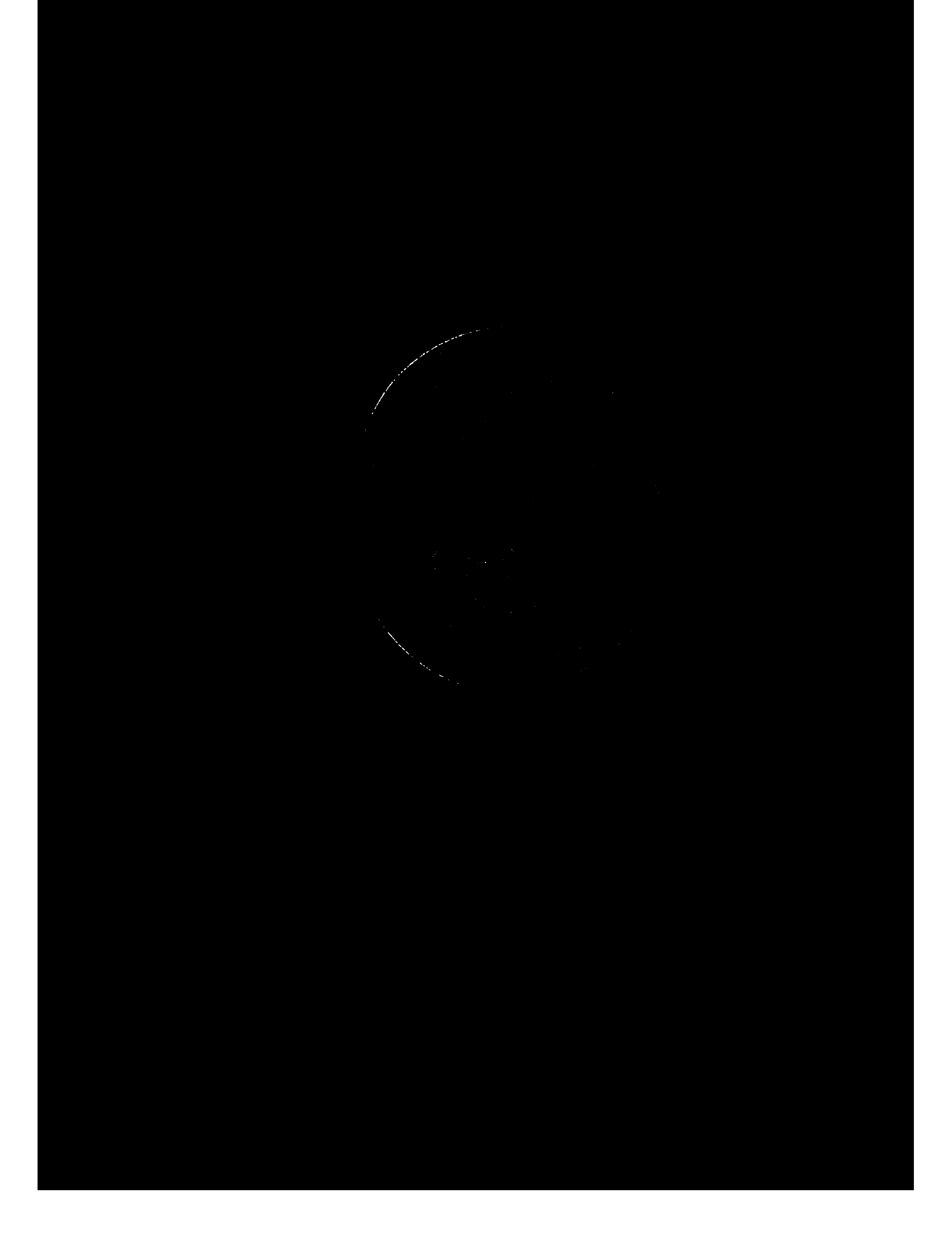



MENTEM ALIT ET EXCOLIT
K.K. HOFBIBLIOTHEK
ÖSTERR. NATIONALBIBLIOTHEK
58.O.11.2Vol.
Digitized by Google



HISTOIRE
DE
CHARLES VI.
ROY DE FRANCE,

Escrite par les ordres & sur les Memoires & les avis de Guy de Monceaux, & de Philippes de Villette, Abbez de Sainct Denys, par vn Autheur contemporain Religieux de leur Abbaye.

CONTENANT TOVS LES SECRETS DE L'ESTAT, ET DV SCHISME de l'Eglise, auec les interests & le caractere des Princes de la Chrestienté, des Papes, des Cardinaux, & des principaux Seigneurs de France.

Traduite sur le Manuscrit Latin tiré de la Bibliotheque de M. le President de Thou

Par Mre I. LE LABOVREVR, Prieur de Iuuigné, Conseiller & Aumosnier du Roy, Historiographe de France,

Et par luy mesme illustrée de plusieurs Commentaires, tirez de tous les Originaux de ce Regne; Auec vn discours succint des Vies & mœurs, & de la Genealogie, & des Armes de toutes les personnes Illustres du temps, mentionnées en cette Histoire, & en celle de IEAN LE FEVRE, Seigneur de S. Remy, pareillement contemporain, qui y est adioustée, & qui n'auoit point encore esté veuë.

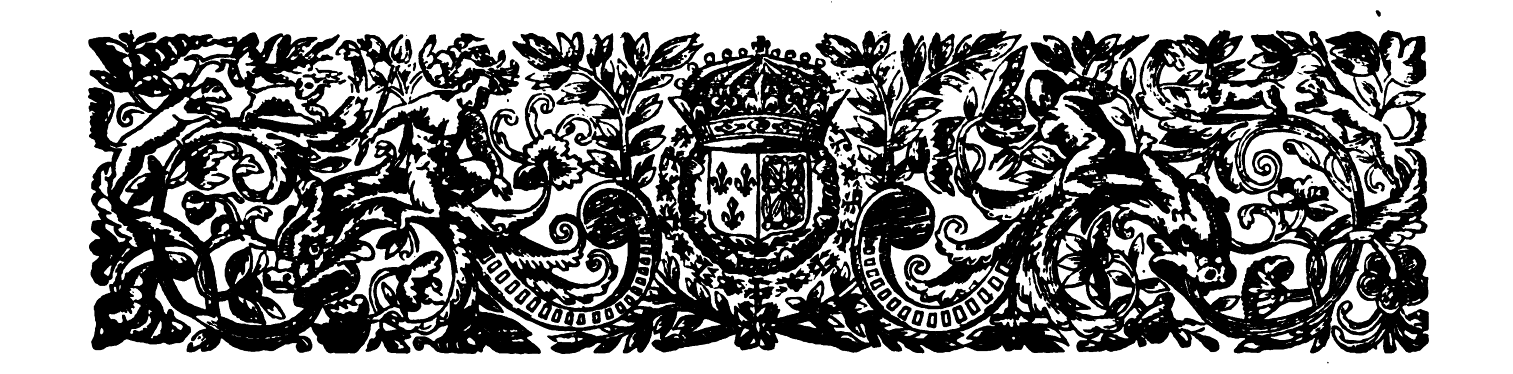
TOME I.



A PARIS,

Chez LOVIS BILLAINE, au second Pillier de la grande Salle du Palais à la Palme, & au grand Cesar.


KAISERLICHE KOENIGLICHE
WIEN
HOFBIBLIOTHEK



AV ROY,


IRE,

C'estoit sous vn Regne aussi triomphant & aussi tranquille que celuy de vostre Majesté, que l'on pouuoit faire voir auec plus d'admiration que d'horreur, l'Histoire des mal-heurs qui ont troublé le long Regne de Charles VI. parce que vous les auez si glorieusement reparez. Comme les grands euenemens ne paroissent iamais auec plus de relief, que par

l'opposition des choses qui leur sont tout à fait contraires, la France ne sçauroit estre plus sensiblement persuadee des merueilleux auantages dont elle iouït sous les heureux auspices de V. M. que par vn ample & fidelle recit des disgraces qui l'accablerent alors de toutes parts, & qui la rendirent autant miserable & infortunee, que vos grands succez la rendent aujourd'huy glorieuse & florissante. Elle y remarquera, SIRE, qu'elle ne fit point de pertes dans ce temps déplorable, dont elle ne doiue le rétablissement aux armes victorieuses, & aux vertus incomparables de V. M. & elle reconnoistra encore, que la bonne destinee de nostre Nation, reseruoit à vostre Gloire, la restitution de tous les fruits qu'vn mal-heur impreueu luy vint lors arracher dans la naissance de leur fleur. Depuis ce fameux Regne de quarante deux annees, remply de toutes sortes d'auantures, au commencement tres auantageuses & ensuite tres funestes, vos Peuples ne s'estoient point trouuez en estat d'aprendre de si étranges reuolutions, sans fremir, ny sans craindre quelque chose de semblable. Mais desormais, SIRE, la lecture de cette Histoire ne leur sçauroit estre que tres agreable, par la ioye qu'elle fera sentir à tous les François, d'auoir échappé de si effroyables perils, & par la comparaison qu'ils pourront faire, des troubles de ce siecle passé auec la tranquillité du siecle present. On verra du Regne de Loüis XIV. comme de la hauteur d'vn port asseuré, tous les orages & toutes les tourmentes du Re-

gne de Charles VI. on n'en sera gueres plus émeu que de la veuë d'vn excellent tableau, & si l'on plaint le sort d'vn Prince, qui merita le titre de Bien-aimé, l'on admirera & l'on benira celuy d'vn Monarque, qui merite à vingt & quatre ans tous les Eloges des plus grands Roys qui l'ont precedé, & qui par la guerre & par la paix, a decidé tous les differends qui sont néz de la maladie de Charles: que quelques vns de ses successeurs n'auoient combattu auec quelque sorte d'incertitude, que pour laisser à V. M. l'honneur de les auoir pour iamais terminez. Ainsi, Elle aura ioint au nom de Dieu-donné celuy de Restaurateur de la Monarchie Françoise, qui deuoit estre le fruit de sa naissance miraculeuse; mais Elle ne peut mieux iuger des graces qu'elle a receuës du Ciel, que par le recit des disgraces qu'elle a rétablies par ses conquestes: & i'ose luy dire encore, SIRE, qu'elle ne les pouuoit aprendre d'vn meilleur Autheur, qu'est celuy que ie me donne l'honneur de luy presenter. Outre qu'il en a écrit plus au long, & auec plus de verité qu'aucun autre, l'on demeurera d'accord qu'il est le premier de nos Historiens qui a pris soin de nous reueler les motifs des principaux éuenemens de son temps, & de nous donner l'idée du Conseil & du Cabinet, par le fidelle caractere de tous les Grands de son siecle. Il n'auoit point encore veu le iour; & comme c'est vn singulier bon-heur pour luy, de renaistre sous vostre Regne, i'ay creu, SIRE, qu'il estoit de son honneur & de mon deuoir, de dépoüiller ce bon François d'vn habit étranger, & de luy faire

parler vne langue, à laquelle vos armes ont confirmé l'auantage d'estre la premiere du monde. Il m'a semblé encore, SIRE, que V. M. trouueroit bon, que cét Ouurage parût auec tout l'éclat qui luy est deu, pour estre plus digne de luy estre presenté: c'est pourquoy ie luy destine vne suitte de deux autres volumes; où l'on verra tous les originaux du temps qu'il traitte. Ie les ay ramassez de tous costez auec vn soin extraordinaire, pendant vn trauail de plus de vingt années, que i'ay sacrifiées a l'illustration de l'Histoire de vostre Royaume: & si V. M. me fait la grace de l'agreer, ie m'estimeray bien-heureux, d'auoir reüssi dans la passion que i'ay, de laisser des marques eternelles d'auoir esté témoin du plus glorieux Regne du monde, & d'auoir satisfait auec vn extreme respect, à l'honneur & à l'obligation que i'ay d'estre

SIRE,

De Vostre Majesté.

Le tres-humble, tres obeïssant, &
tres fidelle seruiteur & sujet.

LE LABOVREVR.



PREFACE.

L'HISTOIRE de Charles VI. ayant esté traittée par vn grand nombre d'Autheurs, & M. Godefroy ayant depuis dix ans fait vne nouuelle Edition beaucoup plus ample de la Chronique de Iean Iuuenel Archeuesque de Rheims, que le celebre Theodore Godefroy son pere auoit mise en lumiere: celle-cy que ie donne au Public, sembleroit estre superfluë; si ie ne faisois voir que nous n'en auons point de si entiere, ny de si accomplie. C'est vne verité qui ne receura point de contradiction, & il suffira pour le prouuer, de remarquer icy, que celle de Iean Iuuenel, qui a passé iusques à present pour la plus fidelle, ne nous apprend rien depuis l'an mil trois cens quatre-vingt iusques à l'an mil quatre cens seize, qu'elle n'ait emprunté de cét Original; duquel elle n'est à vray dire que l'Epitome & l'Abregé. Ie les ay confrontées ensemble, & i'ay troué des fautes chez Iuuenel, qu'il faut attribuer à la defectuosité de l'Exemplaire qu'il auoit de nostre Historien; dont voicy entr'autres vn témoignage conuainquant, sous l'an 1382. au sujet de quelques prodiges, où l'on pourra voir encore qu'il s'est trompé dans sa traduction. Nostre Autheur en parle ainsi, en la page 39.

Il semble qu'on puisse prendre pour vn presage certain de cét horrible attentat, diuers prodiges qui arriuerent, car le iour precedent de la sedition, il nasquit en la maison de Meruille prés S. Denys, vn Veau monstrueux qui auoit la teste partie en deux, trois yeux au front, & deux langues separées. L'Abbé tout estonné d'vne si estrange nouueauté, commanda que ce Monstre fût tué, & comme il estoit fort sçauant dans les choses passées, il asseura qu'il n'estoit iamais rien arriué de pareil, que pour annoncer quelque insigne malheur tout prest d'esclater. Les Escoliers du College du Cardinal le Moine trouuerent dans leur iardin, tout clos qu'il estoit de bonnes murailles, vne autre beste cachée sous terre

qui iettoit vn cry effroyable ; ils la tuerent, & furent tout surpris de n'en auoir iamais veu de semblable : elle estoit plus grande qu'vn chat, auec tous les membres differents, & ses yeux estoient tout de feu. Durant l'espace de huit iours entiers auparauant ce tumulte, l'on aperceut en l'air vn globe de feu fort esclatant, qui voltigeoit d'vne porte à l'autre de la Ville : & non seulement ce mouuement se faisoit sans aucune agitation de vent ny de foudre, & sans aucun bruit de tonnerre, mais le Ciel, tout au contraire, demeura tousiours serain. Enfin toutes ces merueilles estonnerent beaucoup de gens, & donnerent diuerses pensées de ce qu'elles pouuoient predire, iusques à ce que ce malheur arriuât.

Merueilles, dit Iuuenel, qui se trompe dés le premier mot, *en vn village auprés S. Denis, vn iour, vne vache auant ladite commotion, eut vn Monstre en semblance d'vne beste, qui auoit comme deux visages, & trois yeux, & en sa bouche fourchée deux langues : qui sembla chose merueilleuse à l'Abbé, qui estoit vn bon preud'homme, & dit que telles choses iamais ne venoient que ce ne fussent mauuais signes & apparences de grands maux. Parauant aussi, au Cardinal le Moine,* (cela est encore plus mal entendu) *apparut feu à gros globeaux sur la ville de Paris, coruscant & courant de porte en porte, sans tonnerre ne vent, & le temps estant doux & serain ; qu'on tenoit chose merueilleuse.*

Outre que cette confrontation estoit necessaire pour remettre mon Autheur en possession de son bien, elle estoit auantageuse à la reputation de cette Histoire, & ie la deuois faire encore, pour obuier à quelqu'autre contestation, pareille à celle que fit naistre, il y a quelque temps, vn sçauant Critique, qui me soûtint chez l'illustre & genereux Monsieur l'Abbé de Villeloin, que ie prouuerois fort difficilement, que la Chronique de Iuuenel, quoy qu'il ne soit mort qu'en l'année 1473. fût plûtost la copie que l'Original, qui auroit esté estendu par celuy que i'ay traduit. Neantmoins i'estime qu'il se rendra au témoignage que cét Autheur donne de soy, quand il dit auoir vescu du temps du Roy Charles V. qu'il a escrit l'Histoire de son Regne, & que dés l'an 1381. il residoit pour les affaires de l'Abbaye de S. Denis, dont il estoit Religieux, en la Cour d'Angleterre ; où il fut témoin des troubles qui affligerent ce Royaume. Nous apprenons encore de luy mesme, qu'il assista à plusieurs actions les plus considerables du Regne qu'il traite, & particulierement à la Conference tenuë l'an 1393. à Lelinguehan, dont le Duc de Berry luy ordonna comme Historien, de remarquer l'ordre & les seances, & depuis au siege de Bourges, l'an 1412. I'adiousteray pour derniere preuue, ce qu'il rapporte deux ans apres, au sujet de la mort de Messire *Hutin d'Aumont*, premier Chambellan du Roy,

& porte Oriflame. Il dit qu'il auoit la bonté de le faire loger dans sa Tente, afin de luy espargner la fatigue de coucher sur la dure à la suite des armées du Roy; & cette particularité est assez remarquable, pour faire voir, non seulement que ce Seigneur auoit dans vne esgale perfection toutes les parties d'vn grand Capitaine, mais qu'il auoit encore toutes les qualitez d'vn honneste homme, & que la reconnoissance des Personnes de lettres est immortelle.

Ce témoignage suffira pour detromper la posterité de l'opinion de quelques Autheurs, qui le confondent auec *Philippe de Villette*, qui fut éleu Abbé de S. Denis l'an 1398. mais s'il estoit alors fort ieune, il ne pouuoit par consequent auoir esté Religieux l'an 1380. & il auroit encore moins esté capable de la direction des biens de l'Abbaye en Angleterre la mesme année. Outre que sa qualité d'Abbé de S. Denis, qui le rendoit Conseiller au Parlement de Paris & en tous les Conseils du Roy, & l'vn des plus riches Prelats du Royaume, l'auroit exempté des incommoditez d'armée, ausquelles vn Moine particulier demeure exposé. Cela est si peu vraysemblable, que i'oublie exprez plusieurs autres raisons, qui seroient inutiles & superfluës. Il est vray que cét Abbé a pû contribuer à la suite de cette Histoire, de toutes les lumieres qu'il auoit des affaires du temps où il eut bonne part. C'est ce que fit aussi *Guy de Monceaux* son predecesseur, au commandement duquel, comme à l'obeissance de nostre Autheur, on doit cette belle piece; mais quelque soin que i'aye pris d'apprendre son nom, il l'a si bien caché, par vne modestie peut-estre trop religieuse, que ie ne le puis deuiner que par soupçon.

I'ay recherché exprez tous les Manuscrits de l'Abbaye de S. Denys, pour sçauoir les plus doctes Religieux qu'elle auoit sous ce Regne: Ils m'ont esté genereusement communiquez par les R. PP. Religieux qui donnent tout leur temps à la pieté & à la restauration des Abbayes de leur Ordre en sa premiere splendeur de zéle & de doctrine, & de deux que ie trouue les plus considerables, & desquels il est fait mention dans cette Histoire, comme ie n'en puis soupçonner *Guillaume Barraut*, parce qu'il estoit d'vne famille deuoüée au Duc de Bourgogne iusques à la fureur: Ie conclus pour *Benoist Gentien*, Docteur en Theologie & grand Orateur. Son merite & sa vertu le firent choisir par l'Vniuersité pour diuerses actions d'éclat, touchant l'extirpation du Schisme, l'vnion de l'Eglise, & le soulagement des Peuples, & il fut deputé de la mesme Vniuersité au fameux Concile de Constance, duquel il a donné partie de l'Histoire parmy les choses de ce Regne. Toute la difficulté qu'on peut faire de le croire, c'est qu'il parle de cét illustre Religieux

ẽ

en tierce personne, & que s'il luy donne des eloges en quelques endroits, il y en a vn où il le fait blâmer par l'Vniuersité, de n'auoir pas satisfait à toute la passion qu'elle auoit contre quelques-vns du Conseil, qu'on vouloit qu'il nommât & qu'il notât, dans vne Harangue qu'il fit pour seruir de Remonstrance touchant les desordres de l'Estat. Mais c'est vn moyen fort adroit de loüer sa prudence auec modestie, & ie me defie moins de cette obiection, que de celle qu'on fera peut-estre sur ce qu'il traite les affaires du Concile, plûtost comme ayant veu les relations qu'on en enuoyoit que comme y ayant assisté. Ie n'ay point d'autre raison pour cela, sinon que c'estoit vn Religieux qui a écrit sous deux Abbez, lequel a voulu taire son nom par respect dans les occasions signalées, & mesme dans les Assemblées generales du Clergé; où il a seulement remarqué comme en passant, qu'il y auoit sa place comme Deputé : Ce qui ne pût estre, sans qu'il fut asseurément l'vn des plus celebres de son Ordre, & le plus considerable entre les Religieux de S. Denys, & qu'il ne fut par consequent *Benoist Gentien*. En renonçant à la qualité d'Autheur d'vne si belle piece, dont il sacrifioit tout l'honneur à son obeïssance; il s'est contenté de faire mention de soy selon ses employs, & n'a pas oublié de parler aussi de sa maison, au sujet de Pierre Gentien Preuost des Marchands, que i'estime auoir esté son frere; mais il est à louer de n'auoir appuyé que succintement sur l'occasion de recommander vne famille, si considerable, pour sa noblesse, de longtemps acquise auec éclat par la valeur & la fidelité d'vn de ses ancestres, & par sa vertu; comme ie feray voir en mes Illustrations, où ie m'estendray dauantage sur cette coniecture.

Quoy qu'il en soit, ce celebre Anonyme estoit vn homme d'vn singulier merite, pour vn temps où il n'y auoit de simplicité que dans le style, & où les mœurs estoient fort corrompuës : Il auoit toutes les qualitez d'vn excellent Historien, & l'on verra qu'il est admirablement instruit des secrets du Cabinet de France, des intrigues de la Cour Romaine d'Auignon, des interests des particuliers, & generalement de toutes les affaires de son temps; qu'il traitte fidellement, & sans faire paroistre de passion que pour le bien de la Patrie. En effet, il blâme & louë en chacun de ses sujets, tout ce qu'ils ont pû faire en diuers temps de loüable ou de blâmable, sans tenir d'autre party, sous vn Regne si partagé de suffrages & d'inclinations, que celuy de la Iustice & de la Verité. Quand il parle des exactions du Duc d'Orleans, on diroit qu'il est Bourguignon : quand il donne le détail des pratiques & des funestes intelligences du Duc de Bourgogne, auec des infames assassins, & auec la canaille de Paris, on croiroit qu'il est Orleanois, tant il est iuste dans le recit, aussi bien

que dans l'ordre & dans l'œconomie de son Histoire ; tant il est ferme dans sa Morale & dans sa Politique.

Pour moy, ie l'estime le premier des François qui a commencé de donner vne Histoire accomplie, & ie vois si peu de modernes à luy comparer, que ie le croy encore capable d'estre proposé pour exemple à tous nos Escriuains de l'aduenir. C'estoit le sentiment de feu M. *du Puy*, Conseiller d'Estat & Garde de la Bibliotheque du Roy, qui n'a pas moins merité des Lettres par ses bons auis & par ses Conseils, que par ses recherches infatigables & par ses escrits, & qui a la premiere part à cét Ouurage ; pour auoir esté le premier qui en a recouuré l'Original dans l'auguste Bibliotheque de M. *de Thou*, & pour m'auoir inspiré le dessein de sa traduction. Il ioignit à son suffrage celuy de l'illustre M. *Bignon* Aduocat General, dont le nom suffit pour l'eloge d'vn merueilleux sçauoir & d'vne vertu acheuée ; il me dit qu'il luy auoit communiqué cette Histoire, & qu'il luy auoit fait naistre le premier desir de la voir en François, par le souhait que fit ce grand Homme, d'auoir assez de loisir parmy les soins qui l'attachoient au Temple de la Iustice, pour donner cette derniere marque d'vne entiere deuotion à la gloire de sa Patrie. Cette conuersation leur ayant donné lieu de deplorer pour le Public toutes ces Paraphrases des Chroniques des Anciens, par des modernes qui ne fournissent que du style pour en faire des Histoires nouuelles, & qui tombent dans toutes les fautes des Autheurs qu'ils transcriuent ; ils conclurent tous deux, qu'on auroit beaucoup plus d'obligation à ceux qui s'employeroient à ramasser les actes & les originaux de chaque Regne, auec plus de soin d'instruire que de flatter ou de diuertir : & M. *du Puy* se ressouuenant à ce propos que nous nous estions déja luy & moy rencontrez du mesme sentiment, & qu'il m'auoit encouragé à cette sorte d'estude, il ne luy en eut pas plustost parlé auec quelque témoignage, que ie ne croy deuoir qu'à son affection, qu'il conuint que i'estois celuy qu'il falloit employer à ce trauail, & qu'il se deschargeoit sur luy du soin de m'y disposer.

Quoy qu'on deût receuoir la proposition d'vn si long & si penible Ouurage, auec quelque sorte de dégoust, & peu s'en faut que ie ne dise auec quelque dépit, dans vn temps où les Historiettes estoient mieux receuës que les Histoires, & où la brigue faisoit la meilleure partie de la reputation, qui doit estre le principal objet de ceux qui escriuent pour le Public ; i'auouë que ie me laissay assez aisément engager à l'honneur d'auoir l'approbation de deux personnes si considerables. Ie creus apperceuoir dans le lointain de la perspectiue d'vn Regne assez agité, vne serenité naissante dans le cours

d'vn Astre fauorable, sous l'influence duquel cette Histoire pourroit renaistre; & ie ne songeay qu'à chercher des ornemens pour la rendre digne de paroistre deuant le plus grand Roy du monde. M. du Puy promit de m'assister de tout ce qu'il auoit de plus curieux, & sa mort m'ayant priué de ce secours, ie l'ay retrouué tout entier en Monsieur *d'Herouual*, desormais assez connu par la generosité dont il contribuë à l'illustration de nostre Histoire, pour n'auoir que faire de dire icy, que la France ne produira iamais vn homme si generalement bien-faisant, ny plus esclairé, ny plus heureux dans la belle passion qu'il a, de rechercher tout ce qui peut seruir à la gloire de sa Nation. Comme c'est vne temerité de rien entreprendre dans ce genre d'escrire sans auoir son approbation, ie me fusse rendu coupable d'vne extreme ingratitude, si ie ne me fusse soumis a ses sentimens: dautant plus, que ie n'auois rien de prest pour mes Commentaires, que ie ne deusse au bon-heur d'vne longue assistance que i'ay receuë de luy pour ma curiosité, & que ie ne deuois esperer la perfection de mon entreprise, que de la continuation de son amitié. C'est luy qui a acheué de vaincre l'apprehension que i'auois, de succomber sous le poids d'vne traduction, non seulement fort longue, mais encore tres difficile, & dont ie puis dire sans faire tort à la memoire de mon Autheur, que la Latinité est si rude & quelquefois si peu reguliere, qu'il m'auroit esté presqu'impossible de la reduire, si ie n'auois esté fort instruit des choses du Regne qu'il traite. L'Exemplaire, d'ailleurs, estoit fort mal escrit, & d'vne lettre ancienne plustost tronquée qu'abregée, sans punctuation & sans ordre: c'est pourquoy i'ay esté contraint, afin de mieux posseder le sens, d'en faire vne traduction litterale; & apres l'auoir bien examinée, i'y ay trauaillé de nouueau: En sorte que ie puis dire que i'ay fait la version d'vne traduction. Ainsi, ie confesse de m'estre rendu plus sujet à l'esprit qu'aux paroles de cet Historien, mais ie puis protester aussi, de ne luy auoir presté que des termes pour ses pensées, afin de le faire parler à la mode, & de deliurer le Lecteur de l'ennuy qu'il auroit eu sans doute, de voir toûjours vne mesme phrase pour signifier vne mesme chose, auec des mots ampoullez d'vne langue expirante dans les tourmens du Barbarisme. I'aurois esté plus Religieux auec moins de peine, s'il eut esté de ces Escriuains qu'on peut traduire elegamment parce qu'ils sont elegans, ou s'il eut esté de la classe de ceux qui se sont acquis le droict d'estre citez en leur Langue: Mais i'espere qu'on me sçaura plus de gré d'en auoir vsé de la sorte, si iamais on voit l'Edition accomplie des Historiens du docte André du Chesne. Monsieur Bignon estoit d'auis que ie le publiasse aussi en Latin, neantmoins ie ne l'ay point voulu, par respect, tirer de ce

grand projet, dont M. *du Chesne* fils nous promet l'execution; quoy qu'il me l'eut permis & qu'il m'ait fauorablement communiqué son Exemplaire, pour le conferer auec ma traduction: & i'ay consideré que tel se contenteroit de l'vn, qui negligeroit l'autre.

Ie n'y ay rien adiousté du mien, que les Chapitres auec leurs Sommaires, & les Tables Chronologiques qui sont au commencement de chaque liure: & i'ay fait comme ceux qui perçant les murailles des anciens Chasteaux, les rendent plus habitables & plus commodes que les modernes, quand ils leur ont donné plus de iours. Ces Sommaires sont d'vn vsage égalenent necessaire, tant enuers ceux qui ne font que courir dans les Liures, pour trouuer quelque matiere qui leur plaise, ou dont ils peuuent auoir besoin; que pour confirmer la memoire de quelques autres, qui les deuorent tous entiers, & ausquels cette façon de Chapitres sert d'Epitome. Quant aux Tables Chronologiques, elles suppléeront au dessein de l'Autheur, qui mettoit en teste des années, les dattes du Pontificat des Papes de Rome & d'Auignon, des Empereurs & des Roys de France, d'Angleterre & de Sicile: & i'ay crû qu'elles seroient auantageuses, pour apprendre en vn instant les noms des Souuerains & des principaux Princes, Seigneurs & grands Officiers de France, soit qu'ils soient mentionnez, ou mesme oubliez dans cette Histoire. Ie les ay recherchez fort exactement sur des titres originaux, pour remedier à la confusion & aux erreurs des Recueils qui en ont esté publiez, & i'en rendray raison dans mes Commentaires; où tous ces grands Hommes auront leurs eloges, comme beaucoup d'autres que ie trouueray moyen d'y faire entrer; pour ne rien laisser à dire de tout ce qui appartient au Regne de Charles VI. où la France puisse auoir quelque interest.

Ce mot d'Eloge se doit entendre icy pour l'Histoire abregée de certains particuliers, non pas pour vn Panegyrique à la mode dont on abuse à present, qui feroit croire par le seul titre d'Eloge, qu'on ne deuroit apprendre que des merueilles de celuy dont ie promettrois d'escrire. Ie le prens à la façon des Anciens, & ie me range à ce party, par vne iuste douleur de l'iniure qu'on fait à la Verité, sous pretexte de satisfaire au dessein de recueillir les noms & les actions de certaines personnes qui ont occupé les premieres Dignitez de l'Eglise ou des autres Estats, en cherchant de la matiere pour les loüer, & en affoiblissant celle de les blasmer de leurs defauts. Cette malheureuse indulgence est vne infidelité d'autant plus criminelle enuers le Public & enuers la posterité, qu'il suffiroit d'auoir esté heureux pour estre loüable; si l'on n'admettoit aucune difference de merite entre diuers sujets, qui seroient paruenus par diuers

moyens, à la pourpre des Cardinaux, aux Prelatures, au Ministeriat des Estats, & aux principales Charges de la Cour & de la Couronne. C'est trahir le merite de quelques-vns, & cette trahison seroit d'vne consequence d'autant plus pernicieuse, dans vn temps où l'on se pourroit contenter d'emprunter de la vertu & de la reputation; comme l'on emprunte auiourd'huy, du teint, de la taille, & des cheueux, pour paroistre plustost ce que l'on n'est pas que ce que l'on est.

Ie parleray moins selon les Histoires publiques d'vn Regne diuisé en diuerses factions, que selon les Actes & selon les Originaux du temps; où il faut auoir recours pour trouuer la verité: & i'y employeray vne bonne partie d'vn trauail de plus de vingt ans, en lecture & en recueil de Manuscrits. Si ie cherche chaque bon ou mauuais Heros iusques dans son berceau, ie le suiuray & ie l'espieray encore dans ses actions particulieres, aussi bien que dans celles qui ont paru grandes aux yeux de son siecle: parce que c'est le seul moyen de destruire tout ce que la flaterie a erigé d'iniustes monumens, & de rompre ou de deshonorer le malheureux commerce d'vn grand nombre de plumes dediées à vn interest seruile & deshonneste, qui ont l'imprudence d'adresser à la posterité ce qu'ils n'ont fait que pour vne saison. Nous en auons toute sorte d'exemples, mais ie n'en trouue point de plus condamnable que celuy de quelques Escriuains assez modernes, qui pour feindre d'auoir esté violentez par la verité, quand ils ont parlé à l'auantage de quelques personnes odieuses ou d'vn merite fort douteux, qui n'auoient rien de plus loüable que d'estre viuans & en pouuoir de leur bien faire, affectent de deschirer ailleurs les sujets les plus accomplis, dont ils n'ont rien à craindre ny à esperer; les traittent d'vn style de Satyre plustost que d'Histoire, & répandent gratuitement sur leur memoire, tout le venin dont vne lâche & auare médisance peut estre capable. Ces Escriuains de loüage & de loüanges tout ensemble, deuroient estre chastiez comme complices des vices qu'ils déguisent en vertus, de mettre ainsi la gloire au nombre des biens mal acquis, par des Geans qui ne deuoient attendre que la foudre du Ciel, pour expiation des montagnes, c'est à dire des millions, qu'ils auoient iniustement entassez pour aller affronter la Iustice diuine iusques dans son Thrône.

I'ay donné vn plan de ce dessein, qui sera de deux autres volumes, dans le petit Traitté sous le nom d'Introduction à l'Histoire de Charles VI. que ie mets en teste de ces deux icy, & particulierement par les quatre discours de la vie des Ducs d'Anjou, de Berry, de Bourgogne, & de Bourbon; lesquels ie confesse auoir

moins traitté comme Princes du Sang de France, que comme de simples hommes, en qui le bon-heur de la premiere naissance du Siecle, n'estoit qu'vn hazard & vn masque de grandeur pour le personnage qu'ils auoient à ioüer dans le monde, où l'on deuroit iuger d'vn chacun, de mesme que l'on iuge ordinairement de ceux qui representent vne piece de Theatre. Comme les suffrages sont libres en cette occasion, les Acteurs sont moins estimez du rang qu'ils tiennent, que de la maniere dont ils s'acquittent de leur roolle: & ainsi l'on n'espargne pas dauantage à l'aduenir vn veritable Prince, que l'on fait dans le temps de l'action ces Heros imaginaires, s'ils ne respondent parfaitement à ce qu'ils feignent d'estre. Ie fais paroistre les trois premiers auec plus de vices que de vertus; & le dernier, tout au contraire, passera pour le modele d'vn Prince accomply, parce qu'il l'estoit en effet: neantmoins si l'on ne s'arrestoit qu'aux seules actions d'esclat, trouuant ces quatre icy dans toutes les occasions fameuses, dans les mesmes employs & les mesmes exploits de guerre, on leur deuroit les mesmes eloges: & peut-estre sembleroit-il que le Duc de Bourgogne deût estre le plus considerable & le plus illustre, par le titre de Hardy; auec lequel il auroit d'ailleurs merité celuy de liberal & de pieux, par la fondation de la Chartreuse de Dijon, qui ne le cede point à celle de la sainte Chapelle de Bourges par le Duc de Berry. Des Princes & des grands Hommes dont ie prepare les Eloges, il y en a eu de parfaits, il y en a eu de vitieux, il y en a eu d'heureux, & il y en a eu d'infortunez; & ie leur garderay la iustice qui leur est deuë, aussi bien qu'à beaucoup de Personnes illustres par leur merite ou par leur naissance, qui ont eu part aux affaires de ce Regne, & dont il n'a point esté parlé, quoy que cette reconnoissance soit deuë au sang qu'ils ont respandu ou exposé pour la deffense du Royaume.

Pour cela, ie tascheray de faire en sorte qu'il ne se soit point fait d'entreprise considerable, de combats, de sieges, d'assauts, & mesme de negociations importantes; au sujet desquels ie ne donne les noms de tous ceux qui y ont paru, & i'en rapporteray les veritables Memoires originaux, que i'ay tirez de la Chambre des Comptes, par le secours officieux de M. d'Herouual, & de plusieurs autres Archiues. Ie ne donneray pas seulement tous les employs, ie transcriray les reueuës entieres, & les Roolles des Compagnies d'Ordonnance, qui estoient tous pleins de la meilleure & plus ancienne Noblesse, pour n'oublier aucun de ceux qui ont seruy le Roy & la Patrie: & comme cela sert beaucoup à la curiosité qui regne auiourd'huy, de sçauoir la verité de l'origine, de la grandeur, ou du progrez des familles; ie me seruiray de l'occasion pour remar-

quer ſuccintement celles qui ſubſiſtent encore. I'auray le meſme ſoin pour celles qui ſont eſteintes, & ie l'eſtime d'autant plus neceſſaire, que l'equiuoque des ſurnoms a authoriſé la vanité du Siecle, à faire diuers larcins, qui doiuent eſtre auſſi inſupportables qu'ils ſont iniurieux à la memoire de certaines familles, qu'on veut faire reuiure comme par art magique, à l'imitation des enchantemens de la Pythoniſſe, pour apres leur donner la honte de perir auec infamie.

Ce genre d'eſcrire conuenant mieux à des Commentaires & à des Memoires, où l'on eſt maiſtre du ſujet que l'on veut traitter, ie m'en ſeruiray pour diſtribuer par methode le profit de mes longs trauaux: & ie le fais d'autant plus volontiers, que cela m'a déja aſſez heureuſement reüſſi en l'Edition des Memoires de Caſtelnau, qui a interrompu celle-cy, que i'auois promiſe en la Preface de l'Hiſtoire du Mareſchal de Guébriant. I'ay appris par les ſuffrages publics, qui m'ont eſté plus fidelles que ceux des particuliers que ie croyois y auoir plus obligez, qu'on eſt bien aiſe de trouuer dans vne ſeule Hiſtoire, le moyen de profiter de la lecture de toutes les autres, & d'en reconnoiſtre le vray & le faux. C'eſt ce qui m'a encouragé à faire de ſi amples Illuſtrations à celle de ce Regne, qui m'en donne d'autant plus de ſujet & de liberté, qu'il y a moins de conſiderations à auoir, & qu'il me ſuffira d'auoir dequoy prouuer ce que i'auanceray. Auſſi bien ay-je reconnu par vne experience dont ie ſuis tres-naturellement capable de faire mon profit, & dont ceux qui liront mes Ouurages profiteront pareillement, que de deux ſortes de gens qu'on oblige, les vns qui s'en contentent, reçoiuent ce bon office comme vne choſe deuë, & les autres, au contraire, ſe plaignent qu'on leur a fait tort ſi l'on n'a pas reſpecté leurs chymeres, quand on ne les auroit combattuës que pour donner des veritez plus illuſtres. Cela ne ſeruira qu'à me rendre plus obſtiné au party de la verité, que i'ay touſiours tenu, & dont mon âge & ma fortune ſont des témoins irreprochables.

TABLE

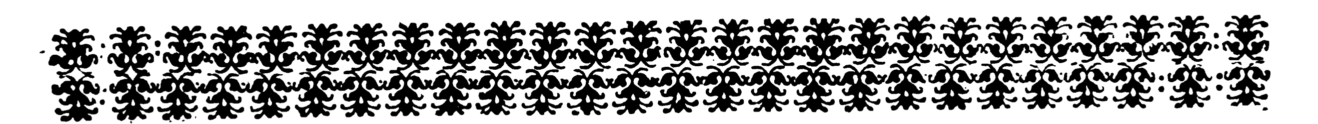


TABLE DES LIVRES ET CHAPITRES

Contenus en cette Histoire de Charles VI.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE I.

LIVRE SECOND.

CHAPITRE I.

LIVRE TROISIESME.

CHAPITRE I.

LIVRE QVATRIESME.

CHAPITRE I.

LIVRE CINQVIESME.

CHAPITRE I.

LIVRE SIXIESME.

CHAPITRE I.

LIVRE SEPTIESME.

CHAPITRE I.

LIVRE HVITIESME.

CHAPITRE I.

LIVRE NEVFIESME.

CHAPITRE I.

LIVRE

LIVRE DIXIESME.

CHAPITRE I.

LIVRE VNZIESME.

CHAPITRE I.

LIVRE DOVZIESME.

CHAPITRE I.

LIVRE TREIZIESME.

CHAPITRE I.

LIVRE QVATORZIESME.

CHAPITRE I.

LIVRE QVINZIESME.

CHAPITRE I.

LIVRE QVINZIESME.

CHAPITRE I.

LIVRE SEIZIESME.

CHAPITRE I.

LIVRE DIX-SEPTIESME.

CHAPITRE I.

LIVRE DIX-HVITIESME.

CHAPITRE I.

LIVRE

LIVRE DIX-NEVFIESME.

CHAPITRE I.

LIVRE VINGTIESME.

CHAPITRE I.

LIVRE VINGT-VNIESME.

CHAPITRE I.

LIVRE VINGT-DEVXIESME.

CHAPITRE I.

LIVRE VINGT-TROISIESME.

CHAPITRE I.

LIVRE VINGT-QVATRIESME.

CHAPITRE I.

LIVRE VINGT-CINQVIESME.

CHAPITRE I.

LIVRE VINGT-SIXIESME.

CHAPITRE I.

LIVRE VINGT-SEPTIESME.

CHAPITRE I.

LIVRE VINGT-HVITIESME.

CHAPITRE I.

LIVRE VINGT-NEVFIESME.

CHAPITRE I.

1. Le Tonnerre tombe sur l'Abbaye de Royaumont. 2. Toute la Chrestienté depute au Concile de Pise pour l'vnion. 3. Mort funeste de Guy de Roye, Archeuesque de Rheims, dans l'Estat de Gennes, cruellement vangée par le Mareschal Boucicaut, Gouuerneur de la Seigneurie. 4. Premiere session du Concile de Pise, & l'ordre de la Seance. 5. Seconde session. Creation d'Officiers. 6. Les deux pretendus Papes citez, auec quelques-vns des Cardinaux absens. 7. Maniere de la citation. 8. Troisiéme session, où les Papes furent de nouueau contumacez.



LIVRE TRENTIESME.

CHAPITRE I.

LIVRE TRENTE ET VNIESME.

CHAPITRE I.

LIVRE TRENTE-DEVXIESME.

CHAPITRE I.

LIVRE TRENTE-TROISIESME.

CHAPITRE I.

LIVRE TRENTE-QVATRIESME.

CHAPITRE I.

LIVRE TRENTE-CINQVIESME.

CHAPITRE I.

TABLE DES CHAPITRES
De l'Histoire de Charles VI. Roy de France, composée Par IEAN LE FEVRE, dit de Saint Remy.

CHAPITRE I.

Table des Chapitres.

Table des Chapitres.

Comment

g

TABLE DES CHAPITRES des Memoires pour seruir d'introduction à l'Histoire du Regne de Charles VI. Roy de France.

CHAPITRE I.

Fin de la Table des Liures & des Chapitres.

EXTRAICT DV PRIVILEGE DV ROY.

PAR grace & Priuilege du Roy, donné à Paris le neufiesme iour de Nouembre 1662. signé, LE IVGE, Il est permis à LOVIS BILLAINE Marchand Libraire à Paris, d'imprimer, ou faire imprimer, vendre & debiter vn Liure intitulé, *Histoire du Regne de Charles VI. Roy de France, escrite par vn Autheur contemporain Religieux de l'Abbaye de S. Denis, &c.* Illustrée *par Monsieur le Laboureur,* & ce en vn ou plusieurs volumes: & defenses sont faites à tous Libraires & autres de l'imprimer, ou faire imprimer, vendre & debiter, tout ou partie, d'autre impression que de celle dudit BILLAINE, pendant le temps de quinze années, à commencer du iour que le Liure sera acheué d'estre imprimé, à peine de trois mille liures d'amende, applicables ainsi qu'il est porté par le Priuilege, de confiscation des Exemplaires contrefaits, comme il est plus amplement porté par ledit Priuilege.

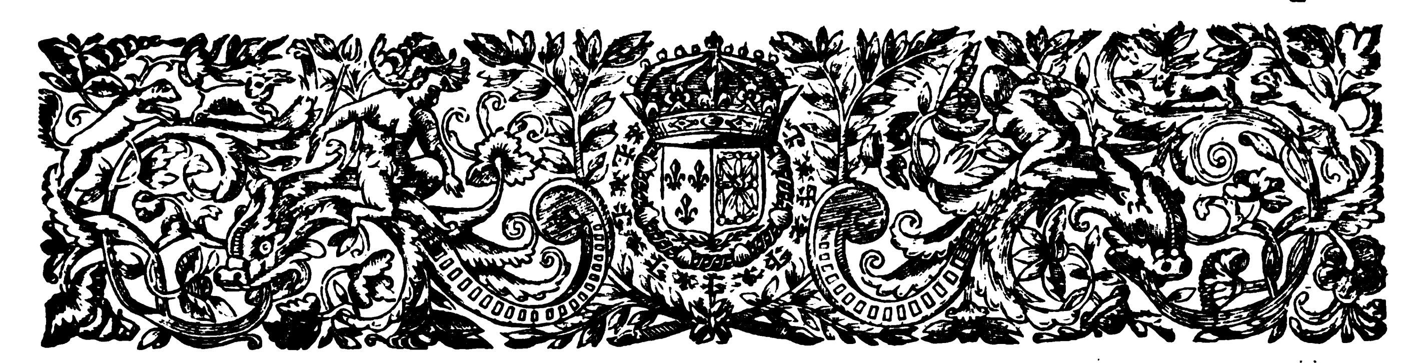
Les Exemplaires ont esté fournis, & autres clauses portées par le Priuilege, executées.

Acheué d'imprimer le 8. iour de Ianuier 1663.

Aduis au Lecteur.

L'Autheur ayant eu diuerses affaires qui l'ont empesché de vacquer à la correction des espreuues; Il s'est glissé quelques fautes dans l'impression qu'il a toutes remarquées dans l'Errata qui se trouuera à la fin du 2. Volume, à la reserue de celle de la punctuation, à laquelle il suplie le Lecteur de vouloir supléer. Il est plus à plaindre qu'à blâmer de cette disgrace, dont il se consoleroit plus difficilement si elle n'estoit si ordinaire qu'il ne faudroit plus rien donner au Public, si l'on deuoit estre responsable de l'ignorance ou du peu de soin des Ouuriers. Il n'y a plus qu'vn remede à ce desordre, & qui se pratique par les personnes Doctes & curieuses qui se veulent épargner la peine & le degoust que cause vne Edition incorrecte. C'est de corriger à la plume ou au crayon les principales fautes qui corrompent le sens, & cela sera d'autant plus necessaire icy, qu'il se trouue en quelques endroits des repetitions d'vne même chose pour auoir Imprimé ce qui estoit rayé auec la correction qui estoit entre les lignes. Les fautes les plus communes, & neantmoins les plus criminelles, sont les equiuoques & les interpositions : & quoy qu'elles soient toutes notées dans l'Errata general, on auertit le Lecteur qu'elles sont marquées d'vne croix en marge pour en faciliter la correction. C'est toute la grace que l'Autheur demande à ceux qui voudront lire cét Ouurage à condition d'estre desormais plus exact. Ceux qui ne se contenteront pas de cette satisfaction se repentiront de leur seuerité, si iamais ils veulent donner quelque chose au Public, & s'il ne s'agit que de leur rendre le même office qu'on leur demande, on ne laissera pas de leur estre obligé s'ils donnent quelqu'ouurage d'vn semblable merite.

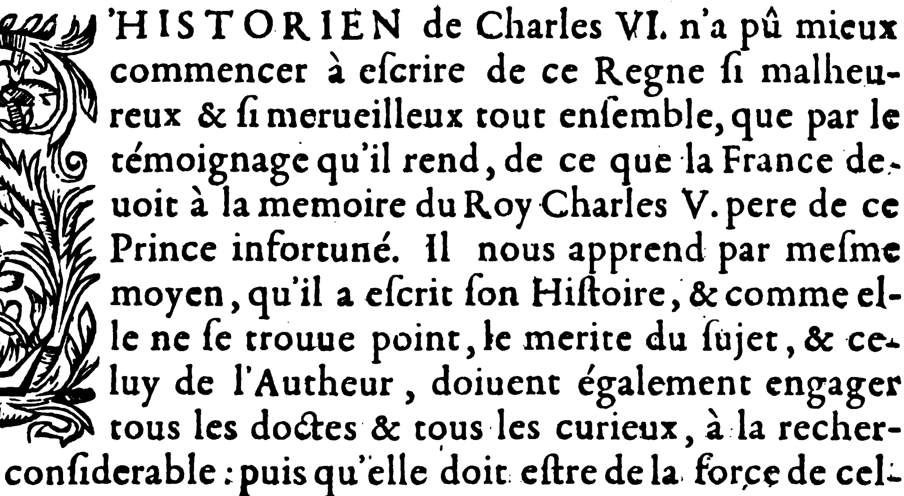
MEMOIRE



MEMOIRES POVR SERVIR D'INTRODVCTION A L'HISTOIRE DV REGNE DE CHARLES VI. ROY DE FRANCE.

Du Roy Charles V. & de l'Estat du Royaume lors de sa mort.

CHAPITRE PREMIER.



L'HISTORIEN de Charles VI. n'a pû mieux commencer à escrire de ce Regne si malheureux & si merueilleux tout ensemble, que par le témoignage qu'il rend, de ce que la France deuoit à la memoire du Roy Charles V. pere de ce Prince infortuné. Il nous apprend par mesme moyen, qu'il a escrit son Histoire, & comme elle ne se trouue point, le merite du sujet, & celuy de l'Autheur, doiuent également engager tous les doctes & tous les curieux, à la recherche d'vne piece si considerable: puis qu'elle doit estre de la force de celle cy; c'est à dire plus entiere, & plus veritable que toutes celles que nous en auons, tant imprimées que manuscrites. Ce n'est pas qu'il ne se trouue vn assez grand nombre d'Histoires des Regnes precedens, mais ce sont pour la plusspart des recits tous cruds & mal digerez, & l'on en voit fort peu depuis S. Louis iusques à luy, qui nous ayent instruit du secret du cabinet, des motifs des plus belles entreprises, & des actions

les plus signalées. Si cette rare Cronique se recouuroit de mon temps, ie m'offrirois de rendre au Public, le seruice que i'espere qu'il receura de moy par la publication de celle-cy : & si ie n'y suis plus, ie conuie quelqu'vn qui ait la mesme passion pour la Patrie, le mesme loisir, & aussi peu d'engagement auec la Fortune, de se vanger de son oubly par vn trauail qui attache son nom à ce monument immortel.

S'il est vray que le Tonnerre produise les perles, il est encore plus veritable, que les tempestes des Estats, & que les marteaux de la disgrace forgent les Grands Hommes, & particulierement les Grands Princes. Cela se prouue en quelques-vns de nos Monarques qui sont paruenus à la Couronne en ligne collaterale, & qui ont apporté dans le Throsne des considerations qui ne s'y rencontrent que par vne espece de miracle dans l'ordre d'vne succession en ligne directe, & qui font la principale gloire de Louis XIV. à present regnant, comparable en valeur & en vertu au Roy Philippes II. son Ancestre & son predecesseur, & particulierement encore en ces deux qualitez d'Auguste & de Dieu-donné. Charles V. surnommé le Sage deut la Couronne à sa naissance, comme fils aisné du Roy Iean; mais c'estoit vne Couronne chancelante & mal-asseurée, toute preste à tomber & à fondre en pieces, s'il ne l'eust restablie par les vertus Royales qui manquerent à Philippes de Valois son Ayeul, qui regna comme vn Vsurpateur dans vn Throsne legitime, & au Roy Iean son pere qui luy succeda en ses malheurs ; parce qu'il fut comme luy seuere iusques à la cruauté, & hazardeux iusques à la temerité & à l'imprudence. L'vn perdit la Bataille de Crecy ; l'autre fut pris à celle de Poictiers, & ce fut à Charles V. demeuré Regent pendant la prison de son pere, à trauailler en mesme temps à la restauration de l'Estat, & à la reünion des Esprits, malheureusement partagez entre les interests de la Cour, & ceux de Charles Roy de Nauarre, gendre du Roy, & Beau-frere du Regent, qui causerent à l'Estat toute sorte de desordres & de disgraces. Il en vint heureusement à bout par sa prudence, & profita si bien des occasions de restablir son autorité dans le cours de son Regne, qu'il reconquit auec iustice par le droict des Armes, ce qu'on auoit esté contraint d'abandonner à la necessité des Traittez, que ses Ennemis auoient violez. Ainsi il laissa ce Royaume plus grand qu'il n'estoit à son aduenement, de la Prouince de Guyenne & de la Comté de Ponthieu, d'où il chassa l'Anglois : & il mourut auec la gloire, d'auoir déthrosné vn Tyran pour donner vn bon Prince à l'Espagne, d'auoir enrichy vn Estat qu'il auoit trouué ruiné, d'auoir mis toutes les Places des frontieres en defense, d'auoir non seulement reparé, mais accreu & reedifié les Maisons Royales, d'auoir recompensé le merite des gens de vertu, qu'il esleua dans les honneurs & dans les Charges, & d'auoir fauorisé les Lettres. Il est vray que tant de dépenses l'obligerent necessairement à quelques leuées extraordinaires, qui firent vn peu patir les Peuples, mais outre qu'il en fit vn bon employ, il apporta tant d'ordre au fait des Finances, dont la direction faisoit le principal de ses soins, qu'il n'y auoit point de fortune plus bornée que celle des Financiers de son temps. Il auoit recom-

au par experience, qu'il falloit vne Armée tousiours preste contre vn Ennemy qui ne faisoit de tréues que pour prendre haleine, ou pour abuser de la bonne foy de nostre Nation, en continuant ses entreprises, par l'infraction des Traittez: & pour cela il estoit obligé d'auoir vn fonds; mais on le pouuoit iustement appeller le Thresor public, puis qu'il estoit destiné pour la defense commune. S'il est à blasmer de quelque chose, c'est d'auoir deferé aux conseils de la Politique dans vne affaire de Religion, & d'auoir fauorisé le Schisme, sur l'opinion qu'il eut que la translation du siege de Rome en Auignon, que quelques Cardinaux reuoltez, & que des Prelats foibles ou interessez appuyerent dans ses Conseils, luy pourroit estre auantageuse. Cela fit vne playe presque mortelle à l'Eglise Vniuerselle, & l'Eglise Gallicane en patit seule plus que toutes les autres, par le commerce qui s'establit entre la Cour de France & celle d'Auignon, qui la pillerent à frais communs, & qui employerent à la subsistance de leur faste & de leur vanité, le reuenu des Benefices, qui deuoient estre la recompense du grand sçauoir & de la vertu. La pluspart des Prelats estans paruenus à leurs dignitez, par des voyes d'intrigues & de faueur, beaucoup de doctes abuserent de leurs connoissances pour soustenir vn mauuais party. Ils sacrifierent leur honneur à leur ambition, & ce fut à l'Vniuersité de Paris, d'entreprendre la defaite de ce monstre, moitié par zele, moitié par ressentiment du peu de part qu'elle auoit en la distribution des graces, & des pensions, qu'on créoit sur les moindres Benefices, en faueur des Cardinaux, qu'vne auarice insatiable tenoit à l'affust de tout ce qui vacquoit, pour en obtenir le tiltre, ou pour en ioüir sous le nom d'Administrateurs, s'ils estoient incompatibles à la qualité. Ce desordre du Schisme s'accreut particulierement pendant la minorité, & pendant la maladie de Charles VI. par l'intelligence des Princes qui gouuernoient auec Clement, & auec Benedict de Lune son successeur; & l'on reconnoistra dans la suite de cette Histoire, que Charles cinquiesme fit en cela vne faute trop considerable pour n'estre pas remarquée, & pour estre pardonnée à sa memoire. Si ce n'est qu'on veüille dire pour la defense de ses iustes intentions, qu'il n'ait pû faire autrement dans vne affaire de conscience, que d'en croire ceux que leurs dignitez dans l'Eglise & dans ses Conseils, rendoient Iuges d'vn differend de si grande importance. Il est vray encore, que par la comparaison des merites, Clement estoit preferable à Vrbain; mais il falloit auoir égard au Siege, & non à la personne. L'interest estoit de ne point appuyer vne diuision capable de tant de malheureuses suites, quelque defaut qu'il y eut, & en l'élection, & en la personne d'Vrbain; dont il importoit moins à la France, qu'à l'Italie qui l'auoit éleu, s'il estoit digne d'vne place où Dieu a souffert qu'on ait éleué de bons & de mauuais sujets, selon le merite des temps.

Ce Prince né au bois de Vincennes le 21. iour de Ianuier 1337. succeda à la Couronne l'an 1364. par la mort du Roy Iean son pere, arriuée à Londres en Angleterre le 8. iour d'Avril sur la minuict, & mourut au Chasteau de Beauté sur Marne, non pas le troisiesme de Septembre, comme

ont escrit les sieurs de Sainte-Marthe, mais le Dimanche seiziesme du mesme mois, sur les onze heures du matin, selon qu'il est remarqué dans les Memoriaux de la Chambre des Comptes de Paris, par la Cronique de S. Denis, & par vn Memoire escrit de la main de Iean le Fevre Euesque de Chartres l'vn de ses Ministres. Il espousa par dispense l'an 1349. *Ieanne de Bourbon* sa Cousine, fille de Pierre I. Duc de Bourbon, & d'Isabelle sœur de Philippe de Valois Roy de France son Ayeul, & il en eut trois fils, dont le dernier nommé *Iean* estant mort en enfance, il n'en est faite aucune mention dans les Histoires. Les deux autres furent *Charles VI.* apres luy Roy de France, & *Louis* Duc d'Orleans, qui eurent pour sœurs *Ieanne de France* née au mois de Septembre 1357. morte le 21. iour d'Octobre 1360. & inhumée en l'Abbaye de S. Antoine lez Paris: *Bonne de France* morte le 21. iour d'Octobre de la mesme année 1360. & enterrée au mesme lieu: *Ieanne de France* née au bois de Vincennes le 7. Iuin 1366. morte le 21. de Decembre suiuant, laquelle gist à S. Denis: *Marie de France* née l'an 1370. & non l'an 1374. comme a escrit du Tillet, laquelle mourut l'an 1377. fiancée au Comte d'Ostreuant, fils aisné du Comte de Haynaut. *Isabelle de France* née à Paris le 24. de Iuillet 1373. & decedée le 10. Fevrier 1377. & *Catherine de France* mariée à *Iean de Berry* Comte de Montpensier son Cousin germain, & morte auant la consommation de son Mariage, l'an 1387.

Le iour d'apres la mort du Roy Charles V. c'est à dire le Lundy 17. de Septembre 1380. son corps fut porté en depost en l'Eglise de l'Abbaye de S. Antoine des Champs lez Paris, où il demeura iusques au Lundy suiuant 24. du mois, apres midy, qu'il fut conduit en l'Eglise Cathedrale de Nostre-Dame de Paris, auec la pompe ordinaire des obseques des Rois. L'on chanta les Vigiles, & apres le Seruice du lendemain, il fut mis sur le soir dans vn chariot, & mené auec vn conuoy solemnel à S. Denis. où les Vigiles pareillement chantées, & le Seruice acheué le iour suiuant, il y fut inhumé auec les Rois ses predecesseurs. Cela m'a esté communiqué par M. d'Herouual Auditeur des Comptes, qui l'a extraict des Memoriaux de la Chambre.

Naissance & Baptesme du Roy Charles VI.

CHAPITRE II.

LEs mesmes Memoriaux de la Chambre des Comptes, communiquez par M. d'Herouual qui donne genereusement tous ses soins à l'illustration de nostre Histoire, remarquent la naissance de Charles VI. sous le troisiesme de Decembre 1368. en ces propres termes:

Dominica tertia Decembris, anno Domini 1368. & prima die Aduentus Domini, quasi cito post mediam noctem, illa hora qua cantabatur in Ecclesia Parisiensi, & aliis Ecclesiis, Ecce venit Rex, occurramus obuiam Saluatori nostro, *natus fuit filius primogenitus Domini nostri Regis Caroli moderni, cum maximo gaudio totius ciuita-*

tis Parisiensis, & die Mercurij, sexta Decembris, post, videlicet in festo B. Nicolai, in Ecclesia Beati Pauli Apostoli, iuxta Parisios, hora tertia, qua Spiritus Sanctus descendit super Apostolos, baptisatus fuit dictus primogenitus, & tenuit eum super fontes, Dominus Momorenciaci *Dominus Carolus, propriis manibus, & assistente ibi Comite de Dompno-Martino domino Carolo, dominis, Cardinale Beluacensi, baptizante, Archiepiscopo Senonensi, domina Regina Ebroicensi, præsentibus, vnà magnus numerus Episcoporum & Abbatum, cum maxima multitudine plebis, acclamante cum gaudio magno Noé, Noé, & qui vidit scripsit hæc.*

La Cronique de S. Denis attribuée à Iean Chartier, rapporte ainsi la naissance de ce Prince, & la ceremonie de son Baptesme.

Le Dimanche 3. iour de Decembre l'an 1368. dessusdit, le premier iour de l'Aduent de Nostre Seigneur, en la tierce heure apres minuit, la Reine Ieanne femme du Roy Charles, eut son premier fils en l'Hostel d'emprez S. Pol, & estoit la Lune au signe de la Vierge, en la seconde face dudit signe: & auoit la Lune quatorze iours; duquel enfantement, le Roy & tout le Peuple de France eurent tres-grant ioye; car oncques ledit Roy n'auoit eu aucun enfant masle. Si en rendit graces à Dieu & à la Vierge Marie, & celuy iour alla à Nostre-Dame de Paris, & fist chanter vne Messe deuant l'Image Nostre-Dame, à l'entrée du cuer: & lendemain, iour de Lundy, alla à S. Denis en France en pelerinage, & fist donner aux Colleges de Paris trois mille florins, ou plus. Le Mercredy ensuiuant, 11. iour de Decembre, l'an 1368. dessusdit, ledit Enfant du Roy fut Christienné, en l'Eglise de S. Pol à Paris, enuiron heure de Prime, par la maniere qui s'ensuit; c'est à sçauoir, dés le iour de deuant, furent faites lices de bois en la ruë de deuant ladite Eglise, & aussi enuiron les Fons dedens ladite Eglise, pour mieux garder la grant presse des gens, qu'elle ne fust trop grant. Premierement, deuant ledit Enfant, auoit deux cens torches, & deux cens Varlés qui les portoient, qui tous demeurerent en la ruë; excepté seulement 25. torches, qui furent dedens l'Eglise. Et apres estoit Messire Huë de Chastillon, *Seigneur de Dampierre, Maistre des Arbalestriers, qui portoit vn cierge, &* le Comte de Tancaruille *portoit vne couppe, en laquelle estoit le sel, & auoit vne toüaille sus son col, dont le sel estoit couuert. Et apres estoit la Reine* Ieanne d'Evreux (c'estoit la Reine doüairiere de France, vefue de Philippe de Valois, bisayeul du ieune Prince) *qui portoit l'Enfant, & Monseigneur* Charles de Dampmartin *estoit de costé luy. Et ainsi issirent dudit Hostel du Roy, de S. Pol, par la porte qui est plus prés de ladite Eglise: & tantost apres ledit Enfant, estoit le Duc d'Orleans Oncle du Roy de France, & aussi y estoient, Monseigneur le Duc* de Berry, & de Bourgongne, *freres dudit Roy de France, le Duc*

de Bourbon *frere de la Reyne, & plusieurs autres grans Seigneurs & Dames, la Duchesse* d'Orleans, *la fille de la Comtesse* de Harecourt, *la Dame* de Labret, *sœur de la Reyne Ieanne; lesquelles estoient bien parées en Couronnes & en ioyaux, & apres plusieurs autres Dames, & Damoiselles, bien parées & bien atournées, & ainsi fut apporté ledit Enfant, iusques à la grant porte de ladite Eglise de S. Pol; à laquelle Eglise estoient, qui attendoient ledit Enfant,* le Cardinal de Beauuais *Chancelier de France, qui ledit Enfant Christienna, &* le Cardinal de Paris, *en sa Chappe de drap, sans autre parement, & les autres Archeuesques,* de Lyon *&* de Sens, *& les Euesques* d'Evreux *&* de Constances, de Troyes, d'Arras, de Meaulx, de Beauuais, de Noyon, de Paris, *& les Abbez* de S. Germain des Prez, de saincte Geneuiéue, de S. Victor, de S. Magloire, *tous en Mitres, & en Crosses,, & tous furent à Christienner l'Enfant, & le tint sus Fons Monseigneur* de Montmorency, *& fu appellé Charles, par Monseigneur de Montmorency qui ce mesme nom portoit: & apres fut rapporté ledit Enfant en l'Hostel de S. Pol, par la porte de ladite Eglise. En celuy iour, fit le Roy faire vne donnée en la Cousture de saincte Catherine, de vingt deniers Parisis à chacune personne qui y vouloit aller, & y eut si grant presse, qu'il y eut plusieurs femmes mostes.*

Ce fut d'autant plus d'honneur à ce *Charles* Baron *de Montmorency* Mareschal & grand Panetier de France, d'estre parrain d'vn fils si desiré, & dont la naissance apporta tant de ioye, que Louis Duc d'Orleans estant né trois ans apres, Louis d'Evreux, Comte d'Estampes, Prince du sang de France, le tint sur les Fons pour Louis de France Duc d'Anjou, qu'il representa en cette ceremonie.

De l'ordre laissé par le feu Roy pour le gouuernement du Royaume pendant la minorité, afin d'euiter les inconueniens de la Regence.

CHAPITRE III.

CHARLES cinquiéme Roy de France, pere de Charles VI. n'eut point de plus grand regret dans les dernieres années de sa vie, que celuy de laisser son fils mineur, pour la iuste deffiance qu'il auoit des desseins & des diuerses inclinations de ses trois freres. L'aisné estoit Louis Duc d'Anjou, le second Iean Duc de Berry, & le troisiesme Philippe Duc de Bourgongne, desquels ie donneray les Histoires cy-apres, pour mieux faire voir l'estat des choses par le veritable caractere de ces trois Princes. Le Duc *d'Anjou* estoit auare & ambitieux, & d'autant plus redoutable, qu'il auoit beaucoup d'esprit. Le Duc *de Berry* estoit aussi auare, mais d'vne auarice que ie ne sçay comment definir, car il estoit cruel pour auoir & pour despenser, en pierreries, en bijoux, & en bastimens; sa principale

passion estoit de ne manquer de rien, & c'estoit dequoy faire vn Tyran d'vn homme qui se faisoit tant de besoins si difficiles à satisfaire. Le Duc *de Bourgogne* estoit vn prodigue, qui dépensoit tout, mais outre qu'il estoit le plus genereux, le Roy son frere creut auoir plus de raison de se fier en luy, parce qu'il estoit celuy qu'il auoit plus puissamment estably, & parce qu'il en témoignoit beaucoup de reconnoissance. Auec ces trois Princes, il y en auoit vn que ce Monarque ne consideroit pas moins, quoy qu'il fust plus esloigné, c'estoit *Louis Duc de Bourbon* frere de la Reine sa femme, Prince fort sage & de grande conduite, & tout seul digne de la Regence & de l'administration du Royaume, s'il eust esté au pouuoir du Roy son Beau-frere, de le choisir sans irriter ceux à qui leur naissance y donnoit plus de part. C'est ce qui l'obligea de chercher les moyens de pouruoir à ce qui estoit à craindre, de l'auarice, de l'ambition, & de la prodigalité de ses freres, par vne maniere de Gouuernement, dont l'authorité fût temperée : & il n'en trouua point de plus expedient, que de faire vne Ordonnance pour seruir de Loy à l'aduenir, par laquelle les Rois mineurs fussent declarez majeurs à l'âge de quatorze ans. Cette loy faite au bois de Vincennes, au mois d'Aoust 1374. fut verifiée au Parlement le 20. de May 1375. en presence de grand nombre de Princes, de Prelats, & de grands Seigneurs, & mesmes du Preuost des Marchands & des Escheuins de Paris.

Apres cette Ordonnance, qui seruit de fondement au dessein qu'il auoit d'asseurer la Couronne à son fils, lors âgé de six ans, & qu'il ne desesperoit pas de pouuoir conduire iusques à cette nouuelle maiorité auant que de mourir, il en fit vne autre au Chasteau de Melun, au mois d'Octobre 1374. par laquelle, en feignant de garder la Iustice qu'il deuoit au Duc d'Anjou son frere, il le declara Gouuerneur du Royaume, sans aucunement parler de Regence, en cas qu'il vint à mourir auparauant que son fils eut l'âge de regner porté par la nouuelle Constitution. Il substituoit au Duc d'Anjou, soit qu'il predecedast, ou qu'il y renonçast, le Duc de Bourgogne son dernier frere, & il n'y fit aucune mention du Duc de Berry, comme de celuy qu'il en estimoit estre moins capable. Enfin il y apporta ce qu'il put de restrictions, & mesmes il y insera vne forme de serment à faire par l'vn de ses deux freres qui seroit Gouuerneur du Royaume. Cependant, par mesme moyen, il disposa de l'education & du Gouuernement de ses deux fils, en faueur de la Reyne leur mere qui viuoit encore, & des Ducs de Bourgogne, & de Bourbon ; y affectant particulierement le reuenu de la Duché de Normandie, de la Vicomté de Paris, du Bailliage de Senlis, & de la Chastellenie de Melun, qui faisoient alors le plus grand & le plus clair reuenu du Royaume.

Cette Ordonnance n'estoit que pour satisfaire en cas de besoin à l'ambition du Duc d'Anjou son frere, qu'il ne sçauoit comment exclure ; mais c'estoit si bien son intention, de luy oster la Regence, s'il estoit possible, que pour appuyer les moyens qu'on en pourroit auoir, & pour en vser selon les occasions, il fit expedier vne autre Declaration au mesme lieu de Melun, les mesmes mois & an, & peut-estre le mesme iour ; n'y ayant pas

voulu exprez mettre vne datte plus expresse; par laquelle il entendoit, *Qu'estant preuenu de mort auparauant que son fils & successeur eut atteint l'âge de quatorze ans, la Reine sa femme, eut la tutelle & l'education de ses Enfans, & le gouuernement, garde, & defense du Royaume, & qu'auec elle, ses tres-chers & tres-amez freres, Philippe Duc de Bourgogne, & Louis Duc de Bourbon, fussent tuteurs de ses Enfans, Gouuerneurs & Defenseurs de son Royaume dés le iour de son decez, iusques à ce que sondit successeur fut entré en la quatorziéme année de son âge;* substituant la Reine & les deux Ducs les vns aux autres en cas de mort. Comme les minoritez causent bien souuent la dissipation des Finances, il y voulut aussi mettre ordre, par le soin qu'il eut en l'vne & l'autre Declaration, d'ordonner que les deniers reuenant bons de la despense du Gouuernement du Royaume, & de l'education de ses Enfans, fussent mis entre les mains *de Bureau* sire *de la Riuiere* son premier Chambellan, & à son defaut, par mort, ou par autre empeschement, de *Pihlippe de Sauoisy* son Chambellan, de Maistre *Bertran du Clos*, ou de Maistre *Pierre du Chastel*, ou de ceux d'entr'eux qui viuroient pour lors. Enfin, pour donner vne forme d'Aristocratie à ce nouueau Gouuernement, & pour empescher que toute l'authorité ne demeurast à peu de personnes, ce sage Prince establit par la mesme Declaration vn Conseil necessaire, composé d'vn choix de ce qu'il auoit connu de plus habiles gens dans les trois Estats du Royaume, lesquels il y nomme, & qui meritent bien d'estre mentionnez dans ces Commentaires, où i'estendray plus amplement leurs qualitez, parce qu'ils sont simplement designez par leurs Benefices, ou par leurs Offices.

Noms des principaux Conseillers choisis par le Roy Charles V. pour la conduite des affaires pendant la minorité.

CHAPITRE IV.

1. CEluy qui est nommé le premier, en consideration de sa dignité d'Archeuesque de Rheims, est *Louis Thezart*, sorty d'vne maison noble de Normandie, premierement Archidiacre de Rheims, puis Euesque de Bayeux, & de là transferé à l'Archeuesché, la mesme année de cette Ordonnance 1374. mais il mourut l'an suiuant, & ayant predecedé le Roy, ce choix ne sert que pour l'honneur de sa memoire.

2. Le second fut *Guillaume de Melun* Archeuesque de Sens, personnage autant considerable pour son merite particulier, que pour la grandeur de sa naissance, & qui auroit dignement continué le seruice qu'il auoit rendu dés le regne du Roy Iean, dans les principaux emplois du Conseil & du Ministere, s'il ne fust pareillement mort trois ans auparauant le Roy Charles V.

3. Le troisiéme estoit *Nicolas d'Arcyes* Euesque d'Auxerre, premierement Chanoine

Chanoine & Thresorier de S. Estienne de Troyes, que le mesme Prince appella en son Conseil. Il l'honora par Lettres du 3. de Septembre 1373. d'vne Charge de President Clerc en sa Chambre des Comptes; en l'exercice de laquelle il mourut le 23. iour de Septembre 1376. C'estoit vn homme de petite Famille, issu du village d'Arcyes en Champagne, dont luy & ses freres prirent le nom qu'ils rendirent illustre par leur fortune. Ils pourroient auoir esté enfans *d'Hemond* d'Arcyes, Clerc de la Paneterie du Roy, qui pour ses bons & longs seruices eut à vie ses gages de quatre sols parisis par iour, par Lettres du 3. de Septembre 1377. Ie ne trouue point à qui cet Euesque d'Auxerre auoit esté marié auant qu'il entrast dans les Ordres, mais il paroist par le Registre du Parlement de l'an 1385. qu'il eut deux filles qualifiées legitimes & naturelles, dont la premiere nommée Damoiselle *Nicole d'Arcyes*, femme en premieres nopces *de Simon de la Fontaine*, lequel il fit l'vn des executeurs de son Testament, estoit remariée ladite année 1385. à *Milet de Lyons*, depuis Maistre de l'Artillerie de la Ville de Paris. L'autre épousa *Iean de Bucy* pareillement executeur du Testament de son Beau-pere, auec *Pierre d'Arcyes* Euesque de Troyes, & *Iean d'Arcyes* Conseiller au Parlement, freres dudit Euesque. Lesquels Milet de Lyons & Iean de Bucy, eurent procez en ladite qualité d'executeurs, contre l'Euesque de Lizieux auparauant Euesque d'Auxerre, selon ledit Registre, qui nous apprend que cet Euesque de Lisieux nommé Guillaume d'Estouteuille, a esté obmis dans les Catalogues des Euesques d'Auxerre iusques à present. *Pierre d'Arcyes* Euesque de Troyes mourut l'an 1395. & Iean d'Arcyes Conseiller lay aux Enquestes du Parlement, qui fut recompensé à vie de ses gages de dix sols Parisis par iour, pour ses bons seruices de trente-trois années en sa Charge, le dernier Feurier 1394. continua d'en iouyr iusques en l'an 1406. qu'il mourut, & en laquelle viuoit Pierre d'Arcyes, pareillement Conseiller lay, qui semble auoir esté son fils.

4. Iean Euesque *d'Amiens*, lors Abbé de S. Denis, qui est nommé le quatriesme, est ce fameux *Iean de la Grange*, plus connu sous le nom de Cardinal d'Amiens, depuis l'an 1375. que le credit du Roy son Maistre luy fit obtenir la pourpre Romaine. Sa qualité de Moine, dans laquelle il s'acquit tant d'honneurs & de reputation, l'a fait traiter d'homme nouueau, parce que son esprit contribua plus à sa fortune, que la noblesse de sa naissance, quoy qu'il fust Gentilhomme de bonne part, comme a fort bien remarqué le sieur Du Chesne en son Histoire des Cardinaux François; & comme il parut en la personne d'Estienne de la Grange son frere, duquel il sera pareillement parlé en ce Chapitre. Ses Ancestres porterent le nom de Bouchamages, depuis changé en celuy de la Grange, à cause d'vne terre de ce nom dans le Diocese de Chalon, qu'ils possederent auec celle de Germolles au mesme Diocese, où ce Cardinal nasquit. L'inclination qu'il eut aux Lettres luy ayant fait embrasser la Religion de S. Benoist, qui estoit la plus celebre de son Siecle, il y merita le degré de Docteur en Droict, & fut successiuement Prieur de Nostre-Dame d'Elincourt, de Gigny, & de S. Denis de la Chartre à Paris, & enfin Abbé

de Fescamp, & Conseiller au Parlement; où son sçauoir & ses seruices luy acquirent l'estime & les bonnes graces du Roy Charles V. Il l'employa en diuerses Ambassades, & en la conduite de ses principales affaires, & luy procura l'Euesché d'Amiens. Il adiousta à ce bien-fait par Lettres du 16. de May 1373. vne pension de deux mille liures de rente sur son Thresor, causée pour les bons & agreables seruices qu'il luy auoit rendus, en diuers loingtains voyages pour ses plus importantes affaires, qu'au faict des subsides pour la guerre, dont il eut long-temps la direction, & par d'autres Lettres du 25. de Iuin 1376. il accreut cette pension d'autant, pour la rendre de quatre mille liures, comme il paroist par l'Ordinaire du Thresor de ladite année 1376. S'il estoit fort habile dans les affaires, il estoit d'autre part fort entier dans ses sentimens, & dans ses ressentimens. C'estoit vn homme nourry dans la domination du Cloistre, qu'il eust esté plus loüable d'auoir adoucie dans les vsages du monde, pour s'acquitter auec moins de dureté enuers les Peuples de la Commission des Finances, où il n'eut autre soin que de faire ses affaires, & de tirer auantage auprez du Roy de la haine qu'il s'acquit sous pretexte d'accroistre les reuenus. C'est ce qu'a fort bien remarqué Robert Gaguin, qui fait vn iugement digne d'estre icy rapporté en ses propres termes touchant la question qui se peut proposer, s'il est à propos d'admettre les Ecclesiastiques dans les Charges publiques de l'Estat, & dans le Ministere. *Erat Cardinalis quidam Romanus, Ambianensis appellatus, qui auctor fuerat augendi census & tributi, & seuerè aliquando, Carolum, dum adhuc Pater viueret, tractauerat. Quam rem tunc recordatus Carolus, ad Sauoysium, qui propè astabat, Ecce iam, inquit, Sauoysi, de hoc Sacerdote liberi erimus. Quo verbo territus Ambianensis, confestim, per Duacum, Auenionem se recepit, exportato ingenti thesauro, quem sibi ex publico contraxerat. Illud siquidem non vnquam compertum est inter Francos, plus damni in Rempublicam inuehi, dum Sacerdotis consilio res agitur, quam cum prudens aliquis, ex seculi nobilitate, rebus gerendis præficitur. Ille enim, nescio qua insatiabili ambitione, omnia sibi vindicat: hic populi misertus, & communitatis detrimentum suum esse ratus, Reipublicæ, vt potest bene consulit: ille fastum & pompam ex dignitate metiens, eo audacius diuitias congerit, quominus vltionem timet, Ecclesiastica libertate protectus. Hic autem opes suas cum Republica coniunctas esse non ignarus, ex publico incommodo priuatum quoque auguratur. Nam qui res suas ex Reipublicæ statu considerat, illas sine hac nequaquam stare posse intelligit.* C'est à dire en François, *Alors estoit en la Cour de France vn certain Cardinal, dit d'Amiens, qui par ses conseils auoit esté l'Autheur des exactions & des imposts de l'autre Regne, & qui auoit abusé de son authorité, iusques à manquer de respect à M. le Dauphin, qui ne le put oublier quand il fut paruenu à la Couronne. Il ne manqua pas de dire au Sire* de Sauoisy, *qui se trouua lors auprez de luy, Sauoisy*

nous voila deliurez de ce Prestre; dont le Cardinal épouuanté ne songea qu'à se mettre à couuert du ressentiment de ce Prince, & s'estant retiré à Doüé, il prit la route d'Auignon, auec vn grand amas de richesses qu'il auoit vollées à l'Estat dans le maniment des Finances. Ie remarqueray à ce sujet que la Monarchie Françoise a reconnu par experience, qu'il est plus dangereux de tomber sous le Gouuernement d'vn Prestre, que de quelque Seigneur Laïque. En effect, l'Ecclesiastique n'a pour object que de satisfaire vne extreme ambition, ou vne auarice insatiable, l'autre tout au contraire, prend soin de l'interest public où il a part, il le mesnage comme le sien & se laisse toucher à la misere du Peuple. Celuy-là tirant auantage de sa dignité, se rend d'autant plus iniuste dans la passion de s'enrichir, qu'il entreprend toutes choses impunément sous la protection du caractere dont il abuse; & celui-cy tout au contraire, qui sçait que sa fortune est iointe à celle de l'Estat, songe plutost à le rendre florissant qu'à le destruire: & c'est le sentiment de tous ceux qui sont quelque chose dans la Republique, de ne point enuisager d'autre soustien que le salut & la durée de la mesme Republique, parce que le salut & la durée de la Famille y sont attachez.
Le premier Autheur qui ait fait mention de cette fuite du Cardinal d'Amiens en Auignon, est Iean Iuuenel, en son Histoire de Charles VI. & ie rapporteray icy ce qu'il en dit pour le maintenir. *Le Principal, comme on disoit, qui auoit trouué & conseillé à mettre Aides sus, c'estoit le Cardinal d'Amiens, lequel estoit moult hay du Peuple, & auoit tout le gouuernement des Finances; & l'auoit le Roy en grande indignation. La cause, on disoit qu'il le hayoit, pour cause qu'il estoit bien rude au Roy durant la vie de son pere, en plusieurs manieres: & vn iour appella Sauoisy, & luy dit, Sauoisy, à ce coup serons vangez de ce Prestre. Laquelle chose vint à la connoissance dudit Cardinal, lequel monta tantost à cheual, & s'en alla de tire à Doüé, en vne place qui estoit à Messire* Iean des Marests, *& de là, au plutost qu'il put, en Auignon, & emporta ou fit emporter bien grande Finance, comme on disoit.*
Le sieur Du Chesne, en l'Eloge de ce Cardinal, refute le tesmoignage de ces deux Autheurs, sur des vray-semblances assez considerables, & particulierement sur ce qu'il partit de la Cour de France pour celle de Rome l'an 1376. & qu'en l'an 1378. il se trouua à Fondy auec les autres Cardinaux, à l'election de Robert de Geneue qui prit le nom de Clement VII. mais il ne s'ensuit pas de là qu'il ne soit pas reuenu en France en retournant en Auignon auec Clement, qui y planta son siege. Ce Pape auoit trop d'interest de le choisir principalement entre les Cardinaux qu'il enuoya en Cour pour persuader le Roy de la Iustice de son election, puis qu'il estoit vn des principaux Autheurs du Schisme, & qu'il auoit tant de part aux bonnes graces, & à la confidence de Charles V. qui voulut en estre informé par les Cardinaux François, comme il est iustifié en diuers en-

droits de nostre Historien. Cela se prouue mesme par le compte de Barthelemy des Noces Thresorier des Guerres du Roy & du Duc de Berry son Lieutenant en ses pays de Languedoc & Duché de Guyenne, depuis le 21. de May 1381. iusques au 2. d'Aoust 1383. qui m'a esté communiqué par M. d'Herouual. Il tesmoigne que *Iean Labbé* Escuyer fut assigné sur sa recepte de la somme de 65. francs, le 9. de Mars 1381. pour auoir quelque temps auparauant accompagné le Cardinal d'Amiens, le Comte de Sancerre & Messire Simon de Cramaut, de Beziers à Mazieres, pour traitter auec le Comte de Foix de certaines affaires d'importance pour le seruice du Roy, & pour le bien du pays de Languedoc. D'autre part, Iean Iuuenel estoit dés ce temps-là en trop grande consideration dans le Barreau, pour estre mal informé du sujet & de la verité de cette retraite du Cardinal hors de France, dont il donne des circonstances trop considerables pour le croire Autheur d'vne Fable ; ce qui confirme d'autant plus cette indignation du Roy, c'est qu'il ne fut point payé de sa pension de quatre mille liures, qui depuis fut absolument rayée sur les comptes par l'Ordonnance du mois de Feurier 1387. L'on peut encore adiouster à cela, que la residence en Cour de Rome, ou dans leurs Dioceses, des Cardinaux ou des Euesques qui ont fait leur fortune dans la milice du monde, estoit deslors vn veritable exil & vne marque de disgrace, en des personnes qui n'auoient passionné les Dignitez Ecclesiastiques, pour autre suiet, que pour repaistre leur vanité d'vn tiltre qui leur donnast vn grand rang, & pour en consumer les reuenus, auec plus de faste & de scandale, que si c'eussent esté des biens de fortune. Aussi le Cardinal d'Amiens fit-il tout ce qu'il put pour rentrer en credit en France, où il reuint sur la fin de l'an 1381. ou bien au commencement de 1382. qu'il prit possession de l'Archidiaconé de Roüen, lequel il posseda auec vn Canonicat de Paris, en vertu d'vne qualité de Cardinal qui le rendoit habile, & par consequent auide, comme tous ses Confreres, de toutes sortes de Benefices. N'y trouuant pas l'accueil & le credit qu'il auoit esperé, il se retira derechef en Auignon, où il mourut le 24. iour d'Auril 1402. apres auoir fait vn grand & ample testament, rapporté dans l'Histoire des Cardinaux du sieur Du Chesne, auec diuers codiciles qui font foy de ses grandes richesses; dont ie laisse à iuger à la posterité, s'il fit mieux de les amasser pour faire tant de Fondations, que s'il eust vescu dans vne loüable mediocrité, pour s'épargner le reproche d'auoir esté si attaché aux biens de la terre, & par consequent sujet à toutes les honteuses passions d'vne extréme auarice. Il fit son heritiere vniuerselle *Iacqueline de la Grange* sa Niepce, femme de *Iean de Montagu* Grand Maistre de France : & la prouidence Diuine en disposa peut-estre de la sorte, afin que sa succession tombast en confiscation, auec le reste des grands biens de ce mal-heureux Fauory. Ce Testament nous apprend, qu'il auoit pour Neveux *Imbert de Boisy* President au Parlement de Paris, *Iean de Boisy* Euesque d'Amiens, *Iehan Filhet* Euesque d'Apt, & *Iean* sire *de Roussay*, lesquels il choisit pour executeurs de ses dernieres volontez; dont il soumit la connoissance au Parlement de Paris en consideration de ce qu'il auoit eu l'honneur d'estre du Corps d'vne si il-

lustre Compagnie. L'on attribuë à la vengeance de ce Cardinal, la mort de *Siluestre Budes*, Chef des Bretons qui passerent en Italie pour le secours de l'Eglise sous le Pape Gregoire XI. & qui continuërent au seruice de Clement VII. contre Vrbain VI. son competiteur : lequel il fit decapiter par le credit qu'il auoit auprez de Clement, en haine de ce que ses troupes auoient pillé dans la Romagne, le bagage precieux, ou plutost le butin qu'il auoit emporté de France, & qu'il auoit encore augmenté dans la Legature de Toscane. Le Pape Vrbain successeur de Gregoire, luy ayant fait reproche de ses concussions, le mesme appetit de vangeance luy fit chercher dequoy contredire vne election qu'il auoit reconnuë comme legitime. Il y interessa malheureusement la Nation Françoise, & sousleuant les Cardinaux de deçà les Monts, sur l'esperance de la protection du Roy Charles V. qu'il luy fut aisé de tromper de si loing, il fut l'Autheur de ce deplorable Schisme, qui fait la plus grande partie de nostre Histoire. I'ay creu deuoir ce détail de sa vie, pour faire voir que les grands Hommes selon le monde, ne sont pas tousiours les plus gens de bien, & qu'il est dangereux de recompenser par des Dignitez Ecclesiastiques, le merite & la reputation qu'on acquiert dans le maniment des affaires temporelles. La qualité d'Abbé de S. Denis en France, que le Roy Charles V. donna à ce Cardinal, nous apprend qu'il y a faute dans l'Histoire de S. Denis & dans tous les Catalogues des Abbez, où il n'en est fait aucune mention; mais il est pardonnable d'oublier de telles gens, que le malheur du siecle rendoit plustost deuorateurs, que Pasteurs de leurs Eglises.

5. Le cinquiesme qui fut choisi pour ce Conseil perpetuel & necessaire, fut *Guillaume Abbé de S. Maixant*, qui auoit donné des preuues de son experience & de sa fidelité en plusieurs grands emplois, sous l'authorité de ce sage Prince.

6. Le Comte de Tancaruille Chambellan de France, designé sixiéme Conseiller du gouuernement futur, s'appelloit *Iean* II. du nom *Vicomte de Melun*, fils de Iean I. Vicomte de Melun, Seigneur de Monstrueil-Bellay, pareillement grand Chambellan, & de Ieanne heritiere de Tancaruille, & de la Charge de grand Chambellan hereditaire de Normandie, Dame de Blaye, à cause d'Alix de Pons sa mere, femme de Robert, sire de Tancaruille. Le mesme Iean premier espousa en secondes Nopces Isabelle Dame d'Antoing, d'Espinoy, de Sottenghiem & de Houdain, Vicomtesse de Gand, & de ce second mariage sont issus les Princes *d'Espinoy*, Vicomtes de Gand, Marquis de Richebourg, Connestables & Seneschaux hereditaires de Flandres & de Hainaut, &c. Le Chef de leur posterité qui dure encore, est le Prince d'Espinoy, &c. Cheualier des Ordres du Roy, qui est rentré auec le Vicomte de Gand son frere au seruice de la France, d'où il tire son illustre origine. Ce Iean II. Comte de Tancaruille, fut aussi grand Maistre de France, & quoy que l'Ordonnance de Charles V. n'eut point de lieu apres sa mort, la qualité, la grandeur & les seruices de ce Seigneur, qui l'an 1364. estoit Gouuerneur de Champagne & de Brie, de Bourgogne, & de Languedoc, ne luy donnerent pas vn moindre rang à la Cour,

ny moins de part dans les Conseils, pendant la minorité de Charles VI. iusques en l'an 1382. qu'il mourut. Il espousa Ieanne Crespin, fille & heritiere de Guillaume sire de Warengebec, qu'elle luy apporta auec la Charge de Connestable hereditaire de Normandie, de laquelle il eut Guillaume Vicomte de Melun grand Bouteiller de France, Connestable & grand Chambellan de Normandie, Comte de Tancaruille, digne heritier de la mesme estime & de la mesme fidelité, qui nous donnerons lieu de donner son Eloge, & de parler plus amplement de cette fameuse Race de Melun, dans les Commentaires que nous ajousterons à cette Histoire.

Les autres Conseillers ou Ministres du futur Gouuernement selon l'ordre de la mesme Declaration, sont

7. Bertran *du Guesclin* Connestable de France & Comte de Longueuille, duquel il sera pareillement plus amplement traité en mes Commentaires, au suiet du Seruice solennel que le Roy Charles VI. luy ordonna, & auquel il assista en l'Abbaye Royale de S. Denis, lieu de sa sepulture: où son Oraison funebre prononcée par l'Euesque d'Auxerre, me donnera plus de champ pour m'estendre sur les grands exploits de ce Heros.

8. Iean Comte *de Harcourt*. Encore que ce Seigneur nous ait donné lieu, par les grands seruices qu'il continua au Roy Charles VI. iusques en l'an 1388. qu'il mourut, de luy reseruer place parmy les principaux appuis de sa minorité, son Eloge doit estre de l'autre Regne, qui fut tesmoin du restablissement de sa Maison en sa personne, par vne action digne de la prudence & de la sagesse de Charles V. Iean Comte de Harcourt & d'Aumalle son pere, s'estant rendu suspect au Roy Iean pere de Charles, pour le trop d'affinité qu'il paroissoit auoir auec le Roy de Nauarre, qui comme luy possedoit de grands biens en Normandie: ce Prince se resolut d'autant plus inconsiderément à sa perte, qu'il iugea mal de l'attache qu'il témoignoit à la personne du Dauphin Charles, qu'il auoit fait Duc de cette Prouince. Il attribua aux mauuais conseils de ce Comte, le dessein que son fils auoit fait de se retirer auprez de l'Empereur Charles de Luxembourg, l'an 1355. il creut qu'il auoit trempé dans cette conspiration pour le seul interest du Nauarrois, & quoy qu'apres l'entreprise découuerte, il eut accordé des Lettres d'abolition au Dauphin, & à tous ses complices, il en garda vn ressentiment si pressant, qu'il ne voulut pas perdre la premiere occasion qui se presenta de s'en vanger, sur quelque nouueau pretexte d'intelligence & de caballe. Le cinquiéme d'Avril de la mesme année, le Dauphin Duc de Normandie disnant au Chasteau de Roüen, auec le Roy de Nauarre son Beau-frere, le Comte de Harcourt, & quelques autres Seigneurs, ce Roy en personne les vint surprendre, les emprisonna tous, à la reserue de son fils, & le iour mesme, ayant fait conduire en charette ce Comte, le sire de Grauille, Maubué de Mainemares, & Colinet Doublet, en vne place prés du Chasteau, qu'on appelle le Champ du Pardon, il les fit décapiter en sa presence, fit traisner leurs corps au gibet, & commanda qu'on mist leurs testes au bout d'vne lance. Cette cruelle execution s'estant faite d'vne maniere assez precipitée pour donner de l'horreur à tous les Sujets du Roy, & pour

pousser au dernier desespoir tous ceux qui y estoient interessez, ou qui craignoient les suites de sa passion, *Philippe* de Nauarre, *Comte de Mortain*, frere du Nauarrois, & *Geoffroy de Harcourt*, Oncle du Comte, s'appuyerent de la protection du Roy d'Angleterre; qui se seruit de cette mal-heureuse conioncture pour continuer ses entreprises sur la France: & de là s'ensuiuit la malheureuse Bataille de Poitiers, & la prise du Roy Iean. Charles son fils, deuenu par ce moyen Regent du Royaume, ne put mieux témoigner qu'il n'approuuoit point cette funeste violence, qu'en cherchant les moyens de l'expier, & pour cela il ne se contenta pas de radoucir l'esprit iustement irrité de *Iean Comte de Harcourt*, fils du defunct, par des asseurances du restablissement de sa Maison en sa personne: mais pour le gaigner entierement à luy & à l'Estat, il le maria auec *Catherine de Bourbon*, sœur de Ieanne sa femme, fille de Pierre Duc de Bourbon & d'Isabelle de Valois, fille de Charles de France Comte de Valois, & sœur de Philippes VI. dit de Valois Roy de France. Cette alliance ayant fait oublier toute sorte de ressentiment à ce Comte, il passa l'année suiuante en Angleterre pour estre l'vn des ostages de la liberté du Roy Iean, & depuis il continua d'estre si fidele & si affectionné au seruice du Roy Charles V. son Beau-frere, qu'il merita d'estre l'vn de ceux qu'il choisit pour le gouuernement du Royaume, pendant la minorité de son fils. Quoy que cette Declaration ne s'executast point, la dignité de sa naissance, & l'honneur qu'il auoit d'estre Oncle d'alliance du ieune Roy, y supléerent, il eut grande part aux affaires, & tint vn des premiers rangs dans la Cour & dans les Conseils, aussi bien que dans les Armées, & principalement à la Bataille de Rosebecque; mais ce ne fut point en qualité de Mareschal de France qu'il ne fut iamais, non plus que grand Maistre & Gouuerneur du Royaume, comme a faussement inuenté Iean le Feron. L'année suiuante 1383. il se croisa pour accompagner le Duc de Bourbon son Beau-frere en son voyage d'Afrique contre les Infidelles, enfin apres auoir restably les disgraces de sa maison, il eut le bon heur de laisser entr'autres enfans vn digne heritier de sa grandeur, en la personne de *Iean VII.* apres luy *Comte de Harcourt* & d'Aumalle, Vicomte de Chastelleraut, &c. qui épousa *Marie d'Alençon* Princesse du sang Royal, fille de Pierre Comte d'Alençon, & de Marie Chamaillard d'Antenaise, Vicomtesse de Beaumont. De ce mariage sortirent *Iean de Harcourt*, Comte d'Aumalle & de Mortain, Gouuerneur de Normandie, &c. tué sans alliance à la Bataille de Verneüil contre les Anglois l'an 1424. auant la mort de son pere, qui arriua seulement en l'an 1453. ou enuiron; lequel eut pour heritieres *Marie* Comtesse *de Harcourt* & d'Aumalle, & *Ieanne de Harcourt*: l'vne mariée à *Antoine de Lorraine*, Comte de Vaudemont, de laquelle est issuë toute la Maison de Lorraine d'auiourd'huy; & la seconde à *Iean* sire *de Rieux*; dont la posterité eut en partage vne portion de la terre de Harcourt, auec le tiltre de Comté par indiuis; laquelle tomba derechef en la Maison de Lorraine, par le mariage de René de Lorraine, Marquis d'Elbeuf, auec Louise de Rieux, Bisayeule du Duc d'Elbeuf, auiourd'huy par representation d'icelle Comte de Harcourt & de Rieux. De cette grande & ancienne Maison de Har-

court, issuë de Bernard, surnommé le Danois, Contemporain de Rollo premier Duc de Normandie, & qu'on estime auoir esté de mesme sang, il ne reste plus que deux branches. De l'vne est Chef Iacques de Harcourt, Baron d'Ollonde, aisné du nom & Armes de Harcourt; & de la seconde François de Harcourt, Marquis de Beuvron. C'est tout ce que i'ay creu estre à propos de remarquer de cette Race, dont l'Histoire doit bien-tost paroistre au iour par les soins de M. de la Rocque, qui l'a traitée si amplement auec tous les Rameaux qu'elle a produits, que ce grand & docte Ouurage seruira pour l'Histoire entiere de la Prouince, & de toutes les Maisons de Normandie.

9. Iean Comte *de Sarrebruche*, Bouteiller de France. Entre plusieurs Seigneurs Estrangers, que le Roy Charles V. attira à son seruice, il affectionna particulierement celuy-cy, qui prenoit qualité de Comte de Sarrebruche à la mode de son pays d'Allemagne, où les puisnez portent les mesmes tiltres de leurs aisnez qui possedent les terres & les fiefs de leurs Maisons. Il estoit seulement Seigneur ou Damoiseau de Commercy, qui fut donné en partage à Simon de Sarrebruche son pere, fils puisné de Iean Comte de Sarrebruche, & mary de Mahaut d'Aspremont, qu'il espousa l'an 1349. fille de Gobert Seigneur d'Aspremont, & d'Agnez de Coucy. Ce Simon est obmis dans la Table Genealogique de la Maison de Sarbruch, publiée par le feu sieur Blondel, qui a fait plusieurs autres fautes fort capitales sur ce sujet, que i'ay estimé deuoir corriger icy, suiuant l'occasion qui s'en presente. Il est vray que *Frideric Comte de Sarrebruche* l'an 1126. gendre de Simon Duc de Lorraine, & frere d'Albert Archeuesque de Mayence mort l'an 1137. fut pere de Simon Comte de Sarrebruche l'an 1146. & 1157. d'autre *Albert* Archeuesque de Mayence mort l'an 1140. & *d'Agnez* 2. femme de *Frideric 2. Duc de Suaube*, qui d'vn premier lict eut l'Empereur Frideric I. Les Enfans de *Simon Comte de Sarrebruche*, ignorez par le sieur Blondel, sont Simon 2. & *Heluis de Sarrebruche* femme de *Hugues 2.* Comte *de Vaudemont*. Ce *Simon 2. Comte de Sarrebruche* épousa *Lorette* fille de Frideric premier Duc *de Lorraine*, du consentement de laquelle il ceda au Duc Mathieu, l'an 1226. les droicts qu'ils pouuoient pretendre en la Duché de Lorraine, & eut d'elle *Simon 3. Comte de Sarrebruche*, mort auant l'an 1235. que ses sœurs partagerent sa succession, sans enfans de *Ieanne* fille de Gobert sire *d'Aspremont*, & de Iulienne de Rosoy. Ses sœurs furent *Lorette Comtesse de Sarrebruche* apres son frere, femme de *Gobert* sire *d'Aspremont*, frere de Ieanne, & morte sans posterité, l'an 1246. *Mahaut Comtesse de Sarrebruche*, mentionnée cy-apres, & *Ieanne de Sarrebruche* nommée dans le partage de mil deux cens trente-cinq. Ce degré tout entier est obmis par Blondel, qui au lieu de Simon 2. fait vn Comte en blanc, dont il confond les actions auec celles de son gendre, & le mariage auec celuy de Simon 4. son petit fils; n'ayant pas sceu l'extinction de la Maison de Sarrebruche en la personne de Simon troisiéme, non plus que la continuation du mesme nom & Armes par la posterité de *Mahaut* sœur du mesme Simon, mariée auec *Amé de Montbelliard*, sire de Montfaucon, Comte de Sarrebruche à cause d'elle, qui fit le voyage de la Terre Saincte,

auec

auec le fire de Ioinuille l'an 1248. elle fut inhumée en la Chapelle du S. Suaire de Besançon, l'an 1278. & de cette alliance sortirent *Iean de Montbelliart*, & *Simon de Montbelliart*, dit *de Sarrebruche* son frere aisné, Comte de Sarrebruche, non pas fils de N.... Comte de Sarrebruche, & d'vne pretenduë Dame de Commercy, selon qu'a escrit cet Autheur, mais issu de la Maison de Montbelliart, & sire de Commercy, par son mariage auec *Estiennette de Broyes*, fille & heritiere de Simon sire de Commercy. Il viuoit encore l'an 1297. & fut pere de *Iean* 1. de *Lore de Sarrebruche* premiere femme *d'Anseau sire de Ioinuille*, & de N.... alliée dés l'an 1300. auec *Iacques* fils puisné de Henry Comte *de Vaudemont*. Iean premier Comte de Sarrebruche l'an 1315. & confondu auec Iean second son fils, dans l'acte de l'an 1330. cotté par ledit sieur Blondel, fut pere de plusieurs enfans, dont il n'en remarque que deux sous le mesme nom de Iean, quoy qu'il n'y en eust qu'vn, parce que les deux de ce nom mentionnez en l'accord de l'an 1330. entre Gobert d'Aspremont, & Marie de Bar sa femme, d'vne part, & Agnez de Luxembourg, sont le pere & le fils, & non deux freres. Il est donc vray que l'aisné s'appelle Iean, & que les autres Enfans furent *Simon de Sarrebruche*, duquel & de sa posterité il sera plus amplement parlé cy-apres, *Mahaut de Sarrebruche*, femme de *Simon 1. Comte de Salmes*, & *Beatrix* Dame de *Hams* & des Armoises. *Iean 2. Comte de Sarrebruche* 1339. seruoit le Roy Philippe de Valois contre les Anglois, en qualité de Cheualier Banneret, auec trois Cheualiers Bacheliers. & vingt huict Escuyers, l'an 1341. & l'an 1361. il commandoit quatre Cheualiers, & vingt-six Escuyers au seruice du Roy Iean. Il épousa *Marie de Bar*, fille de Pierre Seigneur de Pierrefort, & de Eleonor de Poictiers, & Henry de Bar Seigneur de Pierrefort son Beau-frere le fit executeur de son Testament l'an 1368. *Ieanne Comtesse de Sarrebruche* leur fille vnique, porta tous ses biens auec cette Comté en la Maison de Nassaw, qui les possede encore à present par son alliance auec *Iean Comte de Nassaw*. *Simon de Sarrebruche*, sire de Commercy, frere de Iean second, & non son fils, comme a escrit le sieur Blondel, qui le fait mal à propos pere de Ieanne Comtesse de Nassaw, épousa auant 1349. *Mahaut d'Aspremont*, fille de Gobert sire d'Aspremont, & d'Agnez de Coucy, & fut pere de *Iean* Comte titulaire *de Sarrebruche*, Seigneur de Commercy, qui a donné sujet à ce discours, dont les seruices furent recompensez par le Roy Charles V. de la Charge de grand Bouteiller de France; à cause de laquelle il fut receu premier President Liaque en la Chambre des Comptes, l'an 1364. & il exerça ces deux Offices de tout temps iointes ensemble, iusques enuiron l'an 1383. qu'il mourut; laissant d'Isabelle de Ioinuille sa femme, *Simon de Sarrebruche* mort sans enfans *d'Isabeau de Chastillon*, l'an 1402. *Amé* sire de Commercy, & *Iean de Sarrebruche* Euesque de Verdun, puis de Chaalons, Pair de France, mort l'an 1438. *Amé de Sarrebruche* sire *de Commercy*, mort l'an 1413. laissa *de Marie de Chasteauuilain*, Dame de Louuoy, fille de Iean sire de Chasteauuilain, & de Ieanne de Grancey, Robert & *Marie de Sarrebruche*, femme en premieres nopces de *Iean de Hangest* sire de Genlis, & remariée à *Gaucher de Rouuroy* Seigneur *de S. Simon*, dont sont issus les Ducs de S. Simon, Marquis de Sandricourt, &c. *Robert*

de Sarrebruche, ſire de Commercy; fut encore Comte de Roucy par ſon mariage auec *Ieanne*, fille & heritiere de Iean 6. Comte *de Roucy* & de Braine, & d'Eliſabeth de Montagu. Il eut d'elle *Iean* Comte de Roucy, & *Amé de Sarrebruche* Comte de Braine, duquel & de Madelene de Luxembourg naſquit autre *Robert* Comte de Roucy & de Braine. *Amé* 2. ſon fils & de Marie d'Amboiſe, n'ayant eu que deux fils morts en enfance, de ſon mariage auec *Renée de la Marck*, il eut pour heritiers ſes trois ſœurs. La premiere nommée *Philippe* Dame de Commercy, &c. femme *de Charles de Silly*, ſire de la Roche-Guyon, du droict de laquelle le Cardinal de Retz qui en eſt iſſu, poſſede auiourd'huy la terre de Commercy. La ſeconde, qui fut *Catherine* Comteſſe de Roucy, a eu pour principaux heritiers les Princes de Condé, partagez des biens *d'Antoine ſire de Roye* ſon mary, & les Comtes de Roucy du nom de la Rochefoucaut, auquel ils ont ajouſté par ſubſtitution celuy de Roye: & de *Guillemette de Sarrebruche*, Comteſſe de Braine troiſieſme fille, ſont iſſus les Ducs de Boüillon, Comtes de Braine, de la Marck, &c. à cauſe de ſon mariage auec *Robert de la Marck* Duc de Boüillon, Prince de Sedan, & Mareſchal de France, Voila quelle eſt la poſterité de ce Iean de Sarrebruche grand Bouteiller de France, que les faueurs du Roy Charles V. qui l'eſtima digne d'auoir part au Miniſtere de l'Eſtat, arreſterent en France, où il demeura comme ont fait tous ſes deſcendans.

10. Simon *Comte de Braine*. Il eſtoit le quatriéme fils de Iean 5. Comte *de Roucy* & de Braine, duquel il continua la poſterité, & il ſera plus amplement parlé de luy dans les Commentaires ſur cette Hiſtoire, à propos de l'Arreſt de la Comté de Roucy, qu'il emporta ſur Louis 2. Duc d'Anjou Roy de Sicile, dont le pere Regent en France, & profitant du mauuais meſnage d'entre Iſabelle Comteſſe de Roucy, Niepce de ce Comte, & Louis de Namur ſon mary, auoit trouué moyen de ſe faire vendre ſes terres par l'intrigue, & par la menée de Pierre de Craon, qui pouuoit tout ſur l'eſprit & ſur les volontez d'vne femme prodigue, & ſans conduite.

Ie reſerue pareillement à d'autres occaſions, en ces meſmes Commentaires les Eloges

11. D'*Enguerran* ſire *de Coucy*, qui mourut apres la Bataille de Nicopoly.
12. D'*Oliuier* ſire *de Cliſſon*, depuis Conneſtable & Miniſtre d'Eſtat.
13. De *Louis de Sancerre*, Mareſchal, & depuis Conneſtable de France.
14. De *Mouton de Blainuille*, Mareſchal de France.
15. De *Iean de Vienne*, Admiral de France, qui fut tué à la Bataille de Nicopoly.
16. De *Huë de Chaſtillon*, Maiſtre des Arbaleſtriers.
17. De *Raoul de Raineual*, Grand Panetier.
18. De *Guillaume de Craon*.
19. De *Philippe de Maizieres*, que i'auray à iuſtifier de ce qui luy fut impoſé par les Bourguignons en haine du Duc d'Orleans.
20. Et de *Pierre de Villiers*, grand Maiſtre de France, & porte-Oriflamme, dont la valeur & les conſeils appuyerent les premieres & plus glorieuſes Années du Regne de Charles VI.

11. Pierre *d'Aumont* Chambellan du Roy Charles V. & par luy designé l'vn des Ministres de la future minorité de Charles VI. son fils, a fait voir par le merite d'vn choix si considerable, que la Maison d'Aumont ne doit pas sa principale reputation à la memoire du fameux Pierre dit Hutin d'Aumont son fils, premier Chambellan, & Garde de l'Oriflamme sous le mesme Regne de Charles VI. L'Autheur que i'ay traduit ayant creu luy deuoir vn Eloge, lors qu'il parle de sa mort, arriuée l'an 1414. ie reserue à ce lieu vn discours abregé de ses grands seruices. Mais comme son pere mourut à l'entrée du Regne que i'ay à traiter, ie ne sçaurois parler de luy en aucune occasion plus honorable qu'est celle cy, du suffrage d'vn si sage Monarque, qui luy donna part au gouuernement d'vn Estat dont il apprehendoit la decadence, & qu'il vouloit asseurer par les mesmes conseils qui l'auoient restably, & qui l'auoient rendu victorieux & triomphant durant sa vie. Tous les grands Capitaines de ce temps-là n'auoient pas la mesme ambition de ceux de ce Siecle, & s'il eust fallu estre Mareschal de France, pour marque d'auoir rendu de grands seruices à la guerre, le nombre en auroit esté trop grand. Il estoit limité à deux personnes, & comme l'on n'y pouuoit paruenir que par mort ou par demission, il n'y auoit qu'vne sorte de recompense pour tous ces grands Hommes, que la bonne fortune de la France a tousiours fait naistre dans les temps difficiles, à proportion des Monstres qu'elle a eu à combattre, ou des disgraces qu'elle a eu à reparer. Ainsi les Heros de ce Regne, ne se peuuent connoistre que par les simples commandemens des Places, ou par les qualitez de Conseiller & Chambellan du Roy. L'vn & l'autre seruoit pour témoigner de leur valeur, de leur prudence, de leur fidelité, & de leurs seruices, & l'vn & l'autre se rencontre en ce Pierre sire d'Aumont, qui ne quitta point les armes sous deux Regnes de fer, & sous vne Regence trauersée par des calamitez presqu'insurmontables qui suiuirent la prison du Roy Iean, & par vne guerre ciuile auec vn Prince redoutable par sa puissance & par son esprit. C'estoit Charles le Mauuais Roy de Nauarre, qui pretendoit du moins la Normandie, où il estoit puissant en Places, & en intelligences, pour sa part de la ruine de cet Estat, qui ne commença à se remettre & à respirer que par la defaite de ses trouppes, & par la ruine de son party. Le Chasteau de Neaufle prés de Gisors, qu'il couuroit auec vne partie du Vexin, estant alors de grande importance, Pierre d'Aumont y commandoit, auec vingt-quatre Escuyers, & douze Arbalestriers, dés l'an 1358. selon le compte de Nicolas Odde Thresorier des Guerres du Roy, qui le qualifie *Monseigneur Pierre d'Aumont*, Cheualier, Bachelier. Le dixiéme de Septembre de l'année suiuante 1359. il assista au Conseil tenu à S. Denis, où Messire Pierre de Villiers fut choisi pour souuerain & general Gardien de la Ville, & des ressorts de Melun, & du pays de Gastinois; & cela fait voir qu'il estoit deslors en possession de la Charge de Conseiller & Chambellan, sous laquelle il est mentionné parmy ceux du Conseil, sous la minorité de Charles VI. apres le mesme Pierre de Villiers, lors grand Maistre de France, & Garde de l'Oriflamme. Il paroist encore de la mesme qualité par l'amortissement que Hutin

son fils obtint du Roy à Paris, le 2. iour de Iuillet 1386. de six liures huict sols Parisis de rente, restans à amortir de la fondation de l'Hospital, & d'vne Chapelle en sa Ville de Chars, par Pierre sire d'Aumont son pere, Conseiller & Chambellan du feu Roy, lequel y estoit inhumé. Ce Pierre auoit épousé *Ieanne du Delouge*, fille du Seigneur du Delouge prés d'Aumont, qui rapportoit son origine à Girard du Delouge, mentionné dans les titres de l'Abbaye de S. Martin de Pontoise enuiron l'an mille cent. Les Tiltres de S. Martin des Champs nous apprennent que *Landry Seigneur d'Aumont* viuoit en la mesme année, & qu'il fut témoin de la donation qu'y fit Lambert Neveu de Humbold. Les successeurs de ce Landry furent Fondateurs, ou principaux bien-facteurs de l'Abbaye de Ressons voisine de leur terre, laquelle conserue plusieurs marques de leur charité, & particulierement *de Iean sire d'Aumont*, lequel auec *Mabile* sa femme, confirma leurs biens-faits l'an 1248. & fut pere d'autre Iean pareillement sire d'Aumont; du consentement duquel *Isabelle* sa femme, dite d'Oemont & d'Oomont, à cause de luy, donna deux muids de bled de rente à l'Abbaye de S. Germer au mois de Septembre 1281. à prendre sur les grains de leur terre de Parfondeval. Il mourut l'an mille trois cens, & de leur mariage nasquirent *Iean d'Aumont* 3. du nom, & Regnaut d'Aumont son frere & son compagnon d'armes en toutes les guerres de leur temps. Iean 3. sire d'Aumont seruit en l'ost de Tournay sous Raoul Comte d'Eu, Connestable de France, & laissa trois enfans, *Pierre*, *Charles*, & Iean d'Aumont, pere d'autre Iean d'Aumont, qui suiuit le Roy Charles VI. au voyage de Gueldres l'an 1388. Pierre d'Aumont l'aisné de ces trois freres, Seigneur d'Aumont, de la Neuville d'Aumont, de Bertecourt, de Lardieres, de Corbeil le Cerf, de Moncy-le-Perreux, de Clery, de Courcelles & d'autres lieux, Conseiller & Chambellan du Roy, qui a donné lieu à cet Eloge de sa Maison, dont il releua l'esclat & la reputation par ses grands seruices. Il mourut le 10. d'Avril 1381. & laissa de son mariage *Ieanne du Delouge*, pareillement decedée le douziéme de Septembre 1364. *Philippe d'Aumont*, Cheuallier, qualifié Monseigneur dans le compte de Nicolas Odde, Thresorier des Guerres, qui témoigne de son seruice auec sept Escuyers sous Messire Thibaut de Chante-mesle, dans l'estenduë des Comtez de Mante & de Meullant l'an 1364. *Pierre d'Aumont*, dit *Hutin*, qui continua la posterité, & les Dames *de S. Clair* & *d'Auény*. Pierre, dit Hutin, Seigneur d'Aumont, de Chars, de Meru, de Neaufle, de la Neuville d'Aumont, de Lardieres, de Corbeil le Cerf, de Moncy le Perreux, &c. Cheualier Banneret, Conseiller & premier Chambellan du Roy Charles VI. & garde de l'Oriflamme, commença de rendre hereditaires en sa Maison, les premieres Charges de la Cour & de la Couronne qu'elle possede encore auec le mesme merite, & par vn bon-heur tout singulier, qui fait connoistre qu'elle ne doit rien de sa grandeur à la Fortune. Ie parleray plus amplement de ses emplois & de ses exploits dans la suite de mes Commentaires, & ie remarqueray seulement icy ses alliances & ses enfans, pour donner la suite d'vne si illustre Genealogie. *Marguerite de Beauuais* sa premiere femme, Dame de Remaugis, qui mourut sans enfans, estoit sœur de

Guillaume Chastelain de Beauuais, grand Queux de France,& fille de Colart Chastelain de Beauuais & de Marguerite de Roye. La seconde fut *Ieanne de Chastillon*, fille de Iean Seigneur de Chastillon sur Marne,de Gandelus,&c. Grand Maistre de France, & de Ieanne de Sancerre issuë des Comtes de Sancerre puisnez de la Maison des Comtes Palatins de Champagne & de Brie, depuis Rois de Nauarre. Il eut d'elle *Pierre d'Aumont* Seigneur de Cramoisy, Conseiller & Chambellan du Roy, qu'il seruit au siege de Bourges l'an 1412. & *Iacques d'Aumont* aussi Cheualier,mort l'an 1398.au voyage de Hongrie contre les Turcs. Enfin, il eut pour derniere espouse, *Ieanne de Mello*,Dame de Chappes, de Clerey, de saint Amant, de Polisy, de Germigny, &c. fille de Guy de Mello, Seigneur de Giury, &c. & d'Agnez Dame de Clerey. Celle-cy,de laquelle est issuë toute la Maison d'Aumont, ne le cedoit en Noblesse à aucune Dame de son temps; puis qu'elle descendoit de Dreux de Mello, Seigneur de Loches,de Chastillon sur Indre, de saint Briz, &c. Connestable de France sous le regne de Philippe Auguste, Neveu de Guillaume de Mello, Abbé de Vezelay, mort l'an 1171. que l'Autheur de la Chronique de Vezelay, qui viuoit proche de son temps, dit estre issu de la Maison Royale de France. Ce Connestable estoit fils de Dreux 2. sire de Mello, depuis appellé Merlou, en Beauuoisis, & de Richilde sa femme fille de Hugues 2. Comte de Clermont & de Marguerite de Roucy Niéce de Sancie Reine d'Arragon. De ce troisiesme lit sortirent, *Iean d'Aumont* dit Hutin, *Ieanne d'Aumont*, femme *de Louis de Mello*, Seigneur de S. Parise, & de Vitry le Croisé, *Marie d'Aumont*, femme *d'Arnoul de Gaure*, Seigneur d'Escornaix,& mere de *Ieanne de Gaure*, de laquelle, & de *Simon de Lalain*, Seigneur de Montigny,sont issus tous les plus grands Seigneurs des Pays-bas: *Blanche d'Aumont* morte sans enfans de *Iacques le Brun*, Seigneur de Palaiseau tué à la Bataille d'Azincourt, *Catherine d'Aumont* alliée à *Charles de Soyecourt*, Seigneur de Sains,qui n'en eut point d'enfans, & *Blanche d'Aumont* Dame de *Montcheurueil*. Iean dit Hutin, Seigneur d'Aumont, de Chars, de Chappes, de Clerey, de Meru, &c. Cheualier, fut premierement Eschanson du Roy Charles VI. qu'il seruit l'an 1411. en qualité d'Escuyer Banneret, parce qu'il n'auoit point encore receu l'Ordre de Cheualerie, & il auoit sous sa Banniere deux Cheualiers, & quarante-sept Escuyers de sa chambre. Les grands biens qu'il possedoit en Bourgogne, l'attacherent au seruice du Duc Iean, qu'il suiuit au siege de Bourges l'an 1412. auec neuf Escuyers, & ce fut pour le mesme suiet, qu'il épousa l'an 1404. *Yoland de Chasteauvilain*, fille de Iean sire de Thil & de Marigny, & de Ieanne de Grancey, fille d'Eudes sire de Grancey, & d'Yoland de Bar prochainement issuë par plusieurs degrez de la Maison Royale de France, par les Branches d'Artois, de Dreux, de Bourgogne, & de Flandres. De ce mariage sortirent *Hutin & Iacques d'Aumont*, mentionnez au Testament du grand Hutin leur ayeul paternel, de l'an 1411. & autres; mais il ne resta pour continuer la suite des Seigneurs d'Aumont, que ce Iacques cy deuant nommé, pareillement, Seigneur d'Aumont, de Meru, de Chappes & de Clerey, Conseiller & Chambellan de Philippe le Bon Duc de Bourgogne qui luy donna le

Gouuernement de Chastillon sur Seine, & qui l'engagea dans ses interests. Il le seruit comme l'vn des plus puissans de ses Vassaux, tant à cause de ses terres, que de celles qui luy furent apportées en mariage par *Catherine Dame d'Estrabonne*, de Couches, de Moulinot & de Montagu, sa femme; dont l'alliance luy deuoit estre également considerable, pour ses grands biens, & pour l'honneur qu'elle auoit d'estre issuë par femmes des Seigneurs de Montagu & de Couches, Princes du Sang de France, comme puisnez des premiers Ducs de Bourgogne. C'est ce qui le rendit assez puissant l'an 1432. pour faire vne leuée de cinq cens hommes d'armes & de trait, que luy & Philebert de Vaudrey Gouuerneur du Tonnerrois, tous deux encore Escuyers, amenerent au secours des Bourguignons & des Anglois qui assiegeoient Laigny, selon le premier compte de Guillaume le Muet, Changeur du Thresor, qui m'a esté communiqué comme les autres comptes des Guerres, par M. d'Herouual Auditeur des Comptes. Il rentra depuis en l'obeyssance qu'il deuoit au Roy Charles VII. qui par des Lettres données à Laon au mois de Iuillet 1450. luy accorda vne abolition pour auoir fait la guerre au Duc de Lorraine. Il laissa de Catherine d'Estrabonne, *Iean d'Aumont*, duquel il sera plus amplement parlé cy-apres, *Ferry* & *Blanche d'Aumont*, femme de *François de Rochechoüart*, Seigneur de Chandenier, de la Motte-Baucay, d'Yuoy, de S. Amand, &c. Conseiller & Chambellan du Roy, Seneschal de Thoulouse & de Poitou, Gouuerneur de Gennes, de Poitou, de la Rochelle & pays d'Auniz: & de ce mariage est descenduë par femmes, Madame *Claire Clemence de Maillé*, auiourd'huy Princesse de Condé. Ferry d'Aumont second fils, fut Seigneur d'Aumont & de Meru, par le partage fait l'an 1482. auec son frere, qui retint les terres de Champagne & de Bourgogne, auec le tiltre de sire d'Aumont, depuis continué par ses descendans pour marque de leur droict d'aisnesse. Il épousa *Françoise de Ferrieres*, fille de Guillaume Seigneur de Ferrieres, de Dangu, &c. & de Iacqueline de Fayel; mais il n'en eut que trois filles, qui furent *Anne Dame d'Aumont*, mariée l'an 1522. à *Claude de Montmorency*, Baron de Fosseux, *Louise d'Aumont*, Dame de Charz, femme en premieres nopces de *François Seigneur de Rouuille*, & depuis remariée à Iacques *d'Archiac*, Seigneur d'Auailles, & *Ieanne d'Aumont* morte sans enfans de *Gaspard de Vienne*, Baron de la Roche, Seigneur de Listenois, & de *Philebert Seigneur de Chassaigne*. Iean sire d'Aumont, Baron de Couches & d'Estrabonne, de Moulinot, de Montagu, de Chappes, de Clerey, de Germigny, &c. merita pour ses grands seruices d'estre pourueu de la Lieutenance generale au Gouuernement de Bourgogne, aprés la mort de Iean d'Amboise Euesque & Duc de Langres, par Lettres du dernier May 1498. & fut dans vne singuliere estime auprez des Rois Louis XII. & François premier, pour les seruices qu'il rendit dans leurs Guerres, & en la conseruation de la Bourgogne sous leur obeyssance. Il épousa l'an 1480. *Françoise de Maillé*, Dame de Chasteauroux en partie, de la Chastre, & de Dun le Paleteau, fille aisnée de Hardoüin sire de Maillé, & d'Antoinette de Chauuigny, les deux plus illustres Maisons de Touraine & de Berry. Il eut d'elle, *Pierre Seigneur d'Aumont*, dont il porta le tiltre comme son pere,

Comte de Chasteauroux, Baron de Couches, d'Estrabonne, de Montagu, de Moulinot, de Nolay, de Clerey, de la Chastre, de Neufuy, & de Dun le Paleteau, Cheualier de l'Ordre, & Gentilhomme de la Chambre du Roy Henry II. Celuy-cy continua la reputation du nom d'Aumont dans les armes, & laissa de son mariage auec *Françoise de Sully*, Dame de Corps, &c. fille de Gilles de Sully, Baron de Corps & de Romefort, & de Ieanne Carbonnel de la maison de Canisy, *Iean d'Aumont*, & *Iacqueline d'Aumont*, femme sans enfans *d'Yues Marquis d'Allegre*. Iean d'Aumont Comte de Chasteauroux, Baron d'Estrabonne, de Couches, de Montagu, de Vannes, de Moulinot, de Nolay, de la Chastre, de Corps, & de Neufvy, de Chappes, de S. Sepulchre, de Dun le Paleteau, de Nanthon, &c. Cheualier des Ordres du Roy, Capitaine de cent hommes d'armes, Mareschal de France, Gouuerneur de Dauphiné, & Lieutenant General en Bretagne, seruit fidelement cinq Rois, & fit des actions pour le maintien de la Religion, & pour le soustien de la Monarchie, qui ne se peuuent comprendre dans l'estenduë d'vn Eloge, & qui meriteroient vn Volume entier, pour estre descrites auec tous les fruits que la France en receut. Il fit ses premieres armes en Piémont en qualité de Capitaine de Cheuaux legers sous le Mareschal de Brissac, & apres s'estre signalé à la Bataille de S. Quentin, où il fut blessé & pris prisonnier, il continua la mesme valeur & la mesme fidelité, à la prise de Calais, aux celebres Iournées, de Dreux, de S. Denis, & de Moncontour, au siege de la Rochelle, & à la conqueste de Fontenay-le-Comte, de Mesle, de Lusignan, & d'autres Places, sur les Religionnaires. Le Roy Henry III. le créa Cheualier lors de la premiere Institution de l'Ordre du Saint Esprit, qu'il fit l'an 1578. & pour faire voir que ses grands seruices estoient aussi considerables que la noblesse de son sang, il les voulut recompenser de la premiere Charge de ses Armées, par sa promotion à l'Office de Mareschal de France, vaquant par la mort de Roger Seigneur de Bellegarde. Comme cette nouuelle Dignité augmenta son authorité, elle le rendit d'autant plus capable de deffendre celle de ce Prince contre les entreprises de la Ligue. Aussi ne l'abandonna-il point dans tous les perils où cette redoutable faction exposa sa personne & son Estat. Il conserua sous son obeissance la Citadelle d'Orleans, & la Ville d'Angers, & son affection le rendant present à tous les besoins de son Maistre, il eut la principale gloire de la leuée du siege de Tours, où il fut blessé d'vne mousquetade. Il ne le quitta plus depuis, iusques à sa mort, & il témoigna lors, par vne prompte & fidele obeyssance au Grand Henry IV. son successeur, qu'il n'auoit point de plus chers interests, que ceux de la manutention de la Monarchie. Il accorda la Foy & la Religion, auec la fidelité qu'on doit à son Souuerain, par vn discernement digne de sa longue experience & de sa vertu, & il le seruit auec vn succez égal dans les conseils & dans les negotiations, dans toutes les Batailles, dans les assauts & dans les prises de Places, iusques en l'an 1593. qu'il le choisit pour l'opposer aux pernicieuses entreprises du Duc de Mercœur dans la Bretagne, où il auoit ietté les fondemens d'vne souueraineté separée. Il y prit plusieurs Places, & l'on s'asseuroit de

la conqueſte entiere de cette Prouince, quand il receut deuant Comper vne mouſquetade au bras droit, dont il mourut le ſeizieſme d'Aouſt 1595. à l'âge de ſoixante & treize ans. De deux femmes qu'il eſpouſa, il ne laiſſa des enfans que de la premiere & de la plus illuſtre, qui fut *Antoinette Chabot*, fille de Philippe Chabot Comte de Brion, de Charny, & de Buzançois, Admiral de France, & Gouuerneur de Bourgogne, & de Françoiſe de Longvy, Dame de Paigny, ſœur de Iacqueline de Longvy, Ducheſſe de Montpenſier, triſayeule de Mademoiſelle. La ſeconde fut *Françoiſe Robertet*, veufue de Iean Babou, Seigneur de la Bourdaiſiere, Maiſtre de la Garderobe, & Cheualier de l'Ordre du Roy, fille de Florimond Robertet Secretaire d'Eſtat, Baron d'Alluye, &c. & de Michelle Gaillard de Longjumeau. Du premier lict ſortirent, *René d'Aumont*, Comte de Chaſteauroux, mort ſans alliance, *Antoine d'Aumont*, Comte de Chaſteauroux, Marquis de Nolay, Baron de Chappes, Capitaine de cent hommes d'armes, Cheualier des Ordres du Roy, Gouuerneur de Boulogne & du pays Boulenois, mort ſans enfans de *Catherine Huraut* de Chiuerny, & de *Louiſe Iſabelle d'Angennes*: *Iacques d'Aumont* qui continua la poſterité. *Françoiſe d'Aumont* mariée l'an 1592. à *René de Rochebaron*, Comte de Berzé, & qui a inſtitué Antoine d'Aumont ſon Neueu ſon heritier, à la charge de porter le nom & les armes de Rochebaron: *Marie d'Aumont*, & *Marie d'Aumont*, femme de *François de Chalençon*, Vicomte de Rochebaron. Iacques d'Aumont, Baron de Chappes, &c. Meſtre de Camp d'vn Regiment ſous le Mareſchal d'Aumont ſon pere, Gentilhomme de la Chambre du Roy, Preuoſt de Paris, &c. épouſa *Charlotte* heritiere de l'illuſtre Maiſon *de Villequier*, fille de René de Villequier, Baron de Clervaux, Seigneur d'Eury, &c. Cheualier des Ordres du Roy, premier Gentilhomme de ſa Chambre, &c. Gouuerneur de Paris, & de Françoiſe de la Marck, il en eut cinq fils & vne fille; l'aiſné des fils fut *Ceſar d'Aumont*, Marquis de Nolay, &c. Gouuerneur de Touraine, premierement marié à *Renée de Laual*, fille de René *Aux Eſpaules*, dit de Laual, Marquis de Neſle, & de Marguerite de Montluc de Balagny, morte ſans enfans, & qui de *Marie Amelot* de Carnetin ſa ſeconde femme, n'a laiſſé que deux filles. Le ſecond eſt *Antoine d'Aumont*, Mareſchal de France, duquel il ſera plus amplement parlé cy apres. Le troiſieſme nommé *Roger*, Abbé d'Vzerches, &c. depuis Eueſque d'Avranches, mort 1653. *Charles d'Aumont* quatrieſme fils, ſignala ſes premieres armes ſous le nom de Cheualier d'Aumont, & ayant depuis eſpouſé *N.... Huraut*, Comteſſe de Chiuerny eſtant allé en Allemagne en qualité de Lieutenant general des Armées du Roy, il fut bleſſé à mort au ſiege de Landau, apres auoir donné des preuues de valeur & d'experience dans les armes, qui luy promettoient ſa part des honneurs hereditaires en ſa Maiſon. Le dernier fils eſt *Iacques Emanuel* d'Aumont, Seigneur d'Aubigny, & la fille fut *Anne d'Aumont*, premierement alliée à *Antoine Potier*, Seigneur de Seaux Secretaire d'Eſtat, & laquelle de *Charles Comte de Lannoy*, Seigneur de la Boiſſiere, de Regliſe, & de Brunoy, Cheualier des Ordres du Roy, Gouuerneur de Monſtreüil, a laiſſé Louiſe de Lannoy, mariée en premieres nopces à *Roger du Pleſſis* Comte de la Rocheguyon, dont elle a eu la Princeſſe de Marcillac,

Marcillac, & en secondes nopces à *Charles de Lorraine*, à present Duc d'Elbeuf, duquel elle a pareillement laissé des enfans. *Antoine d'Aumont & de Rochebaron*, Marquis d'Isles, de Chappes, de Villequier, &c. Baron d'Estrabonne, &c. Mareschal de France, Gouuerneur de Boulogne & pays Boulenois, & de Paris, Capitaine des Gardes du Corps, & Cheualier des Ordres du Roy, auiourd'huy Chef du nom & des Armes d'Aumont, en a releué la gloire par tous les seruices dignes de sa naissance & de l'affection qu'il a témoignée dans toutes les guerres des deux derniers Regnes, tant ciuiles & estrangeres, que pour la Religion. De son mariage auec *Catherine Scarron* de Vaures, sont issus Louis Marie d'Aumont, *N.... d'Aumont*, Abbé d'Vzerche, & de Longvillier, & N... *d'Aumont*, alliée au mois de Iuillet 1661. auec *N.... Comte de Broglia*, Marquis de Senonches, cy-deuant Gouuerneur de la Bassée, & Lieutenant General des Armées du Roy. Louis-Marie d'Aumont, Marquis de Villequier, Capitaine des Gardes du Corps, Gouuerneur en suruiuance de Boulogne & du pays Boulenois, a dignement soutenu l'honneur de son nom dans toutes les occasions de continuer les mesmes seruices, & la mesme fidelité de ses ancestres, dans la derniere guerre. Il a épousé *Magdeleine le Tellier*, & il suffit pour l'Eloge d'vne si heureuse alliance, de dire qu'elle est fille de Messire Michel le Tellier, Cheualier, & Thresorier des Ordres du Roy, Marquis de Louuoy, Seigneur de Chauille, Secretaire des Commandemens, & Ministre d'Estat, qu'vne experience consommée dans le maniment des grandes affaires, & que tant de fideles seruices, ne rendent pas moins considerable, qu'il est à loüer d'vne moderation & d'vne modestie sans exemple, parmy tant de prosperitez qui ont signalé son ministere. I'ay parlé plus amplement de sa Maison & de celle de Dame Elizabet Turpin sa femme dans mes Commentaires sur les Memoires de Castelnau; où l'on voit leurs alliances auec plusieurs des plus illustres Maisons du Royaume, ausquelles il ne reste rien à adiouster, que celle du Marquis de Louuoy Secretaire d'Estat, leur fils aisné, auec l'heritiere de la Maison de Souuré.

Les autres Conseillers destinez pour la future minorité, furent

22. Philippe *de Sauoisy*, pareillement Chambellan du Roy, &

23. Arnaut *de Corbie*, lors President au Mortier, depuis premier President au Parlement, & Chancelier de France, desquels il sera plus amplement parlé autre part.

24. Estienne *de la Grange*, autre President au Mortier, frere du Cardinal de la Grange, Euesque d'Amiens. Il fut premierement Conseiller au Parlement de Paris, & à cause de la noblesse de sa Maison, & parce qu'il faisoit également profession des Armes & des Lettres, il est qualifié Cheualier & Conseiller de la Cour dans l'Ordinaire du Thresor de l'an 1373. qui remarque qu'il merita d'estre asseuré pour sa vie, des gages de dix sols Parisis par iour, affectez au seruice actuel des Conseillers Laïques, & de trois cens liures Parisis de pension. Il fut receu President le douziéme de Nouembre de la mesme année, selon l'extraict du Thresor de l'an 1374. & en cette qualité il presida souuent à la grand'-Chambre, & fit plusieurs ouuertures du Parlement. Il mourut le seiziéme de Nouembre 1388. & de

son mariage auec Barbe du Bois, il ne laissa qu'vne fille vnique, *Iacqueline de la Grange*, qu'il maria auec *Iean de Montagu* Vidame de Laonnois, grand Maistre de France, auquel ie destine vn Chapitre dans les Commentaires sur cette Histoire.

25. Philbert sire *de l'Espinasse*, fut aussi Seigneur de la Clayette, qu'il vendit enuiron 1356. à Antoine sire de Beaujeu : il fut choisi par le Roy Charles V. pour estre du Conseil secret, auec pension de quinze cens francs d'or, & ses Lettres du 24. de Ianuier 1373. furent confirmées par le Roy Charles VI. le 3. de Ianuier 1380. sans preiudice des gages qui luy estoient deubs pour d'autres Charges, & reserué à luy les droits appartenans aux Bannerets. Cela fait voir qu'il tenoit vn rang considerable parmy les plus illustres du Royaume, aussi est-il qualifié *Monseigneur Philbert de l'Espinasse*, dans les Comptes de l'Hostel du Roy pour l'an 1380. & 81. rendus par Guillaume Perdrier Clerc de la Chambre aux deniers, qui témoigne luy auoir rendu deux francs qu'il auoit prestez au ieune Roy, pour donner à vn Varlet qui luy auoit presenté vn Chardonneret blanc. On apprend par le compte de Nicolas Odde Thresorier des Guerres, depuis le 24. Mars 1358. iusques au vingt-huictiesme du mesme mois l'an 1368. que Iean de France lors Comte de Poitiers, & depuis Duc de Berry, allant en Angleterre, demeurer en ostage pour le Roy Iean son pere, qu'il le retint pour l'y accompagner, auec *Iean de Sainte-Croix, Hugues & Iacques de Vienne*, qualifiez Cheualiers Bannerets, & luy Bachelier, & qu'il mena à sa suite trois autres Cheualiers Bacheliers, & six Escuyers, qui furent receus le 5. de Septembre 1360. il auoit pour frere aisné *Iean* Seigneur *de l'Espinasse*, Cheualier, fort employé dans les Guerres, & qui fut retenu à cent lances au seruice du Roy, le troisiéme d'Aoust 1387. Philbert Seigneur de l'Espinasse, Cheualier, leur pere, seruoit l'an 1340. auec vnze Escuyers, entre les Cheualiers Bacheliers de Bourgogne, sous Eudes Duc de Bourgogne, dans les Guerres de Philippe de Valois, selon le compte du Thresorier Barthelemy du Drac, de l'an 1339. & 1340. Il se trouue vn Traicté de Mariage passé l'an 1362. entre nostre Philbert de l'Espinasse, & Blanche la Bouteillere de Senlis, fille de Guillaume le Bouteiller de Senlis, Seigneur d'Ermenonuille, de Leuroux, &c. & de Marie de Cherchemont; mais il n'eut point de suite pour quelque raison particuliere, & elle espousa l'an 1465. Imbaud Seigneur du Peschin.

26. Thomas *de Voudenay* Cheualier. Ce Seigneur de Voudenay, semble auoir esté fils de *Guillaume de Voudenay*, Escuyer, qui seruoit le Roy Philippe de Valois en son armée de Mer sous l'Admiral Floton de Reuel, l'an 1346. Il herita de la mesme affection, & il paroist par le compte de Nicolas Odde Thresorier des Guerres, qui le qualifie *Monseigneur Thomas sire de Voudenay*, qu'il se ioignit auec vn Cheualier & quatre Escuyers, à l'armée commandée pour le Roy Iean, par Iean de Melun Comte de Tancaruille, en Bourgogne, Champagne, & Brie, dont il auoit le Gouuernement. Il fut choisi par le Roy Charles V. & par le Duc de Bourgogne pour traitter le Mariage de l'heritiere de Flandre, l'an 1368. en qualité de Conseiller de ce Duc qui l'en pourueut par Lettres du 16. Iuin 1361.

Le compte de Iean le Flamenc pareillement Thresorier des Guerres, pour l'an 1379. nous apprend qu'il estoit lors Banneret, & qu'il fut receu au Mans, le dernier Avril 1379. auec deux Cheualiers & cinq Escuyers, sous la conduite de l'Admiral de Vienne, retenu à cent hommes d'armes, par Lettres du quinziesme des mesme mois & an. Il adiouste en marge, que le Roy Charles V. l'enuoya de là en Bretagne pour prendre possession des Places que le Vicomte de Rohan occupoit en cette Prouince, auec pouuoir d'y establir des Capitaines & Gouuerneurs au nom de sa Majesté. Cette qualité de Banneret, & l'authorité de cet employ, témoignent également de sa noblesse, du grand rang qu'il tenoit, & de la reputation que ses seruices luy auoient acquis. Il ne suruescut que de peu de temps le Roy Charles V. son Maistre; il eut pour enfans *Eustache*, Guillaume, & *Droüin*, ou *Dion de Voudenay*. Le premier portoit les Armes en qualité de Cheualier, dés l'an 1378. qu'il fut receu au Pont-eau de-mer, auec trois Cheualiers, & vnze Escuyers à sa suite, comme estant de la Compagnie de Messire Iean de Vienne, Admiral de France, & Capitaine de deux cens hommes d'Armes. Depuis ce temps-là, il continua de se signaler en tous les voyages, & en toutes les entreprises, & le septiesme compte de Guillaume d'Enfernet Thresorier des Guerres, le met le second apres Messire Guillaume de la Trimoüille, Chef des deux cens hommes d'armes enuoyez l'an 1387. pour le secours de la Duchesse de Brabant contre le Duc de Gueldres. Il le qualifie *Monseigneur Eustasse sire de Voudenay*, & luy donne pour compagnie deux Cheualiers, & vingt-trois Escuyers, receus auec luy à Souppe la longue, le 24. de Septembre. Il sera fait mention de ses deux freres dans les Roolles de Gendarmes qui seront rapportez dans les Commentaires sur cette Histoire. *Dion de Voudenay* espousa *Ænor de Sully*, & en eut *Heliotte de Voudenay*, femme de *Guillaume de Chasteauneuf*, Sieur de Pierrebrune.

27. Iean *de Rye*, Cheualier. Il estoit Seigneur de Balançon, & autres terres en la Comté de Bourgogne, dont il fut Capitaine General & Gardien, & l'affection qu'il eut pour le seruice de nos Rois ne luy acquit pas moins d'honneurs & d'estime dans la Cour de France, que ses descendans en ont merité chez la Maison d'Austriche, sous le mesme nom de Balançon, & de Marquis de Varembon. Il fut enuoyé en Ambassade en Angleterre l'an 1359. & l'année suiuante, le Duc Philippe venant en France, il le laissa Gouuerneur de Bourgogne pendant son absence, par Lettres données à Chastillon sur Seine, le 15. de Mars. Enfin il fut Mareschal de Bourgogne la mesme année, & l'an 1361. il seruit auec quatre Cheualiers, trente quatre Escuyers, & deux Arbalestriers, en l'armée de Iean de Melun, Comte de Tancaruille, pour la defense de la Bourgogne, & des Prouinces de Champagne & de Brie. Apres auoir dignement continué ses seruices au Gouuernement de la Rochelle, le Roy Charles V. l'appella auprez de luy, pour luy donner part aux affaires de son Estat: & ce fut en cette qualité de Conseiller, à laquelle il adiousta en suite celle de Chambellan, qui estoit la premiere Dignité de la Cour, dans vn temps où les grandes Charges estoient affectées à vn petit nombre d'Officiers, qu'il le

choisit pour auoir part au Gouuernement futur. Quoy que cette dispo-sition ne fut point gardée, son merite y suppléa si auantageusement, qu'il fut employé dans les affaires plus importantes : & cela se iustifie par l'Ordinaire du Thresor de l'an 1380. & 1381. qui m'a esté communiqué par M. d'Herouual, auec tout ce que i'ay de pieces plus curieuses pour l'illustration de cette Histoire, où il paroist que le feu Roy Charles V. auoit recompensé ce Messire Iean de Rye son Conseiller & Chambellan, de quinze cens francs de pension à vie, par Lettres du 23. de Iuillet 1380. elles furent confirmées par autres du Roy Charles VI. son fils, le troisiéme de Ianvier de la mesme année, auec cette fauorable extension, qu'il en ioüyroit tant qu'il viuroit, soit qu'il demeurast en Cour, & dans ses Conseils, ou en quelque part qu'il pust estre, comme aussi de tous autres gages & droits qui luy pourroient appartenir, comme affectez aux Cheualiers Bannerets, & sans preiudice de ce qu'il receuoit comme Capitaine & Gouuerneur de Chasteauthierry. Ce fut en cette qualité de Conseiller & Chambellan, que le Roy luy ordonna le 16. de Mars 1381. d'aller en diligence en Espagne pour des affaires de tres-grande importance qu'il deuoit traitter auec le Roy de Castille & de Leon, à dix francs d'or par iour, outre sa pension. Il ne fut pas si tost de retour, qu'il l'enuoya encore en Auignon deuers le Pape, & de là à Milan, à Gennes, & autres lieux d'Italie, pour de grandes negotiations, par autre mandement du 24. de Fevrier 1382. sa valeur, son experience, & la reputation qu'il s'estoit acquise en la Cour d'Espagne, l'ayant fait choisir pour Chef des Bourguignons qui furent au secours du Roy de Castille contre les Portugais, il fut tué à la sanglante Bataille de Iuberoth l'an 1385. & laissa pour heritiers *Mathieu*, & *Henry de Rye*, Cheualier Banneret, qui suiuit auec quatre Escuyers le Duc Philippe de Bourgogne en son voyage de Bretagne l'an 1394. & duquel, & de Perrette de Rougemont nasquirent *Thibaut de Rye*, & *Iean de Rye*, Seigneur de Trichasteau, mary de *Catherine de Bauffremont*, tous deux morts sans enfans. Matthieu de Rye laissa plusieurs enfans de *Beatrix de Vienne* sa femme, dont l'aisné, qui continua la lignée, fut *Iean de Rye*, Seigneur de Balançon, &c. Cheualier Banneret l'an 1411. duquel & *d'Antoinette de Salins*, nasquit Louis sire de Rye, de Balançon, de Dicey, &c. mary de *Ieanne de Saulx*, pere de *Simon de Rye*, marié l'an 1497. à Ieanne *de la Baume*, fille de Guy Comte de Montreuel, & de Ieanne de Longvy. Elle eut douze enfans de six couches, & l'aisné fut *Ioachim Seigneur de Rye*, General de la Caualerie legere de l'Empereur Charles V. Cheualier de la Toison d'or, lequel *d'Antoinette de Longvy*, ne laissa que *Françoise* de Rye, femme de *Leonor Chabot*, Comte de Charny, grand Escuyer de France. Le second nommé *Gerard de Rye*, Seigneur de Balançon, épousa *Louise de Longvy*, sœur d'Antoinette; dont entr'autres enfans, *Marc* & *Philbert de Rye*. Marc de Rye fut Marquis de Varembon par succession de Claude de Rye sa Tante, vefue de Iean de la Palu, Comte de la Roche & de Varax, à condition de porter les nom & Armes de la Palu, conioinctement auec ceux de Rye, & c'est ce celebre Marquis de Varembon, Cheualier de la Toison d'or, Colonel de l'Infanterie de Bourgogne, Gouuerneur de Gueldres & d'Artois, General

des Armées du Roy Philippe II. qui mourut sans enfans de *Dorothée de Lorraine*, vefue d'Eric Duc de Brunswic, fille de François Duc de Lorraine, & de Bar, & de Chrestienne de Dannemarc. Philbert son frere, Comte de Varax, Seigneur de Balançon, Bailly de Dole, tué à Thournoult contre les Hollandois l'an 1597. laissa de son mariage auec *Claude de Tournon*, fille de Iust second Seigneur de Tournon, Comte de Roussillon, Lieutenant General en Languedoc, Seneschal d'Auuergne, Cheualier de l'Ordre du Roy, & de Claudine de la Tour de Turenne, *Christophle de Rye & de la Palu*, *François de Rye*, Archeuesque de Besançon, *Louise de Rye* mariée l'an 1614. à *Antoine de Poictiers*, Baron de Vadans, *Claire Marie*, Comtesse *de Montmajour*, *Ieanne de Rye*, Abbesse de Chasteau Chalon, *Helene de Rye*, Abbesse de Baulme, *Anne de Rye*, Comtesse *de Gamarages*, *Alix*, *Adrienne*, *Claude Prospere*, & *Anne de Rye*. Christophle de Rye & de la Palu, Marquis de Varembon, Comte de la Roche, de Varax, & de Busançois, Seigneur de Balançon, de Montagu, de Rougemont, de Villers-Sexel, de la Franche-montagne, &c. Cheualier de la Toison d'or, & Bailly de Dole, épousa l'an 1598. Eleonor Chabot, fille de Leonor Comte de Charny, grand Escuyer de France, & de Françoise heritiere de Rye sa Cousine, & eut pour fils vnique & pour successeur en toutes ses terres, *François de Rye* & de la Palu, Marquis de Varembon, &c. Bailly de Dole; marié deux fois. Sa premiere femme fut *Catherine Marie d'Oostfrise*, fille de Iean, Comte d'Oostfrise, Cheualier de la Toison d'or, & de Sabine-Catherine Comtesse d'Oostfrise-Ritberg, laquelle auoit pour mere Catherine de Wasa, fille de Gustaue I. Roy de Suede. La seconde fut *Christine Claire de Haraucourt*, fille de Charles Marquis de Cambray, Baron de Germiny, & de Gabrielle d'Ardres, dont vn fils. Du premier lict sortirent *Ferdinand de Rye & de la Palu*, Marquis de Varembon, &c. Bailly de Dole, mort à Amiens l'an 1640. des blessures qu'il receut au combat d'Arras, *François* Marquis de Varembon, pareillement mort sans alliance l'an 1646. & *Ieanne de Rye*, mariée par dispense l'an 1647. à *Ferdinand de Poitiers*, Comte de Saint Vallier son Cousin, Mestre de Camp d'vn Terce Bourguignon pour le seruice de sa Majesté Catholique. Le fils vnique du second lict fut *Ferdinand de Rye & de la Palu*, Marquis de Varembon, Comte de la Roche, de Varax, &c. par la mort duquel, sans enfans de Marie Henriette de Cusance & de Vergy, fille de Claude François de Cusance, Baron de Beauuoir, & d'Ernestine de Withem & de Bergues, Marquise de Bergues-Obzon, toute cette grande succession est heureusement tombée, auec le nom de Rye en la personne de Messire Ferdinand de Poitiers, Comte de S. Vallier son Beau-frere, aujourd'huy Marquis de Varembon, Comte de Varax, de la Roche, de Busançois, &c. Chef du nom & des Armes de la fameuse & celebre Maison des Comtes de Valence & de Die, vulgairement appellée de Valentinois, à cause de la partie du Dauphiné qu'elle a possedé hereditairement de pere à fils en tiltre de Comté depuis l'an neuf cens, iusques au quatorziéme Siecle, & qui y rentra depuis en qualité de Duché sous le Regne de Henry II. qui en gratifia Diane de Poitiers de S. Vallier.

28. Richard Doyen de Besançon. Il estoit natif de la Ville mesme de

Besançon, dont il porta quelque temps le surnom; parce que celuy de *Picque* porté par ses Ancestres estoit obscur, iusques à ce qu'il l'eut rendu celebre par les emplois qu'il eut à la Cour du Roy Charles cinquiéme, qu'il seruit premierement de Secretaire. Il fut aussi Chanoine de Roüen, & ayant esté éleu Archeuesque & Duc de Rheims l'an 1375. par la faueur du mesme Roy son Maistre, il eut l'honneur de sacrer Charles VI. & mourut le 6. de Decembre 1389.

29. Maistre *Nicolas du Bosc.* Il fut depuis Euesque de Bayeux, premier President Clerc de la Chambre des Comptes de Paris, Garde des Seaux de France, & l'vn des principaux Ministres du Regne de Charles VI. & ie reserue à l'occasion de ses emplois à parler plus amplement de luy dans mes Commentaires.

30. Maistre *Eurart de Tremigon.* Celuy-cy diuersement appellé de Tremagon, de Trômago, de Tromagon, de Treumagon, & de Tremigon, qui est son veritable surnom, tiré d'vne terre de Bretagne de tout temps possedée par ses Ancestres, ne seruit pas moins la France par ses Conseils, que Messire Eon de Tremagon son frere, qui se signala par sa valeur dans les principaux emplois de la Guerre. Il fut premierement Docteur en Decret en la Faculté de Paris, & comme tel il est mentionné & qualifié des plus grands Clercs du monde en vn Plaidoyé de l'Vniuersité de l'an 1387. auec Messire *Ancel Choquart, le Cardinal de Paris*, G. *Châlop*, H. *Bouhic*, Thomas *Payan*, & Thomas Haudry, tous Docteurs celebres de ladite Vniuersité. Il fut en suite Doyen de Chartres, & Conseiller du Roy, & en cette qualité il fut honoré de diuerses Ambassades en Espagne & en Arragon, par le Roy Charles V. pour recompense desquels il merita non seulement d'estre continué dans la conduite des principales affaires en qualité de Maistre des Requestes Clerc, & de Conseiller d'Estat, apres la mort de ce Prince, mais encore d'estre promeu à l'Euesché de Dol l'an 1382. à la recommandation de Charles VI. qui l'année precedente l'auoit enuoyé en Normandie, auec Messire Pierre de Villiers son Grand Maistre d'Hostel, pour ordonner souuerainement des Aydes de cette Prouince, sous la mesme qualité de Doyen de Chartres, & Maistre des Requestes. Il mourut l'an 1386. & ne peut pas auoir eu pour successeur en son Euesché Guy de Roye, depuis Archeuesque de Rheims, comme ont remarqué les sieurs de Sainte-Marthe au second Volume du *Gallia Christiana*, puisque le Registre du Parlement de l'an 1383. témoigne que le 5. de Feurier de la mesme année, Eurart de Tremigon, Euesque de Dol, presenta à la Cour, pour seruir en sa cause, vne Lettre dudit Guy de Roye, qualifié sur le Registre Euesque de Castres, auparauant Euesque de Dol, & successeur de Geofroy pareillement Euesque de Dol. Ainsi on peut encore douter de Pierre Abbé de S. Meen, qu'ils donnent pour successeur à Geofroy, si ce n'est, comme il est vray-semblable, qu'il ait seulement esté éleu & non confirmé, & que par sa mort arriuée la veille de Noël 1382. il ait eu pour successeur Guy de Roye, grand coureur de Prelatures, qui aura son Chapitre en son lieu dans la suite de ces Commentaires, au suiet de sa mort tragique & miserable. *Eon de Tremigon* frere d'Eurart, Cheualier, vaillant & affectionné

au Roy Charles V. feruoit auec quinze Efcuyers fous le Duc de Bourgogne l'an 1377. auec neuf Efcuyers l'an 1378. fous le Conneftable du Guefclin, & dans la Campagne de la mefme année auec vn Cheualier & feize Efcuyers, fous Bureau fire de la Riuiere. En fuite dequoy il fut retenu Capitaine de trente hommes d'armes, le 8. Octobre, & le 9. Iuillet de la fuiuante, fa Compagnie fut accreuë de dix autres hommes d'armes. Il fut pere *d'Yuon de Tremigon*, Efcuyer, Efchançon du Roy l'an 1409. & 1410. & de *Guillemette de Tremigon*, dite de Tremagon, femme de *Guy de Bourbon*, de la Maifon des Archambauds, Chambellan du Roy & du Duc de Bourbon, elle eftoit auparauant fille d honneur de la Ducheffe d'Orleans, comme il paroift par les Lettres du Roy Charles VI. d'Auignon le 26. de Ianuier 1395. lequel en cette qualité luy donna deux mille francs à prendre fur fon Threfor, en accroiffement de fon mariage, outre deux autres mille liures déja par luy données pour le mefme fujet, & affignées fur les Aydes.

31. Nicolas *Braque*, Cheualier. Ie parleray de luy plus amplement dans les Commentaires fuiuans, où ie rapporteray tout ce que i'ay recouuré pour iuftifier l'origine & le progrez de fa Maifon, qu'il éleua dans les premieres Dignitez de la Cour.

32. Iean *Bernier*, Cheualier. Les befoins de Charles V. pendant fa Regence, l'ayans obligé de fe feruir de toutes fortes de perfonnes, & particulierement de ceux qui auoient beaucoup d'argent, ou qui fçauoient les moyens d'en recouurer, cela donna lieu à diuerfes fortunes qui meritent d'eftre remarquées pour l'exemple des autres Siecles. C'eft ce qui fait qu'on apperçoit dans l'Hiftoire de ce Prince, & mefme dans cette Declaration icy pour le Gouuernement futur du Royaume, diuers noms inconnus aux Regnes precedens. Cela n'arriue que rarement, finon en fuite de quelques chryfes & reuolutions notables dans les Eftats, qui en troublent l'ordre & l'harmonie, par la ruine des Nobles qui s'épuifent pour le feruice du Souuerain, & par l'éleuation de quelques Familles mediocres, lefquelles tirent auantage de l'occafion, & qui font à loüer ou à blafmer, felon qu'elles vfent de ces malheurs publics, qui font leur bonne fortune. Dans le temps que ie traite, les François plus adonnez aux Armes & aux Lettres, qu'à ce qu'on appelle Finances, mefprifoient les Fermes des Domaines, des Impofts, des Subfides, & de tous les droits Royaux. Ils ne vouloient pas mefme s'exercer à la marchandife & au trafic auec les Eftrangers, comme fi cela euft reffenty le Iudaïfme qu'ils auoient profcrit en haine des exactions & des vfures des Iuifs, qui ne faifoient point d'autre profeffion, & dont le banniffement attira les Italiens en France, où ils eftoient vulgairement appellez Lombards, à caufe de la partie d'Italie la plus voifine, & qui nous enuoya la plus grande partie de cette forte de gens, vrais fucceffeurs des Iuifs, & d'autant plus nuifibles à la Republique qu'ils auoient plus de libertez & de priuileges dans le commerce d'argent & de toutes fortes de marchandifes. Comme leur gain ne pouuoit eftre legitime, eftant fi exceffif, il les fallut enfin mulcter à l'exemple des Iuifs, & comme ils ne fe fentoient pas affez innocens pour s'en

defendre, ils consentirent que cette recherche fist vn Article du Domaine de nos Rois sous le tiltre confus de *Forefactum Iudæorum & Longobardorum*, c'est à dire, la Taxe ou amende pour forfaiture des Iuifs & des Lombards, qui n'estoient à veritablement parler qu'vne mesme sorte de gens. Les Villes de Lyon, de Chalon, & autres de la frontiere d'Italie leur seruant de magasins & de lieux de correspondance, ils y communiquerent leur esprit auec leur negoce, & le mesme appetit de gaigner rendit les Habitans capables comme eux de renoncer à leur Patrie pour aller chercher de l'employ dans les Fermes; dont les plus considerables estoient celles de la Monnoye dans les bonnes Villes. Ie nommerois bien plusieurs Familles, depuis tres-illustres & marquées de tous les caracteres des grandeurs de l'Estat, qui en sont sorties; mais i'aime mieux me seruir de l'exemple de ce Iean Bernier icy, petit fils d'autre *Iean Bernier*, qualifié natif de Chalon dans la remise d'vne amende, pour auoir mal appellé d'vne Sentence du Preuost de Paris. Il obtint cette grace en faueur de ses seruices l'an 1338. & il se trouue encore vn tiltre de l'an 1342. où il se qualifie *Iean Bernier* l'aisné, pere & Procureur de *Iean Bernier* le ieune, Maistre de la Monnoye de Thoulouse. De ce Iean Bernier le ieune nasquit le troisiéme *Iean Bernier*, qui dés l'an 1358. estoit Conseiller au Parlement de Paris, & *Hugues Bernier*, que i'estime auoir esté son frere, commandoit l'année mesme vingt-cinq Escuyers, & vingt-deux Archers à cheual, en suite dequoy il fut l'an 1360. Conseiller du Regent, depuis Roy Charles V. & par luy estably Capitaine de Montereau-faut-Yonne à cinquante Escuyers, & trente-vn Archers à cheual, & douze Arbalestriers. *Iean Bernier son frere*, se seruant comme luy de l'occasion du temps, mesla aussi l'exercice des Armes à celuy des Loix. Il fut fait Cheualier par le Regent qui l'affectionnoit, & l'an 1362. il est qualifié dans les comptes des Guerres, *Monseigneur Iean Bernier*, Cheualier, Preuost de Paris, & y commandant auec vn Cheualier, huict Escuyers, & six Arbalestriers. Il fut aussi creé Maistre des Requestes par le Roy Charles V. & ayant tenu cette Charge depuis le premier iour de Iuillet 1369. il la quitta le quatorziéme iour de Nouembre ensuiuant, qu'il fut fait Gouuerneur de la Comté de Ponthieu. Il fut en suite de cet employ fait Maistre des Comptes, à quatre cens liures Parisis de gages, par Lettres du 29. d'Aoust 1374. & en cette qualité il fut enuoyé Reformateur, c'est ce qu'on appelle auiourd'huy Intendant de Iustice, en Normandie. Enfin il fut institué Bailly de Beaucaire par autres Lettres du 6. de Nouembre 1376. c'est à dire deux ans apres auoir esté iugé digne d'auoir part au Gouuernement du Royaume, en cas de predeceds du Roy son Maistre auant la majorité de Charles VI. son fils. Voila d'assez grands témoignages des seruices & du merite de ce personnage, qui fut le premier & le plus illustre de sa race, dont il ne resta en honneur apres luy, que *Rollant* Bernier, Escuyer, qui pourroit bien auoir esté son fils, lequel seruoit à sept Escuyers l'an 1378. & qui l'an 1413. estoit Cheualier, commandant douze Escuyers sous le Duc de Bourbon. Ie trouue encore vn *Antoine Bernier*, Cheualier, Senateur à Milan pour le Roy l'an 1515. à huict cens liures de gages, mais ie ne puis dire s'il estoit issu de luy ou des autres Berniers parens

parens du mesme Iean Bernier, qui les laissa dans vne fortune assez basse, tels que *Huguelin Bernier* Maistre de la Monnoye de Troyes, l'an 1358. depuis qualifié sire Hugues Bernier, Bourgeois de Paris, sous l'an 1377. *Droin Bernier* Maistre Particulier de la Monnoye d'argent de Roüen, l'an 1373. *Iean Bernier* Receueur des Aydes à Caën, 1410. *Estienne Bernier*, Pelletier à Paris, 1386. Maistre *Huë Bernier*, Secretaire du Roy, & Greffier du Parlement l'an 1408. & 1409.

33. Maistre *Bertrand du Clos.* Il estoit Maistre des Comptes, Clerc à Paris dés l'an 1373. à quatre-cens liures Parisis de gages.

34. Maistre *Philippes Ogier*, Maistre des Comptes laïque, qui mourut le 5. de Mars 1380. & qui eut pour successeur en sa Charge Gilles Galais, poureu par Lettres du lendemain. Ce Philippes Ogier estoit l'an 1354. General Visiteur des Bastimens de la noble Maison de S. Oüen, & du Palais Royal, pour le Roy Iean, & Receueur des Forfaitures de France, & fut depuis Seigneur du Val Coquatrix lez Corbeil, & Concierge du Palais Royal à Paris. Ie ne trouue personne considerable de son nom apres luy que Pierre Ogier, quelquefois surnommé d'Ogier, Conseiller Clerc au Parlement, l'an 1403. & 1407. & Iean Ogier Maistre des Comptes 1440. & 1446.

35. Maistre *Pierre du Chastel*, quelquefois appellé de Chastel, & du Castel, estoit vn homme de fortune, comme les autres cy-deuant nommez, & natif de la Ville de S. Denis. Il fut premierement Clerc des Comptes, c'est à dire Auditeur, & selon la iustice qu'on rendoit en ce temps-là à ceux qui s'acquittoient fidelement de cette Charge, il en fut tiré pour estre Maistre par Lettres du troisiéme de Iuillet 1373. Il s'y rendit si considerable & si necessaire, que le Roy ayant reduit le nombre des Maistres des Comptes, le 8. de Iuillet 1384. & le premier de Mars 1388. il fut tousiours retenu, & de plus employé à la Recepte des Aydes du Royaume l'an 1387. Il acquit l'an 1379. le fief de Bonnueil, prés Gonnesse, depuis possedé par la Maison de Thou. Et par son Testament du 28. Iuillet 1394. il paroist qu'il estoit alors Archidiacre de Soissons, & Maistre des Comptes. Il éleut sa sepulture en l'Hostel-Dieu de Paris, fit quelques legs à *Iacquet* & *Ieanin* le *Vielart*, ses Cousins, & institua heritiere és biens & rentes qu'il auoit à S. Denis en France, Damoiselle *Ieanne du Chastel* sa fille, femme de Maistre *Renaud Freron* premier Physicien du Roy, duquel il sera parlé dans cette Histoire.

36. Maistre *Iean Pastourel*, pareillement Maistre des Comptes laïque, & depuis President, aura son Chapitre dans mes Commentaires, au sujet de ses emplois sous le Regne de Charles VI. comme aussi

37. Iean *le Mercier*, Conseiller sur le fait des Aydes, depuis Seigneur de Nouiant, dont il prit le nom pour se releuer, grand Maistre d'Hostel, & Ministre d'Estat; qu'il ne gouuerna pas sans peril, comme l'on verra dans cette Histoire, où i'auray plus grand sujet de traitter de sa conduite & de sa fortune.

38. Maistre *Iean d'Ay*, Aduocat General au Parlement. C'estoit vn Aduocat celebre fort affectionné au seruice du Roy, qu'il aida de plusieurs

ſommes de deniers dans ſes beſoins, & qui laiſſa pour heritiere, *Iacqueline d'Ay* ſa fille, Dame de la Vicomté d'Ay qu'il auoit acquiſe, femme de *Iean du Drac* Preſident au Parlement de Paris, Seigneur de la Baillye lez Amiés, & de Champagne ſur Oiſe lez Beaumont, laquelle mourut le 8. de Iuin 1404. & auprez de laquelle il fut inhumé en l'Egliſe de S. Merry à Paris, l'an 1413.

39. Comme Meſſire *Bureau*, Seigneur *de la Riuiere*, premier Chambellan du Roy Charles V. luy auoit rendu de tres-grands ſeruices qui perſuadoient aſſez de ſon merite & de ſa fidelité, il voulut auſſi le reconnoiſtre dans cette Declaration, en le diſtinguant de l'ordre des autres, pour en faire vn Conſeiller neceſſaire de la future Regence. Il ordonna qu'il demeuraſt en ſa Charge de premier Chambellan, & qu'il ne fuſt rien deliberé ſans luy. C'eſt ce qui luy fit ſuſciter vn crime peu apres la mort de ce Prince, dont il ne ſe fuſt pas ſi ayſément tiré, ſi ſa conduite dans la faueur de ſon Maiſtre, n'euſt conuaincu ſes ennemis d'vne enuie, qui fit declarer pour luy toutes les perſonnes de merite qu'il auoit fauoriſées de ſon credit. Comme il a grande part aux reuolutions de ce Regne, ie luy deſtine vn Eloge plus ample dans mes Illuſtrations, où ie rapporteray tous ſes ſeruices & ſes emplois.

La Ville de Paris s'eſtant renduë fort conſiderable, & fort neceſſaire à la tranquillité du Royaume, la prudence du Roy Charles V. qui ne s'eſtoit reſtably dans l'authorité, que par le concours de l'obeiſſance d'vn ſi grand Peuple auec ſes heureux deſſeins, eſt beaucoup à loüer, de luy auoir voulu donner part aux affaires, par l'élection de ſix notables Bourgeois pour eſtre du Conſeil, dont il laiſſa le choix à la Reyne & à ſes freres. Il eſt certain que ſelon le temps; duquel il faut prendre la Loy pour la conduite des Eſtats, la France & la Ville de Paris, qui en eſt l'ame, & qui luy donne le mouuement, s'en fuſſent mieux trouuées. Mais cette Declaration n'a ſeruy que pour conſommer la gloire & la renommée de ce bon Prince; la mort de la Reyne ſa femme, & de pluſieurs des Miniſtres futurs, & l'ambition, & le mauuais meſnage de ſes freres, renuerſerent tous ſes projets, & plongerent cet Eſtat dans vn nouueau deſordre.

Differend pour la Regence & pour le Gouuernement du Royaume, & de la perſonne de Charles VI. partagez entre ſes Oncles.

CHAPITRE V.

DE tout ce que Charles V. auoit ordonné pour le Gouuernement futur, il ne ſubſiſta que la Declaration de la Majorité des Rois de France à l'âge de quatorze ans. Les autres, pour n'auoir eſté verifiées auec les ſolennitez requiſes en des affaires de cette importance, paſſerent pour de ſimples projets, auſquels on n'eut d'égard qu'en ce qui pouuoit toucher les principaux Princes du Sang, qui ne perdent iamais de leurs droits, & qui en prirent auantage pour auoir dequoy conteſter l'autho-

rité entiere au Duc d'Anjou; quoy que l'aisné des Oncles, & naturellement le mieux fondé; s'il n'eust esté legitimement suspect de plus de passion pour ses interests particuliers, que pour ceux du ieune Roy son Neueu & de son Estat. C'est ce qui donna plus de couleur aux pretensions des Ducs de Bourgogne & de Bourbon; car pour le Duc de Berry, qui estoit le second des freres, il ne fit aucune figure en public dans ce demeslé, comme celuy qui en estoit exclus par les Declarations du feu Roy, & par les suffrages de tout l'Estat, & il n'entra dans les affaires, que comme vn tiers entre les deux partys, ausquels il se rendit necessaire par sa qualité de fils de France.

Louis de France Duc d'Anjou se mit d'abord en possession de toute l'authorité, dont il pretendit iouyr auec toute son estenduë, comme auoient fait les autres Regens; sous le gouuernement desquels, les Rois mineurs dormoient comme dans vn veritable interregne; toutes choses s'expediant sous le nom & sous le sceau des Regens. Il commença à destituer les principaux du Conseil, pour en instituer de nouueaux, & comme cela luy fit autant de Creatures, qu'il y auoit d'Aspirans qui vouloient profiter du changement, cela fortifia le party des Princes qui grondoient de cette entreprise, d'autant qu'il y auoit de gens qui craignoient d'estre changez. C'est ce qui fit aussi d'autant plustost esclatter leur ressentiment, & il auroit esté suiuy d'vn desordre tres redoutable par la chaleur des deux partys, si le Duc n'eust en apparence moderé son ambition. Il consentit premierement, que le Roy son Neveu, quoy qu'il n'eust que douze ans, fust sacré & couronné; car c'estoit encore alors vne necessité essentielle pour le caractere & pour la puissance, & qu'en suite il pût gouuerner; c'est à dire, que d'oresnauant, tous les ordres s'expediassent sous le nom de sa Majesté. Pour cela, l'on eut besoin de l'authorité du Regent, qui le declara âgé, & c'est ce qui se fit au Parlement, dans vne celebre Assemblée, le second iour d'Octobre 1380. en voicy l'Acte extraict des Registres de la Cour, qui merite d'estre icy rapporté en son entier.

Au Conseil, ce iour, furent assemblez en Parlement, Messire Louis Regent le Royaume, Duc d'Anjou & de Touraine, Comte du Maine, Messieurs les Ducs de Berry & de Bourgogne, freres germains dudit M. le Regent, le Duc de Bourbon, tous Oncles du Roy qui est à present, Madame la Reine Blanche (c'estoit Blanche d'Evreux, vefue sans enfans du Roy Philippe de Valois Bisayeul de Charles VI.) *Madame la Duchesse d'Orleans* (Blanche de France, fille de Charles le Bel, vefue sans enfans de Philippe de France, fils de Philippe de Valois) *le Comte d'Eu,* (Iean d'Artois, fils aisné de Robert d'Artois,) *Charles d'Artois son frere* (Comte de Longueuille,) *le Comte de Tancaruille* (Iean Vicomte de Melun, grand Chambellan de France,) *le Comte de Harcourt* (Iean 6. Comte de Harcourt & d'Aumalle, Oncle maternel du ieune Roy, à cause de Catherine de Bourbon sa femme,) *le Comte de Braine* (Simon, depuis Comte de Roucy & de Braine, mentionné cy-deuant,)

Messire Charles de Nauarre, aisné fils du Roy de Nauarre *(* depuis Roy *) les Archeuesques de Roüen, (* Guillaume de l'Estrange, *) de Reims, (* Richard Picque, dit de Besançon, *) & de Sens; (* Aymar Robert, *) les Euesques, de Laon, (* Pierre Aiscelin, dit de Montagu, *) de Beauuais, (* Miles de Dormans, *) d'Agen, (* Iean Beluesy, *) de Paris, (* Aimery de Maignac, depuis Cardinal, *) de Langres, (* Bertrand de la Tour, *) de Bayeux, (* Nicolas du Bosc, *) d'Evreux, (* Bernard Carity, *) de Meaux,* (Guillaume de Dormans,) *& de Chartres,* (Iean le Fevre, Chancelier du Duc d'Anjou,) *& plusieurs autres Prelats & Barons. Et en la presence desdits Seigneurs, Prelats & Barons, fut dit & exposé par la bouche de Messire Iean des Marests,* (Aduocat General au Parlement, qui se deuoüa malheureusement aux interests du Duc d'Anjou *) que combien que le Roy mon Seigneur, qui est à present, fust mineur d'ans par la Coustume de France, & ne fust que de l'âge de douze ans; neantmoins, pour le bien de la chose publique, & pour le bon gouuernement du Royaume, & pour mettre bonne paix & vnion entre le Roy nostre Sire, & ses Oncles dessus-nommez, ledit M. le Regent a voulu & consenty, que le Roy nostre Sire, qui est à present, soit sacré & couronné à Reims, en la maniere accoustumée: & ce fait, qu'il ait le Gouuernement & administration du Royaume: que ledit Royaume soit gouuerné en son nom, par le conseil & aduis de sesdits Oncles Messeigneurs, entant que chacun touche: & pource, & à cette fin, ledit M. le Regent l'a aagié.*

Le iour precedent, le Duc d'Anjou qui vouloit estre Maistre des affaires, soit en qualité de Regent, soit comme Chef du Conseil, destitua Messire *Pierre d'Orgemont,* Chancelier de France, pour mettre en sa place *Miles de Dormans,* Euesque de Beauuais: & afin d'y faire plus aisément consentir cet ancien Officier, qu'il sçauoit estre plus enclin au party des Ducs de Bourgogne & de Bourbon, selon l'intention du feu Roy son Maistre, il luy laissa la Charge de Chancelier de Dauphiné, & en mesme temps, il pourueut *Pierre d'Orgemont* Euesque de Paris, son fils, de la Charge de President Clerc de la Chambre des Comptes de Paris, vaquante par la promotion de l'Euesque de Beauuais, & luy en fit datter les Lettres du lendemain troisiesme iour d'Octobre, signée, *par Monseigneur le Regent*, & contre-signée par *Iean de Sains* son Secretaire. Par autres Lettres du 4. il pourueut *Iacques des Essars*, Cheualier, & *Gilles Malet,* de deux Charges de Maistres laïques en la mesme Chambre des Comptes, & il continua de donner des Prouisions, & d'expedier toutes sortes de graces, en son nom & de sa Regence, iusques au Sacre du Roy qu'il remit au quatriéme iour de Nouembre, & qui ne se fit pas le premier du mois, comme ont escrit plusieurs Autheurs.

Alors, veritablement, on commença d'agir au nom du Roy, auec ces termes, *presens*, ou *à la relation de Messeigneurs les Ducs d'Anjou, de Berry, de Bourgogne, & de Bourbon*; mais le Duc d'Anjou ne laissoit pas de gouuerner en effect, faisant confirmer les actes de sa Regence, & continuant d'ordonner de toutes choses. C'est pourquoy les autres Ducs, qui s'apperceurent qu'ils

n'auoient entrepris qu'vn fantosme sous le nom de Regence, resolurent entr'eux auec leurs Amis, de brider son authorité, & de ne luy ceder que le pas de l'âge, qu'ils ne pouuoient contester. Son auarice toute notoire, & ses exactions publiques, rendant leur cause encore meilleure deuant les Peuples, & mesme parmy les gens de Cour, il craignit vn mauuais succez d'vne resistance plus opiniastre, il fut contraint d'en passer par Arbitres, & ces Arbitres, dont Iean des Marests estoit l'vn, qui se porta trop chaudement pour le Duc d'Anjou, comme a fort bien remarqué nostre Historien, iugerent le differend en la forme qui s'ensuit. L'Acte m'en a esté communiqué en original par M. d'Herouual, seellé des Seaux des Princes interessez.

C'est ce qui a esté parlé, s'il plaist à Nosseigneurs.

Premierement, que au Conseil du Roy seront tousiours, Nosseigneurs les Ducs d'Anjou, de Berry, de Bourgogne, & de Bourbon, ou les trois, ou les deux d'eux, s'il leur plaist; dont Monseigneur d'Anjou sera tousiours l'vn, quand il y voudra & pourra estre. Et que ledit Monseigneur d'Anjou, aura la presidence & prerogatiue, selon son gré de ainneesce, & nos trois autres Seigneurs, chacun selon son gré. Et quand ledit Monseigneur d'Anjou ne y pourra, ou voudra estre, ne se deliureront aucunes grosses & pesantes besoignes, sans luy faire sçauoir, & auoir son consentement.

Item, *que nosdits Seigneurs, comme dessus, éliront & nommeront ceux que bon leur semblera, iusques à douze personnes, pour estre continuellement, & resider au Conseil du Roy: lequel Conseil se tiendra tousiours à Paris, se par l'aduis de nosdits Seigneurs, comme dessus, & dudit Conseil, ne conuenoit necessairement, ledit Conseil faire ailleurs sa residence.*

Item, *que ce qui sera deliberé par nosdits Seigneurs, comme dessus, auec ledit Conseil, ou la plus grande partie, se tendra; & ne sera fait aucun Conseil à part: mais sera tenu ce qui sera fait par la plus grande & saine partie dudit Conseil, comme dessus.*

Item, *tous Offices, Capitaines, Gardes de Chasteaux, Seneschaux, Baillis, Receueurs, & tous autres Officiers principals, seront mis par nosdits Seigneurs, comme dessus, par l'aduis dudit Conseil, ou de la plus grande partie.*

Item, *la distribution des Finances dudit Royaume, sera faite par nosdits Seigneurs, comme dessus, auec ledit Conseil.*

Item, *que nos Seigneurs, ne le Conseil du Roy, n'auront aucune puissance de bailler ou aliener le Domaine du Roy, à heritage, ne aussi à vie, sans le consentement, quant à la vie, de nosdits Seigneurs ensemble, & dudit Conseil.*

Item, *sera faite secrettement, par nosdits quatre Seigneurs, inuentaire*

de la finance & des joyaux du Roy, & seront gardez au profit du Roy; iusques il soit aagiez.

Item, *la garde de la personne du Roy & de Monseigueur de Valois,* (depuis Duc de Touraine, puis d'Orleans) *demeurera à Monseigneur de Bourgogne, & à Monseigneur de Bourbon, & pour ce, mettront enuiron eux, tels Officiers comme bon leur semblera, par le gré de Nosseigneurs d'Anjou & de Berry. Nous Loys Duc d'Anjou & de Touraine, & Comte du Maine: Nous Iean Duc de Berry & d'Auuergne, & Comte de Poictou: Nous Philippe Duc de Bourgogne, fils de Roy de France: & nous Loys Duc de Bourbon, auons leu, tenu, & leu cette cedule; & les Articles contenus en icelle, ainsi comme dessus sont escripts, auons agreables, & les voulons tenir sans enfraindre. En tesmoing de ce, chacun de nous se y est souscrips de sa main, & y a mis son seel. Donné à Paris le derrain iour de Nouembre, l'an de grace mil trois cens quatre-vingt.*

Signé LOYS. IEAN, & contre-signé IA. DV VAL.

En l'Acte que le Duc de Bourgogne donna de sa part, qui fut vidimé sous le seel du Chastelet, le 28. de Ianuier de la mesme année, dans lequel est pareillement inserée la ratification suiuante du Duc d'Anjou.

Nous, Loys fils de Roy de France, Duc d'Anjou & de Touraine, & Comte du Maine, entendons le premier Article contenu en la cedule parmy laquelle cette presente est annexée, que se ceux du lignage de Monseigneur le Roy qui seront presens au Conseil, & le Conseil, estoient d'accord és besoignes touchant le mariage de Monseigneur, traittiez de Paix, ou alliances profitables pour luy & le Royaume, ou autres grosses & pesans besoignes, & nous le voulions contredire sans cause raisonnable, à l'aduis de ceux dudit lignage & Conseil, comme dessus, lesdites besoignes, pour nostre contradiction, ne seroient empeschiées. En tesmoing de ce, nous auons fait mettre à cettedite cedule, nostre seel. Donné à Paris le darrain iour de Nouembre, l'an de grace mil trois cens quatre-vingts, & signé de nostre main. Signé, LOYS.

Ainsi fut limité, mais trop tard pour le bien de l'Estat, qu'il auoit espuisé en deux mois qu'il fut Maistre des affaires, le pouuoir de Louis Duc d'Anjou, que de plus grands interests en apparence, mais funestes à sa personne & à sa Maison, obligerent à garder ce Traité, pour s'entretenir dans l'amitié de ses freres, & de la Cour de France. Ce fut son entreprise de la conqueste de Naples, qui les rendit les Maistres, & comme ils furent long-temps sans competiteurs, le Duc de Bourbon n'estant pas assez fort tout seul contre deux plus puissans & plus authorisez que luy dans le Conseil, où mesmes il cessa de se rendre assidu, ils acheuerent de consumer le Royaume par les mesmes desordres qui les auoit fait crier contre la conduite de leur aisné: le Duc de Berry renonçant volontiers aux premiers honneurs du Gouuernement, & aux droits de sa primogeniture, pour auoir la liberté de piller les Prouinces.

Des Princes du Sang de France, viuans lors de la mort du Roy Charles V. auec vn discours de l'origine & de la difference des Armes.

CHAPITRE VI.

CEs quatre Princes, qui gouuernoient comme plus proches parens du Roy, estant alors tous mariez, & ayans des enfans, les autres vulgairement appellez Seigneurs du Sang, selon l'vsage du temps, en estoient fort obscurcis, & le seul auantage qu'ils tiroient de leur naissance, estoit; qu'ils estoient appellez dans les Conseils publics, que le Roy les traitoit de Cousins, & qu'il appuyoit leurs interests pour leur faire trouuer des partys auantageux ou sortables à leur condition, ou pour leur donner des employs & des Charges, à la Guerre, ou à la Cour. Leur grand nombre leur nuisoit, mais il estoit auantageux à l'Estat, parce que leur courage & leur emulation les rendoit presens à tous les exploits de Guerre, où ils s'exposoient, comme de simples Auenturiers. Il y en auoit parmy eux, qui à peine estoient reconnus pour Princes, & ie puis dire encore qu'il y en auoit qui ignoroient de l'estre, ou qui en doutoient, tels que ceux de Montagu, & peut-estre mesme ceux de Dreux, quoy qu'aisnez des Ducs de Bretagne, & ceux de Courtenay, qui auoient perdu leur esclat & leur appuy par l'extinction de la branche des Empereurs de Constantinople leurs aisnez. Quand ils auroient creu estre du Sang Royal, ils ne sçauoient si d'autres grands Seigneurs, plus puissans en terres & en alliance, n'en estoient point aussi, & d'autant plus que les Rois fauorisoient l'ignorance du Siecle, qui estoit fort espaisse, par la qualité de Cousins qu'ils donnoient indifferemment, & à ceux de leur Maison, & à ceux qui y auoient pris alliance; ausquels ces veritables Princes deferoient, quand ils estoient plus proches parens. C'est pourquoy nous venons de voir dans le Conseil & dans la participation de la Regence, Louis Duc de Bourbon, quoy que beaucoup inferieur en naissance, & plus esloigné, que plusieurs autres Princes, & c'est aussi pour la mesme raison, qu'on voit le Comte de Harcourt son Beau-frere preceder des Princes du Sang dans la marche & dans les Conseils. En ce temps-là il n'y auoit point de Dignité dedans ny dehors le Royaume, qui fit que nos Rois traitassent ceux qui les possedoient du tiltre de Cousin, il falloit estre veritablement parent, pour estre digne de cet honneur, qui ne se rendoit qu'à la nature, & ç'a esté la cause de cette confusion des rangs, qui merite plutost d'estre blasmée, que tirée en exemple, pour les desordres qui en sont arriuez, & pour l'iniustice qu'en ont souffert des Branches de la Maison Royale, qui ont cessé de se connoistre elles-mesmes, particulierement celle de Montagu, cy-deuant mentionnée, de Hugues Capet en ligne masculine par la premiere Maison de Bourgogne.

C'est ce qui m'a fait croire qu'on trouueroit bon que ie fisse voir icy tous

ceux du Sang Royal qui viuoient lors de la mort de Charles V. selon l'ordre de leur naissance: & i'estime y estre d'autant plus obligé, que ie n'en ay remarqué que quelques-vns des principaux Chefs des Branches, dans les Tables Chronologiques que i'ay adioustées au deuant de chaque année, dans cette Histoire.

1. Charles V. *Roy de France.*
2. Charles, depuis *Roy* VI. du nom, } ses fils.
3. Et *Louis, Duc* de Valois, puis de Touraine, & enfin *d'Orleans.* } ses fils.
4. Louis de France, Duc *d'Anjou*, depuis Roy de Hierusalem & de Sicile.
5. Louis *d'Anjou*, depuis Duc & Roy de Sicile, &c. son fils aisné.
6. Charles *d'Anjou*, Comte du Maine, son 2. fils.
7. Iean de France, Duc *de Berry*, & d'Auuergne, Comte de Poitou, &c.
8. Charles *de Berry*, Comte de Montpensier, & } ses fils morts sans enfans.
9. Iean *de Berry*, Comte de Montpensier. } ses fils morts sans enfans.
10. Philippe de France, dit le Hardy, Duc *de Bourgogne*, Comte de Flandres, &c.
11. Iean Comte de Neuers, depuis *Duc de Bourgogne*, son fils, né 1371.
12. Philippe *d'Alençon*, Cardinal, Archeuesque de Roüen.
13. Pierre, Comte *d'Alençon*, & du Perche, son frere puisné.
14. Charles *d'Evreux*, dit le Mauuais, Roy de Nauarre.
15. Charles apres luy Roy *de Nauarre*, & } ses Enfans.
16. Pierre *de Nauarre*, Comte de Mortaing. } ses Enfans.
17. Louis *d'Evreux*, Comte d'Estampes & de Gien.
18. Louis Duc *de Bourbon.*
19. Iean *de Bourbon*, Comte de Clermont, & } ses Enfans.
20. Louis *de Bourbon.* } ses Enfans.
21. Iean *de Bourbon*, Comte de la Marche, & de Vendosme.
22. Iacques *de Bourbon*, depuis Comte de la Marche, Roy de Sicile. } ses Enfans.
23. Louis *de Bourbon*, depuis Comte de Vendosme, ancestre de nos Rois, } ses Enfans.
24. Et *Iean de Bourbon*, Seigneur de Carency. } ses Enfans.
25. *Iacques de Bourbon*, Seigneur de Preaux, &c.
26. Iean *d'Artois*, Comte d'Eu, } ses Enfans.
27. Robert *d'Artois*, Comte d'Eu, } ses Enfans.
28. Philippes *d'Artois*, depuis Comte d'Eu, & Connestable de France. } ses Enfans.
29. Louis Roy *de Hongrie*, de Pologne, de Hierusalem, Sicile, &c.
30. Charles, dit *de Duras*, Roy de Sicile & de Hierusalem.
31. Ladislas apres luy Roy *de Sicile*, &c. son fils.
32. Robert *de Dreux*, Seigneur de Beu.
33. Guillaume *de Dreux* son frere.
34. Estienne, dit *Gauuain de Dreux*, Varlet tranchant, & depuis Maistre d'Hostel du Roy Charles VI.
35. Iean V. Duc de Bretagne, puisné de Dreux.
36. Iean *de Courtenay*, Seigneur de Champignelles & de S. Brisson.
37. Pierre *de Courtenay* son frere, & son heritier.
38. Iean de *Courtenay*, Seigneur de la Ferté-Loupiere.

39. Philippe

39. Philippe Seigneur *de Tanlay*, puisné de Courtenay.
40. Pierre Seigneur *de Tanlay*. } ses Enfans.
41. Estienne Seigneur *de Tanlay*. }
42. Iean *de Montagu*, Seigneur de Sombernon, puisné de Bourgogne.
43. Pierre *de Montagu*, Seigneur de Malain, son frere.
44. Philbert *de Montagu*, Seigneur de Couches.
45. Alexandre *de Montagu*, Abbé de S. Benigne de Dijon, son frere.
46. Ferdinand Roy *de Portugal*, pareillement issu en ligne masculine de la Branche Royale de Bourgogne, dernier legitime de sa Maison.

Voila quarante-six Princes du Sang, de diuerses Branches, toutes florissantes, il n'y a pas encore trois cens ans, que le temps a presque toutes fauchées dans leur fleur. Il ne reste que la posterité d'vn puisné de Bourbon, qui n'estoit alors que le vingt-troisiéme, laquelle regne auiourd'huy glorieusement, & celle de Pierre de Courtenay. Celuy-cy estoit le trente-troisiéme; & d'autant moins reconnoissable sous le poids de la de la naissance qu'il auoit à soustenir, qu'il n'estoit pas assez riche pour estre Chef d'vne Branche qui auoit esté plustost accablée, que releuée par la Couronne Imperiale d'Orient, & par tant d'autres tiltres. Il ne possedoit de tant de pretieuses ruines, qu'vn miserable reste de bien de l'ancien estat de Courtenay, que la misericorde du destin ne semble auoir espargné à ses descendans, que pour ne leur pas oster tous les moyens de prouuer leur extraction. C'est bien vn effect de la foiblesse de cette Maison, que ie deplore sans interest, par vn pur esprit de iustice & de respect, qu'on ne puisse alleguer contre les iustes poursuites qu'elle fait pour estre reconnuë, que de foibles raisons de doute ou d'estonnement, faute d'estre instruit de l'vsage ancien des surnoms & des Armes. Ie croy estre obligé d'en faire vn discours abregé pour l'explication de la Table precedente, où l'on voit tant de Princes de differents surnoms, dont les quinze derniers ne portoient point les Fleurs de Lys. Pour cela il faut sçauoir, que chaque Branche de la Maison Royale a suby l'vsage du temps de sa naissance, ou pour mieux dire de sa separation, & de cet vsage qui s'est conserué iusques à present; nous en auons vn exemple aussi illustre que recent en la posterité de feu Monsieur le Duc d'Orleans, qui a retenu le nom & les Armes de son appanage, & en la personne de Monsieur frere du Roy, auparauant Duc d'Anjou, qui en a quitté le nom & les Armes pour prendre ceux d'Orleans. Apres cela ie remonteray à l'inuention des Armoiries, dont l'ignorance des Herauts pousse l'antiquité iusques à la creation du Monde, & ie feray voir qu'il y a eu plus de necessité que de vanité dans leur premiere institution, qui n'a rien de plus ancien que le premier voyage d'Outre-mer de l'an mille quatre vingt seize, tant de Princes & de Seigneurs de diuerses Langues s'estans ioints ensemble pour faire cette formidable Armée de six cens mille hommes, ils furent d'autant plus obligez de chercher vn moyen de se distinguer pour les campemens & pour les iours de Batailles, que chacun deuoit estre accompagné & suiuy de ses Vassaux & de ses gens; si bien que chacun conuint d'vne marque ou signal: & par consequent les Armes furent vniques, & affectées à des

personnes vniques lors de leur premiere institution. Et ces Armes deuant principalement seruir pour rassembler les Vassaux & les Subiets sous la Banniere de leur Seigneur; qu'on commença d'en decorer, ou pour parler selon les termes de l'art, d'en Armoyer: les Vassaux estant plutost sujets de la Seigneurie, que du Seigneur, à cause de leurs fiefs, qui deuoient le seruice à la terre, & non à la personne, les Armes estoient à proprement parler les Armes dé la Terre, & non du Seigneur, & comme telles affectées à la Banniere, iusques à ce que s'estant renduës hereditaires à la Maison par le besoin de prouuer son extraction, ce qui n'arriua de plus de cent ans apres, on s'auisa d'inuenter l'vsage des briseures. Ces briseures ont esté particulieres à la France & à l'Angleterre, qui a receu d'elle ses Coustumes & ses modes, les autres Nations ne les ont point obseruées, & particulierement l'Allemande, religieuse obseruatrice de l'Antiquité; chez laquelle cette briseure n'a point eu de lieu pour vne raison qui seruira de preuue à l'establissement que i'ay donné de l'vsage des Armes. C'est que chaque puisné ioint aux Armes de sa Maison celles de sa terre, parties ou escartellées, & celles mesmes de plusieurs terres s'il les possede, ou s'il y pretend droit, soit qu'elles luy appartiennent par succession ou par acquisition. Les aisnez en font autant: & l'on a tant d'égard à cela, que c'est pour ce sujet, que le Comte Palatin escartelle au 1. & 4. des Armes du Palatinat, & au 2. & 3. de Bauieres, parce que c'est vne mesme Maison, & que le Duc de Bauieres porte au contraire de Bauieres & du Palatinat. Ainsi le Landgraue de Hesse ayant obtenu par le dernier Traité de la Paix d'Allemagne, l'vnion de l'Abbaye d'Hirschfeld en tiltre de Principauté, il en a adiousté les Armes à son Escu: & ie pourrois donner à ce sujet diuers exemples de plusieurs Princes d'Allemagne, qui en vertu du mesme Traité ont adiousté ou retranché de leurs Escus les Armes de quelques terres qu'ils ont acquises, ou qu'ils ont cedées. Cela est si bien de l'ancien vsage, que Philippe de France Duc de Bourgogne ayant escartelé de toutes les terres qu'il possedoit, il ordonna qu'on luy fit vn nouueau sceau pour en retrancher les Armes de Rhetel, quand il eut cedé cette Comté à Antoine de Bourgogne son second fils. Voila des preuues assez conuainquantes, non seulement de la raison, mais de la necessité de prendre les Armes de sa terre, pour en continuer la Banniere, & pour estre suiuy des Vassaux qui deuoient le seruice qu'on appelloit *Ost & cheuauchée*; & Robert de France, Comte de Dreux, & Pierre de France, Seigneur de Courtenay, dont il auoit épousé l'Heritiere, estoient d'autant plus obligez d'obeyr à la coustume de leur temps, & de prendre les Armes de leurs Terres, pour deux raisons inuincibles. La premiere est, que les Armes n'estoient point encore hereditaires à la Maison, mais affectées à vne terre particuliere, & à la personne du Chef de la Maison, moins comme Chef, que comme Seigneur de la Terre; & l'autre n'est pas moins forte, en ce que les Rois de France n'ayant point encore d'Armes, pour les communiquer à leurs fils puisnez, ils ne les pouuoient emprunter que de la Terre qui leur escheoit en appanage, ou par alliance. I'ay peur qu'on ne trouue cela vn peu hardy, de dire que nos Rois n'auoient point d'Armes

mais cela n'est pas moins veritable, & ie le iustifieray par raisonnement, & par vsage. S'il est vray que les Armoiries n'ayent esté instituées que pour mettre difference entre diuerses personnes; la difference supposant égalité; nos Rois n'ayant point besoin de difference par leur Dignité, il n'est que trop vray-semblable qu'ils les ont laissé instituer long-temps auparauant que de s'accommoder à cet vsage, moins par necessité que par bien-seance, & cela n'est arriué que du Regne de Philippe Auguste, petit fils du Roy Louis le Gros. Si l'on m'obiecte que les Fleurs de Lys sont plus anciennes, ie crains moins pour cela les tombeaux des Rois de nostre premiere & seconde Race, que quelques Seaux de Philippe I. & de Louis le Gros son fils, où l'on voit vne fleur, ou plutost vn fleuron semblable à nos Fleurs de Lys. Mais c'est de là que ie pretends tirer l'origine des Armes de France. Ce fleuron est vn enrichissement necessaire aux Sceptres & aux Couronnes des Souuerains, & comme le Sceptre, qui est la marque de la puissance Royale, estoit designé par ce fleuron, qui paroist quelquefois seul en la main de quelques-vns de nos Rois dans leurs Seaux; voulant prendre des Armes pour l'ornement de leurs cottes d'armes, & des bardes ou caparaçons de leurs cheuaux: ils ne les purent pas choisir plus glorieuses ny plus illustres, que de leur dignité, par le blason de la marque Royale. C'est pourquoy il ne paroist au dehors qu'vne moitié de ce fleuron, & pour marque qu'il est pris du Sceptre, plutost que de la fleur d'vn lys, qui y seroit imparfaitement, c'est qu'on y a conserué le pied, & la petite trauerse d'entre le pied & la fleur, qui seruoit à l'enchassement du fleuron auec le Sceptre, ou verge Royale.

On m'opposera peut-estre à cela, que les Comtes de Vermandois, issus de Hugues de France, fils puisné de Henry I. qui estoit ayeul de Louis le Gros, portoit vn Chef de cinq Fleurs de Lys, mais i'en demanderay vne preuue, & ie n'en crains aucuns, sur l'asseurance d'auoir veu les Seaux des Comtes de Vermandois sans aucunes Armes. Ie soustiendray mesme, que ces cinq Fleurs de Lys, adioustées au Chef de l'Eschiquier, sont les Armes de la Comté de Vermandois, & de la Ville de S. Quentin, qui prirent des Fleurs de Lys pour marque de ce qu'ils appartenoient à nos Rois, depuis le mariage de Philippe Auguste auec Isabelle de Hainaut, qui eut cette Comté pour sa dot. Comme le Seau des Iurisdictions estoit celuy des Seigneurs, on a iugé par celuy du Vermandois, que les Armes des Comtes estoient celles mesmes de la Iurisdiction, & c'est la cause de cette tradition, qui est encore contredite par l'exemple des autres Villes considerables du Royaume, lesquelles par concession, ou par respect, ont pris vn Chef des Armes de France.

Le premier fils de France qui ait porté des Fleurs de Lys en ses Armes, fut Philippe Comte de Boulogne, fils de Philippe Auguste, & d'Agnez de Meranie sa troisiéme femme, & le Roy l'accorda moins à l'vsage qui dés-lors estoit estably de rendre les Armes hereditaires dans les Familles, qu'à la necessité d'asseurer l'Estat de ce Prince né d'vn mariage qui n'estoit pas legitime, mais dont le fruict fut legitimé par les Legats du Pape, en consideration de la bonne foy de la mere. Depuis ce temps là seulement, les

autres Princes prirent les Armes de France, auec diuerses briseures, mais le benefice n'eut point d'effect retroactif pour les Branches separées long-temps auparauant.

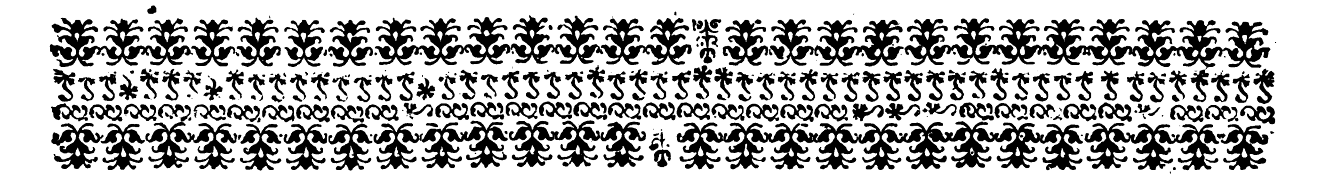
I'adiousteray par occasion, qu'il est certain que Charles VI. fut le premier de nos Rois qui reduisit les Fleurs de Lys à trois, & pour marque de cette verité, c'est qu'il les portoit encore sans nombre apres son mariage, comme on peut voir par son Escu party des Armes d'Isabelle de Bauieres sa femme, sur la porte de la Sacristie de la Saincte Chappelle du Bois de Vincennes qu'il fit bastir. Ce n'est pas qu'il ne se trouue trois Fleurs de Lys long-temps auparauant en quelques Seaux du Chastelet, mais c'estoient des petits Seaux, où le Graueur croyoit auoir satisfait au dessein de faire vn Escu semé de Fleurs de Lys, d'en mettre deux en Chef, où l'Escu estoit plus large. Comme ce Prince se seruoit souuent du petit Sceau en l'absence du grand, pendant les desordres de son Regne, où il falloit souuent accorder diuerses Lettres, sans attendre le Chancelier; c'est ce qui a pû donner lieu à cette reduction à trois, qui est plutost arriuée par hazard, que par meure deliberation. Ie pourrois alleguer pour preuue de l'assuiettissement des pieces des Armes à l'estenduë de l'Escusson, diuers Seaux tres-anciens de Rohan, de Rieux, de Malestroit, de Beaumanoir, de Prunelé, &c. où les pieces sont en moindre nombre, quand on faisoit les Escus plus pointus, qu'ils n'ont esté depuis.

I'ay dressé ce petit discours sur l'experience des Seaux qui démentent toutes les fables de nos Herauts du temps jadis : les plus sages desquels ont esté ceux qui se sont contentez de donner les Armoriaux de leur temps. Les autres, comme gens sans Lettres & sans methode pour s'instruire de l'Antiquité, ne nous ayant laissé que des contes de Vieilles, pour faire vne science d'vne routine dont i'ay honte pour nostre Nation qu'il se trouue tant de Liures, tant de Liurets, & tant d'Autheurs qui font des mysteres d'vn pur effect du caprice des bonnes gens du temps passé. I'estime qu'on auroit plus d'obligation à ceux qui nous donneroient vn Armorial parfait de nostre France, puisé sur les Seaux, & autres monumens incontestables, afin de détromper le Public, qui est plus embarassé qu'il n'est instruit de tant de Volumes copiez les vns sur les autres, & où l'on n'adiouste que du verbiage.

Les sieurs de Sainte-Marthe ayans fait descendre la Maison de Chaumont, de Henry de Vermandois, Comte de Chaumont en Wexin, selon l'opinion du sieur Du Tillet; i'aurois esté obligé d'adiouster parmy les Princes du Sang viuans sous le Regne de Charles V. Richard de Chaumont, Seigneur de Quitry, qui fut pere de Guillaume pareillement Seigneur de Quitry, & ayeul de Guillaume Comte de Chaumont, Seigneur de Quitry, &c. Conseiller & Chambellan du Roy, Bailly & Gouuerneur de Sens & d'Auxerre, Grand Maistre & General Reformateur des Eaux & Forests de France, Chef du nom & Armes de Chaumont, & Ancestre paternel du Marquis de Quitry, auiourd'huy Grand Maistre de la Garde-robe du Roy. I'aurois pû ioindre à cela diuerses preuues authentiques de l'extraction de cette Maison, qualifiée de Race Royale par diuers Au-

theurs de plus de cinq cens ans, qui peut-estre donnerent lieu à proposer ceux de Chaumont pour marque de l'exclusion necessaire de ceux de Courtenay, sous le Regne de Henry IV. comme deuant estre pareillement reconnus pour Princes du Sang, si l'on leur faisoit droit. Mais en attendant l'occasion d'en parler plus amplement dans mes Commentaires sur cette Histoire, en l'Eloge de Guillaume de Chaumont, Seigneur de Quitry, ie me contenteray d'auertir le Lecteur, que la troisiéme Race venant de Childebrand frere legitime de Charles Martel, & la Maison de Chaumont estant issuë des Comtes du Wexin sortis du mesme Childebrand, si elle n'est Maison Royale, pour n'auoir point eu d'Ancestres Rois de France, elle est de la mesme Race de nos Rois, & par consequent du Sang le plus illustre de la Chrestienté. C'est ce qui a fait dire à Orderic Vitalis, que Dreux Comte du Wexin estoit de la Maison de Charlemagne, & c'est encore pour ce sujet, que Wasco, Seigneur de Poissy, Fondateur de l'Abbaye de Labbecourt où il est inhumé, & qui estoit fils de Robert de Chaumont, dit l'Eloquent, selon le mesme Orderic, est qualifié de Race Royale en son Epitaphe, sous le Siecle vnze cens.





HISTOIRE PARTICVLIERE DES QVATRE PRINCES GOVVERNEVRS DV ROYAVME PENDANT LA MINORITE' DE CHARLES VI.

Et premierement de Louis de France Duc d'Anjou, depuis Roy de Sicile, &c.



IL y a peu de tous les quarante ſix Princes du Sang cy-deuant rapportez, tous viuans lors de la mort du Roy Charles V. dont ie n'aye à parler dans les Commentaires ſur cette Hiſtoire; mais comme les Ducs d'Anjou, de Berry, de Bourgogne & de Bourbon, eſtoient les plus conſiderables, & comme le diſcours de leur vie, que ie ſuis obligé de traiter plus au long, peut beaucoup ſeruir pour l'introduction à l'Hiſtoire de ce Regne, i'ay creu plus à propos de les traiter en cet endroit, & ie commenceray par Louis de France Duc d'Anjou.

Ce Prince, né le 23. de Iuillet 1339. ſelon les Memoriaux de la Chambre des Comptes, auroit ſurpaſſé tous les autres fils de France, en merite & en eſtime, pour ſa valeur, pour ſon eſprit, & pour l'experience qu'il auoit dans les Armes & dans les affaires; ſi ſon ambition ne l'euſt rendu auare iuſques à la cruauté, & s'il n'euſt eſté auſſi redoutable aux Peuples qu'il eut à gouuerner, que les Ennemis de l'Eſtat, dont il ne les deliura par ſa valeur, que pour les rendre eſclaues de ſa tyrannie. C'eſt vn reproche d'autant plus iuſte, qu'il n'eut aucune conſideration au miſerable eſtat, où Philippe de Valois ſon ayeul, & le Roy Iean ſon pere, auoient reduit la France, par vne guerre iuſte, mais mal conduite, & tres-funeſte par leur imprudence, qui le deuoit obliger à gaigner l'eſprit des Subiets qui expioient toutes ces diſgraces, de leur ſang & du reſte de leurs fortunes. Il combattit à dix-ſept ans à la malheureuſe iournée de Poitiers, en ſuite dequoy ayant eſté en oſtage pour ſon pere en Angleterre, ce Roy reuenu

de prison l'an 1360. luy erigea en Duché, par Lettres expediées à Calais au mois de Decembre, la Comté d'Anjou qu'il luy auoit donné en appanage dés l'an 1356. auec la Comté du Maine, & la Baronnie de Chasteau-du-Loir. Cette Comté d'Anjou auoit esté erigée en Pairie de France, par Lettres du Roy Philippe le Bel, données à Courtray au mois de Septembre 1297. en faueur de Charles Comte d'Anjou & de ses successeurs, & par d'autres Lettres du Roy Philippe de Valois, accordées à Sablé au mois d'Aoust 1345. la terre de Chasteau-du-Loir, qualifiée Baronnie, fut declarée *d'autelle & si noble condition que la Comté dou Maine*, ce sont les propres termes. Neantmoins Louis Duc d'Anjou mesurant plutost ses interests selon l'estenduë de son ambition, que selon l'estat du Royaume, qui ne permettoit pas qu'vn Roy chargé de beaucoup d'enfans, & priué de beaucoup de Prouinces par le sort des Armes, acheuast de partager son Estat en diuers appanages, ne se borna point à cette portion. Il fit en sorte que son pere luy abandonnast encore l'an 1364. la Chastellenie de Chinon par droict de bienseance, & il trouua moyen d'y faire ajouster par le Roy Charles V. son frere, celle de Loudun, dont il entra en possession au mois de Fevrier 1366. Apres cela il eut enuie d'auoir la Duché de Touraine, qui confinoit auec toutes ces grandes terres, & comme il ne la pouuoit pretendre en tiltre de supplément d'appanage, il l'obtint sous pretexte de ses seruices, & sous vne condition apparamment aduantageuse, qu'elle reuiendroit au Roy par sa mort, & que la Chastellenie de Loudun retourneroit de mesme au Domaine du Royaume par celle de son fils. Le traicté est de l'an 1370.

On luy donna encore la Maison Royale de Vicestre, qui depuis appartint au Duc de Berry son frere, & *Marie de Bretagne* sa femme, fille de Charles de Chastillon & de Blois, & de Ieanne de Bretagne heritiere de la Duché y ioignit de nouuelles Seigneuries. Il l'épousa le neufiéme iour de Iuillet 1360. selon vn Inuentaire d'Anjou qui est en la Chambre des Comptes, & qui m'a esté communiqué par M. d'Herouual, quoy que les sieurs Du Chesne & de Sainte-Marthe disent, que leur mariage fut traicté au mois d'Aoust, & elle luy apporta auec les terres de Mayenne, d'Ernée, de Villaines, & du Pont-Main, celles de Guise, de Ribemont, d'Yrson, & d'Oisy, de Chailly, de Longjumeau, & de Bonneville la Louuet en Normandie, & la maison de Nigeon prés Paris. Il eschangea la iouyssance de la Baronnie de Mayenne auec *Isabelle d'Auaugour*, Vicomtesse de Thoüars, pour celle de Talemond, d'Olonne, de Brandois & de Crozon l'an 1373. pour profiter d'vn plus grand reuenu, qui estoit contesté à cette Doüairiere, laquelle rentra en ses droits au mois de Iuin 1385. Enfin, comme toute sa passion estoit d'auoir, il n'en perdit aucune occasion, & il reünit à ses terres, par diuers Contracts d'acquisition l'an 1370. le Chasteau de la Roche au Moine, vendu par *Guillaume de Craon*, Seigneur de la Ferté-Bernard, & celuy de Sablé auec le Parc appartenant à *Amaury* sire *de Craon*, dont la sœur & heritiere *Isabelle* Dame *de Sully* & de Craon, luy aliena pareillement la Ville & Chastellenie l'an 1376. Le mesme Guillaume de Craon luy aliena pareillement la terre de Brulon, que le feu sire de Craon luy auoit don-

née, & Messire *Iean d'Vsaiges*, Cheualier, luy transporta le Vidamé du Mans l'an 1375. *Ieanne de Baucay*, femme de Charles d'Artois, Comte de Pezenas, Prince du Sang Royal, lequel il dépoüilla cruellement de tous ses biens par les crimes qu'il luy suscita, fut obligé de luy vendre les Chasteaux de Champigny sur Vœde, de la Rajace, & du Coudray, 1376. Messire *Iean de Bueil*, luy ceda pareillement le peage de Tours auec l'Hostel de Langle, &c.

S'estant fait donner par confiscation sur le Roy de Nauarre la Seigneurie de Montpellier, dont ses exactions pousserent les Habitans au desespoir d'vne sanglante émotion, où Guillaume Poinctcau son Chancelier fut tué, & pour laquelle il acheua de les ruiner, il y voulut adiouster la Comté de Lunel, que *Louys d'Evreux* Comte d'Estampes possedoit par donation du Roy Iean, il l'achepta de luy à bon marché, comme d'vn prodigue, auec deux mille liures de rente qu'il prenoit sur le Thresor du Roy, & considerant que ce Prince n'auoit point d'enfans, il le sceut si bien amadoüer, & l'ébloüit si fort des faueurs de la Cour dont il estoit le Maistre, qu'il le tira des mains du Duc de Berry qui commençoit à profiter de son exemple, & qu'il acheua de le dépoüiller du reste de ses biens, par la donation qu'il luy fit au mois de Nouembre 1381. des Comtez de Gien & d'Estampes, & des Seigneuries de Dourdan & d'Aubigny. Il pensa contenter le Duc de Berry du tiltre en l'air de la Principauté de Tarente, dont il luy promit depuis la iouyssance, quand il seroit paisible de la Couronne de Sicile; mais ce Duc prenant sa reuange en temps & lieu, auprez de sa vefue, & de ses enfans, qui auoient besoin de son secours au Conseil du Roy, fit reuenir cette despoüille l'an 1385. sous pretexte d'vne demission de cette Principauté imaginaire. Il ne traita pas mieux le Duc de Bourbon, auquel il en cousta trente mille liures pour retirer de luy la Comté de Forests, qui luy deuoit appartenir, à cause de sa femme, laquelle il achepta *de Renaud de Forests*, en qualité d'Oncle & de Curateur de Iean dernier Comte de Forests, qui estoit insensé, & incapable de contracter. Le iuste ressentiment que le Duc de Bourbon eut contre le Duc d'Anjou pour cette acquisition pretenduë, l'obligea à quelques violences, pour lesquelles il obtint remission du Roy son beau-frere, au mois d'Octobre 1370.

Isabelle Comtesse *de Roucy*, fille vnique de Robert 2. Comte de Roucy, & de Marie d'Enghiem, ayant esté enleuée par Louis de Namur, qui l'espousa, & auec lequel elle demeura dix ans, elle le prit depuis en auersion, & pretendit le mariage nul, par impuissance qui fut asseurée par les Matrones de Paris, où elle fut menée par Pierre de Craon, lors fauory du Duc. Ce Pierre de Craon, ayant d'autant plus besoin d'amis & d'appuy, pour le dessein qu'il auoit fait de la proteger, & de profiter de cette pretenduë dissolution, qu'elle fut condamnée, & le mariage declaré bon, par Sentence du Cardinal de Nismes, l'an 1378. il ne put mieux faire pour se maintenir en la possession de la terre du Bos, qu'elle feignit de luy auoir venduë, que d'interesser dans vne mesme espece d'affaire le Duc d'Anjou, dont il estoit creature, & Messire Bureau de la Riuiere, qui achepta les terres de Rochefort & d'Orignies. Quant au Duc, il commença à entrer en

traitté

traitté, par des Lettres de protection seellées au mois de Nouembre 1381. par Iean le Fevre Euesque de Chartres, son Chancelier, en faueur de la Comtesse, contre Louis de Namur, & cela luy fit auoir bon marché. Aussi ne paroist-il que de l'engagement de quelques pierreries qu'il stipula par Lettres du mesme iour, qu'il ne pourroit retirer qu'il n'eust payé à Pierre de Craon cinq mille francs qu'il luy auoit promis. Il acquit premierement Mirebeau en Anjou, moyennant vingt-quatre mille florins portez par le Contract, & soit qu'il les eust payez autrement, ou non, & que son credit & sa protection en eussent acquitté vne partie, cela le mit en goust de ce qui restoit à cette mauuaise mesnagere, qui luy aliena la Comté de Roucy, pour cinquante mille francs. Il traitta pareillement de ce qu'elle pouuoit pretendre sur la Chastellenie de Rochefort pour six mille francs d'or, quoy qu'elle l'eust alienée au sire de la Riuiere, qui n'osa contester contre vne partie si puissante; & tout cela produisit plus d'affaires, que de reuenus à sa Maison. Le Parlement en fit iustice à Simon de Roucy, Comte de Braine, qui fit casser tous ces Contracts, comme témoigne nostre Historien de Charles VI. & comme ie feray voir plus amplement en mes Illustrations, où ie parleray de diuers autres desseins qu'il auoit sur plusieurs Couronnes dont il traitoit dés le viuant du Roy son frere, & desquelles ie ne diray rien icy pour éuiter vn grand discours sur des projets chimeriques qui appartiennent à d'autres occasions.

Le Gouuernement de Guyenne, ou plutost de l'Aquitaine entiere, puisque le Limousin, le Perigord, la Guyenne, & le Languedoc ne faisoient alors qu'vne Prouince, luy ayant esté donné par le Roy Charles V. auec tout pouuoir, sur les Armes, sur la Iustice, sur la Police, & sur le Domaine, il en vsa d'vne façon, qu'on peut mettre cette partie du Royaume au nombre de ses biens; car estant souuerain arbitre des graces & des peines, & sa condition, & l'estat des affaires de France, le mettant au dessus des considerations des autres Gouuerneurs, qui doiuent craindre les plaintes des Peuples, & les animaduersions du Cabinet, il agissoit auec vn Empire despotique sur les Nobles & sur les Communautez. Les principaux trouuant de l'auantage à ses bonnes graces, par les pensions, ou par les rentes à vie ou à heritage, qu'il leur assignoit sur les Receptes, & par les priuileges qu'il donnoit à leurs terres, ils luy aidoient en tout ce qu'il souhaittoit de leur seruice, ou de leur condescendance. Ainsi les Villes & la Campagne estoient à la mercy d'vn Prince auare, pour les taxes qu'il imposoit, tantost sous pretexte de la fortification des Places, tantost sous celuy de porter la guerre en Gascogne. C'est ce qui donna suiet à tant de forteresses & de Citadelles du bas Languedoc, qu'il construisit plutost contre ceux du pays, que contre l'Ennemy qui en estoit fort esloigné, & pour seruir au dessein qu'il auoit sur la Prouence, afin de profiter des troubles du Royaume de Naples, & de la mauuaise conduite publique & domestique de la Reine Ieanne qu'il sçauoit estre hors d'estat de faire passer des trouppes deçà la mer, pour secourir cette Prouince, dont il troua moyen depuis, de se faire transporter le tiltre par adoption. Ce fut dans la pensée de cette conqueste qu'il se fit créer par l'Empereur Charles

IV. Vicaire irreuocable du Royaume d'Arles, qui n'eſtoit plus qu'vn fantoſme, & vn droit pour chicaner: & ce fut en cette qualité qu'il vſurpa Taraſcon qu'il fortifia. Mais il en donna le Gouuernement à Enguerran de Eudin, Seneſchal de Beaucaire, qui changeant d'intereſt apres ſa mort, donna penſée au Roy Charles VI. de ſe ſaiſir de la Prouence, & il rendit ainſi la pareille à la vefue & à l'heritier de ce Prince ambitieux, par les intelligences qu'il auoit dans le pays.

Comme Charles V. eſtoit vn Roy fort ſage, il ne manqua pas de conceuoir de iuſtes ſoupçons de la conduite de ce Prince, qui luy firent apprehender pour ſon fils & pour ſon Eſtat, qu'il n'euſt la Regence apres ſa mort: & comme il craignoit de luy donner ſujet d'en eſtre mal-content, il apporta tout ce qu'il put de reſtriction à ſon pouuoir, au cas qu'il ne l'en put exclure de ſon conſentement, par l'vne des 2. Declarations dont il a eſté parlé cy-deuant. La premiere, ne pouuant auoir lieu par la mort de la Reine, il fut Regent par droit d'aiſneſſe, mais il trouua vn party formé à la Cour par les ordres du feu Roy, qui fit en ſorte de limiter ſa Regence au Sacre du ieune Roy, & faire valoir l'intention de Charles V. à l'égard des Ducs de Bourgogne & de Bourbon, & la peur de tout perdre luy fit ménager ſes intereſts dans cet embarras de Cour. Le pouuoir qu'on luy donna ſur les meubles du feu Roy, pour contenter ſon auidité, luy fit piller, non ſeulement toute l'argenterie, mais tout l'argent, iuſques-là qu'il fit rompre les murs du Chaſteau de Melun, où il y en auoit de caché, & qu'il mit le ſire *de Sauoiſy* au danger de ſa teſte, s'il ne luy eut reuelé ce qu'il auoit en depoſt pour le garder iuſques à la maiorité de Charles VI. duquel il prolongea le Couronnement, iuſques à ce qu'il eut tout eſpuiſé. Apres cela, il ſe fit donner cinq mille francs par mois pour ſon Eſtat, il obligea meſmes les Prouinces d'Eſtats à luy faire vn preſent, & celle de Normandie luy accorda trente mille francs, dont i'ay veu les quittances. Le Royaume eſtant ainſi épuiſé, comme il ne reſta rien pour le payement des Armées, elles ſe ietterent ſur la Campagne qui leur fut laiſſée en proye, il fallut taxer les Villes, & faire de nouueaux impoſts, ſous pretexte de contenter les gens de guerre, & commettre vne authorité nouuellement eſtablie, dont les Pariſiens iugerent le ioug, d'autant plus inſupportable, qu'ils ſçauoient qu'on en abuſoit, & qu'on les rendoit incapables d'aſſiſter leur Roy dans les veritables beſoins. C'eſt ce qui cauſa les émeutes de Paris, de Roüen, & d'autres bonnes Villes, qui furent des ſuites des exactions du Duc d'Anjou, tant en qualité de Regent, que de Chef des Conſeils.

Cependant qu'il pilloit ainſi la France, *Robert de Geneue*, que le Royaume reconnoiſſoit pour Pape ſous le nom de Clement VII. & qui tenoit ſon ſiege en Auignon, d'où il auoit contracté de grandes alliances auec luy pendant ſa reſidence en Languedoc, luy ménageoit pour ſes intereſts la ſucceſſion de la Couronne de Naples, qu'on a touſiours appellé le Royaume de Sicile. Il eſperoit par ce moyen de conſeruer cette partie d'Italie ſous ſon obedience, & meſme de chaſſer de Rome Vrbain VI. ſon competiteur; duquel Charles de Duras, ennemy de la Reyne Ieanne, & Vſurpa-

teur de son Estat, tenoit le party: mais c'estoit vn escueil que Dieu destinoit à l'ambition du Pontife & du Prince, ils y consumerent leurs iniustes thresors, qui y furent abysmez par le naufrage de Louys. Le Pape ayant moyenné son adoption, dont cette Reine opprimée luy enuoya les Lettres données au Chastel de l'Oeuf le penultiesme de Iuin 1380. sur l'esperance d'en estre secouruë; cette affaire fut traittée en France, & en Cour d'Eglise, comme vn interest de Religion, pour lequel il ne falloit rien épargner: & le Conseil du Roy y fut assez fauorable, quoy qu'il en deust couster, pour estre deliuré de l'oppression & de la presence du Duc d'Anjou, qui estoit le moins aimé de ses freres. C'est pourquoy l'on resolut au Conseil tenu à Crecy en Brie en presence du Roy, le *26. 27.* & *28.* de Iuillet, que sa Majesté, qui n'auoit point d'argent, luy donneroit de sa *vaisselle*, c'est le mot propre du resultat, iusques à la somme de cinquante mille francs, & de plus luy accorderoit soixante mille francs sur les Aydes du Royaume.

Le Pape de son costé ne luy refusa rien de tout ce qu'il demanda, & en voicy vne marque par vne piece originale, qui m'a esté communiquée par M. d'Herouual, & qui merite bien d'estre icy rapportée en son entier, pour faire voir combien l'Eglise estoit en presse sous la domination de Clement, & combien le Clergé de France patissoit de son vnion auec le Duc d'Anjou, qui entretenoit le malheureux Schisme, dont ils feignoient tous deux de vouloir entreprendre l'extinction par cette guerre, mal entreprise, & plus mal-heureusement terminée. C'est le Traitté fait entr'eux à cette fin, qui exposoit l'Eglise Gallicane à la mercy de ce Prince.

Supplie Monseigneur à nostre Saint Pere, que comme pour l'entreprise du fait, & mettre sur, à l'exaltation de l'Eglise, honneur de nostredit Saint Pere, & de mondit Seigneur, li conuiengne faire necessairement tres-grans mises & despenses, pour resister à ses Aduersaires, à l'exterminement & destruction du Scisme qui est auiourd'huy; à quoy ce que à mondit Seigneur ne puet de trop loing suffire, sans le grant ayde de nostre S. Pere, & des gens de l'Eglise: li plaise aßigner Monseigneur sur les chouses qui s'ensuiuent, & ly toust ayder & mettre tout briefuement en execution, come le faict le requiert.

Ad petitiones sequentes, traditas & factas pro parte Domini Ducis per Dominos, *Episcopum Agenensem*, & *Raymundum Bernardi*, ac *la Caille*, dicitur pro parte Domini nostri vt sequitur,

1. Premierement, que nostre Saint Pere li aßigne les disiesmes que il imposera en tout le Royaume, tant en Languedouyl, comme en Languedoc, qui se payeront en certains termes, & en la maniere que le Pape Benoist & Clement les octroyerent au Roy Philippe, & en meilleure forme & plus largement si l'en le puet.

Conceditur prædictus articulus, & quod Dominus Dux teneat illos modos & formas cum Rege, fratribus suis, Consilio Regio, Prælatis, & Clero, quos per eum dixit tenendos, & de quibus eidem Domino nostro vltimo scripsit, per antedictos, *Agennensem*, & *la Caille*.

2. Item, *nostre S. Pere imposera les procurations toutes entieres ou Royaume, & sinon entieres, demies, ou cas que l'en ne porroit accorder auec les Prelats, lesquelles procurations seront aßignées à Monseigneur.*

Conceditur dimidia procuratio, de alia vero media, an sit concedenda Prælatis aut non, deliberabitur, quando cum Domino Duce erit in Francia Dominus Cardinalis, qui habebit super hoc potestatem, & quod iam vigore Litterarum per Dominum Camerarium super dictis procurationibus emanatarum exigetur, cedat ad vtilitatem præsentis negotij, & assignetur in ipso.

3. Item, *N. S.P. aßignera à M. tout ce que l'en doit de cens biennal, & tout ce qui s'en receura ou temps à venir: & celuy qui sera ordené de par M. à les leuer, aura pouoir de composer & de remettre auec ceux qui en doiuent.*

Conceditur pars contingens Dominum nostrum Papam exigenda, &c. cum exactissima diligentia. De alia verò parte contingente Collegium, nihil potest nisi in Consistorio, & quando tempus erit aut procedet de voluntate & consensu ipsius Domini Ducis, huiusmodi negotium publicandi, Dominus noster Papa faciet posse suum erga Dominos Cardinales, pro parte ipsos tangente, & nichilominus, committatur potestas Domino Cardinali vel alteri, vt interim leuetur quod exigi poterit de dicta parte Dominorum Cardinalium.

4. Item, *N. S. P. aßignera à M. ce qui est deu du commun seruice, & ce qui s'en porra leuer ou temps à venir, & fera N. S. P. que les Cardinaux y consentiront iusques à quatre ans.*

Conceditur vt in præcedenti proximo articulo, & quod ad vtilitatem præsentis negotij, prout supra.

5. Item, *N. S. P. aßignera à M. toutes debtes & arrerages quelconques des années des vaccans, & autrement, qui seront deuz, & se receuront en la Chambre, & toutes autres chouses, qui tant de prest, come autrement seront deuz à icelle Chambre.*

Conceditur & ad vtilitatem negotij, prout supra, ad 4. tamen annos, nisi negotium fuerit antea finitum.

6. Item, *N.S.P. aßignera à M. tout ce qui se leuera des despoilles des Prelats, en quelque maniere que ce soit.*

Conceditur, libri tamen, & vestimenta Ecclesiæ, si quæ sunt, remanebunt Domino nostro, & alia ad vtilitatem, vt supra.

7. Item, *N. S. P. aßignera generalement à M. tous émolumens accoustumez de leuer par la Chambre, & qui se leueront ou temps à venir, en quelque maniere que ce soit. par subside ou autrement; & de ce N.S.P. donera plain pouoir à celx qui ce nomeront par M. lesquelx iureront de non en rien deliurer autre part, senon à M. & de ce qui par celx de la Chambre s'en feront certains seruiens.*

Conceditur & quod illi qui venient ad Dominum Cardinalem super quibuscunque iuribus ordinariis vel extraordinariis, expedientur per eundem, secundum quod sibi videbitur, & quod habeant potestatem componendi & remittendi, vt petitur per Dominum Ducem in 13. articulo. Et etiam conceditur per Dominum nostrum. Illi verò qui venient hic in Auenionem, ad Cameram Apostolicam, expedientur per Dominos de Camera; ita tamen, quod si Domino *Petro Girardi*, Clerico Cameræ, vel illi qui nominabitur, deputando per Dominum Ducem, super prædictis videbitur in aliquo vel in aliquibus casibus quibuscunque ordinariis vel extraordinariis componendum & remittendum, quamcunque partem, ma-

gnam vel modicam, quod Domini decimam prædictam habeant se conformare vtilitati ipsius Domini Petri, vel deputandi vt supra.

8. Item, *N. S. P. ordenera de faire empreunz à gens d'Eglise, comme y semblera de faire, & en maniere bien conuenable, & semblablement aux Collecteurs & Sub Collecteurs presens, & du temps passé, & sera tout assigné à Monseigneur.*

Conceditur, & quod mutuantes, benè & sufficienter super dictis concessionibus assignentur.

9. Item, *N. S. P. imposera disiesmes & procurations en toutes Prouinces hors du Royaume, come dessus, qui li sont ou seront obeyssans ou temps auenir, & sera tout assigné à Monseigneur.*

Conceditur vt in primo & secundo articulo, addito, quod quia dictus Dominus Dux non habet illam notitiam, vel potestatem, Dominus noster imponet, & faciet posse suum, bona fide, in exactione, & quod ad vtilitatem, vt supra.

10. Item, *N. S. P. assignera à M. tous les cens que doit la Reyne* (c'est Ieanne Reyne de Naples) *& fera que le College y consentira, iusques à douze ans.*

Conceditur vt in tertio articulo, addito, quod durante negotio tractato, inter Dominam Reginam, & ipsum Dominum Ducem, & vltra per vnum annum.

11. Item, *N. S. P. imposera disiesmes, procurations, & tous autres subsides, és terres & pays de la Reine, comme ou Royaume de France, & sera tout assigné à Monseigneur.*

Conceditur.

12. Item, *N. S. P. imposera certain subside aux Hoppitaliers, en la maniere que aux autres gens d'Eglise, & ils contribuëront come les autres, à l'estimation du disiesme, & sera à M. assigné.*

Dominus noster faciet posse suum, quod faciat quidquid fieri poterit, sine scandalo Cameræ & periculo Religionis.

13. Item, *pour bone & briefue expedition des chouses dessusdites, N. S. P. enuoyera incontinent par dessa, le Cardinal de Mende deuers le Roy, pour li recomander l'Eglise; lequel aura plein pouoir comme vn Legat* à latere, *& sera ordenné principal & souuerain dessus toutes les chouses dessusdites & sur icelles, auec celx qui les doiuent composer, accorder & remettre, selon que il luy semblera. Et outre, iceli Cardinal iurera & promettra, que pour quelconque mandement que N. S. P. li fasse, de ce qui se receura, il ne assignera rien autre part, senon à M. ne rien ne s'en conuertira en autres vsages, se n'est ou fait de mondit Seigneur, & de tout ce feront Bulles en la meilleure forme & maniere que faire se porront, que iceluy Cardinal aura deuers soy, & non autre: & aura ledit Cardinal plein pouoir, de contraindre tous ceux qui deuront les chouses dessusdites, & procedera contre eulx par Sentences quelsconques iusques à priuation ou deposition, soient Prelats, ou autres.*

Conceditur totum Capitulum, & quod cum iuramento, seu permissione, omnia venient ad vtilitatem præsentis negotij, & assignentur in ipso negotio.

14. Item, *iurera N. S. P. sur la Croix, & par la foy de ce seront faites les Bulles, que il ne voudra ne il ne souffrira que les choses dessusdites soient conuerties ou assigniées autre part, senon ou fait de mondit Seigneur.*

Placet Domino nostro quod super his fiant Bullæ in meliori & fortiori

modo quo fieri poterint, & vlterius, si necesse fuerit, quando ambo hic simul erunt, Dominus noster tantum & taliter faciet, quod ipse Dominus contentabitur.

15. Item, *pour l'instruction de celx qui seront deputez à leuer les chouses dessusdites, N.S.P. fera incontinent bailler & deliurer audit Cardinal, tous instrumens, encartemens, Registres, Liures, & Prothocolles, tant pour ce qui touche les communs seruices come autre chouse, qui seront en la Chambre deuers les Collecteurs, ou autrement.*

Tradentur omnia ad prædicta necessaria.

16. Item, *que outre toutes les chouses dessusdites, N.S.P. mette en seur M. de tout ce qui li est deub de son temps & du Pape Gregoire, & que pour present a despendu, qui puet monter à cent & trente mille francs, & de ce qu'il despendra, qui montera à cent & cinquante mille francs, auecques les despens autres que M. a faits & fera pour ce fait, ou cas que il n'auroit son effect, & de luy tout rendre & restituer, li obligera la Cité d'Auignon, la Comté de Veneissy, & toutes autres terres de l'Eglise.*

Placet quod habeant obligationes debitorum, tam de tempore sanctæ recordationis Domini Gregorij, quam Domini nostri. De aliis verò centum & triginta mille francis expositis, & de centum & quinquaginta mille francis, per ipsum in isto negotio exponendis, per Dominum Ducem, fiant obligationes, vt petitur per eundem Ducem in hoc articulo, de restituendo eidem, casu quo dictum negotium non haberet effectum; dum tamen, pro parte ipsius Domini Ducis non sit difficultas.

17. Item, *outre toutes les chouses dessusdites, N. S. P. requerra le Duc* d'Austriche *d'imposer en ses pays tous les subsides dessusdits, & pour ce il donera à iceli Duc aucune chouse, afin que il condescende plus toust à les octroyer.*

Conceditur.

18. Item, *pareillement aux Rois de* Portugal & d'Escoce.

Conceditur.

19. Item, *N.S.P. aßignera à M. la moitié de tout ce qui li vendra d'Espagne, & d'Aragon, apres la Declaration des Rois, ou en quelque autre maniere.*

Conceditur.

20. Item, *afin que M. venu ou Royalme de Naples, soit en plus grant seurté, N. S. P. li fasse bailler dés maintenant la Cité de Beneuent en fié, & outre Ancone. & tous autres lieux, qui sont du Royalme de Italie, duquel il veut enfeuder M. que il tient & sont en son obeissance par delà, auecques toutes leurs appartenances, territoires, & destroits.*

Placet de Ancona & de aliis locis existentibus in potestate Domini nostri, & quod in Beneuento, quotiescunque Dominus Dux indiguerit & voluerit, receptetur, & etiam gentes suæ, durante isto negotio. Addito etiam, quod quando ipsi duo, Deo præuio, de proximo simul erunt, Dominus noster adhuc sibi taliter respondebit & faciet, quod ipse Dominus Dux erit contentus.

21. Item, *N.S.P. pourchassera, & fera tant que il porra de empreunts, tant à Prelats, gens d'Eglise, Bourgeois, Marchands, & autres estans en Auignon, & en la Comté de Veneissy, & fera außi, que le pays de Geneue, fera aucun aide de Gens-d'armes.*

Conceditur vt in octauo articulo. De gentibus verò armorum, ordinetur vt in dicto Comitatu, & alibi quærantur & habeantur ad stipendia

Domini Ducis, & vtilitatis negotij.
22. Item, *N. S. P. pour son Estat, retiengne la Cité d'Auignon, auecques la Comté de Veneissy, & de iceulx toute la temporalité, & tous émolumens qui pourront venir d'Arle & d'Embrun.*

Placet, si scito valore dictarum rerum, & consideratis oneribus expensarum necessariarum, videatur ipsi Domino Duci sufficere.

23. Item, *memoire de querir gens ou Dauphiné, Sauoye, en l'Archeueschè de Besançon, qui soient bien agreables à M. pour leuer toutes les chouses dessusdites.*

Conceditur vt in vigesimo primo, & ad leuandum prædicta subsidia, quærantur & habeantur probi viri Ecclesiastici, vndecunque fuerint, quique ad hoc apti, diligentes, & expertes, pro vtilitate negotij.

24. Item, *M. a engagé* Messire Pierre Gerart, *de pourchasser toutes les Bulles necessaires, pour toutes les chouses dessusdites leuer.*

Placet.

25. Item, *veut Monseigneur, que pour sa seurté, tant de la donation des terres de l'Eglise; come de son fait, traitié entre ly & Madame la Reyne, soit reuelé aux Cardinalx ci-dessoubs nommez, receu premierement grant serement d'euls, & sur peine d'Escomuniement de les non reueler: & que N. S. P. supplée tout deffaut qui seroit, ou pourroit estre noté és Bulles par ly, en la licence donée à Madame la Reyne, que elle adoptast Mons. & son fils, & de la clause ostée par nostredit S. P. sur l'infeudation faite du Royaume au premier Roy Charles, & que en soient faites Bulles, en la meilleure forme & maniere que l'en pourra.*

Et ou cas que N. S. P. ne vouldroit presentement publier les chouses dessusdites, il baillera Lettres escrites de sa main à M. esquelles il promettra de publier & faire faire les Bulles, comme dessus est escript.

Reserué le bon vouloir & plaisir de N. S. P. il plaist à M. que aux Cardinalx ci nomez soit reuelé le fait.

ALBANNE, LIMOGES, MENDE, VIVIERS, EMBRVN, CVSENCE, OSTVN, SAINT EVSTACE, SAINT ANGLE.

Et LE CHAMBELLAN *de N. S. P. le Pape.*

Conceditur vt in secunda parte articuli; videlicet, quod Dominus noster scribet propria manu vt petitur, quodque fiant Bullæ supplentes omnem defectum, si quiuis esset aut posset notari, quocunque modo, super Bullis licentiæ & gratiæ factæ & concessæ Dominæ Reginæ de adoptando, &c. & etiam si in Bulla super amotione illius clausulæ, super infeudatione, &c. esset aliquis defectus, iuxta tenorem præsentis articuli, & videtur Domino nostro, quod si prima pars huius articuli fieret de præsenti, quod publicatio esset destructio totalis negotij: sed Domino Duce hic existente, ac suo deuoto, ac honorabili proposito publicato, Dominus noster non formidat quod Domini Cardinales velint, audeant, vel debeant petita denegare, sed potius condescendere, & merito, ad voluntatem ipsius Domini Ducis, corpus & bona pro bono statu Ecclesiæ & ipsorum exponentis & exponere volentis, vt apparebit.

Prædicta omnia & singula sic sunt concessa quod Dominus Dux arripiet iter suum versus Regnum Siciliæ, infra tempus & modum concordandum, inter Dominam Reginam & gentes Domini Ducis.

Cette piece fera voir, que non-seulement Clement inuestissoit le Duc d'Anjou du Royaume de Naples, mais qu'il luy promettoit le Royaume de toute l'Italie, luy abandonnant deslors toutes les terres du S Siege. Il y a sans doute plus de fureur que de raison dans vn si estrange procedé, qui ne le conuaincra que trop d'auoir aussi peu legitimement esté l'Espoux de l'Eglise, que cette femme dénaturée fut la mere de l'Enfant qu'elle consentoit de voir partager; puisque luy-mesme s'offroit de mettre son épouse en pieces. Il sembloit qu'il n'y eust pas assez d'argent dans tout le monde pour cette conqueste, & si l'on iuge de la iustice de l'entreprise par la fin, on reconnoistra visiblement les coups de la main de Dieu dans toute la destinée des principaux personnages de cette Tragedie. La Reine Ieanne qui auoit fauorisé le Schisme, fut dépoüillée par Charles d'Anjou, dit de Duras son Subjet & son heritier, qui vangea par vn infame licol, la mort d'André de Hongrie son premier mary, qu'elle auoit fait estrangler. Louys Duc d'Anjou perit malheureusement auec tout le pillage de France qu'il auoit transporté en Italie, Charles de Duras qui auoit seruy de Ministre à la vengeance diuine, fut assassiné dans la Ville de Bude Capitale du Royaume de Hongrie qu'il auoit enuahy. Enfin Clement luy-mesme mourut subitement quelque temps apres, de la colere qu'il eut de se voir attaqué dans son Siege, comme vn Vsurpateur, par l'Vniuersité de Paris.

Pendant qu'on trauailloit à ce grand projet, Charles de Duras appuyé d'Vrbain VI. poursuiuoit son auantage contre la Reyne Ieanne, & le Duc d'Anjou apprit par le retour d'Arnoul la Caille son Secretaire, qu'il auoit enuoyé negotier en Auignon, que Charles Couronné à Rome au mois de Iuin, estoit entré victorieux dans Naples, le 16. de Iuillet de la mesme année 1381. & qu'il tenoit la Reine Ieanne assiegée dans le Chasteau de l'Oeuf; si bien que ce Royaume, dont il croyoit aller prendre possession sans autre peine, que de reprimer quelques mutins, deuint vn Estat à subiuguer sur vn Conquerant. Cela changea la face de ses affaires, & le Plan de ses desseins, c'est pourquoy Messire Raymond Bernard estant aussi reuenu d'Auignon le 24. d'Aoust, il tint vn Conseil à Tours, de ce qu'il auoit à faire, auec *Iean le Fevre* Euesque de Chartres son Chancelier, les sires de *Chasteaufromond & de Bueil*, Messire *Raimond Bardille*, ledit Messire *Raimond Bernard*, *Iacques le Gris*, Escuyer du Comte d'Alençon, Messire *Arnoul la Caille*, & Maistre *Iean Hausepié* ses deux Secretaires. Il fut resolu qu'il n'iroit point si tost à Naples, mais que pour satisfaire à l'obligation de secourir la Reine de Naples, il luy enuoyeroit des trouppes & de l'argent au plustost qu'il pourroit, comme aussi qu'il falloit enuoyer consulter le Duc de Bourgogne, & deputer vers le Roy. L'Euesque de Chartres Messire Iean de Bueil, Messire Raimond Bernard, & Arnoul la Caille partis le 26. pour la Cour, qui estoit à Compiegne, arriuerent à Paris le 29. & le lendemain ayant assemblé ce qu'il y auoit là de gens du Conseil du Duc, c'est à sçauoir *Nicole du Bosc* Euesque de Bayeux, Messire *Pierre Gerard* Clerc de Chambre du Pape, Messire *Pierre de Bournasel*, & Messire *Morice de Tresiguidy*, Cheualiers, Messire *Iean des Marests*, Maistre *Pierre de*

Fetigny,

Fetigny, depuis Cardinal, lors Aduocat au Parlement, & Maistre *Pierre du Chastel*, tous furent de l'auis du Conseil de Tours, excepté Fetigny & Bournazel, qui se rendit à son opinion. Il témoigna ouuertement, qu'il ne pouuoit gouster cette entreprise; & la conclusion en estant remise au Conseil du Roy, qu'ils allerent trouuer à Compiegne, il s'y tint vne grande Assemblée le troisiéme de Septembre: & en voicy le recit tel que ie l'ay extraict du Iournal de l'Euesque de Chartres, qui m'a esté communiqué par M. d'Herouual; lequel fait voir que le Duc d'Anjou chanceloit fort, & qu'il eut volontiers abandonné tout le reste de ses premieres esperances, pour la seule possession de la Prouence; mais que le Pape l'y engagea malheureusement.

Le Mardy, deuant le Roy, & presens le Duc de Bourgogne, *& le Duc de* Bourbon, *le sire* de Labret, *le Chancelier, le* Vicomte d'Aci, *le Seigneur* de Raineual, *le Seigneur* de Digoine, *Messire Philbert de* l'Espinace, , *Messire* Hutin d'Aumont, *Messire* Adam de Gaillonnel, *Messire* Pierre de Rony, Nicolas Braque, *I.* le Merchier, *Messire* Pierre de Vilers.

Apres ce que ie eus dit que Monseigneur nous enuoyoit pour signifier au Roy les nouuelles, telles comme il auoit eu de Naples, lesquelles Messire Raymon reciteroit, ledit M. Raymon les recita, & conclud que il pleust au Roy & à son Conseil, donner à Monseigneur d'Anjou conseil & aduis sur cette matiere. On nous fist tirer à part, & puis, par la bouche du Chancelier nous fut respondu, que le Roy, ne son Conseil ne sçauroient conseiller M. d'Anjou; tant pource que il ne sceuent l'estat du pays, ne des besoignes, come pource que ceux qui ont esté à Naples & en Auignon pour ceste matiere, l'en sauroit mielx conseiller: & aussi il est sage Seigneur, & saura bien eslire le meilleur, & tel party come il entreprendra, le Roy li aidera voulentiers à parfournir, pour vn honeur, come tenu y est, & le veut faire.

Ie remercié le Roy ou nom de Monseigneur, de sa gracieuse response, & des biens qu'il offroit à M. & dis que ce rapporterions.

Nous parlâmes à part à Messire Nicolas Braque, à Iean le Merchier, *au Seigneur* de Coucy, *& à Mons.* de Beauuais, *& au Vicomte* d'Aci, *& tous furent en opinion, de Mons. non aller en personne, mais secourir la Roine d'argent & de gens à son pouoir, s'il estoit bien seur tousiours que la Roine doie perseuerer deuers luy en son bon propos.*

Le Merquedy 25. iour de Septembre, vinrent nouuelles à M. le Duc, à Paris, que Messire Charles de Duras *estoit à son dessus de la Roine de Naples, & auoit desconfit tous ceux de la partie de ladite Roine.*

Le Samedy ensuiuant M. le Duc dist au Roy, en la presence de son Conseil, à Compiegne, que puisque la Roine de Sezile s'estoit accordée à son Aduersaire, il n'entendoit point à poursuir son entreprinse, & offri au Roy la vaisselle qu'il li auoit baillié, montant 50000. francs, excepté ce qui en auoit esté deliuré par le mandement du Roy au Mareschal de Saussone, (c'est Saxe) *enuiron pour 6000. & 700. francs, & se escusa de sa demeure qu'il auoit tant attendu à venir.*

Mardy premier iour d'Octobre, l'Archeuesque de Bourges, & Maistre Pierre Gerard dirent aux Cordeliers à Compiegne, aux Prelats là assemblez, (c'estoit en execution du Traité cy-deuant rapporté) *que M. d'Anjou leur auoit dit, que l'entreprinse qu'il auoit eu en propos pour l'Eglise & la Roine de C·cile, il n'entendoit point*

h

poursuir, & pour ce, pour lors ne demandoient riens à N.S. Pere, & au Clergié, fors que conseil, & lors fu Messire Raimond Bernard *au Conseil.*

Le 20. ou 21. iour d'Octobre Messire Raymon Bernard se parti de Paris pour aller en Auignon, chargé de Monseigneur, de Lettres de creance à N. S. Pere. La creance estoit, que N. S. P. P. n'entendist à nul traittié de Prouence à autre que pour luy, & tous autres traittiez empeschast.

Ie croy que dessors on pouuoit auoir eu dessein à la Cour, de se seruir de l'occasion pour vnir cette Comté à la Couronne, & que la deffiance qu'il en eut, & que le Pape entretint adroitement, aida beaucoup à l'engager à l'entreprise de Naples.

Item, *que le Saint Pere pourchassast que M. le Duc fut asseuré des Prouuenceaulx.*

Item, *que M. de ce asseuré, il entreprendra à faire son effort de deliurer la Roine, & promouuoir le fait de l'Eglise par force de Cheualerie.*

Et sur ce a porté ledit M. Raymon, tres-grande quantité de Lettres de par M. le Duc, à plusieurs gens.

Messire Arnoul la Caille, Secretaire de M. a poursuy assez toust apres ledit M. Raymon, & à celle fin.

Le cinquième iour de Nouembre, à Paris, en l'Hostel M. le Duc *d'Aniou, iceluy M. le Duc, presens, l'Euesque* de Paris, *l'Euesque de Genéue, l'Euesque* de Chartres, *M.* P. Gerard, *M.* G. Maurinet, *M.* Beraudon (de Faudoas) *Maistre* Iean de Sains, *dit & afferma, que se les Prouuenciaulx le veulent asseurer de tenir apres le decez de la Roine, ce que de li a promis, incontinent il ira, & fera tout son effort de faire par force la deliurer des mains de Messire Charles, & que du contraire il ne croira home de son lignage, ne de conseil; mais il veult estre asseuré maintenant pour lors par les Prouuenceaulx.*

Le 7. iour de Nouembre, encore confirma M. audit Maistre *P. Gerard come dessus, & escript Lettres au Pape par li,* ad idem.

Le Merquedy 27. iour de Nouembre, M. eut Lettres du Pape, de Messire Raymon Bernard, Messire George, *de l'Euesque d'Agen, & de plusieurs autres, li donnans grande esperance ou fait de* Prouuence.

Le Lundy deuant Noël, vindrent deuers M. de par N. S. P. l'Euesque d'Agen, *Messire* Raymon Bernard, *Messire* George de Marle, *Maistre* Pierre Gerard, *Messire* Arnoul la Caille, *&* l'Euesque de Montflascon, *&* Iean.

Le Merquedy premier iour de Ianuier, moy reuenu de Chartres, ie fus deuers Mon*seigneur auec les dessusdits, & par la voulenté de* M. *me dist* M. *George ce que le Pape mandoit à* M. *c'est à sçauoir, que le pays de Naples estoit en bonne disposition pour* M. *se il vouloit aller en la deliurance de la Roine. Et aussi grande partie de Italie li portiroit faueur, les Prouuenceaulx seroient en son aide. Requeroit le Pape, que* M. *entrepreist ce fait, & en ce cas, plus ne procedast par alonges, mais procedast virilement. Ou se entreprendre ne le vouloit, de ce sa voulenté declairast: & en ce cas là prioit le Pape, que il le vousist conseiller que il aroit à faire pour la saluation du fait de l'Eglise.*

Ieudy second iour de Ianuier, au Bois de Vincennes, le Roy present en la Chambre de M. *de Bourgogne, & presens les Conseillers du Roy, Messire Raymon Bernard proposa le fait de* M. *d'Anjou, & l'Estat en coy les choses estoient, & conclud, que* M. *en requeroit le*

bon Conseil du Roy, & aussi son bon vouloir & son aide.

Il despleust forment à M. d'Anjou, de ce que M. Raymon Bernard dit que M. auoit promis à la Roine de l'a aidier & la defendre, & à ce estoit obligié.

Vendredy M. volt que nous fussiens à conseil à Paris, sur ce que il auoit à faire se il entreprenoit, & y fusmes moy & Chevreuse, *& tous les Ambaxadeurs, & furent memoires faites, que la Caille escript, lesquelles nous apportâmes à M. au Bois: & là fu conclus que M. d'Anjou parleroit à M. de Bourgongne, pour sauoir quelle aide le Roy feroit à M. d'Anjou.*

Samedy quart iour, au matin, fumes au Bois, & parla M. à son frere, presens, Bourbon, Coucy, Chancelier, Tremoulle, Chevreuse, *moy conclud afin d'aide, ou cas qu'il entreprendroit. Respondi Bourgongne, que le Roy en parleroit à son Conseil. Apres disner, le Conseil fu en la Chambre M. de Bourgongne, riens ne fu conclu celle Iournée.*

Dimanche 5. iour de Ianuier, fu assemblé grand Conseil, & mis en deliberation, se M. auoit à faire l'entreprise, & fist-on iurer sur les Euangiles de le conseiller loyaument. Les gens du Pape, l'Euesque d'Agen, *l'Euesque* de Genéue, *Messire* Raimond Bernard, *Messire George* de Marle, *Maistre Pierre* Gerard, *reciterent l'estat de la besongne, & conclurent que l'entreprinse estoit pour Monseigneur, se il la vouloit entreprendre, faisable, & en vendroit à conclusion honourable & profitable, & ce fu dit au matin. Apres disner furent les gens du Roy sans les gens du Pape, dont les noms s'ensuiuent, assemblez en la Tour. L'Archeuesque* de Tours, *l'Euesque* de Laon, de Lengres, de Bayeux, de Chartres, *M.* d'Anjou, *M.* de Bourgongne, *M.* de Bourbon, *le Comte* de la Marche, *Messire Iacques* de Bourbon, *le* Connestable, l'Admiraut, *M.* de Coucy, *M.* de Labret, *M.* de Raineual, *M.* de l'Espinace, *Messire* I. de Rie, *Messire* Guy le Baueux, *Messire Pierre* de Norris, Bournousel, Braque, Orgemont, Sauoisi, Corbie, Cheureuse, *Philippe* de Molins, le Custode de Lyon, *Messire* Guy de la Forest.

Et fut la plus grande opinion, & pau en faly de tous, que l'entreprinse estoit perilleuse, & doubtable, & toutes voyes, pource que M. y estoit bien auant entré, par promesses & autrement, li fust conseillé, que il se traisist en Auignon deuers le Pape, & là se asseurast des Italiens, & des Prouuenceaux, & des autres, & aussi du Pape, quant à finance, & lors pourroit son faict plus seurement entreprendre, & que ce feust le plus hastiuement que pourroit.

Mardy 7. iour de Ianuier, apres plusieurs Consultations, Monseigneur iura de sa main en la main de Messire George de Marle, *que il feroit l'entreprinse, & que pour Conseil nul n'en seroit destourbé: laquelle chose despleut à* M. d'Agen, *au Seigneur* de Chevreuse, *& à moy; quar*

nous eussiens voulu qu'il y eust mis condition, ou cas qu'il trouueroit les choses telles que le Pape les li auoit fait sauoir,

Merquedy ensuiuant, M. alla au Bois, & en la Tournelle d'encosté la Chambre de Conseil de la Tour, parla à part au Roy, à M. de Bourgongne, M. de Bourbon, & le Chancelier, & puis fit appeller les Seigneurs enuoyez du Pape, & le Connestable, le Seigneur de Coucy, *le Seigneur* de Chevreuse, *Messire* I. des Marés, *l'Euesque* de Paris, *& moy Euesque de Chartres, & son Secretaire Messire* Arnoul la Caille. *Et en presence de tous, consideré la grant amour que la Roine li auoit monstré, l'estat où elle estoit, & les choses par nostre S. Pere à li promises, il se determina à entreprendre à deliurer la Royne, & conquester le Royaume, & partir au plus tard le premier iour de May ensuiuant, & ces chouses poursuir sans delaissier, pour quelconque chose qui aduiegne, à son pouoir: & ces choses il iura par sa foy, come fils de Roy, en baillant sa main en la main de Messire* George de Marle, *Cheualier, & Maistre d'Hostel du Pape.*

En marge est escrit au costé de ces deux Articles, de la main dudit Chancelier d'Anjou, *hic fatuitas*, & *item fatuitas.*

Et lors monstra au Roy les Lettres originales de la Roine, de la donation à li faite du Royaume, & de la Comté de Prouuence, & de toutes ses terres & Seignouries.

Ieudy 9. iour, Messire George, *& Messire* Pierre Gerard *monstrerent à M. les Requestes du* Seneschal de Prouuence, *& du sire de* Sault, *escript de la main du sire de Sault, pour la seureté des deux freres, & de leur lignaige, & pour amender de M. ou cas qu'il entreprendra la deliurance de la Royne leur Maistresse: & icelles Requestes M. accorda & agréa, tesmoin la subscription, & à moy commanda que ie en fisse faire Lettres de par li, lesquelles ie fis faire & seeller.*

Le Vendredy 8. iour dudit mois, par l'Ordonnance de M. ie me partis pour aller en Auignon, & porté lesdites Lettres.

Le Samedy 1. iour de Feurier, ie arriué en Auignon, & me vint audeuant le Seigneur de Mont-joye, *Mareschal du Pape, & Angeluce & les Gens de M. de Mende, & descendi en l'Hostel de Mende, & disné, & apres disner, M. de Mende me mena deuers le Pape, auquel baillé les Lettres de* M. *& aussi au Chamberlen du Pape. A celle heure N. S. P. volt oir ma creance, laquelle ie li dis, & incontinent me respondy. Les Responses sont en mon instruction. Auec le Pape estoit le Mareschal, le Chamberlen, & l'Euesque de Grinoble, & son Chamberier.*

Le Dimenche 2. iour dudit mois, ie disné auec le Pape, & apres disner vindrent M. d'Agen, *Messire* G. le Roy, *Messire Arnoul* la Caille, *furent aux Vespres solennelles pour la Chandeleur. Apres Vespres le Pape les manda, leur deist, que ils deissent ce qu'ils auoient à dire, & lors*

baillerent leur instruction, & aucunes Lettres, & le Pape assigna iour au lendemain apres Vespres au surplus.

Le Lundy tiers iour, disnames tous auec le Pape, & seismes aux Vespres & à la Messe *en sieges de Ambaxieurs, de voulenté Papale,* hæc mihi prædicente. *Apres Vespres secrettes en la haute Chappelle, esquelles fusmes, &* Mende, & Autun. Expedito Autun, nos alij fuimus cum Mende, *iusques à Torches, & fu oy Mons. d'Agen, &c. & li respondi, N. S. P.* Sicut mihi & amplius de bona voluntate. *Present fut le Chamberlen, dit le Pape, que il escriuoit au Comte* de Sauoye, *que il fut auec* M. *le Duc, & le requeroit par lignage.*

Le Mardy *assemblasmes deuers* M. de Mende, *au matin, & nous vint le* Mareschal *du Pape. Conclus fut, que les Cardinaux de* Florence, d'Albenne, *de* Cusence, *le Comte* de Caserte, Angeluce, *fussent au Conseil deuers N. S. P. où nous allasmes, & ils furent. Là* Messire Raymon Bernard, *eulx presens, deuant N. S. P. recita la Requeste faite à Paris à M. le Duc par Messire* George, *& la Declaration de M. & deuant qui. Apres parla des Ambaxeries aduisées par M. puis le Pape demanda les aduisemens des Cardinalx. Conclus fu, que apres disner, en l'Hostel du Cardinal* d'Albane, *seroient les autres Cardinalx, & le Comte &* Angeluce, *& apporteroient leurs aduis par escrit, & ainsi fut fait.*

Lors vint Maistre Pierre Gerard, & ne peusmes parler au Pape, quar trop fu trart, disnames auec M. le Cardinal d'Embrun. *L'Euesque* d'Agen *soupa deuers le Pape,* & iacuit in Palatio, & venerat Comes Gebenensis.

Merquedy 5. iour de Feurier, au matin, feusmes deuers le Pape, furent leus les aduisemens des Cardinalx, trois, Albane, Florence, Cusence, & eust tres-grant debat sur l'Article des Ligues, de Sauoye & de Milan; *pour cause que certain est, que le Comte* de Sauoye *entend faire guerre aux* Milanois, *& a de son aide les Geneuois. Deux moyens furent touchez de N. S. P. pas ne plaisoient à l'Euesque* d'Agen, *& de deuant le Pape on se partit sans conclure.* Agen, le Roy, la Caille, *disnerent auec* Mende, *ie auec* Limoges, *apres disner, vins à l'Hostel de* Mende, *& trouuay* M. *Raimond en mon chemin. Tantost trouuasmes* Agen, le Roy, la Caille. M. *Raymon leur demanda se ils auoient prins congié du Pape, Agen & la Caille dirent, que quant il le prendroient, il le prenderoient non deuant. Lors ie dis que* Messire *Raymon falloit attendre Mons. & que l'Euesque d'Agen tourblast le fait de* M. *se bon li sembloit. Il dist que non, puis allasmes en la Chambre* Maistre *I.* Parent, *& là debatismes sur le fait des Ligues, & tant me eschauffa, que pource que ie dis que se Agen & la Caille n'y vouloient aller, ils le deissent pleinement. Agen me dist que ie disois ce trop souuent. Lors ie iuray fort, que ie diroye à*

M. par qui le delay est. Il respondit ironicè, *que ie feroie que sage, & ie repliqué que se ie ne faisoie que sage, si feroie-ie que loyal, & que iusques à ce se estendoit ma loyauté: & bien vis que Agen fu bien tourblez, & moy aussi. Lors descouuri que M. vouloit* Messire *Raymon demourer pour le fait de la Prouuence, iusques à la venue de* M. *Au partir de là, entrepreismes de estre lendemain matin deuers N. S. P. En celuy iour, apres disner, le Pape auoit les gens de Prouuence auec luy, ausquels il traittoit, & pource n'osâmes aller à li.*

Le Ieudy 6. iour, au matin, apres ce que nous eusmes esté deuers M. *de* Mende, *fusmes deuers N. S. P. & là fu conclus, que les Ambaxieurs de* M. *feissent selonc que il troueroient en Italie, ne point ne volt le Pape leur riens bailler par escript autre chose, que ce que* M. *leur auoit baillé. Voir est, que il leur baill'a vn aduisement escript* per Episcopum Castellanum*: & lors prindrent congé, Agen, le Roy, la* Caille. *Ie disné auec* M. de Pampelune, *& confirmoit vn sien Escuyer, plusieurs choses dites par vn Breton, des gens* Messire *Charles* d'Artois *venans de Naples, qui auoit parlé à N. S. P. Apres disner, le* Mareschal *du Pape &* Maistre *Pierre* Gerard, *nous assemblerent en l'Hostel de* Mende, *& nous dirent, que les Prouuenceaux, qui auec N. S. P. auoient disné, li auoient respondu, que les Lettres du Roy & de* M. *le Duc ils enuoiroient à vne Assemblée que il feroient à Ais en Prouuence, au 16. iour de ce mois, & nous dirent les biens que les Prouuenceaux auoient dit de* Monseigneur.

Item, *nous demanderent que seroit à faire de l'Assemblée des Prelats de France, lesquels le Pape Clement mandoit au second iour de* Mars, *& le Roy au 25. en quoy eust grande perplexité, pour cause du Chamberlen du Pape, qui sambloit necessaire estre present, quant* M. *le Duc sera ci, pour le fait de Prouuence. Et enfin fu plus conclus, que le terme du Roy se teinst, jaçoit ce que il soit en temps mal conuenable, afin que le Chamberlan soit ci, quant* M *aura à traitter aux Prouuenceaux.*

Vendredy 7. iour, fu venu Messire Loys de Constance, *venant de Naples, & par l'Ordonnance de N. S. P. fu conseil assemblé en l'Hostel* M. de Mende*; où fu le Cardinal de Cusence, le Chamberlen du Pape, le Comte* de Caserte, Mons. *le Seneschal de Prouuence, le* Mareschal *du Pape,* Maistre Pierre Gerard, Messire Loys, *&* Messire Raymon Bernard. *Nous tous fusmes d'accord, que* Messire Raymon Bernard *sans delay, s'en allast à Iannez, de par le Roy, & de par* M. *ainsi come ordené estoit. La cause, quar les Geneuois auoient enuoyé Ambaxieurs à Naples, le frere du Duc de Jannez, & vn Docteur,* Messire *Damiane, &* Messire Peregrin Mousque, *pour traittier entre la Roine, &* Messire Charles de Duras*: & auoit esté accordé de la Roine, qu'il deuoient venir*

en Prouence. Si sambloit bon que l'Ambaxadeur du Roy & de M. fu tost à Iannes, pour empeschier que ne fust fait traitié domageable à M. le Duc. Messire Raymon contredist à cette deliberation, quant estoit de son opinion, mais il se sousmit à nostre Ordenance. Lors se partirent, Agen, Guillaume le Roy, la Caille. Apres disner fu mandé deuers le Pape, Mende & moy, & le Chamberlen, le Seneschal, le Seigneur de Sault, *Messire Raymond, Pierre Gerard, & furent veuës les Lettres que M. auoit escript par Iaquin le Courrier. Deliberé fu, que le Camberlenc attendra M. & on escriroit à l'Euesque de Geneve à Paris, & que N. S. P. & le Seneschal escriroient à M. par Iaquemin le Cheuaucheur. Et les Lettres de M. auoient esté escriptes à Tours. Ie rescris par ledit Cheuaucheur.*

Samedy 8. iour, en l'Hostel M. de M*ende, li & moy, &* Mai*stre* Gilbert, *veismes les Articles des Requestes* M. *afin titulaire, & les Responses de N. S. P. & aduisames sur ce, selonc que arresté est esdits Articles de ma Lettre, puis vint* Me*ssire Raymon Bernard, fort tendant afin que non allast à Iannes.*

Lors M. *de Mende me monstra la Bulle de l'infeudation de certaines terres de l'Eglise faite à* M. *& le constituë par ladite Bulle N. S. P.* Regem Adriæ *: & y a plusieurs conditions. Aux Vespres fusmes,* Mai*stre* Pierre Gerard *& moy, auec* M. *de* M*ende, & derechief veismes les Articles.*

Dimenche 9. iour, au matin, ie requis à N. S. P. que ie eusse copie de la Bulle de Regno Adriæ, *lequel plainement la me dénia. Ie requis veoir le pouuoir du Comte* de Caserte, *respondy qu'il le vouloit: Requis que les Articles de* M. *fussent leus deuant li, respondy qu'il le vouloit, terme bailla à lendemain.*

Lundy dixiéme iour au matin, aux exeques de Mai*stre* Raoul d'Ailly,, *apres disner auec le Cardinal de* S. Martial, *qui moult de choses me dist. Apres disner, deuers N. S. P. furent leus les Articles de* M. *& aucunes minutes, & enioignit à* Mai*stre* Gilbert *qu'il face les Bulles, & moy &* Mai*stre* Pierre Gerard *en sommes chargiez.*

Lors N. S. P. me monstra, & fit lire en sa presence, trois instrumens signez de Tabellion, & seellez du seel de la Roine, c'est à sçauoir, la procuration du Comte de Caserte, *la prorogation d'vn terme, & la promesse de Coronation. Et adonc, furent leuës deux minutes faites pour faire Bulles* de supplemento defectuum *en l'adoptation, & l'institution ; & fu dit que pareilles auoir faudroit sur la promesse de la coronation.*

Assez curialement fu Me*ssire* Raymon Bernard *repris par le Comte de Genéue, de ce que il ne s'en alloit à Iannes,* ad idem, *N. S. P.* M*ende, le Chamberlenc, Grinoble, le* Mar*eschal,* Pierre Gerard *& moy, tant que il conclud s'en aller.*

Mardy 11. iour, M. de Mende, *Maistre Pierre* Gerard, *Maistre* Guilbert, *en l'Hostel* M. de Mende, *veismes les minutes de plusieurs Bulles, & lors baillé à* M. *Gilbert, les copies des trois instrumens de la Royne, leus deuant le Pape le iour deuant, pour en faire vne minute. Lors me escript l'Euesque d'Agen estant à Valence. Apres disner, ie fus deuers le Pape, & Messire Raymon* Bernard, *& tant sceut faire ledit* M. *R.B. que N.S.P. l'ordena de aller à Biaucaire, pour requerir les gens des compagnez, qu'ils se traisissent arriere du Rhosne, quar les Prouuenceaulx s'en tenoient à mal contens, & pourroit tourner à grant preiudice de* M. *le Duc d'Anjou.*

Mercredy 12. iour, disné auec le Pape, & apresdisner, bien en secret, au Comte (de Geneue *) son frere, à Maistre Pierre Gerard, & à moy, ouuri son imagination, coment il desiroit trop la pais entre le Roy d'Arragon, & M. le Duc, & de ce auoit parlé au Vicomte* de Rode *(*Raimon de Perilleux*) qui lors estoit en Auignon, & s'en alloit deuers le Roy en message deuers le Roy* d'Arragon.

Ieudy 13. iour N.S.P. manda Mende, moy, Chamberlenc, Mareschal, Gerard, Raymon Bernard, nous dit qu'il auoit parlé au Vicomte de Rodes, *& li auoit touché, que bon seroit le mariage du Roy (Charles VI.) auec la premiere fille du Duc* de Gironne, *(Infant d'Arragon) par si, que le Nauire que ceux d'Arragon appareillent pour conquester l'Isle de Sezile, fust au seruice de* M. *d'Anjou pour Naples, & M. d'Anjou aidast, apres son fait, de gens-d'armes pour conquester l'Isle, & à cause du mariage, M. d'Anjou eust vne somme d'argent. Et pour venir à ce, sembloit au Pape, que le Vicomte deuoit retourner au Duc de Gironne, pour li ce segnefier, & le Pape se feroit fort de M. d'Anjou. A tous sambloit bone la conclusion, mais se le Visconte auoit à aller deuers le Roy, ou attendre Monseigneur, ou retourner, il y eust diuerses opinions. Apres disner Maistre Pierre Gerard me apporta minutes de Bulles à faire, & aucuns aduis.*

Samedy 15. iour, vindrent Lettres de M. escrites à Bonay sur Loire, apres disner fu conclus deuant N. S. P. que Messire Raymon Bernard *& moy, irons audeuant de M. au Pont S. Esperit lendemain, & rescriuimes par le Cheuaucheur.*

Dimenche 16. iour, Messire Raymon Bernard & moy veinsmes au Pont S. Esperit, & là ie receus Lettres de M. escriptes à Neuers le Ieudy parauant, & demouray iusques à Vendredy, que M. arriua à S. Esperit, & de là ne se parti celle nuict.

Samedy 22. iour de Feurier au Vespre, entra Monseigneur en Auignon. Douze Cardinalx lui furent audeuant, fu receu en Consistoire, à Torches.

Ie me contenteray d'auoir conduit ce Prince iusques en Auignon, auprez

prez du Pape Clement son bon amy, dont i'ay voulu faire voir les grands desseins, tous fondez sur des esperances follement establies, par ce Iournal d'vne personne fidele & bien informée; par la suite duquel, qui seroit trop longue, & peut-estre ennuyeuse, i'apprends que tout le temps de ce sejour du Duc en la Cour d'Eglise, se passa à pratiquer les Prouenceaux, pendant que le Comte de *Caserte, Louys de Costanza*, & les autres Deputez de la Reine & du Royaume de Naples, le pressoient d'entrer en Italie, & de profiter des restes du party de leur Princesse. La verité est, que la croyant perduë, il songeoit principalement à s'asseurer de la Prouence, laquelle de son costé se défioit de son dessein, & répondoit tousiours à toutes ses propositions de le receuoir, qu'on ne luy faisoit point de tort de le reconnoistre pour heritier, mais que c'estoit à luy à se rendre digne de l'adoption par les deuoirs que la Reine attendoit de l'execution de leur Traitté. Il creut que c'estoit assez de gaigner les principaux des Nobles, & les Euesques, qui ne refuserent pas de profiter de l'occasion, & qui tirerent de luy des pensions, des dons & des priuileges pour leurs terres qui rendoient le tiltre de Comte de Prouence aussi imaginaire que ceux de tant de Royaumes en l'air. Ce fut par leur conseil, & par l'aduis du Pape, qui luy fournit plus de parchemin & de plomb, que d'hommes & d'argent pour ce grand projet, qu'il prit la qualité du Duc de Calabre, & cela se passa ainsi selon le mesme Iournal déja cité.

Samedy premier iour de Mars, present le Pape & 14. Cardinalx, Messire Pierre de Thuri *(depuis Cardinal)* Custode de Lyon, *Maistre des Requestes de l'Hostel du Roy, & Messire* Guillaume de Gaillonnel *Maistre de son Hostel, parlerent de par le Roy aux Prouuenceaulx, en leur recommandant le fait du Pape, & le fait de* M. *d'Anjou. Et puis ie parlé à eux de par Monseigneur. Apres parla Messire Louis* de Constance, *apres, l'Amirault de France, apres, vn Cheualier de Sauoye nommé Messire* Gaspar. *Le Comte* de Caserte, *comme Procureur de la Roine, requist* M. *de prendre le titre de la Duché de Calabre, apres ce que par Maistre* Gile de Belle-mere *les Lettres de* M. *eurent esté leuës: & le Pape & les Cardinalx, en requirent* M. *&* M. *l'accorda, & faite la reuerence au Pape,* per traditionem litteræ, *le Pape li bailla le titre de la Duché de Calabre. Apres disner, deuers le Pape grand Conseil sur la seureté que M. demandoit aux Prouuenceaux.*

Dimenche au matin, ie offris de par M. *monstrer ses titres aux Prouuenceaux, il en firent pau de compte.*

Le Lundy, en Consistoire publicq, furent les procez publiez moult solennellement, contre Charle de Duras, *& puis par Messire Raymon Bernart, fu recité tout le procez que M. auoit tenu, & ou nom de M. promist publiquement, que M. seroit executeur des procez. Et apres, le Pape requist M. que il li promist en sa main, &* M. *li promist, que pour l'accomplissement, sans retourner, droite voye d'icy il partiroit, & lors chacun cria* Noël, *& fist-on grande ioye.*

En suite de cela le Duc se qualifia Duc de Calabre & d'Anjou, & l'on voit par le compte de Iean le Flamenc Thresorier des Guerres du Roy, que le vnziéme du mesme mois, le Roy luy enuoya quelques trouppes sous le mesme tiltre. Mais cela n'appriuoisa pas dauantage les Villes de Prouence, & particulierement la Ville d'Aix, qui fut non seulement plus obstinée, mais plus entreprenante qu'aucune autre, comme il parut par sa Declaration du 9. de Mars; nonobstant que trois iours auparauant, le Cardinal *d'Autun* eust chanté vne Messe solennelle aux Freres Prescheurs d'Auignon, en presence du Duc & des Cardinaux, où il prescha le voyage d'Italie, & donna de larges Indulgences à tous ceux qui y contribuëroient. Le lendemain, iour de S. Thomas, l'Archeuesque de Naples en fit autant, auec la mesme ceremonie, dans la mesme Assemblée; mais tout cela fut inutile, aussi bien que la Caualcate que fit le Duc le iour de my-Caresme 16. de Mars, apres auoir receu solennellement la Rose benite de la main du Pape. Cela ne plaisoit qu'à ceux d'Auignon qui applaudissoient à tout, & qui furent encore tesmoins de l'inuestiture du Piémont, donnée par le Duc au Comte de Sauoye, le 8. iour du mesme mois, selon le tesmoignage du mesme Iournal, qui merite pour la consequence d'estre icy rapporté, afin de faire voir de quel droit la Maison de Sauoye possede cette ancienne partie de la Prouence.

Samedy matin, ie baillé à N. S. P. la cedulle baillée pro parte Episcopi Herbipolensis, *laquelle n'estoit ne bone ne belle. Ce iour ie seellé la Lettre du Comte de Sauoye, du don de la Comté de Piémont, que* M. *le Duc li a donnée; & en icelle sont incorporées les Lettres que la Roine enuoya à* Monseigneur.

Toute cette conduite déplaisoit infiniment aux Prouenceaux, qui se cantonnerent, dans la défiance qu'ils auoient, de voir mettre leur pays en pieces. Et si d'ailleurs le Duc prit quelques Chasteaux, ils n'en furent que plus animez, si bien que l'embarras qu'il preuit d'autant de Traitez à faire, qu'il y auoit de Villes à reduire, l'obligea de dissimuler, & de laisser les choses dans la meilleure apparence qu'il put, pour haster son voyage. Ils trouuerent encore mauuais qu'il se fust trop hasté de prendre le tiltre de Roy, & ils en firent de grandes plaintes, qui le luy firent quitter le Samedy dernier iour de May, qu'il partit, selon le mesme Iournal de son Chancelier, dont i'emprunteray ce qui peut seruir pour le reste du voyage de ce Prince iusques au Royaume de Naples, parce que les Histoires que nous en auons sont fort defectueuses pour la Chronologie.

Samedy 31. de May, *au Conseil au matin deuers le Pape, & lors monstrerent Prouenceaulx, auoir déplaisir que* M. *le* Duc *se nommoit Roy, & pource s'en deporta.* (Il le prit pourtant encore le lendemain aux Lettres d'inuestiture de la Principauté de Tarente en faueur du Duc *de Berry* son frere lors present en personne.) *Ce iour, au Vespre,* M. *se party d'Auignon, & le conuoyerent les Cardinalx, & s'en alla au giste au Pont de Sorgue, & M. de Berry, & le Comte de Sauoye, retournerent en Auignon.*

Il alla du Pont de Sorgue à Carpentras le 6. de Iuin 1383. & il en partit le 13. pour ce mal-heureux voyage, duquel nostre Historien a assez au long

donné le recit : i'y supléeray seulement du mesme Iournal de l'Euesque de Chartres, qu'il laissa en Auignon ; d'où luy ayant enuoyé ordre de retourner à la Cour de France, le Roy Charles le chargea de l'Ambassade de Portugal.

Vendredy 16. iour d'Octembre, vinrent nouuelles à Paris, que le 30. iour d'Aoust, M. le Duc de Calabre, auoit pris le nom & le titre de Roy de Cecile & de Hierusalem, presens plusieurs Barons, Comtes, & Ducs du Royaume.

Ce Prince trouua Charles de Duras son Ennemy, non seulement plus estably dans sa conqueste, mais plus fort & plus habile pour s'y maintenir, qu'il n'auoit creu dans les Conseils qu'il auoit tenu auec le Pape, qui luy auoit representé toutes choses faciles. Il épuisa tout son argent en peu de temps, les ordres qu'il auoit laissez pour luy en faire venir d'autre, des assignations du Roy, qui furent fort mal payées, ne seruirent qu'à des esperances vaines, qui luy firent en vain consumer ses trouppes. Tant d'Alliez que le Pape luy promettoit, luy manquerent au besoin, & le pays ruiné par les ordres d'vn Ennemy qui ne vouloit employer que la famine pour le défaire, ne luy fournissant que peu de viures pour beaucoup d'argent, les maladies qui suiuent la faim & la disette moissonnerent cette grande Armée, & apres auoir courageusement souffert toutes ces disgraces, il en fut accablé, & mourut autant de douleur de sa misere, que de sa fievre pestilente, non pas l'an 1385. comme ont escrit plusieurs Autheurs, ny le 21. de Septembre, comme a escrit nostre Historien, qui ne s'est trompé que d'vn iour, mais le trentiéme, l'an 1384. selon le mesme Iournal de l'Euesque de Chartres qui en parle ainsi.

Le 26. iour d'Octembre 1384. assez prés d'Angers, en venant, ie encontré Guillaume de Nades, *qui me dit la mort de Monseigneur le Roy Loys, laquelle fu le vingtiéme iour du mois precedent à Bar. Et l'auoit* M. *de Berry enuoyé au Conseil de Madame, pour leur dire qu'il ne le feissent sauoir à* Madame, *iusques à ce que il fust deuers elle. Moy venu à Angiers, au Vespre, trouué que verité estoit, & ne allé point deuers Madame pour l'heure qu'il estoit trop tart.*

Ieudy, Vegile S. Simon S. Iude, ie porté le seel de feu M. *en la Chambre des Comptes, en la* Maison *des Predicateurs, & ledit seel ie enclos en vn sac de toile, & le lié tres-bien, & y fis mettre les signets, du sire de* Chasteau-fromont, *de Messire* Iean Pelerin, *du Doyen d'Angiers, de Maistre* Iean le Begut, *& de* Thiebaut Leuraut, *& ledit seel ainsi enfermé, ie emporté. Ce fu fait à matin.*

Apres disner, ie allé voir Madame, *& li fis la reuerence, & dissimulé comme les autres, sans li reueler la mort de* Monseigneur, *pour doute du Duc de Berry.*

Samedy ensuiuant, Madame *tint Requestes, ignorant la mort de* M. *& y fu Messire Guillaume* de Craon. *Et fu deliberé que les gens des trois pays, qui estoient mandez au 6. iour de Nouembre, seroient contremandez par le Conseil, & en fu* Madame *sachant & consentant.*

Le iour des Morts apres disner, Madame la Roine sceut la mort de M. le Roy Loys, moy & Messire Guillaume de Craon, & Maistre Iean le Begut, & l'Abbé de S. Aubin, l'Euesque d'Angiers, le Chantre, & Thibauld Levraut, la confortasmes ce que nous peusmes. Le sire de Chasteau-fromont *vint voir Madame, & ploura comme vne commere tres-nicement, sans dire mot de resconfort.*

Apres fu deliberé, que Monsf. de la Ferté escriroit à M. de Berry, comment Madame *sauoit ces nouuelles, & li recommendoit soy & son Estat.*

Ainsi, Louys de France, Duc d'Anjou, non content d'estre le premier, le plus riche, le plus grand, & le plus puissant Prince de France, mourut le plus malheureux Roy du Monde, & le plus pauure de tous les hommes, reuestu, pour toute marque de sa Majesté, d'vne cotte d'Armes de toile peinte, à ce que dit nostre Autheur de la vie de Charles VI. & reduit selon plusieurs autres, à vn seul gobelet d'argent, pour reste de ce merueilleux equipage, & de cette riche vaisselle d'vn prix inestimable, qu'il auoit pillée apres la mort de Charles V. son frere. Ainsi perirent tant de thresors iniustes, qu'il auoit arrachez à la France, laquelle a long-temps depuis expié le malheur des violences qu'elle auoit souffertes de ce Prince, par la fatale succession de ses pretensions, qui luy ont cousté tant de sang, tant de funerailles, & tant de larmes. La reputation des Armes qu'il auoit si glorieusement acquise dans la Guyenne & dans la Bretagne, luy ayant fait meriter du Roy son frere la Charge de Lieutenant General en toutes ses Armées, elle luy fit encore naistre cette ambition de Regner: Clement Anti-Pape d'Auignon s'en seruit pour l'engager dans cette mal-heureuse entreprise, & apres l'auoir rendu Protecteur du Schisme, il l'en rendit la Victime par vn coup tout singulier de la Prouidence Diuine, laquelle voulut faire esclatter l'iniustice d'vn party, qui attira sur la France toutes les disgraces du Regne dont ie donne l'Histoire. Ce Prince auoit encore auec la valeur, toutes les qualitez qui le pouuoient rendre aussi recommandable durant la Paix, que pendant la Guerre, & qui pouuoient donner vn Chef accomply aux Conseils de la Regence & de la minorité. Il estoit eloquent & sçauant, il se seruoit auec esclat & auantage de ces deux talens, assez rares en vne personne de sa condition, & il les accompagnoit d'vn accueil gracieux enuers tous ceux qui l'abordoient, qui luy auroit acquis vne estime aussi entiere chez tous les Peuples de France, que chez les Estrangers, si son auarice n'eust terny tant de vertus. Il aimoit assez les Lettres, mais il ne paroist pas qu'il ait fait grand bien aux Sçauans, aussi estoit-il peu aimé de l'Vniuersité de Paris, qu'il traitta mal, comme opposée aux interests de Clement, & mesmes il n'obligea pas Froissart qui viuoit de son temps, comme i'apprends encore du Iournal de l'Euesque de Chartres son Chancelier; duquel i'emprunteray cette particularité pour faire voir que cet Historien n'est pas accusé sans raison d'auoir esté plus enclin au party d'Angleterre, qu'à celuy de la France.

Ledit iour (12. de Decembre 1381.*) furent seellées deux Lettres doubles, d'vne teneur & forme, faisans mention, que Monseigneur le Duc a fait prendre & retenir pardeuers luy, pour faire sa voulenté en ce qu'il luy plaira, 56. quayers, que Messire* Iehan Froissart, *Prestre, Recteur de l'Eglise Parrochiale de Lescines au Mont, prés de Mons en Haynault, auoit fait escrire, faisans mention de plusieurs & diuerses batailles & besoignes en fait d'Armes, faites ou Royaume de France le temps passé. Lesquels 56. quayers de Romans ou Croniques, ledit Messire Iehan auoit enuoyé, pour enluminer, à* Guillaume de Bailly *Enlumineur; & lesquels ledit Messire Iehan proposoit à enuoyer au Roy d'Angleterre Aduersaire, &c.*

Les sieurs de Sainte-Marthe ont escrit que le corps de Louis Duc d'Anjou Roy de Sicile fut apporté en France, & inhumé en l'Eglise de S. Maurice d'Angers; mais il paroist par ce mesme Iournal, qu'on n'y apporta que le cœur & les entrailles, qui arriuerent à Tours le 22. iour de Decembre, & qu'il les alla receuoir, auec *l'Euesque d'Angers*, le Comte *de Beaufort*, Robert *de Dreux*, *Guillaume de Craon*, Seigneur de Marsillac, les sires *de la Ferté*, & *de Coësmes*, & l'Abbé *de S. Aubin*. Voicy comme il donne le détail des ceremonies de leur enterrement à S. Martin de Tours, & en l'Eglise d'Angers. *Henry de Blois*, dit *de Bretagne*, frere de la Reyne sa vefue se chargea de la conduite, & c'est luy que cet Autheur appelle Dispot, à cause du tiltre de la Despotie de Romanie, qui luy fut donné par le Roy son beau-frere.

Mercredy 23. Nouembre, se partit Messire Iean Pellerin*, qui auec Maistre* Iean de Sains *doit aller audeuant des entrailles & du cueur de Monseigneur que on apporte d'Italie.*

Ieudy 22. iour (de Decembre 1384.*) par la relation de Iean de* Besdon*, retourné le iour precedent, conclus fust, que li* Dispot *venist, & la portion du corps de Monseigneur. Ainsi fu fait, nous leur allâmes audeuant de cheual enuiron vne lieuë. Eux trouuez, apres grande perplexité, en Conseil tenu en vn champ, fu conclus que on iroit à S. Martin, sans faire arrest. Ceux de S. Gacien nous encontrerent les premiers, & dirent vne Collecte* pro defunctis*, & donnerent de l'eauë benoite, & puis s'en tournerent par vne autre voye à la Ville.*

Ceux de S. Martin vindrent apres, & sur le chemin dirent leurs Preces, *& vne Collecte* pro defunctis, *& puis descendîmes à pié, & la littiere estoit portée de cheual, iusques à l'entrée de la Ville. Lors furent ostez les cheuaux, & fu portée par gens, & auironnée de Cheualiers iusques à S. Martin.*

L'Euesque d'Angiers dist les Vigiles, & nous fusmes reuestus, l'Abbé de S. Aubin, & vn Euesque Iacobin, & deux Abbez & moy.

Vendredy, l'Abbé de S. Aubin dist la premiere Messe, l'Euesque Iacobin dist la seconde de la Croix, & à ces deux nous ne fusmes point reuestus.

La tierce, de Requiem, *dist l'Euesque d'Angiers, & y fu Diacre l'Abbé* de Bourgueil, *& Sousdiacre vn autre Abbé.*

Prescha le Liseur des Augustins, sumpto themate, Iam non est seruus, sed filius & hæres per Deum.

Apres la Messe, les entrailles furent enterrées, à tres-longues Oraisons.

Ie disné à l'Hostel de l'Angle, & le Dispot disna en sa Chambre, faignant le ploreur. Les Abbez s'en allerent chacun en son Eglise, pour la solennité de Noël, dont lendemain estoit la Vegille. Il parle en plusieurs endroits de ce Despote, comme d'vn homme de mauuaise humeur & tres-mal gracieux, & trop bien voulu de la Reyne sa sœur, pour le peu d'affection qu'il témoignoit de sa part.

Merquedy iour des Innocens, arriua le cœur de Monseigneur, au Pont de Sée, & aussi deurent faire le Dispot & le sire de Sault.

Par l'ordenance de Madame, Messire Guy de Laual *second Chambellan du Roy Louys II.* (depuis Seigneur de Loüé) *& moy, y allâmes, & retournâmes, & ne estoit point venu le Dispot, & le Comte de* Potence *venoit par terre.*

Ieudy allâmes au Pont de Sée, audeuant du cœur de Monseigneur, que on apportoit, & y estoient, les Comtes Camberlan *& de* Potence, *& le* Dispot, *& iceux se partirent de cheual, & allerent à S. Aubin, où ils trouuerent nos deux ieunes Seigneurs.* (Enfans du Roy, dont l'aisné ne portoit encore que la qualité de Duc de Calabre) iusques à ce qu'on eust fait agréer au Roy Charles VI. qu'il prist tiltre de Roy comme son pere.

L'Euesque d'Angiers & moy, venismes à pié, auec les Processions, tres-long chemin.

A l'entrée de la porte de la Ville, vers S. Aubin, furent nos ieunes Seigneurs portez par Cheualiers, apres la littiere, iusques à l'Eglise S. Maurice, & furent au long des Vigiles, lesquelles ie dis.

Vendredy penultiéme iour de Decembre, l'Abbé de S. Florent dist la premiere Messe, qui fu de S. Maurice, vn Euesque Iacobin dit la seconde, qui fu de Nostre-Dame, & y eut Diacre & Sousdiacre, Abbez, quorum nomina ignoro. *La tierce Messe ie dis, & fu Diacre l'Abbé de S. Aubin, & Sousdiacre l'Abbé de S. Nicolas: & ie preschè.*

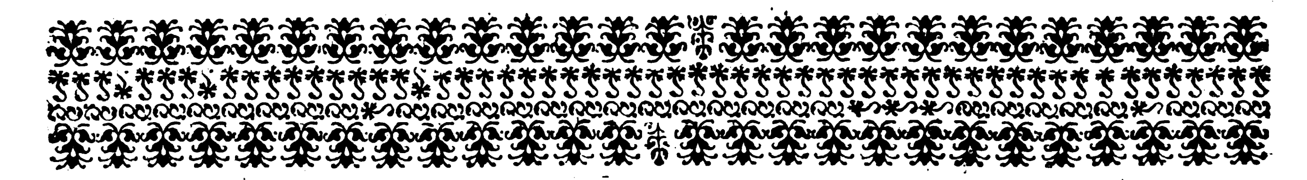
Les Prelats & les Barons furent conuiez, & fu le disner aux Iacobins, & fu le Dispot *au disner, & les Comtes de* Potence (Hugues de S. Seuerin) *&* Camberlan (Raimond d'Agoust.)

Le Duc Louis d'Anjou Roy de Naples & de Sicile, eut pour principal fauory *Pierre d'Auoir* sire *de Chasteaufromont*, Cheualier du pays d'Anjou, Conseiller & Chambellan des Rois Charles V. & Charles VI. & comme tel assigné de deux mille francs d'or sur leur Thresor, qui furent depuis reduits à la moitié. Il l'honora d'vne affection singuliere, & soit que son

grand âge le dispensast des fatigues du voyage d'Italie, ou qu'il le creust plus necessaire en France pour prendre soin de ses terres, & pour veiller à ses interests, il l'y laissa en partant d'Auignon où il l'auoit suiuy. Le 23. de May l'an 1382. peu de iours auant son depart, il ordonna à *Estienne l'Engles* son Thresorier, de luy payer cent marcs d'or, & mille marcs d'argent, estimez à quinze mille francs, & apres l'auoir quitté generalement de tout ce qu'il auoit manié de ses finances, il luy confirma par Lettres du mesme iour, sa Lieutenance generale en ses pays de France, auec ordre de se qualifier *Lieutenant de Monseigneur le Duc & Madame la Duchesse*; mandant à son Receueur de luy continuer le payement de ses gages, de Lieutenant, de Seneschal, & de Chastelain d'Angers, & ordonnant que les remises par luy faites valussent, nonobstant la presence de la Duchesse. C'est à dire, qu'il luy laissa la principale authorité, aussi estoit-il le Chef des Conseils: & il paroist que cette Princesse n'en estoit pas satisfaite, & qu'ils s'accordoient mal ensemble, par la resignation qu'il luy fit le 17. de Nouembre 1384. peu apres la nouuelle de la mort du Roy son mary, non seulement de la Seneschaussée & de la Chastellenie d'Angers, mais de toutes les rentes, & des autres dons à vie, qu'il tenoit du bienfait de son Maistre. En suite dequoy, il prit honorablement congé d'elle le lendemain, auec le Duc de Berry, qu'il mena disner à sa maison d'Avrilly, & depuis il demeura dans ses terres, iusques en l'an 1390. qu'il mourut sans posterité, laissant vne ample & riche succession aux Enfans de *Iean* sire *de Bueil*, & d'*Anne d'Auoir* sa sœur, lesquels en memoire de la cheute de cette Maison dans leur Famille, escartellerent de ses Armes. C'est cette Croix ancrée d'or en champ de gueulles du 2. & 3. quartier de l'Escu des Comtes de Sancerre issus de cette alliance.

Les autres plus intimes familiers de ce Prince, pour vser d'vn mot qui estoit en vsage dans sa Maison, où l'on expedioit des Lettres de familiarité à la mode d'Italie, à tous ceux qu'il engageoit à son seruice, estoient, *Iean* sire *de Bueil*, Neueu dudit Seigneur de Chasteau-fromont, *Hardoüin de Bueil* son frere, Euesque d'Angers, President en sa Chambre des Comptes d'Anjou, qu'il institua en partant Gardien de ses pays *sur fait de gensd'armes assembler pour debouter pillars*, ce sont les termes des Lettres. *Robert de Dreux* depuis premier Chambellan du Roy Louis II. son fils, Messire *Iean Pellerin* son Maistre d'Hostel, depuis grand Maistre d'Hostel du mesme Louis II. & Capitaine du Chasteau-du Loir, Messire *Beraudon de Faudoas*, son Ambassadeur en Espagne, Messire *Regnaud de Brezille*, pareillement son Ambassadeur vers *Bernabo Viscomte*, Seigneur de Milan, duquel il épousa la fille nommée *Luce*, comme Procureur de Louys Duc de Calabre, fils aisné du Roy & son successeur. Messire *Guillaume de Craon*, Seigneur de la Ferté Bernard, Messire *Raymon Bernard*, Messire *Guy Maurinet*, Messire *Iean Souuain*, Messire *Leonel de Coësmes*, & Messire *Guy de Cleder* Breton, tous Cheualiers. *Iean le Fevre* Euesque de Chartres, N.... *de Peruce*, Abbé de S. Aubin d'Angers, Maistre *Iean Haucepié* Thresorier d'Angers, iadis son Secretaire, Iean *d'Escharbege* Doyen de la mesme Eglise de S. Maurice, *Thibaut Levraut* Iuge ordinaire d'Anjou & de Touraine, & *Estienne Torchart* Procureur General

aux mesmes pays, Maistre *Pierre Gerard*, *Arnoul la Caille*, Secretaire, & Maistre *Iean le Begut*, Breton, l'Archidiacre de Chasteau-du-Loir, Maistre *Iean de Sains* iadis Secretaire du Roy & du Duc, puis Conseiller à mille francs de gages, & enfin Euesque de Meaux. Il fut Chef du Conseil de Paris pour les affaires tant de la Cour, que du Parlement, duquel estoient encore *Iean des Marés* Aduocat General, *Macé Freron*, & *Iean Canard* depuis Euesque d'Arras.



HISTOIRE DE IEAN DE FRANCE,

DVC DE BERRY ET D'AVVERGNE, COMTE de Poictou, de Xaintonge, d'Angoulesme, de Mascon, d'Estampes, de Boulogne, & de Montpensier, Gouuerneur de Guyenne & de Languedoc, Limousin, Perigord, &c. & de Paris.

C'EST vne chose digne de remarque & d'admiration pour la destinée de la France, qu'ayant à estre malheureuse sous le Regne de Charles VI. elle n'ait eu pour principaux obstacles à la continuation de ses prosperitez, ou pour mieux dire de son restablissement, que ceux qui deuoient seruir à la defendre & à la maintenir. Sa veritable force deuoit consister en la protection de trois Oncles de Roy, tous vaillans, habiles & trop prés des malheurs passez pour en ignorer la cause, & pour ne pas preuoir les mesmes dangers qui l'auoient affligée ; mais quoy que son salut dépendist de l'vnion de leurs vœux pour le bien de l'Estat, il leur fut impossible d'y accommoder les differents interests qui le ruinerent. Chacun d'eux ne pensa qu'à faire ses affaires aux despens de celles du Royaume qu'ils eurent en proye, & apres auoir mis les choses dans vn desordre qui ne pouuoit estre reparé que par eux-mesmes, ils vinrent à manquer, & leur mort fut vne seconde fois la ruine des affaires publiques. Le Duc d'Anjou alla eschoüer auec tout l'argent en Sicile, & laissant partie de son authorité auec le mesme Gouuernement de Guyenne & de Languedoc au Duc de Berry, les Peuples n'en furent que plus miserables sous la domination d'vn nouueau venu, qui pretendoit que les Prouinces luy deuoient ce que son frere en

re en auoit exigé, comme si les sources n'en eussent pas esté taries par vne spoliation generale. Cette seconde playe fut d'autant plus sensible aux Peuples, qu'ils estoient entre les mains d'vn charitable Medecin, quand elle leur arriua, & que le Comte *de Foix* qui auoit esté pourueu de ce Gouuernement apres le retour du Duc d'Anjou pour la Regence, vsoit de son autorité comme vn pere de la Patrie. Ce fut le principal motif qui le fit resister quelque temps à l'ordre qu'il receut de la Cour pour s'en démettre, & tout le pays fauorisoit son party comme celuy du bien public: toutefois quand il vid que le Conseil y commettoit toute l'authorité du Roy, & que les preparatifs de l'establissement du Duc estoient les apprests d'vne conqueste, qui alloit exposer ses Compatriotes au malheur d'estre traittez en Peuples subiuguez, il ne se voulut seruir de ses auantages, que pour ceder auec honneur à leur mauuaise destinée.

Il s'accorda auec le Duc, qui promit d'estre plus curieux de gloire, que passionné d'interest, & veritablement il auoit des qualitez capables de faire de luy vn tres-bon Gouuerneur, pour estre assez populaire, & mesmes assez bien-faisant. Mais c'est le malheur des grands Princes, d'auoir des Officiers plus soigneux de cultiuer, que de remedier à leurs defauts, par l'auantage qu'ils en tirent. Celuy-cy estant naturellement prodigue, l'on le rendit auare par la necessité d'y subuenir, à laquelle on ne donna point de bornes, & par ce moyen toutes choses estant sousmises à son pouuoir pendant la minorité, l'on en fit vn Tyran plus cruel & plus iniuste que n'eust esté vn Conquerant estranger. On taxa à discretion par feux dans toute l'estenduë de ses biens d'appanage, & ses Gouuernemens qui comprenoient tous les pays de l'ancienne Aquitaine, furent changez en espece de patrimoine, par le don qu'il obtint à plusieurs fois du Roy de tous leurs reuenus tant ordinaires qu'extraordinaires, c'est à dire mesme des subsides pour la guerre, qu'il imposoit à discretion. L'on y ioignit encore le priuilege de donner & d'aliener les fonds à rente, à vie, ou à heritage, d'accorder grace aux criminels, de punir les coupables, d'instituer & de destituer les Officiers, tant de Iustice, que de Finance, & ainsi, il estoit, à veritablement parler, Souuerain d'vne moitié du Royaume, qu'il traita d'autant plus mal, que n'en ayant que l'vsufruit, il ne croyoit point estre suiet aux considerations qui retiennent l'auidité d'vn Seigneur proprietaire.

Il est vray que le Roy Charles son frere auoit donné ce pouuoir au Comte de Tancaruille dans la Bourgogne, la Champagne & la Brie, qu'il auoit en Gouuernement; mais outre qu'il le connoissoit capable d'en bien vser, il veilloit d'assez prez à tout ce qui se passoit dans le Royaume, pour n'y souffrir aucun abus. Il n'en arriua pas de mesme dans toute l'Aquitaine ainsi soumise au Duc de Berry, ses gens luy faisant vne necessité de la dépense d'vne grande Maison, d'vn Estat presque Royal, & d'vne passion de bastir en mesme temps, & de donner à tout le monde, luy faisoient vn monstre si horrible de la necessité dont ils le menaçoient, qu'il n'auoit point de pitié des Peuples. Il les abandonnoit à leur fureur, & comme l'authorité qu'il leur donnoit les rendoit Maistres de la vie & de la fortune des Particuliers, c'estoit vn crime de ne pouuoir fournir à leurs extorsions.

qu'il falloit expier de toutes les miseres d'vne salle & cruelle prison, dont l'horreur fit deserter les Familles, & mesmes les Villes entieres, qui commencerent deslors à repeupler l'Espagne, & à renoncer à la Patrie.

Les clameurs de ces Prouinces ayant enfin obligé le Roy à les deliurer d'vne si rude domination, & sa Iustice n'ayant pû refuser le chastiment du malheureux Betisac, duquel nous parlerons cy-apres, il arriua des besoins de Cour qui l'y firent restablir d'autant plus perilleusement, qu'on luy soumit ses Ennemis: mais il arriua aussi des disgraces publiques à tout l'Estat, qui soulagerent celles des miserables particuliers. Il trouua assez d'affaires à la Cour par la maladie du Roy qui l'y rendit plus assidu, & faisant le tiers entre les Ducs d'Orleans & de Bourgogne, il trouua moyen d'auoir plus de part au pillage du reste de la France. Alors il prit goust à l'authorité, & la pretendant entiere par le meurtre du Duc d'Orleans, iusques à ce que le Duc de Bourgogne se fust rendu le Maistre des affaires, il se seruit de son esprit pour se maintenir, ou pour se rendre necessaire par son experience. En effect, il en auoit beaucoup, & il auoit assez bien ménagé l'esprit des Parisiens, qu'il auoit comme obligez de n'esperer de salut parmy tant de troubles, que du bonheur de sa protection, en qualité de leur Gouuerneur: & cela luy faisant esperer le premier poste de la Cour qui y faisoit residence, il ne put estre que tres-sensiblement touché de s'en voir exclus par le Bourguignon, qui le prit au mot quand il offrit de luy laisser le soin du Gouuernement du Royaume, de la personne du Roy, & de l'education des Enfans de France.

Alors ce Vieillard qui s'estoit excusé d'agir dans le Conseil à cause de son grand âge, se creut encore assez vigoureux pour faire vn party & pour monter à cheual. Il pratiqua le ressentiment des Enfans d'Orleans & des Princes mal-contens, & cette premiere guerre ayant esté plutost suspenduë que terminée par la Paix de 1410. qui se fit moins par vn veritable esprit de reconciliation, que faute des moyens de la soustenir de part & d'autre, elle recommença plus violente que iamais, & plus malheureusement encore pour le Duc de Berry & pour ses Confederez, que le Duc de Bourgogne accusa dans Bourges, où il mena le Roy. Si bien que tout se passa aux despens des Suiets, de la bourse & des meubles du Duc de Berry, qui y fit vn nouueau Traitté; dont la publication & les solennitez ayant esté remises à Auxerre; il se trouua si pauure, apres tant de Prouinces pillées, qu'il fallut que le Roy luy donnast quatre mille francs pour se mettre en equipage & en estat de faire le voyage. Apres cela il aima mieux faire le personnage de Pacificateur, où il trouua moyen de rentrer, & cependant de laisser acheuer la partie entre les Orleanois qu'il fauorisoit sous main, & le Duc de Bourgogne, afin de partager les suffrages du Conseil: & cela luy reüssit si bien, que profitant de toutes les Tragedies que le Bourguignon fit ioüer par la Canaille de Paris, & qui le rendirent odieux, il l'engagea à la Conference de Pontoise, auec les Princes liguez; où il conclud vne nouuelle Pacification, laquelle fauorisa leur retour en Cour, & en chassa leur Ennemy, qui eut à son tour le Roy contre luy auec toutes les forces de France dans son Pays. Cette guerre entreprise

auec vigueur, se termina foiblement par la mauuaise conduite du Duc de Guyenne, Prince changeant & capable de toutes sortes de resolutions en mesme iour, & cependant le Duc de Berry demeuré Gouuerneur de Paris, n'ayant pû porter les Anglois à aucun accommodement auec des conditions raisonnables, ils preparerent leur descente en France, qui s'accomplit l'année suiuante par la prise de Harfleu. Elle fut suiuie de la Bataille d'Azincourt, où la fleur des Princes du Sang, & de la Noblesse de France fut immolée à la iuste vengeance de leur honteuse & pernicieuse discorde ; & ce Prince, que sa vieillesse de soixante & seize ans dispensa de s'y trouuer auec les autres, mourut le quinziéme de Iuin de l'année suiuante 1416. auec le regret de voir l'Estat exposé en mesme temps aux Armes victorieuses de l'Anglois nostre Ennemy declaré, & aux entreprises insidieuses du Bourguignon, qui se réioüissoit des disgraces de sa Patrie. Ie diray mesme qu'il eut encore le déplaisir de se sentir conuaincu d'estre l'vn des Autheurs de tant de maux, & de sentir par les battemens de son cœur & de sa conscience, qu'il estoit la principale cause de l'impossibilité d'y remedier, par le sac & par le pillage de tant de Prouinces qu'il auoit ruinées par la Guerre pendant les troubles, ou par ses extorsions quand il gouuernoit, lesquelles n'estoient plus en estat de faire les efforts necessaires pour leur salut.

Comme la trop grande repletion fait des humeurs qui ne se peuuent consumer que par le feu de la fievre qu'elles causent, il en est de mesme des richesses, qui ne peuuent estre excessiues sans beaucoup d'iniustices qui attirent necessairement la colere du Ciel. Ce Prince qui auoit tant d'or & de pierreries, qui faisoient sa plus grande passion, perdit presque tout en la guerre qu'il eut à soustenir, & le reste de ce qu'il auoit de plus precieux estoit en gage lors de sa mort, comme il paroist par son Inuentaire, qui ne monte pas à soixante & douze mille liures, tant en meubles meublans, qu'en Liures & en joyaux, encore y eut-il diuerses oppositions, qui obligerent le Roy son principal heritier testamentaire, la Duchesse *de Bourbon*, fille du defunct, & *le Connestable d'Armagnac* qui auoit épousé l'autre fille, de consentir que le tout seroit mis és mains de *Pierre de l'Esclat* Maistre des Requestes, *d'Estienne de Bonpuis*, Escheuin, *d'Audebert Gatin*, Changeur, & Bourgeois de Paris, & de *Iean Sac*, Marchand de Gennes, & par leur consentement, ils furent portez chez Bonpuis, en vn lieu fermé de six clefs, dont les deux furent données aux Executeurs de son Testament, & au Commis à la recepte de la vente, & les quatre autres aux Creanciers.

En ce temps-là, quoy que malheureux, si l'on n'estoit sçauant, du moins aimoit-on les Sciéces, qui estoient d'autant plus rares, que les Liures estoiét chers, l'Impression n'estant pas en vsage ; c'est pourquoy il n'y auoit que les Princes & les Grands Seigneurs qui pussent faire des Bibliotheques, & recompenser la peine des Escriuains. Ce Duc icy est à loüer d'en auoir esté curieux, & parce qu'on sera bien-aise sans doute, de sçauoir ceux qu'il auoit, dont quelques-vns se peuuent trouuer en quelques Cabinets, ie les remarqueray icy auec le prix qu'ils furent estimez, & le nom des Autheurs qui les ont composez, ou de ceux qui les donnerent, ou qui les vendirent.

K ij

Ie me seruiray pour cela des mesmes termes de l'Inuentaire.

Vn petit Liure couuert de cuiure, où il y a plusieurs figures de Papes, ou aucunes Propheties d'eux; prisé vingt sols Parisis.

Vn Liure du songe du Prieur d'Assalon, *sur le fait du Schisme de l'Eglise, prisé cinquante sols tournois.*

Vn Liure en Latin de plusieurs Lettres closes enuoyées par le Roy sur le faict du Schisme, & de la relation du Prieur d'Assalon, prisé douze sols six deniers tournois.

Vn Liure appellé les Croniques d'Angleterre, *escrit en mauuais François, de lettres de court, prisé trente sols tournois.*

Plusieurs cahiers de parchemin non reliez, de la vie & translation saint Gildas, & du saint Calice de la Cene, prisez 40. sols Parisis.

Vn grand Liure de Valerius Maximus, *historié, & escrit de lettres de court, & au commencement du second fueillet a escript* Vrbis Romæ, *garny de 4. fermoirs d'argent esmaillez aux Armes de Monseigneur; lequel sire Iean Courau luy enuoya à Estraines le premier iour de Ianuier.* (Voila vn témoignage que les Estreines ne se donnent pas à cause du premier iour de l'année, qui lors ne commençoit qu'à Pasques,) *l'an 1401. prisé 60. liures Parisis.*

Vn Liure de Troye la Grant, *acheté de* Bureau de Dammartin, *Bourgeois & Changeur de Paris, ou mois d'Avril, 1402. prisé trente-deux liures Parisis.*

Vn Liure de Valerius Maximus, *translaté en François, escrit de lettre de court, historié au commencement d'vn Roy, & d'vn Frere de l'Ordre de Saint Iehan, qui luy presente vn Liure, 25. liures tournois.*

Vn Liure de Titus Liuius, *translaté en François, prisé cent cinquante liures tournois.*

Le troisiesme Volume du Miroüer Historial de Vincent, *escrit en François de lettre de fourme, lequel Monseigneur acheta le 21. iour de Ianuier 1404. de Colin Beaucousin, la somme de quarante escus d'or, prisé 24. liures Parisis,* 30. liures tournois.

Le Liure appellé de Long Estude, *fait & composé par vne femme appellée Christine,* (c'est *Christine de Pisan*, femme sçauante de ce temps-là, mentionnée en d'autres Liures cy dessous, laquelle a escrit la vie du Roy Charles V. & qui donnoit tous les ans en Estreines quelques-vns de ses Ouurages, aux Princes & aux Grands, qui luy faisoient des presens assez considerables, elle auoit épousé *Estienne de Castel*, duquel elle estoit vefue l'an 1407.) *escript de lettres de court, lequel Liure fu donné à Monseigneur en son Hostel de Nesle à Paris, par la dessusdite Christine, le 20. iour de Mars l'an 1402. prisé quatre liures Parisis,* sont cent sols tournois.

Vn petit Liure de la fleur des Histoires de la terre d'Orient, *escrit en*

François de lettre de court, enluminé & historié, en la fin duquel a vn autre Liure de toutes les Prouinces & Citez de l'vniuersel Monde, lequel Monseigneur de Bourgongne donna à Monseigneur, à Paris, le 22. de Mars 1402. prisé 20. liures tournois.

Vne belle Bible *en François, en deux Volumes, prisée quatre cens liures tournois.*

Vn Liure en François, des fais & bones mœurs du sage Roy Charles le Quint, *Roy d'icel nom, où il a escrit au commencement du 2. fueillet, ses Escuyers, couuert de cuir vermeil empreint, à deux fermoirs & clous de cuiure, lequel Liure Damoiselle* Christine *de Pizan donna à mondit Seigneur à Estraines, le premier iour de Ianuier l'an 1404. prisé soixante sols Parisis.*

Vn Liure en François appellé le Liure des Problemes d'Aristote, *translaté & exposé de Latin en François par Maistre* Eurart de Coussy, *jadis Phisicien du Roy Charles le Quint; lequel fu donné à Monseigneur au mois de Septembre l'an 1405. par Messire* Guillaume Bois-Ratier, *à present Archeuesque de Bourges, prisé soixante liures Parisis.*

Trois Volumes du Miroüer historial en François, prisez trois cens soixante & quinze liures.

Vn Liure de la prise & mort du Roy Richard d'Angleterre, *escrit en François, rymé, de lettre de court, que feu* Vidame de Laonnois, (c'est Iean de Montagu) *en son viuant Grand Maistre d'Hostel du Roy, donna à Monseigneur, prisé cent sols Parisis.* Ie le donneray dans mes Commentaires sur cette Histoire.

Le Liure de l'Epistre que Othea la Deesse enuoya à Ector, *compilé par Damoiselle* Christine de Pizan, *escrit en François de lettre de court, tres-bien historié, & au commencement du second fueillet a escrit, pource ledit, &c. donné par ladite Christine à Monseigneur, & prisé cinquante sols tournois.*

Vn petit Liure en Latin, qui se adresse à Monseigneur le Duc, compilé par Aymery Abbé de Moysac, des Lamentations de la mort du Roy Charlemagne, *escrit de lettre de fourme, & historié en plusieurs lieux, couuert de cuir vermeil, où il a en l'vn vn Ours, & en l'autre vn Cyne (*c'estoit la Deuise de ce Prince, auec ce mot LE TEMPS VENRA,*) tenant chacun vn Escusson émaillé aux Armes de* M. *lequel Liure l'Euesque de S. Flour (*Gerard du Puy*) donna à Estreines à mondit Seigneur, le premier iour de Ianuier l'an 1405. prisé seize liures Parisis.*

Vn Liure de la Mutation de Fortune, *escript en François, rymé, de lettre de court, compilé par vne Damoiselle appellée* Christine de Pizan, *historié en aucuns lieux, lequel Liure ladite Damoiselle donna à* Monseigneur *ou mois de Mars 1403. prisé huict liures Parisis.*

Vn Liure de Ethiques *escrit en François, lequel* Bureau de Dammartin, *Bourgeois & Marchand de Paris a fait faire par le commandement de Monseigneur, prisé 24. liures Parisis.*

Vn Romant qui parle des quatre fils Haymont, *de* Rolant *&* Oliuier, *& plusieurs autres, escrit de lettre de compte, lequel Monseigneur acheta de Maistre* Iehan Flamel *son Secretaire, le prix de 30. francs, prisé 12. liures Parisis.*

Vne belle Bible *en Latin, escrite en lettre Boulonnoise, bien historiée à Escussons aux Armes de feu Pape Clement de Geneue, & de Monseigneur, laquelle auoit esté de Monseigneur, & a esté recouurée apres le trespas de feu Monseigneur d'Orleans, prisée 375. liures tournois.*

Vnes Heures, esquelles le Roy Iehan, *pere de Monseigneur apprist à lire, prisées 125. liures.*

Vn Liure Latin de Meditationibus editis ab Ancelmo Cantuariensi Archiepiscopo, *a plusieurs belles Oraisons, lequel l'Euesque de* S. Flour *donna à Monseigneur aux Estrenes le 1. iour de Ianuier mil quatre cens dix, prisé 20. liures Parisis.*

Vn petit Liure où sont escrits les sept Seaumes, *escris de lettre de fourme, & entre chacun ver desdites sept Seaumes, a vn autre ver fait sur la sustance des vers d'iceux sept Seaumes, bien historié au commencement & enluminé, & au commencement du second fueillet a escrit...* mani infirmius, *couuert de cuir rouge empreint, à deux fermoirs d'argent dorez, esmaillez d'vne Couronne d'espines, & a escrit dedans ladite Couronne* Philippus, *& y a vne chemise de drap de soye noir, semé de fueillages vers doublé de veluy noir. Lequel Liure* Christine de Pizan *donna à Monseigneur, à Estreines, le premier iour de Ianuier l'an mil quatre cens neuf, prisé quatre liures Parisis.*

Vne belle Bible en François, prisée deux cent cinquante liures tournois.

Deux Liures donnez à Monseigneur au mois de May mil quatre cens douze, par Messire Guillaume de Tignonuille, *Cheualier. Le premier des Loix en François, appellé* l'Infortiade, *l'autre appellé* Digestis, *prisez le premier six liures Parisis, le second dix liures Parisis.*

Vn Liure qui se commence, Hic est sensus & luca Bigorræ, *prisé vingt sols Parisis.*

Vn Liure qui est intitulé, le Liure de la Paix, *escrit en François de lettre de court, que Damoiselle* Christine de Pizan *donna à Monseigneur, prisé quatre liures Parisis.*

Vn Liure de papier, faisant mention du procez de la Canonisation de Charles de Blois, *couuert de cuir, non prisé.*

Deux gros Liures de Magique escris en Espagnol, l'vn couuert de pel rouge, & l'autre d'vne blanche pel, sans aiz, lesquels M. Arnoul Belin *a eu, comme l'en dit.*

Vn autre Liure des Croniques de France *en Latin, en lettre de fourme, qui se commence au second fueillet*... tis, & vocatum est nomen eius Adam, *couuert de cuir rouge, empreint, à quatre fermoirs de cuiure en tissus vers, lequel Liure mondit Seigneur de Berry fit prendre en l'Eglise S. Denis, pour monstrer à l'Empereur, & aussi pour le faire copier, & voult à ses derrains iours, si comme il est relaté par Robinet, & aussi par le Confesseur dudit Seigneur, qui dit que Monseigneur luy dit, qu'il fu restitué à ladite Eglise.*

Autres Liures trouuez & inuentoriez à Mehun amenez à Paris, & prisez illec.

Vne tres-belle Bible en François *tres-richement historiée, garnie de quatre fermoirs d'or, prisée trois cens liures tournois.*

Vne autre Bible en François, *escrite de lettre Françoise tres-richement historiée au commencement, laquelle donna à Monseigneur,* Raoulet d'Octonuille *(* c'est celuy qui tua le Duc d'Orleans *) garnie de quatre fermoirs d'argent doré, en chacune vne Image esmaillée des quatre Euangelistes, & sont les tixus de soye vert, & dessus l'vn des ais a vn quadran d'argent doré, & les douze Signes à l'enuiron, & dessus l'autre ais, a vne* Astralade *(* il veut dire vn Astrolabe *) auec plusieurs escritures, prisée deux cens liures Parisis.*

Vn Liure de Tite-Liue, *richement historié, couuert de veluyau vermeil, prisé cent trente-cinq liures.*

Vn petit Liure appellé Ouide Metamorphorios, *escrit en François de lettres de court, & glosé en plusieurs lieux, couuert de cuir vermeil, prisé vingt-quatre liures Parisis.*

Vn Liure de Suetoine, *autrement nommé* Lucan, *escrit en François, commençant au Liure de* Genesis, *& finissant au Liure de* Lucan, *& à la mort de* Iulius Cæsar, *couuert de cuir vermeil, & fermant à deux fermoirs d'argent, esmaillez aux Armes de Monseigneur.* Ce Liure a esté imprimé *in folio* des premieres Impressions, auec des Figures, & ie l'ay donné au Reuerend Pere *de Harlay*, Prestre de l'Oratoire, pour mettre parmy les autres rares pieces de son Cabinet, prisé trente liures tournois.

Vn Liure escrit en François, tres-notablement historié en plusieurs lieux, des Croniques de France, *au premier fueillet aux Armes de feu Messire* Emery de Rochechoüart, *couuert de cuir empraint, & fermant à quatre fermoirs de cuiure, prisé cent liures tournois.*

Vn Liure nommé Pontifical, *escrit de tres-grosse lettre, pour sacrer Rois, Empereurs, Archeuesques, & Euesques, couuert d'vn drap de soye azuré, doublé d'vn velin, prisé 15. liures tournois.*

Vn Psautier *bien ancien, historié le Kalendrier, & ailleurs, en plu-*

sieurs lieux, qui fu de S. Thomas de Canturbie, *où il a deux petits fermoirs d'argent blanc, couuert de veluyau violet, prisé 60. sols, vendu soixante-quatre sols Parisis,* valans 4. liures tournois.

Vn Liure en François, escrit de lettre de fourme, appellé le Liure de Vegesse *& de* Cheualerie, *historié au commencement de trois hommes d'armes, l'vn à cheual, & deux à pié, prisé douze sols six deniers tournois.*

Vn autre petit Liure *de la* Vie de S. Germain d'Auxerre, *& de ses Miracles, translaté en François, couuert de cuir fauue sans ais, prisé douze sols Parisis.*

Vn Psautier *escrit en* Latin *& en François, tres-richement enluminé, où il a plusieurs Histoires au commencement, de la main de feu Maistre André Beauneveu, couuert d'vn veluyau vermeil à deux fermoirs d'or esmaillé, aux Armes de Monseigneur, prisé quatre-vingt liures Parisis.*

Vn Breuiaire *aux Armes d'Orliens, prisé cent cinquante liures tournois.*

Vn Liure *en François de* l'Image du Monde, *que fit Maistre* Gosserin, *historié en plusieurs lieux, couuert de cuir vermeil, à deux fermoirs d'argent aux Armes* de Reuel. (Il estoit à Guillaume Flotte Seigneur de Reuel Chancelier de France) *prisé douze liures dix sols tournois.*

Vn gros Liure *appellé les* Croniques de Burgues, *escrit en François de lettres de court, & au commencement du second fueillet, est escrit,* n'ont mie, *& est couuert de veluyau vermeil à quatre fermoirs & cinq boutons sur chacun ais de cuiure doré: lequel fu acheté par mondit Seigneur le Duc, de* Hennequin de Vucelay, *demeurant en ruë neuue de Nostre-Dame à Paris, ou mois de Feurier mil quatre cens deux, la somme de deux cens escus d'or, prisé 80. liures Parisis.*

Vn Liure d'Ouide Metamorphorios, *escrit en François, rymé, prisé vingt-cinq liures tournois.*

Vn Liure des dits Moraux des Philosophes, *escrit en François de lettre de court, historié au commencement d'enlumineure, lequel mondit Seigneur acheta de Maistre* Renaut du Montet, *ou mois de Ianuier l'an mil quatre cens trois, auec vnes Heures de Nostre-Dame qu'il donna à* M. de Vendosme, *& auec vn* Liure de Mandeuille, *qu'il donna à* Iean Barré *son Varlet de Chambre, tous ensemble pour le prix de 80. escus d'or, prisé 60. sols Parisis.*

Vn Liure *appellé* Synodic *escrit en François de lettre de fourme, que Monseigneur acheta à Paris ou mois de Feurier mil quatre cens trois, de Iean le* Moustardier, *Escriuain de fourme demeurant en ladite Ville de Paris prisé douze liures Parisis.* Vn

Vn grand Liure *appellé le* Liure de Lancelot du Lac, *escrit en François de lettre de fourme, & bien historié au commencement, & en plusieurs lieux, & au commencement du second fueillet, a escrit* en la fin, *& est couuert de drap de soye vert à deux fermoirs dorez, & sur chacun ais à cinq bouttons de cuiure dorez: lequel* Liure, *mondit Seigneur acheta l'an que dessus, mil quatre cens quatre, de Maistre* Regnaut du Montet *demeurant à Paris, la somme de trois cens escus d'or, prisé cent liures Parisis,* valent cent trente-cinq liures tournois.

Vn Liure *de* Titus Liuius, *en trois Volumes, en François, de lettre courant, & au commencement du second fueillet d'vn desdits Volumes, a escrit*, le Consul fut occis, &c. *couuert de cuir vermeil, prisé 76. liures tournois.*

Vn Liure *en François, qui parle,* que les Gregoys deuinrent, & où ils allerent apres la grant destruction de Troye, *escrit de lettre courant, & au second fueillet a escrit,* pour Troye restaurer, *prisé 15. liures tournois.*

Vn Liure *de la* Bible *en vn Volume, escrit en François de lettre ronde, historié en plusieurs lieux tres-richement, prisé trois cens liures Parisis.*

Vn Liure de la Cité de Dieu, *escrit en François, & au commencement du 2. fueillet a escrit,* plusieurs ont vsurpé, &c. *tres-richement historié, prisé deux cens liures tournois.*

Vn Liure du pelerinage du corps & de l'ame, *prisé quarante liures tournois.*

Vn Liure appellé le Liure de Godefroy de Billon, *qui parle du passage d'Outre-Mer, & du conquest de la Terre-Saincte, en François, de vieille lettre de fourme: lequel Liure, auec plusieurs autres, Monseigneur acheta à Paris le 27. iour d'Aoust 1405. de* Bureau de Dammartin, *tout ensemble, pour le prix de 2035. liures, prisé seize liures Parisis.*

Vn Liure escrit en François de lettre de court, de l'Histoire de Thebes & de Troye, *& au commencement du second fueillet a escrit* Edipus, *qui estoit auec vn* Polibos. *Lequel Liure, l'Euesque de Chartres (* Iean de Montagu *) donna à Monseigneur le 7. Iuin mil quatre cens trois, prisé douze liures Parisis.*

Vn Liure des Femmes nobles & renommées, *que fit Iean* Boccasse, *escrit en* François *de lettre de fourme, lequel Liure Iean de la Barre donna à Monseigneur, ou mois de* Feurier 1403. *prisé trente-deux liures Parisis.*

Vn Liure de la Cité de Dieu, *en deux Volumes, escrit en* François *de lettre de court, lequel* Liure *sire Iacques Courau donna à mondit*

Seigneur, le vingtiéme Iuin, en l'an mil quatre cens trois, prisé 80. liures Parisis.

Vn Liure appellé les grandes Croniques de Burgues, *escrit en François, de lettre de court, lequel Monseigneur acheta le 29. Octobre mil quatre cens sept, 160. escus d'or comptans, prisé quatre-vingt liures Parisis.*

Vn Liure escrit de lettre de fourme, ouquel est le Roman de la Rose, *le Liure* de la Violette, *le Liure* de la Poucherie, *&* le Testament de Maistre Iehan de Mehun, *bien historié & enluminé de blanc & de noir: lequel Monseigneur acheta la somme de 120. escus d'or comptans, prisé quarante liures Parisis.* Ce Liure sans prix, pour la beauté des figures de miniature, est encore auiourd'huy dans la Bibliotheque de M. le President de Mesmes, où M. le Comte d'Auaux son fils me l'a fait voir, auec beaucoup d'autres Manuscrits tres-precieux, & particulierement auec le Breuiaire de S. Louys, qui luy doit estre d'autant plus cher, que ce grand Roy le donna à son premier Aumosnier, qui estoit de la mesme Maison de Mesmes: c'est la plus riche & la plus rare piece de miniature que i'aye iamais veu.

Vn Liure compilé de plusieurs Balades & Ditiez, *fait & composé par Damoiselle* Christine *(* de Pizan *) escrit de lettre de court, bien historié: lequel Liure Monseigneur a acheté de ladite Damoiselle deux cens escus, prisé quarante liures Parisis.* I'ay ce Manuscrit, & i'en donneray quelques pieces dans mes Commentaires.

Vnes belles Heures, *tres-bien & richement historiées, prisées 700. liures Parisis, valent 875. liures tournois.*

Vn petit Liure appellé le Dialogue de S. Gregoire, *escrit en François, lequel M. acheta de Iean Colin, le 9. iour de Iuillet l'an mil quatre cens neuf, pour le prix de quinze escus d'or, prisé soixante sols Parisis.*

Vn tres-bel Liure de la Cité de Dieu, *lequel* Salmon, *Secretaire du Roy, donna à mondit Seigneur, prisé 125. liures tournois.*

Vn Liure des Croniques de France, *fait par M.* Iean Froissart, *lequel fu donné à M. le 8. iour de Nouembre, l'an 1407. par Messire* Guillaume Bois-Ratier, *à present Archeuesque de Bourges, prisé trente-deux liures Parisis.*

Ie croy que c'est celuy-là mesme qui m'a esté donné par M. de Chandenier premier Capitaine des Gardes du Roy, auec les figures enluminées des principaux éuenemens des Regnes qu'il traitte, & fort enrichy d'or & d'azur: & ce Liure est d'autant plus estimable en Manuscrit, qu'il est different des Imprimez, où l'on a changé le style, & alteré les noms, & principalement en l'Edition de Denis Sauuage, qui l'a plustost obscurcy, qu'illustré.

Vn Liure des Croniques de France, *escrit en François de lettre de court, tres-bien historié en plusieurs lieux, & au commencement du se-*

cond fueillet de la Table dudit Liure a escrit, comment Childeric, &c. *lequel Liure* Iean de la Barre, *Receueur General de toutes Finances en Languedoc & Duché de Guyenne, donna à M. au mois d'Auril, l'an 1408. prisé 80. liures Parisis.*

Vn tres-beau Breuiaire, *qui fu du Roy, prisé deux cens liures tournois.*

Vn Liure de tres-bien grosse lettre de fourme, ouquel sont plusieurs Oroisons *en Latin, &* les sept Seaumes, *compilé par* François Petrarque. *Lequel Liure Maistre* Philippe de Corbie, *Conseiller & M. des Requestes de l'Hostel du Roy & de Monseigneur, donna à mondit Seigneur le dix-septiesme iour de Nouembre l'an 1409. prisé soixante sols Parisis.*

Vn Liure ouquel est contenu tout le Saultier, *couuert de cuir vermeil à deux fermoirs d'argent dorez émaillez, aux Armes de feu Messire* Iean de Montagu: *lequel Liure fu dudit defunct, & l'enuoya querir mondit Seigneur, apres sa mort, chez Fremin de Reuelle, Escriuain, demeurant à Paris, le 26. iour d'Octobre 1409. prisé vingt liures Parisis.*

Quoy que Iean de Montagu fust de ses meilleurs Amis, & qu'il eust beaucoup de déplaisir de sa mort, il ne s'oublia pas neantmoins à sa confiscation, dont il prit ce qu'il put. Il se saisit entr'autres de quelques pierreries dont il ordonna la restitution à ses filles par son Testament.

Vn Liure de l'Histoire de Lezignem, *escrit en Latin, de lettre de fourme, bien historié, & au commencement du second fueillet, apres la premiere Histoire, a escrit,* sola sed tantum, *couuert de drap de damas rouge, fermant à deux fermoirs de laiton, & tixus de soye, prisé huict liures Parisis.*

Vn Liure de l'arbre des Batailles, *escrit en François de lettre de court, historié & enluminé, prisé cent sols Parisis.* Il se trouue encore.

Vne bien grande Mapemonde, *bien historiée, enrollée dedans vn grand estuy de bois, laquelle Maistre* Gontier Col, (il estoit premier Secretaire du Roy,) *donna à M. prisée 100. liures Parisis.*

Vn Liure de Iehan Boccace, *des* Nobles hommes & femmes, *translaté de Latin en François par* Laurens de Premierfait, *Clerc, & escrit de lettre de fourme, bien enluminé & historié, lequel M. l'Euesque de Chartres donna à M. aux Estrenes le premier iour de Ianuier 1410. prisé 80. liures Parisis.*

Vn petit Liure du Thresor de Maistre Iean de Mehun, *de lettre de fourme, bien historié & enluminé, lequel* M. de Bauiere *donna à M. prisé dix liures tournois.*

Vn Liure appellé Terance, *qui commence au 2. fueillet,* fore sibi hanc, *émaillé aux Armes de feu M.* de Guyenne, *prisé 75. liures tournois.*

Autres Liures trouuez à Paris.

Vn Liure de Giron le Courtois*, en deux Volumes, commençant au second fueillet du premier Volume*, prudomes & hardis*, & au second fueillet du second Volume,*quand le bon Cheualier*, couuert de veluyau, aux Armes de M. prisé 150. liures tournois.*

Vn gros Liure de cuir fauue, qui se commence en lettre rouge, cy-endroit mettre le traictié de l'Histoire, comment Iulius Cesar gouuerna l'Empire*, prisé 62. liures dix sols tournois.*

Vne petite Bible *en Latin, couuerte de drap de satin vermeil, aux Armes de M. garnie d'vn balay & de deux grosses perles, prisez 32. liures Parisis, & la Bible a esté prisée par* Iulien Simon *&* Hermant Rainse*, cent escus.*

Vn Liure de François Petrarque*, des* Remedes de l'vne & l'autre fortune*, translaté de Latin en François, prisé 30. liures tournois.*

Les belles grandes Heures, que l'en appelle tres-riches Heures*, garnies de fermoirs & de pipe d'or & de pierrerie, qui sont en vn estuy de cuir, prisez ensemble quatre mille liures.*

Vn autre Liure qui se commence au commencement du Monde, fermant à deux fermoirs d'argent, couuert de toille, appellé Croniques Martiniennes*, en François, prisé 12. liures Parisis.*

En vne layette, plusieurs cahiers d'vnes tres-riches Heures*, que faisoit* Pol de Limbourc*, & ses freres, tres-richement historiées & enluminées, prisées 500. liures tournois.*

Si ce Duc estoit curieux de Liures, qui estoient alors si rares, qu'on les mettoit au rang des joyaux, il ne l'estoit pas moins de toutes sortes de beaux meubles, & particulierement de pierreries, de beaux Ouurages d'Orfeuerie & de peintures, que diuers Marchands estrangers attirez à Paris par la magnificence de nos Princes, qui tous les ans s'entredonnoient de riches Estreines le premier iour de Ianuier, & qui les receuoient encore de meilleur cœur de tous ceux qu'ils protegeoient à la Cour & dans les Charges de Finance, luy faisoient venir de toutes parts, tels que *Antoine Manchin*, Michel *Pazzi*, François *de Nerli*, Forest *de Corbechi*, Francequin *Ioanti*, & Baulde *de Guy*, Florentins, Ianus *de Grimault*, Iean & Barthelemy *Sac*, & Pierre *Fatimant* Genois, Guillaume *Cenamy* de Lucques, *Gradenigo*, & Constantin *de Nicolas*, Venitiens, Herman *Rainse*, Guillaume *de Lodde*, Guillaume *Sanguin*, Nicolas *Picasse*, & Iacques *Responde*, Lombards & Italiens.

En ce temps-là, comme depuis, les Princes & les Grands se persuadoient ou se laissoient persuader, qu'on pouuoit faire des presens agreables à Dieu de la dépoüille des Pauures, qui ne furent iamais si tourmentez, que sous les Puissans de ce Siecle. Mais si Dieu ne voulut pas que Dauid, encore qu'il l'eut trouué selon son cœur, luy bastist vn Temple, parce qu'il auoit les mains teintes du sang de ses Ennemis, quoy qu'Infidelles, &

exposez à la iuste vengeance de leurs crimes : s'il aima mieux que l'Arche campast iusques au Regne du Pacifique Salomon ; ie ne sçay pas comme il receut les Fondations magnifiques des Eglises, & les largesses que le Duc de Berry fit à diuers Temples, ny s'il put offrir vn Sacrifice acceptable & de bon odeur, de la ruine de tant de Familles, qui perirent sous sa dure domination. Ie croirois qu'il eust mieux fait de pardonner à l'innocence des Peuples, ce qu'il donnoit sans beaucoup de merite, puis qu'il auoit si peu de charité. Neantmoins comme l'on le loüe de beaucoup de pieté, ie diray qu'en effect il seruit à l'Eglise materielle de deux passions qu'il auoit pour les Bastimens, & pour les pierreries & l'Orfeuerie. Il fonda la sainte Chappelle de Bourges, qu'il rendit égale en beauté, en priuileges, en dignitez, & en reuenus à la Sainte Chapelle de Paris, & l'enrichit comme vn tres grand nombre d'autres Temples, d'vne infinité de Reliquaires de grand prix. C'est ce qui luy donna passion pour les Reliques, & non seulement le Pape Clement son parent, à cause de la Duchesse sa seconde femme, qui en fit bien son profit pour la durée du Schisme ; dont il le rendit Protecteur apres la mort du Duc d'Anjou, luy en fournit à souhait ; mais il luy en vint de tous costez : & le sire de *Chasteaumorant* luy en apporta de son voyage de Constantinople, lesquelles i'ay choisies entre plusieurs, comme les plus considerables : & ie me seruiray des mesmes termes de l'Inuentaire déja cité.

Vne Croix d'or garnie de vingt-cinq balays, & de vingt-quatre grosses perles à iour, laquelle Monseigneur acheta de Michaut de Lailler *Bourgeois & Changeur de Paris, le 22. iour d'Aoust l'an 1404. pour somme de 2200. liures ; dedans laquelle a vne Croix à double croisée, qui est du fust de la vraye Croix, que Messire* Iehan de Chasteau-Morant *donna à M. au mois de Iuin, l'an dessusdit 1404.* Item, *vn pied d'argent doré, prisé le tout 2250. liures.*

Vne Croix de fer couuerte de vieils argent, où il a plusieurs Images, dont les noms sont escris en Grec, qui fu prise dessus le tombeau de Saincte Helene, & apportée par Messire Iean de Chasteau-Morant, *de Constantinople, & donnée à M. en Septembre 1402. laissée si come l'en dit à la Chapelle du Palais de Bourges.*

Vne coste de S. Zacarie *& de* Sainte Barbe, *en vne boëste d'argent, que ledit Seigneur donna à mondit Seigneur.*

La moitié d'vn des pieds de S. Cyprian, *de* l'Esponge *du Tableau où Nostre-Dame pleura de S. Estienne, du gril* de S. Laurens, *& de la Coste S. Antoine, en vn escrinet d'argent neellé, que ledit* de Chasteau-Morant *apporta & donna à mondit Seigneur, laissez en ladite Chapelle de Bourges.*

Vn corps d'vn Innocent *en vn petit coffret, que le* Duc de Venise *a enuoyé en don à M. par Constantin de Nicolas, Marchand, laissé comme dessus à ladite Chapelle.*

L'Historien de Charles VI. parle amplement de ces largesses de Reli-

quaires qu'il faisoit aux Eglises, mais il le copie assez bien d'ailleurs, pour faire iuger du merite de cette pieté pretenduë, & de tant de Processions & de prieres publiques où il assistoit, qui se faisoient pour la prosperité du Royaume, dont ses exactions & ses malheureux interests causoient le principal desordre. Son amitié pour Clement le fit opposer aux poursuites de l'Vniuersité de Paris, & de la pluspart du Clergé de France pour l'vnion de l'Eglise, son auersion pour Benoist le rendit en suite Chef du party qu'il auoit persecuté : & cela monstre assez qu'il agissoit auec plus de passion, que de zele, puis qu'il auoit moins d'égard au Siege Romain, qu'aux personnes qui l'occupoient, & qu'on estoit vray Pape ou Anti-pape, selon qu'on estoit bien ou mal auec luy.

Il en vsa auec la mesme inconstance dans le reste de sa conduite, qui dépendit tousiours de deux desseins, sur lesquels elle tournoit, c'est à dire, sur l'enuie d'auoir, & de gouuerner, & ce qui le rendoit plus incommode, c'est qu'il s'ennuyoit quelquefois de l'vn & de l'autre. Il donnoit son bien, il feignoit de se vouloir reposer de l'embarras du ministere, & il y reuenoit auec plus d'appetit qu'auparauant. Il y a plusieurs tiltres par lesquels il faisoit le Roy son heritier, mais il y en a autant ou plus, par lesquels il y déroge, & cependant il profitoit de cette bonne volonté, comme s'il l'eust en effect executée, témoin la Duché d'Auuergne qui deuoit estre de la mesme condition de celle de Berry, pour reuenir apres sa mort au Domaine de la Couronne, laquelle il donna en mariage au Duc de Bourbon son gendre. Aussi ne fit-il cette pretenduë institution, qu'en cas que luy ou ses enfans masles vinssent à deceder sans hoirs masles, & cela arriua peut-estre contre son esperance. Il se fit donner par le Roy son Neueu quatre-vingt mille francs d'or pour la remise des Comtez de Xaintonge & d'Engoulmois, qui ne luy produisoient rien à cause de la guerre continuelle des Anglois, & il n'en ioüit pas moins en qualité de Gouuerneur. Voulant partager la dépoüille de Louis d'Evreux Comte d'Estampes, auec le Duc d'Anjou son frere, qui y pretendoit, il se seruit si bien de l'occasion de son voyage de Naples, qui l'obligeoit de le mesnager en la place qu'il luy laissoit au Conseil, qu'il luy promit part en sa conqueste. En effect, il luy donna par Lettres du 4. May 1382. la Principauté d'Achaïe, autrement appellée la Morée, & le premier iour de Iuin ensuiuant, il l'inuestit encore de la Principauté de Tarente, promettant de le faire ratifier à la Reyne Ieanne sa mere adoptiue, & de traiter auec Othon de Brunswic dernier mary de cette Princesse qui l'en auoit pourueu : & en cas de refus, il s'engagea de luy en assigner la valeur sur d'autres terres du Royaume de Naples, pour en iouyr aux mesmes droits de succession hereditaire, par luy & par Iean de Berry son fils. Comme cela l'interessa en son entreprise, il la fauorisa autant qu'il put, mais quand il le vid mort, & les affaires hors d'esperance de succez, bien loing d'assister la vefue & les enfans, il aida à embroüiller leurs affaires, pour profiter de leur necessité ; & les ayant trauersez dans la possession de la Prouence, qu'ils ne purent obtenir qu'à des conditions desauantageuses, il les contraignit de luy remettre pour des tiltres en l'air, les Comtez d'Estampes & de Giem, Dourdan, Aubigny, &

autres terres. Son procedé est d'autant plus à blasmer, qu'il se seruit pour cela *d'Enguerran de Eudin*, Seneschal de Beaucaire, *de Perroton de Termes*, & d'autres Capitaines Gascons & Bretons, tous ses Creatures, qu'il auoit donnez au feu Roy de Sicile son frere, pour la conseruation des principales Places de ce pays, où ils se cantonnerent, & d'où il les fallut chasser auec plus d'argent, que ne valoit le reuenu de la Prouince qu'ils ruinoient, au lieu de la conseruer. Il en vint mesmes iusques là d'y faire des caballes pour faire appeller le Roy par les Estats à la possession de cette Comté, dont les troubles diuertirent tout ce qu'on pouuoit esperer de la bonne disposition de la part des Napolitains pour la Maison d'Anjou, laquelle il n'eut pas de pitié de voir reduite à moins de six mille liures de rente, auec tant de tiltres de Couronnes, de Duchez, & de Souuerainetez, qui la consumerent en frais & en dépenses.

Apres auoir contenté sa passion de cette nouuelle acquisition, il en vsa selon sa coustume, & donna ces biens-là mesmes au Duc de Bourgogne son frere, en consideration de ce qu'il auoit tenu sur les Fonds Iean de Bourgogne son fils, qui fut depuis son persecuteur, & qui le ruina luy & les siens. Il tira encore de la mesme Maison d'Anjou le Chasteau de Vicestre, qu'il embellit de bastimens & de peintures exquises; mais ce fut aux despens du Roy, car sous pretexte que sa Majesté y fust plus commodément logée quand elle y voudroit aller, il se faisoit donner tous les ans de grandes sommes, dont les quittances sont en la Chambre des Comptes. Cela ne luy seruit que pour auoir le déplaisir de voir cette belle Maison reduite en cendres, par vn iuste iugement de Dieu, qui se seruit de la fureur du Peuple de Paris pour accomplir sa malediction sur tous les biens mal acquis : Aussi mourut-il sans masles, & il ne laissa rien à ses filles de ces sommes immenses qu'il exigeoit dans ses terres, & dans ses Gouuernemens, & qu'il auoit pris à discretion dans le Thresor public, par vne intelligence auec Philippe Duc de Bourgogne son frere, laquelle ne fut pas moins funeste au Royaume, que les differends qu'il eut depuis auec l'autre Duc de Bourgogne son Neueu.

Ces deux freres ayant esté long-temps Maistres des affaires, ils accompagnerent le Roy leur Neueu dans toutes ses campagnes pour ne point abandonner sa personne, & mesmes ce Duc ne dédaigna pas d'accepter la Charge de Capitaine de cent hommes d'armes de la Garde du Corps de sa Majesté, pour auoir dequoy payer cent Creatures auprez de sa personne. Cela se voit par les Comptes des guerres de l'an 1382. qui nous apprennent qu'il s'en faisoit bien payer, & mesmes qu'il prit dix mille francs pour la guerre de Flandres. Il en vsoit ainsi aux moindres voyages, pour lesquels il estoit tousiours prest; mais quand le Roy leur eut eschappé pour estre plus au large, & pour donner du repos à ses Sujets, il ne put plus rien entreprendre qu'ils agreassent luy & le Bourguignon, & dont ils souhaitassent qu'il sortist à son honneur. C'est ce qui rompit le dessein du passage d'Angleterre, & qui les rendit si paresseux pour le voyage de Bretagne l'an 1392. dont on peut dire que le Roy en eut, ou tant de chagrin, ou tant de soupçon, nonobstant que le Duc de Berry se fust seruy de l'occasion pour

ſe faire rendre le Gouuernement de Guyenne, & de Languedoc, que ce pauure Prince outré de ſe voir ſi mal ſeruy, tomba dans cette faſcheuſe maladie qui renuerſa toutes les proſperitez de ſon Regne.

Voila vn diſcours ſuccint & veritable, de l'eſprit, des mœurs, & de la conduite de Iean de France Duc de Berry, lequel i'ay creu deuoir pluſtoſt ſuiure dans ſes actions particulieres pour en faire le caractere, que dans ce qu'il a fait au dehors pour meriter de quelques Autheurs le tiltre de ſage, de vaillant, de genereux, de ſplendide, de pieux & de charitable. Neantmoins ie n'eſtime pas qu'on puiſſe iuſtement poſſeder cet Eloge, ſi l'on ne le merite par des voyes plus iuſtes, & ſi l'on n'a triomphé premierement de tous les vices qui ſont oppoſez à tant de vertus. Il eſt vray qu'il combattit vaillamment à la Bataille de Poitiers, qu'il s'acquitta auec la meſme reputation de ſa premiere Lieutenance generale de Guyenne & de Languedoc l'an 1360. & qu'il eut ſa part aux bons ſuccez du Roy Charles V. ſon frere, & de Charles VI. ſon Neueu. Et pour ce qui eſt des autres qualitez, comme elles dépendent de la magnificence, ie prendray la liberté de dire, qu'vn veritable Magnifique ne pouuant acquerir ce beau tiltre qu'aux deſpens de ce qui luy appartient iuſtement, c'eſt auoir eſté prodigue, imprudent, iniuſte, cruel, inique, & fauſſement pieux & charitable, d'auoir ruiné l'Eſtat, pour baſtir & pour enrichir tant de Palais & tant d'Egliſes, pour faire de ſi prodigieuſes dépenſes, & d'auoir tenu tant de Prouinces ſous le preſſoir pour auoir dequoy faire des Aumoſnes.

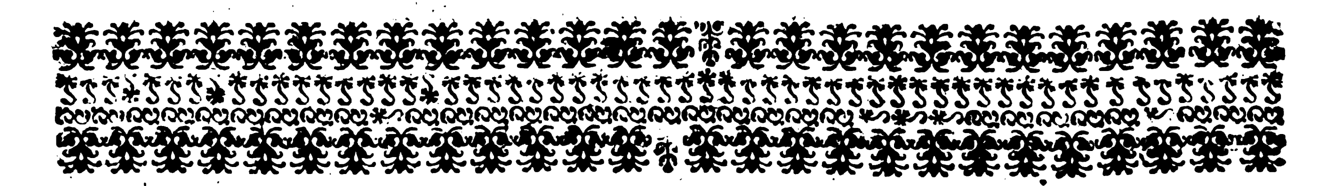
Si l'on pouuoit excuſer vn Prince des deſordres de ſa conduite, ou de la dureté de ſa domination ſur le mauuais choix des perſonnes, auſquelles il confie ſon autorité pour ſe rapporter de ſes intereſts à leur miniſtere, l'on deuroit imputer les violences & les exactions de toute l'Aquitaine à Iean de Betizac Secretaire du Roy & du Duc de Berry. Mais i'apprehende pour la memoire de ce Duc, que ce ne ſoit vn dernier ſujet de reproche, de s'eſtre tellement abandonné aux pernicieux conſeils d'vn homme cruel & ennemy de toute ſorte de merite & de vertu; dont le ſupplice fut vn feu de ioye pour vne moitié du Royaume qui patiſſoit de ſes mauuais offices & de ſa tyrannie. Ie reſerue à en parler plus amplement dans mes Commentaires à propos du Chapitre qui luy appartient chez mon Hiſtorien, qui remarque les particularitez de ſa condamnation. I'ay fait de grandes recherches pour cela, parce que ce n'eſt pas vn petit ſujet d'exemple à la poſterité, pour ne ſe point fier à la protection des Grands, contre la iuſtice du Ciel. C'eſt honneur à vne perſonne puiſſante de s'acquerir des perſonnes de ſeruice qui contribuënt à ſa reputation, mais c'eſt vne indifference bien criminelle à mon aduis, de les rendre dépendans du caprice d'vn homme de fortune, comme eſtoit Betizac. Le Duc de Berry eſt beaucoup plus à loüer de l'auancement de quelques autres perſonnes plus conſiderables, & principalement de *Guillaume Bois-Ratier*, & *de Martin Gouge*, tous deux enfans de ſa Ville de Bourges, dont le premier fut Archeueſque par continuation de ſa faueur, qui le fit premierement admettre à l'Office de Secretaire du Roy, puis de Maiſtre des Requeſtes. Il le fit ſon Chancelier, & comme tel, il ſouſtint ſi dignement ſes intereſts en pluſieurs

Ambaſſades

Ambassades pendant les troubles de court, qu'il merita d'estre choisi pour celle d'Angleterre; où il ne fit pas moins admirer son eloquence, que sa genereuse resolution, selon le témoignage de nostre Autheur. Il fut executeur du Testament du mesme Prince auec Martin Gouge, lors Euesque de Clairmont, auparauant Euesque de Chartres, & premierement Thresorier General du Duc. Cet autre estoit vn fort bel esprit, & il se monstra capable des plus grandes affaires dans la principale authorité, tant sous la Regence, que sous le Regne de Charles VII. en qualité de Chancelier du Dauphin & de Chancelier de France, il y fut rappellé iusques à trois fois, & il l'exerçoit encore l'an 1441. il mourut trois ans apres, le 26. Nouembre 1444. & a laissé memoire de luy en diuers tiltres, tant sous le surnom de Gouge, qui luy dépleut dans sa fortune, que sous celuy de Charpagnes qu'il emprunta, comme plus illustre, d'vne terre qu'il posseda, & qui fut continué par sa Famille, laquelle ne dura gueres apres luy, & est entierement esteinte.

Les autres principaux Officiers de ce Prince lors de sa mort estoient Messire *Iean de Rochechoüart*, Messire *Iean de Langhac*, Messire *Iean de Murol*, Messire *Imbert de Grollée*, Messire *Guillaume Lorin*, Messire *Fauconnet d'Acre*, Robert dit *Robinet d'Estampes*, qui auoit esté éleué auprez de luy, lequel l'honora d'vne affection particuliere, & qu'il fit l'vn des Executeurs de son Testament, Messire *Godefroy du Puy*, dit Monin, Messire *Guy de Pestel*, *Chastard de Rochedagout*, dit Biolet, *Iean d'Orthegues*, & *Theuenin de Montigny*, ses Conseillers & Chambellans. Messire *Galeran de Montigny*, & Messire *Thierry le Conte*, Cheualiers, *Martin le Roy*, & *Pierre Fournier*, Maistres d'Hostel. Il auoit pour Panetiers *Pierre de la Chastre*, *Guillaume Gillier*, *Remonnet Berangon*, *Colin des Desdüis*, *Pierre Bastard*, *Guillaume Barbier*, *Iean Mainart*, dit Poictou, *Remonnet Renoüart*. Pour Eschançons, *Iean de Graçay*, le Grand *Berangon*, *Thomas de Rancon*, *Huguet de Montfoucaut*, *Bertran de Cardillac*, *Perrin Sachenat*, *Guyonet de Videau*, & *Andry Bonnas*, & pour Escuyers trenchans, *Iean de la Mote*, dit Giumbelet, *Iean Harpin* l'aisné, *Iean Harpin* le ieune son fils, *Motin*, *Heliot de la Flute*, *Odet Rabeau*, *Guillaume Foucher*. Son Escuyer d'Escurie estoit *Iean Mespin*. Sa Maison auoit autant de sortes d'Officiers, sinon qu'ils estoient en moindre nombre, que chez le Roy, & l'on y voit vn Roy d'Armes, & vn Roy des Herauts, vn Roy des Ribaux.

Iean de France, Duc de Berry, épousa en premieres nopces *Ieanne* fille de Iean Comte *d'Armagnac*, & de Beatrix de Clermont, & sa seconde femme fut *Ieanne* fille & heritiere de Iean Comte *de Bologne*, & d'Auuergne, & d'Alienor Comtesse de Comminges, elle mourut sans enfans, & il eut de la premiere *Charles*, & *Iean de Berry*, Comtes de Montpensier, morts sans enfans, *Bonne de Berry*, femme *d'Amé* 7. Comte *de Sauoye*, & de *Bernard Comte d'Armagnac*, Connestable de France, & *Marie de Berry* alliée 1. à *Louys de Chastillon*, dit *de Blois*, Comte de Dunois, mort à quatorze ans, 2. à *Philippe d'Arthois*, Comte d'Eu, & enfin à *Iean Duc de Bourbon*. Apres la mort de ce Prince arriuée à Paris en son Hostel de Neelle, le 15. de Iuin 1416. son corps fut porté aux Augustins, & de là transferé en la Sainte Chappelle par luy fondée à Bourges, où il auoit ordonné sa sepulture.



HISTOIRE DE PHILIPPES DE FRANCE,

DVC DE BOVRGOGNE, COMTE DE FLANDRES, d'Artois, de Neuers, de Rhetel, d'Estampes, & de Giem, &c. surnommé le Hardy.

DES trois freres du Roy Charles V. il n'y en eut pas vn qui eust l'ame plus noble, que Philippes de France, né à Pontoise le 15. de Fevrier 1341. ny qui fust plus aimé de ce sage Prince. Il ne refusa rien de tout ce qui fut en son pouuoir pour le rendre le plus puissant du Monde, apres les testes Couronnées, afin de satisfaire à son merite, & aux esperances qu'il auoit fondées sur sa reconnoissance & sur sa generosité, pour le seruice & pour le soustien du Roy Charles VI. son fils : & ce grand establissement seruit beaucoup pour le rendre capable de partager l'authorité de la Regence auec le Duc d'Anjou, selon les secrettes intentions de ce Monarque. Aussi le peut-on loüer de beaucoup de soin, ou pour mieux dire de beaucoup d'amour dans l'education du ieune Charles son Neveu, laquelle enfin luy fut donnée, conioinctement auec le Duc de Bourbon, qui luy en laissa tout l'honneur; & la France luy auroit eu l'obligation de luy auoir formé le Souuerain de son Siecle le plus accomply, s'il eust veillé d'aussi prez à en faire vn grand Roy; qu'à en faire vn fort honneste-homme selon le Monde. Il y laissa couler quelques vices, qu'on a raison d'attribuer à vne espece d'infidelité fort ordinaire à ceux qui esperent de gouuerner dans la Majorité, lesquels on accuse souuent auec Iustice, d'amuser les ieunes Rois dans les plaisirs de l'âge, pour retarder en eux la noble passion de Regner par eux-mesmes, & de reünir vne authorité diuisée, qui fait autant de Rois qu'il y a de personnes qui ont part au ministere. Il fut vn peu indulgent aux molles inclinations de ce Prince, dont tous les malheurs, qui causerent la ruine de l'Estat, ne vinrent tres-asseurément que des desordres de sa ieunesse, qui altererent son temperament, selon l'opinion des plus habiles Medecins.

Il est vray qu'il le mena assez ieune à la guerre, mais il s'agissoit de restablir le Comte de Flandre son beau-pere dans son Estat, duquel il estoit l'heritier par sa femme. C'estoit pour le faire suiure de toute la Noblesse du Royaume, & comme les exemples doiuent faire les Loix de la Politique, l'on peut douter auec beaucoup de raison, si le Duc n'estoit point à blasmer, de hazarder pour son interest la personne d'vn Roy de moins de quatorze ans, parmy les fatigues des Armes, & contre vn Peuple plus fort en nombre de combattans, & capable de toutes sortes d'attentats sous le pretexte furieux de la liberté. Quoy qu'il en soit, cette entreprise reüssit auantageusement pour la gloire de Charles, qui n'auroit plus passé pour vn Enfant, s'il eust esté aussi bien Maistre des Graces, comme on le rendit autheur de la punition & du chastiment des Peuples souleuez contre l'authorité de ses Oncles. Ils luy imputoient le supplice des coupables qu'ils firent perir, & ils profitoient des taxes de ceux qui en eschapperent pour de l'argent, & de l'exemple que cela donna à toutes les Villes qui auroient pû s'opposer à la continuation de tant de sortes d'imposts & de subsides.

Quand le Duc d'Anjou gouuernoit, les Ducs de Berry & de Bourgogne les freres condamnoient sa rigueur par des haussemens d'espaule, & temperoient quelquefois sa dureté, selon que leurs interests les faisoit crier; mais il y auoit tousiours quelque occasion d'esperer de leurs suffrages, par vne ialousie déguisée en compassion, qui leur estoit bien seante, sous le nom d'affection pour les Peuples, iusques à ce que son absence pour la conqueste du Royaume de Naples, les rendit Maistres des affaires. Alors leur Ministere, quoy que plus doux en apparence, deuint plus rude en effect; parce que le Royaume déja épuisé par son auarice, ne pouuoit plus fournir en mesme abondance pour de nouueaux besoins; qu'ils empruntoient plutost du conseil de leurs passions, que d'vne veritable necessité d'Estat. Le Duc de Berry songeoit plutost à se faire riche, qu'à se faire grand; le Duc de Bourgogne plus genereux, vouloit maintenir sa grandeur, & cette pretenduë generosité ne fut pas moins funeste qu'vne veritable auarice, par vne prodigalité sans mesure, qui luy fit vne Maison plus nombreuse & plus Royale que celle mesme du Roy, par la quantité de ses Officiers & de ses Pensionnaires. C'estoient autant de Conseillers interessez aux exactions qui ruinerent le Royaume, qu'il acqueroit aux despens de la France, pour estre Creatures de sa Maison; laquelle pour ne point déchoir d'vne grandeur qu'elle ne croyoit pas pouuoir soustenir d'elle-mesme, pretendit tousiours depuis à la premiere authorité: & le succez fit voir, qu'il eust esté plus auantageux au Roy d'attirer tant de Seigneurs à son seruice, qu'il fournissoit à leur subsistance, sans qu'ils luy creussent estre obligez à autre chose, que d'épier les sentimens de la Maison de Bourgogne pour estre fideles ou infideles à la France, selon ses interests.

Cette grande & magnifique dépense faisant tant d'amis à ce Duc, il ne faut pas s'estonner s'il a esté bien loüé de son temps, & s'il s'est trouué des Autheurs qui ayent recueilly quelque chose de tant de suffrages, pour faire le caractere d'vn Prince parfait, sur vn modele tant vanté. Mais peut-

estre aurions-nous moins de cette sorte de Heros, si l'on examinoit de prez le détail de leur conduite, par les actes de leurs temps, qui sont les veritables Originaux pour seruir à leur Histoire. Si Philippes de France Duc de Bourgogne auoit si bien mesnagé les reuenus d'vn si grand appanage, & des Estats que Marguerite de Flandre sa femme luy apporta, qu'il eust pû de son propre bien, comme il le pouuoit en effect, soustenir vn Estat si florissant & si pompeux, ie publierois sa liberalité, & ie le proposerois pour exemple; mais ie ne puis souffrir qu'il ait esté iniuste au Public pour estre liberal enuers les particuliers, & qu'il ait si mal vsé d'vn si grand établissement de Fortune, qui auoit tant cousté au Royaume.

Quand on donne vn Appanage à vn fils de France, ce n'est pas seulement pour viure, c'est afin de le tenir aux mesmes conditions des autres fiefs, qui n'ont esté instituez que pour rendre le seruice que chaque Vassal doit à son Seigneur en la guerre. Ce n'est point pour augmenter les Charges du Royaume par des pensions proportionnées à leur dignité, & si cela eust esté en vsage du temps de Charles V. il n'eust point fait vne affaire d'Estat de l'agrandissement du Duc de Bourgogne son frere. Apres l'auoir inuesty de ce Duché, dont il eut le Gouuernement dés le viuant de son pere, auec esperance d'en obtenir la ioüissance, sous laquelle il commença de faire diuers emprunts dans le pays, pour les Priuileges à confirmer quand il seroit Duc, le Roy persuadé de son affection, employa toute sa prudence ponr luy faire espouser l'heritiere de Flandre, que le Roy d'Angleterre demandoit auec empressement pour vn de ses Enfans. Le Comte Louis pere de la fille, qui n'estoit François que par contrainte, y apporta des difficultez qu'on ne put surmonter que par argent, il luy fallut compter cent mille francs auant les Espousailles qui se firent à Gand, non pas le douziéme d'Avril, comme on a escrit, mais le 19. de Iuin 1369. & rendre encore à la Flandre les trois Chastellenies de Lille, de Doüay, & d'Orchies. Il en cousta encore beaucoup en presens, pour lesquels le Roy presta de grandes sommes, & la reuolte des Flamens arriuée en suite, par le mauuais gouuernement du Comte, auroit priué le Duc son gendre de cette grande succession; si le Roy Charles VI. en personne ne l'eust esté restablir par leur defaite. Toutes les forces de France y furent employées, & tres mal payées, & le Duc de Bourgogne n'eut point de honte de se faire donner pour cette Campagne cent trois mille cent liures qui furent acquittées l'année suiuante 1385. outre ses gages de Gens de guerre, & son estat de 8000 francs d'or par mois, au lieu de mille, puis de deux mille seulement, qu'il touchoit l'an 1374. & 1377. par grace du feu Roy son frere, quand il seruoit actuellement dans son Armée. C'estoit vne somme prodigieuse pour le temps, & qui n'empeschoit pas qu'il ne disposast souuerainement des Finances, qu'il épuisoit sous diuers pretextes, & sous autant de noms qu'il auoit de Creatures, lesquelles il faisoit payer selon qu'il luy plaisoit pour les seruices qu'elles rendoient auprez de luy. Outre cela, si l'on mettoit vn Impost dans le Royaume, comme les douze deniers pour liure, & le huictiéme du vin, non seulement il se faisoit donner par le Roy ce qu'on en leuoit dans ses terres qui faisoient vne partie de la

France, mais dans les pays adjacens, tels que le Charollois, auparauant qu'il l'eust acquis, & cela passoit à la Chambre des Comptes. C'est pourquoy la recepte generale d'vne année de ses reuenus, qui ne pouuoient pas legitimement monter au tiers, alla quelquefois à prés de quatre cens mille francs d'or, sans y comprendre la Flandre, & les Prouinces qui en dépendoient. Il se fit donner quarante mille liures d'vn seul Article, qui furent payez à *Amiot Arnault* Receueur General de ses Finances l'an 1384 & l'année 1386. il demanda, & obtint par Lettres du 18. d'Auril, six vingt mille francs d'or sur les Aydes du Royaume, pour ses frais en la guerre de Flandre, depuis la mort du Comte son Beau pere, comme si cette mort qui le rendit Seigneur d'vn si grand Estat, ne l'eust pas obligé de seruir à ses dépens en vne guerre qu'il n'auoit fait entreprendre que pour soumettre ses Sujets rebelles.

Il est vray que la despense qu'il fit en dons, alla cette année à soixante deux mille neuf cens dix-sept francs d'or, mais il auroit esté plus à loüer d'estre moins prodigue, pourueu qu'il eust esté moins aspre à faire de l'argent en toutes manieres. Il n'en refusoit aucun moyen, iusques à composer des iniures qu'il pretendoit auoir receuës, & qu'il ne poursuiuoit auec chaleur, particulierement enuers les Villes & les Communautez, que pour les obliger à se racheter du malheur d'auoir encouru sa disgrace. Ainsi, l'an 1371. les Habitans de Langres luy payerent mille quatre vingt vne liures pour luy auoir refusé l'entrée de leur Ville, qu'ils soustenoient estre exempte de sa domination. Mais l'an 1382. que la minorité le rendoit plus puissant, il en cousta bien dauantage à ceux de Rheims, pour s'estre vangez des desordres que *Iean de Pontallier* son Escuyer faisoit dans leur territoire, en son passage auec les trouppes qu'il menoit en Flandres. Ayant presté main-forte à *Robert Vitart* Preuost forain du Roy à Laon, & à *Perceual de Baisselles* son Lieutenant, qui les poursuiuoient pour les mesmes violences, qui les defirent, & qui prirent leur Commandant; cette action de Iustice fut traittée de crime de leze-Majesté au nom du Roy, & ces paures gens s'estimerent bien-heureux d'estre receus à composer à vingt-cinq mille francs d'or, que le Roy fit receuoir par Iean le Flamenc Thresorier des Guerres, pour les liurer tout comptant au Duc, par mandement du 6. de Mars 1382. L'an 1393. le Roy luy donna quatre-vingt mille francs, d'vne part, trente-six mille pour ses estats ordinaires de 3000. francs par mois, & dix-sept mille autres francs d'or pour la reparation de ses Maisons. Enfin, si i'entreprenois de compter tout ce qu'il receuoit tous les ans, & si i'apurois le reuenu des Finances de France, ie pourrois verifier qu'il luy en passoit par les mains du moins la quatriéme partie: & c'estoit autant d'argent à dissiper, qui luy duroit si peu, qu'il estoit tousiours en appetit d'en auoir de nouueau, tant il est vray, que le bien mal acquis est vne espece d'hydropisie qui ne fait qu'enfler, & qui ne rassasie point.

Cette dissipation est d'autant plus incroyable qu'on remarque de luy, qu'il estoit assez continent, & particulierement à l'égard des femmes, mais il deferoit peut-estre autant en cela au precepte de la Duchesse, qu'au commandement de Dieu, cette Princesse qu'il laissoit Gouuernante de ses

Estats en son absence, estant si absoluë sur ses actions & sur ses inclinations, qu'il n'eust osé rien penser qui luy eust pû déplaire. Aussi est-ce à cette dépendance qu'on peut attribuer vne partie des defauts de ce Duc, ainsi gouuerné par vne femme dépensiere, vindicatiue & ambitieuse, qui ietta dans son cœur les premieres semences des diuisions malheureuses & fatales, des deux Maisons d'Orleans & de Bourgogne. *Pontus Euterus* qui a escrit l'Abregé de la vie de ce Prince & de ses trois successeurs, remarque encore de luy, qu'il n'estoit point ioüeur, ny débauché à la table, neantmoins ie me souuiens d'auoir leu dans quelques Memoires de M. Perard, Doyen de la Chambre de Dijon, qui a fait de beaux Recueils pour l'Histoire du pays & des Ducs de Bourgogne, qu'il promet de donner bien tost au Public, qu'il perdit soixante francs à la paume l'an 1368. contre le *Duc de Bourbon*, Messire *Guillaume du Lyon*, & Messire *Guy de la Trimoüille*; ausquels il laissa faute d'argent, sa ceinture, qu'il donna depuis en gage au Comte d'Eu pour quatre-vingt liures par luy perdus au mesme ieu. Pour ce qui est de sa table, soit qu'il fust fort sobre, ou non, elle estoit d'autant plus magnifique & splendide dans ses festins de Cour, qu'outre la bonne chere, il rencherissoit sur la coustume de faire des presens à tous les conuiez, de vaisselle d'or & d'argent & de pierreries. Témoin le Regale qu'il fit à la Duchesse doüairiere de Bretagne, & au Duc son fils, vn iour qu'il leur donna à soupper. La Duchesse eut vne Couronne d'or de douze fleurons garnie de perles & de pierres-fines du prix de cinq mille escus, & le Duc vn fermail de mille escus, auquel Antoine de Bourgogne, Comte de Rhetel son fils en adjousta vn autre de cinq cens escus. Le 8. de May 1403. qu'il conuia le Roy & la Cour à disner au Louure, il presenta & donna pareillement.

Au *Roy* vn collier de mille escus, vn hanap, & vne aiguiere d'or garnis de pierreries de 700. escus.

A la *Reyne*, vn hanap & vne aiguiere de mille escus.

A la *Reyne d'Angleterre*, vn Diamant de cent cinquante escus.

A la Duchesse *de Guyenne*, vn ruby de six vingts escus.

A la Duchesse *de Bretagne*, vn diamant de cent cinquante escus.

A Dame *Michelle de France*, vn diamant de six vingts escus.

A la Dame *de Preaux* sa Cousine, vn diamant de quatre-vingt escus.

A la Cousine de Monseigneur *de Bauieres*, vn diamant du mesme prix.

A sa Cousine *d'Armagnac*, vn diamant de soixante escus.

A sa Cousine *de la Marche*, vn diamant du mesme prix.

Aux Comtesses *de Neuers*, de *Rhetel*, & de *Sauoye*, ses filles, trois diamans de chacun deux cens escus.

A la femme de *Girard de Bourbon* (il estoit Seigneur de Montperroux) vn diamant de 26. escus.

Quand il traitoit sa Noblesse, soit aux bonnes Festes, ou lors de quelque réioüissance de Famille, à cause de Mariages, de Baptesmes, ou autrement, s'il ne faisoit des presens de pierreries, il donnoit des Robbes ou des estoffes de veloux ou de satin : & tout cela se faisoit aux dépens de la France, & de ses Subjets, qu'il taxoit non seulement aux quatre cas de voyage

contre les Infidelles, de Mariage de Fille, de Cheualerie de fils aisné, & de rançon, mais generalement pour tout ce qui s'offroit d'occasions publiques de dépenser; sans les aides, qu'il ordonnoit encore de son authorité particuliere, & sans mille sorte d'emprunts à iamais rendre : nonobstant lesquels il s'endebtoit encore de telle maniere, qu'on fut souuent contraint de le faire consentir, que partie de certaines impositions seroit employée au payement de ses debtes. Aussi mourut-il si pauure d'argent, qu'il fallut emprunter six mille escus d'or couronne pour les frais de son Conuoy, de Hall en Brabant, où il mourut le 24. d'Auril 1404. iusques aux Chartreux de Dijon qu'il auoit fondez; où il fut inhumé le 15. de Iuin, vestu en Chartreux, selon l'ancienne deuotion de plusieurs Nobles du temps passé; ausquels on faisoit croire, que le merite d'vne fondation ou d'vn bienfait d'importance, auec l'emprunt d'vn habit Religieux, confondoit les desordres de leur vie, auec les macerations, les Ieusnes, les Prieres, & les bonnes œuures des Conuens qu'ils edifioient, ou qu'ils protegeoient, & que ce n'estoit rien de si peu de vices meslez auec tant de vertus. Pour moy i'ay de la peine à croire que cet habit, qui ne cousta que huict escus, ait eu la vertu d'expier tant de millions, causes de tant de larmes & de miseres, qu'il exigea de la France, ny qu'il ait pû acquitter ceux dont il mourut redeuable, & que la Duchesse sa vefue paya d'vn décrochement de sa ceinture, qui estoit la marque de renonciation par la femme à la communauté de son mary.

L'Autheur que i'ay traduit, qui viuoit de son temps, dit qu'il ne fist pas de grands biens aux Eglises, mais il paroist parce qu'il dit en suite, qu'il l'en eut volontiers absous, s'il eust satisfait à ses Creanciers, & particulierement aux pauures Marchands qui fournissoient au deffray de sa Maison, & des autres Princes, & qui n'osoient rien refuser à ces Fondateurs d'Eglises, & à ces destructeurs de Familles. Ie m'estonne pourtant qu'il n'ait point fait mention de la Fondation des Chartreux de Dijon, car c'est vne des belles du Royaume, & c'estoit le seul Ouurage que ce Prince payast comptant, quoy qu'il luy ait cousté des sommes immenses, pour la matiere, pour l'architecture, & pour la sculpture, où il employoit les plus excellens Ouuriers de l'Europe. Il auoit le mesme soin pour sa Musique ordinaire, qui égalloit celle des Rois les plus splendides, & qui chantoit tous les iours en sa maison tout le Seruice d'vne Eglise Cathedrale. Il y auoit vingt-&-vn Chappelains, vn Clerc, deux Sommelliers, & vn Fourrier de Chappelle, gagez, nourris & habillez, & cette melodie adoucissoit les bruits & les clameurs des pauures gens qui crioient en vain qu'on les payast de ce qu'ils fournissoient pour cette Maison sans ordre & sans iustice. Ce fut luy qui acheta pour quinze mille liures ce beau ruby dont il fit present à l'Abbaye de S. Benigne de Dijon, à la charge d'estre donné par l'Abbé aux Ducs de Bourgogne, comme par maniere d'inuestiture, le iour qu'ils prendroient possession de leur Duché.

La prise par les Turcs de Iean de Bourgogne, Comte de Neuers son fils, fut plutost le dommage public, qu'vne disgrace particuliere pour sa Maison, & bien loin de luy estre à charge par la rançon de six cens mille francs,

qui fut accordée à Bajazet, il profita sur les Aides qu'on imposa pour y subuenir, non seulement dans la France, mais dans ses pays de Bourgogne, de la Flandre qui paya seule cent mille florins de trente quatre sols piece, dans le Niuernois, Charolois, &c. Le Roy accorda quatre-vingt mille francs pour sa part, le Comte de Sauoye consentit vn aide sur ses Estats, le Roy de Hongrie fournit cent mille Ducats, enfin toutes les sommes qu'il receut excederent de beaucoup le principal, tant ce Prince estoit né pour estre heureux, & pour profiter des pertes qu'il causoit à l'Estat.

Il est vray qu'il le seruit & vaillamment & fidelement sous le Regne de Charles V. son frere, & qu'il n'y a rien de si beau que les Rolles de cette noble & illustre Cheualerie de ses Estats qu'il menoit à la Guerre; Toutefois si l'on examine de prés sa conduite sous Charles VI. on trouuera non seulement qu'il ne seruit que pour ses interests, mais qu'il ne se fist rien de grand que pour sa propre grandeur. En effect, les voyages de Flandres ne furent entrepris que pour cette Prouince ébranlée, sous son obeissance, il ne conseilla celuy de Gueldres, pour lequel il eut 200. mille francs qu'afin d'empescher que le Duc ne s'emparast du Brabant, dont la succession le regardoit; & de crainte que ce pays qu'on alloit conseruer, & qu'on conserua, ne fust endommagé par la marche des trouppes, tant en allant, qu'en reuenant, il fit prendre des routes qui les ruinerent de famine, & d'incommoditez. Il exposa la personne du Roy au danger d'vn insulte iniurieux de la part des Allemans, & du Gueldrois mesme, qui auroit pû ruiner cette Armée presque déja defaite par le desordre & par la perte de ses equipages, si cet Ennemy reconcilié n'eust esté plus genereux, que ce Ministre n'estoit prudent & affectionné. S'il témoignoit de l'animosité dans les Conseils contre les Anglois qui couroient impunément le Royaume par mer & par terre, il leur faisoit si mal la guerre, qu'on estoit bien heureux qu'elle finit par vne Treue de quelques mois, au bout de laquelle il falloit de nouuelles leuées pour de nouueaux preparatifs, qui ne tendoient qu'à mesme fin d'auoir de l'argent frais. Cependant les Espagnols nos Alliez, estoient mal secourus, les Anglois enfraignoient également les suspensions d'armes à leur égard, aussi bien qu'au nostre, & il souffroit encore que le Duc de Bretagne, dont les interests luy estoient plus chers que ceux de la France, à la recommandation de la Duchesse de Bourgogne, dont ce Breton estoit parent, trauersast insolamment les desseins du Roy, par vne intelligence toute visible auec ses Ennemis, & plus pernicieuse qu'vne reuolte declarée. Bien loing de vanger sur luy la rupture de cette grande entreprise contre l'Angleterre, qui eschoüa par la prise du Connestable de Clisson, il ne se soucia que d'en profiter, & non content de s'estre fait donner par le Roy cette Ville de Bois, si vantée de nos Historiens, il obtint encore le don de la Ville de l'Escluse, qui estoit le Port le plus considerable du Royaume contre les Anglois; où l'on auoit fait vn Fort d'vne dépense effroyable, dont il prit pretexte de continuer la fortification pour extorquer des sommes immenses. Apres cela il reconcilia le Duc de Bretagne auec le Roy aux despens de Clisson, d'vne maniere qu'il sembla que le sujet reuolté eust esté recherché d'amitié par son Souuerain offensé: & il

& il le maintint vne seconde fois, apres le voyage du Mans, où le Roy irrité de sa lenteur, qui les rendit suspects luy & le Duc de Berry, de peu d'affection ou d'intelligence, tomba dans cet excez de fureur, qui luy troubla l'esprit, & qui fit tous les malheurs de son Regne.

Quand le Roy reuenu de Gueldres prit resolution de Gouuerner luy-mesme, à l'Assemblée de Rheims, l'an 1388. luy & son frere le Duc de Berry s'emporterent si extremement, que nostre Historien, quoy que viuant de leur temps, semble neantmoins leur attribuer la mort du Cardinal de Laon Autheur de ce Conseil, qui fut empoisonné incontinent apres. Alors le Duc de Bourgogne, non content de tant de Prouinces qu'il possedoit par le bien-fait du feu Roy, non content de tant de nouuelles graces de l'autre Regne, & d'auoir seché toutes les sources de l'or & de l'argent, demanda encore la ioüyssance de la Normandie, & ce fut vne preuue assez grande de son peu d'affection, pour le rendre odieux à la France. Aussi ne rentra-il à l'administration, que de pleine authorité, dans ce malheur de la maladie du Roy, il en vsa comme d'vne conqueste, & ne témoigna de compassion pour les Peuples, que quand le Duc d'Orleans son Neveu, frere vnique du Roy, commença de profiter de leur oppression à son exemple.

En ce temps-là les Princes du Sang estoient encore sujets aux loix de la Nature, qu'ils ont depuis abrogées à l'égard de leur rang & des seances, les freres d'vn Roy defunt ne le cedoient qu'à l'aisné, comme leur Souuerain, ils precedoient ses freres, comme estant leurs Neueux. C'est pourquoy nostre Historien met tousiours le Duc d'Orleans apres les Ducs de Berry & de Bourgogne ses Oncles paternels, & il ne luy donne rang que deuant le Duc de Bourbon son Oncle maternel. Cela se voit encore pratiqué dans les Ordonnances, dans toutes les Chartres, & autres tiltres de ce Regne, & comme cela donna droit au Duc de Bourgogne, cela fut cause aussi de la mes-intelligence d'entre luy & le Duc d'Orleans; qui entreprit de secoüer ce joug, comme fit aussi sa femme à l'égard de la Duchesse de Bourgogne, & d'autant plus qu'il s'agissoit du Gouuernement, où il pretendoit auoir meilleure part, comme plus interessé à la conseruation d'vn Estat dont il estoit plus proche heritier. Le Bourguignon le disputa auec auantage, & ayant laissé vn party tout formé à son fils pour cette querelle, qu'il ne pouuoit soustenir d'aucune raison valable, l'assassinat succeda à la violence & à l'infraction des Loix, & c'est ce qui causa ce mal heureux embrasement qui deuora tout ce Royaume.

C'est tout ce que i'ay creu estre obligé de remarquer de la conduite tant particuliere que publique du Duc de Bourgogne, surnommé le Hardy pour sa valeur, & qu'on auroit encore plus iustement designé du nom de prodigue. *Pontus Heuterus*, que i'ay déja cité, veut qu'il ait merité ce surnom de Hardy à la Bataille de Poictiers, où il combattit vaillamment auprez du Roy Iean son pere à l'âge de seize ans, & où il fut prisonnier; mais pour faire voir qu'il ne luy fut point donné pour l'injure qu'il fit au Sacre de Charles VI. au Duc d'Anjou son frere aisné, cet Autheur a tort de vouloir nier ce differend. Il n'a point d'autre raison pour cela, sinon que

n

Froissart n'en a point parlé, & c'est mal destruire vne chose publique par le rapport de plusieurs témoins, que d'alleguer pour authorité l'omission d'vn seul Historien, i'en parleray plus amplement dans mes Commentaires. Le mesme *Heuterus*, met entre ses defauts celuy d'auoir esté fauteur du Schisme d'Auignon, & ie n'en ay point parlé, parce que c'estoit vn party d'Estat que la Politique l'obligea de suiure, & auquel il ne parut obstiné que du viuant de Clement VII. qui d'ailleurs estoit son amy, & en faueur duquel il donna la terre de la Borde prés Beaune, à *Pierre Comte de Geneue* son frere, auec cinq mille francs d'argent pour y faire des acquisitions, à condition de les tenir en fief de luy, & de deuenir son homme lige l'an 1387. Apres la mort de ce pretendu Pape, il parut assez indifferent à l'égard de Benoist XIII. son successeur, si plustost il ne deuint son Ennemy, en dépit de ce que le Duc d'Orleans le protegeoit; mais il est vray que pour cela il ne reconnut pas le Siege Romain, & qu'il defendit mesme aux Flamens de luy obeyr; ce qu'ils firent en apparence, quoy qu'en effect ils tinssent le party contraire, auec ceux de Gand, qu'il n'y put contraindre.

Apres auoir loüé ce Prince de sa valeur, on peut encore luy appliquer le seul eloge que Tacite donna à Neron, *infra seruos ingenium*. Il ne se laissoit point gouuerner par des gens de peu, quoy qu'il en auançast quelques-vns, tels que *Robert d'Amance* & *Nicolas de Fontenay*, tous deux Bourgeois de Troyes, qui le seruirent en la recepte de ses Finances. Le premier fut depuis son Maistre d'Hostel, & l'autre Bailly de Troyes, Gouuerneur General de ses Finances, & depuis Thresorier de France; en laquelle qualité il le fit faire Cheualier deuant Bourbourg par le Roy Charles VI. qui le mesme iour 2. de Mars 1383. luy donna deux cens liures Parisis de pension à vie pour le soustien de ce nouuel Estat. Il commença pareillement la fortune de *Iean de Nielles*, qu'il fit son Thresorier & Gouuerneur General de ses Finances, & qui depuis fut Chancelier du Duc Iean son fils & du Duc de Guyenne Dauphin. Il eut pour Chanceliers *Philebert Paillard*, originaire d'Auxerre, depuis surnommé de Paillard, quand il en eut acheté la terre en Picardie, & President au Mortier au Parlement de Paris, lequel ayant esté estably en cette Charge par le Roy Iean, il l'en destitua le 7. de Decembre 1366. pour instituer *Bertaut d'Vncey* mort l'an 1367. *Pierre de Dinteuille* Euesque de Neuers, *Nicolas de Tholon*, Chantre d'Autun, successiuement Euesque de Coustances & d'Autun par sa faueur, & enfin Maistre *Iean Canart*, premierement Aduocat celebre au Parlement de Paris, & de son Conseil, lequel il fit promouuoir à l'Euesché d'Arras. Il deuoit les mesmes soins à Maistre *Iean de Iarson*, c'est ainsi qu'il est nommé dans les comptes de sa Maison, & non Gerson, il estoit son Aumosnier à deux cens francs de pension, & c'est ce celebre Chancelier de Paris, auquel quelques-vns ont attribué le Liure de l'Imitation de IESVS-CHRIST. Ie croy que cela dépendit moins de luy, que d'vn peu plus de complaisance de la part de ce grand Homme pour le Siege d'Auignon, contre lequel il se declara auec l'Vniuersité de Paris: & peut-estre luy est il plus glorieux d'auoir estably le repos de sa conscience parmy les perils d'vn party si persecuté. Le Confesseur de ce Prince estoit *Guillaume de Valen*, qu'il mit en mesme qualité au seruice du

Roy Charles VI. Il estoit lors Euesque de Bethleem en France, d'où il fut transferé à l'Eueſché d'Evreux.

Le veritable Fauory du Duc Philippe de Bourgogne fut *Guy ſire de la Trimoüille*, Cheualier de tres-ancienne & tres-illuſtre Maiſon de Poitou, lequel il honora d'vne affection ſinguliere qui contribua beaucoup pour en faire l'vn des plus grands Seigneurs de France. Comme i'auray occaſion de donner ſon Eloge dans mes Commentaires ſur cette Hiſtoire de Charles VI. où i'auray plus d'eſpace pour m'eſtendre ſur ſes actions particulieres, & ſur ſa Maiſon, ie me contenteray de remarquer icy, que luy & *Guillaume de la Trimoüille* ſon frere, Mareſchal de Bourgogne, l'an 1392. eſtoient à ſon ſeruice dés l'an 1374. en qualité de Chambellans à mille francs de penſion. Mais l'an 1393. celle de Guy, lors ſire de Sully & de Craon, eſtoit à cinq mille francs, ſomme pour lors ſi conſiderable, qu'il ſuffit de remarquer que la Ducheſſe ſa femme qui luy auoit apporté les Comtez de Flandres, d'Artois & de Bourgogne, auec l'eſperance de la ſucceſſion de la Duché de Brabant, & laquelle d'ailleurs eſtoit la Maiſtreſſe de la Maiſon, n'en auoit que quatre mille, & qu'il ne donnoit que deux francs par iour à Iean de Bourgogne Comte de Neuers ſon futur heritier, qui l'an 1382. n'auoit que ſoixante francs de penſion par an. Et l'an 1386. vingt francs par mois, mais dix ans apres il en eut douze mille. Ce Seigneur de la Trimoüille deuant combattre contre Pierre de Courtenay, Cheualier Anglois, qui l'auoit deffié, le Duc mit tous les Conuents de ſes pays en deuotion pour l'heureux ſuccez de ce Duel, qui fut empeſché par le Roy: & le ſire de Clary, picqué de l'auantage que cet Eſtranger en tiroit, ayant pris la querelle, & l'ayant vaincu, le Duc de Bourgogne fut ſi iniuſte dans le dépit qu'il eut de cette Victoire, quoy que glorieuſe à la France, puis qu'elle decidoit de la valeur des deux Nations, qu'il l'auroit fait perir pour auoir enleué cet honneur à ſon fauory, s'il ne ſe fuſt long-temps tenu caché apres vne action de ſi grand eſclat, pour éuiter l'autorité de ce Duc. Auſſi eſtoit-elle ſi grande, que c'eſt aſſez d'en remarquer vn exemple par les propres Regiſtres du Parlement, où ce Duc ayant enuoyé vn Sergent d'Armes le 25. de Nouembre 1385. pour dire à la Cour, qu'elle iugeaſt du different entre le Conneſtable de Cliſſon, & le ſire d'Argenton, de la part du Roy qui deuoit ſuffire, & de la ſienne, le Preſident de la Grange qui tenoit l'Audience de la Grand'-Chambre, reſpondit en ces propres termes, *Que touſiours la Cour obeyroit aux commandemens du Roy noſtre Sire, & de Monſeigneur de Bourgogne, & que à l'aide de Dieu, elle feroit iuſtice à vn chacun au mieux qu'elle pourroit.*

Il auoit encore eu pour principaux penſionnaires ou Conſeillers, Chambellans & principaux Officiers

Meſſire *Iacques de Bourbon*, Comte de la Marche, penſionnaire de dix mille francs.

Meſſire *Edoüart de Bar*, Marquis du Pont, penſionnaire de trois mille francs.

Meſſire *Waleran de Luxembourg*, Comte de S. Pol, penſionnaire de huict mille francs.

Pierre *Comte de Geneue*, homme lige, à cause du don de la Seigneurie de la Motte, & d'autres bien-faits.

Messire *Iean Comte de Salmes*, Pensionnaire de trois cens escus, à la charge d'hommage lige.

Messire *Adam de Berghe*, Cheualier du pays de Limbourg, pensionnaire de cinq cens francs, aux mesmes conditions.

Le sire *de Rodemach*, pensionnaire de trois cens francs, à mesme condition.

Messire *Gilles* Bastard de Luxembourg pensionnaire de mille francs à mesme condition.

Messire *Busile de Brancas*, Mareschal du Pape Clement, pensionnaire de quatre cens francs.

Messire *Ymble sire de Chalant* & de Mont-Iouuent, Cheualier, Capitaine de Piémont, homme-lige dudit Duc, moyennant cinq cens liures de rente.

Messire *Guy sire de la Rochefoucaut*, Conseiller & Chambellan du Roy & du Duc, qui le retint auprez de luy à trois mille francs de pension, & qui traita son mariage auec *Isabelle de Luxembourg*, qu'il appelle sa Niepce dans le contract, où il stipula pour elle & pour le Comte de S. Pol son frere.

Messire *Guillaume de Vienne*, Seigneur de S. Georges, & de sainte Croix, son Chambellan & principal Conseiller, à deux cens francs de pension par mois.

Messire *Wauchier de Vienne*, Conseiller & Chambellan.

Pierre *de la Trimoüille*, Conseiller & Chambellan du Roy, & dudit Duc.

Messire *Iean de Mornay*, retenu à trois mille francs de pension, pour auoir vaillamment combatu à la Bataille de Rosebeque.

Messire *Thomas*, sire *de Voudenay*, Conseiller & Chambellan.

Messire *Guy*, sire *de Pontallier*, Mareschal & Gouuerneur de Bourgogne, pensionnaire de quatre cens francs.

Messire *Iean de Montagu*, sire *de Sombernon*, Gouuerneur de Bourgogne.

Messire *Iean*, sire *de Ray*, Gardien de la Comté de Bourgogne.

Estienne *du Monstier*, premierement Sergent d'Armes, & Vice-Admiral de France, puis Gouuerneur General des Finances, & Chambellan dudit Duc.

Messire *Oudart*, sire *de Chaseron*, Conseiller & Chambellan.

Messire *Iean de Vergy*, Seigneur de Fonvens, qualifié Cousin du Duc, Gardien du Comté, & depuis Mareschal de Bourgogne.

Messire *Berthaut de Chartres*, Conseiller & Chambellan du Duc, Gouuerneur de Iean Monsieur, Comte de Neuers, son fils aisné, à quatre cens francs d'or de pension.

Messire Iean sire de *Chasteaumorant*, Conseiller & Chambellan du Roy, & dudit Duc, à cinq cens francs de pension.

Messire *Andrieu*, sire *de Rambures*, Conseiller & Chambellan, à cinq cens francs de pension.

Messire *Iean*, sire *de Croy*, & de Renty, Conseiller & Chambellan, à cinq cens francs de pension.

Messire *Girard de Bourbon*, Seigneur de Montperroux, Chambellan.

Messire *Guillaume de Mello*, Conseiller & Chambellan.

Messire *Iacques*, sire *de Hailly*, & de Pas, Conseiller & Chambellan.

Messire *Guillaume de Laigle*, Conseiller & Chambellan.

Messire Baugeois *d'Ailly*, Vidame *d'Amiens*, Conseiller & Chambellan, à cinq cens francs de pension.

Le sire *de Waurin*, Chambellan.

Messire Iacques *de Courtrambles*, Chambellan.

Messire *Iacques*, sire *de Lonroy*, Conseiller & Chambellan.

Pierre de la *Rocherousse*, Breton, Escuyer du Corps du Roy, Chambellan du Duc, à trois cens francs de pension.

Messire *Dauid de Rambures*, Chambellan, à deux cens francs de pension.

Messire W*itart de Bours*, Chambellan.

Messire *Philippe d'Auxy*, Chambellan.

Messire *Iean d'Aunoy*, Chambellan.

Monseigneur *de Haplaincourt*, Chambellan.

Monseigneur *Colart*, dit *l'Aigle de Sains*, Chambellan.

Messire *Iean Pioche*, Chambellan.

Messire *Martin de Vvacquenen*, Chambellan.

Les sires *du Bos*, de *Rubempré*, de *Saueuse*, de *Matringhem*, & *de Ham*, Chambellans.

Messire Guichart de saint Seigne, Conseiller & Maistre d'Hostel du Duc.

Huguenin du Blé Escuyer, Eschançon du Duc, & Panetier de la Comtesse de Neuers.

Iean de Saulx, Gruyer du Duché de Bourgogne.

Philippe de Vienne, fils de Iean de Vienne, Admiral de France, pensionnaire de trois mille liures.

Iean *Canard*, Euesque d'Arras, Chancelier de Bourgogne, à deux mille francs par quartier.

Iean *de Saulx*, Seigneur de Courtivron, Maistre des Requestes du Duc, & depuis Chancelier du Duc Iean son fils.

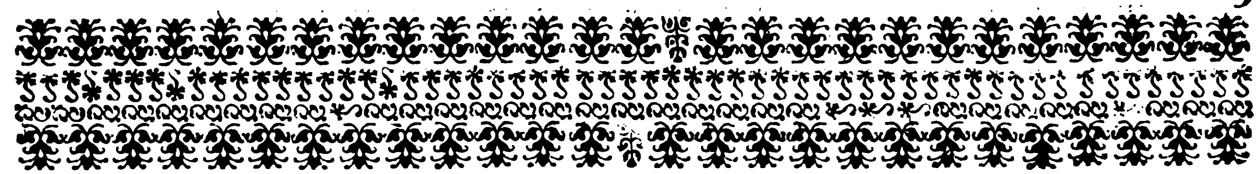
I'obmets à dessein vn tres-grand nombre d'autres Seigneurs & Gentilshommes, tous Officiers, ou Creatures de ce Prince, mais ceux-cy suffisent pour faire voir en mesme temps, & la grandeur, la splendeur & la dépense de sa Maison; pour laquelle il est à considerer, que mille francs de ce temps-là valoient mille pistoles & dauantage de celuy-cy.

La Deuise de ce Duc estoit, *Il me tarde*, & le corps ordinaire estoit vn P. & vn M. enlassez, pour signifier *Philippe & Marguerite*, à cause de l'amour qu'il auoit pour la Duchesse sa femme; de laquelle il eut *Iean* Comte de Neuers, apres luy Duc de Bourgogne, lequel, quoy que presomptif heritier de tant d'Estats, ne dédaigna pas l'Office de Chambellan du Roy, auquel il fut receu le 22. de May 1388. *Louis de* Bourgogne né au mois de May 1377. mort le dixiéme de Ianuier ensuiuant, & inhumé à Cisteaux, iusques à present inconnu, *Antoine de Bourgogne* Duc de Brabant. *Philippe de Bourgogne*, Comte de Neuers, *Marguerite de Bourgogne*, femme de *Guillaume de Bauieres*, Comte de

Hainault, &c. *Marie de Bourgogne*, eſpouſe *d'Amé* huictiéme, *Comte de Sauoye*; *Catherine de Bourgogne*, qui n'eut point d'enfans de *Leopold* Duc *d'Auſtriche*, & *Bonne de Bourgogne*, morte ſans alliance 1399.

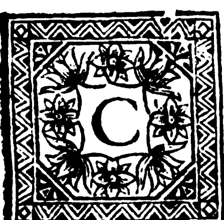
L'Empereur Charles IV. inueſtit ce Duc l'an 1362. de la Comté & Palatinat de Bourgogne, comme d'vn fief pretendu maſculin, & par conſequent deuolu à l'Empire par la mort de Philippe, dit de Rouure, dernier Duc de Bourgogne, mais il le deut depuis à ſes Armes, & ſon mariage luy en aſſeura en ſuite la poſſeſſion, qu'il eut ainſi par inueſtiture, par conqueſte & par ſucceſſion. Il acquit auſsi l'an 1390. de Iean Comte d'Armagnac & de Bernard ſon frere, moyennant cinquante mille francs d'or, qui eſtoit la dot de la Comteſſe de Neuers, femme de ſon aiſné, la Comté de Charrollois, qui a depuis ſeruy de tiltre aux fils aiſnez des Ducs de Bourgogne. Le Contract en fut paſſé entre Meſsire *Oudart de Chazeron*, Procureur du Duc, & Meſsire *Guerin*, ſire *d'Apchier*, Chambellan du Comte d'Armagnac, qui fut gratifié de deux mille francs, & il en entra en poſſeſsion le vingtquatre de Iuin 1390.





HISTOIRE
ABREGEE
DE LOVIS II. DVC DE BOVRBON,

COMTE DE CLERMONT, ET DE FORESTS, Seigneur de Chasteau-Chinon, sire de Beaujeu, de Combraille, &c. Souuerain de Dombes, Pair & Chambrier de France.



CE n'est pas vne petite marque de la prouidence de Dieu pour la conduite & pour la destinée de la France, qu'on voye icy tenir le rang de la quatriéme personne du Royaume, à celuy qui n'estoit que le dix-huictiéme en ordre de naissance parmy les autres Princes du Sang. L'exclusion des autres branches plus proches, à l'égard du Chef de celle de Bourbon, estoit vn veritable mystere, c'estoit vn signe, ou plutost c'estoit vn Sacrement de predestination pour cette future Royauté, laquelle deuoit restablir les desordres qui nasquirent du Regne de Charles VI. ausquels ce Prince n'eut aucune part, comme dernier Ministre qu'il estoit, & comme seul de son party; parce qu'il n'enuisageoit que le bien du Pupille & de l'Estat, pour lesquels il n'eut que de la compassion. Mais si c'a esté vn signe de bonheur pour la France, c'est pourtant vn signe de la colere du Ciel, & de sa iustice infaillible sur les autres noms, d'Anjou & de Sicile, de Berry, de Bourgogne, d'Alençon, d'Evreux & de Nauarre, qui abuserent de l'honneur & de l'obligation de leur naissance, & dont les Couronnes, les tiltres, les terres, & les droits, sont tous tombez en la Maison de Bourbon, qui du temps de ce Duc icy estoit la plus vertueuse & la plus iuste. C'est vn sujet d'auertir les Princes, qu'ils ne sont pas moins rigoureusement chastiez que les particuliers, en leurs personnes & en leur posterité, s'ils ne se rendent dignes de participer à l'onction de leurs Ancestres, & que l'auantage d'estre nez Grands, les oblige d'estre plus gens de bien que les autres, s'ils ne veulent consentir qu'on dise d'eux & de leurs descendans, qu'ils ont esté reprouuez, parce qu'ils n'auoient que la chair & le sang de la Principauté, qu'ils n'en auoient point l'esprit & la grace, & qu'ils n'estoient pas éleus pour la fin qui fait tout l'éclat de leur grandeur; c'est à dire, pour soustenir la Couronne, & pour luy donner des Successeurs legitimes.

Mesire Hardoüin de Perefixe Euesque de Rhodez, dont la nomination

à l'Archeuesché de Paris a produit vne acclamation generale de tous les Peuples à la iustice de nostre Roy, a tres-iudicieusement remarqué cette disposition de la branche de Bourbon à la succession de la Couronne, dans son Histoire de Henry quatriéme, qui n'est pas moins le caractere d'vn grand Roy, que l'idée d'vn tres-excellent Prelat, pour la sainteté de ses Maximes. Il a fait voir, qu'elle s'estoit si sagement maintenuë dans sa qualité, qu'elle l'auoit plutost augmenté qu'affoiblie dans la suite des temps qui l'éloignoient de sa source Royale, & qu'elle deuoit particulierement à sa prudence & à sa conduite, l'estat où elle s'estoit trouuée en la personne de Henry le Grand, de restablir la gloire du premier Royaume de l'Vniuers, de l'illustrer d'vn autre Diadéme, & d'y ioindre de nouueaux Domaines, d'autant plus considerables, qu'ils n'estoient pas plus riches, qu'ils estoient legitimes.

Nous auons veu dans l'Histoire des trois Ducs d'Anjou, de Berry, & de Bourgogne, principaux Gouuerneurs du Royaume pendant la minorité de Charles VI. qu'ils dédierent tous leurs soins à leur ambition, qu'ils pillerent la France, & qu'ils la demembrerent, plutost que de la maintenir & de la defendre: mais ce Duc de Bourbon icy, n'employa la portion d'authorité qu'il eut auec eux, par la destination du feu Roy, & par les suffrages publics, que pour le bien de l'Estat. Il ne posseda des biens que par le droict d'vne legitime succession, par mariage, ou par donation, & quoy que la Duché de Bourbon fust vn Propre, & non vn Appanage, il ordonna l'an 1400. qu'elle en subist la loy, & qu'elle seroit vnie à la Couronne, en cas que luy ou ses Enfans masles vinssent à mourir sans hoirs masles; tant il estoit éloigné de cette malheureuse passion de profiter de son credit, parmy tant d'exemples de dissipation des Finances & du Domaine, qui regnoient à la Cour. Il nasquit le quatriéme iour d'Aoust 1337. du mariage de Pierre Duc de Bourbon, Comte de Clermont, Chambrier de France, tué à la Bataille de Poictiers, & d'Isabelle sœur de Philippe Valois Roy de France, & eut pour sœurs *Ieanne de Bourbon* Reyne *de France*, *Blanche de Bourbon* Reyne *de Castille*, *Bonne de Bourbon*, Comtesse *de Sauoye*, *Catherine de Bourbon* Comtesse *de Harcourt*, *Marguerite* Dame *d'Albret*, *Isabelle de* Bourbon, non mariée, & *Marie de Bourbon*, dite *de Clermont*, Religieuse de Poissy, où elle porta six cens liures de pension sur le Thresor du Roy, de laquelle le Duc de Bourbon son frere herita par sa mort, arriuée à Paris le 17. de May 1372. selon l'extraict du Thresor de l'an 1374. qui fait voir que les sieurs de Sainte-Marthe l'ont confonduë auec vne autre du mesme nom, qu'ils disent auoir esté Prieure de Poissy l'an 1380. & estre decedée le dixiéme de Ianuier 1401. Le sage Roy Charles V. son beau-frere ayant pris le soin de pouruoir ses Sœurs, il succeda à tous les biens de sa Maison, & par son mariage contracté l'an 1368. auec *Anne Dauphine*, fille vnique de Beraud, Comte Dauphin d'Auuergne, & de Ieanne Comtesse de Forests, il y ioignit les Comtez de Clermont en Auuergne, & celle de Forests, qu'il retira des mains du Duc d'Anjou, & les Seigneuries de Mercœur, de Roüannois, de Thyart, &c. La protection qu'il donna à Edoüart second, sire de Beaujeu, contre le Comte de Sauoye, quoy que mary de sa Sœur, luy valut encore la Seigneurie du Beaujolois,

du Beaujollois, auec la Souueraineté de Dombes qui y estoit comprise, par la reconnoissance de ce dernier sire de Beaujeu, qui par Contract passé à Paris le 22. de Iuin l'an 1400. luy en fit donation en cas de mort sans enfans masles, & deceda au mois d'Aoust ensuiuant. Il acquit encore de Pierre sire de Giac, la Seigneurie du pays de Combraille : & comme il pretendoit estre lezé tant en l'eschange jadis fait par Mahaut de S. Pol, Comtesse de Valois son ayeule maternelle, des terres de Gaille-fontaine, de Rosoy, & de saint Saën, auec le Roy Iean & Charles V. son fils, lors Duc de Normandie, pour trois mille liures de rente sur le Peage de S. Iean de Loone, dont il estoit mal payé, qu'en l'alienation faite de la Seigneurie de Creil par Beatrix de Bourbon Reine de Boheme sa Tante, moyennant l'eschange de la Chastellenie de Nemours, auec mille liures de rente sur les Aides de la Guerre, il ne se seruit de son credit que pour s'en faire faire iustice. Le 14. de Nouembre 1394. il renonça à toutes ses pretensions, & en recompense de ce qu'il remit au Roy tout ce qui auoit esté eschangé, comme aussi les Chastellenies de Gournay & de la Ferté en Bray, sa Majesté luy ceda ses droits sur les Seigneuries de Chasteau-Chinon, de Lorme, d'Ouroüer, & de Dracy, sans garantie de ce qu'y pretendoient le sire de la Trimoüille, & les sires d'Arlay, & d'Arguel, auec lesquels il eut à composer.

C'est là tout ce que ce Duc possedoit de bien, qu'il ménageoit auec d'autant plus de gloire pour ne les employer qu'à d'honnestes besoins, pendant que les autres Princes pilloient les Finances, sans payer leurs debtes, & qu'ils viuoient auec moins d'ordre & de repos. S'il luy suruenoit quelque necessité d'argent, il vendoit de son bien, plutost que de le prendre sur le Public : & ce fut pour ce sujet, que meditant vn voyage outre mer contre les Infidelles, il aliena au Roy par Contracts passez sous le seel du Chastelet, le 29. Octobre, & ratifiez par la Duchesse son Espouse, le quinze de Nouembre 1384. deux mille quatre cens cinquante liures tournois sur le Thresor, pour le prix de trente huict mille francs, & son Hostel de Forests situé en la ruë de la Harpe à Paris, pour douze mille francs. I'ay parcouru tous les comptes tant des Guerres, que de la Maison du Roy, par le secours de M. d'Herouual, qui m'a genereusement assisté de toutes ses lumieres & de ses soins, ausquels la France aura la principale obligation de l'illustration de son Histoire, & ie ne trouue point qu'il se soit preualu, ny de sa qualité, ny de sa portion du Ministere, pour tirer des graces & des bienfaits de Cour, sous pretexte de seruice, de despenses & de pertes d'equipage, comme les autres, quoy qu'il seruist en personne, & qu'il partageast la conduite des Armées. Il se contentoit d'estre payé sur l'estat ancien sans difference d'auec les autres Seigneurs du Royaume, & passoit à la Monstre. L'an 1379. il commandoit cent Hommes d'Armes pour le Roy Charles V. son beau-frere, à mille francs d'estat, l'an suiuant, sa Compagnie fut creuë d'autant par Lettres du 27. de Iuillet, & quand il fit le voyage de Gueldres, il receut six mille francs pour trois mois de seruice : Enfin la plus grande somme que ie trouue qu'il ait receu, c'est huict mille francs d'or, qu'il touchoit tous les ans par Lettres du Roy données à Paris le 14. de Feurier 1395. en suite du Traité qu'il fit auec sa Majesté pour la munition & pour la deffense à ses

deſpens, au ſeruice du Roy, de toutes ſes Villes & Chaſteaux, & meſme de celle de Ventadour dont il auoit le Gouuernement.

Cette iuſtice dans ſa conduite particuliere, & dans le Miniſtere luy ayant acquis l'Eloge de Bon, qui eſt aſſeurément le plus beau tiltre d'vn grand Prince, il eſt d'autant plus glorieux à ſa memoire, que cette bonté ne fut ny foible, ny ſcrupuleuſe, que ce fut vne vertu acquiſe, & non vn effect de ſon temperament, & plutoſt vn don de grace que de nature. Il eſtoit vaillant, il auoit l'ame grande, & le cœur haut, il ſçauoit vanger vne iniure où ſa qualité eſtoit commiſe, il ne la pardonnoit pas auec moins de courage, il aimoit l'Eſtat, il aimoit le Roy, & protegeoit les Eccleſiaſtiques. Il fonda deux Chappelles à Paris, l'vne aux Iacobins, où eſtoit la ſepulture de ſa Maiſon, l'autre en ſon Hoſtel de Bourbon qu'il baſtit auprez du Louure, l'Egliſe Collegiale de Noſtre-Dame, & l'Hoſpital de S. Nicolas, à Moulins, & le Conuent des Celeſtins de Vichy, qu'il dota de cinq cens liures de rente, & ſa pieté fut en cela plus recommandable que celle des autres Princes, que c'eſtoit de ſon bien, & qu'il n'auoit point de reſtitutions à faire: Elle parut encore d'autant plus ſolide, en ce que non content de ſatisfaire à ſa charité & à ſa Religion par des Temples materiels, il porta comme vn autre S. Louis ſon Anceſtre, vn cœur brûlant de zele contre les Infideles d'Afrique, l'an 1390. il y fit de ſes biens & de ſa perſonne, tout ce qu'on pouuoit attendre du courage & de la valeur d'vn grand Prince, & s'il ne reuint auec la gloire de les auoir ſubiuguez, il eut celle de les auoir défaits, & de les auoir ſoumis à des conditions honorables & auantageuſes. Tout ce qui manqua au ſuccez de cette entrepriſe, c'eſt qu'elle ne deuoit pas eſtre l'ouurage d'vn particulier, qui auoit aſſez de valeur, mais qui manqua des forces neceſſaires pour l'executer. Il falloit vn Regne auſſi victorienx que celuy de Louis XIV. ſous lequel nous auons vn autre Louis Duc de Bourbon, & Prince de Condé, iſſu de S. Louis, comme le meſme Prince, & capable d'acheuer vne conqueſte qui ſemble eſtre deſtinée à la valeur des Bourbons, & que les courſes des Pyrates rendront bien-toſt neceſſaire, ſi nous voulons conſeruer l'Empire de la Mer, & entretenir la liberté du commerce.

Le Duc de Bourbon penſoit de tout temps à cette ſainte Guerre, & ce fut le ſujet du mot *Eſperance*, qu'il prit pour Deuiſe, & pour embléme de l'ordre de l'Eſcu ou pauois d'or, communément appellé l'Ordre de l'Eſperance, qu'il inſtitua l'an 1369. autour de la Medaille duquel il adiouſta encore ces mots, *Allen, Allen*, pour exciter les Confreres Cheualiers à chercher ioyeuſement toutes ſortes d'auentures pour le ſeruice de Dieu & de la Patrie. Auſſi les mena-il en Eſpagne contre les Maures, d'où il fut rappellé incontinent apres par le Roy Charles V. qu'il ſeruit en toutes ſes Guerres, depuis enuiron l'an 1368. qu'il fut de retour d'Angleterre, apres huict années d'oſtage pour la deliurance du Roy Iean, dont il ſe rachepta pour la ſomme de vingt mille francs. Apres auoir ſignalé ſes armes à la conqueſte de Poictiers, de la Guyenne, & des terres du Roy de Nauarre, ſous Charles V. il accompagna Charles VI. ſon Neueu à la Bataille de Roſebeque, & au ſiege de Bourbourg, où il commanda auec les Ducs de

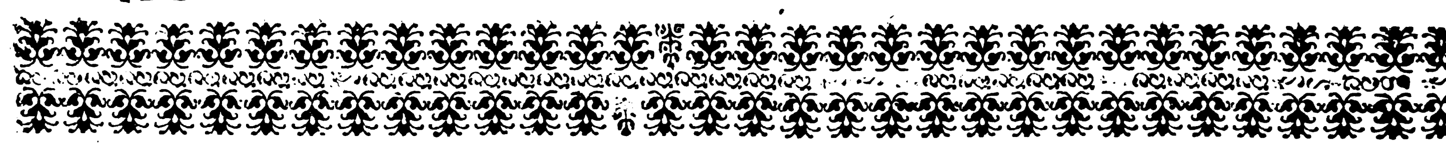
Berry & de Bourgogne, & au voyage de Gueldres, & comme l'honneur luy estoit plus sensible que l'interest, au lieu de profiter auec les autres, de la part qu'il auoit au Gouuernement pendant la Paix, il chercha de l'employ au dehors, iusques à s'offrir pour aller commander le party Angeuin au Royaume de Naples, comme il eust fait; si le Pape Clement ne l'eust amusé de paroles & d'esperances, qui n'eurent point de succez, selon sa coustume de tout promettre, iusques au terme de payer. C'est ce qui le retint si long-temps en Auignon, l'an 1388. & qui luy fit perdre l'occasion de secourir l'Espagne, où il arriua trop tard. Il trouua la Paix faite à l'auantage des Anglois, & si c'est la seule faute considerable qu'on luy puisse imputer, l'on peut apposer à cela, le deuoir qu'il rendit à la Duchesse sa mere, par la reprise du Chasteau de Belle-perche, où les Anglois l'auoient surprise, & où ils la tenoient prisonniere. Voila vne marque de sa pieté qui m'oblige de donner vne particularité tres-considerable de celle qu'il eut pour son pere. En ce temps-là, les Princes empruntant d'autant plus volontiers, que les voyes de la Iustice estoient trop foibles pour les obliger de satisfaire à leurs creanciers, il estoit permis d'auoir recours à l'Eglise pour les y contraindre par les censures. Et le Duc son pere estant mort dans les liens de l'excommunication pour ce sujet, son corps demeurant sans sepulture, ce bon Prince paya genereusement toutes ses debtes pour auoir la liberté de le faire inhumer. Si la conqueste accreut sa reputation, il ne signala pas moins sa puissance & son ressentiment l'an 1409. quand *Amé de Viry*, feignant vne querelle particuliere pour satisfaire secrettement à la passion d'Amé huictiéme Comte de Sauoye, petit Neueu du Duc, auquel il enuioit la possession du Beaujolois, saccagea ce pays. En moins d'vn mois, le Duc fut asseuré de plus de vingt mille hommes, sous la conduite des Comtes de la Marche & de Vendosme puisnez de Bourbon, de quelques autres Princes du Sang, & de plusieurs Seigneurs de France. Il en leua plus de quatre mille en ses terres, & cependant, s'estant mis en campagne auec douze cens Maistres, il eut si tost chastié ces pillards, que le Sauoyard ne douta pas sans raison, qu'vne querelle si tost vangée n'acheuast de s'expier par la perte de son Estat. Il fut obligé de luy en donner toute la satisfaction qu'il demanda, & de luy remettre entre les mains Amé de Viry, qui ne deut son salut qu'à la clemence de ce Prince.

Le Duc de Bourgogne ne s'estant reserué de l'education des Enfans de France, qui leur fut commise à tous deux, que celle de la personne du Roy, le Duc de Bourbon eut soin de celle du Duc d'Orleans, & Catherine de France leur sœur, depuis Comtesse de Montpensier, fut donnée à éleuer à Isabelle de Valois, Duchesse doüairiere de Bourbon, lors retirée aux Cordelieres de S. Marcel lez Paris, auec deux cens liures Parisis de pension. C'est ce qui l'obligea d'autant plus d'aimer le Duc d'Orleans son Neueu, outre qu'il y auoit de la gloire de l'auoir si bien institué; car c'estoit vn Prince fort accomply, & qui ne deuint vitieux que par les mauuais exemples de la Cour, depuis qu'il se fut tiré de ses mains pour abuser des libertez de son âge & de sa naissance. Tout ce que put faire depuis ce bon Prince, que sa vertu reconnuë dans tous les partys exempta de

tous les changemens qui arriuerent dans le Ministere où il eut tousiours sa place, ce fut de blasmer sa conduite quand il s'emportoit trop, & mesmes il l'abandonna l'an 1405. quand il voulut s'emparer des personnes du Roy & du Dauphin pour Gouuerner absolument. Il eut bonne part à la Paix qui fut faite en suite, mais le Duc de Bourgogne ayant fait massacrer ce ieune fils de France l'an 1407. Le Duc de Bourbon conceut tant de douleur de ce cruel assassinat, & il eut tant de honte de la foiblesse du Conseil, qui mettoit en negotiation vne iniure faite au Sang Royal, qu'il falloit vanger de ce qui restoit de forces à la France, qu'il aima mieux abandonner la Cour, que d'auoir part à vn si lasche accommodement, où l'on le vouloit engager. Depuis ce temps-là il chercha tous les moyens de fauoriser le iuste party des Enfans d'Orleans ses petits Neueux, il y interessa la Reyne & le Duc de Berry, il fit declarer le Bourguignon ennemy du Roy & de l'Estat; mais la force & l'âge manquant aux Chefs de cette Ligue, contre vn Ennemy ieune, & vigoureux, qui venoit triompher des Liegeois auec vne Armée victorieuse qu'il amenoit contr'eux, il fallut consentir à la paix de Chartres; apres laquelle il se retira en Bourbonnois où l'on le vid encore à cheual l'an 1409. à l'âge de soixante & douze ans, prest d'entreprendre la guerre de Sauoye, apres auoir défait les trouppes d'Amé de Viry. La Paix faite à son auantage, il reuint à la Cour, & preuoyant les malheureuses suites de l'authorité que le Duc de Bourgogne auoit empietée, il en sortit au bout d'vn mois, & se retira auec le Duc de Berry à Giem, où la Ligue fut iurée entr'eux & les Princes d'Orleans, & autres de leur alliance. Il mourut l'année mesme 1410. à Monluçon, le 19. d'Aoust, fut inhumé dans la Chappelle qu'il auoit fondée au Prieuré de Souuigny, qui fut depuis la sepulture de ses Successeurs, & laissa cette iuste querelle à demesler au Duc Iean, son fils vnique par la mort de ses autres Enfans. Il eut aussi deux Enfans naturels, *Hector* & *Iacques Bastards de Bourbon*, tous deux fort braues, & qui ont trop bien fait parler d'eux pour estre oubliez dans mes Commentaires sur cette Histoire, où ie m'estendray plus amplement sur le sujet du Duc Iean, & sur sa posterité.

Loüis Duc de Bourbon, quoy qu'il ne fust pas Fils de France, ne laissa pas d'auoir vne Cour aussi entiere. Il auoit son Chancelier, ses Chambellans, Maistres d'Hostel, & autres Officiers, selon l'estat des Maisons Royales, iusques à son Roy d'Armes, ses Sergens & Poursuiuans d'armes. Il auoit les cas Royaux, legitimoit, affranchissoit & battoit monnoye d'or & d'argent. Ie trouue encore cela de singulier & de remarquable, qu'il eut son Mareschal particulier de Bourbonnois, auec fonction pareille à celle des Mareschaux de France dans toute l'estenduë de sa Duché. Messire *Blain Loup*, dit Louuat, le suiuit en cette qualité auec quarante & vn Escuyers qui furent receus à Bray le 21. iour d'Aoust 1388. pour le voyage de Gueldres: & de luy sont issus les Seigneurs de Beauuoir, de Pierrebrune, de Bellenare, & de Prechonet.

TABLES GENEALOGIQVES DE TOVS LES DESCENDANS DV ROY CHARLES VI.



TABLES GENEALOGIQVES DE TOVS LES Descendans du Roy Charles VI.

1. CHARLES VI. Roy de France, époufa Ifabelle de Bauieres.

2. CHARLES Dauphin, mort en enfance.	CHARLES Dauphin, mort ieune.	LOVIS Dauphin Duc de Guyenne, mort fans Enfans de Marguerite de Bourgogne.	IEAN Dauphin mort fans Enfans de Iacqueline de Bauieres.	CHARLES VII. Roy de France époufa *Marie d'Anjou.*	ISABELLE Reyne d'Angleterre, puis Ducheffe d'Orleãs, morte sãs pofterité.	IEANNE morte ieune.	MARIE Religieufe à Poiffi.	IEANNE Ducheffe de *Bretagne.* 3.	MICHELLE Ducheffe de Bourgogne, morte fans Enfans.	CATHERINE Reyne *d'Angleterre.*

3. LOVIS XI. Roy de France, laiffa de *Charlotte de Sauoye* fa 2. femme.	MADELENE de France, femme de *Gafton de Foix*, Prince de Viane, Infant de Nauarre.

4. CHARLES VIII. Roy de France, mort fans pofterité.	CATHERINE Reyne de Nauarre, Princeffe de Bearn, Comteffe de Foix, de Bigorre, &c. époufa *Iean* fire *d'Albret.*

5. HENRY Roy de Nauarre, Prince de Bearn, Duc de Nemours, &c. Comte de Foix & de Bigorre, d'Armagnac, de Rhodez, & de Perigord, fire d'Albret, Vicomte de Marfan, de Limoges & de Tartas, époufa *Marguerite d'Orleans*, Ducheffe de Beaumont, &c.	ISABELLE d'Albret, Vicomteffe de *Rohan* dont la pofterité fera traitée *en la page fuiuante.* 2.

6. IEANNE d'Albret, Reyne de Nauarre, époufa *Antoine de Bourbon* Duc de Vendofme.

7. HENRY IV. Roy de France & de Nauarre, furnommé le Grand, époufa *Marie de Medicis*, Princeffe de Tofcane.

8. LOVIS XIII. Roy de France & de Nauarre, époufa *Anne d'Auftriche*, Infante *d'Efpagne.*	GASTON de France, Duc d'Orleans, époufa 1. *Marie de Bourbon*, Ducheffe de Montpẽfier. 2. *Marguerite de Lorraine.*	ELISABET de France, premiere époufe de Philippe IV. roy *d'Efpagne.*	CHRISTINE de France, époufa *Victor Amedée, Duc de Sauoye.*	HENRIETTE de France, époufa *Charles I.* Roy *d'Angleterre.*

Children of Lovis XIII.:

9. LOVIS XIV. de Dieudonné Roy de Frãce & de Nauarre, a époufé *Marie Therefe d'Auftriche* Infãte d'Efpagne.	PHILIPPE de France, Duc *d'Orleãs*, a époufé *Hẽriette Anne Stuart*, Princeffe *d'Angleterre.*
10. N..... Dauphin.	MARIE-LOVISE d'Orleans.

Children of Gaston:

1. Lict.		2. Lict.	
ANNE-MARIE-LOVISE d'Orleans, Ducheffe de Montpẽfier, Princeffe de Dombes, &c.	LOVISE-MARGVERITE d'Orleãs a époufé *Cofme de Medicis*, Prince *de Tofcane.*	Mademoifelle ELISABET d'Orleans.	Mademoifelle FRÃÇOISE d'Orleans.

Child of Elisabet:

MARIE Terefe d'Auftriche, Infante d'Efpagne, époufe de Louys XIV. Dieu donné, Roy *de France*, & de Nauarre.

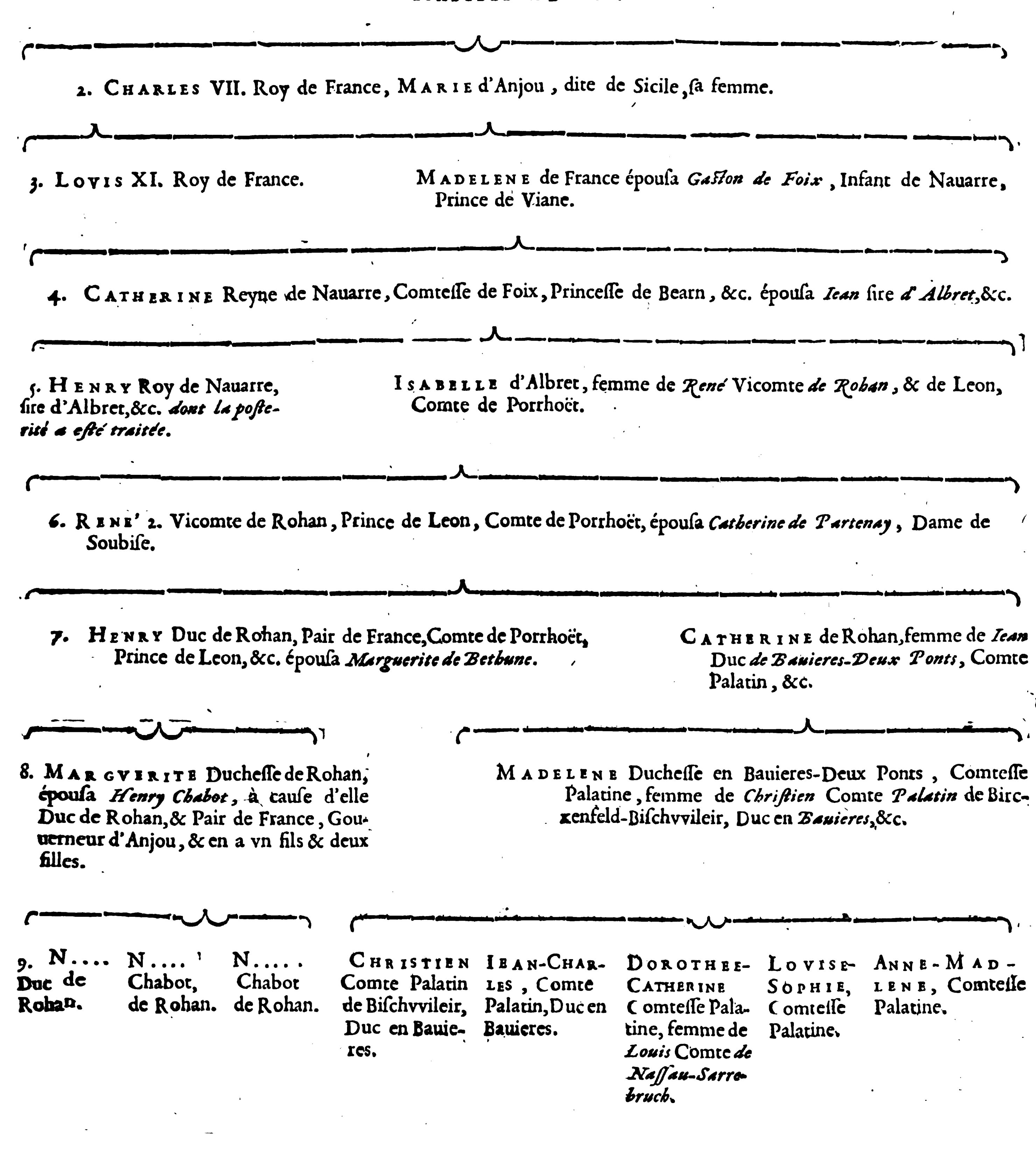
N.... de France, Dauphin.

Children of Christine:

CHARLES EMANUEL Duc de Sauoye.	HENRIETTE Adelaïde a ép. *Ferdinãd* Duc *de Bauieres*, Electeur.	MARGVERITE ép. de *Rainuce Farnefe* Duc de Parme.
MAXIMILIEN Prince de Bauieres, né 1662.		

Children of Henriette:

CHARLES II. Roy d'Angleterre a époufé *Caterine de Portugal.*	IACQVES Duc d'YORCK, a époufé N.... *Hyde.*	MARIE époufa *Guillaume de Naffau*, Prince *d'Orange.*	HENRIETTE Anne a époufé *Philippe de France* Duc *d'Orleans.*
	N.... d'YORCK fils.	GVILLAVME Henry, Comte *de Naffau*, Prince d'Orenge.	MARIE LOVISE d'Orleans.



1. CHARLES VI. Roy de France.
ISABELLE de Bauieres.

2. CHARLES VII. Roy de France, MARIE d'Anjou, dite de Sicile, sa femme.

3. LOVIS XI. Roy de France.

MADELENE de France épousa *Gaston de Foix*, Infant de Nauarre, Prince de Viane.

4. CATHERINE Reyne de Nauarre, Comtesse de Foix, Princesse de Bearn, &c. épousa *Iean* sire *d'Albret*, &c.

5. HENRY Roy de Nauarre, sire d'Albret, &c. *dont la posterité a esté traitée.*

ISABELLE d'Albret, femme de *René* Vicomte *de Rohan*, & de Leon, Comte de Porrhoët.

6. RENÉ 2. Vicomte de Rohan, Prince de Leon, Comte de Porrhoët, épousa *Catherine de Partenay*, Dame de Soubise.

7. HENRY Duc de Rohan, Pair de France, Comte de Porrhoët, Prince de Leon, &c. épousa *Marguerite de Bethune*.

CATHERINE de Rohan, femme de *Iean* Duc *de Bauieres-Deux Ponts*, Comte Palatin, &c.

8. MARGVERITE Duchesse de Rohan, épousa *Henry Chabot*, à cause d'elle Duc de Rohan, & Pair de France, Gouuerneur d'Anjou, & en a vn fils & deux filles.

MADELENE Duchesse en Bauieres-Deux Ponts, Comtesse Palatine, femme de *Christien* Comte *Palatin* de Bircxenfeld-Bischvvileir, Duc en *Bauieres*, &c.

9. N.... Duc de Rohan.

N.... Chabot, de Rohan.

N..... Chabot de Rohan.

CHRISTIEN Comte Palatin de Bischvvileir, Duc en Bauieres.

IEAN-CHARLES, Comte Palatin, Duc en Bauieres.

DOROTHEE-CATHERINE Comtesse Palatine, femme de *Louis* Comte *de Nassau-Sarrebruch*.

LOVISE-SOPHIE, Comtesse Palatine.

ANNE-MADELENE, Comtesse Palatine.

1. CHARLES VI. Roy de France.
ISABELLE de Bauieres.

2. CHARLES VII. Roy de France, dont la posterité a esté deduite.

IEANNE de France épousa *Iean* VI. Duc *de Bretagne*, Comte de Montfort & de Richemont.

3. FRANÇOIS I. Duc de Bretagne, Comte de Montfort & de Richemont, eut pour seconde femme *Isabelle d'Escosse*.

ISABELLE de Bretagne, Comtesse *de Laual*, dont la posterité sera deduite apres celle de son frere. 10.

4. MARGVERITE de Bretagne, alliée à François II. Duc *de Bretagne* son Cousin.

MARIE de Bretagne, Vicomtesse de Rohan, *dont les descendans seront traitez cy-apres.* 7.

5. ANNE Duchesse de Bretagne épousa 1. *Charles* VIII. *Roy de France*. 2. *Louys* XII. aussi Roy *de France*.

2. *Lict.*

6. CLAVDE de France Duchesse de Bretagne épousa *François* I. Roy *de France*.

RENEE de France, Duchesse de *Ferrare*. *Sa posterité se verra cy-apres en son rang.* 6.

7. HENRY II. Roy de France, épousa *Catherine de Medicis*.

MARGVERITE de France, Duchesse de *Sauoye*. *Dont la posterité se verra en son rang.* 5.

8. FRANÇOIS II. Roy de France.

CHARLES IX. Roy de France.

HENRY III. Roy de France.

FRANÇOIS Duc d'Alençon, puis d'Anjou.

ELIZABET de France, 2. femme de Philippe II. Roy *d'Espagne*.

CLAVDE de France, Duchesse *de Lorraine, cy-apres.* 4.

MARGVERITE de France ép. *Henry* IV. Roy de *Frãce* & de Nau.

9. ELISABET CLAIRE-EVGENIE d'Austriche, Infante d'Espagne, Princesse des Pays-Bas, morte sans enfans.

CATHERINE Infante d'Espagne, épousa *Charles Emanuel* Duc *de Sauoye*, Prince de Piedmont, &c.

10. VICTOR-AMEDEE, Duc de Sauoye épousa *Christine de France*.

THOMAS de Sauoye Prince de Carignan, épousa *Marie de Bourbon* Comtesse de Soissons.

MARGVERITE de Sauoye, épousa *François de Gonzague*, Duc de *Mantoüe*.

ELISABET de Sauoye femme *d'Alphonse d'Est*, Duc de Modene & de Rhegio.

11. CHARLES EMANUEL Duc de Sauoye.

HENRIETTE-ADELAIDE, a épous. *Ferdinand* Duc Electeur *de Bauieres*.

MARGVERITE a épousé *Raynuce Farnese* Duc de Parme.

N....

EMANUEL PHILBERT-AMEDEE de Sauoye, Prince de Carignan.

EVGENE-MAURICE de Sauoye Comte de Soissons a épousé *Olympia Mancini*.

LOVISE femme de Ferdinand Maximilien, Prince de Bade.

LOVIS Guillaume de Bade.

MARIE de Gonzague, Princesse de Mantoüe, épousa Charles de Gonzague, Duc de Rhetelois.

CHARLES de Gonzague, Duc de Mantoüe, a épousé Isabelle Claire *d'Austriche*.

13. N... de Gonzague, Prince de Mantoüe.

FRANÇOIS d'Est Duc de Modene, & de Rhegio, épousa 1. *Marie Farnese* de Parme, 2. Victoria *Farnese* sœur de Marie, 3. N... *Barberin*.

RENAVD d'Est Cardinal, Abbé de Cluny, de S. Vvast d'Arras, &c. Protecteur de France.

1. *Lict.*
ALPHONSE d'Est, Duc de Modene, épousa *Eluira Martinozzi*.

3 *Lict.*
N.... Prince de Modene.

N... d'Est, Duc de Modene & de Rhegio.

12. MAXIMILIEN, Prince de Bauieres.

N.... de Bauieres fille.

12. THOMAS, &c.
LOVIS de Sauoye.

1. CHARLES VI. Roy de France.
ISABELLE de Bauieres.

---

2. CHARLES VII. Roy de France.

IEANNE de France épousa *Iean* VI. Duc *de Bretagne*.

---

3. FRANÇOIS I. Duc de Bretagne, épousa en 2. nopces *Isabelle d'Escosse*.

ISABELLE de Bretagne, Comtesse de *Laual*.

---

4. MARGVERITE de Bretagne, femme de François II. Duc *de Bretagne*.

MARIE de Bretagne, Vicomtesse *de Rohan*.

---

5. ANNE Duchesse de Bretagne, épousa Louis XII. Roy de France.

---

6. CLAVDE de France, Duchesse de Bretagne, épousa *François* I. *Roy de France*.

RENEE de France, Duchesse de *Ferrare*. 6.

---

7. HENRY II. Roy de France, épousa *Catherine de Medicis*.

MARGVERITE de France, Duchesse de *Sauoye*. 5.

---

8. FRANÇOIS II.

CHARLES IX.

HENRY III.

ELISABET Reyne d'Espagne.

CLAVDE de France, épousa Charles I. Duc de *Lorraine* & de Bar.

MARGVERITE Reyne de France.

---

9. HENRY Duc de Lorraine, & de Bar, ép. *Marguerite de Gonzague* 2. femme.

FRANÇOIS de Lorraine, Comte de Vaudemont, épousa *Christine de Salmes*.

CHRISTINE de Lorraine, femme de *Ferdinand de Medicis*, Grand Duc de Toscane.

---

10. NICOLE Duchesse de Lorraine ép. *Charles* 2. Duc *de Lorraine* son Cousin.

CLAVDE de Lorraine ép. *François de Lorraine* son Cousin.

CHARLES 2. Duc de Lorraine épousa *Nicole* Duchesse *de Lorraine*.

FRANÇOIS de Lorraine, Duc de Vaudemont, ép. *Claude de Lorraine*.

MARGVERITE de Lorraine, épousa *Gaston de France*, Duc d'Orleans.

COSME de Medicis, Grand Duc de Toscane, épousa *Marie Magdelene* d'Austriche-Inspruck.

CLAVDE de Medicis épousa 1. Frideric-Vbalde, Duc d'Vrbin. 2. Leopold Archiduc d'Austriche-Inspruck.

---

11. CHARLES &c. Prince de Lorraine.

CHARLES Prince de Lorraine.

LOVISE-MARGVERITE d'Orleans a ép. Cosme de Medicis Prince de Toscane.

ELISABET d'Orleãs.

FRÃÇOISE d'Orleãs.

FERDINAND Grand Duc de Toscane, a ép. *Iulia Victoria de la Rovere d'Vrbin*.

ANNE de Medicis, femme de Ferdinand Charles Archiduc d'Austriche-Inspruck.

MARGVERITE ép. Edoüart Farnese Duc de Parme.

1. *Lict.* IVLIA Victoria de la Rovere d'Vrbin, femme de *Ferdinand* Duc de Toscane.

FERDINAND Charles Archiduc d'Austriche Inspruck, a ép. *Anne de Medicis*.

2. *Lict.* ISABELLE CLAIRE, féme de Charles Duc de Mantoüe.

MARIE Leopoldine d'Austriche féme de *Ferdinãd* 3. *Empereur*.

---

12. COSME de Medicis, Prince de Toscane, a épousé *Louise Marguerite d'Orleans*.

N... 2. fils.

N... d'Austriche.

&c.. ....

RAINVCE Duc de Parmea ép. *Marguerite de Sauoye*.

COSME Prince de Toscane. a ép. *Louise Marie d'Orleans*.

N... d'Austriche, &c.

N... Prince de Mantoüe.

CHARLES-Ioseph Archiduc d'Austriche.

ELEONOR MARIE.

M... RI... A... NE IO... SE... PH...

1. CHARLES VI. Roy de France.
ISABELLE de Bauieres.

2. CHARLES VII. Roy de France.

IEANNE de France épousa *Iean* VI. Duc *de Bretagne*.

3. FRANÇOIS I. Duc de Bretagne. *Isabelle d'Escosse*.

ISABELLE de Bretagne, Comtesse de *Laual*. 10.

4. MARGVERITE de Bretagne, épousa François II. Duc *de Bretagne*.

MARIE de Bretagne, Vicomtesse *de Rohan*. 7.

5. ANNE Duchesse de Bretagne, épousa en 2. nopces Louis XII. Roy de France.

6. CLAVDE de France, Duchesse de Bretagne, épousa *François* I. *Roy de France*.

RENEE de France, Duchesse de *Ferrare*. 6.

7. HENRY II. Roy de France.

MARGVERITE de France, Duchesse de Berry, épousa *Emanuel-Philibert Duc de Sauoye*, Prince de Piedmont, &c.

8. CHARLES-EMANVEL Duc de Sauoye, Prince de Piedmont, &c. épousa *Catherine d'Austriche*, Infante *d'Espagne*.

9. VICTOR-AMEDEE Duc de Sauoye, épousa *Christine de France*.

THOMAS de Sauoye, Prince de Carignan, épousa *Marie de Bourbon* Comtesse de Soissons.

MARGVERITE de Sauoye, femme de *François de Gonzague*, Duc de *Mantoüe*.

ELISABET de Sauoye, épousa *Alphonse d'Est*, Duc de *Modene* & de Rhegio.

10. CHARLES Emanuël Duc de Sauoye.

HENRIETTE Adelaïde a épousé *Ferdinand* Duc Electeur *de Bauieres*.

MARGVERITE, femme de *Rainuce Farnese* Duc de *Parme*.

EMANVEL-PHILBERT AMEDEE de Sauoye, Prince de Carignan.

EVGENE-MAVRICE de Sauoye, Côte de Soissons, a ép. *Olympia Mācini*.

LOVISE de Sauoye a ép. *Ferdinand-Maximilien*, Prince de *Bade*.

MARIE de Gōzague, Princesse de Mantoüe, épousa *Charles de Gonzague*, Duc de Rhetelois.

FRANÇOIS d'Est, Duc de Modene & de Rhegio, épousa 1. *Marie Farnese* de Parme, 2. N.... *Barberini*.

RENAVT d'Est, Cardinal, Abbé de Cluny, & de S. Vvast d'Arras, Protecteur de France à Rome.

11. MAXIMILIEN Prince de Bauieres.

N... fille.

N...

THOMAS-LOVIS de Sauoye, &

&c...

LOVIS-GVILLAVME de *Bade*.

CHARLES II. Duc de Mantoüe a épousé Isabelle-Claire d'Austriche-Inspruch.

1. *Lict*. ALPHONSE d'Est Duc de Modene & de Rhegio, mort 1662. épousa *Eluira Martinozzi*.

2. *Lict*. N..... d'Est, Prince de Modene.

12. N..... de Gonzague Prince de Mantoüe.

12. N.... d'Est, Duc de Modene.

1. CHARLES VI. Roy de France.
ISABELLE de Bauieres.

2. CHARLES VII. Roy de France.

IEANNE de France, épousa Iean VI. Duc de Bretagne.

3. FRANÇOIS I. Duc de Bretagne, épousa *Isabelle d'Escosse.*

ISABELLE de Bretagne, Comtesse *de Laual.* 10.

4. MARGVERITE de Bretagne, femme de François II. Duc *de Bretagne.*

MARIE de Bretagne, Vicomtesse *de Rohan.* 7.

5. ANNE Duchesse de Bretagne, épousa Louis XII. Roy de France.

6. CLAVDE de France, Duchesse de Bretagne, femme du Roy *François* I. dont la posterité a esté traitée.

RENEE de France, Duchesse de Chartres, Comtesse de Gisors, épousa *Hercules Marquis d'Est*, Duc de Modene & de Rhegio, &c.

7. ANNE d'Est, Duchesse de Chartres, Comtesse de Gisors, épousa 1. *François de Lorraine* Duc de *Guise.* 2. *Iacques de Sauoye*, Duc de *Nemours.*

1. *Lict.*
8. HENRY de Lorraine, Duc de Guise, épousa *Catherine de Cleues*, Comtesse d'Eu.

CHARLES de Lorraine Duc de Mayenne, &c. épousa Henriette de Sauoye.

2. *Lict.*
HENRY de Sauoye, Duc de Nemours, épousa Anne de Lorraine, Duchesse d'Aumale.

9. CHARLES de Lorraine, Duc de Guise, épousa *Henriette Catherine Duchesse de Ioyeuse.*

CLAVDE de Lorraine, Duc de Chevreuse, épousa Marie de Rohan.

CATHERINE de Lorraine, épousa Charles de Gonzague, Duc de Neuers, puis de Mantouë.

RENÉE de Lorraine, épousa Mario Sforce, Comte de Santafiore, Duc d'Onano.

CHARLES-AMEDÉE de Sauoye, Duc de Nemours, épousa Isabelle de Vendosme.

10. HENRY de Lorraine, Duc de Guise.

LOVIS de Lorraine, Duc de Ioyeuse, ép. *Françoise Marie de Valois*, heritiere *d'Engoulesme.*

MARIE-ANNE de Lorraine, Abbesse de Ioüarre.

CHARLES de Gonzague, Duc de Rhetelois, épousa *Marie de Gonzague.*

LOVISE-MARIE de Gonzague, épousé de *Vladislas & de Casimir* Rois *de Pologne.*

ANNE de Gonzague, femme *d'Edoüart*, Comte *Palatin.*

MARIE-IEANNE-BAPTISTE de Savoye.

MARIE-FRANÇOISE-ELISABETH de Sauoye.

LOVISE-MARIE, Comtesse Palatine.

LOVISE-MARIE, Comtesse Palatine.

BENEDICTE-HENRIETTE-PHILIPPE Comtesse Palatine.

11. N.... de Lorraine, Duc de Ioyeuse.

CHARLES III. Duc de Mantouë a épousé *Isabelle-Claire d'Austriche d'Inspruch.*

ELEONOR de Gonzague Imperatrice doüairiere, vefue de *Ferdinand III.*

12. N.... Prince de Mantouë.

1. Charles VI. Roy de France.
Isabelle de Bauieres.

2. Charles VII. Roy de France.

Ieanne de France femme de Iean VI. Duc *de Bretagne*.

3. François I. Duc de Bretagne, épousa *Isabelle d'Escosse*.

Isabelle de Bretagne, Comtesse *de Laual*. 10.

4. Margverite de Bretagne, femme de François II. Duc *de Bretagne*.

Marie de Bretagne, épousa Iean 3. Vicomte *de Rohan* & de Leon, Comte de Porrhoët.

5. Anne Vicomtesse de Rohan, Princesse de Leon, Comtesse de Porrhoët, épousa *Pierre de Rohan*, Seigneur de Frontenay, fils puisné du Mareschal de Gié.

Marie de Rohan, femme de *Louis de Rohan*, Seigneur de Guemené, *dont la posterité sera traitée cy-apres*. 9.

6. René premier Vicomte de Rohan, Prince de Leon, Comte de Porrhoët, &c. épousa *Isabelle d'Albret*.

7. René second Vicomte de Rohan, Prince de Leon, Comte de Porrhoët, épousa *Catherine de Partenay*, Dame de Soubise.

8. Henry Duc de Rohan, Pair de France, Prince de Leon, Comte de Porrhoët, épousa *Marguerite de Bethune*.

Catherine femme de *Iean* Duc *de Bauieres*-Deux-Ponts, Comte Palatin, &c.

9. Margverite Duchesse de Rohan, Princesse de Leon, Comtesse de Porrhoët, &c. épousa *Henry Chabot*, Seigneur de S. Aulaye, Gouuerneur d'Anjou.

Margverite Duchesse en Bauieres, épousa *Christien* Comte *Palatin* de *Birkenfeld-Bischvvileir*, Duc en Bauieres.

10. N..... Duc de Rohan.	N.... Chabot, fille.	N.... Chabot, fille.	Christien Comte Palatin de Bischvvileir, Duc en Bauieres.	Iean-Charles Comte Palatin.	Dorothee Comtesse Palatine, femme de *Louis* Comte de *Nassau-Sarrebruck*.	Lovise-Sophie Comtesse Palatine.	Anne-Madelene, Comtesse Palatine.

1. CHARLES VI. Roy de France, épousa Isabelle de Bauieres.

2. CHARLES VII. Roy de France.

IEANNE de France, femme de Iean VI. Duc de Bretagne.

3. FRANÇOIS I. Duc de Bretagne, &c. *Isabelle d'Escosse* sa seconde femme.

ISABELLE de Bretagne, Comtesse de *Laual*. 10.

4. MARGVERITE de Bretagne, femme *de François* II. Duc *de Bretagne*.

MARIE de Bretagne, femme de *Iean* III. Vicomte *de Rohan* & de Leon, Comte de Porrhoët.

5. ANNE Vicomtesse de Rohan, femme de Pierre de Rohan-Gié, sieur de Frontenay, *dont la posterité a esté traitée*.

MARIE de Rohan, femme de *Louis de Rohan* 4. du nom, Seigneur de Guemené, Landal, Montauban, Montbason, &c.

6. LOVIS V. de Rohan, sire de Guemené, Montauban, Montbason, &c. épousa *Marguerite de Laual*.

7. LOVIS de Rohan, Prince de Guemené, Comte de Montbazon & de Montauban, épousa *Eleonor de Rohan*, Dame de Gié & du Verger.

8. PIERRE de Rohã, Comte de Montauban, ép. *Madelene de Rieux*.

HERCVLES de Rohan, Duc de Montbason, Pair & Grand Veneur de France, Gouuerneur de Paris, épousa 1. *Madelene de Lenoncourt*, 2. *Marie de Bretagne*.

RENEE de Rohan épousa *Iean sire de Coëtquen*, Comte de Combour, Gouuerneur de S. Malo.

LVCRECE de Rohan, femme de *Iacques Tournemine*, Marquis de Coëtmur. 9.

ISABELLE de Rohan, femme de *Nicolas de Pellevé*, Comte de Flers, *cy-apres*. 9.

SYLVIE de Rohan, épousa 1. *François d'Espinay*, sieur de Broon, 2. *Antoine de Sillans*, Baron *de Creully*, *cy-apres*. 9.

9. ANNE de Rohã Princesse de Guemené, Comtesse de Mõtauban, ép. *Louis de Rohan*, Duc *de Montbason*.

1. *Lict.*

LOVIS de Rohan, Cõte de Rochefort, Duc de Mõtbason, a ép. *Anne de Rohan* sa Cousine.

MARIE de Rohan ép. 1. *Charles d'Albert*, Duc de Luynes, Pair & Cõnestable de France. 2. *Claude de Lorraine* Duc de *Chéureuse*.

2. *Lict.*

ARMAND de Rohan, Comte de Rochefort.

MARIE Leonor de Rohan, femme de *Louis d'Albert*, Duc de *Luynes*.

LOVIS Marquis de Coëtquen, Comte de Combour, Gouuerneur de S. Malo, épousa *Henriette d'Orleans-Rothelin*.

MALO Marquis de Coëtquen, Comte de Combour, Gouuerneur de S. Malo, a épousé *Françoise Marquise de la Marzeliere*.

10. CHARLES de Rohan, Comte de Montauban, a épousé *Ieanne Armande de Schomberg*.

LOVIS de Rohan.

1. *Lict.*

LOVIS d'Albert Duc de Luynes, a ép. 1. *Louise Seguier*, Marquise d'O. 2. Marie *Leonor de Rohan*.

2. *Lict.*

MARIE-ANNE de Lorraine, Abbesse de Ioüarre.

MALO de Coëtquen Comte de Combour.

FRANÇOISE de Coëtquen, femme *d'Hercules de Boiseon*, Comte de la Belliere.

11. CHARLES de Rohan.

IEAN Baptiste.

1. *Lict.*

N... d'Albert Marquis d'O.

&c...

1. Charles VI. Roy de France.
Isabelle de Bauieres.

2. Charles VII. Roy de France.

Ieanne de France épousa Iean VI. Duc *de Bretagne*, Comte de Montfort, & de Richemont.

3. François I. Duc de Bretagne, Comte de Montfort, & de Richemont, épousa *Isabelle d'Escosse*.

Isabelle de Bretagne, Comtesse de *Laual*, Dame de Vitré, &c.

10.

4. Margverite de Bretagne, femme *de François* II. Duc *de Bretagne*.

Marie de Bretagne, femme de *Iean* III. Vicomte *de Rohan* & de Leon, Comte de Porrhoët.

5. Anne Vicomtesse de Rohan, femme de *Pierre de Rohan*, sire de Frontenay.

Marie de Rohan, femme de *Louis de Rohan*, sire de Guemené, Landal, Montauban, Montbason, &c.

6. Lovis V. de Rohan, sire de Guemené, de Montauban, de Montbason, de Landal, &c. épousa *Marguerite de Laual*.

7. Lovis de Rohan, VI. du nom, Prince de Guemené, Comte de Montbazon & de Montauban, épousa *Eleonor de Rohan*, Dame de Gié & du Verger.

8. Pierre de Rohã, Comte de Mõtauban.

Hercvles de Rohan, Duc de Mõtbazon.

Renée de Rohan, Dame de Coetquen.

Lvcrece de Rohan, épousa *Iacques Tournémine*, Marquis de *Coëtmur*.

Isabelle de Rohan, épousa *Nicolas de Pelleué*, Comte de *Flers*.

Sylvie de Rohan, épousa 1. *François d'Espinay*, Seigneur *de Broon*. 2. *Antoine de Sillans*, Baron de Creully.

9. Lovise Tournemine, épousa *Alexandre de Vieux-Pont*, Marquis du Neufbourg.

Ieanne Tournemine femme *d'Emanüel de la Beraudiere*, Seigneur de l'Isle *de Roüet*.

Pierre de Pelleué, Comte de Flers, ép. Henrie de Refuge de Bulon.

Renée de Pelleué, femme de *Tanneguy d'Oliencon*, S. de Possé & de S. Germain.

1. Lict. Philippe d'Espinay, Seigneur de Broon, épousa *Anne de Varinieres*.

2. Lict. Sylvie d'Espinay, femme de *René de Quingo*, Seigneur de Cheryoussy.

Antoine de Syllans, Baron de Creully ép. N... Fabry.

10. Catherine de Vieux-Pont, 3. fille, a épousé *Henry* Baron *de Vieux-Pont*, son Cousin.

Lovise de Vieux-Pont, femme de Guy de Rieux, Marquis d'Oixãt.

Renée de Vieux-Pont, fẽme de *Iẽa Baptiste de Crequy*, Comte de *Bernieulles*.

Ioseph de la Beraudiere, Baron de Rouhet, a ép. *Ieãne de Macquenõ*.

Emanvel de la Beraudiere, Abbé de Noüaillé.

Baltazar-Marin de la Beraudiere, Vicomte de Lescourt.

N... de Pelleué Comte de Flers.

Iacqves d'Oliencon, Seigneur de S. Germain Langot.

Antoine de Sillans, Baron de Creully.

11. Alexandre Marquis de Vieux-põt, a ép. *Henriette Madelene Aubry*.

Alexandre de Rieux, marquis de Sourdeac.

Henriet te de Rieux, féme de *Paul des Armoises*, Seig. d'Aulnoy & de Ranzieres.

Catherine de Rieux, féme de Robert de Malleuille S. de paneville.

Alexandre de Crequy, Comte de Bernieulles, a épousé *Marie Maignart* de Bernieres.

Gabriel-Antoine de Crequy, Seigneur de Courbon.

N.... de Crequy, femme du Baron *de Mailloc*.

1. CHARLES VI. Roy de France.
ISABELLE de Bauieres.

2. CHARLES VII. Roy de France.

IEANNE de France, femme de *Iean* VI. Duc *de Bretagne*, Comte de Montfort, & de Richemont.

3. FRANÇOIS I. Duc de Bretagne. *Dont la posterité a esté traitée.*

ISABELLE de Bretagne, femme de *Guy* XIV. Comte *de Laual*, sire de Vitré, Montfort, &c.

4. GVY XV. Comte de Laual, mort sans enfans.

IEAN de Laual, Seigneur de la Roche-Bernard, épousa *Ieanne du Perier*, Comtesse de Quintin.

IEANNE de Laual, Reine de *Sicile*, morte sans enfans.

LOVISE de Laual, femme de Iean *de Brosse*, dit de Bretagne, Comte de *Penthieure*. *cy apres*

5. GVY XVI. Comte de Laual, de Montfort, & de Quintin, sire de Vitré, &c. épousa 1. *Charlotte d'Arragon*, Princesse de Tarente, fille vnique & heritiere de Frideric Roy de Naples, 2. *Anne de Montmorency*, 3. *Antoinette de Daillon.*

6. *1. Lict.* ANNE de Laual épousa *François* sire *de la Trimoüille*, Vicôte de Thoüars, Prince de Talemond, &c.

2. Lict. MARGVERITE de Laual, femme de *Louys de Rohan*, S. de Guemené, dont la posterité a esté traittée.

ANNE de Laual, femme de *Louys de Silly*, Seigneur de la Roche-Guyon. *cy-apres.*

3. Lict. CHARLOTTE de Laual, femme de *Gaspard de Coligny*, Admiral de France. *cy-apres.*

7. LOVIS sire de la Trimoüille, Duc de Thoüars, épousa *Ieanne de Montmorency.*

GEORGES de la Trimoüille, Seigneur de Royan, *cy-apres.* 11.

CLAVDE de la Trimoüille, Seign. de Noirmonstier. *cy-apres.* 11.

LOVISE de la Trimoüille, femme de *Philippe de Leuis*, Seigneur de *Mirepoix*. *cy-apres,* 12.

IACQVELINE de la Trimoüille femme de *Louis de Bueil*, Comte de *Sancerre*. *cy-apres.*

8. CLAVDE Seigneur de la Trimoüille, Duc de Thoüars, Prince de Talemond, Comte de Benaon, Taillebourg, &c. épousa *Charlotte de Nassau-d'Orange.*

CHARLOTTE CATHERINE de la Trimoüille, épousa *Henry de Bourbon*, Prince de *Condé*, Duc d'Enghiem, &c.

9. HENRY sire de la Trimoüille, Duc de Thoüars, Prince de Talemond, Comte de Laual, Benaon, Taillebourg, Montfort, &c. sire de Vitré, a épousé *Marie de la Tour de Turenne.*

HENRY de Bourbon, Prince de Condé, Duc d'Enghiem, Chasteau-Roux, Albret, &c. épousa *Marguerite Charlotte* Duchesse *de Montmorency*. &c.

10. HENRY-CHARLES de la Trimoüille, Prince de Tarente, Duc de Thoüars, allié à *Emilie de Hesse.*

N.... de la Trimoüille Comte de Laual.

N.... de la Trimoüille alliée 1662. à N.... Duc *de Saxe Veymar.*

LOVIS Duc de Bourbon, Prince de Condé, Duc d'Enghiem, Chasteau-Roux, Montmorency, &c. a épousé *Claire Clemence de Maillé.*

ARMAND de Bourbon, Prince de Conty, a epousé *Anne Martinozzi.*

ANNE de Bourbon épouse de *Henry d'Orleans* Duc de Longueuille, &c.

11. N... de la Trimoüille.

&c..

HENRY de Bourbon Duc d'Enghiem.

LOVIS de Bourbon Comte de Clermont.

LOVIS-CHARLES d'Orleans Comte de Dunois.

CHARLES-PARIS d'Orleans Comte de S. Pol.

1. CHARLES VI. Roy de France.
ISABELLE de Bauieres.

2. CHARLES VII. Roy de France.

IEANNE de France, femme de Iean VI. Duc de Bretagne, Comte de Montfort, & de Richemont.

3. FRANÇOIS I. Duc de Bretagne.

ISABELLE de Bretagne, femme de Guy XIV. Comte *de Laual*, sire de Vitré, Montfort, &c.

4. GVY XV. Comte de Laual, mort sans enfans.

IEAN de Laual, Seigneur de la Roche-Bernard, épousa *Ieanne du Perier*, Comtesse de Quintin.

IEANNE de Laual, Reine de Sicile.

LOVISE de Laual, femme de Iean *de Brosse*, dit de Bretagne, Comte de *Penthieure*.
cy apres 16.

5. GVY XVI. Comte de Laual, de Montfort, & de Quintin, sire de Vitré, &c. épousa 1. *Charlotte d'Arragon*, Princesse de Tarente, fille vnique & heritiere de Frideric Roy de Naples, 2. *Anne de Montmorency*, 3. *Antoinette de Daillon*.

1. *Lict.*
6. ANNE de Laual épousa *François* sire *de la Trimoüille*, Vicôte de Thoüars, Prince de Talemond, &c.

2. *Lict.*
MARGVERITE de Laual, femme de *Louys de Rohan*, S. de Guemené, dont la posterité a esté traittée.

ANNE de Laual, femme de *Louys de Silly*, Seigneur de la Roche-Guyon.
14.

3. *Lict.*
CHARLOTTE de Laual, femme de *Gaspard de Coligny*, Admiral de France.
15.

7. LOVIS sire de la Trimoüille, Duc de Thoüars, dont la posterité a esté traittée.

GEORGES de la Trimoüille, S. de Royan, épousa *Magdelene de Luxembourg*.

CLAVDE de la Trimoüille, S. de Noirmonstier, &c. ép. *Antoinette de Maillé*, dite de *la Tour-Landry*.

LOVISE de la Trimoüille, Dame de Mirepoix.

IACQVELINE de la Trimoüille, Comtesse de Sancerre.

8. GILBERT de la Trimoüille, Marquis de Royan, Comte d'Olonne, &c. Cheualier des Ordres du Roy, épousa *Anne Huraült* de Chiuerny.

FRANÇOIS de la Trimoüille, Marquis de Noirmonstier, épousa *Charlotte de Beaune*, Vicomtesse de Tours, Dame de Samblançay, &c.

9. PHILIPPE de la Trimoüille, Marquis de Royan, Comte d'Olonne, &c. épousa *Magdelaine de Champrond*.

LOVIS de la Trimoüille, Marquis de Noirmonstier, épousa *Lucrece Boubier*.

10. LOVIS de la Trimoüille, Comte d'Olonne, a épousé *Catherine Henriette d'Angennes*, de *la Louppe*.

HENRY de la Trimoüille.

CÆSAR.

CATHERINE.

MADELENE.

LOVIS de la Trimoüille Duc de Noirmonstier, épousa 1640. *Renée-Iulie Aubry*.

11. LOVIS-ALEXANDRE de la Trimoüille, Marquis de Noirmonstier.

CHARLES de la Trimoüille second fils.

ANTOINE Comte de Montmirail.

ANNE-MARIE de la Trimoüille, mariée 1659. à *Adrien-Blaise de Talerand*, Marquis de Chalais, & d'Exidueil, &c.

YOLAND Iulie.

1. CHARLES VI. Roy de France.
ISABELLE de Bauieres.

2. CHARLES VII. Roy de France.

IEANNE de France, femme de *Iean* VI. Duc *de Bretagne*, Comte de Montfort, & de Richemont.

3. FRANÇOIS I. Duc de Bretagne. *Dont la posterité a esté traitée.*

ISABELLE de Bretagne, épousa Guy XIV. Comte *de Laual*, sire de Vitré, Montfort, &c.

4. GVY XV. Comte de Laual, mort sans enfans.

IEAN de Laual, Seigneur de la Roche-Bernard, épousa *Ieanne du Perier*, Comtesse de Quintin.

IEANNE de Laual, Reine de *Sicile*, morte sans enfans.

LOVISE de Laual, femme de Iean *de Brosse*, dit de Bretagne, Comte de *Penthieure*. *cy-apres*

5. GVY XVI. Comte de Laual, de Montfort, & de Quintin, sire de Vitré, &c. épousa 1. *Charlotte d'Arragon*, Princesse de Tarente, fille vnique & heritiere de Frideric Roy de Naples, 2. *Anne de Montmorency*, 3. *Antoinette de Daillon.*

6. 1. *Lict.* ANNE de Laual épousa François sire de la Trimoüille, Vicôte de Thoüars, Prince de Talemond, &c.

2. *Lict.* MARGVERITE de Laual, femme de *Louys de Rohan*, S. de Guemené, dont la posterité a esté traittée.

ANNE de Laual, femme de *Louys de Silly*, Seigneur de la Roche-Guyon. *cy-apres.*

3. *Lict.* CHARLOTTE de Laual, premiere femme de *Gaspard de Colligny*, Admiral de France. *cy-apres.*

7. LOVIS sire de la Trimoüille, Duc de Thoüars, *dont la posterité a esté traitée.*

GEORGES de la Trimoüille, Seigneur de Royan.

CLAVDE de la Trimoüille, S. de Noirmonstier.

Dont la posterité a esté traitée.

LOVISE de la Trimoüille, épousa *Philippe de Leuis, S. de Mirepoix*, Mareschal de la Foy, Seneschal de Carcassonne.

IACQVELINE de la Trimoüille femme de *Louis de Bueil*, Comte de *Sancerre*. *cy-apres.*

8. IEAN de Leuis, Seigneur de Mirepoix, Mareschal de la Foy, Seneschal de Carcassonne, Vicomte de Monségur, épousa *Catherine Vrsule de Lomagne*, Vicomtesse de Grimoés, Dame de Terride.

FRANÇOISE de Leuis, femme d'*Estienne* Seigneur *de Basillac.*

9. ANTOINE-GVILLAVME de Leuis, Marquis de Mirepoix, &c. épousa *Marguerite de Lomagne.*

CATHERINE de Leuis, femme de *Gabriel de Leuis*, Vicomte de Leran.

IEANNE de Basillac, épousa *Estienne* Seigneur *de Castelnau* & *de la Loubere.*

10. ALEXANDRE de Leuis, Marquis de Mirepoix, épousa *Louise de Roquelaure.*

IEAN de Leuis, Baron de Mirepoix a épousé *Catherine de Caulet.*

LOVISE femme de *Scipion de Balsabat*, Comte de Panias.

N..... de Leuis, Vicomte de Leran.

ESTIENNE S. de Castelnau & de la Loubere, a épousé *Paule de Montaut-Saint-Siuié.*

IEAN-IACQVES de Castelnau.

ANTONIN de Castelnau.

IEANNE-ANGELIQVE de Castelnau, femme *de N.... de Leuis de Leran.*

LOVISE de Castelnau femme de N... Baron *d'Ossun.*

N... de Leuis, Marquis de Mirepoix, marié 1637. à *Marie du Puy du Fou.*

1. CHARLES VI. Roy de France.
ISABELLE de Bauieres.

2. CHARLES VII. Roy de France.

IEANNE de France, femme de *Iean* VI. Duc *de Bretagne*, Comte de Montfort, & de Richemont.

3. FRANÇOIS I. Duc de Bretagne. *Dont la posterité a esté traitée.*

ISABELLE de Bretagne, femme de Guy XIV. Comte *de Laual*, sire de Vitré, Montfort, &c.

4. GVY XV. Comte de Laual, mort sans enfans.

IEAN de Laual, Seigneur de la Roche-Bernard, épousa *Ieanne du Perier*, Comtesse de Quintin.

IEANNE de Laual, Reine de Sicile.

LOVISE de Laual, femme de *Iean de Brosse*, dit de *Bretagne*, Comte *de Penthieure*. *cy-apres*

5. GVY XVI. Comte de Laual, de Montfort, & de Quintin, sire de Vitré, &c. épousa 1. *Charlotte d'Arragon*, Princesse de Tarente, fille vnique & heritiere de Frideric Roy de Naples, 2. *Anne de Montmorency*, 3. *Antoinette de Daillon.*

1. Lict.
6. ANNE de Laual épousa *François* sire *de la Trimoüille*, Vicomte de Thoüars, Prince de Talemond.

2. Lict.
MARGVERITE de Laual, femme de *Louys de Rohan*, S. de Guemené, dont la posterité a esté traittée.

ANNE de Laual, femme de *Louys de Silly*, Seigneur de la Roche-Guyon. *cy-apres.*

3. Lict.
CHARLOTTE de Laual, femme de *Gaspard de Coligny*, Admiral de France. *cy-apres.*

7. LOVIS sire de la Trimoüille, Duc de Thoüars.

GEORGES de la Trimoüille, Seigneur de Royan.

CLAVDE de la Trimoüille, S. de Noirmonstier.

LOVISE de la Trimoüille, Dame de Mirepoix.

IACQVELINE de la Trimoüille, femme de *Louis* sire *de Bueil*, Cõte *de Sancerre*, grand Eschanson de France, &c. Cheualier de l'Ordre, Gouuerneur d'Anjou, Touraine & Maine, Capitaine des cent Gentilshommes.

8. IEAN sire de Bueil, Comte de Sancerre, grand Eschanson de France. Cheualier des Ordres du Roy, épousa *Anne de Daillon* du Lude.

CLAVDE de Bueil, Baron de Courcillon, &c. épousa *Catherine de Montecler-Bourgon.*

9. RENÉ sire de Bueil, Comte de Marans, Baron de Chasteaux, &c. épousa *Françoise de Montalais.*

LOVIS de Bueil S. de Courcillon, épousa *Renée de Couëtes.*

IACQVELINE de Bueil, Comtesse de Moret, épousa *René du Bec*, Marquis de Vvardes.

MARGVERITE de Bueil, femme de *Henry de Brecé*, Marquis d'Ysigny.

10. IEAN sire de Bueil, Cõte de Marans, Baron de Chasteaux, a épousé N.... *de Montalais* sa Cousine.

ANNE de Bueil 2. femme de *Pierre de Perrien* Marquis de *Crenan*, grãd Eschanson de France.

FRANÇOISE de Bueil.

RENEE de Bueil, femme de *François de Mesgigny*, Comte de Brielle.

MADELENE de Bueil, Dame de Courcillon, épousa *Pierre de Perrien*, Marquis de *Crenan.*

RENÉ-FRANÇOIS du Bec, Marquis de Vvardes, Comte de Moret, Cheualier des Ordres du Roy, Capitaine Colonel des cent Suisses de sa Garde, Gouuerneur d'Aigues-mortes, épousa *Catherine Nicolaï*, morte 1661.

ROGER de Brecé d'Ysigny a épousé *Loüise Nicolaï* de Bernay.

N..... de Perrien. &c..

N.... de Perrien, S. de Courcillon. &c...

N..... du Bec née 1661.

1. CHARLES VI. Roy de France.
ISABELLE de Bauieres.

2. CHARLES VII. Roy de France.

IEANNE de France, femme de *Iean* VI. Duc *de Bretagne*, Comte de Montfort, & de Richemont.

3. FRANÇOIS I. Duc de Bretagne.

ISABELLE de Bretagne, femme de Guy XIV. Comte *de Laual*, sire de Vitré, Montfort, &c.

4. GVY XV. Comte de Laual, mort sans enfans.

IEAN de Laual, Seigneur de la Roche-Bernard, épousa *Ieanne du Perier*, Comtesse de Quintin.

IEANNE de Laual, Reine de Sicile. Duchesse d'Anjou, &c.

LOVISE de Laual, femme de *Iean de Brosse*, dit de *Bretagne*, Comte *de Penthieure*. *cy apres.*

5. GVY XVI. Comte de Laual, de Montfort, & de Quintin, sire de Vitré, &c. épousa 1. *Charlotte d'Arragon*, Princesse de Tarente, fille vnique & heritiere de Frideric Roy de Naples, 2. *Anne de Montmorency*, 3. *Antoinette de Daillon*.

6. 1. *Lict.* ANNE de Laual épousa *François* sire *de la Trimoüille*, Vicomte de Thoüars, Prince de Talemond. *Sa posterité a esté traitée.*

2. *Lict.* MARGVERITE de Laual, femme de *Louys de Rohan*, S. de Guemené, *dont la posterité a esté traitée.*

ANNE de Laual, femme de *Louys de Silly*, Seigneur de la Roche-Guyon.

3. *Lict.* CHARLOTTE de Laual, femme de *Gaspard de Colligny*, Admiral de France. *cy-apres.*

7. ANTOINE de Silly, Comte de la Rochepot par representation d'Anne de *Montmorency* son ayeule, épousa *Marie de Lanno*.

8. FRANÇOISE-MARGVERITE de Silly, Comtesse de la Rochepot, Damoiselle de Commercy, &c. épousa *Philippe-Emanuel de Gondy*, Comte de Ioigny, Cheualier des Ordres du Roy, General des Galeres.

9. PIERRE de Gondy, Comte de Ioigny, Duc de Retz, Pair de France, par son mariage auec *Catherine de Gondy* sa cousine, & Cheualier des Ordres du Roy.

IEAN-FRANÇOIS-PAVL de Gondy, successiuement Abbé de Kemperlay, Archeuesque de Corinthe, & de Paris, Cardinal, & Abbé de S. Denis.

10. N..... de Gondy fille vnique.

1. CHARLES VI. Roy de France.
ISABELLE de Bauieres.

2. CHARLES VII. Roy de France.

IEANNE de France, femme de *Iean* VI. Duc *de Bretagne*, Comte de Montfort, & de Richemont.

3. FRANÇOIS I. Duc de Bretagne.

ISABELLE de Bretagne, femme de Guy XIV. Comte *de Laual*, sire de Vitré, Montfort, &c.

4. GVY XV. Comte de Laual, mort sans enfans.

IEAN de Laual, Seigneur de la Roche-Bernard, épousa *Ieanne du Perier*, Comtesse de Quintin.

IEANNE de Laual, Reine *de Sicile*.

LOVISE de Laual, femme de *Iean de Brosse*, dit de *Bretagne*, Comte *de Penthieure*. *cy après.*

5. GVY XVI. Comte de Laual, de Montfort, & de Quintin, sire de Vitré, &c. épousa 1. *Charlotte d'Arragon*, Princesse de Tarente, fille vnique & heritiere de Frideric Roy de Naples, 2. *Anne de Montmorency*, 3. *Antoinette de Daillon*.

1. *Lict.*
6. ANNE de Laual épousa François de la Trimoüille, Vicomte de Thoüars, &c. *Sa posterité a esté traitée.*

2. *Lict.*
MARGVERITE de Laual, Dame de Guemené, *dont la posterité a esté traitée*.

ANNE de Laual, femme de *Louys de Silly*, Seigneur de la Roche-Guyon. *Dont la posterité a esté traitée.*

3. *Lict.*
CHARLOTTE de Laual, épousa *Gaspard Comte de Colligny*, Seigneur de Chastillon, Admiral de France.

7. FRANÇOIS Comte de Colligny, Seigneur de Chastillon, Admiral de Guyenne, épousa *Marguerite d'Ailly*.

LOVISE de Colligny, femme de *Guillaume* Comte *de Nassau*, Prince *d'Orenge*.

8. GASPARD Comte de Colligny, Duc de Chastillon, Mareschal de France, épousa *Anne de Polignac*.

HENRY-FRIDERIC Comte de Nassau, Prince d'Orange, épousa *Amelie de Solms*.

9. HENRIETTE de Colligny ép. 1. *Thomas Hamiltõ*, Comte d'*Hadington*. 2. *Georges de Champagne*, Comte de *la Suze*.

ANNE de Colligny, a épousé *Georges* Duc *de Vvirtemberg-Montbeliard*.

GVILLAVME Henry Comte de Nassau, Prince d'Orange ép. *Marie d'Angleterre*.

LOVISE de Nassau, femme de *Frideric Guillaume*, Marquis Electeur *de Brandebourg*.

HENRIETTE-EMILIE a ép. *Guillaume Frideric* Prince *de Nassau*.

HENRIETTE-CATHERINE de Nassau.

10. N..... Duc de Vvirtemberg.

&c....

GVILLAVME-HENRY Comte de Nassau, Prince d'Orange.

CHARLES-EMILE Prince de Brandebourg.

&c....

1. CHARLES VI. Roy de France.
ISABELLE de Bauieres.

2. CHARLES VII. Roy de France.

IEANNE de France, femme de *Iean* VI. Duc *de Bretagne*, Comte de Montfort, & de Richemont.

3. FRANÇOIS I. Duc de Bretagne.

ISABELLE de Bretagne, femme de Guy XIV. Comte *de Laual*, sire de Vitré, Montfort, &c.

4. GVY XV. Comte de Laual.

IEAN de Laual, Seigneur de la Roche-bernard, *dont la posterité a esté traitée.*

IEANNE de Laual, Reine *de Sicile*, Duchesse d'Anjou.

LOVISE de Laual, femme de *Iean de Brosse*, dit de *Bretagne*, Comte *de Penthieure.*

5. RENE' de Brosse, dit de Bretagne, Comte de Penthieure, épousa 1. *Ieanne de Comines*, 2. *Ieanne de Gruffy.*

MADELENE de Bretagne, Comtesse de Vertus. *cy-apres.*

ISABELLE de Bretagne, femme de *Iean* sire *de Rieux*, Comte de Harcourt, Mareschal de France. *cy-apres.*

1. *Lict.*

6. CHARLOTTE de Brosse, dite de Bretagne, épousa *François de Luxembourg*, Vicomte de Martigues.

2. *Lict.*

FRANÇOISE de Bretagne, femme de *Claude Gouffier*, Duc de Roannois, Marquis de Boisy, Comte de Mauleurier.

7. SEBASTIEN de Luxembourg, Vicomte de Martigues, Duc de Penthieure, épousa *Marie de Beaucaire.*

MADELENE de Luxembourg, femme *de Georges de la Trimoüille*, S. de Royan.

GILBERT Gouffier Duc de Roüannois, Marquis de Boisy, &c. épousa *Ieanne de Cossé*, Dame de Gonnor.

CLAVDE Gouffier S. de Palluau, &c. *cy-apres.*

8. MARIE de Luxembourg, Princesse de Martigues, Duchesse de Penthieure, épousa *Philippe-Emanuel de Lorraine* Duc *de Mercœur.*

GILBERT de la Trimoüille, Marquis de Royan, épousa *Anne Huraut.*

LOVIS Gouffier, Duc de Roüannois, Marquis de Boisy, épousa *Claude Eleonor de Lorraine d'Elbeuf.*

9. FRANÇOISE de Lorraine, Duchesse de Mercœur & de Penthieure, &c. femme de *Cesar* Duc *de Vendosme*, d'Estampes & de Beaufort, &c.

PHILIPPES de la Trimoüille, Marquis de Royan, Comte d'Olonne, épousa *Madelene de Champrond.*

HENRY Gouffier, Marquis de Boisy, ép. *Anne Hennequin*, Dame du Perray.

CHARLES Gouffier, Comte de Gonnor, a ép. *Madelene d'Abrac de la Douze.*

MARIE Gouffier a ép. *André de Chastillon*, Baron *d'Argenton.*

10. LOVIS de Vendosme, Duc de Mercœur, a épousé *N... Mancini.*

FRANCOIS de Vendosme Duc de Beaufort.

ISABELLE de Vendosme épousa *Charles-Emanuel de Sauoye*, Duc de *Nemours.*

LOVISE de la Trimoüille Comte d'Olonne, a ép. *Catherine-Henriette d'Angennes.*

ARTVS Gouffier, Duc de Roüannois, Marquis de Boisy, Gouuerneur de Poictou.

N.... Gouffier, non mariée.

N.... &c. Gouffier fils.

N... de Chastillon.

trois fils.

MARIE IEANNE-BAPTISTE de Sauoye.

MARIE-FRANÇOISE-ELISABET de Sauoye.



1. CHARLES VI. Roy de France.
ISABELLE de Bauieres.

2. CHARLES VII. Roy de France.

IEANNE de France, femme de *Iean* VI. Duc *de Bretagne*, Comte de Montfort, & de Richemont.

3. FRANÇOIS I. Duc de Bretagne.

ISABELLE de Bretagne, femme de Guy XIV. Comte *de Laual*, sire de Vitré, Montfort, &c.

4. GVY XV. Comte de Laual.

IEAN de Laual, Seigneur de la Roche-bernard.

IEANNE de Laual, Reine *de Sicile*, Duchesse d'Anjou.

LOVISE de Laual, femme de *Iean de Brosse*, dit de *Bretagne*, Comte *de Penthieure*.

5. RENE' de Brosse, dit de Bretagne, Comte de Penthieure, épousa 1. *Ieanne de Comines*, 2. *Ieanne de Gruffy*.

MADELENE de Bretagne, Comtesse de Vertus. *cy-apres*.

ISABELLE de Bretagne, femme de *Iean* sire *de Rieux*, Comte de Harcourt, Mareschal de France. *cy-apres*.

1. *Lict*.
6. CHARLOTTE de Brosse, dite de Bretagne, femme *de François de Luxembourg*, Vicomte de Martigues. *cy-deuant*.

2. *Lict*.
FRANÇOISE de Bretagne, femme de *Claude Gouffier*, Duc de Roannois, Marquis de Boisy, Comte de Mauleurier, Grand Escuyer de France.

7. GILBERT Gouffier Duc de Roüannois, Marquis de Boisy, épousa Ieanne de Cossé, Dame de Gonnor.

CLAVDE Gouffier, Seigneur de Palluau. *cy-apres*.

8. LOVIS Gouffier, Duc de Roüannois, Marquis de Boisy, épousa *Claude Eleonor de Lorraine d'Elbeuf*.

CLAVDE Gouffier, Comte de Carauas, épousa *Marie Miron*.

9. HENRY Gouffier, Marquis de Boisy, ép. *Anne Hennequin*, Dame du Perray.

CHARLES Gouffier, Comte de Gonnor, a ép. *Madelene d'Abrac de la Douze*.

MARIE Gouffier a ép. *André de Chastillon*, Baron *d'Argenton*.

LOVIS Gouffier, Comte de Carauas épousa 1. *Madelene de Gaucourt*. 2. Eleonor de *Bruillart-Corsan*.

10. ARTVS Gouffier, Duc de Roüannois, Marquis de Boisy, Gouuerneur de Poictou.

N.... Gouffier, non mariée.

N.... Gouffier fils.

&c.

N.... de Chastillon.

1. *Lict*.
N...... Gouffier, Comte de Carauas, a épousé N. *de Riperdat*.

&c.

1. Charles VI. Roy de France.
Isabelle de Bauieres.

2. Charles VII. Roy de France.

Ieanne de France, femme de *Iean* VI. Duc *de Bretagne*, Comte de Montfort & de Richemont.

3. François I. Duc de Bretagne.

Isabelle de Bretagne, femme de *Guy* XIV. Comte *de Laual*, sire de Vitré, de Montfort, &c.

4. Guy XV. Comte de Laual.

Iean de Laual S. de la Roche-Bernard.

Ieanne de Laual, Reyne *de Sicile*, Duchesse d'Anjou.

Lovise de Laual, femme de *Iean de Brosse*, dit *de Bretagne*, Comte *de Penthieure*.

5. René de Brosse, dit de Bretagne, Comte de Penthieure, *cy-deuant*.

Madelene de Bretagne, épousa *François* Bastard *de Bretagne*, Comte de *Vertus* & de Goëllo, Baron d'Auaugour, &c.

Isabelle de Bretagne, femme de *Iean* sire *de Rieux*, Comte de Harcourt, Mareschal de France. *cy-apres*.

6. François de Bretagne, Comte de Vertus & de Goëllo, Baron d'Auaugour, &c. épousa *Madelene d'Astarac*.

7. Odet de Bretagne, Comte de Vertus & de Goëllo, Baron d'Auaugour, épousa *Renée de Coësme*.

Lovise de Bretagne, femme de *Guy* Seigneur *de Castelnau* & de Clermont, Seneschal de Carcassonne, Gouuerneur d'Aigues-mortes.

7. Charles de Bretagne, Comte de Vertus & de Goëllo, Baron d'Auaugour, &c. épousa *Philippes de Saint Amadour*.

Françoise de Bretagne, femme de Gabriel, Seigneur de Goulaines.

Gvy de Castelnau & de Clermont, Seneschal de Tholose, Gouuerneur de Quercy, épousa Aldonce de Bernuy, de Carmain, & de Foix.

9. Clavde de Bretagne, Comte de Vertus & de Goëllo, épousa *Catherine Foucquet de la Varenne*.

Antoinette de Bretagne, femme de *Iacques d'Escoubleau*, Marquis de la Chappelle.

Gabriel 2. Marquis de Goulaines, ép. 1. *Barbe Ruellan*. 2. *Claude Cornullier*.

Charlotte de Goulaines, femme de *Iacques de la Voue*, S. de Vaux & du Pré.

Alexandre Seigneur de Castelnau & de Clermont-Lodeve, Marquis de Sessac, ép. *Charlotte de Caumont-Lauzun*.

Iacqueline de Castelnau épousa *Iean* Vicomte *d'Arpajon*.

Françoise femme de *Claude de Thesan*, Marquis de *Venasque*.

10. Lovis de Bretagne, Comte de Vertus, &c. a ép. Françoise de Daillon, & Loüise de Balsac, n'a point d'enfans.

Gvy de Bretagne, Comte de Goëllo.

Marie &c... de Bretagne épousa Hercules de Rohan, Duc de Montbason.

Anne d'Escoubleau, femme de François de Simiane & de Pôteuez, Marquis de Gordes, Côte de Carces, &c.

Lovis Marquis de Goulaines, Iesuite.

Yoland de Goulaines a ép. Claude, Marquis du Chastel.

Anne.

Marie de la Voue, femme de N... Baron de Merglise.

Gabriel Aldonce de Castelnau & de Clermôt, Marquis de Sessac, épousa Marie du Prat.

Lovis Duc d'Arpajon a épousé 1. Gloriande de Lauzieres de Themines, 2. Marie Elisabet de Simiane. 3. Catherine-Henriette de Harcourt.

Armand de Rohan, Comte de Rochefort.

Marie-Leonor de Rohan, femme de Louis d'Albert Duc de Luynes.

N...... &c.... de Simiane & de Pontevez.

Lovis de Castelnau & de Clermont, Marquis de Sessac.

Lovis Baron de Caumont.

Lovis Abbé & Vicomte de Venez,

Lovise.

Charlotte.

1. *Liſt.* N..... d'Arpajon, Marquis de Seuerac.

1. CHARLES VI. Roy de France.
ISABELLE de Bauieres.

2. CHARLES VII. Roy de France.

IEANNE de France, femme de *Iean* VI. Duc *de Bretagne*, Comte de Montfort & de Richemont.

3. FRANÇOIS I. Duc de Bretagne.

ISABELLE de Bretagne, femme de *Guy* XIV. Comte *de Laual*, sire de Vitré, de Montfort, &c.

4. Guy XV. Comte de Laual.

IEAN de Laual S. de la Roche-Bernard.

IEANNE de Laual, Reyne *de Sicile*, Duchesse d'Anjou.

LOVISE de Laual, femme de *Iean de Brosse*, dit *de Bretagne*, Comte *de Penthieure*.

5. RENÉ de Brosse, dit de Bretagne, Comte de Penthieure, *cy-deuant*.

MADELENE de Bretagne, Comtesse de Vertus. *cy-deuant*.

ISABELLE de Bretagne, femme de *Iean* sire *de Rieux*, Comte de Harcourt, Mareschal de France.

6. CLAVDE sire de Rieux, Comte de Harcourt, eut pour seconde femme *Susanne de Bourbon-de la Roche-Suryon-Montpensier*.

FRANÇOIS de Rieux, Seigneur d'Asserac, *cy-apres*.

IEAN de Rieux, Seigneur de Chasteauneuf. *cy-apres*.

7. LOVISE de Rieux, Comtesse de Harcourt, &c. porta les biens des Maisons de Rieux & de Harcourt à *René de Lorraine*, Marquis d'Elbeuf.

8. CHARLES de Lorraine Duc d'Elbeuf, Comte de Harcourt, &c. sire de Rieux, épousa *Marguerite Chabot*, Dame de Paigny, &c.

MARIE de Lorraine, femme de *Charles de Lorraine* Duc *d'Aumale*.

9. CHARLES de Lorraine, Duc d'Elbeuf, Comte de Harcourt, de Rieux, &c. épousa *Catherine-Henriette* legitimée *de France*.

HENRY de Lorraine, Comte de Harcourt, grand Escuyer de France, a épousé *Marguerite du Cambout*.

CLAVDE LEONORE de Lorraine épousa *Louys Gouffier* Duc *de Roannois*.

ANNE de Lorraine, Duchesse d'Aumale, ép. *Henry de Sauoye Duc de Nemours*.

10. LOVIS de Lorraine, Duc d'Elbeuf, Comte de Harcourt, ép. 1. *Marie de Lannoy*. 2. *Isabelle de la Tour de Boüillon*.

FRANÇOIS de Lorraine, Comte de Rieux, à present appellé Prince de Harcourt, a ép. *Anne d'Ornano*.

IVLES de Lorraine, Comte de Lislebonne a ép. *N...... de Lorraine*.

N.... fille.

LOVIS de Lorraine, Comte d'Armagnac, a ép. *Catherine de Neufuille-Villeroy*.

PHILIPPE de Lorraine.

ARMAND.

&c. ....

HENRY Gouffier, Marquis de Boisy, épousa *Anne Hennequin*.

CHARLES Gouffier, Comte de Gonnor, a épousé *Madelene d'Abrac-de la Douze*.

CHARLES-AMEDEE de Sauoye, Duc de Nemours, épousa *Isabelle de Vendosme*.

1. *Lict.* &c.. 11. N.... de Lorraine.

2. *Lict.* N..&c.

Plusieurs Enfans.

ARTVS Gouffier Duc de Roannois, Marquis de Boisy, Gouuerneur de Poictou.

N..... non mariée.

N... Gouffier.

&c... ......

MARIE-IEANNE-BAPTISTE de Sauoye.

MARIE-FRANÇOISE-ELISABET de Sauoye.

1. CHARLES VI. Roy de France.
ISABELLE de Bauieres.

2. CHARLES VII. Roy de France.

IEANNE de France, femme de *Iean* VI. Duc *de Bretagne*, Comte de Montfort & de Richemont.

3. FRANÇOIS I. Duc de Bretagne.

ISABELLE de Bretagne, femme de *Guy* XIV. Comte *de Laual*, sire de Vitré, de Montfort, &c.

4 Guy XV. Comte de Laual.

IEAN de Laual S. de la Roche-Bernard.

IEANNE de Laual, Reyne *de Sicile*, Duchesse d'Anjou.

LOVISE de Laual, femme de *Iean de Brosse*, dit *de Bretagne*, Comte *de Penthieure*.

5. RENÉ de Brosse, dit de Bretagne, Comte de Penthieure, *cy-deuant*.

MADELENE de Bretagne, Comtesse de Vertus. *cy-deuant*.

ISABELLE de Bretagne, femme de *Iean* sire *de Rieux*, Comte de Harcourt, &c Mareschal de France.

6. CLAVDE sire de Rieux, Comte de Harcourt, *cy-deuant*.

FRANÇOIS de Rieux, S. d'Asserac, &c. épousa *Renée* Dame de *la Fueillée*.

IEAN de Rieux, Seigneur de Chasteauneuf, *cy-apres*.

7. RENÉ de Rieux, Seigneur de la Fueillée, épousa *Marguerite de Conan*.

RENEE de Rieux, épousa *René* Seigneur *de Carné*.

8. IEAN de Rieux, Marquis d'Asserac, épousa Susanne *de Rieux*.

SVSANNE de Rieux épousa *Pierre de Montmorency*, Seigneur de *Lauresse*.

IEAN Seigneur de Carné, épousa *Marie de Goulaines*.

9. IEAN-EMANVEL de Rieux, Marquis d'Asserac, épousa *Ieanne-Pelagie de Rieux*, heritiere de *Chasteauneuf*.

HELENE de Rieux, vefue sans enfans de *Charles* sire *du Bellay*, Prince d'Yuetot.

PIERRE de Montmorency, S. de Lauresse épousa *Louise de Lombelon*.

MARGVERITE de Montmorecy, femme de *Iacques Freseau* S. de la Rochette.

SVSANNE de Montmorency, femme *de Iean le Bourgoüin* S. de Folin.

IEAN Seigneur de Carné, épousa *Françoise de Kernezné*.

CHARLES de Carné épousa *Françoise le Barbier*, Dame de Trousilit.

10. N.... Chef du nom & Armes de Rieux, Marquis d'Asserac, &c.

N..... de Montmorency heritiere de Lauresse, par la mort de ses freres, vefue sans enfans de N ..*de Stainuille* S. de Couuonges.

N.... Freseau S. de Mons a ép. *N*... *Freseau*, Dame de la Freseliere.

N... le ..... Bourgoüin.

&c....

VRBAIN Comte de Carnéa ép. *N*.... *Nobletz*.

IOSEPH de Carné S. du Plessis-de Mareuil, a ép *Madelene de Boisian*.

ANNE de Carné, femme de *Ploeuc* S. de Kerroüart.

N.... de Carné, Vicomte de Trousilit.

&c.... .....

1. CHARLES VI. Roy de France.
ISABELLE de Bauieres.

2. CHARLES VII. Roy de France.

IEANNE de France, femme de *Iean* VI. Duc *de Bretagne*, Comte de Montfort & de Richemont.

3. FRANÇOIS I. Duc de Bretagne.

ISABELLE de Bretagne, femme de *Guy* XIV. Comte *de Laual*, sire de Vitré, de Montfort, &c.

4. Guy XV. Comte de Laual.

IEAN de Laual S. de la Roche-Bernard.

IEANNE de Laual, Reyne *de Sicile*, Duchesse d'Anjou.

LOVISE de Laual, femme de *Iean de Brosse*, dit *de Bretagne*, Comte *de Penthieure*.

5. RENE' de Brosse, dit de Bretagne, Comte de Penthieure.

MADELENE de Bretagne, Comtesse de Vertus.

ISABELLE de Bretagne, femme de *Iean* sire *de Rieux*, Comte de Harcourt, &c Mareschal de France.

6. CLAVDE sire de Rieux, Comte de Harcourt.

FRANÇOIS de Rieux, S. d'Asserac, *cy-deuant*.

IEAN de Rieux, Seigneur de Chasteau-neuf, Vicomte de Donges, &c. épousa *Beatrix de Ioncheres*.

7. GVY de Rieux, Seigneur de Chasteauneuf, Vicomte de Donges, épousa 1. *Anne* Dame *du Chastel*, de Coitiuy, &c. 2. *Madelene d'Espinay*.

RENE' de Rieux, Seigneur de Sourdeac, Marquis d'Oixant. *cy-apres*.

1. *Lict*.
8. MARIE de Rieux, Dame du Chastel, &c. ép. *Guy de Scepeaux*, Comte de Chemillé, Duc de Beaupreau.

IEANNE de Rieux ép. *Pierre de Boiseon*, *S. de Coëtnisen*.

2. *Lict*.
MADELENE de Rieux ép. *Pierre de Rohan*, Comte de Montauban, Prince de Guemené.

MARIE de Rieux épousa Iean de Rieux, Marquis d'Asserac, &c.

GVY de Rieux, Seigneur de Chasteauneuf, Vicomte de Donges, épousa *Catherine de Rosmadec*.

9. IEANNE de Scepeaux, Comtesse de Chemillé, Duchesse de Beaupreau, épousa Henry de Gondy Duc de Retz.

CLAVDE de Boiseon, S. de Coëtnisen ép. Marthe de S. Denis.

ANNE de Rohan, Princesse de Guemené, Comtesse de Montauban, femme de *Louis de Rohan*, Duc de *Montbason*.

IEAN-EMANVEL de Rieux, Marquis d'Asserac, épousa *Ieanne-Pelagie de Rieux*.

IEANNE-PELAGIE de Rieux, Dame de Chasteau-neuf & de la Hunaudaye, &c. vefue de *Iean-Emanuel son Cousin*.

10. CATHERINE de Gondy Duchesse de Retz, &c. ép. *Pierre de Gondy* Comte de Ioigny, &c.

MARGVERITE de Gonдy, Duchesse de Beaupreau, &c. ép. *François de Cossé* Duc de Brissac.

HERCVLES Comte de Boiseon, a épousé *Françoise de Coëtquen*.

CHARLES de Rohan, Comte de Montauban, a épousé *Ieanne Armande de Schomberg*.

N.... de Rohan 2. fils.

N..... Chef du nom & des Armes de Rieux, Marquis d'Asserac, &c.

11. N.... de Gondy non mariée.

N.... de Cossé Duc de Brissac.

N.... de Cossé mariée 1662. à N.. de *Neufuille* Marquis de *Villeroy*.

N... de Boiseon.

&c.. .....

CHARLES de Rohan.

IEAN-BAPTISTE de Rohan.

1. CHARLES VI. Roy de France.
ISABELLE de Bauieres.

2. CHARLES VII. Roy de France.

IEANNE de France, femme de *Iean* VI. Duc *de Bretagne*, Comte de Montfort & de Richemont.

3. FRANÇOIS I. Duc de Bretagne.

ISABELLE de Bretagne, femme de *Guy* XIV. Comte *de Laual*, sire de Vitré, de Montfort, &c.

4. Guy XV. Comte de Laual.

IEAN de Laual S. de la Roche-Bernard.

IEANNE de Laual, Reyne *de Sicile*, Duchesse d'Anjou.

LOVISE de Laual, femme de *Iean de Brosse*, dit *de Bretagne*, Comte *de Penthieure*.

5. RENE' de Brosse, dit de Bretagne, Comte de Penthieure.

MADELENE de Bretagne, Comtesse de Vertus.

ISABELLE de Bretagne, femme de *Iean* sire *de Rieux*, Comte de Harcourt, &c Mareschal de France.

6. CLAVDE sire de Rieux, Comte de Harcourt, &c.

FRANÇOIS de Rieux, S. d'Asserac, *cy-deuant*.

IEAN de Rieux, Seigneur de Chasteau-neuf, épousa *Beatrix de Ioncheres*.

7. GVY de Rieux, Seigneur de Chasteauneuf, &c. *cy-deuant*.

RENE' de Rieux, Seigneur de Sourdeac, Marquis d'Oixant, &c. Cheualier des Ordres du Roy, épousa *Susanne de sainte Melaine*.

8. GVY de Rieux, Seigneur de Sourdeac, Marquis d'Oixant, épousa *Louise de Vieupont*, Dame du Neubourg, Marquise de Coëtmur.

MARIE de Rieux épousa *Sebastien de Ploeuc*, Marquis de Ploeuc & du Tymeur.

9. ALEXANDRE de Rieux, Marquis de Sourdeac, &c. a épousé *Helene de Clere*.

ARMAND de Rieux.

CATHERINE de Rieux a épousé *Robert de Maleuille*, Seigneur de *Paneuille*.

HENRIETTE fille aisnée, a épousé *Paul des Armoises*, S. d'Aulnoy & de Ransieres.

MORICETTE, Marquise de Ploeuc & du Tymeur, épousa *Donatien de Maillé*, Marquis de *Carmen*.

LOVISE-GABRIELLE de Ploeuc, femme de *Iacques de Riualen*, S. de Meslean.

MARIE de Ploeuc, femme de *Guillaume de Penencoët*, Seigneur de *Kerroale*.

10. HERCVLES de Rieux. — RENE' de Rieux. — LOVISE de Rieux. — N... N... filles.

N... de Maillé, Marquis de Carmen. — &c....

N...... de Riualen. — &c.... .....

N... de Penencoët. — &c... .....

1. CHARLES VI. Roy de France.
ISABELLE de Bauieres.

2. CHARLES VII. Roy de France.

IEANNE de France Duchesse de Bretagne, dont la posterité a esté traitée.

CATHERINE de France épousa 1. *Henry* V. Roy *d'Angleterre*, & se remaria follement à *Owin Teuder* Cheualier Gallois, decapité pour sa temerité.

1. *Lict.*
3. HENRY VI. Roy d'Angleterre épousa *Marguerite d'Anjou*, dite de Sicile.

2. *Lict.*
EDMOND Comte de Richemont, épousa *Marguerite de Sommerset*, Princesse du sang *d'Angleterre.*

GASPARD Comte de Pembrock.

4. EDOÜART Prince de Galles, tué au combat de Teukysbury 1472.

HENRY VII. Roy d'Angleterre, épousa *Elisabeth* fille d'Edoüart IV. Roy *d'Angleterre.*

5. HENRY VIII. Roy d'Angleterre.

MARGUERITE d'Angleterre épousa 1. *Iacques* Stuart IV. du nom *Roy d'Escosse*, 2. N.... de *Duglas* Comte d'Angus.

1. *Lict.*
6. IACQUES V. Roy d'Escosse, épousa *Marie de Lorraine de Guise*, Duchesse doüairiere de Longueuille.

2. *Lict.*
MARGUERITE de Duglas épousa *Mathieu Stuart* Duc de *Lenox.*

7. MARIE Stuart Reyne d'Escosse, vefue de François II. Roy de France, épousa 2. *Henry Stuart*, Seigneur de *Darnley.*

HENRY Stuart, Seigneur de Darnley, épousa *Marie Stuart* sa Cousine Reyne *d'Escosse*, doüairiere de France.

8. IACQUES Stuart Roy d'Angleterre, d'Escosse, & d'Irlande, qu'il reünit sous le nom de la grande Bretagne, épousa *Anne de Dannemarck.*

9. CHARLES Roy d'Angleterre épousa *Henriette de France.*

ELISABET d'Angleterre épousa *Frederic* V. *Comte Palatin*, Electeur de l'Empire, Roy de *Boheme.*

10. CHARLES II. Roy d'Angleterre, a épousé *Catherine de Portugal.*

IACQUES d'Angleterre, Duc d'Yorck, a épousé *N... Hyde.*

MARIE d'Angleterre ép. *Guillaume Comte de Nassau*, Prince *d'Orange.*

HENRIETTE-ANNE a ép. *Philippe de France* Duc *d'Orleans.*

CHARLES-LOUIS Comte Palatin, a épousé *Charlotte de Hesse.*

ELISABET.

ROBERT Comte Palatin.

EDOÜART a épousé *Anne de Gonzague.*

LOUISE Religieuse à Maubuisson.

SOPHIE a épousé N.. Duc de *Brunsvick.*

11.

N ..... d'Yorck fils.

N.... Comte de Nassau, Prince d'Orenge.

MARIE-LOUISE d'Orleans.

CHARLES Prince Palatin.

ELISABET CHARLOTTE

&c... .....

HISTOIRE

HISTOIRE
DE
CHARLES VI.
ROY DE FRANCE.

ANNEES

- De Nostre Seigneur: 1380. & 1381.
- Du Schisme. 2. & 3.
- Des pretendus Papes:
  - Vrbain VI. à *Rome*. 2. & 3.
  - Clement VII. en *Auignon*. 2. & 3.
- De la vacance de l'Empire d'Occident en *Allemagne*. 2. *Wenceslas de Luxembourg Roy de Boëme, fils de l'Empereur Charles IV. mort 1378. éleu Roy des Romains, & non reconnu pour Empereur.*
- Du Regne des Rois Chrestiens de l'Europe:
  - Charles VI. en *France. Couronné le* 4. *de Nouembre* 1380. 1. 2.
  - Richard II. en *Angleterre*.. 3. & 4.
  - Iean I. en *Espagne*, autrement *Castille* & *Leon*, *fils de Henry mort le* 30. *May* 1379. 2. & 3.
  - Pierre en *Arragon*. 44. & 45.
  - Ferdinand en *Portugal*. 14. & 15.
  - Charles le *Mauuais* en *Nauarre*. 30. & 31.
  - Louis d'Anjou *dit le Grand*, *en Hongrie*. 37. & 38.
  - Du mesme Roy en *Pologne*. 10. & 11.
  - Ieanne d'Anjou en *Sicile*. 37. & 38.
  - Charles d'Anjou *dit de Duras*, *& de la Paix*, vsurpateur du Royaume. 1.
  - d'Olaüs VI. *Roy de Noruegue*, *Regnant auec Margueritte de Dannemarck sa mere* en Dannemarck. 3. & 4.
  - d'Albert de Meckelbourg en *Suede*. 19.
  - De Robert Stuart 2. du nom en *Escosse*. 10. & 11.

Principaux Princes du Sang, Grands Officiers, Ministres d'Estat, & Fauoris de la Cour de France.

Princes du Sang:
Louis de France depuis Duc *de Touraine*, & enfin d'Orleans, frere du Roy.
Louis de France, Duc *d'Aniou*, oncle du Roy, *Regent* du Royaume.
Iean de France, Duc de *Berry*, & Philippe le Hardy Duc de *Bourgogne*. — Oncles du Roy
Pierre Comte *d'Alençon*. Charles *d'Evreux Roy de Nauarre*.
Loüis Duc de *Bourbon*, oncle maternel du Roy, & Sur-Intendant de son education auec le Duc de Bourgogne, *& grand Chambrier* de France.
Iean de *Bourbon*, Comte de la Marche & de Vendosme, *Ancestre de nos Roys*.

Iean, dit de Montfort, Duc de Bretagne.
Oliuier, Sire de Clisson, *Connestable* de France. *par lettres du* 28. *Nouembre* 1380.
Miles de Dormans, Euesque & Comte de Beauuais, Pair & *Chancelier* de France. *creé le* 1. *Octobre* 1380. *en la place de Messire Pierre d'Orgemont demeuré Chācelier de Dauphiné.*
Iean de Mauquenchin, *autrement dit Mouton*, sire de Blainville. *creé le* 20. *Iuin* 1368. Loüis de Sancerre, Seigneur de Charenton, & Iean sire de Rieux & de Rochefort. — *Mareschaux* de France.
Iean de Vienne, Seigneur de Rollans, *Admiral*.
Renault le Baveux Lieutenant des Mareschaux de France.
Iean sire de la Ferté Fresnel Mareschal de France en Normandie.
Moradas sire de Rouuille, Lieutenant des Mareschaux en la mesme Prouince.
Iean Comte de Harcourt, Capitaine General en Normandie.
Iean sire de Saimpy Capitaine General en Picardie.
Guichard Dauphin, sire de Iallígny, *grand Maistre des Arbalestriers*, & *grand Eschançon*.
Pierre de Villiers, sire de l'Isle-Adam, *grand Maistre* de France, *& Port-Oriflamme*.
Arnaut Amenion, sire d'Albret, *grand Chambellan*.
Bureau sire de la Riuiere, *premier Chambellan*.
Iean Comte de Sarrebruche, *grand Bouteiller* de France dés le 6. May 1364.
Raoul sire de Raineual, *grand Panetier*.
Eustache de Camp-Remy *Cheualier trenchant*.
Guillaume Chastelain de Beauuais, *Queux de France*.
Charles de Bouuille, Gouuerneur de Dauphiné.



HISTOIRE
DV REGNE
DE CHARLES VI.
ROY DE FRANCE.
LIVRE PREMIER.

CHAPITRE PREMIER.

I. Mort de Charles V. & ses Conquestes.
II. L'Autheur entreprend son Histoire par le commandement de Guy de Monceaux Abbé de S. Denis.
III. Estat des affaires de France.
IV. Assemblée des Notables pour la Regence, & pour le Gouuernement du Royaume, & de la Personne du jeune Roy.
V. Harangue de Jean des Marests Aduocat General, en faueur du Duc d'Anjou.
VI. Harangue de Pierre d'Orgemont Chancelier de France, pour les Ducs de Bourgogne & de Bourbon.
VII. Diuision entre les gens de Guerre pour le sujet de la Regence.
VIII. Les Princes prennent des Arbitres.
IX. Le Duc d'Anjou fait Regent du Royaume.



IE crois auoir donné si amplement l'Histoire du Roy Charles V. Pere de nostre Serenissime Prince qui regne auiourd'huy, que ie n'aurois plus qu'à m'excuser du peu de proportion entre la grandeur d'vn si digne sujet, & la bassesse de mon style; si ie ne jugeois qu'il est encore à propos de remarquer icy pour l'honneur de sa memoire, & de mettre à la teste de cette Chronique, qu'on doit à sa prudence, & à sa bonne conduite, la reünion à sa Couronne du Duché de Guyenne & du Comté de Ponthieu, qui en auoient esté démembrez. Ie me promets de la belle education du Roy Charles VI. son fils, qu'il ne sera que plus animé

Année 1380. & 1381.



Année 1380. & 1381.

de ce genereux exemple, & que pour euiter le reproche d'auoir degeneré d'vne si haute Vertu, ce Prince ne se contentera pas seulement de conseruer, mais qu'il accroistra victorieusement tant d'illustres conquestes.

Ie n'entreprendray point de faire icy son Panegyrique, ses belles actions sont en trop grand nombre, & le merite en est si releué; qu'il faut vne Histoire entiere pour les pouuoir recompenser de l'immortalité que donnent les lettres. Il est vray qu'vne si digne matiere demandoit vne meilleure plume, mais on ne m'accusera point de temerité, apres auoir auoüé comme ie fais, que i'ay justement apprehendé de succomber sous le poids de tant de grandes choses, & quand on aura consideré l'obeïssance indispensable que ie dois à Monseigneur Guy *de Monceaux* nostre Reuerend Abbé. C'est luy qui m'a commandé d'écrire cette Histoire, & si ie ne m'en acquitte pas auec assez d'éloquence, i'auray soin d'y appporter toute la fidelité que ie dois, & qu'exige la qualité d'vn veritable Historien. Ie diray ingenuëment mes sentimens, ie rapporteray les choses comme i'ay appris qu'elles se sont passées, & s'il y trouue quelques particularitez plus ou moins exagerées qu'elles ne deuroient estre; si ce n'est assez de reconnoistre mon ignorance & ma foiblesse, ie mets mon ouurage à ses pieds, ie le soumets à sa censure, ie n'en pretends autre merite que celuy d'vne parfaite soumission, & sur l'esperance qu'il en sera satisfait, i'entreray en matiere par la naissance du Roy.

Ce jeune Prince nasquit de l'heureux mariage du Roy Charles V. auec Ieanne fille du Duc de Bourbonnois, & l'on attendit du bon Augure d'vn mesme nom, qu'il seroit vn autre luy-mesme, & qu'il ne succederoit pas moins à toutes ses rares qualitez, qu'à tous ses titres. Cette esperance s'accrut tousiours auec ses premieres années, iusques à l'âge de douze ans qu'il paruint à la Couronne; & quoy qu'on pût dire qu'il trouua les affaires en assez bon estat, ie ne le puis mieux representer ce me semble, que de remarquer qu'il n'y auoit ny paix bien establie, ny guerre entierement declarée, parce que le regret des pertes que les Anglois auoient souffertes, leur faisoit faire toutes sortes d'entreprises par Mer & par Terre. Ils couroient les Costes, ils pilloient la Campagne, & faisoient les dernieres hostilitez sur les frontieres. Les Ducs d'Anjou, de Berry, & de Bourgogne, freres du Roy Charles V. & le Duc de Bourbon son beau-frere, estoient occupez dans la Guyenne & dans le Languedoc à reprimer ces courses, quand ils furent aduertis de l'extremité de sa maladie. Ils creurent alors que de plus importantes affaires les rendoient necessaires à Paris, où ils vinrent en diligence: & comme ils estoient les plus considerables du Royaume, tant par leur naissance & par leur qualité, que par le credit de l'aage & de l'experience qu'ils s'estoient acquise, ils prirent en commun la conduite des choses, & leur premier soin fut d'auiser au Gouuernement de la personne du ieune Roy, & à l'administration de son Estat pendant sa minorité.

Aussi-tost apres les funerailles du Roy defunt, qui se firent en l'Eglise de saint Denis Patron du Royaume, encore qu'ils fussent dans les premiers iours de leur dueil, ils ne laisserent pas d'assembler au Palais, les Prelats, les Barons, & plusieurs autres personnes de sçauoir & d'experience, pour prendre leurs conseils, & manderent pareillement à la deliberation quelques Notables, tels que les Presidens des Chambres du Parlement. Ce seroit vne nouueauté merueilleuse, qu'vne affaire de cette importance, & où il se rencontroit tant d'interests si differents, se fût terminée par vne prompte vniformité de suffrages. Le Duc d'Aniou le plus aagé des trois freres pretendoit que son droit d'aisnesse luy deuoit donner la Regence du Royaume, & la tutelle du Roy son neueu, iusques à ce qu'il eust atteint l'aage de quatorze ans selon la Loy, depuis peu establie en France, & apres qu'il eut proposé ses raisons auec beaucoup d'eloquence, *M. Iean des Marests* obtint permission de donner son aduis, & fit ce discours à l'Assemblée.

» C'est en cette occasion icy, tres-grands & tres-illustres Princes, que ie de-
» urois particulierement souhaitter que Dieu m'eût fait quelque part des talens

du Pere des Orateurs, pour louër dignement la Prudence du feu Roy de tres-glorieuse memoire, & pour vous faire admirer cét esprit penetrant, qui le porta à suppléer à la preuoyance de ses predecesseurs, par vne Loy nouuelle pour la succession de nos Roys. Apres auoir si heureusement maintenu cét Estat contre les secousses terribles de tant de tempestes, apres l'auoir encore accreu par vostre valeur, & par vos grands exploits, il le voulut establir contre les hazards de l'auenir: & considerant sagement les inconueniens des minoritez, il fit reflexion sur les aduantages d'vne naissance Royale, qui a fait dire au Poëte, que la vertu des Cesars deuance les années. Il en jugea par sa propre experience, il y fut confirmé par l'Histoire Sainte, & decida par l'exemple de Ioas & de Ioathan, qui regnerent tous deux, l'vn à huit, & l'autre à sept ans, que tous les grands courages, & que ceux qui naissent pour le commandement, n'ont pas besoin d'vn aage si auancé pour commencer leur destinée, & pour estre capables de gouuerner. Cette verité n'a pas moins paru dans nostre Histoire, où c'est assez de s'arrester sur le bon-heur du Regne de Saint Louïs, & souuenez-vous s'il vous plaist, Messeigneurs, que le feu Roy vous a toûjours fait ressouuenir à dessein, & pour le sujet qui nous tient icy assemblez, que Saint Louïs auoit esté Couronné à l'aage de quatorze ans. Comme il rapportoit le futur au passé, ou bien s'il m'est permis de dire la verité, comme il consideroit les progrés continuels de la malice humaine: cét Estat s'estant tousiours mal troué d'vn Gouuernement étranger; ce fut pour y pouruoir, & ce fut encore par vos sages auis, Messeigneurs, qu'il ordonna par vne Loy desormais inuiolable, que les enfans des Roys qui leur succederoient à l'aage de quatorze ans, seroient declarez Majeurs, & habiles à regner par eux-mesmes. Monseigneur le Duc d'Anjou icy present, voudroit de tout son cœur que ce temps prescrit par la Loy fut écheu; mais en attendant ce bon-heur-là, son honneur l'oblige, moins par auarice & par ambition, que par le seul interest du droit d'aisnesse qu'il se doit conseruer inconteстablement, de vous representer ses iustes pretensions à à la Regence de ce Royaume.

Année 1380. & 1381.

Il sembla d'abord que la force de cette proposition deust emporter tous les suffrages, & que pour la plus-part ils penchassent du costé du Duc d'Anjou; mais il y en auoit qui estoient trop engagez au party des Ducs de Bourgogne & de Bourbon, & Messire *Pierre d'Orgemont* qui s'estoit preparé à parler pour eux, les y fortifia par cette autre Harangue.

L'importance de l'affaire dont il s'agit, me dispensera de cacher la verité sous des termes specieux, parce qu'il ne faut point dissimuler que ces grands Princes, également jaloux de l'authorité de la Regence, sont tout prests de tomber dans vne discorde euidente: i'oseray mesme dire indecente, Messeigneurs, adiousta-t-il en les regardant; puis qu'il n'y a rien de plus mal-seant selon la condition du temps, & selon celle de vos personnes, & que vous ne pouuez sans hazarder l'Estat du premier Royaume du monde, rompre l'alliance naturelle qui vous ioint ensemble, & qui vous vnit si étroitement à luy. Pardonnez-moy, Messeigneurs, si ie dis si librement ma pensée, mais c'est celle mesme du feu Roy d'heureuse memoire, & ce fut encore la seule raison qui luy fit tousiours desirer d'associer de son viuant le Roy son fils à son authorité, de luy faire part de son Throsne, & de le voir proclamer & reconnoistre pour son successeur. Ie me contenteray pour toute preuue de cette verité, de vous faire ressouuenir de ces riches habits Royaux, tous semez de fleurs de Lys d'or, qu'il fit faire pour ce ieune Prince, & qu'il a fait garder exprés en l'Abbaye Royale de Saint Denis, afin de seruir à cette ceremonie. Il nous l'a declaré plusieurs fois, selon l'humeur où il s'est troué de nous donner part à son secret: & n'ayant pû executer son dessein à cause de plusieurs maladies, & de quelques autres empeschemens, il a fait vne Ordonnance qui est encore en son entier, & qui porte que le Duc de Bourgogne son frere puisné, & le Duc de Bourbon son beau-frere, auront particulierement le soin de l'education de ses enfans. Ce fut sa derniere volonté, qu'il a commandé qu'on accomplît s'il

Année 1380. & 1381. estoit preuenu de la mort, & afin qu'il y eust vn fonds suffisant pour la dépense de la Maison du jeune Roy qu'il faudroit augmenter, il y a affecté le reuenu de la Preuosté & Vicomté de Paris, du Bailliage de Senlis, & du Domaine de Normandie; qu'il a ordonné estre mis entre les mains de ces deux Princes, & » par eux employé à cét effet, iusques à ce que le Roy son fils fust en aage d'estre » Couronné.

Ces raisons icy puisées dans l'intention du feu Roy par vn homme si considerable, partagerent les suffrages, & comme chacun témoigna chaleur pour maintenir sa pretension, les Trouppes qu'on auoit approchées de Paris, y voulurent prendre part: si bien que le differend estoit pour se decider par les armes, si la crainte d'vn si grand desordre n'eut fait resoudre les Ducs à conuenir d'Arbitres. La necessité du temps ne permit pas que l'affaire fût agitée dans les Regles, la plus grande Iustice estoit de preuenir le mal en toute diligence, & trouuer des expediens pour mettre la paix en la Maison. Et pour accorder tant de differents interests, il fut dit, qu'il ne se falloit point tant contraindre pour l'aage du Roy, qu'on ne pust anticiper le temps de son Couronnement. Il fut determiné pour la fin du mois d'Octobre suiuant, & cependant ordonné, qu'il receuroit les hommages & les sermens de fidelité de tous les Vassaux & Officiers de la Couronne: Que tous les Ordres & les Commissions concernans la guerre & le Gouuernement, s'expediroient en son nom: & que tous les actes de Iustice seroient séellez du Sceau Royal. Il fut aussi arresté, que l'education du Roy & de son Frere vnique, seroit confiée à la fidelité & à la prudence des Ducs de Bourgogne & de Bourbon, auec la Sur-Intendance de leurs Maisons, iusques à ce qu'ils fussent entrez en aage de puberté, & que les deniers de la recepte des Domaines & des Subsides ordinaires, seroient portez à l'Espargne. Pour le Duc d'Anjou, l'on luy abandonna toute l'Argenterie du Roy defunt, en meubles & joyaux, qui estoient d'vn prix inestimable, tant pour la richesse de la matiere, que pour l'excellence de l'ouurage & du trauail, à la reserue de ce qu'on estimeroit à propos de retenir pour l'vsage du Roy: & on luy accorda encore la qualité de Regent, & de Chef du Conseil. Ce Prince eut bien desiré qu'on n'eut rien retranché de l'authorité de sa Regence, mais il y consentit pour le bien de la paix, il témoigna enfin le mesme contentement que les autres Ducs, & ordonna que ce qui auoit esté conuenu, fût dés le lendemain verifié au Parlement, & ensuite publié par tout le Royaume.

CHAPITRE SECOND.

I. Desordre des gens de Guerre.
II. Le peuple se mutine à cause des imposts.
III. Paris souleué pour le mesme sujet.

ON eut grande joye de cét accommodement, & de la resolution du Sacre du Roy, mais il fut retardé par les desordres que firent les gens de Guerre. Le Duc d'Anjou, comme nouueau Regent, en ayant receu les plaintes, il manda les principaux Officiers, & leur dit: Nous auons apris d'étranges choses des soldats qui sont sous vostre charge, & on nous a rapporté qu'il n'y a sorte de violence qu'ils ne fassent souffrir aux Subiets du Roy. C'est pourquoy ie vous commande de les faire viure dans l'ordre, & pour vous obliger dauantage à reprimer vne si dangereuse licence; ie vous declare que ie permettray de courre sus à tous ceux qui seront si osez que de continuer ce pillage & de contreuenir à mes ordres. Cela fut publié à son de trompe à toutes les Trouppes, mais elles estoient si incapables de discipline qu'elles n'en furent que plus insolentes, & leur brigandage encore plus cruel & plus public. Toute la campagne deuint vne solitude effroyable, les pauures laboureurs se jetterent auec ce qu'ils

purent sauuer de leurs meubles & de leur bestail, dans les villes ou dans les lieux forts, le reste demeura exposé à la fureur du soldat François, & l'on peut dire en verité, que hors le massacre & le feu, sa rencontre n'estoit pas moins à craindre que celle de l'Anglois, & des ennemis estrangers. L'hospitalité estoit violée impunément, le trafic interrompu, & les Villes comme assiegées à cause des prisonniers qu'ils faisoient à la campagne. Les vns prenoient pour pretexte les dépenses qu'ils auoient faites dans le seruice, d'autres disoient que c'estoit pour se recompenser du mesme traitement qu'on auoit fait à leurs païs : & c'est tout ce que ie puis dire de ce desordre : Aussi bien n'ay-je point de termes pour faire entendre sans honte la brutalité de quelques-vns d'entr'eux, venus des nations éloignées, qui commirent contre des petites filles innocentes, des enormitez pires que le violement, & qui n'ont point de nom en France. Année 1380. & 1381.

Il y en eut qui voulurent authoriser ce pillage du pretendu refus qu'on faisoit de payer les subsides ordonnez pour la Guerre, comme si la vexation de l'exacteur eut laissé quelque chose de reste à la cruauté du soldat. Cela seruit à réueiller d'autant plus dans les Villes la haine naturelle des habitans contre les Fermiers & les Receueurs des imposts, que ces gens affamez & sans pitié poursuiuoient pour le recouurement de leurs restes auec vne extréme rigueur, sans auoir égard au changement arriué par la mort du Roy, non plus qu'au murmure & aux menaces du petit peuple, qui se souleua enfin, qui força leurs maisons, qui enfonça les Bureaux, & leur fit tout abandonner pour sauuer leur vie.

Cette mutinerie commencée à Compiegne & autres Villes de Picardie, s'étendit iusques à Paris, ou deux cens hommes de la plus basse canaille vinrent fondre en foule chez Iean Culdoe Preuost des Marchands, personnage assez modeste & bien intentionné, & l'entraisnerent malgré luy au Palais. Le Regent fort surpris de le voir à la teste de telles gens, luy demanda d'abord à quoy bon cette assemblée tumultuaire & inaccoustumée, & le Preuost qui n'estoit pas moins confus de la violence qu'il auoit soufferte, luy remonstra le genouïl en terre qu'on l'auoit tiré par force de sa maison pour le venir supplier au nom de ce peuple furieux de le soulager des impositions dont le feu Roy l'auoit chargé, & qu'il auoit encore de beaucoup augmentées depuis sa Regence. Il tascha de luy faire connoistre par bonnes raisons qu'on en estoit insupportablement accablé, & sur cela cette nombreuse suitte de mutins s'écria d'vne voix épouuentable qu'ils n'en payeroient plus rien, & qu'ils mourroient plustost mille fois que de souffrir tant d'exactions, & tant d'injures faites à leur liberté. Le Regent craignant de porter à l'extremité cette multitude assez desesperée pour attenter à son caractere & à sa personne, les voulut amadouër de belles paroles; mais comme elles ne seruirent qu'à les rendre plus fermes à tousiours insister, il trouua moyen de les faire consentir à ce qui en seroit ordonné par le Roy, qui pour lors estoit absent. Ils se separerent sur de bonnes esperances, & prenans auantage de ce premier succez qui grossit leur party, il se fit ensuite plusieurs assemblées de nuit, & il s'y proposa d'étranges conseils. L'on y parla auec mespris de la conduite des Grands de l'Estat & des Prelats, on blasma leur incapacité dans le maniment des affaires, on se plaignit de leur orgueil & de leur vanité, on y mesla des propositions contre tous les riches de la Ville, enfin tout tendoit de telle sorte à vne sedition ouuerte, qu'il ne manquoit qu'vn Chef pour la rendre toute formée, & pour voir Paris reduit au dernier Bouleuersement.

CHAPITRE TROISIEME.

I. Resolution prise pour le Sacre du Roy.
II. Les premieres inclinations de sa jeunesse.
III. Oliuier de Clisson fait Connestable de France.
IV. Auarice du Duc d'Anjou.
V. Sacre du Roy.
VI. Cheualiers créez par le Roy à son Sacre.
VII. Differend pour la preseance entre les Ducs d'Anjou & de Bourgogne.

Année 1380. & 1381.

LE Duc d'Anjou ne voulant rien oublier à la pompe du Sacre du Roy, manda aux Trouppes qui estoient répanduës dans les enuirons de Paris, de se joindre en vn lieu d'assemblée pour y venir accompagner sa Maiesté, & ce jeune Monarque qui s'ennuyoit à Melun où il estoit demeuré suiuant les ordres du Roy son Pere, fut bien aise de pouuoir satisfaire par cette occasion à la passion qu'il auoit de se voir à la teste d'vne Armée. Il aimoit naturellement les Armes, & il le fit voir agreablement au feu Roy vn iour qu'il voulut tenter son inclination, & qu'il mit à son choix de prendre tout ce qu'il voudroit de tout ce qu'il auoit de plus riche & de plus capable de diuertir vn enfant. Il vit tout piece apres autre, sans rien retenir de ce qu'il auoit manié, mais apperceuant vne espée qui estoit penduë en vn coin du cabinet, il y courut, & supplia son pere de luy en vouloir faire present. Comme le Roy admiroit auec joye ce bon augure de sa valeur, Messire Guichard Dauphin, Seigneur de grand merite, qu'il auoit choisi pour veiller à l'education de ce petit Prince, le confirma dans cette opinion, & l'asseura qu'il auoit tousiours reconnu qu'il n'auoit d'inclination que pour les espées & pour les Armes.

Peu de iours apres le Roy prit l'occasion d'vne feste de Cour pour l'éprouuer vne autre fois en presence des Princes de son Sang qu'il auoit traittez, afin de leur faire part de sa joye, & de leur donner bonne opinion de son fils. Il fit apporter deuant luy vne riche Couronne toute d'or & de pierreries, & vn casque tout pareil, pour estre Couronné de l'vne comme Roy, ou pour estre armé de l'autre, & pour courir tous les dangers de la guerre & toutes les fatigues de la Cheualerie: & l'on fut tout estonné de l'entendre dire au Roy de son propre mouuement, Monseigneur donnez-moy le casque & gardez vostre Couronne. Ce premier brillant de son courage luy attira l'estime & l'admiration de toute la compagnie, l'on en tira d'heureux augures, le Roy prié de satisfaire à sa promesse y adiousta encore vne petite espée, il fit tout attacher au cheuet de son lict, & commanda qu'on luy fit des armes propres à sa taille. Comme ce Prince estoit fort sage, il ne manqua pas de se seruir fort à propos de la bonne impression que cette gentillesse du Dauphin son fils, fit sur les cœurs & sur les esprits de tous les Grands, il les pria de luy estre fideles apres sa mort, & de luy conseruer cette affection qu'ils auoient conceuë de ses vertus naissantes, & tous le promirent auec mille sentimens de tendresse & de joye.

Le Roy continuant dans la passion qu'il auoit pour les armes témoigna quelque estonnement peu de iours auant son Sacre, que depuis la mort du fameux Bertrand du Guesclin, les Gens de Guerre fussent sans Chef pour les commander, & pour les faire viure en discipline. Le Regent y vouloit pouruoir par la creation d'vn Garde de l'Oriflamme, mais il en pretendoit le choix pour en faire sa creature; & les Ducs de Bourgogne & de Bourbon, ne manquerent pas de

de s'y oppoſer, ſur ce que par les articles de leur Traité, il eſtoit dit expreſſément que les affaires de la Guerre ſe regleroient ſous le nom & ſous l'authorité du Roy & par ſa ſeule volonté. C'eſt pourquoy ils trouuerent plus expedient de luy aller propoſer de faire vn Conneſtable, & l'on y proceda par election apres ſerment fait entr'eux de ne penſer pour cette haute & importante Dignité, qu'à celuy qu'ils jugeroient le plus expert & le plus entendu à bien placer vn Camp, & plus capable de le faire ſubſiſter par les viures, de le garder de ſurpriſe, de bien prendre l'occaſion d'vn combat, de bien ranger vne Armée en Bataille, & de ſecourir à propos les corps ébranlez. Année 1380. & 1381.

Le bon-heur de la France voulut que pluſieurs ſe trouuerent aſſez dignes de cét employ; mais Oliuier de Cliſſon Grand Seigneur de Bretagne remporta cét auantage dans la comparaiſon des merites de tous les Subiets, que tous les ſuffrages auparauant partagez pour diuers intereſts ſe reünirent aux choix de ſa perſonne, en faueur de ſes grands faits d'Armes dans toutes les Guerres paſſées, & principalement à la conqueſte de la Guyenne ſur les Anglois. Le Roy fut bien-aiſe que le Grand du Gueſclin pût reuiure pour ſon ſeruice en cét autre Breton fidelle compagnon de ſes glorieux exploits, il l'honora auſſi-toſt de l'Eſpée Royale, & apres auoir receu ſon ſerment, il luy ordonna d'aller prendre le commandement de l'Armée, & de la mener du coſté de Rheims où il ſe deuoit rendre.

La Cour partit de Melun pour ce voyage le 25. iour d'Octobre, compoſée de la plus illuſtre Nobleſſe du Royaume, & particulierement des Ducs de Berry, de Bourgogne, de Bourbon & de Bar, & des Comtes de Hainaut, de Harcourt & d'Eu. Et la Ville de Rheims qui eſt obligée de faire les frais de la reception de nos Roys en cette occaſion de leur Sacre, fut d'autant plus à loüer de ſa magnificence, qu'elle n'y épargna rien; quoy qu'elle eut perdu ſes premiers appreſts par le retardement de l'arriuée du Roy. Le Duc d'Anjou en fut cauſe par ſon auarice inſatiable, & par vne faim immoderée de theſaurizer qu'il ne pouuoit aſſouuir de ce grand amas de Finances qui ne ſe ſçauroit nombrer que le defunt Roy auoit laiſſé. Il creut qu'il reſtoit encore de l'argent caché, & comme il en cherchoit les auis de toutes parts, il ne negligea pas celuy qu'il receut de quelques Officiers de la garde du Roy defunt, qu'il auoit fait ſéeller des lingots d'or & des barres d'argent de grand prix dans les murailles du Chaſteau de Melun, & d'autres lieux où il s'alloit diuertir. Cela eſtoit vray, mais le Roy s'en eſtoit découuert à peu de ſes plus familiers, encore les auoit-il obligez par ſerment de n'en reueler le ſecret qu'à la perſonne ſeule de ſon fils aiſné, quand il ſeroit majeur.

Du nombre de ces confidens eſtoit Meſſire Philippe de Sauoiſy que le Duc fit venir, mais il n'en pût rien tirer, ny par douceur ny par menaces, iuſques à ce que la crainte de la mort & la preſence du Bourreau preſt à luy coupper la teſte, l'obligerent à declarer la verité. Quelques-vns diſent que la valeur de ce Treſor montoit à quinze mille eſcus d'or, mais il eſt malaiſé de bien ſçauoir le vray d'vne choſe cachée comme celle-là, & tout ce qui s'en peut dire de certain ſur le bruit commun qui ſe confirme encore par le témoignage des perſonnes dignes de foy, c'eſt que tout ce qui s'y trouua fut enleué.

Apres cette action le Duc alla en diligence rejoindre le Roy ſur le chemin, & le fit entrer dans Rheims le Samedy troiſieſme iour de Nouembre. Le peuple le receut auec de grandes acclamations, & le Clergé le conduiſit faire ſes prieres en l'Egliſe de Noſtre-Dame, d'où il fut mené au Palais Archiepiſcopal qui luy auoit eſté preparé. Le lendemain il retourna à l'Egliſe en meſme ceremonie où il fut fait Cheualier, & receut l'accolée de la main du Duc d'Anjou, qui luy ceignit l'eſpée auparauant qu'il fut oingt de l'huile celeſte, & reueſtu de ſes habits Royaux, dont la garde appartient aux Abbez de Saint Remy & de Saint Denis, qui les doiuent repreſenter en cette ſolemnité.

Auec l'Archeueſque de Rheims qui faiſoit la ceremonie, eſtoient les Eueſques ſes Suffragans, & les Pairs Eccleſiaſtiques de France; mais des Seigneurs

Année 1380. & 1381.

Laïques honorez de cette dignité, il n'y auoit que M. le Duc de Bourgogne leur Doyen, parce que le Comte Louïs de Flandres estoit absent, & que les Duchez de Guyenne & de Normandie, & les Comtez de Champagne & de Thoulouse estoient reünis à la Couronne. Pendant la Messe, Le Roy ayant esté Sacré par l'Archeuesque, & reuestu de ses habits Royaux, fut conduit par les Pairs en vne place eminente ouuerte de tous costez, où l'on auoit eleué son Throsne, afin qu'il pût estre veu de tous les assistans: & comme c'est la coustume depuis le temps de Charles-magne que l'on porte en ce iour son espée, nommée joyeuse, en memoire d'vn si victorieux Monarque, l'on la mit à la main de M. Louïs Frere du Roy jeune enfant de dix ans. Le Seruice acheué le Roy reuestu des mesmes habits du Sacre, donna l'ordre de Cheualerie aux deux fils du Duc de Bar & du Sire de Montmorency, & à dix autres jeunes Seigneurs.

Le festin Royal qui se fit ensuite, fut troublé, comme il n'est que trop ordinaire aux iours de réjoüissance; par le differend qui suruint pour la preseance entre les Ducs d'Anjou & de Bourgogne. Le premier comme aisné voulut prendre la premiere place, l'autre la pretendit en vertu de sa qualité de Doyen des Pairs, & cela fit vn grand bruit qui sembla ne se pouuoir terminer que par les armes, parce que chacun des Officiers de guerre commençoit à prendre party selon son inclination, & déja l'on s'assembloit pour voir à qui l'emporteroit de force, quand le Duc de Bourgogne, comme plus hardy fendit la presse, prit sa place & dit courageusement à son aisné, mon frere i'auray auiourd'huy le rang qui m'appartient, & ie ne souffriray pas que vous me priuiez de l'honneur qui m'est deub. Comme cela se fit auec la participation du Roy qui le souffrit par conniuence, le festin n'en fut pas moins joyeux, & on n'en fit pas plus mauuaise chere, & pour acheuer la magnificence du Banquet Royal, le nouueau Connestable, & le Mareschal de France Louïs de Sancerre seruoient à Cheual les plats sur la table du Roy. Pendant tout le repas on representa plusieurs Histoires anciennes pour diuertir la compagnie, & on n'oublia rien de tout ce qui pouuoit seruir à rendre la feste plus celebre.

CHAPITRE QVATRIESME.

I. Retour du Roy à Paris.
II. On l'empesche de passer dans les villes.
III. Sa Reception par les Parisiens.
IV. Il reçoit en ses bonnes graces le Comte de saint Paul.
V. Qui accuse de trahison Bureau de la Riuiere, Fauory du feu Roy.
VI. Maintenu & protegé par le Connestable de Clisson.

APres le Sacre, le Roy receut en personne les hommages & le serment de fidelité des Princes & des Seigneurs la Couronne en teste l'espace de deux iours, & cela fait on le ramena en diligence à Paris par la Champagne & la Picardie. Mais on ne s'estonna pas sans sujet de ce qu'on luy fit prendre vne route à l'escart pour le détourner des bonnes Villes où il estoit attendu en grand honneur & somptueux appareil. On creut que c'estoit pour n'estre point obligez à l'exemple des Roys ses predecesseurs qui auoient accoustumé en de pareilles rencontres de témoigner leur magnificence & leur bonté par la confirmation des priuileges des Villes, & par la deliurance des prisonniers, & plusieurs qui sçauent le secret de ce procedé disent, que ce fut principalement pour empescher que le Roy des prieres & des remonstrances des habitans ne relâchat quelque chose des subsides. On trouua encore à redire en ce voyage

de ce que reuenant à Paris, & n'estant éloigné que d'vne lieuë de l'Eglise de Saint Denis, Apostre & Patron de la France, où l'Abbé & le Conuent s'étoient preparez à le receuoir en Procession solennelle quelques esprits libertins le dissuaderét de luy rendre ce deuoir pour le remettre à vn autre temps. Le lendemain iour de Dimanche, il s'habilla d'vne fine estoffe de soye, toute semée de fleurs de lys d'or pour son entrée dans Paris, & les principaux de la Ville vinrent à cheual au deuant de luy iusques au village de la Chappelle, auec leurs Robbes my-parties de blanc & de verd. Année 1380. & 1381.

Toutes les ruës & les places publiques estoient parées comme des Eglises, de diuerses tapisseries; il y auoit d'espace en espace des Chœurs de Musique, & on voyoit quantité de fontaines qui iallissoient du laict, du vin & des eauës composées, dont la nouueauté & l'inuention donnoit de l'admiration à tous les passans, aussi bien que le bel art & la structure de plusieurs belles machines curieusement inuentées au sujet de cette reception. Le Roy les vid auec plaisir & apres auoir esté faire sa priere à Nostre-Dame, où l'Euesque & le Chapitre le receurent Processionnellement auec le texte des Euangiles en grande ceremonie, il alla descendre au Palais, & y receut plusieurs presens, tant de la ville, que des Prelats & des Grands Seigneurs du Royaume. Il y tint feste planiere & Cour ouuerte pendant trois iours qui se passerent en tournois & autres jeux militaires, & comme toutes les Dames de la premiere qualité y auoient esté inuitées par les Cheualiers, il n'y en eut pas vn qui ne taschât de signaler son courage & sa magnificence pour satisfaire à la dignité de la feste & à l'esperance qu'ils en auoient donnée.

A ces joustes se trouua l'illustre Waleran *de Luxembourg* Comte de Saint Paul, nouuellement rappellé d'Angleterre, pour se purger deuant le Roy de diuers cas qu'on luy imposoit. On l'accusoit principalement d'auoir commis vn crime de leze Majesté, pour auoir épousé sans le consentement du feu Roy la sœur de Richard Roy d'Angleterre, d'auoir par ce moyen fait alliance auec les Ennemis du Royaume, & d'auoir promis de les aider de ses places & de ses Chasteaux; mais quoy que plusieurs le iugeassent inexcusable au sujet de ce mariage, il ne laissa pas de trouuer des gens auprés du Roy pour plaider sa cause. Ils rejetterent toute la faute sur l'emportement de sa jeunesse qui se meurissoit de iour en iour, & qui produiroit de meilleurs fruits dans vn aage plus auancé. La clemence du Roy l'emporta sur le poids d'vne accusation si considerable, il permit au Comte de se purger en sa presence, & des Grands de sa Cour, afin d'en étouffer la memoire. Il y vint les yeux baissez, il se mit deuant sa Majesté en estat de suppliant, & apres auoir assez suffisamment répondu à tout ce qui luy fut objecté, pour se mieux iustifier, il offrit le combat à quiconque oseroit entreprendre de l'accuser; mais le Roy luy imposa silence, & pardonna tout à son aage.

Apres auoir remercié ceux qui l'auoient assisté auprés du Roy, il ne songea plus qu'à se vanger de Messire Bureau de la Riuiere, par le Conseil duquel le Roy Charles V. l'auoit banny du Royaume. Pour luy rendre la pareille, il l'accusa aussi de trahison, asseurant contre luy qu'il auoit cette année mesme tenté le courage des Anglois pour les attirer sur la France, & que c'estoit vne verité si constante, qu'il la prouueroit par vne lettre escrite de sa propre main, & seellée de son Sceau, qu'il auoit enuoyée aux ennemis. Il seruit beaucoup en cette occasion au Sire de la Riuiere d'auoir fait des amis dans sa prosperité, & quelques biens qu'il ûet amassé, ils auroient esté plus capables d'aider à sa perte que de le soustenir, s'il ne se fut sagement conduit dans les bonnes graces du Roy defunt, & s'il n'eût employé tout le credit de sa Charge de premier Chambellan à bien faire aux personnes de merite qu'il traittoit auec ciuilité, dont il portoit les interests auec chaleur, & qu'il auoit tousiours essayé de pousser dans les premieres Charges de la Cour, il auoit mesmes disposé le Roy son Maistre à donner l'espée de Connestable à Messire Oliuier de Clisson, & comme ce bon office les auoit vnis d'vne tres-étroite amitié, il eut particulierement recours

Année 1380. & 1381.

à sa protection dans cette extremité, & luy escriuit cette lettre en toute diligence.

Mon tres-cher amy, vous estes le seul apres Dieu, que ie puisse reclamer, & sur la fermeté duquel ie puisse fonder l'esperance de mon salut, dans la persecution que ie souffre par vne calomnie qui me met hors de moy, & qui m'oblige de vous mander tout en desordre, que ie suis tres-injustement accusé, & qu'il s'agit de la perte de mon honneur & de ma vie, de la ruine de ma maison, & de l'extinction entiere de ma famille. I'implore vostre assistance & j'attens auec impatience par ce mesme porteur des nouuelles de ce que vous aurez eu la bonté de faire pour moy auprés du Roy.

Comme les veritables amis ne se peuuent éprouuer que dans l'aduersité, ce Conneſtable que tant de bien-faits ne pouuoient rendre ingrat auec tant de courage & de vertu, ne cessa iour & nuict d'interceder auprés du Roy. Il épioit fidellement tous les mouuemens de son esprit, tantost pour le flechir, & tantost pour le prier, quelquefois il exageroit ses seruices, & les témoignages de la fidelité qu'il auoit renduë au Roy son pere, & quelquefois mesme il s'emportoit sur l'innocence de ce cher Compagnon de sa fortune, iusques à dire hautement que quiconque oseroit soustenir le contraire en auoit faussement menty, & qu'il le maintiendroit par le combat de sa personne contre la sienne. Pendant que de son costé il agissoit auec tant de chaleur, plusieurs autres encouragez d'vn si bel exemple le secondoient de tout leur pouuoir, supplians tres-humblement le Roy de ne pas souffrir qu'vn Cheualier d'vn si grand merite & d'vne fidelité si reconnuë, souffrist l'injure d'vn infame & d'vn traistre. Le Roy vaincu de tant de remonstrances adoucit la colere qu'il auoit vn peu trop legerement conceuë, il r'appella le Sire de la Riuiere, qui iusques alors s'estoit tenu caché, & au mois de Decembre ensuiuant il le restablit en sa Charge de premier Chambellan, malgré la haine declarée du Duc de Berry, & l'auersion des autres Princes de son Sang.

CHAPITRE CINQVIESME.

I. Les Gens de Guerre licentiez commettent plusieurs desordres.
II. Que les Princes imputent à l'auarice du Regent.
III. Differend pour ce sujet entre luy & le Duc de Bourgogne.
IV. M. Iean des Marests employé pour les mettre d'accord, encourt la haine des autres Princes pour auoir pris le party du Duc d'Anjou.

APres le joyeux retour du Roy, les Princes ses Oncles tinrent Conseil sur ce qui estoit à faire, & parce que la rigueur de l'Hyuer n'estoit nullement propre à la Guerre, ils resolurent de licentier les trouppes qu'ils auoient dispersées, pour n'estre pas tousiours à charge toutes ensemble à vne mesme Prouince. Les soldats faschez de voir sans recompenses les seruices de plusieurs campagnes, & la fatigue & les despenses qu'ils auoient supportées pendant l'Hyuer, obeïrent à regret, ils déchargerent leur colere sur la campagne, & ils n'excepterent pas mesmes de leur ressentiment les terres des Princes.

C'est ce qui fit naistre vn nouueau differend entre les Oncles du Roy & le Duc d'Anjou, chacun imputant publiquement tous ces excez de la Soldatesque à l'auarice insatiable de ce Regent, qui auoit pris & employé à son vsage l'argent destiné pour le payement des gens de Guerre, que le Roy croyoit auoir si finement caché. Le Duc de Bourgogne fut celuy qui éclatta le plus, & il porta son indignation iusques à demander qu'il en fist restitution, comme ayant transgressé l'accord fait entr'eux, qui ne luy donnoit autre disposition

que de ce qui se trouueroit en meubles, tant dans les Garderobes, que dans les coffres & autres endroits de la Maison du Roy. Il luy reprochoit souuent la quantité presque incroyable d'or, de pierreries, de riches étoffes & de belle argenterie qu'il auoit enleuée, & le pressoit mesme tout haut dans tous les Conseils d'en rapporter au Roy tout ce qui estoit necessaire, non seulement pour l'vsage de sa personne, mais pour les dehors & pour l'esclat de la dignité. Le refus de l'vn & la persecution de l'autre, ne manqua pas à ce qu'on deuoit attendre d'vn mécontentement iusques alors caché sous la cendre de la dissimulation, il en sortit vn feu de discorde, ils en vinrent aux grosses paroles & aux reproches, ils furent tousiours depuis contraires en leurs aduis, & tous les Conseils se passerent en piques & en injures. Année 1380. & 1381.

Il est bien malaisé que le public ne patisse des querelles qui naissent entre des personnes de cette qualité; c'est pourquoy les Grands & les Prelats de la Cour jugerent à propos de courir au deuant de cét embrasement qui menaçoit l'Estat. Ils leur remontrerent par bonnes raisons & par exemples l'importance de leur vnion. Ils leur representerent toutes les suites pernicieuses d'vne si dangereuse mes-intelligence; & ils obtinrent enfin auec beaucoup de peine qu'ils garderoient de part & d'autre l'accord fait entr'eux auparauant le Couronnement, sauf à regler ce qu'ils pretendroient auoir esté fait au contraire, Maistre Iean des Marests Aduocat General, qu'on choisit pour Arbitre, ne manqua pas d'eloquence dans cette occasion, mais il l'employa toute entiere à exalter les grands trauaux & les soins du Regent, iusques à le loüer d'auoir fait de grandes auances du sien pour le bien du Royaume. Il en fit vne longue exageration, & ne dit rien des belles actions ny des seruices des autres Ducs; dont il s'acquit la haine pour tout merite de ce grand Panegyrique.

CHAPITRE SIXIESME.

I. Les diuisions de Paris recommencent au retour du Roy.
II. Le peuple presse pour son soulagement.
III. Vn Cordonnier emeut le peuple contre les Grands & les principaux de la Ville.
IV. Le Preuost des Marchands contraint d'aller vers le Regent.
V. Réponse de Miles de Dormans Chancelier de France au peuple.
VI. Les imposts sont reuoquez.
VII. Le peuple non content demande que les Iuifs soient chassez de Paris.

COmme l'on regarde auec plaisir la serenité de l'air apres l'orage, telle fut la satisfaction que l'on eut de voir la paix succeder à ce trouble de la Cour; mais comme on recommençoit à trauailler auec plus d'intelligence aux affaires d'Estat, voicy vn nouueau trouble ciuil qui s'eleue par l'impatience du petit peuple de Paris. Il auoit attendu au retour du Roy le soulagement des imposts que le Duc d'Anjou luy auoit promis, & comme il vid le temps écoulé, il commença de murmurer contre la lascheté des notables Bourgeois; les Esprits s'échaufferent, & peu s'en fallut que la populace ne prist les Armes, & ne fist insult aux principaux de la Ville. Cela obligea le Preuost des Marchands à faire vne assemblée au Parloir aux Bourgeois deuant le Chastelet, mais parce que la canaille y accourut en plus grand nombre que n'eut esté la Compagnie qu'on auoit mandée, presque tous les aduis alloient à secouër le joug, & à crier liberté.

Année 1380. & 1381.

Le Preuost toutefois proposa d'attendre quelque temps, de crainte de troubler la ioye qu'on auoit témoignée de l'arriuée du Roy, les plus sages y consentoient, & si leur exemple ne tenoit le peuple dans le respect, on pouuoit croire qu'il estoit radoucy par l'esperance qu'on auoit d'obtenir quelque grace de la bonté du Prince, sans la rencontre d'vn brutal de Cordonnier qui mit tout en desordre par ses crieries.

» Iamais, dit-il, ne iouïrons-nous en repos de nos biens, l'auarice tousiours » croissante des Grands nous chargera-t'elle incessamment d'imposts, & de nou» uelles exactions au dessus de nostre deuoir & de nos forces? Faudra-t-il que » noyez de debtes nous payons tous les ans plus que nous n'auons de reuenu? Que » dites-vous, Messieurs les Bourgeois, de cét extreme mespris où vous viuez, » n'est-il pas vray qu'on vous osteroit si l'on pouuoit vne partie de l'air que vous » respirez, puis qu'on vous enuie iusques à la voix, & iusques à la voix & a la figu» re de l'homme? Puis qu'on trouue mauuais que vous vous rencontriez auec les » Notables aux Assemblées & dans les lieux publics, & enfin, puis qu'on vous » traitte auec tant de difference, que de demander arrogamment quel droit à la » terre de se vouloir mesler auec le Ciel, & pourquoy la lie du peuple vouloir en» trer en comparaison auec les Riches? Ceux pour qui nous faisons tous les iours » des prieres, & à qui nous donnons tout ce que nous auons vaillant, n'ont » point d'autre dessein que de s'en faire braues, & de brauer nos yeux auec leurs » beaux habits tous couuerts d'or & de perles, & auec vne grande suitte de va» lets, & c'est encore pour bastir de beaux Palais qu'ils cherchent les moyens » d'accabler d'imposts cette mere des Villes du Royaume. Il n'y a que trop long» temps que la patience du peuple souffre sous le poids de tant d'exactions, & si » i'en suis crû, à moins que tout presentement on ne leue cét insupportable far» deau, mon auis est qu'on fasse prendre les Armes à tous les Bourgeois: car il n'y » en a pas vn qui ne deust plus volontiers mourir que de conseruer vne vie si mise» rable, & d'endurer plus long-temps vne si grande injure.

A peine cét insolent harangueur eust-il finy son seditieux discours, que trois cens autres & plus, tous gens de mesme farine, & aussi peu capables de raison que luy, mirent l'espée à la main, & forcerent le Preuost des Marchands de les mener au Palais, quoy qu'il pust dire pour les en détourner. Ils demanderent tumultuairement que le Duc d'Anjou vint ouïr leurs remonstrances, & il y alla par commandement du Roy, qui le fit accompagner de Messire Miles de Dormans Euesque de Beauuais, Chancelier de France, à qui le feu Roy auoit donné les Sceaux, & qui estoit vn personnage également considerable pour son sçauoir & pour sa probité. Ils monterent sur la table de Marbre pour donner Audience au Preuost, qui fit vne remonstrance pleine de pitié sur l'excez des impositions, & sur le miserable Estat du peuple, & conclud enfin, comme il deuoit pour n'en estre point assommé, qu'on eût à le soulager tout presentement des charges que le defunt Roy auoit mis sur luy; puis qu'aussi bien ne les souffriroit-on plus, dans la resolution où l'on estoit de plustost mourir que de rien perdre de l'ancienne liberté. Ce n'est pas qu'il ne taschât à satisfaire à son deuoir apres auoir satisfait à la fureur de ces mutins, il s'adoucit vn peu sur la fin, & comme ce ne fut pas sans apprehender de leur déplaire, il fut bien-aise d'entendre par vn grand bruit qui s'éleua dans la multitude, qu'elle estoit contente de son action. Le Duc qui estoit fort auisé, eut de sa part le mesme soin de ne rien dire qui les pust emporter à quelque chose de violent qui commist sa personne & sa dignité, il les flatta de douces paroles, & apres auoir attiré à soy les yeux & les oreilles de tous ces seditieux deuenus plus capables de raison, il commanda au Chancelier de parler, & voicy ce qu'il dit sans rien perdre de sa grauité.

» S'il estoit besoin de loüer icy autant qu'elle le merite, la liberalité des Roys & des Princes de France enuers la ville de Paris, ie dirois que de tout temps ils » l'ont fauorisée & honorée de plusieurs beaux Priuileges, qu'ils ont moderé les » aides, qu'ils l'ont embellie de plusieurs ouurages publics, & que de toutes celles

du Royaume elle a tousiours esté la plus considerée & la mieux aimée. Vous les sçauez par vne longue experience, & vous ne pouuez iustifier par aucun exemple, qu'on vous ait jamais rien refusé que vous ayez demandé auec humilité. C'est ce que vous ne faites point icy : car qu'est-ce-là, ie vous prie, d'auoir osé venir en si grand nombre & d'vne façon furieuse, auec des clameurs accompagnées de plus de menaces que de respect, pour obtenir d'authorité ce que vous ne pouuez pretendre que par humble supplication? Vous meriteriez bien sans doute qu'on vous renuoyast comme vous estes venus, & qu'on vous fist sentir par vn iuste mespris combien vous auez offensé vos Seigneurs naturels; mais cette offense vous est gratuitement remise par la mesme bonté qui leur est naturelle, & dont ils ont accoustumé de temperer leur seuerité. C'est à dire qu'on vous le pardonne pour cette fois icy seulement, & pour ce qui est des imposts que vous demandez qu'on abolisse, comme les Roys ne font rien sans conseil, on en deliberera, cependant, retirez-vous paisiblement chacun chez-vous iusques à demain que vous pourrez peut-estre obtenir ce que vous desirez.

Année 1380. & 1381.

Ils se retirerent sur cette esperance, & l'affaire mise en deliberation, il se trouua assez d'aduis pour ne rien accorder au peuple dont il pust tirer auantage pour aller du petit au grand, & pour l'entretenir dans cette arrogance; mais quand on le vid reuenir le lendemain dans la mesme resolution de mourir plustost que de rien demordre, le Chancelier y consentit pour le Roy & le Regent, & il leur en porta luy-mesme la nouuelle. Il n'y a rien, leur dit-il, qui puisse rendre vn Estat florissant que la douceur du Gouuernement, & tout le monde sçait par vne heureuse experience que Dieu regarde auec amour la puissance qui n'est point accompagnée d'orgueil & de dureté; parce que la principale force d'vn Estat consiste principalement en l'obeïssance volontaire, & en l'affection des peuples. Cela fait vne vnion qui rend les Roys redoutables à leurs Ennemis, & comme rien n'est plus capable d'entretenir cette vnion que de veiller au repos des Subiets, & de les maintenir dans la iouïssance de leurs biens, il faut que vous sçachiez que c'est le sentiment du Roy. Il ne veut point se seruir de son authorité contre vous, il aime mieux vser de sa clemence, & vous traitter auec douceur. C'est pour cela qu'il vous décharge presentement de toutes sortes d'imposts & de subsides, vous remettant liberalement toutes sortes de Peages, & de droicts d'entrée & de sortie, auec vne pleine faculté de vendre & d'acheter sans rien payer, sous quelque pretexte que ce soit. L'Edict en sera demain publié par les carrefours & places publiques.

Il sembloit bien qu'ils deussent estre contens d'vne si grande franchise, mais quelques Nobles qui estoient pressez & oberez des vsures iournalieres des Iuifs qui ruinoient toutes les familles, auoient trouué moyen de confondre adroitement leur interest auec celuy du peuple. On s'écria fort contre ces mal-heureux, on demanda qu'ils fussent chassez hors de Paris, quoy qu'ils payassent vn grand tribut au Roy pour auoir la liberté d'y demeurer, & le Chancelier qui n'y estoit point preparé, ne put faire autre chose que de leur promettre satisfaction dans peu de iours.

CHAPITRE SEPTIESME.

I. Le peuple derechef émeu rompt & force les Bureaux des Receptes.

II. Pille les maisons des Iuifs, & fait par force baptiser leurs enfans.

III. Le Roy les restablit.

TOut ce peuple s'en retourna parfaitement content du Chancelier, & d'abord il creut tout deuoir à la prudence & aux bonnes intentions de ce

Année 1380. & 1381.

Magiſtrat dont il publia les loüanges, mais cela ne dura gueres. Les plus mutins voulurent ſe faire honneur de ce bon ſuccez. Ils en prirent aduantage pour faire de nouuelles inſolences, & i'eſtime eſtre obligé de les eſcrire, quoy que le recit n'en ſoit peut-eſtre pas agreable, parce qu'il eſt du deuoir d'vn Hiſtorien exact & curieux de ne pas obmettre les moindres choſes qui tombent dans ſon ſuiet. Le iour meſme que ſe deuoit faire la publication de l'Edict, cette canaille ſe debanda par les ruës, rompit les boiſtes & les Bureaux de la Recepte des impoſts, jetta les deniers à terre, déchira les tariffes & les panchartes dont elle ſema les pieces ſur le paué, & apres s'eſtre miſe en curée par ce premier exploict, elle alla de la meſme furie fondre dans vne ruë où il y auoit quarante maiſons de Iuifs qui les habitoient ſous la permiſſion & la ſauuegarde du Roy. Chacun y butina à diſcretion, les vns prirent des colliers de perles, des bagues, des pierreries, des ceintures & autres ornemens de femmes aiſez à tranſporter, d'autres aimerent autant ſe charger de draps de ſoye & de riches habits, il y en eut qui jetterent la vaiſſelle d'argent par les feneſtres pour la tranſporter de nuict en leurs maiſons, & quelques-vns plus auiſez profiterent de l'occaſion par le conſeil de quelques Gentils-hommes intereſſez, pour détourner toutes les promeſſes & les obligations que ces pauures miſerables auoient de pluſieurs Nobles, & autres gens de toutes conditions.

Il s'en trouua d'aſſez cruels pour faire main-baſſe ſur tous les Iuifs qu'ils rencontrerent, & le maſſacre auroit eſté plus grand, s'ils ne ſe fuſſent ſauuez en diligence dans le Chaſtelet, où ils demandoient auec beaucoup d'inſtance pour leur ſeureté, qu'on les voulût enfermer auec les priſonniers. Leurs femmes éplorées ne ſçauoient que deuenir pendant cét horrible deſaſtre, & ſi quelques vnes gagnerent le meſme azile auec leurs enfans, les autres pourſuiuies de trop prés, ſe rendirent toutes chargées qu'elles eſtoient à la mercy de ces brutaux, qui non contens de les détrouſſer, leur arracherent leurs enfans qu'ils menerent à l'Egliſe pour les faire baptiſer. Le Roy porta fort impatiemment cette inſolence, & en attendant qu'il eût occaſion d'en faire Iuſtice, il ſe contenta de reſtablir les Iuifs en leurs maiſons, & de faire publier à ſon de trompe par tous les carrefours qu'on euſt à rapporter ſur peine de la vie tout ce qui leur auoit eſté pris, mais fort peu de gens y obeïrent.

CHAPITRE HVICTIESME.

I. Les Anglois font des courſes en France.
II. Vont hyuerner en Bretagne.
III. Où le Duc les fauoriſe & ſollicite en vain ſes Barons d'entrer en leur party.
IV. Le Conneſtable de Cliſſon & Robert de Beaumanoir s'y oppoſent & l'empeſchent.
V. Le Duc obligé de traitter auec la Cour par ſes Ambaſſadeurs.

IVſques à preſent ie me ſuis contenté de dire que les Anglois faiſoient diuerſes actions d'hoſtilité dans ce Royaume, mais apres auoir donné l'ordre & l'établiſſement des affaires, il eſt à propos de remarquer que la Guyenne en fut particulierement infeſtée par les trouppes que commandoit Thomas, *Duc de Glocestre*, fils du Roy d'Angleterre. Depuis le mois de Septembre que les Oncles du Roy auoient quitté cette contrée, ils ne ſe contenterent pas de trauerſer le Poictou & la Touraine, & de venir iuſques à l'Abbaye de Marmonſtier, ils paſſerent encore dans l'Anjou & iuſques en la Bretagne, portans par tout le fer & le feu, bruſlans les Faux-Bourgs des Villes, & ſaccageans miſerablement

blement tout ce qu'ils trouuoient à la campagne. Ils sçauoient bien que les Barons de Bretagne trauailloient alors à reconcilier leur Duc auec le Roy, mais comme son Traité n'estoit point encore conclu, ils creurent que c'estoit vn moyen de l'empescher & de le retenir dans leur party, s'ils profitoient de l'occasion pour y venir hyuerner; à condition neantmoins de n'estre point à charge au païs, & d'y viure comme amis, & comme alliez. Année 1380. & 1381.

La condition plaisoit assez au Duc de Bretagne, & toute la difficulté fut d'y faire consentir les Seigneurs du païs, qu'il n'y put resoudre, que les Anglois n'eussent promis sous sa caution, qu'ils n'entreroient en aucune place forte qu'ils demeureroient logez en campagne, & qu'ils viuroient à leurs dépens' C'est tout ce qu'il put obtenir, quelque instance qu'il pût faire pour gagner ces Seigneurs, & pour les interesser dans son party, sous pretexte qu'il luy seroit injurieux apres auoir conquis son Duché par les Armes, de souffrir que le Roy y fit des exactions, & d'obeïr tout Souuerain qu'il pretendoit estre, aux Princes qui Gouuernoient, & à la nation Françoise & Normande qui luy estoit naturellement ennemie.

Il y en eut assez qui se laisserent cajoller, mais Messire Oliuier de Clisson qui en fut auerty, & qui connoissoit les ruses du Duc, y donna bon ordre par le soin qu'il prit d'écrire à Messire Robert de Beaumanoir, qu'il se hastât d'arrester cette menée, & de preuenir vn feu encore caché sous la cendre, tout prest d'embraser sa Patrie, & d'engager tout le Royaume dans vne cruelle & sanglante guerre. Ce Seigneur de Beaumanoir estoit vn homme de grand credit & tres-fidelle à la France, aussi ne manqua-t-il pas d'assembler les Barons, qui peu auparauant auoient juré fidelité au Roy defunt, & les ayant menez vers le Duc, il ne craignit point de luy faire honte de sa malice, qu'il fit paroistre à découuert. Il luy soustint en face que le Roy estoit Souuerain de sa Terre, qu'il luy deuoit seruice, & que s'il s'oublioit de son deuoir iusques à faire quelque entreprise contre luy, que tout ce qu'ils estoient là presens de ses Subiets & de ses amis, prendroient le party de France. Le Duc estonné de cette fermeté, tascha inutilement de les éblouïr de friuoles excuses, & craignant auec raison quelque desordre en ses affaires, il fallut se resoudre d'enuoyer ses Ambassadeurs à la Cour, vers le Roy & ses Oncles.

Ils demanderent tres-humblement le pardon de leur Maistre, ils protesterent d'vne entiere fidelité de sa part pour l'auenir, & declarerent qu'il receuroit auec respect toutes les conditions qu'il plairoit au Roy de luy prescrire; mais il ne fut rien resolu si-tost, à cause des diuerses inclinations des Princes du Conseil. Le Duc de Bourgogne portoit ouuertement ses interests, à cause qu'il auoit épousé sa parente, & les autres l'auoient en auersion pour sa mauuaise conduite, & pour le peu de creance qu'on deuoit prendre en ses paroles; si bien que l'affaire tiroit en longueur sans grande apparence de succez, si le Duc d'Anjou ne l'eût entreprise. Il donna fauorable Audience aux Deputez, & apres leur auoir representé auec exageration tous les diuers attentats de leur Duc, il conclud enfin que le Roy luy pardonnoit tout; pourueu qu'il vint rendre ses obeïssances & faire hommage à sa Majesté, auec promesse de luy estre fidelle à l'aduenir: Mais qu'il falloit aussi qu'il donnast des cautions qui jurassent de le remettre par force en son deuoir, sous peine de demeurer coupables & complices de sa Rebellion, s'il retomboit dans son infidelité naturelle. L'on reconnut en cette occasion qu'il y a de la prudence à demander quelquefois plus que l'on n'espere, car on ne croyoit point que les Bretons tombassent d'accord de tant de soumissions, qu'ils accepterent neantmoins auec satisfaction & auec respect.

Le Roy fut tres-ioyeux de cette negotiation, il les renuoya auec de beaux presens, & leur fit expedier des Lettres contenans tout le Traitté, qu'ils porterent en Bretagne au mois de Feurier, & qui furent leuës en pleine assemblée, où la paix fut iurée par les Barons & par le Duc mesmes; mais ce fut plus de la bouche que du cœur de la part de ce Prince naturellement rebelle. En ver-

C

Année 1380. & 1381.

tu de cette ratification, Messire Iean *le Feure* Euesque de Chartres, le Sire *de Chevreuse* & Maistre Arnaud *de Corbie* President au Parlement, Commissaires du Roy qui les auoit depeschez auec ces Deputez, luy donnerent nouuelle inuestiture de son Duché au nom de sa Maiesté, & reuinrent le mesme mois auec la ratification séellée de son sceau.

CHAPITRE NEVFIESME.

I. Les Anglois irritez du Traité du Duc veulent surprendre Nantes.

II. Et sont defaits par le secours enuoyé de France en Bretagne.

III. Imposition du sol pour liure établie en France.

IV. Prise d'vn Cerf par le Roy qui auoit vn collier, & qui luy donna occasion de prendre deux Cerfs pour supports de ses Armes.

LEs Anglois qui faisoient plusieurs rauages en Normandie où ils estoient les plus forts, furent fort surpris d'entendre par la nouuelle de cette Paix, que le Duc de Bretagne, de leur allié qu'il estoit auparauant, estoit deuenu leur ennemy, & sçachans que le Connestable auoit esté le principal autheur de ce Traité, ils s'en vangerent sur ses terres. (*Il manque icy vn fueillet qui est en blanc dans l'original, & que ie restitüeray* de l'Histoire de Iean Iuuenal, dit *des Vrsins*, *qui n'est autre chose qu'vn abbregé de celle-cy qu'il a extraite iusques en l'an 1416.*

Et là firent forte guerre, & furent en Bretagne bretonant, faisans maux innumerables, mais les Nobles du païs à coup s'assemblerent, & par force d'armes les rebouterent. Et lors les Anglois vinrent deuant Nantes assez soudainement, en laquelle Cité assez diligemment & hastiuement le peuple du plat païs se retira auec leurs biens. Laquelle chose venuë à la connoissance de Messire Amaury de Clisson Capitaine de la Ville, il fit grande diligence de pouruoir à la garde, tuition & deffense de la Ville, & ordonna ses Gardes. Et n'estoit pas la ville en aucun lieu forte de murailles, & pour ce delibererent les Anglois de l'assaillir, promettans argent à ceux qui premiers y entreroient : mais ceux de dedans vaillamment se deffendoient, & iour & nuict estoient assaillis : & doutoit fort le Capitaine, que ceux de dedans ne se lassassent. Si enuoya deuers le Roy hastiuement, afin qu'il luy enuoya gens par lesquels ils pussent estre secourus.

Et fit le Roy grand diligence, & y enuoya de vaillans gens, lesquels diligemment cheuaucherent ; & ne se donnoient les Anglois de garde quand soudainement frapperent sur eux : lesquels Anglois furent bien ébahis, & perdirent leur principale banniere, & se retiroient ; mais leur Capitaine les commença à arguer de la lascheté de leur courage, & leur disoit que les François n'estoient pas si grand puissance comme ils estoient, & que s'ils se vouloient rallier, qu'il ne faisoit doute qu'ils déconfiroient les François, & approcherent les vns des autres, depuis qu'ils eurent deliberé de combatre Archers & Arbalestriers fort tirerent, & y auoit si grand foison de trait, que l'air ou le iour en estoit offusqué : & s'assemblerent aux lances, haches, & espées, & combattirent durement & asprement, & fut long-temps qu'on ne sçauoit lesquels auoient le meilleur. Finalement les Anglois ne purent soustenir la vaillance des François, & furent déconfits ; & la plus grande partie morts ou pris, & les autres s'enfuirent nauréz & blessez, & se retirerent à Brest ; & y laisserent garnison, & le demeurant à toutes leurs playes se retirerent, & allerent en Angleterre.

Cependant les Princes & Ducs connoissans la pauureté du Domaine, & qu'il ne pouuoit suffire aux choses vrgentes & necessaires, assemblerent vne partie des plus

Notables de Paris, & furent assez contents qu'on mist douze deniers pour liure : & fut-ce à Paris & à Roüen crié, & à Amiens ; mais le peuple tout d'vne voix le contredirent ; & ne fut rien leué ne exigé. Année 1380. & 1381.

Le Roy, apres, s'en alla à Saint Denis visiter les Corps saincts, & fut receu par l'Abbé & Religieux, & venu querir iusques à la porte : & le conduisirent iusques à l'Eglise chantans respons, & vid les Reliques & fit ses offrandes, & selon la puissance de la ville luy furent faits presens. Et de là s'en alla à Senlis pour chasser, & fut troué vn Cerf qui auoit au col vne chaisne de cuiure doré, & deffendit qu'on ne le prist qu'au lacs, sans le tuer, & ainsi fut fait, & troua-t-on ladite chaisne, où auoit escrit, Hoc Cæsar mihi donauit. *Et deslors le Roy, de son mouuement porta en deuise le Cerf vollant, & par tout où on mettoit ses Armes, y auoit deux Cerfs tenans ses Armes d'vn costé & d'autre.*

CHAPITRE DIXIESME.

I. Arriuée en Cour des Ambassadeurs d'Espagne & de Hongrie touchant le schisme de l'Eglise.
II. Leur Harangue en faueur d'Vrbain.
III. Mal receuë à la Cour.
IV. Réponse du Duc d'Anjou à leur Ambassade.

EN cette mesme année mille trois cens quatre-vingt-vn, les Roys d'Espagne & de Hongrie, voulans contribuër de leur part à la paix de l'Eglise ; & à l'assoupissement du schisme enuoyerent leurs Ambassadeurs au Roy pour l'y disposer, & principalement pour le conuier à quitter le party de Clement VII. qui tenoit son Siege dans Auignon. L'on les introduisit à l'Audience en grande ceremonie, & quand ils eurent pris leur place, le principal d'entr'eux adressant sa parole au Roy & à ses Oncles, comme il est de l'honneur des Princes leur dit-il, de prendre en main les interests de l'Eglise, vous ne sçauriez ignorer que vous y deuez pretendre la principale part : Comme estans sortis d'vne race si feconde en celebres Monarques, qui ont tousiours soustenu la mesme Eglise dans ses plus grands dangers, auec tant de zele, de valeur & de generosité, & qui l'ont tousiours glorieusement ramenée au port, apres l'auoir dégagée de tous les escueils où l'on l'a veuë flotter auec peril, elle est auiourd'huy dans les mesmes besoins, & c'est pour ce sujet que les Roys de Hongrie & d'Espagne nos Maistres, nous deputent icy, afin de vous representer auec combien de regret ils souffrent le mal-heur que cause ce pernicieux & detestable schisme, qui la diuise par vne juste & longue punition des pechez des Hommes. La Religion & la Charité Chrestienne sont par tout refroidies, vn chacun veut estre l'Arbitre de sa creance, il l'accommode à ses passions, & c'est la cause infaillible de ce Gouffre de Guerre prest d'engloutir tous les Estats, du mespris que les Infidelles font de nostre Foy, & de tous les maux dont nous sommes menacez. Or comme il n'est que trop notoire que le differend de la Papauté est la source de ce dereglement, ils ont voulu esclaircir cette difficulté, afin qu'on ne les pust accuser d'agir par precipitation ou par surprise, & pour voir plus clairement dans ce mélange de diuerses factions, ils ont fait plusieurs assemblées de Prelats & de doctes Ecclesiastiques pour examiner le droit des deux contendans pour le souuerain Pontificat. Toutes choses bien examinées selon le merite de la cause, nous auons appris de ces illustres Docteurs, & ils nous ont iuré sur leur Religion : Que le Pape Gregoire XI. estant mort, ceux ausquels appartenoit le droit de luy choisir vn successeur, éleurent Canoniquement Monseigneur Vrbain, & le couronnerent & le reconnurent d'vn consentement vnanime. Mais que depuis ce temps-là quelques-vns de ceux qui l'auoient

Année 1380. & 1381.

éleu, poussez de ie ne sçay quelle mauuaise volonté, ont fait vn party dangereux & pernicieux à l'Eglise Vniuerselle, par la creation d'vn Anti-Pape, qui est Messire Robert de Geneve, cy-deuant Cardinal sous le titre des douze Apostres. Comme cette entreprise ne se pouuoit soustenir que par vne protection aussi puissante que la vostre, ils en sont venus à bout, & soit que vous vous soyez laissez surprendre par simplicité, soit qu'il y ait eu quelque interest de mal-veillance, il est pourtant notoire à toute la Chrestienté que ce mal-heureux party contre la Iustice & la Verité ne subsiste que par vostre appuy. C'est pour tascher à vous en détourner que nos excellens Princes nous ont chargé de cette Ambassade, & qu'ils nous ont commandé de vous exhorter pour le seruice de Dieu & de son Eglise, & pour vostre honneur particulier, de vouloir reconnoistre l'erreur & la malignité de cette faction, de n'y plus adherer apres l'auoir reconnuë, & de retourner à l'vnité de l'Eglise, & à l'obeïssance de son seul veritable & legitime Espoux, qui est le Pape Vrbain. Vous deuez estre persuadez de cette verité, vous la deuez deffendre à l'exemple de vos glorieux Ancestres, & si nos Maistres ont la ioye d'apprendre que vous y soyez disposez, nous auons ordre de vous asseurer que vous les trouuerez preparez à se ioindre auec vous auec tout ce qu'ils ont de forces & de puissance. Il ne nous reste donc plus que de vous supplier à genoux de vouloir concourir auec ces deux Grands Roys vos Freres, à l'execution d'vn projet si raisonnable & si saint, mais encore si necessaire pour conseruer l'vnion des trois Couronnes; que nous serions obligez, autrement de vous declarer en leur nom qu'ils renonceroient à tous Traittez d'alliance, de confederation & d'amitié faits auec le Roy Charles d'heureuse memoire, pour obeïr aux decrets des Saincts Peres qui deffendent toute sorte d'intelligence auec les Schismatiques.

Comme ces Ambassadeurs furent retirez, chacun témoigna du mécontentement de leur harangue, & plus encore de ce qu'ils parloient si librement de renoncer à l'amitié de France. Pour les Hongrois ils estoient plus libres d'en vser à leur volonté, mais le Roy d'Espagne estoit vn ingrat d'auoir oublié l'obligation qu'il nous auoit d'auoir mis le Sceptre en la main de son pere. On n'en témoigna rien, l'affaire fut remise à vn autre iour, on les y fit appeller, & M. le Duc d'Anjou Regent du Royaume leur fit cette reponse auec son eloquence ordinaire.

Si le merite d'aucune nation se peut encore releuer par la consideration de sa Noblesse, & du rang qu'elle tient en terre, les Histoires vous doiuent auoir appris que la Françoise a cét auantage sur toutes les autres, & qu'encore qu'elle ne subsiste que par sa propre puissance, elle n'en est pas moins curieuse de conseruer l'amitié de ses alliez par le seul interest de maintenir sa reputation, & de garder sa parole. C'est pour cette raison-là principalement plustost que par aucun besoin, que le Roy Monseigneur pretend conseruer auec vos Roys les alliances contractées entre le Roy son pere & eux, tant qu'ils seront soigneux de garder la mesme conduite à son égard, & de luy continuër la mesme affection. Pour ce qui est des affaires de l'Eglise, vous deuez sçauoir qu'il ne trauaille pas auec moins de passion & de charité que ses predecesseurs à détruire cét horrible Schisme, qui la tient en diuision, qu'il en a tousiours esté tres-affligé, & qu'il n'ignore pas qu'il est la cause de tous les mal-heurs du monde qu'il tient abysmé dans la malice. Il est vray que depuis ce temps-là, il paroist tout assujetty au malin esprit; qu'il n'a plus d'inclination qu'au mal, qu'il est sans respect pour Dieu, comme sans Charité pour le prochain, & qu'enfin il est plein d'affection pour le Vice, & de mespris pour le salut. On demeure facilement d'accord de la cause de ce desordre, mais la difficulté estant de reconnoistre de quelle part est l'erreur, le feu Roy Charles nostre Seigneur & Frere, n'a rien obmis pour en estre informé, & vous remarquerez à ce suiet qu'estant dans vn doute iudicieux du party qu'il deuoit prendre, il ne pouuoit mieux faire en receuant les trois Cardinaux que le Pape Clement luy enuoya, que de leur donner vne Audience publique en presence des Prelats, des Barons, & des plus

notables personnes de l'Vniuersité de Paris. Ils firent le recit tout au long de l'Election d'Vrbain, ils soustinrent qu'ils y auoient esté contraints par l'oppression du peuple Romain, & protesterent par serment qu'elle ne pouuoit estre censée ny iuste ny legitime par la violence faite à la liberté des suffrages, & pour auoir esté extorquée par la seule crainte de la mort. C'estoit assez pour satisfaire à la Religion du Roy & de tous ceux de l'Assemblée; mais comme l'affaire estoit de la derniere consequence pour son honneur & pour son salut, il assigna encore vne autre iournée pour la conuocation du Clergé & des Prelats de France, il leur donna toute liberté de donner leur auis, & il n'y en eut pas vn qui ne iurât en conscience qu'Vrbain ne fut intrus, & que Clement n'eût esté legitimement & Canoniquement éleu, si ce que les Cardinaux auoient protesté estoit veritable. Alors seulement le Roy consentit à ce party, & ie m'en rapporte à vous s'il a deub croire que des personnes de cette qualité qui ont tant d'interest à l'vnion de l'Eglise auroient esté capables de pretexter vne fausse violence pour détruire leur ouurage, & pour hazarder le vaisseau de l'Eglise dans l'orage d'vne si perilleuse discorde. Seroit-il possible qu'vn si grand nombre de Cardinaux se fussent si fort oubliez de leur honneur & de leur salut, que de former vne faction si considerable, & que dans la necessité de la soustenir aussi publiquement qu'ils y sont obligez, ils n'employassent que des mensonges sous l'asseurance d'vn caractere qui ne leur permet pas d'offenser la verité dans les moindres occasions? Apres cela que pouuoit faire le Roy apres vne deliberation si solemnelle, & que pourrions-nous faire nous-mesme que d'adherer sans aucun scrupule de Schisme ou d'erreur à celuy dont l'election nous paroist, & plus libre & plus Canonique? Année 1380. & 1381.

Ils n'eurent rien à repartir contre les raisons du Duc, qui les renuoya auec cette réponse, apres les auoir regalez l'espace de trois iours, de bonne chere, & de plusieurs riches presens d'or & de pierreries.

CHAPITRE VNZIESME.

I. Du Gouuernement de l'Eglise sous les deux pretendus Papes.
II. Mauuaise Administration de Clement.
III. Auarice & symonie des Cardinaux de son party.
IV. Persecution des Eglises de France.
V. Mauuais traittement fait aux Gens de Lettres.
VI. L'Vniuersité demande vn Concile.
VII. Le Duc d'Anjou fait emprisonner son deputé.
VIII. Quelques Docteurs se retirent à Rome vers Vrbain.
IX. Clement accorde au Roy vne nouuelle Decime.

CEtte Ambassade de ces deux Roys ne seruit qu'à réchauffer le zele & l'affection que chacun auoit pour son party, & à r'enfler l'orgueil & la vanité des deux pretendans au Pontificat, tous deux fort satisfaits, l'vn d'auoir sous son obeïssance, l'Allemagne, la Hongrie, l'Angleterre & l'Espagne, & l'autre de se voir appuyé de la protection de la France. Ainsi l'Eglise cette libre Epouse de IESVS-CHRIST, estoit miserablement partagée sous l'Administration de deux personnes aussi contraires d'esprit & d'inclination que de conduite, chacun dans la partie de son Gouuernement. On iouïssoit paisiblement sous Vrbain du pouuoir de l'Election pour la promotion des Sujets capables des premieres Dignitez de l'Estat Ecclesiastique, & le droit de Presentation & de Collation estoit conserué aux Patrons & aux Ordinaires des Dioceses dans l'occa-

Année 1380. & 1381.

sion des Vacances de toutes sortes de Benefices : mais sous Clement c'estoit tout au contraire au grand preiudice & au dommage d'vne infinité de personnes de merite. Il renuersoit par la souffrance du Roy & des Grands du Conseil, toutes les libertez & l'vsage ancien des Eglises du Royaume, il accabloit leurs reuenus de Decimes continuelles ; & ce qu'elles auoient de reste ne seruoit qu'à combler les Thresors & à grossir les Monjoyes de la Chambre Apostolique & du College d'Auignon. Les trente-six Cardinaux qui le composoient auoient des Procureurs par tout garnis de Bulles expectatiues, qui estoient en embuscade de tous costez pour découurir s'il vacqueroit quelques gras Benefices dans les Eglises Cathedrales ou Collegiales, quelques Priorez Conuentuels, ou quelques Offices Claustraux dans les Abbayes, ou bien quelques Commanderies de la dépendance des Maisons Hospitalieres, qui fussent de quelque consideration, pour en prendre aussi-tost possession au nom de leurs Maistres, sans s'enquerir d'autre chose que de ce qu'ils pourroient valoir portez en Auignon.

Pour mieux authoriser cét abus, le Pape luy-mesme, au mespris des Decrets des Saints Peres, ou bien sans y auoir égard, retenoit indifferemment à sa disposition toutes les plus grandes Dignitez des Chapitres apres les Episcopales. Il ne consideroit pas que leur reuenu estoit affecté à la nourriture, tant corporelle que spirituelle du trouppeau du Seigneur, & à l'entretien de la Hierarchie Ecclesiastique, qu'il ne luy apartenoit point, & qu'il luy estoit encore moins permis d'attirer & de conuertir à l'vtilité seule & au profit de ses Cardinaux, ce qui estoit assigné pour le bien commun, & pour l'entretien de tout le Clergé. Ces Cardinaux possedans par ce moyen tout ce qu'il y auoit de riches Benefices dans toute l'étenduë du Royaume, dont on ne sçauroit nombrer le reuenu, il arriuoit encore que l'vn succedoit à l'autre dans la vacance ; si bien que tous les titres Ecclesiastiques auroient esté sans aucune fonction confondus sur peu de testes, si pour s'exempter de la honte d'vn si juste reproche, ils ne se fussent auisez de les resusciter en fantosme, c'est que pour cacher le nombre des Benefices qu'ils tenoient, ils les donnoient à pension, mais on se seruiroit plus proprement du mot de ferme, puis que le plus souuent elle excedoit les fruicts, & que ces lasches & mal-heureux fermiers estoient le plus souuent contraints d'abandonner le Benefice & l'Office Diuin tout ensemble, pour aller chercher leur vie hors de leur profession.

S'il mouroit quelque Euesque, on ne voyoit autre chose en campagne que Collecteurs ou Sous-Collecteurs de la Chambre Apostolique, pour se saisir de ce qu'ils auoient acquis en meubles, quoy qu'ils deussent vray-semblablement appartenir à leurs heritiers, ou en tout cas à leurs executeurs testamentaires, & il n'estoit pas mesmes permis de les employer aux reparations les plus necessaires de leurs maisons. Et afin qu'il n'y eût point d'Estat où l'on pût estre à couuert de leur rapine, ces Officiers de la Chambre inuentoient de nouueaux pretextes pour tirer sous vn nom ce qui manquoit à vn autre. Ils recherchoient les deuoirs & les arrerages non payez, & apres auoir mis les personnes sous le pressoir, ils saisissoient encore la temporalité des Monasteres apres la mort des Abbez, ceux qui succedoient ne pouuoient subuenir à la subsistance de leurs Religieux du peu qui leur restoit, & il falloit vendre ou engager pour peu d'argent les ornemens & l'argenterie de leurs Eglises, pour se tirer de la mendicité.

Ces mesmes Collecteurs prenoient encore les fruicts de la premiere année de tous les Benefices de France vacans par resignation, par permutation ou autrement, soit qu'ils fussent en Regale & qu'ils appartinssent au Roy ou à quelque Patron particulier : & de ces nouueautez il arriuoit des inconueniens tres-considerables, car l'intention des Roys & des Fondateurs estoit frustrée, le Seruice de Dieu negligé par tout, la deuotion refroidie, le Royaume épuisé d'argent, & plusieurs Ecclesiastiques faute de subsistance contraints d'abandonner les lieux de leur residence, & de se rendre vagabons par le monde. D'autre part les écoles du Royaume auparauant si florissantes, & si souuent

remplies de personnes Illustres qu'on appelloit au Gouuernement de l'Estat, estoient delaissées comme inutiles, & à la reputation & à la fortune des gens de Lettres & de Vertu: L'Vniuersité de Paris, cette excellente nourrice de tous les Arts Liberaux, n'auoit que des larmes au lieu de lait pour ses enfans, & elle auoit encore le regret de voir ceux qu'elle auoit eleuez auec tant d'esperance, contraints de changer de Patrie faute d'vn bon pere qui prît soin de les assister, & d'aller chez les Estrangers deplorer le mal-heur & la honte de leur nation. Année 1380. & 1381.

Plusieurs Docteurs touchez de son affliction, & prenans part au mesme interest, creurent qu'il y alloit de leur honneur, & que c'estoit abuser des sciences & des connoissances qu'ils deuoient à son education, s'ils ne taschoient à remedier aux maux que ce Schisme luy causoit, & que sa durée alloit répandre sur toute la Crestienté: mais pour auoir occasion d'en parler à propos, ils firent adroittement tomber le sujet dans les disputes de l'école, on en fit des questions, on en escriuit publiquement, & cela opera des Conferences où la proposition d'vn Concile general pour regler le differend entre les deux pretendus Papes, fut receuë de toute l'Assemblée, qui resolut que le Roy & les Princes seroient suppliez d'y vouloir entendre, & qui fit choix de Maistre Iean Ronce natif d'Abbeville, lors demeurant au College du Cardinal le Moyne, pour faire les remonstrances.

Le Duc d'Anjou portant impatiemment la nouuelle de cét arresté, fut bien-tost prest au mauuais conseil qu'on luy donna d'employer toute son authorité pour donner de la terreur à tous ceux de cette nouuelle opinion. Il enuoya de nuit des Sergens à la maison de ce Deputé, qui entrerent de force, rompirent la porte de sa Chambre & l'espée nuë à la main, l'arracherent du lit, & à demy vestu le traisnerent auec iniure comme le plus infame criminel dans la plus sale prison du Chastelet. Tout le Clergé & l'Vniuersité prit part à cét affront, on en sollicita la reparation, & les plus celebres Professeurs de toutes les Facultez de Paris accompagnerent plusieurs fois le Recteur chez le Duc d'Anjou pour demander leur Confrere; mais il y resista long-temps, & se rendit inflexible à toutes leurs prieres pour la deliurance de cét innocent, à moins qu'ils ne promissent d'adherer à l'auenir au party de Clement, qui estoit celuy de tout le Royaume. Les Grands de la Cour y estoient si étroitement attachez, qu'ils regardoient comme des criminels tous ceux qui doutoient de la validité de son election, & le Duc particulierement passa iusques à vne telle extremité de chaleur que d'enuoyer publier dans les Ecoles, que nul ne fut si osé de parler de l'election d'vn autre Pape, ny de la necessité d'vn Concile sous peine de desobeïssance, & de crime de leze Majesté.

L'iniustice de cette procedure fut si sensible à toute l'Vniuersité, qu'vn bon nombre de Docteurs & de personnes considerables dans le Clergé ne la pouuans supporter, aimerent mieux quitter le Royaume que de se voir exposez à la violence de ce Prince. Ils se retirerent à Rome auec Maistre Iean Ronce vers Vrbain qui se pretendoit Pape; ils luy rendirent compte de ce qui s'estoit passé, dont il les remercia comme d'vn euenement tres-fauorable & de grand éclat pour sa cause: & il les chargea de Lettres Apostoliques pour tous les autres Docteurs leurs Confreres, qu'il exhorta de perseuerer en leur fidelité, sans craindre les menaces des Princes de la terre, de demeurer fermes pour la defense de la verité, comme des genereux Athletes de l'Eglise; & de trauailler incessamment pour son vnion, & pour l'extirpation de cét horrible Schisme.

Ces lettres furent leuës en pleine Assemblée de l'Vniuersité, & le Duc d'Anjou plus irrité que deuant contre le mesme Maistre Iean Ronce, enuoya des gens pour le prendre, & pour le luy amener; mais en ayant eu l'aduis, & craignant pour sa vie, il se déroba à toutes les recherches qu'on fit de sa personne, & retourna trouuer le Pape Vrbain. Au mesme temps arriuerent à Rome, le Chantre de Paris & Maistre Iean Gilles tous deux Docteurs en Theologie, & quelques autres personnages de grand sçauoir & de probité, tous mal con-

tens de l'opiniastreté du Duc d'Aniou, qui protesterent publiquement qu'il impugnoit par violence le party d'Vrbain, & qu'il forçoit par authorité les vœux & les suffrages en faueur de Clement.

Année 1380. & 1381.

C'est trop parler de ce mal-heureux Schisme, & c'est assez d'auoir fait voir combien il causa de scandale par la miserable Ambition des deux pretendans au Pontificat, qui tous deux tirailloient l'Eglise comme vne femme perduë qu'ils auroient trouuée à leur mercy dans vn lieu de prostitution; l'on en fit plusieurs libelles satyriques, on en railla par tout, & le mespris alla iusques aux chansons. Pendant les trois mois que dura cette contestation de l'Vniuersité auec la Cour, Clement qui reconnut combien la protection du Roy luy estoit necessaire, accorda volontiers vne Decime sur toutes les Eglises de France, & on la leua auec tant d'authorité que ceux qui s'y estoient opposez par voye d'appel, faute d'auoir de quoy satisfaire, furent contrains d'y renoncer, & de chercher de l'argent de crainte d'encourir la disgrace des Princes: & ainsi l'Eglise se soumît peu à peu à ce ioug rigoureux, & presque insupportable.

CHAPITRE DOVZIESME.

I. Le Duc de Berry fait Gouuerneur de Guyenne & de Languedoc, en la place du Comte de Foix.

II. Qui Arme pour s'y maintenir.

III. Le Roy va prendre l'Oriflamme pour l'aller reduire à son deuoir.

IV. Messire Pierre de Villiers Grand Maistre de France fait Garde de l'Oriflamme.

V. Le Duc de Berry commence la Guerre.

VI. Le Comte est prié par les peuples de la soustenir.

VII. Il defait le Duc de Berry.

VIII. Et renonce à son droit & à son auantage pour le bien de la Paix.

COmme les Ducs d'Anjou & de Bourgogne auoient la principale authorité dans le Royaume, le Duc de Berry leur frere creut qu'il estoit de son hõneur aussi-bien que de son interest, qu'il n'auoit pas en moindre recommandation, de briguer quelque établissement qui fit difference entre luy & les autres Princes plus éloignez de la Couronne, & qui pust satisfaire son ambition & son auarice. Le Duc d'Anjou qui s'employa pour luy auprés du Roy, fit tant qu'il luy fit donner le Gouuernement de Guyenne & de Languedoc, & i'ay appris de ceux qui furent de ce Conseil, qu'il allegua pour raison de l'en pouruoir, que c'estoit le plus riche païs du Royaume, & le plus étendu en grandes Seigneuries comme estant honoré de ving-deux Comtez, & qu'il estoit plus expedient d'en commettre la garde à la fidelité d'vn Prince du Sang, enfant de la Maison, que de s'en fier à tout autre estranger. Il adiousta au merite de la naissance celuy des grands seruices, & fit encore valoir le droit de bien-seance: car apres auoir remontré qu'il auoit plus que personne contribué à la conqueste de la Guyenne, il dit qu'il y possedoit en propre le Comté de Poictou, & que cela le rendroit d'autant plus puissant & plus capable de secourir la Prouince, & de preuenir les entreprises des ennemis, qu'il auroit plus d'interest à sa conseruation.

Il dit encore que le Roy Charles leur frere auoit pourueu le Comte de Foix de

de ce Gouuernement contre l'aduis de tous les Princes de son Sang, mais il auoit pourtant fait vn choix digne du nom de Sage qu'il a si bien merité; car outre que le Comte estoit vn homme fort iuste, il estoit vn des plus braues & des premiers Capitaines de son temps, il ne le cedoit en aucune qualité à tous les autres Barons, & gouuernoit le païs auec beaucoup de prudence & auec la bonne grace & l'amour des peuples. La nouuelle de sa destitution luy ayant esté portée, il fut en peine de ce qu'il deuoit faire, & comme son plus grand soin fut de ne donner aucune occasion de décrier sa conduite, & de luy rendre mauuais office auprez du Roy, il iugea plus à propos d'en faire vn interest public qu'vne affaire particuliere entre la Cour & luy. Il conuoqua à Thoulouse vne Assemblée des Nobles & des Principaux de la Ville, il leur proposa la chose, & comme il s'en remit entierement à leur aduis, & à ce qu'ils iugeroient plus expedient pour le bien du païs, les sentimens furent differents. Plusieurs par prudence, c'est à dire, par vraye obeïssance ou par foiblesse, furent d'auis qu'on deferât aux ordres de la Cour, tant pource que c'estoit la volonté du Roy qu'on ne pouuoit contredire sans offenser sa Maiesté, que pour ne point attirer sur la Prouince la vengeance de ce Duc tout prest d'arriuer, mais d'autres en plus grand nombre, & c'étoient les plus pu ssans, furent d'vn sentiment contraire, & ils ne manquerent pas d'employer pour la Iustice du party la comparaison des mœurs du Comte auec celles du Duc, & de faire connoistre le peu d'esperance qu'il y auoit d'estre mieux traittez de ce Gouuerneur futur que les Poiteuins ses Subiets, qu'il chargeoit incessamment de tailles, de coruées & de tout ce qui se peut inuenter d'exactions & de subsides. Ils representerent encore à l'Assemblée, qu'on auoit pour le mesme sujet de ces excez & pour le soulagement du peuple, osté le mesme Gouuernement au Duc d'Anjou son frere qui les opprimoit, & comme on deuoit craindre le mesme danger, ils conclurent à leur égard qu'il seroit à propos de faire tres humbles remontrances au Roy, pour le supplier de maintenir l'ouurage de son pere, & de confirmer le Gouuerneur qu'il auoit étably. Mais parce que cependant le Duc de Berry pourroit venir auec forces pour se mettre en possession, ils ne craignirent point de dire qu'il falloit qu'on se tint prest à luy resister.

Année 1380. & 1381.

La proposition fut loüée de tous les assistans, & sur le champ il fut arresté que le Comte seroit prié de deputer vers le Duc de Berry pour luy dire que ceux du païs estoient tres-humbles seruiteurs du Roy, & qu'ils desiroient auec passion l'arriuée de sa Maiesté en leurs païs pour reformer les desordres qui pourroient estre dans le Gouuernement, mais qu'il ne se trouueroit point qu'il y eut de la faute du Comte de Foix leur Gouuerneur, qui leur auoit esté donné par le Roy son pere, & qu'ils ne souffriroient point qu'on leur ostât. Le Duc de Berry fut fort offensé de ce refus, mais comme la voye de la force estoit plus longue & plus incertaine que celle de la douceur, il tascha de les gagner par belles paroles, mais cela les amolit aussi peu que toutes les Prefaces qu'il fit pour faire valoir l'authorité du Roy, en leur faisant voir ses Prouisions; & il ne les ébranla pas mesmes par ses menaces. D'autre part on ne manqua pas de qualifier cette repugnance des peuples d'Aquitaine d'vne rebellion toute declarée contre les ordres & la volonté du Roy, on luy exagera l'affront, & on le mit en telle colere qu'il creut auoir obligation au Duc d'Anjou son Oncle, de trouuer bon qu'il allast tout chaudement à saint Denis le troisiesme iour d'Auril pour leuer l'Oriflamme, qui estoit le signe de la resolution prise de marcher contre ces mutins.

La Ceremonie s'en fit auec tout l'éclat des Roys anciens, quand ils faisoient quelque grande & loüable entreprise de Guerre, l'on porta les corps des Bien-heureux Martyrs sur l'Autel, dans leurs riches Chasses d'Ambre, pour échauffer la deuotion & le courage des assistans, & aussi-tost apres la benediction faite de ce Royal Estendart, le Roy en confia la garde, & le

Année 1380. & 1381.

donna à porter à vn Seigneur de grand merite, Messire Pierre de Villiers Grand Maistre de France qui la receut deuotement apres auoir Communié, & la garda iusques à l'année suiuante. Ce voyage si brusquement entrepris ne fut pas poursuiuy de mesme, parce que le Duc de Bourgogne vint à la trauerse, qui pria le Roy de le remettre à vn autre temps, & qui luy fit connoistre qu'il estoit plus auantageux pour le bien de son Estat, & pour l'honneur de ses Armes, de les employer presentement au secours du Comte de Flandres son beaupere, opprimé par la reuolte de ses Subiets, afin de maintenir vn Prince Vassal, & de conseruer par mesme moyen l'heritage de la Duchesse de Bourgogne sa tante. Ainsi le Duc de Berry se trouua priué des succez d'vn si grand appuy, mais comme il y estoit trop engagé d'interest & de parole, il ne demordit rien du dessein qu'il auoit fait de se mettre en possession de son Gouuernement, il fit venir au commencement de l'année le Comte d'Armagnac, duquel il auoit épousé la sœur, & fit trois mois durant tout ce qui se peut commettre d'hostilitez d'ennemy à ennemy, hors le meurtre & le feu, auec les belles trouppes qu'il luy auoit amenées.

Les peuples n'en furent que plus animés à se bien deffendre, & le Comte de Foix qui attendoit qu'on l'en priât, fut bien-tost prest pour leur secours. Il enuoya deffier le Duc de Berry, & partit de Thoulouse auec grand nombre de Noblesse & de Communes, pour se trouuer deuant le iour nommé au lieu dont ils auoient conuenu pour se combattre. Le Duc de Berry y vint aussi, & ayant reconnu la contenance des ennemis, l'auantage qu'ils auoient en hommes, & celuy de leur camp, il fut conseillé de differer le combat, mais il répondit fierement, A Dieu ne plaise qu'vn fils de Roy soit iamais capable de faire paroistre tant de lascheté, que de refuser de donner sur vn ennemy present, ie iure tout au contraire que ie ne délogeray point d'icy que ie n'aye presenté la bataille.

Le succez fit voir que cette parole fut plus genereuse que prudente, car la meslée ne dura rien, le plus fort l'emporta sur le plus foible, le Comte gagna la victoire, & mit l'armée du Duc en déroute auec perte de trois cens hommes qui demeurerent sur la place. Le Duc de Berry tascha d'en tirer reuange, tant auprés de Thoulouse, que deuant Beziers, tantost par le Siege de quelques Chasteaux, & tantost par de sanglantes incursions sur le plat païs, & toute l'année se passa ainsi sans qu'il pust remporter de grands auantages, & sans qu'il pust ébranler le cœur & la resolution de ceux de Languedoc. La generosité seule du Comte de Foix decida ce grand differend, il eut pitié du degast du païs pour sa querelle particuliere, il voulut ioindre à l'honneur d'auoir vaincu le Duc, celuy de donner la Paix à sa Patrie, il traitta auec luy sous de bonnes asseurances, & le mit volontiers en possession de son Gouuernement.

CHAPITRE TREIZIESME.

I. De Hugues Aubryot Preuost de Paris.

II. Histoire de sa fortune.

III. Son incontinence & sa mauuaise vie.

IV. Ses impietez, sa haine contre le Clergé & l'Vniuersité de Paris.

V. Qui l'entreprend & poursuit son procez en Cour d'Eglise.

VI. L'Euesque le condamne pour heresie. La Sentence executée publiquement au Paruis de Nostre-Dame de Paris.

EN ce mesme temps l'Vniuersité de Paris vint à bout des grandes poursuites qu'elle faisoit contre Messire Hugues Aubryot, Preuost de Paris, qui auoit tousiours iniurieusement traitté tous ceux de ce Corps, iusques à mettre la main sur quelques-vns de ses Supposts le iour que le corps du Roy defunt fut

porté de l'Eglise de saint Anthoine en celle de Nostre-Dame. On y ioignit d'autres cas fort enormes contre l'honneur & le respect deub au Clergé, & la chose fut menée auec tant de chaleur qu'il fut condamné, nonobstant ses grandes richesses & son credit, qui le rendoient le plus considerable de tous ceux qui l'auoient precedé dans sa Charge, & qui meritent bien que ie fasse quelque digression sur les moyens dont il s'aida pour faire sa fortune aussi bien que sur ses mœurs & sur sa façon de viure, & sur le sujet de sa cheute & de sa ruine. Année 1380. & 1381.

Il estoit Bourguignon de naissance, & d'vne parenté assez peu considerable, c'estoit vn homme sans eloquence, & de petit sçauoir, & iugé des gens de Cour assez mal propre aux affaires du monde; mais il auoit dequoy suppléer à tout ce qui luy manquoit de bonnes qualitez par ses richesses qui luy donnerent le moyen de se rendre agreable au feu Roy, & par la faueur du Duc de Bourgogne, qui en fit vn suiet capable de la Charge de Preuost de Paris. La iuste deffiance qu'il auoit de son merite, l'obligeant à s'y maintenir par les mesmes adresses qui l'y auoient éleué, il fut plus curieux de l'affection des Grands, & des Principaux du Conseil que des suffrages du public, il ne cherchoit qu'à leur complaire, & c'estoit la plus courte voye pour vn homme si riche & qui n'auoit point de vertu que la prodigalité, de faire couler de ses escus dans toutes les bourses qu'on luy tendoit. Tout cela se payoit en bons offices auprez du Roy dans toutes les occasions qu'on épioit pour faire valoir ses seruices & sa fidelité, toutes les portes luy estoient ouuertes, on ne luy enuioit point vne fortune où chacun croyoit auoir contribué, tantost on voyoit le Roy appuyé sur son espaule luy parler à l'oreille, tantost on le voyoit tirer à quartier pour l'entretenir, & on obseruoit qu'il estoit de tous les Conseils publics & priuez, si bien qu'on ne s'estonna point de le voir Gouuerneur & Capitaine principal de la ville capitale du Royaume.

Il continua ses complaisances dans ce grand employ, & comme il auoit reconnu que le Roy se plaisoit fort à la decoration des Villes, il employa pour celle de Paris la troisiesme partie des subsides que sa Maiesté luy auoit liberalement remise. Il jetta les premiers fondemens de la Closture & des murailles du costé de saint Anthoine, & du costé du Louure il reuestit de pierre la plus grande partie du Quay de la Riuiere de Seine, & on doit à son inuention la maniere d'égouster les eauës & les fanges de la Ville par la conduite de quelques canaux sousterrains par où elles tombent dans les fossez & dans les marests qui l'enuironnent. Il vint à bout auec vne dépense presque incroyable de la construction du Pont-neuf, autrement appellé le Pont saint Michel, qu'il fit soustenir de bonnes arches de pierre, & de celle du Chastelet du Petit-pont: & pour dauantage presser l'acheuement de ces grandes entreprises, il emprisonna tous les Bordelliers & Brelandiers, & tous les Filoux & gens sans aueu, qu'il y fit trauailler sous la conduite des principaux ouuriers.

Par cette belle & vtile police, il ne pouuoit qu'il ne gagna les bonnes graces du Roy & l'amour du peuple, & en effet il en auroit tousiours esté craint & aymé, s'il n'y eût eu moins de Vertu que de Politique dans sa conduite, & s'il n'eût souillé sa vie des crimes du monde les plus enormes. I'en ferois vne longue Histoire si ie les voulois tous rapporter, mais ie me contenteray de remarquer ceux qui luy estoient plus ordinaires, comme l'incontinence & l'impieté. Quoy pue sexagenaire, & quoy que marié à vne honneste & vertueuse femme, il viuoit dans le dernier débordement auec les jeunes filles qu'il faisoit débaucher par de vieilles sorcieres, & auec les femmes qu'il corrompoit à force d'argent, & bien souuent il faisoit emprisonner les marys par son authorité pour en iouïr auec plus d'insolence. Les priuautez qu'il entretenoit auec les Iuïues le firent mesmes soupçonner de concubinage auec plusieurs d'entr'elles, & il ne se soucia pas d'accroistre ce soupçon, & de donner mauuaise opinion de sa Religion par la remise qu'il leur fit de leurs enfans baptisez dans le tumulte dont nous auons parlé.

C'estoit témoigner peu de respect pour le Baptesme que de donner occasion

Année 1380. & 1381.

aux ennemis de Iesus-Ch. de le prophaner ; mais il ne portoit pas plus d'hõneur au Sacrement d'Eucharistie, & il le fit bien voir vn iour, qu'au lieu de receuoir les excuses d'vn Sergent qu'il auoit mandé, & qui luy dit qu'il n'auoit tardé que de l'espace d'vne Messe dans la deuotion qu'il auoit eu de voir Dieu entre les mains du Prestre, tu verras, luy dit-il plusieurs fois tout rouge de colere, si ton Dieu te peut faire autant de bien que ie te puis faire de mal ; & aussi-tost le fit traisner dans vn cachot. Vne fois qu'il vint à saint Denis, assistant à la Messe de l'Euesque de Coutance qui celebroit derriere le Chœur, vn Religieux qui le voyoit distrait des yeux & d'intention, l'estant venu aduertir de l'eleuation du saint Sacrement, afin qu'il eût à l'adorer, il luy dit en jurant qu'il ne croyoit point au Dieu de cét Euesque qui ne bougeoit de la Cour.

On obserua encore, que non seulement il ne Communioit point à Pasques, qu'il laissoit passer les années sans faire aucun deuoir de Chrestien, mais qu'il se en faisoit vanité, qu'il se railloit des preceptes de la Religion, du Sacrement de Penitence, des clefs de l'Eglise, & du pouuoir donné aux Prestres qu'il mal-traittoit en toutes occasions, portant enuie à la richesse du Clergé, iusques à dire plusieurs fois au Roy que ses predecesseurs estoient des fols de les auoir dotez de tant de reuenus. Il ne perdoit aucune occasion de satisfaire sa haine par l'infraction de tous les Priuileges du Clergé, & principalement de ceux de la Venerable Vniuersité de Paris, qu'il detestoit comme la mere des Prestres, & contre laquelle il passa iusques à vn tel excez de tyrannie que de faire creuser dans le Chastelet du Petit-Pont deux sales prisons, qu'il appella par derision le clos Bruneau, & la ruë du Foing, qui sont les principaux quartiers de l'Vniuersité, pour dire qu'il les destinoit pour les Escoliers, & pour les personnes de Clericature.

Le cruel & l'insolent qu'il estoit, ne s'apperceuoit pas que la fortune commençoit à pancher sa rouë du costé du precipice qu'il fouilloit, & qu'il y deuoit estre renuersé par ceux mesmes, qu'il y vouloit attrapper. L'Vniuersité scandalisée de tant de crimes contre Dieu & contre son Eglise, en dépit des excommunications fulminées contre luy, fit informer, se rendit partie, & le cita deuant l'Euesque de Paris. Il s'en mocqua d'abord & les menaça de les mal-traitter encore dauantage, mais quand il vid qu'on le poursuiuoit auec vigueur, il eut recours à la protection de la Cour, qu'il gagna par argent, & qui prierent en vain l'Vniuersité de laisser là le procez & les procedures. Elle leur remontra auec reproche qu'il seroit honteux au Tres-Chrestien Sang de France qui auoit tousiours protegé la Religion Catholique, d'interceder pour vn méchant conuaincu de tous les crimes de l'Heresie : & le Preuost abandonné du secours qu'il en auoit attendu, & reduit à la necessité de se deffendre dans les regles, ne se fut pas si-tost presenté pour subir la Iurisdiction de l'Euesque, qu'il se vid emprisonné.

L'affaire traisna plusieurs iours, comme sont toutes celles qui sont puissamment recommandées, mais enfin il confessa la plus-part des cas qui luy estoient imposez, & dont la reparation meritoit le feu, si la Sentence n'eût esté changée par la chaude sollicitation des Princes & des premieres Puissances de la Cour. Le procez fait, il fut exposé publiquement le dix-septiesme iour du mois de May, sur vn échaffaut dressé exprez au Paruis Nostre-Dame, & là à genoux & sans chaperon, il demanda l'absolution à l'Euesque, promettant de satisfaire aux vœux & aux Offrandes de cierges qui luy seroient enioints pour expiation de ce qu'il auoit rendu aux Iuifs leurs enfans baptisez. Apres auoir esté absous en presence du Recteur & des Docteurs de l'Vniuersité, & lecture faite publiquement de l'enormité de ses crimes, par l'Inquisiteur de la Foy, l'Euesque reuestu de ses habits Pontificaux, le condãna tout haut à faire Penitence perpetuelle, au pain de tristesse & à l'eau de douleur, comme fauteur de l'infidelité Iudaïque, & contempteur des Sacremens de nostre Religion, comme Heretique croyant & dogmatisant en Heresie, & pour auoir au mépris des clefs & de la puissance de l'Eglise, par laquelle il auoit esté justement excommunié, resisté vn an & plus auec opiniastreté à ses censures & à ses fulminations.

Année 1380. & 1381.

CHAPITRE QVATORZIESME.

I. Reuolte des Flamens contre leur Comte.
II. Causée par son mauuais traittement.
III. Ils se sousmettent.
IV. Il refuse leur soumission & les oblige de se deffendre.
V. Arteuelle leur Chef le defait & le met en déroute.
VI. Etablissement de l'authorité d'Arteuelle.
VII. Qui souleue tout le païs, prend Bruges, défait le Comte & le met en fuite.

LOuïs Comte de Flandres auroit eu l'auantage d'estre le plus heureux Prince de son temps, s'il auoit eu la prudence de maintenir la Paix dont il iouïssoit si doucement parmy le trouble des autres Estats, & s'il eut voulu garder à ses peuples la Iustice qu'il leur deuoit, & qu'il leur refusa comme vn autre Roboan pour les accabler d'exactions & de subsides. Il traitta de rebellion le refus qu'ils firent d'vne Ayde Annuelle en forme de prest qu'il leur fit proposer en diuerses assemblées, & resolu d'emporter par force ce qu'il n'auoit pu obtenir par douceur, il donna charge de leuer des Trouppes à son fils bastard, qui estoit fort vaillant, & qui ne manqua pas de trouuer assez de gens pour faire la Guerre à leur Patrie, & dans l'esperance de s'enrichir par son pillage. La ville de Gand comme la plus obstinée, fut la premiere qu'on attaqua, & le premier exploict de cette guerre, fut la ruine des moulins de ses enuirons, ensuite dequoy le Bastard de Flandres se campa à vne lieue de là, d'où il fit des courses pour prendre indifferemment tout ce qu'il trouuoit en campagne, Bourgeois ou païsan, qu'il mal-traittoit cruellement, pour les obliger à plus de rançon qu'ils n'auoient de bien.

Les Gantois plus irritez qu'espouuantez de cette hostilité, conceurent vne furieuse inimitié contre leur Comte, ils prirent les Armes pour s'en vanger comme d'vn ennemy public, ils marcherent hardiment contre le Chasteau d'où se faisoient ces courses, ils le prirent & le raserent, & dans la vanité de ce premier progrez, ils se promirent tous par vn serment solennel de combattre iusques à la mort, pour le maintien de leur liberté. Le Comte se voyant ainsi engagé à la Guerre, fit ses apprests pour la soustenir & pour reprimer cette rebellion, il prit à sa solde quantité d'Anglois & rabattit l'audace de ce peuple encore sans experience, par diuers sieges & petits combats à la Campagne qui les renfermerent dans leur Ville & qui les obligerent à desirer la paix. Ils choisirent pour la demander, les personnes les plus venerables pour leur aage & plus considerables par leur qualité, qui le suplierent à genoux de leur remettre l'offense, d'oublier le passé & de pardonner à la multitude. Ils le coniurerent encore fort humblement de ne les point vouloir contraindre sous le joug des impósts & des peages, & pour le dégouter de l'exemple sur la France qui en estoit accablée iusques au point qu'il ne luy restoit plus ny biens ny liberté, ils luy remontrerent pour le piquer d'honneur, que la Flandre estoit toute pleine de richesses toutes prestes à sacrifier auec ioye à la premiere occasion qui s'en presenteroit pour son seruice.

Il sembloit que cette remonstrance deût auoir quelque effect, mais l'interest des Princes n'est pas tousiours celuy des Grands qui les approchent & qui ne manquent pas de raisons pour leur donner des affaires. Les Seigneurs Flamens qui vouloient profiter de cette Guerre, dirent qu'il ne falloit point entrer en composition auec cette vile Bourgeoisie, qu'il falloit chastier ces mutins, qu'il estoit

Année 1380. & 1381.

de dangereuſe conſequence de leur donner vn exemple d'impunité capable de produire mille rebellions à l'auenir, & que c'eſtoit vn coup d'Eſtat de les ſubiuguer pour donner de la terreur aux autres villes. La plus forte voix l'emporta ſur la meilleure, le Comte paſſant à l'opinion preſque generale demanda pour rompre tout traitté qu'on eut à luy liurer vn grand nombre de Bourgeois dont il donna la liſte, & tout d'vn temps marcha contre Gand, qu'il croyoit ſurprendre dans l'attente où il ſeroit, de ce qui ſeroit negotié par les Deputez ayant trouué bonne garde en la Ville, il changea ſon deſſein en celuy d'vn Blocus, mais il dura long-temps, & les viures eſtans enfin conſumez, au lieu d'eſtre humiliez par la famine, les Gantois en deuinrent plus furieux. Ils aimerent mieux mourir l'eſpée à la main & vendre leur vie, & dans cette reſolution ils eleurent pour Chef Philippe d'Arteuelle, qui les mit en Campagne pour aller combattre leur Comte, & qui trouua autant de ſoldats que d'habitans qui le vouloient accompagner.

Le Comte de Flandres auerty de leur marche par ſes coureurs, mit ſon Armée en Bataille, & les Gantois arriuez le Combat commença par vn grand cry qui ſe fit de part & d'autre & en ſuitte à grands coups de dards & de fleches, & la meſlée fut encore plus aſpre quand on vint à ſe ioindre auec les épées: mais enfin le gros des Gantois ſe fortifiant touſiours de nouueaux corps qui arriuoiẽt en foule, les gens du Comte fatiguez & enfin pouſſez ne purent plus long-temps ſouſtenir vn ſi lourd fardeau, ils rompirent leurs rangs & tournerent le dos auec perte de cinq mille hommes & le Comte tout confus de ſa diſgrace s'enfuit à pointe de cheual iuſques dans Bruges.

Cette Victoire donnant moyen à Arteuelle de faire des deſſeins pour ſon eſtabliſſement, il ſe ſeruit de tout ſon eſprit pour pouſſer les choſes à l'extremité & pour rendre le peuple irreconciliable auec ſon Souuerain. C'eſtoit vn homme de grand credit dans la Ville, fort eloquent & fort adroit, & qui valoit bien vn Gentil-homme tant de la teſte que du cœur, tout roturier qu'il fût, ſi le mot de roturier ſe peut appliquer au fils de ce Iacques d'Arteuelle tué depuis quelque temps par les Flamens, parce qu'il aſpiroit à ſe faire Comte de Flandres, celuy-cy n'auoit pas moins d'ambition, il haïſſoit mortellement le Comte & la Nobleſſe Françoiſe, & comme il vid les Gantois preſts à tout entreprendre ſur les augures d'vn ſi grand ſuccez, il ne luy fut pas mal-aiſé de les exciter, non ſeulement à maintenir leur liberté, mais encore à coniurer contre l'Eſtat, & contre la vie du Comte, & à iurer ſa mort apres cette Harangue qu'il fit en public.

Voicy l'occaſion arriuée, mes chers Compatriotes, de conſulter noſtre courage, & de voir s'il eſt capable de ſecoüer ou de ſouffrir le ioug des charges & des capitations inſupportables dont il eſt ſi rigoureuſement menacé, voicy le temps, diſ-ie, que le peuple peut leuer la teſte, pour deffendre contre le Comte, cette liberté ſi chere & preferable à tous les biens du monde, qu'on veut conuertir en vne honteuſe ſeruitude. Il eſt vray que l'entrepriſe eſt grande & que le ſort en eſt incertain, mais à Dieu ne plaiſe que vous apprehendiez de vous y reſoudre, ſi vous voulez ſuiure genereuſement les pas de vos peres, & ſi vous voulez bien vous reſſouuenir que vous auez le meſme ſang, les meſmes Armes, les meſmes forces, & le meſme courage dont ils ont tant de fois vaincu les Anceſtres du Comte. Vous en auez fait l'experience auec luy, vous l'auez mis en fuitte apres ſon pretendu triomphe, & il n'eſt beſoin que de profiter du temps pour maintenir voſtre auantage, & de ſe preparer contre l'auenir. Ie vous donne aduis qu'il a déja mis ordre à ſes affaires du coſté de France, & qu'il en attend vn grand ſecours pour eſſayer à reparer ſon injure par quelque memorable exploit. Ie ſçay bien que cela ne vous épouuantera pas, & que la plus-part de vous dit déja en ſoy-meſme qu'il ne faut rien craindre, & que ce n'eſt pas d'auiourd'huy qu'on eſt accouſtumé à ſouſtenir l'éclat exterieur de la Nobleſſe Françoiſe dans l'acier & dans la dorure de leurs armes, & qu'on n'eſt plus ny effrayé ny ébloüy de l'émail de leurs cottes d'armes, non plus que des creſtes de leurs caſques, & de leurs cimiers. Ie ne vous en parle auſſi que pour vous

dispoſer à pourſuiure les auantages de voſtre Victoire en attendant cette arriuée, & à pouſſer le Comte pendant qu'il eſt ſi fort eſbranlé. Soyez donc tous preſts à me ſuiure dans cette grande entreprise, mais ſuiuez moy plutoſt dans l'occaſion que dans le diſcours, attendez de moy plus d'exemple de valeur que d'ordre & de diſcipline dans le commandement, ſuppléons à la fineſſe de la guerre par noſtre courage, & n'eſperons que de luy le repos & la Paix, qu'il faut chercher dans les Armes, pour iouyr de nos biens en liberté. Année 1380. & 1381.

Ce diſcours fut receu auec vne acclamation generale de tout le Peuple, qui s'eſcria qu'il valoit mieux mourir que de perdre ſa liberté, qui loüa hautement les genereux ſentimens de Philippe d'Arteuelle, & qui ſur l'heure luy abandonna tout le Gouuernement du Comté de Flandres, qui auoit deſia couté la vie à ſon Pere. Toute l'authorité du party eſtant ainſi reünie à ſa perſonne, il deputa par tout pour tenter les peuples, & il n'attira pas ſeulement en cette faction, les Villes de Courtray, de Grandmont, de Menetoye, de Tenremonde, de Rupelmonde, d'Aloſt, d'Vlſt & de Bieruliet, mais encore toute la Campagne & le Bailliage du Franc, où il n'y eut Laboureur ny Artiſan qui ne laiſſaſt le ſoin de l'agriculture & le profit des meſtiers pour deuenir Soldat. Philippe d'Artevelle fortifié d'vne ſi grande Milice, & touſiours d'autant plus reſolu à la ruïne du Comte ne medita que de grandes choſes, & la premiere fut la ſurpriſe de Bruges faite ſans qu'on s'en donnât de garde, le iour du ſaint Sacrement, lors que les Bourgeois ne ſongeoient qu'à leurs deuotions. I'ay appris que cela s'executa par deux mille Soldats reueſtus ſur leurs armes de leurs habits de village, qui firent mine de venir au ſeruice, & à la Proceſſion qui ſe fait tous les ans auec le ſang miraculeux de Noſtre-Seigneur, & que s'eſtant emparez de la place du marché, ils crierent aux Armes & tuë tuë.

Il arriue aſſez ſouuent que les plus vaillans perdent cœur & conduite dans vne ſi eſtrange ſurpriſe, mais il faut rendre cet honneur au Comte de Flandres, de dire qu'il vint brauement au combat auec ce qu'il put ramaſſer de gens, & qu'il tint bon iuſques apres leur defaite, qu'il ſe retira en ſa maiſon qui fut inueſtie, & où ne voyant point de ſeureté parmy des furieux, qui parloient de tout mettre à mort, il ſe coula par vne feneſtre dans le logis d'vne pauure femme. Il y demeura caché iuſques au ſoir qu'il ſe ſauua à Lille, & les ennemis ſe vangerent de ſon euaſion comme d'vn crime capital, par le meurtre de pluſieurs des Habitans, & le pillage de la ville qu'ils porterent à Gand tout en triomphe, comme ſi c'eut eſté vn butin gagné dans vne terre ennemie.

CHAPITRE QVINZIESME.

I. Ieanne Reyne de Naples & de Sicile adopte le Duc d'Anjou.
II. Charles de Duras pretendant à la ſucceſsion de ſes Eſtats arme pour maintenir ſon droict auec l'aſsiſtance du Pape Vrbain.
III. Defait Philippe d'Artois General de l'Armée de la Reyne.
IV. Priſe par Charles qui la fait mourir.
V. Le Pape Clement exhorte le Duc d'Aniou à venger cette mort.

PVisque i'ay parlé autre part du Regne de Ieanne Reyne de Hieruſalem & de Sicile, Fille du tres-illuſtre Prince Charles *d'Aniou*, Duc de Calabre, & de Marie *de Valois*, ſœur de Philippe Roy de France, & petite fille de Robert Roy de Sicile, il eſt du ſuiet de cette Hiſtoire d'en deſcrire la malheureuſe fin, apres auoir magnifiquement gouuerné ſes peuples l'eſpace de trente & vn an, ne ſe

Année 1380. & 1381.

voyant point d'enfans & croyant estre en droit de choisir vn Successeur, elle pensa à conseruer sa Couronne au Sang de France, duquel elle auoit l'honneur d'estre issuë, & ce fut pour cette raison qu'elle adopta pour fils & pour heritier M. Loüis Duc d'Anjou, qu'elle pressa par lettres & par Deputez pour en venir prendre la possession.

Charles Prince de Tarente, surnommé de la Paix, qui pretendoit à cette Couronne comme mary de la niéce de la Reyne, *Marguerite d'Aniou autrement dite de Duras*, creut auoir droit de s'opposer à cette Adoption, il remonstra le tort qu'elle luy faisoit aux Grands du Royaume qu'il attira à son party, & le Pape Vrbain l'authorisa encore puissamment par la charge de General de l'Eglise Romaine qu'il luy donna pour le rendre plus considerable, en haine de ce que cette Princesse adheroit à Clement son Competiteur. Il entra auec vne grande Armée dans son Estat, mais quelques maux qu'il y fit comme Maistre de la Campagne elle ne fut que plus obstinée à maintenir ce qu'elle auoit fait, & manda en toute diligence Messire Philippe d'Artois Prince du Sang de France pour venir commander ses trouppes & pour reduire ce Rebelle. Mais il en arriua tout autrement, Charles qui auoit accepté le combat gagna la victoire, fit vn grand massacre des gens de Clement & de la Reyne, il la prit prisonniere auec Othon de Brunswick son quatriesme mary, & Philippe d'Artois, & se fit couronner dans Naples par le conseil & du consentement du Pape Vrbain, Roy de Hierusalem & de Sicile, trois mois apres il permit à Othon & à Philippe de racheter leur liberté moyennant vne grande rançon, mais il retint la Reyne qui finit ses iours d'affliction ou d'ennuy, ou plustost selon le bruit commun, elle fut estranglée dans sa prison.

Le Pape Clement craignit que ce changement ne tentât l'inconstance naturelle des Prouençaux ses voisins, & de peur qu'ils ne se rebellassent comme les autres suiets de la Reyne, il escriuit au Duc d'Aniou & l'exhorta de prendre les Armes pour la deffense de l'Eglise, pour vanger le meurtre de sa mere Adoptiue & pour le recouurement du Royaume qu'elle luy auoit laissé. Il obeït & leua des forces de toutes parts, mais l'approche de l'Hyuer luy fit differer son voyage iusques au mois de May de l'année suiuante.

CHAPITRE SEIZIESME.

I. Prise du Chasteau de la Souterraine.
II. Et autres exploits du Mareschal de Sancerre.

PEndant tous ces mouuemens de France, de Flandres & d'Italie, Loüis de Sancerre Mareschal de France, qui commandoit pour le Roy dans la Guyenne, deffendoit brauement les Fleurs de Lys contre les Leopards, & tenoit depuis long-temps les Anglois assiegez dãs le Chasteau de la Souterraine, qui estoit la meilleure retraitte qu'ils eussent dans la Prouince. Ils estoient fort pressez, & neantmoins tousiours fiers selon la vanité de leur nation qui leur fit demander vn iour pour decider de leur deliurance par vn combat decisif. Le Mareschal qui n'aimoit rien tant que les Batailles, leur accorda tres-volontiers cette iournée, mais la faim, la fatigue d'vne garde continuelle & mille autres incommoditez iointes au peu d'esperance qu'ils auoient en leurs forces, ne leur permirent pas d'attendre le secours, ils iugerent plus à propos d'essayer à ménager quelque argent pour recompense de leurs pertes & on leur promit quarante mille liures en or & Bagues sauues.

Ils s'allerent ietter à leur sortie sur le Limosin auec ce qu'ils purent ioindre de leurs vieilles Trouppes, & y firent tant de maux & de rauages que le Mareschal fut contraint d'y accourir en diligence, & d'y employer six mois en diuers

sieges

Sieges & petits combats, mais tous fauorables. Il reprit sur eux le Chasteau de saint André prez de la Chapelle Aude, & sept autres forteresses, & apres en auoir nettoyé le païs, il reuint à Paris, pour rendre compte au Roy de tous ses progrez, & de l'Estat de la Prouince. Année 1380. & 1381.

CHAPITRE DIX-SEPTIESME.

I. Anniuersaire du Roy Charles V. celebré à saint Denis.
II. Continuation des Treues auec les Anglois.
III. Le Roy refuse de se departir de l'alliance d'Espagne.
IV. Mariage du Roy d'Angleterre.

LE seiziéme de Decembre le Roy alla deuotement visiter l'Eglise Abbatiale de saint Denis, auec les Ducs ses Oncles & plusieurs Euesques, & y fit chanter vn seruice solemnel pour le repos de l'ame du feu Roy son pere. La Treue entre France & Angleterre estant alors expirée, & les deux Estats estans dans la disposition de la prolonger, le Roy enuoya de sa part à Boulogne, l'Archeuesque de Roüen, l'Euesque de Bayeux & Messire Arnaud de Corbie, premier President au Parlement auec le Comte de Braine. La Conference se fit à Lelinguesan, & dura iusques au mois de Mars que les Deputez retournerent apres auoir asseuré la suspension d'Armes iusques au mois d'Octobre. Les Anglois eussent assez volontiers consenty qu'elle eust esté plus longue, mais ils en vouloient exclure le Roy d'Espagne, & comme il témoigna à Messire *Iean de Rye*, que le Roy luy enuoya exprez pour sçauoir sa volonté, qu'il trouueroit mauuais qu'on l'abandonnât, le Roy n'y voulut point entendre, & prefera les interests de son allié à l'auantage qu'il pouuoit esperer de quelque nouueau Traitté.

Au mesme temps se fit le mariage de Richard Roy d'Angleterre, auec la Sœur du Roy de Boheme, fille du feu Empereur Charles IV. de laquelle il n'eût point d'enfans: & il ne nous reste plus rien à remarquer de cette année, que le voyage du Duc de Bretagne à la Cour. Le ressouuenir de ses rebellions, qui luy faisoit apprehender la presence du Roy, le fit manquer à la parole qu'il auoit donnée, de se rendre au plustost auprés de sa Maiesté, où il auoit esté attendu tout le mois de Fevrier: mais les siens mesmes luy remonstrerent que ce seroit vn nouueau crime de differer plus long-temps vn deuoir doublement inuiolable par la promesse solemnelle qu'il en auoit faite. Il se rendit à leur conseil, & le vingt-sixiesme de Septembre il arriua auec vne grande suitte de Noblesse en la ville de Compiegne, où le Roy s'estoit allé diuertir à la chasse, & il luy fit hommage de son Duché de Bretagne, & de la Comté de Montfort.

Fin du premier Liure.

ANNEES

- De Nostre Seigneur: 1382.
- Du Schisme. 4.
- Des pretendus Papes: Vrbain VI. à *Rome*. 4. Clement VII. en *Auignon*. 4.
- De la vacance de l'Empire d'Occident en *Allemagne*. 2. *Wenceslas de Luxembourg Roy de Boëme, fils de l'Empereur Charles IV. mort 1378. éleu Roy des Romains, & non reconnu pour Empereur.*
- Du Regne des Rois Chrestiens de l'Europe.
  - Charles VI. en *France* 3.
  - Richard II. en *Angleterre*. 5.
  - Iean I. en *Espagne*, autrement *Castille & Leon*, 4.
  - Pierre en *Arragon*. 46.
  - Ferdinand en *Portugal*. 16.
  - Charles le *Mauuais* en *Nauarre*. 32.
  - Louis d'Anjou *dit le Grand*, *en Hongrie*. 39.
  - Du mesme Roy en *Pologne*. 12.
  - Ieanne d'Anjou en *Sicile*. 39.
  - Charles d'Anjou *dit de Duras, & de la Paix*, vsurpateur du Royaume. 2.
  - d'Olaüs VI. *Roy de Noruegue, Regnant auec Margueritte de Dannemarck sa mere* en Dannemarck. 5.
  - d'Albert de Meckelbourg en *Suede*. 20.
  - De Robert Stuart 2. du nom en *Escosse*. 12.

Principaux Princes du Sang, Grands Officiers, Ministres d'Estat, & Fauoris de la Cour de France.

Princes du Sang:
Louis de France depuis Duc *de Touraine*, & enfin d'Orleans, frere du Roy.
Louis de France, Duc *d'Aniou*, oncle du Roy, *Regent* du Royaume.
Iean de France, Duc de *Berry*, & Philippe le Hardy Duc de *Bourgogne*. — Oncles du Roy
Pierre Comte *d'Alençon*. Charles *d'Evreux Roy de Nauarre*.
Loüis Duc de *Bourbon*, oncle maternel du Roy, & Sur-Intendant de son education auec le Duc de Bourgogne, *& grand Chambrier* de France.
Iean de *Bourbon*, Comte de la Marche & de Vendosme, *Ancestre de nos Roys*.

Iean, dit de Montfort, Duc de Bretagne.
Oliuier, Sire de Clisson, *Connestable* de France.
Miles de Dormans, Euesque & Comte de Beauuais, Pair & *Chancelier* de France.
Iean de Mauquenchin, *autrement dit Mouton*, sire de Blainville.
Loüis de Sancerre, Seigneur de Charenton, & Iean sire de Rieux & de Rochefort. — *Mareschaux* de France.
Iean de Vienne, Seigneur de Rollans, *Admiral*.
Renault le Baveux Lieutenant des Mareschaux de France.
Iean sire de la Ferté Fresnel Mareschal de France en Normandie.
Moradas sire de Rouuille, Lieutenant des Mareschaux en la mesme Prouince.
Iean Comte de Harcourt, Capitaine General en Normandie.
Iean sire de Saimpy Capitaine General en Picardie.
Guichard Dauphin, sire de Ialligny, *grand Maistre des Arbalestriers, & grand Eschançon*.
Pierre de Villiers, sire de l'Isle-Adam, *grand Maistre* de France, *& Port-Oriflamme*.
Arnaut Amenion, sire d'Albret, *grand Chambellan*.
Bureau sire de la Riuiere, *premier Chambellan*.
Iean Comte de Sarrebruche, *grand Bouteiller* de France.
Raoul sire de Raineual, *grand Panetier*.
Eustache de Camp-Remy *Cheualier trenchant*.
Guillaume Chastelain de Beauuais, *Queux de France*.
Charles de Bouuille, Gouuerneur de Dauphiné.



HISTOIRE DV REGNE DE CHARLES VI. ROY DE FRANCE.

LIVRE SECOND.

CHAPITRE PREMIER.

I. Le Duc d'Anjou Regent du Royaume veut rétablir les imposts.
II. Meßire Pierre de Villiers & M. Iean des Marests tâchent en vain d'y disposer les Parisiens.
III. Qui se mutinent.
IV. Et ceux de Roüen aussi qui font vn Roy.
V. Grand desordre à Roüen.
VI. Emotion dans Londres.
VII. Le Duc d'Anjou afferme les imposts au Chastelet à huis clos.
VIII. La proclamation s'en fait subtilement.
IX. Paris se souleue & tüe le Partisan.
X. L'Arsenal & l'Hostel de Ville pillez.
XI. Les prisons rompües.
XII. L'Abbaye de Saint Germain forcée.
XIII. Hugues Aubryot deliuré par les mutins pour estre leur Chef, se sauue de nuit.
XIV. M. Iean des Marests tâche d'appaiser la sedition.

DEpvis la suppression des imposts de Paris, le Duc d'Anjou tint sept fois Conseil auec les plus Notables de chaque Estat pour leur representer les besoins du Roy, & pour auiser aux moyens de rétablir les Aydes, & comme tout se regle plustost par les interests particuliers que par Année 1382.

la consideration du bien public, les vns ne s'en soucioient gueres, parce qu'ils n'en ressentoient aucun preiudice, d'autres estoient bien-aises de faire leur Cour aux dépens du peuple par vn lasche consentement, & il y en eut assez qui le desirerent comme le Duc, pour accroistre leurs biens, & pour auoir part au profit. Pour ce qui est des principaux de la Ville, ils ne disoient mot, & laissoient le bruit à faire aux petites gens, qui ne manqueroient pas de froncer le sourcil au premier mot d'impost, & de reietter bien loing la proposition qu'on en feroit, & qu'on ne laissa pas de tenter par l'entremise de Messire Pierre de Villiers, & de Maistre Iean des Marests, Personnages de grand aage & de grand credit, qu'on sçauoit estre tres-agreables à la populace. Ils tascherent en vain de le faire trouuer bon en diuerses assemblées, cela ne seruit qu'à réueiller la fierté des mutins, ils dirent nettement qu'ils tiendroient pour ennemy du public quiconque entreprendroit de leuer de nouueaux imposts, & passans en mesme temps des paroles à l'effet, pour montrer qu'ils maintiendroient leur liberté par force, ils coururent aux Armes, mirent garde aux portes, tendirent les chaisnes, créerent des Diseniers, Cinquanteniers & Soixanteniers, & firent des trouppes pour la liberté des entrées, & de la sortie de Paris.

Cette insolence fut d'vn pernicieux exemple par tout le Royaume, mais principalement pour la ville de Roüen, où il se fit des Tragedies, que i'estimerois plus propres à la representation du Theatre qu'à estre recitées dans cette Histoire; si ie ne croyois qu'il est necessaire de ne rien obmettre de pareils euenemens afin qu'on les preuienne à l'auenir. Deux cens Compagnons de mestier, attroupez ensemble allerent enuironner vn certain Marchand Drapier homme riche & fort simple, qu'on appelloit le Gras par sobbriquet à cause de sa taille, lequel ils forcerent d'accepter l'authorité. Ils le créerent leur Roy, & aussitost, pour ne point perdre de temps, comme c'est la coustume de ceux qui entreprennent precipitamment les grandes choses, ils luy dresserent vn Throsne où ils le placerent, l'éleuerent ensuitte sur vn chariot, le firent passer par toutes les places publiques, & le menerent iusques au Marché en chantant ses loüanges d'vn ton aussi barbare que leur langage. Ce fut là qu'ils luy demanderent qu'ils fussent libres de tous imposts, & en mesme temps cette franchise de peu de durée fut publiée en son nom par toute la Ville.

Cette Royauté pouuoit bien passer pour ridicule aux personnes sages, mais elle parut si bien établie aux yeux de la canaille, qu'elle accourut de toutes parts prendre seance autour du Tribunal de ce personnage Royal, qui estoit bien empesché de tenir sa contenance dans la contrainte où il estoit d'entendre à toutes sortes de propositions, d'aplaudir à mille choses en mesme temps, de crainte de la mort, & de cõmander & de dire à toutes leurs demãdes qu'on fasse, qu'on fasse. Il en couta la vie à tous ceux qui recueilloient les deniers Royaux, dont les biens comme mal acquis furent donnez au pillage, & cette Guerre s'étendit iusques aux maisons des Ecclesiastiques, & mesmes à l'Abbaye de saint Oüen, en haine de quelques droits où les Religieux auoient esté par Arrest maintenus contre la Ville. Ces mal-heureux dignes du feu du Ciel entrerent de force en la Tour où estoient les Archiues, & mirent en morceaux mille beaux Priuileges dont la perte auroit esté irreparable, si le Roy n'auoit eu la bonté de les rétablir sur les informations qui en furent faites. Ils n'eurent pas plus de respect pour la Dignité Royale, dans le dessein qu'ils firent ensuite de s'aller saisir du vieux Palais & de le raser, mais cette foule sans armes fut aisement écartée par ceux de dedans, & repoussée auec perte de plusieurs d'entr'eux qui y furent tuez ou blessez à mort.

Tout le reste du Royaume n'estoit gueres plus paisible que Roüen, il y auoit par tout liberté de tout entreprendre, & l'on croyoit que les Flamens auoient semé cette contagion par lettres ou par Enuoyez dans toutes les bonnes villes de France. Le mesme desordre estoit aussi tout recemment arriué en Angleterre, où le peuple venoit de chasser le Roy auec toute sa Cour, apres estre entré en armes dans son Palais, & auoir pris en sa presence cinq grands Seigneurs

auec l'Archeuesque de Cantorbery Chancelier du Royaume, qui furent traisnez au supplice & publiquement décapitez. I'estois alors en cette Cour pour les affaires de nostre Eglise, & sur ce qu'il m'arriua de témoigner de l'horreur d'entendre dire que la teste sacrée de cét Archeuesque eust esté tout vn iour roulée à coups de pieds par les carrefours de la Ville de Londres, il me fut répondu par vn de la compagnie, sçachez qu'il arriuera des reuolutions encore plus horribles en vostre France, & dans peu de temps. Ie me contentay de luy repartir, A Dieu ne plaise que cette ancienne & genereuse fidelité des François, puisse jamais estre capable d'accoucher d'vn si horrible monstre.

Année 1380. & 1381.

Pour reuenir à mon sujet, le Duc d'Aniou songea bien à vanger le Roy, des outrages que cette populace forcenée fit à son authorité durant tout le mois d'Octobre; mais il differa iusques au mois de Mars, pour tascher cependant par toutes sortes de moyens à resoudre Paris à la leuée des subsides. Et comme il n'en put rien obtenir, ny par Deputations ny par promesses, il se fallut resoudre de donner les fermes à huis clos dans le Chastelet, de peur d'émouuoir la sedition. L'enuie de gagner y fit venir assez d'encherisseurs, & toute la difficulté fut de trouuer quelqu'vn assez hardy qui osast hazarder sa vie pour en faire la proclamation en public. C'est ce qui fit tirer la chose en longueur, & à la fin il s'en presenta vn pour de l'argent, & qui le dernier iour de Fevrier fut à la Halle, amusa le peuple de discours en l'air, cria d'abord pour quelques vaisselles dérobées en la Maison du Roy, promettant grace, remerciment & recompense à qui la rendroit, & apres auoir surpris les esprits de la nouueauté du cas, comme d'vne chose incroyable dont chacun s'entretenoit diuersement, il piqua son cheual & annonça brusquement que le lendemain on leueroit les subsides.

Peu de gens l'entendirent qui le diuulguerent aussi-tost aux autres qui resuoient encore au larcin de la vaisselle. Les vns y creurent, d'autres voulurent attendre au lendemain, & ceux qui estoient possedez de l'esprit de rebellion commencerent à faire leur partie. Ils iurerent entr'eux la mort des Partisans, & l'executerent le iour suiuant premier de Mars, que les Collecteurs commencerent à s'assembler à la Halle, sur le plus miserable d'entr'eux, qui demanda l'impost à vne pauure femme qui vendoit vn peu de cresson. Ces Coniurez accoururent sur luy, l'assommerent de coups, & se trouuerent enuironnez de plus de monde que la place n'en pouuoit tenir. Ce premier signal de sedition se répandit de là par toute la ville, les étourdis accourans de toutes parts aux carrefours, armez de tout ce qui peut ayder à vne fureur populaire, & crians aux Armes pour la liberté de la Patrie; si bien que comme le nombre des fols est grand, on en vid en peu de temps plus de cinq cens en vne trouppe.

Cela mit l'allarme par tout, & comme il n'y a pas seulement du peril, mais quelque sorte de complicité de la part des honnestes gens, d'estre témoins de pareils desordres, quelques-vns du Conseil du Roy, les principaux Bourgeois, l'Euesque & le Preuost de Paris, en sortirent auec ce qu'ils purent sauuer de leurs biens; tant pour la seureté de leurs personnes, que pour n'auoir aucune part à cét horrible attentat contre l'authorité Royale, cependant la lie du peuple glorieuse de se voir maistresse du paué, marchoit insolemment comme au sac de la Ville auec tous les filoux qui s'y estoient ioints, & tout estoit à leur discretion, les plus enragez ne proposant rien de si méchant & de si pernicieux qui ne fût à l'heure mesme executé. C'est ce qui causa tout ce qui se peut imaginer d'insolences & de desordres, iusques au pillage de l'Arsenal & de l'Hostel de Ville, forcez par ceux qui n'auoient point d'armes, qui se chargerent d'espées, de massuës & de maillets qu'ils alloient tout chaudement essayer sur la teste de tout ce qu'ils trouuerent de Collecteurs des Aydes, qu'ils assommerent. Leur fureur alla iusques au sacrilege, afin qu'il n'y eût point de cruauté qu'ils n'eussent osé commettre, ils violerent l'azyle des Eglises, & dans celle de saint Iacques ils arracherent de l'Autel & de l'Image de la Vierge qu'il tenoit embrassée, vn de ces pauures miserables, ils le massacrerent sur la place, & polluerent le Sanctuaire de son sang.

Année 1382. Apres le carnage ils allerent dans les maisons de ceux qu'ils auoient tuez, raserent des corps de logis entiers de quelques-vnes, enfoncerent les autres, emporterent l'or, l'argent, & les papiers, ietterent les meubles par les fenestres, & apres s'estre enyvrez, lascherent le vin dans les celliers, d'où ils ne sortirent que plus enragez pour aller continuer leurs insolences en l'Abbaye de saint Germain des Prez. Ils y coururent sur le bruit que le reste des Partisans & Receueurs de deniers Royaux s'y estoient retiré. Ils y voulurent entrer de force, & en ayans esté repoussez, il sembloit qu'ils se deussent retirer, quand il arriua par mal-heur que quelqu'vn s'écria parmy cette canaille qu'on y auoit recelé les Iuifs. Alors ils reuinrent à la charge plus acharnez que deuant, & s'estans rendus les plus forts, tuerent quelques hommes & se mirent à butiner tout ce qu'il y auoit de meubles riches & precieux. Il ne leur restoit plus pour comble de leur insolence & d'vne si étrange confusion, que d'attenter à la maison du Roy, & il y en eut d'assez effrontez pour y penser, & pour proposer de l'aller violer, & de la mettre au pillage.

De cette émeute estoient plusieurs criminels dont les complices estoient dans les prisons du Chastelet tous prests d'estre punis, s'ils ne se fussent seruis de l'occasion pour les en tirer. Il ne falut qu'vn mot à toute cette multitude insensée, qui y vint fondre aussi-tost, qui rompit les portes des prisons, & les grilles des cachots, & deliura prez de deux cens hommes retenus pour leurs debtes ou pour des crimes capitaux. Ils firent la mesme violence aux prisons de l'Euesché, & y ayans trouué Messire Hugues Aubryot n'agueres condamné pour ses impietez, ils le menerent auec toute sorte d'honneur & d'acclamations à sa maison, le prians de vouloir estre leur Capitaine. Il ne manqua pas de leur promettre, & de les bien remercier de sa deliurance, mais soit par modestie, soit qu'il se deffiât du succez de cette sedition, il ne se voulut seruir de sa liberté que pour se retirer adroitement la nuit suiuante.

C'estoit vne chose étrange de voir quasi tout Paris en mouuement & en vne trouppe, car quoy que le nombre des mutins crût à veuë d'œil par le profit qu'il y auoit à faire pour la populace, ils estoient suiuis à bon dessein par vne plus grande quantité de gens de bien, qui taschoient à les retenir & à les ramener à la raison: & ce fut pour ce sujet-là, & pour empescher d'entreprendre dauantage sous la faueur de la nuit, que les Diseniers & Soixanteniers firent armer dix mille Bourgeois. Ils les mirent par escoüade dans les carrefours & aux coings des ruës, pour tomber sur ceux qui feroient quelque entreprise, ils reconnurent alors que la force estoit tout autrement capable de persuader ces mutins que la douceur & les belles paroles. Toute la nuit se passa en gogailles & en yurognerie, & apres cela estans allez pour voir Hugues Aubryot leur nouueau Capitaine, ils n'en furent que plus enragez d'apprendre qu'il leur eut échappé, & crierent effroyablement que la Ville estoit perduë. Ils s'en alloient de là courir au Pont de Charenton pour le ruiner, mais soit qu'ils craignissent d'estre defaits à la campagne, ou qu'ils commençassent d'auoir horreur de leur mauuaise conduite, ce projet demeura sans effet. Peut estre-mesmes qu'ils en furent empeschez par le respect qu'ils eurent pour Maistre Iean des Marests Aduocat General, qui eut enfin cét aduantage sur eux de reprimer leur fureur par la mesme eloquence qui les auoit d'autres fois gagnez doucement à suiure ses Conseils.

CHAPITRE SECOND.

I. De quelques signes auantcoureurs de cette sedition.

IL semble qu'on puisse prendre pour vn presage certain de cét horrible attentat, diuers prodiges qui arriuerent; car le iour precedent de la sedition, il nasquit en la Maison de Meruille prez saint Denis vn veau monstrueux, qui auoit la teste partie en deux, trois yeux au front, & deux langues separées. L'Abbé tout estonné d'vne si étrange nouueauté commanda que ce Monstre fût tué, & comme il estoit fort sçauant dans les choses passées, il asseura qu'il n'estoit jamais rien arriué de pareil, que pour annoncer quelque insigne malheur tout prest d'éclatter. Les escoliers du College du Cardinal le Moyne, trouuerent dans leur jardin, tout clos qu'il estoit de bonnes murailles, vne autre beste cachée sous terre qui auoit vn cry effroyable. Ils la tuerent & furent tous surpris de n'en auoir jamais veu de semblable, elle estoit plus grande qu'vn chat, & tous les membres differens, & ses yeux estoient tous de feu. Durant l'espace de huit iours entiers auparauant ce tumulte, l'on apperceut en l'air vn globe de feu fort éclattant qui voltigeoit d'vne porte à l'autre de la Ville, & non seulement ce mouuement se faisoit sans aucune agitation de vent ny de foudre, & sans aucun bruit de tonnerre; mais le Ciel tout au contraire demeura tousiours serain. Enfin toutes ces merueilles estonnerent beaucoup de gens, & donnerent diuerses pensées de ce qu'elles pouuoient predire iusques à ce que ce mal-heur arriuât.

Année 1382.

CHAPITRE TROISIEME.

I. Les mutins de Roüen punis.
II. Et les imposts rétablis en Normandie.

LE Roy irrité de l'insolence du petit peuple de Roüen, creut qu'il estoit important de faire vn exemple de leur chastiment pour les rendre plus sages, il y alla auec ses Oncles & vne grande suitte de Noblesse & fut encore plus offensé de ce que les principaux de la sedition auoient deliberé de luy fermer l'entrée iusques à ce qu'il eut juré de pardonner tout le passé. C'est ce qui le resolut à faire raser la porte pour entrer sur les ruines comme par la breche, & en passant pardeuant le beffroy de la Ville, il commanda qu'on eut à dépendre la cloche qui seruoit à assembler la Commune, Il ordonna encore que les Bourgeois en personne eussent à porter leurs armes au Chasteau, ce qu'ils ne firent qu'auec beaucoup de regret, & le lendemain l'on fit vn spectacle public du supplice des Chefs de la Rebellion qui furent condamnez par le Conseil: ce qui fut suiuy d'vne Deputation de Commissaires pour remettre les imposts sur le vin & sur toutes les autres boissons, & pour leuer les droits de la vente des draps & autres Marchandises.

CHAPITRE QVATRIESME.

I. Le Roy s'approche de Paris pour chastier les Mutins.
II. L'Vniuersité intercede pour eux.
III. Les bons Bourgeois deputent.
IV. Et obtiennent le pardon à l'exception de quelques autheurs de la sedition.
V. M. Iean des Marests publie par la Ville la grace accordée par sa Majesté.
VI. Quelques-vns des plus coupables jettez à la riuiere.

Année 1382.

A Peine le Roy eut-il employé trois iours à rétablir son authorité dans la ville de Roüen, qu'il en partit sur la nouuelle de la continuation des desordres de Paris, resolu de satisfaire son iuste ressentiment par vne punition exemplaire. Mais comme il est bien mal-aisé à vn Prince irrité de garder la Iustice dans la vengeance d'vne Rebellion ; où l'on peut enuelopper les innocens auec les coupables, si l'on n'y apporte de l'ordre : l'Vniuersité de Paris fille de nos Roys, creut qu'il estoit de son deuoir d'opposer ses prieres aux premiers mouuemens de la colere de ce Prince, & elle obtint de sa bonté qu'on procederoit auec moins de chaleur pour le discernement d'entre ceux qui luy auoient esté fidelles ou desobeïssans. Apres cette premiere grace, les plus sages & les principaux Bourgeois s'assemblerent auec les plus celebres Docteurs pour auiser aux moyens d'appaiser la iuste indignation du Roy, & firent choix de ceux d'entr'eux qui luy seroient plus agreables pour l'aller saluër au bois de Vincennes, & pour le supplier de vouloir donner la Paix à la Ville, en faueur de leur innocence, & de l'affection qu'ils auoient témoignée pour son seruice. Ils furent introduits à l'Audience, & s'acquitterent de leur Commission à peu prez en ces termes.

» S'il est bien mal-aisé, Sire, de trouuer vne parfaite conformité d'humeurs » & de sentimens dans le petit nombre qui compose les Colleges & les moindres » Compagnies, où l'on ne voit que trop souuent de la discorde & de la mes-in» telligence, Vostre Maiesté aura la bonté, s'il luy plaist, de vouloir reconnoi» stre qu'il est comme impossible qu'il n'arriue de plus grands desordres dans les » Villes, & dans les plus grandes Communautez de Peuples. La difference des » conditions & des mœurs apporte auec elle des passions aussi differentes, & c'est » vn inconuenient de tous les temps qui a fait dire par vn sage Prouerbe chez » toutes les nations, autant de testes autant d'aduis. Ainsi la chaleur imprudente » d'vne folle populace, que nous ne pouuons que detester, ne doit point s'il plaist » à vostre Maiesté réjallir sur ceux qui sont demeurez fidelles à son service. C'est » tousiours la coustume du bas peuple, confus & dereglé qu'il est, & incapable » de se contenir quand il est ébranlé, de tout entreprendre sous l'appuy de la » multitude, & d'exciter des troubles & des seditions sans la participation des » personnes d'aage & d'authorité. Il en a esté de mesme en l'affaire de Paris, » elle s'est faite à l'insceu des bons Bourgeois & des Officiers de la Ville, elle » s'est plutost faite à leur grand regret, & mesme à leur oppression, & on ne la » peut imputer auec Iustice, qu'à l'insolence & à l'emportement de la canaille.

Voila le veritable sens & le suiet de leur remontrance qu'ils estendirent plus oratoirement aux pieds du Roy, mais tousiours auec humilité & en termes respectueux, sans rien déguiser de la verité dans le recit des mal-heurs de cette sedition, qu'ils confesserent auec vne honte si ingenuë, qu'ils obtinrent ce

qu'ils

qu'ils demanderent. On accorda au peuple la suppression des imposts, on pardonna tous les excez ; & on ne reserua de punition à faire que de ceux qui auoient forcé le Chastelet, contre lesquels il fut ordonné qu'ils seroient pris & apprehendez pour leur estre leur procez fait & parfait. Année 1382.

Messire *Iean des Marests*, qui s'estoit reserué l'honneur de porter vne si bonne nouuelle, ne manqua pas aussi-tost d'aller par la Ville dans sa littiere, parce qu'il ne pouuoit marcher à pied, publiant par tout que le Roy estoit appaisé ; mais il eut le déplaisir de voir que les seditieux ne s'en soucioient gueres. Cela parut encore plus visiblement incontinent apres, quand le Preuost de Paris voulut faire conduire au supplice quelques-vns des Criminels exceptez de l'Amnistie qu'il auoit pris & condamnez. Le peuple y accourut en foule de toutes parts, il dit auec vne clameur effroyable qu'il ne souffriroit point cét affront, de voir faire Iustice si chaudement, & tout à coup d'vne si grande multitude, & sans la moderation du Roy, ce bruit alloit ietter la Ville dans vne nouuelle émotion, autant ou plus dangereuse que la precedente. Il enuoya commander au Preuost de differer ce chastiment, comme il fit en apparence; mais par vn ordre secret qu'il executa prudemment de iour à autre, il vuida ses prisons de plusieurs de ces mutins qu'il fit ietter à la riuiere.

CHAPITRE CINQVIESME.

I. Le Roy conseillé de restablir les imposts.
II. Assemblée des Deputez des bonnes Villes pour cét effet.
III. Les peuples refusent d'y consentir,

LA seule cause de tant de desordres estoit l'auidité insatiable des biens du peuple, qui exposa l'authorité du Roy & l'honneur de ses Oncles au mépris euident & à la haine des Parisiens, & leur fit perdre le respect. Mais on eut moins d'égard à ce qu'on deuoit apprehender d'vne si dangereuse auersion, qu'à l'aduantage qu'on se promettoit du rétablissement des subsides, qui faisoit tout le soin du Conseil du Roy, & pour lequel il manda aux Villes de son Royaume d'enuoyer leurs Deputez à Compiegne dans la my-Auril. On leur fit entendre là en presence du Roy qu'il auoit esté conseillé de leuer de noueaux deniers; qu'il en auoit necessairement besoin pour continuer la Guerre, & pour fournir au payement de la Gendarmerie, & que ne pouuant sans le mesme secours maintenir le mesme Estat que le feu Roy son pere auoit eu à defendre, sa volonté estoit que les mesmes imposts qui estoient sous son Regne eussent leur cours.

Messire *Arnaud de Corbie* premier President au Parlement, déploya toute son eloquence pour leur persuader que la demande estoit iuste & raisonnable; & pour leur faire valoir la necessité & le merite de la resolution qu'on attendoit de leur affection. Mais ils luy donnerent pour toute réponse, qu'ils n'estoient venus que pour entendre l'intention du Roy, sur laquelle il ne leur appartenoit pas de rien conclure, qu'ils feroient leur rapport à leurs Concitoyens, & qu'ils n'épargneroient rien de leur part pour les disposer à ce qu'on souhaittoit d'eux. Ainsi finit cette Assemblée, & peu de iours apres quelques-vns de ces Deputez renuoyez auprez du Roy à Meaux & à Pontoise, dirent franchement que les peuples ne pouuoient seulement entendre parler d'imposts qu'auec vn extreme contrecœur, & que c'estoit la voix commune qu'ils mourroient plus volontiers que de souffrir qu'on les leuât. Cela se trouua si veritable, qu'il ne seruit de rien aux Deputez de la Prouince de Sens, d'auoir consenty qu'on mît vn tribut sur toutes sortes de Marchandises ; Car le peuple s'y opposa auec tant d'obstination, qu'il ne fut pas possible d'en tirer vn sol.

CHAPITRE SIXIESME.

Année 1382.

PEndant l'embarras de cette grande affaire, dont la principale difficulté se pouuoit attribuer à la resistance de ceux de Paris, il ne laissa pas de se trouuer des personnes assez bien intentionnées parmy les interests qui regnoient à la Cour, pour supplier le Roy de tout oublier, & d'y restablir le repos & la Paix par sa presence. Il y consentit à la fin, mais il voulut des conditions, & voicy les articles qu'il ordonna qu'on leur enuoyât pour voir s'ils les accepteroient.

Qu'à l'arriuée du Roy & de sa suitte, l'on posât les armes, que toutes les portes de la Ville fussent ouuertes, & qu'on ne tendît point les chaisnes la nuit, tant qu'il y demeureroit. Que nul Parisien de naissance n'iroit en armes au deuant de sa Majesté, s'il n'estoit son Officier ou Domestique, ou bien de quelqu'vn des Grands de sa Cour, & qu'il entreroit en appareil de Guerre Le Roy leur donna trois iours pour prendre leur resolution, & ordonna encore qu'elle luy fût rapportée à Melun, par six ou sept des plus Riches & plus Notables Bourgeois.

Ces conditions ayant esté leuës dans vne Assemblée generale des Bourgeois, comme le nombre des petites gens y est tousiours le plus grand & le plus fort, on se mocqua bien de donner cette satisfaction au Roy. Il fut dit tout haut qu'on n'y consentiroit point, & l'esprit de rebellion alla iusques à menacer les principaux de la Ville du massacre & du pillage, s'ils doutoient seulement d'entrer dans la mesme resolution. Si bien qu'à grand peine s'en pût-il trouuer six qui osassent accepter la Commission de s'aller presenter au Roy auec vne si mauuaise nouuelle. C'estoit vn mauuais personnage pour des gens de bien, d'auoir à essuyer les reproches d'vn crime qu'ils n'auoient point commis; mais dont ils s'acquitterent auec toutes les mines qu'il falloit faire: c'est à dire, en tremblant de honte & d'effroy, & en suppliant tres-humblement sa Majesté de ne leur imputer que le regret d'vne si haute insolence, & d'auoir moins d'aigreur que de compassion pour des personnes exposées à mille dangers, au milieu d'vne populace qu'il falloit tousiours adoucir & entretenir de belles paroles, & de bonnes esperances.

Ils furent receus comme des gens qui portoient de mauuaises nouuelles d'eux-mesmes, à qui l'on fait grace de ne point faire d'insulte en leurs personnes, encore n'en furent-ils exempts que par maniere de prouision, iusques à ce que le Roy fut asseuré de bonne part, s'il estoit vray que ce peuple fut deuenu si furieux. Il y enuoya exprés Messire *Pierre de Villiers*, qui n'eût charge que de parler du droit de Gabelle & de la Doüane, mais tout aimé qu'il fût dans la Ville, sa prudence luy deffendit d'en faire aucune ouuerture. Il reuint bien viste, il representa la sedition pire qu'on ne l'auoit osé dire, & comme on ne vid point d'autre expedient que la force ouuerte pour la reprimer, le dessein fut pris de faire la Guerre, ou du moins d'en permettre les desordres dans tous les enuirons de Paris.

Le Duc d'Anjou ramassa pour cét effet tout ce qu'il put de trouppes, qui vinrent de tous costez rauager le païs, qui firent toutes sortes d'hostilitez, & qui ne s'abstinrent qu'à regret du meurtre & de l'incendie; mais s'ils ne bruloient les maisons, ils pilloient tout ce qu'ils y trouuoient pour s'en seruir ou pour le faire racheter : s'ils ne tuoient ils dépoüilloient, & outrageoient auec excez tout ce qu'ils rencontroient de Bourgeois & de Paysans dans les Villages ou par la Campagne. Ils mettoient les jardins & les Vergers à contribution, ils coupoient les Bleds, & infestoient en telle sorte tout le plat païs, qu'il fut abandonné, & qu'on ne vid plus ny bestes ny gens : tout le monde s'estant retiré dans les Villes closes sans oser sortir les portes pour expier vn crime où le Public n'auoit nulle part, & dont la punition tomba particulierement sur les riches, qui souffrirent la ruine des biens du dehors, & qui eurent encore la mesme apprehension pour les maisons qu'ils auoient dans les Faux-Bourgs. Ils furent tout estonnez vn matin de les voir toutes marquées de diuers caracteres, & cela les mit en d'étranges allarmes, ne sçachans de quelle part cela s'estoit fait, & croyans le danger égal, soit qu'ils fussent menacez de quelque nouuelle sedition au dedans, ou si les ennemis les auoient destinées au pillage. Année 1382.

Ils consultoient tous les moyens d'éloigner ce malheur, & ils n'en trouuerent point d'autre que de gagner doucement l'esprit du peuple, & de luy remontrer qu'il n'estoit pas capable de soustenir tout seul vn party sans le secours de Roüen, & des autres bonnes Villes qu'ils auoient en vain sollicitées d'entrer dans le mesme interest, & qu'il n'y auoit point d'autre expedient que d'acheter la Paix, pour se deliurer des perils d'vne si cruelle Guerre. Il falloit que l'accommodement se ménageât par des personnes de reputation & d'authorité, qui furent Messire *Arnaud de Corbie* premier President du Parlement, de la part du Roy, & Messire *Iean des Marests* de la part des Parisiens, qui s'aboucherent à saint Denis : & pour rendre l'affaire encore plus solemnelle, il se fit vne assemblée de grands & illustres Personnages, qui presiderent à la Conference dans la grand'Salle de l'Abbaye, c'est à sçauoir l'Euesque de Paris, l'Abbé de saint Denis, Messire Iacques *le Riche*, Enguerran *Sire de Coucy*, & Pierre *de Villiers*.

Messire Arnaud de Corbie n'oublia rien pour faire voir le grand besoin des affaires du Roy, Messire Iean des Marests remontra de son costé auec la mesme eloquence l'amour & l'affection des Parisiens, dont il étala tous les exemples, & pour derniere preuue il fit offre d'vne somme de cent mille francs qui fut acceptée. Ainsi finit la Conference; dont on alla aussi-tost rendre graces à Dieu deuant les Corps des Bien-heureux Martyrs; où tout les Religieux se rendirent, & où l'on chanta auec beaucoup de joye le *Te Deum* de la Paix, qui fut le lendemain publiée dans toutes les places & principaux carrefours de Paris.

Le Roy n'eut pas si-tost apris la joyeuse nouuelle de cette negotiation, qu'il luy tarda qu'il ne fût à Paris; où il vint le lendemain, & où il fut receu auec des acclamations & des réjoüissances qui ne se peuuent décrire. Chaque maison des ruës où il passa, estoit vn Chœur de Musique pour loüer sa clemence, & ses autres vertus, mais cela ne put adoucir la fierté toûjours opiniastre & regimbante d'vn tas de factieux, ennemis de l'ordre & de la Paix qu'ils auoient troublée; qui demanderent arrogamment le iour suiuant que le Clergé portât sa part de l'imposition de la somme de cent mille francs qu'on auoit promise. Les mal-heureux qu'ils estoient ne preuoyoient pas qu'ils hastoient la punition qu'ils auoient meritée, & qu'ils faisoient eux-mesmes violence à la necessité d'étouffer dans leur sang le venin de leur rebellion.

Année 1382.

CHAPITRE SEPTIESME.

I. Mort de la Comtesse Doüairiere de Flandres.

II. Inhumée à saint Denis.

EN ce temps mourut accablée d'années & de soucy, Madame Marguerite de France, Comtesse de Flandres & d'Artois, fille de Philippe le Long, & petite fille de Philippe le Bel, laquelle fit vne fin digne d'vne vertueuse vie, qui luy auoit justement acquis la reputation de la plus chaste & de la plus pieuse Princesse de son Siecle. I'adjousteray encore à son eloge celuy de bonne & veritable Françoise, qu'elle ne merita pas sans peine dans les soins continuels qu'elle prit pour combatre les inclinations du Comte Loüis son fils, qui auoit vn penchant naturel à la reuolte, & à fauoriser les Anglois anciens ennemis de cette Couronne, contre le bien de l'Estat, & contre le seruice du Roy. Elle l'en reprit plusieurs fois en particulier, & mesmes en public, iusques à le menacer de le priuer de sa succession, comme indigne de la recueillir, & comme degenerant de la fidelité de ses Ancestres, & de l'honneur qu'il auoit d'estre son fils. Ce fut elle seule qui rompit l'alliance qu'il traittoit de Marguerite sa fille vnique, auec le Duc de Lanclastre Oncle du Roy d'Angleterre; dont les Anglois auroient tiré de grands auantages contre la France, & qui procura ce grand Mariage au Duc de Bourgogne Frere du feu Roy, lequel eut obligation à la prudence & à l'affection de cette bonne Princesse, de la succession future des Comtez & Seigneurie de Flandres, d'Artois & de Rhetel (*il deuoit adjouster la Comté de Bourgogne*) & la Seigneurie de Salins.

Son corps fut apporté à S. Denis le 9. de May, & receu en Procession solemnelle par l'Abbé & ses Religieux, qui l'inhumerent en grande ceremonie dans la Chappelle qu'elle auoit fondée, où l'on doit des Messes perpetuelles pour le salut de son ame.

CHAPITRE HVICTIESME.

I. Le Duc d'Anjou part de France pour aller prendre possession du Royaume de Sicile.

II. Sa Reception en Auignon par le Pape Clement.

III. Qui luy donne l'inuestiture de ce Royaume.

IV. Eloge de la Maison de France par le Pape.

V. Le nouueau Roy force les Prouençaux à le reconnoistre.

VI. Son départ d'Auignon en bel équipage.

VII. Son passage en Jtalie.

VIII. Jl enuoye deffier Charles de Duras son Competitur.

IX. Qui tâche de le faire empoisonner.

LE Duc d'Anjou qui auoit esté institué heritier du Royaume de Sicile, comme nous auons cy-deuant remarqué, prit ses mesures auec le Pape pour en aller prendre possession, leua de belles trouppes, & fit premierement marcher son equipage pour l'aller attendre en Auignon. C'estoit à vrayment parler vn thresor plustost qu'vn équipage, mais vn thresor presque inépuisable de joyaux d'or & d'argent, qui n'auoit point de prix, soit pour l'étoffe ou pour l'excellence de l'art. (*C'estoit le pillage de l'Estat aussi-bien que de la Maison du Roy*) L'honneur & le respect qu'on deuoit à sa naissance & à sa qualité, luy fit vn cortege depuis Paris iusques à S. Denis de tous les Princes du Sang, & de toute la Cour qui l'y conduisit, & apres auoir fait ses deuotions deuant les Corps Saints, & s'estre recommandé aux prieres de l'Abbé & des Religieux, il dit à Dieu à la France, & prit congé de cette illustre Compagnie pour continuer son voyage.

Le Pape Clement qui estoit son intime amy, apprit auec grande ioye la nouuelle de son arriuée auprés d'Auignon, il resolut de luy rendre tout ce qu'il put imaginer d'honneurs, & l'enuoya receuoir par tous les Officiers du Sacré Palais, & en suitte par ses Cardinaux accompagnez de tous leurs gens, pour le conduire pompeusement à l'audience qui luy estoit preparée. Il se leua de son siege pour le salüer à son arriuée, il luy tendit amoureusement les bras pour l'admettre au baiser de paix, il s'enquit soigneusement de sa santé, il étendit cette ciuilité sur tous les Seigneurs de sa suitte, & tesmoigna par mille complimens & par mille ioyeux propos pleins de bonne chere, qu'il estoit rauy de le voir. Il prit soin de faire preparer des logemens pour luy & pour les siens aux enuirons du Palais, & luy donna toute liberté d'entrer dans les plus secrets de ses appartemens, où il n'admettoit que ses plus intimes Confidens: & non seulement il ne luy ouurit pas son cœur, mais encore tous ses thresors, auec tout pouuoir d'en disposer comme de chose qui estoit sienne, & dont il luy feroit honneur d'vser en telle sorte qu'on ne put dire qu'il fût party de sa Cour les mains vuides.

Année 1382.

Ils eurent plusieurs entretiens secrets, tant seul à seul qu'en presence des Cardinaux; mais il y eut principalement vn premier Consistoire public où le Pape declara le suiet du voyage de ce Duc, & où il remonstra auec vn grand appareil de raisons, la Iustice de son droit, & de quelle importance il estoit pour la Religion & pour l'Eglise, qu'il fut institué Roy de Sicile; dont il l'inuestit en presence & par le conseil de tous les Cardinaux. Il n'oublia pas de faire valoir parmy les endroits du docte & eloquent discours dont il honora cette grande & pompeuse action, l'auantage qu'auoit le Duc d'estre sorty d'vne race si ancienne & si glorieuse: mais d'vne race tres Chrestienne, dit-il, toute pleine de Heros & des exemples de la vertu la plus heroïque, qui auoit donné l'estre à tant de Princes Fameux & Victorieux, qui n'auoient iamais rien épargné ny de leurs trauaux, ny de leurs biens & de leur sang, bref, qui auoient tout méprisé pour maintenir l'Eglise & la Republique Chrestienne par leur prudence & par leurs Armes, par leur Iustice & par leur integrité, & qui l'auoient tousiours maintenuë dans leur protection, comme dans vn havre asseuré, & dans vn veritable port de salut.

Il ajousta encore en faueur de l'Eglise Romaine, que par vne reconnoissance reciproque, les Ancestres du Duc, mesmes depuis assez peu d'années, auoient receu d'elle leurs honneurs principaux & leurs plus glorieux auantages, & que c'estoit le ciment de cette vnion si indissoluble entr'eux, que l'on pouuoit dire sur la foy des Histoires, que iamais le saint Siege sans leur assistance, iamais eux sans le concours du saint Siege, n'auoient rien entrepris de grand & de recommandable. Enfin, pour finir par vn heureux augure, I'espere fermement de la » benediction du Ciel sur de si bons desseins, luy dit-il, que vous ferez des exploits » dignes des mesmes loüanges. Vous le pouuez si vous ne changez de volonté & ie » prie Dieu qu'il vous y maintienne; car vous auez l'ame grande, vous auez force » d'esprit & vigueur de corps, vous estes en aage d'experience, & capable de bon » conseil, vous estes riche, vous estes puissamment appuyé d'amis & de parens, vous » estes estably en reputation, rien ne vous manque par la grace de Dieu de tout ce » qui peut estre necessaire pour l'accomplissement de nostre entreprise: & pour » toutes ces considerations nous vous instituons principal defenseur de l'Eglise vo- » stre mere & nostre épouse, & nous vous ordonnons de soûtenir sa cause de tout » ce que vous auez de forces & de puissance. »

Il le promit & iura, & le Consistoire se termina par l'hommage qu'il fit au Pape de la Couronne de Sicile, & par le baiser de paix qu'il receut; en suitte de quoy il fit battre monnoye d'or auec la qualité & les marques de la Royauté, dont il prit le nom & les enseignes; & sous laquelle il se fit reconnoistre par ses soldats. Il les exerça d'abord pour les mettre en haleine, contre les Prouençaux qui ne le vouloient pas receuoir pour leur Comte, & dont la ruïne seruit à les gorger de butin, aussi bien qu'à répandre par tout le bruit & le renom de cette Armée, qui fit en sept mois plusieurs conquestes de places qu'on croyoit imprenables, tout se rendit à la fin, mais aussi cette guerre estoit-elle d'autant plus facile à terminer à l'a-

Année 1382.

uantage de ce Prince, qu'il n'y auoit point d'Armée pour s'opposer à ses progrez, & que les Peuples reconnurent qu'il y auoit de l'imprudence & de la temerité de vouloir tenir contre leur propre Nation.

Apres tous ces succez, parmy lesquels Clement & ses Cardinaux faisoient tous les iours des festins & des nouueaux regales au Duc, le temps vint de continuer le voyage entrepris, & de receuoir la Benediction du Pape, pour aller vistement à cette gloire que chacun se promettoit d'vn si memorable passage de France en Italie. Iamais rien ne se fit plus gayement, ny auec tant d'esperances, personne ne doutant que ce Duc ne portât plus loing que iamais l'agreable odeur de nos Lys, & parmy de si heureux commencemens, il ne se trouua que trop d'Astrologues & de Deuins, & particulierement de ces agreables Prophetes de Cour, qui accepent le present pour debiter l'aduenir, qui sçauent le moyen de s'acommoder à la vanité des Grands pour leur predire des progrez conformes à leurs souhaits, & à la hauteur de leurs pensées. Les Poëtes de leur costé ne negligerent pas la liberté de promettre sans garantie, ils firent diuers Poëmes pleins de flatterie, où toutes les Fables de l'antiquité parurent; mais où il n'y eut enfin rien de plus fabuleux que tout ce qu'ils promettoient de la destinée de ce Prince sur la monstre d'vne si grande puissance.

Il est vray qu'on en pouuoit ainsi iuger humainement, car c'estoit vn nouueau Cresus en richesses, & qui marchoit à la teste d'vne Armée puissante en hommes & admirable en la magnificence de son equipage. Les cheuaux des hommes d'Armes estoient tous caparaçonnez, leurs Casques artistement trauaillez, & decorez de riches Lamequins & de beaux Cimiers, leurs armes luisantes, & celles de l'Infanterie parfaitement polies. On voyoit marcher deuant & derriere vn nombre presqu'infiny de mulets chargez d'or & d'argent & de toutes sortes de meubles precieux, enfin tout ce qu'on escrit de cette merueilleuse Armée de Xerxes, & tout ce qu'õ en peut imaginer sur le recit de toutes les Histoires, estoit obscurcy de l'esclat d'vne verité si brillante, & qui fit croire qu'il n'estoit iamais rien sorty de France ny de si auguste ny de si merueilleux. On peut dire encore que les Champions de cette belle entreprise estoiẽt l'élite de tout ce qu'il y auoit de plus renommé parmy les Cheualiers du Royaume, & de plus braue parmy nos Soldats, & c'est assez pour en donner l'idée de compter parmy leurs principaux Chefs, le vaillant & le genereux Comte de Sauoye, & le Comte de Potentiane Sicilien d'origine, vieil & experimenté Capitaine, esgalement considerable pour le commandement, & pour le Conseil.

Ils conduisirent assez heureusement le Duc par la Lombardie & la Toscane, où l'on passa comme amis auec le soin qu'ils prirent de faire payer les viures & toutes les autres necessitez à iuste prix; mais il fallut en suite forcer quelques passages mal-aisez dans les Montagnes des Alpes; dont les paysans s'estoient emparez, auec plus de dessein de profiter de l'occasion de surprendre les plus auancez de l'auant-garde, ou de donner à la queuë des equipages, que de deffendre leur pays. Ils tuerent beaucoup de gens, & le grand butin qu'ils firent les rendant plus obstinez à la garde de leurs postes, on eut bien de la peine à les déloger tant par armes que par adresse, pour gagner l'entrée du Royaume de Naples.

Le premier projet du Duc d'Aniou, quand il y fut arriué, fut d'essayer à terminer son differend par vn combat singulier qui donnât la Couronne au Victorieux, sans attendre le douteux succez d'vne longue guerre. Il l'enuoya signifier au Prince de Tarente son Competiteur, mais outre qu'il auoit autant ou plus de forces que luy pour essuyer le hazard d'vne Bataille, il auoit pris vn conseil plus seur pour celuy qui a à deffendre son pays contre vn estranger. C'estoit de rendre ses ennemis sans Chef par quelque trahison cachée, telle que celle-cy, dont il s'auisa auec vn sorcier, qu'il dépescha au Duc sous pretexte d'accorder le deffy de sa part; mais leur dessein estoit de l'empoisonner par le subtil effect d'vn charme qu'il auoit caché au bout du fer d'vn épieu qu'il portoit, & dont ce Prince deuoit estre mortellement empoisonné, soit qu'il en fût touché, soit qu'il portast seulement ses yeux sur l'endroit où estoit le sort.

Cet attentat ne fut sans effect que par la seule prudence du Comte de Potentiane, qui estoit vn Seigneur tres sage, fort accort, qui sçauoit toutes les meschancetez des Siciliens, & qui dans le soupçon de celle-cy fit arrester ce mal-heureux, & tira de luy par force de tourmens la verité de ce vilain procedé, qu'il fit éclatter par son suplice. Le Prince de Tarente plus confus du mauuais succez que de la honte d'vne si lasche entreprise, ne se soucia plus en suitte d'opposer la force à la force, il creut qu'il falloit abandonner la campagne à la premiere impetuosité des François, dont il ne pourroit venir à bout que par les fatigues d'vne longue guerre. Il se contenta de munir les places fortes, & fit publier par tout le Royaume, que les paysans eussent à s'y retirer auec tous leurs biens; afin d'oster aux ennemis tout moyen de subsister, & de les faire perir par famine. Année 1382.

CHAPITRE NEVFIESME.

I. *Bataille entre le Comte de Flandres & Philippes d'Arteuelle.*
II. *Qui le defait & le met en fuitte.*
III. *Les François du party du Comte se retirent dans Audenarde.*
IV. *Assiegée par Arteuelle & deffenduë par Daniel de Halluyn.*
V. *Lettres insolentes d'Arteuelle au Roy.*

IAmais la Flandre ne fut si animée à la Guerre qu'elle l'estoit en ce temps là, par la passion que le Comte auoit de se vanger de tant de honteuses fuittes qu'il voulut reparer auec le secours des trouppes Françoises qui luy estoient venuës d'Artois, & par les desseins ambitieux de Philippes d'Arteuelle Chef des Gantois, enflé du bon-heur de ses premiers succez, & qui ne cherchoit qu'à profiter de la iournée de Bruges. Il ne sçeut pas plustost que le Duc estoit en Campagne, qu'il marcha pour le rencontrer & pour le combattre, & du plus loing qu'ils se virent, ils ne s'amuserent point à tous les ordres qu'on a de coustume de pratiquer dans les occasions de donner bataille. La haine implacable des deux partys leur donna des ailes pour voler l'vn sur l'autre, & la meslée se commença auec des crys effroyables, auec vne épaisse pluye de fléches, & auec vn fracas de lances & d'épieux, qui retentissoit dans tous les échos d'alentour.

Le carnage fut si cruel d'abord, que la terre parut toute rouge du sang des morts & des blessez, & Philippes fut si à propos secouru apres le premier chocq, lequel il soustint auec la derniere vigueur, qu'il eut auantage sur le Comte, qui vid en fort peu de temps tout son gros dissipé, & reduit à fort peu de combattans, encore estoient-ils si consternez & si prez d'vne entiere ruine, qu'il fallut encore vne fois que l'honneur le cedât à la necessité du salut, qu'il fut obligé de chercher dans la fuitte. Il se sauua dans Lille auec vn petit nombre des siens, & ceux de Bruges qui l'auoient fidellement accompagné profiterent de son exemple, & s'enfuirent dans leur Ville; mais les François qui n'auoient point de retraitte, s'allerent ietter dans Audenarde, qui leur sembla plus commode & plus seure, tant pour estre limitrophe de leur pays, que pour la difficulté de ses approches à cause des marests qui l'enuironnent.

Apres vn si sanglant massacre qui cousta dix mille hommes au Comte de Flandres, Philippes d'Arteuelle qui n'en auoit perdu que quatre mille, deuint plus presomptueux que iamais, & plus obstiné à la ruïne de son Prince. Il n'eut plus d'autre dessein que de le rendre odieux au peuple, & méprisable aux François mesmes, ausquels il se contenta de mander qu'ils eussent à quitter vn si méchant party, & à se retirer en diligence hors de la Flandre. Il en receut vne réponse aussi iniurieuse que sa proposition estoit insolente, & pour s'en vanger il marcha droit contre Audenarde, & vint planter le siege à cent pas des murailles auec

Année 1382.

trois cens Archers Anglois, quarante mille Gantois, & grand nombre de bannis & de personnes condamnées, que l'impunité de leurs crimes & l'esperance du pillage attachoit à la suitte de ses trouppes.

Il seruit beaucoup à la conseruation de cette ville, que les habitans fussent aussi bien intentionnez à sa deffense que les François, auec lesquels ils s'accorderent parfaitement pour la garde tant de iour que de nuit, s'acquittans tres bien chacun à son tour, du guet, de la ronde, & de la patroüille, & faisant tout deuoir de bons soldats auec toute sorte d'armes. Il est vray qu'ils n'estoient pas en nombre competent pour faire de grandes sorties, mais ils ne laissoient pas d'écarmoucher assez souuent & de se couler pour aller en party ou pour dresser des embuscades sous la conduite de Daniel (*de Halluin*) que le Comte leur auoit donné pour Gouuerneur & qui les ramena souuent auec auantage. Le Sire *de Henselle* vint à ce Siege pour grossir le nombre des Rebelles, mais ce ne fut moins pour l'interest du party, ou par aucun pretexte d'amour qu'il eut pour sa patrie, que pour se seruir de l'occasion de satisfaire la haine particuliere qu'il portoit au Comte lequel il enuoya deffier, sans considerer qu'vn si lâche ressentiment faisoit tort à la gloire d'vne naissance illustre.

Plus le siege renforçoit d'hommes, plus il abondoit en viures, par le soin qu'on eut de tenir à Philippe d'Arteuelle la promesse qu'on luy auoit faite de ne le laisser manquer de rien, pourueu qu'il pût reduire la place & chasser les François. Aussi cette asseurance le gonfla-elle de tant d'orgueil, qu'il en deuint insolent & temeraire iusques à mépriser le Roy & les Princes de son Sang, & à perdre le respect dans la lettre qu'il osa escrire à sa Maiesté. Il est bien vray que la suscription portoit au Serenissime Roy, le Roy de France son Seigneur naturel, mais il se qualifioit Gouuerneur de toute la Flandre, & c'estoit sous ce tiltre qu'il luy donnoit conseil de ne rien entreprendre en faueur du Comte, qu'il traittoit de perfide & de traistre, s'il ne vouloit attirer la guerre sur son Estat, & s'il ne le vouloit exposer au pillage des Flamands & des Anglois, qu'il appelleroit à leur secours. Le Roy fut viuement irrité des termes impudens & des insolentes menaces de cette lettre, & plus encore de l'effronterie du porteur, nommé Hennequin de Gand, qui auoit esté dix ans entiers employé à la Cour de France, où il auoit apris la langue: & il l'eut volontiers chastié, sinon qu'il ne se put resoudre à souffrir qu'on le pût blasmer pour vn suiet si indigne de sa colere, d'auoir refusé vn saufconduit, ny qu'on luy put imputer de l'auoir fait arrester pour quelque crainte ou pour toute autre consideration capable d'en donner la moindre pensée.

CHAPITRE DIXIESME.

I. Le Comte de Flandres implore le secours du Roy.
II. Qui entreprend de le rétablir.
III. Et va leuer l'Oriflamme à saint Denis.
IV. Ceremonie de la prise de l'Oriflamme.
V. Donnée à porter à Messire Pierre de Villiers.
VI. Ordre laissé à Paris pendant l'absence du Roy.

LE Comte de Flandres, cependant, estoit accablé d'ennuis & de confusion, de se voir hors d'estat de pouuoir resoudre les humeurs qu'il auoit emeuës, & d'estre contraint de recourir à la protection du Roy, pour reparer le malheur de sa mauuaise conduite dans le Gouuernement de ses peuples. C'estoit pourtant le seul conseil que luy pussent donner les siens, qui luy remontrerent que le Roy auoit autant d'interest que luy à la ruïne du perfide Arteuelle, comme estant son Seigneur, & obligé en cette qualité à maintenir son vassal: mais bien luy prit de ce

ce que ce ieune Prince y estoit déja tout disposé de luy mesme, par l'indignation qu'il auoit conceuë de l'insolence de ce Rebelle. C'est ce qui donna sujet à Messire Arnaud de Corbie, qui eut charge de proposer l'affaire au Conseil, d'employer toute sa chaleur & toute son eloquence pour declamer contre les reuoltez & contre leur Chef, pour en representer l'importance, & pour faire valoir le merite de la Guerre qu'ils alloient attirer sur eux. Année 1382.

Il demanda pour le Roy que chacun eût à dire son aduis, & tous conclurent comme luy, qu'il falloit faire vn exemple à la posterité de la punition de tant d'offenses, qu'il estoit iniurieux de dissimuler plus long-temps. Les Oncles du Roy particulierement, y témoignerent beaucoup de passion, & i'ay appris de quelques-vns du Conseil, qu'ils remonstrerent plusieurs fois auec instance, que non seulement il alloit de l'honneur des Souuerains de remettre les Sujets rebelles en leur deuoir, mais encore de fauoriser toutes sortes de personnes opprimées, & que ce qu'ils ne deuoient aux étrangers que par interest de reputation, ils le deuoient par obligation à leurs Vassaux; parce que le serment de fidelité estoit reciproque & relatif à celuy de protection de la part du Roy & du Royaume. Ainsi la guerre fut resoluë, & l'on enuoya ordre à tous les Officiers d'Armée, d'amasser en diligence tout ce qu'ils pourroient de gens, pour se rendre en la ville d'Arras dans la my-Octobre, & iusques-là de ne rien declarer de leur marche ny de leur dessein.

Pour rendre cette entreprise de guerre plus solemnelle, & pour obseruer la deuote coustume de ses Predecesseurs, le Roy voulut aller leuer l'Enseigne du glorieux Martyr & Patron de France, qu'on nomme l'Oriflamme. Il vint pour ce sujet à S. Denys le dix-huictiéme iour d'Aoust, suiuy de ses Oncles & de la principale Noblesse du Royaume, & le lendemain sur les neuf heures du matin la ceremonie se fit en cette sorte. L'Abbé & ses Religieux reuestus de leurs plus riches Chappes, se rendirent deuant la Chappelle de S. Clement, où ils attendirent quelque temps debout, mais du plus loing qu'ils apperceurent le Roy descendre de son appartement, ils commencerent à entonner des Hymnes en l'honneur de la tres-Sainte Trinité, ils l'allerent receuoir processionnellement dans la Cour, l'amenerent en l'Eglise, & firent Station deuant l'Autel des Bien-heureux Martyrs. Les Oraisons finies, le Roy osta son manteau & defit sa ceinture, en signe d'obeïssance & de respect, on luy retroussa ses cheueux en arriere, & en cet estat il s'approcha de la Chasse, où les Reliques des Martyrs sont enfermées dans les escrins d'ambre, & il la receut entre ses bras par les mains de l'Abbé qui l'aida à la porter sur l'Autel, où il la posa au lieu plus eminent auec le Corps du glorieux S. Loüis.

Ce ieune Prince parut dans cette action auec vne allegresse de cœur qui ne se peut exprimer, non plus que la deuote attention qu'il préta aux ceremonies de la Messe Conuentuelle, que le Reuerend Abbé chanta Pontificalement, & qu'il accompagna d'vn tres-docte Sermon. Il satisfit également à la reputation qu'il auoit iustement acquise d'estre vn des plus excellens Docteurs de son temps, & aux loüanges qu'il deuoit à la pieté & à la valeur du Roy, & apres auoir finy par l'eloge des Princes & de tant de Seigneurs & de braues Cheualiers de sa suitte, qu'il exhorta de continuer dans leur fidelité, il luy mit le Drapeau benit entre les mains. Le Roy le donna aussi-tost à porter à Messire Pierre de Villiers Grand Maistre de sa Maison, qui le receut de luy auec le baiser de paix; & par vn choix si iudicieux & incapable de faire des ialoux, sa Majesté couronna le merite d'vn Cheualier sans reproche, doublement recommandable par l'esclat de sa naissance & par l'antiquité de ses grands seruices. Son grand aage n'estoit accompagné d'aucune des infirmitez qui sont ordinaires à la vieillesse il possedoit vn esprit tres-sain dans vn corps encore robuste & entier en tous ses sens, il auoit le mesme courage & la mesme valeur des ieunes, mais au lieu des passions boüillantes de la fleur des années, il témoignoit dans toutes ses actions que la prudence regloit toute sa conduite: & pour faire voir qu'il n'esperoit que du Ciel la grace & la force qui luy estoit necessaire pour s'acquitter dignement de cet honneur, il se voulut fortifier

par le Sacrement d'Eucharistie, qu'il receut auec grande deuotion.

Année 1382. Les Reliques reportées & le seruice finy, le Roy reuint à Vincennes, où il ne s'appliqua principalement qu'à penser aux moyens de laisser Paris en bône assiette. Il y vint exprez sur la fin du mois d'Aoust, & ayant fait assembler les plus notables de la ville, le Duc de Bourgogne son Oncle leur remontra grauement le sujet qui l'obligeoit à marcher contre les ennemis de son Royaume. Il les exhorta sur tout de viure en paix & d'euiter la discorde ciuile, comme la peste des Citez & comme le poison le plus dangereux de tous les Estats, & ajousta pour conclusion qu'il leur conseilloit charitablement que chacun retournât à son trafic & à son mestier, & qu'ils demeurassent tous fidelles au Roy dans leur vacation comme bons sujets: promettant d'obtenir de sa Maiesté autant de marques d'amour & d'affection pour eux à son retour, qu'ils auroient donné d'exemples d'vnion & d'obeïssance aux autres villes du Royaume durant son absence.

CHAPITRE ONZIESME.

I. Defaite des Anglois sur Mer par les Normands.
II. Autres progrez du Mareschal de Sancerre contr'eux.
III. Le Roy d'Espagne vse mal de ses auantages contre les Anglois.

LEs treues estant expirées entre la France & l'Angleterre, il ne tint pas à nous qu'on ne les prolongeât, les Anglois qui se promettoient de grands auantages de la liberté de courir nos costes & de pirater, n'y voulurent pas consentir mais ils payerent en vne seule occasion plus qu'ils n'auoient gagné en toutes leurs entreprises. Les Normands qui n'attendoient qu'vn vent fauorable pour s'en vanger, sortirent chaudement du port de Harfleu, & vinrent tomber auec tant d'impetuosité sur leurs Vaisseaux, qu'ils les defirent, leur tuërent deux cens hommes, & amenerent grand nombre de prisonniers auec le Seigneur Anglois qui les commandoit, & qui estoit de la Maison des Spencers. Il n'y auoit point de viures dans leurs Vaisseaux, mais ils se trouuerent si pleins d'or & d'argent & si chargez de riches tapis, de tapisseries fines & magnifiques, & d'autres meubles precieux de toutes façons, que ces Normands en furent riches iusques au dégoust; car on eût dit qu'ils prenoient plaisir à dissiper tout ce grand butin qu'ils consumoient en passe temps & en braueries qui n'auoient point d'exemple dans tout le luxe de la Cour.

Pendant la mesme Campagne, Messire Loüis de Sancerre Mareschal de France, que sa valeur & sa vertu me permettent d'appeller le plus vaillant Cheualier de son Siecle, battit victorieusement tous ceux qui couroient la Guyenne sous les Enseignes & sous l'aueu des mesmes Anglois, en quantité de petits combats & de parties de Guerre, & conquit à force d'armes plusieurs Chasteaux de Poitou. Iean Roy d'Espagne eût aussi les mesmes auantages contre ceux de la mesme nation, qu'il auoit acculez dans vne petite Isle proche de la Rochelle, il les y tint long temps enfermez, & les contraignit de se rendre apres auoir consommé tous leurs viures; mais il eut plus d'égard à sa gloire qu'à l'interest du party de ses Alliez. Il se contenta de les auoir soûmis à sa discretion, il les renuoya sur leur foy, il se contenta d'auoir tiré parole d'eux, qu'ils ne porteroient les armes de trois ans contre son Royaume, & il laissa échapper l'occasion de les obliger à vne Paix perpetuelle, qui luy eût esté dautant plus facile qu'il auoit en son pouuoir la pluspart des Grands de cette Couronne.

CHAPITRE DOVZIESME.

I. Secours preparé pour la deliurance d'Audenarde.
II. Les Flamands deliberent sur la nouuelle des approches de Roy, & se resoluent à soustenir la Guerre.
III. Massacre d'vn bon Citoyen.
IV. Adresse de Philippe d'Arteuelle, qui continuë le siege d'Audenarde.

CEux d'Audenarde se deffendoient toûjours auec vigueur, mais comme ils ne pouuoient soustenir le siege sans beaucoup de perte & de fatigues, dont ils estoient comme accablez, ils pressoient fort le Duc de Bourgogne & par lettres & par enuoyez, pour haster le secours qu'il leur auoit promis. L'interest qu'il auoit à la conseruation de la Flandre, dont la succession le regardoit à cause de sa femme fille vnique du Comte, le rendoit de sa part aussi empressé qu'il deuoit auprez du Roy; mais il falloit donner le temps à tous les Capitaines & Officiers qu'on auoit mandez, de se rendre au lieu qui leur estoit assigné, & il eut tout sujet de se loüer de leur diligence & du bon ordre qu'ils apporterent pour le choix des hommes & pour tous les équipages necessaires à la guerre. Ils cacherent mesmes si bien leur marche, qu'ils auroient pû entrer dans la Flandre sans qu'on en eut rien sçeu, si les Flamands ne l'eussent appris d'ailleurs, moins par trahison de la part de ceux de la nation qui deuoient seruir dans l'armée du Roy, que par vn reste d'amour pour la patrie qui les empescha de tenir l'affaire si secrette. Année 1382.

Au premier bruit qui en courut, les principaux du Peuple s'assemblerent, & les aduis demeurerent assez long-temps partagez entre ceux qui parlerent de se soûmettre & de demander humblement la Paix, & plusieurs autres qui voulurent soûtenir, que cette paix ne se pouuoit entretenir que dans vne seruitude miserable, & pire que tous les maux de la guerre, & qu'il estoit plus honneste de mourir pour la liberté de son pays: iusques à ce qu'vn Bourgeois de grande reputation prit la parole. C'est bien, leur dit-il, estre paruenus au comble de la derniere impudence, que d'oser mettre en deliberation, si nous ne nous deuons preparer pour faire la guerre au Roy, luy qui est nostre souuerain, & contre lequel nous ne pourrions pas mesmes nous deffendre auec honneur, s'il nous presentoit la bataille, s'il ne nous y auoit contraint, & si nous l'auions premierement refusé par respect. Mais ie veux bien que nous soyons de qualité à soustenir cette guerre, examinons donc les moyens que nous en auons, consultons nostre experience dans les armes, & voyons si nous l'auons aussi parfaite que les François, c'est quasi dire si nous sommes les plus vaillans hommes du monde? On ne leur dispute nulle part cét honneur, & il y va du nostre de l'adüoüer, puisque nous ne sçaurions nier qu'ils n'ayent toûjours battu les Flamends autant de fois qu'ils ont osé tenir contr'eux, & que ceux qui ont meslé à l'esprit de rebellion la passion de vanger la mort de leurs ancestres, n'ont pas esté plus heureux. Vous sçauez tout au contraire, qu'ils ont toûjours lasché le pied deuant eux, & vous sçauez, dis-je, encore mieux combien de lieux se sont rendus celebres par la defaite de ces presomptueux, & par nostre honte. Ie me doute bien que vous m'allez opposer la iournée de Courtray, mais ne vous vantez point d'vn exploit de si peu de vertu, & qui ne vous a point donné d'autre reputation, que d'auoir vsé d'embusches & d'auoir trahy la valeur de vos ennemis par vne espece de perfidie. Ie sçay biẽ que ce discours ne vous plaist point, mais ie ne vous puis celer la verité, qui m'oblige de vous aduertir que nos armes n'ayant point d'autre pretexte que la passion aueugle, & la furieuse temerité de quelques insensez, vous ne deuez attendre que ruïne, misere & desolation d'vn principe si funeste & si mal-heureux. Apres cela ie ne vous puis celer, que vous deuriez peser toutes nos raisons dans la balance d'vn iugement solide & de-

Année. 1382.

s'interessé, deuant que de vous proposer de soustenir le poids de toute la France preste à tomber sur vous, & que vous me deuriez sçauoir bon gré de l'aduis que ie vous donne, de tascher plustost de desarmer par soumission la colere « du Roy nostre souuerain Seigneur, aussi bien l'honneur nous deffend-il de luy resister, & l'on nous estimera d'auantage, d'auoir eu recours à sa clemence pour obtenir pardon d'vne faute d'autant plus remissible, qu'elle est cōmune & publique.

La Remonstrance de cet homme de bien ne pouuoit estre que tres mal receuë dans vne si grande assemblée de mutins, qui firent voir par son massacre que c'estoit vn crime mortel, que de vouloir releuer parmy eux l'authorité du Roy, & l'estime & la puissance de sa Couronne. Ils prirent de là occasion de venir tous les iours en armes à la place du marché, & la licence de ce premier meurtre les auroit portez à de plus grands attentats, sans l'autorité que Philippe d'Arteuelle auoit pris sur eux. C'estoit vn homme de petite taille & d'vne physionomie assez peu auantageuse, mais ce qui luy manquoit au dehors, estoit recompensé au dedans de toutes les bonnes qualitez necessaires au caractere qu'il auoit vsurpé. Il auoit l'esprit vif, & l'œil plein de feu, & il estoit encore doüé d'vne eloquence naturelle qui le rendoit maistre de tous les suffrages du peuple. On le fut querir pour appaiser ce tumulte, il y accourut auec tout l'empressement d'vn bon Citoyen, & tout le monde ayant fait silence à son arriuée, il blasma premierement cet excez d'vne maniere douce qui ne dépleut point à ceux qui l'auoient commis, & prenant occasion de passer à d'autres discours pour couurir ses mauuais desseins du pretexte du bien public, il trouua moyen d'insinuer qu'il ne s'estoit hasté de venir que pour l'amour qu'il auoit pour sa patrie, sans aucune opinion de son credit & sans pretendre aucune autorité.

Apres auoir ainsi gagné l'attention & le cœur de la multitude, il exhorta tous les Flamands de s'vnir ensemble pour faire de leur pays la plus glorieuse partie du monde, il deprima insolemment la reputation des François pour éleuer celle de leur nation, & les flatta de leur puissance, iusques à les asseurer qu'ils n'auoient que trop de forces, & qu'il ne leur pouuoit arriuer d'esclandre, qu'ils ne reparassent d'vne fois autant d'hommes qu'ils en auroient perdu, & qu'ils ne pussent à toute occasion fournir cent Flamends contre vn François.

Il ne manqua pas de rappeller encore dans leur memoire auec exageration, combien de fois les Anglois auec peu de forces auoient couru, & trauersé le Royaume sans aucune perte: & pour leur rendre nostre nation moins redoutable, il compta parmy ses defauts cette promptitude aux armes qui la rẽdoit toujours preste à faire la guerre, comme vn emportement dont elle se repentoit à la premiere fatigue. Enfin il leur dit encore, que la nature auoit donné aux François de grands corps & de grands courages, mais peu de forces, que c'estoit leur coustume de donner plus d'épouuante que de coups bien assenez dans les combats: que bien loing de rien craindre de leur arriuée, sa pensée seroit qu'il leur faudroit aller au deuant, & qu'il y preuoyoit tant d'honneur & si peu de danger, qu'il se chargeroit volontiers de la conduite & du succez de cette Guerre.

Cette proposition fut aussi-tost receuë par vne grande acclamation, & par vn grand bruit du cliquetis des armes de tous les assistans, qui estoit le veritable témoignage parmy eux d'vn applaudissement vniuersel. Ce grand amas de gens sots & credules, remercia Philippe de son bon auis, ils s'escrierent qu'il estoit le plus fidelle & le plus braue de tous les hommes, & qu'ils vouloient qu'il fût leur Chef, & deslors ce party commença à faire éclatter sa rebellion contre le Roy, aussi bien que contre le Comte. L'on iura de ne plus iamais reconnoistre l'vne & l'autre Puissance, l'on publia comme vne condition miserable & honteuse, celle d'estre soûmise à la domination Françoise, & Philippe d'Arteuelle ioyeux d'auoir fortifié les esprits dans la Reuolte, reuint auec de plus grandes esperances que iamais continuer le siege d'Audenarde.

Les assiegez souffroient de iour en iour de nouuelles incommoditez, à cause de leur petit nombre, qui ne permettoit pas à ceux qui auoient veillé les nuits de iouïr du repos du iour, & les ennemis au contraire estoient rafraichis de plus

d'hommes & de viures qu'ils n'en auoient besoin. Ils faisoient la guerre auec delices, & nos gens n'auoient d'esperance qu'au secours du Roy, qui tardoit trop pour leurs prouisions de bouche qui commençoient à leur manquer, & qui les obligeoit de hazarder des partys contre la faim. Vn iour entr'autres ils resolurent vne sortie secrette pour chercher à manger, & il arriua par vn bon-heur tout singulier qu'ils apperceurent vne trouppe de cinq cens pourceaux, que quelques paysans auoient mené confidemment paistre entre la ville & le camp des assiegeans. Ils vinrent fondre dessus & bien leur prit de pouuoir profiter par cas fortuit, comme d'vn nouueau stratageme de Guerre, de la ruse d'vn Boucher qui s'auisant sur le champ d'vn tour de son mestier, prit vn de ces pourceaux qu'il fit crier si haut en s'enfuyant auec sa prise, que tous les autres accoururent apres malgré les Porchers. Philippe d'Arteuelle qui vid auec regret l'entrée de ce melodieux conuoy, commanda vistement cent des siens pour le recourre; mais ils arriuerent trop tard pour cét exploit, & trop tost pour leur destinée, les François qui estoient en curée sortirent brauement dessus, & les taillerent en pieces en sa presence. Année 1382.

CHAPITRE TREIZIESME.

I. Arriuée du Roy à Arras auec son Armée.
II. Harangue faite à sa Majesté par les Deputez du Comte de Flandres.
III. Marche de l'Armée du Roy.
IV. Prise par force du Pont de Commines.
V. Regagné par les Flamands.

CEtte Guerre de Flandre n'estant qu'vn incident de l'Histoire que ie traitte, ie ne m'arresteray point à donner le détail de toutes les rencontres & petits combats qui se firent de part & d'autre, iusques à l'arriuée du Roy qui est de mon sujet. Il se rendit à Arras sur la fin d'Octobre, & fit reueuë de son Armée, que l'on dit pour certain s'estre trouuée de dix mille Cheuaux armez de pied en cap, sans y comprendre vne multitude sans nombre d'Arbalestriers, & de menuë infanterie. Apres cela il tint Conseil de Guerre, & quelque impatience qu'il eût de marcher, il voulut bien contraindre son grand courage, iusques à ce qu'il eût réponse d'vn Escuyer Flamand; qu'il fut conseillé d'enuoyer aux Rebelles pour essayer si ces courages endurcis seroient capables de s'amollir aux remonstrances d'vne personne de leur païs, & qui leur estoit agreable d'ailleurs, quoy qu'il fut attaché au seruice du Roy par diuers bien-faits. Il leur proposa en vain de chercher quelque accommodement equitable qui les remît en Paix, & en la bonne grace de sa Maiesté; Philippe d'Arteuelle qui n'en fut que plus fier, répondit arrogamment qu'il ne congedieroit point ses trouppes, & le Roy plus irrité que deuant, receut en mesme temps deux Deputez de la part du Comte de Flandres.

On les fit entrer au Conseil, & apres auoir humblement salué le Roy, l'vn d'eux prenant la parole luy dit. Sire, le Comte de Flandres vostre homme lige, « & vassal de vostre Couronne, vous rend tres-humbles graces de vostre protection, « & rien ne trouble la joye qu'il en reçoit que le déplaisir de ne l'auoir « point meritée, & l'impatience de la reconnoistre par ses seruices: mais c'est assez « pour satisfaire le genereux courage de vostre Maiesté, que nous soyons obligez « de confesser, qu'il n'y a que le Gouuernail de vostre puissance qui puisse dompter les flots tempestueux, où il vogue depuis si long-temps. C'est vne verité, « Sire, qu'il faut que nous auoüions pour luy, quoy que la condition soit «

Année 1382. bien miserable à vn Prince, de demeurer d'accord d'auoir toûjours eu du pire contre ses Subiets reuoltez, & contre les ennemis declarez de vostre Royaume. Ils ne se sont pas seulement souleuez de son obeïssance, ils conspirent contre sa » vie aussi bien que contre son Estat, & le mal est si grand, que ce ne seroit pas » assez de toutes vos forces, si vous n'y joigniez encore beaucoup d'affection & » de diligence pour en arrester le cours. C'est le seul moyen de le rétablir dans » vn estat si desesperé, & dans vne necessité si pressante, & comme il n'espere » rien d'ailleurs, il conjure vostre Majesté d'employer tous les momens pour le » salut d'vn païs qu'il tiendra d'oresnauant de vous à double titre, & de vouloir » estre persuadée qu'il ne se presentera jamais d'occasion, où il ne fasse paroistre » qu'on ne sçauroit estre plus inseparablement attaché à vostre seruice qu'il le se» ra toute sa vie.

Toute l'Assemblée contribua à rendre leur Audience fauorable, chacun leur témoigna compassion & ciuilité, & le Roy par le Conseil de ses Oncles, decida en cette occasion, que le Seigneur & le vassal se doiuent vn mutuel secours dans le besoin. Il promit qu'il le rendroit au Comte dans celuy-cy, il donna les ordres pour la marche de l'Armée, & apres la Feste de la Toussaints il vint camper en plein champ auprez de Declin : & comme les passages estoient difficiles, le Comte de Flandres songea à s'asseurer du Pont de Commines qui est sur le Liz, & détacha de ses trouppes pour s'en saisir, les meilleurs Capitaines qu'il eut, c'est à sçauoir le Seigneur d'*Antoing*, Guillaume Bastard *de Lanques*, le Sire *de Burdegant*, le *Haze de Flandres* son fils naturel, & *Eustache de Bourbon*. Ils trouuerent que les Flamans s'en estoient emparez, & qu'il seroit difficile d'en déloger le grand nombre qui le gardoit, mais la veritable valeur ne fait point cas de la gloire qui s'acquiert sans peine, le peril ne seruit qu'à les rendre plus ardens à cette conqueste, ils l'allerent brauement affronter, & les ennemis soûtinrent l'attaque auec la mesme vigueur : si bien que le combat fut sanglant & cruel, & l'auantage fut toûjours égal, iusques à ce que Guillaume de Lanques s'auisa d'vne heureuse adresse.

Ce fut d'enuoyer saisir tous les petits batteaux des moulins qui estoient sur le Liz, qu'on ne pouuoit trauerser à gué, & de tenter vn passage, qui reüssit malgré toute la gresle des fleches & des quarreaux des ennemis, qui furent si vertement poussez, que les plus asseurez commençoient à lâcher le pied auec desordre, & auec grande perte, quand ils se virent soûtenus d'vn secours de huit mille hommes. Cette rencontre changea la chasse en vn nouueau combat, & c'eut esté vn fardeau insupportable pour des gens moins determinez, qui entretinrent vaillamment la mélée iusques à ce que Messire *Guillaume de Lanques*, eût acheué de faire passer de nouuelles trouppes pour les secourir. Ce renfort redoubla leur courage, il affoiblit celuy des ennemis, qui furent forcez & mis en fuite, mais l'allarme en ayant esté portée à ceux de Courtray, auec la nouuelle de la prise du Pont, ils sortirent en foule pour le venir regagner, crians auec des clameurs effroyables qu'il valoit mieux mourir, que de suruiure à la perte de l'entrée de la Flandre.

A peine nos François purent-ils joüir vne heure du repos d'vne si difficile conqueste, qu'ils se virent inopinément inuestis, & en mesme temps attaquez par cette multitude furieuse, qui ne leur donna pas le loisir de lasser leurs casques, & dans la confusion de cette surprise il leur arriua vn mal-heur qui est assez ordinaire aux plus vaillans dans vne pareille surprise. Le Bastard de Flandres s'enfuit tout le premier, tout armé qu'il fût, & monté fort à l'auantage, & fut suiuy de beaucoup d'autres, malgré la braue resistance de *Guillaume de Lanques*, qui demeura ferme au milieu des fuyarts, qui tascha en vain de les arrester, & de leur remonstrer à haute voix qu'il y auoit plus d'honneur & moins de peril à bien combattre. Tout ce qu'il put faire fut de s'abandonner à sa valeur, & de donner sur les ennemis auec tout l'acharnement d'vn Lion affamé sur sa proye, & de méler à l'action d'vn braue soldat tout le deuoir d'vn bon Capitaine, mais cela ne put encore retenir ses gens, qui se rebuterent aussi, & le laisserent dans

le danger. Il y en auoit cinquante morts à ses pieds, & grand nombre de blessez, & en mesme temps qu'il se vid hors d'estat de tenir long-temps auec les trente qui luy restoient, il se trouua mesme incertain dans le choix d'vne retraitte asseurée. Il se sauua à Lille, & cette fuite ne laissa pas de donner atteinte à sa reputation, quoy qu'elle fut necessaire, & que ce ne fut pas vn exploit de si grande importance à la gloire des Flamans, d'estre venus par boutade surprendre des personnes fatiguées ou blessées, & de les auoir accablées auec de plus grandes forces: Outre qu'il n'est que trop constant dans l'experience de la Guerre que les euenemens en sont douteux, & que la fortune change bien souuent de party.

Le Comte receut la nouuelle de cét esclandre auec d'autant plus d'épouuante, qu'elle luy fut apportée par vn fuyart, & auec dautant plus de regret, qu'il sembloit que ce malheur arriuoit à contre-temps, dans la saison de se vanger & de mieux esperer de ses affaires. Il cacha neantmoins sa douleur, pour estre plus capable de consoler ceux qui y estoient interessez, il leur dit en pleine assemblée de sa Cour, que la mesme disgrace luy seroit arriuée s'il y eût esté en personne, & que c'estoit assez pour eux qu'ils eussent fait leur deuoir; puisque tous les succez estoient dans la main de la Fortune, qui se plaist dans les changemens, dont l'Empire est tout mélé de douceur & d'amertume, & qui fait bien souuent acheter les plus grandes victoires par des pertes d'vne plus longue suitte. Il ne les excusa pas seulement, il loüa tous ceux de cette entreprise, tant Cheualiers qu'Escuyers, il les recompensa de beaux presens & de pensions, & témoigna vn sensible regret de la ruine que quelques-vns d'entr'eux souffroient à cause de cette Guerre. D'autre part, comme rien ne donne plus d'ardeur & de courage au soldat que l'esperance du pillage, qui fait toute la haine qu'il porte à l'ennemy, il manda au Roy qu'il abandonnoit tout le païs à ses gens pour les rendre plus animez.

Philippe d'Arteuelle eut aussi de mauuaises heures sur la nouuelle qu'il receut par les fuyarts de la perte du Pont, il en fut fort surpris, & sans l'arriuée d'vn Courrier qui l'asseura qu'il estoit regagné, & qu'il auoit veu tous les François en fuite, il auoit pris resolution de leuer le Siege d'Audenarde.

CHAPITRE QVATORZIESME.

I. Reprise du Pont de Commines forcé par les François.
II. Que les Flamans viennent encore attaquer.
III. Le Connestable de Clisson vient au secours, & les défait.
IV. Autre defaite aupreZ d'Ypre, qui se rend au Roy.

CEtte action de Commines ayant fait connoistre au Roy & aux Princes qu'on auoit affaire à des gens opiniastres en leur Rebellion, il fut resolu de ne point perdre de temps, & pour commencer à faire la Guerre dans les regles, on donna ordre de mettre hors du Camp les vieillards, les malades, & toute sorte d'autres personnes inualides. On considera aussi le peril d'aller au fourrage dans vn païs sterile & marescageux, c'est pourquoy il fut jugé à propos de commander vn Corps pour la garde des cheuaux de l'Armée: & tout estant reglé, Messire *Oliuier de Clisson* Connestable, & Messire *Louys de Sancerre* Mareschal de France, prirent eux-mesmes la conduite de l'auant-garde, composée de deux mille hommes d'armes, pour reconnoistre les desseins & la contenance des ennemis, pour en donner aduis au Roy, & pour luy preparer les chemins. Ils marcherent gayement iusques au mesme Pont de Commines, & comme il deuoit estre leur premier exploit, ils l'attaquerent aussi vertement, qu'il estoit necessaire contre des ennemis bien resolus, & qui pour le mieux garder l'auoient rompu du costé de France: mais quoy qu'ils ne se pussent

Année 1382. joindre de prez, le combat n'en fut pas moins sanglant & furieux, à coups de fleches & de toute sorte d'engins d'artillerie. Tout cela pourtant ne seruoit de rien, & tout l'aduantage des nostres, fut de se seruir de l'occasion d'vn long combat, pour entretenir les Flamans, pendant qu'on songeoit à passer la riuiere: laquelle ne se trouuant point guéable, ceux qui la sonderent s'aduiserent de s'ayder des petites barques qui auoient déja seruy, & qu'ils lierent ensemble auec de grosses cordes. Les Soldats y passerent par ce moyen cinq à cinq de front, & tout d'vn temps coururent aux ennemis, qui furent fort surpris de se voir attaquer pardeuant & par derriere, qui ne rendirent qu'vn foible combat, qui furent mis en déroute auec grande perte, & qui abandonnerent le Pont qu'on emporta d'emblée, & qu'on donna en garde au Sire de *Saimpy*.

Les Flamans montrerent en cette occasion que ce n'estoit pas assez d'vn mauuais succez pour abbatre leur courage, & pour ruiner leurs esperances, ils voulurent encore vne fois regagner le Pont, & pour cela rassemblerent toute la nuit vn Corps de neuf mille hommes, qu'ils firent partir aussi-tost auec ordre de l'attaquer dés le point du iour. La nouuelle ne pouuoit estre que tres-agreable à vn vaillant homme, tel qu'estoit le Sire de Saimpy, qui ne cherchoit que les combats & les grandes occasions de signaler son courage, & qui ne manqua pas aussi-tost de faire reposer ses gens pour estre prests à l'heure de l'attaque. Les ennemis de leur part ne venoient pas auec moins de gayeté, dans la confiance de leurs forces, & dans la creance où ils estoient de venir à bout de leur entreprise, sous la conduitte d'vne vilaine Sorciere qui les auoit encouragez, qui leur auoit promis de rendre les François incapables de resister par la force de ses charmes, & de leur en donner vne victoire entiere; pourueu qu'elle y portât la Banniere de saint Georges.

Ils vinrent auec des crys effroyables tomber sur les François, qu'ils ne croyoient pas trouuer si preparez, mais ils n'en furent que plus furieux, & la mélée fut si rude, que nos gens eurent besoin de toute la valeur & de toute l'experience qu'ils auoient acquise dans les armes, pour soustenir de si puissans efforts, iusques à l'arriuée du Connestable. Il estoit passé outre dans le païs, & ne se doutoit point de cét insult, quand il en receut l'aduis; qui le fit reuenir en diligence, & si à propos, qu'on peut dire que les assiegez estoient aux abboys. Il vint d'abord fondre sur les bataillons les plus épais, & forçant brauement toute sorte de resistance, les Flamans commencerent à reculer, & presqu'aussitost ils furent enfoncez & mis en fuitte. Ils gagnerent à toute peine la ville d'Ypre, & laisserent la campagne toute jonchée de corps morts, & toute rouge de ce sanglant carnage. On parle diuersement du nombre des morts, & ie me rends à l'opinion la plus commune, qu'il en demeura trois mille sur la place auec la Sorciere leur Porte-Enseigne. Le soin des blessez, & de la sepulture de ceux de nostre party qui auoient esté tuez, empescha le Connestable de poursuiure la victoire, & de mettre en pieces le reste des fuyarts; dont il y en eut vn qui courut iusques au Camp d'Audenarde, & qui donna à Philippe d'Arteuelle la premiere peur qu'il eut de cette Guerre; mais il eut l'addresse de dissimuler, de crainte que la terreur ne se répandit dans toute son Armée, & il fut mesme assez impudent pour dire tout au contraire, que les François auoient esté battus.

La nouuelle de cette prise du Pont de Commines ayant esté portée au Roy, il y vint incontinent, & iugea de la gloire de cette action par la difficulté du lieu, & par le nombre des blessez de cette auant-garde, qui estoit dix fois plus grand que celuy des autres. Il les consola tous par l'estime qu'il témoigna de leur courage & de leur fidelité, & par les asseurances qu'il leur donna, de reconnoistre leur seruice dans tout ce qui s'en presenteroit d'occasions. On tira de grandes esperances de ce premier exploit, mais on s'apperceut en mesme temps par le peu de viures & de fourages, que le païs ne pourroit pas fournir à la subsistance de l'Armée qui estoit menacée de famine, & l'aduis de Messire *Iean de Vienne* Admiral de France, qui fut suiuy de tous les autres Chefs, fut d'ordonner

d'ordonner deux cens hommes pour les conuoys sous la conduite de quatre illustres & fameux Capitaines, qui furent *Girard de Bourbon*, *Guy le Breton*, *Guillaume le Roux*, & *Guillaume de sainte Croix*. Année 1382.

Ils pousserent iusques vers Ypre, pour découurir le païs auec ce petit corps de troupes, & firent rencontre des Flamands, qui n'estoient point encore si rebutez qu'ils n'esperassent par diuerses embuscades & partys de Guerre, de recouurer l'auantage qu'ils auoient perdu; mais cette occasion icy leur reüssit aussi mal que la precedente; ils furent aisement chargez, & mis en déroute, auec perte de cinq cens hommes. Ceux d'Ypre, comme les plus voisins du champ de ce dernier combat, en eurent la premiere épouuante, mais ils furent encore plus estonnez à l'arriuée de *Guillaume le Roux*, qui leur annonça brusquement l'arriuée du Roy, & qui les menaça qu'il les feroit tous exterminer, s'ils ne se rendoient tout à l'heure. Les pauures gens arborerent aussi-tost les fleurs de Lys, & enuoyerent les clefs au Roy par des Religieux, qui s'acquitterent fort prudemment de la commission qu'ils auoient de supplier sa Majesté de les receuoir à discretion; & qui ne luy lascherent point les genoux, qu'il ne leur fit esperer qu'il pardonneroit aux coupables, & qu'il oublieroit le passé.

CHAPITRE QVINZIESME.

I. *Philippe d'Arteuelle reuient à Gand auec quarante mille Hommes tirez du Siege d'Audenarde.*
II. *Sa Harangue aux Gantois, pour les exhorter à combattre le Roy.*
III. *Ses pernicieux desseins. Presage de sa defaite.*
IV. *Le Sire de Hensselle l'abandonne & se retire.*
V. *Il persiste dans le dessein de donner Bataille, & marche à Rosebecque.*

Les Gantois & leurs Confederez, déja affoiblis & toûjours battus, n'ayans point de forces pour opposer au pillage de leurs païs, qui estoit exposé en proye tandis que Philippe d'Arteuelle s'opiniastroit deuant Audenarde, luy manderent qu'il eût à quitter ce Siege, qu'il ramenât en diligence son Armée sans aucun pretexte de retardement, & qu'il eût à se rendre à Gand pour deliberer de leurs affaires. Il obeït en quelque façon, & partit secrettement auec quarante mille hommes, mais pour ne point perdre le fruit de trois mois de temps qu'il auoit employé deuant cette place, il y laissa quelques trouppes pour la garde des trauaux & de quelques postes importans, auec ordre de se ioindre & de se mettre en vn gros; si l'occasion se presentoit de s'opposer à quelque grande sortie des assiegez.

Son arriuée r'asseura vn peu les Gantois, qui le receurent auec toute sorte d'honneur & de bien-veillance, mais comme l'estat des choses ne permettoit pas qu'on en deliberât dans vne Assemblée ouuerte, qui ne se doit faire que dans vne pleine prosperité des affaires publiques, on n'y donna entrée qu'aux Principaux du peuple. Arteuelle parla le premier auec la fierté d'vn General qui ne craint rien, & apres auoir demandé si l'on aimeroit mieux se rendre laschement à la seule apprehension des dangers de la guerre, que de tenter la fortune d'vne Bataille auec les François, qu'il leur voulut rendre méprisables: Quand sera-ce, leur dit-il, mes chers Compatriotes & mes amis, que vous connoistrez vos forces, & que vous sentirez en vous ce noble sentiment que la nature mesme a mis par instinct dans le cœur des moindres animaux. Comptez combien vous estes, & combien vous auez d'ennemis, consultez vostre puissan-

Année 1382.

ce, & si vous y joignez la reflection que vous deuez faire sur la Iustice de vostre cause, jugez si vous ne deuez pas combattre vn contre vn auec plus de courage pour vostre liberté, que les François pour l'étouffer & pour établir vne domination violente & tyrannique? Si la Paix que vous cherchez ne se peut acquerir que par la Guerre, pouuez-vous croire qu'elle ne soit pas juste si elle est necessaire, & si vous l'auez entreprise, quelle difficulté pouuez-vous faire de la poursuiure & de vous mettre les premiers en campagne, dans l'asseurance que vous deuez auoir de la protection de Dieu, qui vous encouragera plustost que de vous détourner de perseuerer dans vne resistance si legitime? Vous en deuez estre si persuadez, que ie ne vous en diray rien d'auantage, & i'employeray le reste de ce discours à desabuser ceux qui pourroient estre capables de quelque ébloüissement à la veuë de ce grand appareil des François; qu'il se faut resoudre de soûtenir, mais qui n'est qu'vne vaine apparence, qui ne doit estre d'aucune consideration dans la decisiue. On sçait bien que vous trouuerez vne Armée toute resplendissante d'or & d'argent, iusques à la creste des casques, & que nous verrons des Cheualiers bien dorez, auec de belles cottes d'armes armoyées de toute sorte de couleurs; mais ce grand arroy ne vous est que trop connu depuis long-temps, pour vous donner quelque apprehension, non plus qu'à nos Ancestres. S'il y a quelque chose à craindre, c'est que tant de dépoüilles ne nous échappent par vne lasche fuite, & qu'ils n'éuitent le combat à l'arriuée de nostre multitude, quand ils la reconnoistront si capable de les inuestir & de les deffaire. Courage, Messieurs, & ne refusez pas l'honneur que ie pretens de vous acquerir sous ma conduite, allons monstrer dans vn combat ce que chacun de nous a de valeur & de hardiesse, reposez-vous sur moy de l'asseurance d'vne triomphante victoire: & si l'effet ne répond à mes esperances, ie ne consens pas seulement à perdre l'honneur que i'ay de commander vos armes, mais ie me soumets encore à tous les supplices, qu'vn tres-juste ressentiment vous pourroit faire inuenter, pour expier la temerité d'vn traistre, qui auroit exposé sa Patrie à la fureur des ennemis.

C'est ainsi que cét insolent soumettoit la fortune à sa passion, qui l'emporta iusques à donner des ordres pour rendre sa victoire plus sanglante. Il commanda qu'on tuât tout, & limita la grace du quartier & de la mercy à la seule personne du Roy s'il estoit en la Bataille; encore n'estoit-ce que pour en faire vn present aux Anglois, qui le tiendroient en prison pendant qu'il conquesteroit la France; qu'il se promettoit déja de mettre en pieces, & d'en faire le partage entre les Flamends qui l'auroient accompagné. Tous ses Compagnons de reuolte preuenus de l'opinion d'vn si grand exploit, leuerent hautement les mains pour jurer de luy estre fideles en cette grande entreprise, & tout d'vn temps ils le suiuirent auec empressement sous l'étendart de S. Georges, qui marchoit en teste de toutes les Enseignes des mestiers, où les instrumens de chaque Corps d'Artisans estoient representez en peinture. Parmy cette marche, & la veille de la Bataille il arriua vn augure funeste & mortel, vne quantité effroyable de corbeaux & d'autres oiseaux de carnage, s'eleua tout à coup, & vint voler sur leur camp, comme pour considerer & pour marquer l'étenduë de sa proye, & comme s'ils se fussent déja entrequerellez pour leur partage, il se fit vn cruel combat entr'eux de deux heures entieres à grands coups de bec.

Les plus sages d'entr'eux firent vn jugement omineux de ce prodige, mais Philippe d'Arteuelle, l'interpretant à son auantage, s'écria: Voicy déja vn presage de nostre bon-heur & de la defaite des François, & remit le cœur à tous ceux qui en estoient épouuantez. Le Sire *de Henselle* tout seul, persista à soûtenir le contraire, & cela hasta l'effet du repentir qui commençoit à le tourmenter, d'auoir trahy l'honneur d'vne naissance illustre pour se rendre depuis tant de temps complice & compagnon de la rebellion de ce peuple barbare & grossier. Comme il voyoit de loing qu'il couroit à sa perte, il ne put s'empescher de dire, aux plus pressez: Où allons-nous, & que pensons-nous faire mes amis? Sommes-nous sages de nous en faire tant accroire, que de menacer les François, &

d'oser seulement pretendre de froncer le sourcil deuant eux. Sçachez, & c'est moy qui vous le dis, que si vous estes si mal conseillez que d'accepter le combat auec eux, que vous apprendrez à la mal-heure, combien il y a de difference, entre des gens nez dans les armes, nourris dans les trauaux de la Guerre, & accoustumez de coucher sur la dure, exposez au Soleil, au vent & à la pluye, & de bons Bourgeois Flamans, maluersez en la milice & incapables de la moindre de ses fatigues. I'ay pitié de vous voir traisner à la Boucherie auec de si vaines promesses, & vous conseille par vne pure charité de ne pas perdre le temps qui vous reste pour vous retirer, & pour vous mettre en seureté. Année 1382.

Voila le sens & la conclusion d'vne juste & longue remonstrance qu'il leur fit, & apres laquelle il donna des esperons & s'en alla auec ses gens; mais son Conseil ny son exemple ne purent rien sur l'obstination de Philippe d'Arteuelle, dont la prudence estoit violentée par sa mal-heureuse destinée, comme c'est l'ordinaire des hommes de precipiter plustost que de preuoir les mal-heurs qui les menacent, celuy-cy n'en fut que plus impatient d'arriuer à Rosebeque, où son mauuais genie l'attendoit. Il auoit enuoyé deuant Hennequin *de Gand*, pour porter au Roy des Lettres de deffy, & pour seruir aussi d'explorateur, & pour luy rapporter l'estat & la puissance de son Armée: & comme de l'autre costé on eut mesme besoin d'apprendre l'estat de la sienne, Messire Guillaume *de Lanques* qui en eut la charge, prit auec luy douze hommes qui sçauoient la langue du païs. Ils feignirent d'estre Flamans, ils virent sans donner de soupçon l'assiette, la figure, & la force de son Camp, & apres auoir pris querelle auec douze des ennemis, qu'ils ruerent morts de douze coups de lance, ils vinrent donner aduis de tout, ils dirent que les Rebelles n'estoient qu'à mille pas de l'Armée, & qu'il n'y auoit point de temps à perdre pour les aller combattre.

CHAPITRE SEIZIESME.

I. Les deux Armées se rencontrent à Rosebeque. Ordonnance de celle du Roy.
II. Ordre donné pour la Garde de sa personne en la Bataille.
III. Philippe d'Arteuelle épouuanté se veut sauuer.
IV. Et est retenu par les siens.
V. Bataille de Rosebeque.

TOus les Princes & les Chefs, furent du mesme sentiment, on ne songea plus qu'à l'ordre de la Bataille, & l'on iugea à propos de partager en cinq Corps, les douze mille Gendarmes que le Roy auoit trouuez sur pied par la monstre qui en auoit esté faite à son arriuée. Le premier, selon la coustume & les droits de leurs Charges, fut donné à conduire au Connestable & aux deux Mareschaux de France, Messire Louïs *de Sancerre*, & Messire *Mouton de Blainville*: & auec eux se joignirent comme volontaires plusieurs personnes doublement recommandables par l'éclat des titres, par la gloire de leur naissance, & par le renom de leur extréme valeur, tels que les Comtes de *Flandres*, de *saint Paul*, de *Harcourt*, de *Grand-Pré*, de *Salmes* en Allemagne, & de *Tonnerre*. Le Vicomte *d'Aunay* en fut encore, comme aussi ces autres illustres Barons qui suiuent, *les Sires d'Antoing*, de *Chastillon*, de *Fere (en Tardenois)* d'*Anglure*, & de *Hangest*. Et comme c'estoit de ce grand & fameux Corps de Trouppes qu'on deuoit attendre les premiers & les plus grands efforts de la Bataille, tous les nouueaux Cheualiers qui voulurent faire preuue de leur merite, & tous les autres qui estoient passionnez du mesme desir de gloire, s'y vinrent ranger pour se signaler en cette memorable journée. M. les Ducs de *Berry* & de *Bourbon*, d'vne part, & le Sire *de Saimpy* de l'autre; auec Messire *Miles de Dormans* Euesque de

Année 1382.

Beauuais, commanderent d'autres Corps de reserue sur les aisles de la Bataille du Roy, pour renforcer & rafraischir les rangs que les ennemis pouuoient auoir ébranlez, & Messire Iean *d'Artois* Comte d'Eu, eut la conduite de l'arriere garde, qui estoit pareillement composée d'vn grand nombre de Cheualiers & d'Escuyers. Au milieu de la Bataille estoit le Roy, & auprez de luy le Duc *de Bourgogne* son Oncle, & le Comte *de Valois* Frere de sa Majesté, (*depuis Duc d'Orleans*) auec quantité de vieux Cheualiers, d'anciens Chefs, & de Seigneurs de grande qualité.

Les trouppes ainsi rangées, il fut publié à son de trompe, que nul n'eût à sortir sans permission, ny à quitter son rang, à peine de la vie, & d'vne infamie perpetuelle de quelque qualité qu'il fût, & tous les cheuaux furent renuoyez en presence de tous les Soldats; tant pour oster à l'Infanterie toute apprehension d'estre abandonnez, que pour obliger toute la Caualerie ainsi demontée, de n'esperer de salut qu'en leur seule valeur, & par la voye des Armes. Le Roy seul demeura à cheual, & l'on laissa auprés de luy pour la garde de sa personne vne élite des plus braues & des plus renommez Cheualiers de leur temps, qui furent Messire Raoul *de Raineual*, le Begue *de Villaines*, le Sire *de Pommiers*, le Vicomte *d'Acy*, Messire Guy *le Baueux*, & Messire Enguerrand *de Heudin*.

Toute cette belle ordonnance fut aussi-tost rapportée à Philippe d'Arteuelle, par son fidele explorateur, qui ne le flatta point, & qui luy representa le peril si grand, qu'il luy conseilla mesmes de se retirer. Ce fut alors que ce presomptueux commença de s'estonner pour la premiere fois, & qu'il reconnut sa faute par l'apprehension qui le saisit, & qui luy fit dire tout bas à cét espion, vous m'apportez de tristes nouuelles, s'il est vray que le Roy soit si puissamment accompagné. Ie ne le croyois pas, adiouta-il, & dés lors se voyant au bout de ses folles esperances, & ne trouuant d'expediens que dans la fuite, il eut recours à l'artifice pour la couurir de quelque honneste pretexte. Nous nous sommes, dit-il aux siens, engagez en vne grosse Guerre, & comme il est à present tres-important de la conduire auec plus de prudence que jamais; I'estime qu'il est à propos que j'aille en personne pour haster le secours de dix mille de nos Compagnons, qui nous doiuent venir, & dont nous auons besoin pour mieux sortir de cette occasion.

Il partoit déja auec cette derniere parole, mais quelqu'vn de la Compagnie qui se défia de son dessein, luy demanda hardiment quelle necessité si pressante le pouuoit obliger de laisser le Camp sans Chef, & si ce n'estoit point vne finesse pour les quitter dans vn si grand besoin. Nous vous auons obey, luy dit-il, nous sommes icy venus pour vaincre sous vostre conduite, & sous vos asseurances, & s'il y a du danger, puisque c'est vous qui nous y auez exposez, pourquoy ne demeurerez-vous pas auec nous, pour tenter la mesme fortune? Tous les autres furent de mesme aduis, & n'osant y repartir, il fut contraint de faire bonne mine, & de se resoudre malgré luy de subir le hazard d'vn combat.

Les François de leur part y estoient tous disposez; & les Chefs se promenans par les rangs les exhortoient à perseuerer constamment dans le dessein de vaincre qui les auoit amenez, à rappeller en leur memoire les anciens & continuels triomphes de leur nation sur la Flamande, & à demander à Dieu la protection d'vne cause si juste; pour laquelle la personne de leur Roy estoit exposée, & où il s'agissoit de la reputation de tant de trouppes aguerries, contre vne multitude seditieuse, qui n'auoit aucune experience dans les armes. Apres cela on fit les premieres approches, qui commencerent par vn grand tonnerre & par vne gresle de toutes sortes de fleches & de traits, qui dura presque l'espace d'vn iour naturel, & dont le bruit & les coups s'estendirent iusques à la Bataille du Roy. C'estoit la premiere occasion où il se fut trouué, & la tendresse de son aage luy pouuoit bien encore permettre quelque émotion qu'on n'eut attribuée qu'à la surprise de la nouueauté; mais on remarque tout au contraire, qu'il dit auec autant de froideur que de fermeté, On voit à present que ces gens-là brûlent d'vne ardeur veritablement guerriere, mais Dieu nous

fera la grace de les exterminer, & tout d'vn temps il commanda qu'on eut à s'approcher à la iuste portée des arcs. Année 1382.

Il y auoit six iours entiers que le Ciel estoit couuert de nuages qui cachoient tellement toute la campagne, que ceux des premiers rangs pouuoient à toute peine découurir le camp des ennemis, & alors principalement on eût dit que les tenebres deuenuës encore plus épaisses opposoient vn corps maniable aux yeux des trouppes. Les soldats ne se voyoient point l'vn l'autre, ceux de derriere ne sçauoient comment suiure ceux qui marchoient deuant, & la plus fine veüe ne portoit pas à la longueur d'vn iet de pierre; mais le succez fit voir qu'il y auoit plus de merueille que d'effect de la nature, ou bien que Dieu n'auoit permis cet obstacle que pour le dissiper & pour faire briller auec plus d'éclat dans cette obscurité. La victoire qu'il destinoit à l'innocence de ce ieune Prince.

Le Connestable ayant fait auancer ses gens au petit pas, comme le Roy luy auoit commandé, il passa d'vn rang à l'autre, & leur fit cette courte & genereuse exhortation. Ie sçay bien mes Chers compagnons qu'on ne donne point de courage par les paroles, & que l'eloquence d'vn General ne sçauroit faire vn galand homme d'vn personnage sans cœur & sans honneur, ny d'vn poltron vn vaillant homme, aussi ne veux-ie pas entreprendre de vous haranguer; mais de vous dire seulement que voicy vne occasion de iuger presentement combien la nature ou l'interest d'honneur ont mis de valeur & de hardiesse en chacun de nous. Il n'est question icy que de coups de main, pour faire voir ce que vaut vn moindre nombre de gens aguerris contre vne multitude mal adroite aux armes, & qui n'a aucune experience des Batailles. C'à courage, dit-il, voicy le temps arriué de récueillir le principal fruit de tous nos trauaux, & en mesme temps il donna le signal & les mena contre l'ennemy.

Le Ciel fut en vn instant tout couuert de fléches, l'air & les échos retentirent du bruit effroyable de toutes sortes de crys, & le Roy qui ne sçauoit encore ce que c'estoit de pareilles iournées, ayant apris de Colart de *Tanques* son Escuyer, que c'estoit la marque de la meslée, il leua les mains au Ciel, pria Dieu de luy donner la victoire, implora le secours des Saints, & fit des vœux particuliers à la Vierge & à S. Denys principal Patron de la France.

CHAPITRE DIX-SEPTIESME.

I. *Miracle de l'Oriflamme.*
II. *Merueilleuse resistance des Flamands.*
III. *Heureux stratageme d'vn François.*
IV. *Vaillance du Roy.*
V. *Qui gagne la victoire.*
VI. *Des François qui y furent tuez.*

ALors Messire Pierre de Villiers Garde de l'Oriflamme l'ayant déployée & mise au vent par l'ordre du Roy, il arriua par vn miracle tout particulier de la Prouidence diuine, que les tenebres cheurent tout à coup comme si on eut tiré vn rideau deuant les yeux des deux Armées. Il succeda à vn espais broüillard vn iour d'hyuer, mais serain comme vn iour d'Esté, & où le Soleil sembla comme battre pour nous en esclairant nos gens; & en dardant ses rayons contre les Flamends pour les éblouïr. Le commencement de ce grand combat fut d'autant plus aspre, que la haine estoit extreme entre les deux partys, chacun méprisoit sa vie pour arracher celle de son ennemy à coup d'espée ou d'épieu, & la multitude des Gantois rendit leur gros si épais, que non seulement il fut impossible d'abord de l'enfoncer, mais qu'il fallut reculer vn pas & demy. Ils maintinrent

Année 1382.

assez bien cet auantage, & pour en dire la verité, selon que ie l'ay apprise de ceux mesmes qui s'y trouuerent, le succez fut vn peu pire que douteux de nostre part, & les affaires estoient en grand peril, sans le bon-heur d'vn stratageme qui les rétablit, & auquel on doit l'honneur de la victoire.

Quelqu'vn dont on a iusques à present ignoré le nom comme s'il estoit descendu du Ciel, s'écria hautement, Courage mes bons amis voila les villains paysans en fuitte, ils nous tournent le dos, & en mesme temps voicy toute leur auantgarde qui regarde en arriere pour voir s'il estoit vray qu'ils fussent abandonnez de leurs Compagnons. Les François animez de cette bonne nouuelle profitent de l'occasion pour regagner l'auantage qu'ils auoient perdu, ils les poussent, & se voyans fort à propos secourus par les deux aisles qui n'auoient point combattu, & qui accoururent auec plus de furie que d'ordonnance, ils donnent si brauement de droite & de gauche, qu'ils ébranlent ce grand Corps, qu'ils le renuersent & qu'ils portent par tout la mort ou vne épouuante mortelle. La terre fut inondée d'vn deluge de sang, & la Bataille des ennemis se trouua si pressée du grand nombre des morts qui l'enuironnoit, qu'il ne leur resta plus ny de chemin pour s'enfuir ny de champ & d'espace pour se deffendre dans vne si grande necessité de combattre pour mourir auec plus d'honneur.

Le Roy qui estoit present à l'action, fit voir combien le desir de la gloire pressoit son ieune courage, & qu'on luy faisoit violence de retenir son bras; car ne pouuant faire autre chose pour témoigner qu'il vouloit auoir part au peril pour auoir plus de part à l'honneur de cette iournée, il s'escria mille fois, Pourquoy demeurer icy les bras croisez? laisser des personnes si fidelles & si genereuses dans le peril où ils hazardent leur vie pour nostre seruice, & pourquoy ne les pas assister? Le Duc de Bourgogne le retint toûjours, & luy remonstra pour le consoler, qu'il ne meritoit pas moins d'honneur d'auoir presté ses yeux à cet exploit; que s'il auoit meslé ses mains dans le carnage, & que les loix de la guerre ne donnoient pas moins de gloire à celuy qui auoit donné les ordres de la Bataille, qu'à ceux qui auoient combattu pour la gagner.

Vne si grande & si longue tuerie lassa les bras des victorieux, & abbatit entierement le cœur & les forces des Flamends, qui perdirent le courage & l'esperance, & qui mirent tout leur salut dans la fuite. Ils ietterent l'Image & la Banniere de S. Georges dans les marests voisins, & se sauuerent comme ils purent, qui de ça, qui de là, pardessus les corps des mourans & des morts. Il est bien malaisé d'en fixer le nombre au vray; mais i'ay apris de quelques vns du combat qu'ils y laisserent vingt cinq mille hommes, auec le Chef de leur malheureuse rebellion.

De pareils auantages ne s'acquierent point sans qu'il en couste du sang, & comme les plus vaillans s'exposent beaucoup, la France y perdit entr'autres Seigneurs de marque, Messire Flotton *de Reuel*, Messire Antoine & Messire Guy *de Cousant*, Iean *Budes* Breton, Moreau *de Halluin*, & quarante quatre autres vaillans Guerriers, qui se ietterent les premiers dans le gros des ennemis & comblerent leur nom d'vne gloire immortelle. Messire Renaut *le Baueux*, Gentilhomme Beausseron de haute reputation dans les armes, & qui auoit tout ce qu'on peut desirer de grandes qualitez en vn Cheualier accomply, fut aussi mortellement blessé dans cette occasion, & trois iours apres il termina par vne loüable fin vne vie sans reproche, toute pleine & toute riche de belles actions & de grands exploits. Ainsi fut chastiée l'insolence iusques alors indomptable des Flamends, qui refuserent de supporter le ioug de leur Prince naturel, pour tomber sous le glaiue des François, & pour expier leur reuolte dans le sang d'vn si cruel massacre.

CHAPITRE DIX-HVITIESME.

I. Poursuitte de la victoire.
II. Genereuse compassion des François.
III. Nombre des Flamends morts en la poursuitte.
IV. Stratagéme du Comte de Flandres pour leuer le siege d'Audenarde.
V. Defaite des assiegeans par les assiegez.
VI. Le Roy couche au champ de Bataille.
VII. Le Comte de Flandres le remercie de sa protection.
VIII. Réponse du Roy au Comte.
IX. Philippe d'Arteuelle trouué parmy les morts.
X. Le Roy fait raser les fortifications de Courtray.
XI. Bruslé par les François & les habitans massacrez.
XII. Les Flamends demandent pardon au Roy, qui leur fait grace.
XIII. Lettres d'intelligence entre les Parisiens & les Flamends qu'on dit auoir esté trouuées dans Courtray.

LE lendemain de la Bataille, qui fut gagnée le iour de S. Martin d'hyuer, on rappella toutes les trouppes qui s'estoient dispersées apres la poursuitte des ennemis, dont elles firent vne cruelle boucherie, & on se contenta de lascher quatre cent Maistres apres les fuyarts sous la conduite des Sires *d'Albret* & de *Coucy*, pour leur donner la chasse, & pour empescher qu'ils ne se r'alliassent. La bonne fortune du iour precedent les rendant capables de tout entreprendre, ces Caualiers se ietterent sur ces miserables victimes comme des Lions en fureur, ils ioncherent toute la Campagne de corps, ils deffirent également ceux qui fuirent ou qui se voulurent rassembler, pour faire front. Les bois & les buissons ne presterent que de trompeuses retraittes à ceux qui se voulurent mettre à couuert de leur obscurité, les marests mesmes ne les purent pas garentir, & l'on reconnut dans cette occasion qu'vne petite trouppe victorieuse peut tout entreprendre auec auantage contre vne Armée battuë & mise en déroute. Année 1382.

Ces pauures mal-heureux voyans la mort à la teste de nos trouppes, conuertirent aisément leur crainte en vne espece de fureur, & on peut dire mesme, le seul reste de leur esperance en vn veritable desespoir; car ils ne feignirent point d'entreprendre de sauter des fossez, dont les pluyes auoient fait de petites riuieres. Leur agilité naturelle & leur pratique ordinaire de franchir leurs canaux, leur donna cette hardiesse dans cette extremité; mais la fatigue de la course & la charge & la pesanteur de leurs armes, leur en osta la force, ils furent pour la pluspart submergez dans le fonds de ces eauës, & il n'y en eut point de plus heureux, que ceux qui s'abandonnerent à la misericorde de nos François, qui ne purent enfin resister à la compassion d'vn si cruel spectacle. Ils creurent qu'on pouuoit donner la vie à ces miserables suplians, & que c'estoit assez d'auoir vangé leur rebellion par tant de sang, & par celuy mesme des principaux autheurs de la reuolte, ils firent grace à prez de deux cens, & arresterent leur sanglante course, en mesme temps que le Soleil acheua la sienne.

Ie sçay de bonne part que le nombre de ceux qui furent tuez en cette retraitte égala celuy de la Bataille, & qu'il ne s'en sauua que mille, qui gagnerent le Camp d'Audenarde, mais ce fut pour tomber d'vn peril dans vn autre. Le Com-

te de Flandres, qui de son naturel estoit fin & rusé, s'aduisa que sous vne fausse ia-
Année ctance de victoire, les assiegez pourroient prendre l'épouuante & craignant
1382. que les ennemis ne se recompensassent en quelque façon de leur perte, par le gain de la place, il y pourueut par cet heureux stratagéme. Il y enuoya en toute diligence vn Escuyer Flamend, qui preuint tous les fuyarts, gagna le camp, & contrefaisant l'homme interdit & transporté de ioye, s'écria malicieusement: Hé bien Messieurs les paysans nous auons vaincu, la plus grande partie des François est morte, ce qui reste ne vaut gueres mieux, & ils n'ont pas la moitié de leurs ames ny de leur courage. Auec ces fausses nouuelles, il gagna insensiblement chemin, il s'aprocha de la place, & sans qu'on s'en défiât, il décocha vne fléche où il y auoit vne lettre attachée, laquelle fut aussi-tost recueillie & portée au Gouuerneur, qui en fit la lecture & qui trouua vn abysme de ioye dans ce petit mot. Tous nos ennemis estans deffaits, il ne me reste plus rien à desirer, sinon que vous vous ressouueniez de continuer dans vostre courage & dans vostre fidelité.

Comme il estoit homme capable de bien faire son profit d'vne belle occasion, il ne negligea pas celle-cy, il répandit en vn moment vne allegresse generale parmy tous les assiegez: tout le monde fut prest à sortir au signal qu'il en donna, & venans d'vne contenance déja victorieuse fondre sur les ennemis, ils en ietterent d'abord neuf cens sur la poussiere, & donnerent tant d'épouuante aux autres qui gardoient le camp, qu'ils leuerent le siege en diligence & en desordre pour éuiter vne si rude charge.

Ayant ainsi triomphé d'vne nation si fiere & iusques alors indomptée, le Roy coucha ioyeusement dans le champ de Bataille, & il monstra là qu'il estoit digne de la grace qu'il auoit receuë du Ciel, par vne reconnoissance toute Chrestienne. Il remercia Dieu d'vne victoire si peu sanglante de son costé, & témoigna hautement qu'il la deuoit moins à la force qu'à la Iustice de ses armes, & à l'intercession de la Vierge & du bien-heureux S. Denis Patron de son Royaume.

Aussi-tost la Bataille gagnée, le Comte de Flandres fendit la presse, luy vint embrasser les genoux, & luy dit auec le dernier transport d'admiration & de ioye. Ie trahirois mon deuoir & mes sentimens, mon tres redouté Seigneur, si ie ne vous témoignois que ie me loüeray toute ma vie de la resolution que ie fis de n'esperer qu'en la seule protection de vostre Majesté, dans toutes les tempestes que i'ay eu a soustenir durant le cours d'vne funeste rebellion, & laquelle ie puis dire auoir esté si dangereuse, que le naufrage estoit certain, si i'auois ietté les anchres ailleurs que sur la fermeté inébranlable de vostre puissance. Cette grace, Sire, est vn pur effect de vostre singuliere bonté, & ie confesse d'autant plus ingenuëment que i'ay honte de ne l'auoir point meritée, que ce bienfait est desormais au dessus de l'ingratitude, & qu'il est comme inutile de protester à vostre Maiesté, que ie ne me propose plus de bō-heur dans le monde que celuy de m'en rendre digne, & de vous faire voir que vous n'aurez iamais de Suiet ny de creature qui vous soit plus deuoüée ny plus inseparablement attachée à vostre seruice. L'honneur de tout ce qu'on a fait de grands & de signalez exploits en cette guerre, estoit destiné à la gloire des premieres armes de vostre Maiesté, & à la valeur de sa genereuse Noblesse, Dieu vous reseruoit ce Triomphe. C'est pourquoy ie n'ay rien à répondre sur l'aduis qu'on m'a demandé, touchant ce qui reste à faire pour acheuer d'étouffer l'esprit de rebellion qui est naturel à ce peuple farouche & obstiné, & si ce sera par douceur en conseruant le pays, ou par la rigueur qu'il merite, en le mettant à sac & l'abandonnant au pillage. Il est à vous, Sire, qui l'auez subiugué, & pour moy ie n'ay point d'autre resolution à prendre que celle d'obeïr à tout ce qu'il plaira à vostre Maiesté d'ordonner de sa conqueste.

Le Roy l'écouta fort attentiuement, & apres auoir pris le Conseil des Princes, il luy fit cette belle réponse: Nous suiurons icy l'exemple de nos Ancestres, & comme ils ont toûjours amoureusement embrassé la clemence, comme la plus Royale de toutes les vertus, afin d'affermir plus durablement leur Thrône sur l'amour & l'obeïssance de leurs Sujets, nous vous redonnons liberalement, & vostre Comté & vos vassaux. Mais puis qu'il se presente vne si belle occasion de vous

découurir

découurir mon cœur, ie ne vous diray point en termes ambigus ny à demy mot qu'il n'est que trop vray que vous vous estes fort mal conduit auec nostre Couronne, par des intelligences vn peu trop suspectes, trop fauorables & trop familieres auec ses ennemis, qui vous ont souuent fait perdre les bonnes graces du feu Roy nostre tres-honoré Seigneur & Pere, & qui l'ont iustement offensé contre vous. Ie veux croire que vous en vserez mieux à l'auenir, & que vous rentrerez dans les genereux sentimens de vos ayeux, gardez nous auec la mesme fidelité, l'obeissance que vous nous deuez, & soyez vne fois persuadé cõme vous le deuez estre, que la foy est la plus noble chose du monde & la plus belle vertu des hõmes. Année 1382.

Le lendemain de la Bataille, l'on alla reconnoistre les morts, & parce que le Roy estoit en doute si Philippe d'Arteuelle estoit du nombre, ou s'il s'estoit sauué, il ordonna qu'on le cherchât, & qu'on promît recõpense à qui le trouueroit. C'estoit vne chose dautant plus mal-aisée à ceux qui ne le connoissoient pas, qu'il le falloit distinguer parmy vne si grande multitude : aussi n'en vint-on à bout que le iour suiuant, par le secours d'vn Flamend tout proche de la mort & affoibly de ses blessures, qui fut conduit par le camp, qui le reconnut & qui l'arrousa de ses larmes. On le mena deuant le Roy, & il luy dit en pleurant que c'estoit Arteuelle, & qu'il luy auoit fait esperer qu'il auroit l'honneur d'estre fait Cheualier de sa main le iour de la Bataille. Le Roy bien aise de cette nouuelle, luy promit de luy pardonner, pourueu qu'il changeât de party; mais tant s'en faut qu'il receut cette grace, qu'il repartit auec indignation: En vain tascheriez vous de me débaucher quand vous auriez le pouuoir de me donner la vie. Ie sens auec ioye qu'elle acheue de couler auec mon sang, sçachez que i'estois Flamend, & que ie mourray Flamend; & en effect quelque chose qu'on luy put dire pour luy persuader qu'il seroit aisé à guerir, il en fit si peu d'estat qu'il aima mieux mourir que de viure comme François, en acceptant l'offre du seruice du Roy.

Apres cela le Roy partit du camp, & vint en grande pompe à Courtray comme il auoit esté resolu, mais parce que cette ville auoit eu bonne part à la reuolte, il fit abbattre les portes à son entrée, & enuoya le lendemain au suplice les quatre principaux Chefs des mutins qui luy auoient esté liurez. On y sejourna quelques iours pour rafraischir l'armée de l'abondance des viures qui s'y trouuerẽt, & c'eut esté le seul desordre que les habitans auroient souffert : mais la veuë des esperons dorez de nos Cheualiers Frãçois & de leurs Enseignes, que leurs Ancestres auoiẽt penduës en signe de Trophée dans leur principale Eglise pour conseruer à iamais le ressouuenir de la Victoire qu'ils gagnerent autrefois sur nous, l'emporterent sur le respect que nos soldats deuoient à l'ordre du Roy qui auoit esté publié à son de Trompe. Tout ce qu'ils purent faire fut de differer leur ressentiment iusques au depart de sa Majesté, qui ne fut pas si-tost dehors qu'ils se ruërent auec furie sur cette Ville, ils ne se contenterent pas de la piller, ils prirent tous les habitans, qu'ils arracherent des lieux où ils s'estoient cachez, ils les liërent & les massacrerent sans aucune consideration, d'aage, de sexe, ny de condition. Si bien qu'on pouuoit dire d'eux, ils ont tué la vefue & l'étranger, ils ont égorgé les pupilles, ils ont arraché les ieunes enfans, fils & filles de la mammelle de leurs meres, ils ont tout saccagé pesle mesle auec les vieillards. Enfin pour comble de fureur rien n'échappa du fer qui ne fût miserablement deuoré des flammes & du feu, qui acheua de consommer cette malheureuse ville.

Le renom & la terreur des Armes du Roy s'estans répandus par toute la Flandre, les principaux du pays intimidez commencerent à reconnoistre leur faute & à detester l'autheur de la rebellion, qu'ils souhaittoient dans le plus profond des enfers. Ils ne songerẽt plus aux armes, tout leur recours fut à la clemence du Roy, qu'ils enuoyerent suplier de leur pardõner, & il les receut à discretion & les traita si doucement, qu'ils se louëront eternellement de sa misericorde inépuisable.

Le sac de Courtray fit courir vn bruit que l'on rendit public, & qui fit que le Roy fut plus animé que iamais contre les Parisiens. C'est que l'on dit qu'on auoit troué dans cette ville, des lettres qu'ils escriuoient aux Flamends, pour faire alliance auec eux. Paris en fut fort allarmé, aussi bien que tous ceux des autres Villes, qui s'estimoient auparauant capables de deffendre leur liberté; mais comme

Année 1382. les affaires auoient changé de face, & comme ce Roy enfant estoit deuenu vn Monarque victorieux, ils ne purent faire autre chose que de témoigner vn honteux regret de leurs emportemens, qui s'acreut encore par son retour. Il ne demeura en Flandre qu'autant qu'il le iugea necessaire pour le bien du pays, & apres auoir laissé au Comte ce qu'il falloit de forces pour acheuer de le rétablir, il reprit au bout de sept iours le chemin de Paris, où le soin de ses affaires & le besoin de son Estat le rappelloient.

CHAPITRE DIX-NEVFIESME.

I. *Retour du Roy.*
II. *Messire Philippe de Villiers confirme le Miracle de l'Oriflamme.*
III. *Arriuée du Roy à S. Denis.*
IV. *Le Roy prié par les Preuost des Marchands & principaux Bourgeois de Paris de venir à la ville.*
V. *Entre en armes, & fait abbattre les portes.*
VI. *Loge son Armée dans la ville.*
VII. *Punition de quelques mutines.*
VIII. *Les chaisnes détenduës, & le peuple desarmé.*
IX. *La porte de S. Antoine démolie, & la Bastille acheuée.*
X. *La Duchesse d'Orleãs & l'Vniuersité intercedẽt pour le peuple.*
XI. *Réponse du Duc de Berry pour le Roy.*
XII. *Execution à mort de quelques coupables.*
XIII. *Les imposts rétablis.*
XIV. *Suppression du Preuost des Marchands & des Confrairies des Bourgeois.*
XV. *Mre Iean des Marests décapité.*
XVI. *Reflexions sur sa mort.*
XVII. *Continuation des suplices.*
XVIII. *Assemblée du peuple en la Cour du Palais.*
XIX. *Discours de Messire Pierre d'Orgemont.*
XX. *Pardon accordé aux Parisiens.*

LA Flandre reduite, le Roy ne congedia point ses trouppes, & les ramena auec luy par la Picardie, où il employa quelques iours à visiter les villes qu'il n'auoit point encore veuës. Il les trouua toutes parées comme des Temples pour sa reception, mais il fut encore mieux receu dans le cœur des peuples, qui firent paroistre tout ce qu'on peut imaginer de ioye, d'amour & de fidelité, tant par leurs acclamations, que par toute sorte de riches presens. Il prit le chemin de Compiegne où il fit quelque sejour pour se diuertir à la chasse dans la Forest de Villiers col de retz, & de là vint accomplir le vœu qu'il auoit fait à S. Denis. Quelques-vns des Grands s'estoiẽt aussi voüez au mesme Saint, mais celuy qui s'en acquitta auec plus d'éclat & de solennité, fut Mre Pierre de Villiers Garde de l'Oriflamme.

Il vint du logis Abbatial à l'Eglise, armé de toutes pieces, & dans le mesme estat du iour de la Bataille, & se presenta cõme il auoit promis deuant l'Autel des Martyrs; où s'estãt dépoüillé de ses armes, qu'il y laissa pour témoignage de sa reconnoissance, il confirma solennellemẽt le miracle de la iournée de Rosebeque. Il asseura que le Roy ayãt à peine acheué les dernieres paroles de son vœu, & aussi-tost

l'Oriflamme déployée, le Soleil qui parut à l'instant mesme, dissipa toutes les nuées pour conduire les François dans le gros des ennemis, & protesta qu'on deuoit d'autant plus la victoire à cette lumiere du Ciel, que la nature n'y auoit point de part & qu'il ne fut que pour nous qui en eusmes tout l'auantage, pour la defaite des Flamends qu'il éblouït & qu'il épouuanta. Année 1382.

Le iour suiuant dixiéme de Féurier, le Roy arriua à la mesme ville, & parut à l'Eglise, nuë teste, sans ceinture, & auec vne robe ouuerte des deux costez pour marque de son humilité. Les Religieux le receurent en procession solemnelle; & apres quelques Hymnes chantées en l'honneur de la Trinité, pour luy rendre graces de la victoire, Messire Pierre de Villiers qui portoit l'Oriflamme deuant luy, la remit deuotement sur l'Autel des Martyrs par le commandement de sa Majesté, qui pour reconnoissance de leur intercession, leur fit present de deux paremens de drap d'or.

Tout le reste du iour se passa ioyeusement entre le Roy & ses Oncles, & sur le soir arriuerent le Preuost des Marchands & quelques-vns des principaux Bourgeois de Paris, qui en estoient partys de leur pur mouuement sans en donner aduis au petit peuple. Ils asseurerent le Roy & les Princes que tout y estoit calme, & en estat qu'ils y pouuoient entrer en tel equipage qu'il leur plairoit, de paix ou de guerre, paisibles ou couroucez, sans aucun soupçon de sedition ny de resistance, & qu'ils trouueroient tout le monde dans la soûmission qu'on desiroit depuis si long-temps. Ils insisterent fort à ce que le Roy y entrât, & pour plus grand témoignage d'asseurance ils s'offrirent de marcher à la teste de la Cour & d'en répondre de leur vie s'il arriuoit le moindre desordre. La proposition fut agreée des Ducs, & le lendemain au point du iour, l'ordre fut publié à son de trompe à tous Capitaines, Cheualiers, Escuyers & Gend'armes, de se tenir prests pour cette entrée; tant afin que rien ne manquât à la pompe d'vn si victorieux retour, que pour imprimer plus de terreur à la populace.

L'armée fut diuisée en trois Corps, & le Roy estoit seul à cheual au milieu, qui refusa de receuoir les honneurs accoustumez de la part des Corps de la Ville, qui furent mal receus, & qu'on renuoya brusquement auec cette réponse, que le Roy ny ses Oncles ne pouuoient oublier des offenses si recentes dans vne occasion, si commode pour venger en mesme temps leurs iniures particulieres & les interests du public. On s'échauffa fort de paroles contre ces Bourgeois, mais on en vint aux effets quand se vint à l'entrée, où l'on se rua d'abord, vn peu trop tumultuairement pourtant, sur les barrieres qu'on mit en pieces, & en suitte sur les portes, qu'on arracha de leurs gonds, & qu'on ietta par terre, comme pour seruir de marche-pied, & pour fouler aux pieds l'orgueil & l'insolence des mutins. Le Roy marchant fierement au petit pas, alla à Nostre-Dame, y fit present apres ses prieres d'vn Estendart tout semé de Fleurs de Lys d'Or, qui fut mis deuant l'Image, & de là il fut conduit au Palais auec la mesme pompe.

Apres cela, le Connestable, les deux Maréchaux, & les premiers Officiers des Armes ou de la Maison du Roy, s'allerent saisir des principaux postes de la Ville, & l'on planta des Corps de garde dans les lieux où le peuple auoit coustume de s'assembler, pour le tenir en son deuoir, & pour reprimer l'insolence de quelque nouuelle entreprise. Pour le reste des Gend'armes & des soldats, ils se logerent à discretion, & besoin fut de leur ouurir par tout où ils se presenterent, de crainte qu'ils n'y entrassent de force: mais pour empescher que des iniures & des menaces, qui sont les ciuilitez ordinaires de tels hostes, ils n'en vinssent aux excez, comme c'est toûjours le dessein de leurs querelles, l'on publia par tous les carrefours qu'aucun d'eux n'eût à outrager qui que ce fut des Bourgeois de paroles ou autrement, à peine de la vie contre tous les contreuenans, de quelque estat ou qualité qu'ils fussent. C'estoit vne police mal-aisée à garder par des gens auides de butin, & accoustumez au pillage, mais il en prit mal aux deux plus mal heureux, que le Connestable fit pendre aux fenestres des maisons mesmes où ils auoient volé; afin que le lieu du delict fût celuy de la peine qu'ils auoient meritée; & que cette Iustice aussi prompte & extraordinaire qu'elle le deuoit estre

dans vne conioncture si nouuelle, donnât exemple aux autres.

Année 1382. Le larcin ainsi defendu & puny, on commença la recherche des principaux coupables de la sedition, & les Ducs Oncles du Roy firent premierement arrester les plus riches au nombre de trois cens, dont les plus notables furent, Messire Guillaume *de Sens*, Maistre Iean *Filleul*, Maistre Iacques *du Chastel*, & Maistre Martin *Double*, tous Aduocats au Parlement ou au Chastelet de Paris, Iean *le Flament*, Iean *Noble*, & Iean *de Vaudetar*, qu'on enferma en diuerses prisons. Cela mit en vne étrange allarme la pluspart des Bourgeois, qui ne craignirent pas sans sujet que la colere du Roy & de ses Oncles ne s'étendit sur eux tous, mais principalement quand le Lundy suiuant ils virent l'execution de deux prisonniers, l'vn Orféure & l'autre Marchand de Draps, tous deux condamnez comme criminels de leze-Majesté, & complices des émotions precedentes. Le desespoir de la femme de l'Orfévre rendit encore la chose plus déplorable, car ayant eu auis de la mort ignominieuse de son mary, elle ne voulut point suruiure à cette perte ny à l'affront, & dans le transport d'vne subite fureur, elle se precipita de sa fenestre dans la ruë, toute grosse qu'elle estoit, & s'écrasa auec son fruit.

Cinq iours apres, le Roy & ses Oncles furent conseillez de faire arracher les chaisnes de fer qu'on tendoit la nuit par les ruës, qui furent portées au bois de Vincennes, & ayant en suitte esté fait commandement sur peine de la vie à tous ceux de la ville de porter leurs armes au Palais ou au Chasteau du Louure, on dit qu'il s'y en trouua vne telle quantité qu'il y auoit pour armer huit cent mil hommes. On s'auisa encore d'vn moyen pour affoiblir la ville & pour faire que le Roy pût aller & venir auec tant de gens qu'il luy plairoit sans rien craindre de la part du peuple, ce fut de ruïner la vieille porte de S. Antoine, & de se rendre maistre des deux principales auenuës de Paris par l'acheuement d'vne forteresse (c'est la Bastille) que le feu Roy auoit commencé au mesme Faux-bourg, & par la construction d'vne Tour auprez du Louure qu'on enuironna d'vn fossé où l'on fit venir l'eau de la Riuiere.

Le second Samedy du mesme mois, la Duchesse d'Orleans arriua à Paris & fit tous ses efforts pour amollir le courroux du Roy & de ses Oncles, mais le temps de misericorde n'estoit pas encore venu, & tout ce qu'elle pût obtenir, fut que l'on differât à la semaine prochaine, pour son respect, le suplice de ces criminels qu'on menoit décapiter. Le mesme iour le Recteur de l'Vniuersité accompagné des plus fameux Docteurs, & de tout ce qu'il y auoit de plus excellens Professeurs, vint aussi pour tascher à fléchir le Roy par vne belle & docte Harangue sur le sujet de la Clemence, & celuy qui porta la parole appuya de tant d'exemples de la debonnaireté de ses Predecesseurs, qui auoient si bien preferé cette vertu Royale à toutes les autres qu'on leur pouuoit appliquer cet eloge, *les Roys d'Israël sont Clemens*. Ie ne rapporteray point icy cette Harangue en son entier, & ie me contenteray de dire que l'Orateur tourna le cœur du Roy par tant de moyens, qu'il l'attendrit, & qu'il le resolut au pardon, & à épargner le sang des Bourgeois apres luy auoir remontré par de fortes autoritez, qu'il n'estoit pas iuste que ce qui n'estoit arriué que par l'emportement de quelques insensez, tournât à la ruïne & au des-honneur d'vne infinité de gens mieux intentionnez pour son seruice.

» Le Duc de Berry leur répondit pour le Roy, puisque c'est vne vertu Royale de chastier les factieux & les perturbateurs du repos public, il est constant que » l'emotion de Paris ayant éclatté si publiquement, tout ce qu'il y a de Bourgeois » y a part, & que tous par consequent sont coupables de mort & de confiscation de » leurs biens. Mais le Roy n'ignore pas qu'il n'y en ait quelques-vns qui n'ont » point trempé dans tout ce qui s'est fait, & qui en ont esté tres déplaisans, & c'est pour la consideration de ceux-là que le Roy ne veut pas étendre sur le general, » l'offense de quelques mauuais particuliers; pour ne pas enuelopper l'innocent » auec le criminel; sa resolution estant de satisfaire plustost à la Iustice qu'à son ressentiment, » & de faire vn exemple de la punition des principaux autheurs des desordres passez.

Par diuers iours des deux semaines suiuantes plusieurs des complices eurent la teste tranchée par Sentence du Preuost de Paris, & entr'eux vn Bourgeois fort acredité dans le peuple, nommé Nicolas *le Flament*, noté depuis long-temps & dés le Regne du Roy Iean, comme il a esté dit en son lieu, pour auoir assisté au meurtre du Mareschal de M. le Daufin Charles son fils, (il s'appelloit Robert de Clermont.) La nouuelle de son suplice étonna fort tous les autres prisonniers, & il y en eut deux que leur mauuaise destinée arma contr'eux mesmes, & qui pour se deliurer de l'ignominie de l'échaffaut, preuinrent vne mort publique par vn meurtre volontaire. Année 1382.

I'ay apris de quelques-vns qui auoient entrée dans les Conseils qu'on parloit fort des subsides parmy toutes ces executions, & que les auis furent differents sur la proposition qu'on fit de les rétablir. Ils ne sçauoient que trop tout ce qu'ils estoient de Conseillers d'Estat, que ces impositions estoient d'vn droict recent, qu'elles n'auoient esté instituées que pour le besoin des guerres, & pour la necessité de la reparation des Maisons Royales, & que ce n'estoit que du consentemēt des peuples, qui de tout temps auoit esté requis pour en faire la leuée, qu'on les auoit payées depuis le Regne du feu Roy; mais quelques-vns qui vouloient qu'on tirât auantage de l'estat present, ne furent pas seulement d'aduis qu'on les remit sus, ils proposerent d'en faire vn pur Domaine du Roy, & qu'on en attribuât la direction & la connoissance à des Iuges & Officiers Royaux. D'autres plus prudens, & plus clairuoyans, qui jugeoient du futur par le passé, craignirent que cette nouueauté ne fist crier tous les peuples, & ne donnât sujet à vne rebellion generale dans le Royaume. Leur sentiment, qui fut suiuy, fut de garder l'ancien vsage, tous conuinrent du rétablissement des imposts, & l'on fit publier à son de trompe, le peage des Gabelles, de douze deniers pour liure de toutes Marchandises venduës, du Quatriéme du Vin debité à pots, & de douze sols d'augmentation pour chaque muid. Ainsi ce peuple qui peu de iours auparauant refusoit insolemment de porter la moindre charge, fut contraint de subir ce joug sans oser dire mot.

Les Parisiens auoient vne vieille coustume d'élire entr'eux, & de changer le Preuost des Marchands & les Escheuins, qui connoissoient & qui jugeoient toutes les causes qui suruenoient en fait de Marchandises, tant entre Bourgeois qu'auec les Estrangers qui trafiquoient à Paris: & parce que ce priuilege estoit de grande authorité, le Roy fut conseillé de l'oster. Il fut aboly le dernier iour de Feyrier, & il fut dit que pour entretenir cette Iurisdiction, le Roy commettroit à l'Office de la Preuosté vne personne qui l'exerceroit en son nom, & non plus au nom des Bourgeois. Il y auoit encore certaines Confrairies en l'honneur de quelques Saints, qui estoient affectées par deuotiō à certaines Chappelles, où diuerses sortes d'Artisans s'assembloient, qui mangeoient ensemble & se réjouïssoient apres le seruice; mais comme on creut que cela pouuoit donner lieu aux factieux, de faire de mauuais partys, & de prendre des resolutions contre le seruice du Roy, & contre le repos public, elles furent toutes interdites, iusques à ce qu'il plût à sa Majesté d'en permettre la continuation.

Le mesme iour il y eut Sentence de mort contre douze criminels tous complices de la sedition, & auec eux estoit Messire Iean *des Marests* qu'on fit seoir au lieu le plus eminent de la charette pour estre plus en veuë à tout le monde, pour donner plus d'exemple, & pour receuoir plus de confusion. Il n'auoit rien negligé pour sauuer sa teste & chicaner sa vie, mais toutes les ruses de son mestier, ne luy seruirent de rien, il eut beau reclamer le priuilege de Clericature pour estre renuoyé pardeuant l'Ordinaire, vne seule faute l'emporta sur toutes les considerations, & de la pratique iudiciaire, & de son propre merite. Il auoit esté presque toute vne année l'arbitre entre le Roy & le peuple, il auoit souuent calmé la fureur populaire, ou du moins peut-on dire qu'il l'auoit arrestée, & qu'il auoit souuent conserué le respect qu'on deuoit au Roy & aux Princes par de belles remonstrances. On remarque encore qu'il auoit toûjours retenu les factieux par la terreur des supplices que meriteroit leur emportement, & parmy

Année 1382. tant de precautions pour autruy, il se laissa tellement surprendre à la creance que cette folle multitude auoit en luy, que de demeurer dans Paris, à joüir de l'applaudissement du peuple, au lieu d'en sortir, comme firent tous les autres de sa profession, on l'accuse aussi d'auoir parlé trop librement, & d'auoir conseillé de munir la Ville & de se deffendre : & tout cela ne pouuoit que déplaire au Roy & aux Princes ses Oncles.

Voila ce qu'on allegua pour le rendre digne de la mort, ainsi celuy qui auoit honorablement employé soixante & dix années d'vne heureuse vie, parmy les Roys & les Princes, & qui joüissoit d'vne belle reputation qu'il auoit acquise dans le Ministere des plus grandes affaires du Royaume. Celuy dis-je, qui ne deuoit rien de ses honneurs à la Fortune, ne laissa pas de tomber sous sa tyrannie comme vne de ses victimes, & d'expier sur vn échaffaut le malheur de s'estre trop fié aux engagemens de la Cour, & il seruira d'exemple des vanitez du monde par vne fin plus honteuse que tout ce que ses belles qualitez luy auoient donné de credit & d'estime. Enfin cette sanglante tragedie dura tout le mois de Féurier, & apres le chastiment de cent hommes & plus, tous punis du mesme supplice dans l'an reuolu de cette mal-heureuse sedition, le Roy & ses Oncles resolurent de rendre toutes choses paisibles par vne conuocation du peuple dans la Cour du Palais. On dressa vn échaffaut sur les grands degrez qui fut tout tapissé, & le Roy y estant monté suiuy de ses Oncles & de tous les Grands de la Cour, le premier acte de la Tragedie fut joüé par les femmes de ceux qui estoient encore dans les prisons, lesquelles y estant accouruës en desordre, toutes écheuelées, & auec de méchans habits, leuerent les mains toutes en larmes, & crierent à sa Majesté d'auoir pitié de leurs marys & de leurs familles.

Messire Pierre d'Orgemont Chancelier de France, qui parla pour le Roy, reprocha aux Parisiens tous leurs seditieux emportemens presens & passez, depuis le Regne du Roy Iean qu'ils ensanglanterent la chambre Royale du meurtre de deux Mareschaux de France & de Dauphiné, iusques à l'année derniere, qu'ils auoient méchamment massacré les Iuifs qui estoient sous la protection de sa Majesté, & violé le respect qu'ils deuoient à sa propre maison. Il s'acquitta fort eloquemment de ce discours, & exagera si fortement tout le recit des outrages de ce peuple, & les peines qu'ils auoient encouruës, que plusieurs tous épouuantez croyoient que ce furieux tonnerre de paroles alloit attirer sur eux le dernier coup de foudre, quand les Oncles & le Frere du Roy se jetterent à ses pieds, pour le supplier humblement de pardonner au reste des coupables, & de conuertir la reparation de tous ces crimes en vne amende ciuile & pecuniaire. Leur priere leur fut accordée, & aussi-tost ledit Messire Pierre d'Orgemont reprenant la parole, leur dit.

» Remerciez tous sa Majesté de ce qu'au lieu d'vser de tout son pouuoir, elle „ ayme mieux gouuerner ses Subiets auec plus de douceur & de clemence que „ d'authorité, & de ce que se conformant en cette occasion icy, par vne pure inspiration du Ciel, à la misericorde de Dieu, qui ne punit pas les offenses auec » toute la rigueur qu'elles meritent, elle s'est laissée fléchir aux prieres. Toutes » vos rebellions & vos forfaits vous sont remis quant à la peine de mort que vous » auez deseruie, & le Roy veut bien oublier tout son ressentiment, mais c'est à „ condition de n'y plus retourner, car autrement il n'y a point de grace.

Apres cette assemblée finie, l'on relâcha tous les prisonniers, mais ce ne fut pas sans qu'il leur en coutât ce qui est le plus cher apres la vie ; car il fallut payer comptant vne amende qui égaloit la valeur de tous leurs biens, encore leur disoit-on qu'ils deuoient bien remercier le Roy de ce qu'ils se rachetoient de choses si caduques. Semblable exaction fut faite sur tous les Bourgeois qui auoient esté Centeniers, Soixanteniers, Cinquanteniers, ou Dixeniers pendant la sedition, ou bien qu'on sçauoit estre fort riches. On enuoya chez eux des Satellites affamez au nom du Roy, qui emportoient tout pour la taxe, & comme elle estoit plus grande qu'ils ne la pouuoient porter, ils voyoient rauir tous leurs biens sans oser se plaindre du mal-heur de se voir reduits dans les dernieres mi-

feres de la pauureté. Ceux qui manioient alors les Finances demeurent d'accord que le Roy n'en fut gueres plus riche, qu'il n'entra pas la moitié de cét argent dans ses coffres, & que le reste qui fut dispersé entre les Grands & les Officiers de l'Armée sous pretexte du payement des gens de guerre, fut encore plus mal employé, parce qu'ils retinrent tout pour eux, & que leurs soldats continuerent leur brigandage à la sortie de Paris. Année 1382.

CHAPITRE VINGTIESME.

I. Resolution prise de chastier la ville de Roüen.
II. Commissaires deputez pour cét effet.
III. Armée enuoyée en Normandie.
IV. Soûmission de ceux de Roüen mal receuë.
V. La Ville mal-traittée.
VI. Argent extorqué sous pretexte d'emprunt.
VII. L'Estat exposé en proye.

Comme Paris donne le Branle à toutes les autres Villes par son exemple, & comme on tiroit vn double auantage de son chastiment, pour le profit & pour l'authorité, on se resolut aisément à l'étendre sur toutes les autres Villes où le mesme desordre estoit arriué, & de commencer par celle de Roüen Capitale de Normandie. Le Comte de *Harcourt*, present à cette deliberation, & plusieurs autres Seigneurs qui estoient originaires, ou qui auoient leurs principaux Biens dans la Prouince, supplierent plusieurs fois le Roy de pardonner aux Bourgeois, & de se vouloir contenter de les desarmer, de faire dépendre les portes, & de faire proceder contre les coupables, mais ils furent contraints de reuenir à la pluralité des voix, & principalement apres qu'on leur eut reproché qu'ils parloient contre les interests du Roy.

On conclud en ce Conseil d'enuoyer des Commissaires en la Prouince pour faire executer les Ordres du Roy, & l'on fit choix de Maistre Iean *Pastourel* President en la Chambre des Comptes, le plus habile & le plus auisé de sa Compagnie, & de Messire Iean *de Noüiant* (*autrement appellé Iean le Mercier*) Cheualier, que le feu Roy auoit tiré de la poussiere pour en faire vn des principaux de son Conseil, à cause de sa merueilleuse capacité dans les affaires; parce que tous deux connoissoient de longue main & par vne vieille experience, l'humeur & l'esprit des Normans; & la maniere de les gouuerner.

Auec eux fut enuoyé Messire Iean *de Vienne* Admiral de France, suffisamment accompagné de trouppes pour faire executer leurs Iugemens; mais les Principaux de la Ville qui furent au deuant d'eux, leur remontrerent qu'ils trouueroient par tout vne entiere obeïssance. Ils leur montrerent leurs portes abbatuës, par les Bourgeois mesmes, & leur firent entendre les crys d'Allegresse, & les chansons qu'on chantoit par tout à la loüange du Roy, dans la creance qu'ils ne venoient que pour apporter la paix. Mais cette joye fut bientost conuertie en dueil, car les deux Intendans, ayans dés leur arriuée dans le vieil Palais, mandé les plus Notables celuy qui prit la parole chanta bien sur vn autre ton dans la forte Harangue dont il tonna, & dont il estonna cette assemblée. Il leur representa auec horreur ce qui s'estoit fait contre le respect du Roy, & contre la seureté inuiolable des Eglises, & s'il les surprit fort de dire que ces crimes n'estoient pas expiez, & que ce n'estoit pas assez de punir le Chef & l'Autheur de la sedition, puisque c'estoit en estre complice & coupable de la mesme peine, de ne l'auoir pas reprimée, ils furent bien plus épouuentez d'entendre qu'il falloit demeurer prisonniers.

Année 1382.

Apres cela on enuoya des gens auec main-forte par les ruës, qui entrerent dans les maisons qu'ils foüillerent pendant trois iours, & en enleuerent plus de trois cens hommes qu'on répandit en diuers cachots. La terreur de cette persecution mit les plus innocens dans le soupçon d'estre des coupables, ils enuoyerent supplier les Commissaires de ne les pas confondre auec eux, & leurs prieres furent receuës auec l'offre qu'ils firent de se racheter de la peur par tout ce qu'ils auoient de bien. On commença lors à s'adoucir auec de si bonnes gens, & sur la promesse qu'ils firent de representer leurs Notables qu'on tenoit prisonniers, dont ils donnerent pour cautions mille des plus riches qui s'obligerent par escrit, on les relascha pour la reuerence de la feste de Pasques qui approchoit, afin qu'ils pussent faire leurs deuotions.

La quinzaine de Pasques expirée, les Commissaires continuerent de vacquer à leur fonction, ils partagerent leur jugement en trois classes, & la premiere fut de ceux qu'on condamna à mort pour auoir attenté contre l'authorité du Roy en abolissant les subsides. De la seconde estoient certains prisonniers, dont le procez n'estoit point acheué, ausquels on proposa la faculté de tenter la rigueur de la Iustice, ou d'en échapper par argent, & il n'y en eut pas vn qui n'aimât mieux sacrifier tout son bien, pour ciuiliser vne si mauuaise affaire. Enfin le troisiéme ordre estoit de ceux qui n'estoient criminels que d'auoir trop de bien, & qui se laisserent tous contraindre sur la seule apprehension de la prison, à payer de grandes sommes telles qu'on les voulut imposer, sous le titre de prest & d'emprunt, comme plus honneste & moins injurieux, mais qui ne fut pas plus seur ny moins ruineux que celuy d'amende & de reparation.

On se seruit de cette ingenieuse & feinte vengeance contre plusieurs autres Villes, dont on tira vne infinité d'argent, mais le Roy ne fut pas plus riche du pillage de son Estat, l'Espargne tout au contraire fut toute épuisée, & cette desolation publique, qui ruinoit le Roy & le Royaume tourna toute entiere au profit de ceux qui gouuernoient. Cela ne seruit qu'à les mettre en curée, & à irriter leur faim & la passion cruelle de se gorger de la substance du peuple qu'ils venoient comme des chasseurs sous mille nouueaux pretextes de le persecuter, outre l'accablement des imposts annuels, & des tributs ordinaires, pour en tirer le dernier sol.

Fin du second Liure.



GENEA-

ANNEES

- De Nostre Seigneur — 1383.
- Du Schisme. — 5.
- Des pretendus Papes — Vrbain VI. à *Rome*. 5. Clement VII. en *Auignon*. 5.
- De la vacance de l'Empire d'Occident en *Allemagne*. 5. *Wencestas de Luxembourg Roy de Boëme, fils de l'Empereur Charles IV. mort 1378. éleu Roy des Romains, & non reconnu pour Empereur.*
- Du Regne des Rois Chrestiens de l'Europe.
  - Charles VI. en *France* 3.
  - Richard II. en *Angleterre*. 6.
  - Iean I. en *Espagne*, autrement *Castille & Leon*, 5.
  - Pierre en *Arragon*. 47.
  - Ferdinand en *Portugal*. 17. il mourut le 29. Octobre, & le Roy d'Epagne fut exclus de sa succession.
  - Charles le *Mauuais* en *Nauarre*. 33.
  - Louis d'Anjou *dit le Grand*, *en Hongrie*. 40.
  - Du mesme Roy en *Pologne*. 13.
  - Louïs Duc d'Anjou en *Sicile*. 2.
  - Charles d'Anjou *dit de Duras*, *& de la Paix*; vsurpateur du Royaume. 3.
  - d'Olaüs VI. *Roy de Noruegue*, *Regnant auec Margueritte de Dannemarck sa mere* en Dannemarck. 6.
  - d'Albert de Meckelbourg en *Suede*. 22.
  - De Robert Stuart 2. du nom en *Escosse*. 13.

Principaux Princes du Sang, Grands Officiers, Ministres d'Estat, & Fauoris de la Cour de France.

Princes du Sang.
Louis de France depuis Duc *de Touraine*, & enfin d'Orleans, frere du Roy.
Louis de France, Duc *d'Anjou* Roy de Sicile, oncle du Roy.
Iean de France, Duc de *Berry*, & Philippe le Hardy Duc de *Bourgogne*. — Oncles du Roy
Pierre Comte *d'Alençon*. Charles *d'Evreux Roy de Nauarre*.
Loüis Duc de *Bourbon*, oncle maternel du Roy, & Sur-Intendant de son education auec le Duc de Bourgogne, *& grand Chambrier* de France.
Iean de *Bourbon*, Comte de la Marche & de Vendosme, *Ancestre de nos Roys*.

Iean, dit de Montfort, Duc de Bretagne.
Oliuier, Sire de Clisson, *Connestable* de France.
Pierre de Giac *Chancelier* de France.
Iean de Mauquenchin, *autrement dit Mouton*, sire de Blainville.
Loüis de Sancerre, Seigneur de Charenton, & Iean sire de Rieux & de Rochefort. — *Mareschaux* de France.
Iean de Vienne, Seigneur de Rollans, *Admiral*.
Iean sire de la Ferté Fresnel Mareschal de France en Normandie
Moradas sire de Rouuille, Lieutenant des Mareschaux en la mesme Prouince.
Iean Comte de Harcourt, Capitaine General en Normandie.
Iean sire de Saimpy Capitaine General en Picardie.
Hugues de Chastillon, *grand Maistre des Arbalestriers*.
Pierre de Villiers, sire de l'Isle-Adam, *grand Maistre* de France.
Guy Sire de la Trimoüille, garde de *l'Oriflamme*.
Arnaut Amenion, sire d'Albret, *grand Chambellan*.
Bureau sire de la Riuiere, *premier Chambellan*.
Iean Comte de Sarrebruche, *grand Bouteiller* de France.
Raoul sire de Raineual, *grand Panetier*.
Guichard Dauphin S. de Ialligny, *Eschançon* de France.
Eustache de Camp-Remy *Cheualier trenchant*.
Guillaume Chastelain de Beauuais, *Queux de France*.
Charles de Bouuille, Gouuerneur de Dauphiné.
Enguerran de Dargies *grand Fauconnier*.



HISTOIRE DV REGNE DE CHARLES VI. ROY DE FRANCE.

LIVRE TROISIESME.

CHAPITRE PREMIER.

I. L'Angleterre contraint son Roy à faire la guerre en France.
II. Armée des Anglois sur Mer.
III. Détournée par vne tempeste.
IV. Descend en Picardie.
V. Conuocation du Ban & Arriereban de France.
VI. Lettres d'Estat accordées aux Nobles de l'Armée.
VII. Ordre donné pour les viures.

Année 1383.



AV commencement du Printemps, les Anglois qui sont naturellement inconstans & incapables de repos, se preparerent à nous faire vne nouuelle guerre, sous pretexte de ce que le Roy n'auoit point voulu excepter de la Treue qu'ils nous offroient de prolonger à cette condition, le Roy d'Espagne son amy, & son perpetuel Allié. C'estoit la raison qu'ils en publioient; mais la verité est que c'est vne nation qu'il faut faire agir contre autruy, de peur qu'elle ne se deuore elle-mesme, & qui est plus à craindre par ceux qui la gouuernent, quand elle est dans le calme, que dans l'agitation & dans l'orage; & cela parut l'année precedente au Parlement tenu à Londres, où le peuple se rüa sur l'Archeuesque de Cantorbery Chancelier du Royaume, personnage de merite & de probité, qu'il fit mourir

méchamment & sur plusieurs autres du Conseil qu'ils traitterent de mesme, sans leur imputer d'autre crime que de vouloir, disoient-ils, faire vne Paix eternelle & inuiolable entre les deux Couronnes. Ils reprochoient la mesme chose au Roy Richard comme vne lascheté, ils en parloient comme d'vn Prince sans courage, sans affection pour la gloire de son païs & pour son honneur, & indigne d'heriter des droits que son Predecesseur auoit si genereusement poursuiuis; si bien qu'ils l'obligerent de forcer son inclination, & de faire vn effort qui le mit à l'abry de la medisance & du mépris. Il fit vne grande Armée, composée entr'autres de huit cens hommes d'armes d'élite, tous Cheualiers & Escuyers de grande reputation, qui deuoient marcher à la teste d'vne nombreuse quantité de Troupes de toute sorte de gens de pied, & le commandement en fut donné à Thomas d'Angleterre Duc *de Glocestre* Oncle du Roy, à Hugues *Carualle*, à *Cressonal*, & à Robert *Canolle*, tous Personnages illustres, & encore plus fameux par l'experience des armes & par les plus grands exploits des Guerres precedentes. Année 1383.

On prepara vne grande flotte au port de Douvres pour l'embarquement de cette grande Armée, mais il fut arresté par vn accident tout singulier, & que i'estime estre obligé de décrire icy, comme vne noueueauté sans exemple dans vne telle saison. Vne tempeste subite couurit le Ciel d'vne effroyable obscurité, tous les vents déchaisnez l'vn contre l'autre firent des montagnes de flots, qui souleuerent & qui enleuerent les vaisseaux pour les precipiter dans des abysmes, les Masts se briserent, les Voiles se déchirerent, les Cables se rompirent, enfin les Antennes & toutes les pieces les plus necessaires de l'équipage perirent, & comme si l'Ocean ne se fut souleué que pour chastier l'ardeur trop bouïllante de cette nation, il luy fit voir vne espece de guerre ciuile de prez d'vn mois entre ses nauires, qui s'entrefracasserent par tant de chocqs & de rudes secousses de Mer, qu'ils furent inutiles pour cette expedition.

Les Sages jugerent de cette conspiration des Elemens contre vn si grand dessein, qu'on ne deuoit rien attendre de bon d'vne entreprise si trauersée dans ses commencemens, & qui faisoit douter que Dieu en estoit irrité. Cela fut cause d'vne nouuelle deliberation, mais où le plus grand aduis l'emporta sur le meilleur, & sur la force des augures. Il fut resolu de rétablir la flotte, & l'embarquement acheué, elle arriua le lendemain à quatre heures au port de Calais, d'où elle relascha en Flandres. Le reste des Rebelles les y receut comme amis, ils les rafraischirent de toutes choses, ils leur vendirent cheuaux & armes, & apres s'estre vn peu reposez ils vinrent courir les frontieres de Picardie. Le Roy qui ne se défioit point de cet insulte, ne songeoit qu'à iouïr du repos & des fruits de sa victoire contre les Flamens, & apres auoir passé la feste de Pasques en deuotion, il estoit allé accomplir vn vœu à Nostre-Dame de Chartres pour luy rendre graces de sa protection; de-là il fut à Orleans, qui le receut auec tout ce qui se peut d'acclamation & de magnificence, & qui le regala de toutes sortes de presens, & ce fut-là qu'il apprit cette descente, & les cruelles hostilitez du Duc de *Glocestre*.

Cette nouuelle hasta son retour à Paris, & aussi-tost qu'il y fut arriué, il manda de toutes parts les Officiers d'Armée, & pour se vanger auec toutes les forces de son Estat, il fit publier que tous ceux qui tenoient des Fiefs dans le Royaume, & qui estoient capables de porter les armes, se tinssent prests à le suiure, à peine d'en perdre les reuenus, & de souffrir qu'ils tombassent en rachapt. I'ay sçeu depuis, & les ennemis mesmes me l'ont auoüé, qu'on ne vid jamais vne Armée, ny plus grande ny plus leste, ny plus capable de faire de grandes Conquestes, & ceux qui eurent charge d'en faire la reueuë, m'ont asseuré qu'il s'y trouua iusques à seize mille hommes d'Armes, tant Cheualiers qu'Escuyers, tous armez de pied en cap.

Toute cette Noblesse ainsi assemblée demanda vne grace au Roy qu'il leur accorda par le Conseil de tous les Princes du Sang, c'estoit qu'on ne pût faire contr'eux aucune procedure en Iustice pendant qu'ils seroient absens pour le

seruice du public, & que toutes choses demeurassent surcises iusques à leur retour, sans qu'on pût en façon quelconque inquieter leurs femmes & leurs enfans, & cela fut enuoyé signifier en toutes les Iurisdictions du Royaume. Comme c'est l'ordinaire des grandes Armées d'entraisner auec elles vne grande suitte de gens plus incommodes que necessaires, celle-cy ayant besoin d'estre reformée, on en chassa tous les vieillards & les personnes inhabiles au seruice, & on fit de bonnes Loix de Police, mais qui furent mal gardées par le soldat toûjours enclin au vol & au butin.

Année 1383.

Cette occasion fit voir que le Roy croissoit tous les iours de courage & d'esprit, & qu'on auoit sujet d'accroistre les esperances qu'on auoit toûjours euës de la gloire & du bon-heur de son Regne. Il eut bien de la joye de se voir à la teste de tant de belles Trouppes, & dans la creance que le Dieu des Armées auoit fait naistre cette nouuelle guerre pour mettre fin aux vieilles querelles d'entre la France & l'Angleterre, il ne demandoit pas mieux que d'en venir aux mains, & d'en decider par vne bataille. Mais auparauant que d'auancer dauantage dans vns païs où les ennemis s'estoient rendus Maistres de la Campagne, qui ne pouuoit fournir à la subsistance d'vne Armée si nombreuse, il fallut pouruoir aux viures; & comme on estoit en peine de trouuer quelqu'vn qui en voulut traitter, il se trouua vn bon Bourgeois & gros Marchand de la ville de Paris nommé *Nicolas Boulart*, qui l'entreprit à la priere du Roy à ses dépens, & qui s'en acquitta si bien, qu'il fit venir par Mer tout ce qu'il fallut de prouision reglée pour vne Armée de cent mille hommes & plus, pendant l'espace de quatre mois.

CHAPITRE SECOND.

I. Intelligence des Anglois auec les Flamends.
II. Qui deputent malitieusement au Roy.
III. Réponse du Roy à leurs Deputez.
IV. Ils se declarent pour l'Anglois.
V. Le Roy va leuer l'Oriflamme qu'il donne à porter à Guy de la Trimoüille.
VI. Et marche au secours d'Ypre qu'ils assiegeoient.

L'Armée n'estoit pas encore en campagne, quand on vid arriuer, à Paris lors qu'on s'y attendoit le moins, vne grande deputation des plus notables Gantois, dont l'arriuée des Anglois en Flandre auoit ébranlé la fidelité, ou plustost r'asseuré la Rebellion. Le Roy leur ayant accordé Audience, ils s'y presenterent en grand respect, & cachans leur personnage d'explorateurs sous le masque de supplians, ils prierent sa Majesté auec autant d'instance que de feintise, qu'il luy pleût de les regarder desormais d'vn œil plus benin, & d'auoir leur païs en plus grande recommandation, en oubliant les offenses de l'année precedente, que la mort des Autheurs & du Chef de la reuolte, deuoit auoir expiée. Tout cela n'estoit qu'vn prelude pour faire voir sous des termes ambigus qu'il leur restoit encore beaucoup d'orgueil & d'arrogance, & qu'ils ne se soucioient gueres de la grace qu'ils luy demandoient, de se vouloir entremettre pour faire vn bon accord entre leur Comte & eux. Le Roy luy-mesme s'apperceut qu'il n'y auoit qu'vne tres-legere superficie de miel sur le poison qu'ils cachoient dans leur cœur, & le succez fit voir qu'il en vsa comme il deuoit, de leur répondre nettement & en peu de mots, qu'il n'auoit aucune volonté de bien faire à des gens de si peu de merite, & de si peu de fidelité dans leurs paroles & dans leur conduite, & de leur declarer pour conclusion qu'il ne feroit rien de

tout ce qu'ils demandoient. Nous n'auons que trop d'experience, leur dit-il, que vostre nation n'a ny fidelité ny honneur, qu'elle a l'esprit inconstant & leger, & que vous ne respirez qu'apres les nouueautez. Vous ne doutez pas vous mesmes, que cette paix que vous faites mine de tant desirer ne fût déja concluë si vous n'auiez toûjours recherché l'alliance de nos ennemis, & si vous ne les auiez engagez à nous faire la guerre, si cela n'est point vray, vous ne nous en persuaderez rien par toutes vos paroles captieuses & pleines de malice, & les affaires sont en estat que nous ne deuons iuger de vostre fidelité, que par vos actions & par de veritables effects. Année 1383.

Ils s'en retournerent ainsi sans autre satisfaction ou plustost ils furent, assez contens d'auoir vn pretexte plus specieux pour conuertir vne inimitié cachée en vne guerre ouuerte, & pour confirmer publiquement le traitté secret qu'ils auoient auec les Anglois, qu'ils rappellerent de Picardie pour venir assieger la ville d'Ypre, resolus qu'ils estoient de se vanger de ce qu'elle auoit quitté leur alliance l'année derniere pour r'entrer en l'obeissance du Roy.

Le Roy ne perdit point de temps de son costé, car il n'eut pas si tost rebuté ces Deputez, qu'il vint à S. Denis le second iour d'Aoust pour prendre l'Oriflamme, ou pour mieux dire l'Etendard de S. Denis principal Patron de la France, selon la coustume de tout temps pratiquée par ses Predecesseurs à l'entreprise d'vne nouuelle guerre. Cela se fit auec la ceremonie déja cy-deuant décrite, sinon que le Roy ne choisit point sur le champ de garde de l'Oriflamme, & qu'il la retint pardeuers luy: mais depuis à la priere & à la recomendation du Duc de Bourgogne, il la donna à porter à Messire Guy de la Trimoüille, qui n'eut pas besoin de la déployer. Cependant on fit auancer les trouppes, & on en détacha quelques vnes de l'auant-garde pour aller deuers Arras & pour découurir les desseins des ennemis & l'estat de leurs forces, lesquelles manderent au Roy en toute diligence, que les Anglois ioints auec les Flamends auoient assiegé Ypre, & qu'ils la tenoient déja si pressée qu'elle ne pouuoit tenir, à moins d'estre secouruë puissamment & presentement. C'est vne grande & belle ville, considerable par le nombre & par la force de ses Bourgeois qui sont bons soldats, bien bastie, bien munie, située dans vn pays plat, fermée & fortifiée de bonnes murailles & deffenduës de fortes Tours, mais ils l'auoient serrée de si prez qu'ils s'estoient rendus maistres de tous les dehors. Le Comte de Flandres qui auoit grand interest à sa conseruation, tascha d'y ioindre celuy du Roy qui l'auoit conquise, il luy rendit compte de l'estat du Siege, & luy fit si bien valoir le merite & l'importance de la place, qu'il se hasta de venir pour marcher droit aux ennemis, & pour tascher, s'il estoit possible d'acheuer cette guerre dans ce qui restoit de saison propre à tenir la Campagne.

CHAPITRE TROISIESME.

I. Leuée du Siege d'Ypre.
II. Les Anglois mis en fuitte.
III. Quittent Bergues & y mettent le feu.
IV. Assiegez dans Grauelines.
V Senfuyent honteusement à Bourbourg.
VI. Où ils sont sommez de se rendre, & assiegez. Leur vigoureuse resistance. Valeur du Comte d'Eu.
VII. Les Anglois reduits à l'extremité.

LE premier bruit de l'arriuée du Roy fit l'effet qu'il n'attendoit que d'vne sanglante Bataille, les ennemis qui estoient approchez d'Ypre auec vn courage

de Lion, en partirent auec la diligence & la vistesse d'vn liéure qui n'ose tenir la
Année campagne deuant les chiens, & sans autre exploit que d'auoir mis le feu dans vn
1382. Faux-bourg, qu'on estimoit plus que la ville pour sa belle situation & pour la magnificence des maisons publiques & particulieres dont il estoit decoré. Ils ne demandoient qu'à se cacher, mais cependant qu'ils faisoient prier les Flamends de leur donner seureté dans leurs villes, ils ne laisserent pas de faire bonne mine dans leur Camp auprez de Cassel. Ils le fortifierent comme des gens bien resolus d'y attendre les François, mais l'euenement fit voir qu'ils n'auoient qu'vne feinte valeur, car ils n'eurent pas si-tost auis de l'aproche du Connestable de *Clisson*, du Mareschal *de Sancerre* & du Duc *de Bretagne*, Iean de Montfort, que dés la nuit mesme ils mirent le feu dans leurs Tentes pour tout signal de leur retraitte, & s'enfuirent à Bergues, à Grauelines & à Bourbourg, où il furent receus par les Flamends.

Ils conuinrent ensemble en se separant, que ceux qui seroient poussez & chassez d'vn poste se reioindroient au Gros, afin qu'ils fussent plus capables de se deffendre tous ensemble, & le Roy estant auerty de leur fuitte commanda aux mesmes trouppes qui leur auoient fait lascher le pied, de les aller forcer dans leurs retraittes. Ils ne demandoient autre chose, & pour acquerir plus de reputation dans l'execution de leur ordre, leur dessein fut de commencer par Bergues, quand ils sceurent que Messire Robin *Canolle*, que les Anglois vantoient comme le veritable demon de la Guerre, la deuoit deffendre contr'eux, c'estoit bien la pensée des habitans qui l'auoient receu dans cette esperance, mais il ne fut pas si tost informé de nostre dessein, qu'il se défia de ses forces, & qu'il assembla ses compagnons pour leur dire: Ie suis bien fasché, mes amis, de n'auoir autre conseil à vous donner dans l'extremité où nos affaires sont reduites, que celuy de nous tirer d'icy, & de choisir le milieu de la nuit pour profiter du temps où les ennemis seront dans leur plus profond sommeil, & pour passer en diligence à nos Compagnons qui sont à Grauelines.

L'aduis pleut à tous, & chacun songea à faire son pacquet, tant de ses hardes que de celles de son hoste, qu'ils pillerent contre l'asseurance qu'ils leur auoient donnée de les si bien defendre. Mais ils ne violerent pas seulement la foy, mais le droit des gens & les loix de l'hospitalité que les peuples mesmes les plus barbares ont en veneration. Ils y mirent le feu, & les François qui y arriuerent au point du iour, la trouuans sans resistance & sans biens dont ils pussent profiter, déchargerent leur colere sur tout ce qui s'y rencontra de Flamends & d'Anglois vieux ou valetudinaires, & apres vn horrible carnage coururent droit à Grauelines.

Ils se camperent premierement deuant, & ne formerent le siege qu'apres que ceux de dedans persuadez de leur grand nombre & de la force de la place, eurent fait brauade à celuy qui les alla sommer de se rendre. Apres cela on les inuestit, & ils furent particulierement si serrez d'vn costé, qu'il estoit impossible d'y entrer & d'en sortir, mais ils se deffendirent fort bien, & il faut demeurer d'accord qu'on n'eut point d'auantage aux premieres attaques, par le soin qu'ils eurent de s'acquitter de leur deuoir & de faire bonne garde, iusques au troisiesme iour qu'ils virent dresser vne forte batterie de toutes sortes d'engins & d'Artillerie. A la premiere veuë de tant d'aprests pour les forcer, le cœur leur manqua, le courage leur cheut, ils ne songerent qu'à se retirer & ceux de la ville qui les virent charger leurs chariots, les prierent en vain de s'épargner la honte de les auoir abandonnez à la mercy des François, apres s'estre offert de les deffendre, ou plustost apres les auoir eux mesmes receus & apres s'estre mis en ce danger pour leur auoir donné retraitte. Quelques-vns des Principaux qui craignoient d'estre chastiez fauoriserent leur dessein pour se sauuer auec eux, les autres s'y opposerent, & cela fut cause d'vn grand chamaillis entre ceux qui vouloient sortir & ceux qui s'efforçoient de les retenir, dont la conclusion fut, que les Anglois se retirerent à petit bruit & en toute diligence par l'endroit qui n'estoit point gardé.

Cette fuite fut aussi-tost rapportée à Messire Iean *de Vienne* Admiral de France qui estoit en son tour de faire le guet de la nuit, par trois prisonniers Picards,

qui trouuerent occasion de rompre leurs liens durant le tumulte, & qui se deualerent des murailles auec des cordes pendant l'obscurité. Ils luy dirent qu'il seroit tres facile de profiter de ce desordre, & de se rendre maistre d'vne Ville si diuisée, pourueu qu'il ne perdît point de temps; mais parce qu'il y auoit du merueilleux dans la maniere d'emporter d'emblée vne place de cette consequence, il les fit garder pour répondre de la verité de cette nouuelle, & voulut premierement deliberer de l'entreprise auec Messire Raoul *de Raineual*, le Chastelain *de Beauuais*, Rollequin *de Raineual*, Iacques & Guillaume *de Vienne*, Iean *de Sainte Croix*, Iean *de Blesy*, Pierre *de Violaines* & Guillaume *de Gournay*, tous Cheualiers de grande reputation, & les principaux Chefs du quartier qu'il commandoit.

Leur aduis fut de ne pas negliger vne si bonne fortune, & dés l'heure mesme on enuoya des gens dans vn petit batteau, qui allerent à la muraille & qui l'escaladerent si sourdement, que non seulement les sentinelles y furent surprises, mais que les chiens mesmes si éueillez & si soigneux des moindres bruits de la nuit n'en abboyerent pas. Ils pousserent iusques au milieu de la ville, & en faisant retentir le cry de guerre de l'Admiral, ils commencerent à charger tout ce qu'ils rencontrerent. Le peu qui voulut resister fut renuersé, les Bourgeois prirent l'épouuante, chacun s'enferma dans le plus caché de sa maison, & cependant l'Admiral vint, qui donna ordre à la garde des portes, & abandonna le pillage au soldat pour le recompenser de sa peine & pour le tenir en curée. Il enuoya la nouuelle au Roy dés la pointe du iour, & en mesme temps voicy tout le camp qui accourt en foule pour piller, & faute de trouuer les portes ouuertes ce fut à qui grimperoit aux murailles, ou qui les eschelleroit auec des cordes pour descendre tout armé dans les maisons. Le butin fut grand, mais tous ne profiterent pas de ce qu'ils auoient amassé, car quelques soldats ayans mis le feu aux dernieres maisons pendant l'ardeur du pillage, il se répandit presqu'en vn instant par toute la ville, à la faueur d'vn vent furieux & fit de grands amas de cendre de plusieurs monioyes de toutes sortes de richesses, qu'il deuora auec vn bon nombre de maisons. Ce malheureux accident fut doublement funeste aux habitans qui s'estoient cachez auec toutes leurs familles, & qui se trouuerent miserablement exposez au peril certain du feu qui les cherchoit, ou du fer qui les attendoit, & auquel ils estoient trahis par les clameurs & par les crys des femmes & des enfans, qui ne se déroboient des flammes que pour trouuer vne seconde mort sous le glaiue du soldat impitoyable. Si bien que cette ville fut presque toute entiere sacrifiée à la vengeance de sa rebellion, & qu'elle put compter le mois de Septembre pour le dernier terme de sa destinée.

Il ne resta rien de ce miserable sac que quelques pauures garçons, qui se creurent bien-heureux de pouuoir racheter leur vie par vne seruitude volontaire. Le Roy les manda sur le soir pour sçauoir d'eux ce que les Anglois estoient deuenus, & en mesme temps arriua vn de ses Cheuaucheurs d'escurie, qui luy rapportoit en grande diligence qu'ils auoient gagné Bourbourg, & qu'ils se preparoient bien à tenir bon dans vne ville si forte, & que les marests d'alentour rendoient inaccessible. Le Conseil de guerre conclud aussi-tost qu'il les falloit aller attaquer tout chaudement dans cette derniere retraitte, & qu'il ne leur falloit pas donner le loisir de deux iours seulement, ny pour se fortifier, ny pour auiser à faire venir du secours. Le Connestable qui marchoit auec l'auant-garde les ayant fait sommer, ils raillerent le Herault, & luy manderent par mocquerie qu'ils estoient des chats qu'on ne prenoit qu'auec des Gantelets. Il est vray qu'on ne les pouuoit forcer qu'il n'en coutât du sang, & le Connestable en demeura bien d'accord, par l'offre qu'il leur fit vne seconde fois de les receuoir à composition; mais il leur fit bien entendre aussi qu'il estoit indubitable qu'on les emporteroit, & qu'il y auoit peu d'honneur à acquerir pour eux dans vn dessein si temeraire, que de vouloir tenir contre toutes les forces victorieuses d'vn grand Royaume, dans vn lieu où l'on les tenoit acculez sans aucun moyẽ d'en sortir qu'auec autãt de honte que de peril. Il leur laissoit cependant la liberté des viures; mais aussitost que le reste des troupes fut arriué, comme il vid qu'ils estoient incapables

Année 1383.

d'vn sage conseil, il les renferma dans la place, & les entretint de plusieurs attaques en diuers quartiers, iusques à la fin d'Octobre, qu'il resolut de les emporter par vn assaut general où il disposa gaillardement le soldat par la recompense qu'il promit à ceux qui monteroient des premiers sur la muraille, & par l'esperance du pillage qu'il abandonnoit. L'action fut belle, car il n'y eust effort qui ne se fist de part & d'autre pour bien attaquer & pour bien deffendre, & ce qui fut commencé par des affamez de butin, fût enfin poursuiuy par nostre genereuse Noblesse encore plus ambitieuse d'honneur, qui d'abord soustint les troupes & qui enfin se mesla auec elles. On peut dire que iamais il ne se vid vn plus grand acharnement, car tel qu'on croyoit mort ou fracassé de la pesanteur de sa cheute, se releuoit legerement & reuenoit auec plus d'ardeur à l'escalade; le nombre des morts & des blessez donnoit plus de temerité que de peur, & l'attaque deuint si generale, qu'on ne reconnoissoit plus le soldat d'auec le plus grand Seigneur, tout le monde cherchant de la gloire dans cette occasion, iusques à Messire Philippe d'Artois Comte d'Eu cousin du Roy, que la loüable emulation de ses fameux Ancestres emporta le premier sur les murailles, où il arbora les Fleurs-de-Lys malgré les ennemis, & montra par ce premier exploit qu'il estoit le plus vaillant & le plus gentil Prince de son aage.

Cette marque de la Ville prise ne seruit qu'à l'honneur de ce ieune Prince du Sang, par la bonne conduite & par la valeur des Anglois, dont ie suis obligé de loüer la belle resistance & le courage qu'ils eurent, de ne se point estonner de tous nos auantages. Le Pont-leuis & la porte estoient ruinez de nostre Artillerie, on en estoit aux mains de si prez, que le Roy s'estonnoit que nos gens ne fussent pas encore dans la place, quand on luy vint dire que les ennemis les auoient repoussez, & que les cent Archers qu'ils auoient choisy pour deffendre la bréche, s'en estoient si bien acquittez auec les Lanciers, qu'ils auoient donné le temps de la reparer auec de grosses trauerses de bois & de la terre, & qu'elle n'estoit pas forçable.

Ie pourrois raconter mille beaux faits d'armes de ce Siege, mais ie me contenteray de celuy-cy comme le plus signalé, pour ne point contreuenir au dessein que i'ay fait de ne donner qu'vn abregé de l'Histoire. Les Anglois y acquirent de l'honneur, mais nos gens aussi continuerent à s'y signaler de telle sorte, qu'ils leur firent voir que la conclusion n'en seroit pas heureuse, tant par la perte qu'ils faisoient tous les iours, que par la fatigue des veilles continuelles, & de la faim, qui commençoit à les persecuter & qui les mettoit dans le danger comme necessaire d'estre emportez ou contraints de se rendre faute de viures, à vne Armée qui auoit la force & l'esperance de son costé, & à qui le froid & la pluye & l'incommodité du campement ne donnoient que plus de courage d'acheuer cette conqueste.

CHAPITRE QVATRIESME.

I. Les Anglois ont recours au Duc de Bretagne pour moyenner le traité de la reduction de Bourbourg.
II. Il s'employe pour eux enuers le Roy. Sa harangue.
III. Aduis contraire de Messire Pierre de Villiers.
IV. Non suiuy sous la fausse esperance d'vne bonne Paix.
V. Traité fait auec les Anglois.
VI. Le Duc de Bretagne mal voulu de sa negotiation.

La famine & la langueur consumant enfin tout ce que les Anglois auoient d'hommes, & tout estant à craindre du costé des assiegez, ils furent fort consternez

consternez de ne sçauoir comment sortir de ce Labyrinthe, & de ne pouuoir plus esperer que de l'entremise du Duc de Bretagne leur ancien amy. Ils trouuerent moyen de luy faire parler secrettement & i'ay apris de bon lieu qu'on luy fit ce discours de leur part. Sçachez, le meilleur des Princes, que la faim presse si fort vos bons amis & vos Compagnons des guerres passées, qui sont enfermez dans Bourbourg, que force leur est de resoudre d'en sortir plustost que d'yperir, & pour cela il nous faut vne composition que nous ne sçaurions esperer ny bonne ny honorable, que de vostre affection & du ressouuenir de vostre rétablissement. Vous le deuez tout entier à nos armes, & vous deurez à cette occasion icy la ioye de vous en estre ressenty, & d'en auoir témoigné vostre reconnoissance, si vous nous prestez la main pour nous tirer d'vn estat malheureux & qu'on peut appeller tres desesperé. Nous sçauons le credit & la faueur que vous auez auprez du Roy de France & des autres Princes de son Sang, employez les pour nostre deliurance, prenez vostre temps pour en parler auec le succez que nous esperons de vostre adresse; faites nous sçauoir, s'il vous plaist, ce que vous aurez pû moyenner, & soyez asseuré que nous ne vous demandons cette grace qu'auec vne protestation tres sincere, qu'vn bien-fait de si grande importance nous conseruera eternellement dans vos interests, pour vous continuer les mesmes seruices que vous auez receu de l'appuy de la Couronne d'Angleterre.

Année 1383.

Il leur gardoit vn reste d'inclination qui l'obligea tres volontiers à leur promettre par serment de les seruir de tout son pouuoir, & il en trouua le moyen en certain iour de Conseil, où le rang qu'il tenoit comme le plus puissant apres les premiers Princes du Sang, & comme le plus habile aux grandes affaires, luy permit de donner son sentiment deuant le Roy comme il fit en ces termes d'autant plus malicieux qu'ils sembloient salutaires & pacifiques. Toute la terre n'est que trop persuadée, Prince tres excellent, & l'histoire des choses passées le rend assez public à toutes les nations, qu'il n'y a point d'obstacles que la puissance des Roys de France ne soit capable d'affronter. Le grand courage de vostre Majesté fait bien voir que vous suiuez amoureusement ce bel exemple de leur valeur, puisque c'est le suiet de cette campagne, & de l'assemblée de tant de belles trouppes, dont les premiers exploits & les penibles trauaux vous doiuent autant donner d'esperances, que de sujet de desespoir aux Anglois que nous tenons assiegez. Vous auez plus de forces qu'il n'en faut pour en venir à bout, mais la fidelité que ie vous dois & que ie vous ay iurée, me rend vn peu scrupuleux dans tout ce qui regarde le seruice de vostre Maiesté, & i'auouë que ie preuois des difficultez dans la fin de cette entreprise, qui me mettent en doute du succez, & qui me font apprehender que vous ne l'achetiez vn peu trop cherement. L'hyuer aproche, qui nous amenera vn pire temps que celuy-cy que nous auons, & vous sçauez qu'il est si pluuieux qu'on ne sçauroit plus estre à couuert sous les Tentes, & que les prouisions se gastent & se ruïnent par l'humidité. Cela fera qu'on ne pourra continuer les attaques auec la mesme vigueur, & que les ennemis seront plus disposez à les soustenir dans l'esperance que la saison combattra pour eux; & ie diray encore dans le besoin de conseruer leur reputation & celle de leur pays; car c'est vne élite de tout ce que l'Angleterre à de gens plus aguerris, & desquels ie suis obligé de dire, qu'il n'y en a pas vn de la valeur duquel mes anciennes disgraces ne m'ayent rendu témoin. Si vostre Maiesté reduit ces braues hommes à l'extremité, le desespoir de pouuoir viure auec le mesme honneur, & l'horreur d'vne reddition ignominieuse les iettera dans le hazard d'vn sanglant combat, & ainsi la victoire seroit difficile, ou bien, asseurément sera-elle à deplorer par la perte de beaucoup de Princes & de grands Seigneurs, que la ialousie de la gloire precipite ordinairement en de pareilles occasions. Il y a vn moyen plus facile & plus seur; & mon auis seroit qu'on s'en seruît: c'est la voye d'accord, qui pourroit estre également honneste & vtile, si elle nous donnoit vne bonne paix, qui est la plus iuste fin d'vne longue guerre, que nous auons en vain cherché depuis tant d'années, & que i'estime certainement qu'on

Année 1383. pourroit ménager par le progrez de cette campagne, si on le vouloit tenter & si on y disposoit les affaires, en accordant aux assiegez de sortir vies & bagues sauues. C'est vne composition qui leur est plus necessaire qu'honorable, aussi bien Prince Serenissime, n'auez vous que faire de leur sang; aussi bien vostre clemence vous acquerera-elle plus de renom par tout le monde où elle esclattera par cette action, que la passion de combattre & de vaincre par les seules armes, qui est vne vertu moins Royale, & ie diray encore auec la permission de toute la compagnie, moins capable de vous combler de gloire, que l'honneur d'auoir donné la Paix à vostre Royaume sans effusion de sang, & d'auoir obligé vos ennemis à n'esperer de salut que par vostre mercy.

Apres cette Harangue malicieuse & pleine d'vn beau semblant d'affection & de probité, le Duc se retira pour laisser la liberté des suffrages, & quand on en vint au rang de nos anciens Cheualiers, qui portans encore vn esprit vif & courageux dans vn corps chargé d'années, n'en estoient que plus capables d'vn bon conseil, Messire *Pierre de Villiers* porta la parole pour eux tous, & s'adressant au Roy auec vne contenance digne de ses genereux sentimens. C'est la pensée de tout ce que nous sommes icy de gens qui auons quelque experience de l'esprit des Anglois, Prince Serenissime, luy dit-il, que l'aduis que le Duc vient d'ouurir, n'est point capable ny de vous faire des amis nouueaux ny de diminuer le nombre de vos ennemis, & que c'est abuser de vostre bonne fortune, que de mettre en deliberation si vous conseruerez ce que vous pouuez deffaire, ou qu'il est en vostre pouuoir de subiuguer & de mettre à grosse rançon. La nation Angloise a des qualitez incompatibles auec tout ce que vous luy pouuez témoigner de generosité; elle est fiere, orgueilleuse, inquiete, & irreconciliable, elle portera vn ressentiment eternel du malheur present, & la memoire d'vne grace si signalée, ne seruira qu'à luy faire chercher tous les moyens de reduire la France à la mesme ex-tremité pour reparer son iniure. Elle est intraittable & farouche, on ne la peut apriuoiser, ny par ciuilité ny par bienfaits, & plus vous entreprendrez de l'obliger, plus vous l'irriterez, plus vous aigrirez la haine inexpiable & inueterée qu'elle a contre vostre Majesté & contre son Estat, moins en aura-elle de reconnoissance. Pource qui est de l'incommodité de la saison que le Duc vient d'alleguer, les soldats sçauent bien que c'est vne des plus vieilles loix de la guerre, d'acheuer en hyuer ce qu'on a commencé auparauant, & ils ne sont pas de ces oiseaux d'Esté que l'Automne fait songer à se retirer dans les pays plus temperez. Ie voudrois bien sçauoir si nous deuons plus de patience à la passion de la chasse, qui nous fait mépriser les neiges & les frimats, & qui nous rend prests à courir en tout temps les montagnes, les vallées & les forests par diuertissement ou par exercice, & si nous aurions vn plus iuste acharnement à la simple satisfaction de mettre vne beste aux abboys, qu'à l'obligation de forcer nos ennemis que nous tenons inuestis? ferons nous ce tort à la valeur de nos gens de guerre, de les croire si effeminez que de s'ennuyer icy, sont ils si tendres & si peu genereux, que de ne pouuoir, s'il estoit besoin donner vn hyuer aux armes & aux camps, & quelle honte seroit-ce pour eux de leur reprocher tant de foiblesse que de ne pouuoir souffrir & le froid & le chaud? ce n'est pas la seule valeur d'impetuosité qui donne la reputation à la guerre, les plus belles actions sont les fruits de la perseuerance, & si l'on n'en a pas besoin en toutes sortes de rencontres, on ne sçauroit nier qu'elle ne soit necessaire dans les Sieges. Le temps vient à bout des villes les plus fortes & les mieux munies, c'est luy qui les reduit le plus souuent par la faim & par la soif, il combattra pour nous auec ces deux ennemis inuincibles, & ce sera par ce moyen s'il plaist à Dieu que nostre Prince forcera les assiegez.

Toutes ces raisons ne purent empescher que les Princes du Sang qui estoient de l'autre aduis, ne trouuassent assez de suffrages pour le maintenir, parmy des gens complaisans, ou plustost credules comme sont les François, & particulierement sur l'article de la reconnoissance, sur la coustume qu'ils ont de iuger de la foy d'autruy, par celle qui est en regne parmy leur nation,

si bien qu'on ne se défia point de la malice du Duc de Bretagne, & que la feinte sincerité trouua de l'applaudissement dans l'assemblée qui suiuit son Conseil. Les Oncles du Roy charmez du beau semblant de ses raisons, l'ayant mandé pour demesler les difficultez qu'on faisoit d'esperer la Paix de la conjoncture presente: Si vous pouuez, luy dirent-ils, executer si fidelement ce que vous auez proposé, que la leuée du siege nous puisse donner vne Paix si ferme que les ennemis ne fassent plus de descente, ny de courses en ce Royaume, il n'y a personne qui ne doiue estre de vostre auis. Il ne manqua pas d'en iurer, & ainsi, s'il m'est permis de dire la verité, il trompa des Princes assez prudens par des paroles sans succez aussi bien que sans fondement; on fit ce qu'il desira, on permit l'entrée des viures dans la place, & luy mesme fut chargé de la commission du traitté.

Année 1383.

Les Anglois receurent l'Ambassade & l'Ambassadeur auec toute la ioye que meritoit vne si obligeante nouuelle, & ils le remercierent de leur honneur & de leur salut auec mille protestations d'vne reconnoissance eternelle. Ce fut par son Conseil qu'ils enuoyerent douze des plus considerables d'entr'eux pour remercier le Roy, qui l'allerent rencontrer auec vne leste & pompeuse suitte à la campagne où il voloit le Heron; mais comme il trouua peu de goust à leur compliment, il ne leur tint pas grand discours, & sans leur faire beaucoup d'accueil, il les renuoya au Duc de Bourgogne, qui eut ordre de leur donner audience & de les depescher.

Aussi-tost apres, on fit cesser toute hostilité, & la nouuelle en fut receuë dans le camp auec tout le dépit que put témoigner le soldat priué de l'esperance d'vn butin si present. Il n'y eut sorte d'imprecation que toute l'armée ne fit contre le Duc de Bretagne, & le lendemain, au lieu de cette face victorieuse qu'elle faisoit paroistre durant le siege, on la vit dans vne contenance abbatuë & sous vn visage de personnes vaincuës, cependant que les Anglois glorieux de se voir échappez du filet, trauersoient les lignes & les trauaux d'vn air fier & hautain, traisnans à leur suitte vn nombreux & superbe équipage de chariots & de charettes, tous pleins du pillage des frontieres de France & de Flandres. Encore ne passerent-ils pas sans railler & sans insulter par des brocards & par des paroles piquantes, au desespoir des gens de guerre & à l'imprudence des Chefs.

CHAPITRE CINQUIESME.

I. Punition miraculeuse du sacrilege d'vn soldat.

II. Retour du Roy, qui reconnoist le mauuais conseil du Duc de Bretagne.

III. Deputation pour la paix qu'on esperoit du traitté, sans autre effect que d'vne petite treue.

LEs trouppes du Roy estant entrées dans la ville, la rage de voir que les Anglois ne leur auoient rien laissé de considerable à piller, porta leur violence iusques dans les Eglises, où les femmes & les enfans s'estoient retirez. Il y eut vn soldat entr'autres qui enfonça vne porte, qui monta sur vn Autel dedié à S. Iean Baptiste, & qui osa mettre la main sur vn vœu d'or qui luy auoit esté consacré, mais le malheureux à l'instant mesme seruit à la posterité pour iustifier la sentence de l'Apostre, qui menace celuy qui violera le Temple, que Dieu l'exterminera. A peine eut il leué la main sur l'image du Saint, qu'elle tourna la face en arriere contre la muraille, & qu'à l'instant mesme le scelerat saisi du Diable, criant & escumant de rage, tomba du haut à bas pour venir répandre sa ceruelle sur le carreau. La vengeance de ce sacrilege s'estant diuulguée par tout, cette Eglise qui estoit menacée de pillage, ne deuint pas

Année 1383. ſeulement vn lieu d'azile & de ſeureté, mais vn lieu riche des dons de toute la Nobleſſe de l'armée qui y vint en grande deuotion.

Apres la place reduite & tous les ordres donnez pour en rétablir les fortifications, le Roy reuint hyuerner à Paris en attendant les nouuelles de la negociation du Duc de Bretagne, qui fut de retour le douziéme de Decembre, ſans autre fruit que d'auoir mal ménagé les intereſts de la France en diuerſes conferences ſecrettes, & d'auoir confirmé le Roy dans la mauuaiſe opinion qu'il commençoit à conceuoir de la fidelité de ſon conſeil de Bourbourg. Il rapporta pour toute réponſe que le Duc de Lenclaſtre Oncle du Roy d'Angleterre paſſeroit dans le meſme mois en France pour eſſayer à faire quelque traitté, & apres auoir ainſi ioüé ſon perſonnage, il diſparut & prit congé du Roy pour ſe retirer en Bretagne, bien ioyeux d'auoir ſeruy ſes bons amis aux dépens de cét Eſtat.

Le Roy s'eſtoit trop apperceu de ſes fourbes pour rien eſperer de cette future negotiation, mais il ne voulut pas donner occaſion aux Anglois de demeurer quittes des promeſſes de paix qu'ils auoient ſi affirmatiuement données, ſous pretexte qu'il l'auroit refuſée. Il enuoya le Duc de Berry ſon Oncle ſur la frontiere auec bon nombre d'Eueſques & de Seigneurs, qui paſſerent deux mois de temps tant à Calais qu'à Bologne, & le lieu de la Conference fut à Lelinguehan, ſous des Tentes magnifiques : mais ce voyage ne valut ny les frais ny la peine, & tout ce qu'on y pût faire fut de continuer la tréue iuſques à la S. Michel.

CHAPITRE SIXIESME.

I. Mort de Loüis Comte de Flandres.
II. Grande tempeſte de vents fort remarquable.

AV mois de Ianuier 1383. mourut Loüis Comte de Flandres fils de Marguerite de France, fille du Roy Philippe le Long : ce Prince qui auoit employé ſes meilleures années à vouloir ſoûmettre ſes Sujets ſous le ioug de toutes ſortes d'impoſts, merite bien pour tant de frequentes reuoltes & d'horribles carnages qu'il cauſa, & que nous venons de décrire, d'eſtre vn exemple toûjours preſent à ceux qui luy ſuccederont, pour leur enſeigner à gouuerner leurs peuples auec plus de douceur, autant pour l'intereſt de leur repos que pour celuy de leur propre conſeruation. Il eſtoit haï des Flamends, & comme il n'auoit iamais gueres aimé les François, il en fut auſſi dautant moins regretté qu'il auoit degeneré de la generoſité de ſa mere, & qu'il auoit fauoriſé & aſſiſté de toutes choſes les ennemis du feu Roy pour luy faire la guerre. Il eſtoit Comte de Flandres du coſté paternel, & il recueillit encore de la ſucceſſion de ſa mere, les Comtez de Bourgogne, d'Artois, & de Rhetel, auec la ſeigneurie de Salins, & tous ces grands biens furent portez par Marguerite de Flandres ſa fille vnique, à Monſeigneur Philippe de France Duc de Bourgogne Oncle du Roy.

C'eſt vne choſe tres digne de remarque, comme eſtant toute ſinguliere, que le iour de cette mort ait eſté ſi tempeſtueux, qu'il ſembla que les vents euſſent forcé les poles du Ciel pour s'entrefaire la guerre des quatre coins du monde, & que l'effect en ait eſté ſi contraire à l'experience eternelle qui a fait dire que les choſes les plus éleuées ſont expoſées à l'empire des vents; car il ne reſta aucun témoignage de leur violence ny contre les grands arbres des foreſts, ny contre les clochers des Egliſes, ny contre les toits des Palais les plus exaucez. On obſerua tout au contraire, & cela s'eſt confirmé de pluſieurs endroits, que tout ce qu'il y auoit de roues & de gibets depuis la Flandre iuſques à bien auant dans la France, fut renuerſé ou arraché: que les corps des criminels ſupliciez furent emportez par les vents en diuers & differents lieux, & meſme quelques potences arrachées & entraiſnées par la meſme bouraſque dans les riuieres voiſines. On fut d'autant plus épouuanté d'vne choſe ſi étrange & ſi inouye, & l'allarme en fut grande à

Paris qui n'estoit pas encore trop remis de la terreur des supplices, de ce que ces eauës charrierent iusques dans la Seine qui les fit voir aux Ports de cette grande Ville, des restes de gibets, & des lambeaux de ces miserables cadaures & de ces fantosmes des seditions passées. Année 1383.

CHAPITRE SIXIESME.

I. Le Mareschal de Sancerre est défait en Guyenne.
II. Les Ennemis y prennent quelques places.

ON defera par tout à la publication de la Treue, horsmis en Guyenne, où l'on peut mieux appeller brigandage que guerre, les courses qui se faisoient par des jeunes gens pour la pluspart Bastards des grandes maisons du païs, qui ne pouuoient demeurer en repos, & qui se faisoient auoüer du plus mauuais party pour auoir plus de liberté, & pour ne point releuer de l'honneur des Armes & des Loix de la discipline militaire. Messire Louïs de Sancerre Mareschal de France, qui commandoit les Armes du Roy dans cette Prouince, les auoit toûjours battus en guerre, & comme ils n'en pouuoient prendre reuange que par surprise, ils trouuerent moyen de luy dresser vne embuscade où ils vinrent fondre sur luy en plus grand nombre: mais quoy qu'il arriue souuent que les plus vaillans perdent courage en de pareilles occasions, ce General fit voir en celle-cy par vne longue resistance, qu'il ne cedoit qu'à l'auantage de leur poste & de leur grand nombre, qui l'obligea enfin de pouruoir à la retraitte & à la seureté des siens.

Ce petit succez haussa le cœur aux Gascons, ils auancerent plus hardiment vers Bordeaux, où ils ne trouuerent point d'obstacles au dessein qu'ils firent sur deux Chasteaux, l'vn nommé la Farine & l'autre Benigne, tous deux pleins d'hommes, & que leur situation rendoit inaccessibles, & à la fin ils les contraignirent de se rendre par famine. De-là ils tournerent vers la Rochelle, & forcerent Taunay-Charente qu'ils pillerent & saccagerent impitoyablement, & apres l'auoir brûlé pour empescher qu'on ne le pût rétablir, ils se retirent gorgez de butin.

Fin du troisiéme Liure.

ANNEES

- De Nostre Seigneur 1384.
- Du Schisme. 6.
- Des pretendus Papes
  - Vrbain VI. à *Rome*. 6.
  - Clement VII. en *Auignon*. 6.
- De la vacance de l'Empire d'Occident en *Allemagne*. 6.
  Wenceslas de Luxembourg Roy de Boëme, fils de l'Empereur Charles IV. mort 1378. éleu Roy des Romains, & non reconnu pour Empereur.
- Du Regne des Rois Chrestiens de l'Europe.
  - Charles VI. en *France* 4.
  - Richard II. en *Angleterre*. 7.
  - Iean I. en *Espagne*, autrement *Castille & Leon*, 6.
  - Pierre en *Arragon*. 48.
  - De l'interregne de *Portugal*. 21.
  - Charles le *Mauuais* en *Nauarre*. 34.
  - Louis d'Anjou *dit le Grand*, *en Hongrie*. 41.
  - Du mesme Roy en *Pologne*. 14.
  - Loüis de Fance Duc d'Anjou en *Sicile*, 3. & dernier.
  - Charles d'Anjou *dit de Duras*, *& de la Paix*, vsurpateur du Royaume. 4.
  - d'Olaüs VI. *Roy de Noruegue*, *Regnant auec Margueritte de Dannemarck sa mere* en Dannemarck. 7.
  - d'Albert de Meckelbourg en *Suede*. 23.
  - De Robert Stuart 2. du nom en *Escosse*. 14.

Principaux Princes du Sang, Grands Officiers, Ministres d'Estat, & Fauoris de la Cour de France.

Princes du Sang:

Loüis de France depuis Duc *de Touraine*, & enfin d'Orleans, frere du Roy.
Louis de France, Duc *d'Aniou*, Roy de Sicile, oncle du Roy.
Iean de France, Duc de *Berry*, & / Philippe le Hardy Duc de *Bourgogne*. — Oncles du Roy
Pierre Comte *d'Alençon*. Charles *d'Evreux Roy de Nauarre*.
Loüis Duc de *Bourbon*, oncle maternel du Roy, & Sur-Intendant de son education auec le Duc de Bourgogne, *& grand Chambrier* de France.
Iean de *Bourbon*, Comte de la Marche & de Vendosme, *Ancestre de nos Roys*.

Iean, dit de Montfort, Duc de *Bretagne*.
Oliuier, Sire de Clisson, *Connestable* de France.
Pierre de Giac *Chancelier* de France.
Iean de Mauquenchin, *autrement dit Mouton*, sire de Blainville.
Loüis de Sancerre, Seigneur de Charenton, & / Iean sire de Rieux & de Rochefort. — *Mareschaux* de France.
Iean de Vienne, Seigneur de Rollans, *Admiral*.
Iean sire de la Ferté-Fresnel Mareschal de France en Normandie.
Moradas sire de Rouuille, Lieutenant des Mareschaux en la mesme Prouince.
Iean Comte de Harcourt, Capitaine General en Normandie.
Iean sire de Saimpy Capitaine General en Picardie.
Hugues de Chastillon, *grand Maistre des Arbalestriers*.
Pierre de Villiers, sire de l'Isle-Adam, *grand Maistre* de France.
Arnaut Amenion, sire d'Albret, *grand Chambellan*.
Bureau sire de la Riuiere, *premier Chambellan*.
Enguerran Sire de Coucy Comte de Soissons, *grand Bouteiller* de France.
Raoul sire de Raineual, *grand Panetier*.
Eustache de Camp-Remy *Cheualier trenchant*.
Guillaume Chastelain de Beauuais, *Queux de France*.
Charles de Bouuille, Gouuerneur de Dauphiné.
Enguerran de Dargies *grand Fauconnier*.



HISTOIRE DV REGNE DE CHARLES VI. ROY DE FRANCE.

LIVRE QVATRIESME.

CHAPITRE PREMIER.

I. Emeute des Tuchins d'Auuergne & de Poictou.
II. Leurs cruautez & Brigandages.
III. Ils font vn Chef.
IV. Leur deffaite par les Ordres du Duc de Berry.



LE Reste de la France fut assez paisible à cause de la Treue, & il ne se passa rien de considerable pour cette Histoire, que le voyage d'Auignon, que le Duc de Berry fit au mois de May, pour aller voir le Pape Clement qui l'en auoit conuié. Il passa par l'Auuergne & par le Poictou qui luy appartenoient, & fut obligé d'y faire quelque sejour pour reprimer l'estrange fureur du petit peuple, qui s'estoit souleué contre sa profession, & qui opprimoit le païs sous le nom de Tuchins, qu'on leur donna par mespris, & qu'ils rendirent redoutable par la fureur dont ils se ruerent sur tout ce qu'ils trouuerent sans deffense. Le premier pretexte de leur vnion, qu'ils jurerent auec des sermens execrables, fut de deliurer le païs des imposts, & de le remettre en son ancienne liberté, mais quand ils se virent en si grand nombre, la liberté de tout entreprendre les rendit capables de toutes sortes d'excez & d'outrages, contre les Ecclesiastiques, les Nobles, les gros Marchands, & tous les bons Bourgeois. Année 1384.

Ils ne se contentoient pas de les piller, ils arrachoient les yeux à quelques-

Année 1384.

vns, ils coupoient les membres à d'autres, ils pendirent mesme beaucoup d'innocens, & leur fureur croissant auec le nombre ils mirent en cendres tout ce qu'il y eut de maisons à la campagne qu'on ne voulut pas racheter à leur mot. La crainte de la mort ou du feu les faisoit receuoir par tout, & ils ne se soucioient gueres pour cela de violer l'hospitalité non plus que le droit des gens, & de disposer de toutes choses à discretion. Cela mit la frayeur dans tous les païs voisins, cela rompit le commerce, & il fallut que ceux qui voulurent hazarder de le continuër, prissent des routes détournées, ou qu'ils s'habillassent en païsans pour passer parmy ces coquins sous le masque d'vn Tuchin : & pour éuiter la mort sous la figure & l'humeur contre-faite d'vn criminel & d'vn homme à pendre.

Cela ne se put si bien faire que les coquins ne s'en apperceussent, & dans le soupçon qu'ils en eurent, ils creurent auoir besoin d'vn Chef pour les garder de surprise, qu'ils trouuerent tel qu'il leur falloit en la personne d'vn nommé *Pierre de la Bruyere.* C'estoit vn follastre en apparence, mais en effet aussi méchant & aussi malin barbare qu'aucun d'eux tous, qui signala son authorité d'abord par vne tres-cruelle Loy. Il ordonna qu'on eût à tuer dés l'heure-mesme sans differer tout ce qui se trouueroit de gens dans les trouppes ou par les chemins qui n'auroient pas les mains dures & calleuses comme eux, ou dont la mine, la contenance, les façons, le geste, ou la parole, témoigneroit quelque chose de plus poly ou de moins grossier que n'estoit cette multitude. Tous jurerent d'obseruer cét Edict dans toute sa rigueur, & entre plusieurs personnes qu'ils assassinerent, & dont on ignore les noms, i'ay apris que ce mal-heur tomba particulierement sur la teste d'vn noble Escuyer du Royaume d'Escosse nommé *Iean Patern*, qu'ils prirent en passant pour aller vers le Roy d'Arragon, & lequel ils mirent méchamment à mort apres l'auoir couronné d'vn tripied de fer tout rouge, & d'vn Religieux de la sainte Trinité. Ils découurirent celuy-cy sous vn habillement de païsan par le moyen de la Croix qu'il portoit pour marque de son Ordre & de sa Religion, ils le lierent à vn arbre, le trauerserent de part en part d'vne broche de fer, & le lendemain ayans pris vn Prestre qui alloit en Cour de Rome, ils luy couperent l'extremité des doigts, ils luy écorcherent sa Couronne en haine de son caractere, & le brulerent.

Ces inhumanitez deuoient armer tout le païs pour les exterminer, & cela estoit assez facile par le mauuais ordre de leur marche, en trouppes éparses de tous costez, & par le peu de valeur de leurs armes, qui n'estoient que de méchants arcs de cuir, des vilaines espées rouïllées, des fourches ou de simples bastons de chesne. Toutefois on n'osa rien entreprendre à cause de leur grand nombre, iusques à l'arriuée du Duc de Berry, qui ne put souffrir que ces marauts fussent plus long-temps maistres de la campagne, & que leur cruauté demeurast impunie. Il fortifia ce qu'il auoit amené de gens auec luy quelques nouuelles leuées, & il commença de les defaire par la deffense qu'il fit de donner la vie à pas vn de cette faction, car cela rabaissa leur orgueil & les rendit aussi poltrons qu'ils auoient témoigné de resolution & de temerité. Comme ils estoient incapables de tout ordre pour se seruir auantageusement de leur multitude dans vn combat, à peine purent-ils attendre le premier choc, ils se tournerent en fuite, l'on en fit vne sanglante boucherie, & ce qui put flechir la colere lassée du soldat, fut sacrifié à l'exemple & perit aux gibets, ou bien dans les eauës, où l'on en jetta grande quantité pour esteindre & pour noyer la memoire d'vne emotion si funeste, & qui meritoit d'estre expiée de toute sorte de supplices.

CHA-

CHAPITRE SECOND.

I. Arriuée du Duc de Berry en Auignon, & sa reception par le Pape.

II. Histoire du saint Cloud de l'Abbaye de saint Denis.

APres cét exploit qui rendit la campagne libre, le Duc de Berry continua son voyage d'Auignon, & le Pape Clement n'oublia rien de tout ce qu'il creut deuoir à la condition de ce Prince, & de tout ce qui pouuoit témoigner la joye qu'il auoit de son arriuée. Il enuoya au deuant de luy deux Cardinaux auec vn grand cortege de Noblesse, le receut amoureusement au baiser de Paix, s'enquit auec empressement de sa santé, & fit la mesme ciuilité aux principaux Seigneurs de sa suitte, qu'il fit loger commodément aux enuirons de son Palais. Il y demeura plusieurs iours qui se passerent en diuers entretiens, tant en secret qu'en Chappelle auec toute la Cour Romaine, en toutes sortes de bonnes cheres & de diuertissemens, & mesmes auec plusieurs regales de dons & de presens: Le Pape luy faisant monstre, ou plustost le faisant Maistre de tous ses Thresors; qu'il luy exposa plusieurs fois en veuë pour le tenter de ce qu'il auoit de plus curieux. Il en vsa aussi fort magnifiquement & iusques à la prodigalité enuers les Seigneurs de la suitte, & donna autant de témoignages de sa magnificence à leur depart, qu'il y auoit de personnes considerables. Année 1384.

I'ay sceû de quelques-vns d'entr'eux qu'il fit present au Duc entr'autres choses, d'vne petite partie du saint Cloud de la Croix de nostre Seigneur, de la grosseur d'vn grain de moustarde, lequel il fit attacher à vn cloud de fer, qu'il enchassa dans vn Reliquaire tout de crystal, d'or & de pierreries, où l'on voyoit l'Image d'vn Charlemagne assis sur vn Trosne d'or. Il ordonna qu'on la donnât à baiser à ceux qui en auroient la deuotion, & huit ans apres, il en fit vn present au Duc de Bourgogne son Frere, comme de ce qu'il auoit de plus precieux. En effet il fut persuadé du merite de cette Relique par l'enqueste qu'il fit des anciens Religieux de l'Abbaye de saint Denis, qui auoient en leur Eglise le seul saint Cloud qui fut en France, pour sçauoir si cette petite portion en auroit esté tirée. Ils luy donnerent pour certain qu'en l'année mille trois cens soixante & dix, le Roy Charles son Frere l'auoit obtenuë apres beaucoup d'instances, & que son Orfeure estant tout prest de toucher à ce Cloud, ce petit morceau s'estoit detaché de luy-mesme auparauant que de sentir la lime, & auoit sauté sur vn tapis de soye où l'on l'auoit recueilly. Il ne douta point que le Roy n'en eût fait present au Pape, & cette merueille accreut encore son respect & sa deuotion.

CHAPITRE TROISIEME.

I. De quelques miracles du glorieux saint Denis.

EN cette année, Dieu permit quelques miracles à l'intercession de saint Denis Areopagite pour signaler sa gloire, & pour entretenir la deuotion des peuples de France enuers ce Bien-heureux Patron & Apostre des Gaules. Le premier que ie décriray arriua en la personne d'vn Boulanger de la ville mesme de saint Denis, qui fut possedé du mauuais esprit, & qu'on vid tout à coup écumant de rage, crier & courir apres tout ce qui se presentoit deuant luy pour le déchirer des ongles & des dents auec toute la fureur d'vne beste feroce. Ses voisins & ses amis émeus de charité & saisis de crainte, s'attrouperent pour le suiure, &

Année 1384. l'ayant abbattu ils l'enchaisnerent, le traisnerent en l'Eglise du glorieux Martyr, & d'abord le presenterent deuant le Crucifix; où apres quelques Oraisons il s'adoucit vn peu; mais l'ayant transporté de là deuant l'Autel de ce saint Martyr, il y demeura quelque temps couché, & comme sans mouuement, & enfin il vomit vn souffle tres-puant, & dont toute la compagnie fut infectée. Aussi-tost il se leua debout, il reconnut publiquement la grace qu'il auoit receuë & se mit à genoux pour remercier Dieu d'auoir accordé son salut & sa guerison à vne si puissante intercession.

Vne pauure femme du village d'Herbelay ayant laissé son fils aagé de trois ans dans sa grange, au temps de la moisson, comme il se joüoit à des gerbes de bled, vne barbe d'espy luy sauta dans l'œil, qui luy fit vne grande douleur. Cela irrita quelques humeurs, qui luy descendirent sur la veuë en telle quantité, qu'il fut trois semaines sans voir, & dans des souffrances si extremes, que les Chirurgiens mesmes concluoient à luy faire perdre les yeux pour l'en soulager. La mere fort affligée & ne sçachant à quoy se resoudre, eut recours à saint Denis, elle luy apporta son fils, elle oüit deuotement la Messe en la Chappelle des Martyrs, elle luy fit toucher le saint Cloud, & apres qu'on en eut fait la benediction auec le signe de la Croix sur l'œil malade, elle se leua pour aller derriere le Chœur acheuer son vœu deuant l'Image de la Vierge. Mais elle n'eut pas dit *l'Aue Maria*, que l'humeur qui s'estoit épaissie, tomba en crouste auec la partie de l'espy. La veuë fut renduë à son enfant aussi belle & aussi saine qu'auparauant cét accident, & elle le ramena joyeusement en sa maison.

Ce ne fut pas la derniere merueille de cette année du triomphe des Bienheureux Martyrs, plusieurs personnes morduës de chiens enragez, trouuerent leur guerison par leurs saintes prieres, qu'ils vinrent implorer deuotement, & toutes échapperent du peril ineuitable de telles morsures, à la reserue d'vn seul homme. Ce fut asseurément la punition de son manque de foy; car ne voulant pas tellement s'abandonner au secours Diuin que de mépriser les moyens humains & les remedes naturels, il alla à la mer, & s'y plongea neuf fois: mais au lieu d'en sortir auec la santé, il fut surpris de la rage, & il en fut étouffé auant qu'il pût estre de retour à Senlis, d'où il estoit originaire.

CHAPITRE QVATRIESME.

I. Du grand Turc Amurat, vulgairement appellé Lamorat Baxin.
II. Et de ses conquestes, & de ses grands desseins sur la Chrestienté.

LE Roy se reposa des fatigues de la guerre tout le mois de Nouembre & le reste de l'Hyuer, dans ses Maisons Royales de Paris & de Vincennes, & autres Chasteaux d'alentour, & comme pendant ce temps-là il ne se passa rien de memorable dans le Royaume; i'en sortiray pour faire vn tour dans les païs étrangers. La main de Dieu qui estoit alors appesantie sur la Chrestienté, auoit mis le foüet de sa Iustice & de sa colere entre les mains des Turcs, dont il manioit l'ambition pour nous chastier de nos desordres. Il leur auoit déja abandonné la conqueste d'vne partie de l'Empire d'Orient, & le reste estoit si facile, qu'ils ne le consideroient que comme vn passage pour aller enuahir les autres Estats de l'Europe, sous la conduite d'Amurat leur Souuerain: qui non seulement se rendit maistre de seize journées de païs en passant de l'Asie dans la Grece, & s'approcha de Constantinople; mais qui pressa de si prez cette grande ville, que de contraindre l'Empereur Iean de quitter le Sceptre qu'il auoit tenu quarante années entieres, & de le remettre entre les mains d'vn sien neueu du mesme nom que cette Armée des Infideles établit en sa place à condition de leur demeurer tributaire.

I'ay apris d'vne personne bien instruite des affaires du Leuant, auec qui i'ay

demeuré quelque temps, que rien n'auoit arresté iusques alors l'ambition de cét Empereur Amurat, que la difficulté qu'il eut d'engager le Soudan de Babylone à prendre part à vne entreprise que la diuision des Princes Chrestiens & le Schisme de l'Eglise rendoit si fauorable. On dit qu'il appuyoit encore ses esperances du pronostiq auantageux qu'il tiroit d'vn songe, où il creut auoir veu vn Apollon qui luy presentoit vne Couronne fort brillante, dont les éclats se répandoient de l'Orient en Occident, & treize Cheualiers croisez à ses costez en posture de suplians, & de gens reduits à sa mercy. Cette vision fausse ou veritable ayant esté consultée auec les deuins, qui jugent de l'auenir sur l'Estat present des choses, qui d'ailleurs estoient trop adroits pour ne le pas cajoller, & assez persuadez de son grand courage pour se flatter eux-mesmes des esperances de sa valeur, la réponse de tous fut, qu'il estoit destiné pour la conqueste de tout le monde Chrestien. Les insensez qu'ils estoient ne sçauoient pas que ceux qui cherchent l'aduenir dans l'explication de leurs songes, & qui se fient à leurs promesses, dorment d'vn pire sommeil auec leur raison, tous éueillez qu'ils croyent estre, & que ces pretenduës inspirations, qui nous portent à des entreprises injustes, & à des pensées d'inuasion, sont des fumées d'ambition, & des illusions du Demon bien contraires à l'esprit de Dieu, qui se plaist à aueugler ceux qui adioustent foy aux predictions, & qui veulent contraindre sa Prouidence sous les loix imaginaires d'vne fausse destinée. Année 1384.

CHAPITRE CINQVIESME.

I. Leon Roy d'Armenie chassé de ses Estats par les Turcs.
II. Sa femme & ses enfans faits esclaues.
III. Se retire en France qui estoit la Patrie de ses Ancestres.
IV. Et le Roy le reçoit magnifiquement, & luy donne dequoy soûtenir sa Dignité.

VOicy vn exemple de cette Prouidence adorable & impenetrable tout ensemble, qui doit faire connoistre aux Grands que c'est vne vanité de pretendre de se pouuoir maintenir, ny par les richesses, ny par les grandes Dignitez. C'est Leon Roy de la petite Armenie, qui vient dire à la France que ce n'est point en cette vie qu'on se peut asseurer de son bon-heur ou de son malheur, que l'éclat de la naissance & des titres n'y sert de rien, & que tout ce que la vertu peut faire meriter à vn grand homme, c'est vne juste compassion dans les disgraces qui luy peuuent arriuer. Celuy-cy estoit d'vn sang assez glorieux pour disputer de rang auec les premieres Personnes du Monde, son pere estoit Roy, sa mere estoit fille de l'Empereur d'Orient; il auoit toutes les vertus d'vn grand Prince, il estoit tres-bon Catholique, & sa petite taille seruoit à faire admirer dauantage la grandeur de son ame & de son courage. Enfin l'on peut dire que si la Fortune luy rauit sa Couronne, qu'elle ne donna d'atteinte qu'à la figure de la Royauté, mais qu'il en conserua tousiours le caractere auec vne liberté d'esprit, qui fit connoistre que ce fut plustost par le don d'vne grace naturelle que par l'experience de ses infortunes qu'il fit admirer sa prudence dans les Conseils, son eloquence dans la proposition des grandes affaires, sa douceur & sa ciuilité dans les conuersations priuées.

Il auoit longuement & noblement regné, il auoit sagement profité des auantages de la Paix pour amasser de quoy soûtenir la guerre, & il auoit encore le bon-heur d'auoir plusieurs enfans d'vn mariage legitime; qui auroient seruy à l'vnion de ses peuples auec luy, s'il eût eu besoin de ce moyen étranger, & s'il n'en eut esté autant aimé qu'il estoit honoré des autres nations. La Fortune qui

Année 1384.

n'auoit point de part à tant de prosperitez, fut sa seule ennemie pour parler selon le monde qui l'accuse ordinairement de tous les mal-heurs qui arriuent aux gens de bien; mais pour en parler Chrestiennement, il faut reconnoistre dans cette cheute le doigt du Maistre de la Fortune, qui établit les Royaumes & qui les détruit, & qui transfere les Sceptres d'vne nation à vne autre, selon les pechez des Princes ou de leurs Subiets. Il n'estoit que trop aisé de découurir la cause de ce bouleuersement d'Estat, dans l'abandonnement des Armeniens à tout ce que les vices ont de noms les plus infames, & les plus vilains, & d'attribuer à leurs debordemens la punition qui est ordinaire à la Iustice Diuine, laquelle a tousiours chastié ceux qui ont abusé des lumieres de la Foy, par le cruel débordement des Gentils ou des Turcs, & des Sarrazins. Ceux-cy vinrent fondre sur eux auec vne cruauté qui ne se peut décrire, ils changerent le joug amoureux & paisible de la Religion en vne seruitude insupportable, & ce qui échapa le supplice du fer & du seruage, perit miserablement dans le desespoir de l'exil, & dans la longueur de la mendicité.

Tout ce que ce Monarque put conseruer dans sa ruine, ce fut l'honneur d'auoir genereusement combattu, d'auoir gagné plusieurs Batailles par sa valeur, & d'auoir tenu bon iusques à la derniere; où il perdit toute sa Noblesse, & qui fut suiuie de la ruine de tout son Estat, qui luy fut encore plus sensible par la perte de sa femme & de ses enfans, qui demeurerent esclaues, & qu'il fallut abandonner à la fureur des ennemis. Le voilà donc, par le mal-heur d'vne seule journée, deuenu de grand Prince qu'il estoit; le plus pauure du Monde, Roy sans Couronne & sans Subiets, mary sans femme, pere sans enfans, & enfin contraint d'obscurcir & d'étouffer tout ce qui restoit de Royal en sa Personne pour se sauuer auec plus de seureté. Ce ne pouuoit estre à Constantinople, parce que cette mere des Villes où il auroit troué des parens, estoit assiegée par les mesmes Turcs qui le venoient de ruiner, & c'eût esté tomber d'vn écueil dans vn autre. Il falloit chercher des amis plus loing, & comme il se souuint que ses Ancestres estoient issus du sang de Luzignan, aussi celebre en France pour sa Noblesse que pour ses grands exploits, il ne creut point de retraitte, ny plus douce ny plus asseurée.

Il se mit en chemin pour y arriuer par mer, dans vn vaisseau qu'il eut le bonheur de rencontrer, mais ce fut vn bon-heur bien-tost trauersé par l'inconstance d'vn Element qui ne luy fut gueres plus fauorable que la Terre. La Tempeste le surprit peu apres, & les flots éleuez comme des montagnes, puis fondans tout à coup en abysmes comme pour l'engloutir, se joüerent long-temps de luy, pendant que les vents brisoient les cordages & tous les équipages, & qu'ils déchiroient les voiles auec tant de furie, que les Mariniers croyans que ce pauure fugitif estoit poursuiuy du couroux du Ciel, ne desespererent pas sans raison de pouuoir euiter le naufrage. Enfin apres tant de secousses & de dangers, il ne laissa pas d'aborder à la coste d'Espagne, & sa disgrace commenca à s'adoucir par la ciuilité du Roy Iean, qui le receut en Prince genereux & magnifique, tel qu'il estoit, qui luy fit plusieurs presens, & le consola charitablement tout le temps qu'il voulut demeurer auprez de luy. Cependant le Castillan informa nostre Roy de la verité de la haute naissance, aussi bien que de la vertu persecutée de ce Prince affligé, afin de luy preparer vne reception dautant plus honorable en France, & l'asseura qu'il ne luy auoit rien dit de ses auentures qui ne luy eût esté confirmé par le témoignage de personnes dignes de foy.

Nostre Monarque ne pouuoit qu'il ne luy fist paroistre l'estime qu'il faisoit de la recommandation du Roy d'Espagne son intime & perpetuel Allié, mais la generosité qui luy estoit naturelle, l'obligeoit assez à ne rien refuser à sa gloire dans cette rencontre singuliere, & encore inoüye sous le Regne de ses Predecesseurs, de voir vn Roy venir de si loing chercher la France pour y trouuer vn remede à sa mauuaise fortune. Il ne voulut pas que rien manquât de tous les honneurs qui sont deubs à l'arriuée des Souuerains, il enuoya toute sa Cour pour le receuoir, & du plus loing qu'il le vid arriuer dans la salle où l'on le con-

duisit, il se leua de son Siege Royal, il le vint embrasser, & luy témoigna & de visage & de paroles qu'il auoit vne joye toute particuliere de le voir auprez de luy. Peu apres on tint vn grand Conseil pour luy donner vne Audience publique, & il y fit vn discours si touchant & si patetique de ses mal-heurs, que toute l'assemblée en fut émeuë d'vne juste compassion, & le Roy mesme si attendry, qu'il ne se put tenir de luy dire: Le merite & la reputation de vostre personne, & de vostre nom, & le recit de vos belles actions, m'obligent à vous aimer, & pour vous témoigner que ie suis de vostre party contre la Fortune qui vous persecute, c'est que ie suis resolu de faire pour vous tout ce que vous pourrez desirer pour conseruer l'honneur de vostre caractere. Viuez en Roy comme vous estes, & prenez de mes Finances tout ce qui peut estre necessaire pour continuer Royalement l'Estat qui vous appartient.

Année 1384.

CHAPITRE SIXIESME.

I. *Discours de la vie & de la mort de Louïs de France Duc d'Anjou, Roy de Sicile.*
II. *Ses belles qualitez de corps & d'esprit.*
III. *Son auarice.*
IV. *Recit de son passage en Italie.*
V. *Il deffie Charles de Duras son Competiteur.*
VI. *Qui refuse le combat.*
VII. *Grande misere de l'Armée de Louïs.*
VIII. *Infestée de la peste.*
IX. *Grand courage de ce Prince.*
X. *Et sa mort déplorable.*

SI j'ay dit au sujet du Roy d'Armenie, que c'est vne folle temerité de se fier à la solidité du Throsne, & de le croire affermir contre la secousse des tempestes, & contre le danger des écueils, j'ay dequoy le prouuer en la personne & par l'exemple de Louïs de France Duc d'Anjou, qui perit enfin mal-heureusement sous l'accablement des soins & des fatigues qu'il eut à souffrir pour la conqueste du Royaume de Sicile. Ie me dispenserois tres-volontiers de décrire les miseres de sa fin, & le déplorable succez de son entreprise, mais ma plume est si engagée au recit de tout ce qui est arriué de mémorable, & principalement à ce qui touche le Sang Royal, que ie trahirois mon deuoir par vne foible compassion, si ie me contentois de remarquer le temps de la mort, sans donner quelque sommaire de la vie de ce grand Prince, fils, frere, & oncle de nos Serenissimes Roys.

Ie ne sçaurois mieux faire connoistre sa taille, que de dire qu'elle estoit d'vne fort juste proportion entre la plus haute & la mediocre, & qu'elle estoit forte & robuste, & decorée de toutes les graces bien-seantes à vn Prince de sa condition Il auoit le visage & la mine agreables; ses cheueux & sa barbe estoient blonds & vn peu mélez de blanc, & auec cét auantage de la nature, il auoit acquis dans les exercices des Armes la reputation du plus adroit Cheualier de tous nos Princes aux fleurs de lys. Les qualitez de l'ame répondoient parfaitement à celles du corps; il auoit l'esprit prompt & vif, & il auoit joint à l'intelligence des affaires vne eloquence sans pareille dans tout le reste de ceux du Sang Royal; mais s'il ménageoit ce talent pour gagner les cœurs, il auoit encore l'a-

Année 1384. dresse de les entretenir par vne magnificence plustost prodigue, que simplement liberale, qui le faisoit adorer des siens, & admirer de tous les étrangers. Il est vray que c'estoit le temps des largesses & de l'affabilité, mais quoy qu'on fist pour étudier & pour cultiuer ces deux belles parties, il faut auoüer pour sa gloire qu'elles paroissoient toutes naturelles dans ses façons, & qu'il sembloit qu'il eut herité de toute la generosité des Roys ses Ancestres, pour estre tout l'honneur de la Cour de son temps. Il n'eut pas aussi moins d'affection pour les Eglises, & non seulement il ne se contenta pas d'estre le plus liberal pour leur fondation & pour leur accroissement en biens & en ornemens, mais encore fut-il le plus assidu au seruice Diuin.

Auec tant dauantages du costé de la nature, il eut encore le bon-heur de trouuer vne femme digne de toutes ses affections, en la personne de Ieanne de Blois, *dite de* Bretagne, fille du grand Charles de Blois, Princesse fort belle, qu'il épousa dans sa jeunesse, & qui recompensa la fidelité qu'il luy garda inuiolablement, par la naissance de deux fils. Enfin rien ne manqua à ce grand Prince, que l'opinion d'estre assez puissamment étably pour joüir en repos d'vne fortune aussi digne d'enuie que la reputation qu'il s'estoit acquise, & qu'il ternit mal-heureusement par vne soif insatiable des biens & de la substance des peuples; qu'il affligea durant sa Regence de plus d'imposts & d'exactions, qu'ils ne touchoient de reuenu de leur patrimoine, de leur labeur, & de leurs trauaux. Cela rendit son nom si odieux, qu'on ne fut point fâché du peu de succez de ses grands desseins, dont on attribüa la ruine à la malediction qu'il auoit attiré sur tout ce qu'il entreprendroit auec des richesses si injustement amassées, & qui luy firent mépriser les titres de Duc d'Anjou & de Comte du Maine, pour y ajoûter celuy de Roy de Sicile; qu'il se ménagea par l'adoption de la Reyne Ieanne, & qu'il s'estima capable de conquerir auec les meilleures trouppes, & auec toutes les richesses & les dépouïlles du Royaume de France.

La Fortune qui iusques alors l'auoit toûjours fauorisé, l'attendoit sur la frontiere pour changer de party, & afin de commencer le recit des trauerses qu'elle luy fit souffrir, ie reculeray de deux ans pour reprendre son voyage depuis sa separation d'auec le Pape Clement, qui luy donna tant de benedictions. Il fit d'abord publier par tout son Camp, qu'on n'eût à faire aucun desordre dans les terres où l'on alloit entrer; mais ce fut vne precaution inutile enuers des peuples qui haïssoient la nation Françoise, iusques à preferer leur ruine à l'auantage qu'ils pouuoient tirer de fournir des necessitez qu'on eût acheté bien cher. Au bout de trois iours que les viures qu'on auoit apportez furent consumez, il fallut suppléer au commerce par la loy des Armes, les païsans de leur costé se voulurent deffendre du pillage, ils appellerent les Nobles à leur secours, & leur defaite ne laissa pas de couter beaucoup à vne Armée difficile à remettre dans vne terre estrangere & ennemie.

Le Roy Louïs jugeant à propos de profiter de cette victoire, en enuoya la nouuelle à son Competiteur, par vn Heraut, qui eut charge d'obseruer sa contenance & l'estat du païs & de l'Armée; & qui le fut trouuer dans la ville de Barlette. Puissant Prince, luy dit-il, j'ay charge du Roy Louïs de Sicile mon Seigneur, de vous dire qu'il vous trouue bien temeraire de luy vouloir disputer injustement vne Couronne qui luy appartient par le droit d'vne legitime adoption. Il vient icy en diligence auec vne Armée déja victorieuse pour s'en mettre en possession, & si vous continuez de vous y vouloir opposer, il vous donne le choix du iour & du lieu pour combattre, & veut bien soumettre ses justes pretentions au hazard d'vne bataille. Il attend vostre réponse auec impatience, & c'est tout ce qui me retient auprez de vous.

Le Prince Charles parut d'abord assez surpris de ce message, mais il ne laissa pas de repartir, qu'il s'estonnoit fort de cét insolent appareil des François pour venir delà les monts troubler vn peuple qui n'auoit rien à demêler auec eux, & pour le trauerser luy-mesme qui n'auoit aucun interest auec le Duc d'Anjou. Si c'est, luy dit-il, qu'il ait enuie de faire valoir sa pretenduë ado-

ption, il ne doit pas ignorer que le droit de succeſſion preuaut à ce titre en matiere de Royaumes, & tu luy rapporteras que les affaires ne ſont pas en eſtat que ie doiue prendre la loy de luy. Ie me ſeruiray des occcaſions que le temps me preſentera, ſoit pour l'attaquer ou pour me deffendre, & quelque part qu'il me rencontre il me trouuera toûjours preparé à le bien receuoir. Il auoit aſſez de forces pour cela, mais il eſpera d'en venir mieux à bout par la fineſſe Italienne, & il iugea plus à propos pour matter l'impetuoſité Françoiſe, & pour faire perdre le temps à ſon ennemy, de l'amuſer d'Ambaſſades & de negotiations. Cependant il fit publier par tout que ſes Sujets euſſent à ſe retirer dans les places fortes auec tous leurs biens, & ayant en meſme temps diſpoſé tous ſes Alliez à refuſer le paſſage par leurs terres, il fallut que le Roy Loüis les forçât, & qu'il eſſuyât mille attaques des payſans dans les endroits difficiles des montagnes; où ils ſurprirent ſes gens & où ils firent vn butin d'or & d'argent ſur ſes equipages, dont la perte ne ſe peut eſtimer. Année 1384.

Ainſi les trouppes du Duc ne purent marcher qu'en corps d'Armée, & ce fut auec tant de fatigues & de diſette qu'ils arriuerent à Bary, que ne trouuans point à viure dans la Campagne qui eſtoit toute deſerte, le Roy eut le regret de ſe voir contraint, non ſeulement de vendre la Couronne qu'il auoit preparée pour la ſolennité de ſon Couronnement, mais encore toute ſa vaiſſelle, ſans en pouuoir reſeruer qu'vn ſeul gobelet d'argent pour ſa bouche. Auec tout cela il ne put qu'à grand peine trouuer de l'orge pour ſa table, & tous les partys qu'il enuoyoit aux champs ne pouuans recouurer de fourrages, les cheuaux de bagage qui ne mouroient point languiſſoient hors de ſeruice, & ces braues courſiers, auparauant ſi glorieux & ſi fougueux, dont on ſe promettoit de ſi grands exploits, & ſur leſquels on fondoit toute l'eſperance des Batailles, demeuroient comme des Roſſes abandonnez dans les chemins.

Pour comble de maux, la peſte vint encore moiſſonner les reſtes de la famine, & entre toutes les perſonnes de qualité, qui mouroient tous les iours iuſques au nombre de ſeize & de vingt, elle emporta le vaillant Comte de Sauoye, qui eſtoit le premier & le plus grand Capitaine de tous les Generaux. Parmy tant de malheurs & de funerailles, le Roy contraignoit aſſez ſon courage dans le public, il pleuroit les morts auec des larmes heroïques, & conſoloit les viuans auec vne extreme conſtance; mais il n'en eſtoit que plus affligé dans ſon particulier, par la neceſſité de regretter tout ſeul des pertes qu'il falloit diſſimuler auec ſes amis. Parmy tant de diſgraces il ne laiſſa pas de conſeruer l'honneur & la gloire de ſon ſang, ſon courage luy demeura tout entier au milieu d'vne Armée ſi délabrée, & bien loin de remarquer qu'il luy ſoit rien eſchapé qui fût indigne de ſa valeur, ie ſuis obligé de dire qu'il défia dix fois ſon ennemy tant par Herauts que par Lettres, iuſques à prouoquer par injures celuy qu'il n'auoit pû piquer d'honneur, pour le faire deſcendre en campagne & pour l'obliger à terminer cette guerre par vn combat deciſif.

C'eſtoit auſſi la paſſion de tous les François qui ne reſpiroient qu'apres l'honneur de cette iournée, meſme auec indifference de vaincre ou d'eſtre vaincus, pourueu qu'ils trouuaſſent vne mort plus digne de leur courage, apres laquelle c'eſtoit vne pitié de voir courir la plus haute Nobleſſe & la plus noble Cheualerie, les vns à pied, & les autres moitié ſur des aſnes ou ſur de méchantes mazettes, non plus auec des cottes d'armes tiſſuës d'or, mais auec des armes toutes roüillées, La pauureté y eſtoit ſi grande, que le Roy meſme n'auoit ſur ſes armes qu'vne ſimple toile peinte, ſemée de Fleurs-de-Lys, & dans ce miſerable eſtat il ne laiſſa pas de ſe mettre en bataille en preſence de la ville de Barlette au mieux qu'il put; mais ce deplorable arroy ne put encore donner aſſez de mépris à Charles de Duras, pour venir tomber ſur luy auec toutes ſes forces, & s'il ſortit de la ville, ce ne fut que pour rentrer par vne autre porte, affin d'inſulter au Roy par cette malicieuſe execution de ſes promeſſes, & de luy faire voir en ſeureté comme d'vn Theatre, vne vaine monſtre de la pompe de ſon armée.

Le Roy Loüis ſe voyant ainſi mocqué de ſon ennemy, ne put faire autre choſ

Année 1384. se que de retourner à Bary, & il y reuint accablé de tant d'ennuys & de douleur, qu'il ne put long-temps resister à la maladie qui le saisit, & qui ne luy donna de loisir que pour mourir en Prince vrayment Catholique le 21. iour de Septembre. Ses gens embausmerent son corps, qu'ils mirent dans vn cercueil de plomb, & en suitte tous les Nobles & les Cheualiers de son Armée, qui estoient venus auec vn si grand équipage, & auec tant d'argent & de beaux cheuaux, se retirerent en desordre, qui çà, qui là, comme des brebis sans Pasteur, auec de méchants habits, & le baston à la main, demandans l'aumosne par les chemins, pour seruir d'exemple à la posterité du peu de durée des grandeurs de la terre, & de la vanité de ceux qui se fient à la puissance des Princes.

CHAPITRE SEPTIESME.

I. De l'infidelité de Pierre de Craon enuers le Roy de Sicile.

IE ne me puis pas dispenser d'ajouster au malheur de ce Roy, le mauuais choix qu'il fit de Messire Pierre de Craon dans l'accablement de ses affaires, pour venir en France querir l'argent que la Reyne sa femme auoit amassé auec grand soin pour les rétablir. Elle luy donna de grandes sommes, mais au lieu de haster son affection, elles tenterent l'auarice de ce mauuais Cheualier, qui prefera ses interests à son deuoir & à l'honneur qu'il auoit d'estre aimé de ce Prince qui le reconnoissoit pour son Cousin. Il s'arresta à Venise à passer le temps pendant que son Maistre languissoit, & ayant receu la nouuelle de sa mort, il eut l'impudence de retourner à Paris, & d'affronter les yeux de la Cour auec vn équipage aussi beau & aussi leste, que s'il fût reuenu de quelque grande feste. Cela offensa tous les Grands, & le Duc de Berry particulierement ne se put tenir de luy reprocher sa perfidie, & de s'écrier, ô malheureux Traistre, tu merite bien la mort d'auoir esté cause de celle de mon frere; mais ayant dit tout haut qu'on me le prenne, personne ne se presenta pour seconder son ressentiment, & pour vanger sa iuste colere.

CHAPITRE HVITIESME.

I. Estrange seicheresse.
II. On obtient de la pluye par des prieres publiques.
III. Deputation sans effet, pour la tréue auec Angleterre.

LA seicheresse fut si grande en cette année par tout le Royaume, que faute de pluye depuis le Printemps iusques à la Myoust, la terre deuenuë ferme comme le Roc, ne put faire grener les Bleds, & perdit auec les eauës du Ciel le secours des fontaines & des ruisseaux, que la chaleur desseicha. Cela fut cause de plusieurs maladies contagieuses qui firent perir les trouppeaux, & comme l'on reconnut que c'estoit vn chastiment de Dieu, les Prelats assemblez trouuerent à propos de faire prescher la penitence pour disposer les peuples à fléchir la colere diuine, par des Processions & des prieres publiques. On y obeït auec grande deuotion, & on obtint plus d'eau qu'on n'en voulut, car il plut si fort tout le reste du mois d'Aoust, que les raisins pourrirent sur le pied, & que tous les grands fleuues qui vont perdre leur nom auec leur cours dans la Mer, cesserent d'estre nauigables par vn debordement general qui rompit le commerce de toutes les autres riuieres.

La Tréue estant preste d'expirer entre les deux Couronnes, l'Angleterre la premiere

premiere deputa Iean Duc de Lanclastre pour la continuer à certaines conditions, ou pour resoudre la guerre. Le Roy de son costé tint conseil à Paris pour le mesme sujet, & apres auoir esté en deuotion à saint Denis demander son intercession pour la tranquillité du Royaume, il fit choix de Iean de France Duc de Berry son oncle, pour aller à Boulogne auec vne grande suitte de Seigneurs. Les deux Princes voulans également faire paroistre leur magnificence, choisirent pour lieu de la Conference la ville de Lelinguehan qui estoit toute ruinée des guerres, ils y firent dresser des Tentes magnifiques, & conuinrent de l'Eglise pour le secret de la negotiation; pendant laquelle il fut accordé de part & d'autre toute liberté pour le trafic entre les deux villes, & toute permission aux deux Nations de s'y entreuisiter.

Année 1384.

Les ciuilitez & les presens que les Ducs se firent, sembloient promettre de cette entreueuë vne fin heureuse & pacifique, selon le souhait des peuples qui la demandoient en prieres, mais les Anglois n'y apporterent qu'vne vaine apparence de bonne volonté. Ils consumerent deux mois entiers en demandes excessiues & en discours ambigus à leur ordinaire; le Duc de Berry reuint à la Cour sans rien conclure, & il alla aussi-tost sur ses terres faire des troupes pour la prochaine campagne.

Fin du quatriéme Liure.



ANNEES

De Nostre Seigneur — 1385.

Du Schisme. 7.

Des pretendus Papes — Vrbain VI. à *Rome*. 7. — Clement VII. en *Auignon*. 7.

De la vacance de l'Empire d'Occident en *Allemagne*. 7.
Wenceslas de Luxembourg Roy de Boëme, fils de l'Empereur Charles IV. mort 1378. éleu Roy des Romains, & non reconnu pour Empereur.

Du Regne des Rois Chrestiens de l'Europe.

Charles VI. en *France* 5.
Richard II. en *Angleterre*. 8.
Iean I. en *Espagne*, autrement *Castille & Leon*, 7.
Pierre en *Arragon*. 49.
Iean Bastard de *Portugal*, Couronné Roy le 6. Avril.
Charles le *Mauuais* en *Nauarre*. 35.
De Sigismond de Luxembourg dit de Boheme, & de Marie d'Anjou dite de *Hongrie*, sa femme, 42.
En Hongrie, 1.
Charles d'Anjou *dit de Duras, & de la Paix*, vsurpateur de Hongrie y est assassiné le 4. de Iuin.
HedWige fille de Louïs d'Anjou, dit le Grand 1.
Louïs Duc d'Anjou en *Sicile*. 1.
Charles d'Anjou dit *de Duras & de la Paix*, vsurpateur du Royaume. 5. & dernier.
d'Olaüs VI. *Roy de Noruegue, Regnant auec Marguerite de Dannemarck sa mere* en Dannemarck 8.
d'Albert de Meckelbourg en *Suede*. 24.
De Robert Stuart 2. du nom en *Escosse*.

Principaux Princes du Sang, Grands Officiers, Ministres d'Estat, & Fauoris de la Cour de France.

Louis de France depuis Duc *de Touraine*, & enfin d'Orleans, frere du Roy.
Louis Roy de Sicile, Duc *d'Anjou*, cousin du Roy.
Iean de France, Duc de *Berry*, & Philippe le Hardy Duc de *Bourgogne*. — Oncles du Roy
Pierre Comte *d'Alençon*. Charles *d'Evreux Roy de Nauarre*.
Loüis Duc de *Bourbon*, oncle maternel du Roy, & Sur-Intendant de son education auec le Duc de Bourgogne, *& grand Chambrier* de France.
Iean de *Bourbon*, Comte de la Marche & de Vendosme, *Ancestre de nos Roys*. — *Princes du Sang*.
Iean, dit de Montfort, Duc de *Bretagne*.
Oliuier, Sire de Clisson, *Connestable* de France.
Pierre de Giac *Chancelier* de France.
Iean de Mauquenchin, *autrement dit Mouton*, sire de Blainville.
Loüis de Sancerre, Seigneur de Charenton, & Iean sire de Rieux & de Rochefort. — *Mareschaux* de France.
Iean de Vienne, Seigneur de Rollans, *Admiral*.
Iean sire de la Ferté Fresnel Mareschal de France en Normandie.
Mordas sire de Rouuille, Lieutenant des Mareschaux en la mesme Prouince.
Iean Comte de Harcourt, Capitaine General en Normandie.
Guillaume Sire de Saueuse, Capitaine General en Picardie.
Hugues de Chastillon, *grand Maistre des Arbalestriers*.
Pierre de Villiers, sire de l'Isle-Adam, *grand Maistre* de France, *& Port-Oriflamme*.
Guy Sire de Cousant grand *Eschançon*, par lettres du 15. de May.
Arnaut Amenion, sire d'Albret, *grand Chambellan*.
Bureau sire de la Riuiere, *premier Chambellan*.
Enguerran Sire de Coucy Comte de Soissons, *grand Bouteiller de France*.
Raoul sire de Raineual, *grand Panetier*.
Eustache de Camp Remy *Cheualier trenchant*.
Guillaume Chastelain de Beauuais, *Queux de France*.
Charles de Bouuille, Gouuerneur de Dauphiné.
Enguerran de Dargies *grand Fauconnier*.



HISTOIRE DV REGNE DE CHARLES VI. ROY DE FRANCE.

LIVRE CINQVIESME.

CHAPITRE PREMIER.

I. Edit pour l'établissement d'vne nouuelle Monnoye.
II. Pernicieux au peuple.
III. Deliberation touchant la guerre auec les Anglois.
IV. Resoluë au Conseil du Roy.
V. Ordre donné au Duc de Bourgogne pour preparer vne Armée naualle.

IE commenceray cette année par la publication d'vne nouuelle Monnoye d'or & d'argent que le Roy fit battre à son nom & à son coing, pour porter son Image & sa reputation par tout le monde aussi loing que les autres Roys ses Predecesseurs; mais pour luy donner plus de cours, on décria toutes les vieilles especes. Ie ne pretens pas nier que le Roy n'en eût le pouuoir, & ie blasme encore moins cette noble enuie de signaler sa memoire; mais qu'on ne se seruît que de celle-là dans le Royaume, & qu'on abolît celle des Roys anciens, & particulierement nos écus d'or qui estoient en mise & en reputation parmy tous les étrangers, il y auoit de l'injustice, & ie ne puis que ie ne dise que ce fut vn tres-mauuais conseil des gens de la Monnoye. Ils en promettoient vn grand profit, mais quel profit d'vn Edit fait au grand dommage des peuples, & qui tourna presque tout à l'auantage de ceux qui preuirent cette Ordonnance, & qui se hasterent de payer toutes leurs debtes en vieilles pieces, auprez desquelles les pauures laboureurs & les artisans fussent morts de faim, si l'on n'eût accordé pour vn temps le cours de la Monnoye du feu Roy? Année 1385.

Cependant le Roy qui commençoit à prendre connoissance de ses affaires, n'ignoroit plus que le Duc de Bretagne ne l'eût fort mal seruy au Traitté de

Année 1385. Bourbourg, il sçauoit toutes les vieilles entreprises des Anglois sur sa Couronne, & se ressentoit comme il deuoit de leur humeur intraittable dans les negotiations, & de toutes les infractions des Treues, & de tout ce qu'on auoit accordé auec eux, dont ils vsoient à discretion pour se preualoir des occasions de courir son Royaume, & de saccager les frontieres. Il assigna vn grand Conseil pour auiser aux moyens de s'en vanger, il y manda tous les Grands, & aucun n'y manqua des principaux Seigneurs de son Sang, que le seul Duc d'Alençon, qui s'en excusa sur les incommoditez de son aage & sur la pesanteur de sa taille, qui le rendoit incapable de voyager. Tous témoignerent en cette assemblée, qu'il ne falloit plus dissimuler vne si juste indignation, qu'il y auoit de la honte de plus écouter aucune proposition de la part des Anglois, & de differer plus long-temps d'en venir à vne guerre ouuerte. Pour le Duc de Bourgogne Oncle du Roy, qui auoit plus de part à la conduite des affaires, il ne conclud pas seulement à la defensiue, il remonstra que le Royaume estoit assez puissant pour porter ses Armes iusques en Angleterre, & donna ordre de la part du Roy à tous les Officiers de guerre, & aux Capitaines, de se rendre à la my-Iuillet à Arras, où l'on feroit la reueuë de toutes les trouppes.

Il prit aussi le soin d'vne Armée nauale, qu'il fit équipper à l'Ecluse, qui est vn port de Mer fort celebre, & en donna la conduite & le commandement à Messire Iean de *Vienne*, Admiral de France, personnage aussi plein de vaillance que d'ambition & d'honneur, qui deuoit auoir sous luy quinze cens hommes d'élite & armez de pied en cap. Et cependant, afin de commencer à accoustumer les Anglois à auoir les ennemis chez eux, & afin de les tenir en haleine en attendant le reste de la flotte, qui deuoit estre commandé par le Connestable de France, par le Mareschal Loüis *de Sancerre*, & par *Enguerran* Sire *de Coucy*, il l'enuoya en Escosse pour disposer le Roy qui estoit nostre Allié, à fauoriser l'entreprise, & pour tenir la Mer iusques à leur arriuée.

Comme il fallut faire de nouuelles forces, il fallut aussi de nouuelles Finances, & on eut assez de peine à leuer vn emprunt sur le Clergé & sur le peuple, sur la parole du Roy, qui trompa bien du monde quand il s'acquitta de sa promesse. Mais en mesme temps, l'on doubla toutes les Tailles & les imposts, tant des villes que de la campagne, & l'on vsa d'emprisonnement & de toute sorte de rigueurs enuers ceux qui refuserent de payer plus qu'ils ne pouuoient. Et cela fit de miserables mendians des meilleurs Artisans des villes, qui abandonnerent leurs Boutiques & leur propre païs, pour aller chercher à viure dans les terres étrangeres.

CHAPITRE SECOND.

I. Iean de Bourgogne Comte de Neuers épouse la fille du Comte de Hainaut.

II. Le Roy assiste aux nopces & fournit 9. courses aux Tournoys.

III. Le Roy de Nauarre enuoye pour empoisonner les Ducs de Berry & de Bourgogne.

IV. L'empoisonneur pris & puny.

CE voyage d'Angleterre fut pour quelque temps differé, parce que le Roy voulut honorer de sa presence le double mariage accordé entre les deux Maisons de Bourgogne & de Hainaut, pour les Comtes d'Ostreuant & de Neuers. Le Duc de Bourgogne jugea que cette alliance seroit également vtile à ses interests & à ceux de la France, parce qu'il attireroit à son party, & qu'il détacheroit de celuy des Rebelles de Flandres, vn Prince qui les auoit fort assistez. C'est pourquoy les nopces se firent auec beaucoup de joye & en grand appareil, le douziesme du mois d'Avril en la ville de Cambray, où le Roy se rendit auec

tous les Princes & les Grands de la Cour, & où il y eut aussi grande assemblée de Seigneurs de Bauieres, de Lorraine, & de diuers Estats de l'Allemagne. Il s'y fit de beaux tournois & le Roy y fit admirer sa force & son adresse en neuf courses de lance qu'il fournit brauement contre vn Cheualier de Hainaut nommé Messire Colart *d'Espinoy*. Les plus sages y trouuerent à redire comme à vne chose sans exemple, qui n'estoit pas sans peril, & qui estoit au dessous de la Majesté; mais ils s'en consolerent par le succez d'vn si glorieux essay de sa premiere Cheualerie, qui accreut leur affection, & qui mit ce ieune Prince en grande estime chez tant de Nobles étrangers. Année 1385.

Comme il n'y a point de ioye dans le monde qui ne soit bien-tost trauersée, & qu'on ne paye presque comptant de quelque nouuelle inquietude, celle-cy fut suiuie d'vn dernier attentat de la part de Charles Roy de Nauarre. La haine qu'il portoit à ses Cousins les Ducs de Berry & de Bourgogne, l'auoit fait resoudre de les empoisonner, & il se seruit pour cela du ministere d'vn Anglois nommé *Robert d'Elstein*, qu'vne longue confidence auoit rendu capable de toutes sortes de crimes pour executer ses passions. Les bienfaits qu'il auoit receus de luy, & la recompense qu'il luy promettoit encore, luy firent accepter cette detestable commission, sans en examiner ny la honte ny le peril, & il vint en France pour trouuer le moyen d'employer vne certaine poudre, que ce Roy luy donna; mais son assiduité de quinze iours entiers, le rendit suspect auprez des Officiers de la bouche de ces deux Princes dont il s'aprochoit auec trop d'empressement. Dieu permit par vn effet tout particulier de sa protection enuers la Maison Royale, qu'on l'arretât & qu'on le menât deuant le Preuost de Paris, qui le fit mettre à la gehenne, & d'abord il confessa son malheureux dessein. Il dit mesmes que le poison qu'il auoit apporté estoit si cruel & si subtil, que pour peu que ces Princes en eussent pris, ils auroient esté saisis d'vne subite chaleur, ou plustost d'vn embrasement d'entrailles qui leur auroit consumé les parties nobles auec des douleurs inconceuables: qu'ils auroient esté insuportables à eux mesmes, que tout le poil leur fut tombé, que c'eut esté redoubler leur suplice de les approcher auec quelque remede, qu'on leur eut emporté la chair par tout où l'on les auroit touchez, & qu'ils fussent morts dans les trois iours. Il fut puny comme il meritoit, son corps fut mis en quartiers qu'on porta aux quatre portes de la Ville, & sa teste au bout d'vne lance, pour donner horreur de pareils parricides. Telle fut la fin de ce detestable, que la seule passion d'vne cruelle auarice auoit fait conspirer contre la vie de ces deux Ducs, qui dés le lendemain de cette execution furent en l'Eglise de Nostre-Dame de Paris, rendre graces à Dieu de les auoir si miraculeusement conseruez.

CHAPITRE TROISIESME.

I. Deliberation pour le Mariage du Roy, conclud en faueur d'Elizabeth de Bauieres.
II. Ambassade enuoyée en Bauieres pour la demander.
III. Le Roy l'épouse à Amiens.

LE Roy estant en aage d'estre marié, & de donner des heritiers de sa Couronne, les Princes firent vne grande assemblée de tous ceux du Sang Royal pour deliberer du party qu'on choisiroit, & les auis furent assez differents. Le Duc de Bourgogne donna son suffrage à la fille d'Estienne Duc de Bauieres, dont il exalta fort la Noblesse, & la puissance de sa Maison, & d'autres qui luy vouloient donner l'exclusion en faueur d'vne fille d'Austriche, appuyerent leur auersion sur ce que ce Duc Estienne auoit depuis peu quitté l'obeïssance de l'Eglise pour adherer au schisme. La troisiéme qu'on proposa fut la fille de Iean Duc de Lorrai-

Année 1384. ne, & l'on ioignit à son merite celuy de ses Ancestres dans le seruice de nos Roys qu'ils auoient non seulement suiuy dans toutes leurs Guerres, mais qui auoient sacrifié leur vie dans les combats auec vne fidelité perpetuelle, qui sembloit preferable à toute sorte de considerations de biens & d'autres auantages. Cette diuersité d'opinions fit qu'on s'en remit à l'inclination du Roy; & pour en decider, on enuoya vn Peintre sur les lieux qui tira le pourtraict des trois Princesses, mais la pomme de la beauté écheut à Elizabeth de Bauieres lors aagée de quatorze ans, qui sembla plus agreable aux yeux du Roy. On depécha aussi-tost au Duc son pere vne belle Ambassade d'illustres Cheualiers, qui luy firent la demande, & ils luy firent bien valoir l'honneur que le Roy luy faisoit de desirer sa fille pour Compagne de sa fortune, & l'auantage que ce seroit à sa Maison, d'auoir part à la glorieuse posterité qu'on deuoit attendre d'vne si grande alliance. Le Duc les entendit auec beaucoup de ioye, & apres leur auoir témoigné que le Roy l'honoroit au delà de sa puissance & de son ambition, il leur deliura sa fille, qu'ils parerent de pierreries & de riches estoffes d'or & de soye comme leur Reine, & qu'ils amenerent en France dans vn Char couuert, auec vne belle suitte de Seigneurs & de Dames.

Le Roy receut comme vn Prince amoureux la nouuelle de son arriuée, il partit aussi-tost le dixiéme de Iuillet, passa par saint Denys pour y faire ses prieres, & de là poussa en toute diligence à Amiens, où il l'épousa le iour mesme de son entrée. Si ie ne craignois d'estre trop long dans le recit de la magnificence de cette feste, ie ferois voir qu'il n'y fut rien épargné de tout ce qu'on put inuenter pour la rendre la plus triomphante du monde, mais les Herauts l'ont assez publiée pour m'en dispenser. Le Roy partit trois iours apres, & laissa l'Epouse en la garde de la Duchesse doüairiere d'Orleans & du Comte *d'Eu*, tous deux dignes d'vn si pretieux dépost par la consideration de leur grand aage & de leur qualité.

CHAPITRE QVATRIESME.

I. La Flotte de France battuë de la tempeste.
II. Iean de Vienne Admiral de France Harangue les soldats pour les asseurer.
III. Et passe en Escosse.
IV. Le Roy d'Escosse le mécontente.
V. Ses exploits sur les frontieres d'Angleterre & d'Escosse.
VI. Les Escossois manquent à l'alliance & à l'affection qu'ils deuoient aux François.

PArmy les réjoüissances de ce mariage, on faisoit par tout des Processions & des prieres publiques, pour obtenir de celuy qui commande à la Mer & aux vents, vn temps fauorable au passage d'Angleterre, & la ferueur fut d'autant plus grande qu'on sçauoit que depuis le milieu du Printemps, il regnoit vne si furieuse tempeste (elle dura iusques au milieu de l'Esté) que nostre Flotte de soixante Vaisseaux, qui estoit à l'Anchre, estoit presque ruïnée à force de s'étrechoquer. Auec cette disgrace elle courut encore le danger d'estre dissipée ou mise en cendres, car les Anglois qui l'attaquerent, & qui toûjours furent repoussez, employerent le reste de leurs soings à chercher tous les moyens de la brusler. Ils s'auiserent pour cela de faire vn Brusleau d'vn Nauire plein de bois sec, frotté de poix & d'autres mixtions d'artifice, mais nos Mariniers ne l'eurent pas si tost détourné, qu'vn nouuel accident suruint qui occupa toute leur experience. L'apparence d'vn beau temps qui leur auoit permis de se mettre en mer, se changea si soudainement contre toutes les coniectures de leur art, qu'on eut dit que l'O-

cean s'estoit declaré contre leur nauigation, & que le Ciel mesme leur vouloit refuser sa lumiere pour les conduire. Il se couurit de tenebres, & n'éclairoit qu'auec des feux & des tonnerres épouuentables, qui faisoient voir vn desespoir presque general sur le visage aussi bien que dans les trauaux inutiles des matelots, qui furent contraints de relascher & de s'abandonner à l'impetuosité des vents, & qui regagnerent le Port auec tant de bon-heur, qu'ils n'oserent se vanter que leur adresse eut eu plus de part à leur salut que la Prouidence diuine. Année 1385.

L'Admiral sceut que la peur du naufrage auoit fait murmurer plusieurs de nos gens, & qu'il leur estoit eschappé parmy les vœux qu'on fait en de pareilles occasions, qu'ils ne s'exposeroient plus à l'inconstance des flots; mais il ne desespera pas de changer vne resolution qui ne deuoit pas durer plus que la tourmente, en des personnes qu'il creut trop engagées à maintenir leur reputation. Il fit mettre pied à terre à toute l'Armée, il assembla tous les Commandans, & ayant blâmé doucement d'abord ceux dont le courage auoit esté ébranlé d'vne si petite contraste de la Fortune, il continua ainsi son discours. « Vous ne sçauez pas d'aujourd'huy que tous les grands desseins sont suiets au sort, & que si l'on considéroit le peril de chaque entreprise, qu'il ne se feroit rien ny de grand ny de genereux, par la necessité indispensable qui rend tous les proiets soûmis à mille sortes de hazards. Le laboureur qui seme le grain, n'ignore pas que les oiseaux ne luy en derobent, & si l'on ne consentoit à leur faire part de la moisson, il ne se trouueroit personne pour cultiuer la terre. Il se rencontre des difficultez à combattre par tout, mais il n'y en a point mes braues Compagnons, qu'vne veritable vertu ne doiue affronter, s'il est vray que la parfaite generosité ne se plaise que dans les perils, & s'il est deffendu de tirer de la gloire de son bon-heur, si ce n'est qu'on ne l'ait acquis malgré des aduersitez qu'on ait surmontées. C'est par ce moyen là que vos peres ont gagné tant d'honneur dans le monde, & si vous auez le mesme courage sous le mesme nom, sous les mesmes enseignes, & sous les mesmes armes, ie vous asseure d'vn mesme succez, & que cette expedition nous reüssira aussi glorieusement. Mais que me seruiroit-il de vous exhorter dauantage? si le Ciel mesme vous y conuie d'vn visage si serein, si la Mer deuenuë tres pacifique, de tres furieuse qu'elle estoit auparauant, vous promet vne nauigation tranquille, & si nos Patrons & nos Matelots si experts à la marine, & si capables de vous mener seurement au milieu des dangers, vous prient de vous fier à leur parole, & vous pressent d'vser du temps & de l'occasion qui se presentent si fauorables. Que reste-il donc que de partir? or sus courage suiuez moy, mais suiuez moy auec vne ferme creance dont vous deuez estre persuadez, que i'ay plus de passion de bien faire que de bien dire, & que ie seray toûjours plus ialoux d'executer & d'agir que de commander. »

A mesme temps il sauta le premier dans son Vaisseau, tous les autres en firent autant à son exemple, & la flotte singla si droit & si heureusement, qu'ils arriuerent en moins de trois iours en Escosse. Ils prirent terre à Edimbourg, & afin que personne ne se pût flatter de l'esperance du retour, il renuoya ses vaisseaux en France pour amener le reste de l'Armée qu'on destinoit contre l'Angleterre. Il manda par mesme moyen la sterilité & l'incommodité de subsister dans vne terre, qu'il reconnut plus deserte qu'habitée, presque toute couuerte de Montagnes, & plus pleine de sauuagine que de bestail, & suplia les Princes de faire trouuer bon au Roy, qu'il hastât l'accomplissement d'vne entreprise qui ne pouuoit traisner en longueur sans de grands inconueniens. De là il alla saluer le Roy d'Escosse, qui s'enquit aussi-tost de la santé du Roy & de ses Oncles, & luy ayant donné audience pour parler du sujet de son voyage, il luy dit entr'autres choses. « Ie vous ay amené des François, pour satisfaire au grand desir que vous en auez témoigné tant par lettres que par Ambassades, & pour seruir vostre Maiesté fidellement & genereusement contre les anciens ennemis de son Royaume. Ils sont tous pleins de cette noble volonté, & comme la tréue est sur le point d'expirer, ils vous suplient, & moy ie vous en coniure, de les employer tout chaudement, auparauant qu'vn plus grand loisir refroidisse leur courage. Mon-

Année 1385. » opinion seroit donc, Sire, qu'on ne perdît point de temps, & que marchans d'abord auec ce que vous nous pourriez ioindre de troupes presentement, nous ferions dauantage que si nous attendions apres de plus grandes forces.

Tous les Grands de sa Cour là presens, furent de mesme auis, mais le Roy ne le pût gouster, & comme s'il n'eut point fait d'estat d'vn si petit nombre de François, il fit vne nouuelle Tréue de trois Semaines, sous pretexte de fortifier son Armée de nouuelles leuées. Cependant non content de tenir nos gens à rien faire dans Edimbourg, qui est vne coste fort infertile, il fit publier qu'on n'eût à ne leur rien donner qu'en payant comptant, & ils furent ainsi contraints de viure aux dépens de leur équipage iusques au huictiéme de Iuillet, qu'il leur ioignit trois mille Escossois. L'Admiral partit aussi-tost d'auprez du Roy, & apres vne solitude inculte de plus de vingt lieuës, qui sert de frontiere aux deux Royaumes, il entra comme vn Lion affamé dans l'Angleterre, & courut iusques au milieu sans trouuer de resistance, portant le fer & le feu sur tout ce qui se rencontroit d'hommes, de Villes & de maisons, & fit vne si cruelle Guerre qu'on pouuoit dire de ses troupes, ils ont tué l'Habitant & l'Estranger, ils ont massacré pesle-mesle, le vieillard & les enfans qui pendoient aux mammelles de leurs Meres.

Apres huit iours de sac & de carnage, ils se trouuerent deuant le Chasteau de Dovart, qui est tres fort de situation, & que les Anglois auoient abondamment muny d'hommes & de viures: & comme l'Admiral sceut des Escossois qu'ils l'auoient plusieurs fois inutilement assiegé, il leur proposa de le prendre pour signaler leur premier exploit. Il leur promit d'en venir à bout, & il leur offrit mesmes de mettre ses gens en vn Corps separé pour oster la difficulté des langues, & de leur laisser la droite, mais il luy fut impossible de les y faire consentir, & ce fut à luy à entreprendre cette conqueste auec ses seules forces, dans la necessité que sa valeur luy imposa d'attaquer la place. Il enuoya sommer le Gouuerneur, & sa réponse fut qu'au lieu de perdre son temps apres vne si folle entreprise, qu'il feroit bien mieux de s'en retourner plus viste qu'il n'estoit venu, & qu'il l'estimeroit bien-heureux s'il pouuoit ramener les François auec cét auantage, de les auoir gardé des embûches & de l'infidelité ordinaire & naturelle des Escossois.

Il receut cela comme de la part d'vn ennemy qui le vouloit épouuanter, il poursuiuit son siege, & les assauts des deux premiers iours furent fort rudes & sanglans de la part des François, qui cherchoient de l'honneur en cette occasion, pendant que les Escossois iugeoient des coups sans se remuer, comme s'il n'y eussent eu aucun interest. L'Admiral n'en fut que plus animé, & enfin les Arbalestriers qu'il auoit rangez autour du Chasteau, firent si bien leur deuoir, qu'ils repousserent les assiegez & les emporterent de force. Toute la Garnison passa par le fil de l'épée à la reserue du Gouuerneur tout seul, le feu succeda au pillage, & on traitta de mesme deux autres Chasteaux qu'on força, dont i'ay perdu les noms. La mauuaise contenance de nos Alliez, & le refus qu'ils firent d'assister nos gens, donnerent bien quelques defiances à leur General, mais cela n'empescha pas qu'il n'employât le reste du mois à courir le pays; sinon qu'il mit toutes ses troupes ensemble, & qu'il se donna garde de quelque mauuais party: & à cela seruit beaucoup l'escorte & l'entremise du Comte *de Duglas*, qui demeura toûjours auec les François, & qui leur rendit toute sorte de bons Offices.

CHAPITRE CINQVIESME.

I. Entreprise de François Acreman Chef des Flamends sur la flotte du Roy.

II. Découuerte & punie.

CEpendant que l'Admiral met à feu & à sang la frontiere d'Angleterre, & que les troupes Françoises destinées pour le secourir attendent le vent pour s'embarquer

s'embarquer, on eſt tout eſtonné de la perte d'vn Vaiſſeau chargé de munitions, & tout preſt à faire voile, lors que l'on s'en défioit le moins. On aprit auſſi-toſt que c'eſtoit vne trahiſon des Gantois; & on ſçeut qu'ils continuoient leurs mauuais deſſeins ſous la conduite d'vn nouueau Chef choiſi dans la populace nommé Francion, qui paſſa à Dam, qui eſt vn fameux port de Mer, & qui complotta ſecrettement auec quelques-vns du lieu pour faire bruſler quelque nuit la flotte de France. Il ſe trouua aſſez de gens mal intentionnez pour faire cette entrepriſe, & l'on la communiqua à quelques-vns de Leſcluſe, qui promirent de rompre les gonds des portes au premier ſommeil, & de les abbattre ſourdement pour donner paſſage aux Rebelles, que rien n'eût empeſché d'executer ce pernicieux deſſein, ſi quelques-vns des Coniurez ne l'euſſent reuelé au Gouuerneur de la Ville. Année 1385.

Il ſe ſaiſit auſſi-toſt des Chefs de la conſpiration, qui eſtoient diſperſez en diuers endroits, & le lendemain au point du iour, il fit partir vn Courrier pour en donner aduis au Roy & aux Princes, qui luy manderent de leur faire coupper la teſte pour donner vn exemple de la vengeance d'vne ſi grande perfidie. La ville de Dam en eſtant coupable, on prit auſſi reſolution de la ruïner, toute forte qu'elle fût par ſes murailles & par le nombre des habitans; & pour empeſcher que les Conſpirateurs qui eſtoient dedans, n'échapaſſent à la colere du Roy, on y employa tout chaudement les trouppes deſtinées pour le paſſage d'Angleterre.

CHAPITRE SIXIESME.

I. La ville de Dam aſſiegée par le Roy en perſonne.
II. Sa reſiſtance opiniaſtre.
III. Elle parlemente.
IV. Les Habitans eſſayent de ſe ſauuer.
V. La ville eſt forcée.
VI. Clemence du Roy.
VII. François Acreman échappe au Conneſtable.
VIII. Le Roy donne la Ville de Leſcluſe au Duc de Bourgogne.

LE ſiege fut auſſi-toſt formé que commandé, & ſur le refus d'ouurir ſes portes, la ville fut fortement attaquée; mais elle ſe defendit auec la meſme vigueur & elle eut aſſez d'opinion en ſes forces, pour defier auec injures nos Cheualiers François, que ceux de dedans laiſſoient monter aux murailles pour les renuerſer de plus haut. Leur Artillerie ſecondoit les coups de main auec vn tonnerre & vne greſle continuelle de carreaux & de toute ſorte de traits, & elle n'épargnoit pas meſme le quartier du Roy, où ils tiroient ſans aucun reſpect des Fleurs-de Lys, & où ils firent pluſieurs maſſacres aux pieds de ſa Maieſté; qui n'en fut que plus irritée, & qui iura de ne point partir de deuant la place qu'elle n'eut reduit les Rebelles. L'entrepriſe pourtant fut ſi difficile, qu'on ne put dire au bout de quinze iours qu'elle fût beaucoup auancée, & comme leurs machines faiſoient de grands obſtacles aux aproches, le ſiege auroit eſté plus long, ſi l'on ne ſe fut auiſé de faire certains engins de bois qu'on appelle des Truyes, pour aborder les murailles & pour renuerſer les pierriers. Cela fit vn grand effect en peu de iours, & les aſſiegez qui s'en apperceurent, commencerent à rabattre de leur orgueil, & à reconnoiſtre que le feu de leur impetuoſité n'eſtoit qu'vne fauſſe valeur. Ils reſolurent de s'aſſembler pour prendre conſeil entr'eux, & voicy quel fut le ſentiment des plus ſages.

Nous n'auons pas, dirent-ils, moins de cœur qu'auparauant, mais comme nos forces ſont diſſipées & abbatuës ſous le poids d'vn ſi lõg ſiege, il eſt de noſtre prudence de conſiderer que nous auons à faire à des gens qui ne demordent rien de "

Année 1385. leurs entreprises, & de preuoir que la fin de celle-cy ne nous peut estre que funeste. Tout ce que nous pouuōs faire c'est de tascher à traitter pour sortir d'icy vies & bagues sauues, & il ne s'agit pas de peser sur l'affront qu'il y a de se rendre, quād » il n'y a point d'autre expedient pour sauuer sa vie. C'est vne necessité plus sensi- » ble que toutes les iniures, & peut-estre qu'en nous rendant au Roy, nous viurons » plus à nostre aise sous la loy qu'il nous imposera, que nous n'auons pû faire dans » la pretenduë obligation de nous maintenir dans nos Coustumes & dans la iouyssance de nos Priuileges. Ce conseil fut embrassé de tous les Bourgeois, on deputa aussi-tost vers le Roy, & ils accorderent d'abord de donner cinquante ostages au choix de sa Majesté dont la teste répondroit de la fidelité de leurs Concitoyens.

Ils ne meritoient pas seulement qu'on les écoutât, mais on ne laissa pas de leur donner audience, de deliberer sur leurs propositions, & mesme de faire cessation d'armes. Toute la difficulté fut à resoudre la maniere de les receuoir, afin de ne point commettre l'authorité du Roy, & comme cela donna lieu d'exagerer l'injure qu'elle en auoit receuë, quelques vns de la Ville eurent le loisir de se representer l'horreur de leur faute. Ils desespererent de leur pardon, ils se condamnerent eux-mesmes, & se iugeans indignes de misericorde, ils aimerent mieux la dérober par la fuitte, que de l'attendre de la clemence du Roy. Ils s'enfuirent de nuit à trauers les Marests que les François ne gardoient point, & comme cela ne se put faire sans bruit, on en fut auerty par les sentinelles prochaines, & le point du iour découurit la verité de cette euasion. On rechassa bien viste ceux qui vouloient suiure les premiers fuyarts, & tout d'vn temps on vint attaquer la ville, sans craindre de se ietter dans la bourbe des fossez pour approcher des murailles.

Iamais nostre Noblesse ne fit paroistre plus d'ardeur qu'en cette occasion, elle s'exposa genereusement à tous les perils de l'escalade, & donna tant d'affaires aux assiegez, que ne pouuans resister aux coups de main, non plus qu'à l'accablement des fléches & des carreaux qui tomboient sur eux, ils perdirent tout courage, & abondonnerent leurs murailles. Cela arriua le vingt-huictiéme d'Auril, iour memorable par le sac de cette mal-heureuse ville, où nos gens se lancerent comme des Lions qui vont au carnage. La tuërie fut grande d'abord, & c'estoit vne étrange pitié d'entendre les crys épouuentables des vainqueurs, & les gemissemens des vaincus, & de voir les femmes & les enfans courir, tantost à l'vn, tantost à l'autre de nos soldats, pour trouuer quelqu'vn qui les prît à mercy, iusques à ce que le Roy eut fait publier qu'on pardonnât au petit peuple qu'on trouueroit sans armes.

Cét ordre fut ponctuellement executé, & tout le massacre tomba sur cinq cents hommes qui auoient encore les armes à la main, mais le pillage fut vniuersel, & la ville tellement abandonnée à la discretion du soldat qu'il rasa mesmes vne partie des murailles. Le Connestable ne fut pas content de cét exploit, il se mit à la poursuitte des fuyarts, & les mena tuant & battant tant que le iour dura. Son principal dessein estoit de prendre Francion Chef des Flamends, & ayant découuert qu'il estoit dans vne maison forte à six lieuës de Gand, il l'alla attaquer, il l'emporta d'emblée, & tua tout ce qui s'y rencontra, mais il n'y trouua point celuy qu'il cherchoit, qui s'estoit prudemment retiré dés le soir precedent en la ville de Gand : il démolit cette forteresse pour la rendre inutile aux Rebelles, & delà vint rejoindre le Roy, qui partoit pour Lescluse. Cette ville estoit vn des meilleurs Ports de son Royaume, autant pour la guerre que pour le trafic, & pour cette consideration, le Roy qui en vouloit faire vne des meilleures places de Mer qui fût en son Royaume, donna ordre pour y bastir vn fort Chasteau de pierre & de brique pour la seureté des Vaisseaux, & y laissa vne bonne garnison ; mais à peine eut on fait les pillotis & ietté les premiers fondemens, qu'il fit present de cette ville au Duc de Bourgogne son Oncle, pour la ioindre à la Comté de Flandres, qu'il possedoit à cause de sa femme.

Année 1385.

CHAPITRE SEPTIESME.

I. Le pays de France pillé par les François.
II. Furieuse auersion de quelques prisonniers Flamends contre nostre Nation.
III. Leur constance à souffrir la mort.

LE Roy voulant continuer la iuste vengeance sur les Reuoltez de Flandre, fit passer les trouppes au petit pays du Franc, qui est assez proche de la Zelande, fort abondant en pasturages, & assez facile à garder à cause des Marests qui l'enuironnent. Nos gens n'y entrerent pas sans trouuer beaucoup de resistance, & sans essuyer plusieurs embuscades, qui n'empescherent pas neantmoins, que tout ne fut mis à sac, pour chastier les Habitans de tous les maux, qu'ils auoient fait depuis cinq années de rebellion. Le butin fut trés grand, & on y ioignit encore nombre de prisonniers des plus apparens, qu'on excepta du carnage pour en tirer de grosses rançons. Les Oncles du Roy qui en furent auertis les firent retenir en son nom, afin que leur suplice seruît d'exemple au reste des Flamends, & tous furent mis au fil de l'épée, à la reserue de vingt-quatre seulement, qui estoiēt tous parens, de mesme race & les plus riches de cette petite terre. Plusieurs Seigneurs intercederent pour eux, & le Roy qui les voulut voir, leur auroit aisément accordé leur grace, si leur insolence ne les en auoit rendus indignes. Comme on leur eut demandé en sa presence quel sujet d'auersion contre la France les rendoit si enclins à la reuolte, le plus notable d'entr'eux répondit arrogamment: Le Roy est assez puissant pour assujettir les corps des plus genereux hommes du Monde, mais il n'aura iamais le pouuoir d'asseruir les esprits des Flamends, & parlant trop hardiment du naturel opiniastre de sa nation, il eut bien le front de dire que quand le Roy les auroit tous fait tuër, que leurs os tous secs se r'assembleroient pour le combattre.

Cela le piqua si viuement & tous ceux de sa Cour, qu'il commanda qu'on leur trenchât la teste, & pour faire voir qu'il y auoit plus de brutalité que de grandeur de courage en ces rustres-là, c'est que l'vn d'eux fut assez dénaturé pour s'offrir de mettre cét Arrest à execution, & il le fit aussi auec autant d'adresse que de dureté de cœur, & sans donner plus de coups qu'il n'y auoit de patiens, sur l'esperance qu'on luy donna de luy sauuer la vie. Beaucoup de Courtisans qui furent presens à ce suplice, n'admirerent pas sans sujet la constance de ces miserables qui attendoient la mort sans fremir, & mesme sans tourner le visage pour conduire auec vne compassion qui est assez naturelle, le glaiue de ce bourreau sur le col de leurs peres, de leurs freres, & de leurs proches. Mais quelle tendresse pour autruy pouuoient auoir des gens qui n'estoient pas sensibles à eux mesmes, & qui sans peur aussi bien que sans pitié, prestoient leur teste si franchement, que ie conclurois en leur faueur pour vne reputation égale à celle des plus illustres Martyrs, s'ils auoient souffert pour le bien de leur patrie ou pour la verité de la Religion. Le recit en fut fait au Roy, & comme il sceut que celuy qui les auoit decapitez, estoit parent au troisiéme degré du plus esloigné, il detesta sa cruauté & commanda qu'on eût à extirper ce reste mal-heureux d'vne race si funeste, qui souffrit publiquement la iuste recompense d'vne inhumanité si publique & si inouye.

Année 1385.

CHAPITRE HVITIESME.

I. *Menaces du Roy d'Angleterre à l'Admiral de France.*
II. *Sa courageuse réponse.*
III. *L'Admiral tasche de disposer les Escossois au combat.*
IV. *Ils l'abandonnent.*
V. *Il se retire, & rentre en Angleterre par vn autre endroit.*
VI. *Ses amours auec vne Cousine du Roy d'Escosse, l'obligent à reuenir en France.*

RIchard Roy d'Angleterre pressé par les plaintes de ses peuples, & par le ressentiment qu'il auoit des rauages que les François faisoient dans son Royaume, fit vn grand amas de trouppes pour les aller défaire, & afin de donner plus d'éclat à cette expedition il enuoya deuant vn Trompette auec vne lettre pour l'Admiral. Elle paroissoit d'abord assez ciuile, & la suscriptiõ estoit: A nostre amé Cheualier de France Messire Iean de Vienne, mais petit à petit il s'échauffoit, & apres auoir deprimé l'estat des François d'vn stile fort empoulé, il finissoit par » vn coup de tonnerre furieux & menaçant. Ne vous vantez pas mal à propos de » vostre folle temerité, luy mandoit-il, & ne croyez pas auoir beaucoup étendu » pardeça la reputation de vos armes. Ce brigandage ne sera pas long-temps impuny, & viue Dieu, deuant qu'il soit peu de temps, tout ce que vous comman- » dez de gens, l'expiera sous le fer victorieux de mes Anglois, qui les ébranche- » ront comme des Arbres inutiles; soit que vostre presomption vous donne la har- » diesse de les attendre, ou que le desespoir vous oblige de venir chercher la mort, » & de vous precipiter dans leurs armes.

L'Admiral s'échauffa si peu de toutes ces brauades, que le Trompette ne s'apperceut pas de la moindre émotion tant qu'en dura la lecture, au contraire, il le promena par tous les quartiers de son Armée, afin qu'il en put faire vn plus fidelle recit au Roy son Maistre, il luy fit bonne chere, il le chargea de presens, » & le renuoya auec cette réponse. Ie ne suis pas fort surpris du contenu en la lettre de ton Roy, on ne sçait que trop que le droit de la guerre, qui authorise tous » les maux qui se peuuent faire d'ennemy à ennemy, luy donne toute liberté de » m'offenser. Ie m'étonne fort peu de ses menaces, mais si les Escossois ne nous » veulent secourir, & s'ils ne nous promettent de mieux faire qu'ils n'ont fait ius- » ques à present, ie ne suis pas si presomptueux que de croire qu'il me fût possible de défaire toute son Armée auec si peu de forces. I'ay pourtant beaucoup de pas- » sion de luy faire voir que les François sont capables de hazarder quelque chose » hors de leur pays, & il ne tiendra qu'à luy d'en faire l'experience dans l'occasion » d'honneur que ie luy propose. Qu'il fasse choix de trente des plus braues de son » Armée contre dix des nostres, qu'il triple le nombre des siens contre cent Fran- » çois, & ie ne refuseray pas encore d'en donner iusques à cinq cens pour combattre mille Anglois. Enfin quoy que ce soit offrir vn grand auantage & risquer » beaucoup de nostre part, nous luy tiendrons parole, & nous voulons bien mes- » me qu'il soit le Iuge du Camp & du combat.

Le Roy d'Angleterre persistant sans sa resolution de tomber sur l'Admiral auec toute son Armée, se mocqua de ce deffy; il dit qu'il n'appartenoit point aux François de luy rien prescrire, & cependant Messire Iean de Vienne qui ne respiroit qu'apres vne Bataille tâcha d'y disposer les Escossois, & leur en alla faire la » proposition en ces propres termes qui m'ont esté fidellement rapportez. La con- » ioncture presente, m'oblige de m'asseurer de vous sur le sujet de l'approche des

Anglois, & de vous demander si vous voudrez attendre leur arriuée, & si vous vous resoudrez au hazard d'vne Bataille. Ils viennent en grand appareil, & tel que vous le sçauez de longue main, mais cette multitude ne m'épouuante aucunement, & ce n'est point pour flatter ny pour forcer les suffrages de la Compagnie, si ie vous represente que vous auez aujourd'huy les mesmes forces & les mesmes auantages, pour acquerir la mesme reputation que vos Ancestres ont si glorieusement remportée par la defaite des mesmes ennemis, autant de fois qu'ils ont plus presumé de la Iustice que de la force de leurs armes, & qu'ils ont mis leur esperance en la protection de celuy qui fait autant d'vne poignée d'hommes que de beaucoup d'armes. Si vous y voulez entendre, les François que ie commande prendront volontiers l'auant-garde pour satisfaire à l'ardeur qu'ils ont d'en venir aux mains auec les Anglois & de se signaler dans vne terre étrangere, ils accepteront de bon cœur le party de soustenir le premier choc: mais comme nous n'auons que ce iour icy pour deliberer, il n'y a point de temps à perdre, & il faut que nous sçachions ce que vous auez enuie de faire, de crainte que venans à nous abandonner, les ennemis ne nous enueloppent sans nous donner le loisir de nous mettre en seureté.

Année 1385.

Tant de belles raisons furent mal employées enuers des gens qui estoient sourds à tous les conseils d'honneur; il n'y eut que le seul Comte de Duglas qui les appuya, mais il estoit trop foible contre vne multitude farouche, qui répondit qu'ils liureroient passage aux Anglois par tout où ils voudroient, pourueu qu'ils leur promissent de ne rien entreprendre sur les places d'Escosse. L'Admiral fort surpris, leur demanda que feront donc vos Alliez que vous auez fait venir auec tant d'empressement, puis qu'ils n'ont aucun lieu de retraitte? ils feront ce qu'ils pourront, luy repartirent-ils, & sur cela ils se retirerent. Le lendemain, l'Admiral eut auis par sa garde auancée, qu'vn Camp volant de quatre mille Anglois estoit déja à deux lieuës de son quartier, & comme il ne se sentit pas assez fort pour leur resister ny pour garder la ville où il estoit, il suiuit le conseil du Comte de Duglas, il fit commandement à ses trouppes de se tenir prestes à partir au premier signal, & les ayant assemblées: Nos affaires, leur dit-il, sont en vn estat qui ne me permet pas de mettre le point d'honneur en balance auec vostre salut. C'est à nostre addresse à nous tirer d'vn peril où nostre courage nous a exposez, & qui n'est que trop confirmé par l'abandon de nos Alliez. Il faut sortir d'icy, & prendre le temps du sommeil des ennemis, pour passer à costé de leur Camp, qui n'est ny fortifié, ny assez bien gardé pour nous découurir & pour s'opposer à nostre retraite, pourueu qu'elle se fasse sans bruit.

Ce conseil fut loüé de tout le monde, chacun songea à faire les prouisions necessaires & à preparer son équipage, plustost qu'à se reposer, en attendant le signal du délogement. Ils costoyerent sourdement les Anglois endormis, & en moins de deux jours, ils eurent repassé la vaste solitude qui sert de frontiere aux deux Royaumes d'Angleterre & d'Escosse. Le lendemain de leur depart, les coureurs Anglois rapporterent à leur Roy que les portes de la Ville qu'on auoit quittée estoient ouuertes, & qu'il n'y auoit point de gardes; mais cela passa pour vne ruse du mestier, on se defia de quelque embuscade, on n'en approcha qu'auec plus de precaution, & on la trouua enfin toute vuide de gens de guerre, & mesme d'habitans, qui s'estoient retirez à la plus prochaine forteresse auec tout ce qu'ils auoient de biens. Le Roy d'Angleterre bien estonné de cette surprise, y sejourna quelque temps pour reposer son Armée qui estoit fort fatiguée, mais il n'y fut pas quatre iours sans apprendre, que l'Admiral estoit rentré dans son Estat par vn autre costé, & qu'il y faisoit plus d'hostilitez qu'auparauant.

Il mit le feu dans cette ville, pour le suiure, il découurit la marche des François par mille monceaux de cendres des villes brûlées, & par les corps morts dont ils auoient jonché la campagne, & il eut l'affliction d'auoir esté témoin de tant de ruines & de degasts sans en pouuoir vanger aucun; parce que les François sçachans son arriuée se contenterent de ce qu'ils auoient fait. Ils repasserent en

Année 1385.

Escosse pour se rafraischir en la ville de saint Iean, & dans la Comté de Duglas, & l'Hyuer qui approchoit contraignit les Anglois à se mettre en quartier, auec le dépit d'auoir fait vne si grande leuée de Bouclier, & d'auoir tant fatigué, sans auoir pû seulement voir l'ennemy. L'Admiral cependant se diuertit à la Cour d'Escosse, & comme c'est assez la coustume des Guerriers de se delasser des trauaux des armes dans les mollesses de l'amour, il se laissa prendre d'inclination pour vne Cousine du Roy qui ne luy fut point farouche; mais ce Prince & toute sa Cour porterent si haut cét affront fait à leur sang & à leur païs, que ce ne fut pas vn petit bon-heur à l'Admiral, d'euiter les parties qu'on luy dressa pour l'assassiner, & de pouuoir adroitement recouurer des vaisseaux pour luy & pour les siens, qu'vn vent fauorable ramena en France.

CHAPITRE NEVFIESME.

I. Pierre de Courtenay Cheualier Anglois, defie en duel Messire Guy de la Trimouille pour l'honneur des deux Nations.

II. Et l'oblige d'accepter le combat.

III. Les Astrologues de la Cour choisissent vn iour heureux.

IV. Font faire des armes au Sire de la Trimouille, & luy promettent la victoire.

V. Le combat empesché par le Roy.

VI. L'Anglois en tire aduantage, le Sire de Clary vange contre luy l'honneur de la France.

VII. Et en est mal voulu & exilé par l'enuie des gens de Cour.

IE n'aurois pas fait vn Chapitre dans vne Histoire generale, d'vn incident particulier comme celuy-cy, & d'autant plus que la conclusion en fut aussi ridicule que l'entreprise estoit vaine & presomptueuse, si ie n'estimois à propos de donner vn exemple du peu de creance qu'on doit adjouster à l'art de deuiner & de predire les choses futures. Enuiron vn mois aprés que le Roy fut reuenu du Siege de Dam à Paris, vn grand & notable Cheualier d'Angleterre, nommé Pierre *de Courtenay*, employa toute sa faueur auprez du Roy son Maistre, pour luy faire trouuer bon de deffier au combat Messire Guy *de la Trimoüille*, & il l'obtint facilement d'vn Prince qui n'estoit que trop disposé par la creance qu'il auoit promise à celuy qui auroit le courage de soustenir en France, contre le meilleur Cheualier du Royaume, que la nation Angloise surpassoit en valeur & dans le merite des armes & de Cheualerie.

Il passa la Mer auec ce dessein, & comme le Champion qu'il auoit choisi estoit Fauory du Duc de Bourgogne, on y apporta vn peu de façon, & l'affaire balancée entre le scrupule de la Religion & le point d'honneur, on ne iugea pas que le sujet du combat deût estre admis. Le Roy mesme & les Grands de la Cour, qui ne pouuoient gouster que la seule vertu sans aucun pretexte de haine & d'animosité exposast deux Cheualiers si considerables, tascherent de les dissuader, & de leur faire connoistre que c'estoit vne entreprise contre les Loix de la Cheualerie, qui ne pouuoit estre agreable qu'à la curiosité du petit peuple. Mais l'Anglois se rendit si importun, à force de rebattre que c'estoit pour voir lequel des deux Royaumes emporteroit l'honneur des armes, que le Sire de la Trimoüille craignit qu'il ne tirât auantage de son refus.

Il prit iour pour le satisfaire, & ce iour luy fut marqué par quelques Astrologues iudiciaires, qui n'auoient pour lors que trop d'accez & de credit en la Cour des Princes: & comme il ne se faisoit rien de reputation & de consequen-

ce, que l'on n'eut consulté leur sçauoir, ils ne manquerent pas à chercher dans le cours des Astres quelle constellation seroit la plus heureuse pour l'euenement de ce combat. Ie ne veux pas nier que l'Astrologie ne soit vne belle science; mais l'vsage en doit estre moderé, & c'est si bien vn abus de pretendre qu'on en puisse pousser la perfection iusques à trouuer des regles certaines pour predire l'auenir, que l'Apostre qui taxe cette presomption de folie, nous enseigne parmy les veritez de nostre Religion, que cette sorte de gens croyans magnifier leur mestier, tombent necessairement dans le mensonge. Pour moy ie diray qu'il y a tant de relation du futur au passé, que toutes les causes de l'auenir sont dans les choses passées, & que comme c'est le propre de Dieu seul, & comme il est de son essence de sçauoir ce qui procede du liberal arbitre qu'il nous a donné, il n'y a que luy à qui cette connoissance appartienne parfaitement.

Année 1385.

Toutes ces considerations n'entrerent point en l'esprit de ces Docteurs en iudiciaire, qui se chargerent insolemment de gouuerner le succez de cette action. Ils firent trauailler aux armes de Guy de la Trimoüille, en quelques aduantageux momens & à certaines heures fatales, & toutes particulieres, pour receuoir vne force surnaturelle de l'influence des Planettes, & il leur eschappa encore d'asseurer au Roy & aux Princes, que le iour du combat seroit beau & que l'honneur en demeureroit à la France. L'euenement fit bien voir la foiblesse & la vanité de leurs conjectures, & ils donnerent vne belle occasion à la Cour d'en faire des railleries, & de tourner toutes leurs predictions en ridicule; car non seulement il plut toute cette belle journée, mais encore les deux Champions estant entrez en lice, deuant les murs de saint Martin des Champs, & ayans déja couché les lances pour courir l'vn sur l'autre, en presence d'vn nombre infiny de peuple, la puissance si inuincible & si necessaire des Astres, ne put forcer la volonté du Roy & des Princes ses Oncles, qui enuoyerent deffendre le combat.

Pierre de Courtenay qui sçauoit bien que ce qu'on en auoit fait n'estoit point pour l'amour de luy, ne laissa pas de faire bonne mine, & de receuoir des presens du Roy en prenant congé de luy; mais ayant arresté quelque temps en Picardie auprés de la Comtesse de saint Paul sœur du Roy d'Angleterre, il ne se put empescher de dire, & de se vanter par plusieurs fois, qu'il n'auoit pû trouuer de Cheualier en France qui eût osé s'éprouuer contre luy. Le Sire *de Clary*, qui estoit-là present, & qui portoit vn grand courage dans vn petit corps, creut qu'il estoit de son honneur de faire sa querelle de l'injure qu'il faisoit à sa Nation, il releua la chose du consentement mesme de la Comtesse, il proposa le Camp pour le lendemain, & il s'y porta si vaillamment, qu'il mit son ennemy tout chargé de coups hors du combat. Il n'y a personne qui n'estime cette action digne d'vn parfait Cheualier, & qui ne demeure d'accord qu'il chastia justement l'orgueil de cét Anglois; mais les jugemens de la Cour ne s'accordent pas toûjours auec le merite des personnes, & il y a des interests particuliers qui en decident tout autrement que le Public. Le Duc de Bourgogne qui enuioit au Sire de Clary la gloire qu'il auoit enleuée à vn de ses Fauoris, changea l'espece de l'affaire; il dit que c'estoit vn crime impardonnable à vn particulier d'auoir osé prendre vne journée sans permission du Roy, & il le fit poursuiure auec tant de rigueur, que ce braue Cheualier fut long-temps en peine, & ie l'ay veu chercher sa seureté tantost deçà, tantost delà, de crainte que ce qu'il n'auoit entrepris que pour la gloire de l'Estat, ne fût expié dans son sang comme s'il eût trahy sa Patrie.

Année 1385.

CHAPITRE DIXIESME.

I. Oppression de l'Eglise Gallicane par Clement.
II. L'Abbé de S. Nicaise enuoyé pour leuer vn aide sur le Clergé.
III. L'Vniuersité de Paris s'y oppose.
IV. Edit du Roy en faueur du Clergé contre les Cardinaux.
V. Malgré lesquels il fait décharger l'Abbaye de saint Denis de partie des Decimes.

EN ce temps-là, l'Espouse de IESVS-CHRIST, continuoit à gemir sous l'oppression des deux Papes, ou pour mieux dire, des deux Pretendans à la Papauté, qui la tenoient sous l'esclauage d'vn Schisme scandaleux, & que ie puis bien nommer pestiferé par le meurtre qu'il faisoit des consciences les plus Chrestiennes. Clement à qui la France estoit écheuë comme en Prouince & en portion du troupeau du Seigneur, la traittoit auec la derniere dureté, & il n'y auoit sorte de tributs & d'exactions, qu'il ne canonisât, pour se gorger de biens, & pour saouler l'auidité des trente six Cardinaux de son Party, qui s'estoient fait vne habitude d'amasser des richesses par toutes les manieres, & qui auoient tellement perdu celle de dépenser, qu'ils ne sçauoient que faire de leurs Tresors.

Il ne suffisoit pas à Clement d'auoir tiré neuf ans entiers le dixiéme denier de tous les Benefices du Royaume, l'obeïssance qu'il y trouua, & qui est d'vn dangereux merite enuers les Puissances auares, le resolut à pis faire. Il s'auisa de taxer tout le Clergé à proportion de ses reuenus, sous pretexte d'vn nouuel aide pour soustenir les besoins de la Dignité Pontificale, qui soûmit toute l'Eglise Gallicane à la discretion de l'Abbé de saint Nicaise de Rheims, homme artificieux & rusé, & digne Ministre d'vne si cruelle Commission. Le pouuoir qu'il auoit de destituer tous ceux qui se voudroient deffendre de ce nouueau joug, le rendit absolu dans les Prouinces vn peu éloignées du secours de la Iustice. La Bretagne & la Normandie n'oserent resister, mais quand il voulut passer outre, l'Vniuersité de Paris justement émeuë d'vne si étrange persecution, en fit grand bruit, & en porta ses plaintes à la Cour.

Le Roy l'entendit fauorablement, & comme il reconnut qu'il estoit obligé par les sermens de son Sacre de maintenir les Ecclesiastiques de son Royaume dans la joüissance paisible de leurs biens & de leurs priuileges, il manda cét Abbé, & apres l'auoir assez mal-traitté de paroles en presence de toute sa Cour, il luy commanda sur l'obeïssance qu'il luy deuoit de s'en retourner comme il estoit venu, & de sortir de France dans trois iours. Apres cela il reuoqua par vn juste ressentiment, qui fut approuué des Seigneurs & des Prelats, tout ce qu'il auoit accordé au Pape, & statua par vne Ordonnance qu'il enuoya à tous les Sieges Royaux & aux Gouuerneurs des Villes, que le Clergé ne pourroit plus estre contraint à payer aucun aide ny subsistance à la Chambre Apostolique par aucune voye de Censures.

Cela donna aussi sujet de remedier au desordre que faisoient les Cardinaux, par vne deputation de Commissaires intelligens & fidelles, qui furent enuoyez aux dépens des Eglises dont ils estoient Titulaires, auec toute authorité de faire faire les reparations, malgré l'opposition de leurs gens d'affaires, & de disposer du reste pour entretenir le nombre accoustumé des Religieux, selon qu'ils en seroient informez par les Prieurs Claustraux. On pourueut encore tout d'vn temps à ce que les Collecteurs & Sous-collecteurs du Pape ne missent plus la main, comme ils faisoient en cas de mort & de vacance sur tous les meubles des Euesques, des Abbez, & des Gouuerneurs & Administrateurs des Hospitaux, pour

pour les appliquer à la Chambre Apostolique sous pretexte de deuoirs non payez. Tout cela se fit & fut publié au mois d'Octobre, & Messire Arnaut *de Corbie* premier President au Parlement, qu'on enuoya vers le Pape, luy fit ratifier ce qui auoit esté ordonné, auec promesse de ne plus attenter à de pareilles exactions. Année 1385.

Encore que les Guerres, & vne longue mortalité, eussent diminué les reuenus de tous les biens, qu'on ne sçauroit faire valoir que par la liberté du commerce, & par l'abondance des peuples, on ne laissoit pas de faire payer les Decimes sur le pied des Siecles plus heureux, & on n'auoit point eu d'égard à toutes les pertes de l'Abbaye de saint Denis. Elle demeuroit toûjours taxée à neuf cens soixante-cinq liures treize sols, & elle estoit si peu capable de supporter cette charge, que c'estoit vne affliction tres-sensible pour moy, qui ay l'honneur d'estre de ses enfans, de voir si souuent mettre en gages son argenterie, & mesmes iusques à ce qu'elle auoit de Reliques plus pretieuses. C'est ce qui obligea Monseigneur Guy *de Monceaux* nostre venerable & pieux Abbé, d'auoir recours à l'entremise du Roy pour son soulagement, & l'affaire fut tres-difficile par la resistance des Cardinaux, qui estoient bien plus accoustumez à accroistre qu'à moderer la contribution des Eglises, pour mieux entretenir leur estat & pour faire parade de leur Dignité.

Le Pape eut moins d'égard à leurs interests qu'à l'intercession du Roy, il consentit que l'Abbaye fut abonnée à l'ancienne taxe de quatre cens liures parisis à perpetuité, il en enuoya ses Bulles à l'Abbé, & pour reconnoistre vne gratification qui ne se pouuoit recompenser que spirituellement, on resolut en plein Chapitre, qu'il seroit tous les ans fait vn Seruice solemnel pour sa Sainteté. L'Abbé bien joyeux d'auoir obtenu ce qu'il auoit sollicité l'espace de vingt ans entiers, s'acquitta dignement du vœu qu'il auoit fait de donner vne Chasse d'argent de grand poids à son Eglise, il l'a fit decorer des Images de relief de Nostre-Dame, de saint Nicolas, & de sainte Catherine, & y mit plusieurs belles Reliques des Saincts.

CHAPITRE ONZIESME.

I. Le Roy resolu de chastier les Gantois.
II. Qui deliberent de leurs affaires.
III. Et suiuent les bons aduis d'vn fidelle Bourgeois.
IV. Ils enuoyent demander la Paix.
V. Qui se conclud à Tournay au nom du Duc & de la Duchesse de Bourgogne.

L'Approche de l'Hyuer auoit terminé la campagne à la prise de Dam; mais c'estoit l'intention du Roy de retourner au Printemps auec de plus grands desseins, & outre la recompense qu'il fit aux Chefs de ses trouppes, il leur donna encore dequoy faire des recreuës. Toute la France se preparoit à cette Guerre, & les Princes du Sang particulierement, qui estoient fort irritez de ce que l'opiniastreté des Gantois dans leur reuolte, auoit détourné sur eux le secours destiné à l'Admiral. Le Roy d'Angleterre les auoit engagez à faire cette diuersion, mais comme ils virent que toutes nos forces alloient tomber sur eux, l'apprehension d'vn si grand appareil, & le ressouuenir des maux qu'ils auoient faits, les firent penser aux moyens de preuenir ceux dont ils estoient menaçez, & de mettre le reste de leurs biens à couuert du pillage.

Ils tinrent vn grand Conseil, où ils appellerent quelques-vns des princi-

Année 1385.

paux Habitans d'Ypre & de Bruges, & chacun dit ſon aduis ſelon ſon inclination, iuſques à ce qu'vn certain Orféure de bon ſens fut en ſon rang de parler. Nous auons eſté tant de fois battus, leur dit-il, nous auons perdu en tant de miſerables ſortes, vn ſi grand nombre de nos gens, & l'eſtat ancien de ce païs, autrefois ſi puiſſant & ſi floriſſant, eſt tellement changé, que ie ne vous offenſeray point de vous dire, que le premier mal-heur qui nous arriuera, ſera le dernier coup de noſtre ruine. Depuis tant d'années que nous combattons pour noſtre liberté, qu'auons-nous fait que d'irriter contre vn petit Païs, vn Royaume puiſſant en armes, plein d'hommes & comblé de richeſſes? Et n'eſt-il pas vray que les François nous ont toûjours battus, & qu'ils ſont en poſſeſſion d'accroiſtre la honte des enfans qui voulans vanger la mort de leurs peres, n'ont pas ſeulement oſé ſouſtenir ny l'épouuante de leurs regards, ny meſme leur approche? Si la cauſe eſtoit plus juſte, il y auroit au moins de l'honneur à la deffendre, mais quelle gloire de s'expoſer, pour faire dire de nous que nous ſommes des étourdis & des temeraires, qui faiſons la guerre à noſtre Roy, & à noſtre Prince naturel; contre leſquels il ne nous ſeroit pas meſmes permis de nous mettre en deffenſe, s'ils nous auoient attaqué? Il y a trop long-temps que cela dure, & ſi i'en ſuis creu, nous reparerons noſtre faute, & nous taſcherons à fléchir par des aſſeurances d'vne fidelité deſormais inuiolable, le reſſentiment & la puiſſance du Roy & du Duc de Bourgogne: & nous aurons recours à leur clemence, toûjours preſte & toûjours ouuerte à ceux qui l'implorent, pour obtenir le pardon de cette offenſe publique.

Telle fut en ſubſtance la remonſtrance de ce bon Bourgeois, & elle fut loüée des Eſcheuins, des Doyens, & des Conſeillers & des Notables de Gand, qui ſuiuirent ſon Conſeil, & qui reſolurent de deputer au Roy & au Duc de Bourgogne pour moyenner la Paix. Celuy qu'ils choiſirent fut vn noble Cheualier parent du Sire *de Guiſtelles*, qui obtint Audience du Roy en preſence du Duc & de la Ducheſſe de Bourgogne & des autres Seigneurs de la Cour, & voicy le diſcours qu'il tint. C'eſt le ſeul zele du bien public qui m'a fait accepter cette Commiſſion, & qui m'oblige de me preſenter deuant l'excellence de voſtre Majeſté Royalle, pour luy proteſter du tres-humble ſeruice de ceux d'Ypre & de Bruges, qui ſont vos fidelles Subiets, & qui ſe promettent de voſtre Clemence qu'elle ne dédaignera pas de voir parmy eux & dans le meſme deuoir d'vne parfaite ſoumiſſion, les Gantois leurs anciens Alliez. I'aurois mauuaiſe grace d'entreprendre de les iuſtifier, & de ne pas demeurer d'accord qu'ils ont juſtement attiré ſur eux les mal-heurs d'vne longue guerre, qui comprend tout le general dans la complicité d'vne meſme rebellion; mais voſtre Majeſté ſçait mieux que moy, combien il eſt difficile de reünir les ſentimens d'vne ſi grande ville, & que c'eſt vn bon-heur preſque ſans exemple dans vne ſi nombreuſe aſſemblée d'hommes de tous eſtats, & dont les intereſts ſont ſi mélez, qu'il ne s'y rencontre pas vne diuerſité de conduite, diuerſes mœurs, & diuerſes paſſions. C'eſt ce qui a fait dire au Sage, autant d'hommes autant d'aduis, & c'eſt ce qui me donne la liberté de vous dire auſſi, que tout ce qui s'eſt fait contre le reſpect qu'on doit à voſtre Majeſté, ſe doit imputer à l'emportement d'vne folle & temeraire populace. Cette canaille, barbare, cruelle, & ſans pitié auſſi bien que ſans pieté, & ſans crainte de Dieu, ny des Loix, a toute ſeule fait tous les crimes qui ſe ſont perpetrez, & les bons Bourgeois qu'elle opprimoit, ont eu autant de regret de ces deſordres, qu'ils ont reſſenty de joye quand ces mutins ſont peris ſous le glorieux effort de vos armes. Ils combattoient de cœur auec vous, & ils vous conſideroient comme le vangeur de leur liberté; mais comme leurs vœux eſtoient cachez, ils craignent, Sire, d'eſtre enueloppez dans la punition publique d'vn crime qu'ils ont abhorré, & ils vous ſuplient tres-humblement, & Monſeigneur & Madame la Ducheſſe leurs Seigneurs, de vous contenter du ſang des Chefs de la reuolte que vous auez exterminez. Ils conjurent voſtre Majeſté, d'accepter les proteſtations qu'ils font d'vne eternelle fidelité pour l'auenir, de les rétablir aux bonnes graces de leurs Seigneurs, &

d'obtenir pour eux qu'ils les remettent en possession de ce qui leur reste de biens: & pour seureté du Traitté qu'ils demandent, & dont ils se soumettent à la discretion de vostre Majesté, ils promettent de donner des ostages dont les testes répondront de leurs intentions, & de l'infraction des conditions que vous leur aurez imposées. Année 1385.

L'Ambassade fut assez volontiers écoutée, & quoy qu'on ne fist pas grand cas de leurs Ostages, parce que ce n'estoit que des personnes ignobles & de peu de consideration; si est-ce que le Deputé, qui s'estoit retiré pendant la deliberation, ayant esté rappellé: On luy répondit de la part du Roy, qu'il vouloit bien donner vn exemple de sa clemence inépuisable à ceux qui l'auoient enuoyé, & qu'il leur rapportât qu'ils deputassent à Tournay dans le dixiéme de Decembre prochain, pour receuoir ses ordres. Les Gantois se contenterent de cette réponse telle quelle, & firent choix de deux cens des Principaux de la Ville pour se rendre à la journée; mais on fut vn peu offensé du pompeux appareil de ces Deputez, tant en habits qu'en cheuaux, richément ornez & caparaçonnez, & bien leur prit de ce qu'ils humilierent tout ce faste aux pieds du Roy, & qu'ils se mirent en posture de Suplians, pour luy demander pardon à genoux, comme aussi au Duc & à la Duchesse de Bourgogne, & pour leur jurer vne tres-humble & tres-fidelle obeïssance.

On employa quelques iours à regler les Articles de cette Paix, & le Roy voulut qu'elle fût séellée des Sceaux du Duc & de la Duchesse, comme Comtes de Flandres. Les Deputez ayant demandé premierement que les villes de Courtray, d'Audenarde, de Grand-mont, de Menetoye, de Tenremonde, de Rupelmonde, d'Alost, de Vlst, d'Ackele, de Bieruliet, & de Deynse, auec tous les Bourgs & villages de leur dépendance, qui estoient sujets aux Loix & Coustumes des Gantois, leur fussent remises, selon leurs anciens priuileges; il fut dit que le Conseil du Roy y auiseroit: & cependant on leur accorda.

I. Que tous les Marchands, de quelque part qu'ils vinssent pour negotier, auroient toute liberté de passer pour la seureté de leur trafic, tant à Gand qu'en tous les autres lieux de Flandres, en payant les vieux imposts & peages.

II. Que nul des Gantois ou de leurs Complices ne pourroit estre desormais recherché ny inquieté, tant en France qu'autre-part, pour raison des troubles passez: & que le Duc de Bourgogne s'obligeroit pour leur seureté.

III. Que tous les prisonniers faits sur les Gantois, ou arrestez à leur occasion, quelque part qu'ils fussent detenus, seroient deliurez à rançon, auec cette clause pour ceux dont les proches parens tenoient quelques places du Duc, qu'ils les rendroient presentement: & que les François, si quelques-vns auoient esté pris durant la Guerre, seroient mis en pleine liberté.

IV. Que tous les exilez, proscripts, ou fugitifs, soit que le feu Comte les eût chassez, ou qu'ils se fussent absentez pour quelque cause que ce fût, pourroient reuenir & r'entrer en possession de leurs biens & heritages, & mesme de ceux qui estoient arrestez, & mis en la main dudit Comte, en faisant serment de fidelité au Roy & à leurs Seigneurs naturels.

V. Que ceux de Gand & leurs Complices jouïroient de la presente Amnistie, en reuenant, sçauoir ceux qui estoient retirez dans les lieux prochains, dans deux mois: ceux qui estoient en Angleterre, en Frise, ou de-là la Mer, dans quatre mois: & ceux qui se trouueroient de delà la Mer ou à Rome, dans vn an, en faisant pareil serment de fidelité.

VI. Que tous les exilez & proscripts, mesmes les bannis de la Loy de Gand, recouureroient leurs patrimoines & reuenus; mais que des meubles qui auroient esté consumez en l'vsage, il ne s'en feroit aucune restitution par ceux qui les auroient pris. Et à l'égard des maisons des absens pour les causes susdites, que les detempteurs n'en pourroient rien oster de ce qui tiendroit à fer & à plomb, & qu'ils les vuideroient dans le mois de la publication du present Traité.

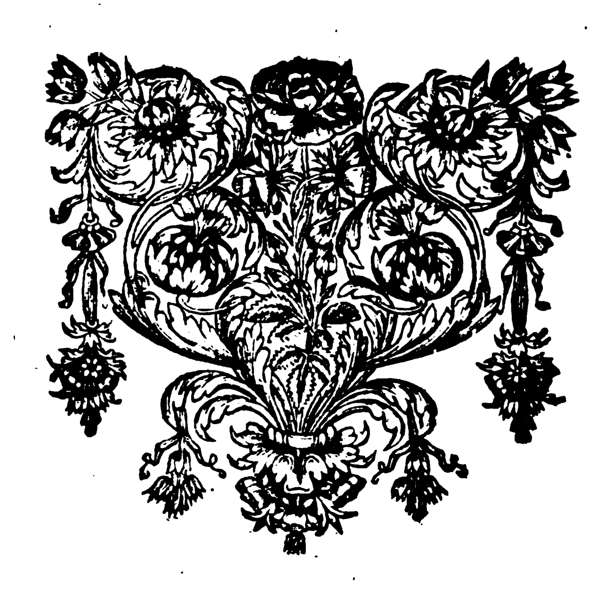
Année 1385.

VII. Que pour les maisons desdits absens données à loyer, que les deniers leur en seroient rendus dans les termes que les Iuges en ordonneroient.

Item, supposé, que pendant les desordres precedens, les Gantois ou autres de leur party, eussent frauduleusement fait hommage de leurs Fiefs ou rentes feodales, à d'autres qu'aux Seigneurs dont ils releuent, ils en demeureront en possession en rentrant dans leur deuoir, & dans la fidelité desdits Seigneurs legitimes. Enfin, que les Gantois renonceroient publiquement & volontairement, à tous Traittez, Alliances & promesses par eux faits au Roy d'Angleterre ou à ses Ministres, qu'ils demeureroient à jamais obeïssans, & garderoient fidellement l'honneur, l'Estat & le Corps, du Roy, & de leurs Seigneurs naturels.

A la fin de ce Traitté, que j'ay abbregé pour ne le point rendre ennuyeux, on adjousta encore ce qui suit, de la part du Duc & de la Duchesse de Bourgogne. Et afin que nos Subiets puissent à l'auenir viure en pleine Paix & repos sous l'obeïssance du Roy nostre Seigneur & de nous, & pour éuiter tout sujet de troubles & de diuisions; Nous voulons & ordonnons que les articles cy-deuant rapportez, soient gardez inuiolablement: & deffendons à tous nos Subiets, de meffaire ny médire à aucun des Gantois ou de leurs Complices, à l'occasion desdites diuisions, ny de les injurier en quelque sorte ou maniere que ce soit: & en cas de contrauention, voulons qu'il soit contr'eux criminellement procedé par nos Iuges & Officiers, & qu'il soit satisfait de leurs biens à la partie offensée, & le reste appliqué à nostre fisc. Nous deffendons en outre de donner aucun azile ny retraitte ausdits mal-faicteurs, contre la poursuite des Officiers de la Iustice, & commandons qu'ils soient liurez & rendus à leurs Iuges ordinaires, pour estre punis selon leur delit, comme dit-est. Donné à Tournay le huitiéme iour de Decembre.

Fin du cinquiéme Liure.



ANNEES

De Nostre Seigneur — 1386.

Du Schisme. — 8.

Des pretendus Papes — Vrbain VI. à *Rome*. 8. Clement VII. en *Auignon*. 8.

De la vacance de l'Empire d'Occident en *Allemagne*. 8.
Wenceslas de Luxembourg Roy de Bohéme, fils de l'Empereur Charles IV. mort 1378. éleu Roy des Romains, & non reconnu pour Empereur.

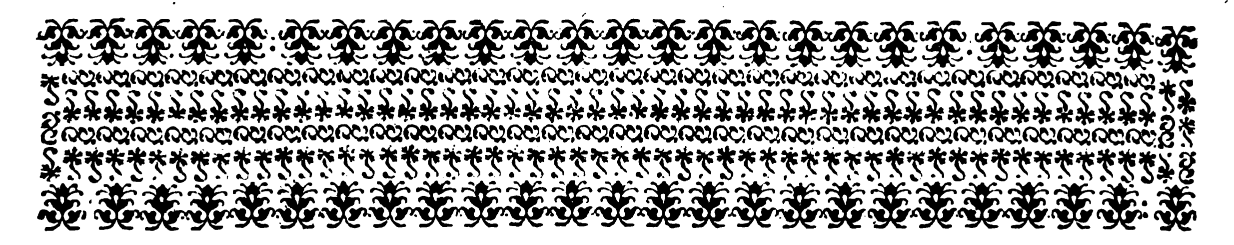
Du Regne des Rois Chrestiens de l'Europe.

Charles VI. en *France* 6.
Richard II. en *Angleterre*. 9.
Iean I. en *Espagne*, autrement *Castille & Leon*, 8.
Pierre en *Arragon*. 50.
Iean *en Portugal*. 2.
Charles le *Mauuais* en *Nauarre*. 36. & dernier, il mourut le 1. Ianuier & Charles IV. son fils luy succeda.
De Sigismond de Luxẽbourg dit de Bohéme *en Hongrie*. 2.
De Iagellon *Grand Duc de Lithüanie*, auec Hedwige *de Pologne* sa femme en Pologne. 1.
Loüis Duc d'Anjou en *Sicile*. 2.
Ladislas d'Anjou dit *de Duras* vsurpateur du Royaume apres Charles son pere. 1.
d'Olaüs VI. *Roy de Noruegue, Regnant auec Marguerite de Dannemarck sa mere* en Dannemarck. 9.
d'Albert de Meckelbourg en *Suede*. 25.
De Robert Stuart 2. du nom en *Escosse*. 16.

Principaux Princes du Sang, Grands Officiers, Ministres d'Estat, & Fauoris de la Cour de France.

Princes du Sang.
Louis de France depuis Duc *de Touraine*, & enfin d'Orleans, frere du Roy.
Louis Duc *d'Anjou*, Roy de Sicile.
Iean de France, Duc de *Berry*, & Philippe le Hardy Duc de *Bourgogne*. — Oncles du Roy
Pierre Comte *d'Alençon*. Charles *d'Evreux Roy de Nauarre 3. du nom.*
Loüis Duc de *Bourbon*, oncle maternel du Roy, & Sur-Intendant de son education auec le Duc de Bourgogne, *& grand Chambrier* de France.
Iean de *Bourbon*, Comte de la Marche & de Vendosme, *Ancestre de nos Roys.*
Iean, dit de Montfort, Duc de *Bretagne*.

Oliuier, Sire de Clisson, *Connestable* de France *par lettres du 28. Noue 1380.*
Pierre de Giac *Chancelier* de France *creé le 1. Octobre 1380. en la place de Messire Pierre d'Orgemont demeuré Chancelier de France.*
Iean de Mauquenchin, *autrement dit Mouton*, sire de Blainville *crée le 20. Iuin 1368.*
Loüis de Sancerre, Seigneur de Charenton, &
Iean sire de Rieux & de Rochefort. — *Mareschaux* de France.
Iean de Vienne, Seigneur de Rollans, *Admiral*.
Henry Sire des Isles *Lieutenant des Maréchaux de Dauphiné.*
Iean Sire de la Ferté Fresnel Maréchal de France en Normandie.
Moradas sire de Rouuille, Lieutenant des Maréchaux en la mesme Prouince.
Iean Comte de Harcourt, Capitaine General en Normandie.
Iean sire de Saimpy Capitaine General en Flandres.
Guillaume Sire de Saueuse, Capitaine General en Picardie.
Hugues de Chastillon *grand Maistre des Arbalestriers.*
Guillaume des Bordes, *Garde de l'Oriflamme.*
Guy, Sire de Cousan & la Perriere, *grand Maistre* de France, apres Pierre de Villiers.
Arnaut Amenion, sire d'Albret, *grand Chambellan.*
Bureau sire de la Riuiere, *premier Chambellan.*
Iean Comte de Sarrebruche, *grand Bouteiller* de France dés le 6. May 1364.
Loüis de Giac Grand *Eschançon.*
Criquet de la Crique, *grand Panetier.*
Eustache de Camp-Remy *Cheualier trenchant.*
Guillaume Chastelain de Beauuais, *Queux de France.*
Charles de Bouuille, Gouuerneur de Dauphiné.
Emart de Poitiers & Charles de Sauoisy Cheualiers d'honneur du Roy.
Enguerran de Dargies *Fauconnier de France.*



HISTOIRE DV REGNE DE CHARLES VI. ROY DE FRANCE.

LIVRE SIXIESME.

CHAPITRE PREMIER.

I. Deliberation au Conseil du Roy touchant la Guerre auec l'Anglois.
II. Aduis differends.
III. Sentiment du Roy d'Armenie.
IV. Que le Roy enuoye en Angleterre.

Année 1386.



LA Tréue estant expirée auec l'Angleterre, & le Printemps ayant ramené vne nouuelle saison plus agreable que l'Hyuer, qui auoit esté fort pluuieuse, la pluspart des Officiers d'Armée vinrent à la Cour pour rendre compte de l'estat de leurs trouppes & de leurs nouuelles recreuës, & on tint vn grand conseil pour deliberer de la campagne. Là se trouuerent le Roy & le Duc de Touraine son frere, les Ducs de Berry, de Bourgogne & de Bourbon ses Oncles, & non seulement tous les autres Princes du Sang, mais encore le Roy d'Armenie & plusieurs grands Seigneurs, à qui leur naissance & leurs Dignitez donnoient entrée dans les Conseils. Tous les Principaux furent d'auis qu'on ne parlât plus ny de Paix ny de Tréues, qu'on n'en receût aucune proposition de la part des Anglois, qu'on se vangeât de toutes les infractions qu'ils auoient faites, & qu'on se seruît de l'occasion pour leur rendre la pareille à force ouuerte. Mais comme ceux de l'opinion contraire n'estoient pas si considerables, ils prierent le Roy d'Armenie de proposer leurs raisons, afin qu'elles fussent mieux escoutées. C'estoit vn Prince tres prudent & de grand esprit, & quoy que iusques alors il se fût abstenu de dire ses sentimens au Conseil du Roy; tant pour n'estre pas assez versé dans nostre langue, que parce qu'il craignoit de s'essayer dans vne Assemblée si solennelle, il ne laissa pas de trouuer des termes pour s'expliquer de cette sorte, & pour dire de grandes choses en peu de mots.

Si ie ne suis pas de vostre sentiment, Ducs & Princes illustres, ie ne suis pas pour cela moins obligé de le loüer comme genereux, & le Roy me pardonnera bien, si ie prens la liberté de luy dire que le conseil que vous luy donnez, est vne marque aussi aduantageuse pour luy qu'elle vous est glorieuse, de la noble passion qui vous rend si animez à vanger ses iniures. Elle est si iuste que ie n'y puis trouuer à redire, mais trouuez bon, Messieurs, que ie souhaitte que les choses se fassent auec moins de promptitude, afin que ce vous soit vn double auantage d'auoir mis vos ennemis dans leur tort, auparauant que de leur faire la guerre S'il est vray qu'ils ayent tant de fois violé la foy des Traittez, comme ie n'en veux point douter, ie les en voudrois auertir doucement, & ce procedé seroit d'vn grand poids pour la Iustice de vos armes. I'apprens par vos Histoires que tous les Roys vos Ancestres, ont tousiours gardé cette loüable coustume, & pour vous oster tout soupçon de la sincerité dont ie parle, ie me charge tres volontiers de cet employ, & quoy que ie n'aye ny habitude ny amitié auec les Anglois, peut-estre seray-ie plus capable de les ramener à la raison qu'aucun autre de vostre nation, à cause de la haine implacable qu'ils ont contre la France.

Année 1386.

Cette proposition fut approuuée, le Roy l'en remercia, & on luy choisit vne petite Cour pour l'accompagner, auec laquelle il passa la Mer sous la conduitte d'vn vent fauorable. Le Roy d'Angleterre, qui s'estima tout glorieux de cette sorte d'Ambassade qui n'auoit point d'exemple dans tous les regnes de ses Predecesseurs, ne manqua pas de sa part à tout ce qui la deuoit rendre plus solennelle, & l'estime & la reputation de ce Prince l'obligerent encore à ioindre l'affection, à ce qu'il n'auroit fait que par l'interest de sa propre grandeur. Il l'enuoya receuoir par vn grand Cortege de sa Noblesse, & aussi-tost qu'il eut nouuelle de son approche, il fut luy mesme à cheual au deuant de luy, auec vne belle suitte des Principaux de sa Cour, & luy fit toutes les embrassades, les caresses & les douceurs dont on peut témoigner vne parfaite ioye. Il le logea magnifiquement dans Londres, il le regala de plusieurs festins, il alla mesmes manger chez luy, & ils confererent fort doucement ensemble des affaires de la Paix & du suiet du voyage de ce Prince.

CHAPITRE SECOND.

I. Belle Harangue du Roy d'Armenie au Roy d'Angleterre en son Conseil.
II. Réponse du Roy d'Angleterre.
III. Retour du Roy d'Armenie sans rien conclure.
IV. Abouchement proposé entre les Roys de France & d'Angleterre.
V. Conuerty en deputation.
VI. Que les Anglois entretiennent malicieusement.

LE Roy d'Armenie ne fut que neuf iours en cette Cour, & tout le succez de son Ambassade, fut que les Anglois ne luy purent faire mauuaise mine d'auoir trop parlé à l'auantage de la France dans l'Audience publique qu'on luy donna, & où il fit ce beau discours pour persuader leur Roy de viure en amitié auec nostre Monarque. Ce n'est point par flatterie, & c'est plustost par vn amour fraternel & veritable, qu'il faut que ie vous dise, que les peuples Orientaux ont iusques à present admiré vostre puissance & vostre grandeur, & que rien ne les empesche de vous combler de loüanges, que cette haine irreconciliable des deux plus grands Royaumes du monde. Helas mon mal-heur est bien étran-

Année 1386.

ge, & la Fortune continuë bien à m'outrager, de me contraindre à vous reprocher que cette cruelle diuision est la cause de ma ruïne, par les armes paisiblement victorieuses des Infidelles & des ennemis de Iesus-Christ, & qu'elle m'a reduit dans l'estat deplorable de dire : I'ay regné, & de grand Roy que i'estois, ie suis vn pauure exilé, qui ne vis que pour gemir dans l'orniere & sous l'oppression de la rouë de la Fortune, qui ne regarde la Couronne que comme l'ornement de mes funerailles, & qui n'enuisage le Diadéme que cōme le Bandeau de ceux que leurs crimes enuoyent au suplice. O Princes tres puissans! si vous auiez voulu rendre à Dieu le seruice que vos armes luy doiuent, & dont vous auez esté tant de fois conuiez, les pauures Chrestiens de l'Orient, qu'il a rachetez de son sang, ne seroient pas si affligez sous l'accablement du fer & de la mendicité ; les villes de ces pays iadis si deuotes à la Foy Chrestienne, mais principalement Bethleem le lieu de la naissance du petit Iesus, & la diuine Sion qu'il a si particulierement esclairée & illustrée de ses miracles, ne languiroient pas aujourd'huy sous le ioug insuportable des Turcs, des Arabes, & des Persans. Mais vous méprisez ces occasions glorieuses & salutaires, de faire des conquestes & de porter la guerre contre des Barbares, pour plonger vos armes dans les entrailles de la Chrestienté. Il y a plus de soixante ans que l'on prend, que l'on pille, que l'on rase, que l'on brusle, & que l'on rauage les villes d'vn costé & d'autre, que l'on saccage le plat pays, que l'on rançonne le paysan innocent des querelles des Souuerains, & qu'il se liure de continuelles Batailles. Qu'est-il arriué de tout cela de certain & d'effectif qu'vn épouuentable carnage ? & ie vous prie de me dire, lequel des deux partys y a le plus profité. Si l'on se rapportoit de ces pretendus auantages à des gens capables de faire vne iuste compensation du gain auec les pertes, aucun de vous ne se glorifieroit de ses Victoires qu'il ne fût obligé d'auoüer qu'elles luy ont plus cousté qu'elles n'ont valu, & vous confesseriez vous mesmes des vostres, qu'à la male-heure les auez vous gagnées ; si tous les fruits n'en ont duré qu'vne petite saison, & si de tant de places conquises à peine vous en reste-il vne pour recompense de tant de trauaux & de sang répandu. Les François se vanteront peut-estre d'autres merueilles, mais pour le faire court, & pour ne point entrer en discussion de tous vos interests, comme il est expedient de dire la verité plutost que de flatter les passions des Souuerains qui n'y sont que trop indulgens, ie prendray la liberté de vous dire, Prince Serenissime, que rien n'entretient cette guerre que l'ambition qui vous sollicite à la conqueste de la France. Mais si les Roys anciens en ont de tout temps étably la possession en leur Race, & si la force des Monarques consiste principalement en l'amour & en l'obeyssance de leurs Suiets; ie croy que cette Couronne est inébranlable à toutes vos attaques. & que vous seriez mieux conseillé d'arrester tant de torrens de sang, & de vous contenter de vos domaines legitimes. Aussi bien toutes vos pretensions ne sont elles en verité que des semences d'vne haine pernicieuse, & de mille combats inutiles pour l'aduenir, ou pour mieux dire ce sont des obstacles à vn dessein, qui vous seroit plus glorieux & plus salutaire, si vous tourniez toutes vos armes de part & d'autre à la confusion des ennemis de la Croix. Vous triompheriez asseurément sous ce sacré signe de nostre Redemption, & vous briseriez le ioug & les chaisnes de ce miserable reste des Chrestiens d'outre mer, qui vous tendent les bras, & qui ne peuuent esperer leur deliurance que de vostre commun secours, qu'ils attendent de iour en iour.

La paisible attention que le Roy luy presta fit assez connoistre que ce discours ne luy estoit pas desagreable, mais il ne laissa pas de luy repartir. Ie serois tout prest d'accepter la Paix, si vous me l'apportiez aux conditions que proposa le feu Roy mon tres-honoré Seigneur & pere. Le Royaume de France luy appartenoit du droit de sa mere, & il se contenta d'abandonner ses pretentions, pourueu qu'on luy rendît les Duchez de Guyenne & de Normandie. Ie veux bien me soûmettre au mesme party, & moyennant cela & non autrement, ie suis tout prest de iurer la Paix & d'établir vne alliance eternelle auec la Couronne de France. Ainsi le Conseil se separa, il ne fut rien conclu, & le Roy d'Armenie repassa la

Mer

Mer auec vne infinité de rares presens, tant en pierreries, qu'en estoffes precieuses, & en cheuaux, de la part du Roy d'Angleterre, qui le pria secrettement de trouuer moyen de renoüer le Traitté, & de disposer les choses à vne Conference; pour laquelle il auoit déja destiné ses Ambassadeurs, qui auroient tout pouuoir d'accorder les choses, pourueu qu'on y voulût entendre: & il luy témoigna mesmes qu'il auroit grande passion de voir nostre Roy, & de s'aboucher auec luy. Année 1386.

Le Roy n'eut pas meilleure opinion de la proposition de cette entreueuë, toutefois il ne voulut pas perdre vne seule occasion de témoigner qu'il n'en negligeoit aucune pour le repos de son Estat, & il creut qu'vne Conference entre deux parties qui disputent leurs interests de viue voix, & qui ont tout pouuoir d'en decider sur le champ, pourroit au moins disposer les choses à quelque accommodement pour l'auenir. Il se mit en chemin pour le voyage de Bologne auec vne grande suitte de la principale Noblesse, sans pourtant que cela eut aucune forme d'appareil de guerre; mais le terme de l'abouchement estant prest à expirer, nouuelles vinrent d'Angleterre que le dessein estoit changé en celuy d'vne deputation, que le Roy ne viendroit point à Calais, & qu'il y enuoyeroit de sa part.

Il fallut encore accepter le party, pour faire voir qu'on ne refusoit aucun expedient pour le bien de la Chrestienté; l'on choisit des Ministres de la qualité de ceux qu'il enuoya, & il se fit vne secõde Conference à Lelinguehã entre Calais & Bologne, qui fut toute pareille à l'autre, sinon qu'il fut encore plus difficile de mettre les Anglois à la raison, qu'ils furent plus arrogans & plus difficiles que iamais & qu'ils firent des propositions autant iniurieuses que déraisonnables. Ils arrestoient ainsi malicieusement l'execution de nos projets, & nous auions vne grande Armée sur les bras, qui ne faisoit rien pendant que leurs Pirates tenoient la mer, couroient nos costes, prenoient tout ce qu'ils rencontroient, iusques à de simples pescheurs, & emmenoient hommes & Vaisseaux aux ports d'Angleterre. Les Garnisons mesmes de Calais, de Brest, & de Cherbourg, rauageoient la Campagne, ils faisoient par tout des prises & des prisonniers, & reuenoient chargez de plus de butin qu'ils n'en auroient gagné en pleine guerre.

CHAPITRE TROISIEME.

I. Resolution prise de porter la Guerre en Angleterre.
II. Emprunts faits pour les frais de cette expedition.
III. Belle Armée mise sur pied.
IV. Ville de bois construite à Lescluse pour ce grand dessein.

APres que les Anglois nous eurent amusé six semaines entieres, sans vouloir accorder ny Paix ny tréue, le Roy reuint auec le ressentiment qu'il deuoit auoir de leurs artifices & de tant de nouuelles incursions, il tint vn nouueau conseil, & tout le monde conclud qu'il falloit vne bonne fois montrer à ces Insulaires, qu'on pouuoit aussi bien qu'eux passer la mer, pour leur rendre dans leur pays la pareille des maux qu'ils auoient fait souffrir à la France. Comme cét armement estoit le plus grand de son regne, le Roy eut plus besoin d'argent que iamais pour le faire subsister, & son thresor estoit tellement épuisé, qu'il fallut en chercher par toutes sortes de moyens. On en emprunta vne partie des Prelats & du Clergé, & le reste fut rejetté sur les peuples, qu'on cotiza selon ses facultez par le conseil & par le consentement de leurs Seigneurs. Le Duc de Berry Oncle du Roy fut enuoyé faire des leuées dans son Gouuernement de Guyenne, qu'il amena vers la fin de Iuillet, & l'Armée se fit si belle qu'on l'estimoit capable de la conqueste de plusieurs Nations.

Le Roy resolut de la mettre en trois Corps separez pour en tirer plus de fruit, & afin qu'elle pût agir en diuers lieux. Il en enuoya l'vn en Bretagne sous la conduite du Connestable Messire Oliuier *de Clisson*, l'autre en Normandie sous

Année 1385.

l'Admiral Iean *de Vienne*, & l'autre commandé par le sire *de Saimpy*, fut employé vers les costes maritimes de Picardie, afin que de tous costez on put arrester les courses des Anglois. Ils eurent ordre de grossir leurs trouppes de tout ce qu'ils pourroient faire de nouuelles leuées, mais principalement de ramasser tout ce qui se rencontreroit de Vaisseaux, & de les enuoyer au port de Lescluse, qu'on auoit choisi comme le meilleur du Royaume pour la seureté des bastimés & pour l'équipage d'vne si grande Armée. Cependant le Roy fit chercher les plus excellens Maistres de Charpenterie, & il leur abandonna le choix des plus grands arbres de ses forests de Normandie, pour construire vne grande ville de bois, qu'on put facilement porter sur les Vaisseaux, qui se put dresser & assembler sur le riuage d'Angleterre & où son Armée eût moyen de se mettre à couuert, quand elle seroit abordée.

CHAPITRE QVATRIESME.

I. Le Duc de Bretagne suspect d'intelligence auec les Anglois.
II. Enuoye se iustifier & demande ordre d'assieger Brest.
III. Qu'il obtient, & assiege la place.
IV. Que le Duc de Lanclastre fait mine de vouloir secourir.
V. Le siege leué par la trahison du Duc de Bretagne.

PEndant tous ces apprests de guerre, on parloit assez mal à la Cour de la conduite du Duc de Bretagne, & quelques-vns adiousterent aux iustes soupçons qu'on auoit de sa fidelité, que durant la Conference de Lelinguehan il auoit si bien détourné les Anglois de faire la Paix, qu'ils auoient veu des Lettres de sa main & seellées de son Sceau pour les conuier à faire la guerre. Le Roy le creut si aisément qu'il estoit tout disposé à commencer la Campagne par sa ruine, mais comme ce Duc estoit heureux dans la pratique de toutes ses fourbes, il trouua non seulement le moyen de se purger de cette accusation, par les Ambassadeurs qu'il enuoya en diligence aussi-tost qu'il en eut le vent, mais encore de persuader le Roy qu'il auoit de tres bonnes intentions pour son seruice. Ses Deputez remontrerẽt pour sa iustification qu'il estoit si peu croyable qu'il fût si inconsideré que d'attirer les ennemis au milieu de son pays pour le ruïner, que quiconque disoit le contraire en auoit faussement menty, enfin, dirent-ils, Sire, il est si mauuais seruiteur de vostre Majesté, & il a tant d'intelligences auec ses ennemis, qu'il ne souhaitte rien tant que de les chasser de son pays, & pour cela il vous suplie tres-humblement de luy permettre d'assieger Brest, qui est la seule retraitte qu'ils y ayent, pour la remettre sous vostre obeissance.

La proposition agrée du Roy & de ses Oncles, il ne manqua pas pour courir son ieu d'vne belle apparence, de faire vne grande Armée de ses Sujets, & en effect la place fut inuestie, & ses gens ioints auec ceux du Connestable de Clisson, s'y porterent auec tous les soings & toute la resolution que demandoit vne entreprise difficile. Ils sçauoient que les Anglois à qui ce poste estoit fort important, ne plaignoient aucune dépense pour la munir & pour la rafraischir de temps à autre d'hommes & de viures, & qu'ils iuroient assez souuent par saint Georges, qu'il estoit bien au pouuoir des François de maudire cette forteresse, mais non pas de luy messaire ny de la prendre que par famine. C'est pourquoy ils la voulurent brider par Mer & par terre, ils fermerent le port de Vaisseaux qu'ils ancrerent, ils les lierent ensemble, les couurirent de grosses poutres auec de la terre pardessus, y bastirent des tours de bois, & eleuerent des machines pour leur deffense, & des batteries pour ruiner les murailles de la Ville. Ceux de terre trauaillerent en mesme temps à fortifier leur camp, ils firent deux fort Caualiers pour éleuer leurs engins de batterie, auec des Masts de Nauire, & se retranche-

rent si bien, qu'il fut impossible aux assiegez de sortir, & qu'ils eurent besoin de toute leur valeur pour se deffendre des attaques & des assauts tant de iour que de nuit, où il se fit de fort belles armes. Année 1386.

Sur ces entrefaites, nouuelles vinrent à ceux de dedans que le Duc de Lanclastre tout prest à faire voile pour la conqueste de l'Espagne auoit pris congé du Roy, & comme ils n'esperoiét point d'autre secours, ils le firent prier de les venir deliurer en chemin faisant. Il le promit, il y vint, il prit terre, & attaqua vigoureusement les assiegeans, mais il y trouua trop de resistance pour en esperer vn prompt & heureux succez. Il reconnut que ses gens reuenoient de toutes les meslées auec plus de playes & de pertes, que de profit, il craignit que cette entreprise ne ruinât ses desseins particuliers pour l'Espagne, & se remit en mer. Si ce siege de trois mois entiers auoit mieux reüssy, ie ne plaindrois pas le recit des beaux exploits qui s'y firent, & qui coûterét la vie à plusieurs braues hommes, qui monterent genereusement iusques sur les murailles, & qui furent mis en pieces à coups d'Artillerie, ou percez de dards & de fléches ; mais il suffira de dire que la fin répondit tres mal au commencement, par la perfidie du Duc de Bretagne. Quand il sçeut que les assiegez estoient si pressez, & que d'autre part ils manquoient de viures & de munitions, il rapella les trouppes qu'il auoit enuoyées au siege, & leur fit deffendre de passer outre, & mesme de faire aucun acte d'hostilité contr'eux, & ainsi cette place échappa aux François, qui ne se trouuerent pas assez forts pour en acheuer la conqueste.

CHAPITRE CINQVIESME.

I. Le Roy d'Espagne implore le secours de la France contre le Duc de Lanclastre.
II. Sa lettre au Roy.
III. Mauuais estat de ses affaires.
IV. Descente du Duc de Lanclastre en Espagne.
V. Que les François conseruent par leur valeur & par leur fidelité.

LE Duc de Lanclastre continua son voyage d'Espagne, & le Roy Iean qui en fut auerty, ne se trouuant pas en estat de resister apres les pertes qu'il auoit faites, il mit toutes ses esperances du costé du Roy de France son plus intime & plus puissát Allié, & il luy enuoya en diligéce ses Ambassadeurs auec cette Lettre.

« Mon tres aimé & tres-honoré Frere, vous connoistrez par le recit succint que ie vous fais de mes affaires, qu'elles m'ont tres mal succedé cette année, & que la Fortune à pris party auec mes ennemis, pour me faire perdre ce que i'auois de meilleures trouppes. Parmy tant de mauuais succez, ie viens d'aprendre que les Anglois viennent fondre sur ce qui me reste de forces, & qu'ils sont déja assez proches d'icy. Et comme nous n'auons point de plus solides esperances que sur l'alliance que nous auons iurée entre nos Estats contre nos ennemis communs ; ie suis obligé de vous coniurer autant affectueusement qu'il m'est possible, de m'enuoyer vn renfort de François pour releuer l'Espagne de l'extremité où elle se trouue reduite ; afin que nous puissions dire, que non seulement ils ont acquis cette Couronne au feu Roy nostre pere par leur valeur, mais qu'ils nous l'ont encore conseruée iusques à present par leur genereuse assistance. Dieu vous maintienne en bonne santé & dans sa sainte grace.

I'ay pris soin d'estre informé des disgraces de ce Prince par des gens dignes de foy, & i'apris d'eux que le Roy de Portugal l'auoit mis en cet estat l'année precedente, dans la poursuite d'vne vieille haine entre ces deux Couronnes, qui leur cousta beaucoup d'hommes & qui mit les deux pays à feu & à sang. Le Roy d'Espagne voulant faire vn dernier effort pour se vanger, fit vne Armée de dix mille hõmes qu'il fortifia de huit cens François qu'il fit venir sous la conduite de Messire Geofroy, & de Messire Iean *de Rye*, Cheualiers illustres & celebres par leurs grands faits d'armes, & entra dans le Portugal auec tant d'auantage, qu'il

Année 1386. marcha prez de cinquante lieuës sans trouuer de resistance deuant aucune place iusques auprez de Lisbonne, où est vn lieu qu'on appelle Iuberotte. Le Roy de Portugal se trouua là auec tout ce qu'il auoit pû faire de troupes, & il y ioignit non seulement quelques Compagnies d'Anglois, mais encore tout ce qu'il put faire venir de Sarrazins & de Maures de son voisinage, auec lesquels il resolut de tenter le hazard d'vne Bataille. Le mal-heur du Roy d'Espagne voulut qu'il y fût aussi disposé, & qu'il refusât le conseil des Chefs de son armée qui tascherent en vain de l'en détourner. Il en voulut passer son enuie, & il s'y porta auec tant de precipitation & si peu d'ordre, que la resistance des siens ne seruit qu'à rendre sa défaite plus sanglante, qui fut en effect si grande & si generale, que les Portugais le ramenerent battant iusques bien loing dans son pays.

Ses Ambassadeurs firent vn long recit de cette déroute au Roy, qui les receut auec toute sorte d'affection, qui leur accorda ce qu'ils demandoient, & qui commença à les secourir par le choix de mille bons hommes sous la conduite de Messire Pierre *de Villaines*, & de Messire Oliuier *du Guesclin*, tous deux Chefs de grande experience, & pour tels reconnus du Roy & du Royaume d'Espagne, où ils s'estoient assez signalez. Le Roy Iean les receut auec beaucoup de ioye & d'honneurs, il leur fit de beaux presens, il les mit en quartier dans le meilleur pays de ses Estats, en attendant vn plus grand secours de France, & leur confia la garde des principales entrées de l'Espagne, pour les deffendre contre les ennemis.

Cependant le Duc de Lanclastre aborda heureusement à la coste de Galice, auec la Duchesse sa femme, dont la presence estoit de grande consideration pour la faire reconnoistre Reine d'Espagne, comme fille & seule heritiere du Roy Pierre, tué par Henry son frere pere du Roy Iean. Elle estoit grosse & il attendit ses couches qui fortifierent encore ses esperances par la naissance d'vn fils, qu'on prit pour vn heureux presage de sa conqueste & qui répandit vne ioye vniuerselle dans son armée. Il en fit rendre publiquement graces à Dieu, & aussitost il entra en action; mais il fut bien fâché de trouuer des François à la deffense des auenuës, & il espera si peu de les forcer dans leurs postes, qu'il employa tout ce qu'il sçauoit de la guerre à les tirer en campagne, tantost en ruinant le pays, tantost en feignant de fuir pour en estre suiuy. Toutes ces ruses ne seruans de rien contre des gens qui n'estoient pas assez forts en nombre, il s'auisa d'attirer les principaux Chefs sous la seureté d'vn sauf-conduit, & il fit tout ce qu'il put pour les corrompre dans les secrets entretiens qu'ils eurent auec luy. Tout cela ne luy reüssit pas mieux enuers des gens fidelles & genereux, qui luy répondirent brauement que la plus lâche des trahisons estoit celle qui se faisoit par le seul interest du gain: & comme il leur demanda comme en riant, pourquoy les François prenoient à tasche de trauerser sa bonne fortune, ils luy répartirent qu'ils en auoient ordre de leur Roy, & qu'ils attendoient de iour en iour l'arriuée du Duc de Bourbon auec vne armée complette pour mieux continuer à deffendre le pays, & pour l'en chasser à force d'armes.

CHAPITRE SIXIESME.

I. Grandes hostilitez des Anglois en Espagne.

II. Qui obligent les Espagnols à faire la Paix sans attendre l'Armée du Duc de Bourbon.

III. Articles de cette Paix.

IV. Grande mortalité dans l'Armée Angloise, mort de la Duchesse de Lanclastre & de son fils.

V. Naufrage de la Flotte Angloise à son retour.

LE Duc de Lanclastre qui n'auoit point de temps à perdre, fit la reflexion qu'il deuoit sur cette menace de l'arriuée du Duc de Bourbō, il voulut profiter de

l'occasion, & entra dans l'Espagne auec toute la cruauté qui pouuoit répandre par tout la frayeur de ses armes. Ses Coureurs mirent tout à sac, & ils furent si bien secondez de son arriere-garde, qu'il n'y eut consideration de sexe ny d'aage, qui pût faire échapper la mort à tout ce qui tomboit sous leur pouuoir. Les Castillans épouuantez de tant de massacres, ne creurent pas qu'il y eust de retraite asseurée contre vn mal si pressant, & contre vne ruine si presente; ils remonstrerent à leur Roy que l'innocence des Vierges & des enfans à la mammelle n'ayans pû flechir la barbarie des Anglois, & toutes les esperances de secours pour y resister estant éloignées, il n'y auoit qu'vn Traitté de Paix qui les pût sauuer, & ce fut le Conseil des Grands d'Espagne, qui luy firent connoistre que c'estoit le dernier hazard qu'il seroit jamais capable de tenter, s'il s'exposoit auec si peu de forces contre vne si grande puissance. Année 1386.

Il attendoit depuis le mois de May l'arriuée du Duc de *Bourbon*, & il l'auoit assez souuent prié, tant par enuoyez que par lettres, de vouloir haster sa marche, & de choyer le temps qu'il consumoit à son grand prejudice à de longs entretiens auec le Pape. Mais comme il n'arriua sur la frontiere qu'apres la Paix faite, auec les mille hommes qu'il amenoit, il luy enuoya quelques-vns des premiers de sa Cour pour luy proposer de ne passer pas plus outre; & pour le remercier luy & les Chefs de ses trouppes, des fatigues d'vn si long voyage, desormais inutile par la conclusion de la Paix, qu'il auoit esté contraint de rechercher apres vne si longue attente. Ainsi le Duc de Bourbon reuint en France sans autre fruit de cette longue marche.

Les Arbitres de cette Paix prirent serment du Roy & du Duc qu'ils accompliroient tout ce qui seroit arresté entr'eux, & apres plusieurs Conferences, il fut accordé de part & d'autre.

I. Que le Duc de Lanclastre pourroit porter pleines & sans briseure sa vie durant, les Armes d'Espagne écartelées auec les Leopards d'Angleterre.

II. Que le Roy luy payeroit vn tribut annuel pour le recompenser des frais de cette derniere guerre.

III. Et pour les vnir d'vne alliance indissoluble, qui étouffât toutes les pretensions & tout sujet de troubles à l'auenir, & qui rendit vne parfaite tranquillité à toute l'Espagne, on adjousta au Traitté, que Iean fils du Roy d'Espagne, & le Roy de Portugal, épouseroient les deux filles du Duc de Lanclastre. Tous les differends ainsi reglez au gré des deux partis, le reste du temps se passa en festins & en bonne chere, iusques au retour des Plenipotentiaires du Roy, qui reuinrent chargez de toutes sortes de presens de la part du Duc: qui ne se vanta pas sans sujet, à la honte des François, d'auoir joint mal-gré eux les armes de Castille & de Leon auec les siennes, & d'auoir rendu ces deux Couronnes tributaires à sa puissance, par la valeur d'vn petit nombre d'Anglois.

Ie demeure d'accord de cét aduantage, & j'auouë mesme que ce Prince ne pût imputer qu'à la seule inconstance de la Fortune, tous les malheurs qui vinrent fondre sur luy pour trauerser sa gloire. Aussi-tost que ses interests furent en negotiation il commença à pleuuoir, & les pluyes deuinrent si grandes & si continuës, qu'il n'y eut plus d'abry pour tous les équipages de son Armée, ny pour les viures, qui pourrirent tous dans l'humidité, aussi bien que les habits des gend'armes, qu'on ne sceut où mettre seicher. La famine se mit ensuitte dans son Camp, & il suruint vne maladie d'apostumes dangereuses & de dysenterie, qui firent tant de maux, qu'il n'y auoit point de iour qui ne fût remarquable de plus de trente ou quarante funerailles. Ce rauage continuant de plus en plus, il se trouua plus de morts ou de mourans, qu'il ne resta d'hommes capables de les inhumer ou de les assister; la terre des chemins ne put fournir à tant de sepultures, & le Duc mesmes ennuyé de n'entendre que des cris & des recits funestes de la perte ou de l'extremité des principaux de ses Capitaines, vid le dueil dans sa propre maison; où cette contagion luy rauit tout ce qu'il auoit de plus cher, en la personne de sa femme, & en celle de son fils vnique. Pour tout dire en peu de mots, la peste fille de la famine, consumant de iour en iour les tristes restes

Année 1386.

de son Armée, il resolut de quitter le Champ de bataille à ces deux ennemis, il rentra dans ses vaisseaux, mais ce fut pour tomber de la mortalité dans vn naufrage qui ne fut pas moins perilleux. Les vents & les tempestes dissiperent & fracasserent cette flotte, & ce Prince qui estoit entré si puissamment en Espagne, & qui auoit rauy l'Angleterre du grand succez de ses Armes, y rentra auec beaucoup de peine, tout en desordre, & auec vne nouuelle affliction, de n'entendre par tout que des gemissemens des peuples & des gens de toute qualité, pour la perte de leurs proches ou de leurs amis. Il fit inhumer le corps de sa femme dans l'Eglise de saint Paul de Londres, & choisit sa sepulture auprez d'elle, sous vn magnifique tombeau d'Albastre qu'il y fit eriger.

CHAPITRE SEPTIESME.

I. Mariage de Catherine de France auec le fils du Duc de Berry.
II. Le Roy vient à Arras voir sa belle Armée.
III. Prieres publiques pour la prosperité de ses Armes.
IV. L'on perd le temps de passer la Mer.
V. Le Duc de Berry accusé d'auoir arresté les progrez de cette Armée par jalousie.
VI. L'Armée se dissipe, & fait de grands degasts dans le Royaume.

DE la Flotte des Anglois ie reuiens à celle de France, qui se dressoit en grand appareil au Port de Lescluse pour le passage d'Angleterre. Le Roy eut enuie de la venir voir, mais il se trouua quelques affaires à terminer qui retarderent son voyage iusques au cinquiesme d'Aoust, & la principale fut le mariage de Madame Catherine sa sœur, lors aagée de neuf ans seulement, auec Monsieur Iean fils du Duc de Berry, qui l'épousa moyennant dispense en la maison Royale de saint Oüen, aussi-tost cette Feste acheuée, le Roy vint à saint Denis, il entendit la Messe en grande deuotion, baisa les Reliques & prit le chemin d'Amiens. D'où il visita à loisir toutes les Places de Picardie iusques enuirõ la my-Septembre, qu'il se rendit à Arras, où estoit le rendé-vous de tous ceux qu'il auoit commis à la reueuë des Trouppes qu'on auoit fait venir de toutes les Prouinces du Royaume. Ils l'asseurerent qu'ils auoient bien trouué sous les armes huit mille tant Cheualiers qu'Escuyers, & qu'il y auoit vn nombre infiny de toutes sortes de gens de pied, tous dans l'impatience d'estre embarquez, & que déja neuf cens vaisseaux estoient tous prests au fameux Port de Lescluse, dont la plus-part estoient à deux voiles, & d'autres plus grands, pour charger les cheuaux, qu'on auoit trouué moyen de faire entrer de plein-pied par des portes qu'on auoit faites exprez à la poupe. Il y en auoit encore de plus larges qu'on chargea de viures & de toutes les munitions & machines necessaires à ce grand équipage, & tout cela fut dautant plustost preparé, qu'il tardoit fort à ces braues Champions de profiter d'vne si fameuse occasion de signaler leur courage.

Comme toutes les plus grandes entreprises ne sçauroient succeder que par le concours de l'assistance diuine, les Prelats du Royaume, qui s'assemblerent exprez, ordonnerent des prieres & des jeusnes publics pour fléchir la misericorde de Dieu en faueur de la France, & l'on vid tout le peuple auec vne ferueur extreme suiure les Enseignes & les Estendards de la milice spirituelle dans tous les lieux de deuotion qu'on visita. Le Beau-temps qu'il fit, & qui l'espace de trois mois entiers rendit la mer fauorable, ne donnoit pas seulement de l'esperance, mais de l'impatience à tout le monde, & principalement aux Chefs & aux Offi-

ciers, qui presserent fort le Roy de ne plus differer. Qu'attendons-nous, Sire, luy disoient-ils, & quel peut estre le fruict d'vn si long retardement, que le regret de voir expirer auec la saison, le temps d'vn si grand exploit, & puisque tout est prest, ne considerez-vous pas que si vous negligez l'occasion, vous vous exposez à vne necessité indubitable, de vous reprocher que vous auez abusé de vostre bonne fortune. Année 1386.

Il y estoit assez disposé, mais si les conseils des Princes ne s'accordent auec leurs inclinations, c'est en vain qu'elles sont belles & genereuses, parce qu'ils agissent moins selon leurs pensées que selon l'esprit de ceux qui gouuernent. Le Roy prit pour pretexte qu'il ne pouuoit prendre vne si grande resolution sans en conferer auec le Duc de Berry son Oncle, qu'il attendoit auec impatience, & il est vray qu'il luy écriuoit tous les iours à Paris pour le faire auancer auec ses trouppes, il luy mandoit mesmes toûjours à la fin de ses lettres, qu'il falloit choyer tous les momens en matiere de grands projets, & principalement en celuy-cy ; où l'on auoit à dépendre de la Mer. Vous auez autresfois éprouué son inconstance, luy mandoit-il, & vous deuez mieux connoistre que moy, de quelle importance il est de ménager ce qui nous reste de temps dans vne saison si auancée & qui touche à l'Hyuer.

Tout cela ne le pressa pas dauantage, & les diuers Enuoyez qu'on luy deputa, ne rapporterent autre chose à tous ceux qui leur demandoient des nouuelles, & à moy-mesme qui estois du Voyage, sinon que le Duc n'auoit autre dessein que de faire consumer le temps inutilement. Il se contentoit de répondre au Roy qu'il ne se souciât que de se diuertir & de faire bonne chere. Aussi ne se pouuoit-il empescher de découurir son cœur, & de dire qu'on ne luy auoit demandé son aduis touchant cette expedition que par maniere d'acquit, mais qu'il sçauroit bien faire en sorte à son tour que la chose passeroit tout autrement qu'on n'esperoit.

Ce retardement ralentit l'affection & l'ardeur de nos François, ils joignirent à leur mécontentement celuy den'estre point payez de leur solde, & sous ce pretexte ils prirent la liberté de faire des partys, qui se conuertirent en guerre ouuerte, tant en Flandre qu'en Picardie. Ils desolerent toute la campagne, leur rencontre deuint aussi funeste que celle des ennemis, les païsans gagnerent les villes fortes, & les Eglises mesmes estans traittées comme des lieux prophanes, les Curez & les Prestres les abandonnerent, & l'vsage des Sacrements cessa par tout auec le seruice diuin. Comme il n'y a point de païs si abondant que la licence du soldat n'épuise en peu de jours, par l'abus qu'il fait de tout ce qu'il trouue à sa discretion, ce dégast amena vne cruelle famine, & les Magazins dont on deuoit subsister chez l'ennemy durerent si peu, que ceux qui estoient venus à l'Escluse, furent obligez de rentrer dans le milieu du Royaume pour chercher à viure.

CHAPITRE HVICTIESME.

I. Naissance de Charles fils aisné du Roy.
II. Et sa mort.
III. Grande tempeste suruenuë en France.
IV. Miracle de la Sainte Hostie.

PEndant ce désordre, la Reyne accoucha en la Maison Royale de Beauté, & satisfit aux vœux de tout le Royaume par la Naissance d'vn fils, qui fut baptisé par l'Archeuesque de Roüen, & tenu sur les fonds par le Comte de Dammartin, qui luy donna le nom du Roy son pere. On dépécha aussi-tost les Cheuaucheurs d'Escurie pour en porter la nouuelle par toutes les Villes, selon la

Année 1386. coustume de tout temps pratiquée en France quand il naist vn fils aisné, & cela répandit vne joye vniuerselle en toutes les Prouinces, où les Courriers furent bien receus & magnifiquement recompensez aux dépens des Communautez. Il estoit de la bien-seance qu'il en coustât aussi au Roy, & qu'il achetât ce don du Ciel & ces heureux premices des fruicts de ses nopces, de quelques largesses proportionnées à sa grandeur : toutefois il ne se fit ny aumosnes aux pauures, ny offrande aux Eglises, & le peuple mesme ne se sentit en aucune façon du soulagement qu'il en esperoit.

Cét heritier presomptif de la Couronne, fut vne petite fleur de peu de durée, la veille des Saints Innocens fut le dernier iour de sa vie, & le premier du Regne eternel de cét autre Innocent, qui dés la mesme nuit fut porté à S. Denis en la sepulture de nos Roys, auec vn illustre Conuoy des plus grands de la Cour, accompagné d'vn grand nombre de torches, & inhumé deuant la Chappelle du Roy Charles V. son ayeul.

Pendant tout le mois de Septembre, les vents déchaisnez firent des rauages qui furent tous noueaux à tout ce qu'il y auoit de plus vieilles gens dans le Royaume. Les arbres les plus fermes sur leurs racines furent renuersez, & les riches éprouuerent par la ruine de leurs Chasteaux & de leurs Palais, qu'il n'y a rien de solide contre la colere du Ciel, qui se jouë des masses de pierre comme de la poudre. Si vn coup de vent sembloit dissiper vne nuée, ce n'estoit que pour en étendre vne autre plus épaisse, pour rendre l'air plus obscur, & pour nous donner des tenebres impenetrables à toute autre lumiere qu'à celle des foudres & des tonnerres, qui ne donnoient pas des momens de clarté moins épouuantables que cette obscurité estoit affreuse. On dit qu'il en mourut grand nombre d'hommes & d'animaux, mais il en arriua particulierement vn accident fort considerable au lieu de Plaisance sur la Riuiere de Marne, qui sert à la verité de nostre Religion, & à faire admirer la grandeur de Dieu. Le tonnerre tomba sur l'Eglise, il entra dans le Sanctuaire, il y consomma tout ce qui auoit vn corps capable de resistance, & on remarqua cét effet sur vn encensoir & sur vn ciboire de cuiure doré, qu'il deuora sans toucher à l'Hostie qui estoit dedans, & qui demeura toute entiere au milieu de cét embrasement sans en receuoir aucune atteinte. Ces desordres furent deuancez durant l'Esté de diuers prodiges iusques alors inoüys, & particulierement à Laon & dans la Thierasche, où l'on vid beaucoup de Corbeaux auec des charbons ardens à leur bec qu'ils portoient comme à dessein sur certaines granges couuertes de chaume, & qu'ils sembloient choisir, lesquelles ils reduisirent en cendres.

CHAPITRE NEVFIESME.

I. Arriuée du Duc de Berry à l'armée.
II. Le voyage de Mer rompu par la tempeste.
III. L'Armée licenciée.
IV. Le Roy donne sa belle Ville de Bois au Duc de Bourgogne.
V. Les Anglois ruinent nostre flotte.

IE reuiens à nostre flotte, toûjours immobile au Port de Lescluse, par le retardement du Duc de Berry, & ie passe volontiers au sentiment de ceux qui s'attendoient que son arriuée changeroit le beau temps qu'il auoit negligé, & que cette entreprise faite auec tant d'éclat, n'auroit qu'vne fin desauantageuse à l'honneur de la Nation. Il se ressouuint enfin de son deuoir, il se rendit auprez du Roy le quatorziéme de Septembre, & le lendemain qu'il employa à faire sa Cour, fut suiuy d'vne horrible tempeste, comme si la Mer irritée de l'auoir tant attendu, se fut souleuée tout soudain pour fermer la nauigation, & pour

pour luy en faire les premiers reproches par le bruit épouuentable de ses flots irritez, dés le soir mesme le Ciel perdit sa serenité, les vents souflerent de toutes parts, & on vid les vagues éleuées en montagnes, faire des precipices pour nos vaisseaux dont elles se ioüoient, & dont elles se joüerent vn mois tout entier, fracassans ceux qui resistoient, & engloutissans ceux qu'ils détachoient du Port auec leurs violentes secousses. Si les vents relaschoient quelque chose de leur furie, c'estoit comme par intelligence auec la pluye, qui tomboit à seaux, & auec vne impetuosité, qui ne trouue point de comparaison depuis ce temps-là iusques au Deluge, & qui ne se peut mesme exprimer que par les termes de la Fable de Deucalion. Elle pourrit les Magazins des viures & les équipages, & on ne trouua point de lieu hors des nauires pour les faire seicher, à cause de l'humidité de la saison. Année 1386.

Comme tant d'incommoditez lassoient & fatiguoient l'Armée, on consulta les gens de Mer, pour sçauoir d'eux ce qu'on auoit à faire, & ils direnr tous qu'il estoit desormais impossible de passer la Mer. Le Roy luy-mesme en fit l'experience en propre personne auec ses Oncles, vn certain iour plus tranquille qu'ils s'embarquerent exprez; mais ils n'eurent pas fait vne lieuë que le vent les rechassa dans le Port mal-gré la resistance des Mariniers. Si bien que c'estoit perdre du temps & de la dépense sans aucun fruit; c'est pourquoy l'on donna congé à toute l'Armée, & la publication qui s'en fit, fut receuë des vns auec joye, & des autres auec déplaisir, selon la diuersité d'auis & selon les passions differentes qui se trouuent dans vn si grand assemblage de gens de toute sorte de qualitez, d'aage & de passions. Si quelques-vns regretterent la honte & la perte d'vn si grand armement, d'autres moins curieux de l'honneur que de leur interest, & qui eussent moins gagné auec vne solde reglée, furent bien aises de cette occasion de r'entrer en France pour continuer leurs brigandages.

Le Duc de Bourgogne profita de la ville de Bois qui deuoit seruir delà la Mer, il la demanda au Roy, & la fit dresser deuant l'Escluse pour seruir d'Arsenal & de Magazin, & pour y bastir & retirer toutes sortes d'engins & de machines de Guerre: & ainsi prit fin cette grande entreprise dont le Roy fut assez déplaisant. Il donna ses ordres en partant pour la garde de la flotte, & laissa quelques Compagnies pour ramener les vaisseaux qu'on auroit déchargez, & pour les mettre en lieu de seureté, mais d'abord que les Anglois purent se hazarder sur Mer, ils vinrent fondre dessus, ils en mirent vne partie en fuitte, & brûlerent de l'autre ce qu'ils n'en purent emmener aux Ports d'Angleterre; où l'on compta iusques à deux mille tonneaux de Vin, qui vinrent fort à propos pour le besoin qu'on en auoit pour lors en ce Royaume.

CHAPITRE DIXIESME.

I. Duel de Iean de Carrouges contre Iacques le Gris.
II. Qu'il accusoit d'auoir violé sa femme.
III. Le Roy assiste au combat.
IV. Iacques le Gris tué & traisné au gibet.
V. Son innocence reconnuë, depuis.

VOicy vn incident qui fera voir à la posterité combien il est perilleux d'auoir l'oreille encline & facile à toutes sortes de rapports, & particulierement à ceux qui touchent nostre honneur, & qui nous portent à la vengeance. C'est le duel de Messire Iean *de Carrouges* contre *Iacques le Gris*, qui auoit pour pretexte le violement de sa femme, qu'il entreprit d'expier dans le sang d'vn Gentilhomme qui estoit Normand comme luy, & qui dés leur premiere jeunesse faisoit profession auec luy d'vne amitié tres-intime, qu'ils auoient encore continuée

Année 1386. dans le seruice domestique du Comte d'Alençon leur Maistre. Cette consideration sembloit rendre le ressentiment du mary dautant plus juste & plus veritable, & il y auoit de si étranges conjectures dans l'affaire qu'on ne croyoit pas seulement la femme, mais qu'on auoit de la compassion pour elle & de l'indignation pour l'Accusé, contre lequel tous les suffrages combatoient, & dont la defaite donna de la joye iusques à ce que son innocence fut reconnuë, & qu'on eut apris depuis ce duel sanglant, qu'il auoit porté la peine & la honte du crime d'vn autre Escuyer.

Ce traistre s'estoit glissé comme vn larron sous le masque de l'amitié qu'il emprunta de sa passion brutale, dans la maison de cette Dame, qui le receut auec dautant plus de ciuilité, qu'elle estoit pleine d'honneur & de vertu. Elle souppa auec luy, elle le mena mesmes iusques à la Chambre qu'elle luy auoit fait preparer, & ce fut là où il luy porta les premieres paroles de son mauuais desir; mais comme la fureur ne luy permit pas d'obeïr à ses refus, ny d'écouter les justes reproches qu'elle luy fit, il emporta par violence ce qu'il n'auoit pû obtenir par tout ce qu'il put tenter de persuasions. La Dame aueuglée de cét outrage, le prit pour vn autre, & le retour de son mary redoublant son affliction au lieu de la consoler, elle ne put autrement répondre au premier compliment qui est ordinaire, de s'enquerir de sa santé, sinon que rien ne pouuoit estre sain en vne » femme qui auoit perdu l'honneur. Vn étranger, s'écria-t'elle, a soüillé vostre » couche, & ce Iacques le Gris, ce bon amy de tant d'années, vous doit estre au- » jourd'huy le plus mortel & le plus irreconciliable de tous vos ennemis. Ie sçay » bien que l'esprit est innocent de la force & de l'oppression que le corps a souf- » ferte, mais c'est vne innocence que ie ne sçaurois mieux prouuer que par ma » mort, & c'est vn veritable Adultere si i'y suruis, ou si vous ne me promettez » de lauer dans le sang de cét infame, vne tache qui ne se peut effacer que par le » mien, ou par vne vengeance publique.

Le mary également outré de l'affront & du malheur de sa femme, employe vainement le secours de ses parens pour la consoler, tout ce qu'on luy peut dire ne sert qu'à irriter sa douleur & ses larmes, il faut qu'on la vange pour l'appaiser; & Iean de Carrouges vient exprez à la Cour. Il demanda plusieurs Audiences au Roy, & repeta toûjours autant de fois le recit de cette mal-heureuse auanture qu'il contoit à tout le monde; & enfin il pressa tant le Roy de luy permettre de prouuer le crime en Duel & corps à corps contre l'Accusé, qu'il l'obtint, pourueu que l'affaire renuoyée au Parlement, il fut jugé qu'il y eût lieu d'accorder sa demande. La cause fut plaidée par Aduocats sans production de témoins, il fut dit que ce que sa Majesté en auoit ordonné sortiroit son effet, & le combat fut assigné au jour de saint Thomas vingt-deuxiéme de Decembre.

Le Roy s'y trouua auec les Grands de sa Cour, & tout ce qui resta de place hors du champ, qui fut choisi proche les murs de saint Martin des Champs, fut remply d'vne multitude innombrable de peuple de tout aage & de toutes conditions. Les deux Champions ayans encore vne fois soustenu la Iustice de leur cause, on les fit entrer en lice, & aussi-tost que le Iuge du Camp eut donné le signal, ils partirent au pas de leurs cheuaux, & s'estant joints ils mirent l'épée à la main, & commencerent vn rude combat. Messire Iean de Carrouges fut le premier blessé d'vn coup dans la cuisse, & si son ennemy eust tenu l'épée dans la playe, il eust esté bien plustost affoibly de la perte de son sang, qui ne laissa pas de couler auec tant d'abondance que tous les spectateurs épouuantez commençoient à craindre pour luy; quand reprenant de nouuelles forces & de nouueaux esprits de la fureur qui l'animoit, il rendit l'auantage égal, & persistant en ses efforts, il s'écria nostre differend sera tout presentement terminé, alors se jettant sur Iacques le Gris, il le prit par la creste de son casque, il le renuersa tout armé qu'il estoit en terre, & à force de le taster de l'épée trouua le defaut de ses armes pour le tuër. Il tascha en vain de l'obliger en cét estat, à confesser le cas, il le nia toûjours opiniastrement, mais il passa pour conuaincu par le succez du duël, son corps fut traisné au gibet selon la coustume de pareils euenemens, &

il paya de son sang & de son honneur le crime d'vn mal-heureux qui fut depuis executé à mort pour d'autres meffaits, & qui s'accusa de ce violement. La Dame de Carrouges en eut vn remords eternel, & aussi-tost que la perte de son mary luy donna le moyen de reparer le tort qu'elle auoit fait à la personne & à la memoire de l'Accusé par vn si mal-heureux aueuglement, elle se jetta dans vn Cloistre pour acheuer ses iours dans vne parfaite penitence. Année 1386.

CHAPITRE ONZIESME.

I. Mort de Charles le mauuais Roy de Nauarre, & son eloge.

II. Diuers recits du genre de sa mort.

LE premier iour de Ianvier fut le dernier de Charles d'Evreux Roy de Nauarre, fils de la fille du Roy Loüis Hutin, qui auroit merité d'estre plaint d'vne mort si étrange pour la grandeur de sa naissance qu'il tiroit du Sang de nos Roys, & pour les belles qualitez de son esprit; s'il ne les auoit employées pour troubler le Royaume par tant de factions & de mauuaises entreprises qui sont si au long recitées dans l'Histoire du Regne passé. On y verra que la passion de regner, qui le rendit Autheur de tout ce qu'il y eut de reuoltes & de rebellions, luy fit encore mépriser son honneur & sa foy par l'infraction de tout ce qu'il fit de traittez auec le feu Roy Charles V. & qu'elle l'emporta enfin iusques aux derniers attentats, pour luy arracher la Couronne & la vie par le poison. C'estoit vn petit homme, mais plein d'esprit & de feu, d'vn œil vif & d'vne éloquence qui persuadoit tout ce qu'il vouloit, & auec cela si affable, & si populaire, que possedant en perfection l'addresse de se faire aymer tout autrement que les autres Princes, il luy fut facile de gagner les esprits du peuple, & mesmes d'attirer à soy, & de débaucher plusieurs personnes considerables, de l'obeïssance & de la fidelité qu'elles deuoient au Roy.

Il ternit mal-heureusement tous ces beaux auantages de la naissance & de la nature, & il iustifia par son exemple ce que dit vn Poëte Satyrique, plus vn homme est illustre, plus il est blasmable, s'il abuse de son rang & de sa reputation pour commettre de mauuaises actions. On parla diuersement de sa mort, mais voicy comme l'Euesque d'Acqs son principal Ministre la raconte dans vne lettre que i'ay veuë, & qu'il en écriuit à la Reyne Blanche sa sœur (*vesue du Roy Philippes de Valois*.) Ma tres-redoutée Dame, apres m'estre humblement recommandé à vos bonnes graces, ie vous annonceray la larme à l'œil & auec affliction, des mauuaises & tristes nouuelles, & qui sans doute perceront le cœur de vostre Majesté, puisque c'est la mort du Roy mon bon & sage Maistre: mais vous deuez laisser vaincre vostre douleur à la grace que Dieu luy a faite, de rendre l'esprit auec tant de resignation, & parmy des témoignages si publics d'vne parfaite sainteté. Dés le premier iour qu'il se mit au lit, ce fut la veille de saincte Luce, ils employa tout entier iusques à my-nuit à faire vne ample & exacte confession de tous ses pechez, & depuis il ne s'est point passé de iour qu'il ne se soit encore confessé, il a receu iusques à sept fois l'absolution, & il a esté autant de fois Communié durant huit iours demandant le saint Sacrement pour peu qu'il se sentit plus mal que de coustume. Tout cela s'est fait auec vne entiere contrition, & il en a mesme laissé des marques, tant par écrit en des actes publics, que par toutes les autres preuues qu'on pût attendre d'vn Prince vrayment Catholique, auec vne édification extreme, ou plustost auec vne admiration generale de tous ses Subiets, & principalement de ceux qui l'ont veu, & qui l'ont entendu dans ses souffrances. Il est vray qu'on patissoit beaucoup de le voir dans ses grandes douleurs, mais tous ceux qui l'assistoient, estoient si consolez

Année 1386.

de sa constance, qu'ils s'écrioient entr'eux quelle merueille est ce cy mon Dieu, chacun croyant entendre parler le saint Esprit. Explique qui pourra cette genereuse patience, cette retenuë, cette modestie qu'il a gardée dans les plus » violens accez de son mal, & l'humilité & la resignation d'esprit & de cœur qu'il » a témoignées, c'est vne entreprise dont ie me sens incapable, & pour laquelle ie » manque de termes & de pensées, aussi bien que pour vous faire entendre de » quelle maniere il a disposé ses dernieres volontez, & de quelle grace il a reconnu » les seruices des siens. Quelque iour vous apprendrez de bouche auec plus de » loisir & de commodité tout ce qu'il a fait ou escrit dans cette maladie, & c'est » assez, Madame, de vous dire icy qu'il a toûjours conserué auec vne parfaite memoire, » vne entiere connoissance, vn entendement fort sain, & vne deuotion » tres-ardente & toute de feu iusques au dernier soûpir; car autant qu'il a eû de » vie il a connu, autant qu'il a eu d'esprit, il a brûlé de charité. Enfin, on l'eut » creu plus sain, que malade, tant il affectoit à se rendre plus paisible, quand ses » douleurs estoient plus aiguës, tant il se plaisoit à faire paroistre vne joyeuse patience, » & à se montrer tranquille dans les plus cruelles atteintes de son mal. » N'entendez pas parce que ie vous ay dit de sa memoire qu'il l'employast » dans les embarras qui font tous les soins des Souuerains, il ne s'appliquoit point » à penser aux moyens de maintenir son authorité, & s'il y pensoit ce n'estoit que » pour faire des reflexions Chrestiennes sur la vanité des grandeurs de la terre. » Pour ce qui est de sa charité, i'entends par là vne genereuse indifference pour la » vie, c'est l'auoir témoignée dans le dernier dégré d'auoir negligé les remedes » du corps pour chercher la satisfaction de l'esprit & de la conscience dans vn courageux » combat, contre toutes les ruses & les artifices du Demon, contre le ressouuenir » de ce qu'il auoit esté, & contre toutes les fausses douceurs & les delices » du monde & de la chair. Pour tout dire en vn mot, Madame, il a souffert » presque sans plainte, & il est mort sans douleur & sans peine, dans des sentimens » si Chrestiens, & dans vne si feruente contrition, que ie croy fermement qu'il » estoit dans vn auant-goust de la joye des Bien-heureux, & qu'il n'a fait qu'vn » passage de la terre au Ciel, où ie prie Dieu qu'il nous fasse la grace de nous conduire, » pour iouïr auec luy de la mesme immortalité.

Quelques-vns se sont estonnez du contenu en cette lettre, qui m'ont voulu asseurer tout au contraire qu'ils auoient apris de gens dignes de foy, & de ses domestiques mesmes, qui le seruoient alors, que ce Roy n'ayant plus gueres d'esperance en la vie, cassé qu'il estoit d'vne longue vieillesse, & denué de la chaleur naturelle, il fut conseillé de se faire coudre dans vn drap trempé d'eau de Vie; on sçait qu'elle est si naturellement disposée à s'enflammer, qu'il ne faut que l'approcher du feu, aussi disent-ils que s'estant ainsi fait emmailloter vne nuit, l'indiscretion du valet de Chambre qui le venoit decoudre, luy fit prendre la chandelle pour brûler le fil qu'il falloit coupper, & qu'à l'instant mesme le feu prit à toute la toile, que son corps se trouua tout enuironné de flammes, & qu'il expira dans des tourmens horribles, & dans des crys continuels.

Fin du sixiéme Liure.

ANNÉES

- De Nostre Seigneur — 1387.
- Du Schisme — 9.
- Des pretendus Papes — Vrbain VI. à *Rome*. 9. Clement VII. en *Auignon*. 9.
- De la vacance de l'Empire d'Occident en *Allemagne*. 9. *Wenceslas de Luxembourg Roy de Bohéme, fils de l'Empereur Charles IV. mort 1378. éleu Roy des Romains, & non reconnu pour Empereur.*
- Du Regne des Rois Chrestiens de l'Europe.
  - Charles VI. en *France* 7.
  - Richard II. en *Angleterre*. 10.
  - Iean I. en *Espagne*, autrement *Castille & Leon*, 9.
  - Pierre IV. en *Arragon*. 51.
  - Iean *en Portugal*. 3.
  - Charles III. en *Nauarre*. 2.
  - Sigismond de Luxembourg dit de Bohéme *en Hongrie*. 3.
  - De Iagellon *en Pologne*. 2.
  - Loüis Duc d'Anjou en *Sicile*. 2.
  - Ladislas d'Anjou dit *de Duras* vsurpateur du Royaume. 3.
  - d'Olaüs VI. *Roy de Noruegue, Regnant auec Marguerite de Dannemarck sa mere* en Dannemarck. 10.
  - d'Albert de Meckelbourg en *Suede*. 20.
  - De Robert Stuart 2. du nom en *Escosse*. 17.

Principaux Princes du Sang, Grands Officiers, Ministres d'Estat, & Fauoris de la Cour de France.

Princes du Sang:

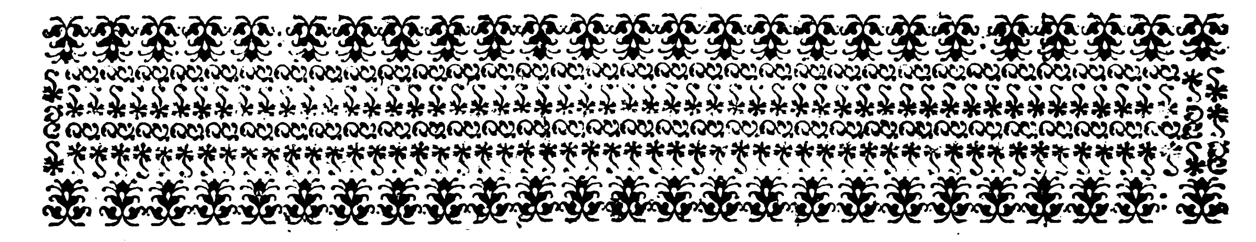
Louis de France depuis Duc *de Touraine*, & enfin d'Orleans, frere du Roy.
Louis Duc *d'Aniou*, Roy de Sicile.
Iean de France, Duc de *Berry*, & Philippe le Hardy Duc de *Bourgogne*. — Oncles du Roy
Pierre Comte *d'Alençon*. Charles *d'Evreux Roy de Nauarre 3. du nom.*
Loüis Duc de *Bourbon*, oncle maternel du Roy, & Sur-Intendant de son education auec le Duc de Bourgogne, & *grand Chambrier* de France.
Iean de *Bourbon*, Comte de la Marche & de Vendosme, *Ancestre de nos Roys.*

Iean, dit de Montfort, Duc de *Bretagne*.
Oliuier, Sire de Clisson, *Connestable* de France.
Pierre de Giac, *Chancelier* de France, mort le 17. Aoust.

Mareschaux de France:

Iean de Mauquenchin, *autrement dit Mouton*, sire de Blainville.
Loüis de Sancerre, Seigneur de Charenton, Lieutenant General en Limosin, la Marche, Xaintonge, Angoulmois, & Perigord, &
Iean sire de Rieux & de Rochefort.

Iean de Vienne, Seigneur de Rollans, *Admiral*.
Henry Sire des Isles *Lieutenant des Maréchaux de France.*
Iean Sire de la Ferté Fresnel Maréchal de France en Normandie.
Moradas sire de Rouuille, Lieutenant des Maréchaux en la mesme Prouince.
Iean du Buc *Admiral* és parties de Flandres.
Iean Comte de Harcourt, Capitaine General en Normandie.
Iean sire de Saimpy Capitaine General en Flandres, mort cette année eut pour successeur Riflard de Flandres.
Andrieu *Sire de Rambures*, Capitaine General de Flandres au pays de west & à Grauelines.
Hugues de Chastillon *grand Maistre des Arbalestriers.*
Guy, Sire de Cousan & de la Perriere, *grand Maistre* de France.
Guillaume de la Trimoüille *Chef de l'Armée enuoyée en Brabant.*
Arnaut Amenion, sire d'Albret, *grand Chambellan.*
Bureau sire de la Riuiere, *premier Chambellan.*
Iean Comte de Sarrebruche, *grand Bouteiller* de France dés le 6. May 1364.
Loüis de Giac Grand *Eschançon*.
Raoul Sire de Raineual, *grand Panetier.*
Eustache de Camp-Remy *Cheualier trenchant.*
Guillaume Chastelain de Beauuais, *Queux de France.*
Charles de Bouuille, Gouuerneur de Dauphiné.
Iean Sire de Blaizy & Gaucher de Passac, — Capitaines des Gendarmes *de la Garde du corps du Roy.*



HISTOIRE DV REGNE DE CHARLES VI. ROY DE FRANCE.

LIVRE SEPTIESME.

CHAPITRE PREMIER.

I. Grande mortalité en France.
II. Qu'on fit cesser par des prieres publiques.
III. Défaite des Anglois sur mer par les Normans.
IV. La mort & les Miracles du Bien-heureux Pierre Cardinal de Luxembourg.

Année 1387.



L'Hyuer dernier ayant esté fort froid & sujet à la neige, le Printemps qui succeda à cette triste saison se passa tout en chaleurs molles & en humidité, & de cette fausse serenité ou de quelque autre cause cachée, suruint vne corruption sur tous les biens de la terre, & vne sorte de pestilence sur les troupeaux, sur les bestes & sur les hommes mesmes, qui regna cruellement depuis le commencement de l'Esté iusques au mois de Decembre, & qui fit vne moisson épouuentable de vieillards & de ieunes gens. De puantes aposteumes remplissoient de funerailles les plus grandes villes du Royaume, les maisons les plus considerables & les plus nobles en estoient desertées, le dueil estoit general dans toutes les familles, & la terre estoit couuerte de sepultures, & on ne trouuoit point de remede dans la medecine contre la malignité de ce mal.

Cela fit croire que la cause en estoit en nous mesmes, ie veux dire en nos pechez, & que c'estoit au Medecin inuisible à nous en preseruer, c'est pourquoy le Clergé assemblé resolut qu'on auroit recours à la Penitence, & que le peuple seroit presché publiquement de fléchir la colere de celuy qui demande plûtost la conuersion que la mort du pecheur. Les Prelats firent des Litanies à cette fin & Dieu laissa si visiblement tomber ses verges dans les pleurs des fidelles, que les corps se sentirent incontinent fortifiez & dans vne santé si generale & si soudaine, que la maladie qui s'estoit renduë si redoutable dans son progrez, se rallentit

tout à coup, & deuint moins dangereuse dans sa fin, qu'elle n'auoit esté dans son commencement.

Année 1387.

La douce serenité du mois de May n'eut pas plûtost ouuert la mer qu'il sortit du port de Harfleu quatre cens braues & determinez Normands, accoustumez à chercher fortune dans les perilleux hazards de la Piraterie, pour aller au deuant de quelques Vaisseaux d'Angleterre chargez de marchandises. L'auidité du gain, & la necessité de conseruer les biens & la vie les fit fondre les vns sur les autres d'vne égale fureur, & le combat fut fort chaud, iusques à ce que les Anglois eurent employé tout ce qu'ils auoient de prouisions d'Artillerie. Le courage commença lors à leur manquer, & les Normands continuans leurs décharges & leurs attaques auec la mesme impetuosité, ils se rendirent maistres de cette petite flotte, par la perte de deux cens hommes tant de tuez que de prisonniers qui se rendirent à leur mercy. La prise fut si considerable par la quantité d'estoffes d'or & de soye qu'ils partagerent entr'eux aussi bien que les prisonniers, à proportion de leur rançon, qu'ils ne sçauoient que faire de tant de richesses. Ils firent present au Roy du General de ces Vaisseaux, qui estoit vn Cheualier assez renommé de la famille des Spencers, mais il accorda sa deliurance à la priere de quelques Seigneurs de la Cour & le renuoya sans rien payer.

Le quatriéme de Iuillet partit de ce monde, ou plûtost passa, comme l'on croit, de la terre au Ciel, Pierre de Luxembourg, ieune Seigneur de haute Noblesse, & frere de l'illustre Enguerran Comte de S. Paul; que le Pape Clement son cousin auoit n'agueres fait Cardinal à l'aage de dix-huit ans. La quantité des Miracles qu'il pleut à Dieu d'accorder à son intercession, sont des marques certaines de sa beatitude, & ces marques sont publiques par les informations qui en ont esté faites, & qui iustifient la guerison d'vn nombre infiny, d'aueugles, de boiteux, d'impotens, de perclus, & generalement de toutes sortes d'autres malades, qui reprirent leur santé sur son tombeau. Aussi estoit-il si plein de vertu, qu'on le peut proposer pour vn exemple accomply de la derniere sainteté; car non seulement il n'eut pas vne ieunesse pure & innocente, non seulement il ne tomba pas dans le moindre des relaschemens ordinaires dans vn aage si tendre, mais non pas mesme dans les pensées qui peuuent surprendre la prudence d'vn ieune homme. Enfin si l'on considere la pieté, la chasteté, & la sobrieté, elles estoient en luy comme en leur propre suiet, & si l'on y adjouste sa prodigalité dans les aumosnes, sa perseuerance dans la charité & dans l'oraison par tout le temps de sa vie, il ne faut point d'autres merueilles pour demeurer d'accord que c'estoit vn veritable Saint parmy les hommes.

CHAPITRE DEVXIESME.

I. Nouueaux preparatifs pour porter la Guerre en Angleterre sous le Connestable de Clisson & l'Admiral de Vienne.

II. Le Duc de Bretagne prié par les Anglois de détourner cét orage.

III. Inuite le Connestable à vn festin, & le retient prisonnier en danger de sa vie.

SI le honteux retour du Roy aprés l'armement du port de Lesclusé manqué, fut sensible à toute la France, il toucha si particulierement les deux vaillans du Royaume le Connestable Oliuier *de Clisson* & l'Admiral Iean *de Vienne*, qu'ils firent tous deux partie pour passer en Angleterre afin de vanger l'honneur de la nation. Le Roy approuua leur dessein, & déja tout estoit si prest en hommes & en Vaisseaux sur les costes de Bretagne & de Picardie, qu'ils n'estoient en peine que du choix des gens, pour reduire ce grand nombre, qui auroit esté de plus de dépense que de seruice, à trois mille h mes d'élite triez de toutes les Prouinces

Année 1387. de France, qui seroient tous prests à monter sur mer au premier vent fauorable. Outre la reputation & l'experience des Chefs, il arriua encore pour donner plus d'opinion de ce grand project, que l'Angleterre estoit diuisée : aussi reconnut-elle sa foiblesse & le besoin qu'elle auoit encore en cette occasion de la malice du Duc de Bretagne son ancien Allié, qui fut prié de rompre ce coup & de détourner l'orage.

Il le promit, & s'auisa pour cela de feindre l'enuie de se reconcilier auec le Connestable de Clisson qu'il haïssoit à mort, & qu'il amadoüa de tant de ruses & de loüanges sur sa franchise, de l'estre venu voir confidemment sur le desir d'vne entreueuë qu'il luy auoit témoigné, qu'il l'engagea encore à luy promettre de venir à Vennes, où il le vouloit regaler auec les autres Grands de la Prouince. Ce fut là où le Connestable reconnut que toutes ses ciuilitez n'estoient qu'vn personnage de theatre, car il ne l'eut pas si tost en son pouuoir, qu'arrachant de son visage le masque de l'hospitalité, il fit sortir des gens armez qu'il auoit cachez dans l'appartement où il l'auoit receu, qui se ietterent sur luy comme sur vn malfaicteur, l'entraisnerent auec iniure dans vne salle en prison, luy mirent les fers aux pieds, & luy firent tous les reproches qu'on peut faire à vn perfide & à vn traistre. Cela fait à la veuë, à la honte, & au grand étonnement de toute la compagnie, qui detesta cette cruauté indigne d'vn Scythe, il fit fermer la Ville, mit de gardes par tout, & donna tant de terreur à tous les Seigneurs là presens, qu'il n'y en eut aucun qui ne creût estre obligé de luy accorder par serment de ne rien reueler de cette violence, tant pour asseurer sa liberté, que pour auoir permission de se retirer.

Ainsi rien ne le put empescher d'exercer tout ce qu'il put de rigueur contre son prisonnier, & toute la difficulté fut de le rendre coupable pour le faire perir auec quelque ombre de Iustice. Il luy fit donc faire son procez, & il le fit plusieurs fois interroger sur l'accusation qu'il forma contre luy, de luy auoir toûjours esté rebelle, & de luy detenir iniustement trois places au preiudice de la fidelité & de l'hommage qu'il luy auoit presté comme son Suiet. Pour cela il concluoit à la mort, s'il ne les remettoit, & il n'estoit en peine que de la qualité du suplice, deliberant tous les iours en son Conseil s'il ne meritoit pas, tantost d'estre bruslé, tantost decapité, tantost pendu, tantost ietté en mer. Enfin il vsa contre luy de termes si rigoureux & de tant de menaces, qu'il ne se faut pas étonner si le Connestable reduit à l'extremité de ne rien esperer & de tout apprehender d'vn furieux, ne refusa point de iurer qu'il luy remettroit absolument ces trois Chasteaux, auec tout ce qui y estoit de meubles & de richesses, & s'il s'y obligea par des Lettres patentes qu'il luy en donna.

CHAPITRE TROISIESME.

I. Le voyage d'Angleterre rompu par cette trahison.
II. Le Roy commande au Duc de deliurer le Connestable & le fait adiourner en Parlement.
III. Le Connestable deliuré.
IV. Vient demander Iustice au Roy.

LA nouuelle de cét attentat s'estant répanduë par toute la Prouince, toutes les trouppes qui estoient sur les costes prestes à faire voile à l'arriuée du Connestable, creurent l'entreprise manquée ; elles se dissiperent, & l'on dépecha des Courriers au Roy & à ses Oncles, pour leur donner auis de ce qui s'estoit passé. Le Roy sentit comme il deuoit l'iniure qui luy estoit faite en la personne du premier Officier de ses Armes, & qu'on pouuoit appeller le Protecteur & le bras droit de son Estat ; il tint vn grand conseil auec ses Oncles, & la resolution fut d'enuoyer

d'enuoyer promptement de ſa part declarer au Duc qu'il eut à deliurer le Sire de Cliſſon qu'il auoit méchamment & traiſtreuſement fait empriſonner, que le Roy reputoit fait à ſa perſonne l'attentat qu'il auoit commis, & qu'il luy commandoit de remettre entre ſes mains par maniere de dépoſt & comme par ſequeſtre les places qu'il auoit extorquées, iuſques à la fin du procez ; qu'il vouloit eſtre pourſuiuy ſelon l'ordre de la Iuſtice, pour eſtre fait droit à celuy à qui elles deuroient appartenir. Année 1387.

En cas de refus il y auoit ordre de l'ajourner à comparoiſtre au Parlement pour eſtre ouy par ſa bouche ſur les cauſes de cette entrepriſe, & c'eſt ce qui fut fait, mais il refuſa d'obeïr qu'il n'eût vn bon ſaufconduit pour aller & reuenir en toute ſeureté. Cependant il perſiſtoit toûjours ſur la detention du Conneſtable, & il ne le relâcha qu'à regret à l'inſtante priere des plus grands Seigneurs du pays, auſſi leur dit-il d'vn eſprit moins humain que prophetique : Hé bien vous l'emportez, mais ie veux bien que vous ſçachiez que c'eſt malgré moy que ie me rends, & ſouuenez vous d'aujourd'huy que ie vous fais vne grace qui vous couſtera bon, & que vous intercedez pour vne vie qui vous ſera quelque iour fatale, & à moy, & à toute la Prouince.

Le Conneſtable deliuré de priſon n'arreſta pas dans la Bretagne, il vint en diligence à la Cour, & comme auec vn ſi grand courage il ne pouuoit differer le reſſentiment d'vne ſi grande iniure, il alla d'abord trouuer le Roy, & apres luy auoir fait le recit bien au long de tous les outrages qu'il auoit ſoufferts. Ie vous ſuplie, Prince tres-excellent (luy dit-il) & ie vous demande cette grace à deux genoux, de me vouloir faire Iuſtice, & de m'aſſiſter de voſtre autorité, afin que la vengeance de ce dernier attentat emporte auec elle la punition de toutes les trahiſons de ce lâche & perfide Duc, toûjours deſobeïſſant à voſtre Maieſté, toûjours infidelle, & toûjours ennemy de voſtre Royaume.

Ses plaintes furent ſi bien receuës du Roy qu'il n'eſtima point que le Duc deût eſtre auerty de ſa faute, ny de ſe remettre en ſon deuoir, il creut que c'eſtoit vne grace dont il eſtoit indigne, apres vne ſi grande ſuitte de conſpirations, & il témoigna dans ſon Conſeil qu'il prenoit ſur ſa perſonne & ſur ſa dignité l'iniure faite à ſon Conneſtable. Il n'eſt que trop conſtant, dit-il, que le crime de leze-Majeſté ne ſe reſtraint pas à la ſeule coniuration d'vn Sujet contre ſon Prince, & qu'il s'étend encore ſur tous ceux qui ſont aſſez inſolens pour entreprendre ſur la perſonne de leurs premiers Officiers : & entre ceux là il n'y en a point de plus conſiderables que ceux qui ont la conduite & le Gouuernement de leurs armes, parce qu'ils ſont plus neceſſaires, & parce que l'Eſtat ſe gouuerne par leur valeur & par leur bon conſeil. C'eſt la raiſon qui m'oblige de prendre les armes pour aller chaſtier le Duc de Bretagne de ſa temerité, mais puiſque mon honneur y eſt plus commis que celuy de mon Conneſtable, ie veux bien deferer à l'vſage qui deffend d'enuahir la terre d'vn Sujet auparauant qu'il ait eſté ouy. Ie veux bien dis-ie, qu'il ſoit encore vne fois adjourné à comparoître deuant Nous, & ie luy accorde toutes les graces de la Iuſtice, afin que les formes ſoient gardées & qu'il n'ait à ſe plaindre que de l'enormité de ſon crime. Le Conneſtable fort content de cette reſolution du Roy, qui paſſa pour Arreſt, l'en remercia tres-humblement, & incontinent apres il prit congé de la Cour pour s'en aller en Bretagne auec vn bon nombre de trouppes, tant pour viſiter ſes terres en ſeureté, que pour eſtre en eſtat d'empeſcher que le Duc ne fiſt quelque nouuelle entrepriſe pour les places contentieuſes qui auoient eſté remiſes entre les mains du Roy.

Année 1387.

CHAPITRE QVATRIESME.

I. Le Duc de Bretagne mandé à la Cour.
II. Sa réponse.

ON enuoya en mesme temps au Duc de Bretagne pour luy signifier de la part du Roy qu'il eut à comparoir à certain iour pardeuant luy à Orleans, pour se purger des cas dont il estoit accusé : & quoy que l'Ambassade luy dépleut assez, il ne laissa pas de faire bonne mine & de leur dire. Mes bons amis, vous asseurerez le Roy Monseigneur, que le Duc de Bretagne luy rendra toute sa vie vne tres fidelle obeïssance, & qu'il le suplie de croire qu'il aimeroit mieux relâcher du traitté qu'il a fait auec le Connestable, & en abandonner tous les auantages, que de luy déplaire. Mais comme il ne luy estoit pas possible de cacher son esprit hautain & superbe, il ne se put pas empescher d'ajouster : Vous luy direz pourtant que s'il s'est passé quelque chose de rigoureux, qu'il n'y doit point prendre part, que cela ne s'est point fait par aucun mépris de son autorité, & qu'il a traitté Oliuier non comme Connestable de France, mais comme l'vn de ses Barons, son Vassal & son Suiet, sur lequel il a vsé de sa puissance Seigneuriale, & bien plus doucement qu'il ne meritoit, quoy qu'on tasche de luy persuader le contraire. Enfin, bien que ie puisse dire auec raison que le Roy ne deuroit pas proteger contre moy, vn mien Sujet rebelle à la fidelité qu'il me doit, ny s'offenser que ie l'aye chastié, ie ne laisseray pas de me presenter deuant sa Majesté au commencement de l'Esté prochain, pour répondre à tout ce qu'on voudra m'imposer. Et i'espere de donner de si bonnes preuues de sa desobeïssance & de sa rebellion, que ie me promets de la prudence de ceux de son Conseil, s'ils pesent également mon droit & sa mauuaise conduite, qu'ils n'estimeront pas que ses crimes & ses forfaits se puissent dignement reparer que par la honte du dernier suplice. C'est ce qu'il dit en substance, & qu'il étendit en beaucoup de paroles : & apres cela il renuoya les Deputez auec de beaux presens. Le Roy qui aimoit la Paix & la Iustice, parut assez content de cette réponse, & promit de se rendre precisément au lieu designé quand le terme expireroit.

CHAPITRE CINQVIESME.

I. Diuision entre l'Vniuersité & les Freres Prescheurs, au suiet de Iean de Monçon.
II. Qui soûtenoit que la Vierge auoit esté conceuë en peché originel.
III. Iean de Monçon se retire en Auignon, Sentence contre luy de l'Archeuesque de Paris.
IV. Haine du peuple contre les Freres Prescheurs à son occasion.
V. On les appelle Huets, & on fait des placards contr'eux.

EN ce temps icy, l'Vniuersité de Paris qu'on peut appeller l'honneur de l'Estat & de la Nation Françoise aussi bien que la source inépuisable des sciences, eut le mal-heur de reconnoistre parmy les plantes qu'elle auoit produites & curieusement éleuées, vne miserable lambruche d'autant plus digne d'estre arrachée qu'au lieu d'estre infertile, elle produisoit des fruits amers & dãgereux. C'est ainsi qu'il faut parler de Iean de Monçon Docteur de l'Ordre des Freres Prescheurs, qui trahit les soins aussi bien que les esperances d'vne si bonne mere, & que

& ſon orgueil l'abus des honneurs qu'elle auoit accordez aux apparences de ſon merite, détournerent du chemin qu'elle auoit battu à ſes Diſciples. Année 1387.

Il découurit ſon venin dés ſa premiere action de Profeſſeur, & il fut ſi temeraire que d'auancer contre la creance commune de l'Egliſe & au ſcandale des Seruiteurs particuliers de la Vierge, qu'elle auoit eſté conceuë en peché originel. On tâcha en vain de le remettre en ſon bon chemin, & de le faire retracter de ſon opinion, il fallut des conſeils amis en venir aux plaintes, & le deferer à l'Egliſe, & comme il ne douta point du ſuccez d'vne ſi mauuaiſe cauſe, il preuint le iugement de l'Eueſque & la peine d'vne longue priſon par vne retraitte volontaire en Auignon, pour eſtre appuyé de pluſieurs de ſon Ordre & de la meſme ſecte, qui eſtoient puiſſans en Cour de Rome, & qui rempliſſoient les premieres Charges du Palais Pontifical.

Sa fuitte n'empeſcha pas que l'Eueſque de Paris ne continuât ſon procez par le conſeil des Docteurs en Droit Canon, & qu'il ne procedât contre luy comme preſent pour l'execution de ſa Sentence, qu'il fulmina en ſes habits Pontificaux dans le Paruis de noſtre Dame, en preſence d'vn grand nombre de Docteurs & de Regens en Theologie, & d'vn nombre infiny de peuple. Il declara publiquement ſes propoſitions & ſes opinions erronées & contraires à la Foy; & comme tel croit vanger ſa honte qui l'accroiſt, l'appel qu'il en fit en Cour de Rome, ne ſeruit qu'à rendre le ſcandale plus grand, & à répandre ſi generalement ſur tout l'Ordre des Dominiquains la haine qu'il auoit attirée ſur ſa perſonne, qu'il ne ſe preſentoit aucun de ſes Confreres dans les Eſcoles, & non pas meſme dans les ruës de Paris, à qui l'on ne chantât iniures, qu'on ne montrât au doigt, & qui n'excitât ſur ſoy la huée de tous les peuples.

Il leur arriua encore pour comble de mal-heur, & pour les punir du peu de ſoin qu'ils eurent de rétablir leur reputation, qu'vn autre Docteur de leur habit préchant à Roüen, voulut ſoûtenir la meſme erreur, & il échappa à ce pauure homme, de dire qu'il vouloit qu'on l'appellât Huet, s'il ne l'emportoit dans la diſpute contre quiconque oſeroit l'impugner. C'eſt le nom que le vulgaire donne au Démon qu'il croit gouuerner l'air, & qu'il accuſe de prouoquer & d'entretenir le mauuais temps, & c'eſt vn ſobriquet qui demeura à ce bon pere apres qu'il eut ſuccombé en vn deffy d'vne demonſtration impoſſible. Le Peuple que cette ſotte gageure fit rire à gorge déployée, ne luy garda pas plus long-temps le ſurnom qu'il meritoit, & la renommée le porta ſi viſte à Paris & par toute la France, qu'il ſe répandit ſur tout ce qu'il y auoit de Religieux de l'Ordre de S. Dominique. Iuſques-là meſme qu'il s'afficha par placards aux coings des ruës à leur confuſion, & c'eſt ce qui donna ſujet à vn Poëte ou Rimeur du temps de faire ces Paſquils.

Prima imprecatio cõtra Hæreticos.	*Per te læſa fides veri contemptor Huete,* *Teque, tuos reſides, rodant maris horrida cæte.*
Secunda imprecatio.	*Præco loquax ſceleris, nomen ſortiris Hueti,* *Enſe ruas tereti qui plebem fallere reris.*
Lamentum Virginis.	*In quo Virgo Dei te fallax læſit Huete,* *Huius vt & fidei referantur turpia de te.*
Argumentum à fortiori.	*Intus abundabas hæreſi, qui falſa ſonabas,* *Aures ad Cleri conſueti vera tueri.*
Brauium præcedentium.	*Hæc tibi ſit merces, qui credere falſa coerces;* *Ignis ſpinarum, tandem domus & tenebrarum.* Amen.

Fingens ſincera de Virgine dicere vera,
Falſus Doctor Huet, ignis ad ima ruet.

Année 1387.

CHAPITRE SIXIESME.

I. Troubles en Angleterre entre le Roy & ses Oncles au suiet de ses Fauoris.
II. Guerre Ciuile entr'eux.
III. Le Roy mis en fuite.
IV. Qui enuoye ses Fauoris en France pour les sauuer.
V. Où le Roy les reçoit fauorablement.

L'Vniuersité n'estoit pas seule en diuision, l'Angleterre estoit bien autrement troublée par le mécontentement des Oncles du Roy, qui trouuoient mauuais qu'on traittât les grandes affaires à leur insceu, & par le ressentiment des Nobles qui ne pouuoient souffrir qu'on leur preferât dans la conduitte de l'Estat vne cabale de gens de basse estoffe, qui s'estoient emparez de son esprit & qui abusoient de son authorité pour se maintenir. Les remonstrances qu'ils luy en firent n'ayant produit que de iustes soupçons de quelques entreprises contre leurs personnes, ils resolurent de les preuenir, s'approcherẽt de Londres auec vn grand amas de trouppes, & le Roy ne feignit point de les aller rencontrer en campagne auec ce qu'il put ioindre de milice de la Ville auec les Officiers de sa Maison. La chaleur des deux partys fit qu'on en vint d'abord aux épées pour se ioindre de plus prez, au lieu de commencer par les Arcs, & le combat fut également sanglant entre deux Armées égales en nombre, mais enfin la valeur & l'experience des plus aguerris en decida, les Bourgeois perdirent cœur apres leur premier feu, on les mit hors de combat & ils ne trouuerent de salut que dans la fuite.

Le Roy mesme se sauua à course de cheual dans les places prochaines, & comme il ne douta point que ses Oncles ne fussent en estat de perdre tous ceux de son Conseil qui leur estoient suspects, il ne trouua point d'autre expedient pour les dérober à leur puissance, que de les enuoyer en France auec des lettres de recommendation à nostre Roy, qu'il tâcha d'interesser à leur donner seureté dans son Estat. Cette compagnie d'exilez estoit cõposée de plusieurs Cheualiers de grande consideratiõ, mais le plus notable & le plus aimé de son Maistre, estoit le Duc d'Irlande qui le premier d'eux tous salüa le Roy, qui fut conseillé par ses Oncles de les bien receuoir, & qui les traitta plusieurs fois & leur fit toutes sortes de presens & de bonne chere. Il ordonna mesmes à leur suiet plusieurs iouste & tournois dans la place de sainte Catherine de Paris, & le Roy d'Angleterre s'en tint si fort obligé, qu'il l'en enuoya remercier par vne Ambassade expresse, qui eut ordre de continuer la tréue iusques au mois de Mars ensuiuant.

CHAPITRE SEPTIESME.

I. Mariage de Iean de Bretagne Comte de Pentyeure auec la fille du Connestable de Clisson.
II. Courses en Guyenne de quelques Compagnies sans aueu, qui prirent Montferrand.

LE iour de S. Sebastien se fit le Mariage de *Iean de Bretagne* fils de Charles de Blois tué à la Bataille d'Auray en la poursuitte de son droict sur le Duché de Bretagne, comme nous auons remarqué en l'Histoire de son temps, auec Marguerite *de Clisson* fille du Connestable. Il auoit esté prisonnier en Angleterre l'espace de trente six ans, & auoit esté mis fraischement à grosse rançon.

En ce temps-là la Guyenne estoit fort infestée des courses de quelques Compagnies de gens de guerre, la pluspart Gentils-hommes ou bastards de bonne

maison, qui professoient vn brigandage declaré, & qui s'auoüoient du party d'Angleterre pour surprendre des Chasteaux, & pour y serrer le butin qu'ils faisoient dans toute l'étenduë de la Prouince, & des païs voisins. Année 1387.

Le Principal Chef de ces voleurs, & le plus cruel d'eux tous, estoit vn nommé *Teste-noire*, qui ne se rebuta point du peu de succez de toutes les entreprises qu'il fit sur Montferrand en Auuergne, & qui prit son temps pour s'enrichir du pillage de cette riche Ville, & pour executer par adresse ce qu'il ne pouuoit plus tenter par force d'armes, tant que les trouppes de Messire Loüis de Sancerre Lieutenant General pour le Roy dans la Prouince tiendroient la campagne. Aussi-tost qu'il sceut qu'on les auoit mises en quartier d'Hyuer, il fit vn gros de quatre cens hommes, il se glissa par des chemins couuerts, il se cacha de iour dans les bois, & ne marchant que de nuit, il arriua auprés de la place, & cacha ses gens derriere quelques vieilles murailles pour attendre l'euenement d'vne ruse qu'il inuenta.

Dix des siens déguisez en païsans & chargez de sacs de Marchandises, vinrent au Pont-levis de bon matin, ils crierent hardiment, comme c'est la coustume des gens de village, qu'on les fist entrer; les Gardes qui ne se défioient de rien baisserent la planchette, & passans l'vn apres l'autre, ils mirent leurs fardeaux par terre, & firent mine de se vouloir reposer. Mais c'estoit pour jetter leurs sayes de toile, pour mettre l'épée à la main, & pour tuer, comme ils firent fort aisément, tous ceux du Corps de garde & les voisins qui accoururent à leur secours. Alors le Chef de l'entreprise sonna du Cor pour faire sortir ceux de l'embuscade, ils accoururent, ils se rendirent Maistres de la porte, & il se fit vn grand bruit qui éueilla en mesme temps, & qui étonna fort tous les Habitans. On courut aux armes, mais comme on n'osa pas aller à la porte ny aux murailles, & comme les places estoient gagnées, tous les petits combats qui se firent dans les ruës, furent si foibles & si inégaux, qu'il n'y eut point de Bourgeois qui n'y demeurât, ou qui ne s'enfuît chargé de coups. Cela redoubla les crys & la clameur des femmes & des petits enfans, mais ce sont des armes inutiles contre des voleurs. Ceux-cy enfoncerent toutes les maisons, ils pillerent pendant trois iours tout ce qui se pouuoit emporter, ils en chargerent leurs Chariots, & les mirent en seureté auparauant que le Mareschal *de Sancerre* pût arriuer pour les inuestir dans cette place; qu'ils laisserent vuide de toutes sortes de biens & pleine de désolation & d'affliction.

CHAPITRE HVITIESME.

I. Le Cardinal de Rauenne trompe le Pape Clement.

VErs la fin de cette année l'Archeuesque de Rauenne Italien de Nation, homme merueilleusement fin & rusé, cy-deuant fait Cardinal par l'Antipape Vrbain, puis Legat en Allemagne, où il auoit soustenu que son election estoit sainte & Canonique, changea tout soudain de party & se vint ranger à celuy de Clement. Tout le monde en fut fort surpris, ie ne pus pas m'empescher moy-mesme de demander à diuers Officiers du Pape quel pouuoit estre le motif de sa desertion, & tous m'auoüerent franchement que c'estoit vn tour de Renard par vn auare sans honneur qui vouloit profiter des deux costez, & dont les grands biens qu'il auoit amassez dans sa Legature, auoient plustost irrité que satisfait la soif insatiable des richesses qui le tourmentoit. C'est ce que la suitte fit bien-tost paroistre aux dépens des Cardinaux d'Auignon, qui apprirent en cette occasion, qu'il ne se faut pas trop fier à ses hostes. La joye de le voir dans leur party le fit receuoir d'eux auec de grands honneurs, ils le menerent au Pape, ils le supplierent trés-humblement & tres-instamment de l'absoudre du passé & de l'admettre aux Dignitez & au profit de leur College, mais l'an fut à peine reuolu, que le galand comblé de dons, s'en alla sans dire à Dieu, & r'entra dans le party d'Vrbain auec autant de gloire, d'auoir ainsi joüé celuy de Clement, que s'il eût fait l'action de son siecle la plus heroïque.

Fin du septiéme Liure.

ANNE'ES

De Nostre Seigneur — 1388.

Du Schisme. — 10.

Des pretendus Papes — Vrbain VI. à *Rome*. 10. Clement VII. en *Auignon*. 10.

De la vacance de l'Empire d'Occident en *Allemagne*. 10. *Wenceslas de Luxembourg Roy de Bohéme, fils de l'Empereur Charles IV. mort 1378. éleu Roy des Romains, & non reconnu pour Empereur.*

Du Regne des Rois Chrestiens de l'Europe.

Charles VI. en *France* 8.
Richard II. en *Angleterre*. 11.
Iean I. en *Espagne*, autrement *Castille & Leon*, 10.
Pierre IV. en *Arragon*. 51. & dernier par sa mort arriuée le 8. de Ianvier, & de Iean son fils le 1.
Iean *en Portugal*. 3.
Charles III. en *Nauarre*. 3.
Sigismond de Luxembourg dit de Bohéme *en Hongrie*. 4.
De Iagellon *en Pologne*. 3.
Loüis Duc d'Anjou en *Sicile*. 3.
Ladislas d'Anjou dit *de Duras* vsurpateur du Royaume. 4.
De *Marguerite Regnante* en Dannemarck auec Eric son neueu. 2.
d'Albert de Meckelbourg en *Suede*. 25. & dernier par sa destitution.
De Robert Stuart 2. du nom en *Escosse*. 18.

Principaux Princes du Sang, Grands Officiers, Ministres d'Estat, & Fauoris de la Cour de France.

Princes du Sang:

Louis de France Duc *de Touraine*, & enfin d'Orleans, frere du Roy.
Louis Duc *d'Aniou*, Roy de Sicile.
Iean de France, Duc de *Berry*, & Philippe le Hardy Duc de *Bourgogne*. — Oncles du Roy
Pierre Comte *d'Alençon*. Charles *d'Evreux Roy de Nauarre 3. du nom.*
Loüis Duc de *Bourbon*, oncle maternel du Roy, *& grand Chambrier* de France.
Iean de *Bourbon*, Comte de la Marche & de Vendosme, *Ancestre de nos Roys.*
Iean, dit de Montfort, Duc de *Bretagne*.

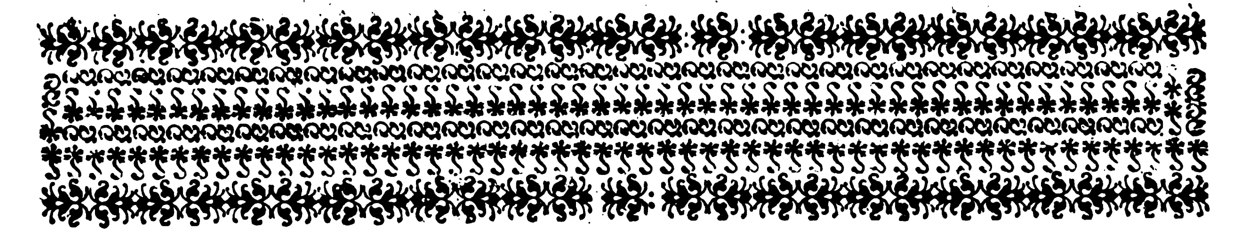
Oliuier, Sire de Clisson, *Connestable* de France, Ministre d'Estat auec Bureau *de la Riuiere*, Pierre *de Villaines*, dit le Begue, Iean *le Mercier*, Sire de Noviant, & Iean *de Montagu*.

Arnaud de Corbie, *Chancelier* de France.

Mareschaux de France:

Iean de Mauquenchin, *autrement dit Mouton*, sire de Blainville.
Loüis de Sancerre, Seigneur de Charenton.
Iean sire de Rieux & de Rochefort.

Iean de Vienne, Seigneur de Rollans, *Admiral*.
Gonzalo Terreno, *Admiral* de six Galeres Auxiliaires de Castille.
Moradas sire de Rouuille, Lieutenant des Maréchaux en Normandie auec Iean d'Aurichier.
Guillaume Paynel S. de Hambuye, Iean Sire de la Ferté-Fresnel, & Herué de Manny, Capitaines Generaux en Normandie.
Riflard de Flandres, Capitaine General en Flandres.
Guillaume de Neillac Capitaine General en Guyenne deçà la Dordogne au lieu de Loüis de Sancerre.
Andrieu *Sire de Rambures*, Capitaine General de Flandres au pays de West, & Gouuerneur de Grauelines.
Guillaume des Bordes, *Porte-Oriflamme*.
Guichard Dauphin, *grand Maistre des Arbalestriers*.
Guy, Sire de Cousan & de la Perriere, *grand Maistre* de France.
Arnaut Amenion, sire d'Albret, *grand Chambellan*.
Bureau sire de la Riuiere, *premier Chambellan*.
Enguerran Sire de Coucy, *grand Bouteiller* de France.
Loüis de Giac Grand *Eschançon*.
Raoul Sire de Raineual, *grand Panetier*.
Le Sire d'Yury, *Cheualier trenchant*.
Guillaume Chastelain de Beauuais, *Queux de France*.
Charles de Bouuille, *Gouuerneur de Dauphiné*.
Iean Sire de Blaizy & Gaucher de Passac, *Capitaines* des Gendarmes *de la Garde du Corps du Roy*.
Aymar de Poitiers, & Mathieu de Montmorency, *Cheualiers d'honneur du Roy*.
Charles Sire de Sauoisy, *Grand Maistre d'Hostel de la Reyne*.
Audoüin Chauueron Preuost de Paris retenu à cent hommes d'armes pour la garde de la Reyne & de la ville de Paris pendant le voyage de Gueldres.



HISTOIRE
DV REGNE
DE CHARLES VI.
ROY DE FRANCE.
LIVRE HVITIESME.

CHAPITRE PREMIER.

I. *Le Roy va à Orleans pour attendre le Duc de Bretagne.*
II. *Qui fait defaut. Le Connestable plaide sa cause.*
III. *Offre de le combattre & jette son gage de Bataille.*
IV. *Le Duc s'enuoye excuser.*
V. *Et vient enfin sous la faueur des Ducs de Berry & de Bourgogne.*
VI. *Le Roy est blasmé de trop de clemence.*
VII. *Et la Cour de corruption.*
VIII. *Iugement rendu entre le Duc & le Connestable.*



E Roy qui auoit mandé le Duc de Bretagne à Orleans, ne manqua pas de s'y rendre incontinent apres la Feste de Pasques; & afin que l'affaire fut traittée auec toutes les solemnitez conuenables à sa qualité, & à celle des personnes qui y estoient interessées, il se fit accompagner des personnes du Royaume les plus considerables pour les Dignitez Ecclesiastiques ou Seculieres, ou pour leur doctrine, qui pouuoient composer vn Parlement parfait. Le Duc les fit si long-temps attendre sans comparoir, ny en personne, ny par Procureur, que le Roy lassé & mal-content, & d'ailleurs pressé par le Connestable, resolut de juger l'affaire par defaut, apres auoir gardé toutes les formes de la Iustice pour le faire citer. On ne douta point que sa conscience ne luy eut deffendu de se soûmettre à l'euenement d'vne si mauuaise cause, & cependant le Sire de Clisson plaida luy-mesme la sienne auec apparat, & n'oublia rien de tous les outrages qu'il auoit soufferts; & voicy comme il conclud. Comme ce traittement injurieux retombe sur l'honneur de vostre Majesté, je serois plus criminel que ce traistre Duc, Année 1388.



Année 1388.

si j'osois rien auancer que ie ne pusse iustifier ; mais cela est si vray, Prince tres-excellent & tres-redouté, que ie m'offre de soustenir les armes à la main contre luy, & contre quiconque voudra maintenir le contraire, & d'exposer auec ma » vie l'honneur de vos bonnes graces & toute ma reputation ; si ie ne prouue qu'il » m'a méchamment & proditoirement arresté prisonnier, & qu'il m'a fait tous » les affronts & tous les insults dont ie vous demande Iustice.

A l'heure mesme, comme c'est la coustume des deffis, il tira son gand & le jetta aux pieds du Roy pour gage de bataille, ce que firent aussi plusieurs Seigneurs qui prenoient part à sa querelle, par interest d'alliance ou d'amitié ; mais personne de l'Assemblée n'en releua aucun, & sur cela le Parlement se rompit. Le Roy passa tout le mois de May à Orleans, & ne reuint à Paris que quand la Cour eut épuisé les fourrages des enuirons, & consumé inutilement tous les viures dans l'attente du Duc, qui fut blasmé comme il deuoit, d'auoir eu l'insolence de se joüer ainsi de la personne & de l'authorité de son Souuerain. S'il reconnut sa faute, ce fut moins pour la reparer que pour en détourner la juste vengeance, qu'il s'enuoya excuser par vne Ambassade expresse, sous pretexte de quelque indisposition, & tous ses procedez ne firent que trop connoistre, qu'il ne cherchoit que des defaites pour éluder le voyage qu'il deuoit à la Cour, & pour se derober à la colere & à la puissance du Roy.

Toutes ces fuites ne seruans de rien sinon pour ménager le temps, il fallut à la fin prendre vne resolution, & le conseil de ses Barons fut qu'il obeïst & qu'il employât ses amis pour adoucir l'esprit de sa Majesté. Les Ducs de Berry & de Bourgogne ne luy manquerent pas dans cette occasion, & ils se soucierent si peu de sacrifier l'authorité Royale au dessein de se conseruer vne creature, que non seulement ils firent mettre en deliberation de quelle maniere on le receuroit, mais qu'ils firent conclure qu'on enuoyeroit au deuant de luy iusques à Blois, pour l'amener à Paris auec plus d'honneur. Ils le presenterent au Roy, & joignirent à leur interest tous les autres Princes du Sang, pour le supplier à genoux d'auoir plus d'égard à sa qualité qu'à son crime, & de ne le pas priuer seul des effets & des marques de la clemence qui luy estoit ordinaire. Comme il les eut desobligez de rejetter leurs prieres, il luy fit assez bon accueil, il receut ses soumissions, il témoigna beaucoup de joye de son arriuée, & ordonna comme vne marque toute particuliere de ses bonnes graces, qu'on luy preparât vn appartement au Chasteau du Louure.

Ce procedé dépleut comme il deuoit aux ames libres & genereuses de la Cour, qui ne purent pas s'empescher de trouuer étrange qu'on en vsast ainsi enuers vn Sujet eleué en Angleterre parmy les ennemis, qui s'estoit nourry dans vne auersion toute declarée contre la France, qui auoit fait guerre ouuerte au Roy defunt, & qui venoit tout fraischement de trahir celuy-cy deuant Bourbourg, & d'arracher à la Noblesse Françoise l'honneur qu'ils auroient eû de triompher de toutes les forces d'Angleterre. Ils l'estimoient plus digne de la honte du suplice que de tant d'honneurs ; & il le témoigna bien luy-mesme par le soin qu'il prit de regagner tous les esprits ; car sçachant bien que les Courtisans sont plus esclaues de leur interest qu'ils ne sont affectionnez au bien de l'Estat, & curieux de la gloire & du seruice du Prince, il fit vne dépense extraordinaire en festins & en presens, & mania si bien l'esprit des Ducs de Berry & de Bourgogne, qu'ils se rendirent ses patrons.

Ils l'amenerent deuant le Roy, & apres l'auoir blasmé fort doucement d'executer ses passions auec trop de chaleur, ils le suplierent de se contenter de la soûmission où il estoit. Messire *Oliuier de Clisson*, se plaignit en vain de l'injustice qu'on luy faisoit, ils luy parlerent de sa querelle comme d'vne affaire particuliere, qui pourroit porter prejudice au repos de l'Estat, & l'obligerent de souffrir qu'on entreprît de les accommoder deuant le Roy ; où l'on les fit venir tous deux, & où l'on prit leur parole d'en passer par ce qu'il en ordonneroit le lendemain, voicy ce qui fut prononcé touchant leurs differends dans l'Assemblee de tous les Grands du Royaume en l'Hostel de saint Paul. Le Roy, de son authorité,

rité, & de l'aduis des Seigneurs de sa Cour, declare que sa volonté est que cette affaire cy-deuant poursuiuie criminellement soit ciuilisée, & enjoint reciproquement aux deux parties, d'oublier les injures receuës, & d'abolir toute haine respectiuement de part & d'autre. Quant aux villes & places de la Rochederien, de Ioussélin, & de Montcontour, que le Duc de Bretagne pretend appliquer à son Domaine auec tous les meubles & les richesses qui y sont, sa Majesté commande qu'elles soient restiruées à Messire Oliuier de Clisson, & condamne le Duc à luy payer cent mille francs d'or, au prix courant des Foires, pour le dedommager des frais qu'ils a faits en la poursuite du procez. L'Assemblée se leua apres auoir ordonné qu'on dresseroit les Lettres de cét accord au nom de sa Majesté, & le Roy les ayant conuiez à disner, les obligea encore de se promettre vne amitié mutuelle, qu'ils jurerent solemnellemẽt, mais qui fut de peu de durée. Année 1388.

CHAPITRE SECOND.

I. Les Deputez de l'Vniuersité de Paris en la Cour Romaine d'Auignon, contre Iean de Monçon.

II. Bien receus par le Pape Clement & les Cardinaux.

III. Confondent cét Heretique, qui est condamné & s'enfuit en Arragon.

L'Vniuersité de Paris continuant à deffendre la Religion contre les pernicieuses opinions de *Iean de Monçon*, voulut faire soustenir en Cour de Rome qu'il auoit follement appellé de la Sentence de l'Euesque de Paris, & pour faire valoir son merite par celuy de ses Deputez, elle fit choix de Maistre *Pierre d'Ailly*, de Maistre *Gilles des Champs*, de *Iean de Neuuille*, Religieux de l'Ordre de saint Bernard, tous Professeurs en la Faculté de Theologie, & de Frere *Pierre d'Allainville*, Docteur en Droict Canon de l'Ordre de saint Benoist. On leur fit vn fonds sur le Clergé pour soustenir auec honneur la dépense de cette Ambassade, & on les fit partir incontinent apres le Caresme, auec serment de rejetter toutes sortes de propositions, & de renoncer à tous les auantages particuliers qu'on leur pourroit offrir pour les corrompre, & pour donner atteinte à leur fermeté, aussi bien qu'à leur resolution de se montrer dignes Champions de la Foy Catholique, vrays Seruiteurs de la Vierge, & genereux Defenseurs de sa pureté.

Ils ne tarderent point par les chemins, & estans arriuez à Villeneuue lez Auignon, ils commencerent à reconnoistre l'estime qu'on faisoit de leur Corps par les respects des Officiers du sacré Palais, qui les y vinrent rencontrer pour les conduire à la Ville. Les Cardinaux les traitterent aussi tous chacun en particulier auec beaucoup d'honneur & de familiarité, & les introduisirent à l'Audience du Pape, où ils exposerent le sujet de leur deputation, qu'ils firent encore paroistre plus important à la Foy & à la Religion dans vn Consistoire de trois iours en la presence mesme de la partie aduerse, qu'ils battirent de toutes les armes de la Theologie, & qu'ils abbattirent par la force de leur doctrine & de leurs raisonnemens; que ie n'estimerois pas moins dignes d'estre rapportez dans cette Histoire que d'estre traittez dans l'Escole, si ie ne craignois de m'engager dans vne trop longue digression.

Ie me contenteray donc de remarquer le succez de l'affaire aussi succintement que i'en ay donné le sujet, & de dire que ces illustres Personnages tirerent tant d'aduantages, & de leur eloquence, & de cette abysme de science qui les rendoit inuincibles aussi-bien qu'inépuisables, qu'il ne fut pas possible, ny au Pape, ny aux Cardinaux, de cacher leur admiration, & non pas mesmes de s'écrier en faueur de l'Vniuersité de Paris: Ah fameuse Compagnie, Vigne pre-

Année 1388.

tieuse & fertile en fruicts doux & succulens, glorieuse mere de tant de Plantes excellentes, que tu es à benir d'vne si heureuse fecondité, mais que tu es à loüer du choix & des belles qualitez de ces Deputez icy, dont il n'y en a pas vn qui ne meritast d'estre reuétu de la pourpre du Cardinalat? Ce n'est pas que Iean de Monçon ne persistât dans son opiniastreté, & qu'il ne fist ce qu'il put pour deffendre son erreur, tant en particulier qu'en public, tantost de bouche & tantost par écrit; mais cela ne seruit qu'à illustrer la victoire de ces braues Champions de la Foy qui le terrasserent. Les Cardinaux le condamnerent à reconnoistre la verité, & le Pape mesmes ayant oüy les raisons de part & d'autre, luy ordonna pour conclusion, sous peine d'estre tenu pour Heretique notoire, de retourner en France incessamment, & de se soumettre à la correction de l'Vniuersité. Il le promit, & contrefit le repentant; mais ce ne fut que pour cacher le dessein de sa fuite, qu'il executa la nuit suiuante, qu'il prit le chemin d'Arragon, d'où il estoit originaire.

CHAPITRE TROISIEME.

I. L'Vniuersité de Boulogne prend le party de Clement.
II. Naissance de Ieanne de France fille du Roy & sa mort.

DAns le mesme temps de cette Deputation de l'Vniuersité de Paris, le Pape Clement en receut vne autre de l'Escole de Boulogne qui ne luy fut pas moins agreable, & à laquelle il accorda volontiers ce qu'elle luy demanda pour la recompenser d'auoir quitté le party d'Vrbain son Competiteur, qu'elle auoit toûjours suiuy. Il donna fauorable Audience aux Deputez, & conclud fort gratieusement à leur auantage, par l'application qu'il fit auec adresse des paroles de l'Euangile de la semaine courante, demandez & vous obtiendrez, pour les asseurer, comme il fit, de la conseruation de quelques Benefices, dont il prit le memoire pour y mettre le *Fiat*, les exhortant de perseuerer en leur obeïssance.

Le quatorziéme de Iuin au matin en cette mesme année, la Reyne Elizabeth accoucha en la Royale Maison de saint Oüin auprez saint Denis, d'vne fille qui fut baptisée & nommée Ieanne, mais elle mourut incontinent apres, & fut portée inhumer en l'Abbaye de Maubuisson lez Pontoise.

CHAPITRE QVATRIESME.

I. Raison particuliere du bon traittement fait au Duc de Bretagne.
II. Arriuée en Cour d'vn bon Hermite & ses remontrances au Roy & à ses Oncles.
III. Qui entretenoient la guerre pour leurs seuls interests.

CE n'estoit pas pour la Paix du Royaume que les Oncles du Roy firent l'accommodement du Duc de Bretagne, & qu'ils le reconcilierent auec le Connestable, c'estoit pour vn plus grand dessein de guerre qu'ils meditoient pour leur seul interest, & sur cela il arriua vn incident qui semblera peut-estre de peu d'importance, mais que i'estime à propos de rapporter icy. Vn Hermite vint de Prouence à Paris, qui força les Huissiers de le laisser passer pour parler au Roy, & qui luy demanda Audience pour l'entretenir en presence de ses Oncles au sujet d'vne vision d'Anges, qu'il disoit auoir euë, & qui l'obligeoit de les entretenir en particulier. I'ay apris de quelques-vns du Conseil qu'il auertit les

Ducs de traitter plus doucement les Subiets du Royaume, & de relascher quelque chose des exactions insupportables dont ils les accabloient, & qu'il leur declara de la part de Dieu, que la Majesté diuine en estoit tellement offensée, que tous les enfans qui naistroient au Roy ne viuroient point, que son peuple ne fût soulagé. Pour preuue de son dire & de sa mission, il leur fit voir sur son bras l'empreinte d'vne Croix rouge, qu'on ne put soupçonner d'auoir esté faite de main d'homme, ny par aucun artifice; mais d'ailleurs c'estoit vn pauure homme, qui auoit fort peu en mine & en habits, dequoy se faire considerer par des gens qui n'ont des yeux que pour les richesses, ny d'estime que pour la fortune. Année 1388.

Plusieurs s'arresterent plustost à sa condition qu'à son signe, qui n'en firent pas grand cas, & quoy que le Roy ne prît pas plaisir à ce qu'il luy annonçoit, il fut le seul qui le traitta bien. Il luy permit de se retirer, il luy fit donner de l'argent pour le reconduire, & songeant à bon escient à tout ce qu'il luy auoit dit, il auroit donné quelque marque de son respect enuers Dieu, & de l'affection qu'il auoit pour son peuple; si les Ducs de Berry & de Bourgogne ne l'en eussent detourné. Ils se soucierent si peu de ses menaces qu'ils triplerent le reuenu des Gabelles & des imposts sur toutes les Marchandises, tant pour reparer le fonds de ses Finances qu'ils luy auoient fait épuiser en largesses & profusions, que pour fournir au payement d'vne nouuelle Armée qu'ils auoient leuée.

Comme i'estois en peine du sujet de cét armement, ie sçeus de bonne part, & c'estoit aussi le bruit commun, que le Duc de Berry l'auoit promeu pour se mieux maintenir dans son Gouuernement de Guyenne, qui murmuroit de ses exactions, & qui estoit tout prest à se souleuer: & le Duc de Bourgogne pretendoit bien aussi de s'en seruir pour ses affaires des Païs-bas. La Duchesse de Brabant qui estoit fort aagée, luy auoit écrit comme à son plus proche & futur heritier du chef de la Comtesse de Flandres sa femme, que les Allemans couroient son païs, qu'ils mettoient la Campagne à sac, qu'ils entreprenoient sur les meilleures places de sa frontiere, & qu'elle estoit dans le danger d'vne ruine entiere, s'il ne venoit auec de grandes forces pour deffendre son bien.

CHAPITRE CINQVIESME.

I. *Le Duc de Gueldres declare la Guerre au Roy.*
II. *Qui s'y prepare auec joye.*
III. *Le Duc de Berry tasche à l'en détourner.*
IV. *Le Duc de Bourgogne insiste au contraire.*
V. *La Guerre est resoluë, & l'ordre donné aux Trouppes.*
VI. *Conseil tenu à Chaalons pour la marche.*
VII. *Le Duc de Bourgogne, pour son interest, fait prendre vne mauuaise route.*
VIII. *Mécontentement de l'Armée, appaisé par ce Duc.*
IX. *Qui donne ordre à sa subsistance par le païs des Ardennes.*
X. *Verdun remis en l'obeïssance du Roy.*

CEs Allemans qui faisoient la guerre en Brabant, auoient pour Chef le Duc *de Gueldres*, qui auoit joint à la consideration d'vne naissance tres-illustre la reputation du plus grand Capitaine de sa Nation, & qui ne se fut gueres soucié du Duc de Bourgogne, qui n'eut osé l'entreprendre de son chef, s'il n'eust esperé d'estre assisté de cette grande Armée que le Roy auoit mis sur pied. C'estoit bien son dessein de l'y engager, & il arriua par bon-heur vne chose aussi

Année 1388. étrange qu'impreueuë, & dont la nouueauté surprit extremement tout le Conseil, qui estoit occupé à resoudre où l'on employeroit les trouppes. Il suruint vn Heraut de la part de ce Duc, qui vint descendre en pleine Cour, & s'estant fait conduire vers le Roy, apres luy auoir fait excuse s'il luy portoit des paroles qui ne luy plairoient pas, qu'il falloit pardonner à vn Sujet du Duc de Gueldres; il luy dit qu'il luy declaroit la guerre par sa bouche, & par les lettres qu'il luy presentoit séellées du propre Sceau de son Maistre.

La suscription portoit à Charles de Valois, mais l'injure estoit petite en comparaison de l'obligation que le Roy croyoit auoir à la temerité de ce petit Prince, de luy ouurir le chemin pour porter sa reputation & la terreur de ses Armes dans vn païs si éloigné. Il fit bonne chere au Heraut, & luy fit encore des presens pour faire également admirer sa liberalité & son courage. Le bruit de ce deffy s'estant répandu par tout, chacun en parla diuersement comme d'vne chose tout à fait surprenante; la pluspart ne pouuant souffrir cette galanterie des Allemans, fremissoient d'vne juste colere, & s'emportoient aux injures & aux menaces contre cette Nation, & il y en eut qui creurent que c'estoit vne piece faite à la main & vn jeu du Cabinet; qu'on n'en auroit jamais detrompé, s'ils n'eussent veu cette declaration de guerre en bonne forme, & si l'on ne leur eût fait reconnoistre le veritable Sceau du Duc.

On s'assembla pour en deliberer, & comme les interests des Puissances estoient differents, les auis le furent aussi. On dit que le Duc de Berry vouloit mener le Roy en Guyenne où il estoit desiré depuis long-temps, & qu'il esperoit par le moyen de cette Armée de chasser les Anglois du reste de leurs places par force ou par Traitté. Aussi traitta-il cét incident icy de Bagatelle; n'estimant pas qu'il fût bien-seant au Roy de partir si chaudement, & d'accepter vne partie inégale auec vn jeune étourdy, qu'il ne pouuoit mieux chastier que par vn injurieux mépris, iusques à ce qu'on eust disposé les choses en tel estat qu'on ne le pût attaquer qu'auec tout le succez qui estoit deub & à ses armes & à sa qualité.

L'Aduis estoit assez sage & assez prudent, mais il estoit contraire aux desseins du Duc de Bourgogne, qui s'estoit preparé par vne belle & longue harangue, pour conclure à ses fins, en persuadant le Roy que l'entreprise d'Allemagne estoit plus expediente, & en irritant les grands Seigneurs là presens contre l'orgueil & contre la fierté insupportable des Allemans. Ie ne la rapporteray point icy toute entiere, & ie me contenteray d'en donner la conclusion. Tout cela consideré, Sire, dit-il au Roy, ie ne me puis resoudre à consentir que l'af-
» front vous demeure d'auoir souffert cette brauade sans l'auoir chastiée. Ils
» s'accoustumeroient insensiblement à entreprendre sur la France, si on ne les te-
» noit dans le respect & dans la crainte de perdre leurs places, & de voir entamer
» leurs frontieres, & i'estime qu'il est si necessaire à la gloire de vos armes de tom-
» ber sur eux & de les pousser, que si vous en vsez autrement, les peuples de Ger-
» manie traitteront de foiblesse, ce qu'on appelle vn genereux mépris, pour vous
» détourner d'vne resolution si digne de vostre courage & de vostre grandeur, &
» ils en feront des railleries, pour étouffer la honte de nous auoir toûjours tourné
» le dos. Toutes les raisons qu'on apporte au contraire ne doiuent estre d'aucune
» consideration: car ce qu'on dit de la longueur & des incommoditez du voyage,
» & ce qu'on allegue mesmes de la fierté ou de la puissance des ennemis, ne serui-
» roit qu'à me rendre plus ferme dans le party que ie vous propose, d'y passer auec
» vne bonne Armée; puis qu'il s'agit de conseruer ou bien mesmes de renouuel-
» ler le Renom de vos Ancestres, dans vn païs dont la conqueste leur a tant cousté
» de trauaux, de soins & de sang. C'est vn honneur que cette grande Region
» mere de tant de peuples differents, ne peut pas contester, & elle demeurera
» toûjours d'accord que la Bauiere, toute la Saxe & l'Austriche, & beaucoup d'au-
» tres Prouinces, n'ont pas seulement esté conquises par nos armes, mais encore
» victorieusement deffenduës & maintenuës sous nostre domination, sans qu'elle
» ait tâché de les regagner qu'à sa confusion & à nostre gloire. Cependant voicy

aujourd'huy le Duc de Gueldres tout seul, qui ne craint point d'entreprendre ce qui a toûjours esté impossible à sa Nation toute entiere, & il est si audacieux que de vous enuoyer des Lettres de deffy. Ie sçay bien qu'on en fait raillerie, & qu'il semble à quelques-vns que c'est vn feu follet qui ne durera point, & qu'il n'y a point d'embrasement à craindre d'vne si petite estincelle, mais ce n'est pas mon aduis, & i'en preuois des suittes assez dangereuses si l'on n'y remedie. C'est vn deffy, mais qu'est-ce qu'vn deffy en Allemagne ? que le signe d'vne prochaine irruption de tout vn grand peuple, qui ne cherche que la guerre sans faire reflexion si elle est iuste, qui n'obeït ny à la raison ny à la Religion, & qui fait tous ses delices des meurtres & des brigandages ? & qu'est-ce que ce deffy, dis-je, soit qu'il parte de la seule temerité du Duc de Gueldres, ou d'vn concert de toute la Germanie qui en attend le succez, sinon vn mépris iniurieux, de vostre Majesté, des Princes de son Sang, & des Barons de France, qui auront eu la lascheté de l'endurer lors qu'ils sont plus en estat d'en tirer la vangeance? En effect vous auez vne Armée sur pied, tous les viures & les munitions sont preparées, & il y en a autant qu'il en faut pour nous conduire chez ce nouuel ennemy, pour le preuenir, pour chastier son audace, auparauant qu'il la puisse soûtenir par le secours ou par la pitié de ses voisins, & enfin pour éuiter le reproche des Allemands, & pour les rendre plus curieux de nostre alliance par l'interest de leur propre conseruation.

Année 1388.

La meilleure partie du Conseil embrassa cét aduis, le voyage de Gueldres fut resolu, on donna tous les ordres necessaires pour l'executer en diligence, & le Rendé-vous de toutes les trouppes fut assigné à Montereau Fautyonne pour faire la monstre generale, & pour congedier tout ce qu'on trouueroit incapable de seruice. Ceux qui furent commis à faire la reueuë, asseurent qu'il s'y trouua plus de quinze mille hommes d'armes en tres bel équipage, tous gens d'élite & choisis de tous les endroits du Royaume, & que la quantité des Arbalestriers & des autres Milices des gens de pied estoit comme innombrable. C'est pourquoy on eut moyen de renuoyer tous les vieillards, & de casser tous les ieunes gens sans experience, qui auroient fait plus de desordre que de seruice. Aussi ceux qu'on retint passerét-ils la Champagne auec plus d'ordre qu'on en auoit encore obserué, & dans toute leur route, où ils se contenterent de leurs estappes depuis Montereau iusques à Rheims, & de Rheims à Mezieres, où ils attendirent l'ordre du Roy pour sçauoir par lequel ils entreroient, des Estats de Iuliers ou de Gueldres.

Le Roy qui estoit party de Paris le huictiéme de Iuillet, ne se rendit à Chaalons qu'enuiron le premier de Septembre, & ce fut là qu'on delibera de la marche, mais on eut moins d'égard à l'experience des mieux versez en la connoissance du pays, qu'à l'authorité du Duc de Bourgogne, qui fit vne Carte toute nouuelle, & qui pour épargner le pays de Brabant, où l'on fut entré par la route du Liege qui estoit plus commode pour les logemens & pour la subsistance aussi bien que pour la seureté des quartiers, la fit resoudre par les Ardennes. Cét arresté du Conseil de Guerre, ne s'executa pas sans murmure de la part des Officiers & de tous les Corps, & le mécontentement passant de l'vn en l'autre depuis le Cheualier iusques au moindre soldat, on peut dire que ce fut moins l'affection que la honte du retour qui retint les trouppes dans le seruice. Il n'y en eut pas vn qui ne craignît auec raison de s'engager dans vn mauuais pays, & dans des Forests incommodes à des Estrangers, & tres fauorables à toutes les embûches que leur voudroient dresser tous ceux des enuirons. C'est ce qui faisoit dire publiquement: Ce Duc icy est bien aise qu'on luy conserue vn pays gras, & de nous abandonner vne terre sterile, il veut bien chasser hors du Duché l'Ennemy du Brabant, mais il ne voudroit pas que ceux qui l'accompagnent pour le deffendre, tirassent aucun rafraischissement d'vn pays si fertile & si plein de viures, il loüe nostre generosité de nous exposer aux dangers d'vne guerre qu'on n'entreprend que pour ses interests, & il ne se soucie gueres de nous exposer luy mesme au peril de mourir de faim, & de perir de misere dans les deserts.

Le Duc de Bourgogne qui fut auerty de cette rumeur, ne s'en mit gueres en

Année 1388.

peine auec le talent qu'il auoit d'vne eloquence toute singuliere qui le rendoit le Prince de son temps le plus heureux & le plus absolu en tout ce qu'il vouloit entreprendre. Il assembla plusieurs des Principaux mal contens, & apres leur auoir fait valoir le merite d'vne fidele obeïssance, où il les exhorta de perseuerer, il les reprit assez aigrement de la liberté qu'ils s'arrogeoient de censurer les deliberations du Conseil, debitant en bel ordre tout ce qui se pouuoit alleguer de raisons pour leur persuader qu'il ne leur appartenoit point d'en prendre connoissance.
» Ce n'est pas aux soldats, leur dit-il, à penser aux moyens de bien conduire vne
» Armée, c'est au Roy d'y auiser, & de donner les soins de la marche à des Chefs
» qu'il estime capables de prendre de bons logemens, de choisir des postes & des
» quartiers seurs & commodes, & qui sçachent profiter de l'occasion de combat-
» tre. On a preueu à tout, & c'est en vain que vous vous tourmentez d'vne appre-
» hension ridicule, & d'vne terreur panique. Ouy ie vous le dis encore vne fois, ce
» n'est point l'affaire d'vn Cheualier ny d'vn Escuyer de vouloir commander &
» conduire leurs Generaux, c'est à eux d'obeïr & de les suiure, & c'est entrepren-
» dre vn peu trop hardiment sur la charge des Chefs, que de vouloir s'entremettre
» des viures & de la subsistance des trouppes, comme vous auez fait, sans autre
» fruit que de dégouster le soldat, & de commettre l'authorité du Roy, qui en est
» offensé. Sa Majesté a donné ordre à toutes choses, elle sçait d'où l'on vous doit
» fournir toutes vos necessitez, & elle n'est plus en peine que de vostre obeïssance &
» de vostre courage. Vous luy auez donné iuste sujet d'en douter par vostre mau-
» uaise conduite, & si vous voulez luy oster cette mauuaise impression, il faut estre
» prests à décamper & pour marcher à la pointe du iour.

» Ce discours rendit le calme dans toute l'Armée, l'authorité du Roy l'emporta, & l'ordre fut executé auec autant d'allegresse que d'obeïssance; mais on ne se trouua pas mal de cette petite resistance; car cela obligea le Roy & les Princes à prendre plus de soin à ce que rien ne manquât dans le passage d'vn pays sterile & dans vne terre ingrate, estrangere, & ennemie. On manda plusieurs Marchands de Paris pour traitter des viures, & quoy qu'il n'y eût que *Colin Boullart* qui entreprît la fourniture de l'Armée, il fit si bien auec cent mille escus comptant qu'on luy auança, & par la connoissance & l'adresse particuliere qu'il auoit en ce negoce, que ses Commis trouuerent vne entiere liberté d'acheter dans tous les pays du Rhin, qu'ils chargerent de Barques pour conduire toutes sortes de viures & de fourages iusques en Brabant.

Il fut resolu d'assieger en passant la ville de Verdun, qui s'estoit soustraite de l'obeïssance du Roy, mais quelques Seigneurs de l'Armée firent si bien enuers les Bourgeois, qu'ils y r'entrerent de leur bon gré, & qu'ils promirent de se mieux gouuerner à l'auenir, & de se soûmettre aux volontez de sa Majesté.

CHAPITRE SIXIESME.

I. Le Roy attaque d'abord le Comte de Iuliers pere du Duc de Gueldres.
II. L'Archeuesque de Cologne vient demander la Paix pour luy.
III. Le Comte de Iuliers se vient soûmettre, offre l'hommage au Roy, & desaduouë le procedé de son fils.
IV. Clemence du Roy enuers le Comte.
V. Soûmission des Princes d'Allemagne.
VI. Arriuée en nostre camp de la Dame du Chasteau d'Amour.

NOstre Armée ne trauersa pas le pays des Ardennes sans beaucoup de difficulté, mais ce fut sans y trouuer d'ennemis, & elle arriua enfin au pays de Iuliers, où le Roy enuoya declarer la guerre au Comte par vn Heraut, qui s'ac-

quitta de sa chargée en presence de l'Archeuesque de Cologne, & de toute la Noblesse du pays, qu'il auoit assemblée pour deliberer des affaires presentes de son Estat. Noble Prince, luy dit-il, vous sçaurez que vostre fils a deffié le Serenissime Charles Roy de France mon Seigneur, par des Lettres seellées de son sceau, qui l'ont obligé de venir icy auec son Armée, & comme il y va de sa gloire de tirer raison d'vn procedé si insolent de la part d'vn particulier qui n'a rien à demesler auec luy, i'ay charge de vous dire qu'il vous declare la guerre à tous deux, & qu'il va entrer en armes dans vostre pays, pour le mettre à sac & pour le détruire. Année 1388.

Si toute l'Assemblée fut fort surprise d'vne nouuelle si impreueuë, l'allarme fut bien plus chaude le lendemain, qu'on vid toute la campagne en feu, & tout ce qu'on put resoudre, fut que le Comte en personne iroit suplier le Roy de faire cesser l'hostilité; mais on iugea expedient de prier l'Archeuesque de Cologne de luy en preparer les voyes. L'aprehension du feu qu'il voyoit chez son voisin l'y disposa bien viste, il eut plus d'égard à la conseruation de son pays qu'à sa grande vieillesse, & prit incontinent le chemin du camp du Roy, auec vne grande suite de Noblesse. Il salüa tres-humblement sa Majesté, & comme il n'y auoit point d'autre théme à prendre, que celuy de la misericorde & de la clemence, il en fit vn long discours, qu'il fortifia de tout ce qu'il put d'exemples & de raisons pour faire voir que c'estoient les plus illustres des vertus Royales: & sa conclusion fut enfin, qu'il conjuroit le Roy de se vouloir appaiser & de se contenter de la parole qu'il luy donnoit que le Comte viendroit l'asseurer de son obeïssance & de ses seruices, s'il luy plaisoit de faire cesser les courses, & de luy accorder vn sauf-conduit pour se purger en personne, & pour s'excuser des causes de cette guerre.

L'Archeuesque fut receu du Roy auec tout ce qui se peut témoigner d'estime & d'affection, il luy accorda volontiers tout ce qu'il demanda, & luy promit de si bonne grace d'attendre le Comte tout le lendemain, qu'il luy donna tout lieu d'esperer qu'il ne seroit pas moins bien traitté que luy. Aussi ne perdit-il point de temps, il le manda, il vint aussi tost, & il luy presenta ce bon vieillard, qui se mit à genoux & qui luy fit ses soûmissions en tels ou semblables termes. Sire, apres m'estre tres-humblement recommandé à la magnificence Royale de vostre Maiesté, ie vous diray que vostre pauure Cheualier & Sujet, chargé de plus de maux qu'il n'en peut supporter, & qu'il n'en peut auoir meritez, vous vient protester de son obeïssance & de ses seruices, & vous suplier de faire cesser les cruautez qu'on exerce sur ses terres & sur les biens de ses Sujets. Ne vous offencez pas, Sire, s'il se plaint d'estre mal traitté sans sujet, ny s'il ose dire qu'il n'a rien fait qui ait pût vous irriter contre luy; car on ne luy peut refuser cét Eloge sans luy vouloir oster l'honneur qui luy est deu, & sans faire tort à vne fidelité sans reproche, qu'il n'ait esté depuis sa plus tendre ieunesse tres-affectionné à vostre Royaume. On ne luy sçauroit imputer qu'il ait en rien fauorisé ses ennemis, & il n'y a personne qui ose soûtenir qu'il ne leur ait pas fait la guerre de toutes ses forces, & qu'il n'ait pas combattu sous les Enseignes de vos Predecesseurs dans toutes les occasions les plus importantes à leur seruice. C'est sous eux que i'ay honorablement employé tout le temps de ma Cheualerie, & ie n'en veux que des témoins irreprochables, ce sont les Histoires de France, & principalement les Annales de vostre Ayeul & de vostre Bisayeul. Si la pesanteur de mes années m'a empesché de vous continuer les mesmes offices, elle n'a rien diminué, ny de mon affection ny du respect que ie porte à leur memoire, non plus que de l'obligation que ie dois à tous les biens que i'ay receus de leur prodigue reconnoissance: & comme ie vous considere apres eux comme le plus digne object de ma gratitude, ie suplie vostre Majesté d'en receuoir tout ce qui me reste de moyens pour vous la témoigner. C'est la bonne intention, le respect, & la voix, & c'est encore vn abandon de ce qui me reste de plus cher apres cela. Ie mets entre vos mains ma femme & mon fils encore ieune enfant, & ie veux si bien tenir de vous tout ce que i'ay de biens, que dés à present ie vous en fais hommage lige, ce que personne n'a encore eu ny exigé de moy. Ie suis d'autant plus estonné de la temerité du

Année 1388.

Duc de Gueldres mon fils aîné, que ie ne fais que d'aprendre qu'il ait eu l'audace de vous declarer la guerre. Ie vous proteste, Sire, par la fidelité que ie vous ay iurée, que ce qui est à present tout public par le sujet de vostre arriuée, m'auoit » esté iusques alors inconnu. Cela s'est fait à mon insceu, & ie suis si peu dans ses » sentimens, que ie ne vous puis nier qu'il merite d'en estre chastié, & que i'ay » quelque honte de vous proposer de souffrir que i'entreprenne de le ramener en son deuoir par la voye de douceur : mais c'est à condition, Sire, & i'y engage mon » honneur & ma foy, si ie ne puis amollir la dureté de son cœur, de vous aider de » tout ce qui est en ma puissance pour le debeller, de vous prester mes places & de » fournir vostre Armée de tout ce qui sera necessaire pour l'humilier sous la force » inuincible de vos armes.

Ce discours du Comte le fit d'autant mieux receuoir, qu'on n'en attendoit rien de semblable. Le Roy luy accorda tout ce qu'il desira, il l'exhorta de luy estre fidelle, luy fit de beaux presens, & se contenta de retenir auprez de luy son ieune fils, moins par forme d'ostage, que pour marque d'affection & d'amitié. Voilà quel fut le premier succez de l'entreprise des François, dont on ne se promettoit pas tant d'auantages; car outre qu'on estimoit pas qu'il fût si aisé de porter si loing l'odeur de nos Lys sans qu'il en coutât beaucoup de sang, on faisoit courir le bruit d'vn armement general de toute l'Allemagne. Mais il est vray que nos Guerriers en furent si peu épouuantez, que leur braue disposition leur acquit autant d'honneur dans cette campagne, que si la Guerre leur eut donné autant d'occasions qu'ils en souhaittoient. Cette valeureuse resolution mit vne si forte allarme dans tous les pays voisins de leur passage, qu'ils estimerent plus à propos de s'asseurer de la bien-veillance du Roy, que d'éprouuer sa puissance, ils l'enuoyerent complimenter, ils luy promirent toute sorte d'obeïssance, & plusieurs Princes & grands Seigneurs le vinrent en suitte salüer en personne.

Ce qui réjouït dauantage le Roy, fut de voir auec eux la belle & genereuse Dame du Chasteau d'Amour qu'vne chaste estime pour sa Majesté rendit capable de cette entreprise, qu'elle fit auec vn superbe équipage. Elle luy fit de beaux presens aussi bien qu'aux autres Princes & Seigneurs de sa suitte, luy recommanda la protection de ses terres, & luy promit de donner passage libre à toutes sortes de viures & de marchandises pour son Camp dans toute l'étenduë de sa Seigneurie, tant que ses trouppes seroient en pays ennemy.

CHAPITRE SEPTIESME.

I. L'Armée passe en Gueldres, & campe à Corantzyck.
II. Où elle souffre grande disette.
III. Le Duc de Gueldres abandonne la campagne.
IV. L'Archeuesque de Cologne le dispose à peine à demander la Paix.
V. Le Duc de Bourgogne s'entremet pour luy.
VI. Le Roy consent à le voir.
VII. Il vient salüer le Roy, & desaduouë son deffy.
VIII. Le Duc de Bourgogne le reconcilie auec le Roy.
IX. Qui luy pardonne, & luy fait de beaux presens.

APres la Paix faite auec le pere, on entra dans le Duché du fils & le premier quartier fut à Corantzick qui estoit vn lieu fort salubre pour la pureté de l'air, agreable pour sa beauté, & commode pour la bonté du pays qui abondoit en toutes sortes de grains & de fruits. On y demeura trois semaines pour voir quelle

qu'elle resolution prendroit le Duc de Gueldres, & l'on ne se fut pas ennuyé d'y demeurer dauantage, sans vne fâcheuse pluye de vingt iours entiers, toûjours continuelle & toûjours si épaisse, que les tentes & les pauillons n'y purent resister, non pas mesmes les viures & les équipages, qui furent tous ou pourris ou corrompus & hors de seruice. Cela fut cause d'vne grande disette, car l'ennemy auoit fait retirer tout le bestail dans les places fortes, & iusques au fourrage, qui manqua si absolument que ces beaux cheuaux auparauant si fringans & si glorieux, qui rongeoient le frein & le fer auec mépris, & qui faisoient gambades dans les plus cruelles rencontres de la guerre, deuinrent plus mornes & plus rosses que des bestes de somme & de labour. Ce n'est pas que la ville de Maestrict & quelques autres des frontieres du Brabant, ne fournissent de toutes choses en abondance, mais c'estoit pour ceux qui auoient de l'argent, & il y en auoit si peu dans l'Armée, qu'il fallut viure de grande épargne & bien ménager les prouisions qu'on auoit ramassées, pour se garantir de l'extreme misere de la famine. Année 1388.

Nos François n'en témoignerent que plus de courage, & ils s'acquitterent toûjours si soigneusement de la garde & du guet de la nuit, qu'il auroit esté impossible aux ennemis d'enleuer aucun quartier, quand il eut esté vray qu'ils se fussent mis en Campagne, comme on leur rapporta assez souuent, encore qu'ils n'en eussent aucun dessein. Il est vray que le Duc de Gueldres estoit homme à profiter de toutes les occasions, & outre qu'il estoit le plus vaillant & le plus grand Capitaine de tous les Princes d'Allemagne, il paroissoit assez resolu pour tenter quelque entreprise, mais faute de forces pour y reüssir & pour reparer les mauuais succez, il ietta tout son feu en paroles auantageuses. Il dit assez de fois parmy ses trouppes, qu'il s'étonnoit que les François qui ne pouuoient deffendre leur pays, entreprissent & pretendissent d'enuahir celuy d'autruy, & qu'ils fussent plus prests & plus capables d'attaquer leurs voisins & de leur faire insult que de repousser les injures qu'ils receuoient chez eux. Et auec tout cela il ne fut pas plûtost auerty de l'arriuée & des forces du Roy, qu'il abandonna la Campagne, qu'il se retira dans les places fortes, & qu'il laissa tous ses sujets du plat pays à la mercy de nostre Armée.

Cependant, le Comte de Iuliers son pere faisoit tous ses efforts pour vaincre son obstination, selon la permission qu'il en auoit du Roy, pour le rendre capable d'vn bon conseil & pour l'obliger à reconnoistre sa faute, & à la reparer. Le Duc se mocqua de ses lettres aussi bien que de ses Deputez, & les larmes de la Comtesse sa femme, qu'il luy enuoya enfin auec vne belle compagnie de Dames & de Cheualiers, ne purent rien l'espace de quinze iours qu'elle l'en persecuta, sur le cœur d'vn fils qui auoit aussi peu de respect que de prudence. L'honneur de cette negociation estoit encore deuë à l'Archeuesque de Cologne, qui y vint enfin luy mesme, auec autant d'interest que d'affection à cause du voisinage de ses terres, & qui luy remontra de bonne sorte, qu'il estoit vn temeraire, de commettre les Estats & la fortune de ses voisins au danger euident d'vne guerre faite à plaisir contre vn Prince si puissant que le Roy de France, & que rien ne pouuoit empescher d'accomplir le serment solennel & irreuocable qu'il auoit fait de l'exterminer, s'il n'auoit recours à sa clemence, & s'il ne luy alloit demander pardon en presence de toute sa Cour.

Le Duc se laissa d'autant plus vaincre aux fortes raisons de ce Prelat, qu'il reconnut luy-mesme que les François s'estoient rendus inuincibles contre toutes les rigueurs de la faim & du froid qui les auoient inutilement persecutez. Il eut encore pitié de ses Sujets, il consentit enfin de venir trouuer le Roy, & prit iour au treiziéme d'Octobre auec l'Archeuesque; qu'il suplia de ménager l'esprit de sa Majesté en sa faueur, afin qu'il eût la bonté de souffrir ses excuses. Le Roy receut la proposition de l'Archeuesque, & l'ayant fait retenir pour en deliberer auec son Conseil, tout le monde fut de l'aduis du Duc de Bourgogne, qui l'induisit à la Paix pour plusieurs raisons qu'il seroit peut-estre ennuyeux de reciter plus au long, puis qu'elles sont assez amplemẽt deduites dans la cõclusion de son discours.

V

Année 1388. Monseigneur, adjousta-il, la saison de l'hyuer approche, si déja nous n'y sommes, puisque nous en auons ressenty les principales incommoditez par vne longue & si facheuse pluye que nous ne sçaurions estre à couuert dans nos tentes : & i'estime d'autant plus à propos que vous acceptiez le traitté de Paix, qu'il n'y a que le point d'honneur qui vous ait engagé dans cette guerre. Vous aurez plus de gloire de vaincre l'enuie de combattre, que vous n'en tireriez de la défaite d'vn ennemy qui vous est inégal, & ie croy que toute la Compagnie sera de mon opinion, que vous n'auez que faire de son sang, quand il y deuroit perir ; & qu'il y a plus de reputation à remporter d'auoir preferé la Paix qu'il vous demande, au carnage de toutes ses trouppes & à la desolation d'vn Estat que vous aurez genereusement conserué par vostre clemence.

Ainsi l'Archeuesque de Cologne eut satisfaction de son entremise, & l'on accorda la Paix au Duc, mais ce fut à condition de renuoyer dés le lendemain sans rançon le bien-aimé Cheualier du Roy, le Seigneur *Boucicaut*, & les Escuyers qui auoient esté pris auec luy en certains bois dont la charmante fraischeur les auoit attirez pour s'y aller ébattre, & pour se delasser des fatigues de la guerre. Le Duc obeït à l'heure mesme qu'il en receut l'ordre, l'on prit cependant iour pour sa reception, & afin qu'elle se fist auec plus d'honneur & de magnificence pour l'honneur du Roy, l'on fit choix de Messire *Oliuier de Clisson* Connestable de France, & de Messire *Hutin d'Aumont* premier Chambellan du Roy, pour luy aller au deuant, & pour l'amener plus seurement & plus pompeusement, auec six cens hommes d'élite parmy les plus braues & les plus lestes de l'Armée. L'ordre fut aussi donné pour assembler les trouppes & pour les approcher du quartier du Roy, & on les disposa de sorte que le Duc eût à passer au trauers pour arriuer auprez de sa Majesté, qui l'attendoit sous vne riche tente de fin lin toute semée de Fleurs de Lys d'or, richement armée de toutes pieces, fors la teste, mais comme preste à lasser vn armet doré qu'vn Escuyer tenoit derriere sa chaise. Les Ducs ses Oncles, les autres Princes du Sang, & les plus grands du Royaume, estoient dans le mesme équipage, & ils attendirent auec impatience iusques au Soleil couchant, que ce Prince arriuâst, qui parut enfin auec vn gros de quatre cens de ses Gendarmes, qu'il auoit ioint à celuy des François qui l'accompagnoient.

Il estoit desarmé quant à sa personne & l'on voyoit sur son visage des marques certaines de l'admiration qu'il témoignoit de cette belle Armée, qu'il trauersa pour arriuer au Pauillon de nostre Roy. Du plus loing qu'il le vid, il sauta de son cheual à bas, il luy fit vne profonde reuerence le genoüil en terre, & aprés l'auoir reïterée iusques à trois fois, il se vint prosterner à genoux aux pieds de sa Majesté, qui le fit releuer par quelques-vns des Seigneurs de l'Assemblée aprés le premier compliment qu'il luy fit en langue Allemande. En suitte de cela, le Roy luy donna fauorable audience, & il s'excusa de sa faute par la bouche d'vn des siens assez versé en la langue Françoise, qui d'vne contenance assez humble, le visage baissé, & d'vn accent de supliant, dit en substance tout ce qui suit.

Sire, vostre fidel & obeïssant Cheualier, se presente icy deuant le throsne de vostre Royale Majesté, il reconnoist vostre puissance, & confesse qu'il n'y a point de rebellion qui luy soit indomptable ; mais il admire, ou plustost il adore encore plus particulierement cette genereuse clemence que vous signalez si ordinairement enuers ceux qui s'humilient deuant vous, & par laquelle vous triomphez en mesme temps, & de vos ennemis, & de vous mesme. Il a recours à elle dãs cette occasion, & il suplie vostre Majesté de croire qu'il n'en est pas indigne, puis qu'il l'a toûjours honorée, respectée, cherie & redoutée autant qu'il a deu, iusques à present qu'il a le malheur de la voir sur ses terres, toute preste d'exterminer son pays auec des forces inuincibles, par ressentimẽt de quelques écritures non seulemẽt friuoles, mais qui sont absolument fausses. Comme les petits animaux ont coustume de fremir & de trembler au simple rugissement du Lion, comme les Mariniers ne redoutent rien tant que la rencontre du Carybde, & cõme leur principal

soin est de l'euiter : enfin autant que les hommes ont la mort en horreur, & qu'ils apportent de precaution pour conseruer leur vie, autant a-t'il eu de respect, autant a-t'il eu toûjours d'aprehension d'affronter la colere de vostre Majesté. Il est vray qu'on luy peut objecter pour preuue du contraire des Lettres de deffy, & il est encore aussi vray qu'il ne les peut desaduoüer, parce que veritablement elles sont scellées de son sceau, & qu'elles sont aussi pleines d'insolence que de temerité ; mais il n'en est point coupable, & c'est le crime d'vn particulier, qui a trahy son deuoir, & qui a abusé de la garde de ses Sceaux. C'est vne verité qu'il affirme par son serment, & il la confirmera de sa personne & de son sang, & il exposera son innocence & sa vie au hazard d'vn combat, contre quiconque osera l'en dementir. Daignez donc, Prince Serenissime, receuoir de sa part cette iustification, & sur le serment que ie fais par le Dieu viuant, que les choses se sont passées de la sorte, daignez appaiser vostre courroux. Pardonnez à son innocence, pardonnez à celle de ses Sujets, faites-luy part de cette debonnaireté inseparable de vostre caractere Royal, & ne reiettez pas du nombre de vos conquestes, le cœur d'vn Cheualier fidele, qui vous honorera toute sa vie, qui vous proteste vne affection eternellement inuiolable, & qui s'estimeroit heureux de vous promettre seruice enuers & contre tous, s'il n'estoit obligé enuers le Roy d'Angleterre. C'est vne alliance iurée qu'il ne peut rompre auec honneur, mais il accordera si bien la contrainte du deuoir auec son inclination, & auec la reconnoissance qu'il doit à vostre bonté, que s'il luy commande de faire la guerre à la France, il luy declarera qu'il s'est obligé de vous en auertir vn an entier auparauant que de rien entreprendre. Pour ce qui est de la Guerre & des differends qu'il a auec la Duchesse de Brabant, il s'en soûmet à vostre Majesté, il offre de remettre presentement la Ville de Greues & tout ce qu'il tient de places dans le pays, & ne vous supplie que de garder l'equité qui vous est ordinaire, dans la discussion des droits des deux parties.

Année 1388.

Le Duc s'estant retiré, le Roy appella ceux des Grands qu'il voulut pour prendre leur conseil, & tous suiuirent celuy du Duc de Bourgogne, qui n'oublia rien pour fléchir sa Majesté & qui la suplia plusieurs fois à genoux d'oublier tout son ressentiment. Trouuez bon, Sire, luy dit-il, que ie ne cesse point d'interceder pour le Duc de Gueldres enuers vostre clemence. Ie n'entreprendray pas de le iustifier d'vne action que i'ay toûjours blasmée & qui ne se peut excuser, mais ie prendray la liberté de vous dire, que cette clemence mesme que ie reclame, qui rend les regnes plus glorieux qu'vne Iustice seuere, seroit vne vertu aussi inutile que vaine, si la faute des hommes ne la mettoit en vsage ; puis qu'on ne sçauroit estre debonnaire si l'on ne pardonne, & que l'on ne pourroit pas pardonner si l'on n'estoit offensé. Enfin, Monseigneur, adjoûta il encore, permettez que ie continuë de vous representer pour le bien de vostre seruice, que la saison est fort auancée, & les pluyes si incommodes pour faire la guerre, qu'on ne peut pas mesmes estre à couuert sous les tentes. La Victoire en sera plus difficile, & quand elle seroit certaine, i'oseray dire auec le respect que ie vous dois, & sauf le meilleur aduis de ces Messieurs, qu'elle ne vous sçauroit estre plus glorieuse, que l'honneur d'auoir sacrifié vostre iuste vengeance à la conseruation d'vn Prince & d'vn pays qui vous demandent la Paix.

Le Roy témoigna si bien qu'il agréoit les sentimens du Duc de Bourgogne, qu'il ne voulut pas que le iour se passât sans que le Duc de Gueldres fût asseuré de sa reconciliation, & sans qu'il pût retourner chez luy auec la satisfaction d'auoir obtenu tout ce qu'il desiroit de sa bonté. Il se cõtenta de luy dire en peu de mots qu'il se souuint de ses promesses pour l'auenir, & afin de le rendre plus asseuré de son pardon & de ses bonnes graces il fit venir le vin & les épices pour faire collation auec luy & auec trẽte des principaux Cheualiers de sa suitte. Cela se fit dans des couppes toutes d'or & de pierreries dõt il luy fit quelques presens, & il le renuoya ainsi luy & les siens, tous comblez de ioye de l'heureux succez de leur voyage, & rauis d'admiration de la magnificence & de la generosité d'vn si grand Prin-

Année 1388.

ce, laquelle ils publierent si auantageusement par toute l'Allemagne, qu'ils luy gagnerent l'affection de tous les Princes & des plus grands Seigneurs du pays. Ils vinrent depuis souuent à sa Cour, & il les regala d'vne liberalité toute prodigue, comme on verra dans la suitte de cette Histoire.

CHAPITRE HVICTIESME.

I. Retour de l'Armée du Roy auec beaucoup de fatigues & de pertes.

II. Par la faute du Duc de Bourgogne.

LE Roy & ses Oncles ne furent pas moins aises que le Duc, de cette Victoire non sanglante, & comme le mois d'Octobre estoit presque écoulé, ils ne songerent plus qu'à ramener les trouppes auparauant l'hyuer. Tout le monde qui ne demandoit que le repos, fut aussi-tost prest, on ne negligea rien de tout le butin qu'on put emporter, & l'on se mit en marche; mais on trouua en moins de deux iours, que la sortie de ce meschant pays estoit tout autrement difficile que n'auoit esté l'entrée, & principalement on s'en apperceut auprez d'vn ruisseau qui passoit au trauers d'vn marais, & dont les pluyes & les torrens auoient fait vne grande riuiere. On ne le pouuoit plus passer à gué comme l'autre fois, il falloit des batteaux & l'on n'en auoit point, on n'en pouuoit auancer, & on faisoit difficulté de retourner sur ses pas de crainte des Allemands, qui estoient trop enclins au larcin pour ne faire pas conscience de laisser enleuer le pillage de leur pays, & pour ne pas donner sur la queuë des équipages. On aima mieux tenter de trauerser à nage ou à gué, & comme les plus chauds à chercher des passages ne sont pas les plus prudens, il en cousta la vie à plusieurs des plus auancez, qui donnerent dans des sables & dans des abysmes où ils se perdirent: & il y perit encore plusieurs chariots chargez de vaisselle d'or & d'argent, qu'on auoit abandonnez à leur conduite, qui furent emportez par le fil de l'eau, qui tomberent entre les mains des gens du pays & qui les firent si riches qu'ils ne sçauoient que faire de tant de biens.

Le malheur des noyez donna de la prudence aux autres, ils chercherent ailleurs vn meilleur passage, & les Caualiers ayans trouué vn endroit guéable, on mit les grands cheuaux à la teste des équipages, pour mieux rompre les flots, & pour ouurir le chemin aux autres. Ainsi la pluspart de l'Armée passa, mais ceux de la suitte du Roy eurent assez de peine à s'en tirer auec leurs cheuaux de toutes tailles, encore furẽt-ils plus heureux que les simples soldats & les autres gens de pied, qui furent contraints de s'exposer à la nage, & dont il en perit beaucoup, tant de ceux qui manquerent de courage ou d'adresse dans le besoin, que d'autres qui se hazarderent auec le poids de leurs armes ou de leurs hardes.

Ce qui se sauua du courant de l'eau ne fut gueres mieux sur vne terre, qui n'estoit à proprement parler qu'vne solitude effroyable, & priuée de tout ce qui peut soulager vne armée si harassée, & ils en eurent l'obligation au soin qu'eut le Duc de Bourgogne, d'épargner le pays gras & fertile de Brabant aux dépens de la vie de ceux qui venoient de luy conseruer vne si riche succession. Si bien que ce fut auec des fatigues extremes qu'ils arriuerent à Rheims, où le Roy passa la feste de la Toussains.

Année 1388.

CHAPITRE NEVFIESME.

I. Grand Conseil tenu à Rheims pour le Gouuernement de l'Estat.
II. Genereux Conseil du Cardinal de Laon au Roy, qu'il persuade de Gouuerner luy-mesme.

LE Roy loüa beaucoup la fidelité des Cheualiers & des Escuyers qui l'auoient seruy dans ce grand voyage, il en recompensa plusieurs, il contenta les autres de l'esperance de les reconnoistre dans les occasions qui s'en presenteroient, & les Festes estant passées, il tint vn grand Conseil pour auiser au Gouuernement de son Estat. Tous les Princes de son Sang, les Comtes, les Barons & tous les Grands du Royaume s'y rendirent par ses ordres, & les ayans tous assemblez dans la Salle de l'Archeuesché, il les conjura & leur enjoignit sur l'obeïssance qu'ils luy deuoient, de luy donner leurs aduis pour la conduite des affaires publiques, & pour donner à son peuple le repos qu'il attendoit depuis tant d'années. Il y auoit en ce-temps là quelques doctes & sages Prelats, qui assisterent à ce Conseil, & qui furent encore plus fortifiez d'auoir à leur teste le *Cardinal de Laon*, qui auoit en sa personne, toute la Dignité, l'aage, la Naissance & toutes les qualitez necessaires pour la place qu'il tenoit dans le Clergé. Il tiroit son extraction d'vne famille d'Auuergne des plus illustres & des plus fertiles en grands hommes, (*il s'appelloit Pierre de Montaign en Auuergne*,) & il auoit joint à la recommandation de leurs seruices, la reputation d'vn des plus eloquens & des plus affectionnez seruiteurs du Roy, comme on verra par la resolution de ce Parlement; qu'il eut ordre d'ouurir, & où il fit ce beau discours.

« Ie voudrois bien, Princes illustres, que Dieu m'eut donné la force & les termes qui sont necessaires pour exprimer fidellement tous mes sentimens, & pour auoir le bon-heur de vous satisfaire : mais si ie ne m'en acquitte pas assez dignement pour le merite du sujet, pour le respect du Roy, & pour le bien du Royaume dont il s'agit, i'espere que vous y supléerez par l'experience que vous auez des affaires, & par l'excellence de vostre esprit. C'est ce qui me donnera la liberté de dire franchement ce que ie pense, & ie commenceray sauf le respect de la Compagnie à loüer l'vsage des Assemblées qui se tiennent pour auiser aux besoins du public. Il n'y a point d'homme vn peu versé dans la science de l'Histoire, qui ne reconnoisse que c'estoit vne de nos meilleures coustumes, & qui n'auouë qu'il la faut garder soigneusement, mais principalement afin que le peuple obeïssant & fidele se trouue d'accord de tous les desseins d'vn bon Prince, & que les membres & le Chef conspirent vnanimement au bien & à l'auantage de l'Estat. C'est de là que dépend toute la perfection de la felicité publique, car comme toute la force d'vn Royaume consiste en l'entiere soumission des Subiets, de mesme ceux qui commandent ne doiuent point auoir de veritable passion, que pour les maintenir contre toutes sortes d'oppressions, & pour les entretenir dans la joye d'vn plein repos & dans la seureté de leurs personnes & de leurs biens. Les Escritures Saintes nous en donnent beaucoup d'exemples, & nous aprenons d'elles, que ce fut le seul motif qui porta les Hebreux à desirer vn Roy. Ce fut par le mesme instinct, que les restes des Troyens nos Ancestres, plusieurs siecles apres, choisirent le plus homme de bien & le plus habile d'entr'eux pour les commander, & ce fut Pharamond, de qui sont issus tant de grands Princes qui nous ont laissé de si belles Loix, par lesquelles ce Royaume chery du Ciel ne s'est pas seulement conserué, mais il s'est toûjours glorieusement agrandy iusques à nostre Serenissime Monarque icy present, son legitime & veritable heritier. C'est sans flatterie que ie diray de luy qu'il est tres-digne de l'honneur d'vne si auguste succession; car si nous considerons ses qualitez excellentes, nous deurons auoüer que les fleurs d'vne si heureuse jeu-

Année 1388.

nesse, nous promettent asseurément tous les fruicts que nous auons cueillis dans la maturité de ses ayeuls & de son pere, dont il imite la conduite, & dont il suit les glorieux vestiges. Son visage répand de si brillans éclats de sa dignité, qu'il n'y a personne de ceux qui l'approchent, qui ne confesse que sa Majesté l'éblouït, que le caractere Royal est tout entier dans son auguste front, & qu'il en imprime amoureusement tout le respect dans l'ame & dans les yeux de tous ceux qui le regardent. Il a toûjours l'esprit en action, il ayme l'ordre & l'équité, il n'entreprend rien inconsiderément, il fait tout par conseil, il pouruoit sagement au present, il a la prudence de preuoir l'auenir, & quoy qu'il soit déja assez accoustumé, & tout fait aux fatigues de la Guerre & au mestier des Armes, pour en faire ses delices, nous ne le voyons pas moins disposé à vaincre ses ennemis par la clemence & par la douceur, & moins curieux d'accroistre son Royaume, par adresse & par la seule reputation de sa vertu, que par le bruit & par la force de sa valeur. Or puisque rien ne luy manque de tout ce qui se peut souhaitter en vn si grand Prince, puisque nous auons en sa personne tout ce qui peut acheuer l'idée d'vn Roy le plus accomply, ie proteste par le serment de fidelité que ie luy dois, qu'il ne reste rien à desirer, sinon qu'estant si capable de gouuerner, qu'il prenne luy seul la conduite de ses affaires, & qu'il dispose à sa volonté de tout ce qui regarde le Ministere de la Guerre, & l'œconomie de sa Maison. C'est à mon sens le plus saint & le plus vtile Conseil qu'il puisse prendre, & ie l'estime si necessaire, que ie ne voy pas que l'Assemblée doiue deliberer dauantage sur vn article qui ne reçoit aucune contestation, & sur lequel on ne peut plus differer.

CHAPITRE DIXIESME.

I. La genereuse proposition du Cardinal de Laon, approuuée & receüe au grand déplaisir des Oncles du Roy.
II. Que le Roy décharge de l'administration de l'Estat.
III. Le Duc de Berry témoigne en estre mal-content.
IV. Mort du Cardinal de Laon, suspecte de poison.

La plus grande partie de l'Assemblée, quoy que surprise d'vn conseil si vigoureux, ne laissa pas d'appuyer de ses suffrages ce qu'elle n'eut osé auancer, & peu de personnes y trouuerent à redire, sinon les Ducs de Berry & de Bourgogne, qui ne purent se persuader qu'vn si grand renuersement d'affaire vint du seul mouuement d'vne personne particuliere. Ils creurent que c'estoit vne partie faite par les gens de Cour, qui se promettoient de plus grandes fortunes de la facilité du Roy, quand il seroit dans vne puissance plus entiere d'exercer sa liberalité naturelle, qu'ils auoient toûjours retenuë : & on ne leur put oster de l'esprit, qu'on l'auoit flatté de la douceur d'vne authorité plus entiere ; dont il parut en effet qu'il estoit assez chatoüillé par cette réponse qu'il fit sur le champ au discours du Cardinal.

L'aduis du Cardinal de Laon est si juste, qu'il ne nous peut déplaire, & qu'il le faut suiure, mais pour n'estre point ingrats enuers vous, nos tres-chers & tres-aymez Oncles, nous vous remercions icy publiquement, & auec tout ce qui se peut témoigner de reconnoissance, de l'amour & du soin que vous auez eu pour nostre education & pour la garde de nostre Royaume, depuis le deceds de nostre tres-cher & tres-honoré Seigneur & Pere, dont Dieu ait l'Ame. Vous vous en estes si bien acquittez, que ce n'est pas sans raison que ie puis douter, si j'ay plus de sujet de me loüer d'estre né d'vn si bon Pere, que d'auoir esté éleué par de si bons Tuteurs. C'est par vostre conseil que nous auons si heureusement regné. C'est par vostre fidelité & par vos bons seruices que nous auons triomphé

de tant de mal-heurs & de tant de tempestes qui ont troublé nostre repos, & la mesme assistance nous est encore si necessaire, que nous voulons continuer à nous en seruir dans toutes les occasions qui s'en presenteront. C'est pourquoy nous vous prions de persister dans la mesme affection que vous auez euë pour nous iusques à present, & d'estre toujours prests à nous deffendre, quand les ennemis feront quelque entreprise sur la tranquillité de cet Estat. Année 1388. " " "

Toute l'Assemblée parut fort satisfaite d'vn sentiment si raisonnable, & le Duc de Berry qui prit la parole pour tous les Princes du Sang, ne put pas s'empescher de l'approuuer; mais il ne se put tenir aussi de dire au Roy, qu'il le supplioit d'en deliberer plus meurement quand il seroit de retour à Paris.

Incontinent apres, & le Roy estant encore à Rheims, le Cardinal de Laon se trouua saisi d'vne violente maladie, qui l'emporta en fort peu de iours, & qui le deliura de la hayne mortelle des Oncles du Roy. On a toujours creu qu'il auoit esté empoisonné, & l'on tient pour certain que l'empoisonneur fut découuert en sa presence, mais que comme on le voulut traisner en prison pour en faire vne justice exemplaire, qu'il l'empescha tant par signes que par ce qui luy resta de voix, & qu'il demanda auec instance pour le repos de son ame, qu'on n'approfondit point les soupçons de sa mort. Il satisfit ainsi fort genereusement au deuoir de la Nature & de la Religion, & apres estre entré dans la voye où nous le deuons suiure, son corps fut apporté à Paris enuiron la Feste de saint Martin d'Hyuer, pour estre inhumé dans le Monastere de saint Martin des Champs, dont le Pape luy auoit donné l'administration.

CHAPITRE ONZIESME.

I. Le peuple réjoüy du nouueau Gouuernement.
II. Les bonnes qualitez du Roy.
III. Ses defauts.
IV. Sa demence fut la seule cause des mal-heurs de son Regne.

CE fut donc à proprement parler en l'an de grace 1388. que le Roy Charles VI. commença à Regner, & nous pouuons commencer son Regne au vingt & vniéme de son aage, qu'il prit luy seul tout l'honneur & tout le soin du gouuernement de ses affaires auec l'applaudissement de tous les peuples, qui firent des vœux à Dieu pour sa conduite, & qui le suplierent de l'assister de ses graces pour passer vertueusement de l'adolescence à l'aage viril, à la confusion de ses ennemis & à l'aduantage de sa Couronne.

C'estoit vn Prince si bien formé de corps & d'esprit, que les plus sages estoient ceux qui se promettoient les plus grandes choses de ses bonnes inclinations, qui meriteroient d'estre icy particulierement rapportées; mais ie doute si ie suis capable d'en tracer vn pourtrait assez accomply. Ie m'en acquitteray pourtant le plus exactement que ie pourray; & pour commencer par le dehors, ie diray qu'il estoit d'vne taille si bien proportionnée, que s'il n'estoit aussi haut que les plus grands, qu'il estoit au dessus des mediocres. Il estoit robuste de membres, il auoit l'estomach fort, le visage beau & sain, le teint clair & delié, & le menton couuert d'vn premier coton qui estoit fort agreable. Son nez n'estoit ny trop long ny trop court, ses yeux vifs, & sa cheuelure assez blonde; mais comme il craignoit de deuenir chauue, il s'accoustuma à rabattre ses cheueux en deuant sur le front. Dans vn corps si bien formé logeoit vn cœur grand & genereux, & comme la Nature auoit épuisé en luy toutes ses liberalitez, il eut aussi toutes les inclinations pour les beaux exercices selon tous les degrez de son aage, & dés qu'il sentit ses forces, il se fit admirer en l'adresse de tirer de l'arc & de lancer le jauelot. Il passa auec le mesme succez dans tous les jeux des

Année 1388.

Armes & de l'Academie, il voltigeoit auec vne agilité nompareille, on peut dire mesmes que le cœur luy voloit quand il se presentoit quelque occasion de guerre; enfin il ne deuoit rien à sa qualité de l'estime qu'il remporta d'estre asseurément le plus adroit & le plus accomply de son Royaume en tout ce qui dépend de l'art militaire & du mestier des armes. Il est assez ordinaire aux Princes qui sont possedez de cette noble passion, d'en estre plus fiers & d'estre moins aymez & moins aymables, mais il estoit si benin & si accueillant, qu'il s'arrestoit deuant qui que ce fut qui l'abordât; il ne refusoit Audience à personne, quelque part qu'il se trouuât, & prenoit plaisir à s'entretenir auec les moindres gens, il les salüoit fort ciuilement, & pour les obliger dauantage, il les appelloit par leurs propres noms. Il vesquit toûjours de cette sorte auec son peuple, & c'est ce qui luy acquit cét amour & cette affection si generale que tous les malheurs de son Regne ne purent étouffer.

Il ne pouuoit oublier les seruices qu'on luy rendoit, & il est vray qu'il estoit aussi sensible aux offenses, mais il faut dire pour sa décharge, qu'il ne s'emportoit point trop, qu'il estoit assez tardif à s'irriter, & qu'il ne mal-traittoit personne de paroles. Tous les Ambassadeurs qui venoient à sa Cour, se loüoient de sa douceur, de son accueil & de son entretien, & il ne les renuoyoit point sans les combler de toutes sortes de presens, & sans leur faire part d'vne magnificence, qui en verité estoit vn peu plus prodigue que liberale, & dont on peut dire en vn mot, qu'il donnoit tout, & qu'il ne se retenoit que le pouuoir & l'inclination d'adjouster faueur sur faueur. Cette qualité n'est pas la meilleure des Roys qui la satisfont par vn abus de leur authorité, mais il faut dire à son honneur que cela ne le rendoit point auide du bien d'autruy, qu'il n'exigeoit rien des Eglises, qu'il ne vexoit point les Ecclesiastiques, & qu'il n'estoit point de l'humeur de ces Princes, qui sous le pretexte d'vne fausse magnificence tourmentent leurs Subiets, & perdent leur affection pour faire autant d'ingrats qu'ils veulent enrichir de particuliers interessez, qui ne flattent leur authorité que pour profiter de leur ruine.

Parmy tant de vertus, il se coula quelques defauts, qui comme des nuées roulantes en l'air, obscurcissoient quelquefois leur éclat, & qui estoient d'autant plus visibles, qu'il estoit comme le Soleil de son Empire. On ne le peut excuser d'auoir esté vn peu enclin à blesser l'honnesteté du mariage, aussi estoit-ce la seule marque qui fut en luy de la corruption de nostre nature dans sa premiere racine, & du mal-heur que le peché du premier homme a répandu sur toute sa posterité. Encore s'est-il si bien comporté, qu'il ne donna jamais de scandale, & qu'on ne luy peut reprocher, ny qu'il ait abusé de sa puissance, ny qu'il ait deshonoré aucune famille. On le blasme aussi de n'auoir pas gardé la grauité de ses Ancestres, qui ne se montroient gueres qu'en leurs habits Royaux, d'auoir pris à regret le long manteau & la Tunique traisnante iusques sur les talons, & d'auoir preferé aux marques de la Majesté Royale, la bigarrure de toutes sortes d'étoffes de soye, qui ne le distinguoit pas assez de ses Courtisans, & qui le rendoit trop attaché à leurs modes. On adiouste à cela qu'il se soit plusieurs fois déguisé, tantost en Boheme, tantost en Allemand, & pour ne luy rien pardonner, ie diray encore qu'on n'approuua pas qu'il se mélât si souuent dans les Tournoys & dans les autres jeux militaires, où il se plaisoit trop, & qu'on croyoit que c'estoit déroger à sa dignité & à la coustume de ses Predecesseurs, qui s'en abstenoient principalement depuis qu'ils auoient esté sacrez. Le plus grand mal qu'il ait fait est celuy dont il a esté le plus innocent, c'est cette infirmité aussi étrange qu'incurable, qui interrompit mal-heureusement le joyeux cours de son Regne & de sa vie, qui fut affligée d'vne demence par interualle, qui luy ostoit la memoire & le jugement; mais il n'en estoit pas si-tost deliuré, qu'il retournoit en son premier bon sens, & qu'il n'entreprenoit rien auec precipitation, & sans prendre l'aduis de son Conseil.

CHA-

CHAPITRE DOVZIESME.

I. Les Oncles du Roy taschent en vain de r'entrer au Ministere.
II. Ils demandent de grandes recompenses & se retirent malsatisfaits.
III. Le Roy choisit vn nouueau Conseil.
IV. Qui trauaille au soulagement du peuple.
V. Iean Iuuenel fait par le Roy Preuost des Marchands à Paris.
VI. Deputation pour la Paix auec l'Angleterre.
VII. Maistre Oudart des Moulins fait premier President au Parlement, dont on exclud les Ecclesiastiques renuoyez à leur residence.
VIII. L'Abbé de saint Denis y est maintenu comme Conseiller né, & rappellé au Conseil du Roy.
IX. Ordre apporté pour le soulagement du Languedoc & de la Guyenne, vexez par le feu Duc d'Anjou.
X. Loüange du Comte de Foix son successeur.
XI. Mal-heur des deux Prouinces sous le Gouuernement du Duc de Berry qu'on auoit mis à sa place.
XII. Ces Prouinces desertées pour sa Tyrannie.
XIII. Genereuse resolution de Frere Iean de Granselue.
XIV. Pris en la protection du Roy contre le Duc de Berry.

POur retourner à la suitte de mon Histoire, ie rameneray le Roy à Paris, où il ne fut pas plustost arriué que ses deux Oncles de Berry & de Bourgogne, firent tous leurs efforts pour changer la resolution prise à l'Assemblée de Rheims, mais ne l'en pouuant détourner, ils demanderent au moins qu'il les recompensât des pertes & des peines qu'ils auoient souffertes dans l'administration du Royaume. Le Duc de Bourgogne vouloit qu'on luy accordast pour vn temps la joüissance du Duché de Normandie, le Duc de Berry pretendit qu'on luy deuoit laisser la Guyenne à mesme condition, & ils desirerent encore que ceux qu'ils auoient mis dans toutes les Charges de l'Estat & de la Cour, y fussent maintenus, & que tous les dons qui leur auoient esté faits en leur consideration fussent verifiez, tant pour leur honneur, que pour celuy de leur Ministere. Le Roy répondit que c'estoient choses d'importance, qu'il falloit meurement examiner, & comme ils reconnurent que son intention estoit que cela passast par son Conseil, ils cesserent de l'importuner dauantage & prirent congé de luy pour se retirer chacun en son païs.

Année 1388.

Le Roy les laissa aller, il ne retint auprez de luy que le Duc *de Bourbon* son Oncle maternel, & quatre iours apres il manda Messire *Bureau de la Riuiere*, Messire *Iean de Nouiant*, & *Iean de Montagu*, Personnages de grande intelligence dans les affaires, qu'il choisit entre tous ceux de sa Cour pour ayder au gouuernement de son Estat, & pour estre les Principaux de son Conseil. Leur premier soin dans vn établissement si enuié, fut de s'asseurer entr'eux d'vne parfaite correspondance, de se jurer vne amitié reciproque, & d'estre toûjours d'vn mesme

Année 1388.

esprit & d'vne mesme volonté dans quelque estat de bon-heur ou d'aduersité que la fortune les poussât. Enfin ils protesterent encore de s'vnir tous contre celuy qui feroit tort à l'autre, & pour se fortifier de l'affection des peuples, en trauaillant pour l'honneur du Roy, & pour le soulagement de ses Subiets, ils firent plusieurs Ordonnances du gré de sa Majesté & du consentement du Duc de Bourbon son Oncle, qui meritent bien leur place en cette Histoire.

Premierement, ils abolirent tout ce qui se pouuoit appeller maletoste, & tous les imposts nouuellement inuentez pour accabler le pauure & le riche: & parce que toutes les graces, les dons & les Charges estoient sous le nom des creatures des Ducs, qui remplissoient toutes les Dignitez, & iusques aux moindres Commissions, on ne marchanda point de desapointer des personnes qui deuoient estre suspectes. On commença par la Ville & Preuosté de Paris, afin de faire vn exemple, & comme c'est le centre de l'Estat qui donne le branle à toutes les autres parties, il fut jugé à propos, tant pour la satisfaction du peuple que pour entrer de bonne grace dans la possession de luy oster le choix d'élire vn Preuost des Marchands, d'en choisir vn qui luy fut agreable, & qui luy fit esperer de l'authorité & de la Iustice du Roy, ce qu'ils auoient peine à trouuer dans la liberté des suffrages. On en pourueut vn bon & sage Aduocat du Parlement nommé Maistre *Iean Iuuenel*, comme tres-capable de juger équitablement tous les procez qui naistroient au sujet du Commerce.

Leur intention n'estoit pas d'en demeurer à la seule police de la Ville de Paris, ils vouloient aussi remettre l'ordre & le repos dans les Prouinces, mais comme cela ne se pouuoit faire sans la Paix, ils conseillerent au Roy d'y trauailler, & de deputer à cette fin aux frontieres de Picardie, *l'Euesque de Bayeux*, Messire *Arnaut de Corbie*, personnage également accort & propre aux negotiations; & quelques autres habiles & sçauans hommes, qui reuinrent auec vne Treue de trois ans.

La reformation de l'Estat ne se pouuant commencer ny établir auec succez que par celle de la Iustice, il fallut principalement trauailler à en purifier la source qui est la grand'Chambre du Parlement, & remplir la place de premier President d'vn homme qui en fût digne par son grand sçauoir, par sa probité & par son eloquence. On y promeut Maistre *Oudart des Moulins*, qui estoit vn excellent Iurisconsulte, & parce qu'on considera que cette celebre Compagnie estoit pleine d'Abbez & d'autres Ecclesiastiques, qui auoient quitté la solitude des Cloistres, & les interests de leurs Eglises, pour venir briguer ces places, où ils se plaisoient tout autrement qu'à faire le mestier de leur vocation, il fut resolu de leur faire dire de la part du Roy qu'ils se retirassent chez-eux, & qu'il faisoit conscience de les tirer d'vne residence où ils estoient plus necessaires pour l'instruction & pour la conduite des Ames qui leur estoient commises. On en dit autant à *l'Abbé de saint Denis*, mais ayant justifié par le témoignage des plus anciens du Parlement qu'il estoit du Corps de la Cour, il y fut r'appellé, & on luy rendit encore la seance que sa Dignité luy donnoit dans les Conseils.

Apres cela l'on trauailla au soulagement des Prouinces éloignées, & particulierement à celle de Languedoc, qu'on sçauoit auoir esté si mal traittée des exactions du feu Duc d'Anjou Oncle du Roy, qu'il auoit fait de la terre la plus grasse & la plus fertile, la plus maigre & la plus mal-heureuse du Royaume. Le feu Roy vaincu des clameurs des peuples, l'auoit rappellé, & il auoit fait vn choix digne de sa prudence & de sa bonté par celuy du *Comte de Foix*, qui estoit vn Seigneur vaillant, genereux, & tel qu'il falloit en vn mot pour rétablir le païs, aussi estoit-ce l'esperance de toute la Nation, qui le receut auec tout ce qui se peut témoigner de joye & d'aplaudissement, & elle n'auroit point esté trompée s'il luy eust esté plus long-temps conserué. Mais quoy, toutes les choses de ce monde sont dans vn perpetuel mouuement, & il n'y a point de Loy si sainte, & si appuyée de l'authorité des Roys que la faueur des premieres puissances de leur Cour ne puisse enfraindre. Tout s'y gouuerne par amour ou par hayne, la Iustice n'y a point de suffrage, & l'interest des particuliers y regne

plusque tyranniquement sur le bien public.

La Mort de Charles V. n'eut pas si-tost mis son fils dans le Throsne, que le Duc de Berry son Oncle demanda ce Gouuernement, qui luy fut facilement accordé, comme nous auons déja remarqué: & si son Ambition en fut satisfaite, il y trouua aussi dequoy gorger son Auarice, & non seulement les Villes, mais la campagne fut aussi-tost toute pleine & presque couuerte de toutes sortes de Receueurs, d'Exacteurs & de Maltotiers, d'autant plus insolents & cruels qu'ils auoient l'authorité entiere d'estendre les imposts, de faire des tailles annuelles des foüages, & iusques à prendre encore le vingtiéme de tous les Vins, des Trouppeaux & des Haras. Cette cruauté desola en peu de temps tout le païs, car celuy qui obeïssoit se dépoüilloit de tous ses biens pour demeurer gueux & miserable, & l'autre qui faisoit resistance estoit traisné dans vne sale prison, où sa liberté n'estoit plus au prix de sa quote part, & où il falloit expier d'vne somme immense, le crime de la Rebellion, dont on auoit fait beaucoup d'exemples par le supplice de plusieurs innocens. Année 1388.

C'est ce qui fit que grand nombre de familles de Languedoc & de Guyenne abandonnerent leurs biens, & qu'elles deserterent pour faire leur Patrie des lieux où l'on les receuroit à mandier, & comme c'estoit le seul remede contre la persecution des Tyrans, il est sans doute que ce gouuernement composé de deux grandes Prouinces, se fut peu à peu trouué aussi vuide d'habitans que de biens, si le Roy n'y eust enfin pourueu, & l'on en eut l'obligation à la genereuse resolution de Maistre *Iean de Grandselue*. C'estoit vn bon Religieux de l'Ordre de saint Bernard, natif du Diocese de Thoulouse, & Docteur en Theologie, qui ne put resister à vne si juste compassion, & qui entreprit vigoureusement le voyage de la Cour pour la deliurance de sa Patrie. Les creatures du Duc de Berry firent tout ce qu'ils purent pour luy fermer toutes les entrées, mais il ne fut que plus animé de tant d'obstacles, & sans se soucier de la presence mesme de ce Duc, il aborda hardiment le Roy & luy parla de tant de maux sans rien retenir de tout ce qui estoit à dire, auec vne asseurance qui rendit tout le monde fort surpris d'vne entreprise si hardie. Le Roy l'écouta patiemment, il luy promit qu'il feroit vn voyage sur les lieux pour le soulagement des peuples, & parce qu'il y auoit à craindre que le Duc de Berry ne se vengeât selon son pouuoir, d'vn homme qu'on sçauoit qu'il haïroit à mort, le Roy le prit en sa sauuegarde.

CHAPITRE TREIZIESME.

I. Heresie de Thomas de l'Apoüille.

II. Condamnée par l'Euesque & par l'Vniuersité de Paris.

EN ce mesme temps on condamna à Paris l'Heresie d'vn certain étranger natif de l'Apoüille, nommé Thomas, depuis long-temps detenu dans les prisons de l'Eueſché, qui se disoit enuoyé du saint Esprit pour confondre les erreurs & pour l'exaltation des veritables fideles. Il fit vn Liure de sa doctrine, qu'il asseuroit luy auoir esté dicté par le saint Esprit mesme, mais tout plein d'absurditez, comme il parut par l'examen des Docteurs, qui le trouuerent farcy d'heresies & d'injures contre l'Estat Ecclesiastique & contre la Hierarchie. Il diffamoit principalement la Vierge, il tenoit tous les Saints pour Heretiques, & soustenoit que le monde ne deuoit plus d'oresnauant iusques à sa fin estre conduit & gouuerné, ny du Pere, ny du Fils, ny du saint Esprit; & que la Loy n'estant à proprement parler qu'vn amour veritable & simple, les hommes n'auoient que faire de Sacrements. Il se seruoit de la sainte Escriture pour appuyer ces sottes opinions, & en tiroit, pour ainsi dire, autant de passages par les cheueux qu'il faisoit de Propositions, en deprauant le sens & la veritable application pour faire des monstres d'erreur & d'horreur des plus beaux témoignages de nostre Foy.

Année 1388.

Il dogmatiza tant en public qu'en particulier ces criminélles réueries, & sur le refus qu'il fit d'obeïr au Preuost de Paris, qui luy commandoit de s'en abstenir, l'Euesque & l'Vniuersité le firent prendre, & le condamnerent enuiron la Feste de saint Simon saint Iude. On le mena en Greue où son Liure fut bruslé en sa presence, & il auroit esté traitté de mesme, si les Medecins & les Apotiquaires n'eussent déposé en sa faueur qu'il estoit insensé : mais pour empescher qu'il ne seduisist le peuple, qui déja faisoit cas de son eloquence, & qui l'estimoit Homme de grande Litterature, à cause de tant de passages dont il fortifioit ses folles imaginations ; on se contenta de le mettre en prison perpetuelle.

CHAPITRE QVATORZIESME.

I. Les Freres Prescheurs maintenans l'opinion de Iean de Monçon.

II. L'Vniuersité de Paris les retranche de son Corps & leur interdit les Chaires.

III. Et en poursuit la condamnation auprés du Pape où ils auoient grand credit.

IV. Le Pape condamne Iean de Monçon.

V. Ferry Cassinel Euesque d'Auxerre sollicite auprez du Roy l'execution du Bref du Pape. Et plusieurs se retractent de cette opinion.

SI la fuite de *Iean de Monçon* dont nous auons parlé, fascha le Clergé de Paris, il fut encore plus irrité de la joye que témoignerent les Freres Prescheurs, de ce que l'Vniuersité auoit laissé échapper le fruit de sa victoire. Ils n'eurent pas seulement la hardiesse de dire que le Pape s'estoit retracté de la Sentence qu'il auoit fulminée contre luy, mais encore qu'il l'auoit absous, & continuans à maintenir son erreur par mille sortes de Commentaires, ils se seruirent de termes si sales dans l'exageration des secrets de la nature que l'honnesteté ordonne de tenir cachez, que des Pecheresses les plus abandonnées auroient eu honte d'entendre ce qu'ils proferoient pour ternir le Mystere de la Conception de la Vierge.

Cela obligea l'Vniuersité de les rejetter de son sein & de son giron, comme des enfans mal nez, de leur deffendre les Chaires, & de leur faire perdre le droit d'aisnesse, & le premier rang qu'ils auoient entre les Religieux Mandiens, pour d'oresnauant marcher derriere & seoir apres les autres, tant aux Processions generales qu'en tous les Actes des Escoles. Elle resolut aussi d'implorer l'authorité du Roy & l'assistance du bras Seculier, pour faire emprisonner ceux qui prescheroient cette opinion, & en mesme temps elle fit si bien enuers le Pape, qu'il ne put refuser ses instances pour condamner Iean de Monçon comme criminel, contumax, & Heretique. Il se rendit à l'importance du sujet & à la force de ses raisons, & l'auantage fut en cela plus grand, que les Dominiquains n'auroient jamais creu qu'on le pût emporter sur le credit de leur Ordre ; car quoy que Mendiant il estoit respecté par tout, & auec vn grand nombre d'amis ils se fioient encore à vn fonds de quarante mille écus d'or, qui ne pouuoit estre employé sans succez, si l'affaire se fust terminée par le cours ordinaire de la Iustice, dont ils auroient grassement payé tous les frais. Auec cela ils auoient fait vn Corps de soixante & dix Docteurs d'entr'eux pour defendre leur party, & c'estoient à la verité des Personnes de grand sçauoir, & que rien ne rendoit indignes de la premiere estime des Lettres, que cette tache d'irreuerence enuers la Mere de Nostre Seigneur. Que si la faueur deuoit seruir à la decision de l'affaire, ils

auoient toutes les principales Charges du Sacré Palais, comme de Lecteurs, de Professeurs, de Penitenciers & de Confesseurs elles leur estoient passées comme en droit de succession, ils estoient en mesme consideration dans toutes les Cours des Souuerains, & il y auoit peu de Princes & de Grands en celle de France, dont ils ne gouuernassent les consciences. Année 1388.

Toute cette ostentation de credit, ne seruit de rien, qu'à rendre plus esclatant le Triomphe de la Vierge, que l'Vniuersité suplia par des prieres publiques, de descendre en la lice & de venir deffendre son honneur contre ses ennemis. Iean de Monçon & tous ses Adherans furent excommuniez, & la Bulle enuoyée d'Auignon pour estre fulminée à Paris & dans toutes les villes du Royaume. Elle fut presentée au Roy pour en fauoriser l'execution, & le choix que l'on fit en cette occasion de la personne de Messire *Ferry Cassinel* Euesque d'Auxerre, originaire du Diocese de Paris, reüssit selon les asseurances qu'on auoit conceuës de la science & de l'eloquence de ce fameux Docteur, & de la iustice de la cause qu'il auoit à maintenir. Il l'entreprit auec vn grand zele, il y employa également toute l'experience qu'il auoit du monde & de la Cour; & toutes les plus belles lumieres de l'vn & de l'autre Droit & de la Theologie: il la poursuiuit auec chaleur & diligence, & la plaida tant de fois, & auec tant de force & d'impression, que le Roy ne refusa rien de tout ce qu'il demanda de son authorité. Il ne se contenta pas d'ordõner que les Iacobins de Paris eussent à fester tous les ans la Conception de la Vierge au mois de Decembre, il commanda encore par tous les lieux de son obeïssance, qu'on arrestât prisonniers tous ceux qui seroient contraires à la bonne & saine opinion, & qu'on les amenât à Paris pour se retracter publiquement, & pour se soûmettre à la censure & au sentiment de l'Vniuersité.

Ie ferois vne grande liste de tous ceux qui eurent l'affront de se dédire deuant le Roy & sa Cour, & qui furent contraints à prendre absolution pour auoir suiuy cette heresie; mais il suffit de remarquer que *l'Euesque d'Eureux* (Guillaume de Valen) Confesseur du Roy, qui estoit Iacobin, desaduoüa publiquement tout ce qu'il auoit proferé contre la pureté de la Vierge; en suitte dequoy il fut chassé de la Cour auec injure, & son Ordre exclus pour iamais de donner aucun Confesseur au Roy. Maistre *Iean Thomas* Docteur assez fameux fut forcé par l'Euesque d'Auxerre à faire la mesme retractation en plusieurs Parroisses de Paris, & son exemple fut suiuy de beaucoup d'autres Docteurs & sçauans Bacheliers du mesme habit, dont i'espargne la memoire pour ne point ennuyer les Lecteurs, & pour sortir de cette matiere.

Fin du huitiéme Liure.



ANNE'ES

De Nostre Seigneur 1389.

Du Schisme. 11.

Des pretendus Papes: Vrbain VI. à *Rome*. 11. Clement VII. en *Auignon*. 11.

De la vacance de l'Empire d'Occident en *Allemagne*. 11.

Wenceslas de Luxembourg Roy de Bohéme, fils de l'Empereur Charles IV. mort 1378. éleu Roy des Romains, & non reconnu pour Empereur.

Du Regne des Rois Chrestiens de l'Europe.

Charles VI. en *France* 9.
Richard II. en *Angleterre*. 12.
Iean I. en *Espagne*, autrement *Castille & Leon*. 11.
Iean I. en *Arragon*. 2.
Iean *en Portugal*. 4.
Charles III. en *Nauarre*. 4.
Sigismond de Luxembourg dit de Bohéme *en Hongrie*. 5.
Iagellon *en Pologne*. 4.
Loüis Duc d'Anjou en *Sicile*. 4.
Ladislas d'Anjou dit *de Duras* vsurpateur du Royaume. 5.
Marguerite Regnante en Dannemarck & *Suede* auec Eric son neueu. 3.
Robert Stuart 2. du nom en *Escosse*. 19. & dernier par sa mort arriuée le 19. Auril & de Robert III. son fils auparauant appellé Iean, le 1.

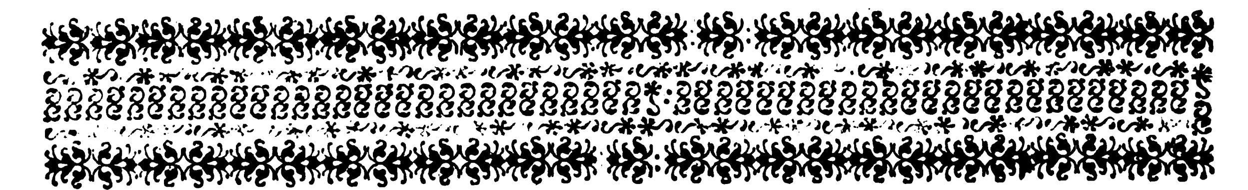
Principaux Princes du Sang, Grands Officiers, Ministres d'Estat, & Fauoris de la Cour de France.

Princes du Sang:
Louis de France Duc *de Touraine*, & enfin d'Orleans, frere du Roy.
Louis II. Duc *d'Anjou*, Roy de Sicile.
Iean de France, Duc de *Berry*, & Philippe le Hardy Duc de *Bourgogne*. — Oncles du Roy
Pierre Comte *d'Alençon*. Charles *d'Evreux Roy de Nauarre 3. du nom.*
Loüis Duc de *Bourbon*, oncle maternel du Roy, *& grand Chambrier* de France.
Iean de *Bourbon*, Comte de la Marche & de Vendosme, *Ancestre de nos Roys.*
Iean, dit de Montfort, Duc de *Bretagne*.

Oliuier, Sire de Clisson, *Connestable* de France, Ministre d'Estat auec Bureau *de la Riuiere*, Pierre *de Villaines*, dit le Begue, Iean *le Mercier*, Sire de Noviant, & Iean *de Montagu*.
Arnaud de Corbie, *Chancelier* de France.

Mareschaux de France:
Iean de Mauquenchin, *autrement dit Mouton*, sire de Blainville.
Loüis de Sancerre, Seigneur de Charenton.
Iean sire de Rieux & de Rochefort.

Iean de Vienne, Seigneur de Rollans, *Admiral*.
Iean Sire *de Vé* Lieutenant des Maréchaux de France.
Moradas sire de *Rouuille*, Lieutenant des Maréchaux en Normandie.
Iean Sire d'Aurichier, *Lieutenant des Maréchaux de France en Picardie.*
Guillaume *Paynel* S. de Hambuye, Iean Sire de *la Ferté-Fresnel*, & Herué de *Mauny*, Sire de Torigny, Capitaines Generaux en Normandie.
Enguerran Sire de *Coucy* Capitaine General en Guyenne, Xaintonge, Agenois, Limosin, Perigord, Auuergne, Berry, Bourbonnois & Forests, & autres pays deçà la Dordogne & *grand Bouteiller de France.*
Waleran de *Luxembourg* Comte de Ligny & de S. Pol, *Capitaine General en Picardie & west-Flandre.*
Guichard Dauphin, *grand Maistre des Arbalestriers.*
Guillaume Sire de Blequin Lieutenant du Grand Maistre *des Arbalestriers.*
Guy, Sire de Cousan & de la Perriere, *grand Maistre* de France.
Arnaut Amenion, sire d'Albret, *grand Chambellan.*
Bureau sire de la Riuiere, *premier Chambellan.*
Loüis de Giac Grand *Eschançon.*
Raoul Sire de Raineual, *grand Panetier.*
Le Sire d'Yury, *Cheualier trenchant.*
Guillaume Chastelain de Beauuais, *Queux de France.*
Enguerran *d'Eudin*, *Gouuerneur de Dauphiné.*
Iean Sire de *Blaizy* & Gaucher *de Passac*, *Capitaines* des Gendarmes *de la Garde du Corps du Roy.*
Aymar de *Poitiers*, & Mathieu *de Montmorency*, *Cheualiers d'honneur du Roy.*
Charles Sire de Sauoisy, *Grand Maistre d'Hostel de la Reyne.*



HISTOIRE DV REGNE DE CHARLES VI. ROY DE FRANCE.

LIVRE NEVFIESME.

CHAPITRE PREMIER.

I. Recit de la Feste qui se fit à S. Denis pour la Cheualerie du Roy de Sicile & du Comte du Maine son frere.
II. Grands preparatifs pour la ceremonie.
III. Arriuée des deux ieunes Princes, qui gardent toutes les vieilles Coustumes de la Cheualerie.
IV. Ils font la veillée.
V. Recit de la ceremonie.



'Interest que le Pape Clement prenoit à la conseruation du Royaume de Sicile en la Maison d'Anjou, luy fit deputer à la Cour de France Messire *Pierre Cardinal de Thury*, qui y arriua pour la Feste de Pasques, & qui remontra au Roy que cette Couronne estoit en grand danger sous l'oppression des armes de la vefue de Charles de Duras. Il fit aussi le recit de ses progrez à la Reyne Doüairiere de Sicile vefue du Duc d'Anjou, qui demeuroit ordinairement à Paris auec les deux ieunes Princes, Loüis & Charles ses enfans, dont le premier portoit la qualité de Roy, & la persuada de faire vn voyage en Italie pour tâcher à r'affermir ce Thrône déja fort ébranlé. Elle le creut, & le Roy mesme iugea necessaire qu'elle y menât ses enfans, promettant de les assister autant qu'il pourroit: & pour donner à ces Princes vne plus grande marque de son estime & de son amitié, il resolut de les faire Cheualiers de sa main, auec tout ce qui se pourroit inuenter de pompe & de magnificence. Aussi peut-on dire qu'il ne s'est iamais rien fait de pareil auec tant de dépense & de majesté, & c'est vn sujet assez singulier & assez diuertissant pour en donner l'histoire toute entiere. Année 1389.

On fit sçauoir par tout les nouuelles de cette Feste, qui fut portée iusques en Allemagne & en Angleterre, tant par Lettres que par Courriers, pour conuier

Année 1389.

tous les Cheualiers & les Dames qui ſeroient curieux de s'y trouuer, & l'on choiſit la ville de S. Denis comme la plus ſpatieuſe & la plus commode pour le logement des Eſtrangers. L'Abbaye fut marquée pour la Reyne, pour les premieres Dames de France, pour les Princes du Sang, & pour les grands Officiers de la Couronne & de la Cour: mais comme il ne ſe trouua point de lieu qui eût aſſez d'étenduë pour la pompe des feſtins Royaux, à moins de démolir quelques baſtimens qui ſeruoient au ſeruice Diuin & dont les Religieux auroient eſté incommodez; on iugea qu'il eſtoit de la grandeur du Roy de ne ſe point contraindre, & de ne point forcer la ſimetrie. On aſſembla grand nombre de Charpentiers & de Menuiſiers; & l'on fit dreſſer & Conſtruire dans la cour Abbatiale vne grande Salle de trente deux toiſes de long & de ſix de large, qu'on couurit par deſſus d'vne toile blanche bien couſuë, qui traiſnoit du haut en bas & qui ſe retrouſſoit par les coings; ſi bien qu'on y rencontra toute la forme, l'eſpace, & la commodité de la Salle du Palais Royal de Paris. La Charpenterie du dedans eſtoit auſſi cachée d'vne toile rayée de blanc & de verd, & au bout d'en haut on éleua vn double pauillon en maniere d'vn haut & large Thrône, tout couuert ſur le marche-pied de tapis de laine ou de ſoye, où deuoit eſtre mis le couuert du Roy: & ce pauillon comme tout le reſte eſtoit orné comme vne Egliſe, de riches tapiſſeries à fonds d'or auſſi pretieuſes pour l'ouurage, que curieuſes & diuertiſſantes pour les belles Hiſtoires qui y eſtoient repreſentées.

Le Roy fit encore choiſir hors des murs de l'Abbaye, le lieu qui ſeroit le plus propre aux iouſtes & aux tournois, & ordonna qu'on applanît ſix vingt pas de chemin, qu'on ferma de barrieres; ſur vn coſté deſquelles on fit des galeries de bois en façon de tourelles pour y placer les Dames, afin qu'elles euſſent l'honneur de preſider comme Iuges du Camp, & que ce fuſſent elles qui donnaſſent le prix & le los, aux Cheualiers qu'elles eſtimeroient auoir plus ſignalé leur courage & leur adreſſe.

Le iour d'aller à S. Denis ayant eſté aſſigné au Samedy premier iour de May, le Roy y arriua à Soleil couchant, & peu apres ſuiuit la Reine de Sicile Ducheſſe d'Anjou, accompagnée depuis Paris de pluſieurs Ducs & Princes du Sang, & d'vn grand nombre de Cheualiers & de Seigneurs, à la teſte deſquels marchoient les deux ieunes Princes ſes enfans, qui n'auoient pour lors aucun auantage que de leur bonne mine & de leur beauté. Leur équipage eſtoit auſſi modeſte qu'extraordinaire, mais c'eſtoit pour garder les anciennes couſtumes de la nouuelle Cheualerie, qui les obligeoit à paroiſtre en ieunes Eſcuyers, vétus d'vne longue Tunique de gris brun qui leur battoit les talons ſans aucun ornement deſſus, non plus que ſur les harnois des cheuaux, qui n'auoient pour tout caparaçõ que quelques pieces de la meſme étoffe, pliſſées & attachées à la ſelle en forme de petite houſſe. Cela ſembla étrange à beaucoup de gens, par ce qu'il y en auoit fort peu qui ſçeuſſent que c'eſtoit l'ancien ordre de pareilles Cheualeries.

La Reyne leur Mere étant arriuée en cette pompe, ils allerent deſcendre au Prioré de l'Eſtrée, où leurs bains eſtoient preparez en quelques lieux ſecrets, & apres s'y eſtre plongez tous nuds, ils vinrent ſur l'entrée de la nuit ſaluër le Roy, qui les receut fort amoureuſement, & qui leur dit de le ſuiure à l'Egliſe auec leur nouuel habit de Cheualerie. Il eſtoit tout de ſoye vermeille fourré de menu vair, la Robe ou Tunique taillée en rond traiſnoit iuſqu'aux talons, & le manteau fait en façon de Chappe ou d'epitoge Imperial, deſcendoit iuſques en terre, enfin rien ne les diſtinguoit des autres Princes & des Cheualiers, ſinon qu'ils n'auoient point de chapperon. Deuant & derriere marchoit vne grande foule de Nobleſſe, & les deux ieunes Cheualiers futurs, eſtoient conduits, c'eſt à ſçauoir le Roy Loüis de Sicile par les Ducs *de Bourgogne* & de *Touraine*, l'vn à la droite l'autre à la gauche, & Charles ſon frere tout de meſme par le Duc *de Bourbon*, & par Meſſire *Pierre de Nauarre*.

Apres la priere faite deuant l'Autel des Martyrs, le Roy les remena dans le meſme ordre à la Salle Royale où le ſouppé auoit eſté preparé, & apres luy prirent place à ſa main droite, la Reyne de Sicile, les Ducs de Bourgogne & de Touraine,

raine, & le Roy d'Armenie. A main gauche furent assis le Roy de Sicile & son frere, & le reste de la table fut occupé d'vn grand nombre de Dames & de grands Seigneurs chacun selon son rang & sa qualité. Apres le festin, le Roy donna le bon soir à la Compagnie pour s'aller reposer, & les deux ieunes Princes furent reconduits deuant les Corps saints pour y faire la veillée. C'estoit vne regle ancienne que les Poursuiuans de Cheualerie passoient la nuit en prieres dans l'Eglise, mais on adoucit la rigueur de la Loy en faueur de la ieunesse de ces deux icy; ils en furent quittes pour fort peu de temps, à la charge de se venir rendre le lendemain à leur faction, de si bon matin qu'il semblât qu'ils n'en eussent bougé, à ceux qui les viendroient releuer, & qui en effect les trouuerent prosternez & en grande deuotion.

Année 1389.

On les remena au logis pour se reposer en attendant la Messe, qui fut chantée Pontificalement par Messire *Ferry Cassinel* Euesque d'Auxerre, & où le Roy arriua reuêtu d'vn long manteau Royal auec vn appareil aussi digne de sa qualité, que de la magnificence d'vne si grande ceremonie. Il marchoit à la teste de tous les Grands & de toute la Noblesse de sa Cour, & auoit deuant luy les deux principaux Escuyers de sa Garde, qui portoient leurs épées nuës par la pointe, & la garde en haut, d'où pendoient deux paires d'éperons d'or. Ils entrerent par la porte qui va du Cloistre dans l'Eglise, & le Roy de Sicile & son frere, accompagnez comme le iour precedent, le suiuirent deuant l'Autel des bien-heureux Martyrs; où l'on attendit quelque temps l'arriuée des Reines de France & de Sicile pour commencer la Messe, qui se chanta du Dimanche, & où l'on prit pour Introïte *Misericordias Domini*, &c. selon l'ordinaire des Festes doubles. La Messe finie, l'Euesque s'aprocha du Roy, & en sa presence les deux ieunes Princes se mirent à genoux, pour suplier sa Majesté de leur donner l'accolée & de les faire nouueaux Cheualiers. Il prit leur serment, il leur ceignit le baudrier de Cheualerie, il commanda au Sire de *Chauuigny* de leur chausser les esperons, & la ceremonie s'accomplit par la Benediction de l'Euesque, apres laquelle on les conduisit auec le Roy en la Salle des festins, où toute la iournée s'acheua en bonne chere, en bals, & en toute sorte de ieux & de rejoüissances.

CHAPITRE SECOND.

I. Des ioustes & des tournois qui furent faits à cette Feste.
II. Où l'on garda les Coûtumes de l'ancienne Cheualerie des Romains.
III. Les Seigneurs & Dames du Tournoy.
IV. Les Tenans & les Dames qui les conduisirent.
V. Le prix donné aux Vainqueurs.
VI. Course permise aux Escuyers.
VII. Le ieu tourne en dissolution & en débauches.

Le lendemain iour de Lundy, troisiéme du mois de May, qui auoit esté destiné pour les Tournois, les vingt-deux Cheualiers que le Roy auoit choisis entre toute la Noblesse comme les plus braues & les plus adroits, vinrent en bel équipage d'armes & de cheuaux sur les trois heures apres midy salüer sa Majesté dans la premiere Cour de l'Abbaye de S. Denis. Ils auoient l'escu verd pendu au col auec la deuise grauée en or du Roy des Cates, & estoient suiuis chacun de leur Escuyer qui portoit leurs Armets & leurs Lances. Et afin d'encherir plûtost que de rien oublier de tout ce qui se publie de plus magnifique des ioustes & des pas d'armes des anciens Paladins &

Année 1389. Cheualiers errans, ils attendirent les Dames que le Roy auoit destinées pour les conduire aux lices, & qui s'y estoient preparées auec des habits de la mesme liurée, qui estoit d'vn verd brun brodé d'or & de perles. Elles les vinrent ioindre montées sur de beaux palefroys; & s'il m'est permis d'emprunter les termes de la fable pour satisfaire en peu de mots à la description de ce merueilleux Arroy, ie ne diray pas qu'il sembloit que ce fussent autant de Reines, mais autant de Deesses; car il n'y auoit personne qui ne pût dire à voir ensemble tant de beauté, tant de richesse & tant de majesté, que les fictions des Poëtes n'en donnent qu'vne grossiere idée dans tous leurs ouurages, & que c'estoit quelque chose de plus auguste que toutes les assemblées des Diuinitez du Paganisme.

Ie remarqueray seulement entre les Principaux de la suitte du Roy, le Duc *de Touraine* son frere, le Duc *de Bourbon* son Oncle maternel, Messire Pierre *de Nauarre*, le Connestable *de Clisson*, Messire *Henry de Bar*, Messire *Renaut de Trie*, & Messire *Renaut de Nantoüillet*: & ie me contenteray de nommer entre les Dames qui eurent plus de part à la Feste, la Comtesse *de S. Pol* sœur du Roy d'Angleterre, & les Dames *de Coucy*, de *Beausault*, de *Bry*, de *la Riuiere*, de *Bretüeil*, de *Hesseuille*, & de *la Choletiere*, qui marcherent à main gauche des Cheualiers iusques à la Barriere, & qui tirerent de leur sein diuerses liurées de rubans & de galands de soye pour recompenser la valeur de ces Nobles Champions. Les Tenans estoient les Sires *d'Tury*, de *la Roche*, de *Sauoisy*, & de *Chambrillac*, Messire Robert de *Beauchamp*, Messire *Perceual d'Enneual*, Messire *Renaut de Roye*, les Seigneurs *de Riuery*, de *Beaureuoir*, de *Craon*, *de Trie*, de *Boissay*, & le Seigneur *Harpedane* Breton (il faut dire Poiteuin.) Ceux-cy furent conduits dans la mesme pompe des precedens par d'autres Dames non moins illustres, qui furent, les Dames de *Ferrieres*, de *Preaux*, des *Bordes*, des *Barres*, de *Soyecourt*, de *Quitry*, de *Milly*, du *Boulay*, de *Precy*, de *Bris*, & de *Chivré*, la Vicomtesse *de Meaux*, & les Dames *de saint Simon* & de *saint Saulieu*. Et tout cela marcha en bel ordre au milieu d'vn grand nombre de Herauts, de Menestriers, des Trompettes, & de toutes sortes de Musiciens, qui firent vn parfait & continuel concert de tous leurs Instrumens depuis l'Abbaye iusques à l'entrée du Camp & de la Barriere.

On y combattit iusques au soir auec vne égale émulation de valeur & d'estime, & l'on y courut auec tant d'adresse, qu'il y eut autant de Lances en éclats qu'il y eut d'approches & d'atteintes: & apres le soupper les Dames comme Iuges du Camp & de l'honneur de la lice, adiugerent le prix à deux Cheualiers, dont l'vn estoit de la Cour, & l'autre étranger. Le Roy défera volontiers à leur estime, & de sa part il fit aussi des presens à ces deux braues Champions, aussi dignes de sa magnificence ordinaire que de leur merite, & de l'occasion où ils l'auoient signalé.

Tout le soir se passa comme le precedent en danses & en Mascarades, & le iour suiuant on abandõna la lice aux vingt-deux Escuyers qui auoient seruy leurs Maistres, pour s'exercer auec les mesmes armes & les mesmes cheuaux. Ils furent conduits par autant de Damoiselles, auec pareille ceremonie, & pareille autorité de iuger & de donner le prix à qui feroit le mieux, & apres auoir couru iusques à la nuit auec vn succez digne de leur entreprise, ils se rendirent au soupper du Roy pour subir le iugement des Damoiselles. Le troisiéme iour qui deuoit estre le dernier des ioustes, on ne garda point d'ordre, les Escuyers y coururent pesle-mesle auec les Cheualiers, & il s'y fit de tres belles armes, dont il fut encore decidé par les suffrages des Dames. Iusques là tout alloit assez bien, mais la derniere nuit gasta tout par la dangereuse licence de masquer & de permettre toutes sortes de postures, plus propres à la farce qu'à la dignité de Personnes si considerables, & que i'estime à propos d'estre remarquées en cette Histoire pour seruir d'exemple à l'aduenir à cause du desordre qui en arriua. Cette mauuaise coûtume de faire le iour de la nuit, ioint à la liberté de boire & de manger auec excez, fit prendre des libertez à beaucoup de gens aussi indignes de la presence du Roy que de la sainteté du

lieu où il tenoit sa Cour. Chacun chercha à satisfaire ses passions, & c'est tout dire qu'il y eut des marys qui patirent de la mauuaise conduite de leurs femmes, & qu'il y eut aussi des filles qui perdirent le soin de leur honneur. Voila en peu de mots le recit de toute cette Feste, que le Roy acheua de solenniser par mille sortes de presens, tant pour les Cheualiers & les Escuyers qui s'y signalerent, que pour les Dames & les Damoiselles; il leur donna des pendans d'oreilles de Diamans, plusieurs sortes de ioyaux & de riches étoffes, prit congé des principales qu'il baisa, & licentia toute la Cour. Année 1389.

CHAPITRE TROISIESME.

I. Le Roy fait faire Royalement les funerailles de Bertran du Guesclin en l'Eglise de S. Denis.

II. Recit de toutes les ceremonies.

III. L'Oraison funebre faite par l'Euesque d'Auxerre.

Auparauant que de partir de S. Denis, le Roy voulut que toute la Noblesse qu'il y auoit assemblée, assistât aux funerailles de feu Messire *Bertran du Guesclin*, qui auoient esté iusques là differées: & il n'y eut personne qui ne fut bien aise de rendre ce deuoir à vne memoire si precieuse, & d'auoir vn exemple par la pompe Royale de cette ceremonie, qui pût encourager les Gentilshommes à faire des actions qui les rendissent dignes de tous les honneurs qu'on rend aux Souuerains. L'Eglise auoit esté preparée durant qu'on se diuertissoit aux Tournoys, & on auoit mis la representation de cét illustre Défunt sous vne grande Chappelle ardente toute couuerte de torches & de cierges, au milieu du Chœur, qui en fut aussi tout enuironné & qui brûlerent tant que le seruice dura.

Le dueil fut mené par Messire *Oliuier de Clisson* Connestable de France & par les deux Maréchaux Messire *Loüis de Sancerre*, & Messire *Mouton de Blainuille*, & il estoit representé par le Comte de Longueuille *Oliuier du Guesclin*, frere du défunt & par plusieurs autres Seigneurs de qualité, tous de ses parens ou de ses principaux amis, vestus de noir, qui firent l'Offrande d'vne façon toute militaire, & qui n'auoit point encore esté pratiquée dans nostre Royal Monastere. L'Euesque d'Auxerre qui celebroit la Messe Conuentuelle, estant à l'offerte, il decendit auec le Roy pour la receuoir, iusques à la porte du Chœur, & là parurent quatre Cheualiers armez de toutes pieces & des mesmes Armes du feu Connestable, qu'ils representoient parfaitement, suiuis de quatre autres montez sur les plus beaux cheuaux de l'escurie du Roy, caparaçõnez des armoiries du mesme Connestable & portans ses Bannieres iadis si redoutables aux ennemis de l'Estat. L'Euesque receut ces cheuaux par l'imposition des mains sur leur teste, & on les remena en mesme temps qu'il retourna à l'Autel; mais il fallut pour cela composer du prix ou de la recompense, pour le droict des Religieux & de l'Abbaye à qui ils appartenoient. Apres cela marcherent à l'Offrande le Connestable de Clisson & les deux Maréchaux, au milieu de huit Seigneurs de marque qui portoiet chacun vn escu aux Armes du défunt la pointe en haut en signe de perte de sa Noblesse terrestre & tous entourez de Cierges allumez. Puis suiuirent M. le Duc *de Touraine* Frere du Roy, Iean Comte *de Neuers*, fils du Duc de Bourgogne, & Messire Pierre fils du Roy *de Nauarre*, tous Princes du Sang, & Messire *Henry de Bar* aussi Cousin du Roy, tous la veuë baissée & portans chacun vne épée nuë par la pointe, pour marque qu'ils offroient à Dieu les victoires qu'il auoit remportées, & qu'ils auoüoient qu'on les auoit receuës de sa grace par la valeur du Défunt. Au troisiéme rang parurent quatre autres des plus grands de la Cour armez de pied en cap, conduits par huit Escuyers choisis entre la plus noble Ieunesse de la suitte du Roy, portans chacun vn casque entre les mains; puis quatre autres aussi vestus de noir, auec chacun vne Banniere déployée & ar-

Année 1389. moyée des Armes de Guesclin, qui sont d'argent à l'Aigle Imperiale de sable. Tout cela marcha pas à pas auec beaucoup de grauité & de marque de dueil, & chacun en son ordre s'agenoüilla deuant l'Autel, où furent posées toutes les pieces d'honneur, & se retira dans le mesme ordre, apres auoir baisé les mains du Prelat officiant.

Il est vray que cette pompe ne se pratique qu'aux funerailles des Roys & des plus grands Princes, & que c'étoit vn honneur tout extraordinaire pour vn Gentilhomme, mais ce n'estoit point en abuser en celuy-cy, & tous les Siecles produisent si peu de pareils sujets, que tous les Seigneurs là presens, dirent tout haut en faueur de la memoire du grand du Guesclin, qu'il en estoit tres digne. Ils auouërent mesme sans contredit, qu'il n'y auoit point d'homme viuant qu'on luy pût comparer, & qu'on pouuoit douter qu'il s'en trouuât iamais vn qui pût soûtenir l'Estat & triompher des ennemis auec autant de gloire que le Defunct en auoit remporté sous les armes & sous les Enseignes qu'on venoit d'offrir.

Apres l'offerte, l'Euesque monta en chaire deuant la Chappelle des Martyrs, pour faire l'Oraison Funebre, & il ne s'acquitta pas moins heureusement des loüanges qu'il deuoit à la memoire de son Heros, que de l'obligation d'inspirer à toute la Noblesse là presente, la genereuse emulation d'aspirer à la mesme gloire. Il prit pour théme, *Nominatus est vsque ad extrema terræ*, sa renommée a volé d'vn bout du monde à l'autre, & fit voir par le recit de ses grands trauaux de Guerre, de ses merueilleux faits d'armes, de ses Trophées, & de ses Triomphes, qu'il auoit esté la veritable Fleur de Cheualerie, & que le vray nom de preux ne se deuoit qu'à ceux qui comme luy se signaloient également en valeur & en probité. Il prit sujet de passer de là aux qualitez necessaires à la reputation d'vn vray & franc Cheualier, & s'il releua bien haut l'honneur de la Cheualerie, il fit bien connoistre aussi par le discours qu'il fit de son origine & de sa premiere institution, qu'on ne l'auoit pas iugée plus necessaire pour la deffense, que pour le gouuernement politique des Estats, & que c'estoit vn ordre qui obligeoit à de grands deuoirs, tant enuers le Roy qu'enuers le Public. Il les exhorta à seruir sa Majesté auec vne parfaite soûmission, il leur remontra que ce n'étoit que par son ordre & pour son seruice qu'ils deuoient prendre les armes; mais sa presence ne l'empécha pas de dire aussi, qu'il falloit que l'occasion en fut iuste, & qu'il falloit encore que leur intention fut droite & équitable, pour les rendre innocens de tous les malheurs & des cruautez de la Guerre, & afin que Dieu donnât vn heureux succez à leurs entreprises. Enfin il prouua par bonnes raisons, & par toutes sortes d'exemples qu'il tira de toutes les Histoires tant saintes que prophanes, qu'il falloit autant d'honneur & de vertu que de valeur & d'experience dans les armes, pour meriter dans cette condition la grace de Dieu & l'estime des hommes, & pour estre digne de la reputation du fidel Cheualier Messire Bertran, qu'il recommandoit à leurs Prieres, & pour lequel il alloit acheuer la Messe.

CHAPITRE QVATRIESME.

I. Le Duc de Berry se remarie.
II. Mort de la Duchesse d'Athenes, inhumée à S. Denis.

IEan de France Duc de Berry Oncle du Roy (*veuf de Ieanne d'Armagnac sa premiere femme morte l'an 1381.*) se remaria cette année sur la fin du mois de May à *Ieanne de Bologne* niéce du Comte de Foix, fille & heritiere de Iean Comte de Bologne, & leurs nopces se firent à Bourges. C'estoit vne Princesse belle & ieune, mais qui ne luy donna point d'enfans, & l'on n'en sçait point d'autre raison sinon la disproportion de leur aage.

Le treiziéme de Iuillet ensuiuant mourut *Ieanne Duchesse d'Athenes* Princesse aussi, recommandable par sa pieté que par le rang qu'elle tenoit dans le monde

(*fille de Raoul de Brienne Comte d'Eu, & de Guines, Connestable de France &*) femme de *Louys d'Eureux*, Comte d'Estampes; elle fut inhumée en l'Eglise de saint Denis dans la Chappelle de la Reyne Ieanne, & outre vne somme de mille écus d'or qu'elle ordonna estre employée pour la fondation de quelques Messes quotidiennes pour le salut de son ame, elle legua encore pour faire des chappes, les trois riches habits qu'elle auoit fait faire pour la ceremonie de ses premieres nopces; afin d'obliger dautant plus les Religieux à se souuenir d'elle en leurs prieres. Année 1389.

CHAPITRE CINQVIESME.

I. *Le Roy conuié par le Pape d'aller en Auignon.*
II. *Fait vne leuée sur le Clergé pour les frais du voyage.*
III. *Ses prodigalitez reformées par la Chambre des Comptes.*
IV. *L'argent du Clergé fondu pour faire vn Cerf d'or.*
V. *Beaux preparatifs pour le Couronnement de la Reyne.*
VI. *Mariage du Duc de Touraine depuis Duc d'Orleans Frere du Roy.*
VII. *Magnificences du Couronnement de la Reyne.*
VIII. *Fait en la sainte Chappelle à Paris.*
IX. *Le Roy courut en personne aux Tournoys.*
X. *Les Parisiens mal-reconnus de leurs presens; nouueaux imposts & décry des Monnoyes.*

LE Pape Clement tirant sa principale protection du costé de France, n'auoit point de plus grand interest que de paroistre parfaitement vny auec le Roy, & pour mieux faire voir à toute la Chrestienté que c'estoit vne vnion de personne à personne, il fit en sorte de persuader sa Majesté qu'il estoit important pour le bien de la Religion qu'ils conferassent ensemble; & que leur entreueuë se fist en Auignon. Le Roy y consentit assez volontiers, mais comme il ne se trouua pas assez de fonds pour soustenir les frais d'vn voyage de cette qualité, il creut qu'vn si beau pretexte luy permettoit bien d'en prendre sur le Clergé, sous le nom gratieux d'vn emprunt, qui ne laissa pas de fascher beaucoup d'Eglises, qu'on contraignit de mettre leur Argenterie en gage pour y satisfaire. La necessité estoit veritable, mais il est vray aussi qu'il s'en falloit prendre à la prodigalité du Roy; qui donnoit vn peu trop sur les deniers de son Epargne, qui n'en refusoit personne; & qui accordoit les milliers d'écus à des gens que Charles le Sage son pere auroit creu trop recompenser de la dixiéme partie.

Les principaux de la Chambre des Comptes s'en scandaliserent dautant plus; qu'il estoit de leur deuoir d'apporter quelque ordre à vne si pernicieuse dissipation, & c'est ce qui leur fit resoudre de se rendre plus rigoureux à la verification des dons; aussi bien qu'à l'examen des seruices sur lesquels ils estoient causez; mais ne pouuans pas pour le present s'opposer au courant d'vne si grande prodigalité, ils auiserent entr'eux pour repeter en temps & lieu ce qu'il donnoit de superflus; de cotter sur les Registres & sur les comptes des Thresoriers, *nimis habuit*, ou *recuperetur*, c'est à dire, il a trop eu & soit recouuré. Cependant pour tirer les Finances des griffes des Fauoris, ils ordonnerent qu'on ne garderoit plus d'or monnoyé au Tresor, & qu'il en seroit fondu vn Cerf de la grosseur de celuy qui depuis si long-temps paroissoit dans la Salle du Palais à Paris. Mais parce qu'ils ne furent pas assez long-temps en charge pour ache-

Année 1389.

uer leur entreprise, ils ne purent faire que le Corps de ce qui fut leué sur le Clergé, & il s'en fallut la teste que cette figure ne fut acheuée.

Dans le mesme temps le Roy voulut que la Reyne sa femme, alors enceinte, fût Couronnée, & qu'elle fût receuë à Paris auec tous les honneurs & les triomphes qu'on pourroit inuenter pour la magnificence d'vne si grande ceremonie. Il la fit publier dans toutes les Villes de France, & afin que toute l'Europe pût estre témoin de la Feste, il enuoya conuier tous les Grands d'Allemagne & d'Angleterre, & il n'en voulut pas mesmes exclure les Criminels & les Bannis de son Royaume, ausquels il accorda vn sauf-conduit pour quatre mois. Il se retira pour ce sujet de Paris à Melun le dix-septiéme de Septembre, & il y receut incontinent apres *Valentine de Milan* sa Cousine, fille d'vne sœur de son pere, nouuellement épousée moyennant dispense, au nom du *Duc de Touraine*, Comte de Valois son Frere, dont il fit les nopces à ses despens dans la mesme Ville.

Pour ne rien oublier de tout ce qui s'estoit jamais pratiqué d'auguste & de somptueux à l'entrée des Reynes, le Roy eut recours à la Reyne Blanche, vefue du Roy Philippe de Valois, comme la plus ancienne Dame du Royaume, & la plus sçauante dans les ceremonies. Il la pria de consulter sa memoire, & de donner tous les ordres qu'elle jugeroit necessaires, & pour en estre mieux informée elle fit chercher dans les Archiues de l'Abbaye de saint Denis tous les memoires qui s'y pourroient trouuer du Couronnement des Reynes precedentes; mais comme il ne s'y rencontra rien d'assez entier ny d'assez certain, parce qu'il y en auoit eû de plus & de moins solemnels; i'y suppléeray pour l'auenir par vn recit particulier de cette pompe icy pour faire voir l'ordre, la marche, les rangs & la maniere des habits que la Reyne doit porter en pareille occasion.

La Reyne vint de Melun à saint Denis, où elle attendit deux iours que les Seigneurs & les Dames y arriuassent, & le troisiéme iour sur le midy, les Ducs de Touraine, de Berry, de Bourgogne & de Bourbon, qui auoient le principal soin de sa conduite, la furent prendre auec vne grande & pompeuse suitte d'illustre Noblesse. Elle estoit vétuë d'vne robe de soye toute semée de fleurs de lys d'or, & monta dans vne littiere à demy couuerte d'vn simple archet pour la garder du Soleil, suiuie entr'autres Princesses des Duchesses de Bourgogne, de Bar, de Berry, & de Touraine, chacune dans vn carrosse ou char peint & doré. En cét équipage elle sortit de la ville, & comme elle fut auprés de la Chappelle de saint Quentin, elle y receut les complimens du Duc de Lorraine & du Comte d'Ostreuant, qui l'y vinrent rencontrer à la teste d'vn gros de Seigneurs étrangers, auec lequel ils se mélerent parmy la suitte. Vn peu au delà parurent à cheual les principaux Bourgeois de la Ville de Paris tous vestus de verd, sous la conduite du Preuost des Marchands, qui les rangea d'vn costé du chemin, & de l'autre estoient en grand nombre tous les Officiers de la Maison du Roy & des Princes, tous vestus de couleur de Rose, auec diuers Chœurs de Violons & de Musiciens, qui firent de beaux concerts qu'ils auoient estudiez pour l'honneur de la Feste.

Quand on fut deuant saint Lazare auprez de Paris, on découurit les carrosses, la Reyne & les Duchesses prirent des Couronnes d'or & de pierreries, & les Seigneurs mirent pied à terre pour marcher autour de la littiere de la Reyne sous la conduite des Ducs de Touraine, de Berry, de Bourgogne, & de Bourbon, & des premieres Personnes de la Cour. Et ainsi on arriua à Paris, qui jamais ne témoigna plus de joye, & jamais ne fit tant de dépense en aucune solemnité. Les ruës estoient tapissées, & parmy les merueilles de l'Art, on voyoit aux fenestres des merueilles de la Nature parmy vn nombre infiny de femmes & de filles, toutes vestuës d'écarlate auec des guirlandes & des ceintures tissuës d'or, & enrichies de perles & de toutes sortes de joyaux. Il y auoit autant de Concerts & de Cœurs de Musique, qu'il y auoit de portes à passer, & en plusieurs endroits on voyoit des Theatres remplis de jeunes enfans de famille, qu'on auoit instruit à bien joüer leurs personnages, qui representoient diuerses Histoires de

l'ancien Testament. Il y auoit encore de quartier en quartier des fontaines jallissantes d'eau, de laict & de vin, dressées fort industrieusement, & tout cela estoit beau dans son ordre & dans son execution, mais la foule du peuple fit voir que le desordre a ses beautez. Les ruës en estoient si pleines que tout le monde s'y portoit, & c'estoit vne merueille que cette obstination de vouloir tout voir & d'estre par tout. La Reyne qui n'auançoit que pas à pas, considera toutes choses auec admiration, & apres auoir fait vne priere assez courte en l'Eglise de Nostre-Dame, où elle n'arriua qu'à iour failly, elle vint descendre au Palais, où le souper estoit preparé. Année 1389.

Le lendemain la ceremonie du Couronnement se fit en la sainte Chapelle, & le Roy s'y trouua vestu d'vne tres-fine écarlate auec vne longue robe & vn manteau Royal tout broché d'or & de perles, la Couronne en teste. La Reyne arriua vestuë de mesme, les cheueux rabbattus & traisnans par derriere, & apres s'estre agenoüillée deuant l'Autel, elle salüa le Roy, & alla prendre sa place sur vn échafaut, qu'on auoit preparé, afin que tout le monde pût voir la ceremonie; & qui estoit tapissé de drap d'or. De tous les Prelats du Royaume, il ne s'y rencontra que deux Euesques & l'Abbé de saint Denis, qui y assisterent en habit Pontifical, & qui seruirent à l'Autel, où Messire *Iean de Vienne* Archeuesque de Roüen chanta la Messe, & auant la consecration il fit le Couronnement, comme il est déduit tout au long dans les liures authentiques de l'onction & Couronnement des Roys & des Reynes qu'on garde dans l'Abbaye de saint Denis, c'est à dire auec beaucoup de solemnitez & de deuotion.

Apres la ceremonie, l'on retourna disner en la grande Salle du Palais, & de là la Reyne fut conduite en la Maison Royale de l'Hostel de saint Paul, pour y demeurer six iours, qui se passerent en toute sorte de Tournoys, où les Escuyers coururent indifferemment auec les Cheualiers. Le Roy mesme y joûta, & quoy qu'il se plût fort à cét exercice, il le fit principalement en faueur des Estrangers qui estoient venus à la Feste, & pour gagner leur affection; mais comme les sentimens sont differents, beaucoup de gens y trouuerent à redire, & on jugea qu'il estoit mal-seant de commettre ainsi la Majesté Royale, & de se méler dans la presse auec si peu de retenuë & de grauité.

Dans les trois premiers iours de cette Feste, la ville de Paris fit present à la Reyne d'vne table auec vn tapis de drap d'or, toute couuerte aussi d'vn seruice de fin or, & donna pareillement aux Duchesses de Touraine & de Berry de belle argenterie, & des joyaux. Enfin rien ne luy cousta pour témoigner sa joye du Couronnement de la Reyne, dans l'esperance de gagner ses bonnes graces, & de l'obliger à y faire ses couches, pour obtenir par ce moyen quelque diminution des imposts; mais il en arriua tout autrement. Le Roy l'emmena, on rehaussa la Gabelle, & l'on décria encore la Monnoye d'argent de douze & de quatre deniers, qui couroit depuis le regne de Charles V. auec deffense de la passer à peine de la vie; & comme c'estoit la Monnoye du petit peuple & des Mandians, ils en furent l'espace de plus de quinze iours dans la derniere extremité; pour n'auoir pas dequoy rien acheter de tout ce qui estoit necessaire à leur vie & à leur entretien.

Année 1389.

CHAPITRE SIXIESME.

I. Le Roy fait le voyage d'Auignon.
II. Reçoit les plaintes du Languedoc contre les Tyrannies du Duc de Berry.
III. Son entrée à Lyon.
IV. Sa Reception en Auignon.

LE Courōnement de la Reyne estant la seule affaire qui retinst le Roy à Paris, il ne pensa plus qu'au voyage d'Auignon, & aux moyens de le faire auec vne pompe qui éclatât dans tous les pais étrangers par le recit de sa suitte; pour laquelle il auoit retenu tout ce qu'il auoit pû de Noblesse. Le Languedoc & la Guyenne, qui estoient vnis sous vn mesme Gouuernement, se voulurent seruir de l'occasion de l'approche de sa Majesté, & pour le disposer à joindre le dessein de leur soulagement auec celuy de conferer pour l'vnion de l'Eglise, ils luy deputerent sur le point de son depart, & leurs enuoyez demanderent vne Audience secrette qu'ils obtinrent. Ils luy representerent à genoux & la larme à l'œil, l'estat miserable des deux Prouinces sous l'authorité pesante du Duc de Berry leur Gouuerneur, & apres luy auoir fait voir qu'il n'y auoit point d'exaction imaginable qu'ils ne souffrissent de sa part, ou sous son nom, par la cruauté insatiable de ses Ministres; ils luy témoignerent enfin qu'ils ne parloient pas pour deux Prouinces entieres, mais pour le miserable reste d'vn grand peuple, que la seule affection de demeurer ses Subiets, obligeoit encore à cette derniere tentatiue, auparauant que de suiure l'exemple de plus de quarante mille personnes du païs, qui s'estoient retirées en Arragon; d'où ils se vantoient d'auoir trouué vne veritable Patrie.

Le Roy en fut fort touché, & pour mieux vacquer à tous les soins qu'il leur promit de prendre pour leur soulagement, il refusa toutes les offres que le Duc de Berry luy fit & par Lettres & par Enuoyez, de l'accompagner en son Voyage, & il luy ordonna de demeurer chez luy, de crainte que sa presence n'empeschât les plaintes des peuples, & ne donnât protection à ceux qui abusoient de son authorité pour les tyranniser. Il renuoya ces Deputez auec toute sorte de satisfaction, & le deuxiéme de Septembre, il se mit en chemin, & passa par l'Eglise de saint Denis pour implorer l'intercession de ce bien-heureux Patron de France pour le bon succez de son Voyage, comme c'estoit la coustume de tous les Roys ses Predecesseurs. Il y fit present des plus riches habits du Couronnement de la Reyne, pour en faire des ornemens, & de-là il prit son chemin par Melun, Montargis, & la Charité, pour entrer dans le Niuernois; où le Comte Iean son Cousin, fils aisné du Duc de Bourgogne, le retint quelque temps pour le regaler. De-là il passa en Auuergne, rentra dans la Bourgogne, & trauersa la ville & Comté de Mascon, pour arriuer à Lyon, qui n'épargna rien pour témoigner la joye qu'il eut de voir son Prince.

Ceux de la ville luy auoient déja enuoyé leur present, de bœufs, de moutons gras, & de tonneaux de Vin, mais ils firent encore paroistre plus de magnificence à l'entrée qu'ils luy preparerent. Les Bourgeois luy furent audeuant tous vestus de mesme liurée, & apres luy auoir fait leur compliment à genoux, auec offres de leurs personnes & de leurs biens pour son seruice, ils le firent receuoir par quatre belles Damoiselles, toutes richement vestuës & parées de perles & de pierreries, auec vn daiz de drap d'or, sous lequel ils le conduisirent grauement & pompeusement iusques au Palais de l'Archeuesché. Ie pourrois faire vn plus grand recit du magnifique appareil de cette reception, mais ie me contenteray d'adjoûter à ce que i'ay dit, qu'il y auoit plus de mille jeunes enfans distribuez

par

par trouppes en diuers carrefours sur des Theatres & des Galeries de bois faites exprez, pour faire des Panegyriques à la loüange de ce grand Monarque, & que les quatre iours qu'il sejourna en cette Ville, se passerent en Bals, en Comedies, & en tout ce qu'on put inuenter de jeux & de diuertissemens pour exprimer la joye qu'on auoit de son arriuée. On luy fit encore de nouueaux presens à sa sortie pour aller à Vienne, d'où il fut à la Roche au Moine, & de là à Roche Maure qui n'est qu'à quatre lieuës d'Auignon. Année 1389.

Le Pape de son costé ne voulut rien oublier de tout ce qui pouuoit témoigner la ioye qu'il ressentoit de la visite d'vn si grand Roy; il commanda aux Cardinaux de l'aller receuoir en corps, mais parce que le pont d'Auignon estoit trop étroit pour la multitude du peuple dont il estoit remply, ils laisserent les Cardinaux *de Male-Pierre* & *de Saluces*, pour faire les honneurs du College, & reuinrent au Palais Pontifical; d'où le Pape fit partir tous les Officiers de la Chambre Apostolique auec vn grand Cortege de Noblesse. Ils receurent le Roy hors de la Ville, ils le conduisirent au Chasteau, où le Pape l'attendoit auec impatience, & d'abord les Cardinaux se leuerent pour le mener au Pape, qui le salüa fort amoureusement, & apres luy auoir donné le baiser de Paix, aussi bien qu'aux plus Grands de sa suite, le prit par la main droite, & le fit asseoir dans vne chaire de fort peu plus basse que la sienne; où il l'embrassa auec mille complimens, & auec tout ce qui se peut exprimer de tendresse, tant pour luy que pour les Seigneurs qui l'auoient accompagné. Apres cela ils eurent vn entretien secret, où le Roy n'admit que quelques-vns de ses plus Fauoris, & la conclusion en fut remise au lendemain, pour aller soupper ensemble, & pour acheuer la journée dans toutes sortes de recreations.

CHAPITRE SEPTIESME.

I. Loüis Duc d'Anjou Couronné Roy de Sicile par le Pape.
II. Qui fait le festin du Couronnement.
III. Et accorde au Roy la collation de plusieurs Benefices.
IV. Ferry Cassinel fait Archeuesque de Rheims.
V. Meurt peu apres & on en soupçonne les Dominiquains.
VI. Retour du Roy en France.

COmme le Pape auoit grand interest à maintenir l'inuestiture du Royaume de Sicile, qu'il auoit accordée à Loüis Duc d'Anjou apres la mort du Roy Loüis son pere, il se voulut seruir de l'occasion pour le Couronner auec plus de pompe, & cela se fit le lendemain de l'arriuée du Roy, en presence de sa Majesté, de la Reyne de Sicile Mere de Loüis, du Prince Charles son Frere, & des autres Princes & Seigneurs de la Cour. Le Pape celebra la Messe, & ie ne remarqueray point d'autre particularité de cette belle ceremonie, parce qu'elle se fit à l'ordinaire, sinon qu'ayant esté ceint du baudrier Royal, & le Pape à l'Autel luy ayant mis l'épée à la main pour marque de puissance & de superiorité, il luy fit faire le serment de fidelité en presence de toute l'Assemblée.

Le seruice finy, le jeune Roy fut conduit en la Salle preparée pour le festin, il prit place au dessous de nostre Monarque, & pour rendre la Feste plus auguste & plus solemnelle, les premiers de la Cour de France, & les Princes du Sang mesmes, porterent les plats & les seruirent sur la Table. Mais ie me dispenseray de donner le recit d'vn si superbe appareil, & c'est assez de dire qu'on satisfit auec admiration à tout ce que l'on peut imaginer de somptueux de la part d'vn Pape tres-magnifique qui auoit à disner auec deux grands Roys. Apres cela le nouueau Couronné receut les hommages de plusieurs de ses Subiets, auec les ceremonies ordinaires, & on le conduisit, nostre Roy & luy aux logis qui leur

Année 1389. auoient esté preparez à la Ville, pour y estre plus commodement auec toute leur Cour; mais on leur laissa toutes les entrées libres du Palais, sans en reseruer les lieux les plus secrets, & non pas mesmes les Cabinets où le Pape resserroit ce qu'il auoit de plus precieux.

Le Roy y demeura iusques apres la Toussaints, & eut plusieurs entretiens auec le Pape, tant en particulier, qu'en Congregation auec les Cardinaux; où ils traitterent secrettement des affaires de l'Eglise, & pour obliger d'autant plus sa Majesté en tous ses interests, Clement accorda au Roy la nomination de sept cens cinquante Benefices à son choix, en faueur des pauures Clercs de son Royaume, qui en estoient excluds par l'auidité de la Cour Romaine. Il consentit aussi à sa priere, que Frere *Iean de S. Auit* Religieux de l'Abbaye de S. Denis, Personnage également recommandable pour sa pieté, & pour sa prudence, fut fait Abbé de S. Medard de Soissons, & peu apres Euesque d'Auranches. Il remit encore au Roy le droit de conferer les Eueschez de Chartres & d'Auxerre, & quelques autres reseruez à sa collation, & promeut volontiers à l'Archeuesché de Rheims Messire *Ferry Cassinel.*

C'estoit vn Docteur fort celebre en droit Ciuil & Canon, & tres-excellent Theologien, duquel nous auons déja remarqué que l'on deut, à son éloquence & à son grand sçauoir, tout le succez du different que l'Vniuersité de Paris eut contre les Freres Prescheurs pour la deffense de la pureté immaculée de la Bienheureuse Vierge. Mais il n'en jouït pas long-temps, & le premier mois de son assomption en cette eminente Dignité, fut le dernier de la vie de cét excellent Homme. Il fut empoisonné. On soupçonna les Dominiquains de ce noir attentat, & tout ce que i'en puis dire pour ne pas juger temerairement d'vne chose cachée, c'est que s'ils ne le firent mourir, ils le haïssoient à mort.

Auec tant de graces du Pape, le Roy en receut encore de grands presens en prenant sa benediction, & toute la Cour fut regalée de mesme le troisiéme iour de Nouembre, que sa Majesté partit. Il disna auec les Cardinaux à Villeneuue lez Auignon où ils l'auoient reconduit, & de-là il prit son chemin par Montpellier, Narbonne & Carcassonne, pour arriuer le vingt-neufiéme du mois à Thoulouse capitale de Languedoc.

CHAPITRE HVITIESME.

I. Le Roy visite le Languedoc, & fait informer des exactions que les peuples auoient souffertes.

II. Destituë les Officiers, & en met d'autres.

III. Signale sa Iustice par la deliurance du Bailly de Thoulouse,

IV. Et par la poursuite faite contre Betisac sa partie.

V. Brulé pour ses crimes dans Thoulouse.

LE Roy y demeura iusques au 7. de Ianvier, & fit sa principale occupation des soins de purger la Prouince de plusieurs Tyrans, qu'il y fit adjourner, & ausquels il fit faire le procez auec autant de seuerité qu'il témoigna de compassion de tant de miseres. Il retint la connoissance des causes qu'il n'eut pas le loisir de juger, il expedia les autres, & afin d'arrester le cours de tant de maletostes, de concussions & de violences de la part des Fermiers Royaux, des Ministres de la Iustice, & des Gouuerneurs & Capitaines du Païs, qui auoient ruiné les meilleures familles, deserté les villes, & détruit les maisons dans la campagne & dans les meilleures places; il destitua tous les Officiers, pour en mettre d'autres en leurs Charges qui fussent plus soigneux de leur honneur que de leur profit. Il trauailla encore à proteger l'innocence contre l'oppression, & ie rapporteray vn exemple tout particulier de cette vertu toute Royale en la personne de Maistre *Oudart d'Attainuille.*

C'estoit vn homme d'honneur & de merite, & qui ne deuoit qu'à son seul sçauoir l'honneur qu'il auoit eu d'estre par luy pourueu de l'Office de Bailly de Thoulouse; mais comme sa vertu ne l'auoit sçeu deffendre contre les attaques de l'enuie & de la calomnie, il y auoit deux ans qu'il languissoit dans les prisons. Le Roy l'en deliura, mais il ne crut pas estre en liberté si sa reputation demeuroit captiue, & ce fut moins pour le remercier de cette grace que pour obtenir celle de prouuer son innocence, qu'il vint salüer sa Majesté. Il la suplia de faire reuoir son procez, & les Commissaires qu'on luy donna rapporterent deuant le Roy en son Conseil, qu'il auoit esté faussement accusé de maluersation en sa Charge de Iuge, & de concussion, par des témoins qu'on auoit subornez pour perdre vn homme de bien. Année 1389.

Ces témoins aprehendez & mis en Iustice, en demeurerent d'accord par leurs depositions, & declarerent qu'ils auoient esté pratiquez & induits à cette calomnie par le nommé *Iean Betisac*, Secretaire du Duc de Berry, qui l'auoit tiré du neant & de la lie du peuple pour en faire la principale personne de son Conseil. Ce Coquin d'autant plus cruel dans l'abus des bonnes graces de son Maistre, qu'il mettoit tout son appuy dans les richesses, en auoit amassé d'immenses, il auoit fait sa fortune de la desolation des Prouïnces entieres; mais il seruira d'exemple à la posterité, qu'vne si inique eleuation n'est bien souuent qu'vn precipice, ou plustost vn échaffaut & vn Throsne, d'où la Iustice condamne les Tyrans auec plus d'éclat. Il fut arresté par ordre du Roy, & non seulement il ne confessa pas qu'il auoit suborné les témoins; mais il en dit plus qu'on n'en attendoit, en ce qu'il auoüa qu'il n'auoit conjuré la perte du Bailly, que parce qu'il auoit esté chargé du peché contre nature, par la deposition d'vn jeune Gentilhomme qui auoit esté par luy condamné à estre brûlé. Si bien que se voulant dérober de la recherche de la Iustice en la persecutant; il creusa pour luy le precipice qu'il auoit preparé pour y enseuelir son crime auec celuy qui le pouuoit punir; si bien, dis-je, que luy-mesme hasta sa condamnation dans l'abandonnement où il se trouua loing du secours & de la protection de son Maistre, & au milieu des crys & des reproches d'vne grande Prouince, appuyez de la presence du Roy & de son Conseil, qui le Mercredy deuant la Feste de Noël l'enuoyerent au supplice, pour expier dans le feu par le plus cruel de tous les tourmens, le plus vilain & le plus detestable de tous les vices.

CHAPITRE NEVFIESME.

I. *Le Roy visite le Comte de Foix.*
II. *Qui le reçoit d'vne maniere fort galante.*
III. *Le Roy gagne le prix à lancer le jauelot.*
IV. *Et reçoit l'hommage du Comte, qui le declare son heritier.*
V. *Histoire déplorable de la mort du fils vnique du Comte.*
VI. *Bon succez du voyage de Languedoc.*

APres ce chastiment exemplaire, qui fut la derniere action de Iustice que le Roy fit à Thoulouse, il en partit pour aller au païs *de Foix*, & le Comte rauy de cét honneur, reüssit si bien dans le dessein qu'il eut de le bien receuoir, que ce n'est pas assez de dire qu'il chercha tous les moyens qu'on pouuoit inuenter pour témoigner vne parfaite joye, & pour faire valoir sa magnificence auec vn si grand Prince, si ie n'en donne le recit. Le Roy aprochant de Mazeres, il l'enuoya rencontrer par cent des plus nobles de tous ses Cheualiers, & ils luy presenterent de sa part quantité de moutons, grand nombre de bœufs gras, & enfin vne belle troupe de fort beaux cheuaux de son haras, tous portans des

Année 1389.

colliers auec des sonnettes d'argent. Si ce Regale fut tres-agreable au Roy, il fut encore plus plaisant dans la maniere de le presenter, qui le fit rire de bon cœur quand il le sçeut; car tous ces Seigneurs estoient vestus de sayes de païsans, & en habit de Bouuiers, comme si eux-mesmes eussent esté les Pastres de ce Bestail, & la qualité du present & les haillons, preocuperent si bien les sens, qu'on ne prit point garde à la taille, non plus qu'à la bonne mine, & à la bonne physionomie de cette élite de Noblesse. Ces mesmes Gentils-hommes estans venus salüer le Roy sous d'autres habits, auec des manteaux tous semez de fleurs de lis d'or, & auec des instrumens de Musique, il s'auisa de demander au Comte qui mangeoit auec luy qui estoit cette belle trouppe, & ce fut alors que le deguisement fut découuert. Ce sont vos tres-humbles seruiteurs, Sire, luy dit-il, & » qui sont tellement disposez à tout ce qu'il plaira à vostre Majesté de leur commã- » der, qu'ils vous obeïroient comme des Bouuiers & des Pastres font à leur Maistre.

Voila le diuertissement du premier iour, & le lendemain les mesmes Cheualiers donnerent au Roy le plaisir de voir lancer le jauelot, qui estoit le jeu le plus commun parmy les Nobles du païs. Le Comte proposa pour le prix vne Couronne d'or; mais quoy qu'ils y fussent fort adroits, & quoy qu'apparemment ils le deussent emporter, tant par l'agilité du corps & par la force des bras qui leur estoient naturelles, le jeu pleut au Roy qui en voulut estre, & bien qu'il fût tout neuf à cette sorte d'exercice, il s'en acquitta si bien, que de l'aueu mesme de ces Cheualiers, il remporta l'honneur & le prix du defy: neantmoins il n'en voulut point profiter, il la leur abandonna genereusement pour satisfaire à sa liberalité accoustumée. Le Comte loüa comme il deut l'adresse & la belle disposition d'vn si grand Prince en presence de toute la Cour, & peu auparauant son depart, apres luy auoir rendu à genoux l'hommage lige de ses terres, il témoigna l'affection qu'il auoit conceuë pour sa Majesté, par ce compliment officieux. » I'ay passé toutes les premieres années de ma Cheualerie au seruice de vos Ance- » stres, & comme i'en ay receu des honneurs & des bien-faits que ie ne puis ou- » blier, ie m'estime si heureux de les pouuoir reconnoistre en vostre personne, » que ie vous supplie d'accepter pour vous & pour vos hoirs la succession de ma Comté de Foix.

Il n'auoit plus alors d'enfans legitimes, & n'auoit eu de son mariage auec la sœur du Roy de Nauarre, qu'vn fils vnique, jeune Seigneur de grande esperance, qu'il auoit peu auparauant fait mourir en prison, & l'Histoire est assez singuliere & assez déplorable pour estre icy rapportée. Le Comte luy auoit permis d'aller voir le Roy de Nauarre son Oncle, & sur ce qu'il luy arriua mal-heureusement de se plaindre de ce que son pere qui estoit si riche ne l'entretenoit pas dans vn estat digne de sa naissance & de son rang, ce Prince perfide & malicieux, prit occasion d'abuser de sa simplicité pour luy faire faire innocemment le plus horrible de tous les crimes. Il luy dit qu'il luy vouloit donner d'vne poudre admirable, dont son pere n'auroit pas si-tost gousté qu'il le rendroit Maistre absolu & administrateur de tous ses biens, & ce jeune homme le creut si bien qu'il en prit, & qu'il proposa de s'en seruir: mais il estoit si éloigné de la pensée du parricide, qu'il ne feignit point d'en reueler le secret à son retour à son frere Bastard. Celuy-cy en aduertit le Comte son pere, il commanda aussi-tost à son fils d'apporter cette poudre, & on reconnut que ce n'estoit point vne espece de Philtre, mais vn veritable poison, par l'essay qu'on en fit sur vn morceau de chair, dont vn chien creua à l'instant mesme, en presence du Comte & de tous ceux de sa suitte, & le pauure jeune homme fut aussi-tost mis en prison & condamné à mort, par vn pere irrité que le ressentiment de voir perir sa race & sa posterité ne put flechir.

Ce voyage du Roy en Languedoc fut de grande importance pour son seruice, les peuples l'aymerent comme le Pere de la Patrie, pour le repos qu'il leur donna par le rétablissement des bonnes Coustumes & de la Iustice, qu'il rappella d'vn si long exil; les Comtes & les Seigneurs qu'il visita en passant conceurent de nouuelles affections pour son seruice, & il leur promit encore pour derniere

satisfaction, de leur donner vn autre Gouuerneur que le Duc de Berry, au premier Conseil qu'il tiendroit à Paris ; où sa presence estoit necessaire pour le bien de ses affaires. Année 1389.

CHAPITRE DIXIESME.

I. Mort du Pape Vrbain.
II. Histoire plaisante d'vn imposteur Grec qui se disoit Patriarche de Constantinople.
III. Qui Couronne le Roy de Chypre en cette qualité & fait des Euefchez en son Royaume.
IV. Il est emprisonné à Rome où sa fourbe est découuerte.
V. Vient en Sauoye où il trompe le Comte.
VI. Ioue le Pape en Auignon auec toute sa Cour.
VII. Sa belle reception en France.
VIII. Il enjolle les Moines de S. Denis.
IX. En emmeine deux pour aller querir des Reliques & des œuures de S. Denis Areopagite. Il leur promet des Euefchez.
X. Il disparoist en chemin & les deux Moines obstinez vont iusques à Rome où ils sont détrompez.

EN ce temps-là mourut Vrbain soy disant Pape & seant à Rome, au lieu duquel les Cardinaux de son party firent election d'vn Neapolitain nommé Iean, qui prit le nom de Boniface. Celuy-cy pour gagner les affections des Romains, qui profitent de la deuotion des Estrangers, & pour donner bonne odeur de sa pieté, accorda extraordinairement le grand Iubilé, qui n'arriue que de cinquante-en-cinquante-ans, en faueur de ceux qui viendroient visiter l'Eglise des Saints Apostres, & les peuples y accoururent en foule de tous les endroits de la Chrestienté, horsmis de France, qui tenoit pour Clement.

Parmy les incidens de cette année ie ne ferois obmettre l'histoire assez plaisante des fourbes d'vn certain Grec nommé Paul, né de pauures parens en l'Isle de Tagar, & qui se hazarda pour deuenir riche en dépit de la Fortune, de contrefaire le Patriarche de Constantinople & de s'en approprier tous les honneurs dans les pays étrangers qui n'estoient pas frequentez de ceux de sa Nation. Il s'accompagna de gens de sa sorte & de son intelligence, il s'embarqua auec eux, & le premier Theatre où il joüa sa Comedie fut l'Isle de Chypre. Il y fit si bien son personnage, que le Roy de cette Isle s'estima bien-heureux de n'estre point encore Couronné, pour receuoir cét honneur de sa main auec toutes les ceremonies de l'Eglise Grecque, & cela luy valut trente mille beaux écus d'or, qui seruirent bien à le mettre en équipage & à donner éclat à sa fausse qualité. On accourut à luy de tous costez comme au Souuerain Pontife, & la presse y estant d'autant plus grande qu'il estoit fort indulgent dans l'octroy des graces & des Benefices, il auroit leué les derniers scrupules par l'insolence qu'il eut d'attenter à l'ordre ancien, & de changer en Euefchez quelques dignitez Ecclesiastiques.

Le Royaume de Chypre ainsi dupé, il alla à Rome auec intention d'en faire accroire de mesme au Pape Vrbain & à toute sa Cour ; mais il trouua plus fin que luy, on fut vn peu trop difficile à persuader, & parmy l'embarras de mille questions où il parut assez empesché, il suruint des gens qui luy soûtinrent en face

Année 1389.

qu'ils venoient de Grece, & que cette année mesme ils auoient veu le Patriarche qu'il pretendoit representer. Il fut conuaincu & comme affronteur qu'il estoit, mis en prison par ordre d'Vrbain; où il demeura en grande pauureté tout le reste de son Pontificat, & iusques à l'Election de Boniface, qu'il en sortit auec tous les autres prisonniers, selon la coustume qui s'obserue à Rome de donner la liberté à tous les prisonniers au Couronnement d'vn nouueau Pape. Ce fut pourtant à condition de ne se plus méler du métier, mais il estoit trop doux pour vn homme né à cela, & il est si peu de l'vsage de tels frippons de se corriger par le chastiment, qu'il ne sert qu'à les rendre plus malins.

Il sçeut que le Comte de Sauoye estoit parent du veritable Patriarche de Constantinople, il alla effrontément l'aborder, il luy dit qu'il auoit l'honneur de luy appartenir, & sur la difficulté qu'il fit de le croire, il luy fournit à point nommé vne genealogie où tous les degrez estoient si distinctement cottez qu'il ne sçeut que dire. Apres cela il le mit luy mesme sur le discours de ce qui luy estoit arriué à Rome, & il couurit si bien le pretexte de sa prison & de la confiscation de ses biens par l'Antipape Vrbain, à cause de la liberté qu'il auoit prise de l'auertir en conscience que l'Election de Clement son Competiteur estoit seule Canonique & sainte, que le Comte qui estoit du mesme party se laissa aller à tout ce qu'il voulut. Ses premiers doutes se conuertirent en compassion, il le reconnût en mesme temps, & pour Patriarche Chef de l'Eglise Grecque, & pour son Allié, il l'honora comme tel, il l'aima mesme pour son esprit, & apres l'auoir long-temps retenu & festoyé chez luy, il luy fit present d'vne grande somme d'argent, & luy ordonna vn équipage de douze cheuaux & d'autant de valets pour le conduire en Auignon.

Le Pape Clement & les Cardinaux persuadez d'vne apparence si probable, ne firent point de difficulté de le reconnoistre, ils le receurent en grand honneur, & il fut traitté auec grand appareil tant au Palais Pontifical, que dans les maisons particulieres de Messieurs du Sacré College. Enfin il payoit si bien son écot par le recit de tout ce qu'il auoit souffert à Rome pour le party du Pape Clemẽt, & par le secours d'vn Truchemẽt aussi fourbe que luy, qu'on ne croyoit pas pouuoir satisfaire à ce qu'il auoit merité, & qu'on estima qu'il estoit important de l'engager auec eux & de s'asseurer de sa perseuerance pour le maintien de leur faction. Il le promit par serment solennel, & parce qu'il estoit capable de les seruir par tout ils le laisserent aisément venir en France, auec la benediction du Pape & leur argent.

Cela parut assez nouueau à ceux de nostre Nation, mais il n'en fut que plus consideré, quand on fit reflexion sur le lieu d'où il venoit & sur la maniere dont il auoit esté receu. Le Roy mesme s'y laissa surprendre, il ordonna qu'on le traitât le plus honorablement qu'il seroit possible, & il l'enuoya rencontrer par vn Cortege d'Euesques hors de Paris où ils le conduisirent en grand honneur iusques en son logis. Il y demeura long-temps, visitant auec soin & auec apparence de grande deuotion toutes les Eglises tant Cathedrales que Collegiales de la ville & des enuirons de Paris, & les maisons de Religion, où il estoit receu auec d'autant plus de respect qu'il portoit vne Chappe Episcopale, auec le Pallium, & des sandales dorées, que le reste de son habit estoit tout autrement magnifique & riche que celuy de nos Prelats, & qu'il estoit toûjours suiuy d'vne belle & leste compagnie de Gentilshommes à cheual. Il estoit de mediocre taille, d'vn visage pasle vn peu meslé de noir & decoré d'vne longue barbe; il estoit graue en son marcher & en ses paroles, & parloit toûjours par Interprete, endormant nos François des contes ordinaires à ceux qui viennent de loing, qu'ils ne croyoient que trop, à leur ordinaire d'ajoûter foy aux moindres vray semblances.

Entr'autres Eglises de ce Royaume, il n'oublia pas celle de S. Denis, & ce fut là vn des plus beaux actes de la Comedie; où l'Abbé & les Religieux le receurent auec toute sorte de respect & de bonne chere, & luy firent voir toutes leurs Reliques qu'il honora auec l'apparence d'vne parfaite deuotion, mais particulierement celles de S. Denis & de ses Compagnons. Ce fut là qu'il parut le plus touché,

& qu'il sembla que son zele luy faisoit violence pour faire le Panegyrique de ce bien-heureux Areopagite, qu'il dit auoir esté Archeuesque d'Athenes, & apres auoir par plusieurs fois témoigné qu'il estimoit la France bien-heureuse de iouïr d'vn gage si precieux, il en voulut donner à ses hostes pour les frais de leur reception. Il n'est, dit-il, que trop public dans toute nostre Grece que le corps de ce glorieux Areopagite repose en ce lieu-cy, mais il nous en est resté quelque chose d'assez precieux, que ie voudrois qui fut icy, quoy que nous le conseruions auec autant de soin que de Religion. Ce sont sa ceinture, ses souliers & plusieurs liures de sa composition, qui sont d'autant plus chers à sa patrie qu'ils sont tous escrits de sa main. Il offrit en suite de les leur enuoyer, & leur proposa pour cela de luy donner deux de leurs Religieux, promettant d'en auoir grand soin, iusques à dire effrontément qu'il ne desesperoit pas d'en voir quelqu'vn Archeuesque auparauant que de mourir. Cela aida beaucoup à luy faire trouuer compagnie, & l'on ioignit à son Cortege deux bons Moines tous brûlans d'enuie de rendre ce seruice à leur Maison qui entreprirent gayement ce beau pelerinage, garnis de bonnes lettres de recommandation de la part du Roy & des Princes, pour l'Empereur & pour tous les Roys & les Souuerains des Estats où il auroient à passer.

Année 1389.

Les Bonnes gens n'auoient que faire de tant de precaution, pour demeurer auec plus d'éclat les dernieres duppes de cét Imposteur, qui prit congé du Roy, qui en receut de grands presens, & qui ne les mena que iusques à la mer, où il les fit long-temps attendre l'occasion d'vn vent fauorable. Les Mariniers qu'il auoit corrompus les remettoient de iour à autre, & cependant il chargea tout son butin, & vne belle nuit, il s'en alla sans dire mot, & sans autrement recompenser tous ces Officiers qui auoient seruy au triomphe de ses filouteries. Les pauures Moines comme ceux qui croyoient perdre dauantage, furent les plus difficiles à persuader; ils ne se rebuterent point, & dans la pensée de le rejoindre à Rome, ils pousserent iusques-là; mais s'y estant enquis de la vie du galand, ils trouuerent la fin & l'accomplissement de leur belle peregrination, dans les actes publics de ses fourbes & de ses friponneries.

CHAPITRE ONZIESME.

I. *Different entre l'Euesque de Paris & l'Abbé de S. Denis, à qui feroit le procez à vn Heretique.*

II. *Qui mourut dans les prisons de S. Denis.*

Cette année-cy termina le procez qui duroit depuis huit ans entre l'Euesque de Paris & l'Abbé de S. Denis, au sujet d'vn Heretique nommé Lorin qu'il tenoit dans les prisons de l'Abbaye, & dont la mort les mit d'accord: l'Euesque ayant pretendu qu'il n'appartenoit qu'à luy de connoistre du crime de l'heresie, & l'Abbé soustenant au contraire qu'il en estoit en possession en vertu de ses priuileges. C'estoit vn gueux, malfait de sa personne, & encore plus contrefait de l'esprit & des moeurs, qui condamnoit tous les Articles de nostre Religion, qui nioit & méprisoit tous les Sacremens; & particulierement declamoit contre celuy de l'Eucharistie, soustenant que le Corps & le Sang de Iesus-Christ n'estoient point sous les especes du pain & du vin. Quand il mandioit dans les Eglises, il ne se contentoit pas de ne point adorer l'Hostie entre les mains du Prestre, il querelloit impudemment ceux qui le faisoient, & les appelloit fols & idolatres, de rendre les honneurs diuins à vne oublie faite d'vn peu d'eau & de farine. On le mit prisonnier, & quelques Personnes d'honneur & de sçauoir entreprirent en vain de le conuaincre & de le ramener en son deuoir; il persista dans son opiniastreté iusques à la mort, & comme il estoit indigne de la sepulture des Chrestiens, on fit mettre son corps dans vne fustaille, pour l'aller enfouïr en terre prophane auprez de la Tour murée.

ANNEES

- De Nostre Seigneur: 1390.
- Du Schisme: 12.
- Des pretendus Papes: Vrbain VI. à *Rome*. 12. Clement VII. en *Auignon*. 12.
- De la vacance de l'Empire d'Occident en *Allemagne*. 12. *Wenceslas de Luxembourg Roy de Bohéme, fils de l'Empereur Charles IV, mort 1378. éleu Roy des Romains, & non reconnu pour Empereur.*
- Du Regne des Rois Chrestiens de l'Europe:
  - Charles VI. en *France* 10.
  - Richard II. en *Angleterre*. 13.
  - Iean I. en *Espagne*, autrement *Castille* & *Leon*, 10 & dernier par sa mort arriuée le 9. d'Octobre & de Henry son fils le 1.
  - Iean I. *en Arragon*. 3.
  - Iean *en Portugal*. 5.
  - Charles III. en *Nauarre*. 5.
  - Sigismond de Luxembourg dit de Bohéme *en Hongrie*. 6.
  - Iagellon *en Pologne*. 5.
  - Loüis Duc d'Anjou en *Sicile*. 5.
  - Ladislas d'Anjou dit *de Duras* vsurpateur du Royaume. 6.
  - *Marguerite Regnante* en Dannemarck & *Suede* auec Eric son neueu. 4.
  - Robert Stuart III. du nom en *Escosse*. 2.

Principaux Princes du Sang, Grands Officiers, Ministres d'Estat, & Fauoris de la Cour de France.

Princes du Sang:
- Louis de France Duc *de Touraine*, & enfin d'Orleans, frere du Roy.
- Louis II. Duc *d'Aniou*, Roy de Sicile.
- Oncles du Roy:
  - Iean de France, Duc de *Berry*, &
  - Philippe le Hardy Duc de *Bourgogne*.
- Pierre Comte *d'Alençon*.
- Charles *d'Evreux Roy de Nauarre 3. du nom.*
- Loüis Duc de *Bourbon*, oncle maternel du Roy, *& grand Chambrier* de France.
- Iean de *Bourbon*, Comte de la Marche & de Vendosme, *Ancestre de nos Roys.*
- Iean, dit de Montfort, Duc de *Bretagne*.

Oliuier, Sire de Clisson, *Connestable* de France, Ministre d'Estat auec Bureau *de la Riuiere*, Pierre *de Villaines*, dit le Begue, Iean *le Mercier*, Sire de Noviant, & Iean *de Montagu*.

Arnaud de Corbie, *Chancelier* de France.

Mareschaux de France:
- Iean de Mauquenchin, *dit Mouton*, sire de Blainville.
- Loüis de Sancerre, Seigneur de Charenton.
- Iean sire de Rieux & de Rochefort.

Iean de Vienne, Seigneur de Rollans, *Admiral*.

Moradas sire de *Rouuille*, Lieutenant des Maréchaux en Normandie auec Iean d'Aurichier.

Waleran de *Luxembourg* Comte de S. Pol & de Liney, *Capitaine General en Picardie.*

Lancelot de Long-Villiers S. *d'Engoudessen*, & *de Saigneuille* son Lieutenant.

Guillaume *Paynel* S. de Hambuye, Iean Sire de *la Ferté-Fresnel*, & Herué de *Mauny*, Capitaines Generaux en Normandie.

Guichard Dauphin, *grand Maistre des Arbalestriers.*

Guillaume Sire de Blequin son Lieutenant.

Guy, Sire de Cousan & de la Perriere, *grand Maistre* de France.

Arnaut Amenion, sire d'Albret, *grand Chambellan.*

Bureau sire de la Riuiere, *premier Chambellan.*

Loüis de Giac Grand *Eschançon.*

Raoul Sire de Raineual, *grand Panetier.*

Charles d'Yury, *Cheualier trenchant.*

Guillaume Chastelain de Beauuais, *Queux de France.*

Charles de Bouuille, *Gouuerneur de Dauphiné.*

Charles Sire de Sauoisy, *Grand Maistre d'Hostel de la Reyne.*

HISTOIRE



HISTOIRE DV REGNE DE CHARLES VI. ROY DE FRANCE.

LIVRE DIXIESME.

CHAPITRE PREMIER.

I. Le Gouuernement de Languedoc donné au Sire de Cheureuse par la destitution du Duc de Berry.

II. Qui s'en prend au Connestable & au nouueau Conseil du Roy. Année 1390.



PRES la Feste de Pasques, le Roy continuant dans la resolution de r'établir le Languedoc, prit les aduis de son Conseil, & pourueut de ce Gouuernement Messire *Pierre de Cheureuse*, sage & vertueux Cheualier, & capable par l'experience qu'il s'estoit acquise dans les affaires, de rendre à cette Prouince le repos que le Duc de Berry luy auoit osté par toutes les exactions; qu'il promit au Roy d'abolir. En mesme temps il fallut faire sçauoir au Duc que le Roy auoit disposé de ce Gouuernement, & sa Majesté luy en écriuit, pour l'obliger à souffrir qu'il fût publié dans les vingt-deux Villes qu'il possedoit en Guyenne, qu'on eut à reconnoistre le Sire de Cheureuse. On choisit pour cela le Sire de *Harpedane* Breton (il faut lire Poiteuin) neueu d'Oliuier de Clisson Connestable de France, qui fut témoin du ressentiment qu'il eut d'vne destitution qui le priuoit de tant de biens, & de la haine qu'il fit paroistre contre le Connestable & le Conseil. Il dit plusieurs fois qu'ils abusoient d'vn temps qui ne dureroit pas toûjours, & que la fortune se lasseroit bien-tost de leur estre si fauorable, & comme le Sire de Harpedane vid que rien ne le pouuoit adoucir, il s'ennuya de tant d'injures & de menaces, & partit sans congé pour reuenir à la Cour en grande diligence.

CHAPITRE SECOND.

I. Les Genois demandent secours au Roy contre les Barbares d'Afrique.

II. Le Duc de Bourbon s'offre pour le conduire.

III. Dresse vne Armée, & prend vn Genois pour Lieutenant General.

IV. Differend entre les François & Italiens à cause du Schisme.

V. Les François épouuantez d'vne tempeste, retenus par le Lieutenant Genois.

VI. Arriuée des Chrestiens à la Coste de Thunis.

VII. Leur descente par force d'armes à Carthage.

VIII. Qu'ils somment de se rendre, & qu'ils assiegent.

IX. Vigoureuse resistance des Assiegez.

X. Grand combat. Noms des Nobles qui y moururent.

XI. Les Genois traittent secretement auec le Roy de Thunis.

Année 1390.

LA Nation infidelle des Turcs tirant de grands auantages du Port d'Afrique, qui est le plus fameux de l'Vniuers pour la commodité de singler de là en toutes ses parties, la Seigneurie de Gennes y estoit la plus interessée, parce que ces Pirates trauersoient son trafic, & l'obligeoient comme la plus exposée à leurs courses, d'estre perpetuellement en garde contre toutes leurs surprises. Ce n'est pas que les Genois manquassent de courage pour les aller attaquer & par mer & par terre; mais ils se deffioient de la durée de leurs forces dans la continuation d'vne longue guerre contre vn si grand peuple, & considerans sagement que ce deuoit estre l'entreprise d'vn Prince puissant, ils eurent recours au Roy, & luy enuoyerent des Ambassadeurs, qui arriuerent sur le point de son départ pour le voyage de Languedoc. Il les receut fort gratieusement, & leur ayant accordé l'audience, celuy qui portoit la parole luy fit ce petit discours. Sire, la Republique de Gennes, qui nous a depéchez vers vostre Majesté, nous a donné ordre de luy representer les iustes apprehensions dont elle est tourmentée, de ne pouuoir long-temps resister aux courses & aux incursions continuelles des Turcs, qui employent contr'elle tout ce qu'ils ont de forces sur la Mer, & qui exercent sur ses Sujets toutes les Cruautez des corsaires & des Barbares. Nous auons pris les armes pour nous defendre, nous nous sommes assez souuent rencontrez auec eux, & assez de fois les euenemens en ont esté diuers, mais toûjours malheureux, comme il est ordinaire à de petits Estats de s'affoiblir mesme par leurs victoires; par ce qu'ils n'ont pas des ressources ny des moyens de se rétablir par eux-mesmes, quand ils ont affaire à vn Ennemy puissant & qui peut toûjours hazarder. Si bien que c'est estre vaincus, que de n'auoir plus dequoy vaincre, & qu'il ne nous reste plus d'esperance que du costé de vostre protection, qui est le seul port qui nous soit asseuré; mais quoy qu'il y ait vn peu de honte d'auoüer son impuissance, il y a sujet d'en estre consolé dans l'asseurance que nous auons, si c'est meriter le secours d'vn Prince magnanime & tres-Chrestien, que de luy reueler ses besoins, que c'est encore vn sujet de n'en point douter quand on le reclame contre les ennemis de Iesus-Christ. Nous vous demandons cette grace, & si vous nous l'accordez pour le salut de nostre Pays, nous offrons à vostre seruice toutes les forces que vous nous aurez conseruées, & nous vous protestons qu'elles seront toûjours prestes pour satisfaire à nostre reconnoissance, & qu'il n'y aura iamais de

pretexte ny de raison qui nous en puissent détourner. Mais nous vous suplions de vous seruir de l'occasion de la treue que vous auez auec vos ennemis, & de nous assister presentement, auparauant que vos trouppes se dissipent & se relâchent, auparauant mesmes que nos ennemis sçachent que vous nous faites l'honneur de nous assister, & cependant que nous auons vne Flotte toute preste pour les conduire, que le temps est fauorable pour leur embarquement, & que nous auons dequoy fournir non seulement à leur solde mais à tout ce qui leur sera necessaire, & à la recompense des seruices qu'ils nous rendront. Année 1390.

On les fit retirer pour en deliberer, & la proposition ayant esté bien receuë, le Roy les fit rapeller & leur dit de sa propre bouche. C'est vne action digne d'vn Roy de secourir tous ceux qui sont opprimez, & c'est encore le plus glorieux employ d'vn Prince tres Chrestien, d'assister de ses forces tous ceux qui sont exposez à la fureur des ennemis de nostre Religion. Ie souhaitterois de tout mon cœur de la pouuoir seruir de ma personne dans cette occasion icy, mais puis qu'il ne m'est pas permis de donner cét auantage aux Anglois, sçachez mes bons amis, que ie ne laisseray pas de vous aider d'vn bon nombre de François, & i'espere de leur valeur qu'ils vous feront connoistre qu'ils sont en possession, ie ne dis pas de deffendre seulement leurs Alliez, mais d'étendre leurs Estats & d'accroistre leur fortune. Le succez fit voir que le Roy n'auoit rien auancé à la gloire de nostre Nation qui ne fut veritable, car plusieurs de l'Assemblée furent aussi-tost épris du desir de se signaler en cette sainte & genereuse entreprise. *Loüis* Duc *de Bourbon* Oncle maternel du Roy, s'offrit sur le champ, il témoigna qu'il s'estimoit bienheureux de suiure les pas du grand S. Loüis son Ancestre, & de terminer le cours & la gloire de ses Armes dans le mesme pays, & plusieurs autres grands Seigneurs persuadez d'vn si bel exemple, promirent de l'y accompagner, & suplierent le Roy à genoux de leur faire la grace de leur permettre. Les principaux furent *Philippe d'Artois* Comte d'Eu, Messire *Charles d'Albret* & le Comte *de Harcourt*, Cousins germains du Roy, & Messire *Iean de Vienne* Admiral de France.

Le Roy y consentit volontiers, il donna tout le commandement & la conduitte de cette nouuelle Croisade au Duc de Bourbon son Oncle, comme au plus qualifié d'entr'eux, & renuoya les Ambassadeurs bien ioyeux de leur negociation, & comblez de sa magnificence & de sa bonté. Le Duc ne perdit point de temps, il mit sur pied en moins d'vn mois quinze cens hommes d'armes tous Cheualiers & Escuyers, auec grand nombre d'Arbalestriers & autres gens de pied, & le Comte d'Erby fils du Duc de Lanclastre qui voulut estre de la partie, y ioignit vn petit nombre de trouppes, mais fort aguerries, qu'il amena d'Angleterre, & qu'il embarqua à Marseille; d'où le Duc & luy partirent pour Gennes. Ils furent receus & logez dans la Ville, & l'Armée répanduë dans le pays d'alentour, où ils attendirent quatre mois entiers que les quatre vingt gros Vaisseaux que la Seigneurie faisoit équipper fussent prests à mettre en mer, & ses trouppes aussy, qui se trouuerent au nombre de mille Arbalestriers & de deux mille hommes d'armes, sans y comprendre les Matelots & autres gens de marine, qui estoient prez de quatre mille sous le commandement de Iean d'Outre-marins tres bon homme de mer, nourry & endurcy à toutes les fatigues de la nauigation, & qu'on estimoit le plus capable de bien conduire celle-cy, par l'experience qu'il auoit acquise, & par la science de la carte marine qui luy auoit appris à éuiter les escueils & à trouuer les Ports & les riuages necessaires.

On le fit Lieutenant general sous le Duc de Berry, & l'embarquement se fit auec beaucoup d'esperance & de ioye, mais il y eut different à qui feroit la benediction quand on fut sur le point de demarer, à cause du mal-heureux Schisme qui tenoit l'Eglise en diuorce. Les Genois la vouloient receuoir de leurs Ecclesiastiques qui reconnoissoient Boniface, & nos François maintenans que cela appartenoit à ceux qu'ils auoient amenez, qui tenoient pour Clement, ils en vinrent à de grosses paroles, & les plus sages eurent assez de peine à trouuer vn expedient pour les mettre d'accord, qui fut que des Prestres choisis dans l'vne & l'autre obedience feroient la ceremonie chacun pour ceux de son party. Apres

Année 1390. cela on leua les ancres, l'on mit la voile au vent, & ce fut par vn temps si peu fauorable, que l'espace d'vn mois entier ils furent le joüet d'vne tempeste continuelle, qui les poussa tantost deça, tantost delà, qui les mit souuent en danger de s'aller briser contre des bancs & des Rochers, & qui les contraignit enfin de relâcher en Sardaigne & d'y moüiller l'ancre pour s'y rafraischir, & pour attendre vne meilleure saison.

Ce fut là que le ressouuenir des perils qu'ils auoient courus, dégousta tous nos gens de l'entreprise qu'ils auoient faite auec tant d'empressement, & il y en eut fort peu qui ne murmurassent & qui ne témoignassent hautement qu'ils ne s'exposeroient pas vne seconde fois à la bourasque des vents & à la reuolte des flots. C'est ce qui fit demander l'assemblée au Lieutenant Genois, qui craignit » d'estre abandonné & cela seruit extremément à remettre tous les esprits. Vous » sçauez par vne longue experience, mes chers Compagnons, leur dit-il, que dans » tout ce que les hommes entreprennent ils ne sont à loüer que de leur belle reso- » lution, parce que l'execution n'est point en leur puissance, & que tout ce qui est » grand est hazardeux & difficile. Ce n'est qu'à cette condition qu'on peut meri- » ter la reputation qu'on cherche dans le métier des armes, & je ne connois point » la veritable generosité, que sous le nom d'vne vertu constante, qui nous fait » soustenir patiemment & vigoureusement contre tous les obstacles qui se presen- » tent, & qui anime nostre courage contre toutes les trauerses qui nous suruien- » nent. Il les blasma fort doucement d'auoir si peu de fermeté que d'estre épouuantez d'vne petite disgrace qui ne leur pouuoit estre impreueuë, & il les fit de nouueau r'embarquer, mais ce ne fut que pour courir vn plus grand danger. A peine les voiles furent elles mises au vent, que voicy sur le haut du jour vne nouuelle tempeste qui se leue, qui les bat, qui les écarte, qui les poursuit, & qui met à bout tout l'art & toute l'experience des Pilotes: & j'ay appris de quelques-vns du Voyage, que la peur fut aussi grande de leur part que du costé du soldat, & que les Patrons eux-mesmes, témoignerent qu'il n'y auoit plus de salut à esperer que de la misericorde de Dieu & du merite de la cause pour laquelle ils s'estoient exposez.

Tout le monde se mit en prieres, & aussi-tost le vent auparauant si furieux deuint paisible, tous les Vaisseaux se rassemblerent, & il les conduisit gayement à la Coste de Barbarie, où l'on n'eut plus de peine qu'à retenir l'ardeur de nos François, qui vouloient aller prendre tout ce qu'ils voyoient de places Mahometanes. Les Genois leur répondirent toûjours, Nous auons plus affaire de vous ailleurs, & vous agirez plus vtilement quand nous aurons atteint le port de Carthage, mais le Roy de Thunis qui se defioit bien qu'ils n'en vouloient principalement qu'au lieu d'où leur estoit venu tant de maux, y auoit donné bon ordre. Il y auoit enuoyé vne forte garnison de six mille hommes, & il auoit encore vne Armée de quarante mille Combattans en terre pour s'opposer à la descente des Chrestiens, qui ne demandoient pas mieux que de venir aux mains pour signaler leur courage & cette agilité de corps presque incroyable qui leur est naturelle & qui sert beaucoup dans les combats.

Il y en auoit vne partie sur le bord de la mer, tous prests à accabler nos gens à forces de fléches & de traits, & l'Amiral Genois qui considera leur contenance l'espace de prez de six heures, trouua la descente assez difficile; mais comme elle estoit necessaire, il n'oublia rien pour encourager les Chre- » stiens. Ne vous étonnez pas, leur dit-il, de cette multitude confuse que vous » auez à combattre, & si la chose vous semble difficile, considerez, que c'est » la seule raison qui vous la rende glorieuse. L'occasion presente ne demande » point de conseil que celuy de montrer ce que nous auons de courage & de » resolution, & de faire voir que nous sommes trop braues pour nous compter » auec ces Barbares, & pour croire que la Victoire depende plûtost du nom- » bre que de la valeur des combattans. Tout ce que nous auons à faire, c'est d'inuoquer le secours du Ciel, & de recommander à Dieu le succez de cet- » te action, auec quelque confiance qu'il ne nous refusera pas la grace qu'il

a tant de fois accordée à de petites trouppes qui ont combattu pour la gloire de son nom contre des Armées innombrables de Nations infidelles. Enfin apres leur auoir representé l'honneur qu'on y pouuoit acquerir, sans dissimuler que l'affaire n'estoit pas sans danger, il leur dit qu'il le falloit affronter hardiment, & faire de necessité vertu. Année 1390.

En mesme temps il commanda quelques petits vaisseaux d'approcher les Barbares, qui déja faisoient vne épaisse nuée de la quantité des fleches & des traits qu'ils tiroient, mais on leur rendit de mesme, & si le combat fut mortel de part & d'autre, il ne laissa pas de nous estre auantageux ; car les Anglois aborderent mal-gré eux & les premiers gagnerent la terre à la faueur de la décharge des pierriers & de nos Archers & Arbalestriers qu'on auoit placez sur les Chasteaux des Nauires. Le reste de l'Armée les suiuit, on donna la chasse aux ennemis, la descente fut generale, & apres auoir laissé ce qu'il falloit d'hommes pour la garde de la flotte, on marcha du costé de la ville de Carthage qu'on auoit deliberé d'assieger. Elle est située sur la mer, sa forme est comme triangulaire, elle estoit ceinte d'vne bonne & forte muraille deffenduë d'espace en espace de plusieurs tours, qui outre l'épaisseur des pierres estoient encore comblées à la hauteur des murs ; & parce que toutes les maisons estoient basses & creusées dans le Roc, il estoit aussi aisé aux Gens de cheual qu'à l'Infanterie de monter par tous endroits sur les murs, & de fondre par tout comme dans vne plaine pour les deffendre. Auec cét aduantage de sa situation & de sa force, elle auoit celuy d'estre bien peuplée, & comme elle est le Boulleuart du Royaume de Thunis contre la Chrestienté, à qui la conqueste de cette Couronne seroit facile si les Turcs l'auoient perduë, ils y auoient fait auancer toutes les forces de l'Affrique.

Les Habitans qui sont riches des depredations qu'ils font sur la Mer, n'estoient pas moins interessez à sa conseruation, pas vn pour puissant qu'il fût ne s'exemptoit de la garde & du guet tant de iour que de nuit, & cependant, l'Armée des ennemis qui se tenoit toûjours campée prez de la nostre, profitoit de toutes les occasions de la harceler par milles fausses attaques qui la tenoient toûjours en action. Ils n'y manquoient pas particulierement, lors que la plus grande ardeur du Soleil qu'ils ne pouuoient supporter, leur excitoit vne soif qu'ils ne pouuoient assouuir, & les rendoit moins capables de fatiguer & de se mettre aux chãps, & quand ils leur auoient donné la peine de se mettre en bataille & de marcher à eux, ils laschoiẽt le pied auec vne agilité qu'on ne pouuoit atteindre, ils les obligeoient à retourner à leur Camp, & ils se rassembloient en vn instant pour donner sur la queuë & pour les ramener battant. La pesanteur des Armes qui accabloit les Nostres, les rendant moins capables de se bien deffendre dans ces occasions ; il faut auoüer qu'on y perdoit beaucoup, & il est encore veritable que ces Barbares ne se soucioient gueres de les affronter, quoy qu'ils fussent nuds, car cela se peut dire de gens qui n'auoient point de chausseures, & qui portoient pour toute armeure des camisolles piquées de toile de cotton en maniere de cottes d'armes ou de cuirasses. Auec cela ils firent si bien voir que la valeur du soldat ne dépend point de la force & de l'éclat des Armes, qu'il y en auoit plusieurs tous percez de fleches qui ne laissoient pas de tenir ferme iusques à la derniere goutte de leur sang. D'autres tous trauersez de coups d'espées, s'enferroient d'eux-mesmes encore plus auant, pour ioindre leur ennemy, & pour le tüer auant que de mourir, & quand cela arriuoit, leurs Compagnons accouroient pour enleuer les corps, & pour honorer vne si grande vertu de nobles funerailles.

Les Chrestiens ne laisserent pas pour cela de continuer le dessein de prendre la Ville, qui estoit le sujet de cette expedition, mais comme c'est la coustume de sommer premierement les places qu'on veut assieger, ils enuoyerent demander vn sauf-conduit pour deputer au Gouuerneur, & firent choix de gens qui sçauoient la langue du Païs pour faire cette sommation. Ceux-cy dirent de la

Année 1390.

part des Genois, qu'ils estoient arriuez auec le Duc de Bourbon Oncle du grand Roy des Chrestiens, pour vanger les injures qu'ils auoieut receus des Sarrazins, & qu'ils luy faisoient sçauoir qu'ils mettroient tout le païs à feu & à sang, s'il ne rendoit auec la Ville ceux de leur païs qu'on auoit pris injustement, & qui languissoient sous les fers & dans toutes les miseres d'vne cruelle seruitude. Ils proposerent encore au Gouuerneur de se faire Chrestien, & apres auoir témoigné par sa contenance qu'il souffroit ce discours fort impatiemment, il leur fit cette réponse en peu de paroles. Ie n'ay jamais eu iusques à present rien de commun auec le grand Roy des Chrestiens, ie trouue pourtant bon que les torts faits » de part & d'autre entre nous & les Genois soient reparez; quoy que i'estime » qu'ils soient bien égaux. Mais pour les Chrestiens esclaues que vous redemandez, ie pourrois bien soustenir que le droit de la guerre qui nous a permis de les » prendre, nous authorise encore à les retenir: & quant à la proposition de rendre » la Ville, il y a cinquante ans que ie la garde pour le Roy mon Maistre, & ie la » deffendray pour son seruice iusqu'au dernier souspir. Pour ce qui est de ma Re» ligion, ie la tiens de mes Ancestres, ie l'ay obseruée depuis mon enfance iusques » à vn aage decrepit, ie suis persuadé de sa verité, i'en respecte les mysteres & les ceremonies, & ses traditions me font abhorrer celle des Chrestiens. Enfin ie » croy vn Dieu tout puissant, & mon intention est de le seruir toute ma vie, com» me celuy à qui seul appartient de juger de toutes les Religions & des Loix des » Nations, & de condamner justement ceux qui les auront transgressées.

Cette réponse ayant resolu les Chrestiens à prendre la Ville de force, ils firent dessein de l'attaquer par le costé du Port, comme le plus difficile à deffendre, & en peu de iours on y liura quatre assauts, mais qui furent si bien soustenus, qu'il faut confesser qu'ils y furent fort mal menez, & que les habitans s'y porterent si vaillamment, mal-gré les fleches & les carreaux qu'on tira des pierriers & des machines qu'on auoit mis en batterie sur les vaisseaux, qu'ils les repousserent. Le massacre y fut grand, & comme il estoit important de ménager le petit nombre des assiegeans, on s'auisa de mander tous les Ouuriers, & de leur commander vne forteresse ou Chasteau de bois également long & large de quarante pieds, & bien fermé de bonnes poutres de chesne dont on s'estoit muny sur les Nauires, afin que ceux de dedans fussent à couuert de l'artillerie des assiegez. L'ouurage s'acheua auec beaucoup de trauail & de dépense, on le posa mesmes sur ses roues, tout prest à seruir; mais les Ouuriers ayans differé de l'attacher promptemẽt à la muraille selon l'ordre qu'ils en auoient des Chefs, ils apprirent combien il est nuisible de perdre le temps en de semblables occasions; car les Carthaginois firent si bien à force d'engins qu'ils ruïnerent ce grand edifice, & qu'ils le mirent hors d'estat de les incommoder. Il fallut auoir recours à quelque autre inuention, & les mesmes Ingenieurs creurent reparer leur faute par la constructiõ d'vne Tour de bois sur vn Nauire qu'ils rendirent stable par le poids des ancres qui le retenoit. Du haut de cette Tour on deuoit aualer vn pont sur l'endroit de la muraille plus proche de la mer, & par ce moyen joindre les assiegez, combattre à coups de main, & forcer la Ville; mais cela ne seruit qu'à mieux faire connoistre la difficulté de venir à bout d'vne si grande entreprise. De deux Normands qui en voulurent faire l'essay pour se signaler, l'vn fut pris, on le mit en pieces, & on en tira les morceaux sur nos gens à coups de machines, pour leur donner l'épouuante, & le second faisant merueilles de bien combattre, fut renuersé dans les flots où il demeura submergé.

Si ce Siege, qui dura plus de dix semaines, auoit mieux reüssi, ie croirois estre obligé d'en donner toutes les particularitez, mais c'est assez de dire pour l'honneur de nostre braue Noblesse qui l'entreprit, que s'il estoit au dessus de leur force, qu'il n'estoit point au dessus de leur courage, & que c'estoit joindre la prudence à la reputation de leur valeur, de ceder à leur experience & à la necessité du temps. Outre que l'affaire tiroit en longueur, & que le succez en estoit trop incertain pour toûjours hazarder tant de braues hommes, on commençoit à manquer de viures & de moyens d'en recouurer, l'Hyuer approchoit

pendant lequel la mer a de coustume d'estre orageuse; & tout cela consideré dans le Conseil de guerre, l'on n'eut plus de pensée que de signaler cette expedition par quelque bel exploit qui reparast l'honneur des Assiegeans, & qui leur preparast vn plus glorieux retour en leur païs. On fit obseruer l'Armée des ennemis qui n'estoit qu'à vne lieuë de là, & sçachans qu'ils ne se défioient de rien, & qu'ils passoient à l'ombre la chaleur du midy, l'on marcha aussi-tost en bataille & au petit pas, l'on se jetta d'abord sur les premiers qu'on trouua au quartier plus auancé, & cela se fit auec de grandes clameurs & auec vn horrible massacre. Année 1390.

Il arriue assez souuent que les plus vaillans Hommes perdent courage en de pareilles rencontres, & que l'épouuante d'estre surpris les mette en fuite, toutefois ceux-cy n'en furent que plus animez à se bien deffendre, & c'est ce qui rendit le combat plus sanglant, & leur defaite plus glorieuse. Ils resisterent fortement, & comme on les joignit de si prez qu'ils ne purent épuiser de fleches toutes leurs trousses & leurs carquois, on en fit vn grand carnage auparauant que de les mettre en deroute, & on demeura maistre de leur Camp, où l'on ne trouua rien qui pût recompenser le soldat, de la fatigue & des playes d'vne si rude mélée. On y mit le feu pour apprendre à ceux de la Ville la defaite de leur Armée, & l'on reuint vers les vaisseaux auec moins de joye que ne meritoit vne victoire si entiere, à cause des braues Hommes qu'on y perdit, tels que Messire *Guillaume du Garet*, & Messire Iean *de Motecoe*, qui ce iour-là mesme auoient esté faits nouueaux Cheualiers, le Sire *de Wailly*, & vn Cheualier & vn Escuyer de sa suitte, mais principalement encore les nobles & vaillans Cheualiers & Escuyers dont voicy les noms, le Sire *de Blot*, *Iean de Pierre Buffiere*, le Sire *de Bellefaye*, Guichard *de Malere*, Geofroy *de la Selle*, Yon *Cholet*, Guichard *de Palerne*, Guy *Villain*, Iean *Perier*, Robert *de Hangest*, le Sire *de Bours*, Geofroy *de Dinan*, Guillaume *Andureau*, Iean *des Isles*, Messire *Iean de Trie*, le Sire *de Machecol*, Eustache *de Mailly*, Messire *Bertrand de Chenac*, Messire Guy *de Vareze*, Estienne *du Pont Fondrigay* Gebril homme Anglois, qui ne fut pas le seul de sa Nation qui y demeura, Messire Alain *de Champigné*, & huit vaillans hommes d'armes de la suitte du Sire *de Rieux* dont i'ignore les noms, aussi bien que de plusieurs autres, à qui ie souhaite la mesme gloire au Ciel qu'ils ont meritée sur la terre.

Il y eut aussi beaucoup de blessez, mais on ne sçauroit dire si ceux qui moururent perirent plustost de leurs playes, que de soif & d'aridité entre les bras de ceux qui aydoient à les remener au Camp, & il s'en trouua mesmes que le seul poids de leurs armes accabla, & qui demeurerent sans mouuement & sans vie. Il est mal-aisé de les nommer tous comme ie le souhaitterois pour l'honneur de leur memoire, & i'ay seulement appris de ceux qui eurent part à cette action, que telle fut la destinée du Sire *de Clairuaux*, de Messire *Robert de Bailledart*, de Messire *Amaury de Craon* qui auoit esté fait Cheualier ce iour-là, de Messire *Charles d'Auxelles*, * de Messire Robert *de Harcourt*, du Sire *de Creully*, du Vicomte *d'Vzez*, de Robert *du Mont*, de *Mignotel*, de *Perducat de Soüatre*, du Borgne *de Cluis*, de Philippe *de Hodenc*, de Messire *Gaudry de Belauze*, de Messire *Robert de Berneual*, de Messire *Robert de Puillé*, de Denis *du Val*, *Auger*, & de Philippe *de Chauuigny*.

Ceux mesmes qui n'auoient point receu de blessures eurent beaucoup de peine à gagner le Camp, tous noyez qu'ils estoient dans leur sueur, & ne sçachans où trouuer de l'air pour respirer parmy vne chaleur & vne secheresse mortelle, qui les tenoit hors d'haleine & dans le desespoir de trouuer de quoy se rafreschir. Ils rendirent graces à Dieu de bon cœur quand ils se virent hors de cette fatigue, ils ne penserent plus qu'à leur retour, & dans trois jours apres, toute la flotte fut preste à faire voile. Cependant les Genois qui vouloient tirer quelque profit de cette expedition, trouuerent moyen d'entrer en Conference par vn Truchement auec le Roy de Thunis, & quoy qu'ils tinssent le Traité fort secret, on ne laissa pas de le découurir & de dire tout publiquement, que la defaite de ses trouppes, dont ce Prince fut fort affligé, luy faisant aprehender que les Genois ne dressassent vne autre partie pour reuenir auec de plus grandes forces, il

Année 1390.

conuint auec eux de la deliurance de tous les Esclaues Chrestiens, & leur donna dix mille escus d'or pour les rembourser d'vne partie des frais de cette guerre.

CHAPITRE TROISIEME.

I. Les Florentins & Bolonois offrent de se donner au Roy.
II. Qui refuse ces deux Seigneuries, & leur promet secours.

PArmy les euenemens les plus remarquables de cette année, ie crois estre obligé pour l'honneur du Roy de parler de l'Ambassade des Florentins & des Bolonois, composée de seize des plus excellens Docteurs de l'Vniuersité fameuse de Boulogne, & des principaux Citadins de Florence. Ils arriuerent à Paris incontinent apres Pasques, & ayans esté admis à l'Audience du Roy en plein Conseil, ils remontrerent par vn fort beau discours, combien ils estoient injustement tourmentez par la Tyrannie ambitieuse de Iean Galeas Viscomte, Seigneur de Milan, qui les vouloit soumettre à sa domination, supplians tres-humblement sa Majesté, comme estant le seul refuge de tous les Estats opprimez de les vouloir receuoir en sa protection, & d'accepter l'offre qu'ils auoient charge de luy proposer, de se donner à luy & à ses Successeurs auec toute l'étenduë de leurs Seigneuries. On receut fort bien ce qu'ils dirent, on leur fit grande chere & de beaux presens, mais apres auoir meurement deliberé sur leurs offres, il s'y rencontra deux difficultez, l'vne que le Roy estoit allié du Sire de Milan, & l'autre que ces deux Estats estoient du Domaine du saint Siege : si bien que tout ce que le Roy put faire pour la satisfaction de ces Ambassadeurs, fut de les remercier de la bonne estime qu'ils auoient euë de la douceur & de la felicité de son Empire, & de leur promettre de les secourir quand on entreprendroit de troubler l'ordre & le repos de leurs Seigneuries.

CHAPITRE QVATRIESME.

I. Entreprise celebre de Renaud de Roye, de Iean le Maingre dit Boucicaut, & du Sire de Saimpy, pour maintenir contre tous les Estrangers l'honneur de la Cheualerie Françoise.
II. Le pas d'armes assigné entre Calais & Bologne.
III. Les Anglois & autres Estrangers se piquent d'honneur & y viennent en grand nombre.
IV. Ils refusent le Tournoy & acceptent le duel de l'espée.
V. On donne cinq grands combats.
VI. Le Sire de Saimpy soustient brauement en attendant la guerison de ses Compagnons, & gagne la victoire.
VII. Beau combat de Henry de Lanclastre, Comte de Derby depuis Roy d'Angleterre, contre plusieurs Estrangers.
VIII. Autre combat de Renaud de Roye & de Boucicaut contre les Anglois.
IX. Combat particulier de Boucicaut contre vn Anglois.
X. Ciuilité de nos François Victorieux.

Comme

COmme la liberté de la Treue, & l'esperance d'vne prochaine Paix entre les deux Couronnes, permettoit aux grands Seigneurs d'Angleterre de satisfaire leur curiosité de voir la France, ils ne se pouuoient tenir de parler auec aduantage de la valeur de leur Nation parmy nostre Noblesse, & de se donner la gloire des principaux exploits de nos longues Guerres. Cela déplaisoit fort à nos François, & cela fit resoudre trois Seigneurs encore jeunes, mais déja fameux Cheualiers, *Renaut de Roye*, Iean *le Maingre* dit *Boucicaut*, & le Sire *de Saimpy*, d'en faire l'épreuue, & d'en decider par vne sorte de jouste & de combat qui merite bien d'estre icy rapportée pour estre extraordinairement galante & guerriere tout ensemble. Ils creurent que c'estoit vn moyen de releuer le nom & la valeur de la Cheualerie Françoise, & ils ne se contenterent pas d'en faire l'entreprise contre les Anglois seulement, mais tout ce qu'il y auoit de vaillans Hommes & de gens curieux de leur reputation dans tout le reste de l'Europe. Ils proposerent l'affaire deuant le Roy, & le supplierent auec grande instance de leur en accorder la permission, mais parce que la chose importoit à l'Estat, & qu'elle pouuoit estre au dessus de leurs forces, les plus sages eurent de la peine à consentir que trois personnes particulieres exposassent l'honneur du Royaume par vne querelle faite à plaisir, contre vne élite de tout ce que les autres Estats pouuoient auoir de plus vaillans Hommes. On mit encore en question s'ils auoient autant de force pour executer que de courage pour entreprendre, & en effet le Sire *de Saimpy* estoit petit, *Boucicaut* n'estoit pas plus grand, & Renaud *de Roye* n'estoit que de mediocre taille, mais plus alegre que les autres. Année 1390.

On fit entrer cette raison parmy mille autres qu'on leur allegua pour les en détourner, ils répondirent que la Nature ne donnoit pas la force & la vertu selon la grandeur des corps, & qu'elle n'en estoit pas moins liberale enuers les petits, qu'enuers les plus grands Hommes, & ils firent si bien qu'ils obtinrent la permission du Roy. Ils enuoyerent aussi-tost publier leur deffy, tant en Angleterre que dans les autres Estats de la Chrestienté, & les Herauts conuierent encore de leur part tous les Seigneurs & Dames qui voudroient estre spectateurs de ce celebre Combat. Le pretexte de l'entreprise donna de nouueaux enuieux à nostre Nation, plusieurs Estrangers ne se purent empescher de dire : Voicy les François qui veulent faire paroistre leur orgueil & leur vanité, & cela interessa les plus vaillans à se rendre à ce pas d'armes, qui fut assigné auprez de saint Ydenard, qui est vne fort belle plaine entre Calais & Boulogne. Il y eut des Personnes de qualité pour receuoir ciuilement tous ceux qui y viendroient, & pour prendre les noms par escrit de tous ceux qui voudroient combattre, & afin que tout s'y passât au desir d'vn chacun, & que les Assaillans eussent le choix, nos trois Tenans trouuerent à propos d'offrir deux sortes de combats, & firent pendre deux escus à vn Aubespin à l'entrée de la plaine, pour connoistre selon celuy qui seroit touché, de quelle sorte d'armes l'Assaillant se voudroit seruir, & s'il voudroit courir cinq fois.

Il y vint grand nombre de Cheualiers & d'Escuyers d'Angleterre, de Hainaut, de Lorraine, & d'autre païs plus éloignez, mais comme ils ne faisoient pas de cas de l'escu qui signifioit le Tournoy, parce que c'estoit vn exercice qui n'estoit que joyeux & fort commun ; on toucha de la pointe de l'espée celuy qui marquoit le duel, comme si tous de concert eussent choisy cette sorte de combat contre les François qui les auoient prouoquez. Il y auoit dequoy estonner des Braues de la premiere reputation & de la plus haute proüesse, de voir arriuer tant de gens si bien-faits, & qui portoient la mine d'auoir vn courage proportionné à la noblesse de leur taille, & l'on le representa encore par plusieurs fois à nos trois Champions, mais ils n'en témoignerent que plus de joye : ils répondirent toûjours que les gens de cœur ne se plaisoient qu'aux entreprises grandes & difficiles, & ils n'oublierent pas l'exemple du jeune Dauid. Tout cela neantmoins parut toûjours plus temeraire que iudicieux, & les prudens eurent bien de la peine à

Année 1390.

en rien augurer de bon, iusques à ce que la bonne fortune de ces trois braues Cheualiers, changea l'estat des choses, & leur donna pour admirateurs & pour trompettes de leur renommée, les plus rigoureux Censeurs de leur conduite, & voicy comme l'affaire se passa.

Toutes les choses preparées selon le bruit de l'entreprise, des François se rendirent aux Tentes, qui estoient meublées à la Royale, & où l'on deuoit pendant trente iours traitter & festoyer magnifiquement tous les Estrangers qui y arriueroient. Ils firent pendant trois iours grande chere aux premiers venus, & le vingt & vniéme de Mars, ils se presenterent en armes, richement ajustez de tous les ornemens qui pouuoient donner de l'éclat à leurs actions. Alors le duel fut accepté, & cette premiere journée fut employée par Messire Iean *de Hollande*, Comte de Huntingdon, frere vterin du Roy d'Angleterre, par le *Comte Mareschal*, les Sires de *Beaumont* & de *Clifford*, Pierre de *Courtenay*, Iean *Galaffre*, Iean *Roussel*, & Thomas *Swinbourne*, qui combatirent assez également. Le lendemain fut assigné au Sire *de Mussidan*, à Nicolas *Clifton*, Nicolas *Saton*, Guillaume *Heron*, Guillaume *Stadan*, Iean *Lancestre*, Thomas *Blaquet*, Thomas *Guerry*, Thomas *de Clinet*, & Thomas *Talbot*, Capitaine de la ville de Guines, & ceux-cy coururent cinq fois l'espée à la main sur nos François, mais ils retournerent à leurs Tentes sans aucune blesseure.

Apres eux parurent au troisiesme rang *Iean Seneftre*, Bruyant *de Stapleton*, Guillaume *Macqueri*, Iean *Robasque*, Messire Iean *d'Arondel*, Nicolas *le Long*, Messire Iean *d'Aubterticourt*, Iean *Beltot*, Roger *le Long*, le Sire de *Herbamez*, Ianequin *Mareschal*, Richart de *Vert*, & Iean *Claquefort*. Ils furent assez mal menez, & s'estans retirez auec beaucoup de blesseures, Henry de *Darno*, Henry *Gaillafre*, Iean *Mourlent*, Iean *Lutteberry*, Iean *Moleton*, Robert *Stary*, & Iean *Hulle*, prirent la place; mais *Renaud de Roye*, les blessa ou jetta tous par terre. Ce iour-là il emporta le prix au jugement des Dames & au cry des Herauts, & les quatre autres furent employez à regaler les autres suruenans & à toutes sortes de passe-temps.

L'autre journée ne se passa pas si heureusement, *Iean de Hollande*, le Comte *Mareschal*, Nicolas *Rotlay*, Richard *le Breton*, André *Hague*, Hugues *Luterel*, Carmel, & *Wonetequin Halle*, menerent si rudement *Boucicaut*, & Renaut *de Roye*, qu'il leur fallut garder neuf iours le lict, & qu'ils eurent besoin des Medecins & des Chirurgiens que le Roy auoit enuoyez de sa Cour pour les seruir. Cependant pour toûjours entretenir la carriere, & pour empescher que la belle Compagnie ne s'ennuyât, le Sire *de Saimpy* Gentil-homme Picart, qui auoit repris ses forces, resolut de suppléer à l'absence de ses Compagnons. Il eut affaire contre *Guillaume Cassel*, Richart *Sagre*, George *d'Aledon*, Richard *Eton*, Roger *Brulle*, Iean *Cliffort*, Guillaume *Hourselle*, Thomas *Bonragort*, & Guillaume de *Hostindonne*, & il soustint encore apres eux, Iean *Treueton*, Henry *Festidol*, Christophle *Langueton*, Hugues de *Dragon*, Thommelin *Honneret*, & Thommelin *Trewin*, & dans tout ces combats il se porta auec tant de vaillance & de bonheur, que le lendemain il fut declaré victorieux au jugement des Dames & des Iuges du Camp, & proclamé tel par les Herauts, qui le conduisirent au son des trompettes & de toutes sortes d'instrumens vers ses Compagnons.

L'impatience du lict & la jalousie d'honneur les fit le iour suiuant rentrer en lice, ils receurent vaillamment les Bohemiens, les Allemans & les autres Anglois, qui voulurent estre de la partie, & ils continuerent à signaler leur valeur & leur adresse contre Messire Niques *Rauenet*, & Messire Bort de *Bolcof* originaires de Boheme, Messire *Yon de Cizoin*, Messire Robert *Fourbi*, Messire *Iean de Hainaut*, Messire *Thommelin Callidi*, & Messire *Thommelin Hardebi*. Le iour d'apres se passa en recreations entre les Dames & les Cheualiers, & le suiuant fit voir qu'on auoit eu besoin de ce repos pour resister à l'impetuosité martiale *de Henry* Comte *de Derby*, fils du Duc de *Lanclastre*, & de ceux de sa suitte, qui estoient Messire Henry *de Persy*, Messire *Iean de Courtenay*, Robert *de Britenac*, M. Herbelin *Alain*, M. Thommelin de *Fanteston*, M. Iean *de Harengton*, M. Iean *de Beaufort* Bastard

de Lanchastre, M. Thomas *de Sowinforde*, & M. Robert de *Quarrieres*. La mélée fut aspre & cruelle, & ceux-cy l'emporterent au jugement de tous les spectateurs sur tout ce qui se presenta d'estrangers. Année 1390.

Enfin l'autre combat se passa encore à l'aduantage de nos François, & l'absence du Sire *de Saimpy* en donna la gloire à ses deux Freres d'armes, qui eurent affaire contre Messire *Richart d'Aldeberry*, M. *Pierre Bocqueton*, Guillaume *Mouton*, M. Iean *de Chasteauneuf*, M. Thommelin de *Haslidam*, M. Gautier de *Blont*, M. Richart de *Dancastre*, M. Iean de *Cherinstenastre*, M. Simon & Robert *Stauelle*, & M. Guillaume *Hurguelingue*. Ils furent pour la plus part démontez & abbattus, & Messire Renaut *de Roye* y cassa quatre épées. La derniere action de ce fameux pas d'Armes répondit à ses heureux commencemens, & Messire Thommelin *Breton*, M. *de Montenat*, M. Thommelin *Eton*, M. Iean *Cusat*, M. Iean *d'Alegringe*, M. Robert *Felleton* Capitaine de Merck, M. Robert *de Rochforde*, M. Richard *de Saluain*, M. Thommelin *le Long*, M. Richard *de Rechignes*, & M. Iean *l'Ours*, ne purent auec tous leurs braues efforts interrompre la possession qu'ils s'estoient acquise de vaincre tout ce qui s'opposoit à l'honneur qu'ils s'estoient proposé, & le mécontentement de Messire Robert de Rocheforde accreut encore la gloire du vaillant *Boucicaut*. Il se plaignit aux Iuges de n'auoir fait que quatre coups d'épées, & comme il les pressoit fort de luy en faire raison, Boucicaut qui n'auoit point remarqué qu'il eût mieux fait qu'aucun autre de ses Compagnons, se presenta pour le satisfaire auec la permission des Iuges, & luy donna vn coup d'estoc de si grande force, qu'il luy perça le bouclier & le bras de part en part. Ainsi le pauure mal-heureux porta la peine de son mensonge & de sa vanité, & cette derniere victoire confirma nos François dans la reputation d'auoir genereusement accomply leur belle entreprise, où ils se porterent auec vne adresse & vne valeur si égale, que les Iuges du Camp se contenterent de leur en donner l'honneur en commun, sans faire aucune comparaison des merites, & laisserent la question indecise, qui des trois auoit mieux fait.

Les trois iours qui restoient à écouler du terme de l'entreprise, se passerent joyeusement entre les Cheualiers & les Dames; on chercha toutes sortes de diuertissemens pour se radoucir, & nos François vserent si genereusement de leur victoire enuers les vaincus, que non seulement ils leur rendirent leurs armes & leurs cheuaux, qui leur deuoient demeurer par la condition portée par le deffy; mais encore les renuoyerent chargez de toutes sortes de presens. Ie ne croy pas auoir mal à propos interrompu la suitte de cette Histoire par le recit d'vne action qui doit estre agreable & diuertissante au Lecteur, duquel ie passeray à ce qui reste de remarquable parmy les autres incidens de cette année.

CHAPITRE CINQVIESME.

I. De certains empoisonneurs de puits & de fontaines, qui furent pris & punis.

II. On en accusoit les Dominiquains qui s'en purgerent.

AV mois de Iuillet de la presente année, l'on découurit au Païs Chartrain vn attentat étrange & tout nouueau, qui se deuoit estendre par tout le Royaume, & qui alloit à l'extermination generale de tous les peuples. Comme l'auarice est la source & le principe de tous les crimes, la mendicité les rend comme necessaires en la personne des Gueux, qui ne rejettent aucune occasion de gagner pour infame qu'elle puisse estre, & l'on se seruit d'eux pour empoisonner tous les puits & les fontaines de France d'autant plus aisément que la campagne est leur Patrie, & qu'ils sont en droit & en possession d'aller par tout. Ils prirent sur eux la poudre empoisonnée qu'on leur donna, ils la mirent dans des chiffons de linge ou dans des petites bouëttes, & parce qu'il falloit entrer dans

Année 1390.

les maisons des riches pour en jetter dans les puits, ils se firent soupçonner par l'importunité qu'ils faisoient aux portes, & par la liberté qu'ils prenoient d'entrer où ils pouuoient. On en arresta quelques-vns qui en furent conuaincus, cela fut cause de faire prendre tout ce qu'on en rencontroit, sauf à voir par apres s'ils seroient innocens ou coupables, & plusieurs confesserent dans les tourmens la composition & la qualité de ce poison; qui estoit fait, ce disoient-ils, des ongles & de la chair de pendu détrempez dans du sang de crapaut, dont personne ne gousteroit qui ne tombât dans vne langueur mortelle, l'espace d'vn an, pendant lequel tout le poil deuoit tomber du corps, & la peau deuenir si tendre & orgueillie, qu'on ne la pourroit toucher qu'elle ne s'enleuât. Les Freres Prescheurs, autrement appellez Iacobins, furent soupconnez d'estre autheurs de cette drogue & de cette detestable entreprise; mais ils s'en purgerent, ils en furent renuoyez absous par Sentence du Preuost de Paris, qui fit decapiter les principaux & les plus criminels de ces malfaicteurs, lesquels declarerent en tendant le col au glaiue du Bourreau, & demeurerent toûjours fermes en leur premiere deposition, qu'ils n'auoient autre connoissance de ceux qui auoient composé ce venin, sinon qu'ils portoient vn manteau noir sur vne longue robe blanche, & c'estoit l'habit des Iacobins.

CHAPITRE SIXIESME.

I. Tonnerre & tempeste epouuantable.

II. Qui fit cesser la deliberation de faire de nouueaux imposts.

SVr le milieu du mesme mois de Iuillet, le Roy & la Reyne estant allez prendre l'air au Chasteau de S. Germain en Laye, à l'heure que l'on chantoit la Messe deuant eux, & que le Conseil estoit assemblé d'vn autre costé pour auiser à faire de nouueaux imposts, & à établir vne Taille generale, il arriua vn accident qui surprit d'autant plus toute la Cour, qu'il n'y auoit aucune disposition precedente qui pût empescher de croire que ce ne fût plustost vn prodige & vn coup de mauuais augure, qu'vn effet naturel & ordinaire des meteores. Le Ciel auparauant tres-serein, s'obscurcit en vn instant d'épaisses tenebres, l'espace d'vne lieuë seulement qui faisoit le tour du Chasteau, & l'air se fendit tout à coup auec mille coups de Tonnerre si épouuentables, qu'on croyoit que tout fût renuersé. Le vent qui se mit de la partie arracha d'vne fureur étrange tous les contreuents, brisa toutes les fenestres, & mit en morceaux tout le vitrage de la Chappelle de la Reyne, qu'il porta iusques aux pieds de l'Autel: enfin l'effroy fut si grand qu'il fallut vistement acheuer la Messe & cesser le chant, pour auoir plustost fait, de crainte qu'il n'emportât la sainte Hostie.

Tant que dura cét orage inoüy, tout le monde prosterné par terre n'osoit leuer les yeux, le Conseil mesme cessa, & le Roy par apres accorda aux prieres & aux justes scrupules de la Reyne, qui estoit preste d'accoucher, qu'on ne parleroit plus de tourmenter le peuple. Cette Princesse l'en estant venuë supplier toute tremblante, & l'ayant asseuré que cette disposition desordonnée de l'air, n'estoit autre chose qu'vn coup du Ciel pour le soulagement de ses pauures Subjets. Les plus grands arbres de la forest furent arrachez, & on rapporta à la Cour, que le Tonnerre estoit tombé sur quatre Officiers du Roy entre S. Germain & Poissy, qu'il leur auoit consommé tous les os & le dedans du corps, & qu'il ne leur estoit resté que la peau, qui estoit noire comme du charbon.

CHAPITRE SEPTIESME.

I. Le Comte d'Ostreuant tombe en la disgrace du Roy pour s'estre allié auec le Roy d'Angleterre.

II. Et vient en Cour faire satisfaction de son crime.

EN cette mesme année, le Roy Richard d'Angleterre fit des Tournoys en sa ville de Londres, où il receut auec beaucoup d'honneur tous les grands

Seigneurs, tant de France que des autres païs qui se rendirent à cette Feste. Celuy qui y parut auec plus de magnificence, fut le Comte *d'Ostreuant* fils du Comte de Hainaut, parent de la Reine, & que le Roy auoit encore allié dans son sang par le mariage qu'il auoit traité entre luy & la fille du Duc de Bourgogne sa Cousine germaine. Il auoit adjousté à cét honneur vn si grand nombre de bien-faits qu'on disoit tout communément qu'il estoit le Prince de son temps qu'il auoit le mieux traité; mais il ne laissa pas de rendre sa reconnoissance & sa fidelité suspectes de quelque conspiration, tant par les conferences particulieres qu'il eut auec l'Anglois, que par l'affront qu'il fit au Roy de quitter tout publiquement le ioyau d'or qui estoit le Symbole de son Ordre & de son alliance, pour prendre à genoux celuy du Roy Richard, & de iurer entre ses mains de porter toute sa vie la Iarretiere d'Angleterre. Année 1390.

Les Seigneurs de France là presens furent tres iustement indignez de son inconstance, & le Comte *de S. Pol*, luy en fit de grands reproches; mais le Roy s'émut si peu de la legereté de ce ieune esprit, qu'il se contenta de dire: « Ie ne suis pas « fâché d'auoir vn témoignage du peu de cas que ie deuois faire de sa fidelité, « & i'ayme mieux l'auoir pour ennemy declaré que pour faux amy & mauuais allié. Cela donna lieu aux plus sages de se deffier que cela seroit quelque nouueau sujet de guerre, & cela fut peut-estre arriué, si les Amis du Comte ne luy eussent fait connoistre sa faute. Il vint en diligence trouuer le Roy pour luy faire ses tres-humbles excuses, & il confessa bien d'auoir promis seruice au Roy d'Angleterre, mais qu'il ne l'entendoit pas autrement qu'autant que la parenté le pouuoit permettre, que c'estoit sans aucun dessein d'estre dans son party, & qu'il ne l'auoit fait ny au preiudice, ny en haine du Roy & du Royaume, qu'il seruiroit fidellement iusques au dernier soûpir.

CHAPITRE HVITIESME.

I. Aduis au Roy d'Espagne touchant le Schisme de l'Eglise, par vn Hermite qu'il fit emprisonner.

II. Et qui predit sa mort arriuée peu apres.

III. Le Roy son fils enuoye en France confirmer l'alliance.

LA Paix estoit assez bien établie par toute la Chrestienté, & les Princes auoient assez de loisir pour mettre ordre au Schisme qui continuoit toûjours; mais ils ne se soucioient gueres du repos de l'Eglise, & l'exemple suiuant fera voir qu'on faisoit mal à sa Cour de leur en parler. Plusieurs personnes ayans vainement entrepris d'y resoudre le Roy d'Espagne; le plus ferme & le plus hardy de tous fut vn Hermite nommé André, reconnu pour homme iuste & craignant Dieu, par vne retraitte de vingt-quatre ans entiers dans vne vie solitaire: & celuy-cy ne cessa point de luy representer qu'il y estoit si obligé, qu'il deuoit craindre que Dieu ne le chastiât, s'il refusoit ses soins & son entremise pour vne affaire si importante. Le Roy fit comme l'Aspic qui bouche ses oreilles aux charmes, & resista toûjours aux persuasions de ce sage & deuot enchanteur, iusques à ce que se sentant trop importuné de ses remonstrances, il le fit arrester & mettre en prison. Cette violence dépleut à tous les Grands d'Espagne, ils s'employerent pour sa deliurance & ils ne l'obtinrent quasi que par force, encore fût-ce à condition de le faire iurer de ne plus iamais parler des affaires du Schisme. Ils remercierent le Roy de cette grace, ils luy demanderent le temps & le lieu où il auroit à comparoistre deuant luy pour faire ce serment, & ils ne doutoient point qu'il ne le fist auec ioye pour se deliurer de l'ennemy de sa detention; mais il en arriua tout autrement. Cet homme pressé de satisfaire à la volonté du Prince, répondit librement, & touché comme ie croy de l'esprit diuin, que le pouuoir luy estoit deslors osté, & de le deliurer & de l'entendre, & cela fit croire qu'il estoit deue-

nu fol. iusques au lendemain, que la verité de sa prophetie parut publiquement au grand malheur de ce Royaume. Le Roy allant d'vne Ville en vne autre, & les gens de sa suitte ayans par hazard fait leuer vn Liéure ils firent vn grand cry, il le voulut courir, & s'emporta si chaudement à sa poursuitte, que son cheual le ietta par terre, & que le pomeau de la selle luy cassa la teste sur le champ, où il expira dans l'instant. Iean son fils luy succeda, qui incontinent apres son Couronnement enuoya ses Ambassadeurs en France auec des Lettres seellées de son sceau, pour confirmer l'alliance offensiue & deffensiue entre les deux Couronnes.

Année 1389.

CHAPITRE NEVFIESME.

I. Estat déplorable de l'Eglise & de la Religion durant le Schisme.
II. L'Vniuersité s'employe pour l'vnion de l'Eglise.
III. Mal receuë du Roy à la suscitation des gens de Cour.
IV. Simonies de la Cour d'Auignon. Credit de Clement en France.
V. Il abuse de la Dignité Pontificale & méprise les Lettres & les gens de sçauoir.

Ce terrible exemple toucha plusieurs gens de bien du Royaume de France, qui ne craignirent pas sans sujet que ce iugement de Dieu ne s'étendît dans les autres Estats, mais qui que ce fut pour cela n'eut la deuotion ny le courage d'entreprendre la cause de l'Eglise. On s'estoit tellement confirmé dans l'habitude de n'en plus parler, que chacun endormy dans son insensibilité faisoit semblant de ne plus rien voir d'vn si grand scandale, & c'estoit perdre le temps & battre l'air de paroles inutiles, que de leur vouloir representer qu'ils deuoient ce seruice à la Religion. Cela donnoit de la tiedeur à tous les Chrestiens, la charité se refroidit, les passions qui n'estoient plus retenuës, entretenoient la discorde & la guerre dans toute la Chrestienté, & la Foy Catholique estoit deuenuë la risée des Infidelles & des Heretiques, ceux qui deuoient l'exemple estoient eux mesmes les principales causes & les veritables autheurs du scandale; Boniface de Rome & Clement d'Auignon, qui n'estoient paruenus à leurs Dignitez que par les voyes du monde, consacroient tous leurs soins à se maintenir chacun dans la partie de son obedience, par l'appuy des Puissances de la terre, & ils en iouïssoient comme d'vn bien purement temporel. Clement obligeoit tous ceux qu'il éleuoit aux Prelatures à luy prester serment d'estre toute leur vie fidelles à son party, & ainsi les Principaux du Clergé demeuroient muets à toutes les clameurs de l'Eglise opprimée. D'ailleurs il ne refusoit point de graces au Roy & aux Grands de sa Cour, il les combloit de presens, & leur tenoit les oreilles bouchées à toutes les remonstrances que la venerable Vniuersité de Paris faisoit pour l'vnion de l'Eglise.

Ses Deputez auoient toûjours esté mal receus sur cette proposition, mais ils ne se lasserent point d'estre rebutez, selon le precepte de l'Apostre qui ordonne de poursuiure les affaires du salut auec importunité. Elle tint vne Assemblée generale en l'Eglise des Bernardins, & le Recteur s'y estant trouué à la teste de plus de trois cens Docteurs & Professeurs, on resolut de retourner encore vne fois au Roy, & l'on fit choix d'vn des plus excellens Orateurs pour faire la remonstrance. On eut assez de peine à obtenir audience, & quoy que celuy qui portoit la parole s'apperceût bien qu'on l'entendoit à regret, il ne se troubla point, & fit vn beau & long discours, dont ie me contenteray de donner l'ordre & les principaux poincts. Le premier fut de la necessité de l'vnion, qu'il établit & qu'il prouua par des raisons & par des consequences hors de toute contestation, le se-

cond fut des malheurs du Schisme & des inconueniens de sa durée, le troisiéme de l'obligation des Rois & des Princes à y mettre ordre & à l'appaiser : enfin il conclud qu'il n'y auoit ny sexe ny condition qui put exempter aucun de tous les Fidelles en general d'y employer tout leur pouuoir, & que personne ne se remuant, l'Vniuersité de Paris deuoit l'exemple à toute l'Eglise Gallicane, & à tous les peuples. Année 1390.

Toute l'Assemblée ne fut pas seulement persuadée de la verité de ce qu'il dit, toutes les consciences en furent si émeuës, qu'on se ietta aux genoux du Roy pour le supplier de reünir l'Eglise ainsi flottante & diuisée, & de la ramener d'vn naufrage asseuré à vn port seur & tranquille. Il deuoit cette émulation à la gloire de ses Predecesseurs qui auoient fait des interests de la Religion toute la felicité de leurs Regnes, mais quoy que ce deût estre la plus belle action du sien, ie ne sçay pas par quel conseil il en fut détourné, iusques à témoigner qu'il trouuoit mauuais que l'Vniuersité s'entremît de cette affaire, & à luy deffendre, sur tant qu'elle deuoit craindre de luy déplaire, de luy en parler iamais. Ainsi Clement triomphoit dans la Cour de France par ses intrigues, le Roy & les Grands l'honoroient comme leur pere, & le Royaume luy obeïssoit aueuglément, auec autant de honte pour l'aduenir que de dommage pour le present, car c'estoit à ses dépens qu'il soûtenoit son Estat & la pompe vaine des Cardinaux de son party. En recompense de cela il confera ou consentit, qu'on permutât de son temps presque toutes les Prelatures du Royaume, & l'auarice & l'ambition estoient si bien seruies qu'il s'en faisoit vn indigne trafic ; de sorte que l'or & l'argent triomphans du merite, les plus petites gens l'emportoient à beaux deniers, & supplantoient la naissance, le sçauoir, & la vertu des Personnes les plus illustres.

Il n'y auoit point de scrupule qu'on ne pût racheter, & les graces estoient à l'encan, il dispensa de la bigamie vn Aduocat du Chastelet de Paris qui estoit Diacre ; & il consentit tout de mesme qu'on promeût à l'Ordre de Prestrise, vn homme qui comme Iuge auoit condamné des criminels au dernier suplice, & qui en qualité de soldat s'estoit trouué dans les combats & dans les batailles. Il permettoit communément les mariages au troisiéme degré de consanguinité, quoy qu'entre personnes ignobles ; & comme on n'auoit point d'exemple que cela se fut encore accordé, l'on n'entendoit pas sans murmure qu'il vsât d'vne si auare indulgence. Il n'éleuoit point aux Eueschez ceux qui repaissoient les ames des Sujets, de la parole de Dieu, cét honneur n'estoit que pour des gens de Cour, & pour ces lâches Diseurs de beaux mots, qui flattoient les oreilles des Princes, & qui auoient l'impudence de soûtenir à leur Sacre qu'ils estoient sçauans dans l'Escriture. Aussi ce Pape ne faisoit-il point de cas de la Theologie, & ie sçay de fort bonne part, qu'vne personne fort puissante qui luy recómandoit deux de ses neueux, luy ayant dit que l'vn étudioit en Droict & l'autre en Theologie en l'Vniuersité de Paris, il ne se put tenir d'en faire vne raillerie. Quelle folie est-cela « luy répartit-il, d'amuser ainsi vne personne que vous aimez? Et qu'est-ce de tous « ces Theologiens, que des fols & des fantasques?

CHAPITRE DIXIESME.

I. Tempeste épouuentable sur Mer & sur Terre.

LA nuit de Noël, tous les vents déchaisnez firent vn rauage qui de memoire d'homme n'auoit point eu son pareil, & qui répandit par tout vne épouuante si étrange, qu'on croyoit estre à la fin du monde. Mais ce qui est encore plus considerable d'vne si grande tempeste, c'est qu'elle fut si generale, que les Cheualiers de l'Ordre de S. Iean de Hierusalem témoignerent qu'ils l'auoient soufferte toute pareille dans cette sainte Cité, durant tout le seruice de la mesme nuit. Cela causa de grands desordres & de grandes ruïnes pendant huit

Année 1390. iours, tant dans les forests où tout ce qu'il y auoit de plus beaux arbres fut arraché, que dans les jardins & dans les vergers, qui en furent brisez & rompus; mais le plus grand dommage fut des clochers & des couuertures des Eglises, aussi bien que des cheminées, dont la cheute enfonça les toicts de plusieurs maisons qui tuërent beaucoup de personnes dans leurs licts.

Si la terre fut affligée de cette tempeste, la Mer dont les plaines & les flots sont exposées à toutes les impetuositez des vents, ne fut pas moins tourmentée, elle vomit dans sa fureur grand nombre de poissons sur les costes, qui les infecterent de la puanteur de leurs charognes, laquelle en chassa tous les habitans, elle rompit ses digues, elle passa toutes les bornes que la Nature luy auoit prescrites, elle arracha tous les Nauires des ports & des lieux de leur repos, elle les entraisna, elle en brisa beaucoup contre les Rochers & les écueils, & rendit inutile tout ce qu'elle n'en put engloutir. Elle submergea toutes les petites cabanes de ses enuirons, & fort peu de gens se sauuerent sur le faiste des maisons, où ils se lierent: & quand elle se fut retirée on y trouua encore quantité de petits enfans crians dans leurs maillots, qui firent compassion à tout le monde, & qui exciterent la charité des Riches: mais ie sçay particulierement qu'vn Seigneur de Normandie qui n'auoit point d'enfans, adopta vne de ces petites creatures, & que son exemple fut suiuy par deux autres Bourgeois fort à leur aise; si bien que ce malheur public fit la fortune particuliere de trois orphelins, qui trouuerent de nouueaux parens plus riches que ceux qu'ils auoient perdus.

Fin du dixiéme Liure.



TABLE

ANNE'ES
- De Nostre Seigneur: 1391.
- Du Schisme: 13.
- Des pretendus Papes:
  - Boniface IX. à *Rome*. 3.
  - Clement VII. en *Auignon*. 13.
- De la vacance de l'Empire d'Occident en *Allemagne*. 13.
- *Wenceslas de Luxembourg Roy de Bohéme, fils de l'Empereur Charles IV. mort* 1378. *élcu Roy des Romains, & non reconnu pour Empereur.*
- Du Regne des Rois Chrestiens de l'Europe:
  - Charles VI. en *France* 11.
  - Richard II. en *Angleterre*. 14.
  - Henry en *Espagne*, autrement *Castille* & *Leon*, 2.
  - Iean I. *en Arragon*. 4.
  - Iean *en Portugal*. 6.
  - Charles III. en *Nauarre*. 6.
  - Sigismond de Luxembourg dit de Bohéme *en Hongrie*. 7.
  - Iagellon *en Pologne*. 6.
  - Louïs Duc d'Anjou en *Sicile*. 6.
  - Ladislas d'Anjou dit *de Duras* vsurpateur du Royaume. 7.
  - *Margueritte Regnante* en Dannemarck & *Suede* auec Eric son neueu. 5.
  - Robert Stuart III. du nom en *Escosse*. 3.

Principaux Princes du Sang, Grands Officiers, Ministres d'Estat, & Fauoris de la Cour de France.

Princes du Sang:
- Louis de France Duc d'Orleans, frere du Roy.
- Louis II. Duc *d'Aniou*, Roy de Sicile.
- Iean de France, Duc de *Berry*, & Philippe le Hardy Duc de *Bourgogne*. — Oncles du Roy Gouuernans le Royaume.
- Pierre Comte *d'Alençon*. Charles *d'Evreux Roy de Nauarre 3. du nom.*
- Loüis Duc de *Bourbon*, oncle maternel du Roy, *& grand Chambrier* de France.
- Iean de *Bourbon*, Comte de la Marche & de Vendosme, *Ancestre de nos Roys.*
- Iean, dit de Montfort, Duc de *Bretagne*.

Oliuier, Sire de Clisson, *Connestable* de France, destitué, eut pour successeur Philippe d'Artois Comte d'Eu.

Arnaud de Corbie, *Chancelier* de France.

Mareschaux de France:
- Iean de Mauquenchin, *dit Mouton*, sire de Blainville, mort cette année.
- Loüis de Sancerre, Seigneur de Charenton.
- Iean sire de Rieux & de Rochefort.
- Iean le Maingre de Boucicaut Maréchal par la mort du Sire de Blainville.

Iean de Vienne, Seigneur de Rollans, *Admiral*.

Moradas sire de *Rouuille*, Lieutenant des Maréchaux en Normandie auec Iean d'Aurichier.

Guillaume *Paynel* de S. Hambuye, Iean Sire de *la Ferté-Fresnel*, & Herué de *Mauny*, Capitaines Generaux en Normandie.

Waleran de *Luxembourg* Comte de S. Pol, Capitaine General de Flandres au pays de west, & Gouuerneur de Grauelines.

Lancelot de Long-Villiers son Lieutenant.

Guillaume des Bordes, *Porte-Oriflamme*.

Guichard Dauphin, *grand Maistre des Arbalestriers*.

Guillaume Sire de Blequin *son Lieutenant*.

Guy Sire de Cousan & de la Perriere, *grand Maistre* de France.

Arnaut Amenion, sire d'Albret, *grand Chambellan*

Enguerran Sire de Coucy, *grand Bouteiller* de France.

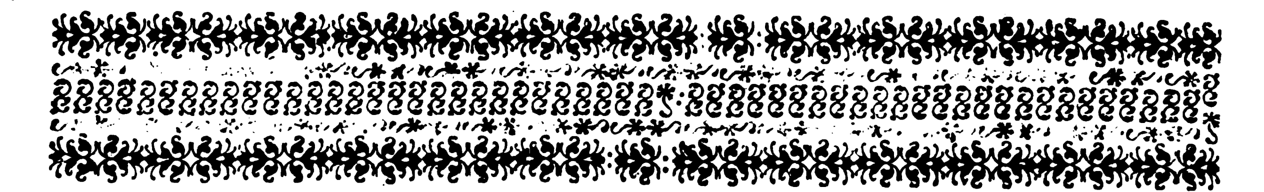
Loüis de Giac Grand *Eschançon*.

Raoul Sire de Raineual, *grand Panetier*.

Charles d'Yury, *Cheualier trenchant*.

Guillaume Chastelain de Beauuais, *Queux de France*.

Charles Sire de Sauoisy, *Grand Maistre d'Hostel de la Reyne*.



HISTOIRE DV REGNE DE CHARLES VI. ROY DE FRANCE.

LIVRE ONZIESME.

CHAPITRE PREMIER.

I. Naissance de Charles fils du Duc de Touraine frere du Roy.
II. Le Duc de Touraine achepte le Comté de Blois & autres terres.
III. Le Roy luy donne le Duché d'Orleans.
IV. Les Habitans s'y opposent, & l'Euesque d'Orleans fait leurs remonstrances.
V. Le Roy n'y a point d'égard & leur ordonne d'obeïr.

Année 1391.



E vingt-sixiéme iour de May, Valentine de Milan femme du Duc de Touraine frere du Roy, accoucha d'vn fils en l'Hostel Royal de S. Pol à Paris. qui deux iours apres y fut baptisé en grande solemnité, & nommé Charles par le Duc de Bourbon. Le Duc son pere, que la naissance d'vn fils rendoit Chef de famille, commença lors à penser à l'établissement de sa Maison, quoy qu'il fût encore ieune & adonné à tous les plaisirs d'vn homme de son aage qui ne releuoit que de ses volontez, & son premier soin fut d'induire *le Comte de Blois*, qui auoit perdu son fils vnique mort sans enfans de la fille du Duc de Berry, à luy vendre sa Comté. Il en vint à bout, & il acquit encore les Seigneuries de Fere en Tardenois, de Gandelus & autres grandes terres du Diocese de Rheims, à condition d'en laisser l'vsufruit tant à ce Comte qu'aux autres Seigneurs, qui luy en firent meilleur marché. Apres cela il fit si bien que le Roy consentit de luy eschanger son Appanage du Duché de Touraine en celuy du Duché d'Orleans, & les Orleanois en furent si mal-contens, qu'ils ne feignirent point de s'y opposer, & de deputer Messire *Iean Nicot*, pour en faire leurs remonstrances en plein Conseil du Roy, & pour le suplier de ne les point demembrer de son Domaine.

Ce Prelat, qu'on n'appelloit pas sans raison la perle des Legistes de son Siecle, comme le plus excellent de tous les Iurisconsultes, fit voir aussi qu'il estoit „ grand Orateur; mais sa Harangue ne seruit qu'à sa reputation particuliere. Il n'y „ a personne, dit-il, qui ne sçache que le grand ouurier de tout cét Vniuers a fait

les premieres loix qui seruent à entretenir son courage, & que c'est par ses ordres que la Republique est soûmise à l'authorité Royale; parce qu'il a voulu que ce fût le moyen de maintenir les peuples en paix & dans la iouïssance de leurs trauaux & de leurs biens, sous la protection & sous l'abry du bras puissant & victorieux de leurs Roys. C'est vn bon-heur dont ont presque toûjours ioüy les Habitans de vostre Ville d'Orleans, c'est vne grace encore qu'ils ont meritée, & il n'en faut point d'autres témoignages, que ceux de nostre Histoire; où l'on verra que leur fidelité a éclatté par dessus celle de toutes les autres Nations de cette Monarchie, par les seruices qu'ils ont rendus à tous ces anciens Roys qui regnoient dans leur Ville, quand elle auoit l'honneur d'estre la Capitale d'vn grand Estat. Si i'osois, Sire, ou plûtost si ie ne croyois qu'il vaut mieux l'esperer de vostre bonté que de la Iustice de nos pretensions, ie dirois que ce n'est point vne grace mais vn droit que nous reclamons, & ie le prouuerois incontestablement par l'authorité du plus sage de tous nos Roys. C'est Charles V. vostre Pere, dont la memoire se respecte auec admiration dans tout l'Occident, & dont la France ne peut encore parler sans donner des larmes à son ressouuenir. Ce grand Prince ayant reüny à son Domaine le Duché d'Orleans par la mort sans enfans du Duc Philippe son Oncle, il receut comme vne marque de leur affection & de leur fidelité, la priere que luy fit cette grande Ville de ne plus permettre qu'elle en fût démembrée, il agréa la Requeste, il la confirma en presence & par le conseil des Grands du Royaume, & luy promit qu'elle n'auroit plus à l'auenir d'autre Seigneur que le Roy de France. Les Orleanois ont ioüy de ce Priuilege iusques à present, c'est celuy qui leur est le plus cher, & c'est en peu de mots le sujet d'vne deputation qu'ils suplient vostre Majesté d'auoir agreable, & de le considerer comme vne marque de leur amour, de leur passion pour vostre seruice, & de l'esperance qu'ils ont de vostre Iustice & de vostre bonté.

Année 1391.

Comme tout le Conseil estoit preparé à cette remontrance, & comme la resolution en estoit prise, on ne iugea point à propos de faire retirer les Deputez ny d'en deliberer, le Chancelier seul parla, qui leur dit: Personne n'ignore que Dieu ne regarde d'vn œil benin & fauorable le doux & paisible Gouuernement des Estats, où il ne se fait rien auec orgueil du costé des Puissances & où les peuples ne se peuuent plaindre d'vn rigoureux mépris Si vos Bourgeois ont obtenu de demeurer sous l'obeïssance des Roys, cela ne détruit point les exemples que nous auons des Fils de France qui les ont dominez sous leur authorité, & le Roy nostre Sire croit auoir dignement & loüablement pourueu au bien de vostre pays, de luy donner vn Seigneur dans le mesme degré, a qui toutes les qualitez de la mesme naissance. Mon Seigneur Loüis son Frere qu'il veut éleuer au dernier comble d'honneur, est vn Prince déja fort éclairé, & qui ioint à toutes les belles lumieres de la politique, vne belle & naturelle eloquence, vne extréme bonté, vne douceur & vne affabilité singuliere & dautant plus loüable que son port est graue & maiestueux. Tout cela vous promet vn Prince accomply, & d'ailleurs vous ne deuez pas croire pour cela que vostre Prouince soit pour iamais demembrée du Domaine, puisque la loy de l'Estat & la Coustume des Pairries, vous en promettent la reuersion au Roy & à sa Couronne. Sa Majesté l'entend ainsi, & vous ordonne d'obeïr à son Frere comme à vostre Seigneur naturel.

Toute la Compagnie approuua la réponse du Chancelier, le Conseil se leua, les Deputez retournerent faire le rapport de leur legation, il fut resolu d'obeïr, & pour faire les choses auec plus de respect & de bienseance, l'on donna ordre de ne rien épargner de toute la magnificence & de tous les honneurs ordinaires aux entrées Royales, pour la reception du nouueau Duc.

Année 1391.

CHAPITRE SECOND.

I. Défaite du Roy de Hongrie par Baiazet Empereur des Turcs.
II. Bonnes qualitez de Baiazet.
III. Le Roy desiroit de luy pouuoir faire la Guerre.
IV. Et pour cela depute en Angleterre touchant la Paix.

EN cette année plusieurs Seigneurs de France retournerent du Voyage de la Terre Sainte, qui vinrent saluer le Roy, & qui luy annoncerent la nouuelle de la défaite du Roy de Hongrie dans vne Bataille qu'il auoit donnée au Roy des Turcs nommé l'Amorabaxin, c'est Bajazet, où ils l'auoient seruy en passant dans son Estat. Le Roy s'enquit d'eux qui estoit ce Prince infidelle & quelles estoient ses mœurs, & il aprit qu'il estoit fils & successeur d'vn Monarque puissant & grand Capitaine, qui auoit fait de grands exploits en Grece & en Armenie, que celuy-cy auoit si heureusement continuées qu'il s'estoit rendu Maistre de la Walachie & de la Bulgarie, deux grandes Prouinces voisines & frontieres de la Hongrie. Pour ce qui estoit de sa personne, ils dirent que c'estoit vn Prince sage & discret, qui craignoit Dieu suiuant les traditions superstitieuses de Mahomet, & qui à la verité auoit beaucoup d'ambition, mais vne ambition de gloire & d'honneur seulement, qui le rendoit si humain enuers les Vaincus qu'il se contentoit de les rendre fidelles & soûmis, n'exigeant d'eux qu'vn mediocre tribut, & les laissant d'ailleurs en toute liberté dans leur pays. Ils le loüerent encore d'vne fidelité inuiolable dans les Traitez, de ne manquer iamais à sa parole, & d'estre si accommodant aux Coustumes & à la Religion de ses Suiets & de ses Alliez, qu'il disoit assez souuent qu'il falloit que chacun fist son salut dans la Loy qu'il croyoit la plus sainte. Ce n'est pas là nostre affaire, répondoit-il aux zelez de sa Religion, c'est seulement de dominer sur le temporel, qui certainement nous appartient de plein droit, & à tous ceux qui gardent nostre sainte loy. Ils luy donnerent encore cét honneur assez extraordinaire chez les Barbares, d'estre benin & affable aux Estrangers & de leur donner toute seureté pour passer dans ses terres, pourueu qu'ils eussent vn passeport seellé de son Seau qui estoit en si grand respect dans son Armée, qu'on ne le receuoit qu'à genoux.

Ils ajousterent à leur recit qu'il auoit vn soin particulier de se faire instruire, tant par Truchemens que par Explorateurs, de la puissance & des Estats de tous les Princes Chrestiens, qu'il estimoit pardessus tous le Roy de France, & qu'il auoit plusieurs fois témoigné à des François, qu'il auoit grande enuie de le venir visiter auec son Armée, quand il auroit acheué ses projets tant en Hongrie que dans les pays voisins. Ils ne se soucierent pas de le dire à ce grand Prince, & il fit bien voir aussi qu'il estoit encore plus inébranlable qu'ils ne pensoient contre de telles allarmes, *Pleut à Dieu,* répartit-il, *qu'il se presentât quelque occasion, & qu'il me fût possible de le combattre corps à corps.* Cela luy donna enuie de l'aller chercher luy-mesme iusques dans ses terres pour arrester ses Conquestes, & pour pousser les siennes auec la terreur de son nom dans toute l'étenduë de son Empire: & cóme la Guerre des Anglois estoit le seul obstacle d'vne si glorieuse entreprise, ce fut pour ce sujet là qu'il resolut d'enuoyer en Angleterre Messire *Taupin de Chantemerle*, & autres Personnes de sçauoir & de qualité auec ordre de voir quelles seroient les intentions du Roy Richard. Ce Prince estoit tenu pour deuot & amy de la Paix, & il confirma cette opinion par vne deputation toute pareille qu'il fit aussi-tost à la Cour de France; pour asseurer le Roy que l'année ne se passeroit point qu'il ne fist passer la mer au Duc de Lanclastre son Oncle auec tout pouuoir de traitter de sa part. On eut d'autant plus d'esperance du voyage de ce

Duc, que les Anglois dirent en retournant qu'il auoit vne merueilleuse passion de voir nostre Roy, & qu'il se promettoit tout autre succez d'vne conference particuliere auec luy, que de toutes les longueurs mysterieuses qui ne sont que trop ordinaires entre des Ambassadeurs. Année 1391.

CHAPITRE TROISIESME.

I. Le Comte d'Armagnac accepte la protection des Florentins & Bolonois, contre le Duc de Milan, & fait assassiner Messire Bernard de la Salle.
II. Il entre en Italie & assiege Alexandrie.
III. Il est défait & pris dans vne embuscade.
IV. Sa mort de ses blesseures & son eloge.
V. Florence & Bologne soumises au Duc de Milan.

LEs Florentins & Bolonois ayans en vain imploré le secours de la France pour maintenir leur liberté contre l'inuasion de Galeas Sire de Milan, Comte de Vertus, ils eurent recours au Comte *d'Armagnac*, à Messire *Bernard d'Armagnac* son frere, & à *Charles Visconte*, fils de Messire Barnabo, & dans le peril de se voir assujettis à vn Vsurpateur, ils aymerent mieux promettre leur Seigneurie aux plus grands ennemis de Galeas. Il auoit chassé & des-herité ce Charles icy, & vne sienne sœur femme de Bernard d'Armagnac, & comme il auoit violé le droit des gens en la personne de Barnabo leur pere, qui estoit son Oncle, & de plusieurs de ses fils & filles qu'il prit auec luy prisonniers en trahison, il viola encore celuy du sang & de la nature par le poison qui acheua sa perfidie. Ainsi il ne pouuoit auoir de plus grands ennemis que ceux qu'il auoit si mortellement offensez, & ils n'auoient garde de perdre vne si belle occasion de s'en vanger, en acceptant les offres de ces deux peuples. Ils firent vn Corps de sept mille hommes, tant François qu'Anglois, des garnisons de Languedoc & de Gascogne pour entrer en Italie, & le Comte d'Armagnac qui les commandoit employa ses premiers soins à gagner Messire *Bernard de la Salle*, & à le débaucher du seruice de Galeas. C'estoit vn Cheualier vaillant & de grande entreprise, qui auoit commencé sa reputation en Italie par beaucoup d'exploits d'armes, qui l'auoient rendu formidable aux Romains & à tout le party contraire à celuy de Clement qu'il auoit seruy. Il s'estoit depuis attaché au seruice du Seigneur de Milan, comme il estoit étranger & originaire de Gascogne, le Comte d'Armagnac ne douta point qu'il ne le pust corrompre; mais quelque proposition qu'il luy fist, & quelques raisons qu'il luy pust apporter pour luy rendre odieux le seruice d'vn Tyran, il luy fut impossible d'ébranler sa fidelité. C'est ce qui le resolut à le faire perir, & cela luy reüssit, par l'adresse qu'il eut de corrompre ceux de sa suitte, qui le laisserent donner dans vne embuscade en vn bois qu'il auoit à passer pour aller joindre Galeas, où il fut tué auec trois hommes qui demeurerent auprez de luy.

Apres cette lasche action, que le Comte d'Armagnac pretendoit d'illustrer par d'autres exploits, il entra en Lombardie, & fit d'autant plus d'hostilitez qu'il auoit affaire à vn ennemy apparemment plus foible en hommes, mais en effet plus prudent que luy, qui aymoit mieux abandonner la campagne que de dégarnir ses places; où mesmes il auoit mis plusieurs braues Cheualiers de France, que le Duc d'Orleans son gendre luy auoit enuoyez. Il sçauoit bien que tout le fruit de cette guerre dépendoit de quelque conqueste importante, & c'estoit si bien l'intention du Comte d'Armagnac apres auoir mis l'épouuante dans le païs, qu'il ne manqua pas de se venir planter deuant Alexandrie, pour en

Année 1391.

faire vne place de retraitte. L'entreprise luy sembla d'autant plus facile que le bruit estoit qu'elle estoit mal munie de tous les besoins d'vn Siege, & il fut encore plus confirmé dans cette creance par les courses qu'il auoit souuent faites iusques dans les portes de la Ville sans qu'il en sortît personne: mais outre que la milice de cette Nation est de combattre par surprise, de juger de la reputation & de l'honneur des armes par les succez qu'on en reçoit, & de plus esperer de la ruse que de la force, Galeas estoit resolu de l'attacher à quelque Siege de longue haleine, pour le matter & pour auoir le temps de luy dresser quelque partie. Le Comte en pensa tout autrement, il creut que la terreur de ses armes mettroit bien-tost cette ville à sa discretion, & cependant qu'il dressoit son Camp & ses batteries, les Habitans qui craignoient plus sa valeur qu'il n'auoient de confiance en leurs forces, firent vn dessein pour le surprendre, & manderent toute nuit aux garnisons voisines, de faire vn petit Corps de leurs meilleures trouppes, & de les cacher dans vne vallée couuerte d'arbres, à mille pas de son Camp, pour se seruir de l'occasion qu'ils leur procureroient.

La chose executée comme on l'auoit proposée, ils firent sortir par le droit chemin du Camp cent hommes d'armes des mieux montez, auec promesse de les soustenir, & auec ordre de charger les Gens du Comte auec grand bruit, & particulierement de donner l'allarme à son quartier pour le faire sortir. Il ne manqua pas aussi-tost, il y accourut tout en desordre auec peu de gens, & voyant les agresseurs en si petit nombre, il s'engagea d'autant plus temerairement à les poursuiure, & ils l'entraisnerent facilement dans le lieu de l'embuscade; où ils feignirent de fuir, & qu'ils passerent pour donner signal à ceux de la Ville de les venir secourir. Apres cela ils tournerent teste, ceux de l'embuscade sortirent, qui prirent les hauteurs de la vallée, le Comte & ses gens furent enfermez deuant & derriere, ils se trouuerent en petit nombre contre beaucoup de gens en des lieux inégaux, & se voyans enueloppez de toutes parts, ils firent pour leur reputation ce qui ne pouuoit plus seruir à leur salut, mais la mélée ne put longtemps durer, le Comte y perdit quatre cens hommes, & luy mesme tout percé de playes demeura prisonnier entre les mains des Lombards pour derniere marque de leur victoire.

Ils le mirent dans vn chariot & le conduisirent vers la Ville, dans l'esperance de le guerir & de le mettre à rançon, mais comme ils luy en proposoient les conditions, il leur dit auec quelque consolation de triompher d'vne si mauuaise destinée : *Ie sens que ma vie s'épuise auec mon sang, ie me vois aux portes de la mort & i'auray la satisfaction d'échapper à vostre triomphe & de mourir sans estre vaincu*, & en mesme temps ayant pris vn peu d'eau, il expira deuant que d'entrer dans les portes de la ville, en disant *In manus tuas Christe commendo spiritum meum.* Ainsi mourut en Auenturier le vaillant Comte d'Armagnac, qui auoit fait des actions de grand Capitaine en plusieurs contrées de l'Vniuers, qui auoit ioint à l'honneur d'estre issu d'vne des plus nobles races, celuy d'estre le Seigneur de la Guyenne autant consideré, & qui estoit tenu pour estre également prompt & auantageux de la langue & de la main. Ses gens effrayez de sa perte, perdirent tout courage, ils s'enfuirent de Lombardie, & la mesme action qui dissipa vn si grand armement, decida encore de la liberté des deux Estats de Florence & de Bologne, qui en furent si consternez qu'ils se soumirent au Sire de Milan, apres de si grandes esperances & de si belles apparences d'estre deliurez de la peur de sa Tyrannie.

Année 1391.

CHAPITRE QVATRIESME.

I. Mort du Comte de Foix & son eloge.
II. Le Roy remet sa succession à vn sien Bastard.

LA Guyenne fit encore vne nouuelle perte en cette mesme année, par la mort du *Comte de Foix*, qui expira le premier iour de l'Hyuer d'vne Apoplexie qui le surprit en lauant les mains pour soupper, & qui l'étouffa en vn instant lors qu'on le croyoit plus en santé, & qu'il témoignoit plus d'appetit & de disposition à bien manger. Il estoit aagé de quatre-vingt ans, mais cét accident ne doit pas moins pour cela seruir aux exemples de l'inconstance des choses du monde, & du peu d'asseurance qu'on doit auoir en la vie; car il estoit dans vne vieillesse vigoureuse& qui le rendoit encore aussi fort de son corps & de son sens, qu'il excelloit en taille & en bonne mine sur tous les Grands de son Siecle.

Le Roy le regretta fort pour la fidelle affection qu'il auoit toûjours témoignée à la France dans toutes les guerres de ses Predecesseurs où il s'estoit signalé: & pour moy ie m'estime obligé dans cette occasion, de dire à la gloire de cét illustre Seigneur ce que i'ay appris de luy-mesme. C'est qu'il rangea par la force de ses armes les Comtes d'Armagnac & autres Grands de ses voisins, qui portoient enuie à sa puissance & à sa reputation, & qu'auec la gloire de les auoir sousmis, il fit vn grand Thresor de leurs rançons; qu'il voulut garder comme vn trophée, & qu'il fit seeller en diuers endroits separez d'vne Tour imprenable, sur chacun desquels estoit le pourtrait du Vaincu; qu'il prenoit plaisir à montrer aux Estrangers pour faire gloire de ses beaux exploits. Par sa mort, & mesme par la disposition qu'il en auoit faite de son viuant, sa Comté estoit deuoluë au Roy, mais ayant esté supplié par les premiers de sa Cour, d'en vouloir gratifier vn Bastard du Comte, qui estoit vaillant & capable de le bien seruir, il l'accorda si volontiers, qu'il luy abandonna encore tout son argent, ses meubles & ses joyaux, & se contenta de receuoir de luy le serment de fidelité.

CHAPITRE CINQVIESME.

I. Le Duc de Bretagne enfraint le Traitté fait par le Roy entre luy & le Connestable de Clisson, & luy fait la guerre.
II. Le Roy les mande en Cour.
III. Et enuoye le Duc de Berry en Bretagne & autres Ambassadeurs.
IV. Le Duc veut emprisonner les Ambassadeurs.
V. Il en est détourné, & vient trouuer le Roy.
VI. Desordre suruenu entre les François & les Bretons.
VII. Le Roy donne Audience au Duc, & juge le differend.

TOute la France jouïssoit en Paix du Benefice de la Treue, il n'y auoit que le Duc de Bretagne qui aymoit mieux demeurer en guerre que d'executer l'Arrest donné par le Roy sur les differends qu'il auoit eus auec le Connestable *de Clisson*, en payant l'argent auquel il estoit condamné enuers luy, & rendant les trois Places qu'il detenoit à *Iean de Bretagne* gendre du Connestable. Le Roy ne luy auoit pas seulement escrit, il auoit deputé exprez en Bretagne

Année 1391.

pour le sommer de ses promesses & de son obeïssance ; mais comme il estoit moins curieux de son honneur que de ses interests, il promettoit toûjours, & cependant il entretenoit la guerre, qui dura plus d'vn an. Le Connestable de son costé se deffendoit, & comme la haine estoit forte entr'eux, cette guerre estoit fort cruelle, & la Bretagne alloit estre dans le dernier embrasement ; si le Roy n'eust enfin resolu d'employer son authorité ou ses forces pour la terminer.

Les Sires de *la Riuiere* & de *Nouiant*, qui estoient les premieres Personnes du Conseil, & qui preuoyoient que cette affaire pourroit auoir de grandes suites, voulurent qu'elle fut traittée en pleine Assemblée de tous les Princes du Sang. Ils conseillerent au Roy d'y mander les Ducs de Berry & de Bourgogne ses Oncles, qui s'y trouuerent. On resolut d'enuoyer faire commandement aux deux parties de cesser tous actes d'hostilité, & leur donner iour à comparoistre en personne deuant le Roy tenant son Parlement, où leurs differends seroient reglez ; & afin qu'ils fussent plus disposez à obeïr, sa Majesté s'auança iusques à Tours. Elle y arriua la veille de la saint Martin d'Hyuer, & pour d'autant plus haster le voyage du Duc, elle luy enuoya le Duc de Berry son Oncle auec autres Seigneurs & quelques Escuyers & Secretaires, qui eurent charge de l'informer de ses intentions. Le Duc qui aymoit plus le Duc de Berry qu'aucun autre Prince du Sang, fut bien joyeux de son arriuée, il alla au deuant de luy à trois lieues de Nantes dans vn vaisseau auec vn grand cortege de Noblesse, sur la Riuiere de Loire qui vient perdre ses eauës & son nom dans l'entrée de son païs, & il luy fit tout ce qui se peut imaginer de grande chere & de riches presens.

Tous les premiers iours de cette entreueuë se passerent en festins & en diuertissemens, & cependant le Duc de Berry afin de rendre l'ouuerture de sa legation plus solemnelle, écriuit à tous les Seigneurs de Bretagne pour s'y rendre, & pour estre témoins de ce qu'il auoit à dire. Le iour venu il leur fit vn grand discours, mais comme il se peut reduire en peu de mots, ie me contenteray d'en rapporter les principaux articles, qui furent : Que le Roy trouuoit mauuais que le Duc de Bretagne battît monnoye, & qu'en receuant les hommages de ses Vassaux, il les obligeât de jurer qu'ils le seruiroient enuers & contre tous, sans excepter sa Personne & son Estat. Mais qu'il se tenoit encore offensé qu'il fist la guerre sans sujet à son Connestable, & qu'il detint injustement les Villes de Messire Iean de Bretagne, (Comte de Penthieure.) Il accompagna ce qu'il dit de tant de forces & de raisons, que toute l'Assemblée en demeura fort satisfaite ; il n'y eut que le Duc qu'il ne put emouuoir, & qui ne defera ny à ses remontrances ny au conseil de ses Barons. L'asseurance qu'il auoit sur l'appuy des Anglois, qui le gouuerneroient absolument, à ce que l'on disoit, luy faisoit mépriser tout ce qu'on luy disoit de la colere du Roy & de sa vengeance ; & son orgueil & sa perfidie monterent iusques-là, qu'il auoit resolu d'arrester les Ambassadeurs qui auoient accompagné le Duc de Berry. Le bruit en courut long-temps auparauant qu'on en voulut rien croire, mais il se rendit si certain, qu'il n'y en eut aucun d'entr'eux qui en doutât, & qui ne redoutât par consequent la fureur d'vn homme capable des dernieres extremitez, puis qu'il auoit osé former ce dessein, & donné ses ordres à des satellites pour l'executer.

I'ay appris de quelques-vns de ces Ambassadeurs, qu'il n'y en eut pas vn qui n'eut voulu estre chez soy, & que la seule prudence de Messire Pierre *de Nauarre* les deliura de ce peril. Aussi-tost qu'il en eut l'aduis, il courut le porter à la Duchesse de Bretagne sa sœur, il luy fit voir la honte d'vne si haute trahison, & en exagera si bien tous les inconueniens, qu'il l'obligea de faire tous ses efforts pour en détourner son mary, & pour le disposer à aller trouuer le Roy. La Duchesse qui estoit Cousine du Roy, & qui aymoit la France, ne se soucia pas de garder aucune grauité dans cette occasion, elle courut tout en desordre comme pour aller esteindre vn grand embrasement, & quoy qu'elle fût toute preste d'accoucher, elle prit ses enfans entre ses bras, & vint sur le soir auec peu de suitte dans la Chambre de ce Prince. I'ay sceu de bonne part qu'elle se jetta à ses pieds, & qu'elle le conjura par ses larmes & par l'innocente jeunesse de ces jeunes

ieunes Princes qu'il alloit exposer à toutes les reuolutions d'vne guerre aussi injuste qu'inegale, de rompre ce malheureux dessein. Elle luy en reuela tout le secret, elle en declara mesme les pernicieux autheurs, & le supplia de reconnoistre sa faute, & de ne pas faire des ennemis irreconciliables, du Roy & des Princes de son Sang, dont la protection & les bonnes graces deuoient estre la seule esperance d'elle & de ses Enfans apres sa mort pour les maintenir en possession de son Estat. Année 1391.

Les prieres de la Duchesse eurent l'effet qu'elle s'en estoit proposé, si le Duc ne changea de cœur, il changea de conseil, il reuoqua ses Ordres, & ayant dés l'heure mesme mandé les Ambassadeurs pour les r'asseurer, il les pria de se rendre le lendemain dans la grande Eglise de la Ville, pour entendre sa réponse, & pour estre témoins du respect qu'il portoit aux volontez du Roy. Il continua dans les sentimens que cette bonne Princesse luy auoit inspirez, & il dit à l'Assemblée en presence du Duc de Berry, qu'il soumettoit volontiers sa personne & ses biens à l'obeïssance qu'il deuoit à sa Majesté, & que dans peu de temps il se rendroit auprez d'elle comme il luy auoit commandé. C'est ce qu'il fit en diligence, & il vint à Tours auec vne suitte de six cens Hommes d'armes d'élite, tous Cheualiers & Escuyers de la principale Noblesse de son païs, à la teste desquels le Duc de Bourgogne qui auoit épousé sa Cousine, le vint receuoir pour le conduire au logis qui luy auoit esté preparé, & où il eut ordre d'attendre que le Roy le mandât.

Cependant il fut visité de tous les Grands de la Cour, & toutes les choses sembloient tendre à vne parfaite intelligence de toutes parts, quand il arriua vn accident qui fit apprehender de nouueaux desordres. Quelques François prirent querelle en vn jeu de paume contre les Bretons, & comme la difference de la langue, rendoit la chose plus difficile à accommoder, ils en vinrent aux prises dans la Ruë, où vn soldat indiscret jetta de la bouë contre les Armes du Duc qui estoient sur la porte de sa maison. Le bruit s'en répandit aussi-tost chez tous les Bretons, qui sont assez naturellement querelleux & chauds à la vengeance, ils prirent les armes, ils accoururent, & il en fut arriué vn grand malheur, si le Roy n'y eut interposé son authorité. Il y enuoya le Duc d'Orleans son Frere, & le Comte *d'Eu*, son Cousin, ils firent en sorte de faire mettre bas les armes, ils donnerent ordre de faire bonne garde de nuit pour empescher quelque nouuelle émeute, & le lendemain le Roy informé de l'affaire, fit justice au Duc & l'appaisa.

Apres cela il luy donna Audience au commencement du mois de Ianvier, & alors le Duc accompagné de sa Noblesse se presenta deuant son Throsne, & fit plusieurs reuerences le genoüil en terre auparauant que de l'aborder. Le Roy le releua, luy tendit la main, & le receut auec honneur; il l'entretint longtemps fort doucement sur les affaires dont on deuoit traitter, & i'ay sçeu de ceux qui dresserent les articles, qu'il fut parlé de tout ce que le Duc de Berry luy auoit esté proposer, sur quoy il y eut plusieurs Conseils, & que par l'entremise de quelques personnes pacifiques & bien intentionnées, il se soumit à tout ce qui plairroit à sa Majesté. Ensuite de cela les parties comparurent en personne au Conseil du Roy, le Duc d'vn costé, & le Connestable *de Clisson* & Messire Iean *de Bretagne*, son gendre de l'autre, & aussi-tost le Chancelier prenant la parole representa que le Roy n'ayant point de plus grande passion que celle d'entretenir tous ses Subiets en Paix, il souhaittoit si particulierement celle de la Bretagne & des Personnes interessées au differend qui estoit à regler, qu'il leur ordonnoit de quitter toute la haine qui estoit entr'eux, & de rentrer en leur ancienne amitié. Il adiousta pour conclusion qu'en confirmant le jugement déja rendu par le Roy, & qui n'auoit point esté executé, que le Duc eust à payer au Sire de Clisson le restant des cent mille francs d'or à quoy il auoit esté condamné, & qu'il rendît à Messire Iean de Bretagne Comte de Penthieure, les Places qu'il auoit iusques alors injustement occupées sur luy; à la Charge toutefois de luy en faire l'hommage qu'il luy deuoit comme vassal de son Duché.

Dd

Année 1391.

CHAPITRE SIXIESME.

I. *Naissance de Charles Dauphin fils du Roy, baptizé à saint Paul.*

II. *Arriuée en France du Duc de Lanclastre pour la Paix.*

III. *Le Roy va à Amiens, où il luy donne Audience.*

IV. *Festin fait par le Roy au Duc.*

V. *Treues accordées entre les deux Couronnes.*

LE Mardy sixiéme iour de Feurier au poinct du iour, le Roy estant en son Hostel de saint Paul à Paris, la Reyne Isabel sa femme y accoucha heureusement d'vn fils, & pour d'autant plus réjouïr toute la Ville par la surprise d'vne si joyeuse nouuelle, on fit aussi-tost sonner toutes les Cloches. On enuoya aussi en grande diligence des Courriers par tout le Royaume, mais quoy qu'ils fussent également bien receus dans les Prouinces & dans les Villes, celle de Paris donna les plus grands témoignages de sa réjouïssance. On alluma des flambeaux aux fenestres pour le reste de la nuit, on fit des feux aux carrefours, on y dressa des tables pour regaler tous les passans de Vin & de Confitures, on ne vid par tout que danses & jeux, toutes les ruës retentissoient de concerts & de chansons à la loüange du Roy, & il n'y eut point de famille qui par emulation ne taschat de l'emporter sur les autres, & de faire paroistre plus d'affection, les Dames & Damoiselles conuiant & seruant elles-mesmes à boire & à manger auec toutes sortes de bonne grace & de ciuilité. Le Ieudy ensuiuant, l'enfant fut porté en l'Eglise Parrochiale de saint Paul auec vn grand nombre de flambeaux, & fut baptizé par l'Archeuesque de Sens, qui l'attendoit auprés des Fonds auec dix autres Prelats reuestus de leurs habits Pontificaux pour rendre la ceremonie plus auguste. Tous les grands Seigneurs & Dames de la Cour s'y trouuerent, Loüis *de Sancerre*, & Iean le Maingre dit *Boucicaut* Mareschaux de France, porterent la Salliere & le Cierge, & les Parrains & Marraine furent, Philippe Duc *de Bourgogne*, Charles *de la Riuiere* Comte de Dampmartin, & Blanche *de France*, Duchesse Doüairiere d'Orleans.

Quelque temps apres le Roy vint faire ses deuotions à saint Denis le iour de la Dedicace de l'Eglise, & ayant eu aduis de l'arriuée du Duc *de Lanclastre* à Calais, il l'enuoya receuoir par le Duc de Bourgogne, prit congé des Bien-heureux Martyrs, & se disposa aussi-tost pour luy aller donner Audience à Amiens. Le Duc de Lanclastre estoit suiuy de mille hommes, tant Cheualiers & Escuyers, que Personnes Ecclesiastiques, tous fort lestes & en bel ordre, qui luy auoient esté donnez pour faire voir la magnificence de la Cour d'Angleterre, mais cela seruit dauantage à faire admirer la pompe de celle de France, & la merueilleuse liberalité du Roy, qui leur fit de riches presens & les regala si somptueusement, que la dépense de leurs tables montoit par iour à plus de cinq cens liures parisis. Le Roy voulut encore pour garder plus d'ordre en leur reception à Amiens, que la Ville fust partagée entre les François & les Estrangers, & afin que les logemens fussent mieux marquez, & que chacun reconnust mieux sa maison, il ordonna que leurs Armes fussent peintes & arborées sur toutes les portes.

Apres auoir ainsi reglé toutes choses, le Roy reuint encore à saint Denis vers la my-Caresme, & de là prit le chemin de Picardie, & passa la Feste de l'Annonciation à Corbie, où l'Euesque de saint André en Escosse celebra la Messe. Il y attendit aussi des nouuelles des Anglois, & ayant appris qu'ils se mettoient en chemin pour Amiens, il en sortit à grand triomphe par la porte de Paris, afin

d'y arriuer en mesme temps. Premierement marcherent grand nombre de Compagnies de gendarmes & d'Infanterie, & apres suiuoient à la teste de toute la jeune Noblesse de la Cour que commandoient Messire Renaut *de Roye*, & Messire Renaut *de Trie*. Au troisiéme rang parurent les Cheualiers au nombre de plus de deux mille, suiuis des Herauts d'Armes & des Trompettes, & autres instrumens guerriers. Au quatriéme estoient les Escuyers destinez à la garde du Corps du Roy, qui passerent deux à deux en entrant dans la Ville, & ceux-cy portoient les manteaux, les gands, & generalement toutes les autres pieces exterieures d'habillement ou de parade, appartenans à la personne de sa Majesté. Apres eux marcherent, les Mareschaux, l'Admiral & le Connestable, puis Iean Comte *de Neuers*, fils du Duc de Bourgogne, Cousin germain du Roy, & Louïs de *Bauiere*, Frere de la Reyne qui n'estoient point encore Cheualiers. Le Roy seul suiuoit immediatement apres, & ensuite le Roy *d'Armenie*, les Oncles de sa Majesté, les autres Princes du Sang, tous deux à deux, & vingt-deux Prelats auec vne grande foule de peuple.

Année 1391.

Le Duc de Lanclastre approchoit en mesme temps, c'est pourquoy le Roy se depécha de manger vn morceau, & luy enuoya au deuant ses Ducs de Berry & de Bourgogne, qui l'attendirent quelque temps deuers la Iustice de la Ville; d'où ils le laisserent venir auec sa suite, qui estoit plus considerable par le nombre que par l'éclat des habits, qui n'estoient pour la plusspart que d'vne simple étoffe de verd brun; soit qu'ils le fissent pour montrer qu'ils ne faisoient pas grand cas de la magnificence de nos François, ou parce qu'ils portoient le dueil de la Comtesse de saint Paul, que le Duc de Lanclastre son Oncle n'auoit point encore quitté. Les Ducs de Berry & de Bourgogne l'embrasserent & le baiserent de grande amitié, & apres tous leurs complimens, ils le mirent entr'eux pour le conduire à son appartement; mais il protesta qu'il n'y entreroit point qu'il n'eût rendu ses premiers deuoirs au Roy. Peut-estre qu'il le croyoit surprendre, pour euiter les ceremonies d'vne premiere entreueuë; neantmoins il l'y trouua tout preparé dans la Salle de l'Euesché, sous vn beau Daiz, & reuestu de ses habits Royaux, au milieu des Ducs *d'Orleans*, & de *Bourbon*, & des autres Princes & Seigneurs de la Cour, qui estoient curieux de voir de quelle maniere & de quel air il aborderoit sa Majesté.

En entrant en cette Salle auec les Princes qui le conduisoient, il mit d'abord le genoüil en terre, & apres auoir reïteré la mesme reuerence au milieu de la Salle, le Roy se leua & l'attendit de pied ferme sur le premier degré du Throsne; où il fit vne troisiéme genuflexion, & où le Roy le salüa aussi, le prit par la main & le receut d'vn visage fort gay auec vn compliment à la verité fort petit, mais fort obligeant. Soyez, luy dit-il, le tres-bien venu dans ce Royaume, où il y a long-temps que nous vous attendons, & croyez que nous auons beaucoup de joye de vous y receuoir. Le Duc d'Orleans le prit ensuite, & le mena dans sa Chambre, où ils firent Collation. Le lendemain le Roy traitta les Anglois en leur particulier, & fit seoir les premiers sous son Daiz, le Duc de Lanclastre & vn Euesque, auprez desquels prirent place de costé & d'autre les Comtes de *Rutland* & de *Hoqueston*. Les Ducs d'Orleans & de Bourbon seruirent sur la table auec les plus grands Officiers de la Maison, & le Roy, pour dauantage honorer la Feste, prit vne robe toute d'or, de perles & de pierreries d'vn prix inestimable; auec laquelle il receut apres disner le salut de tous les nobles Anglois de cette grande Ambassade. Il les caressa tous selon leur qualité, il leur fit des presens à proportion de leur merite, & les Duc d'Orleans, de Berry & de Bourgogne, en firent autant de leur part, auec beaucoup de magnificence & de ciuilité.

Apres cela le Roy tint son Conseil, & donna Audience au Duc, qui fut continuée l'espace de quelques iours, & voicy les propositions qu'il fit & sur lesquelles il insista tousiours, comme i'ay sçeu de ceux de la Compagnie. Il demanda le reste de la rançon du Roy Iean, qui montoit à plus d'vn million, & qu'on rendît au Roy d'Angleterre, le Comté de Champagne, & toute la

Année 1391.

Guyenne auec ses dépendances, qu'il étendoit iusques aux portes d'Orleans, auec le Comté de Ponthieu. L'impossibilité d'y satisfaire consuma beaucoup de temps, & enfin pour luy répondre selon la qualité de sa demande, le Chancelier dit pour le Roy qu'il ne dénioit rien de ses pretensions, mais qu'il ne les pouuoit accorder qu'à des conditions qu'il estimoit autant raisonnables. C'estoit qu'on rendît donc premierement le Roy Iean & tous les Ostages qui depuis sa prise, & peut estre par la faute des Anglois estoient morts en leur païs, & qu'on fist raison des hostilitez, & de tant de courses & de brigandages qu'ils auoient fait en France, qui montoient bien aussi pour le moins à vn million, & qu'apres cela on compenseroit de part & d'autre, argent pour argent, & dommage pour dommage.

Ainsi on s'amusa sciemment à perdre du temps apres des differends qui n'estoient point accommodables, iusques à ce qu'enfin le Duc de Lanclastre, qui s'en vouloit aller, dit qu'il ne pouuoit rien conclure qu'il n'eust fait son rapport de bouche au Roy d'Angleterre : & pour tout fruit d'vne Conference si solemnelle, l'on conclud vne Tréue de la Feste de saint Michel en vn an, pendant laquelle on trauailleroit serieusement à la Paix des deux Royaumes.

Fin du vnziéme Liure.

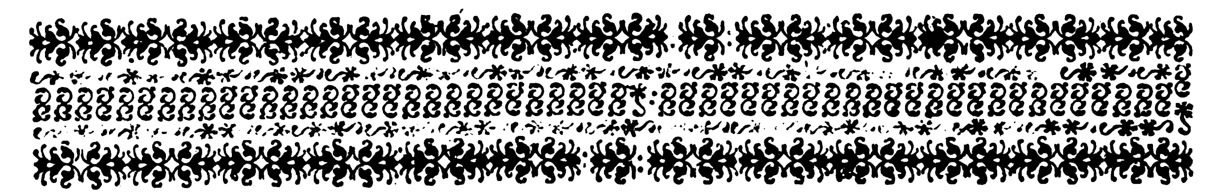


ANNÉES.

- De Nostre Seigneur 1392.
- Du Schisme. 14.
- Des pretendus Papes: Boniface IX. à *Rome* 4. Clement VII. en *Auignon*. 14.
- De la vacance de l'Empire d'Occident en *Allemagne*. 14. *Wenceslas de Luxembourg Roy de Boheme, fils de l'Empereur Charles IV. mort 1378. éleu Roy des Romains, & non reconnu pour Empereur.*
- Du Regne des Rois Chrestiens de l'Europe.
  - Charles VI. en *France*. 12.
  - Richard II. en *Angleterre*. 15.
  - Henry, en *Espagne*, autrement *Castille & Leon*. 3.
  - Iean I. en *Arragon*. 5.
  - Iean en *Portugal*. 7.
  - Charles III. en *Nauarre*. 7.
  - Sigismond de Luxembourg dit de Boheme en *Hongrie*. 8.
  - Iagellon en *Pologne*. 7.
  - Louis Duc d'Anjou en *Sicile*. 7.
  - Ladislas d'Anjou dit *de Duras* vsurpateur du Royaume. 8.
  - *Marguerite Regnante* en Dannemarck & *Suede* auec Eric son neueu. 6.
  - Robert Stuart III. du nom en *Escosse*. 4.

Principaux Princes du Sang, Grands Officiers, Ministres d'Estat, & Fauoris de la Cour de France.

Louis de France Duc *de Touraine*, fait Duc d'Orleans, le 4. de Iuin, frere du Roy.
Louis Duc *d'Anjou*, Roy de Sicile.
Iean de France, Duc de *Berry*, & Philippe le Hardy Duc de *Bourgogne*. } Oncles du Roy, gouuernans le Royaume à cause de sa demence.
Pierre Comte *d'Alençon*. Charles *d'Evreux Roy de Nauarre 3. du nom*. } *Princes du Sang.*
Loüis Duc de *Bourbon*, oncle maternel du Roy, *& grand Chambrier* de France.
Iean de *Bourbon*, Comte de la Marche & de Vendosme, *Ancestre de nos Roys*.
Iean, dit de Montfort, Duc de *Bretagne*.
Oliuier, Sire de Clisson, *Connestable* de France, destitué, & Philippe d'Artois Comte d'Eu, mis en sa place.
Arnaud de Corbie, *Chancelier* de France.
Loüis de Sancerre, Seigneur de Charenton,
Iean sire de Rieux & de Rochefort.
Iean le Maingre dit Boucicaut. } *Mareschaux* de France.
Iean de Vienne, Seigneur de Rollans, *Admiral*.
Moradas sire de *Rouuille*, Lieutenant des Maréchaux en Normandie auec Iean d'Aurichier.
Guillaume *Paynel* de S. Hambuye, Iean Sire de *la Ferté-Fresnel*, & Herué de *Mauny*, Capitaines Generaux en Normandie
Waleran de Luxembourg Comte de S. Pol, *Capitaine General de Flandres*,
Lancelot de Longuilliers, *son Lieutenant*.
Guichard Dauphin, *grand Maistre des Arbalestriers*.
Guy Sire de Cousan & de la Perriere, *grand Maistre* de France.
Arnaut Amenion, sire d'Albret, *grand Chambellan*.
Enguerran Sire de Coucy, *grand Bouteiller* de France.
Loüis de Giac Grand *Eschançon*.
Raoul Sire de Raineual, *grand Panetier*.
Le Sire d'Yury, *Cheualier trenchant*.
Guillaume Chastelain de Beauuais, *Queux de France*.
Charles Sire de Sauoisy, *Grand Maistre d'Hostel de la Reyne*.



HISTOIRE DV REGNE DE CHARLES VI. ROY DE FRANCE.

LIVRE DOVZIESME.

CHAPITRE PREMIER.

I. Meßire Pierre de Craon, Seigneur de la Ferté Bernard & de Sablé disgracié de la Cour.

II. En accuse le Connestable de Cliſſon & le veut faire aſſaßiner à Paris.

III. Le Connestable bleſſé perilleuſement, Pierre de Craon pourſuiuy.

IV. Ses biens confiſquez & donnez au Duc d'Orleans & aux Celeſtins.

V. L'Admiral de France mal-traitte la femme & la fille de Pierre de Craon.

Année 1392.



Ette Tréue donna du repos au Royaume, mais la Cour qui n'a iamais de Paix, fut incontinent troublée par vn nouueau different entre le Conneſtable *de Cliſſon* & Meſſire Pierre *de Craon*, grand Seigneur de la Cour, qui auoit l'honneur d'eſtre conſideré par le Roy, tant pour la Nobleſſe de ſon Sang qui le faiſoit traitter de Couſin de ſa Majeſté, que pour les belles qualitez de ſon eſprit. Il luy arriua malheureuſement de tomber dans la diſgrace du Duc d'Orleans, & quoy qu'il n'y eût point de ſa faute, s'il eſt vray qu'il ne l'offenſa que pour l'auoir blaſmé en confidence, d'eſtre trop enclin à ſe ſeruir d'art magique, & à fauoriſer les ſuperſtitions des Magiciens qui faiſoient des charmes & des malefices auec des oſſemens de Trépaſſez, la ſuitte en fut auſſi funeſte que ſon intention eſtoit ſainte, par le regret qu'il eut de ſe voir chaſſé de la Cour. Il reſolut de ſe vanger du Conneſtable, qu'il ſçeut y auoir beaucoup contribué, & pour accomplir les menaces qu'il luy auoit faites de le faire perir, il luy dreſſa vne embuſcade auec vingt de ſes Complices, qu'il cacha dans la maiſon qu'il auoit auprez de l'Hoſtel de S.

Pol, iusques au quatorziéme de Iuin, iour du S. Sacrement, que l'occasion se presenta de satisfaire à sa fureur. Année 1392.

Le Connestable sortant de l'Hostel de S. Pol sans se deffier de rien, apres le soupper du Roy, ces Assassins l'inuestirent aussi-tost & le chargerent de telle furie, que de tous les gens qu'il auoit auec luy, il n'y en eut qu'vn qui demeura ferme pour l'assister & pour seconder la valeur qu'il fit paroistre dans cette extremité. Il se deffendit auec tout ce qu'il put de courage & d'adresse, il soûtint quelques coups de pointe auec la cuirasse qu'il portoit cachée sous son habit, il en para d'autres auec sa petite épée, qui eussent esté mortels; mais il ne put euiter vn grand coup d'estramaçon sur la teste qui l'abbatit de son cheual à terre, d'où il tâcha à gagner vne maison voisine qu'il ne put si-tost atteindre qu'il ne receut trois grandes blessures par derriere, Celuy qui le blessa creut l'auoir tué, il montra son épée toute sanglante à Pierre de Craon, il l'asseura qu'il l'auoit percé de part en part, & quoy que l'action fût trop vilaine à vn Homme de cette qualité pour s'en réjoüir, il ne laissa pas d'en témoigner vne parfaite ioye, & croyant l'entreprise acheuée il dit à ces Assassins s'en est fait retirons nous, & ils s'enfuïrent tous.

La dignité de Connestable auec l'éloge de principal Deffenseur de l'Estat ayant deu garentir la premiere Personne du Royaume de l'insulte d'vn particulier, le Roy receut la nouuelle de cette iniure comme du plus signalé attentat qu'on pût faire à son authorité. Il resolut de s'en vanger de mesme, tant pour satisfaire la Majesté lezée que pour arrester le cours de pareilles violences par l'exemple d'vne seuere Iustice, il le promit au Sire de Clisson qu'il alla visiter, & enuoya en toute diligēce apres Pierre de Craon & ses Complices, qu'il apprit auoir passé la Riuiere de Seine, & couppé la corde de tous les bacs pour oster tout moyen de les poursuiure. On ne laissa pas d'en prendre trois qu'il fit décapiter, & en mesme temps il fit faire le procez par contumace à Messire Pierre de Craon, dont tous les biens tant meubles qu'immeubles furent confisquez, & les maisons qu'il auoit à Paris rasées. La plus belle estoit celle qu'il habitoit en la Ruë S. Antoine, dont il donna la demolition à quelques vns de la Cour, & sur l'aduis qu'il eut, & qui fut confirmé par les ossemens qu'on rencontra dans les ruïnes, que cét Hostel estoit basty sur l'ancien emplacement du Cimetiere de la Parroisse de S. Iean, il en rendit le fonds à l'Eglise.

Sa belle & forte maison de Porchefontaine, à quatre lieuës de Paris fut traitée de mesme, & le reuenu auec toutes ses dependances donné au Duc d'Orleans, qui depuis en fit present aux Celestins de Paris, pour la fondation de la Chappelle qu'il fit bastir en leur Conuent dont il sera parlé autre part. Le mesme Duc eut encore par confiscation sa terre de la Ferté Bernard, dont les meubles furent exceptez, qu'on appliqua au Thresor du Roy, & la commission fut donnée à Messire Iean *de Vienne* Admiral de France, de s'en saisir & d'en faire faire la description. Comme c'estoit le lieu de la demeure ordinaire de Messire Pierre de Craon, il y trouua des richesses immenses tant en meubles qu'en argent qui monterent à plus de quarante mille écus d'or; mais on le blasma d'auoir abusé de son pouuoir à l'égard de la femme de l'accusé (*Ieanne de Chastillon Dame de Rosoy*) & de sa fille vnique, qui estoit vne fort belle Damoiselle. Leur malheur & leur innocence ne purent fléchir sa rigueur, il les chassa de leur maison auec indignité comme de miserables paysannes, & les mit presqu'en chemise, sans épargner ny l'honneur du sexe, ny sa reputation particuliere, qui perdit beaucoup de son éclat auprez de tous les Nobles du Royaume.

Année 1392.

CHAPITRE SECOND.

I. Le Roy mande au Duc de Bretagne qu'il luy remette Pierre de Craon qui s'estoit retiré auprez de luy.

II. Le Duc nie qu'il soit en son pays, les Ministres du Roy l'accusent de complicité, & poussent le Roy à luy faire la Guerre.

III. Les Oncles du Roy mal-contens des Ministres qui abusoient de leur authorité.

IV. Leurs entreprises sur le Clergé, contre lequel ils soûleuent les Ordres Mandians.

V. L'Vniuersité se ioint au Clergé & en fait ses remonstrances.

QVelque rigueur qu'on apportât au procez de Messire Pierre *de Craon* & de ses Complices, on garda toutes les formes de la Iustice, on les cita à son de trompe par toutes les Villes du Royaume, & le Roy ayant eu auis qu'il s'estoit retiré en Bretagne pour éuiter le suplice qu'il meritoit, il écriuit au Duc qu'il eût à le luy mettre entre les mains, sur peine de crime de leze-Majesté. On tenoit publiquement pour vray qu'il s'estoit refugié auprez de ce Prince, qui estoit son Cousin & son Amy, aussi ne le nia-il pas, & confessa-il qu'il l'auoit veu, & mesme bien receu depuis cette action; mais qu'il auoit peu resté à sa Cour, qu'il estoit sorty de son pays, & qu'il ne pouuoit dire où il pouuoit estre allé. Cette réponse satisfit d'autant moins le Roy qu'il croyoit que le Duc estoit de l'intelligence de cét assassinat, & c'estoit aussi la pensée du Connestable, qui cependant estoit guery de ses playes, & qui sollicitoit puissamment sa Majesté de luy faire Iustice & de vanger son authorité violée en sa personne. On tint vn grand Conseil pour cela, & comme Messire Bureau *de la Riuiere* & Messire Iean *le Mercier*, lors Seigneur de Nouiant, partageoient tout le credit de la Cour auec ce Connestable, ils furent dans le mesme interest, & leur aduis fut que le Roy marchât contre le Duc auec toutes ses forces, qu'il fist monter à cheual tous les Nobles du Royaume, & qu'il mandât ses Oncles pour le venir seruir en personne auec tous leurs Vassaux.

L'obeïssance qu'ils deuoient au Roy les obligea de receuoir ses ordres & de les executer, mais ce ne fut pas sans trouuer étrange qu'on eût deliberé d'vne affaire de cette importance sans prendre leurs auis, ny sans témoigner leur ressentiment contre l'authorité que ses Ministres auoient empietée. Il est vray qu'elle estoit si grande, qu'ils disposoient à leur gré de la volonté du Roy & de toutes les affaires de son Royaume, & l'vnion qu'ils auoient contractée entr'eux rendoit leur établissement si asseuré, qu'ils ne croyoient pas que personne pût entreprendre de les ébranler auec l'auantage qu'ils auoient, d'auoir remply de leurs Creatures toutes les grandes Charges & tous les emplois du Conseil & des Finances. C'estoit la seule voye pour estre quelque chose à la Cour, & comme ils estoient les maistres des graces, ils s'estoient tellement enrichis par dons, & par pensions, que non seulement ils égaloient en biens & en grandes terres toutes les anciennes Puissances du Royaume, mais qu'ils en ternissoient l'éclat par leurs dépenses excessiues, & par la magnificence de leurs Palais & de leurs Chasteaux. Enfin comme la modestie est en grand danger parmy l'accablement des richesses & des honneurs, ils méprisoient dautant plus insolemment toutes les Personnes de la premiere qualité, qu'ils croyoient estre maistres de la fortune & qu'ils la croyoient plûtost leur Captiue que leur Maistresse; mais ils apprirent à leurs dépens,

qu'il n'y a point de fondemens assez solides pour les bastimens qu'on éleue trop haut, & qu'il n'y a rien de si prez de sa cheute que ce qui est trop eleué. Anné

Toute la France fléchissant sous l'autorité de ces trois redoutables Fauoris, ils 1392. ne se contenterent pas d'auoir le peuple à leur misericorde, ils porterent leurs desseins iusques sur les Priuileges du Clergé; & comme ses interests estoient trahis par ceux qui les auroient deu defendre, s'ils n'eussent eu plus d'ambition que d'honneur, on cherchoit tous les moyens de les annuller, sous pretexte d'étendre les droits du Roy & des Seigneurs temporels. On disoit publiquement dans les Conseils, que le grand Constantin n'auoit pû ceder au Pape S. Syluestre la temporalité de la Ville de Rome, on trouuoit à redire que des Ecclesiastiques fussent en possession de faire Iustice des criminels, dont la punition ne deuoit appartenir qu'aux Roys & aux Princes. Enfin, on traittoit d'abus & d'attentat, le Priuilege de la Clericature qu'on accordoit à des gens sans lettres, pour donner droit aux Iuges Ecclesiastiques d'attirer deuant eux au preiudice des Seigneurs, les personnes laïques, qu'ils condamnoient souuent à l'amende à la Requeste des Clercs.

Toutes ces belles propositions estoient appuyées par quelques Docteurs de l'Ordre des Mandians, qui estoient plus interessez à la destruction & à la ruine qu'au maintien de la Hierarchie, & qui faisoient leur Cour aux dépens d'vne cause où ils n'auoient aucune part. Mais on vouloit seulement vne apparence de droit pour mettre la faux dans la moisson de l'Eglise, & l'on commença par la Normandie; où l'on manda aux Iuges seculiers de mettre le resultat du Conseil à execution contre les Euesques, & de condamner à de grosses amendes tous ceux qui reclameroient contre la nouueauté de cette entreprise. On ne croyoit pas sans raison que c'estoit fait des Priuileges du Clergé, mais comme on entreprit en mesme temps de sapper aussi tous ceux de l'Vniuersité, dont on ne vouloit plus reconnoistre la Iurisdiction, & dont on commençoit à contraindre les Supposts aux exactions & aux charges publiques, il se fit vne grande Assemblée vers la Feste de la Trinité; où il fut resolu de ioindre aux interests particuliers de ce grand Corps, ceux du Clergé dont il faisoit partie, & dont la deffense luy seroit aussi glorieuse que le sujet en estoit specieux, pour faire voir le desordre du Gouuernement.

Toute la difficulté des Docteurs, fut d'aborder le Roy pour faire leurs remonstrances, ils ne purent pas mesmes obtenir qu'on leur fist aucun droit sur la copie qu'ils produisirent de tous leurs Priuileges, & cela les irrita de telle sorte qu'ils firent cesser tous les arts & toutes les études dans la ville de Paris, d'où il sortit grand nombre d'Estrangers de toutes Nations. Ils reconnurent depuis que les interests des Lettres faisoient les moindres soins du Cabinet, & que toute leur affaire dépendoit d'vne audience de sa Majesté; c'est pourquoy s'estans assemblez le quinziéme de Iuillet, ils resolurent vne deputation du Recteur & de vingt des plus considerables de leur Corps qui furent trouuer le Roy à saint Germain, sous pretexte de le complimenter sur le prochain voyage. Mais quelque instance qu'ils fissent pour estre admis à l'audience, elle leur fut refusée d'abord par le conseil de quelques mauuais esprits puissans à mal faire, & les gens de bien eurent beaucoup de peine à rompre cette intrigue. Quelques Seigneurs en suplierent le Roy à genoux iusques à cinq fois, & comme ils commençoient à luy faire connoistre qu'il se faisoit tort de refuser les deuoirs de cette celebre Compagnie, ceux qui l'en auoient détourné en voulurent auoir l'honneur. Messire Bureau de *la Riuiere*, le Connestable, & le Seigneur *de Noniant*, qui auoient plûtost changé de Conseil que d'inclination, se rendirent leurs principaux Intercesseurs pour estre Maistres de la deputation & pour auoir la gloire du succez qu'elle auroit: & pour cette raison ils conduisirent la chose de telle sorte, que le Docteur qui portoit la parole, n'y eut aucune part. Ils estoient bien auertis, qu'on auoit fort curieusement recherché l'origine & discuté les droits de l'authorité Royale sur le Clergé, & comme ils craignoient que des gens plus entiers sur la formalité des

Année 1392.

passages, que flexibles & ployans aux vsages de la Cour, ne laschassent quelque chose de trauers au prejudice des droits du Roy & de la conduite des Ministres, l'Orateur n'eut pas si-tost ouuert la bouche, que le Chancelier se leua pour parer tant de coups de canons. Le Roy, leur dit-il, est assez informé du sujet qui vous ameine, il vous veut épargner la peine de demander ce qu'il vous auroit déja liberalement accordé, s'il auoit esté plûtost informé de vos Priuileges. Apres cela le Roy leur fit vne douce reprimende d'auoir si long-temps cessé leurs exercices, il leur ordonna d'aller continuer leurs leçons, ils le promirent de grand cœur, & s'en retournerent fort satisfaits.

CHAPITRE TROISIESME.

I. *Le Roy marche en armes contre le Duc de Bretagne.*
II. *Il rend le Gouuernement de Languedoc au Duc de Berry.*
III. *Presages de la maladie mal-heureuse qui arriua au Roy.*
IV. *Il entre en fureur & tuë quelques Seigneurs de sa suite.*
V. *Le Duc de Bourgogne commence à declarer sa haine contre le Sire de la Riuiere.*

LE Roy continuant auec chaleur les grands aprests qu'il faisoit contre le Duc de Bretagne, il se mit en chemin, & séjourna quelque temps auec impatience en la Ville du Mans, pour attendre les Ducs de Berry & de Bourgogne ses Oncles, qui marchoient d'autant plus lentement que c'estoit contre leur auis qu'il auoit entrepris cette guerre. Il ne laissa pourtant pas de les bien caresser à leur arriuée, & pour engager dautant plus le Duc de Berry à luy estre fidelle & affectionné, il luy accorda de bonne grace la restitution de son Gouuernement de Languedoc, qu'il luy demanda, à condition toutefois de traitter les peuples auec plus de douceur & de Iustice. Apres cela il s'entretint auec eux du sujet & du dessein de son voyage, & il arriua tout à propos pour la Iustice de ses armes, que ceux qu'il auoit enuoyez pour se saisir du Chasteau de Sablé, confisqué sur Messire Pierre de Craon, luy rapporterent que ceux de dedans leur auoient refusé les portes, & declaré qu'ils le tenoient pour le Duc de Bretagne. Il en fut fort offensé, & il ne seruit de rien à ce Duc de luy enuoyer dire que la Place estoit à la disposition entiere de sa Majesté, aussi bien que toutes celles de la Bretagne, pourueu qu'il luy pleût d'y entrer paisiblement & sans guerre.

Il craignoit merueilleusement ce grand amas de trouppes qui arriuoit en foule de toutes parts, & l'exemple du pays du Maine déja ruiné de leur marche & de leur sejour, luy faisoit iustement aprehender pour vne Prouince declarée rebelle & ennemie. Aussi estoit-ce bien l'intention du Roy & de son Conseil, d'y porter toutes les marques d'vne terrible vengeance, mais il en arriua tout autrement, & le malheur impreueu qui ruina la France, fut le salut de ce Sujet infidelle & de son pays. Ie m'estime dautant plus incapable d'écrire de ce desastre, que i'estois à la suitte de cette Armée, que i'en fus témoin, & que ie n'y puis penser qu'auec vne nouuelle frayeur, & auec vne interdiction de tous mes sens, qui rendroit ma plume immobile; si ie ne m'étois engagé au recit de tout ce qui est arriué d'heureux & de malheureux sous le Regne de ce Prince infortuné.

Comme les grandes reuolutions n'arriuent gueres qu'on n'y ioigne des augures precedens, i'ay apris de quelques personnes d'honneur, que lors que cét accident suruint, on estoit fort en peine de ce que pouuoit signifier l'anneau de la Vierge Marie, qu'on garde pretieusement parmy les autres Reliques de S. Iulien du Mans, qui de soy mesme & sans estre touché de rien dont il pût emprunter son mouuement, auoit roullé prez d'vne demie heure. On deuina par l'experience du passé, que l'Estat estoit menacé de quelque chose de sinistre tout prest à éclatter, mais on n'apliquoit pas cela à la Personne du Roy, parce qu'il n'y auoit que les Officiers qui l'approchoient le plus prez, qui commençassent à s'apperceuoir de quelque desordre en sa conduite. Depuis le premier iour d'Aoust, il leur paroissoit tout idiot, il ne disoit que des niaiseries, & gardoit dans ses gestes vne façon de faire fort messeante à la Majesté; neantmoins il n'en estoit pas moins absolu, & il le fit bien voir le cinquiéme du mois, quand il fit publier par les Herauts & les Trompettes que toute l'Armée sortît en Bataille de la Ville du Mans. Les Princes & les Grands ne l'en purent détourner, & il sortit luy mesme armé de toutes pieces à la teste des trouppes qu'il conduisit iusques à la Maladerie voisine. Année 1392.

Ce fut là qu'il fit rencontre d'vn miserable gueux, capable de l'épouuanter de sa seule mauuaise mine, qui s'attacha opiniastrement à le suiure, quoy qu'on fist pour le repousser, & qu'on ne pût empécher de crier d'vne voix terrible apres luy l'espace de prez d'vne demie heure: Ne passe pas plus outre noble Roy, parce qu'on te va trahir. Son imagination déja troublée, receut encore assez aisément cette nouuelle impression, & il arriua malheureusement pour conuertir sa deffiance en fureur, qu'vn homme d'armes qui estoit assez proche de luy, laissa tomber son épée nuë parmy la presse. L'éclat de cette lame luy éblouït auec les yeux ce qui luy restoit de raison, il tira son épée, il tua d'abord ce Caualier, & entrant en curée par ce premier massacre, il donna des éperons à son cheual, qui l'emporta l'espace de plus d'vne heure par tous les Corps, où il cherchoit à tuer tout ce qu'il rencontroit de ses meilleurs seruiteurs, criant effroyablement *on me va liurer à mes ennemis.* Le respect interdisant la deffense à tous ceux qu'il attaquoit, il mettoit tout en fuitte deuant luy comme vn tonnerre, & durant cette furie il tua quatre hommes & entr'autres vn Noble Cheualier de Guyenne qu'on appelloit le Bastard *de Polignac.* Enfin son épée resista moins que son bras au dessein de défaire toute son Armée, elle se rompit heureusement pour ceux qu'il continuoit à poursuiure, il fut plus aisé à ses gens de le saisir, & ils le lierent dans vn chariot pour l'enuoyer à la ville. Apres cét accez il commença à se sentir des violens efforts de cette folle échappée, il fut deux iours entiers dans vn repos létargique, sans parler & sans remuër aucun de ses membres, & l'on n'apperceut en luy que fort peu de chaleur auec vne tiede & legere palpitation de cœur, les Medecins eux-mesmes creurent qu'il alloit mourir.

La nouuelle s'en estant répanduë par toute la Cour, les Princes & les Grands y accoururent, on n'entendoit que des crys, on ne voyoit que des larmes, & le Duc de Bourgogne, quoy que souuent interrompu dans ses complaintes par de frequents sanglots, embrassoit amoureusement ce corps, & repetoit souuẽt: Mon tres-aimé Seigneur & Neueu consolez ma douleur d'vne parole seulement. Iusques-là les Princes auoient gardé la coûtume de ne laisser entrer personne dans la Chambre des Roys malades, mais le croyans à l'extremité, ils en abandonnerent les entrées pour exciter la charité & la compassion de ceux qui le verroient dans cette Agonie. Les Ambassadeurs d'Angleterre y vinrent comme les autres, & comme on les pouuoit soupçonner d'estre moins venus pour pleurer ce desastre que pour explorer & pour rendre leurs yeux témoins de la joyeuse nouuelle qu'ils aprendroient à leur Maistre & aux Ennemis du Royaume, toute la Cour le trouua fort mauuais. Le Duc de Bourgogne particulierement s'emporta fort contre Messire Bureau *de la Riuiere*, qui les auoit introduits, il luy dit force injures, & prenant l'occasion de faire éclatter la haine qu'il luy portoit; il luy promit bien que deuant qu'il fût peu de temps il seroit chastié de ce nouueau crime d'Estat, qu'il qualifia de trahison.

CHAPITRE QVATRIESME.

Année 1392.

QVoy que les Roys ne soient gueres sensibles aux malheurs de leurs pareils, & qu'ils mettent les disgraces de leurs voisins au nombre de leurs meilleures fortunes, i'ay apris de gens dignes de foy, que le Roy d'Angleterre en fut fort touché, aussi bien que le Pape, qui en fut dautant plus veritablement affligé qu'il perdoit en luy le principal Chef & le plus seur appuy de son party: mais il faut auouër que rien n'égala le ressentiment de tous les peuples de la France. Iamais aucune famille ne versa tant de larmes pour la mort d'vn fils vnique, & iamais on n'eut creû que la conseruation de ce Prince eut esté si generalement reputée necessaire au salut de la patrie. Tout le Clergé voyant qu'il y auoit peu à esperer des remedes humains, il mit toutes les Eglises du Royaume en prieres, & les Euesques portans en procession publique les armes victorieuses de la Passion, furent si deuotement accompagnez de tous leurs Diocésains, qu'on peut dire que Dieu se laissa desarmer, & qu'il n'accorda qu'à la pieté de leurs vœux & à la pureté de leurs larmes, la santé de ce grand Monarque qu'il venoit de terrasser.

Le troisiéme iour de sa maladie, il commença à rentrer dans l'vsage des sens, il aprit auec horreur le malheur qui luy estoit arriué, il demanda pardon à tous ceux presens ou absens qu'il auoit mal-traittez durant sa fureur, il purgea sa conscience pour les meurtres qu'il auoit commis, par vne humble & deuote confession, il communia à la Messe qu'il fit dire dans sa Chambre, & fit vœu de visiter les Eglises de Nostre-Dame de Chartres, & de S. Denis, aussi-tost qu'il seroit en estat de s'en acquitter. La nouuelle de sa conualescence réjouït autant tous ses Sujets que le bruit de son infortune les auoit affligez, & on ne songea plus qu'à en découurir l'origine. Les Medecins qui cherchent toutes les causes dans la Nature, dirent que c'estoit l'effect d'vn embrasement de bile noire & aduste, prouenu de la colere & de l'ennuy du retardement de ses trouppes, qui luy troubla tous les sens interieurs. D'autres dirent que c'estoit vn coup de la Prouidence de Dieu, qui chastie ceux qu'il aime; mais on tenoit plus communément parmy les Nobles & dans le vulgaire, que c'estoit l'effect de quelque sort ou malefice, dont i'aduouë à regret que l'vsage n'estoit que trop frequent parmy toutes sortes de personnes de tout sexe & de toute condition. Quoy qu'il en soit, le Roy reuenu en conualescence, fit sa Neuuaine en l'Eglise des Religieuses de S. Iulien du Mans, & delà vint accomplir son vœu à Chartres, où il fit vn present de grand prix.

Il partit justement du Mans le premier iour d'Automne, par le conseil des Ducs de Berry & de Bourgogne ses Oncles qui rompirent le dessein de la guerre de Bretagne, & afin que la Noblesse qui s'estoit mise en dépense pour son seruice, ne s'offençât pas d'estre renuoyée, il voulut qu'on payât la solde plus grassement que de coustume. Le Comte *de saint Paul* qui estoit present à ce Conseil, considera qu'il restoit encore assez de Campagne pour employer vtilement vne partie de ces trouppes, & pour se seruir de l'occasion de se vanger & de se faire raison du refus que le Roy de Bohéme faisoit de luy payer de grandes sommes d'argent que son pere luy auoit prestées, il fit en sorte qu'on luy permit d'en prendre deux mille hommes. On ordonna en mesme temps que Messire Iean *le Maingre* dit *Boucicaut*, Mareschal de France, prendroit aussi du reste de l'armée ce qu'il jugeroit à propos, pour aller en Guyenne reprimer les courses & les entreprises de quelques Bastards de grandes maisons de la Prouince, qui y entretenoient le trouble pour piller, & qui faisoient plusieurs hostilitez vers saint Machari. Mais ce n'estoit à proprement parler qu'vn pretexte pour faire cesser les maux que cette grande Assemblée de gens de guerre faisoit dans le cœur du Royaume, & pour les en éloigner adroitement. Année 1392.

Alors les Ducs de Berry & de Bourgogne continuans de s'insinuer, & de se rendre necessaires auprez du Roy, reprirent le Gouuernement du Royaume, dont ils auoient esté exclus depuis trois ans, & comme ils sçauoient que leur éloignement auoit esté pratiqué par le Connestable de *Clisson*, par les Sires de *la Riuiere*, & *de Nouiant*, & par le Begue *de Villaines*, ils furent les premiers qui se sentirent de leur nouuelle authorité. Ils les manderent aussi-tost qu'ils eurent surpris le consentement du Roy, & leur firent défense expresse, de se plus ingerer en l'administration des affaires, & mesme de se trouuer aux Conseils. Ce n'est pas qu'ils ne sçeussent qu'ils s'estoient assez bien acquité de leur ministere à l'égard du Roy, par le soin & par l'adresse qu'ils auoient eu d'accroistre ses reuenus, & par les exactions qu'ils auoient faites sur les Villes, & on n'ignoroit pas aussi que ces Princes agissoient moins pour l'interest public, que par vn ressentiment particulier de ce qu'ils auoient osé deliberer & conclure la guerre de Bretagne sans leur participation. Ces fauoris exautorez obeïrent tres-volontiers, & croyans que leur absence adouciroit la colere de ces deux Princes, ils prirent congé du Roy pour se retirer en leurs maisons; mais ils sortoient d'vne place dont on ne sçauroit estre poussé qu'on ne tombe dans vn precipice, & ils auoient affaire à des ennemis trop puissans, pour en estre quittes, mesme pour leur dépoüille toute entiere. Ils les enuoyerent tous arrester prisonniers auec quelques autres Sous-ministres, & il n'y eut que le Connestable qui échappa, & qui ayma mieux tenir la campagne contre ces deux Princes & contre le Duc de Bretagne.

Ils furent six mois dans la prison à considerer la hauteur du lieu, d'où ils estoient tombez, & à en plaindre la cheute, & ne voyans point d'autre porte pour en sortir que celle de la Iustice, qui est fort étroite pour des Fauoris disgraciez qu'on tient à l'examen, ils demanderent auec instance qu'on leur fist leur procez. C'estoit proprement à dire qu'on les rendît responsables de tout ce qu'on pourroit imaginer de mal-heurs, de desordres & d'abus dans l'Estat, soit qu'ils les eussent faits ou soufferts, & en effet on leur imposa tant de cas, que les Princes ne firent point de difficulté de les representer au Roy, & de le solliciter de leur faire perdre la teste comme à des mauuais seruiteurs & à des traistres. Le peuple qui entendoit parler de tant de crimes, & qui sçauoit la puissance & l'animosité de leurs parties, ne doutoit point aussi de leur supplice, & il s'y attendoit si bien, qu'il fut plusieurs iours sans manquer à se rendre à la Greue pour en estre témoin, mais la clemence du Roy les en sauua par vn bon-heur tout singulier. Ie ne sçaurois dire de quoy on les accusoit, ny si le Roy y adjoûta foy, tout ce que i'en puis asseurer, c'est qu'il ne se contenta pas de deffendre qu'on en donnât aucune connoissance, qu'il les fit mettre en liberté, qu'au mois de Feurier de l'année suiuante, il leur fit rendre tous leurs biens à la priere de

Année 1392.

plusieurs Seigneurs de leurs amis, & que tout ce que les Ducs de Berry & de Bourgogne purent obtenir pour leur satisfaction ; c'est qu'ils demeurerent toute leur vie priuez de toutes Charges & Offices Royaux, & que sous peine de crime de leze Majesté, ils se tiendroient éloignez de cinquante lieuës de la Personne du Roy, quelque part qu'il pust aller, s'ils n'auoient vn ordre exprez du contraire.

CHAPITRE CINQVIESME.

I. Le Connestable de Clisson se retire en Bretagne, & refuse de venir en Cour.
II. Il est priué de sa Charge, & le Comte d'Eu mis en sa place.
III. Le Duc de Bretagne luy fait la guerre, qu'il soustient brauement.
IV. Le Duc d'Orleans l'assiste en cette guerre.
V. Le Roy accomplit son vœu à saint Denis.
VI. Et fait faire la Translation du Corps de saint Louys.

Messire Oliuier *de Clisson* Connestable de France, qui s'estoit échappé comme nous auons remarqué, gagna la Bretagne, il demeura long-temps à couuert dans ses Places, & l'on tascha en vain de le tirer de là par tous les ordres qu'on luy enuoya de venir à la Cour. Il répondit toûjours que le Roy n'ayant point de guerre, & l'Estat estant en Paix, que sa presence n'y estoit point necessaire, & que quand l'occasion se presenteroit d'exposer ses biens & sa Personne pour le seruice de sa Majesté, qu'il feroit voir qu'il auoit toûjours esté, & qu'il seroit iusques au dernier souspir, le plus fidele & le plus affectionné de tous ses Subjets. On ne laissa pas pour cela de le contumacer, & ayant assemblé vn Conseil, pour le détruire auec plus d'apparence de Iustice, l'on le declara décheu des honneurs & des fonctions de la Charge de Connestable. Les plus sages trouuerent à redire à cét Arrest, donné sans preuue & sans conuiction de crimes capitaux contre le premier Officier de la Couronne, qu'on ne pouuoit destituer qu'il n'eût merité de perdre la vie : mais c'est assez pour les Puissans qui veulent vanger leurs passions, d'emprunter la voix & les voyes de la Iustice. Pour continuer à l'abysmer dans la disgrace, l'on luy voulut donner vn Successeur par vne deliberation solemnelle, & l'on fit choix de Messire *Philippe d'Artois* Comte d'Eu, Cousin du Roy, dont le Chancelier exagera hautement le merite & les » grands seruices. Ce n'est pas, dit il, qu'il ne se trouuât encore beaucoup d'autres personnes d'vne valeur & d'vne fidelité assez éprouuée, & suffisamment » pourueuës de toutes les qualitez qui sont à desirer pour vn si grand employ: mais » sa Majesté a trouué à propos d'en gratifier ce Comte, pour luy donner part auec » elle au commandement & au soin de la conduite de ses Armées. Apres ce beau & long discours, le Comte d'Eu fit le serment accoustumé, on luy ceignit l'espée de Connestable, & il en fit toutes les fonctions.

Le Duc de Bretagne rauy de cette destitution, & de n'auoir plus affaire qu'à vn particulier, battu de la fortune & disgracié du Roy, creut auoir vne belle occasion de rentrer en ses bonnes graces, s'il acheuoit de le ruiner. Il se vanta de l'enuoyer deuant qu'il fût peu de temps à la Cour, & de le mettre en estat de receuoir le chastiment qu'il meritoit ; mais il y trouua plus de difficulté qu'il ne s'en estoit promis. Ses gens furent battus & chassez de tous les Sieges qu'ils entreprirent, ils ne furent pas mieux traittez en diuers partis & rencontres de guerre, & tous ses efforts ne seruirent qu'à releuer le courage & la reputation de son ennemy, qui reconnut qu'il estoit assez fort pour tenir la campagne &

pour se vanger sur le païs du Duc des desordres qu'il auoit faits dans ses terres. Comme ils estoient égaux en force la guerre fut longue & cruelle, elle dura iusques en l'an mil trois cens quatre-vingt quatorze, il fut pillé, brûlé, saccagé, & tous deux ils se virent assez souuent en presence, sans pourtant rien hazarder de crainte de tout perdre. Année 1392.

La France qui estoit partagée d'inclination, fournissoit d'hommes aux deux partys pour entretenir cette inimitié, mais comme il estoit plus malaisé de joindre le Connestable, il y eut beaucoup de ces trouppes Auxiliaires qui se laisserent surprendre par les garnisons des villes du Duc, & je rapporteray à ce sujet l'aduenture d'vn jeune Escuyer de la maison du Duc d'Orleans, originaire de Beausse nommé Guillaume *d'Aigreuille*. L'enuie qu'il eut de plaire à son Maistre, qui aymoit le Sire de Clisson, & de se signaler dans cette guerre, luy fit assembler iusques à quatre-vingt hommes de son aage, & de son esprit, c'est à dire tous plus boüillans & braues que prudens, qui s'engagerent gaillardement à faire le chemin; mais qui ne furent pas assez fins pour se deffier de la trahison d'vn Breton, qui s'offrit pour les conduire, & qui les liura à demy armez & tout en desordre à la garnison de Guingamp, qui eut assez d'honneur pour faire conscience de les mal-traitter, quoy qu'ils se voulussent deffendre. Les Bretons les reduisirent à force de belles paroles, ils leur firent bon quartier, ils les mirent à rançon, & leur dirent en partant qu'ils se tinssent mieux sur leurs gardes quand ils voudroient venir en Bretagne.

Le Roy continuant à se mieux porter, voulut accomplir le vœu qu'il auoit fait à saint Denis, où il fut receu en Procession solemnelle; & pour mieux reconnoistre les faueurs de ce glorieux Martyr son principal Patron, il fit present à son Eglise d'vne Chasse d'or du poids de deux cens cinquante-deux Marcs, que le Roy son pere auoit commencée, & qu'il luy auoit laissée à acheuer, pour transferer les Reliques de saint Loüis son Predecesseur & son Ancestre. Elle arriua de Paris dans vne Littiere couuerte, aux premieres Vespres, où l'Archeuesque de Roüen officioit, & l'on la mit en la Chapelle de saint Clement, qu'on auoit richement tapissée pour y faire la ceremonie, laquelle commença en grande pompe à l'issuë de Matines, que les Religieux chantans à haute voix *dum esset Rex in accubitu suo, &c.* apporterent l'ancienne Chasse en presence du Patriarche d'Antioche, & de l'Abbé de saint Cornille de Compiegne. Le Roy qui ne vouloit pas que rien manquât à la solemnité d'vne si grande Feste, auoit assemblé les principaux Prelats du Royaume, c'est à sçauoir, Messire Simon *de Cramaut*, *Patriarche d'Antioche*, Messire Guillaume *de Vienne* Archeuesque de Roüen, Messire Guillaume *de Dormans*, Archeuesque de Sens, Messire Pierre *d'Orgemont* Euesque de Paris, Messire Iean *de Dieudonné* Euesque de Senlis, Messire Philippe *de Moulins* Euesque de Noyon, Messire Bernard *de la Tour* Euesque de Langres, Messire *Nicolas du Bosc* Euesque de Bayeux, Messire Iean *Tabary* Euesque de Theroüenne, Messire Guillaume *de Creue-cœur* Euesque de Coutances, Messire Guillaume *de Valen* Euesque d'Eureux, Messire Iean *de Montagu* Euesque de Chartres, & Messire Michel *de Crenay* Euesque d'Auxerre, auec lesquels se trouuerent encore Messire Guy *de Monceaux* Abbé de saint Denis, Messire Philippe *de Chastillon* Abbé de saint Cornille, & Messire Guillaume *l'Euesque* Abbé de saint Germain des Prez.

Tous ces Prelats reuétus Pontificalement se rendirent le lendemain à la Chappelle, le Roy vint apres auec son habit & son Manteau Royal, il fit auec eux son Oraison à genoux, & comme on eut entonné le *Magnificat*, il ouurit la vieille Chasse, & remit auec reuerence sur l'Autel les sacrez ossemens de saint Loüis, qui estoient enueloppez dans du taffetas. Plusieurs poussez de deuotion luy demanderẽt des Reliques, & il en fut vn peu trop liberal, car il dõna vne coste à Maistre Pierre *d'Ailly* pour le Pape Clement, deux autres aux Ducs de Berry & de Bourgogne, & vn os aux Prelats, pour partager entr'eux. Cela fait au grand déplaisir des Religieux, il posa le reste dans la Chasse neuue, & apres qu'on eut chanté le Répons *dum esset Rex*, il fit commencer la Procession, qui se fit en cét

Année 1392.

Ordre. On sortit du Chœur des Moynes auec les Reliques accoustumées en pareilles solemnitez, le Conuent marcha, suiuy des Prelats chacun selon son rang, puis ceux qui portoient le Chef de saint Denis, les Ducs & les autres Princes du Sang qui suiuoient deuant le Roy, & qui porterent à leur tour la Chasse neuue sur leurs épaules, par le Cloistre & par l'Eglise. Apres la procession l'Archeuesque de Roüen celebra la Messe, & le seruice finy, tous les Prelats furent magnifiquement traittez au Refectoire de l'Abbaye, où ils partagerent leur Relique auant que d'aller prendre congé du Roy; qui reuint encore apres disner faire ses prieres deuant le Corps du saint Monarque. Il adjoûta à la magnificence de son present vne somme de mille liures pour faire vn Tabernacle de cuiure pour cette Chasse, & les Ducs de Berry, de Bourgogne, & d'Orleans, qui l'accompagnoient, defirent à genoux les pierreries & les joyaux les plus precieux dont ils s'estoient parez pour la Feste, qu'ils firent attacher en leur presence à la premiere face de ce precieux Reliquaire, qu'ils voulurent pareillement honorer de leur liberalité.

CHAPITRE SIXIESME.

I. Decime imposée sur l'Eglise Gallicane par Clement, contre sa parole.

II. L'Vniuersité s'y oppose, & le Clergé en appelle en vain.

III. Progrez du Comte de saint Paul en la guerre de Luxembourg contre le Roy de Boheme.

IV. Grande secheresse par tout le Royaume.

V. Le Roy fait publier la Loy pour la Maiorité des Roys à quatorze ans.

LE Pape Clement ayant, comme nous auons dit, conferé & confirmé au jeune Duc d'Anjou la Couronne de Sicile, il luy donnoit vne conqueste à faire, & le chargeoit d'vne guerre dont il ne pouuoit supporter la dépense. C'est ce que la Reyne de Sicile sa Mere luy representa en luy demandant son assistance, & il ne fut pas fasché d'auoir occasion de manquer à la parole qu'il auoit donnée au Roy de soulager le Clergé de France, sous vn pretexte si specieux pour continuer ses entreprises sur ses Priuileges, & pour accroistre les reuenus de la Chambre Apostolique. Il imposa vne nouuelle Decime, il n'en voulut exempter ny qualité ny merite, & comme l'Vniuersité s'y trouua comprise, le Recteur en fut faire ses plaintes au Roy, qui les receut, & qui luy promit d'écrire au Pape telles lettres qu'il voudroit, & en tels termes qu'il desireroit, pour l'en faire soulager. La pluspart des Euesques, qui estoient aussi resolus de ne rien payer, s'assemblerent pour le mesme sujet, & ils delibererent, en cas que les Collecteurs les voulussent presser, de former vn appel du Pape, comme on dit en cette rencontre, mal informé, au Pape mieux instruit de la Iustice de leur refus. Ils le firent en effet, & deux Notaires publics, qu'ils enuoyerent exprez en Auignon, afficherent clandestinement l'acte aux portes du Palais Pontifical; mais le Pape s'en mocqua, il dressa des articles pour y repondre qu'il fit pareillement afficher, & malgré qu'ils en eussent, il fallut subir le joug de son auarice & de son authorité.

Pour reprendre la suite de ce que nous auons dit du Comte de saint Paul, & de la guerre qu'il auoit entreprise contre le Roy de Bohéme, ie remarqueray icy qu'il ne manqua pas de se preualoir du secours qu'il auoit obtenu du Roy, & que pour se conformer à la mode d'Allemagne, il commença par le dégast dans le païs de Luxembourg, qu'il mit à feu & à sang. Assez de personnes ont esté en

peine

peine du sujet de leur differend, & ie ne sçauois moy-mesme qu'en penser, jusques à ce que i'appris de bon lieu, qu'ayant demandé à ce Roy le payement de l'argent que le feu Comte son pere, *(qui estoit comme luy de la Maison de Luxembourg)* luy auoit presté, qu'il ne se contenta pas de le refuser, mais qu'il auoit déchiré & jetté au feu la promesse qu'il luy en auoit fait representer de bonne foy. Le Comte picqué de cét affront, & d'vne infidelité contre le droit des gens qui n'a point d'exemple chez les peuples les plus barbares, resolut de s'en vanger sur le Duché de Luxembourg, qui estoit specialement affecté & hypothequé à sa debte, & quoy que le mauuais procedé du Roy Wenceslas le pût dispenser de garder les Loix de la guerre, il ne laissa pas de l'enuoyer deffier deuant que d'entrer dans son pays. Année 1392.

Cela donna loisir à ce Prince d'assembler de grandes Trouppes, mais quoy que le Comte eût aduis qu'il n'estoit qu'à deux journées de son Camp, & qu'il estoit beaucoup plus fort, il ne voulut pas se retirer qu'il n'eût fait quelque exploit d'importance, & il s'attacha au Siege de Verton. C'estoit vne Ville riche & assez peuplée, mais de gens qu'vne longue Paix auoit rendu fort mauuais soldats, qui dés le quatriéme iour proposerent vne Treue pour se rendre dans trois iours s'ils n'estoient secourus. Le Comte l'accorda, & aussi-tost ils deputerent, mais leur Enuoyé fut finement enueloppé à la queuë de l'Armée, & gardé par les gens du Comte iusques apres le terme écheu qu'ils se rendirent. Tout ce qu'ils purent faire fut de racheter le pillage d'vne grande somme de deniers, dont le Comte profita dauantage que s'il l'eut abandonnée à ses Trouppes. Ils luy firent serment de fidelité, & s'en estant retourné, il apprit au mois de Nouembre suiuant, que le Roy de Bohéme estoit en campagne auec vne grande Armée pour recouurer cette Ville, & pour se vanger de sa defection. Les Bourgeois fort épouuantez luy manderent cette nouuelle, le prians de venir secourir des miserables reduits à la derniere extremité, & dans le besoin d'auoir des Trouppes toutes prestes, il fit si bien enuers le Roy & ses Oncles, qu'ils permirent au nouueau Connestable de l'accompagner auec vn Corps de huit cens lances. Ils allerent aussi viste qu'il falloit pour deliurer vne Ville fort pressée, & les Allemans & les Bohemiens qui ne se defioient de rien, apprirent leur arriuée auec dautant plus d'étonnement, qu'ils ne pouuoient croire qu'on eût osé marcher droit à eux auec de moindres forces. Ils firent ce qui leur est assez ordinaire en de semblables conjonctures, ils tournerent le dos, & abandonnerent leur Camp & tous les bagages à ces Troupes auxiliaires, qui eurent tant de Cheuaux, d'armes, d'argent, & de toute sorte de butin, qu'ils n'en sçauoient que faire.

Tout l'Esté de cette année fut si extraordinairement sec, que si les principales Riuieres du Royaume ne furent pas entierement taries, elles deuinrent absolument inutiles pour le Commerce. Les Marchands asseurerent que depuis vingt ans il ne s'estoit point fait vne si grande perte, & tous les particuliers s'en sentirent encore, par la mortalité des animaux, qui perirent de soif auprez des fontaines dessechées, ou des maladies que le manque d'eau & de rafraischissement cause dans les trouppeaux. Comme la terre estoit sans humeur, le Ciel qui en tire les Rosées, ne donna aucune pluye, & l'on fut ainsi vne saison toute entiere sans fontaines, sans eauës coulantes, sans torrens, & les Riuieres seruirent à peine aux besoins les plus necessaires pour la conseruation des hommes & du bestail. En ce temps on publia par ordre du Roy la Loy du Couronnement des Roys de France à l'aage de quatorze ans.

CHAPITRE SEPTIESME.

I. L'Vniuersité de Paris, poursuit l'vnion de l'Eglise.
II. Boniface de Rome y consent, & enuoye vn bon Chartreux en Auignon.
III. Clement d'Auignon fasché de la conjoncture, le fait emprisonner.
IV. L'Vniuersité l'oblige de le relascher, il le mande & feint de bonnes intentions.
V. Il l'enuoye en France, & tasche en vain d'eluder sa Mission.
VI. Bien receüe du Roy.
VII. Le Duc de Berry seul passionné pour Clement.
VIII. Qui de sa part ordonne des prieres pour l'vnion, quoy qu'il s'y opposât formellement.
IX. Frere Iean Goulain Carme, rejetté comme Simoniaque du Corps de l'Vniuersité de Paris.

Année 1392.

IVsques alors l'Eglise sembloit si accoustumée à la honte & au mal-heur du Schisme qui la tenoit en diuorce auec son Espoux, que tout ce qu'on peut dire pour la décharge des Prelats de France, c'est que s'ils n'en estoient complices, qu'ils estoient aussi muets que s'ils eussent eu les yeux fascinez & la langue liée par la force de quelque enchantement. Il n'y auoit que la seule Vniuersité de Paris qui resistât à ces charmes, qui criât au secours d'vne si miserable diuision, & qui fist tous ses efforts dans les Predications publiques & par remonstrances; mais c'estoit sans effet, & les oreilles du Roy & des Princes en estoient si ennuyées & si rebutées, qu'il fallut attendre quelque occasion, comme fut celle de l'entremise d'vn bon Pere Chartreux nommé Pierre, Lombard de nation & Prieur de la Chartreuse de la ville d'Ast. L'austerité de sa vie luy ayant acquis l'estime de tous les Cardinaux de de là les monts, il en entretint vn en particulier sur la necessité de la reünion de l'Eglise qu'il passionnoit extremement, & il l'émeut de telle sorte, que ce Cardinal creut estre obligé de desirer de luy qu'il allât en diligence trouuer le Pape Boniface, pour en conferer auec luy. Ce voyage eut tout le succez qu'ils s'estoient proposez de cette part, Boniface luy accorda gratieusement plusieurs Audiences secrettes, il gousta ses remontrances, & luy ayant demandé ce qu'il jugeoit à propos de faire, il ne rejetta point le conseil qu'il donna, de deputer vers le Roy de France. Il en delibera auec le College de ses Cardinaux, & il ne put pas mieux montrer qu'il auoit vne veritable affection de Pere, & qu'il estoit touché comme il deuoit du desordre de l'Eglise, que d'appuyer cét Aduis, & mesme de deleguer celuy qui en estoit l'autheur, qui auoit plus d'interest & de passion pour le faire reüssir, & qui estoit plus capable que personne d'y conuier le Roy Tres-Chrestien par la force de sa parole & de son raisonnement. Il voulut encore authoriser sa Mission par Bulles expresses, & en voicy la teneur que j'ay esté conseillé de rapporter icy, pour l'importance du sujet, & pour la iustification de la memoire de Boniface.

» Boniface Euesque, seruiteur des seruiteurs de Dieu A nostre tres-cher Fils
» en IESVS-CHRIST, Charles illustre Roy des François; Salut. Vostre pru-
dence Royale voit, & nous auons mesmes appris par plusieurs fois de personnes
» dignes de foy, que ce n'est pas sans larmes, ny sans affliction, qu'elle déplore
» le miserable estat où Dieu a permis pour nos pechez que le Schisme ait reduit

son Eglise. Son intention a toûjours esté en donnant des Souuerains aux peuples qui la composent, qu'ils entreprissent, qu'ils veillassent, & qu'ils trauaillassent à entretenir son vnion; mais c'est auiourd'huy le moindre de leurs soins, & quoy que le mal-heur qui regne soit aussi pernicieux pour le temporel des Estats, que pour le salut des ames des particuliers, la pluspart des Princes se sont fait vne habitude auec le mal, & n'en ont aucune compassion. Il n'y a que vous qui le ressentiez par vn mouuement secret de la grace & de la nature, & nous ne sçaurions que bien esperer de vostre entremise, quand nous considerons que vous descendez, & que vous estes auiourd'huy en la place de tant de fameux Monarques, qui ont joint à l'honneur d'estre les plus illustres & les plus puissans Roys, le glorieux titre de Tres-Chrestiens, tant par l'integrité de leur foy, que par le merite de tant de trauaux infatigables, où ils ont employé toute leur puissance, iusques à prodiguer leur propre sang pour le seruice de la Religion & pour le repos de la Republique Chrestienne. Autant de fois qu'ils l'ont veu flotter auec peril au gré de quelque nouuelle tempeste, ils ont dompté les flots & les orages pour la ramener au Port, & cela a fait entre l'Eglise & eux vne vnion indissoluble, elle les a considerez comme ses plus chers enfans, & cette alliance n'a pas esté ingrate à quelques-vns de vos Ancestres, qui ont receu des marques assez recentes de sa reconnoissance dont vous iouïssez. Mais ce que nous en estimons dauantage, & ce que toutes les Histoires confirment, c'est que l'Eglise n'a rien entrepris de grand sans leur assistance, & c'est que jamais ou rarement, ont ils fait quelque grand dessein, sans le concours d'vne si bonne mere. Toutes ces considerations nous obligent de vous regarder comme le seul, qui doit, & auquel appartient le glorieux auantage d'auoir exterminé le monstre qui la diuise. Vous le pouuez si vous le voulez, & nous supplions le Createur qu'il ne vous en oste pas la volonté, puis qu'il vous en a donné tous les moyens auec toutes les qualitez de l'esprit & du corps qui y sont necessaires; que vous estes dans vn aage capable des grands desseins, que vous auez vn bon & sage Conseil pour les regler & pour les executer, & qu'enfin vous auez les Richesses, la puissance, le credit, & toute la reputation & l'estime qu'on peut desirer pour vne entreprise, & si salutaire & si heroïque. C'est pourquoy nous requerons vostre Serenité, nous l'admonestons paternellement, nous la prions, nous l'exhortons, & la conjurons par les entrailles de la misericorde de IESVS-CHRIST, par vostre salut qui vous est si cher, par la recompense de l'Eternité, par l'entiere prosperité de la gloire de l'vne & de l'autre vie: & enfin par la ioye, par l'esperance & par la satisfaction qu'on a de soy-mesme quand on fait quelque belle action, nous vous inuitons à la gloire de prendre en vostre protection la cause de Dieu & de son Eglise. Mais poursuiuez la d'vn courage ferme & constant, montrez-vous digne, en imitant vos augustes Ayeux, d'estre aussi l'exemple de tous vos Successeurs, & ne refusez pas vne occasion qui vous offre auec l'honneur de la reünion de l'Eglise, le rétablissement de toutes les vertus Chrestiennes, & le repos de toute la Chrestienté. La charité y est si refroidie, qu'il n'y a plus d'amour ny de Communion entre les Fideles, on est mesme en peine de ce nom, qu'on ne sçait à qui attribuër, les Infideles en font de justes railleries, nous en souffrons vn juste scandale; & cependant le sang Chrestien se répand & ruisselle de toutes parts pour l'expiation de cét horrible desordre, & d'vn desordre que vous aurez d'autant plus d'honneur d'auoir appaisé, que vostre bas aage vous exempte du reproche d'y auoir eu aucune part. Mais quoy que vous n'y ayez point contribué, vous ne laisseriez pas d'en estre coupable, iusques à passer pour en estre l'autheur, par ce qu'il n'y a que vous qui y puissiez remedier; tant parce que l'entreprise est grande, que parce qu'il n'y a rien de plus honorable ny de plus honneste, rien de plus équitable ny de plus juste, rien de plus glorieux ny de plus illustre, rien de plus à propos ny de plus opportun, ny de plus necessaire, & parce qu'enfin on ne peut rien trouuer dans le temps present qui soit plus digne d'vn Prince Tres-Chrestien, & d'vne belle ame: & peut-estre que l'aduenir ne produira jamais d'occasion qui puisse empécher que vous ne soyez à vos Ne-

Année 1392.

Année 1392.

ueux vn exemple eternel d'vne valeur & d'vne pieté inimitable. Réueillez-vous donc nostre tres-cher Fils, veillez, agissez pour vn si grand bien, poursuiuez le iusques à sa derniere perfection, & ne frustrez pas auec les esperances publiques, la confiance particuliere que nous auons de vostre heureuse entremise, lesquelles nous conseruerons iusques à ce que vous nous ayez informé de vostre resolution par lettres ou par Ambassadeurs. Cependant soyez asseuré que nous y contribuërons de nostre part, que nous y sacrifierons tous nos interests, & que nous ne desirons rien auec tant d'impatience, que d'auoir de vos nouuelles. Donné à Rome, &c.

Il eut volontiers accompagné cette lettre d'vne sorte d'Ambassade pour la faire receuoir auec plus d'honneur & d'éclat, & il auoit fait choix pour cela d'vn fameux Iurisconsulte, capable de deffendre, & de maintenir le droit de son obedience; mais le bon Chartreux luy remonstra que ce qui donnoit des couleurs aux interests du monde, ne seruoit de rien à ceux de la Religion. Il luy fit voir que les Conseils Diuins n'auoient que faire de ce grand appareil de figures & de raisons humaines, ny d'argumens ingenieux, & que la Paix de l'Eglise dependoit moins du bruit, de l'eloquence & de la subtilité des disputes, que de la confiance qu'on deuoit auoir d'vne sainte & droite intention. Il se chargea luy-mesme de la lettre, & prit pour compagnon Dom *Barthelemy de Rauenne*, Religieux de son Ordre & Prieur de l'Isle de Gorgone, auec lequel il vint droit en Auignon, où le Duc de Berry estoit pour lors auprez de Clement. C'estoit celuy de tous les Princes de France qui portoit ses interests auec plus de chaleur, & comme tel il fut aussi embarrassé que luy, du trouble que causeroit cette deputation. Ils les receurent assez mal, & apres auoir refusé plusieurs fois de les entendre, ils s'auiserent de les renfermer dans la Chartreuse voisine; où ils protesterent toûjours qu'ils estoient porteurs d'vn Rescrit du Pape Boniface au Roy de France touchant l'vnion de l'Eglise, & quoy qu'on fist par toutes sortes de menaces & de mauuais traittement, il fut impossible de le tirer de leurs mains auparauant qu'ils l'eussent presenté à sa Majesté.

Le bruit de leur intention courut par tout plus viste que le vent, & comme on y joignit peut-estre plus de rigueur qu'ils n'en souffrirent, l'Vniuersité qui apprehenda pour eux, ne manqua pas aussi-tost d'aller interceder auprez du Roy pour leur deliurance, & de luy remonstrer que c'estoit d'autant plus violer le droit des gens en la personne de deux Hommes de cette qualité, qu'il n'estoit pas permis de faire injure ny violence à quelque Deputé que ce fût. Le Roy receut leur Requeste, il en escriuit à Clement, qui de sa part ne voulut pas l'offenser d'aucun refus, & comme il jugea plus à propos de ruser que de se roidir sur ses interests, il manda les deux Chartreux, il fit mine de leur parler à cœur ouuert en faueur de l'vnion, & leur dit en les renuoyant: Asseurez aussi nostre tres-cher Fils que nous nous employerons à bon écient de nostre part pour l'obtenir, & que nous luy jurons que nous estimons que ce seroit si peu pour vn si grand bien de n'y hazarder que la Chappe Papale, que nous ne craindrons pas mesmes d'y sacrifier la teste auec la Tyare.

La suite fit bien voir que son intention estoit bien loin de sa parole, il les fit suiure pour détourner l'effet de leur legation, par vn grand Chicaneur en l'vne & l'autre Iurisprudence, qu'on appelloit le sac & le repertoire des Loix, moitié pour l'excellence, moitié pour l'importunité de son sçauoir. Il ne put pourtant empescher que le Roy & les Grands ne les receussent gratieusement, qu'on ne leur accordât vne fauorable Audience où les lettres Apostoliques furent leuës, qu'on n'entendît paisiblement tout ce qu'ils voulurent dire, & qu'on ne promît de répondre au rescrit. Toute la difficulté fut sur la maniere d'écrire en sorte qu'on n'offensât point Clement, & qu'il ne semblât pas qu'on reconnût Boniface pour Pape, & comme il estoit impossible de faire autrement sans le fascher, le Roy fut dissuadé de luy faire réponse par escrit. On s'aduisa de la faire de bouche, & de charger les Deputez de luy dire que sa Majesté auoit receu de bon cœur ce qu'il luy auoit mandé, qu'elle loüoit ses bons sentimens, & qu'elle estoit toute preste d'employer toutes ses forces pour l'vnion de l'Eglise. Et afin qu'on

fût plus asseuré de sa bonne volonté, l'on leur depécha des lettres pour y inuiter tous les Souuerains d'Italie, & l'on leur donna pour Adjoints & pour Certificateurs deux autres Religieux du mesme Ordre dont l'vn estoit Prieur de Paris. Tous les Princes furent en cela de mesme auis auec le Roy, & portez de la mesme intention, mais le Duc de Berry, comme plus affectionné au party de Clement qu'à l'interest de l'Eglise vniuerselle, insista toûjours qu'il ne falloit point entendre à aucune proposition, & ce fut contre ses vœux, que le Clergé de France ordonna des Processions & des prieres publiques, pour obtenir cette paix & cette vnion tant desirée de tous les gens de bien. Année 1392.

L'Vniuersité de Paris qui auoit esté la premiere & la plus ardente à s'entremettre & à exhorter tous les Fidelles, fut encore la premiere à cette deuotion, elle fut en Procession solemnelle à S. Martin des Champs le second Dimanche de Ianuier, accompagnée de plusieurs Princes du Sang, & l'autre Dimanche suiuant le Roy luy-mesme assista auec toute la fleur de la Cour à celle que l'Euesque de Paris, ioint à son Chapitre & à toutes les Eglises de la Ville, conduisit solemnellement à S. Germain des Prez, afin de donner vn témoignage public de la passion qu'il auoit pour cette vnion. Il auoit déja enuoyé le Récrit de Boniface à la Cour d'Auignon, pour sçauoir ce qu'en penseroient Clement & son College, mais ils répondirent qu'on n'y deuoit auoir aucun égard, en ce que Boniface qui estoit intrus prenoit qualité de Souuerain Pontife: & neantmoins pour mieux s'accommoder à l'exemple du Roy & de l'Eglise Gallicane qu'il ne falloit pas dégouter de son obedience, il fit semblant de n'auoir qu'vn mesme dessein, il ordonna de sa part des Processions quotidiennes, il composa mesmes auec ses Cardinaux vn Office nouueau, qu'il enjoignit estre chanté dans son Palais Pontifical & dans les Chappelles des Cardinaux, & conceda de grandes indulgences à tous ceux qui y assisteroient & qui ioindroient leurs prieres aux vœux de l'Eglise vniuerselle. L'Introite de la Messe estoit *Exaudi Deus orationem meam & ne despexeris deprecationem meam, intende mihi & exaudi me. Contristatus sum in exercitatione mea, & conturbatus sum à voce inimici & à tribulatione peccatoris.* L'Oraison commençoit *Omnipotens sempiterne Deus salus æterna credentium*, & il y auoit apliqué pour Epistre cét endroit de celle de S. Iacques *Fratres si tristatur aliquis vestrum oret æquo animo*, qui finissoit *Confitemini alterutrum peccata vestra vt saluemini.* Le Répons estoit *Miserere mei Domine quoniam infirmus sum, sana me, &c.* & le Verset *Conturbata sunt omnia ossa mea & anima mea turbata est valde alleluya. Qui sanat contritos corde & alligat contritiones eorum.* Il prit pour Euangile celuy de S. Mathieu *Intrauit Iesus Capharnaum, Centurionis autem cuiusdam seruus malè habens &c.* qui finissoit *& reuersi qui missi fuerant, inuenerunt seruum qui languerat sanum.* On disoit à l'Offertoire *Exaudi Deus orationem meam & ne despexeris deprecationem meam, intende in me & exaudi me:* & à la Post communion *Redime me Deus Israël, ex omnibus angustiis meis.*

Il enuoya cét Office à Paris auec les indulgences, le vingt-cinquiéme de Féurier, mais quoy qu'il enseignât à prier pour l'vnion, & que son intention parût sainte, la douce accoûtumance des honneurs du monde ne luy permettoit point de gouster ny d'obeïr aux moyens de cette vnion, & il témoigna dans le mesme mois que c'étoit ce qu'il craignoit d'auantage, quand il aprit que l'Vniuersité de Paris auoit conclu qu'on ne la pouuoit esperer que par la renonciation au Pontificat des deux Competiteurs qui entretenoient le Schisme. Il écriuit alors à Frere *Iean Goulain* Professeur en Theologie, Religieux de l'Ordre de Nostre-Dame du Montcarmel, qu'il auoit affaire de luy pour trouuer des raisons contre cette opinion & pour la refuter, & afin de le rendre plus fecond, plus obstiné, & plus ardent, il luy enuoya vn moyen de s'enrichir, par le pouuoir d'absoudre de tous cas reseruez à la Cour Romaine. Aussi-tost ce Casuiste de loüage ne perdit point de temps ny d'occasion de monter en chaire, & il précha si aueuglément & auec tant de passion par tout, qu'il n'y auoit point d'expedient pour le salut de l'Eglise, qu'vne bonne ligue de tous les Princes Chrestiens pour chasser à force d'armes l'aduersaire de Clement, que l'Vniuersité scandalisée de ses propositions &

Année 1392.

de sa corruption, decreta qu'il ne seroit plus admis aux deliberations de l'Assemblée.

CHAPITRE HVICTIESME.

I. Mort de la Duchesse Doüairiere d'Orleans, ses Funerailles à S. Denis, & son Eloge.

II. Le Roy donne sa succession au Duc d'Orleans son Frere.

DEpuis le commencement de Ianuier iusques au septiéme de l'autre mois, l'illustre & pieuse Princesse Blanche Duchesse d'Orleans Comtesse de Beaumont & de Brie, fille du Roy Charles & de la noble Reine Ieanne d'Eureux, & petite fille de Philippe le Bel, combattit genereusement, toute cassée qu'elle fût d'vne longue vieillesse, contre vne maladie de langueur, qui l'emporta enfin; mais qui ne surprit ny sa prudence ny son courage. Sentant sa fin approcher elle voulut faire de ses derniers iours les plus heureux de sa vie, & ayant mandé auprez d'elle des Ecclesiastiques pour l'assister, elle se seruit si bien des belles lumieres qu'elle auoit puisée dans la lecture des Saintes Lettres, qu'elle fit vne docte & deuote Confession de Foy, & qu'elle les rendit témoins d'vne mort digne d'vne sainte & deuote vie. Son Corps fut dés le lendemain porté à S. Denis, lieu destiné pour sa Sepulture, & fut inhumé en la Chappelle de Nostre-Dame dite la Blanche; où elle a fondé quelques Messes perpetuelles sur ses reuenus de Normandie. Le Ieudy ensuiuant, l'Archeuesque de *Lyon* alla faire ses Funerailles, que le Roy honora de sa presence, & là se trouuerent auec luy tous en duëil les Ducs de *Berry*, & de *Bourgogne*, ses Oncles, le Duc *d'Orleans* son Frere, le Duc de *Bourbon*, les Comtes de *Neuers* & *d'Estampes*, Messire Iacques *de Bourbon*, Messire Henry *de Bar*, le Comte *d'Eu* Connestable de France, & Messire Pierre *de Nauarre*, qui tous auoient l'honneur d'estre sortis de la Maison de France.

Ils honoroient cette Duchesse comme leur Mere, tant pour ce qu'elle se pouuoit vanter d'estre seule restée du Sang de Philippe le Bel, que parce qu'elle estoit asseurément la plus honorable & la plus magnifique Dame de son temps. Mais puisque sa mort me donne toute liberté de la loüer sans aucun soupçon d'interest & de flatterie, i'ajouteray à son Eloge qu'elle passa toute sa vie dans l'exercice d'vne parfaite charité, que se voyant preste à mourir elle fit des Aumosnes de ce qui luy restoit d'vne iuste épargne, & qu'elle fut encore plus prodigue que liberale enuers les Eglises, qu'elle decora en grand nombre de riches paremens de toutes sortes d'étoffes rares & precieuses, & de ce qu'elle auoit de plus beaux ioyaux. Elle laissa à celle de S. Denis pour recompense de sa Sepulture vn Crucifix de la vraye Croix monté sur vn pied d'or garny de pierreries, & vne fueille d'Oliuier enchassée de mesme, toute écrite de la main de S. Iean l'Euangeliste, elle auoit épousé *Philippe de France* Duc d'Orleans, Comte de Valois, frere puisné du Roy Iean, & elle s'acquit cette reputation dans vn Mariage qui n'estoit égal que par la dignité des deux partys, d'auoir esté aussi chaste & aussi fidelle à son Epoux, qu'il se rendit par ses débauches indigne d'vne si heureuse alliance. Elle n'en eut point d'enfans, & le Roy qui estoit son heritier abandonna toute sa succession & ses terres au Duc d'Orleans son Frere.

CHAPITRE NEVFIESME.

I. Histoire d'vn nouueau desastre qui fit perdre l'esprit au Roy.
II. Aux Nopces d'vne Dame de la Maison de la Reine.
III. Mascarades lasciues dansées par le Roy & ses Courtisans.
IV. Embrasement de trois d'entr'eux, & particulierement de Huguet de Guisay, dont on se réjoüit pour sa mauuaise vie.
V. Le Roy sauué auec grande peine.
VI. Les Parisiens émeus au bruit de sa mort.

Année 1392.

IE voudrois biẽ m'abstenir de parler de ce nouueau malheur, mais il est trop de cette Histoire, & ie le dois encore à l'exemple des autres Roys, afin qu'ils apprennent à garder plus de modestie, & à se retirer de pareils accidens. Le Roy & la Reine estoient vn peu trop indulgens à leurs plaisirs, & comme ils n'y épargnoient rien, la Ieunesse de la Cour ne perdoit aucune occasion pour gagner leurs bonnes graces par toute sorte de passe-temps. C'est pourquoy on ne perdit pas celle des Nopces d'vne Dame Allemande de la Maison de la Reine, qu'on marioit à vn tres riche Seigneur de son pays : & comme elle estoit fort aimée de sa Maistresse, non seulement on ne se contenta pas de leur faire de grands biens, on voulut encore faire de leur mariage vne Feste de la Cour ; où la Reine conuia de sa part les Duchesses de Berry, de Bourgogne & d'Orleans, qui se rendirent auec les autres Dames en grande Compagnie le vingt-neufiéme de Ianuier en l'Hostel de S. Pol. Il ne manqua rien à la magnificence & à la bonne chere, on y fit toute sorte de réjoüissances, & l'on y dansa iusques à minuit ; mais helas ils ne sçauoient pas que le ieu se deuoit terminer par vne triste & déplorable Tragedie ; & cela arriua pour expier vne sotte & malheureuse coûtume qui se pratique en diuers endroits de ce Royaume, de faire impunément mille folies au Mariage des femmes vefues, & d'emprunter auec des habits extrauagans, la liberté de dire des vilenies au Mary & à l'Epousée.

Le Roy qui estoit ieune, se laissa aisément engager par des gens de son aage à faire vn de ces indignes personnages, & il fut vn des cinq qui prirent des habits de Satyres, tous faits de lin sans filer collé sur de la toile auec de la poix, & qui vinrent masquez dans la Salle danser & faire des postures aussi sales que les bouquins qu'ils representoient. Ils firent des crys horribles, ils danserent les Sarrazines, & la suitte fit voir que l'ennemy du genre humain leur auoit preparé ce piege pour punir leur lasciueté, & pour en laisser vn exemple eternellement honteux par la mort de nostre Monarque ; si la Prouidence ou son bon Genie ne l'eussent tant soit peu tiré à part des autres. Pendant qu'ils ne songeoient qu'aux grimaces de leur ballet, ie ne sçay qui, par malheur peut-estre plûtost que par dessein, ietta vn bluette de feu sur l'vn de ces Satyres, & aussi-tost il s'embrasa, & la flamme gagna les autres, qui à l'instant mesmes se virent tous en feu. Qui auroit veu leurs crys, alors trop effroyables & trop veritables tout ensemble, qui les auroit veu courir chacun à son appartement d'vne course plûtost furieuse que precipitée, qui auroit, dis-je, veu cette poix allumée fondre pesle-mesle & ruisseler par terre auec la graisse & le sang dans vn embrasement qui montoit iusques au plancher ; la compassion des témoins auroit sans doute esté égale à la douleur des patiens, il n'y auroit point eu de cœur qui n'eut creué s'il n'eut esté de marbre, il n'y auroit point eu d'yeux qui n'eussent esté des fontaines de larmes, au milieu d'vn desastre & des hurlemens épouuentables qui desesperoient d'autant plus les amis qu'ils ne pouuoient donner aucun secours à leur amy. Ils furent prez de demie heure à brûler comme des flambeaux, & non seulement ils ne se

Année 1392.

rostirent pas les mains dont ils s'arrachoient la chair auec la flamme, mais ils perdirent encore dans des tourments qui ne se peuuent exprimer, les parties inferieures que ie ne puis autrement nommer.

Le ieune Comte *de Ioigny*, Seigneur de belle esperance, expira dans ces horribles douleurs, le Bastard *de Foix*, & Aymery *de Poitiers*, moururent dans les deux iours, & il n'y eut que Huguet *de Guisay* qui vid le troisiéme. Celuy-cy ne leur ressembloit en rien de mœurs & d'éducatiõ, c'estoit vn hõme adonné à tous les vices, & aussi detesté pour sa mauuaise vie, que pour la cruelle insolence dont il vsoit enuers les valets & enuers les gens de peu de condition. Il ne les traittoit que de chiens, c'estoit vn de ses moindres plaisirs de les faire abboyer comme tels, bien souuent il les faisoit seruir de tretteaux de table, & pour peu qu'ils le fâchassent, il les faisoit coucher à terre, il les fouloit à coups de pied & d'esperons iusques au sang, & disoit que cette Canaille ne deuoit point estre battuë à coups de poings, mais meurtrie & déchirée comme des chiens à coups de foüets & de bastons. Il ne se put pas mesmes empécher dans ces tourmens mortels d'appeller chiens ceux qui le seruoient, & ses dernieres paroles furent des regrets de ce qu'il les laissoit viure apres luy. Aussi fut il si peu regretté, que ceux de la Cour ne se purent empécher de témoigner en pleine Salle du Roy qu'il auoient vne extreme ioye de sa mort, & la haine qu'il s'estoit attirée estoit si grande que loing de l'auoir expiée par cette sorte de suplice, quand son corps passa dans Paris pour estre conduit à Bourbon, d'où il estoit originaire, plusieurs ne se purent tenir de crier apres luy son mot ordinaire, *aboye chien*. Il estoit le Corrupteur de la Ieunesse, il estoit l'inuenteur de toutes sortes de débauches, & ce fut luy qui s'auisa de celle-cy, & qui mit le Roy au mesme danger de ces trois ieunes Seigneurs; dont il n'échappa auec luy que le petit *Nantoüillet*, qui d'abord qu'il sentit le feu, courut à la cuisine du Roy, & se plongea dans vne grande chaudiere pleine d'eau.

La Reine dans sa premiere frayeur, se sauua auec les Dames, mais pensant au peril où le Roy estoit exposé, & ne sçachant si on l'en auroit garenty, elle tomba pasmée, & elle n'en put reuenir qu'elle n'eut veu ce Prince, qui accourut auec ses habits de mascarade, pour la tirer de peine & pour la cõsoler: Le desordre ne fut pas moins grand dans la Ville, aussi-tost que les Bourgeois du voisinage entendirent le bruit de cét accident, l'inquietude de sçauoir ce que le Roy seroit deuenu, y fit venir en foule plus de cinq cens hommes, ils se firent comme par force ouurir la porte, & ils commençoient à faire paroistre qu'ils se vangeroient de sa perte sur tous ceux de la Cour, quand on le fit monter sous son Daiz pour se montrer à eux, & pour les remercier, comme il fit d'vn visage serain & d'vn discours obligeant, de l'affection qu'ils luy témoignoient. On rendit graces à Dieu de sa conseruation, & le lendemain les Ducs de Berry, de Bourgogne & d'Orleans, furent en Procession nuds pieds de la porte de Montmartre en l'Eglise de Nostre-Dame; où le Roy vint à cheual, & entendit deuotement auec eux la Messe, qui y fut chantée en grande solemnité.

Fin du douziéme Liure.

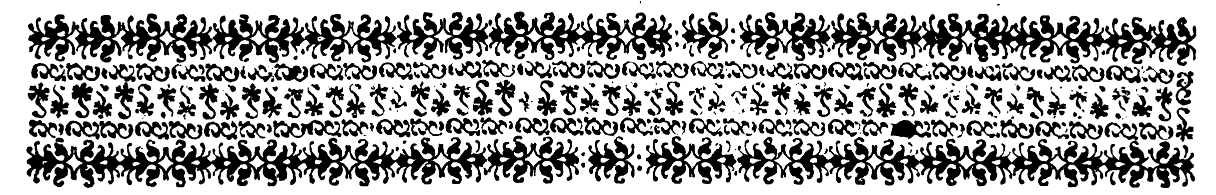
TABLE

ANNE'ES

- De Nostre Seigneur — 1393.
- Du Schisme. — 15.
- Des pretendus Papes — Boniface IX. à *Rome*. 5. — Clement VII. en *Auignon*. 15.
- De la vacance de l'Empire d'Occident en *Allemagne*. 15.
- *Wenceslas de Luxembourg Roy de Bohéme, fils de l'Empereur Charles IV. mort 1378. éleu Roy des Romains, & non reconnu pour Empereur.*
- Du Regne des Rois Chrestiens de l'Europe.
  - Charles VI. en *France*. 13.
  - Richard II. en *Angleterre*. 16.
  - Henry en *Espagne*, autrement *Castille* & *Leon*, 4.
  - Iean I. *en Arragon*. 6.
  - Iean *en Portugal*. 8.
  - Charles III. en *Nauarre*. 8.
  - Sigismond de Luxembourg dit de Bohéme *en Hongrie*. 9.
  - Iagellon *en Pologne*. 8.
  - Loüis Duc d'Anjou en *Sicile*. 8.
  - Ladislas d'Anjou dit *de Duras* vsurpateur du Royaume. 9.
  - *Marguerite Regnante* en Dannemarck & *Suede* auec Eric son neueu. 7.
  - Robert Stuart III. du nom en *Escosse*. 5.

Principaux Princes du Sang, Grands Officiers, Ministres d'Estat, & Fauoris de la Cour de France.

Louis de France Duc d'Orleans, Frere du Roy.
Louis Duc *d'Aniou*, Roy de Sicile.
Iean de France, Duc de *Berry*, & Philippe le Hardy Duc de *Bourgogne*. — Oncles du Roy, gouuernans le Royaume à cause de sa demẽce.
Pierre Comte *d'Alençon*. Charles *d'Evreux Roy de Nauarre 3. du nom.*
LoüisDuc de *Bourbon*, oncle maternel du Roy, *& grand Chambrier* de France. — *Princes du Sang.*
Iean de *Bourbon*, Comte de la Marche & de Vendosme, mort le 11. de Iuin, laissa Iacques Comte de la Marche depuis Roy de Sicile & Loüis de Bourbon Comte de Vendosme, *Ancestre de nos Roys.*
Iean, dit de Montfort, Duc de *Bretagne*.
Philippe d'Artois Comte d'Eu, *Pair & Connestable* de France.
Arnaud de Corbie, *Chancelier* de France.
Loüis de Sancerre, Seigneur de Charenton. — *Mareschaux* de France.
Iean sire de Rieux & de Rochefort.
Iean le Maingre dit Boucicaut.
Iean de Vienne, Seigneur de Rollans, *Admiral*.
Moradas sire de *Rouuille*, Lieutenant des Maréchaux en Normandie auec Iean d'Aurichier.
Guillaume *Paynel* de S. Hambuye, Iean Sire de *la Ferté-Fresnel*, & Herué de *Mauny*, Capitaines Generaux en Normandie.
Waleran de Luxembourg Comte de S. Pol, *Capitaine General de Flandres*.
Lancelot de Longuilliers, *son Lieutenant*.
Guichard Dauphin, *grand Maistre des Arbalestriers*.
Guy Sire de Cousan & de la Perriere, *grand Maistre* de France.
Arnaut Amenion, sire d'Albret, *grand Chambellan*.
Enguerran Sire de Coucy, *grand Bouteiller* de France.
Loüis de Giac Grand *Eschançon*.
Raoul Sire de Raineual, *grand Panetier*.
Le Sire d'Yury, *Cheualier trenchant*.
Guillaume Chastelain de Beauuais, *Queux de France*.
Charles Sire de Sauoisy, *Grand Maistre d'Hostel de la Reyne*.
Robert d'Esneual Escuyer Capitaine de 24. Archers *de la Garde du Corps du Roy*.



HISTOIRE DV REGNE DE CHARLES VI. ROY DE FRANCE.

LIVRE TREIZIESME.

CHAPITRE PREMIER.

I. *Le Duc d'Orleans cause du malheur de cét embrasement, bâtit par penitence la Chappelle d'Orleans aux Celestins de Paris.*

II. *Deputation des deux Couronnes à Lelinguehan pour la Paix.*

III. *Negotiation entre les Ducs de Berry, de Bourgogne & de Lanclastre. Où l'Autheur assiste.*

IV. *Le Cardinal de Lune y vient, pour persuader aux Anglois l'obedience de Clement, qu'ils rebutent.*

Année 1393.



ON fut assez long-temps en peine à la Cour à sçauoir qui auoit causé ce malheur, mais on aprit enfin que c'estoit le Duc *d'Orleans*, & personne ne luy osa demander pourquoy. Aussi estoit-ce fort innocemment, & il en receut en particulier toute la reprimende des plus sages de ses amis, qui se seruirent de l'occasion pour luy faire connoistre qu'il estoit vn peu trop étourdy. Il promit de s'en corriger, & ayant fait reflexion sur sa faute, il la pleura, il en demanda pardon à Dieu, & ce fut par maniere d'expiation, qu'il fit bâtir vne magnifique Chappelle en l'Eglise des Celestins. Il y fonda grand nombre de Messes & de Prieres, & y assigna le reuenu de Porche-Fontaine qu'il auoit eu de la confiscation de Pierre de Craon; mais on ne laissa pas de dire d'vne action de pieté que c'estoit le monument de son crime.

Le Caresme de l'année precedente, le Roy d'Angleterre tint son Parlement à Westmunster, pour aduiser quel Traitté l'on pourroit faire auec la France, & quoy que la Ieunesse & la plus grande partie des Communes demandât la guerre,

la plus saine & la plus sage partie l'emporta sur la multitude, par la force des raisons, & il fut resolu que les Ducs de *Lanclastre* & de *Glocestre* Oncles du Roy, l'Euesque de Durhan, & le Comte de *Salisbery*, passeroient la Mer pour traitter de la Paix ou d'vne Treue auec nos Deputez. Le Roy en receut la nouuelle auec beaucoup de ioye, & pour rendre la deputation pareille de sa part, il choisit aussi ses deux Oncles de *Berry* & de *Bourgogne*, il les enuoya à Boulogne auec leurs Chanceliers & grand nombre d'autres Seigneurs, & luy mesme alla iusques à Abbeuille pour en attendre la conclusion. Il y passa les Festes de Pasques, pendant lesquelles il ne se fit rien, mais incontinent apres, on conuint d'vn lieu d'entreueuë, qui fut encore à Lelinguehan méchant village tout ruïné entre Calais & Bologne, où il y auoit vne Chappelle couuerte de chaume; qu'on iugea d'autant plus propre à leurs Conferences qu'elle estoit située à ce qu'on disoit, moitié sur la Comté de Guines, & moitié sur celle de Boulenois, & qu'il n'y auoit qu'à l'ouurir & à faire deux portes aux deux bouts, afin que chacun entrât de son costé, pour oster tout sujet de contestation de preseance. On auisa encore, pour estre plus prez du lieu, & afin de ne point faire attendre les vns apres les autres, de faire tendre des tentes dans la plaine, qui furent toutes parées de tapisseries haussées de soye; mais quoy que ces Pauillons fussent tous grands & beaux, aucun n'aprocha de celuy du Duc de Bourgogne, qui ne rauissoit pas moins les yeux par la nouueauté que par l'excellence de son ouurage, c'estoit vne grande maison en forme de ville, toute enuironnée de tourelles de toile peinte, qui representoit vne muraille maçonnée; au frontispice de laquelle il y auoit deux grosses Tours pour en marquer l'entrée, qui conduisoit à la salle principale; autour de laquelle estoient diuers appartemens, & Offices disposées en ordre en façon de ruës, & où il y auoit pour loger trois mille personnes.

Année 1393.

Ie puis d'autant plus veritablement marquer les rangs & la maniere de cette Conference, que i'estois sur les lieux où i'eus ordre du Duc de Berry, d'en dresser le memoire. Luy & le Duc de Lanclastre furent les premiers assis sur les premiers sieges, qui estoient les plus éleuez & les mieux parez, & apres eux prirent place les Ducs de Bourgogne & de Glocestre, puis tout autour se rangerent les autres Seigneurs & Euesques de l'Ambassade. La Chappelle auoit esté d'abord tapissée d'histoires de combats & de Batailles faites à l'éguille, tant pour la parer que pour cacher la vieillesse & la saleté des murailles; mais le Duc de Lanclastre y trouua à redire à son arriuée, & ayant dit fort sagement, que ceux qui cherchoient la paix ne deuoient point auoir deuant les yeux des objets de sang & de carnage, on en mit d'autres toutes tissuës d'or & de soye, qui representoient les Enseignes & les Mysteres de la Passion de Nostre-Seigneur. Apres cela le Duc de Berry se tournant deuers vn Crucifix, se mit à genoux, & pria Dieu Zelateur de la Paix & de la concorde, de conduire leurs intentions, & de leur faire la grace de trouuer les moyens de faire vn Traitté qui tournât à la gloire de son nom & à l'honneur & au profit des deux Couronnes. Le Duc de Lanclastre en ayant fait autant, on entra en matiere, & l'on y employa tout le temps depuis la Semaine de Pasques iusques au Mardy d'apres le Dimanche *Iubilate*, qu'on resolut auant que de rien conclure, de communiquer aux deux Roys ce qui auoit esté proposé de part & d'autre, à condition de se rassembler le vingt-&-vniéme de May pour acheuer la negotiation. Les deux Ducs d'Angleterre firent leur possible pour se rendre au iour conuenu, mais ils furent surpris d'vne subite tempeste de vents furieux accompagnez de gresle & de tonnerre, qui firent des Montagnes de flots, & qui sembloient vouloir porter leurs Vaisseaux iusques aux Cieux pour les precipiter dans les abysmes les plus profondes de la Mer. Elle les mena chassant de tous costez, & enfin les repoussa si rudement vers la Coste d'Angleterre, qu'ils desespererent de leur salut, & qu'ils ne l'attribuerent qu'à la misericorde de Dieu, & au merite de leur intention. Ils le suplierent en qualité d'Ambassadeurs de paix, de les deliurer de la cruauté de ce furieux element, & non seulement ils n'obtinrent pas de sa Clemence l'azile d'vn port asseuré, mais vn temps calme, & vn vent doux & obeïssant, qui dés le len-

Année 1393.

demain les ramena ſains & ſaufs à Calais.

Le Cardinal de Lune, qui depuis long-temps eſtoit à Paris pour eſſayer à ramener les eſprits dégoutez de l'obedience de Clement, vint auec les Ducs de Berry & de Bourgogne à cette ſeconde Conference ; où ils luy moyennerent auec beaucoup de peine vne audience de la part des Anglois, ſous pretexte de l'vnion de l'Egliſe. Elle fut aſſignée au vingt-huictiéme du mois, qu'il les alla haranguer dans leurs Tentes, mais comme tous ſes beaux diſcours ne tendoient qu'à ſoûtenir l'élection de Clement, & à les perſuader d'en écrire au Roy d'Angleterre, afin de le preſſentir & de le diſpoſer à ſouffrir qu'il paſſât la mer pour la iuſtifier en ſa preſence ; il receut vne réponſe conforme à l'eſtime qu'ils faiſoient de la probité de l'Orateur, & de la Iuſtice de ſon party. Quoy que Boniface en vsât de ſorte auec l'Angleterre, qu'il y eſtoit abſolu, & qu'on obeïſſoit ſur la moindre de ſes paroles, ſans que ce Royaume en receût aucune commodité ny faueur en la collation des Benefices, en l'octroy des graces, & en la leuée des ſubſides Eccleſiaſtiques, le Duc de Lanclaſtre ne laiſſa pas de dire tout net à ce Cardinal. Nous auons tenu iuſques à preſent, & ſoûtenu que Boniface » eſtoit vray & legitime Pape, & nous entendons auec le Roy noſtre Sire, de luy » obeïr en toutes choſes concernans le ſpirituel, comme au veritable Vicaire de » IESVS-CHRIST. Si vous auez quelque choſe à propoſer au contraire, nous » vous permettons d'aller en Angleterre, mais quoy que vous ayez dit de ce malheureux Schiſme, vous ne nous perſuaderez iamais que vous autres Cardinaux » d'Auignon ne l'ayez cauſé. Vous l'auez fomenté, vous le fomentez encore tous » les iours, dont malheur à vous, & à bon droit, & ſi i'en eſtois creu, on y apporte» roit ſi bon ordre apres la Paix faite, que vous y mettriez la fin, ou qu'on vous ex» termineroit tous tant que vous eſtes.

Le Cardinal fort mal content de cette forte & courte réponſe, en vint faire ſes plaintes aux Ducs de Berry & de Bourgogne, mais ils auoient d'autres affaires à traitter, pour leſquelles ils ſe raſſemblerent encore vne fois ſur la fin du mois auec les Plenipotentiaires d'Angleterre. Ils firent vn Traitté verbal ; mais il fut ſi ſecret entr'eux, qu'encore que ie fuſſe en perſonne à la ſuite de nos Princes, il ne me fut pas poſſible d'en rien découurir. Cela s'aprendra mieux auec le temps, & quoy qu'il en ſoit, ie croy certainement que les deux Roys l'auroient ratifié & iuré, n'eut eſté la malheureuſe maladie qui reprit noſtre Monarque à Abbeuille.

CHAPITRE SECOND.

I. Hiſtoire d'vne petite fille que ſa mere auec fait perir.
II. Découuerte par vn chien dans vn fumier, portée à S. Martin des Champs.
III. Reſſuſcitée par les prieres de la Vierge.

LE Miracle qui arriua en ce temps icy, merite bien d'eſtre rapporté, pour faire voir par l'exemple d'vne petite fille de Paris morte ſans Bapteſme, & qu'on croit auoir eſté étouffée par ſa propre mere, que la Vierge Marie ſecourt charitablement ceux qui ſont dans le peril de leur ſalut. On ne ſçait point le nom de cette malheureuſe maraſtre, mais il eſt aiſé à croire que ce fut pour couurir ſon honneur qu'elle ſuffoqua ſon fruit auſſi-toſt qu'il eut veu le iour, & qu'apres luy auoir fait entrer par force vn bouchon de linge dans la gorge, elle l'enueloppa de haillons, & le fit porter auec les ordures de ſa maiſon à vn fumier commun qui eſtoit hors de la porte de S. Martin des Champs. Elle n'y fut gueres qu'il paſſa vne perſonne de condition de la Ville auec des chiens de Chaſſe, dont il y en eut vn qui alla le nez ouuert donner dans ces immondices, & qui s'y acharna de telle ſorte qu'il fut impoſſible à ſon Maiſtre de le rapeller, ny par ſignes, ny par crys, ny du ſifflet. Cela le reſolut d'attendre pour voir ce qu'il cherchoit ſi

opiniaſtrement, & il arriua enfin par la Prouidence Diuine qui preſidoit à cette découuerte, que le chien apres auoir bien foüillé & éparpillé l'ordure, prit auec les dents ce petit pacquet, qu'il le deueloppa, & qu'il fit paroiſtre à nud le corps de ce petit enfant. Année 1393.

Cét abominable forfait ayant eſté auſſi-toſt denoncé à la Iuſtice, tout le monde y accourut, chacun dit ſon aduis, & comme il ne paroiſſoit point que l'enfant eût eſté baptiſé, on ne jugeoit pas auſſi qu'on luy deuſt la ſepulture des Chreſtiens. Il y eut vne bonne femme qui le prit entre ſes bras, & qui dit par compaſſion que c'eſtoit dommage qu'vne ſi belle creature fut priuée de la veuë de Dieu, par le ſeul crime de ſes parens dont elle eſtoit innocente, & à l'inſtant meſme elle fut inſpirée de propoſer qu'on la portaſt premierement à l'Egliſe & qu'on implorât ſur elle l'aſſiſtance de la Vierge, qui peut-eſtre ne refuſeroit pas ſon interceſſion pour ſon innocence. C'eſt vne ſeconde merueille, que de plus de quatre cens perſonnes qui l'entendirent, aucune n'y contredit, & que toutes y conſentirent, & firent vne maniere de conuoy à ce petit corps, qu'ils conduiſirent à l'Egliſe de ſaint Martin des Champs, & qu'ils poſerent ſur l'Autel de la Vierge où les Religieux vinrent ioindre leurs prieres pour le ſalut de cét enfant, ie pourrois dire de cette petite predeſtinée; car de morte qu'elle eſtoit on l'apperceut preſque auſſi-toſt viuante, elle commença premierement à mouuoir le corps & les mains, elle vomit en meſme temps ſans effort le petit bouchon de linge qui luy fermoit les conduits, & qui l'auoit auparauant ſuffoquée, & pour dernier ſigne de vie pluſtoſt que de douleur, ou pour mieux dire pour eſtre la premiere à crier miracle, elle cria fortement & fut ſuiuie de l'acclamation de la multitude, & du ſon de toutes les Cloches. On chanta ſolemnellement le *Te deum*, & comme la preſſe eſtoit ſi grande qu'il fut impoſſible de la porter aux fonds Baptiſmaux, on fit venir vn Preſtre qui la baptiſa ſur l'Autel, & la nomma Marie. Pour d'autant plus confirmer ce miracle, on fit venir vne Nourrice qui luy donna la mammelle, qu'elle prit à plus d'vne fois en preſence de tout le monde, qui luy vid encore faire l'office de tous ſes membres, & enfin au bout de trois heures, elle mourut pour iouïr d'vne plus heureuſe deſtinée, & ſon corps ayant eſté l'eſpace de tout le iour expoſé au public, elle fut le lendemain inhumée auec grande ceremonie deuant le meſme Autel.

CHAPITRE TROISIEME.

I. Le Roy retombe malade, & l'on le croit enſorcelé.
II. Pitoyable eſtat de ce Prince.
III. La Ducheſſe d'Orleans ſuſpecte du malefice à cauſe de ſon païs.
IV. Arnaud Guillem Magicien mandé pour guerir le Roy.
V. Hiſtoire ridicule de ſon Liure nommé Smagorad.
VI. Les peuples obtiennent la ſanté du Roy par leurs prieres.
VII. Naiſſance de Marie de France & de Philippe d'Orleans.

TOutes les Hiſtoires fourniſſent aſſez d'exemples pour faire auoüer aux Souuerains que leur chair eſt ſujette aux meſmes accidens des perſonnes les plus miſerables, & que les grandes Dignitez ne ſeruent quelquefois que pour faire connoiſtre la vanité des grandeurs du monde: mais tous les Doctes de ce Siecle icy demeurent tous d'accord, que toute l'antiquité n'apprend rien de pareil à ce qui arriua à noſtre Roy à Abbeville. Les Medecins le flattoient d'vne ſanté parfaite, & tout le monde en jugeoit de meſme par la diſpoſition du corps, & par la force qui l'animoit, quand on s'apperceut ſur le milieu du mois de Iuin que l'eſprit luy baiſſoit, qu'il diſoit des ſottiſes, & qu'il auoit perdu dans ſes

Année 1393. actions toute la bien-seance de la Majesté. Cela fit croire qu'il estoit ensorcellé, & le bruit de ce malefice courut par tout sur vne seule conjecture, qu'on fonda sur ce que petit à petit il perdoit la faculté des sens exterieurs, & qu'à la fin il en demeura si fort aliené, que quoy qu'au commencement il connût tous ceux de la Cour, & qu'il se souuinst mesme de ceux qui en estoient absens, il oublia toutes choses iusques aux fonctions de la nature les plus indispensables. On auroit de la peine à croire qu'il eut méconnu sa femme, mais c'est bien pis de dire qu'il niât qu'il fût marié, n'y qu'il eût des enfans, qu'il se faschât qu'on le traitât de Roy, qu'il soustint auec colere qu'il ne s'appelloit point Charles, & que non seulement il desauouât les fleurs de Lys, mais que par tout où il voyoit ses armes où celles de la Reyne, il les biffât iusques à les gratter auec furie sur la vaisselle d'or & d'argent.

La Reyne en fut d'autant plus affligée, qu'autant de fois qu'elle approchoit de luy auec les soins & les deuoirs d'vne femme qui compatit au mal de son mary, il l'en chassoit auec toute sorte de mépris & d'injures. » Qui est celle cy, disoit-il à ses gens, ne cessera-elle point de m'importuner ? sçachez d'elle ce qu'elle » veut, & deliurez-nous de sa persecution. S'il eut eu la mesme auersion pour tout le sexe, peut-estre qu'elle se fut consolée d'vn mal commun, mais il estoit tout particulier pour elle ; car il se plaisoit assez auec les autres, & sur tout auec la Duchesse d'Orleans. Elle estoit la seule qu'il reconnut, il la visitoit tous les iours, il ne manquoit pas à l'appeller sa tres-chere sœur, & cette singularité iointe à la consideration du païs où elle auoit pris naissance, & à la reputation qu'auoit la Lombardie, d'estre le lieu du monde où les poisons & les sortileges estoient plus en vsage, fit faire diuers jugemens que ie ne puis appuyer d'aucune autre conjecture. Quoy qu'il en soit, il demeura enueloppé dans les tenebres de cette déplorable demence iusques au mois de Ianvier, & tous les Medecins trauaillerent aussi vainement dans les Remedes que dans les Consultations, où ils ne purent jamais découurir la cause de son mal.

Tout leur art ne seruant qu'à faire desesperer du secours de la Nature, l'on ne fit point de scrupule de recourir à la Magie, & sur l'aduis qu'on eut qu'vn certain Nigromancien de Languedoc, s'estoit vanté qu'il le pouuoit guerir d'vne seule parole, l'on le manda en diligence, & comme sa mauuaise mine répondoit fort à son mestier, on ne l'en creut que plus habile Sorcier, & il n'en fut que mieux receu & plus honoré. Ce maraut qu'on appelloit *Arnaut Guillem*, estoit fort simplement vestu, il menoit exterieurement la vie d'vn parfait Anachorete, il maceroit son corps de jeusnes & de veilles, & il en immoloit tout le merite à la necessité de son infame profession, qui luy demandoit toutes ces façons de faire pour le rendre capable d'vn Liure où estoit tout son sçauoir, & duquel il contoit des merueilles aux Ignorans, il luy donnoit vn pouuoir absolu sur tous les Elemens, se vantoit qu'il luy auoit acquis vne si parfaite connoissance des Planetes, que s'il s'apperceuoit qu'il y en eût quelque maligne qui deût dominer cette année, il en pouuoit susciter vne autre toute opposée & iusques alors inconnuë aux Astrologues ; dont la rencontre & le concours ruineroit ou affoibliroit de beaucoup la mauuaise influence de l'autre. Il maintenoit qu'auec l'aide de ce Liure, qu'il appelloit *Smagorad*, on pouuoit faire mille choses qui sont trop badines pour estre icy rapportées, & afin d'en releuer l'excellence & le merite, il disoit impudemment que l'original en auoit esté donné du Ciel à nostre premier pere. Adam, disoit-il, ayant pleuré cent ans la mort de son fils Abel, comme nous apprenons de la sainte Escriture, Dieu luy enuoya vn Ange pour le consoler auec ce Liure ; qu'il luy laissa pour recouurer ce qu'il auoit perdu par son peché, & il l'asseura encore que quiconque l'auroit en son pouuoir, regleroit le cours & l'influence des Astres. Il endormoit la Reyne & les Grands de toutes ces sornettes, & cependant il leur faisoit accroire que le Roy estoit charmé & lié d'vn sortilege dont les autheurs combattoient fortement contre luy, mais qu'il esperoit d'en venir à bout, & s'il arriuoit quelque interualle de santé au Roy, il ne manquoit pas de l'attribuer à Dieu & à la force de son Art.

Cependant les Prelats & les Docteurs, quoy qu'indignez d'vne si criminelle superstition, ne laisserent pas d'auoir recours au souuerain Medecin & d'exhorter les peuples à mettre toute leur esperance en la misericorde de Dieu qu'il falloit fléchir. On fit des prieres publiques par tout le Royaume, & les Euesques auec leur Clergé, la pluspart nuds pieds, firent de grandes Processions où l'on preschoit la Penitence, & le Roy mesme ayant eû quelques momens de connoissance pendant lesquels il se voüa à saint Denis; on trouua moyen de l'y faire aller à cheual auec vne grande suitte de Noblesse, & il y entendit la Messe assez deuotement sans y rien faire d'indecent, comme il auoit accoustumé. Il en partit apres disner, & y laissa l'Euesque de Senlis pour accomplir sa neuuaine, qui se faisoit en mesme temps par toutes les Eglises les plus fameuses, & dans les Cathedrales, où les François assisterent auec tant de ferueur, qu'on doit la conualescence de ce Prince aux prieres, qu'ils continuerent depuis le mois de Iuin iusques à la fin de Ianvier. On en fit de grandes réjoüissances par tout, & comme on estoit persuadé qu'il y auoit du malefice, l'on ne cessa pas de prier & de demander à Dieu qu'il en fit découurir les detestables autheurs. Année 1393.

Comme cette maladie auoit suspendu le Traitté de la Paix, on enuoya Messire Guillaume Vicomte *de Melun* en Angleterre, prier le Roy Richard de trouuer bon que les choses demeurassent en estat iusques à la santé du Roy, & parmy les douleurs de son mal, la Reyne souffrit encore celles de l'enfantement. Elle accoucha en l'Hostel de saint Paul le vingt-quatriéme d'Aoust d'vne fille nommée *Marie*, que le Roy son pere voüa au seruice de Dieu, s'il luy plaisoit de le deliurer de sa demence, & incontinent apres la Duchesse d'Orleans accreut aussi la lignée Royale d'vn second fils qu'on appella Philipe.

CHAPITRE QVATRIESME.

I. Le Roy accomplit vn vœu au Mont saint Michel.
II. L'Vniuersité continüe ses poursuites pour l'vnion de l'Eglise.
III. Elle depute au Roy, qui reçoit les Deputez fauorablement.
IV. Et elle rend graces à Dieu de ses bonnes intentions.
V. Nouuelle Assemblée de l'Vniuersité & de ses Supposts, au nombre de plus de dix mille.
VI. Maistre Nicolas de Clemenges choisi pour faire ses remonstrances par écrit.

LE Roy apres sa santé mit tous ses premiers soins à l'accomplissement de ses vœux, & peu apres la my-Ianvier, il partit de Paris pour aller à saint Michel sur la mer, comme il auoit promis par vn vœu solemnel. L'Vniuersité qui luy deuoit vn double de respect dans cette occasion de se conjoüir & de luy souhaitter vn heureux voyage, s'assembla pour deliberer de ce qu'elle auroit à dire, & quoy qu'elle eut esté assez mal menée autant de fois qu'elle auoit entrepris de parler des desordres du Schisme, elle ne laissa pas d'en faire la proposition, qui fut appuyée des suffrages de toute la Compagnie. Ils sçauoient bien que le Roy ny beaucoup des Princes de son Sang n'auoient point d'auersion pour l'vnion qu'ils poursuiuoient, & qu'ils ne s'en deuoient prendre qu'à l'authorité de quelques Fauoris; & comme il y auoit du changement à la Cour, où l'on tient pour maxime de ne se point rebuter, & de tant tirer au blanc qu'on y puisse enfin paruenir, ils ne desespererent pas encore de toucher le cœur & l'esprit de sa Majesté. Ils choisirent exprez pour cette Deputation les plus celebres Docteurs des quatre Facultez, & les enuoyerent à la Cour, qui estoit lors à saint Germain

Année 1393.

& dont les principales personnes estoient pour lors, les Ducs *d'Orleans*, de *Berry*, de *Bourgogne*, de *Bourbon*, & autres Princes du Sang, & les Mareschaux & l'Admiral de France.

L'Audience leur ayant esté accordée, l'Orateur commença par la conjoüissance de la santé du Roy, & apres auoir remercié Dieu d'auoir exaucé les vœux de tous ses peuples, il dit adroitement qu'il n'auoit pas eu moins d'égard au bien de son Royaume qu'aux besoins de son Eglise, & prit sujet de tomber sur le discours du Schisme & des inconueniens qu'il causoit. Il remontra auec tout ce qui se peut d'éloquence & de force, que c'estoit le principe & la source de tous les mal-heurs de la Chrestienté, qu'il en auoit banny toutes les vertus, qu'il auoit mesme étouffé toutes les belles inclinations, qu'il auoit mis en leur place le mespris du salut & de l'honneur, & toutes les passions honteuses de l'interest & des plaisirs : & apres auoir remontré au Roy la gloire qu'il acquerroit d'auoir écrasé ce monstre pernicieux, il fit voir qu'il y estoit obligé, s'il pretendoit maintenir le tiltre de Roy Tres-Chrestien.

Quelques fortes que fussent ses raisons, & quoy qu'il parut qu'elles auoient émeu toute l'Assemblée, l'on ne laissoit pas de se defier du succez de sa Harangue, parce que c'estoit au Duc de Berry à y répondre pour le Roy, comme le plus ancien de tous les Princes, & parce qu'il estoit le plus passionné de tous les Partisans de Clement : Mais il en arriua tout autrement qu'on n'esperoit, & voicy en substance tout ce qu'il dit. Nous sommes aussi persuadez que vous, » qu'il y va de l'honneur du Roy mon Seigneur & de tous ceux du Sang Royal, » d'auoir si long-temps souffert l'établissement & la durée de ce damnable Schisme, il nous en déplaist assez ; mais c'est à vous à nous indiquer les moyens de l'assoupir, trauaillez-y de vostre part selon le merite & l'importance du sujet, & croyez pour certain, qu'apres en auoir conferé auec le Conseil de sa Majesté, nous ferons de grand cœur tout ce qui sera necessaire pour executer ce qui sera resolu. Iusques-là, l'on n'auoit point encore parlé si franc, & on auoit eu si peu d'esperance de voir la Cour en cette disposition, que les Deputez creurent auoir plus d'auantage qu'ils ne s'en pouuoient promettre.

On les receut en l'Vniuersité auec toute la joye d'vn grand succez qu'on n'attendoit pas, & comme on en deuoit la gloire à Dieu, l'on fit vne Procession generale à saint Martin des Champs, où la Messe fut chantée du saint Esprit par le Reuerend Abbé de saint Denis Monseigneur *Guy de Monceaux*, & où Dom Guillaume *Barraut*, Prieur de la mesme Abbaye, fit vn Sermon digne d'vn si grand sujet. Il y loüa, comme il deuoit, les bonnes intentions du Roy & des princes, il engagea toutes les consciences à joindre leurs vœux pour obtenir de Dieu qu'il les confirma dans le dessein qu'il leur auoit inspiré, & il fit de cette affaire celle du salut des peuples, & de la prosperité de l'Estat. Mais comme tous les momens estoient precieux, & comme on auoit affaire à vn homme Puissant & artificieux, on resolut de trauailler incessamment à ce que le Roy demandoit, pour preuenir toutes les batteries de Clement. Le principal point fut de donner vne entiere liberté des suffrages, & de trouuer vn expedient de les recueillir tous en peu de temps, & pour cela on auisa que chacun des Supposts eut à donner son sentiment par écrit touchant les voyes de l'vnion, & qu'on les portât dans vn coffre fort & bien fermé, qu'on mettroit dans le Cloistre des Mathurins en maniere d'vn Tronc.

Le terme qu'on auoit donné pour cela estant expiré, l'on ordonna que l'ouuerture en seroit faite par quatorze Docteurs en Decret, dix Professeurs en Theologie, huit Maistres en Droit Canon, & vingt-deux Maistres és Arts, lesquels liroient tous ces billets, qui se trouuerent au nombre de plus de dix mille, pour en faire leur extrait. Mais ce qui est admirable, c'est qu'encore que toutes les raisons fussent diuerses & fondées sur diuers argumens, toutes se terminerent generalement, ou à la voye de cession & de resignation absoluë de la part des deux Contendans, ou à celle d'vn compromis mutuel de se soumettre à l'électiõ de quelques Arbitres qu'on choisiroit sans affectation, ou enfin à la determination

tion & à la decision d'vn Concile vniuersel. Le rapport fait en pleine Assemblée, l'on resolut que ces trois voyes auec leurs raisons seroient presentées au Roy, & pour euiter l'embarras, & donner quelque forme à vn fait assez malaisé à démeler, & à rendre intelligible & agreable sans beaucoup d'ordre & d'eloquence, l'on chargea Maistre Nicolas *de Clemenges*, Champenois de nation, Bachelier en Theologie, d'en dresser vn discours en forme d'Epistre, & de l'illustrer de ce beau feu & de toutes ces excellentes parties d'vn parfait Orateur, qui à mon sens luy faisoient meriter le nom du Ciceron de nostre Siecle. Année 1393.

CHAPITRE QVATRIESME.

I. Le Roy s'entremet de la Paix entre le Connestable & le Duc de Bretagne.

II. Qui traitte mal ses Ambassadeurs.

Le voyage du Mont saint Michel ayant approché le Roy de la frontiere de Bretagne, il creut faire vne action digne de sa pieté de donner la Paix à cette Prouince, & d'accommoder les differends d'entre *Iean de Bretagne* Comte de Penthieure & le Connestable *de Clisson* son beau pere, & *le Duc de Bretagne*. Il deputa pour ce sujet l'Euesque *de Langres*, Messire Herué *le Coch*, & Maistre *Louis Blanchet* l'vn de ses Secretaires; mais le Duc qui n'estoit point encore capable de raison, ne se contenta pas de leur refuser vn passe-port pour l'aller ioindre, il s'oublia iusques à dire par mépris, que viennent faire icy ces François? qu'ils s'en aillent au nom du Diable, ie n'ay que faire d'eux. Les plus sages d'auprez de luy entreprirent en vain d'abord de luy faire connoistre que c'estoit abuser du respect qu'il deuoit au Roy, iusques à violer le droict des gens: & il leur répondit assez long-temps qu'il n'y auoit rien à dire contre ses resolutions, & que c'estoit vouloir perdre ses bonnes graces, & s'exposer à sa fureur, que de luy vouloir donner des raisons contre ce qu'il auoit determiné. Mais quand sa fougue fut passée, ils obtinrent enfin qu'il les laissast venir & qu'il leur donnât Audience.

Ils luy firent vn grand discours du bon vsage que le Roy faisoit de son authorité pour reduire par la douceur ceux qui estoient soûmis à sa puissance, & principalement les Nobles & les Barons; pour les rendre plus affectionnez à son seruice & à la deffense de l'Estat. De là ils passerent, comme pour en faire vn exemple, au juste ressentiment qu'il auoit eu d'entendre qu'il eut si-tost enfraint vn Traitté fait auec tant de solemnité, qu'il auoit si doucement ménagé entre luy & ses aduersaires, qu'il auoit seellé de son Sceau, & que le Duc luy-mesme auoit accepté, confirmé & juré par serment. Ils luy firent connoistre que son honneur & sa clemence y estoient fort interessées, & ils luy representerent encore l'horreur qu'il auoit de tant de carnages, de tant de dégats faits à la campagne, de tant de destructions & de ruines de Villes & de Chasteaux. Enfin apres luy auoir remontré que cela ne se pouuoit supporter de la part de sa Majesté sans se rendre complice de tant de desordres, & de l'attentat fait à son authorité, ils luy declarerent que le Roy leur ordonnoit de cesser la guerre de part & d'autre, s'ils ne vouloient attirer sa disgrace & l'obliger à venir fondre auec toutes ses forces sur celuy qui refuseroit d'obeïr à ses ordres.

Le Duc picqué au vif de cette sorte de menace, déguisée en remontrance, fit semblant de n'auoir que de bons desseins, & pour mettre toute la Iustice de son costé. Sçachez, leur dit-il, que c'est contre mes aduersaires que le Roy se « doit ressentir, puis qu'ils ont violé le Traité qu'il auoit fait entre nous au voya- « ge de Tours. Nous n'auons point refusé d'y obeïr, & nous y sommes encore si disposez, que nous consentons qu'on donne vn sauf-conduit de part & d'autre « pour les Arbitres qu'on choisira; afin qu'ils puissent plus librement s'aboucher «

Année 1393.

auec les parties. Tout cela ne tendoit qu'à les amuser, comme il fit; car pendant qu'ils trauailloient de bonne foy à faire ce qu'il auoit proposé, il alla deuant la Rochederien, qu'il assiegeoit depuis vn an entier; & voyant qu'il estoit impossible de la reduire par la force, il trouua moyen de corrompre par argent le Vicomte *de Coëtemen* qui y commandoit. Il la rasa en presence des Deputez, & il commença déslors à les mal traitter de telle sorte, qu'ayans demandé logement dans la ville de Treguier, qu'il prit encore incontinent apres, il leur dit inciuilement qu'il ne délogeroit pas ses gens pour l'amour d'eux. Ils s'apperceurent alors que c'estoit en vain qu'ils auoient esté querir des sauf-conduits à Montcontour, où estoit le Sire de Clisson, & ils n'en furent que plus asseurez par les difficultez qu'il chercha pour y trouuer à redire & pour gagner temps; si bien que tout ce qu'ils purent faire fut de reuenir en Cour, auec le regret d'auoir si mal employé quatre mois entiers.

CHAPITRE CINQVIESME.

I. Réponse de Boniface à la Deputation du Roy.
II. Par laquelle il soustenoit son Election Canonique.
III. Progrez du Turc à cause du Schisme.

APres auoir remarqué ce qui arriua de plus considerable en France durant le cours de cette année, ie repasseray les Alpes pour reuenir à ce qui se passoit auec Boniface au sujet de l'vnion. Nous auons veu cy-deuant ce qu'il écriuit au Roy, & comme pour ne se point commettre auec luy sur les qualitez, on fit réponse de bouche à ceux qu'il auoit enuoyé; mais soit qu'il le trouuât bon, ou que la conjoncture presente ne luy permît pas de se piquer d'honneur plus que de son interest, il ne se rebuta point d'écrire, & il deputa derechef les deux Chartreux, auec cette seconde Bulle.

» Boniface Euesque, Seruiteur des Seruiteurs de Dieu, à nostre tres-cher Fils
» en IESVS-CHRIST, Charles illustre Roy des François; Salut. & Benediction Apostolique. Il y a quelque temps que nous jugeâmes à propos de vous
» representer les malheurs du Schisme qui diuise l'Eglise nostre Epouse, & que
» nous vous conjurâmes par l'exemple de vos glorieux Ancestres, de poursuiure
» son vnion auec le mesme merite de perseuerance & de fidelité. Nous auons ap-
» pris des deux Freres Chartreux, qui vous ont rendu nos Lettres sur ce sujet, &
» que nous auions chargez de vous en entretenir, qu'ils s'en estoient acquittez,
» & que vous auez pareillement instruit de vos intentions deux autres Religieux
» du mesme Ordre que vous leur auez donnez pour Compagnons; mais autant que
» nous auons pû penetrer dans leurs instructions, autant que nous auons pu juger
» de leur rapport: nous nous sommes apperceus des ruses & du credit de la faction
» de Robert de Geneue nostre Fils, pleut à Dieu, le fut-il de Benediction. Ces
» personnes malicieuses & mal intentionnées, qui l'ont fait Antipape, ou qui de-
» puis l'ont reconnu par quelque lasche interest de corruption, sont encore les
» puissans de vostre Cour, & nous sommes bien faschez de vous dire, qu'ils abu-
» sent de leur credit & de vostre aage, qu'ils vous fascinent les yeux, & qu'ils vous
» charment les oreilles, pour conduire toutes choses à leurs fins. Si ce n'estoit
» l'affaire du Seigneur, ie l'estimerois fort en peril contre vn si grand party,
» mais comme son esprit souffle où il veut, & comme il n'y a point de mal si in-
» ueteré dont il ne connoisse la cause, & dont il ne possede le remede: Enfin com-
» me il n'y a point d'erreur qui puisse tomber sur l'esprit humain, dont il ne puis-
» se en vn instant dissiper les tenebres & creuer le nuage, pour y faire briller la
» verité: nous esperons que Dieu vous fera part de la mesme lumiere qu'il répan-
» dit dans le cœur de saint Pierre. Ce Prince des Apostres, trois fois tombé en
» presence de la Verité mesme, se releua fort & constant au premier rayon de cet-

te grace, & nous ne sçaurions croire qu'vne si noble creature que vous estes, en puisse estre si longuement priuée, qu'elle ne puisse pas reconnoistre qu'apres la mort du Pape Gregoire, Vrbain VI. nostre predecesseur de pieuse memoire, fut saintement & Canoniquement éleu, Intronisé & Couronné, par ceux ausquels appartenoit le droit d'élection, & que nous luy auons legitimement succedé au Pontificat. Le mesme Astre de la Verité, vous apprendra sans doute, que cét ouurage du saint Esprit fut détruit ensuitte par le ressentiment de quelques-vns de ceux mesmes qui auoient eu part à cette élection, & que de l'vnion mal-heureuse de diuerses passions qui firent vn mauuais party qu'ils fortifierent de la creation d'vn Antipape qui fut le mesme Robert de Geneue, s'est formé ce monstre de diuision & ce detestable Schisme qui des-honore l'Eglise, & qui la desole. Comme c'est la coustume des esprits rebelles & opiniastres, de maintenir par leur credit ce qu'ils ont injustement entrepris, pour iustifier leur crime par des succez qui paroissent auantageux, ceux-cy qui estoient plus puissans & plus remplis des biens de la terre que des graces du Ciel, y consacrerent tout ce qu'ils pouuoient: & ils appuyerent leur faction de l'assistance de tout ce qu'ils purent abuser de Princes temporels; pour detrosner & pour exterminer, s'il leur eut esté possible, la personne & le Siege de nostre Predecesseur. Mais la verité & la Iustice l'ont protegé, tout pauure & tout desarmé qu'il fût, & nous ne voulons point employer d'autres armes auprez de vous pour vous exhorter de nouueau, pour vous admonester, & pour vous conjurer par tout ce que peut desirer, & par tout ce que doit apprehender vne ame vrayement fidele & Catholique, d'examiner les erreurs où ils continuënt à vous enuelopper malitieusement, de reconnoistre cette mesme verité, de la suiure apres l'auoir connuë, de la soustenir constamment & de la deffendre de toute vostre puissance; pour obtenir de celuy qui vous l'aura donnée, toutes les graces qui vous sont necessaires, pour la restauration de vostre fameux Royaume, & pour la gloire de l'vne & de l'autre vie. Faites reflexion, s'il vous plaist, sur l'importance de l'vnité de l'Eglise, conformez-vous à elle, donnez-en l'exemple à vos peuples, & ne permettez pas plus long-temps, que ceux de vostre Royaume ou des parties de Flandre, de Gascogne, de Lorraine, de Bretagne & des autres Prouinces, soient contraints à suiure & à reconnoistre Robert de Geneue. C'est le seul moyen de le reduire à son deuoir, luy & tous ses Adherans, & si vous le faites, comme nous le desirons pour vostre auantage, & comme nous vous en prions pour le bien du seruice de Dieu, vous le rendrez protecteur de vostre Personne & de vos affaires, & son Eglise vous sera propice & fauorable en toutes choses. Nous ne cherchons en cela que le salut de vos Subiets, & celuy-mesme de Robert, & si nous sommes assez heureux pour auoir vny vos bonnes intentions à nos vœux, faites-nous sçauoir ce que vous desirerez de nous, & nous vous enuoyerons des gens de nostre part; pour auiser auec vous à tout ce qui sera necessaire pour vn œuure si digne de vos soins. Cependant nous attendrons auec impatience des nouuelles de vostre resolution & de vostre santé. Donné à Pise le douziéme des Kalendes de Iuillet, la quatriéme année de nostre Pontificat.

Année 1393.

Cette Bulle seellée en plomb, ne pouuant estre renduë au Roy que sa maladie rendoit incapable d'affaires & sans connoissance, les Ducs de Berry & de Bourgogne qui auoient toute l'administration de toutes choses la receurent ciuilement. Ils assemblerent le Conseil pour en ouyr la lecture, mais comme Boniface se declaroit trop affirmatiuement pour la validité de son election, & comme il ne concluoit qu'à faire chasser Clement son Competiteur, on ne jugea pas à propos d'y faire réponse, & les affaires demeurerent au mesme estat qu'elles estoient auparauant.

Cependant, on receut lettres des grands Seigneurs de Hongrie, qui se plaignoient auec raison de cét abominable Schisme qui tournoit la Religion en raillerie parmy les Infidelles, & qui fauorisoit contr'eux les incursions des Turcs qui en prenoient auantage, elles nous apprirent que leur Empereur Bajazet estoit entré dans leur païs auec vne Armée de cinq cens mille hommes, que la deffaite

de leur Roy, auec le massacre d'vne Armée de quarante mille Chrestiens, rendoit Maistres de la Campagne. Ils mandoient encore que la prochaine conqueste de la Bulgarie & de la Walachie, déja presque reduites, ouuriroit vn chemin aux Ottomans pour entrer dans le milieu de l'Europe, & que rien ne pourroit s'opposer à leur inuasion; si les Princes Chrestiens ne faisoient vn prompt effort, afin de leur donner le secours necessaire pour y resister.

Année 1393.

CHAPITRE SIXIESME.

I. Mort de Leon Roy d'Armenie & sa Pompe funebre faite aux Celestins de Paris.

II. Le Duc de Bourgogne fait la Paix en Bretagne, & reconcilie le Duc & le Sire de Clisson.

III. Le Duc de Berry succede aux Cõtez de Boulogne & d'Auuergne.

IV. Il obtient de l'Abbaye de saint Denis le Chef de saint Hilaire pour l'Eglise de Poitiers.

V. Il en fait la Translation & donne en échange des Reliques de saint Benoist.

LE premier Dimanche de l'Aduent, mourut en sa maison de Paris *Leon Roy de la petite Armenie,* que nous auons dit cy-deuant auoir esté chassé de son Estat, & receu par le Roy, qui depuis dix ans luy donnoit de quoy entretenir son Estat, & l'auoit comblé de biens selon sa magnificence ordinaire. Il employa heureusement le loisir que sa maladie luy donna, pour vacquer à son salut, il confera des choses de nostre Religion auec les Ecclesiastiques qu'il auoit à sa suitte, & apres vne longue confession de Foy, qu'il fit article par article, & qui le rendit digne des Sacrements de l'Eglise, lesquels il receut auec vn cœur contrit & humilié, il disposa de toutes les grandes richesses qu'il auoit amassées par la liberalité du Roy. Il les distribua en quatre parties, donna la premiere aux pauures & aux Religieux Mandians, la 2. à vn sien fils naturel, la 3. au commun de ses seruiteurs, & la derniere à ses Maistres d'Hostel. Quant à ses obseques, qui se firent en l'Eglise des Celestins, il ordonna qu'on y gardât la mode obseruée aux enterremens des Roys d'Armenie, c'est pourquoy l'on fut fort estonné dans Paris de voir tous ceux de sa maison vestus de blanc, suiure le corps de leur Maistre, couché dans vn lit de mesme, & reuestu de ses habits Royaux de pareille couleur auec la Couronne d'or auprés de la teste. Le luminaire du Conuoy estoit aussi porté par des gens habillez de blanc, & l'on garda dans le reste de cette Pompe funebre, tous les honneurs qu'on doit aux Souuerains.

Le voyage que le *Duc de Bourgogne* fit en Bretagne de la part du Roy au commencement de cette année, fit voir que la Paix de cette Prouince deuoit estre l'ouurage de sa prudence. Il la negotia si heureusement, que les villes contentieuses furent renduës, & les torts reparez de part & d'autre; mais ce qui surprit dauantage toute la France, & ce qui consomma la ioye des Bretons, ce fut de voir que cette haine auparauant irreconciliable entre le Duc & *Oliuier de Clisson,* se conuertit tout à coup en vne ferme & nouuelle amitié. Ils iurerent vne alliance eternelle entr'eux, ils deuinrent freres d'armes, & le Duc venant en France pour accomplir les propositions du Mariage de son fils aisné auec la fille du Roy, il laissa au Sire de Clisson le Gouuernement de son pays, & la garde de sa femme & de ses enfans.

Enuiron le mesme temps, le Duc *de Berry* succeda à tous les biens du Comte *de Boulogne* & d'Auuergne, à cause de Ieanne de Boulogne sa femme, & il en enuoya prendre possession en leur nom par le Comte d'Estampes son Cousin. Il possedoit encore la Comté de Poitiers, qui luy auoit esté donnée par le Roy Iean

son pere, & comme S. Hilaire est le principal Patron de cette Ville, il eut vne deuotion particuliere à son Eglise, qu'il resolut de decorer de ses Reliques. Il obtint d'abord des Religieux de S. Denis le menton de ce grand Saint, dont ils auoient le Corps tout entier; mais non content d'vne partie si considerable il les pressa tant l'espace de trois ans, qu'ils ne se purent deffendre, quoy qu'à regret, de luy accorder encore vn autre morceau du derriere du Chef, qui prenoit en longueur & largeur égale d'enuiron trois doigts depuis l'oreille droite. La deliurance s'en fit à *Loüis d'Eureux* Comte d'Estampes & à *Ascelin* Thresorier de l'Eglise de S. Hilaire de Poitiers, en presence des Orphéures du Roy & de tous les Religieux de S. Denis, par *Guy de Monceaux* leur Abbé, Dom *Iean de Fontenay*, Commandeur, Dom *Pierre Bidaud* Docteur en Decret, Official, Dom *Guillaume de Rocquémont*, Chantre, & Dom *Philippe Godefroy*, Aumosnier de l'Abbaye: & afin qu'il en fut memoire à iamais, on en fit dresser vn Acte double, dont l'vn fut enfermé dans la Chasse auec le reste des Reliques, & l'autre inseré dans les Archiues de l'Abbaye. Année 1393.

Le Duc de Berry bien ioyeux d'vne si pretieuse Conqueste, fit faire vn Chef d'or pour y mettre cette Relique, lequel il decora de riches pierreries, & le donna à l'Eglise de S. Hilaire; où il manda qu'on la receut auec tout ce qui seroit possible d'honneur & de deuotion: & pour reconnoistre ce rare present par vn autre de mesme qualité, il promit à l'Abbaye de S. Denis, autant du Chef de S. Benoist, auec vne partie du bras; qu'il auoit obtenu à grande peine des Religieux de S. Benoist sur Loire. Il les fit enchasser d'or, il les enrichit de pierres precieuses, & les enuoya à S. Denis en l'an mil quatre cens, comme nous remarquerons en son lieu.

CHAPITRE SEPTIESME.

I. Les Iuifs bannis de France.
II. Condamnation de quatre d'entr'eux sur vn soupçon d'homicide.
III. Dont ils se rachettent par argent, qui fut employé à la construction du petit Pont.
IV. Quelques-vns se font Chrestiens pour demeurer dans le Royaume.

L'Vsure toûjours croissante des Iuifs ayant ruïné plusieurs familles, on continua de crier contr'eux, & l'on y ioignit auec raison l'interest de la Religion, non seulement pour le scandale, mais pour le peril des ames des Chrestiens & des Chrestiennes dont ils se seruoient pour nourrir leurs enfans, ou pour leur seruice dans leurs maisons, outre le desordre qui arriuoit de cette habitation commune, qu'on pourroit peut-estre appeller cohabitation, on s'apperceuoit qu'ils abusoient de la grace du Prince qui les souffroit, & qu'ils faisoient des railleries dangereuses de nostre Foy parmy ceux qui les hantoient. C'est pourquoy le Roy en estant auerty, & d'autre part sollicité par la Reine sa femme, qui faisoit scrupule de leurs rapines & des abus qu'ils commettoient, il eut moins d'égard aux interests du Fisc qui en exigeoit tous les ans des sommes immenses, qu'à celuy de son hõneur & du repos de ses Suiets, & ordonna par vn Edict qui fut publié dans toutes les villes de France, qu'ils eussent à vuider le Royaume dans Noël prochain, à peine de punition corporelle & de confiscation de tous leurs biens.

Ils firent tout en ce qu'ils purent pour changer la rigueur de l'Edict, ils y employerent en vain la tendresse des larmes & l'eloquence des presens, il fallut obeïr, & vendre tous leurs meubles qu'on leur laissa faculté d'éporter, mais on en

Année 1393.

retint quatre des plus conſiderables ſur le ſoupçon d'vn homicide. On les accuſoit d'auoir enleué, & d'auoir méchamment fait mourir, en deteſtation de noſtre Foy, vn d'entr'eux qui s'eſtoit nouuellement conuerty : l'on les liura au Preuoſt de Paris, & il leur fit leur procez, ſans autre preuue neantmoins, & ſur la ſeule preſomption qu'on tira des plaintes, que celuy qui eſtoit diſparu, & qui eſtoit connu de tout le monde dans Paris, auoit ſouuent fait, de quelques inſultes & violences qu'il auoit ſouffertes depuis ſa conuerſion. Auſſi ne les condamna-on pas à la mort, mais ſeulement d'eſtre conduits par quatre Dimanches conſecutifs en charrete par les carrefours & lieux publics de la Ville, & là tous nuds battus de verges iuſques au ſang. La Sentence ayant eſté déja deux fois executée, ils trouuerent moyen de racheter leur peau & les reſtes de la peine & de l'affront, par l'entremiſe de quelques Seigneurs de la Cour, & payerent dix-huit mille francs d'or ; mais comme on iugea cét argent indigne d'entrer dans les coffres du Roy, l'on s'auiſa de l'employer à la conſtruction d'vn Pont de pierre pour paſſer de la ruë S. Iacques iuſques à l'Hoſtel Dieu, & ce ſomptueux & magnifique Ouurage couſta bien d'autres ſommes, qu'il fallut trouuer pour ſon accompliſſement. Pluſieurs de cette malheureuſe Secte ne ſe pouuans reſoudre à quitter le Royaume, ils aimerent mieux renoncer à leur Religion, & le Roy ayant moderé la rigueur des Ordonnances à l'égard de ceux-là, & leur permettant de iouïr à cette condition de la troiſiéme partie de leurs biens & du Priuilege de ſes autres Sujets, ils ſe firent tres-volontiers baptiſer.

CHAPITRE HVICTIESME.

I. Le Comte d'Eu Conneſtable de France paſſe en Hongrie pour faire la Guerre aux Turcs, qui ſe retirent.

II. Ses exploits contre le Roy de Bohéme.

LA Tréue d'entre la France & l'Angleterre permettoit à tous nos Guerriers de iouïr du repos de la Cour ou de la Campagne ; mais Meſſire *Philippe d'Artois* Comte d'Eu, nouueau Conneſtable de France, croyoit deuoir quelque nouuel exploit à ſa reputation : & comme il n'en trouua point de plus digne matiere qu'au ſecours de la Hongrie, il employa tout ſon credit pour faire agréer au Roy cette belle entrepriſe. Il y fallut ioindre celuy de tous les Grands pour y reſoudre ſa Maieſté, mais quand elle y eut vne fois conſenty, elle ne voulut pas que rien manquât à ce grand deſſein, & pour cela elle adjoûta à l'Infanterie qu'il auoit miſe ſur pied, vn Corps de cinq cens Cheuaux d'élite, tous Cheualiers ou Eſcuyers ; auec leſquels il trauerſa ſans obſtacle toute l'Allemagne, la Bohéme, & l'Auſtriche. Ce paſſage fit ſi grand bruit qu'on dit que le Turc en fut épouuanté, & que croyant meſme que noſtre Roy y vint en perſonne, qu'il auoit retiré ſon Armée depuis ſa Victoire, pour la refaire & pour la fortifier de nouuelles Trouppes. Quoy qu'il en ſoit, nos François n'y trouuerent point l'occaſion qu'ils cherchoient, & le Roy de Hongrie, auſſi fâché qu'eux de ne pouuoir tirer reuange de ſes pertes auec ce grand ſecours des François, qu'il receut auec autant d'honneur que de magnificence, ne put faire autre choſe pour lors que de les employer contre vn Royaume voiſin du ſien.

Le Roy & les peuples de ce Pays, qu'on appelloit Chreſtiens Patarins, à cauſe qu'ils ne gardoient pas toutes les obſeruances de noſtre Loy Chreſtienne, refuſoient de le reconnoiſtre & de luy rendre l'obeïſſance qu'ils luy deuoient, c'eſt pourquoy il reſolut d'y employer le courage de ces Trouppes auxiliaires, qu'il promit de ſuiure de prez auec toutes ſes forces : mais ce ne fut que pour eſtre témoin de la terreur qu'ils porterent par tout cét Eſtat. Tous les peuples fuirent deuant nos gens, le pays fut expoſé en proye & mis à ſac, & le Roy reduit dans

sa Capitale auec toute sa Noblesse & le Clergé en resolution d'y souffrir le Siege, se rendit assez lâchement à la deuxiéme attaque. Année 1393.

CHAPITRE NEVFIESME.

I. Sainte vie de Maistre Iean de Varennes.
II. Sa retraitte en solitude, soupçonnée d'ambition.

EN ce temps-là il estoit si grand bruit de la bonne vie d'vn fameux Docteur en Decret nommé Messire *Iean de Varennes,* que i'estime estre obligé d'en parler dans cette Histoire. Il estoit Champenois d'extraction, & il auoit ioint à son sçauoir vne eloquence & vne belle experience du monde, qui le mit en si grande estime auprez du Pape qu'il le fit Auditeur de Rote, & qu'il luy donna en peu de temps nombre de Benefices, qui luy valoient tous portez plus de quinze cens écus d'or: mais il fit si peu d'estat de cette fortune, quoy qu'enuiée de beaucoup de gens, qu'il quitta tout pour se retirer du monde & pour ne vacquer qu'à la contemplation, & qu'il ne se reserua qu'vn Canonicat en l'Eglise de Rheims, pour tout tiltre & pour tout bien. Apres auoir partagé sa dépoüille entre ses amis, sous le bon plaisir du Pape, il alla bastir vne cellule sur le haut du Mont saint Dié, à vne lieuë & demie de Rheims, & passant là toutes ses heures en jeûnes, en prieres ou en Predications qui attiroient tout le monde, il se fit vne si grande reputation qu'on en parloit par tout, & qu'on ne l'appella plus que le saint Homme: mais comme la renommée ne fait pas de moindres enuieux que la fortune, l'on ne manqua pas de chercher vn pretexte pour décrier vne vie si exemplaire. Les medisans dirent que n'ayant pu paruenir à la Prelature par les voyes du monde, qu'il auoit choisy celle-cy comme la plus courte, quoy que la plus épineuse, pour y arriuer, & nous verrons dans la suitte de cette Histoire, si l'on eut raison d'en penser de la sorte.

Fin du treiziéme Liure.



ANNÉES

De Nostre Seigneur 1394.

Du Schisme. 16.

Des pretendus Papes: Boniface IX. à *Rome.* 5. Clement VII. en *Auignon.* 16. & derniere, par sa mort arriuée le 16. Septemb. & de Benoist XIII. le 1.

De la vacance de l'Empire d'Occident en *Allemagne.* 16.

Wenceslas de Luxembourg Roy de Bohéme, fils de l'Empereur Charles IV. mort 1378. éleu Roy des Romains, & non reconnu pour Empereur.

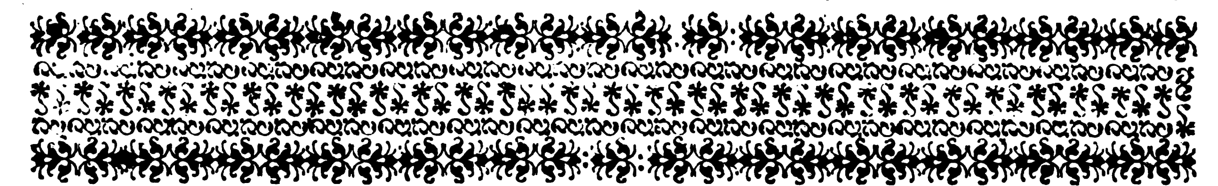
Du Regne des Rois Chrestiens de l'Europe.

- Charles VI. en *France.* 14.
- Richard II. en *Angleterre.* 17.
- Henry en *Espagne*, autrement *Castille* & *Leon*, 4.
- Iean I. *en Arragon.* 6.
- Iean *en Portugal.* 9.
- Charles III. en *Nauarre.* 9.
- Sigismond de Luxembourg dit de Bohéme *en Hongrie.* 10.
- Iagellon *en Pologne.* 9.
- Loüis Duc d'Anjou en *Sicile.* 9.
- Ladislas d'Anjou dit *de Duras* vsurpateur du Royaume. 10.
- *Margueritte Regnante* en Dannemarck & *Suede* auec Eric son neueu. 8.
- Robert Stuart III. du nom en *Escosse.* 5.

Principaux Princes du Sang, Grands Officiers, Ministres d'Estat, & Fauoris de la Cour de France.

Louis de France Duc d'Orleans, Frere du Roy. — *Princes du Sang.*
Louis Duc *d'Aniou*, Roy de Sicile. — *Princes du Sang.*
Iean de France, Duc de *Berry*, & Philippe le Hardy Duc de *Bourgogne.* — Oncles du Roy, gouuernans le Royaume à cause de sa demẽce. — *Princes du Sang.*
Pierre Comte *d'Alençon.* Charles *d'Evreux Roy de Nauarre* 3. *du nom.* — *Princes du Sang.*
LoüisDuc de *Bourbon*, oncle maternel duRoy, *& grand Chambrier* de France. — *Princes du Sang.*
Loüis de *Bourbon*, Comte de Vendosme, *Ancestre de nos Roys.*
Iean, dit de Montfort, Duc de *Bretagne.*
Philippe d'Artois Comte d'Eu, *Pair & Connestable* de France.
Arnaud de Corbie, *Chancelier* de France.
Loüis de Sancerre, Seigneur de Charenton.
Iean sire de Rieux & de Rochefort. — *Mareschaux* de France.
Iean le Maingre dit Boucicaut. — *Mareschaux* de France.
Iean de Vienne, Seigneur de Rollans, *Admiral.*
Moradas sire de *Rouuille*, Lieutenant des Maréchaux en Normandie auec Iean d'Aurichier.
Guillaume *Paynel* de S. Hambuye, Iean Sire de *la Ferté-Fresnel*, & Herué de *Mauny*, Capitaines Generaux en Normandie.
Waleran de Luxembourg Comte de S.Pol, *Capitaine General de Flandres.*
Lancelot de Longuilliers, *son Lieutenant.*
Renaut de Trie, *grand Maistre des Arbalestriers.*
Guy Sire de Cousan & de la Perriere, *grand Maistre* de France.
Arnaut Amenion, sire d'Albret, *grand Chambellan.*
Enguerran Sire de Coucy, *grand Bouteiller* de France.
Loüis de Giac Grand *Eschançon.*
Raoul Sire de Raineual, *grand Panetier.*
Le Sire d'Yury, *Cheualier trenchant.*
Guillaume Chastelain de Beauuais, *Queux de France.*
Charles Sire de Sauoisy, *Grand Maistre d'Hostel de la Reyne.*
Robert d'Esneual Escuyer Capitaine de 24. Archers *de la Garde du Corps du Roy.*

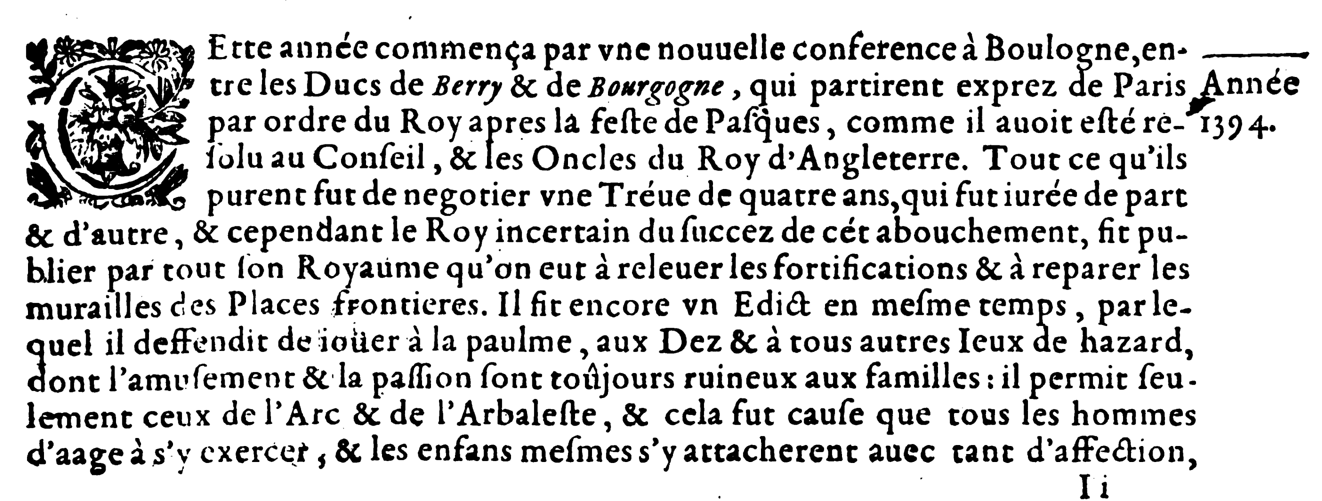
HISTOIRE



HISTOIRE
DV REGNE
DE CHARLES VI.
ROY DE FRANCE.
LIVRE QVATORZIESME.

CHAPITRE PREMIER.

I. *Deputation des Ducs de Berry & de Bourgogne à Boulogne, pour la Paix auec les Anglois.*
II. *Belle Ordonnance du Roy contre les ieux de hazard, mal gardée.*
III. *Beau traitté de Me Nicolas de Clemenges pour l'Vniuersité touchant l'vnion de l'Eglise.*
IV. *Le Pape Clement tasche d'en détourner l'effet.*
V. *Le Duc de Berry entreprend l'Vniuersité en sa faueur.*
VI. *Elle demande protection au Duc de Bourgogne.*
VII. *Frere Guillaume Barraud Docteur en Theologie presente au nom de l'Vniuersité, le traitté de Nicolas de Clemenges.*



CEtte année commença par vne nouuelle conference à Boulogne, entre les Ducs de *Berry* & de *Bourgogne*, qui partirent exprez de Paris par ordre du Roy apres la feste de Pasques, comme il auoit esté resolu au Conseil, & les Oncles du Roy d'Angleterre. Tout ce qu'ils purent fut de negotier vne Tréue de quatre ans, qui fut iurée de part & d'autre, & cependant le Roy incertain du succez de cét abouchement, fit publier par tout son Royaume qu'on eut à releuer les fortifications & à reparer les murailles des Places frontieres. Il fit encore vn Edict en mesme temps, par lequel il deffendit de ioüer à la paulme, aux Dez & à tous autres Ieux de hazard, dont l'amusement & la passion sont toûjours ruineux aux familles: il permit seulement ceux de l'Arc & de l'Arbaleste, & cela fut cause que tous les hommes d'aage à s'y exercer, & les enfans mesmes s'y attacherent auec tant d'affection, Année 1394.

Année 1394.

qu'ils s'y rendirent plus adroits & plus seurs que les Anglois, qui pretendoient auoir cét auantage sur nostre nation. L'Ordonnance estoit belle, & elle auroit esté vtile pour les guerres à venir, mais elle fut de peu de durée comme toutes les autres; les Seigneurs & les Nobles qui dédaignoient vn diuertissement qui leur estoit commun auec le petit monde, firent tant à force de prieres qu'on leur permit de iouër comme auparauant, & dit-on mesme qu'ils firent reuoquer l'Edict; quoy qu'aussy necessaire pour leur fortune que pour le salut, à cause des iuremens & des blasphémes, qui sont ordinaires à ceux qui font profession de iouër.

Cependant l'Vniuersité fit acheuer par Maistre *Nicolas de Clemenges*, le Recueil en forme de discours de toutes les voyes qu'on auoit trouuées pour moyenner l'vnion de l'Eglise, tant en particulier que dans les Conferences publiques: mais comme elle se preparoit à le presenter au Roy & aux Grands du Royaume, le Pape Clement qui en aprehendoit le succez, trauailloit de sa part à le détruire par tout ce qu'il sçauoit de ruses, & par tout ce qui luy restoit de credit & d'authorité. Il sçeut que deux excellens Professeurs en Theologie, Maistre *Pierre d'Ailly*, & Maistre *Gilles des Champs*, & quelques autres Personnages d'vn sçauoir eminent, auoient bonne part à ce grand ouurage, & soit qu'il les voulût corrompre, ou qu'il les voulût auoir en son pouuoir pour s'en vanger, il fit entendre au Roy qu'il auoit besoin d'eux pour le Gouuernement de l'Eglise, & les manda. Pas vn d'eux n'y voulut obeïr, & l'arriuée à la Cour de *l'Euesque de Tarse* son Camerier auec quelques autres de ses plus affidez, iustifia leurs soupçons; qui furent encore mieux confirmez par la conduitte de ces Ministres, qui n'oublierent ny pratiques ny largesses, pour trauerser auprés des Grands de France l'entreprise de l'Vniuersité.

Le Cardinal *de Lune* qui estoit à Paris seruit beaucoup à appuyer leurs intrigues, & cela obligea l'Vniuersité d'enuoyer aussi-tost vers le Duc de Berry proposer les moyens d'vnion par le Recteur & autres de leur Corps en belle compagnie, & par mesme moyen ils luy demanderent vne audience du Roy: mais ils le trouuerent bien changé de ce qu'il estoit auparauant. Ces Emissaires l'auoient si bien gagné, qu'il qualifia d'attentat ce que luy-mesme auoit proposé, & non seulement il ne les accusa pas de presomption, mais il leur tint encore des paroles si rigoureuses, qu'il leur dit nettement qu'il s'opposeroit de tout son pouuoir à ce qu'ils fussent entendus, & que s'ils n'estoient plus sages, & que s'ils estoient plus si osez que de poursuiure vne entreprise si temeraire, qu'il les feroit perir & ietter à l'eau les principaux autheurs de leur faction. Les Deputez quoy que surpris d'vne si étrange nouueauté, n'en furent pourtant pas si étonnez qu'ils cessassent de tascher à le radoucir pour le rendre mieux informé de leurs bonnes intentions. Ils reuinrent à la charge trois iours entiers, & comme ils reconnurent que c'estoit perdre temps de vouloir amollir vn cœur comparable au métal qui s'endurcit sur l'enclume & sous les coups de marteau, ils s'adresserent au Duc *de Bourgogne*. Ce Prince fléchy par leurs iustes instances, se montra en toutes choses plus traittable que son frere, il écouta paisiblement leurs remonstrances, il gouta leurs raisons, il les aprouua, il les remit à certain iour, & cependant, il promit de s'entremettre auprez du Roy, à ce que publiquement & en sa presence, ils pussent faire la proposition & l'ouuerture de ce qu'ils auoient definy entr'eux pour l'vnion de l'Eglise.

Frere Guillaume *Barraud* Docteur en Theologie, grand Prieur Claustral de la Royale Abbaye de S. Denis, qu'on auoit choisy pour porter la parole, pour son grand sçauoir & pour sa belle eloquence, ne manqua pas de venir bien preparé sur vn si grand suiet. Il se rendit à l'Hostel de S. Pol auec vne belle & celebre Compagnie des plus celebres du Corps de l'Vniuersité; mais il ne fut pas encore possible pour cette fois d'approcher de la personne du Roy: il fallut ceder à la brigue du Duc de Berry & du Cardinal de Lune, & tout ce qu'on put obtenir auec grande peine & par l'entremise importune & opiniastre de quelques gens de bien, ce fut qu'ils reuinssent le dernier iour de Iuin, que le Roy les entendroit dans sa chambre.

Le lieu estoit trop petit pour tous ceux qui auoient passion d'y assister, & il resta si peu d'espace, à cause de la quantité de Prelats qui se trouuerẽt auprez du Roy, auec les Ducs de *Berry*, de *Bourgogne*, *d'Orleans* & de *Bourbon*, & autres Princes du Sang & Grands du Royaume, que du grand nombre des Supposts de l'Vniuersité, l'on n'en laissa entrer que quelques vns auec le Recteur; lequel apres auoir salüé le Roy & l'Assemblée, & demandé l'Audience, prit le serment de l'Orateur, & luy ordonna de parler. Alors il exposa tout le contenu en l'Epistre dont il estoit chargé, il y ioignit de fortes raisons, il l'établit par beaucoup d'exemples, il y messa toute la grace & toutes les addresses de la Rhetorique, & enfin presenta cette Epistre à genoux à sa Majesté; qu'il suplia de perseuerer dans la bonne resolution qu'il auoit tant de fois témoignée pour le bien de la Religion & pour l'honneur de l'Eglise. Elle estoit faite en forme de petit Liure, seellé du Seau de l'Vniuersité, & à la premiere page estoit l'Image du Roy assis en son Thrône, enuironné d'vn grand Clergé, auquel il disoit: *Rogate quæ ad pacem sunt Ierusalem, & abundantia diligentibus te*, & qui répondoit, *Fiat pax in virtute tua.* Année 1394.

L'entreprise est trop glorieuse à la memoire de l'Vniuersité, i'ay trop de part à l'honneur d'vn Corps qui m'a receu parmy ses Disciples, & la Piece est trop belle pour perdre l'occasion de la consacrer à la Posterité dans cette Histoire, c'est pourquoy ie la donneray icy tout au long.

Epistre ou Traitté fait par Maistre Nicolas de Clemenges au nom de l'Vniuersité de Paris, touchant les moyens de faire cesser le Schisme, & rétablir l'vnion de l'Eglise.

A Tres-Chrestien Prince & tres-zelé Defenseur de la Religion Orthodoxe, Charles par la Grace de Dieu tres-Illustre Roy des François, la deuote Fille de sa Majesté, l'Vniuersité de l'Escole de Paris, tres-humble Salut, auec protestatiõ de son entiere & filiale obeïssance. Les exemples de nos Predecesseurs nous obligent trop à ménager toutes les occasions de conseruer à nostre Compagnie toute la reputation qu'ils luy ont si glorieusement acquise, pour perdre celle de seruir nostre Religion; dont la conseruation a toûjours esté le principal object de tous leurs soins, & l'vnique matiere de leurs illustres trauaux. Nous auons eu les mesmes sentimens depuis seize ans & plus, que la maison du Tout-puissant est en diuision, nous auons deploré le detestable Schisme qui la desole, nous l'auons blâmé premierement dans nos Conferences particulieres, quelquefois dans nos disputes, puis par des écrits, & enfin nous l'auons publiquement condamné dans nos Ecoles, & nous en auons porté nos plaintes iusques en la presence de vostre Majesté, qui sçait combien de fois nous l'auons exhortée auec tout ce que nous auons de science & de lumieres, de vouloir procurer son vnion. Mais iusques à present la malice du Démon qui a fait le mal l'a toûjours emporté sur nos Remonstrances, il a recueilly la zizanie qu'il auoit semée dans le champ fertile & florissant de IESVS-CHRIST, il l'a multipliée, & il la cultiue encore malgré toutes nos peines, & malgré toutes nos remonstrances; dont nous ne pouuons dire autre chose, sinon que si elles n'ont esté vaines, qu'elles n'ont point encore reüssi. *Nous cherchions la Paix*, comme dit le Prophete, *& voicy en mesme temps vn grand trouble;* en effect nous en auons toûjours esté empéchez par vne pernicieuse caballe de méchantes gens, & le plus grand obstacle, Prince tres-Chrestien, a esté l'excuse legitime de l'enfance, puis en suitte de la ieunesse de vostre Majesté. Depuis qu'il a pleu à la Clemence Diuine de vous dépoüiller des sentimens puerils, de vous donner auec l'aage toutes les qualitez d'vn Prince parfaitement accomply, & de vous faire conceuoir vn genereux ressentiment de la cruelle playe que souffre son Eglise, comment vous estes vous conduit & comporté pour extirper cette gangrene, & pour faire voir que vous ne degenerez en rien de l'affection que vos Ancestres ont fait paroistre pour sa protection? ce seroit vne iniustice de taire icy comme vous y auez procedé, & si tout le monde

Année 1394.

n'aprenoit par ce recit que vous estes digne de ce beau nom de Roy Tres-Chrestien, & que c'est vne qualité essentiellement hereditaire & propre dans la race Royale de France, qu'elle suiue l'exemple, & qu'elle se rende imitatrice de la » vertu de ses Ayeux. La face & la forme des affaires sont bien changées & voicy » vne façon d'agir bien contraire au passé, celuy que nous sollicitions auparauant, » luy mesme nous exhorte aujourd'huy, celuy à qui nous presentions tant de Re- » questes & que nous taschions à nous rendre propice, nous presse de son propre » mouuement; mais non seulement il ne nous presse pas, il se remet à nous de la » chose mesme que nous poursuiuions, & d'vne chose dont la disposition luy ap- » partient. Il nous enjoint de trauailler nous mesmes pour trouuer les expediens » d'en venir à bout, & nous promet d'employer tout ce qu'il a de puissance & de » forces, pour rejoindre ce que cét abominable Schisme a plûtost déchiré que dé- » cousu, iusques à y exposer sa propre personne, son Diadéme & son Sceptre, s'il en » est besoin. O voix, ô parole aussi digne d'vn Roy de France, que du Prince du » Monde le plus Chrestien! Os que vous estes heureux, Sujets d'vn si grand Roy, » d'auoir en sa personne le Restaurateur designé du Ciel, & le Protecteur de l'Egli- » se, glorieuse dans toutes ses pertes & dans tous ses malheurs, de se voir rétablir » par la pieté victorieuse de ce iuste Monarque. O parole loüable de tout ce qui » se peut d'Eloges & de termes assez affectueux & assez energiques, & par tout ce » qu'il y a de Langues & de langages differents sur la Terre, pleût à Dieu qu'elle eut » esté entenduë par tout le monde Catholique! Parole, encore vne fois, qui con- » sole & qui encourage ceux qui aiment la Paix de l'Eglise, qui ranime ceux qui en » auoient iusques à present desesperé, qui languissoient auec elle, & qui mouroient » d'ennuy de ses souffrances: qui donne l'épouuante, qui perce de frayeur le perfi- » de cœur des ennemis d'vn si grand bien, qui les tuë de soins & d'afflictions, qui » conuertit en douceur l'amertume des larmes de l'Eglise, & qui luy en fait vn bain » de ioye dans l'attente & dans l'aproche de ce beau iour, à la veille de la deliuran- » ce d'vne seconde captiuité & de la sortie d'vne seconde Egypte: qui fera reten- » tir le Ciel d'autant de crys de Benediction qu'il y a d'Ames bien-heureuses qui » l'habitent, & qui déja fait gemir & hurler l'Enfer. Nous vous remercions infini- » ment, IESVS-CHRIST tres-Clement, d'auoir enuoyé cette sainte volonté dans » le cœur du Roy, & nous vous suplions de la conseruer, de l'accroistre, & de » l'accomplir.

» Pour reuenir à ce qu'il vous a pleu de nous ordonner, Roy des Roys le plus » illustre, qui est de trouuer les moyens de paruenir promptement & prudemment » à cette vnion, & de s'assembler pour cét effect par deputation des personnes de » nostre Corps les plus eminentes en doctrine & les plus renommées en vertu: nous » y auons obey ioyeusement. Nous auons fait choix de nos plus celebres Docteurs, » & ils se sont attachez comme ils ont deu à l'éclaircissement de cette matiere; mais » toute la difficulté a esté de les ioindre auec vostre Conseil, & quelque instance » qu'on ait fait pour cela, l'on leur a enfin dit pour conclusion, en pleine assem- » blée de vos Conseillers, qu'on n'auoit ordre que d'entendre nos propositions, si » d'auanture nous en auions à faire sur ce sujet, sans aucunemẽt entrer en conferẽ- » ce. Ils sont demeurez fermes en leur resolution, & de nostre part nous auons per- » sisté dans celle de vous obeïr, & pour oster tout sujet aux médisans de dire que » nous ayons rien negligé pour l'execution de vos commandemens, nous auons » trauaillé pendant vostre absence, & apres plusieurs deliberations, nous sommes » enfin conuenus de trois moyens, que nous auons trouué non seulement iustes, » mais commodes, seurs, & necessaires pour l'extirpation du Schisme & pour le » rétablissement de l'Eglise en sa premiere vnion. C'est vne chose si merueilleuse, » Sire, qu'vne si grande matiere, abandonnée à tant de diuers suffrages, se soit re- » duite à trois expediens tendans à mesme fin, sans aucune contradiction, qu'en » verité nous pouuons dire que ce n'est point nostre ouurage, & que c'est celuy du » S. Esprit qui a presidé à cette Assemblée & à son decret; que nous acceptons, que » nous aprouuons & que nous ratifions: mais que nous vous presentons pourtant » auec vne si entiere soûmission, que nous consentons, si vous ne le suiuez pas en

toutes choses, qu'il serue d'vne maniere d'aduis pour la conduite qu'on deura tenir dans cette affaire. Il ne nous importe de quelle façon elle se termine, pourueu qu'elle s'accomplisse, & nous n'en pretendons autre chose que la ioye de voir tous les Fideles rassemblez dans la Communion de la veritable Eglise. Voicy donc Prince tres-Chrestien les trois voyes d'accord, que nous vous representons par ce petit traitté en forme de Lettre; où nous auons exprez retranché pour la rendre plus courte, toutes les dispositions preliminaires, & toutes les preuues des raisons, sauf à vous donner de plus grands éclaircissemens, quand & par tout où vostre Majesté nous fera l'honneur de les vouloir entendre.

Année 1394.

La premiere voye est celle de cession & de renonciation absoluë de la part des deux Contendans, c'est à sçauoir de nostre Seigneur le Pape, & de l'autre qui luy dispute le Pontificat, à tout & tel droit qu'ils y ont ou qu'ils y peuuent pretendre: & n'importe que cette cession se fasse, comme desirent quelques-vns, par chacune des parties entre les mains ou en pleine Assemblée de son College, ou en particulier, soit entre les mains ou en presence des Deputez choisis à cette fin d'eux & de tous leurs Colleges. On se seruira de tel expedient qu'on aura jugé plus à propos pour y paruenir, & c'est assez que la cession se fasse, & qu'en vertu d'icelle, les plus vieux des Cardinaux, ou si l'on le juge encore plus à propos pour le bien de la Paix, que les deux Colleges reünis conuiennent ensemble pour l'élection d'vn Pape. C'est à nostre aduis, Prince Tres-Chrestien, le meilleur de tous les moyens contenus en ce discours, tant parce que c'est vn remede prompt & efficace, que parce qu'il est le plus facile, qu'il épargneroit beaucoup de peines & de frais, & qu'il ne sauueroit pas seulement l'honneur de la Chrestienté, mais qu'il la remettroit dans vne parfaite tranquillité d'esprit & de conscience. Les Princes de l'vn & de l'autre party partageroient entr'eux la gloire d'vne si belle action, les deux Pretendans y auroient la meilleure part; & ils y ioindroient le merite d'auoir assoupy & détourné vn horrible sçandale, sans en receuoir aucune injure. Ils y sont d'autant plus obligez, s'ils veulent faire reflexion sur l'importance de cette cession, que nous sommes tous freres en IESVS-CHRIST, & que la parole de Dieu nous commande, non pas seulement d'éloigner, mais d'arracher de nous tout ce qui scandalise nostre frere, fust-ce nostre pied, fusse nostre main, ou l'vn de nos yeux. Ils ont cét aduantage particulier dans l'espece du Schisme qui se rencontre, que chacun a des raisons apparentes, mais comme les deux partys sont tellement establis, qu'il y a aussi peu de raison d'attendre que nous passions d'vne obedience à l'autre, qu'il y en auroit d'esperer que ceux qui sont engagez ailleurs se rangeassent de nostre costé, c'est à eux de reconnoistre qu'ils sont les seuls obstacles d'vne Paix si necessaire. Et vrayement, le seul amour de leur reputation les deuroit par consequent d'autant plus exciter à prendre cette resolution, qu'ils doiuent craindre que la question estant decidée, l'on n'en vienne-là, que l'vn d'eux, ou plustost que tous les deux ensemble, ne soient point reconnus. Le triste & miserable estat du trouppeau de IESVS-CHRIST, dont ils se vantent d'estre les Chefs & les Pasteurs, leur demande cette compassion pour peu qu'ils ayent de pitié de leurs oüailles, & pour peu mesme qu'ils soient tendres à leur propre salut; car Dieu leur en demandera vn compte si exact, qu'ils n'en perdront pas vne dont il ne vange la mort. Certes ils deuroient trembler de la crainte d'vn jugement épouuantable, mais si d'ailleurs ils vouloient enuisager en Dieu le merite & la grace de l'action qu'on leur propose, & la gloire qu'elle leur laissera dans la memoire & dans les Escrits de tous les siecles, ils y trouueroient plus dauantage, qu'ils n'en auroient, d'auoir l'espace de cent années entieres dignement presidé, fust-ce mesme auec le droit d'vne juste & saincte election. Le plus puissant motif de la dignité qu'ils pretendent, c'est la Charité pour leur troupeau, c'est d'accomplir le precepte & l'Ordonnance du Pasteur Souuerain qu'ils representent, qui exige de leur affection & de leur fidelité, qu'ils exposent leur propre vie pour celle de leurs Brebis dans toutes les occasions, & y en a-t-il de plus importante que celle d'vn si cruel scandale? Où ils ne sont paroi-

stre de passion que pour leur interest temporel; auquel il est vray-semblable qu'on auroit tant d'égard, qu'il n'y a rien qu'ils ne se doiuent promettre pour vn établissement digne de leur qualité, par le moyen d'vne pension honorable. » Voila ce qui regarde le premier expedient pour la Paix de l'Eglise.

Année 1394.

» Que si tous deux ils s'opiniastroient de telle sorte, comme ils ont fait iusques » à present, en la Iustice de leur pretendu droit, qu'ils refusassent d'accepter la » voye de Cession, nostre second moyen d'vnion, que nous donnons par forme de » Conseil pour l'vn & pour l'autre, seroit qu'ils conuinssent d'vn choix de Person- » nes notables, qui reglassent l'affaire par maniere de compromis. Ceux-cy » deuëment & Canoniquement assemblez, jugeroient definitiuement de leur dif- » ferend, & mesme on les pourroit faire authoriser par ceux qui y ont droit, pour » faire vne nouuelle election de celuy qu'ils estimeroient le mieux fondé. Ainsi » l'on euiteroit les longueurs & les difficultez de tenir vn Concile General, on » fermeroit la bouche à ces Causeurs, qui disent sans raison que nostre Seigneur le » Pape mettroit son droit en danger dans vne si grande Assemblée : le procez » en seroit plustost vuidé, comme nous le deuons souhaitter passionnément, & » les deux parties se deliureroient du soupçon d'vne ambition maligne de domi- » ner, dont on se rend toûjours suspect par la chaleur des poursuittes, & par la » deffense trop obstinée d'vne cause, non seulement douteuse, mais reputée » pour juste. Ce seroit vn prejugé de l'injustice de son titre, contre quiconque » voudroit esquiuer cette proposition equitable; car la presomption de droit nous » rend susceptibles de raison, nostre bonne foy nous fait desirer d'estre iugez : & » il n'y a que le coupable, & l'vsurpateur du bien d'autruy, qui s'y maintient dans » vne possession violente, à qui la deffiance de son droit fasse apprehender d'en voir » la decision. IESVS-CHRIST, qui est nostre Paix, nous enseigne luy mesme cet- » te voye d'accommodement pour tous nos differends, quand il dit, *si deux person-* » *nes ont quelque chose à démesler entr'elles, prenez vn troisiéme pour les regler, abou-* » *chez les en mon nom*, c'est à dire au nom de charité d'vnion & de concorde, *aussi-* » *tost ie me rencontreray au milieu d'eux, parce que c'est moy qui dispose les freres à* » *l'accord, ie bannis d'eux le soupçon & la defiance, ie les reconcilie, & ie reünis leurs* » *affections.*

» Il seroit impertinent, de dire qu'vn Pape ne peut pas descendre en Arbitrage, » parce que la qualité ne fait rien à la chose, & parce que ce ne seroit point comme » Pape qu'aucun des deux s'y soumettroit, mais comme estant en dispute d'vn til- » tre, & comme s'agissant d'vn droit entre deux personnes, qui est censé n'appar- » tenir à aucun tant que dure la contestation. Tant s'en faut qu'ils ne le doiuent » pas faire, que ce seroit en tous deux vn iuste sujet de les tenir pour intrus & pour » vsurpateurs du Pontificat; & cette maniere de compromis & d'arbitrage leur est » si peu injurieuse, qu'on ne les pourroit traitter autrement dans vn Concile ge- » neral, si on l'assembloit pour cette question, puisque ny l'vn ny l'autre n'y presi- » deroit en qualité de Pape, sous laquelle l'on ne les soûmettroit non plus en cette » occasion icy. Il ne faut point alleguer à ce sujet, que le Pape ne puisse subir l'au- » torité d'autruy, c'est vne fausseté qui se détruit par l'exemple mesme de l'Euan- » gile. IESVS-CHRIST n'estoit-il pas plus grand que luy, lequel nous apprend » auoir esté soûmis à Marie & à Ioseph?

» Le Pape selon l'ordre maternel, est sujet à sa mere, c'est à dire à l'E- » glise Mere de tous les Fidelles, s'il est Catholique. Quelqu'vn nous dira » peut-estre, qu'aussi-tost qu'elle a commencé d'estre son Epouse qu'elle a » cessé d'estre sa Mere; mais l'autorisera-il plus que S. Pierre, auquel S. » Paul resista librement en face, par ce qu'il ne marchoit pas selon la veri- » té, & qui luy fit vne correction qu'il souffrit auec soûmission & auec humilité? » Quoy le Papat l'exempteroit tellement de la Loy de la correction fraternelle, » qu'il luy seroit permis impunément de faire tout le mal qu'il voudroit? Si cela » estoit, saint Iob auroit peché, de dire de Dieu seul à Dieu mesme, *personne n'a* » *droit de vous demander pourquoy faites vous cela?* & s'il a dit vray; l'on doit pren- » dre garde de s'approprier par vsurpation, vn attribut que les saintes Lettres ne

donnent qu'à la toute-puissance. Mais afin d'égorger de leur propre glaiue, comme le méchant Goliath, ceux qui veulent soûtenir cette opinion, il nous sera permis de leur demander, s'ils la peuuent deffendre par le droit Diuin ou par le droit humain, ou bien s'il y en a quelqu'vn de purement positif qui la fauorise. « Ils ne nous en sçauroit rapporter de Diuin, & s'il ne leur en reste que de positif, « pour dire que le Pape est exempt de sujettion, péchera-il contre son droit s'il se « soûmet luy-mesme? faut-il pour estre absolu, qu'il ne soit pas libre de s'assujettir « & de compromettre? C'est vne chose bien étrange, que par le mesme argument « qu'ils font pour égaler sa puissance à celle du Ciel, ils le rendent si foible sur la « Terre. Nous apporterions mille autres raisons pour fortifier cét expedient & le « precedent, les exemples des Papes mesmes ne nous manqueroient pas; mais ce « discours icy veut estre pressé: nous en dirons d'auantage dans vn plus ample « traitté, & cela suffit à present pour le second moyen. «

Année 1394.

Quant au troisiéme qui nous reste, & qui ne doit seruir que comme le dernier remede contre cette discorde sacrilegue, en cas qu'estant fraternellement, « serieusement, & amiablement admonestez, ils refusent d'acquiescer à l'vn ou à « l'autre des deux premiers auis: c'est la voye d'vn Concile, ou General, ou composé de Prelats. Mais comme plusieurs de ce premier Corps, nous le disons auec « autant de regret que de honte, sont assez peu lettrez, & comme les plus habiles, qui ne sont pas les mieux intentionnez, ny les plus fidelles, se sont « engagez dans les deux partis, on les pourroit mesler d'vn pareil nombre de « Docteurs & de Professeurs en Theologie, en Droit & en Decret, qui seroient « choisis par l'vn & l'autre des deux competiteurs, dans les Vniuersitez fameuses & de long-temps approuuées. Que si cela ne suffit pas, on y peut adjoûter vn ou plusieurs Deputez de chaque Eglise Cathedrale, ou des principaux « Ordres de Religion, & cela seroit d'vn poids & d'vne autorité d'autant « plus grande, que les choses y seroient mieux digerées, & plus seurement & « plus seuerement examinées: il n'y a que les malheureux flatteurs, & les detestables fauteurs de cette monstrueuse diuision, qu'ils entretiennent, qui puissent « des-aprouuer cét aduis; mais quiconque voudra enuisager la verité sans passion « & sans aucun leuain de maligne affection, quiconque aura l'esprit libre de tout « interest de trouble, ne trouuera pas qu'elle soit à rejetter. Pour preuue de cela, « nous leur demanderons, depuis quand les heresies se sont glissées dans l'Eglise de « Dieu, & comment elles s'y sont fomentées. Ils nous diront que ç'a esté deuant l'Empire de Constantin, & dans vn temps où les Fidelles dispersez n'auoient aucune liberté ny moyen de s'assembler, & ils demeureront d'accord en mesme « temps, que ce grand Prince leur en ayant donné le pouuoir, c'est ce qui donna « lieu à la condamnation de tant de sortes d'heresies auec tous leurs Adherans, en « tant de Conciles vniuersels, qui conseruerent la Religion en sa pureté. Si donc pour exterminer cé detestable Schisme, dont la trop longue continuation a fait « vne espece d'heresie, ce qui est si vray que S. Augustin dit que *le Schisme est vne heresie*, il n'est pas permis à l'Eglise de s'assembler, les deux expediens precedens « estans pareillement rebutez, que restera-il à faire? rien autre chose asseurément, « sinon d'abandonner au gré des ennemis de la paix, l'entretien & la durée d'vne « dissension, qui se maintient depuis seize ans par la bétise ou par la negligence de nos Prelats, & par la malice des deux Colleges & du Clergé qui suit leur party, « & qui est pour durer tout vn Siecle, si l'on n'y apporte plus d'ordre. Cependant « qui sera ce qui s'opposera aux heresies qui s'éleuent de toutes parts, mais qui « des deux aura l'authorité de les condamner; car si l'on est mal-traitté à Rome, courra-on en Auignon, la necessité de faire des amis donnera vn cours libre à l'iniquité, d'vn Siege à l'autre: l'on craindra de desobliger personne, & « cela ne s'est troué que trop vray-semblable, par les difficultez qu'on a souffertes en la poursuitte des interests de la Vierge contre les blasphémes d'vn « perfide Iacobin. Si iamais l'Eglise a esté obligée de conuoquer vn Concile, c'est « si bien à present, qu'on peut asseurer que les Siecles futurs n'en donneront iamais vn pareil besoin. Tout son Estat est vniuersellement renuersé, la discipline, les «

Année 1394.

Loix, les Coustumes, les institutions, les constitutions & les mœurs, tout est peruerty; mais peruerty de telle sorte qu'il faut vn Miracle visible pour la tirer de la ruïne euidente où la precipitent les abus sans nombre que ce Schisme a introduits que si bien-tost on n'arreste la suitte de ces malheurs, si la main qui a fondé l'Eglise, & qui l'a conseruée, ne la soûtient dans ce peril icy, elle tombera dans vn abysme d'où l'on ne la releuera iamais. Quoy! cette affaire icy n'est-elle pas de la qualité, de l'espece, & du nombre de celles qui regardent la Foy, n'est-elle pas assez importante, enfin est-elle si aisée à terminer sans la conuocation d'vn Concile?

Sçachez Messieurs les Papes, qu'il vous cuira de vostre trop de confidence, & que vous vous repentirez trop tard d'auoir negligé ce mal; si vous n'y remediez à present qu'il est tout prest d'estre incurable. Aussi bien pensez-vous qu'on souffre plus long-temps vostre mauuais Gouuernement, qui croyez vous qui puisse souffrir parmy tant d'autres abus, ces promotions mercenaires, & doublement Simoniaques par l'indignité des Sujets sans lettres & sans vertu, que vous éleuez aux Dignitez les plus eminentes? Vous vous abusez, si vous croyez que cela vous soit long-temps permis, & quand les hommes le dissimuleroient, les pierres se fendroient à force de crier contre vous. Mais pour reuenir à la necessité du Concile, IESVS-CHRIST ne nous dit-il pas, en sa loy de la correction fraternelle, *que si quelqu'vn peche contre nous que nous l'en reprenions teste à teste en particulier, que s'il n'écoute point nos remonstrances, que nous y retournions auec des témoins, & qu'alors s'il persiste en sa dureté, nous le denoncions à l'Eglise?* Or comme depuis tant d'années, nul des deux Pretendans n'a voulu approcher son Competiteur, ny seul à seul, ny en presence de témoins, & tant s'en faut, n'y ayant autre apparence que de fuite & d'auersion, que reste-il à faire pour accomplir le commandement de Dieu, que de le dire à l'Eglise assemblée en vn Concile General? Mais peut-estre qu'ils refuseront l'vn & l'autre, de l'entendre, ou d'obeïr à ce qu'elle en ordonnera, si cela est nous declarons librement & ouuertement, en IESVS-CHRIST, que bien loin de les reconnoistre pour Papes, qu'il les faut considerer comme des Payens & des Publicains. Que si l'vn ou l'autre allegue qu'il n'a pas encore suffisamment admonesté son frere, & fait la correction fraternelle, c'est vne negligence qui ne se peut excuser, c'est alleguer sa turpitude, c'est faire iniure aux oreilles des gens d'honneur, que de les repaistre de raisons si friuoles, & les ioüer & les traitter d'ignorans. Il est vray que les Complices de cette funeste dissension nous feront encore leur vieille question, comment vn Pape Canoniquement éleu se pourroit resoudre à soûmettre vn droit tout clair en question, sans reuoquer en doute vne chose toute constante. Pourquoy appeller clair, ce qui fait si peu de lumiere, hé bien qu'il soit donc vray, mais cette verité estant à present sous le boisseau, d'où elle ne peut estre apperceuë de tous les Catholiques, éleuez la sur le chandelier par le moyen d'vn Concile, afin qu'elle éclaire dans toute la maison de Dieu. Si ce droit est certain, prenez garde pourtant d'abuser de ce mot, pour vne chose qu'vne si grande partie des Fidelles tient si obscure & si embroüillée, qu'on auroit raison de vous demander si tout le reste du monde est aueugle & si vous seuls auez des yeux de Lynx pour percer l'épaisseur de ce grand broüillats où vous voyez si clair: mais posons qu'il soit vray, & qu'il soit certain comme vous dites, vostre Aduersaire ne vous peut-il pas répondre qu'il veut estre iugé, & qu'il n'est pas obligé de vous en croire, vous qui prenez l'affirmatiue contre luy, & qui estes partie au procez? descendez-donc en iugement, & condescendez à ce qui en sera ordonné; car on vous dira que celuy que vous tenez pour Pape, est seur de son droit ou qu'il s'en défie. S'il s'en défie c'est à luy à se faire iustice, & à peser les difficultez de sa pretension, & à croire que les autres ne s'en oublieront pas; mais s'il est persuadé du contraire & s'il se confie en sa cause, pourquoy se deffieroit-il de la Iustice de Dieu qui ne permettra pas qu'elle échoüe? *Iette tous tes soins & tes ennuys dans le sein du Seigneur*, dit le Psalmiste, *il te nourrira & ne souffrira point que le Iuste flotte au gré des ondes ennemies*, & encore moins durant la tenuë d'vn Concile;

pendant

pendant lequel l'Eglise ordonne des prieres particulieres à tous les Fidelles, & des Processions publiques, qui sont tres puissantes enuers Dieu, si l'Escriture ne nous trompe pas de dire, *que la priere assiduë d'vn homme Iuste peut beaucoup* C'est donc à tort qu'on voudroit objecter, qu'vn party seroit plus foible, & que l'autre l'emporteroit par le nombre des suffrages; car si cela estoit, il faudroit renoncer à ce qu'on a toûjours creu pieusement, non seulement que le S. Esprit preside aux Conciles, mais qu'il les conduit & qu'il les dirige: & par consequent n'est-il pas plus vray-semblable, qu'au lieu de permettre qu'il se trompât dans cette occasion, où il s'agit de la Paix de la Chrestienté, qu'il tireroit plûtost de la langue des hommes les plus deprauez, les plus charnels, & les plus sensibles à leur interest, la verité qui leur est odieuse, de mesme qu'autrefois il prophetisa par la bouche de Saül, de Caïphe & de Balaan, tous méchants & tous reprouuez qu'ils fussent. De plus c'est estre de mauuais esprit, & c'est mettre la prudence humaine au dessus de la Prouidence, de croire que des hommes voulussent, ou qu'ils pussent demeurer fermes dans leur opinion, & s'obstiner dans le party qu'ils auroient suiuy, sans deferer à vn iugement si saint & si solemnel. Pourquoy S. Gregoire auroit-il dit *qu'il faisoit autant d'estime, & qu'il auoit le mesme respect pour les quatre Conciles vniuersels que pour les quatre Euangelistes?* En parleroit-il ainsi, s'il croyoit qu'on y put si facilement errer? Mais soit qu'vn Concile pût errer, comme veulent ces songeurs d'erreurs, qui croyons nous en verité plus capables d'errer, & d'errer plus long-temps & plus dangereusement, ou des deux qui se disent Papes, ou de la Sentence décisiue d'vn Concile General? Personne sans doute ne sera assez impudent, pour nier que le Concile ne soit plus éloigné de s'abuser & de faillir, & il y a donc moins de danger d'[illegible]s'en rapporter à luy qu'aux deux interessez. Mais voicy vn autre pretendu inconuenient, qui fait crier nos Aduersaires, qui sera-ce, demandent-ils, qui donnera autorité à ce Concile? La réponse en est toute preste, ce sera le consentement de tous les Chrestiens, ce sera IESVS-CHRIST mesme, qui dit en l'Euangile, *partout où deux ou trois personnes se trouueront assemblées en mon nom &c.* Et qui fait ce commandement à Moyse dans le Deuteronome, *si tu te trouue empéché d'vn Iugement difficile & ambigu, si tu crains de te tromper dans l'explication de quelque chose qui soit à double sens, tu iras trouuer les Prestres de la Tribu de Leui, tu leur en demanderas leur sentiment, & tu tireras d'eux dequoy iuger en verité.* Pourra-on iamais rien trouuer de plus difficile & de plus ambigu, que cette dispute, rien de plus different, que le plaidoyé & l'exposition du fait dont il s'agit entre les deux Contendans? il y a-il rien de plus important ny de plus public, que leur demeslé; puis qu'il partage l'Eglise, dont la plus grande partie soûtient vn party, & la plus saine suit l'autre? Et cela doit suffire pour faire voir le besoin de sa reünion par la conuocation d'vn Concile.

Année 1394.

Voila, Prince trés-Chrestien, les trois moyens de remedier à la malheureuse diuision de l'Eglise, dont nous sommes conuenus dans nos Assemblées, & que nous aurions établis plus au long, si nous n'auions dessein d'en faire vn traitté particulier plus complet & plus étendu. Cependant nous asseurerons vostre Majesté d'vne chose, & nous la soûtiendrons & la prouuerons par tout où besoin sera; c'est que si quelqu'vn des deux Competiteurs, ou tous les deux ensemble, refusent d'en passer par l'vne de ces trois voyes d'accommodement, ou s'ils n'en proposent vne ou plusieurs autres aussi commodes, qu'il les faut tenir & reputer pour Schismatiques endurcis, & par consequent pour heretiques, pour rauisseurs plûtost que Pasteurs du trouppeau de IESVS-CHRIST, & pour les tyrans de son Eglise. Il ne faudra plus obeïr aux commandemens de celuy qui resistera, & non seulement on ne le deura pas souffrir plus long-temps en iouïssance de l'authorité Pontificale, il le faudra chasser de la possession du patrimoine de S. Pierre, & sans se contenter de le retrancher comme simple Brebis du trouppeau qu'il a enuahy, il le faudra chasser comme vn Loup, d'autant plus dangereux qu'il est trauesty en Pasteur ou en Agneau. Il n'y a point de peine contre les Schismatiques, qu'il ne doiue subir, & son partage doit estre auec Datam & Abyron, les

Année 1394.

premiers autheurs de la rebellion & du Schisme, comme celuy qui ne se soucie aucunement de la perte ny de l'enleuement mortel des oüailles, & qui ne fait semblant de les paistre, que pour les deuorer & pour repaistre sa soif enuenimée, de leur sang & de leur carnage. Nous ne sçaurions approprier mieux qu'à ce sujet, & à vostre Personne sacrée, le Iugement du plus sage de tous les Princes, qui decida que celle qui consentoit à voir coupper en deux l'enfant qu'elle reclamoit, n'en pouuoit estre la mere, & qu'il appartenoit à celle dont les entrailles s'estoient émeuës de tendresse & de compassion à la rigueur de son Iugement, qui aima mieux perdre le nom de Mere que d'estre complice de la perte de son fils, qui s'écria, donnez luy plûtost l'enfant que de le mettre en pieces, & qui ne put soûtenir cét horreur d'vn partage si sanglant & si dénaturé. Si l'affaire dont il s'agit auoit esté rapportée deuant le mesme Monarque, pouuons nous douter qu'il n'eût iugé à l'auantage, & qu'il n'eût tenu pour veritable Vicaire de Iesus-Christ, & pour vray fils de l'Eglise, celuy qui auroit conserué en son entier vne si bonne Mere & l'Epouse de son Seigneur, & qui loin de souffrir qu'elle fût diuisée, se seroit mis au deuant des coups, & l'auroit arrachée toute blessée & toute déchirée, pour la rétablir au dépens de ses biens & de sa propre vie? Quiconque feroit autrement, pourroit-il estre mieux comparé qu'à la vipere, qui ronge les flancs de sa mere pour viure de sa mort? mais ne seroit-ce pas vn crime qui n'a point encore de nom, qu'vn fils refusât de chercher des remedes pour vne Mere toute attenuée & déja presque consumée d'vne longue langueur; ou bien mesme qu'il chassât les Medecins qui poussez d'vne pure charité & sans en pretendre de leur secours, la voudroient assister auec les medicamens les plus rares & les plus souuerains. L'Eglise est vostre Mere, Prince tres-Chrestien, & vous auez eu pour elle des sentimens plus tendres, mais il les faut continuer, pour la tirer de l'estat miserable d'où elle vous tend les bras, & d'vn estat de desolation & d'abbaissement, où elle se sent abysmer, & d'où elle implore vostre secours auec des soûpirs & des sanglots, auec des plaintes & des gemissemens dignes de vostre compassion. Releuez là de son lit de douleur, aussi bien que d'vne si honteuse oppression, quittez tous les autres soins temporels pour vne si noble entreprise, mais plûtost croyez qu'en trauaillant pour sa deliurance, vous mettez les affaires de vostre Royaume & vostre reputation, au plus haut poinct de gloire où les plus fameux de vos Ancestres soient paruenus. Songez, Grand Roy, que ce n'est pas en vain que vous portez tout seul le titre de Roy tres-Chrestien, & que vous y auez succedé aux mesmes conditions de ces Grands Monarques, qui vous l'ont acquis & qui vous l'ont conserué. Faites voir que vous estes digne d'vne prerogatiue si eminente, & ne souffrez pas, ny qu'elle vous soit enleuée, ny qu'elle vous puisse estre contestée par qui que ce soit qui vous preuienne, deffendez vostre droict, deffendez vostre nom, deffendez vostre honneur, & laissez vous toucher à l'attente & à l'esperance que tous les Catholiques ont de la puissance & de la pieté de vostre Personne sacrée. C'est à vous à faire le premier pas, parce que l'honneur vous appartient, & le droit & la Coustume l'exigent de vous auec d'autant plus de Iustice, que ce n'est peut-estre que par respect, que les autres Princes attendent que vous ayez donné le signal & leué la main, pour se ioindre auec vous. Faites reflexion sur le prix & sur le merite d'vn si grand œuure, considerez que le renom qu'il vous donnera vous doit rendre immortel, & que tous les hommes parleront de vous & de vostre Regne auec des Eloges d'admiration: mais considerez particulierement qu'il semble que cette gloire vous ait esté diuinement reseruée, pour estre le plus grand exploit de la sortie de vostre enfance, & que la diuision n'ait duré iusques à present, que parce que nul autre ne deuoit auoir l'honneur de l'auoir assoupie. C'est le plus grand seruice que vous puissiez rendre à Dieu, & c'est le coup d'vn Ange plûtost que d'vn homme, d'exterminer ce Schisme diabolique. Le mot est rude à la verité, mais il est propre à la chose, car si le lieu de Iesus-Christ & sa demeure sont dans la Paix, où logera le Diable qui luy est directement opposé, que dans le trouble & dans les desordres qu'il seme entre les

freres & entre les Fidelles? Il sçait que le Fils de Dieu à dit que *tout Royaume diuisé en soy sera desolé*, c'est ce qui l'acharne sur l'Eglise, qui est le Royaume de IESVS-CHRIST, & nous ne nous apperceuons que trop par ses progrez & par nos malheurs, d'vne autre verité Politique de l'Historien Romain, qui nous apprend que *les petits Estats s'accroissent par l'vnion & la concorde*, mais que la des-vnion & la discorde sont la peste & la ruïne des plus celebres Monarchies. Cela se voit auec douleur dans la figure presente de l'Eglise, y auoit-il rien de plus florissant qu'elle auant ce Schisme? y auoit-il rien de plus auguste, rien de plus majestueux, rien de plus riche, rien de plus honorable, rien de plus honoré? Elle auoit tant de biens, qu'on peut dire qu'elle en estoit accablée, mais qui n'ont seruy qu'à la faire encore plus mal-traitter par ceux qui l'ont des-honorée, qui l'ont pillée, qui l'ont fait esclaue, & qui la tiennent dans la plus malheureuse de toutes les seruitudes depuis ce damnable Schisme. La pauureté en a chassé les richesses, les maux & les affronts en ont banny toute la beauté, & la majesté: c'est vne miserable laide, & defigurée, dont on ne prolonge les iours que pour en prolonger les tourmens & la honte, & pour faire durer le pillage de tous ses biens qui sont exposez en proye & abandonnez à ses ennemis. Année 1394.

Tout cela, Sire, ne prouiẽt d'autre cause, que du mauuais choix des Ministres qui la doiuẽt gouuerner, au lieu de chercher des personnes de Lettres & de vertu, capables de s'en biẽ acquitter, nous voyons tous les iours promouuoir aux Prelatures, des gens qui ne sont recommandables que par des qualitez toutes opposées, & dont toutes les mœurs font connoistre qu'ils n'ont rien de saint, rien de iuste rien d'équitable, rien d'honneste dans toutes leurs actions ny dans leur conduite, qu'ils méprisent le merite, qu'ils ne se repaissent que de crimes, & qu'ils ne prennent de diuertissement que dans les débauches. Cependant ils épuisent les Eglises, ils dissipent les Religions, ils laissent tomber les Monasteres en ruïne, ils pillent & détruisent les maisons sacrées, & immolent à des passions d'ignominie, le patrimoine que IESVS-CHRIST a payé de son tres-precieux Sang. Ils confondent le sacré & le prophane, & tiennent des procedez si iniurieux, qu'il n'y a point de condition plus malheureuse, que d'estre Prestre & de dépendre d'eux, puisque c'est estre exposé à la rigueur des plus cruels de tous les hommes, que d'auoir à satisfaire à l'auarice & à l'extorsion des Ministres qu'on choisit & qu'on cherche parmy ce qu'il y a de plus impie, & de plus inhumain parmy les hommes. Mais ce qui est encore plus étrãge & plus inoüy, c'est que ces satellites d'enfer agissent au nom de l'Eglise, qu'ils procedent par censures, par excommunications & par fulminations, & qu'ils emprisonnent ceux qu'ils ont mis hors destat de satisfaire sur le champ à leurs brigandages. C'est ce qui fait tant de Prestres vagabonds, c'est ce qui les reduit à prophaner leur caractere à toutes sortes d'employs pour gagner leur pain, & c'est ce qui contraint les autres à vendre les Reliquaires, les Croix, les Calices, & toute sorte de Vaisseaux sacrez, & à aliener les fonds de leurs Eglises, pour se racheter de leurs vexations. Helas combien y a-il de Temples qui tombent? mais combien y en a-il de rasez, & combien en resteroit il en leur entier, si vostre Majesté n'auoit arresté entre ses mains vne partie des reuenus, pour les conuertir en reparations malgré les Titulaires des Benefices? C'est vn remede, Sire, que nous vous suplions encore de pratiquer contre ces rauisseurs du bien de Dieu. O nouuelle & épouuantable calamité de l'Eglise, ô prodige horrible du Schisme, qui nous fait voir la brebis contrainte garder le trouppeau contre les embûches, contre les attentats, & contre l'oppression violente du Pasteur! Que de honte & d'infamie pour nostre Siecle, ô que la posterité en aura d'horreur! Vous estes bien à déplorer, nostre Mere Sainte Eglise, d'estre reduite en ce malheureux estat par l'impieté criminelle de vos enfans, & nous sommes nez en de mauuais iours, ouy, ce sont de tres mauuais iours, Prince Serenissime, si vostre respect & vostre assistance, ne changent nos maux en biens, comme nous l'esperons enfin de vostre protection.

Nous aurions tort d'oublier parmy tant de desordres, celuy de l'heresie Simoniaque, qui preside si hautement dans l'Eglise, qu'il ne semble pas sans raison

Année 1394.

qu'elle en ait vsurpé toute l'autorité, puis qu'il dispose de tout. Toutes les autres voyes de merite & de grace sont détruites, ou si difficiles & si épineuses, que c'est en vain qu'on cherche à les découurir ; mais celles de la Simonie ne sont pas seulement les plus courtes & les plus battuës, elles sont mesmes les plus seures, on y peut dormir auec sa proye sans craindre l'euenement incertain ny le trouble d'vn procez, & c'est vn port à present qui est exempt de tout naufrage. C'est elle qui trafique de tous les Benefices qui valent quelque chose, toutes sortes de débauchez & de fripons, pour décriez qu'ils soient, y peuuent pretendre, & c'est assez pour en estre digne, que d'auoir dequoy les acheter. Rien n'échappe à ses soins, elle veille curieusement à ce qui vacque, & loin de souffrir que la science & le merite entrent en sa balance auec l'argent, elle les en rejette, parce qu'elle haït tous les sujets capables ; à cause de la liberté qu'ils prennent de la condamner, & pource qu'ils feroient tort à son indigne commerce. Ce qu'il y a de pire en cela, & ce qui ne se peut exagerer auec assez d'execratiō, c'est que l'vsage mystique des Sacremens soit à l'encan, & principalement la collation des Ordres sacrez, qui remplit des personnes les plus viles & les plus indignes pour leur ignorance & pour leurs vices, les dignitez du Sacerdoce les plus necessaires. Il y a des Eglises où l'on ne fait aucun seruice, il y en a d'autres, où il se fait à la verité, mais par des personnes mercenaires : & c'est ce qui nous oblige encore à tomber sur les mœurs & sur la discipline Ecclesiastique, qui est aujourd'huy si contraire au zele, à la charité & aux bons vsages des premiers Chrestiens; dont les exemples sont si fort dans l'oubly, qu'il faut auoüer que si nos premiers Saints Peres retournoient au monde, qu'ils chercheroient l'Eglise dans l'Eglise mesme, & qu'on auroit bien de la peine à les persuader, que ce fût celle qu'ils eussent gouuernée, ny que ce fût celle que Iesvs-Christ institua. Quelle douleur ne ressentiroient-ils point, de n'y voir aucun vestige de leur pieté, nul reste de leur ancienne deuotion, nulle ombre de ce qu'elle estoit en leur temps ? Ne parlons point de ses libertez, de ses immunitez, & de ses franchises abolies, non plus que de son patrimoine distrait, ruïné, vendu & alienė, n'en parlons point encore vne fois, puisque ce sont des interests temporels, quoy que de consequence ; mais venons au dommage & au scandale que souffre nostre Foy, puis qu'ils sont de plus grande importance. Considerez, Prince tres-Chrestien, que ce damnable Schisme fait de nostre Religion la risée des Infidelles, & qu'en mesme temps qu'ils blasphement contr'elle, & que ces chiens la mordent, que l'aueugle fureur qui la tient en diuision & qui la détruit, elle mesme fauorise leurs attentats. Les heresies qui naissent de cette dissension ne luy preparent pas moins de maux, & si vous y faites reflexion, vous verrez qu'au milieu de tant de dangers qui l'enuironnent, qu'elle n'a point de Chef pour la deffendre, & qu'elle n'a des forces que pour sa ruïne. C'est en vain que nous tascherions de vous faire vn tableau de tous les sinistres effects de ce Schisme execrable, il n'y a point d'homme, Sire, pour eloquent qu'il puisse estre, qui soit capable, non pas de déplorer, mais de compter seulement, & de raconter toutes les afflictions & les calamitez que l'Eglise souffre. Mais pourquoy disons nous compter ? disons plûtost qu'il ne luy seroit pas possible d'imaginer, & de comprendre les ennuys qui la deuorent, & les tourmens dont elle est accablée. La Posterité mesme ne le croira iamais, & nos neueux mettront au rang des choses incroyables, le recit qu'on leur laissera d'vn si épouuantable desastre. C'est vne chose encore plus épouuantable, Sire, que le mal soit en ce poinct, qu'il semble qu'il ne puisse monter plus haut, & que neantmoins on doiue craindre de plus funestes euenemens ; parce que le malheur croist toûjours, parce que le lendemain est pire que le iour qui l'a precedé, & parce que c'est le propre de la malice de s'irriter continuellement dans son progrez. Les infames Autheurs de ce scandale ne se rebutent point, le Diable qui les anime toûjours par ses suggestions, leur fournit sans cesse dequoy s'opposer à l'vnion de l'Eglise, il les assiste de toutes ses finesses, & d'autant plus qu'il haït & qu'il craint la verité, d'autant plus nous expose-il à leur calomnie. C'est pourquoy, Prince tres debonnaire, tout leur principal soin est

de nous décrier tous les iours, & de vomir contre nous tout le venin de leurs bouches empoisonnées, tant auprez de vostre Majesté qu'auprez des Princes de vostre Sang qui reçoiuent nos remonstrances. Tantost ils disent que nous en voulons au Pape, pour l'honneur duquel il est certain que nous parlons plus qu'eux, tantost ils nous accusent de vouloir empieter l'authorité de connoistre de tout, & de nous arroger particulierement celle de gouuerner l'Eglise à nostre volonté. Ils nous traittent de fols & de temeraires, mais si nous n'auons pas la mesme delicatesse dans les affaires, nous sommes mieux persuadez qu'eux d'vne verité où nous mettons toute nostre esperance, c'est *que la sagesse du Monde n'est que folie deuant Dieu, & qu'il a toûjours accoustumé de choisir les plus imbecilles pour confondre les sages du Siecle.* Qu'ils gardent leur prudence pour leurs interests, nous consentons qu'ils soient du nombre de ceux dont le Prophete dit, *qu'ils sont habiles à mal faire*, & qu'ils ne sçauent comment se prendre à faire vn bon œuure, enfin qu'ils nous laissent nostre ignorance & nostre incapacité: nous en serons plus contens que de toute leur belle experience, pourueu qu'il plaise à Dieu de s'en seruir pour faire connoistre les merueilles de sa prouidence, par nostre foible Ministere. En mesme temps, Prince Serenissime, qu'ils déchirent ainsi nostre reputation, & qu'ils se raillent de nostre entreprise, ils ne laissent pas de s'y opposer par toute sorte de moyens: & c'est par leur ordre, ou par leur adresse, ou par leurs menées, qu'on nous a tant de fois refusé l'audience, & qu'il nous a esté si difficile de vous approcher. Ainsi ils vous tiennent dans l'erreur & dans l'ignorance, ils captiuent vostre esprit, & se seruent de vostre nom & de vostre authorité, pour empécher l'effet de nos humbles poursuittes. Ils n'y apporteroient point tant de soins, ils n'y employeroient pas tant de puissance & tant de credit, si elles n'estoient iustes: aussi n'ont-ils autre dessein, que de gagner temps, & de vous amuser de leurs discours friuoles, pour profiter des tenebres comme des larrons, pour se gorger des dépoüilles de l'Eglise, pour en mettre les premieres Dignitez dans leurs maisons, pour attrapper les plus gros Benefices; dont ils ne pourroient ioüir si l'ordre & la discipline y estoient rétablis, & pour verifier le Prouerbe commun qu'il fait bon pescher en eau trouble. C'est pour cela, Sire, qu'ils cherchent à redire à tout ce qu'on propose d'expediens fauorables, c'est pour cela qu'ils n'en apportent aucun de leur part, & c'est encore pour cette raison là mesme, qu'il ne faut point ny entendre, ny souffrir leurs discours interessez.

Année 1394.

Quant à ce qu'ils nous imposent que nous voudrions bien qu'on nous laissât tout gouuerner, & que nous l'entreprendrions dans cette occasion, si l'on ne nous preuenoit, c'est vn mensonge trop impudent pour estre si mal coloré. Nous ne voulons point regir l'Eglise, nous demandons qu'elle soit regie, & eux tout au contraire ne demandent ny à la regir ny qu'on la regisse, mais de la déchirer, de la mettre en pieces, & de la dissiper: c'est ce que nous ne voulons, & que nous ne pouuons souffrir ny dissimuler en conscience, & c'est le seul sujet de leur calomnie. En effect, Sire, seroit-il bien seant, que nous demeurassions muets dans vn si grand danger de l'Eglise, mais dans vn peril qui deuroit mesme faire crier les pierres, & qui nous feroit iustement apprehender que le Seigneur ne nous demandât, quand il viendra, ce que nous auons fait du talent qu'il nous auoit confié, & qu'il ne nous condamnât pour l'auoir enfouy? Y a-il quelque autre remede pour empécher que la Religion ne perisse dans cette épaisse confusion, où les ignorans se conduisent si mal, s'il n'est pas permis aux sçauans de donner leur aduis de ce qu'il faut faire pour sa deliurance & pour sa guerison? A quoy nous seruiroit cette faculté de précher, que nous auons acquise par tant de veilles, & auec tant de peines & de sueurs, quand opereroit-elle, quand feroit-elle son deuoir, quand parleroit-elle, & quand se feroit-elle paroistre, si elle se tenoit cachée dans vn si grand besoin? *Crie*, dit le Prophete, *ne cesse point, & ne crains point leur presence, car ie suis auec toy.* Nous vous conjurons donc, Prince tres-Chrestien, de vouloir entendre soigneusement & diligemment à cette

Année 1394.

tres-ſainte vnion, ſoit que vous ſuiuiez l'vne des trois voyes que nous vous auons propoſées, ou que voſtre Conſeil s'auiſe de quelque autre que vous trouuiez ſuffiſante. Nous vous exhortons, nous vous prions, & nous vous ſuplions » auec des entrailles embraſées de la charité de IESVS-CHRIST, par l'amour » que vous portez, & que vous auez toûjours eu pour voſtre Fille l'Vniuerſité, par » le ſalut de l'Egliſe, par le zele de la Religion Catholique, qui nous doit ſeruir » de regle, & duquel vous n'eſtes pas moins échauffé que nous, & par cette af- » fection naturelle & genereuſe que vous auez d'entendre la verité, de ne rien » croire de tout ce que ces calomniateurs pourroient dire contre noſtre reputa- » tion & contre noſtre honneur; ou du moins de ſuſpendre voſtre iugement iuſ- » ques à ce que vous nous ayez fait la grace de nous oüir. C'eſt vne marque de la » fauſſeté de leurs mauuais rapports, que ce ne ſoit point vne accuſation publique, » mais vn murmure ſecret, fait en cachette, dans la nuict & dans les tenebres. Ce » ſont des Hyboux qui craignent le grand jour, & auſquels on peut adapter cet- » te parole de noſtre Sauueur, *qui fait mal hait la lumiere.* Mais pourquoy dit-il » en ſuitte que ces actions ſe montrent au iour? Si ce n'eſt pour dire que ſes en- » uieux n'oſeroient paroiſtre alors, parce que tous les oiſeaux de la terre fon- » droient ſur eux comme ſur le chat-huant ou ſur la choüette, pour les piller & » les mettre en pieces. Qu'ils nous attaquent ouuertement, s'ils ont dequoy nous » accuſer, nous acceptons librement le combat, nous ne craindrons point de » deſcendre en la lice ſans armes, & nous nous contenterons du ſeul bouclier » de la verité, tous armez qu'ils puiſſent eſtre de tant de vices & de menſon- » ges. Nous eſperons d'elle ce que l'Euangile promet à ceux qui la ſouſtien- » nent, quand elle dit, *ie vous donneray vne bouche & vne ſageſſe, auſquelles tous* » *vos ennemis ne pourront reſiſter & qu'ils ne pourront contredire.* Nous n'enten- » dons point ſous cette eſpece de médiſans & de calomniateurs, y compren- » dre voſtre Conſeil, nous auons trop de reſpect pour le vouloir offenſer, & » nous n'en voulons qu'à certains particuliers malitieux, qu'vne aueugle am- » bition porte à nourrir & à fomenter le Schiſme par vne trompeuſe flatte- » rie. Ces gens là, Prince Sereniſſime, taſchent à vous ſeduire & à ſurpren- » dre la prudence de vos Miniſtres, nous les connoiſſons bien, & nous ne les » nommons pas à preſent, parce qu'il ſe trouuera quelque autre occaſion de les » découurir. Ce n'eſt pas d'aujourd'huy que les intentions les plus ſaintes ſont » ſujettes à la cenſure des eſprits mal tournez, & nous ne doutons pas meſme » que la malice du temps ne ſuſcite de mauuais Interpretes de la verité que » nous publions icy pour la Paix & pour l'vnion de l'Egliſe. Mais nous prions » en noſtre Seigneur IESVS-CHRIST, quiconque lira cét écrit, s'il eſt » fils de l'Egliſe, qu'il entre dans noſtre intention, & qu'auparauant que de » nous condamner, qu'il conſidere meurement ce que nous diſons & le ſujet » qui nous anime. Que ſi au contraire il ſe trouue des gens aſſez obſtinez dans » leur aueuglement pour s'irriter contre la lumiere qu'on leur preſente, nous » les abandonnons à leur propre ignominie comme des deſeſperez & des en- » durcis, qui péchent ſciemment contre l'eſprit de verité. Mais c'eſt aſſez » long-temps courir à pleine voile apres le Vaiſſeau flottant & agité du Prince » des Apoſtres; puiſque nous ſommes trop foibles pour le ſecourir, nous le laiſ- » ſerons au gré des vents & de la tourmente pour reuenir au bord, & nous nous » contenterons de réueiller le Seigneur qui dort, pour le ſuplier inſtamment » de conſeruer ſon Nauire du naufrage; qu'il ne peut éuiter, s'il ne com- » mande à la mer & aux flots de s'adoucir, afin qu'vn vent propice & fa- » uorable le rameine à ce port pacifique & tranquille que nous deſirons de- » puis tant d'années. Ainſi ſoit-il. Donné en l'Egliſe de Saint Bernard, en » la conuocation generale faite en la maniere accouſtumée dans les gran- » des affaires, du conſentement vnanime de toutes les Facultez, & Nations » le huictiéme de Iuin veille de la Pentecoſte, & le meſme iour de la deſcen- » te du Saint Eſprit ſur les Apoſtres aſſemblez pour la meſme fin; qu'il rendit »

tous de mesme volonté par la fauorable infusion de la mesme grace, que nous croyons vray-semblablement auoir assisté & illuminé vne Compagnie si vnie de sentiment & d'intention qu'a esté la nostre. Année 1394.

Réponse du Roy.

CEtte Lettre, comme nous auons dit, fut presentée à genoux au Roy seant en son Trône, accompagné du Duc d'Orleans son frere, de ses Oncles, & des autres Princes de son Sang, du Patriarche d'Alexandrie, & de plusieurs Prelats, en presence du Recteur & des principaux Supposts de l'Vniuersité, & d'vn grand nombre d'autres personnes de diuerses conditions. Il la fit lire, il l'entendit fauorablement d'vn bout à l'autre, & la receut si bien, qu'il ordonna qu'on la tournât en François, pour en estre plus meurement deliberé dans certain temps qu'il assigna aux Deputez. Ce premier succez leur donna de nouuelles esperances, ils ne douterent point qu'il ne persistât dans ses bons desseins; mais le Cardinal de Lune renuersa tous leurs progrez par le poison de ses flatteries, & ils s'en apperceurent par la réponse qu'on auoit preparée pour leur seconde Audience. Le Chancelier leur dit au nom du Roy, qu'il ne vouloit plus entendre parler de cette affaire, & qu'il leur deffendoit si absolument de la poursuiure dauantage, qu'ils se donnassent bien de garde à l'aduenir de receuoir aucunes Lettres sur ce sujet, qu'ils ne les luy apportassent pour les ouurir. Cét ordre les surprit extrémement, & tout ce qu'ils purent faire auprez du Chancelier pour le faire retracter, ne seruit qu'à le lasser de leur importunité; il leur dit pour toute raison que le Duc de Berry estoit absent, & qu'ayant esté le principal autheur du Conseil de les entendre, qu'il falloit attendre son retour. Ils virent bien que cela n'estoit que pour les amuser & pour gagner du temps, & ne pouuant luy cacher leur mécontentement, ils luy dirent tout net qu'ils auoient resolu de cesser les Leçons, les Predications, & tout autre exercice de leur profession, iusqu'à ce qu'on leur eut fait Iustice sur leurs demandes.

CHAPITRE SECOND.

I. L'Vniuersité enuoye le discours precedent à Clement.
II. Qui s'en offense. Le porteur s'enfuit.
III. Les Cardinaux s'assemblent pour en faire la lecture.
IV. Clement en meurt de dépit.

LE Roy ayant trouué bon que l'Vniuersité fist entendre de sa part au Pape Clement, les moyens d'vnion qu'elle auoit proposez, elle s'assembla pour en resoudre, elle le iugea à propos, & y ioignit vne lettre fort pressante, pour le conjurer de ne point perdre de temps, & de mettre serieusement la main à vne affaire si importante. Il receut le pacquet en pleine assemblée de sa Cour & le leut assez paisiblement iusques au milieu, mais ne se pouuant plus tenir, il se leua de grande colere, & dit tout haut, « Voicy des libelles diffamatoires contre le Saint Siege Apostolique, qui regorgent d'injures & de calomnies, & qui sont aussi indignes « d'estre recitées que d'estre leuës. Cela dit, il tourna vn œil farouche sur le porteur, il luy demanda s'il entendoit le Latin & il luy répondit, assez, Pere tres-Saint, mais le voyant aussi-tost entrer dans sa Chambre auec des grands signes de colere & de dépit, il ne iugea pas à propos d'attendre de réponse & se retira bien viste. Le Pape viuement outré, s'abstint par plusieurs jours de tenir les Congregations accoustumées pour éuiter de parler de cette affaire, mais les Cardinaux ne laisserent pas de s'assembler entr'eux pour voir autant

Année 1394. du pacquet qui leur estoit adressé. Il prit cela pour vn attentat, il les manda pour les reprimender d'auoir esté si osez que de prendre connoissance d'vn fait de si grande importance sans sa permission & à son insceu ; mais il fut encore plus irrité de la réponse qu'ils luy firent, qu'à la verité ils auoient lêu les propositions de l'Vniuersité de Paris, mais qu'ils les auoient si bien leuës qu'ils estoient du mesme aduis, & qu'il falloit necessairement qu'il éleût l'vn des trois expediens, s'il auoit volonté de reünir l'Eglise. Il en conceut vne douleur interne qui le deuora de chagrin & d'ennuy, & mourut peu apres d'vne maladie, apparemment trop legere pour l'emporter au troisiéme iour, s'il n'y eut eu quelque autre chose pour en haster les accidens. Il ne garda point le lict, il entendit encore la Messe le seiziéme de Septembre qu'il deceda, & rentrant en sa Chambre il se plaignit d'vn mal de cœur qui luy fit demander du vin ; mais auant qu'il fut arriué, il luy suruint vne apoplexie qui l'étouffa. Il laissa vn thresor qu'on fait monter à trois cent mille écus d'or, qu'il auoit amassé des decimes & des contributions annuelles des Eglises de France, qu'il se vantoit d'auoir long-temps perceus : & ce n'estoit pas sans se plaindre du peu de complaisance & de satisfaction qu'il tiroit de l'Eueſché de Paris & de l'Abbaye de S. Denis. Le Camerlingue prit la garde du corps selon la coûtume, le College des Cardinaux assemblé commanda qu'il fût porté à l'Eglise des Celestins pour y estre inhumé, comme il auoit ordonné de son viuant, & apres les Funerailles, qui se firent en grande Ceremonie, l'on tint Conclaue pour luy donner vn Successeur.

CHAPITRE TROISIESME.

I. Le Roy plaide contre l'Archeuesque de Lyon pour la Seigneurie de la Ville de Lyon.
II. Il assemble son Conseil sur la nouuelle de la mort du Pape.
III. Il écrit aux Cardinaux de surseoir à l'Election.
IV. L'Vniuersité de Paris prend l'occasion de solliciter l'vnion.
V. Et fait quatre propositions, que le Roy accepte.
VI. Elle rétablit les leçons & les Predications.
VII. Le Roy depute au Conclaue.
VIII. Fait deffense à Raimond de Turenne de molester le College d'Auignon.
IX. La seconde Lettre aux Cardinaux.

LA nouuelle de cette mort arriua au Roy par ses Agens en Cour Romaine, le vingt-deuxiéme de Septembre comme il estoit à la Messe, pour entrer de là en son Conseil, qu'il auoit conuoqué pour iuger le differend qu'il auoit auec l'Archeuesque de Lyon pour la Seigneurie de la Ville qu'il pretendoit. Cela fit remettre l'affaire à vne autre fois, il renuoya les Gens du Parlement, & retint auprez de luy pour prendre leur aduis sur cét incident, les Ducs *de Berry*, *d'Orleans*, & de *Bourbon*, Messire *Pierre de Nauarre*, Messire *Arnaud de Corbie* Chancelier de France, le *Patriarchie d'Alexandrie*, les Euesques *de Langres* & *de Meaux*, Messire *Amaury d'Orgemont*, le Vicomte *de Melun*, le Maréchal *Boucicaut*, le Sire *de Cousan*, le Vicomte *d'Acy*, Messire *Renaut de Trie* Maistre des Arbalestriers, & quelques autres, en presence desquels le Chancelier fit lecture des Lettres afin que chacun dist son aduis. Celuy du Patriarche d'Antioche, qui parla le premier à cause de son rang & de son authorité, fut que le Roy se seruît de l'occasion pour mieux proceder à l'vnion & à la Paix de l'Eglise, & qu'il écriuît promptement au College du Siege vacant, de ne point proceder à nouuelle élection auparauant qu'ils

qu'ils eussent de ses nouuelles par les Ambassadeurs qu'il enuoyeroit exprés pour leur faire part de ses intentions & de ses sentimens Il conseilla aussi qu'on écri- Année uit la mesme chose au Duc de Bourgogne, qui estoit en son Duché, afin qu'il 1394. ioignit son credit à ce que le Roy desiroit, & tous les autres souscriuirent à son opinion auec applaudissement, excepté l'Euesque de Meaux, qui dit que l'on ne pouuoit differer l'élection sans donner beaucoup d'auantage à l'intrus de Rome, c'est à dire à Boniface, parce qu'on iugeroit que les François auroient douté du Droict de Clement. Il demeura tout seul de son party, & suiuant la proposition du Patriarche, le Roy écriuit la Lettre suiuante au College d'Auignon.

Charles par la Grace de Dieu Roy de France: A nos tres-chers & speciaux amis, les Cardinaux du Sacré College Romain estans en Auignon, salut. Tres-chers & speciaux Amis, aussi-tost la triste nouuelle receuë de la mort de feu Pape Clement de bonne memoire, que Dieu absolue; de laquelle nous auons esté & sommes sensiblement touchez; nous auons assemblé nostre Conseil & toutes les Personnes les plus considerables de nostre Estat qui se sont rencontrées auprez de nous, pour auiser à ce qui seroit à faire dans cette conjoncture pour le bien & pour l'vnion de l'Eglise vniuerselle: mais comme la chose est également, & importante & difficile, en ce qu'elle touche toute la Chrestienté; nous n'en auons pû si-tost deliberer. C'est pourquoy nous vous prions & requerons affectueusement, au nom de la Paix & de l'vnion de l'Eglise que vous estes obligez de procurer de toutes vos forces, & par l'amour que vous témoignez pour nous & pour nostre Royaume, de surseoir à l'Election de qui que ce soit, iusques à l'arriuée de l'Ambassade expresse & solemnelle que nous vous enuoyerons le plûtost qu'il sera possible sur ce sujet: & soyez certains que c'est sans aucun dessein de solliciter pour l'élection d'aucun sujet, pour faueur ny pour amour que nous luy portions. Donné à Paris le 22. de Septembre.

L'Vniuersité de Paris iusques icy muette & mécontente, reprit cœur sur la nouuelle de cette mort, elle s'assembla le lendemain iour de Mercredy, & la resolution fut de faire vne deputation des plus celebres du Corps auec le Recteur, pour demander quatre choses au Roy. La premiere fut de mander aux Cardinaux de retarder l'election iusques à ce qu'il eut pleinement deliberé de ce qui seroit à faire pour l'vnion, qu'on estimoit desormais d'autant plus facile, en suiuant le premier moyen porté par la Lettre de l'Vniuersité. La seconde de faire vne grande Assemblée auec liberté de suffrages, des Prelats & Barons du Royaume, d'y appeller les personnes les plus celebres des Vniuersitez pour l'exemple des mœurs & pour l'approbation de la doctrine, & d'y admettre pareillement les plus notables du tiers Estat; qu'on sçauroit estre bien intentionnez pour cette vnion; afin d'auiser ensemble comme l'on agiroit dans vne conjoncture si sainte & de si grande consequence. La troisiéme d'écrire à Boniface pretendu intrus, & aux principales Puissances de son party, pour les y disposer: & cependant d'ordonner par tout son Royaume des prieres publiques & des Processions solemnelles, pour demander à Dieu les graces necessaires à vn si grand bien. La derniere estoit qu'il fût permis à l'Vniuersité de Paris d'écrire sur ce sujet à toutes les autres Escoles fameuses, & de receuoir & d'ouurir leurs Lettres sans en demander nouuelle permission.

Le Roy trouua leurs demandes raisonnables, & il ne fut pas fasché de leur dõner cette satisfaction, pour auoir sujet de leur faire vne douce reprimande d'auoir si long-temps cessé les Predications & les Actes publics, & pour leur commãder de reprendre leurs exercices, comme ils promirent de bon cœur. Dés le iour mesme, sur l'heure de disner, le Roy manda les Ducs de *Berry*, *d'Orleans* & de *Bourbon*, Messire Pierre de *Nauarre* & Messire *Charles d'Albret* ses Cousins, l'Euesque du Puy, *Messire Guillaume* Vicomte *de Melun*, le Comte *de Sancerre*, Messire *Iean le Maingre* dit Boucicaut, Maréchal de France, Messire *Guillaume Martel*, & quelques autres de son Conseil, & leur fit dire ce qu'il auoit répondu à l'Vniuersité, par son Chancelier: qui adjousta que l'intention de sa Majesté estoit, d'enuoyer premierement ses Lettres, & de deputer aussi-tost apres

Année 1394.

vers le College d'Auignon M. le Patriarche *d'Alexandrie* & Maistre Pierre *d'Ailly* son Aumosnier, auec le Vicomte *de Melun*, pour auiser aux moyens d'vnion. Il leur en demanda leur auis, & il n'y en eut aucun qui ne iugeât ces Personnages dignes de se bien acquitter d'vne si celebre Ambassade: mais le Duc de Berry prit la chose d'vn autre sens. Il dit qu'il connoissoit assez bien l'humeur des Cardinaux, pour asseurer qu'ils auroient plus agreable qu'on leur deputât des personnes laïques, qui n'eussent charge que de leur faire entendre ce que le Roy desiroit, pour ne point entrer en negotiation & en dispute auec des Ecclesiastiques, & mesme qu'ils verroient de mauuais œil Maistre Pierre d'Ailly; qu'ils croyoient le principal autheur des Conseils & le premier moteur de la conduite de l'Vniuersité de Paris. Sa conclusion fut qu'il suffiroit de faire choix d'vn Cheualier & d'vn Secretaire du Roy, l'on en passa par son aduis, on nomma Messire *Renaut de Roye* pour Ambassadeur, & par le conseil du mesme Duc on luy donna pour adjoint le Maréchal *Boucicaut*. On les chargea par mesme moyen de Lettres du Roy à Messire *Raimond de Turenne*, portant deffense de plus molester par armes le College d'Auignon, afin qu'il pût mieux vacquer à l'vnion de l'Eglise: & dés le lendemain on fit partir vn Cheuaucheur d'écurie du Roy auec cette Lettre aux Cardinaux.

» Charles par la Grace de Dieu Roy de France: A nos tres-chers & speciaux » Amis les Cardinaux du Sacré College Romain estans en Auignon, Salut. Tres-chers & speciaux Amis, vous sçauez qu'aussi-tost que nous auons apris la mort de » feu nostre S. Pere le Pape Clement VII. de bonne memoire, dont l'ame iouïsse » d'vn saint repos, nous vous auons écrit par l'vn de nos Cheuaucheurs d'écurie, » pour vous prier & requerir instamment & affectueusement, pour le bien de la Paix vniuerselle de l'Eglise, de ne point proceder à l'élection d'vn nouueau Pa- » pe, iusques à ce que vous eussiez de nos nouuelles par vne solemnelle deputation d'Ambassadeurs que nous vous enuoyons à cette fin. Or comme vous n'ignorez » pas, nos chers Amis, que cette affaire est d'vne extreme consequence ; parce » qu'elle importe à toute la Chrestienté, n'en ayans pu encore assez amplement » deliberer pour l'absence de nostre tres-cher Oncle le Duc de Bourgogne: nous » vous prions derechef de tout nostre cœur, & autant que nous pouuons, par l'a- » mour de IESVS-CHRIST & sur tant que vous auez de passion pour la Paix & » vnion de toute l'Eglise, de ne faire élection aucune de qui que ce soit que nos » Ambassadeurs ne soient arriuez: car nous iugeons pour certain, & il n'y a rien » de plus clair, que si vous faites autrement, vous continuerez d'autant plus cét » horrible Schisme qui dure depuis si long-temps: & ce seroit vne playe incurable, qu'on croiroit auoir droit de vous imputer. Donné le 24. de Septembre.

CHAPITRE QVATRIESME.

I. Les Cardinaux se doutans des Lettres du Roy, procedent à l'élection auant que de les ouurir.

II. Et iustifient leurs intentions pour l'vnion par vn Acte public.

III. Election de Pierre de Lune nommé Benoist XIII.

IV. Guerre entre le Roy de Sicile & Raimond de Turenne.

V. Le nouueau Pape depute au Roy, & feint d'auoir de bons desseins pour l'vnion.

VI. Et d'auoir esté forcé d'accepter son élection.

LE Conclaue commençoit à trauailler à l'élection, mais il n'estoit pas encore muré comme c'est la Coustume, quand le premier des deux Cheuaucheurs

d'écurie du Roy arriua auec ses Lettres ; qu'il presenta au Cardinal de Florence, à qui l'honneur de l'adresse appartenoit comme Doyen du College. Il faut croire qu'ils se doutoient bien de leur contenu, puis qu'ils ne les voulurent pas lire ; & comme l'honneur du Roy y estoit commis, ils s'auiserent, pour en sauuer les apparences, d'ordonner par vn decret qu'elles ne seroient ouuertes qu'apres l'election faite. Cependant pour euiter le reproche d'auoir entretenu le Schisme par le moyen de cette election, & pour faire voir tout au contraire qu'ils n'auoient point de plus grande passion que celle de le détruire, ils iurerent entr'eux d'y trauailler par toutes sortes de moyens, & en dresserent l'Acte suiuant, que i'ay creu estre obligé de rapporter icy de mot à mot, comme le fondement de toutes les poursuites qui se firent depuis pour l'vnion de l'Eglise.

Année 1394.

Nous tous, tant en general qu'en particulier, Cardinaux de la sainte Eglise Romaine, assemblée au Conclaue pour l'election future, deuant l'Autel où l'on a de coustume de celebrer la Messe commune, promettons pour le seruice de Dieu, pour l'vnité de la Sainte Eglise, & pour le salut de toutes les ames fidelles, & iurons sur les saintes Euangiles par nous corporellement touchées, que sans fraude, dol, ou machination quelconque, nous nous employerons fidellement & diligemment pour l'vnion de l'Eglise, & pour mettre fin, autant qu'il nous sera possible, au Schisme dont elle patit, à nostre tres grand regret : comme aussi de donner aide, conseil, confort, & faueur, au Pasteur de nous & du troupeau du Seigneur, Vicaire de IESVS-CHRIST, qui pour le temps sera ; afin de le procurer. Nous promettons aussi que nous ne donnerons assistance ny conseil au contraire, directement ou indirectement, en public ou en particulier, & que toutes les conditions susdites, & toutes les voyes vtiles & commodes pour y paruenir, nous garderons & procurerons de tout nostre pouuoir, sainement, veritablement, & sans dessein de fraude, d'excuse, ou de dilation, iusques-là mesme de ceder le Pontificat, s'il semble expedient à Messieurs les Cardinaux qui sont de present ou qui seront à l'aduenir, ou à la plus grande partie d'iceux, pour le bien de l'Eglise & de ladite vnion.

Pour plus grande confirmation de ce serment, la cedule expediée fut encore souscrite en cette forme par le Cardinal de Præneste. Et moy Guy Euesque de *Præneste* i'ay iuré & promis les choses cy-dessus écrites, & icelles souscrites de ma propre main. Le mesme firent tous les Cardinaux là presens, c'est à sçauoir Iean Euesque de *Tuscule*, Nicolas Euesque *d'Albe*, Leonard Prestre Cardinal du titre *de S. Sixte*, Bertrand Prestre Cardinal du titre de *Sainte Potentiane*, Thomas Prestre Cardinal du titre de *Sainte Praxede*, Iean Prestre Cardinal du titre de *Saint Kyriace aux thermes*, Iean Prestre Cardinal du titre *de S. Vital, de Murol*, Pierre Prestre Cardinal *de Sainte Susanne*, Iean Prestre Cardinal *de Sainte Anastase*, Martin Prestre Cardinal de *Saint Laurens en Lucine*, Iean Prestre Cardinal de *S. Iean & S. Paul*, Pierre Prestre Cardinal *de S. Pierre és Liens*, Guillaume Prestre Cardinal *de Sainte Cecile*, Pierre Cardinal Diacre *de Sainte Marie in via lata*, Pierre Cardinal Diacre de sainte Marie in *scomedra*, Amedée Cardinal Diacre *de Sainte Marie la Neuue*, & Galeot Cardinal Diacre *de S. Georges au voile d'or.*

Cela fait ils inuoquerent l'assistance du S. Esprit, & d'vn consentement vnanime, ils firent election de Messire *Pierre de Lune*, issu d'vne noble race d'Arragon, Cardinal Diacre du nombre de ceux qui auoient signé l'Acte precedent ; lequel prit le nom de Benoist, *& qu'on appella vulgairement Benedict ;* quelques-vns ont asseuré qu'il refusa d'abord, & qu'il se fit bien prier pour accepter son election, mais quoy qu'il en soit, ils se hasterent si fort en cette promotion, que l'Enuoyé du Roy la trouua faite à son arriuée & le nouueau Pape installé.

Iean le Maingre dit *Boucicaut* Maréchal de France & Messire *Renaut de Roye*, & Maistre *Iean Bertaud*, Ambassadeurs du Roy en receurent la nouuelle par les chemins, & ils se disposoient à retourner ; sans l'ordre qu'ils receurent de continuer leur voyage, pour essayer principalement à trouuer quelque moyen d'accommoder le differend qui estoit entre la Reine de Sicile & Messire *Raimond de Turenne*. Le sujet de leur Guerre estoit le mépris qu'il auoit fait de l'alliance de

Année 1394.

ſa fille pour Charles d'Anjou Prince de Tarente,& qu'au prejudice de l'entremiſe du Pape,qui en auoit fait la demande au nom de la Reine Mere de ce Prince, il auoit ſouffert que pendant qu'on traittoit de ce mariage le Maréchal Boucicaut cy-deuant nommé l'épouſât malgré eux.

Le nouueau Pape ne manqua pas auſſi-toſt de faire ſçauoir au Roy la nouuelle de ſon élection, & il choiſit pour cela l'Eueſque *d'Auignon* & vn certain Maiſtre *Pierre Blau*, qui arriuerent iuſtement à S. Denis le iour de la Feſte de ce glorieux Martyr, comme le Roy eſtoit au Seruice auec le Duc de Berry qu'il y auoit mené. Ce fut là qu'ils le saluërent, & qu'ils luy preſenterent leur Patente ſeellée en plomb, mais ſans aucune figure grauée, parce que Benoiſt n'eſtoit point encore couronné. Ces Lettres contenoient, qu'encore que ce ne fut pas l'ordre qu'vn Pape écriuît à perſonne auparauant que d'auoir receu la ſacrée Benediction,que l'affection qu'il auoit pour luy & pour ſon Royaume l'auoient obligé de ſe diſpenſer de la regle, & que la preſente n'eſtoit que pour luy donner aduis de ſon aſſomption, & pour le diſpoſer à des choſes plus ſecrettes & plus importantes dont il luy écriroit apres ſon Couronnement. Ils luy firent voir pareillement des Lettres de creance, & ſe ſeruirent de l'occaſion pour luy faire valoir les bonnes intentions de leur Maiſtre. Ils proteſterent qu'il n'auoit rien plus à cœur que l'vnion de l'Egliſe, que ce deuoit eſtre la ſeule action de ſon Pontificat, & qu'il ne s'y vouloit conduire qu'auec la participation du Roy, ſous ſon bon plaiſir,& par le conſeil de ſa Majeſté & de ſes Oncles; afin qu'ils fuſſent les premiers qui remportaſſent la gloire & le merite d'vn œuure ſi ſaint & ſi digne d'vne recompenſe eternelle. Comme il n'y auoit rien de plus neceſſaire, à ce qu'ils diſoient, auſſi aſſeuroient-ils que ce bon Pape comptoit tous les momens qui n'y eſtoient point employez. C'eſt pourquoy ils conjuroient le Roy en ſon nom, ils l'en ſuplioient meſme par la memoire du Sang que IESVS-CHRIST auoit répandu pour ſon ſalut, & par le reſpect qu'il deuoit à Dieu & à ſon Epouſe, qu'il ioignit en diligence vn peu de ſes ſoins auec de ſi iuſtes & de ſi hautes reſolutions,dont ſa Sainteté n'ignoroit point qu'il ne ſceût l'importance, & que ce ne fût l'affaire que luy & ſes Oncles paſſionnoient dauantage. Enfin ils le preſſerent encore d'enuoyer des Ambaſſadeurs, auec d'amples inſtructions de tous les moyens d'vnion dont on auroit conuenu en ſon Conſeil, ils luy témoignerent que leur Maiſtre les embraſſeroit amoureuſement, & pour acheuer de perſuader le Roy de ſes ſaints deſirs, & du chagrin auec lequel il ſoûtenoit ces nouuelles grandeurs: ils luy iurerent bien que les prieres des Cardinaux luy auoient fait violence, mais que c'eſtoit le coup d'vne fauorable deſtinée; parce qu'ils l'auoient ſouuent oüy proteſter, qu'il aimeroit mieux perdre tous les honneurs du monde, & ſacrifier le reſte de ſes iours à la ſolitude d'vn hermitage, ou à la cloſture & à la contrainte d'vn Cloiſtre, que d'eſtre cauſe pour ſes intereſts,de faire durer vne peſte ſi dangereuſe que ce Schiſme eſtoit à l'Egliſe.

CHAPITRE CINQVIESME.

I. Benoiſt aſſeure de ſes bonnes intentions l'Vniuerſité de Paris.
II. Qui luy écrit vne belle & forte Lettre.
III. Et le prie de chaſtier Iean de Monçon.
IV. Il répond fauorablement.
V. Maiſtre Pierre d'Ailly luy eſt deputé de la part du Roy, & de l'Vniuerſité.

LE Roy ne douta point des bons deſſeins du Pape,il fit part de ſa ioye aux Deputez de l'Vniuerſité,qui continuoient toûjours à luy repreſenter les beſoins de l'Egliſe, il leur donna pour certain qu'on alloit voir vn beau temps apres tant

de troubles, & ils en furent encore mieux persuadez, lors que Benoist receuant les premieres Lettres que l'Vniuersité luy écriuit pour l'y conuier, il dit en ostant sa Chappe pour se mettre à table, que le Pontificat ne tenoit à rien, & qu'il estoit aussi prest de le resigner que de la dépoüiller. C'est ce qui donna sujet à nos Docteurs de luy récrire encore, & de luy parler franchement selon ce qu'il vouloit qu'on creut de luy, comme ils firent par cette Lettre.

Année 139.

Il est vray, Pere Tres-Saint, que quand nous eusmes nouuelles de la vacance du Siege Romain, que le zele de la Paix que nous souhaittons vniquement de voir rétablie dans l'Eglise, nous fit supplier tres-humblement Messieurs les Cardinaux de differer l'élection. Nous craignions auec raison que si l'on negligeoit pour vne chose si necessaire & si desirée, l'occasion de la mort de la plus forte des deux parties qu'il falloit abbattre, qu'on ne nous en mit vn autre en lice, peut-estre aussi puissant & poussé de la mesme ambition de gouuerner l'Eglise, & qu'au lieu du sujet que nous auions, d'esperer de voir la fin du Schisme, nous n'eussions le déplaisir & le desespoir de luy voir prendre de nouuelles & de plus plus profondes racines. Mais quand nous auons appris que vous auez emporté tous les vœux & les suffrages du Conclaue, nous auons creu apprendre la premiere nouuelle de l'vnion de l'Eglise Orthodoxe; parce que vous l'auez toûjours affectionnée : & nous continuons à nous en réjoüir, sur ce que nous entendons que vous la desirez encore, & parce que vous en auez le temps & les moyens si fauorables qu'il semble que le Ciel vous en ait destiné la gloire. Courage donc, Pere Benoist, pour vous appeller par vostre nom, Pere Benoist encore vne fois, & que tous les Siecles à venir beniront sans cesse, executez genereusement cette tres-sainte volonté conceuë de si long-temps, & si vous faites estat de la plus belle & de la plus eternelle de toutes les renommées, donnez nous cét heureux iour qui vous mettra au dessus de tous les exemples du passé, qui vous rendra la merueille du present, & le miracle du futur. Receuez ioyeusement l'occasion que vous auez appellée par tant de vœux & de prieres, prenez la vistement aux cheueux, ne la laissez pas échapper, ne perdez pas vn iour, mais pas vne heure, & considerez que les momens sont si precieux dans les hautes entreprises, qu'vn Payen a dit que tout dépendoit du premier instant, & en effect, si vous relâchez vn iour, il s'en passe vn secõd, puis vn troisiéme, & petit à petit, on se refroidit, on neglige & on abandonne son dessein. Cela est d'autant plus vray, & d'autant plus à craindre, que l'eleuation où vous estes, appelle de loing tous les flatteurs, & que vous serez bien-tost enuironné d'vn grand nombre, qui sous le masque d'vne feinte affection & d'vne fausse fidelité, vous couleront insensiblement dans le cœur le venin d'vne peste maligne, & vous inspireront des sentimens contraires. Vous serez obsedé de mille esprits ambitieux, passionnez de leur interest, qui ne s'attachent qu'à l'éclat d'vne fortune presente, qui pour profiter de la vostre, & pour satisfaire à l'auidité des Charges de vostre Cour, & pour se gorger de Benefices, s'opposeront officieusement à vos bons desseins. Si vous leur prestez l'oreille, s'ils ne vous charment entierement, ils vous endormiront, ils feront que vous n'y procederez que mollement, & en suitte viendra l'accoûtumance des supremes honneurs, qui est le breuuage du monde le plus doux à l'esprit, qui emmielle de telle sorte, qu'il est vray de dire qu'il est d'autant plus trompeur & d'autant plus friand, & d'autant plus à craindre presentement, que nostre Siecle abonde en vanité. L'exemple trop recent de vostre predecesseur, nous deffend & nous dispense de vous en donner d'autres preuues, puisque ce fut la seule raison qui le rendit inexorablement obstiné dans la resolution de se maintenir en sa place. Ne vous offensez pas, Pere Tres-Saint, si nous en parlons si franchement, c'est pour vous témoigner que nous ne faisons point de comparaison de vous à luy, c'est pour vous faire connoistre que nous en sommes bien éloignez, & que nous esperons tout autrement de vous, enfin c'est mesme vne marque de nostre confiance, & du zele que nous auons pour le bien de l'Eglise & pour vostre reputation, si nous prenons la liberté de vous dire que vous vous gardiez de vous laisser surprendre. Nous ne craignons point de blesser

Année 1394.

des oreilles si benignes & si pacifiques, persuadez que nous sommes, que vous aimez la verité & que vous ne trouuerez pas mauuais qu'on vous dise sur vn si grand sujet, que la nature humaine est fragile, qu'elle cherche les grandeurs » auec passion, & qu'elle s'y complaist fort, qu'elle est tendre au repos & au loisir, „ & qu'elle est plus encline aux aises & aux molles voluptez, qu'au trauail & à la „ peine. C'est pourquoy nous voudrions que vous fussiez déja engagé à cette gran- de affaire, c'est pourquoy nous vous suplions de l'entreprendre chaudement, & » d'y consacrer tous vos soins & tout vostre temps. Si vous le pouuez aujourd'huy, » pourquoy attendre à demain, pourquoy dépendre du temps? qui au lieu de vous » roidir vous amolliroit, & qu'on peut accuser d'auoir rendu presque incurable le „ mal que vous deuez guerir, & dont la longue negligēce demande auec vn prompt „ remede la main d'vn excellent Medecin, auparauant qu'il entre dans vn estat de- » sesperé. Vous ne sçauez pas combien pourra durer la puissance que Dieu vous a » donnée, plusieurs accidens vous la peuuent oster, vous pouuez viure peu de » jours, & cependant tous les Princes Chrestiens sont si bien intentionnez, qu'on „ doit croire qu'vn consentement si general est asseurément l'ouurage du S. Esprit, „ qu'il les a échauffez d'vne si sainte ardeur, & qu'il a disposé les personnes, le „ temps, & les affaires, pour rendre facile vn changement si necessaire. Conside- » rez, Pere Tres-Saint, que la creature est naturellement encline à la vanité & à » l'interest, cela se peut dire sans que vous y preniez part, puisque c'est l'affaire de » tous les Princes, & quand cela ne se rencontreroit pas en vous en cette qualité, „ vous sçauez combien le temps fait naistre d'obstacles pour nous détourner de „ nos desseins: & il en peut suruenir plusieurs & d'assez puissans, pour vous occu- » per tout entier & pour se rendre Maistres de vostre esprit. C'est vn axiome con- » firmé par l'experience de toutes les Nations, que celuy qui refuse d'agir quand il » le peut, ne le peut pas quand il le veut, attachez vous donc opiniastrement à vn „ trauail si digne de vos soins, preuenez par cét employ tout ce qui peut arriuer „ d'autres affaires, & regardez toûjours celle-cy, & comme la premiere que vous auez entreprise, & comme la plus importante, la plus honorable & la plus salu- » taire. Mais peut-estre que vous nous direz, cela ne dépend pas de moy seul, il y » en a vn autre qui peut autant ou dauantage, ie ne puis vous promettre que ce » que i'y ay de pouuoir, & ie le fais librement. O Pere Tres-Saint croyez nous, la „ Paix est en vostre main, & pour l'auoir, nous ne vous demandons que cette pa- role, d'apporter serieusement & fidellement tout ce que vous y pouuez de soin » & d'affection. C'est beaucoup, & c'est tout, car vostre Aduersaire fera ce qu'il » doit de sa part, ou en tout cas il se soûmettra à la raison, ou il le refusera. S'il ac- » corde d'y employer tout ce qu'il a d'authorité, c'est vne affaire faite, il condes- „ cendra incontinent à la Paix: que s'il s'obstine au contraire, & s'il ne veut acce- „ pter aucun expedient, il perdra son credit, & nous l'obtiendrons malgré luy, & sans qu'il ait aucune part à l'honneur, que tout le monde témoin de vostre con- » duite ne donnera qu'à vostre Iustice & à vostre fermeté. Tous les Catholiques » dont vous aurez gagné les cœurs & les volontez, s'vniroient contre vostre Ad- » uersaire, ils les poursuiuroient par toutes sortes de voyes, comme vn Schismati- „ que declaré, & non seulement ils ne le precipiteroient pas du Thrône qu'il au- „ roit vsurpé, il le pourroient mesmes exterminer de dessus la terre. Ainsi, Pere » Tres-Saint, vous portez en vostre main la Paix & la concorde de l'Eglise, vous » auez dequoy étouffer, & dequoy reparer les desordres d'vn Schisme de tant d'an- » nées: s'il y a quelque esperance de remede, elle est en vous, si l'on en entend „ quelqu'vn, c'est de vous, & vous tenez pour ce sujet les yeux de toute la terre ou- „ uerts sur vostre conduite. Déployez donc cette main fauorable, & remplissez toutes les ames, remplissez la vostre mesme, de benediction, & de cette benedi- » ction là encore, dont le Psalmiste dit, *le Seigneur te benisse de Sion, & puisses tu* » *voir les biens & les douceurs de Hierusalem tous les iours de ta vie, & la Paix sur Israël.* » Vous estes vraiment plus Benoist d'effect que de nom, Pere Tres-Saint, si vous „ vous benissez vous mesme de cette Benediction, ô que le bon-heur de vostre naissance est grand, que vos parens sont fortunez, de vous auoir mis au monde

pour vn œuure si excellent, si memorable, si necessaire : & que l'on aura de sujet & d'obligation tout ensemble, de chanter en vostre loüange & de vous appliquer ce rare & digne eloge, *En quel ioyeux Siecle nasquistes vous, quels furent le pere & la mere d'vn si grand Personnage que vous estes ? tant que les fleuues courront dans la mer, tant que les ombres decoreront les Montagnes de leurs couleurs, & tant que le Ciel paroistra comme le pré & le pastis des astres de chaque horison, vostre nom & vostre memoire demeureront comblez d'honneurs & de benedictions.* Nous ne doutons aucunement que vous ferez en sorte d'accomplir cette entreprise, que vous ferez le chef-d'œuure de vostre Pontificat, & que vous en rejetterez toutes sortes d'autres affaires. Nous connoissons auec quelle integrité d'affection vostre esprit genereux s'y porte, & nos esperances sont encore ioyeusement confirmées par le bruit qui s'en est répandu par tout le monde Chrestien, & qui nous oblige à mesler aux acclamations du Public des sentimens d'admiration qui ne se peuuent exprimer. Si nous estions capables de seruir vostre Sainteté en quelque chose dans vne si grande affaire, nous vous offririons tout ce qui dépend de nos études, nous nous deuoüons à vostre seruice, tous petits que nous sommes, & nous vous promettons en toutes choses, autant de soin & de diligence que de fidelité. C'est pourquoy nous suplions vostre Sainteté, que si nostre Corps, ou plûtost le vostre, semble à vos yeux digne de quelque grace, que vous nous fassiez celle de nous honorer de quelque Lettre de la part de vostre clemence ; où nous trouuions auec vostre Benediction, quelque nouueau témoignage de vostre volonté. Nous attendrons cét honneur auec impatience, nous le receurons comme vn gage de vostre affection & de vostre amour, & quand nous serons informez de vos intentions & de vostre bon plaisir, nous tascherons de nous y conformer. Il nous reste encore vne tres-humble priere à faire à vostre Sainteté, pour son honneur & pour son bien, & nous l'en coniurons de tout nostre cœur, comme nous auons fait vostre Predecesseur, que nous auons tant de fois exhorté de le chastier, c'est de ne pas souffrir plus long-temps auprez de vous le perfide *Iean de Monçon*, & que vous le priuiez de la dignité qu'il des-honore & qu'il profane, comme tres indigne qu'il est. Nous ne vous en dirons pas d'auantage pour le present, mais nous vous ferons connoistre plus amplement en temps & lieu, qu'il n'y a point d'apparence que celuy là s'acquitte en conscience d'vn Ministere de Religion, qui s'est toûjours nourry & entretenu dans les crimes & dans les voluptez les plus infames. Plaise au S. Esprit, bien-heureux Pere, de vous fauoriser dans vostre entrée au Pontificat, de vous accompagner dans son progrez & de l'accomplir & de le combler d'vne heureuse fin. Ainsi soit-il.

Année 1394.

Le Pape receut les Lettres de l'Vniuersité d'autant plus gratieusement, qu'il témoignoit de vouloir persister dans le dessein de l'vnion, il luy récriuit comme elle auoit desiré, il luy manda de perseuerer dans ses bonnes intentions, & pour derniere marque de son affection il promit d'accorder volontiers, & de signer les roolles que les Docteurs & les Regens luy voudroient enuoyer & d'auoir soin de leurs interests en toutes occasions. Le porteur de sa Lettre fut l'Euesque d'Auignon, qui par mesme moyen vid le Roy, & qui luy fit de nouuelles instances pour trauailler à bon escient à l'vnion de l'Eglise ; pour laquelle il luy conseilloit de prendre le conseil du Clergé de France, & principalement de l'Vniuersité de Paris. Il le pria mesme de faire sçauoir au plûtost le moyen d'vnion qu'il iugeroit plus expedient ; mais sa Majesté trouua à propos qu'on en conferât premierement en secret auec le Pape, & depécha pour ce sujet en Auignon Maistre *Pierre d'Ailly* Docteur en Theologie, son Aumosnier. Cependant l'Vniuersité dressa son Roolle qu'elle enuoya au Pape, & quoy qu'il eut esté ordonné du conseil des Docteurs & du Recteur qu'il seroit general, on en vsa tout autrement.

CHAPITRE SIXIESME.

I. Le Roy fait vne Assemblée des Prelats du Royaume pour trauailler à l'vnion de l'Eglise.
II. Où presida le Patriarche d'Alexandrie.
III. Maistre Pierre d'Ailly propose la voye de cession.

Année 1394.

IL n'y eut personne qui procedât plus franchement que nostre Roy dans cette affaire d'vnion, il ne promit rien qu'il ne voulût faire, & ne manqua pas de mander tous les Prelats & les Docteurs des Vniuersitez & des Escoles de son Royaume les plus celebres ; ausquels il donna jour à la prochaine Feste de la Purification de la Vierge. Il voulut que l'Assemblée se tint au Palais, & que Messire *Arnaut de Corbie* Chancelier de France, Personnage de tres grande consideration pour son merite particulier, y assistât auec les Personnes les plus notables de son Conseil. Il y eut vne conuocation de plus de cent cinquante Prelats ou principaux Ecclesiastiques, qui en furent auertis par Lettres qui furent portées aux lieux où leurs titres les obligeoient à resider, & où ils auoient Iurisdiction, mais il y en eut beaucoup qui s'excuserent, les vns sur leur grand aage ou pour diuerses indispositions ; d'autres pour n'auoir pas dequoy faire les frais du voyage. Voicy les noms de ceux qui s'y trouuerent.

Les Patriarches *d'Alexandrie* & de *Hierusalem*, Administrateurs perpetuels des Eueschez de *Carcassonne* & de S. Pons de *Thomiers*, les Archeuesques *de Lyon*, de *Sens*, de *Rheims*, de *Roüen*, de *Tours*, de *Bourges*, & de *Besançon*, que ie nomme les premiers à cause de la dignité du caractere. Les Euesques *d'Autun*, de *Mascon*, de *Langres*, & de *Chalon*, Suffragans de l'Archeuesché de Lyon. Les Euesques de *Paris*, de *Chartres*, *d'Orleans*, *d'Auxerre*, de *Troyes* & de *Meaux*, Suffragans de l'Archeuesché de Sens. Les Euesques de *Chaalons*, de *Tournay*, de *Theroüenne*, *d'Arras*, *d'Amiens*, de *Noyon*, de *Senlis*, de *Laon*, & de *Soissons*, suffragans de l'Archeuesché de Rheims. Les Euesques du *Mans*, *d'Angers*, de *Rennes* & de *Nantes*, Suffragans de l'Archeuesché de Tours. Les Euesques de *Mande* & du *Puy*, Suffragans de l'Archeuesché de Bourges. Les Euesques de *Poitiers*, de *Maillezais*, de *Condom*, de *Perigueux*, & de *Xaintes*, de la Prouince de Bordeaux. Les Euesques *d'Acqs*, de *Lectoure*, & de *Conserans*, de celle d'Auch. Ceux de *Pamiers* & de *Rieux* de celle de Thoulouze, ceux de *Maguelonne*, de *Nismes* & *d'Vzez* de celle de Narbonne, ceux de *Valence* & de *Grenoble* de celle de Vienne : & auec eux se trouua aussi l'Euesque de *Bethleem*. Les *Abbez* furent ceux de *Cisteaux*, de *S. Denis*, de *S. Benigne de Dijon*, du *Mont saint Michel*, de *Rébez*, de *Fescamp*, de *Lyre*, de *S. Victor* lez Paris, de *S. Georges* prez de Roüen, de *Iumieges*, & de *S. Eloy de Noyon*, qui eurent aussi pour Compagnon le *Prieur de S. Martin des Champs*. Du mesme nombre furent les *Doyens de Roüen*, *d'Angers*, de *Rheims*, & *de la sainte Chappelle de Dijon*. Maistre Pierre *d'Ailly*, Maistre Guillaume *du Iardin*, Maistre *Gilles des Champs*, Maistre *Pierre Paou*, Maistre Iean *Courtecuie*, Frere Michel *Piquier* & quelques autres de l'Ordre des Freres Mineurs, Frere Iean *Hussiere* Prieur des Augustins de Paris, Frere *Pierre de Coué* Prieur des Carmes, & Frere Dominique *Herbueil* d'Arragon, tous Maistres & Docteurs en Theologie & en Decret. Maistre Raoul de *Karadoc*, Maistre Iean *de Mascon*, Maistre Girard *Ragoul*, Maistre Vital *de Castel-Moron* & vn sien Collegue, & Maistre *Pierre Ianut*, Deputez des Vniuersitez d'Orleans, de Thoulouse & d'Angers & celebres Docteurs és Loix. Enfin les autres furent Maistre Iacques *Bouju*, Maistre Iacques *Cosson*, Maistre Guillaume de *Cantiers*, & Maistre Robert *de Dours* Conseillers de la Cour de Parlement, Maistre André *Granger*, Maistre Iean *de Milly*, & Maistre *Raoul de Vlmont* Aduocats en la mesme

Cour

Cour, Maiſtre Robert de *la Frete*, & Maiſtre *Amiel du Brueil* Auditeurs du Sacré Palais Apoſtolique, Maiſtre Guillaume *Bourratier* Licencié és Loix, qui auoit accompagné l'Eueſque du Puy, le Prieur de la Chartreuſe lez Paris, le Prieur des Celeſtins de la meſme Ville, Iean *Teſte* & *Iean Plaon*, Prieurs de Sainte Colombe deçà Verdun & de Vouuent, Guillaume *Chat*, Guillaume *Mimet*, Iacques du *Mas Guichard*, & vn autre dont i'ay perdu le nom, tous grands Vicaires & Deputez des Eueſchez d'Agde, de Caſtres, de Limoges, d'Auranches, d'Amiens, & de Mande, l'Official de Lyon, Bertrand *Geneſt* Official de Conſtances, & vn certain Religieux Alleman de l'Ordre des Freres Mineurs. Année 1494.

Tous ces Meſſieurs, qu'on peut dire auoir eſté l'élite des plus ſages & des plus doctes du temps, conuinrent premierement d'vn Preſident pour recueillir les voix & les ſuffrages, & l'on éleut Meſſire *Simon de Cramaut* Patriarche d'Alexandrie, qui eſtoit vn fameux Docteur en Decret, doüé d'vn eſprit fort ſubtil, & qui ne refuſa pas cette occaſion de faire valoir ſa belle eloquence. Sur le meſme temps arriua d'Auignon Maiſtre *Pierre d'Ailly*, qui fut cauſe de differer pour quelque temps cette grande Aſſemblée; mais ie ne puis dire quelle réponſe il rapporta, par ce qu'on la tint ſecrette. On luy dõna audience publique le premier iour de Feurier en l'Hoſtel de S. Pol, à la Requeſte de l'Vniuerſité, & apres l'ouuerture de ſon diſcours, qu'il commença par le Panegyrique du Roy, & par les loüanges de la Maiſon Royale; où il employa toutes les fleurs & les adreſſes de l'eloquence pour gagner la bien-veillance & l'attention de ſes Auditeurs, il entra dans la diſcuſſion des moyens de Paix & d'vnion, traittez dans la Lettre de l'Vniuerſité. Il conclud enfin à la voye de ceſſion, & monſtra par bonnes raiſons, que non ſeulement la Compagnie ne la deuoit pas accepter, mais que toute la Chreſtienté eſtoit obligée de la ſouhaitter, & de la ſolliciter, comme la plus courte, la plus facile, la plus ſeure & la plus expediente.

Le lendemain, le Patriarche d'Alexandrie manda à tous les Prelats & aux Deputez de ſe rendre à la Sainte Chappelle, pour commencer l'ouuerture de l'Aſſemblée par les deuotions accouſtumées, afin d'inuoquer l'aſſiſtance du S. Eſprit: & le iour ſuiuant il prit leur ſerment, qu'ils n'auroient en veuë que l'intereſt de Dieu, & qu'ils diroient franchement ce que leur conſcience leur dicteroit, ſur les poincts qui leur ſeroient propoſez l'vn apres l'autre. Apres cela on entra en matiere, il y eut quatre vingt ſept voix qui allerent droit à la voye de ceſſion, & pendant les dix-huit iours que l'Aſſemblée fut continuée, l'on trauailla à rediger en forme d'Acte & d'inſtrument authentique tout ce qui s'y paſſa, pour ſeruir d'inſtruction aux Ambaſſadeurs & aux autres Deputez qu'on employeroit pour cette affaire.

CHAPITRE SEPTIESME.

I. Reſultat de l'Aſſemblée du Clergé de France, qui conclud,

II. Qu'il ne faut point proceder par voye de fait, contre l'vn ou l'autre des deux Pretendans au Pontificat.

III. Qu'on ne peut tirer de l'obeiſſance de l'Intrus de Rome les Princes de ſon party, parce qu'il faudroit agir de meſme contre celuy d'Auignon.

IV. Les trois moyens propoſez par l'Vniuerſité, approuuez.

V. On iuge que la voye du Concile n'eſt pas la plus commode.

VI. Celle du compromis plus difficile & moins receuable.

VII. Que le Pape ne doit point trouuer mauuais qu'on s'entremette pour vn ſi grand bien.

VIII. Que la cession du Pontificat est la plus expediente.
IX. A quoy l'Assemblée conclud.
X. On delibere des moyens de le faire sçauoir à Benoist; & de la maniere d'en traitter auec luy.
XI. Et de ce qu'il y auoit à faire contre l'vn ou l'autre des deux qui refuseroit de se soûmettre.
XII. De la maniere dont se feroit la cession, ou dont on procederoit pour élire vn Pape en leur place.

Année 1394.

CEt Acte du resultat de l'Assemblée du Clergé de France, auoit pour titre & pour substance tout ce qui suit de mot à mot. S'ensuiuent les choses qui doiuent seruir d'instruction à Messeigneurs les Ducs & autres du Conseil du Roy, » que sa Majesté doit enuoyer en Auignon deuers le Pape & Messieurs les Cardinaux, lesquelles ont esté deliberées & concluës d'vn consentement vniuersel des » Euesques, Prelats & Clergé de France.

» Premierement, ils feront excuse s'ils repetent les moyens d'vnion desja cy-de» uant proposez, ils en feront leur protestation, & les soûmettront à la correction » & à la censure de ceux qui y trouueront à redire. Ils parleront des Oraisons, Mes» ses, Processions, Predications & autres bonnes œuures faites au dessein de cette Assemblée, qui en attend le succez de la Cour Romaine, & feront voir la Letre » de creance du Pape, presentée au Roy le mois d'Octobre dernier, auec la répon» se, qu'ils porteront; parce que c'est le fondement en vertu duquel sa Majesté a » mandé les Euesques, Abbez, Docteurs, Religieux & autres Personnes illustres & » recommandables de son Estat, pour prendre leur conseil sur ce que le Pape requeroit de son entremise. Ils toucheront en peu de mots, comme par comman» dement du Roy la matiere dont est question a esté long-temps agitée auant l'as» signation prise pour en deliberer dans cette Assemblée, afin d'en estre plus in» struit. Qu'on y a de nouueau cherché & examiné toutes les voyes de rétablir l'v» nion dans l'Eglise, qu'on en a rapporté toutes les difficultez & les motifs principaux: qu'on en a disputé regulierement & par argumens en bonne forme, & » qu'encore que M. le Chancelier de France, les premiers du Conseil du Roy, & » les Deputez de l'Vniuersité, eussent assisté aux autres Conferences tenuës à cet» te fin, qu'on n'a pas laissé de reprendre toutes les questions en l'Assemblée des » Prelats, pour les rendre plus capables de prononcer sur tous les poincts, qui fu» rent meurement examinez. Que la premiere chose qui fut reglée, fut qu'il ne falloit point proceder par voye de fait en cette affaire, parce que c'estoit s'ex» poser sciemment aux perils d'vne longue & cruelle guerre entre les Princes Chre» stiens; d'où il pourroit arriuer que celuy qui auroit plus de droit au Pontificat » succomberoit à la force, & qu'encore que l'vn des partys l'emportât, le Schisme, » bien loin d'estre détruit, en seroit d'autant plus rétably & fortifié, que le vaincu soûtiendroit toûjours qu'il auroit esté plus mal-heureux qu'injuste dans la def» fense de son opiniõ, en laquelle il ne demeureroit que plus obstiné. Qu'on jugea » de mesme en suitte qu'il estoit encore moins possible d'obliger & de forcer les » Princes qui sont dãs l'obedience de celuy qui est intrus, (c'estoit celuy de Rome) » tant pour le long-temps qu'il y auoit qu'il en estoit reconnu, que pour l'obstination des peuples, & particulieremẽt des Prelats & des Ecclesiastiques, qui ne pou» uoient sans se méconnoistre eux-mesmes, & sans se cõuaincre d'auoir abusé d'vn » faux caractere, ne pas reconnoistre celuy auquel ils estoient obligez de leurs » promotions. Qu'il faut croire que les Princes qui luy adherẽt, voudroiẽt qu'õ gar» dât l'égalité de part & d'autre, & que l'vn n'eût pas plus d'auantage que son Ad» uersaire; d'autãt plus qu'on sçait par tout les trois expediẽs trouuez par l'Vniuersité, que tout le mõde generalemẽt les trouue honorables aux deux Cõpetiteurs, » & qu'ainsi, quand l'Intrus voudroit simplemẽt renoncer, ce qui n'est pas à croire,

les Princes de son party ne voudroient pas pour cela reconnoistre Benoist, nō plus que si luy-mesme cedoit, le Roy ny ses Sujets ne voudroiēt recōnoistre ledit Intrus. Année 1394.

Quant aux trois moyens d'vnion proposez par l'Vniuersité, que quelques-vns ont esté d'auis pour cette heure, de conseiller le Roy de les faire sçauoir au Pape, pour en choisir l'vn, ou pour luy laisser l'option de quelqu'autre meilleur ou aussi bon; qu'il feroit pareillement sçauoir à sa Majesté, pour en deliberer auec les Prelats de son Royaume; mais qu'il falloit que ce moyen fût court & conuenable, afin qu'on n'eût point le reproche d'auoir fait en vain vne si celebre Assemblée sur ces trois voyes de pacification, deliberez si publiquement par l'Vniuersité de Paris. Item que si le Pape, qui témoigne se vouloir gouuerner par le Conseil du Roy, demandoit à ses Ambassadeurs laquelle de ces trois ou quatre voyes on luy conseilleroit, & qu'il s'en rapportât à eux, qu'en ce cas là, s'ils n'en acceptoient vne quatriéme, qui deut estre vray semblablemēt au gré de l'Assemblée, qu'il sembleroit à propos qu'ils vinssent en Cour ou qu'ils y enuoyassent en diligence pour la faire sçauoir à sa Majesté & pour luy en demander son sentiment; parce que toute sorte de demeure & de retardement sont à craindre & à fuïr dans vne affaire de cette qualité, sujette à beaucoup d'inconueniens, & où il s'agit du peril ou du salut de tant d'ames Chrestiennes, qui sont attachées à la destinée de ce mal-heureux Schisme.

Il sembleroit à la verité que la voye d'vn Concile fût iuridique, mais elle est trop difficile pour le present, tant pour les longueurs qu'on ne pourroit euiter pour en faire la conuoquation, que pour celle des disputes entre deux partys si eschauffez, & mesme parce qu'il y faudroit appeller les deux Competiteurs pour les entendre. Que Benoist auroit pour suspects tous les Prelats du party de son Aduersaire, qu'il tient pour Schismatiques & pour excommuniez, & que l'Intrus n'ayant pas meilleure opinion de ceux de l'autre obedience, leurs droits ne seroient iamais discutez, qu'encore que le Pontificat fût adjugé à l'vn, que le droit ne luy en seroit pas adjugé pour cela, qu'il ne seroit point tenu pour vray Pape par les Sujets de son Competiteur, & partant nous n'aurions point l'vnion.

Il en seroit de mesme de la voye du compromis, auquel des deux que les Compromissaires donnassent gain de cause, & il y auroit autant de difficulté au choix des Arbitres, qu'au moyen de les aboucher ensemble. Il semble mesme qu'vne affaire toute spirituelle comme celle-cy, où il s'agit du Vicariat de IESVS-CHRIST, de la puissance des clefs, de l'authorité de lier & de délier, & de la conduitte & du soin de toutes les ames de la Chrestienté, ne peut tomber en arbitrage, & que quand Benoist & l'Intrus cederoient par compromis, dés à present comme dés lors, telle cession conditionnelle seroit inualide, si les Arbitres la moyennoient. Car comme le consentement pour accepter le Pontificat apres vne election Canonique, doit estre pur & simple & sans aucune condition extrinseque, de mesme la renonciatiō doit estre pure & simple & sans condition principalement extrinseque, qui rendroit l'acte de cession nul: & il seroit iniurieux au Roy, aux Prelats, & au Conseil, d'offrir vn accōmodement à Benoist & à son College, ou à l'Intrus & aux siens, qui ne fût pas raisonnable ny soûtenable de droit. Il est mesme fort peu vray-semblable que Benoist ny l'Intrus, missent la voye de cession en compromis, parce qu'il leur seroit plus honorable de ceder librement, que d'y estre condamnez par Sentence d'Arbitres. De plus cette Sentence ne donneroit point d'action si elle n'estoit omologuée; & pour cela comme pour la mettre à execution, il faudroit qu'ils eussent vn Superieur. Il est vray que plusieurs soûtiennent que cette voye de compromettre se peut appuyer de diuerses raisons, mais comme elles pourroient estre douteuses, & comme cette affaire demande beaucoup de celerité, il faut retrancher toutes les voyes incertaines, bannir les disputes & les argumens problematiques, & embrasser vn expedient clair & court, qui ne laisse point de scrupule, qui appaise le Schisme, qui tient les deux partys dans l'égalité, & qui mette la Paix dans les consciences.

Il est encore vray que sur ce sujet, on a ouuert vn expedient en forme d'auis, qui seroit de differer à rien resoudre iusques à ce que Benoist eût proposé de son

Année 1394.

chef aux Ambassadeurs du Roy quelque voye d'accord, qui fut plus agreable à sa Majesté & à tout le monde : mais sauf correction du Pape, cette election d'expedient meilleur & plus court, sans autrement le determiner, ne doit pas em- » pescher que le Roy ne prenne conseil de ses Prelats, & qu'il ne le donne à Benoist » en la maniere cy-apres rapportée. Car peut-estre voudroit-il sçauoir l'intention » du Roy auant que de découurir la sienne; d'autre part si le conseil donné au » Roy, s'accordoit auec le dessein que prendroit Benoist, ils en auroient tous deux » beaucoup d'honneur & de sujet de loüange, & quand Benoist proposeroit vne » voye beaucoup meilleure ou aussi bonne; ce seroit donner occasion d'vn grand » retardement, si le Roy n'en auoit pas premierement deliberé & exhorté ledit » Benoist à choisir le plus court chemin. Cela feroit tomber l'affaire dans vn grand » circuit, il faudroit que les Ambassadeurs du Roy reuinssent deuers luy, & com- » me faute d'auoir l'aduis des Prelats il les faudroit assembler de nouueau, il pour- » roit suruenir dans ce long interualle, des obstacles qu'on ne peut preuoir, & » qu'il est important de preuenir.

» Il n'est point vray-semblable que Benoist trouue étrange qu'on le vueille obli- » ger à choisir le meilleur moyen, si l'on considere auec ses autres vertus, les gene- » reuses dispositions, les Saintes intentions, & l'asseurance qu'il a mesme donnée » par serment solemnel auec les autres de son College auant sa creation, de faire » tout ce qui seroit en son pouuoir pour la reünion de l'Eglise. Il faut croire tout » au contraire qu'il en sera bien aise, & qu'il aura plus d'estime du zele & de la fi- » delité des Prelats & des autres personnes qui auront assisté à l'Assemblée. Mais il » faut considerer encore, que l'Vniuersité n'a procedé que par maniere de conseil » en toute cette affaire, qu'elle n'a point determinément pris vne seule voye, & » que si les Prelats n'en choisissoient vne, & s'ils ne conseilloient au Roy la plus » saine de celles qu'elle a proposée, qu'il sembleroit qu'il y eut diuision entr'eux » & l'Vniuersité. Que si, ce qu'à Dieu ne plaise, & ce que nous ne sçaurions croi- » re, le Roy ayant esté bien & fidellement conseillé, comme nous le deuons croi- » re en conscience & par serment, ledit Seigneur Benoist bien auerty & deuëment » admonesté permettoit qu'il en arriuât quelque scandale ou quelque inconue- » nient, tout le fardeau tomberoit sur sa conscience & sur son honneur. Nous n'a- » uons point d'autre but que de nous acquitter de nostre deuoir, ny d'autre inte- » rest que de releuer & de conseruer l'Estat & l'honneur souuerain de la Dignité » Pontificale, & de l'Eglise vniuerselle, selon l'obligation que nous en contractons » publiquement le iour de nostre Sacre, & comme nous y croyons estre plus obli- » gez que qui que ce soit au monde, nous ne feignons point de declarer, que nous » ne deuons respect à sa personne qu'en consideration de sa Dignité, que nous ho- » norons plus sa Dignité que sa personne, & que nous prefererons toûjours l'hon- » neur & l'auantage du Saint Siege, à ses interests particuliers.

» Entr'autres conclusions en matiere d'aduis & de conseil on a fort gousté cel- » le des Religieux de l'Ordre des Chartreux, & des Celestins, & de l'Vniuersité, » qu'estant necessaire pour le salut de l'Eglise qui est dans le prochain peril d'vne » desolation toute euidente, d'exterminer ce damnable Schisme qui la diuise, & » de la reünir: que tous les remedes cy-deuant alleguez, ny tout autre tel qu'on le » put imaginer, n'estoient pas suffisans, & que la Paix, la concorde, & le ferme re- » pos des consciences, ne se pouuoit rencontrer absolument que dans la seule voye » de cession par les deux parties. Cette opinion a semblé la plus saine & la plus » sainte, toute l'Assemblée y a applaudy comme par inspiration du S. Esprit, & a » esté d'aduis que le Roy donnât ce conseil à Benoist, & qu'il l'y exhortât par tou- » te sorte de bons moyens, & auec tout ce qui se pourroit de respect & de reueren- » ce. Apres toutefois luy auoir fait recit des autres voyes cy-deuant mentionnées, » apres luy auoir fait connoistre les raisons qui empéchoient qu'on ne les pût sui- » ure pour le present, & apres luy auoir remonstré la necessité absoluë de choisir » celle de la cession.

» Si le Roy, les Seigneurs de son Sang, & Messieurs de son Conseil sont de cet- » te opinion, c'est la pensée de l'Assemblée que les Ambassadeurs du Roy se con-

duisent en cette sorte. C'est à sçauoir qu'ils remerciẽt en plein Cõsistoire Benoist & les Cardinaux, tant de leurs bonnes intentions, que de la deputation faite par le Pape au Roy, témoignant aussi les bons desseins & les soins de sa Majesté; laquelle pour ce sujet auroit conuoqué cette grande Assemblée de Prelats, & de Personnes notables auec l'Vniuersité de Paris, afin de prendre leurs auis, & luy auroit exprez depéché cette Ambassade, pour sçauoir ce qu'il auroit resolu de faire suiuant la promesse qu'il luy a donnée par ses Enuoyez. Apres cela ils luy pourront parler à part & en secret, & laisser à son choix de proposer premierement la voye qu'il a deliberé de tenir, ou d'entendre celle qu'ils auront à luy conseiller de la part du Roy. Qui que ce soit qui commence, si les deux moyens s'accordent, au nom de Dieu soit; mais s'il apparoist aux Ambassadeurs que l'expedient du Pape soit moins conuenable que celuy du Roy, c'est à dire qu'il voulût tenter celuy du compromis ou du Concile general: Ils impugneront ces deux voyes, par les raisons portées par leur instruction, & par les moyens cy-dessus traittez, & autres assez communs. Que si le Pape témoignoit accepter l'vne des trois sans se soucier de laquelle, sçauoir du Concile, du compromis, ou de la cession, ce qui est incroyable ou beaucoup difficile, il en faudroit donner auis au Roy & attendre ses ordres.

Année 1394.

Que si Benoist ne choisissoit, ny la voye du Concile, ny celle du compromis, ny l'autre, qui pourtant nous sembleroit moins auantageuse que celle d'vne pure renonciation. Apres l'affaire discutée, & apres y auoir entremis quelques-vns de Messieurs les Cardinaux les plus affectionnez & des mieux intentionnez pour l'vnion: lesdits Ambassadeurs diront à Benoist, mais toûjours auec respect, que le Roy apprenant qu'il n'auroit pas accepté la meilleure & la plus courte voye, qui est celle de cession, ils croyroient que dés l'heure mesme sa Majesté voudroit par toutes sortes de moyens raisonnables & honnestes, en poursuiure l'execution finale, & qu'elle s'employeroit fortement enuers les Roys, Princes & Sujets des deux obediences pour les y faire resoudre, si on n'en pouuoit trouuer vne meilleure & plus briéue.

Sur cette pensée, quelques-vns iugeant à propos que le Roy écriuit ausdits Roys & Princes, pour s'en asseurer auparauant que de mander au Pape la voye qu'il auroit esté conseillé de luy proposer, cela fut rejetté: & l'on dit qu'il ne suffiroit pas de leur parler en termes generaux, & qu'il falloit sçauoir l'intention du Pape; par ce que s'il ne consentoit à la cession ou renonciation en la forme cy-deuant alleguée, ce qui seroit fort honneste, on les en aduertiroit aussi-tost, & que si au contraire, il ne consentoit à la cession, & s'il ne proposoit point de meilleure voye, il faudroit en ce cas que le Roy prît vn autre conseil, & qu'on deliberât alors de ce qui seroit à faire sçauoir ausdits Roys & Princes.

Si pourtant Benoist consentoit à la voye de cession ou de renonciation, le moyen de mettre cette grande affaire en execution, seroit que le Roy le fit sçauoir à tous les Princes & Estats de son obedience, & qu'eux tous ensemble ioints auec luy, non pas ledit Benoist, dont les Lettres pourroient estre mal receuës, le mandassent aux Roys & aux Princes du party contraire: mais il ne faudroit pas que l'Intrus en fut si tost aduerty que les Souuerains qui le reconnoissent, pour luy oster le temps de faire quelque malice pour rompre l'entreprise. On ne se deffie que de luy dans cette occasion, car il n'est pas à croire que les Princes & les Prelats de sa faction ne desirent si fort l'vnion, qu'ils feront leur possible pour l'y conuier, & que refusant d'acquiescer, ils ne le tinssent pour fauteur d'vne cause iniuste, qu'ils ne rejettassent son obedience & qu'ils ne donnassent les mains pour agir contre luy selon les remedes dont les Princes conuiendroient ensemble. Il n'a pourtant pas esté iugé à propos qu'ils s'assemblassent, que pour deliberer sur l'auis d'vne voye certaine sur laquelle ils se soient preparez; car que seruiroit-il de conferer douteusement, veu qu'ils ne pourroient conclure qu'ils ne fussent de retour en leurs Estats, & qu'ils n'eussent pris l'auis de leurs Prelats, du Clergé, & des plus notables de leurs Sujets, comme fait nostre Roy? On répondroit à cela que les autres Princes pourroient bien enuoyer des Am-

Année 1394.

bassadeurs qui s'instruiroient auprez du Roy & qui leur feroient sçauoir ce qu'il auroit resolu, mais veu l'importance du fait on croit qu'il sera plus seur que le Roy leur fasse sçauoir ce qu'il pense par ses propres Deputez, & cela hasteroit » d'autant plûtost la conclusion de l'affaire.

» Quand les Princes de l'autre party seront conuenus de cette voye, & quand » ils y auront induit l'Intrus & ses Anticardinaux, alors les deux parties contendantes s'approcheroient en deux villes limitrophes des deux obediences, & là » se trouueroient, tant pour la seureté commune, que pour le conseil, quelques » grands & notables Seigneurs, accompagnez de Prelats & de Docteurs pris de » l'vn & de l'autre costé, auec lesquels il seroit plus aisé de regler les actes qui se- » roient à faire, comme d'absolutions, de dispenses, de reuocations, confirmations » & creations, entant que besoin seroit, pour les Cardinaux, Prelats ou Beneficiers, » & autres procedures, & mesme de moyenner vne bonne & entiere pacification & » reconciliation entre les deux Competiteurs & leurs Partisans. Cela fait, ils vien- » droient tous deux auec leurs Colleges en mesme Ville, & ratifieroient & execu- » teroient en personne cét important Traitté, qui ne se peut accomplir par Procu- » reur, pour plusieurs causes si notoires, qu'il seroit inutile d'ẽ faire aucune mentiõ.

Pour tirer vn fruit d'autant plus present de cette renonciation, il faudra au- » parauant qu'elle s'execute, conuenir d'vne nouuelle forme ou façon d'élire le » futur Pontife; c'est à sçauoir que pour euiter les restes d'vn esprit de haine & de » diuision entre les Cardinaux des deux partys, qui pourroient s'opiniastrer pour » leurs Chefs, que pour cette fois seulement elle se fist sans leur participation, pour » estre plus agreables aux peuples. Pour cela Benoist & l'Intrus, du consentement » de leurs Colleges, deuront conuenir de huit ou neuf Compromissaires, recon- » nus pour gens de bien & non suspects, & autres que desdits Colleges, qui sans » prejudice de l'aduenir auroient pouuoir d'élire vn Pape, & apres serment solen- » nel de garder fidelité à l'Eglise, il leur seroit permis de le choisir ou non dans les » deux Colleges, sans aucune passion d'amour ou de haine; en telle sorte que ce- » luy qui auroit le plus de voix, seroit tenu pour suffisamment & canoniquement » éleu. Que si les Cardinaux ne vouloient entendre à cette proposition, il en fau- » droit prendre vn nombre égal de part & d'autre, ou pour mieux faire, les ad- » mettre tous à faire l'élection, mais que pour cela ils seroient enfermez en Con- » claue selon la forme ordinaire, autant qu'on en pourroit rassembler.

» Il n'importe de dire que par le moyen de cette conjonction des deux Colleges, » il se trouueroit plus grand nombre d'Italiens que des autres Nations, & qu'ainsi » nous aurions vn Pape Italien, & que ces Vltramontains tireront auantage de leur » maluersation, c'est à dire de l'intrusion par eux commise. Il n'y a point en Dieu » d'acceptation de personnes, & il est sans comparaison meilleur d'auoir vn Ita- » lien, Dieu vueille qu'il soit pourtant aussi Saint que sa Dignité, que de souffrir » que l'Eglise soit plus long-temps ainsi déchirée. Quelques-vns ont douté, que si » cette voye de cession se publie, les Aduersaires de Benoist ne disent qu'il n'y aura » consenty que par la defiance qu'il a de son droict, & par ce que le Roy qui le re- » garde comme vn étranger, ne le fauorise pas comme il auoit fait Clement. Ils en » donnent encore d'autres raisons, mais il n'y a point d'affaire qui ne reçoiue de » contradiction si l'on veut écouter. Il suffit pour cette voye, que l'Assemblée l'ait » trouuée la plus sainte, la plus saine & la plus vtile, il la faut poursuiure comme » telle, dans l'esperance qu'elle plaira à tous ceux qui aiment la Paix, & qu'elle aura » l'effect & le succez qu'on en desire: ce que Dieu par sa grace nous vueille bien » accorder.

CHAPITRE HVITIESME.

I. Naissance de Charles fils du Duc d'Orleans.
II. Et de Michelle de France fille du Roy.
III. Grandes pluyes & inondations en France.

ENuiron la my-Nouembre la Ducheſſe d'Orleans accoucha en l'Hoſtel de S. Pol d'vn fils que le Roy tint ſur les fons, & auquel il donna ſon nom : & le douziéme Ianuier enſuiuant, la Reyne accoucha pareillement au meſme lieu d'vne fille que le Roy fit nommer Michelle en l'honneur du Bien-heureux Archange. (*Elle épouſa depuis Philippe le Bon Duc de Bourgogne*) Il auoit vne particuliere deuotion à ce Saint, & pour la rendre plus publique, il reſolut l'année meſme de donner ſon nom à vne porte de Paris, iuſques-là appellée la porte d'Enfer, qu'il fit reparer & embellir à ſes dépens de nouueaux édifices. Année 1394.

Tout le mois de Decembre & les deux ſuiuans de cette année, furent fort humides, & ſi extraordinairement pluuieux, que tous les fleuues du Royaume déborderent iuſques à trois fois, & outre la perte qu'on ſouffrit par la rupture du commerce par eau, les inondations qui couurirent toutes les vallées & les pays bas pourrirent tous les grains qu'on y auoit ſemez.

Fin du quatorziéme Liure.



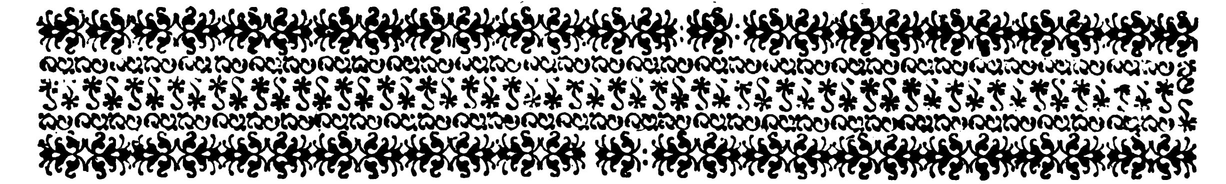
ANNE'ES

- De Nostre Seigneur — 1395.
- Du Schisme. — 17.
- Des pretendus Papes — Boniface IX. à *Rome*. 6. — Benoist XIII. en *Auignon*. 2.
- De la vacance de l'Empire d'Occident en *Allemagne*. 17.
- *Wenceslas de Luxembourg Roy de Bohéme, fils de l'Empereur Charles IV. mort 1378. éleu Roy des Romains, & non reconnu pour Empereur.*
- Du Regne des Rois Chrestiens de l'Europe.
  - Charles VI. en *France*. 15.
  - Richard II. en *Angleterre*. 18.
  - Henry en *Espagne*, autrement *Castille* & *Leon*, 5.
  - Iean I. *en Arragon*. 7. & derniere, & de Martin son frere Roy d'Arragon & de Sicile. 1.
  - Iean *en Portugal*. 10.
  - Charles III. en *Nauarre*. 10.
  - Sigismond de Luxembourg dit de Bohéme *en Hongrie*. 11.
  - Iagellon *en Pologne*. 10.
  - Loüis Duc d'Anjou en *Sicile*. 10.
  - Ladislas d'Anjou dit *de Duras* vsurpateur du Royaume. 11.
  - *Marguerite Regnante* en Dannemarck & *Suede* auec Eric son neueu. 9.
  - Robert Stuart III. du nom en *Escosse*. 6.

Principaux Princes du Sang, Grands Officiers, Ministres d'Estat, & Fauoris de la Cour de France.

Louis de France Duc d'Orleans, Frere du Roy.
Louis Duc *d'Aniou*, Roy de Sicile.
Iean de France, Duc de *Berry*, & } Oncles du Roy, gouuernans le
Philippe le Hardy Duc de *Bourgogne*. } Royaume à cause de sa demẽce.
Pierre Comte *d'Alençon*. Charles *d'Evreux Roy de Nauarre 3. du nom*.
LoüisDuc de *Bourbon*, oncle maternel du Roy, *& grand Chambrier* de France. } *Princes du Sang.*
Loüis de *Bourbon*, Comte de Vendosme, *Ancestre de nos Roys*.
Iean, dit de Montfort, Duc de *Bretagne*.
Philippe d'Artois Comte d'Eu, *Pair & Connestable* de France.
Arnaud de Corbie, *Chancelier* de France.
Loüis de Sancerre, Seigneur de Charenton.
Iean sire de Rieux & de Rochefort. } *Mareschaux* de France.
Iean le Maingre dit Boucicaut.
Iean de Vienne, Seigneur de Rollans, *Admiral*.
Moradas sire de *Rouuille*, Lieutenant des Maréchaux en Normandie auec Iean d'Aurichier.
Guillaume *Paynel* S. de Hambuye, Iean Sire de *la Ferté-Fresnel*, & Herué de *Mauny*, Capitaines Generaux en Normandie.
Waleran de Luxembourg Comte de S. Pol, *Capitaine General de Flandres*.
Lancelot de Longuilliers, *son Lieutenant*.
Renaut de Trie, *grand Maistre des Arbalestriers*.
Guy Sire de Cousan & de la Perriere, *grand Maistre* de France.
Arnaut Amenion, sire d'Albret, *grand Chambellan*.
Enguerran Sire de Coucy, *grand Bouteiller* de France.
Loüis de Giac Grand *Eschançon*.
Raoul Sire de Raineual, *grand Panetier*.
Le Sire d'Yury, *Cheualier trenchant*.
Guillaume Chastelain de Beauuais, *Queux de France*.
Charles Sire de Sauoisy, *Grand Maistre d'Hostel de la Reyne*.
Robert d'Esneual Escuyer Capitaine de 24. Archers *de la Garde du Corps du Roy*.

HISTOIRE



HISTOIRE DV REGNE DE CHARLES VI. ROY DE FRANCE.

LIVRE QVINZIESME.

CHAPITRE PREMIER.

I. *Les Ducs de Berry, de Bourgogne & d'Orleans vont auec les Ambassadeurs du Roy en Auignon.*
II. *L'Vniuersité depute pareillement.*
III. *Lettre du Roy au Pape Benoist.*
IV. *Le Duc de Berry porte la parole pour le Roy.*



E Roy qui se reposoit sur les belles promesses du Pape, ne doutoit point qu'il n'eût bien-tost l'honneur d'auoir procuré la Paix de l'Eglise, c'est pourquoy ayant receu les instructions des Prelats, il voulut pour donner plus d'éclat à vne si importante negotiation, l'honorer des personnes des Ducs de Berry & de Bourgogne ses Oncles & du Duc d'Orleans son frere. Il la composa encore de l'élite des Hommes du Royaume les plus estimés pour leur experience & pour leur vertu, & choisit pour ce sujet l'Euesque *de Senlis*, *Guillaume* Vicomte *de Melun*, Maistre *Oudart des Moulins*, Iean *de Montagu*, Maistre *Gilles des Champs*, & Maistre *Gontier Col* Secretaire de sa Majesté, qu'il chargea d'employer tous leurs soins pour les interests de l'Epouse de IESVS-CHRIST. L'Vniuersité y ioignit ses Deputez pour le mesme sujet, qui iurerent en acceptant la Commission, de seconder en toutes choses les vœux & les intentions de leur Corps, & tous prirent congé du Roy, & partirent de Paris incontinent apres la Feste de Pasques. Ils arriuerent à Ville-neuue lez Auignon le vingt-&-vniéme de May, & le Pape qui en eut aduis, s'estima fort honoré d'vne Ambassade d'autant plus celebre, qu'elle n'auoit point d'exemple sous le Pontificat de ses Predecesseurs. Aussi voulut-il y répondre de sa part, & pour mieux témoigner sa ioye, il les enuoya receuoir & complimenter par vne partie des Cardinaux à la teste de tous les Officiers du Sacré Palais, qui leur firent cortege, & Année 1395.

Année 1395. qui les amenerent en la ville auec toute sorte de pompe & magnificence. Ils le saluërent en grand respect, & apres le baiser de Paix, ils luy presenterent à genoux ces Lettres du Roy.

» Tres-Saint Pere, la passion que i'ay toûjours euë pour la Paix & vnion de l'E- » glise vniuerselle, & pour l'extirpation du mal-heureux Schisme qui la diuise de- » puis si long temps à mon grand regret, & l'intention d'y remedier que vous m'a- » uez plusieurs fois témoignée, tant par vos Ambassadeurs que par les Lettres qu'ils » m'ont renduës de vostre part, m'ont fait resoudre d'enuoyer auprez de vous mes » tres-chers Oncles & Frere, & plusieurs autres personnes notables de mon » Royaume pour ce sujet, dont ils sont suffisamment informez. C'est pourquoy ie » vous suplie, Pere Tres-Saint, d'auoir creance & d'ajouster foy à ce qu'ils vous » diront, & de vouloir traitter auec eux de cette affaire, comme si moy-mesme i'y » estois en personne. Escrit de nostre propre main, &c.

Ils donnerent pareilles Lettres pour les Cardinaux au *Cardinal de Florence* Doyen du College, & en suitte le Pape leur demanda fort officieusement des nouuelles de leur santé, & fit en apparence, tant de mines que de paroles, tout ce qui pouuoit témoigner vne extréme & parfaite ioye du sujet de leur arriuée; que le Duc *de Berry*, qui portoit la parole, luy confirma encore: Tres-Saint Pere, » luy dit-il, nous sommes icy venus deuers vostre paternité par commandement » exprez du Roy nostre Sire, qui nous a chargé de ses Lettres, & qui nous a ordon- » né de vous proposer quelque chose touchant l'vnion de l'Eglise; dont nous nous acquitterions volontiers, s'il vous plaisoit de nous donner audience. Il répondit qu'il estoit impossible qu'ils ne fussent vn peu fatiguez de leur caualcate, & qu'ils n'eussent besoin de repos; mais qu'ils reuinssent le lendemain, & qu'il leur diroit le iour qu'il auroit pris pour les entendre. Ils se contenterent de cela, & apres auoir pris congé de luy & fait collation, ils retournerent à Ville-neuue. Mesme réponse eurent Maistre Iean *Luquet* Docteur en Theologie, & les autres Deputez de l'Vniuersité; quoy qu'ils le suppliassent humblement de les vouloir depécher, comme les premiers arriuez, & les premiers admis à ses pieds, & au baiser de paix.

CHAPITRE SECOND.

I. On delibere de la Harangue que Me Gilles des Champs feroit au nom du Roy.
II. Le Pape traitte les Princes, & leur donne audience.
III. Abregé de la Harangue de M. Gilles des Champs.
IV. Benoist y répond sur le champ auec beaucoup d'eloquence.
V. L'Euesque de Senlis demande l'écrit fait par les Cardinaux auant l'Election.
VI. Et à toute peine on en obtient copie.

MAistre Gilles *des Champs*, tres-excellent Professeur en Theologie, deuoit faire la Harangue de la premiere Audience, mais quoy qu'on ne deût rien attendre que de beau & de vray de la bouche d'vn si grand Personnage, l'on iugea à propos d'entendre les moyens qu'il toucheroit, & cét aduis vint de l'Euesque *d'Arras* Chancelier du Duc de Bourgogne, qui dit qu'on auoit à parler deuant des gens sçauans & delicats, qu'on ne deuoit entretenir que de choses qu'on pût clairement prouuer. On l'auertit aussi de ne point toucher la Tunique inconsutile, l'alliance perpetuelle de la France auec l'Empire, ny les deux cas vniques hors lesquels le Pape ne peut estre déposé; mais sur tout que son discours fût court, clair & succint. Cela fut reglé le Samedy, le lendemain le Pape traitta

magnifiquement les Princes, qui le seruirent à la collation, & il leur donna iour au Lundy, qu'il tint Consistoire auec vingt Cardinaux, & grand nombre de Doćteurs & de Sçauans. Année 1595.

Ie pourrois bien rapporter tout au long ce qui se passa en cette premiere Audience, & dans toute la suitte de cette negotiation, mais ie sortirois des regles que ie me suis prescrit, & qui ne me permettent qu'vn recit succint des plus grandes affaires. C'est assez de dire que M. Gilles des Champs prit pour théme *Illuminare his qui in tenebris & in vmbra mortis sedent ad dirigendos pedes nostros in viam pacis.* C'est à dire, *Esclairez ceux qui goustent vn faux repos dans les tenebres & à l'ombre de la mort, pour conduire & pour dresser nos pas en la voye de la Paix.* Il accommoda fort bien ce passage à son sujet, & de là, suiuant l'instruction des Prelats, il recommanda la Paix & l'vnion comme les deux poles & les seuls appuys de la Police & de la Republique, & monstra par raisons & par diuers exemples, que toutes les choses naturelles tendoient à cette fin, par vn instinćt tout propre & tout particulier aussi ancien que leur creation. Mais il fit voir que parmy tous les Princes qui deuoient seruice & protećtion à l'Eglise, qu'il n'y en auoit point qui semblassent y estre plus singulierement destinez, que nos Roys, & fit auec toute l'eloquence d'vn parfait Orateur le Panegyrique de nostre Monarque, par rapport des soins qu'il prenoit presentement, auec les trauaux que ses glorieux Ancestres auoient supportez pour deffendre l'vnité du Siege Romain dans tous les Schismes dont il auoit esté tourmenté, & contre lesquels ils auoient exposé non seulement leur Estat & leurs biens, mais leur sang & leur propre vie. Il ne manqua pas aussi d'apostropher le Pape en toute maniere & particulierement il s'étendit auec eloge sur les bonnes intentions qu'il auoit témoignées, & qu'il croyoit qu'il eut encore de voir & de procurer l'vnion de l'Eglise; pour laquelle traitter, suiuant l'instante priere qu'il en auoit faite au Roy, sa Majesté luy auoit deputé cette grande Ambassade, illustrée des Princes les plus proches de son Sang; qu'il auoit chargé de luy dire ses sentimens : mais il dit, qu'il ne croyoit pas que cela se deût faire en public, & que pour cela il luy demandoit vn iour certain.

Le Pape l'entendit fort patiemment, & quand il eut finy, il prit la parole, & fit l'ouuerture de son discours par ce texte de S. Paul, *Subditi estote omni creaturæ propter Deum, siue Regi tanquam excellenti, siue Ducibus tanquam ab eo missis.* Cela veut dire en François. *L'amour de Dieu & le respećt que vous deuez à sa Prouidence, vous oblige de cherir l'estat où vous vous trouuez, & de vous y assujettir; soit que vous ayez vn Roy, parce que l'excellence de sa dignité vous y soûmet; soit que vous ayez des Chefs ou des Gouuerneurs, parce que vous les tenez du Ciel, qui vous les donne pour vous deffendre ou pour vous chastier.* Il rapporta tout ce qui luy auoit esté proposé, & donna à vne réponse faite sur le champ, toute la grace, toute la force, & tout l'ordre d'vne piece de longue étude; mais ce qui luy acquit encore plus d'estime & plus d'admiration, c'est qu'il trouua de quoy citer à propos, & dequoy appuyer ses sentimens des plus forts passages de l'Escriture & des belles authoritez de Droit diuin & Canonique. Enfin, comme il ne vouloit pas que l'Orateur eut touché vn seul poinćt qu'il ne releuât, il n'oublia pas de bien loüer nostre Roy, de luy rendre graces d'vne si solemnelle Ambassade, & de remercier les Princes de la peine qu'ils auoient prise pour l'honneur de l'Eglise; mais d'vne peine qui faisoit vne partie de la destinée de la Maison Royale, que Dieu auoit choisie pour sa protećtion, & dans laquelle il auoit choisy tant de Grands Princes, qui l'auoient deliurée des tempestes & du naufrage. Sa conclusion fut qu'il perseueroit dans la mesme resolution qu'il auoit témoignée au Roy, que sa vie luy estoit moins considerable qu'vne vnion si necessaire, qu'il chercheroit par toutes sortes de voyes possibles & honnestes : & que pour cela il entendroit volontiers l'intention du Roy, en suitte de laquelle il donneroit la sienne, continuant pour ce sujet l'audience au lendemain.

C'estoit à l'Euesque de Senlis à parler, auec lequel les Princes confererent de ce qu'il auroit à dire. Il commença par cette parole *Spiritus veritatis docebit vos*

Année 1395.

omnem veritatem, l'Esprit de verité vous enseignera toute verité, & tout son dessein d'établir les forces de l'inspiration du S. Esprit & la puissance de la verité, ne fut que pour loüer les actes passez entre Benoist & les Cardinaux auant leur entrée au Conclaue où il fut éleu, & depuis son election, pour mieux faire valoir la necessité de les communiquer. Il le suplia de les faire voir, comme il l'auoit plusieurs fois promis au Roy, & comme il leur estoit enjoint par ordre de sa Majesté, & quoy qu'il y ioignît l'intercession des Ducs là presens, Benoist insista longtemps à dire, que cette requeste ne seruoit encore de rien quant à present; toutefois apres auoir tenté tous les moyens de fuïr & d'esquiuer, il témoigna enfin qu'il consentoit de les montrer aux Ducs, mais que ce seroit en particulier. C'est ce qu'on ne luy put accorder, on luy dit tout net qu'on ne luy diroit point autrement l'intention du Roy, qu'il falloit voir auparauant & en public le contenu de la cedule qui fut faite auant son election: & quelque resistance qu'il fist, iusques à dire qu'il y auoit de l'inciuilité de le tant presser, il ceda enfin aux puissantes prieres & aux persuasions des trois Princes. Il la fit apporter par le *Cardinal de Pampelune*, il la leut auec les Ambassadeurs, il creut en estre quitte pour cela, il la voulut retenir, & ce fut le sujet d'vne nouuelle contestation. Il en refusa long-temps la copie, & chercha pour raison, qu'on ne deuoit pas sans meure deliberation produire de la sorte, à personne, de quelque dignité qu'elle pût estre dans le monde, les resolutions d'vn Conclaue. A la fin neantmoins, plûtost lassé que vaincu, il consentit qu'on en laissât prendre copie à Maistre *Gontier Col* Secretaire du Roy, qui la redigea par écrit en forme authentique; mais quoy qu'il eût fait promettre aux Ducs de la tenir secrette & de la bien garder, ils ne laisserent pas de l'enuoyer à sa Majesté, & elle fut leuë dans son Conseil, où l'on la iugea de grand poids pour la resolution qu'il auoit prise. I'en ay donné la teneur cy-deuant, où i'ay dit comme on y proceda, & comme les Cardinaux entrerent au Conclaue.

CHAPITRE TROISIEME.

I. Le Pape propose pour toute voye d'vnion vne Conference auec son Competiteur.
II. On insiste contre luy pour celle de cession.
III. Qu'il tâche d'eluder adroittement.
IV. Belle & hardie replique de Me Gilles des Champs.
V. Le Pape continuë de resister, & le Duc de Berry demande les auis des Cardinaux.

L'Audience ayant esté assignée au Vendredy ensuiuant, pour apprendre du Pape la voye qu'il auroit choisie, il declara que par le Conseil de ses Freres les Cardinaux, & selon ce qu'il auoit fait sçauoir au Roy, à ce qu'il pretendoit, la voye la plus raisonnable à son sens, & la plus capable d'appaiser le Schisme, seroit que luy & l'Intrus, auec leurs Colleges, s'assemblassent en quelque lieu seur des limites du Royaume de France, & sous la protection du Roy; où l'on traitteroit de l'vnion, & où l'on entendroit les raisons de part & d'autre. Il soûtint en suitte que cét expedient estoit le meilleur, & plus sain que tout autre; parce que le consentement des deux parties estant prealablement necessaire, son Competiteur n'auroit point de raisons pour y contredire: & apres auoir rapporté tout ce qui se peut d'adresse pour détruire la voye de cession, par les longueurs & par les difficultez qu'elle entraisneroit auec elle, il conclud en faueur de celle-cy, qu'ils ne se separeroient point qu'ils ne fussent d'accord, & qu'autrement il

il y auroit à craindre qu'auant que la chose fût conduite à sa fin par tout autre expedient, l'vn ou l'autre d'eux deux ne vinst à mourir, parce que ce seroit à recommencer. Il deduisit son fait auec beaucoup d'ordre & d'éloquence, & là se termina le Consistoire, qui fut remis au premier iour de Iuin. Année 1395.

Maistre *Gilles des Champs* qui portoit la parole, prit pour sujet de ce qu'il auoit à dire, *Viam veritatis elegi, iudicia tua non sum oblitus. I'ay choisy la voye de la verité, ie n'ay point oublié en cela vos Iugemens, ie m'y suis conformé*, & apres cela il fit vne exacte recapitulation de tous les moyens traittez par les Prelats de France qui s'estoient assemblez par l'ordre du Roy. Il dit qu'on auoit parlé de Ieusnes, d'Oraisons, de prieres publiques, & d'autres bonnes œuures, pour obtenir de Dieu l'vnion de l'Eglise, & mesme de tascher par des Predications, de porter les Nations Estrangeres à reconnoistre le Pape, & de les rappeller par bonnes raisons en son obedience. Il auança encore qu'on auoit proposé l'Election d'vn Pontife, par le moyen d'vn Concile General qui seroit à tenir pour ce dessein, mais que tout cela estoit incapable & non suffisant d'auancer l'affaire, qui demandoit vn prompt remede. Quant à la proposition faite par le Pape, d'aboucher les deux parties, aussi bien que de la maniere de compromettre par elles, il remontra que c'estoit vne chose impossible, attendu l'endurcissement obstiné de celuy de Rome, qui se vantoit d'auoir sous son obedience la plus grande partie des Roys de la Chrestienté : & par telles & semblables raisons, la voye du Pape ne se pouuant accepter, il conclud par d'instantes suplications, tant enuers luy qu'enuers toute la Compagnie, qu'ils se rendissent à l'aduis du Roy, & qu'ils acceptassent celle d'vne cession libre & volontaire du Pontificat, comme estant la meilleure & la plus auantageuse.

Le Duc de Berry l'appuya aussi, il dit publiquement que c'estoit l'intention du Roy, & le Pape reprenant le discours, declara qu'il auoit toûjours eu tant de passion pour l'vnion de l'Eglise, qu'elle luy estoit plus chere que tous les biens temporels & que tous les honneurs de la terre, que sa personne mesme ne luy estoit d'aucune consideration à la veuë d'vn si grand bien, qu'il l'exposeroit volontiers pour l'obtenir, & que c'estoit pour cela qu'il auoit prié le Roy de luy mander son intention par écrit; mais qu'il auoit entendu que ce fût par forme d'auis, & non par voye de fait, & d'vne maniere si decisiue. Puis fortifiant son dire d'vn bel arrengement d'apparences & en bons termes, à son accoustumée, comme celuy qui surpassoit en eloquence & en l'art de persuader les plus fameux Docteurs de son temps, au iugement des plus habiles, il demanda pour conclusion, que l'expedient proposé par le Roy fût mis par écrit, auec la façon de le pratiquer.

Sur cela nos Ambassadeurs se retirerent vn peu à cartier pour en deliberer, mais reuenans aussi-tost, ils répondirent par le mesme *M. Gilles des Champs*, que ce qui auoit esté dit n'estoit point pour prendre authorité sur luy par forme de contrainte, mais de conseil, & qu'il n'estoit point necessaire de rediger cette voye par écrit, puis qu'elle ne contenoit qu'vn mot de deux syllabes, CESSION. Et quant au moyen de le pratiquer, qu'il ne demandoit pareillement qu'il fût écrit, que pour auoir occasion de differer, & pour chercher quantité d'argumens inutiles pour le détruire. Le Pape vn peu troublé d'vne si ferme repartie, repliqua qu'il ne s'étonnoit pas sans sujet, de ce qu'ayans accoûtumé de tenir de grands Conseils & de deliberer long-temps pour le moindre interest temporel, ils n'estimassent pas qu'vne affaire qui importoit à toute la Chrestienté, meritât d'estre soigneusement consultée, ny qu'on la concertât à loisir. Il demanda du temps pour cela, il dit mesme que personne ne le pouuoit contraindre que IESVS-CHRIST, dont il estoit le Vicaire en terre, à qui seul il auroit à rendre compte du Gouuernement de l'Eglise, & qu'ils ne deuoient point douter, que voyant vn temps opportun & fauorable pour la Paix, qu'il n'y trauaillât auec tant d'efficace & de succez, que toute la Chrestienté se loüeroit de sa conduite. *Enfin*, dit-il, il ne me reste rien à vous dire, sinon que ie n'ay point changé d'inclination ny de dessein, ie ne passionne rien tant que l'vnion, quelques bruits

Annéе 1395. qu'on fasse malicieusement courir au contraire, & l'on n'a rien reconnu, ny dans mes procedez ny dans mes paroles, qui puisse donner sujet de me traduire ny de » mal parler de moy sur le sujet dont il s'agit.

» Il ne fut fait autre chose pour ce matin, & les Ducs prirent congé du Pape, pour se retirer chez le Duc de Berry où ils disnerent, & où ils prierent les Cardinaux de les venir voir. Le Duc de Berry se seruit de l'occasion pour les conjurer au nom du Roy & de la Compagnie, de dire en conscience, chacun comme personne priuée & non comme en College, quelle voye leur sembloit la plus facile & la plus sainte pour le repos de la Chrestienté, & pour l'vnion de l'Eglise, il leur demanda mesme leur sentiment de celle qui auoit esté proposée de la part du Roy, & voicy leurs suffrages dans le mesme ordre qu'ils parlerent.

CHAPITRE QVATRIESME.

I. Aduis des Cardinaux touchant l'vnion, & premierement du Cardinal de Florence pour la cession.
II. Les Cardinaux de Poitiers & d'Amiens, pour la cession.
III. Le Cardinal d'Albe y encline sous condition.
IV. Les Cardinaux de Neuf-Chastel & d'Aigrefueil, pour la cession.
V. Le Cardinal de Gisons y encline.
VI. Les Cardinaux de Hierusalem, de Naples, de Venise, de Thurcy, & de Viuiers, pour la cession.
VII. Le Cardinal de Pampelune passionné pour Benoist, contre la cession.
VIII. Le Cardinal de Vergy pour la cession.
IX. Le Cardinal de Saluces bien intentionné.
X. Comme aussi le Cardinal de Pietre-male qui conclud pour la cession.

LE Cardinal de *Florence* comme Doyen, prit la parole du consentement d'eux tous, & témoigna que volontiers ils diroient leurs aduis, mais qu'il craignoit qu'ils ne s'ennuyassent d'vne si longue Conference: & apres s'estre vn peu fait prier, il auoüa que l'Eglise estoit reduite au plus miserable estat qu'elle eut souffert depuis le Prince des Apostres. Il en donna plusieurs raisons, & apres auoir témoigné beaucoup de ressentiment, il demeura d'accord, que la voye de cession estoit apparemment la plus sainte & la plus expediente pour remedier au desordre, & rétablir l'vnion.

» Le Cardinal *de Poitiers*, le second en dignité, dit apres luy, i'estime cette » voye la meilleure, qui sera la plus agreable à Dieu, & la plus prompte pour procurer la Paix & vnion de l'Eglise vniuerselle, & le salut des Ames: & si celle de » cession est telle qu'on en puisse esperer tant de bon-heur, ie tiens qu'il la faut » approuuer & admettre.

Le Cardinal *d'Amiens* reprenant la conclusion du precedent, iura par le salut de son ame, & par la fidelité qu'il deuoit à l'Eglise & au Roy, que la voye de cession estoit la plus courte, la plus sainte, la plus expediente, la plus honorable, la plus agreable à Dieu, & la plus capable de toutes de pacifier les cœurs de

les consciences Chrestiennes, d'appaiser le Schisme, & de donner la Paix à l'Eglise, c'est pourquoy il dit nettement, qu'il falloit rejetter toutes les autres, & qu'il n'y auoit que celle-là qu'on deût suiure pour appaiser le Schisme. Année 1395.

Le Cardinal *d'Albe*, qui vouloit ménager les deux partis, fit vn plus grand circuit pour ne rien dire, il remercia le Roy en la personne des Ducs, qu'il complimenta pareillement sur l'affection qu'ils auoient à la paix de l'Eglise, & passant autour de la cession sans vouloir donner dedans, il témoigna qu'il estoit épouuanté d'vne chose toute nouuelle dans l'Eglise; où il ne se trouuoit point qu'elle se fut encore pratiquée, ny mesme proposée. Il auança encore, qu'il se pourroit trouuer quelque autre voye meilleure & plus honorable pour le S. Siege, & pour le Souuerain Pontife, & pour la Maison de France; mais que pour cela il ne falloit pas croire le conseil de certaines gens, qu'il s'abstiendroit pour l'heure de nommer, qui poussoient les affaires, à dessein, s'il leur estoit possible, de faire deposer le Pape: toutefois qu'il ne croyoit point que ce fût l'intention du Roy ny de Messeigneurs les Ducs que cela fût, qu'au prealable l'Intrus n'eut cedé. Il dit pourtant à la fin, mais comme de force, en faueur de la cession, que si l'on iugeoit que ce fût la voye la plus courte & la plus facile, & qu'au cas que l'Intrus l'executât le premier en renonçant à son droit, que Benoist pourroit bien l'accepter.

Le Cardinal *de Neuf-Chastel* trancha beaucoup plus court. Il dit que le Roy & ses Oncles auoient toûjours souhaitté l'vnion de l'Eglise, & qu'y ayant procedé par meure deliberation, & ayant choisy la cession, qu'il l'estimoit la meilleure.

Apres cela le Cardinal *d'Aigrefueil* dit hautement, que le Roy & son Conseil estans si resolus à l'vnion, si la voye de cession se pouuoit pratiquer de telle sorte que la Paix s'en ensuiuît, & que l'Eglise demeurât en son ancienne liberté, qu'il tascheroit d'y induire le Pape comme à la meilleure de toutes, fût-il son pere, ou son propre fils.

Le Cardinal *de Gisons* declara aussi sur sa conscience, que puisque le Roy desiroit l'vnion, qu'on ne pouuoit esperer que de la puissance de son entremise, & que de toutes les voyes proposées en son Conseil, il auoit choisy celle de la cession comme la meilleure, qu'il estoit d'aduis qu'on s'y arrestât, pourueu qu'elle se put executer honnestement, deuëment & diligemment.

Le Cardinal *de Hierusalem* témoigna qu'il falloit demeurer d'accord apres tant de diuerses Assemblées tenuës par le Roy auec son Conseil, qu'il auoit passion de voir la reünion de l'Eglise, & que puis qu'il auoit iugé que la voye de cession seroit la plus expediente, qu'il l'approuuoit aussi; presupposé toutefois, que suiuant cette condition, l'Eglise demeurât en liberté, & sous la protection de sa Majesté.

Le Cardinal *de Naples* toucha trois poincts, sçauoir que Monsieur Benoist auoit succedé à Clement qui estoit vray Pape, que le Roy & les Seigneurs de France auoient recueilly l'Eglise & tenu le vray party, & que comme dans toute la conduite qu'ils auoient tenuë, ils n'auoient erré ny en fait ny en foy; qu'il estimoit que la Maison Royale desiroit que Benoist ioüist de la dignité Pontificale: toutefois que le Roy ayant choisy la voye de cession pour le bien de l'vnion & de la Paix, qu'il estoit de son aduis, & qu'il n'en auroit point d'autre.

L'aduis du Cardinal *de Venise* fut, que consideré le pitoyable estat de l'Eglise, il n'y auoit point de remede qu'on ne deût essayer, & qu'il estoit d'autant plus confirmé dans l'opinion de la voye de cession, qu'il auoit autrefois tenuë pour la plus expediente, que le Roy l'auoit choisie par l'aduis de l'Eglise Gallicane & de son Conseil, & qu'il n'estoit pas à croire que sa Majesté voulût souffrir qu'il se fist rien contre l'honneur & au preiudice de l'Eglise.

Le Cardinal *de Thurcy* parla d'abord en faueur de Benoist, il dit qu'il auoit succedé à vn Pontife legitime, mais qu'il ne trouuoit que deux moyens pour obtenir la Paix, sçauoir de contraindre l'Intrus à rentrer en l'obedience de Benoist, ou qu'ils renonçassent tous deux, & que le premier estant impossible, qu'il estoit pour le second, & qu'il prioit qu'on s'y arrestât sans perdre plus de temps,

Année 1395.

pour exterminer vn Schisme pernicieux de dix-sept années ou enuiron, dont la durée troubloit le repos & les consciences de tous les Chrestiens.

Le Cardinal *de Viuiers* ne marchanda point, il iura sur sa conscience, que les obligations qu'il auoit au feu Pape Clement ne luy auoient pû faire trahir ses sentimens, qu'il auoit parlé auec la mesme franchise à Benoist, en faueur de la cession, & qu'il croyoit que si on l'eut proposée au Pape Clement, qu'il en eut tiré beaucoup d'auantage contre son Competiteur.

Le Cardinal de *Pampelune*, qui auoit des choses bien contraires à alleguer, eut besoin de plus de discours pour y donner creance. Il protesta d'abord sur son salut, qu'il diroit en conscience tout ce qu'il en pensoit, sans aucun mouuement de crainte ou de flatterie. Il en prit Dieu à témoin, & presupposa premierement que le Roy & toute la Maison Royale affectassent l'vnion autant que luy, qui de sa part ne souhaittoit rien tant; mais il soûtint hautement, que ce n'estoit ny l'ordre ny la maniere, selon les ceremonies anciennes de l'Eglise, que le College des Cardinaux, témoignât ses sentimens de quoy que ce fût deuant personne, qu'il n'en eût esté premieremẽt deliberé par forme de Consistoire & de Congregation, que bien loing d'en parler par forme d'aduis, personne n'auoit droit de les contraindre de s'ouurir sur aucune affaire: & que quand ainsi seroit qu'ils determinassent de quelque chose de cette sorte, que leurs resolutions seroient reputées pour nulles & de nul effect. Il ne put s'empécher de donner pour fondement de son dire, que Benoist estoit vray Pape, vray Pasteur de l'Eglise vniuerselle, & seul veritable Vicaire de IESVS-CHRIST, & que par consequent, ils estoient tous obligez de l'honorer & de l'aimer, de le soûtenir & de le deffendre, comme legitime Pontife, & de haïr l'Intrus & de le chasser. Il protesta en suitte sur sa Religion, que la droite voye selon Dieu & Iustice, de paruenir à la Paix de l'Eglise, estoit donc de détruire l'Intrus & de le déposseder, & qu'il s'étonnoit fort, qu'au lieu d'auoir commencé par là, l'on songeât à la voye de cession. Comme la chose luy tenoit au cœur, cela luy coûta force paroles pour faire entendre qu'il ne pouuoit conceuoir qu'on esperât la Paix, & qu'on la voulût obtenir par vn si étrange moyen; mais par vn moyen, disoit-il, qui blessoit l'au-
» torité diuine, & qui choquoit l'ordre de la Iustice, qui ne veut point qu'vne
» partie renonce à son bon droit. Il soûtint auec chaleur, qu'il n'estoit ny iuste ny
» raisonnable, qu'vn Schismatique entrât en comparaison auec vn Catholique, &
» que c'estoit faire pour l'Intrus, & contre celuy qui estoit Pontife legitime. Il voulut encore interesser la memoire du feu Roy & des Princes de son temps, aussi bien que l'honneur du Roy regnant & de toute la Maison Royale, qui auoient iusques alors reconnu Clement & son Successeur, & qui ne pouuoient penser à la voye de cession sans se mettre dans le soupçon d'auoir erré, mais plus encore, sans donner sujet à l'Intrus, de publier cela comme vne resipiscence, & comme
» vne suitte de leur erreur. C'est ce qui ne s'est iamais veu, dit il, & on ne trouue-
» ra point qu'il soit écrit nulle part, que la Race Royale des François ait iamais er-
» ré dans pareille occasion, ny qu'elle ait soûtenu de Pape qui n'ait esté legitime. La conclusion de ce discours passionné fut enfin, qu'il soûtiendroit par bonnes raisons, contre quiconque voudroit entreprendre le contraire, qu'il ne falloit point aller à la Paix par voye de cession, mais par expulsion de l'Intrus. Or parce que la cedule faite auant l'Election faisoit quelque chose contre ce qu'il affirmoit, il la voulut expliquer, ou du moins empécher qu'on ne l'appliquât à la voye de cession, il soûtint qu'estant bien entenduë, elle ne lioit ny ne contraignoit en rien les Cardinaux, & il ne la voulut rendre efficace qu'à l'effect d'vne conuention ou abouchement auec l'Intrus, qu'il dit estre le moyen le plus aisé pour paruenir à l'vnion.

Le Cardinal *de Vergy* ne fut pas de ce sentiment, il dit qu'il croyoit qu'il seroit inutile d'entreprendre cette conference entre deux parties si contraires en fait & en pretensions, qu'il seroit impossible d'accorder. C'est pourquoy il opinoit à la cession, comme la plus seure pour le repos des consciences, & pour étouffer le scandale de cette diuision.

Le Cardinal de *Saluces* fut de mesme aduis, pourueu qu'on trouuât moyẽ d'obtenir l'vnion, & de conseruer l'honneur du Pape, & il adjoûta que dans la pensée de procurer cette vnion si necessaire, il auoit proposé au Conclaue d'élire l'Intrus, & qu'il auoit esté choisi de plusieurs du College. Année 1395.

Le dernier, qui fut le Cardinal *de Pietremale*, ne marchanda point, il dit que le Roy & les Princes de son Sang ayans les interests de l'Eglise en si grande recommendation que personne n'en pouuoit disconuenir, & ayans trouué la voye de cession la meilleure, qu'il l'approuuoit, & que cela estant, si l'Intrus vouloit renoncer, que Benoist estoit tenu de faire le semblable. Il dit encore que le Cardinal de Pampelune auoit écrit & dicté la cedule dont estoit question, & qu'il se souuenoit qu'en y apportant toutes les circonstances, il se vantoit qu'elle estoit en tel estat qu'aucun des Cardinaux n'y pourroit iamais contreuenir.

Les Ducs de Berry, de Bourgogne & d'Orleans ordonnerent au Secretaire du Roy, Maistre *Gontier Col*, de reduire par écrit toutes ces opinions des Cardinaux, & en leur disant Adieu, ils les prierent d'auoir l'vnion de l'Eglise en recommendation, & de ioindre leurs soins & leurs suffrages, afin que le Pape leur donnât satisfaction, & qu'il les expediât bien-tost.

CHAPITRE CINQVIESME.

I. Les Princes refusent de conferer en particulier auec Benoist.
II. Qui leur donne Audience, & fait vn grand discours.
III. Contre la voye de cession, en faueur de l'abouchement.
IV. Et découure l'infidelité d'vn Cardinal.
V. Le Duc de Berry luy répond, & fait de fortes remonstrances.
VI. Les Princes refusent vne Audience secrette pour sçauoir sa resolution.

LE huitiéme de Iuin, le Pape ayant fait prier les Princes d'entrer en Conference particuliere auec luy sur le sujet de leur Ambassade, ils répondirent nettement qu'il falloit terminer en public les choses qui touchoient toute la Chrestienté; mais apres y auoir pensé ils craignirent qu'il ne fût mal satisfait, & pour reparer la chose sans qu'il y allât de leur honneur, & sans changer de resolution, ils prirent pretexte d'aller le iour mesme au Palais Pontifical, sous pretexte de deuotion, parce que c'estoit la veille de la Feste du S. Sacrement. Ils y entendirent Vespres, où le Pape officia solemnellement, & apres le seruice, ils entrerent en discours, & ils le laisserent en humeur de leur mander le lendemain qu'il leur donneroit audience le mesme iour. Ce fut luy qui en fit l'ouuerture par vne piece d'éloquence accomplie en toutes ses parties; car il commença par la loüange du Roy & des Grands de France, il fit voir que le dessein de l'vnion qu'ils pourchassoient si Chrestiennement, estoit vne suitte des Benedictions de Dieu sur la Maison Royale. Il remarqua les exploits qu'elle auoit fait en diuers Siecles pour nostre Religion, non seulement en France, mais iusques dans l'Arragon & dans toute l'Espagne, & il les asseura bien aussi, que si le Roy aimoit bien l'Eglise, que l'Eglise n'aimoit pas moins le Roy, & que bien-tost il esperoit faire voir dans vne bonne occasion qu'il estoit son fils bien-aimé. Il dit de mesme au sujet de l'vnion, que si on la souhaittoit, qu'il pouuoit dire quant à luy, qu'il la passionnoit auec la derniere impatience, qu'il souscriroit presentement d'acheuer ses iours dans vne prison perpetuelle pour l'obtenir, qu'il la vouloit poursuiure iusques à la mort, & qu'il s'y comporteroit de telle sorte, qu'il esperoit sans vanité que toute la Chrestienté loüeroit ses procedez. Il prit le Duc de Bourgogne à témoin des entretiens qu'ils auoient eu autrefois sur ce sujet, & passant de

Année 1395.

là doucement sur les moyens, il dit qu'il auoit creu que le Roy & les Seigneurs de France prefereroient à tous, & qu'ils éliroient celuy de la conuention & de l'abouchement des deux Contendans, qui estoit le plus raisonnable, & le seul mesme que luy & ses Freres les Cardinaux auoient iugé dans leurs Conferences, qu'on put pratiquer. Mais qu'il ne pouuoit assez s'étonner qu'on eut proposé la voye de cession, & qu'on eut voulu arracher de luy la cedule faite au Conclaue, par des façons d'agir si rigoureuses, qu'il estoit inoüy qu'on en eût iamais vsé de la sorte auec pas vn de ses Predecesseurs. Il dit que peut-estre on auoit eu si peu d'égard à ses interests à cause qu'il estoit étranger, & que c'estoit encore ce qui donnoit sujet de parler de luy auec si peu de respect, & auec tant d'aigreur & d'auersion de sa Nation & de son Pays, iusques à faire courir des bruits qu'on le chasseroit bien-tost par force de son Pontificat. C'est pourquoy il les suplioit qu'on tinst des voyes plus moderées, qu'ils gardassent le party qu'ils auoient toûjours tenu, & qu'ils luy donnassent par écrit ce qu'ils desiroient de luy, pour en deliberer auec l'Vniuersité d'Auignon, qu'il estimoit la plus remplie de Personnes sçauantes, & lesquelles au iugement de tous l'emportoient sur tous autres en science & en force de raisonnement. C'estoit afin de faire étudier des argumens pour tout impugner, pour faire vn party contre leurs propositions: & pour en quelque façon assoupir l'affaire, cependant qu'il dresseroit cette contrebatterie de gens commandez, qui n'estoient pas libres de leurs opinions, il les pria par plusieurs fois que cette matiere fût traittée plus secrettement & auec moins de bruit; n'estant pas de la bien-seance, disoit-il, qu'on deliberât si publiquement d'vne resolution si difficile & de si grande importance. Il adjoûta finement pour conclusion, que l'vn des Cardinaux, & qui peut-estre estoit celuy qu'on croyoit le plus deuoüé au seruice du Roy, & plus attaché à son opinion, luy auoit rapporté tout ce qui s'estoit dit chez le Duc de Berry, qu'il luy auoit conseillé de tenir ferme, de se mocquer de tout, de ne pas jetter à ses pieds ce qu'il tenoit en ses mains, & de ne pas consentir à deuenir le valet, auec le droit qu'il auoit de dominer tout le monde.

Le Duc de Berry l'ayant prié de luy nommer cét honneste homme de Cardinal, il le refusa, il dit que quelque iour il le connoistroit assez, & alors le Duc prenant la parole, apres s'estre excusé du peu d'eloquence & de sçauoir qu'il auoit pour traitter vn si grand sujet deuant vn si grand Personnage, & en presence d'vne si notable Assemblée, il ne laissa pas de reprendre en fort bons termes tout ce que le Pape auoit dit, & il y répondit de la sorte.

„ Ie pécherois contre mon deuoir & contre la reconnoissance qui vous est deuë, Pere Tres-Saint, si ie ne vous remerciois premierement de l'affection que vous auez toûjours euë, & que vous continuez pour le Roy nostre Sire, & pour tous ceux du Sang Royal de France. Mais quoy que nous n'en puissions pas douter, l'occasion presente m'oblige de vous suplier, & de vous demander, comme le plus precieux gage & la plus grande marque de l'amour de vostre Sainteté, qu'elle nous fasse connoistre serieusement quelle est sa volonté, afin que nous taschions de nous y conformer. Aussi-tost que nous apprismes que Messieurs les Cardinaux, tous d'vne voix & d'vn consentement vnanime, estoient conuenus de vostre election, nous en eûmes beaucoup de ioye, & nous leur en sçeûmes d'autant plus de gré, dans l'esperance qu'ayant l'occasion d'executer cét ardent desir de l'vnité de l'Eglise Orthodoxe que vous auez toûjours porté dans le cœur, Dieu vous en enuoyant du Ciel tout le pouuoir & l'authorité, vous le feriez paroistre auec tout le succez qu'on doit attendre de vostre Sainteté. Ie me souuiens à ce sujet, & ie vous prie de vous en ressouuenir pour nostre iustification, que pendant le voyage que vous fistes à Paris, il y a quelque temps, vous me demandâtes mon sentiment sur les moyens d'vnion, & que ie vous répondis que ie n'en voyois aucun que par la voye de cession, & que si le Pape Clement de bonne memoire ne se resoluoit à l'accepter, qu'il estoit en danger de voir l'Eglise Gallicane soustraite de son obedience. Il est vray que ie remarquay que cela ne vous

plaisoit pas, que vous l'entendistes auec impatience, & que vous distes qu'il n'y falloit pas proceder si rigoureusement à son égard. Et cela soit dit seulement, Tres-Saint Pere, pour vous faire connoistre, que la mesme conclusion s'estant prise en suitte, apres grande & meure deliberation, ce n'a point esté ny par manque d'affection ou par haine, ny par aucune mal-veillance contre vostre Paternité, qu'on ait resolu vne chose qui auoit esté entamée du viuant de vostre Predecesseur. Nous auons pour vous les mesmes sentimens d'amour & de tendresse, il n'y a point de rencontre où nous ne voulussions témoigner la passion que nous auons pour vostre seruice, il n'y a point de charge, si pesante qu'elle pût estre, que nous ne portassions pour vostre Sainteté, si elle nous la mettoit sur la teste, & quelques bruits qu'on fasse courir au contraire, nous ferons voir que c'est sans aucun fondement, quand elle souhaittera quelque chose de nostre part. Nous n'auons point choisy la voye de cession, elle a esté approuuée par vne Assemblée presque generale de toute l'Eglise Gallicane, & de tout ce qu'il y a de gens de bien & de sçauoir dans le Royaume, & nous ne nous persuaderons iamais qu'vne chose si sainte, puisse estre contre les interests, non pas mesme contre les sentimens de vostre Sainteté. C'est pourquoy, nous vous suplions de mettre au iour cette bonne volonté depuis si long-temps conceuë, & par laquelle vous auez promeu nos Assemblées & cette Ambassade, & nous vous conjurons par vostre propre gloire, d'accomplir vostre ouurage, & de preuenir l'honneur que receuroit l'Intrus, s'il acceptoit la cession deuant vous; puis qu'aussi bien il vous en faudroit faire autant, & que ce vous seroit autant de honte & d'affront d'y estre contraint, que vous meriterez de loüange, & que vous aurez d'auantage, de l'y auoir forcé par vostre exemple.

Année 1395.

Il adjoûta à cela plusieurs autres raisons, mais il luy remonstra particulierement, qu'il ne falloit pas que les douceurs imaginaires des honneurs passagers, luy fissent mépriser vne reputation digne de l'vne & de l'autre eternité, ny que l'ambition l'emportât sur le veritable honneur. Le Pape de son costé trouua plus à propos de répondre en termes generaux, que de s'engager sur le champ à se deffendre sur tant d'articles si pressans, il dit qu'il ne vouloit point contredire à des sentimens enoncez auec tant d'apparat & de belles apparences, mais qu'il continueroit seulement d'asseurer nos Princes & nos Ambassadeurs, qu'il apporteroit de son costé tout ce qu'il pouuoit selon la conscience & l'honneur, pour paruenir à cette Paix si desirable & si desirée. Sur cela ils se separerent, & comme il auoit promis de dire son intention, les Princes le presserent de leur donner iour pour cela; qu'il assigna au Ieudy ensuiuant. Les Cardinaux *du Puy*, de *Saluces*, & *de Poitiers*, qui leur porterent cette nouuelle, les prierent de la part du Pape d'y venir peu accompagnez, pour ne pas traitter cette affaire trop publiquement, & le Duc de *Bourgogne* répondit à cela, qu'encore que le Roy leur eût fait sçauoir par des Lettres expresses, qu'il auoit besoin d'eux à la Cour, pour des affaires qui luy estoiẽt suruenuës, & qui leur feroient desirer qu'on ne les retardât pas si long-temps, qu'ils obeïroient volontiers à sa Sainteté; mais quant à ce qu'elle desiroit que les raisons de part & d'autre fussent debattuës entre peu de gens, qu'il seroit aussi mal-seant que desauãtageux à la cause qu'ils poursuiuoient, que tous les Cardinaux ne fussent pas presens; tant pource qu'ils auoient accepté la voye de cession, que parce qu'il sembleroit qu'il y eût diuision entr'eux. Il dit encore qu'il ne seroit pas de bonne grace, qu'en la place de ceux qui auoient tant de part & d'interest à l'affaire, le Pape y appellât d'autres Docteurs; mais que leur intention estoit d'y mener auec eux les Deputez de l'Vniuersité, pour auoir aussi bien que luy des Doctes & des Clercs de leur costé: enfin que comme c'étoit l'affaire de toute la Chrestienté, qu'il estoit à propos qu'ils fussent accompagnez de tout ce qu'ils pourroient de Personnes notables au Consistoire qui se tiendroit.

CHAPITRE SIXIESME.

I. Le Pape traitte les Princes & donne son intention.
II. Par vne Bulle, où il propose vne Conference auec son Competiteur, ou bien en tout cas pour détruire la voye de cession, il offre de passer par Arbitres, & en donne les moyens.
III. Les Princes deliberent sur la Bulle, & sur ce suiet les Cardinaux d'Albe & de Pampelune se querellent.
IV. Le Pont d'Auignon bruslé.
V. Dont on accuse le Pape, qui s'en deffend.

Année 1395.

LE Pape mal satis-fait de la réponse que les Cardinaux luy rapporterent, dit qu'il trouuoit étrange qu'on les eût tous entendus sans luy, & qu'il ne pût estre oüy sans eux, & en dépit de cela il remit la Conference au Dimanche, qu'il ne laissa pas de leur donner à disner. Il remit apres cela l'affaire sur le tapis, & en presence des Cardinaux seulement, & de quelques vns de ses Officiers, il fit les mesmes discours qu'il auoit accoûtumé, & pour conclusion, il leur donna son intention par écrit, qui fut mise en forme de Bulle & d'Acte authentique, par *Mathieu Sancij* & Maistre *Gontier Col* Secretaires du Pape & du Roy, comme il s'ensuit.

» Benoist Euesque &c. Comme ainsi soit que dés long-temps & auant nostre as- » somption au Souuerain Pontificat, nous ayons par l'assiduité de nos vœux & de » nos soins, ietté les premiers fondemens de l'vnion, & employé beaucoup de » veilles & de trauaux pour rendre veritable la comparaison de l'Eglise auec la Tu- » nique inconsutile de nostre Sauueur, & pour bannir & exterminer le Schisme » pernicieux & l'erreur déja vieille qui la déchire & qui la met en pieces. Enfin la » Prouidence Diuine nous ayant, quoy que sans merite, appellé à la grandeur de » l'Apostolat, nous nous sommes d'autant plus appliquez à la soulager d'vn far- » deau si pesant, & à dissiper cette peste qui la détruit, que nous esperons de la mi- » sericorde de celuy dont nous sommes le Vicaire en terre, & dont l'honneur y est » interessé, qu'il reconnoistra le merite de cette action, & que nous receurons la » recompense de nos soins officieux & constans, & de la bonne conduite que nous » tiendrons; au lieu que nous aurions sujet de craindre, ce qu'il détourne par sa » grace, qu'il ne nous punît de nostre paresse & de nostre lascheté. Nostre tres- » cher Fils en IESVS-CHRIST, Charles illustre Roy des François, que nous » auons souuent requis auec instance de nous seconder dans cette entreprise, com- » me le Champion inuincible de l'Eglise, & comme son principal Deffenseur, a eu » la mesme compassion de ses iustes soûpirs & de ses longues afflictions: & pour ce » sujet il nous a enuoyé vne solemnelle Ambassade, composée des Nobles Ducs » de Race Royale, aussi celebres par leurs vertus & par leur pieté que par la gloire » de leur naissance, Iean Duc *de Berry*, & Philippe Duc *de Bourgogne* ses Oncles, » & Loüis Duc *d'Orleans* son Frere, qui nous ont confirmé les asseurances que » nous auions de son affection pour la Paix de l'Eglise, & qui nous ont exposé de » sa part, quelques choses qui luy sembloient expedientes pour la rétablir en sa » premiere vnion. Nous en auons conferé, traitté, & deliberé auec nos venera- » bles Freres les Cardinaux de la sainte Eglise Romaine, en leur presence, & des » autres Personnes tant Clercs que Laïques du Conseil du Roy qui les ont accom- » pagnées, & toutes choses bien & meurement examinées; nous auons iugé à pro- » pos de leur offrir la voye la plus raisonnable & la plus salutaire pour proceder à

cette vnion, & pour la rendre plus entiere & plus efficace. C'est à sçauoir, que nous & nosdits Freres d'vne part, & l'Aduersaire de l'Eglise de Dieu d'autre costé, auec ses Anticardinaux, nous rendions personnellement en tel lieu qu'on choisira pour ce sujet, sous la fidelle & seure protection dudit Roy, qui le peut donner plus propre & plus commodément que tout autre Prince pour conferer ensemble, & Dieu aidant, comme nous l'esperons, poursuiure ladite vnion. Alors nous ferions ouuerture de toutes les voyes conuenables pour y paruenir au plûtost. Mais nous n'estimons pas à propos de les declarer deuant cette conuention, deuant laquelle il seroit dangereux de les publier, de crainte qu'on n'etudiât plûtost à les troubler qu'à les suiure, & qu'on n'y apportât des empéchemens qu'il faut apprehender de la malice de ceux qui taschent plûtost de semer la zizanie dans l'Eglise de Dieu qu'ils n'aspirent à son vnion, & d'autant plus, qu'on n'a aucune certitude de l'intentiõ de nostre Aduersaire & de ses Adherans. Il est vray que lesdits Ducs, ne goûtans pas cét expedient, nous proposerent de la part du Roy & de son Conseil la voye d'vne cession reciproque, tant par nous que par nostre Aduersaire, & qu'ils nous prierent mesme de rejetter toutes les autres & de nous arrester à celle-là; mais considerant qu'elle n'est point ordonnée de droit pour appaiser le Schisme, & que loing d'auoir esté iusques à present suiuie par les Saints Peres en de pareils besoins, l'Histoire & les Actes des Pontifes Romains nous apprennent qu'elle a esté autrefois rejettée comme non pratiquable: nous auons iustement apprehendé, qu'en acceptant vne telle voye, dans vne affaire de si grande importance pour le seruice de Dieu, pour l'Eglise Romaine, & pour toute la Chrestienté, l'on ne nous imputât d'auoir introduit mal à propos, quoy que sans y penser, vne nouueauté criminelle enuers Dieu, & d'vn pernicieux exemple pour la Religion, qui fût au mépris des Clefs, & de l'vsage ancien & des censures des Papes, qui blessât la liberté Ecclesiastique, & qui redondât au scandale des Prelats, des Princes Catholiques, & de tous les fidelles Chrestiens, qui adherent, & qui ont adheré à la verité & à la Iustice de nostre party, qu'on pourroit sur nostre propre iugement accuser d'ignorance & d'erreur. Neantmoins pour ne pas donner d'autre part quelque occasion à nostre Aduersaire & à ceux de sa faction, de se flatter de quelque auantage qui réchauffe leur obstination opiniastre, & de crainte aussi, ce qu'à Dieu ne plaise que l'on n'imputât à la Iustice de nostre party, que tous autres moyens rejettez, & cette voye de cession nous ayant esté proposée par des enfans de nostre obedience, & l'ayans inconsiderément acceptée, nous eussions témoigné vne iuste deffiance de nostre droit; comme ainsi soit qu'il ne faut pas receuoir des remedes qu'on soupçonne d'estre pires que le mal, nous paroissant plus de peril que de seureté en la requisition, faite en termes generaux par lesdits Ducs, & en la maniere d'vne telle cession, qui emporte auec soy l'élection d'vn futur Pape & plusieurs autres incidens: nous auons demandé ausdits Ducs en suite de leur proposition, les moyens d'y proceder & de mettre en pratique cette nouuelle voye, afin qu'il nous pût apparoir comment l'vnion desirée de l'Eglise s'en peut ensuiure. Nous leur auons encore offert d'y répondre, apres que nous en aurions deliberé quelque temps, en telle sorte que le Roy & tous les Catholiques en seroient satisfaits, n'ayant point d'autre intention que de mettre fin audit Schisme par des voyes raisonnables, iuridiques, & salutaires aux ames, & de voir la Sainte Eglise dans l'vnion Ny cette réponse, ny nostre demande n'ont esté acceptées, & ils n'ont pas mesme voulu declarer le moyen de pratiquer cette cession; mais quoy qu'en nostre conscience, & à l'égard de Dieu, nous soyons certains de nostre droit, & que nous en ayons vne connoissance infaillible, pour auoir esté du Conclaue de Rome & des autres tenus ailleurs, desquels dépend la verité du fait, & où nostre droit a pris naissance & s'est confirmé: neantmoins, pour nous iustifier nous mesmes, pour faire voir la sincerité de nos intentions dans les raisons que nous y auons apporté, & pour donner vne entiere satisfaction audit Roy & aux Ducs qu'il nous a deputez, pour lesquels, comme pour la memoire de leurs Ancestres, nous auons des entrailles toutes d'amour

Année 1395.

Année 1395.

& d'affection, telles que nous confessons que l'Eglise Romaine & nous le deuons à leurs insignes merites, & apres eux pour tous les autres Princes du Monde & pour tous les Chrestiens en general : afin que personne ne nous puisse reprocher que le chatoüillement de cét Estat eminent, Dieu sçait pourtant si nous le passionnons, & si aucune mauuaise ambition nous obstine à le vouloir conseruer ; enfin pour faire connoistre à tout le monde, la pure & concordiale inclination que nous auons toûjours euë, que nous auons encore, & que nous esperons, Dieu aidant, d'auoir incessamment pour la Paix de l'Eglise: nous offrons au Roy, ausdits Ducs, à tous autres Princes, & à tout le peuple Chrestien, & nous declarõs presentement nostre intention estre telle, que si l'on ne peut obtenir l'vnion par l'expedient que nous auons cy-dessus proposé, & apres que suiuant l'offre que nous en auons faite, nous nous serons abouchez, nous & nos Freres auec nostre Aduersaire & ceux de son party, au lieu qui aura esté choisi pour cét effect ; nous consentons de faire choix de quelques Personnes craignans Dieu & bien zelées pour l'vnité de l'Eglise, dont le nombre sera partagé entre nous & nostredit Aduersaire, qui s'assembleront de part & d'autre, & apres serment fait de bien, diligemment & fidellement proceder en cette affaire, sans autre veuë que de l'interest de Dieu & de la Religion, & sans aucune passiõ d'amour ou de haine, de crainte, ou de tout autre respect humain, & de la terminer dans certain temps qu'ils prendront, ou qui leur sera ordonné pour examiner de part & d'autre toutes les raisons de fait & de droit, & apres icelles discutées selon la qualité du differend, declareront qui de nous deux a la meilleure cause. On prendra pour ce faire toutes les precautions qu'on iugera necessaires, afin d'en asseurer l'euenement, & de leuer tous les doutes, tous les obstacles & tout le scãdale du passé, & nous donnerons de nostre part telle cautiõ qu'on souhaitera, que nous executerõs de bonne foy tout ce qui aura esté par eux reglé & decidé. Que si par l'vn ou l'autre de ces deux moyens, on ne peut encore venir à bout de cette vnion, nous offrons en ce cas, deuant que de desemparer du lieu de la Conference, de proposer ou de receuoir vne ou plusieurs autres voyes qui soient raisonnables, honnestes & iuridiques, & par lesquelles, sans que Dieu y soit offensé, sans introduire quelque nouuel exemple prejudiciable à l'Eglise Romaine, & sans qu'elle soit lezée, & les fidelles Chrestiens scandalisez, on puisse abolir & mettre fin au Schisme & pacifier l'Eglise de Dieu. En tout cela nous nous comporterons de telle sorte, que le Roy, les Ducs, tous les autres Princes, & mesmes toute la Chrestienté, connoistront euidemment qu'il ne tient pas à nous, & que nous ne refuserons iamais de contribuer de tout nostre pouuoir à cette vnion & à la tranquilité depuis si long-temps desirée, de l'Eglise de Dieu. Signé Matheus Sancij.

Apres la lecture de cette Bulle, les Ducs se retirerent, & prirent congé du Pape sous pretexte de deliberer, mais en verité pour ne pouuoir plus contraindre leur mine, aussi le Cardinal *d'Albe* qui les reconduisoit auec le Cardinal de *Pampelune* s'en apperceut-il bien, & luy-mesme ne se put tenir de quereller son Compagnon, & de l'accuser tout haut en leur presence d'auoir fait cette Bulle, & qu'il n'y auoit rien dont il ne fût capable pour paruenir comme il y aspiroit, au Gouuernement de toute l'Eglise & du Pape mesme. Il luy dit encore qu'il trompoit sa Sainteté, & qu'il se trompoit luy-mesme dans la grande opinion qu'il auoit de soy, & cela attira vn dementy de la part de Pampelune auec plusieurs reproches, qu'il n'y auoit que luy qui eût causé tous les maux & tous les desordres de l'Eglise Romaine. Cét emportement plein d'injures, entre deux Personnes de cette qualité, apprest à rire aux Princes & à tous ceux qui les entendirent, & Dieu sçait si on le compta auec toutes les figures.

Pendant ces Conferences quelques mauuais garnemens, dont ie ne puis dire le nom ny la qualité, mais qui peut estre s'ennuyoient du long sejour des Ducs, & de tant d'allées & venuës de Ville-neuue, où ils logeoient, à Auignon, resolurent de rompre ce commerce en le rendant plus difficile, & mesme perilleux. Ils enuoyerent sur la minuit mettre le feu à quelques batteaux chargez de bois, qu'ils firent lascher en mesme temps, & qui venans donner contre les batteaux qui

bouchoient les Arches, les embraserent & le Pont aussi, qui fut mis en cendres.
Quelques vns des gens des Princes qui estoient logez à la Ville se réueillerent au Année
bruit, ils se douterent de trahison & d'entreprise; ils coururent aux armes, & 1395.
les Habitans les prirent aussi, & mirent garde aux portes & aux murailles iusques au iour pour leur conseruation. Quoy que le tour fût vilain, on ne laissa pas d'en soupçonner le Pape, parce qu'il se faisoit pour ses interests, & tous nos François ne se cachoient point de dire qu'il auoit ioüé la piéce pour faire affront aux Ducs, & qu'il en falloit tirer raison; mais pour montrer qu'il n'en estoit rien, il fit amasser tout ce qui se pouuoit trouuer d'ouuriers pour reparer le Pont, il en fit cependant faire vn de batteaux, & il manda les Ducs pour leur témoigner auec de grands sermens, qu'il n'auoit aucune part en ce malicieux attentat.

CHAPITRE SEPTIESME.

I. Iean Hayton Docteur Iacobin Anglois de Nation, soustient diuerses propositions scandaleuses à l'Eglise, au Roy & au Royaume de France.
II. Les Princes obligent le Pape de le faire emprisonner.
III. Ses propositions par articles, desaduoüez par ceux de son Ordre.

LEs Deputez de l'Vniuersité de Paris, qui croyoient n'auoir autre chose à faire qu'à fournir de raisons pour répondre aux artifices du Pape, & pour maintenir le party de la cession, trouuerent en mesme temps en Avignon, vn nouueau monstre à combattre dans l'Ordre des Iacobins; qui à cause de sa Robe n'étoit point de leurs amys, & qui comme Anglois étoit ennemy de toute la France. Il s'appelloit Iean *Hayton*, & c'étoit vn Docteur à la verité tres-fameux, mais encore plus impudent, & qui preschoit & dogmatizoit publiquement, & prenoit des conclusions infamantes contre l'honneur du Roy & du Royaume de France, & contre la reputation & la doctrine de l'Vniuersité de Paris; qu'il se vantoit de soustenir contre quiconque oseroit entreprendre de luy prester le collet, & d'entrer en dispute. Nos Ambassadeurs qui en furent auertis, mirent en deliberation ce qu'ils auoient à faire, & quelques vns furent d'auis qu'on ne fist pas semblant d'en rien sçauoir, ny d'y prendre garde, de peur qu'on ne fist diuersion; que cela ne causât quelque obstacle à la principale affaire, & que l'accessoire ne nuisist au capital suiet de la negotiation; mais ils se rendirent à la plus grande voix, qui fut de supplier le Pape de l'emprisonner, & de luy faire faire son procez. Il l'accorda assez librement pour complaire aux Ducs, il permit à nos Docteurs François de visiter cét Emporté pour tascher à le reduire, & il n'en fut que plus obstiné. Il dit impudemment qu'il soutiendroit par tout son dire, & afin qu'on ne pût rien changer aux termes, luy mesme reduisit ses opinions par escrit en forme de Theses, & les voicy dans le mesme ordre qu'il les donna par Acte public.

I. IESVS-CHRIST a aussi véritablement donné les clefs de l'Eglise à vn, cóme il les « a données à l'vnité, & quiconque voudra soutenir le contraire, il est heretique. «

II. Quiconque dit & asseure, que qui que ce soit qui empesche l'vnion de l'Eglise, « est schismatique & digne d'Anathéme, parle trop generalement, & affirme temerairement vne fausseté; mais s'il disoit ainsi, tout homme qui de certaine « science, sans excuse d'ignorance, & sans auoir quelque iuste sujet de differer, « empesche ou differe l'vnion de l'Eglise, est schismatique & digne d'Anathéme, sa « proposition auroit quelque couleur, neantmoins il se tromperoit en diuers cas, & « ne diroit pas verité.

III. La Compagnie qui soûtient en certaine Epistre escrite à l'illustre Roy « de France, & qui commence ainsi, *Christianissimo ac Religionis Orthodoxæ, &c.* « que l'heresie schismatique domine en la maison de l'Eglise, qu'elle est la seule «

Année 1395. dispensatrice des Benefices, qu'elle veille, &, qu'elle a l'œil sur la vacance des Dignitez Pastorales, & plusieurs autres choses deuant & apres, a parlé comme fille de Sathan & mere d'erreur, nourrice de sedition, diffamatrice du » souuerain Pontife & des autres Prelats, & comme infidelle & ennemie de l'Egli- » se. Ces gens là se declarent parties dans cette scandaleuse & méchante Lettre, & » aucun Docteur sage & consciencieux, ne consentira qu'elle soit tolerée, comme » partant d'vne Cabale de personnes mal intentionnées, qui l'ont emporté sur les plus gens de bien; dont ie veux croire qu'il s'y en est rencontré quelques-vns.

» IV. Le Pape ne peut estre forcé par voye de fait de renoncer au Pontificat, ny pa- » reillement estre tenu pour consentant au Schisme en ce qu'il refuseroit la voye de » cession, & quiconque tient & affirme le contraire, est heretique & doit passer pour » tel. Ceux qui ont dogmatizé & diuulgué par le monde qu'on le deuoit contrain- » dre à ceder & à renoncer, & qu'au cas qu'il n'y voulût entendre, qu'on le pou- » uoit declarer consentant au Schisme, & par consequent heretique: ceux là, dis je, » qui ont escrit cela dans leur Lettre ou Libelle, & qui ont choisi cette voye pour » paruenir à l'vnité de l'Eglise, la mettent en voye & la disposent à vn plus » long Schisme, & consequemment ils doiuent plustost passer pour perturbateurs, » que pour zelateurs de son repos, & pour gens bien intentionnez à procurer ladite » vnion.

» V. Ceux qui si hardiment & si mal à propos, ou plustost malitieusement & d'vne » langue empoisonnée du venin de leur cœur, osent dogmatiser des choses si per- » uerses, n'ont autre dessein que de desseruir le S. Pere, & de luy imputer injuste- » ment la diuision de l'Eglise: & en rejettant sur luy le crime de l'Antipapat, ils » font eux mesmes naistre vne heresie dautant plus dangereuse, qu'elle tend à le » faire poursuiure par les Princes de son obedience, qui le doiuent proteger. C'est » pourquoy ils meriteroient d'estre priuez de tous les honneurs & de l'authorité » du Doctorat, & d'estre plus ignominieusement traittez, que ne seroient ceux » qui auroient trahy leurs Roys ou leurs Princes temporels & seculiers.

» VI. Si quelque Prince temporel que ce soit, adheroit ou fauorisoit cette pro- » position ou ces dogmes pernicieux, de dire que le Pape doit estre forcé par voye » de fait à renoncer au Pontificat, ou bien qu'on le deuroit pousuiure comme Schis- » matique & Heretique, il deuroit luy mesme estre priué de sa dignité & de son » domaine, & il en seroit décheu de plein droit.

» VII. Quelque voye que le Pape vueille accepter, quand il deuroit choisir celle » de cession, quoy qu'elle soit contre la Coûtume & la pratique de l'Eglise, il n'a » pour Iuge que Dieu dont il est le Vicaire immediat, sa propre conscience, & son » Confesseur *in foro conscientiæ*, & n'en doit reconnoistre aucun autre mortel: & » quiconque oseroit soustenir le contraire, il deuroit estre reputé heretique & te- » meraire.

Ces conclusions, & la temerité du personnage, apporterent vn grand scandale dans tout l'Ordre des Dominiquains, & comme ils craignoient d'encourir à son sujet l'indignation des Princes, ils ne se contentetent pas de le desauoüer, leur General mesmes accompagné de quelques autres des plus graduez & des plus considerables, vint protester aux Ducs, que bien long d'adherer à ces fausses propositions, qu'ils les auoient toûjours condamnées, & qu'ils ne souhaittoient pas moins qu'eux qu'il en fût chastié.

CHA-

CHAPITRE HVITIESME.

I. *Assemblée des Princes & des Ambassadeurs de France, auec les Cardinaux.*
II. *L'Euesque d'Arras se plaint de l'intention du Pape.*
III. *Ils l'improuuent, & le supplient en vain d'accepter la cession.*
IV. *Qu'ils approuuent par vn Acte authentique.*
V. *Copie dudit Acte.*
VI. *Le Pape refuse audience publique aux Deputez de l'Vniuersité de Paris.*

LE Mardy ensuiuant de la réponse que le Pape donna par écrit il se tint vn Conseil par forme de Conference en la Maison des Cordeliers d'Auignõ, où les Princes & nos Ambassadeurs menerent les Deputez de l'Vniuersité, & où tous les Cardinaux se trouuerent, à la reserue de ceux de *S. Martial*, de *Vergy*, & de *Pampelune*, qui s'en firent excuser sous pretexte de maladie. L'Euesque *d'Arras* Chancelier du Duc de Bourgogne, y fit tout haut la lecture de la Bulle ou Récrit du Pape, & apres qu'ils en eurent tous témoigné beaucoup de surprise, ce Prelat leur fit vne belle & docte Harangue, pour monstrer que les Princes y estoient particulierement greuez en neuf poincts principaux, 1. en ce qu'il ne faisoit plus mention que sur cela il requist le Conseil & le consentement du Roy, comme il auoit fait plusieurs fois auparauant, 2. qu'il disoit auoir choisi cette voye par le conseil & le consentement de ses Freres, & qu'il n'adjoûtoit pas si le Roy l'acceptoit & s'en contentoit, 3. que iamais l'Aduersaire de Benoist ne se resoudroit de se trouuer en aucun lieu qui dependît absolument du Roy, 4. en ce qu'alleguant que les Princes l'auoient requis d'élire la voye de cession, & qu'ils l'en auoient encore tres-humblement supplié : & disant en proposant la voye qu'il desiroit accepter, qu'il n'entend point en choisir vne qui tourne au dommage &c. il sembloit conclure par là, que celle de cession contint tous ces inconueniens, 6. qu'en reprouuant la voye proposée par le Roy, il ne gardoit point l'honneur de sa Majesté ny des Prelats & du Clergé de France, 7. qu'en faisant entendre que les Princes ne luy ont point fait connoistre les moyens de pratiquer la voye de cession, il taisoit sciemment, & s'abstenoit de dire, qu'ils luy ont promis & qu'ils se sont tres liberalement engagez à l'aider à l'executer, pourueu qu'auparauant il y donnât consentement, 8. que lors qu'il disoit que les Arbitres choisis des deux partys examineroiẽt les raisons de part & d'autre, qu'il cherchoit vne voye de discussion qui estoit longue, difficile & perilleuse, 9. que toutes ces raisons n'estoiẽt que pour exclure & pour euiter la voye de cessiõ eleuë par le Roy, & que c'estoit pour cela mesme, qu'il auoit prié tous les Cardinaux là presens de dire de nouueau leurs opinions, dans l'esperance de les obliger à suiure la sienne par cõplaisance. Année 1395.

Apres cela, les Princes ayant conjuré les Cardinaux de ne point celer la verité, & de dire en conscience ce qu'ils pensoient de la voye proposée de la part du Roy, il n'y en eut aucun qui ne dît pour la seconde fois qu'il la falloit suiure : & s'estans separez sur cette resolution, ils furent eux-mesmes le lendemain suplier le Pape à genoux, de l'accepter comme la plus saine & la plus raisonnable. Comme il ne iugea pas à propos de s'opposer à la force de leurs instances, il voulut biaiser, & se contenta de leur dire qu'il n'y auoit rien qu'il ne voulût faire pour la Paix de l'Eglise, mais qu'on luy donnât donc la pratique de cette voye. Neantmoins, comme ils luy eurent reparty, qu'il estoit impossible que cela se fist plus exactement sans qu'il en fût deliberé au Conseil du Roy, & comme ils continuerent de le supplier de leur accorder leur Requeste, il sembla qu'il en eût quelque dessein en ce qu'il ne prit que deux iours de terme, & qu'ayant mandé les Ducs pour les en auertir, il les asseura qu'il esperoit de les renuoyer satisfaits. Les Princes bien contens, creurent aussi bien que les Cardinaux qu'ils auroient enfin ce qu'ils poursuiuoient depuis si long-temps, mais ils ne sçauoient pas

Année 1395.

qu'il ne cherchoit qu'à differer & à lasser leur patience, & cela parut euidemment la veille de la Feste des Apostres S. Pierre & S. Paul, que les Cardinaux l'estans allé voir pour continuer leurs sollicitations, il leur fit voir pour toute conclusion vne nouuelle Bulle confirmatiue de la precedente.

Ils en porterent eux-mesmes la nouuelle aux Ducs, qu'ils furent voir sur leur disner au nombre de dix-neuf, & comme ils témoignerent qu'ils perseueroient toûjours en leur aduis; on leur fit trouuer bon qu'il en fût dressé vn Acte pardeuant vn Notaire, qu'ils promirent tous de signer, & en voicy la teneur.

» Nous tous ensemble & chacun de nous, Cardinaux de la Sainte Eglise Romaine, soubs-signez de nostre propre main en la presente cedule, declarons qu'apres la mort de nostre Seigneur le Pape Clement de bonne memoire, nous nous assemblâmes au Conclaue pour l'Election future, & que voulans, comme nous y sommes obligez, abolir le long & mal-heureux Schisme qui diuise l'Eglise de Dieu, procurer l'vnion de la Chrestienté, & pouruoir en diligence au salut des ames: nous le promismes & iurâmes tous à Dieu sur les Euangiles par nous corporellement touchées, comme il est plus amplement contenu par vn Acte authentique passé audit Conclaue en la forme qui s'ensuit. Nous tous tant en general qu'en particulier, Cardinaux de la Sainte Eglise Romaine, assemblez au Conclaue pour l'Election future, deuant l'Autel où l'on a de coustume de celebrer la Messe commune, promettons pour le seruice de Dieu, pour l'vnité de la Sainte Eglise, & pour le salut de toutes les ames fidelles, & iurons sur les Saintes Euangiles, par nous corporellement touchées, que sans fraude, dol ou machination quelconque, nous nous employerons fidellement & diligemment pour l'vnion de l'Eglise, & pour mettre fin, autant qu'il nous sera possible, au Schisme dont elle pâtit à nostre tres grand regret: Comme aussi de donner aide, conseil, confort & faueur au Pasteur de nous & du Troupeau du Seigneur, Vicaire de Iesus-Christ, qui pour le temps sera, afin de le procurer. Item que nous ne donnerons assistance, ny conseil au contraire, directement ou indirectement, en public ou en particulier, & que toutes les conditions susdites & toutes ces voyes vtiles & commodes pour y paruenir, nous garderons & procurerons de tout nostre pouuoir, sainement, veritablement, & sans dessein, de fraude, d'excuse, ou de dilation, iusques là mesme de ceder le Pontificat; s'il semble expedient à Messieurs les Cardinaux qui sont de present ou qui seront à l'aduenir, ou à la plus grande partie d'iceux, pour le bien de l'Eglise & de ladite vnion. Or comme ainsi soit que nous ayons eleué au Souuerain Apostolat nostre Seigneur Benoist, Pape moderne, qui pour lors estoit du nombre de nos Cõfreres, & qu'on appelloit vulgairement le Cardinal de Lune, nous auons tenu diuers conseils de son commandemẽt pour exterminer ledit Schisme, nous auõs examiné & discuté diuerses voyes pour y paruenir, & nous attestons en bõne foy & sur nos consciences, qu'apres en auoir prudemment & meurement deliberé, nous n'en auons point trouué de plus commode, ny de plus courte pour appaiser vn si grand mal, & pour ramener l'Eglise en vnion, que la voye de cession de l'vne & de l'autre partie contendantes: c'est à sçauoir de la part de nostre Seigneur Benoist XIII. du Pontificat, & de la part de l'Intrus de tout le droit qu'il y pretend, suiuant la propositiõ qui en a esté faite à nostredit Seigneur le Pape au nom du Serenissime Prince le Roy de France Tres-Chrestiẽ, par les tres illustres Princes nos Seigneurs les Ducs de Berry & de Bourgogne ses Oncles, & le Duc d'Orleans son Frere. Nous l'auons comme eux, iugé la plus conuenable & la plus vtile, pour moyenner ladite vnion & la plus agreable à tous les Chrestiens, pour faire cesser le Schisme, & pour rétablir le repos des consciences: & comme telle l'élisons, apres l'auoir dit au Pape, que nous auons conseillé comme lesdits Princes & que nous conseillons encore de l'accepter, & en consequence de ce que dessus nous declarons & affirmons de vouloir demeurer vnis aux intentions du Roy, pour de concert auec sa Majesté, trauailler incessamment aux moyens de pratiquer ladite cession: & pour témoignage de verité nous auons souscrit de nostre main la presente cedule l'an 1395. le....

Iusques-là les Deputez de l'Vniuersité de Paris n'auoient pas fait de grãds progrez, & on en faisoit si peu de cas, que non seulement le Pape ne leur voulut point dõner d'audience publique, mais qu'ils auoiẽt mesmes esté repoussez auec injure,

autant de fois qu'ils s'étoient presentez pour entrer en celles des Ducs, iusques à leur dire que sa Sainteté n'auoit que faire d'eux & de leurs conseils pour gouuerner l'Eglise. Ils en firent souuent leurs plaintes aux Princes, qui promirent enfin de leur moyenner cette Audience; mais ce fut à condition qu'ils leur communiqueroient ce qu'ils auoient à dire: & en effet ayant fait voir vne Lettre, qui contenoit qu'encore qu'ils creussent que la voye de cession estoit la plus sainte, qu'ils n'improuuoient pas absolument les autres; on iugea qu'en ce poinct, comme en quelques autres qui étoient differents, ils deuoient s'accorder entierement à l'intention du Roy, & qu'il falloit supprimer cette Lettre. Sur cette pensée d'estre admis à l'Audience des Ducs, ils se trouuerent à disner auec eux, mais le Pape leur fit encore l'affront de ne les point souffrir, & répondit aux instances des Ducs, que quand il auoit promis de les oüir, qu'il auoit entendu que ce seroit en particulier: & il adjoûta qu'ayans à faire des propositions touchant sa Personne & son Estat, qu'ils deuoient bien estre contens d'estre traittez à l'ordinaire des Deputez des autres Vniuersitez, ausquels on n'a point accoûtumé de donner d'Audiences publiques. Année 1395.

CHAPITRE NEVFIESME.

I. Les Cardinaux blasment les procedez du Pape.
II. Qui retient leur cedule & leur deffend de la signer.
III. Ils se ioignent auec les Ducs pour le fléchir.
IV. Le Pape continuë de les amuser.
V. Le Cardinal de Florence au nom du College le prie publiquement d'accepter la voye de cession.
VI. Il refuse de rendre leur cedule.
VII. Et les Ducs partent d'Auignon sans le vouloir voir.

LE mesme iour, la cedule estant faite & agreée des Cardinaux ils prierent eux mesmes les Ducs d'insister fortement, & de tenir bon contre toutes les raisons captieuses, vaines, & subreptiues de Benoist, au prejudice d'vn Acte solennel, qu'il ne pouuoit sans pudeur nier qu'il n'eût iuré d'accomplir en tous ses poincts deuant & apres son Election, comme six d'entreux protesterent sur le témoignage de leurs propres yeux, de leurs oreilles, & de leur conscience. Ils ne la signerent pas neantmoins pour ce iour, tant pour luy rendre vn dernier respect, que pour faire pareillement vn dernier effort en prenant cette occasion de le voir, comme ils firent tous le premier iour de Iuillet, excepté le seul Cardinal de *Pampelune*, le supliant à genoux, & la plus part mesme la larme à l'œil, de ne plus resister à la voye que le Roy luy faisoit proposer. Il n'en fut que plus obstiné, il soutint auec plus de chaleur que iamais, qu'il étoit mieux intentionné que personne pour l'vnion, il rebattit tout ce qu'il auoit dit sur ce sujet, il fit vn nouueau recit des expediens qu'il auoit adioustez à sa seconde Bulle, il leur enjoignit encore sur les peines ordonnées de droit contre les desobeïssans, qu'ils eussent à se ioindre auec luy, & sur ce qu'ils repliquerent que les raisons du Roy leur sembloient seules efficaces, il s'emporta extrememẽt. Ie veux que vous sçachiez, leur dit-il, que vous étes mes Sujets, & que ie ne suis pas seulement vostre Seigneur, mais que ie le suis de tous les hommes, puisque Dieu les a soûmis à mon authorité, quand il m'a imposée l'obligation de luy en rendre compte. Apres cela il leur demanda cette cedule, & l'ayant leuë auec indignation, il leur dit qu'il n'y auoit rien de plus pernicieux, & qu'aucun d'eux ne fût si osé que de la signer, sous peine de desobeissance & de crime de perfidie.

Il la retint mesme entre ses mains, & au lieu de celle qui auoit esté faite au

Année 1395.

Conclaue, qu'ils luy auoient demandée, il leur donna vne Bulle portant les deffenses à eux faites d'incliner aux propositions des Ducs, qu'il détruisoit absolument; mais il ne laissa pas apres quelques termes d'aigreur de s'adoucir à l'égard de ces Princes, & de dire pour les tenter par le recit qu'on leur en feroit, que s'ils vouloient accepter vne voye si raisonnable qu'estoit la sienne, qu'il les combleroit de plus de biens & d'honneurs que la Maison Royale de France n'en auoit encore receu d'aucun de ses Predecesseurs, & qu'il leur abandonneroit la conqueste & la proprieté de tout le patrimoine que l'Eglise possedoit en Italie.

Tout cela rapporté aux Ducs, ils n'en furent que plus animez, ils répondirent sur ses belles offres, qu'ils étoient plus puissans que luy, & qu'ils n'auoient que faire, ny de sa protection pour de telles entreprises, & ils moyennerent vne Assemblée pour le quatriéme de Iuillet auec les Cardinaux, qui se rendirent chez eux auec les Deputez de l'Vniuersité. Il y fut conclu que le Pape seroit derechef admonesté d'accepter la voye de cession, ou d'accorder l'Audience publique qu'il auoit iusques là refusée, comme aussi que tres-humbles remonstrances luy seroient faites, tant pour leuer, comme injustes, les deffenses par luy faites aux Cardinaux, que pour casser & annuller la derniere Bulle à eux deliurée, comme contraire à l'vnion, & au serment fait entr'eux au Conclaue de son Election. On luy depescha pour ce sujet quelques Seigneurs de France, qu'il n'osa pas mécontenter, & par lesquels il se laissa fléchir à promettre l'Audience le Mardy ensuiuant. Cependant, pour appaiser l'esprit des Ducs, & afin qu'ils vinssent moins preparez à la rigueur, il s'auisa de leur enuoyer vne declaration par écrit, qu'il n'auoit point entendu par les autres cy-deuant données, ny suspendre l'effect de celle qui auoit esté faite au Conclaue non plus que d'y apposer aucune nouuelle condition, ny rien changer qui retranchât de sa force & de l'obligation de la tenir. Elle fut leuë & rebutée sur le champ, comme ne proposant rien que de vague & d'ambigu, comme n'apportant rien d'affirmatif, & toute pleine de negatiues, qui continuoient à broüiller la negotiation.

On reconnut qu'il ne cherchoit qu'à gagner le temps, & il le monstra bien luy-mesme par vne nouuelle prolongation de l'Audience, quand il vid que ce dernier coup n'auoit point porté: mais les Ducs fatiguez de tant de remises malitieuses, & qui d'ailleurs estoient mandez par le Roy pour des affaires d'importance, voulurent, par quelque moyen que ce fût, sçauoir sa derniere volonté, & ils resolurent sans plus differer de le voir le Ieudy. Les Deputez de l'Vniuersité les suiuirent iusques dans sa Chambre, & apres les saluts ordinaires, le Duc de *Berry* qui portoit la parole, le supplia tres-humblement de vouloir mettre fin à cette grande affaire de l'vnion, & de prendre les opinions des Cardinaux qui estoient là presens. Il fit tout ce qu'il put pour s'en dispenser, & comme il vid enfin que toutes ses fuites ne seruoient qu'à les rendre plus ardens, & à redoubler leurs defiances: » En verité de IESVS-CHRIST, leur dit-il, c'est vne » chose bien mal-seante, de vouloir que les Cardinaux donnent leurs sentimens » en public, vous le demandez pourtant auec trop d'instance, ie le veux bien, » qu'ils parlent, mais c'est à condition que ie leur répondray sur le champ, & à vous aussi, s'ils n'ont point d'autre discours à tenir que celuy d'hier & de ces iours passez.

En mesme temps toute l'Assemblée les ayant prié de dire leur sentiment, le Cardinal *de Florence* fit vn grand narré, qu'il adressa au Pape auec toute sorte de respect, de tout ce qui s'estoit passé au Conclaue, & de la maniere dont on proceda pour faire la cedule, & du serment presté par les Cardinaux; adjoûtant qu'on eut plûtost laissé le Siege vacant, que d'élire personne qui n'eût iuré de la garder selon sa forme & teneur, & de l'accomplir entierement. Il adjoûta qu'apres l'élection faite de sa personne, le Pape luy mesme auoit ordonné à tous les Cardinaux, d'aduiser entr'eux aux moyens de faire cesser les malheurs du Schisme, & que les aduis ayant esté partagez entre la voye d'vn Concile general, ou celles de cession, de compromis & de conference, ou de conuention entre les

deux Competiteurs, on choisit par son ordre dix Personnes dans le College, pour de nouueau recueillir & concilier toutes les opinions, qui rapporterent à sa Sainteté que la voye de cession auoit esté iugée la meilleure & la plus expediente. Il remarqua encore que sur la nouuelle de l'Ambassade de France & de l'arriuée des Ducs, le Pape les ayant assemblé pour conuenir entr'eux d'vne voye qui les pût contenter, tous les Cardinaux à la verité conclurent à celle de la conference ou conuention, pourueu qu'elle fût agreable à ces Princes; mais qu'ayans témoigné qu'ils n'en estoient pas satisfaits, & en ayans donné plusieurs raisons suffisantes, qu'ils auoient eux-mesmes approuué celle de cession, laquelle ils estimoient la plus propre pour exterminer cét horrible Schisme. En suitte dequoy il dit que tout le College, à la reserue du seul Cardinal de *Pampelune*, auoit par plusieurs fois conjuré sa Sainteté pour l'honneur de Dieu & pour le respect de la Sainte Eglise, de donner cette gloire au bon-heur de son Pontificat, d'auoir esté le seul moyen de la rétablir en paix, & d'étouffer vn mal dont la trop longue durée dégeneroit en heresie: comme aussi de leur rendre la cedule faite au Conclaue, & de vouloir reuoquer certaines deffenses à eux faites, qui leur estoient injurieuses, & qui faisoient contre leur liberté en cela principalement qu'il leur commandoit en vertu de sainte obedience de l'aider à poursuiure l'execution de la voye qu'il auoit choisie, & qu'il leur deffendoit de signer vn Acte qu'ils auoient accordé aux Ducs. Il soûtint à ce propos que le College auoit toûjours esté en droict, & qu'il y estoit fondé par de bons Priuileges, de deliberer librement & en conscience de tout ce qui concernoit l'Eglise & la Religion, & il le prouua par vn decret auec lequel il finit son discours. Année 1395.

Les Princes fortifiez d'vn suffrage si puissant, continuerent de le suplier auec instance, & de luy representer qu'en s'accômodant à ce conseil, il combleroit son nom d'vne gloire eternelle, qu'il goûteroit encore au Ciel, mais la defiance du present, ny l'esperance de l'aduenir, ne le purent ébranler. Il demeura ferme, & dit qu'il auoit assez fait connoistre son intention, par des declarations qu'il croyoit suffisantes pour les contenter, & qu'il ne croyoit pas qu'en tout ce qu'il auoit escrit, il eût rien fait qui donnât atteinte à la cedule passée au Conclaue: priant derechef les Ducs, de deliberer sur le contenu desdites declarations, sans aucune preoccupatiõ, & selon le zele qu'ils deuoient à l'Eglise. Pour ce qui étoit de rendre la cedule, il s'en excusa, & prit pour raison qu'estant d'opinion contraire à son College, il en deuoit estre le gardien, & d'autant plus qu'elle touchoit sa personne & son Estat; mais il promit d'en donner en temps & lieu vne copie en forme authentique. Quant aux deffenses qu'on demandoit pareillement qu'il leuât, il dit que cela ne regardoit que les Cardinaux, que s'ils y estoient greuez en quelques choses, qu'ils le fissent voir par écrit, & qu'il trouueroit moyen de les satisfaire, quoy qu'il ne creût pas auoir rien fait dont il se deût dédire.

Tout cela n'empescha pas que les Ducs ne le priassent toûjours d'accepter la voye de cession, luy de sa part insista pour celle de conuention, & comme ils luy témoignerent qu'ils prenoient congé de luy, il les pria de faire ses recommandations au Roy. Ainsi finit ce dernier Consistoire; apres lequel, quoy qu'il les en fist solliciter, ils ne le voulurent pas voir dauantage, & reprirent à grandes iournées le chemin de la Cour de France.

CHAPITRE DIXIESME.

I. Recit de l'Ambassade d'Auignon, fait par l'Euesque d'Arras en plein Conseil du Roy.
II. Qui reçoit l'aduis proposé par l'Vniuersité, de deputer aux Princes Estrangers pour l'vnion.
III. La deputation d'Allemagne n'ayant pas reüssy à l'égard des Ecclesiastiques,
IV. Le Roy y enuoye vne Ambassade solemnelle.
V. Comme aussi au Roy d'Angleterre, qui parut bien intentionné pour l'vnion.
VI. Benoist accorde vne nouuelle decime au Roy, pour le regagner.

Année 1395.

LEs Princes estans de retour, le Roy assembla son Conseil en l'Hostel de S. Pol, où se trouuerent tous les Princes du Sang, les Grands du Royaume, & les Deputez de l'Vniuersité, pour entendre le recit de leur Ambassade par la bouche de Messire *Iean Cannart* Euesque d'Arras, qui déduisit en bel ordre toute la procedure, & tout ce qui s'étoit passé, selon qu'il est rapporté cy dessus, sans rien oublier de ce qui fut dit au Pape, & de toutes les finesses dont il vsa pour eluder cette negotiation. Apres luy, les Princes confirmerent tout ce qu'il auoit dit, & le genoüil en terre, ils suplierent le Roy de poursuiure cette affaire à bon escient; ce qu'il leur promit, & il accorda pour le lendemain l'Audience aux Deputez de l'Vniuersité. Le Recteur s'y rendit auec vn bon nombre des plus celebres Docteurs, & celuy d'entr'eux qu'on auoit choisi pour porter la parole, suplia sa Majesté qu'en continuant ses saintes resolutions, il luy pleût de deputer vers le Roy d'Angleterre & les Princes d'Allemagne; pour leur faire entendre son intention & pour les exhorter à la seconder, & à luy mander leurs sentimens. Cela fut aussi tost promis & executé, l'Abbé de S. Eloy de Noyon (*Girard d'Athies depuis Archeuesque de Bezançon*) & Maistre *Gilles des Champs*, fameux Docteur en Theologie, accompagnez de quelques autres Personnages de grand sçauoir, furent enuoyez deuers les Archeuesques de Treues & de Cologne, les Ducs de Bauieres & d'Austriche, & les autres Princes des Estats voisins; mais quoy que leur merite particulier, ioint à celuy d'vne si bonne cause, en promît vn meilleur succez, apres les asseurances que l'Archeuesque de Magdebourg depuis peu venu auprez du Roy, auoit données à sa Majesté, & particulierement à l'égard des Prelats d'Allemagne voisins de la France, il n'y eut que l'Archeuesque de *Cologne*, qui par complaisance aprouuât la voye de cession qu'ils proposerent. Les autres les amuserent de l'esperance d'vne prochaine Assemblée des Princes Ecclesiastiques & seculiers, & comme ils virent que rien ne s'y disposoit, ils creurent sagement qu'il n'y auoit rien à faire, & qu'il valloit mieux reuenir que d'attendre plus long-temps pour auoir la honte de rapporter de mauuaises nouuelles.

Les Deputez de l'Vniuersité qui auoient moins d'exterieur à garder, ne se piquerent pas du mesme poinct d'honneur, ils demeurerent, & se firent si bien considerer des Electeurs Ecclesiastiques & des Princes Germains, qu'ils en receurent toutes sortes de caresses & de ciuilitez. Ils témoignerent à leur retour, qu'ils les auoient laissez dans vne entiere disposition d'entendre à l'vnion, & qu'ils supplioient le Roy de leur enuoyer vne nouuelle Ambassade à cette fin, comme il auoit fait en Angleterre; où il auoit fait passer pour ce sujet Messire

Iean de Vienne Admiral de France, Messire *Guillaume* Vicomte de *Melun*, & l'Abbé du Mont S. Michel, *Maistre Pierre le Roy Normand de nation, Personnage de grand sçauoir & d'vne vertu eminente)* qui furent suiuis de Maistre Iean *Courtecuisse (pareillement Normand & Docteur celebre, depuis Euesque de Paris & de Genéue)* & autres Deputez de l'Vniuersité, choisis entre les plus illustres. Tous ces Princes en effet paroissoient tous portez à l'Vnion, mais ils ne conuenoient pas de sentimens, & chacun auoit sa maniere d'y proceder. Année 1395.

Le Roy d'Angleterre receut ces Ambassadeurs auec beaucoup d'honneur, il leur fit de beaux presens, il entendit fauorablement leurs propositions, & il ne manqua pas, comme il leur auoit promis, d'assembler son Conseil pour y répondre. Il est vray que l'ayans prié de trouuer bon qu'ils pussent conferer auec l'Vniuersité d'Oxfort, qu'il le refusa; mais ce fut doucement & de bonne grace, & quoy qu'il donnât pour excuse, que les Vacations duroient encore, & que la pluspart des Docteurs estoient absens, ce ne fut pour autre raison que parce qu'il sçauoit certainement que cette Ecole estoit merueilleusement passionnée pour le party de l'Intrus de Rome, & qu'il craignoit qu'ils ne s'emportassent dans la deffense de leur opinion. Il leur dit que ce seroit pour vne autre fois & les congedia auec cette réponse. Retournez vers en vous nostre tres-cher Cousin, asseurez le que nous souhaittons l'vnion de l'Eglise auec vne extréme passion, que deuant qu'il soit peu de temps nous assemblerons exprés nostre Parlement pour en deliberer, & que nous ne manquerons pas de luy faire sçauoir ce qui aura esté resolu. Le Pape ne sçauoit pas beaucoup de gré au Roy de tant d'empressement, les bruits de ce grand nombre d'Ambassades l'importunoient fort, & comme il cherchoit tous les moyens de le regagner à luy deuant leur retour, il s'auisa, sans qu'il en fût requis, de le mettre en goust de la douceur de son Pontificat par la concession gratuite d'vne nouuelle decime sur toute l'Eglise Gallicane.

CHAPITRE ONZIESME.

I. Le Roy d'Angleterre enuoye demander en Mariage Isabel de France fille du Roy.
II. Qui agrée la proposition.
III. Copie du traité de Treues & de Mariage.
IV. Et du pouuoir des Ambassadeurs d'Angleterre.
V. Le Roy passe procuration pour ce sujet aux Ducs de Berry, de Bourgogne, d'Orleans, & de Bourbon.
VI. Articles du Mariage.

LE Roy d'Angleterre persistant dans le dessein d'accomplir le Traitté commencé par ses Oncles & ceux de nostre Roy pour le repos des deux Couronnes, il voulut encore le rendre plus ferme & plus inuiolable par le nœud d'vne alliance dans le Sang Royal, & chargea de cette Ambassade les premiers Seigneurs de sa Cour & ses principaux Fauorys, auec pouuoir de proposer son Mariage auec Madame Isabel Fille du Roy. Ils arriuerent sur la fin du mois de Iuillet, & firent vne magnifique & superbe entrée dedans Paris, au nombre de plus de douze cens Gentils hommes; qui furent receus par les plus Nobles de la Cour, & conduits dans les logis qui leur auoient esté preparez; où ils furent deffrayez aux dépens du Roy auec tant de somptuosité, qu'on asseure que la dépense de chaque iour montoit à plus de quatre cens liures tournois. Ils y sejournerent iusques à la fin du mois d'Octobre, & durant le cours de leur negotiation, ils eurent cét honneur d'estre souuent festoyez & conuiez par le Roy, par ses Oncles, par les Princes & les autres Grands du Royaume, qui les regalerent de toutes

Année 1395.

sortes de bonne chere & de riches presens, & les renuoyerent tres satisfaits en toute maniere. Car on leur accorda la confirmation de la Tréue resoluë à la derniere Conference du Boulenois, la fille du Roy leur fut promise pour leur Reyne, & afin de rendre les choses plus asseurées, le Roy leur donna toutes les conditions par écrit, pour les faire ratifier au Roy leur Maistre; de la part duquel ils luy laisserent copie des deux Traittez suiuans, que i'estime dignes d'estre inserez icy pour en conseruer la memoire.

Edoüart *de Norwick* Comte de Rutland & de Corke Admiral, & *Thomas* » Comte *de Nottingham* Mareschal d'Angleterre, Sire de Montbray & de Segrane » & *Guillaume Scrop* Chambellan du Roy nostre Sire, & Seigneur de Man: Sça- » chent tous, qu'ayans égard, & sous l'esperance de voir cesser le cours des tres- » grands & presque innombrables desordres, maux, inconueniens & malheurs, & » la cruelle effusion de sang humain suruenus, comme il est tout notoire, à l'occa- » sion des discordes, dissensions, & sanglantes guerres, qui ont duré depuis si » long-temps entre nostredit Seigneur le Roy & ses Predecesseurs d'vne part, & » tres-excellent & tres-puissant Prince, son Cousin de France & ses Ancestres; & » afin que mieux, plûtost, & plus conuenablement, lesdites parties pussent venir » à vne bonne conuention de Paix & de concorde pour l'aduenir, qui dure en- » tr'eux & leurs Successeurs, par le lien d'vne alliance & d'vne affinité qui nour- » risse & entretienne l'vnion entre les deux Royaumes, maisons, terres & Sei- » gneuries, & entre leurs Sujets, & qui les maintienne en amitié & bonne corres- » pondance, en bannissant toute diuision, haine, & rancœur: il a esté procedé au » traitté & pourparlé de Mariage, de present accordé, & qui au plaisir de Dieu & » de sainte Eglise, sera fait & solennisé, entre nostre Sire le Roy, & tres haute & » tres-illustre Princesse, Madame *Isabel* fille aisnée de sondit Cousin de France. Et » pour ces causes & considerations, comme pour le grand bien, pour le repos & » les commoditez, qui par ce moyen, Dieu aydant, en doiuent ensuiure, non seu- » lement à l'égard desdites parties, Royaumes, Terres, Seigneuries & Sujets d'i- » celles, mais à l'égard de toute la Chrestienté, pour le bien & vnion de l'Eglise » vniuerselle, & pour la confusion des Infidelles ennemis de la Foy Catholique: » nous Comtes & Chambellan susdits, d'vne part, pour & au nom de nostredit » Seigneur le Roy, selon le pouuoir à nous donné par ses Lettres dont la teneur » s'ensuit.

Richard par la Grace de Dieu, Roy d'Angleterre & de France, Seigneur d'Irlande, A tous fidelles Chrestiens qui ces presentes Lettres verront: Salut, & asseurance certaine de la verité de leur contenu. Dés le premier instant de la creation de l'homme, Dieu considera les bons effects du mariage, il les fit connoistre au premier Seigneur du Monde, & voulut qu'il goustât parmy ses autres biens, la ioye de voir continuer son espece en vne longue posterité par la joüissance d'vne conjonction legitime, auec l'aide qu'il luy donna pour viure auec luy, sous l'vnion d'vne dilection sincere, qui fait de deux personnes vn mesme esprit & mesme corps. Et outre qu'il sort ordinairement du lien de cette loyale conjonction, vne procreation d'enfans agreable à Dieu, & vne loüable suitte de lignée & de parenté, laquelle estreint les familles alliées entr'elles, d'vne amitié ferme & solide, qui entretient vn amour reciproque entre les proches, c'est encore vn moyen de reconciliation auec ses ennemis. C'est pourquoy faisans reflexion sur de si grands auantages, nous auons senty en nous l'effect de cette passion, nous auons desiré qu'il pleût à Dieu de nous faire part des fruits & de la grace d'vn Sacrement si saint, & de les répandre sur nous, & en nostre temps sur nostre Estat: & comme entre tous les sujets qui nous ont esté proposez à cette fin, la renommée a fauorisé plus que toute autre Madame Isabel fille aisnée de Monseigneur Charles nostre tres-cher Cousin de France, nous ayant rauy les oreilles du bruit que font en mesme temps, la haute Noblesse de son lignage, & la modestie de ses mœurs, toute ieune qu'elle soit, & quoy que dans vn aage encore fort tendre: nous desirons extrémement, à la loüange de Dieu & pour l'accomplissement des biens cy-dessus, de l'auoir pour femme & pour compagne de grandeur & d'habitation en l'vne & l'autre vie. C'est pourquoy nous confians pleinement de la fidelité, loyauté, prudence, & circonspection de nos tres-chers

Cousins

Cousins Edoüart *Comte* de Rutland, Thomas *Comte Maréchal* de Nortingham, *&* Guillaume Scrop, *nostre Chambellan, & d'vn chacun d'eux, nous les auons choisis, pour en nostre nom contracter les épousailles par paroles de futur, ou le Mariage par paroles de present auec ladite Dame, en telle maniere qu'il se pourra de droit faire plus conuenablement & auec plus de bien-seance, & pour la constituer nostre fiancée ou femme épousée, ou pour proferer les paroles de fiançailles ou d'épousailles, & consentir pour nous, & receuoir & accepter reciproquement le consentement de ladite Dame. Comme aussi pour traitter auec ses Procureurs, parens & amis, de sa dot, & du Doüaire, & donation en faueur des Nopces, & de tous les engagemens & des asseurances necessaires en cette partie, & mesme de la qualité & quantité d'iceux, du terme, du lieu, & de la maniere du payement, du temps dudit futur mariage, & des dépenses de ladite Dame & de son entretien par ses parens & amis iusques audit temps; & pareillement pour conuenir du lieu, du temps & aux dépens de qui, & auec quel équipage ses parens nous la deuront enuoyer. Lesquels accords & conuentions ainsi faits, ils en donneront quant à nous toute sorte de seureté honneste & legitime, ils les confirmeront en nostre nom, & audit nom demanderont pareille asseurance, stipuleront, receuront, & iureront sur nostre salut, que le contract ainsi passé nous ratifierons, sans qu'ils nous soit loisible de reuoquer le pouuoir à eux donné, ny de rien faire ou rien procurer, qui pût estre cause que l'accord ainsi arresté, ou la deuë consommation d'iceluy, au cas qu'il en eut esté conuenu, comme dit est, par lesdits Procureurs ou l'vn d'eux, ne sortissent leur entier effect. Comme aussi pour demander la seureté deuë & suffisante, aux parens & amis de ladite Dame Isabel, qu'elle demeurera ferme en sa promesse d'executer ledit Contract sans en façon quelconque varier: & generalement pour faire exercer & expedier toutes & vne chacune chose qu'ils iugeront à propos ou necessaire pour l'affaire cy-dessus & tout ce qui en depend, selon que la nature & la qualité dudit Traitté le peut requerir & permettre, & tout ainsi que nous ferions & pourrions faire, si presens y étions en personne; sans que pour ce ils ayent besoin d'vn ordre ou mandement plus special: nous auons, comme dit est, lesdits Edoüart, Thomas & Guillaume, & vn chacun d'eux par soy* & insolidum, *fait & faisons, ordonnons, créons, & constituons par ces presentes, nos vrays, legitimes, & certains Procureurs, & Ambassadeurs speciaux, & iceux nos Procureurs & Ambassadeurs, & chacun d'eux, releuons & indemnisons expressément par la teneur de ces presentes, de la charge & obligation de demeurer cautions de tout le contenu en ces Lettres; lesquelles pour plus grand témoignage de verité nous auons fait dresser, & icelles seeller de nostre Seau. Donné en nostre manoir de Chienelangely le trentiéme de Decembre 1395. & de nostre Regne le 19.*

Année 1395.

Et nobles & puissans Princes les Ducs de *Berry*, de *Bourgogne*, *d'Orleans* & de *Bourbon*, Oncles & Freres de sondit Cousin de France, d'autre part, fondez de procuration, & en vertu des Lettres du pouuoir à eux donné dont la teneur s'ensuit.

CHarles par la Grace de Dieu Roy de France, A tous ceux qui ces presentes Lettres verront: Salut. L'alliance par Mariage ordonnée par le Souuerain Autheur de toutes choses entre ses premieres creatures, & dans le premier temps de leur creation, n'a pas seulement esté cause de la propagation legitime du genre humain, & de la durée du monde, elle a encore seruy à l'entretenir en concorde & en vnion, & a tres souuent & tres facilement changé les ressentimens & les haines en passions d'amour & d'affection, & fait succeder aux maux de la guerre les douceurs de la Paix. C'est pourquoy ayans égard au desir du Serenissime Prince nostre Cousin Richard Roy d'Angleterre, qui nous a n'agueres fait sçauoir par vne solemnelle Ambassade, qu'il auroit souhaitté de contracter alliance, & de s'vnir par le lien du mariage auec Isabel de France nostre tres-chere fille aisnée, encore qu'elle n'ait pas encore atteint l'aage de puberté, nous y auons volontiers entendu, & fait traitter de cette affaire entre nos Deputez de part & d'autre, qui auroient sur ce sujet dressé & redigé quelques articles. Et comme il y a lieu d'esperer en celuy qui est la source de tous les biens, que si ce Traitté s'accomplit heureusement, nos sujets de l'vne & de l'autre part iouïront

Année 1395.

à l'aduenir d'vne parfaite Paix & prosperité, dont les fruits se répandront sur tout le monde Chrestien: desirans d'apporter tout ce qui est de nostre pouuoir pour fauoriser le succez d'vne affaire si importante; sur l'aduis qui nous a esté donné, que nostredit Cousin nous depute derechef pour la conclure & terminer ses Ambassadeurs solennels & Procureurs speciaux: Nous faisons à sçauoir, que nous confians à bon droit, entierement, pleinement, & tres sincerement en nos tres-chers Oncles & Frere, Iean Duc de Berry, *Philippe Duc* de Bourgogne, Loüis *Duc* d'Orleans, *&* Loüis *Duc* de Bourbon, *& esperans que par leur bon conseil, comme estans si prochainement alliez & de mesme sang que nostredite fille, cette negotiation se pourra, Dieu aidant, heureusement acheuer, iceux nos Oncles & Frere, ou les trois ou deux d'entr'eux* in solidum, *faisons, constituons & ordonnons par ces presentes, nos vrays & certains Procureurs, Agens & Messagers speciaux par ces presentes, & à eux ou aux trois ou aux deux d'entr'eux, donnons, attribuons, & accordons, plein pouuoir & mandement special, pour traitter en nostre nom & de nostredite fille aisnée, ses fiançailles par paroles de futur, ou son Mariage par paroles de present, auec les susdits Ambassadeurs & Procureurs de nostredit Cousin, en son nom & pour luy, selon qu'il se pourra de droit faire plus commodément, & plus conuenablement, & qu'il sera entr'eux conuenu & accordé: comme aussi de prononcer par eux, audit nom, les paroles des épousailles à futur, ou de Mariage de present, dont ils seront requis, de la part de nostredit Cousin, & de donner consentement, & receuoir & accepter celuy de nostredit Cousin, au nom de nostredite fille, & en suitte traitter auec ses Procureurs, du Doüaire, de la donation à cause de Nopces, de la dot & des arrhes qu'il faudra constituer, & generalement regler tout ce qui sera à faire, la qualité & quantité du tout, les termes, les lieux, & les manieres de payer & de satisfaire occasions, le temps que nostredite fille aura à demeurer auec nous, ou & quand, aux dépens de qui, & auec quel équipage, l'on la luy deura enuoyer en Angleterre. Lesquelles choses ainsi traittées & accordées entre nosdits Oncles & Frere, ou les trois ou deux d'iceux, & lesdits Procureurs & Ambassadeurs de nostredit Cousin, en tant qu'elles nous touchent, nous leur donnons toute authorité legitime & honneste de confirmer en nostre nom; à condition de tirer mesme asseurance desdits Procureurs & Ambassadeurs de nostre Cousin, & de stipuler auec eux, que si, Dieu aidant, le Contract s'acheue, il ne s'en departira aucunement, & enfin de faire gerer & agir dans cette affaire, & en tout ce qui en dépend, selon qu'ils iugeront necessaire ou à propos, & que desire la qualité d'vn Traitté de cette importance, comme nous mesmes ferions & pourrions faire, si presens y estions en personne, & sans qu'il soit besoin d'aucun ordre ou mandement plus special. Promettans en foy & parole de Roy, d'auoir agreable, de ratifier, & de garder fermement à perpetuité, tout ce qui par nosdits Oncles & Frere, les trois ou deux d'iceux,* in solidum, *aura esté fait, geré, accordé, promis & procuré en ladite affaire, en chacun de ses poincts & articles, sans venir à l'encontre ny rien changer: comme aussi de faire ratifier à nostredite fille & par icelle auoir agreable ledit contract, s'il arriue qu'il soit conclu, quand elle sera paruenuë en aage de puberté, & de non reuoquer en aucuns temps nosdits Procureurs, ny le pouuoir à eux par ces Lettres attribué. Et pour les assister, & pour faire ce qu'ils ordonneront durant le cours de cette negotiation, nous voulons que nosdits Oncles & Frere, puissent appeller & faire venir deuers eux, tant & tels qu'il leur plaira, des gens de nostre Conseil; ausquels nous mandons & commandons de leur obeïr en cela comme à nous mesmes; en témoin dequoy nous auons fait mettre nostre Séel à ces presentes. Données à Paris le 29. d'Octobre 1395. de nostre Regne le seiziéme.*

» Auons fait les épousailles de nostredit Seigneur le Roy & de ladite Madame Isabelle fille aisnée de sondit Cousin de France, & nous susdits Com» tes & Chambellan, au nom de nostredit Seigneur le Roy, & en vertu du » pouuoir cy-deuant rapporté, auons accordé, promis & iuré, accordons, » promettons, & iurons, que nostredit Seigneur prendra ladite Madame Isa» bel à femme & épouse, sous le lien de la foy conjugale, & des à present, pour luy & en son nom, & en vertu de nostredit pouuoir, l'épouserons par paroles de » present. Moyennant quoy les Ducs dessusnommez, pour & au nom de son

Cousin de France, & de ladite Madame Isabel, leur Niéce, ont accordé & promis, accordent & promettent, que ladite Madame Isabel prendra pour mary, & dés à present épousera nostredit Seigneur Roy, par paroles de present, en la personne de nous Comtes & Chambellan; les dispenses sur ce necessaires ayant esté obtenuës de part & d'autre.

Année 1395.

Item que sondit Cousin de France, en contemplation dudit Mariage, & en faueur de madite Dame & des enfans qui naistront de la presente alliance, & de leurs descendans, donnera & payera à nostredit Seigneur le Roy, ou à son certain mandement, la somme de huit cent mille francs d'or du prix qu'ils sont à present en France, & selon la qualité du marc d'or aujourd'huy courant, dont il deliurera trois cent mille francs lors de la reception de l'anneau pour gage de Mariage, & de la celebration d'iceluy, & cent mille francs à la fin de l'année que les Nopces auront esté solemnisées, & les autres années en suiuant vne somme de cent autres mille francs, iusques au parfait & entier payement desdits huit cent mille francs. Lesquels sondit Cousin de France donnera à sa fille pour toute la part qui luy pourroit competer, tant és successions de ses pere & mere, que pour tous autres droits, quels qu'ils soient, qu'elle & ses enfans, ou leurs descendans & ayans cause pourroient demander, reclamer ou pretendre, tant en meubles qu'en heritage, au Royaume de France, ou autre part; bien entendu neantmoins, que cela ne tourne à aucun prejudice à nostre Seigneur le Roy ou à ses Successeurs, ou leurs ayans cause, en ce qui touche le droit & le differend qu'il debat à present, & que sondit Cousin maintient au contraire pour soy & pour ses Successeurs. Moyennant quoy, aussi-tost que ladite Dame aura acheué sa douziéme année, icelle par l'authorité de nostredit Roy, renoncera à tous lesdits partages, successions & autres droits quelconques qui luy pourroient competer & à ses descendans, & quant à ce, ledit Seigneur l'authorisera, sans autre condition, & sans aucun retardement, en la meilleure & plus seure maniere que faire se pourra. Et nous Comtes & Chambellan, és noms que dessus, auons promis & promettons, que le Roy nostredit Seigneur, authorisera ladite Madame Isabel, si tost qu'elle aura atteint sa treiziéme année, & qu'elle sera requise de ladite renonciation; qu'il luy fera donner en la meilleure forme que faire se pourra. Pourueu toutefois, que cela ne puisse prejudicier au Roy nostredit Seigneur & à ses Successeurs, pour le droit & pretension qu'il a de present, & sondit Cousin au contraire, pour soy & pour ses heritiers: reserué aussi à ladite Madame Isabel, les droits qui luy pourroient écheoir sur quelques terres hors du Royaume de France, à cause de la tres-noble Dame sa Mere, dont elle pourra heriter par droit de succession, nonobstant ladite renonciation.

Item, les Ducs promettent & accordent és noms que dessus, & nous Comtes & Chambellan pareillement, esdits noms, accordons & promettons, que si apres la celebration de ce Mariage, nostre Sire le Roy decedoit sans en laisser enfans, & si ladite Dame le suruiuoit, elle estant encore sous l'aage de douze ans, en ce cas la somme de cinq cent mille francs, ou ce qui auroit esté payé des huit cent mille, outre les trois cent mille, sera rendu & restitué à ladite Dame Isabel: comme aussi, s'il arriuoit qu'elle partît de ce monde sans enfans de ce Mariage, & que le Roy nostre Sire la suruesquit, pour lors il seroit obligé de rendre à sondit Cousin de France ou à son Successeur, ou au mandement d'iceluy, la somme de quatre cent mille francs, ou ce qui déja auroit esté payé de ladite finance de huit cent mille francs, outre les quatre cent mille: & à faire les restitutions susdites ausdits cas, ledit Seigneur Roy s'obligera, & nous Comtes & Chambellan, en la qualité que dessus, l'y obligeons, luy, ses heritiers & Successeurs, & tous leurs biens meubles & immeubles, presens & à venir.

Item s'il arriuoit que ladite Madame Isabel decedât auparauant le Roy nostredit Seigneur, & que de ce Mariage ne restassent que des filles sans aucun hoir masle, & que nostredit Seigneur eut des enfans masles d'vn autre lit, consideré qu'il n'est point dit qu'aucune restitution fût faite aux filles s'il en naissoit, & si la succession de la Couronne d'Angleterre deuoit appartenir

Année 1395.

à vn hoir masle ; en ce cas nostredit Seigneur le Roy sera tenu de les pouruoir, & pouruoira en effect icelles filles honorablement, selon leur estat, & selon qu'il appartient à des filles de Roy.

» *Item* pour exclure tout sujet de querelle & de discorde à l'aduenir, tous les » enfans masles ou femelles procreez de ce mariage, ny leurs descendans, ne pour- » ront pretendre aucun droit de succession ou autre quelconque au Royaume de » France, ny en la dignité d'iceluy ; presupposé mesmes qu'ils fussent les plus pro- » ches d'extraction : & dés à present, nous Comtes & Chambellan, és noms que des- » sus, auons promis & promettons, que nostre Roy promettra & s'obligera pour » soy & ses heritiers, que sur cela il ne fera iamais aucune action ny demande en » quelque maniere que ce soit, bien entendu que cela ne tourne au prejudice de » nostredit Roy & de ses Successeurs, quant à son droit & à sa pretension qu'il » maintient à present de son chef, & sondit Cousin de France au contraire pour » luy & pour ses heritiers.

» *Item* aussi-tost apres la solemnité de ce Mariage, ladite Dame Isabel aura ac- » quis & acquerera sa dot, ou le reuenu de vingt mille Nobles d'Angleterre par an, » dont elle iouïra paisiblement, & en pourra faire & disposer à sa volonté. Le- » quel doüaire ou reuenu luy sera assigné, pour le toucher par ses mains auec » toute la liberté que Reyne d'Angleterre ait iamais eu pour iouïr d'vn pareil » bien. Et si le Roy nôtre Seigneur decedoit, icelle encore viuante & ayant l'aage » de vingt deux ans, elle iouïra sa vie durant dudit doüaire ou pension annuelle, à » condition toutefois qu'elle ne se remariât point ailleurs ; supposé qu'elle eut sa » demeure en France, & supposé aussi, ce que Dieu ne vueille, que la Guerre du- » rât entre nostre Roy, & son Cousin de France, ou leurs Successeurs.

» *Item* lesdits Seigneurs Ducs de Berry, de Bourgogne, d'Orleans & de Bour- » bon, au nom de leur Seigneur, ont promis pour ladite Dame, qu'étant parue- » nuë à l'aage de dix ans, elle consentira audit Mariage, & qu'au cas qu'elle se re- » fusât, sondit Cousin de France ne remanderoit à nostre Roy & ne pourroit rien » retirer de ladite somme de huit cent mille francs ; mais au contraire, seroit tenu » de la payer, pour tourner au profit du Roy nôtre Sire. Comme pareillement, si » de la part de notredit Seigneur, ce Mariage demeuroit non accomply, nous » Comtes & Chambellan susdits, accordons, voulons, & consentons, qu'il soit » tenu de rendre à sondit Cousin au à son successeur, ou à leur certain Enuoyé, la- » dite somme de huit cent mille francs, ou ce qui d'icelle auroit esté déja receu, & » auec cela, de payer à sondit Cousin ou à son Successeur, autres huit cent mille » francs, de laquelle somme on est conuenu tant pour les dommages & interests, » comme pour les frais & dépenses necessaires faites en la poursuitte de cette » affaire.

» *Item* pour plus grande seureté de ce que dessus, nostre Roy s'obligera, & fe- » ra obliger les plus proches de son Sang, qui donneront leurs Lettres en forme » suffisante, qu'en cas qu'il arriuât faute du Roy nostredit Seigneur, auparauant » la consommation dudit Mariage, Madame Isabel demeurera franche & libre de » tout empéchement, tant de l'obligation dudit Mariage, que de toute autre rai- » son, & sera renduë & restituée à son pere ou à son Successeur, auec tous ses » biens, meubles, immeubles & ioyaux, de plus, s'il arriuoit mesme, que nostre » Roy mourût apres la consommation dudit Mariage, ladite Dame, si ainsi luy » plaisoit, pourroit retourner en France, & porter auec soy ses biens, meubles & » ioyaux, & ne pourroit en façon quelconque en estre retenuë ny empeschée.

» *Item* il a esté conuenu que le Pere de ladite Dame, sera tenu de l'habiller, de » la parer de ioyaux, & de la faire conduire & accompagner à ses propres cousts & » dépens, honorablement & selon sa condition, iusques à Calais, où nostre Roy » la receura comme il doit. Lesquels traittez, accords, promesses, articles, & au- » tres choses cy-dessus enoncées, lesdits Ducs de Berry, de Bourgogne, d'Or- » leans, & de Bourbon, pour & au nom de leurdit Seigneur, & en vertu du pou- » uoir icy inseré ont fait, & nous Comtes & Chambellan susdits, au nom du Roy » nostre Sire, & en vertu de nostre pouuoir pareillement icy rapporté, auons fait,

ratifié, agreé, accordé & promis par nos sermens, & par la teneur des presentes, lesdits Ducs de Berry, de Bourgogne, d'Orleans & de Bourbon, és noms que dessus, veulent mutuellement & consentent, accordent & promettent, comme aussi nous Comtes & Chambellan, voulons, consentons & accordons que toutes les choses susdites soient executées & accomplies, & sortent leur plein & entier effect de poinct en poinct, sans aucune infraction, & sans qu'on puisse rien dire ou alleguer au contraire; sous quelque couleur, pretexte ou occasion que ce soit, tacite ou expresse, soit dés maintenant ou pour l'aduenir, & promettons que nostredit Seigneur & son Cousin de France, auront agreable, ratifieront pour eux & leurs Successeurs, & feront garder & accomplir entierement & pleinement, tout ce que dessus, & pour plus grande seureté & confirmation, s'obligeront pour eux & leurs heritiers & Successeurs, & tous leurs biens meubles & immeubles, presens & à venir, sous quelque Iurisdiction qu'ils soient situez, & où qu'ils se puissent trouuer. Lesquelles choses aussi, lesdits Ducs de Berry, de Bourgogne, d'Orleans & de Bourbon, en ladite qualité, & nous respectiuement, Comtes & Chambellan, nous sommes obligez & nous obligeons sous l'hypotheque de tous nos biens, de faire accepter, & accomplir en toutes leurs parties, & d'en faire donner toutes Lettres necessaires par nostredit Seigneur le Roy & son Cousin de France, seellées de leurs Seaux & en forme d'Acte public, si besoin est, en la meilleure & plus seure façon & maniere que faire se pourra, toutesfois-&-quantes qu'ils en seront requis; en témoignage dequoy nous Comtes de Rutland & de Nortingham, & Chambellan susdits, auons apposé nos Seaux à ces Lettres, faites & accordées à Paris le neufiéme iour de Mars 1395.

Année 1395.

CHAPITRE DOVZIESME.

Copie du Traitté de Tréues conclud auec le Mariage.

ON fit le Traitté de la Tréue separément de celuy du Mariage & le voicy tel qu'il fut passé entre les mesmes Princes & Seigneurs.

Edoüart de Norwick Comte de Rutland & de Corke, Thomas Comte de Nottingham, Maréchal d'Angleterre, Sire de Mowbray & de Segrane, & Guillaume Scrop, Chambellan du Roy nostre Sire, Seigneur de Lisle de Man: A tous ceux qui ces presentes Lettres verront, Salut: comme ainsi-soit que pour l'honneur de Dieu, & pour éuiter auec l'effusion du sang humain, l'occasion de retomber dans les maux & dans les dommages irreparables qui sont suruenus au temps passé, au sujet des longues guerres, & afin que les fidelles Sujets du Roy nostre Sire, puissent viure & demeurer dans la ioüissance des douceurs & de la tranquillité d'vne bonne Paix sous son obeïssance, sa Majesté ait depuis longtemps tenu & fait tenir plusieurs Conseils auec meure deliberation, & procuré diuerses Assemblées entre ses Deputez & ceux de son Aduersaire de France, pour conclure cette Paix ou du moins quelque longue Tréue. Et comme dés l'an 1390. il ait à cette intention enuoyé en Picardie, les tres-excellens & tres-puissans Princes, nos honorez Seigneurs les Ducs de *Lanclastre* & de *Warwick*, auec pouuoir suffisant de s'aboucher, & de traitter desdites affaires de Paix ou de Tréue, auec illustres & puissans Princes les Ducs de *Berry* & de *Bourgogne*, Oncles de sondit Aduersaire de France, & de luy pareillement authorisez; auec lesquels en vertu desdits pouuoirs ils auroient commencé, confirmé & accordé Tréues generales par Mer & par Terre pour nostredit Seigneur le Roy, son Royaume, Terres, Domaines, & Sujets, tant deçà que delà la Mer, à commencer le iour de S. Michel à Soleil leuant 1393. pour finir au mesme iour 1398. comme il paroist par les Lettres sur ce faites par nosdits Seigneurs, iurées & confirmées par ledit Roy nostre Sire, en presence des gens & des enuoyez de sondit Aduersaire pour ce établis, & par les Lettres desdits Seigneurs Ducs de Berry & de Bourgogne, iu-

Année 1395. rées & confirmées par fondit Aduersaire de France, en presence des Gens & des Enuoyez du Roy nostredit Seigneur, & pour ce de sa part établis : nostredit Seigneur continuant en ce bon propos, nous ayant depuis commis, nous Comtes & » Chambellans susdit, & ordonné pour certains traitez de Mariage & de continua- » tion & prolongation de ladite Tréue, auec authorité suffisante, comme il paroist » par ses Lettres de procuration dont la teneur s'ensuit.

Richard, par la grace de Dieu Roy d'Angleterre, & Seigneur d'Irlande, A tous ceux qui ces presentes Lettres verront : Salut. Nous faisons à sçauoir, que pour euiter l'effusion du sang Chrestien, & les malheurs & dommages irreparables, qui par le fait & à l'occasion des guerres meuës entre nous & nostre Aduersaire de France, pourroient s'ensuiure à l'aduenir, comme il est arriué par le passé, & desirans en venir à vne bonne Paix auec nostredit Aduersaire, qui remette nos Sujets en repos & dans vne douce & agreable tranquillité; nous confians pleinement des sens, fidelité, bonne conduite, & discretion de nos tres-chers Cousins Edoüart Comte de Rutland, Thomas *Comte Maréchal de* Nortingham, *&* Guillaume Scrop *nostre Chambellan, iceux auons ordonné & commis, ordonnons & commettons, pour de nostre part, & au lieu de nous, s'assembler auec les Oncles & autres Deputez de nostredit Aduersaire, ayans de luy pouuoir suffisant, sur les affaires qui s'ensuiuent, en tel ou tels lieux qu'ils iugeront à propos de choisir pour le fait dudit Traitté de paix. Et par ces presentes, auons donné & donnons à nosdits Deputez, plein pouuoir, authorité, & mandement special, de s'aboucher, traitter, composer, transiger, pacifier, & pleinement & finalement accorder, & moyenner vne bonne Paix, sur tous les debats, contentions, questions, guerres, querelles & discordes, meuës & à mouuoir, auec tous les articles, & circonstances, incidens, consequences, dependances, & appartenances d'icelles, entre nous, nos Royaumes, Sujets, & Seigneuries, amis, alliez & confederez, aidans & adherans, quels qu'ils soient, tant deçà que delà la Mer, d'vne part, & nostredit Aduersaire, ses Sujets & Seigneuries, amis, confederez, aidans & adherans, quels qu'ils soient d'autre part, & sur tout ce qui sera à traitter, composer, transiger, pacifier, & accorder, pour nous & de nostre part, auec les Procureurs & Commis de nostredit Aduersaire, ayans pouuoir & authorité suffisante : comme aussi de promettre & asseurer par foy & serment, sur les Saints Euangiles de Dieu, & iurer sur nostre ame, & de donner sur ce, & sur tout ce qui en dépend, toutes sortes d'asseurances, cautions, promesses, obligations & Lettres seellées, telles & en telle nombre que besoin sera & qu'ils iugeront à propos : toutes lesquelles procedures nous voulons sortir leur plein effect, & auoir la mesme vigueur & fermeté, que si nous les auions faites en personne : & pareillement de faire, executer, expedier, & accomplir de poinct en poinct, tous les articles qui seront accordez pour nous & de nostre part sans aucune fraude ou malengin, comme nous ferions si presens y estions en personne : & mesme de faire mettre à execution tous autres articles, qui en quelque façon pourroient competer à l'accomplissement dudit Traitté de Paix, de quelque nature qu'ils soient ; supposé qu'en cette partie ils fussent requis d'vn autre & plus special mandement. Ayans de plus donné pouuoir entier à nosdits Deputez, & mandement special quant à ce, d'accorder & receuoir vne Tréue de vingt-huit ans, à commencer à la fin de la presente suspension d'armes, & sous la mesme forme & condition; promettans fidellement, & en bonne foy & parole de Roy, de ratifier & auoir agreable, tout ce qui par lesdits Commissaires sera fait en nostre nom, en toutes & chacune les choses susdites, d'en donner toutes Lettres confirmatiues seellées de nostre grand seau, & de les faire executer en tant qu'en nous sera, sans aucune fraude ou malengin. Et toutes les choses susdites nous promettons, sous la caution & obligation de tous nos biens presens & à venir, sans que iamais nous puissions en ou hors iugement, rien alleguer, dire, ou proferer à l'encontre. Donné & scellé de nostre grand Seau en nostre manoir de Chisteruelangely le trentiéme du mois d'Octobre l'an 1395. & de nostre regne le dix neuf.*

Et ledit Aduersaire de France ayant donné ausdits Ducs la mesme commission & charge de traitter de ladite affaire, pour luy & en son nom, comme il appert par les Lettres suiuantes, iustificatiues de leur pouuoir.

CHarles par la Grace de Dieu Roy de France, A tous ceux qui ces presentes Lettres verront: Salut. Nous faisons à sçauoir, que pour l'honneur de Dieu, & pour euiter l'effusion du sang Chrestien,&c.(C'est la mesme chose mot à mot que la procuration du Roy d'Angleterre cy-deuant rapportée, iusques à la conclusion suiuante) *en témoin dequoy nous auons fait apposer nostre Séel à ces presentes. Données à Paris le 3. iour de Mars 1395. & de nostre Regne le seiziesme.* Année 1395.

Nous faisons à sçauoir qu'en vertu desdits pouuoirs, respectiuement donnez de part & d'autre, pour les causes cy-dessus rapportées,& afin que la Chrestienté puisse mieux estre secouruë contre les mauuais desseins,& contre les entreprises des Infidelles, qui tâchent en plusieurs endroits de la détruire, & afin aussi que nostre Sire le Roy, & son Aduersaire de France, nous & les autres Seigneurs de l'vne & de l'autre Nation,puissions d'autant plus facilement trauailler & vacquer à ce que nostre Sainte Mere l'Eglise, qui à nostre grand regret est depuis long-temps diuisée,soit remise & rétablie dans vne parfaite vniõ,& iouïsse d'vne veritable paix. Nous Edouart,Thomas, & Guillaume, Comtes & Chambellian dessusdits, pour & au nom de nostredit Seigneur le Roy, auons consenty, promis, & accordé, consentons, promettons & accordons,Tréues generales par mer & par terre, pour nostredit Seigneur le Roy & ses Successeurs Roys d'Angleterre, son Royaume, terres, Seigneuries, & Sujets, pour le Roy *des Romains*, le Roy *de Portugal*, le Duc *de Gueldres*, & Iean *des Isles* pour le Duc & le *commun de Gennes*,& pour ledit Monsieur *Guillaume Scrop* Sire de l'Isle de Man, confederez de nostredit Seigneur, & leurs Successeurs, Royaumes, terres, Seigneuries & Sujets,par mer & par terre,tãt deça que delà. Lesquels Alliez & Confederez donneront asseurance, & ratifieront lesdites Tréues chacun endroit soy, dans les termes & iours cy apres prefix, dans lesquels lesdites Tréues sont ordonnées à commencer & auoir leur vertu, ou plustost, si faire se peut, en bonne forme, sans fraude ny malengin, à l'égard dudit Aduersaire de France, ses Successeurs, son Royaume, ses terres, Seigneuries & Sujets, comme aussi du Roy de *Castille* & de Leon, de *la Duchesse de Brabant*, du Duc & *commun de Gennes*, du Roy *des Romains*, de l'Aduersaire *d'Escosse*, du Roy *d'Arragon*, & du Roy *de Nauarre*, du Comte de *la Marche* d'Escosse & des Seigneurs de L'isle *de Man*, Confederez dudit Aduersaire, leurs Successeurs,Royaumes terres,Seigneuries & Sujets: Lesquels Confederez,de leur part obserueront aussi fermement lesdites Tréues,& en donneront asseurance chacun en particulier dans les terme & iour que dessus,pour 28. ans, à commencer le iour de S. Michel 1398. à soleil leuant, que la derniere suspension doit expirer, & à finir le iour de S. Michel 1426. & auons promis & iuré sur l'ame de nostredit Seigneur Roy, en vertu du pouuoir à nous par luy donné, qu'il tiendra & gardera, fera tenir & garder ladite Treue, bien & fidellement, tant par mer que par terre, en tous les lieux, Prouinces, & terres, appartenans à sondit Aduersaire de France,& à ses Alliez cy-deuant nommez,& à leurs Sujets. Et promettons en nostre propre & priué nom que de toute nostre puissance, nous garderons & tiendrons cette abstinence de guerre, & la ferons tenir & garder selon tous les Articles cy-apres contenus, & le mesme feront les Confederez des deux partys,s'ils en veulent iouïr,ou bien en leur nom leurs Lieutenans & Procureurs, ayans d'eux pouuoir suffisant, en leur absence.

Durant lesdites Tréues cesseront, & nostre Sire le Roy fera cesser, par soy & par ses Sujets,comme feront aussi ses Confederez par eux & leurs Sujets vniuersellement & generalement, toutes prises & detentions de personnes, biens, chasteaux, villes closes, forteresses, & autres lieux, toutes incursions, pillages, embrasemens & combustions, demolitions de maisons & de murailles, arrachement d'arbres fruitiers ou autres, & enfin tout acte d'hostilité, par tous les Royaumes terres & Seigneuries dudit Aduersaire de France,ses Sujets & Alliez,deça & de là la mer,sans qu'on puisse prendre occasion & sujet quelconque pour raison du Schisme de l'Eglise, & sans aucune fraude ou malengin.

Item pourront, dans le temps desdites Tréues, tous Sujets dudit Aduersaire de France & de ses Alliez, aller, venir, & acheter toutes sortes de Marchandises;

Année 1395.

pourueu qu'elles ne soient point deffenduës, comme sont les armes, Iauelots, munitions des places, & autres semblables choses qui sont offensiues & propres à faire inuasion, & trafiquer librement par Mer & par Terre, & enfin faire toute sorte de commerce & d'autres affaires en toute seureté, dans les Royaumes, terres & Prouinces du Roy nostre Sire, & de ses Confederez ; à condition neantmoins, que pour ce faire ils n'auront autres armes qu'vne épée & vn coûteau, moyennant quoy ils ne pourront estre arrestez ny molestez, sous pretexte de represailles, de recaption ou de contrecaption, en payant neantmoins les anciens droits & Coustumes, tels que les Confederez & bien-veillans de nostre Roy, & tous autres Estrangers, & les peages ordonnez ou à ordonner, que payent ou payeront ses propres Sujets, dans les lieux & Prouinces où ils seront demeurans. Bien entendu pourtant qu'ils ne pourront pour cela entrer dans les Chasteaux & Citadelles, dans les places d'armes & Villes closes, sans permission des Seigneurs, Capitaines ou Gardes desdits lieux, ou de leurs Lieutenans. Et si quelqu'vn estoit si osé de les y introduire temerairement, ils en sortiront librement, & celuy qui les auroit fait entrer l'amenderoit & seroit puny selon que le cas le requerroit, en telle sorte que s'il n'a pas vaillant dequoy satisfaire, il en seroit d'autant plus griéuement chastié & puny.

Les Gardes des places fortes de l'vn & de l'autre party, pourront trafiquer entr'eux, tant des viures que des autres necessitez. *Item* toutes represailles ou recaptions, qui se pratiquent ensuite d'vne execution faite contre quelqu'vn, pour debtes ou méfait d'vn autre, sont plus étroitement deffenduës de part & d'autre, & quiconque agira contre cette deffense, il en sera puny par les Conseruateurs des Tréues ou par son Seigneur, comme infracteur d'alliance, rebelle & désobeïssant, & rendra à la partie detenuë ou prisonnier, le double de ce qui se trouuera qu'il en auroit extorqué. Vn chacun neantmoins pourra poursuiure ses droits, & redemander le sien, pardeuant les Iuges ordinaires, au choix des demandeurs ou de leurs Aduocats, mais l'execution des represailles ou recaptions, déja iuridiquement adiugées, ne seront point empéchées ny retardées au sujet de ces Tréues.

Pour ce qui est des contributions de viures, qu'on tire annuellement des villes champestres & des paysans d'alentour, sous pretexte de la subsistance des places, & qui sont excessiues, il a esté ordonné & reglé entre nous & lesdits Ducs de Berry & de Bourgogne, pour y mettre plus d'ordre à l'aduenir, qu'il sera commis des personnes agreables aux deux partys, qui dans peu de iours se transporteront sur tous les lieux contribuables, pour les modifier selon les facultez ; aux ordres desquels on ne pourra contreuenir, & qui regleront la maniere de faire les leuées, selon qu'il est plus amplement contenu en des Lettres particulieres faites pour ce sujet, & s'ils iugent qu'il y ait des lieux qu'on ne puisse décharger, ils demeureront à leur taxe.

Item, auparauant que de pouuoir faire aucune execution de part ou d'autre, au sujet desdites contributions non payées, apres le terme écheu & passé, les Seigneurs & Capitaines des lieux, ou autres à qui elles seront deuës, requerront premierement les debiteurs de satisfaire, & en cas de refus, lesdits Seigneurs ou leurs Lieutenans presenteront leur Requeste aux Conseruateurs des Tréues, pour les faire par eux contraindre à les payer dans 30. iours, & s'ils ne le font, il leur sera loisible de faire executer ladite contribution sur leurs biens, lieux & territoires, & de prendre la cinquiéme partie des frais faits en la poursuitte : en laquelle poursuitte neantmoins, on ne pourra proceder par prises de lieux & de places par force, par brûlemens & par meurtres d'hommes, à moins qu'ils se fussent mis en deffense pour resister : & particulierement, on ne pourra faire aucune execution sur les voisins non obligez à ladite contribution. *Item* si quelques-vns demeurans és lieux soûmis à cette redeuance annuelle, refusans de payer, transferoient leur habitation autre part, les interessez n'en feront pas l'execution par eux-mesmes, mais la feront faire par les Conseruateurs des Tréues, ou si mieux aiment, ils les pourront faire appeller deuant leurs Iuges ordinaires.

Les

Les contributions de viures, & d'argent qui estoient deuës aux forteresses cy deuant appartenantes au Roy nostre Sire, & maintenant renduës à son Aduersaire, ne se payeront plus; mais si les Parroisses desdits lieux, auant la prise & reduction desdites places, deuoient contribution à d'autres forteresses non renduës, & qui sont demeurées sous l'obeïssance de nostredit Seigneur, ladite contribution se continuera au mesme estat & sans augmentation, sauue la moderation; dont sera parlé cy-apres. Année 1395.

Que si dans les pays de l'vn ou de l'autre party, sujets à contribuer, il y a quelques Villages inhabitez & abandonnez, dont les Habitans payoient l'an 1388. qu'il y eut Tréue prise entre nostre tres-redouté Seigneur le Duc de Lanclastre & le Duc de Berry: si lesdits Habitans, ou autres en leur place, y veulent reuenir, ils ne payeront rien des arrerages, & ne seront imposez que pour l'aduenir, selon leur nombre, & selon leurs facultez & selon l'arbitrage desdits Conseruateurs. Bien entendu pourtant que s'ils deuoient contribution pour le temps qu'ils auroient habité d'autres lieux contribuables, qu'ils la payeront pour ledit temps, comme pareillement ceux qui retourneront, payeront encore aux lieux contribuables d'où ils seront partis, ou bien à celuy qu'ils éliront pour leur habitation, au iugement desdits Conseruateurs; à condition neantmoins, qu'ils ne payeront qu'en vn lieu. Et si ce lieu-là estoit par les Conseruateurs reduit à la contribution de diuerses forteresses, ils payeront en la maniere que ledit lieu payoit auparauant. Mais ils n'y pourront venir habiter sans permission du Capitaine à qui la contribution estoit deuë, auquel ils promettront & iureront, de ne luy procurer aucun tort ny dommage, non plus qu'à son Chasteau & aux peuples qui y sont assujettis. Que si ceux qui voudroient y venir demeurer n'estoient obligez ausdites contributions, ils feront le serment, & payeront à la forteresse la somme de deniers de tout temps accoustumée, sans aucune contribution de viures.

Que si au temps remarqué cy-dessus, c'est à dire en l'an 1388. il n'y auoit point d'habitans, ou s'il y en auoit qui ne fussent point sujet à cette redeuance, & que ce lieu ayant depuis esté inhabité, quelques vns à l'aduenir y voulussent retourner, ils ne payeront rien. *Item*, si ausdits pays il y a quelques Villages ou lieux obligez à la contribution de l'an passé, & si pour raison de la surcharge ou autrement, quelques-vns des Habitans, & non tous, auoient abandonné, encore que ceux qui seroient demeurez n'eussent pas payé entierement, ceux qui y retourneront ou qui y iront demeurer, ne pourront estre contraints pour les arrerages du passé, mais seulement pour le temps qu'ils y auront demeuré, & pour l'aduenir, ils seront taxez raisonnablement selon le nombre ds manans, & selon l'arbitrage desdits Conseruateurs, sans aucune creuë.

Item, si quelque Chasteau & Seigneurie de l'vn ou de l'autre party, ou de leurs Alliez, n'auoit point de contribution quant aux viures depuis ledit an, si quelques-vns des Sujets dudit lieu qui auroient des heritages plus proches d'vne forteresse que de l'autre, y venoient demeurer ou cultiuer leurs biens, ils seroient obligez de payer au Seigneur ou Capitaine dudit Chasteau qui n'auroit point de contribution, ou que de long-temps on n'auroit payée; à la charge que nul ne pourra habiter ou faire valoir les heritages du Domaine dudit Chasteau, sans permission dudit Seigneur & Capitaine, & sans faire le serment, comme il est dit cy-dessus. A condition encore que nul banny, ou proscrit & exilé, compris nommément, & conuaincu par bons procez, ne sera souffert habiter ou cultiuer sa terre, tant d'vne part que d'autre, sans permission & congé dudit Seigneur ou Capitaine, & que ceux qui habiteront ou cultiueront audit lieu commettans quelques excez ou méfaits, la connoissance de la punition du delict appartiendront entierement au Seigneur dudit Chasteau.

Item, il est conuenu & accordé, qu'aucune Ville ou forteresse ne sera de nouueau construite, ou que nulle forteresse n'estant pas à present fortifiée par

Année 1395.

aucune des parties ou des Confederez, ne pourra eſtre fortifiée, à moins qu'elle ne ſoit à ſept lieuës de diſtance d'vne Ville ou fortereſſe de l'vne ou de l'autre part, & des Sujets ou Alliez d'icelles, durant la preſente Tréue. Que ſi l'on fait au » contraire, il ſera reparé, bien entendu qu'on comptera par ſept lieuës dans les » Contrées où l'on compte par lieuës, & par ſept milles en celles où l'on compte par milles.

» *Item* durant ladite Tréue, aucune Ville, Chaſteau, ou fortereſſe, ne ſera pri- » ſe, ſouſtraite ny acquiſe par aucune deſdites parties, ſoit par force d'Armes, par » eſcalade, ou par voye de donation, d'échange, d'engagement, de vente, ny par » aucune ſorte de Contract, de titre ou de couleur, & ſi l'on attente au contraire, la choſe ſera auſſi-toſt rétablie en ſon premier eſtat. Mais s'il arriuoit que » l'vne des parties prît quelque fortereſſe de l'obeïſſance de l'autre, le Seigneur » de ladite fortereſſe la pourra recouurer par force ou autrement, comme bon » luy ſemblera, & punir les mal-faiceurs ſelon leur demerite. Les Conſeruateurs de l'vne ou de l'autre part ſeront auſſi tenus de pourſuiure cette affaire par voye de fait & la partie aduerſe meſme, ſera obligée de fournir cinquante ſoldats pour cét effect, ſi elle en eſt requiſe, & à ſes dépens: ſi mieux » n'aime celuy ſur qui la place aura eſté ſurpriſe, ſommer les Conſeruateurs de » l'autre part de la reſtituer & de punir les mal-faicteurs; à quoy ils ſeront te- » nus de tout leur pouuoir. Que ſi les vſurpateurs ne veulent obeïr, les Con- » ſeruateurs des deux parties ſeront obligez d'aſſembler des Trouppes pour les » forcer, & pour les punir, & la forteresſe recouurée, ſera renduë à ſon Seigneur proprietaire.

» Le Roy noſtre Sire, ſes Alliez, ny ſes Sujets, ne ſouffriront point, mais » empécheront de tout leur pouuoir, que perſonne ſoit priſe, ou moleſtée ny » ſes biens arreſtez au ſujet de la guerre paſſée, ou autrement, ny que rien ſoit » vſurpé dans les terres ou pays de ſon Aduerſaire de France, ou de ſes Confederez & Sujets, au prejudice du préſent Traitté de Tréues. Et ſi le contraire ar- » riue, luy & ſeſdits Alliez, en tant qu'il leur touchera, feront rendre ſans dif- » ferer aucunement ce qui aura eſté pris, auſſi-toſt qu'ils en ſeront requis. Et » ne fera noſtredit Seigneur, ny ne ſouffrira eſtre fait ou conſtruit par ſes Al- » liez, aucune nouuelle forteresſe, ſur les terres ou domaines de ſondit Aduerſaire de France, ny de ſes Confederez, durant tout le temps de ladite » Tréue.

» Si quelqu'vn tenant l'vn des deux partys, porte dommage aux pays ou » aux Sujets de l'autre, prenant les perſonnes ou les biens ou autrement, s'il eſt » trouué dans les lieux où il aura commis le crime d'infraction, il pourra eſtre » pris & empriſonné par les Conſeruateurs de la partie qui aura ſouffert la perte ou le dommage, & ſi le delict ou excez s'eſt fait en quelque lieu qui ſoit pro- » che ou ſeulement diſtant de trois lieuës de l'obeïſſance du party que tiendra » le mal-faicteur, on fera auertir les Conſeruateurs de l'autre party dans la quin- » zaine, & les Conſeruateurs de part & d'autre aſſemblez pour entendre les par- » ties, iugeront & laiſſeront l'execution de la Sentence aux Conſeruateurs de la partie, au Territoire de laquelle le crime aura eſté commis. Que ſi les mal- » faicteurs étoient pris hors des lieux contigus du delict, ſur les frontieres, ou » au delà deſdites trois lieuës, la connoiſſance & la punition appartiendront » au Conſeruateur, ou bien au Seigneur, ſur le Territoire duquel le crime au- » ra eſté perpetré. *Item*, ſi quelques-vns des deux partys font quelque delict ſur les terres de l'autre, s'ils s'enfuyent ſans eſtre apprehendez, & s'ils ſe retirent » vers leurs Seigneurs, les Conſeruateurs deſdites parties ſeront tenus de ren- » dre leſdits mal-faicteurs, & de reparer de leurs biens le tort qu'ils auront » fait, & s'ils ne ſuffiſent, leſdits delinquans ſeront corporellement punis ſelon » l'exigence du cas. Et ſi leſdits infracteurs ſe rendent deſobeïſſans, les Con- » ſeruateurs, deſquels ils dependent, ſeront obligez d'aider à les prendre, aux dépens de leurs Seigneurs, pour eſtre punis ſelon leur forfait, & pour ce faire

ils presteront le nombre d'hommes mentionné cy-deuant, & seront tenus d'accomplir tout ce que dessus, sans aucune fraude ou malengin. Année 1395.

Et pour d'autant mieux établir la Paix, & mettre vne parfaite amitié & correspondance entre le Roy nostredit Seigneur & son Aduersaire de France, leurs Royaumes & Sujets, on a n'agueres traitté & accordé le Mariage de nostredit Seigneur, auec Madame Isabel fille aisnée de son Cousin de France; à quoy il a esté encore adjoûté, qu'en cas qu'il arriuât, ce qu'à Dieu ne plaise, qu'il vinst à estre dissous par mort, ou autrement, par quelque empéchement que ce soit: ce nonobstant la presente Tréue demeurera en sa vigueur, sans que pour aucun méfait ou pretenduë infraction par attentat, s'il en suruenoit en quelque part desdits Royaumes, Terres, Seigneuries & pays de nostredit Roy, de ses Sujets & Alliez, ou de son Aduersaire, ses Sujets & Confederez, ce que Dieu vueille pareillement détourner, ladite Tréue puisse estre tenuë pour ce, ny enfrainte, ny rompuë, & sans que pour cela on puisse mouuoir guerre de part ou d'autre, ny sous ce pretexte prendre des Villes ou Chasteaux, massacrer, mutiler ou rançonner, arrester les biens & Marchandises, ny faire autres griefs ou dommages aux Sujets de part ou d'autre: mais au contraire les dommages seront rétablis & reparés, & les forfaits commis par ceux de la part de nostre Roy, tant par Mer que par Terre, chastiez par les Conseruateurs & Commissaires par luy établis en tous ses pays pour le fait & execution de la presente Tréue.

Item le Roy *de Castille*, l'Aduersaire *d'Escosse*, & autres Confederez de son Aduersaire de France, qui desireront estre compris en cette suspension, la iureront, & confirmeront, la feront iurer, accepter & confirmer par tous leurs Sujets & seruiteurs, & celuy qui le refusera, ne pourra iouïr du bien-fait d'icelle: mais pour tous les autres qui la iureront, accepteront & confirmeront, ils iouïront de son immunité. Semblablement aussi nostre Seigneur le Roy la iurera, acceptera & confirmera, & la fera iurer, accepter & confirmer par les Seigneurs, Sujets, & Officiers de son Estat, autant & quantesfois qu'il en sera requis par le Roy de Castille, par son Aduersaire d'Escosse, & par les autres Alliez de sondit aduersaire de France. Enfin chacun d'eux gardera, & fera garder cette Tréue, selon les articles ordonnez & y contenus, aussi-tost que faire le pourra, sincerement & de bonne foy, & nul n'y pourra prendre part & s'en preualoir, qu'il ne les ait iurez. Mais si quelqu'vn doutoit de l'ambiguité ou de l'obscurité de quelques termes ou du moindre poinct d'iceux articles, nostre Sire le Roy & son Aduersaire, commettront quelques personnes fidelles, pour les en éclaircir, & pour leuer la difficulté si aucune y a.

Item il est accordé que nous ferons confirmer ledit Traitté de Tréue par nostredit Seigneur, & que nous en ferons auoir ses Lettres confirmatiues, dans lesquelles les nostres seront inserées de mot à mot, & que les deux Princes les iureront, c'est à sçauoir le Roy nostre Sire, en presence des Ambassadeurs de son Aduersaire de France, & ledit Aduersaire, en presence des Ambassadeurs de nostre Roy, & pareillement les Confederez, entr'eux & ceux contre lesquels il semble dés à present qu'ils soient en guerre.

Nous ferons encore que les Capitaines & principaux Officiers de guerre de nostre Roy, qui en seront requis par les Conseruateurs de la Tréue pour la partie aduerse, iureront & promettront de la tenir & garder, & de la faire tenir & garder fidellement & inuiolablement, & le mesme iureront lesdits Conseruateurs, cessant en tout ce que dessus toute fraude ou malengin.

Et seront ordonnez & établis Conseruateurs par Mer, les Seigneurs Admiraux d'Angleterre qui pour le temps seront, ou leurs Lieutenans, & conjointement auec eux, és Marches de Calais, Artois & Picardie & pays adjacens, les Capitaines des Villes & Chasteaux de Calais, Guines & Hames, ou leurs Lieutenans. *Item* és marches de Bretagne le Capitaine de Brest ou son Lieutenant, és marches de Normandie le Gouuerneur des Isles de Iarzay & de Grenezey, ou son Subrogé. Et les Generaux Conseruateurs sur tous autres Conseruateurs en toute la Guyenne seront, le Senéchal de Guyenne ou son Lieutenant, les Maires

Année 1395. & Escheuins de Bordeaux, qui pour le temps seront, ou leurs Lieutenans en leur absence : en Bigorre Messire *Iean de Bearn*, qui en est Senéchal, Messire *Iean de Pommiers*, le Sire *de Gauerston*, ou leurs Lieutenans, & dans l'étenduë des Landes, le Senéchal desdites Landes & le Sire *de Lescun* : en Bazadois, les Sires *de Rosan* & *de Landuran*, ou leurs Lieutenans : en Agenois les Sires *de Caumont* & de *Bars*, ou leurs Lieutenans : en Perigort & Sarladois les Sires *de Mucidan* & de *Basdeuers*, ou leurs Lieutenans, és Marches de Poitou, de Saintonge, d'Angoumois & de Limosin, le Captal *de Buch*, le Soudich *de l'Estrade*, ou leurs Lieutenans : & en Bourdelois les Sires de *Duras* & de *Montferrand*, ou leurs Lieutenans.

Item vn chacun desdits Conseruateurs, eux seuls & chacun endroit soy en leurs marches, auront pouuoir de faire rechercher & punir tous les transgresseurs, & de reparer les forfaits & dommages par eux perpetrez contre la teneur de la presente Tréue. Et en témoin de tout ce que dessus, nous auons fait apposer nos Seaux à ces presentes Lettres, données à Paris le dix-neufiéme iour de Mars 1395.

CHAPITRE TREIZIESME.

I. *Les Turcs épouuantez de la Paix de France & d'Angleterre.*

II. *Défaits par le Roy de Hongrie & leur General tué.*

III. *Le Roy fait rendre graces à Dieu en France de cette Victoire.*

IV. *Le Sire de Coucy deffend la Ville d'Ast, & prend possession de Sauonne pour le Duc d'Orleans.*

V. *Retour en France d'vne partie de ses Trouppes par le Dauphiné.*

VI. *Les Nobles du pays méprisant leurs soûmissions & les voulant battre, sont eux-mesmes battus & défaits.*

VII. *Et raillez à la Cour, & de leur défaite & de leur ruïne.*

APres les ioyeuses nouuelles de cette Paix répanduës par toute la Chrestienté, la Seigneurie de Venise s'en conioüit par ses Ambassadeurs, qui arriuerent en Cour au mois de Iuillet & qui confirmerent la défaite des Turcs par les Hongrois & la mort de leur General Amurat, qui fut tué en cette sanglante Bataille, dont voicy les particularitez. Il sçauoit que la Hongrie auoit imploré le secours de la France contre l'oppression de ses Armes & qu'elle luy auoit promis assistance, & comme il apprit incontinent que la Paix se faisoit auec l'Angleterre, il creut si aisément que les deux Couronnes auoient dessein d'aller fondre sur luy auec toute leur puissance, qu'il en fut si épouuanté que sa retraitte passa pour vne fuïte ; quoy qu'il n'eût autre dessein que de mettre ses trouppes en seureté, iusques à ce qu'il les eut fortifiées d'vne leuée épouuentable de nouuelles Legions dans toutes les Nations sujettes à son Empire. Apres cela il se mit à leur teste, il passa dans la Bulgarie & dans la Walachie, qu'il auoit soûmise à son obeïssanee, & il porta ses pensées si fort au dessus de la conqueste de la Hongrie, qu'il ne la consideroit que comme vne expedition de peu de iours, qui luy deuoit ouurir le chemin à la domination de toute l'Europe. Mais Dieu luy preparoit vne iournée fatale, qui deuoit estre le terme de sa persecution & de sa vie, & il ne voulut employer pour ce merueilleux exploit, que les forces & le courage

des Hongrois ; que les malheurs precedens luy faisoient mépriser, & qui n'en furent que plus animez à deffendre leur vie & leur liberté. Année 1395.

Leur vaillant Roy resolu de vanger toutes ses pertes, par vne glorieuse resistance, fit vn dernier effort pour faire vne nouuelle Armée, il fit monter à cheual tout ce qu'il auoit de Noblesse, il arma encore tout ce qu'il put amasser de gens propres à la guerre, & les Ecclesiastiques mesmes ne se dispenserent pas de la rigueur de la loy du salut, qui les obligeoit & qui les engageoit au hazard de la fortune publique. Mais quelque nombreuse que fût vne leuée si generale, ce n'estoit qu'vn petit Corps en comparaison d'vne si étrange multitude d'ennemis, qu'ils ne se resolurent d'attendre au combat, que sur l'esperance du secours du Ciel, à qui toute la gloire en seroit deuë. Le Roy détacha d'abord quatre cens de ses meilleurs hommes, qu'il enuoya au deuant des Turcs, pour luy rapporter l'estat de leur marche, & pour les obseruer, & ceux-cy passerent assez hardiment vne riuiere pour approcher de leur Camp, laquelle ils eussent mieux fait de garder ; car ils s'allerent engager dans l'auant-garde de ces Barbares, qui les enuironnerent de tous costez, & tout ce qu'ils purent faire, ce fut de vendre bien cherement leurs vies dans vn combat fort sanglant, & qui fut de peu de durée contre le grand nombre, qui les accabla, & qui les massacra iusques au dernier.

Cette premiere perte fut fort sensible au Roy de Hongrie, il assembla le Conseil de guerre, & comme c'est la coûtume de tirer des augures des premiers euenemens, il y eut assez d'auis pour la retraitte, qu'on pouuoit attribuer à prudence, veu l'estat & la force des deux Armées: mais ce Prince fut d'vn sentiment tout contraire: Compagnons, leur dit-il, il est vray qu'à iuger des choses par des yeux purement humains, il peut y auoir de la temerité, mais c'est vne vertu Chrestienne d'esperer en la misericorde de Dieu, & pourquoy desesperer de sa protection, puis qu'il est constant par tant d'autres merueilles, qu'il n'a iamais trompé ceux qui se sont confiez, & qui se sont abandonnez à sa Prouidence? Aussi-tost il commanda qu'on marchât droit à l'Ennemy, toute l'Armée obeït ioyeusement, & l'on donna auec tant de furie sur le Corps le plus auancé, qui étoit déja fatigué de la premiere rencontre, & qu'on surprit en quelque desordre & assez mal armé, qu'il fut défait à platte coûture. La valeur du Roy l'emporta sur tout ce qui se fit de plus heroïque dans cette sanglante Bataille, il ne s'étonna point de voir par trois fois son Estendart porté par terre, il ne cessa d'encourager les siens, & par son exemple & par l'asseurance qu'il leur donna du bon succez d'vne entreprise faite en l'honneur de IESVS-CHRIST, qui recompensa sa foy, qui luy donna la victoire, & qui vangea la Chrestienté des pernicieux projets de cette Nation infidelle.

Amurat & son fils y moururent, & auec eux cent mille de leurs gens, qui auroient eu vne plus grande suitte, si la nuit n'eut arresté le carnage, & fauorisé la fuitte des restes de ce grand Corps, qui en porterent la nouuelle en grand'haste & grand effroy aux autres trouppes qui faisoient diligence pour les venir ioindre sous la conduitte de Bajazet neueu d'Amurat, qui fut d'aduis de faire retraitte. Les Ambassadeurs de Venise adjoûterent à ce recit, pour l'honneur du Roy de Hongrie, qu'il auoit iuré ce iour-là de vaincre ou de mourir, & qu'il accomplit brauement son vœu, sans deferer au conseil des prudens, & mesmes sans paroistre émeu & sans estre détourné par la consideration de la Reine sa femme, qu'on luy dist encore estre à l'extremité, pour l'obliger d'autant plus à se conseruer, & à luy épargner le dernier coup mortel d'vne funeste nouuelle. Nôtre Roy fut tres ioyeux de cette Victoire, il en remercia Dieu, & dés le lendemain il alla à l'Eglise de Nostre-Dame auec ses Oncles & toute sa Cour, où il fit chanter solennellement vne Messe du Saint-Esprit, en action de graces d'vn exploit si glorieux, & si important à toute la Chrestienté.

La Ville d'Ast ayant esté donnée en mariage au Duc d'Orleans, à cause de son mariage auec Valentine de Milan, il ne put ioüir si paisiblement de cette entrée de la Lombardie, & du pays qui en dépẽdoit, qu'il ne s'y passât quelques rebellions, qu'il fallut reprimer. Il y auoit enuoyé depuis quelque temps Messire

Année 1395. *Enguerran* Sire *de Coucy*, qui rétablit toutes choses, & il eut encore le bonheur d'executer auec le mesme succez, l'ordre qu'il receut en suitte de prendre possession au nom du mesme Prince, d'vne Ville maritime nommée Sauonne, que la dureté de la domination des Genois obligea de secoüer leur ioug, & de se mettre en repos à l'ombre de nos lys. Les Habitans le receurent à grande ioye, & ils renouuellerent entre ses mains le serment de fidelité qu'ils auoient déja fait au Duc par leurs Procureurs.

Le Sire de Coucy ayant mis la place en estat de se deffendre, il congedia ses trouppes, qui étoient composées de cinq cens hommes choisis entre les meilleurs Gendarmes du Royaume, & que le Comte *d'Armagnac* arréta aussi-tost pour s'en seruir dans vne nouuelle guerre. Mais auparauant qu'ils le pussent venir ioindre, il leur arriua vne auenture trop remarquable pour estre obmise dans cette Histoire. Ils arriuerent en Dauphiné auec tout ce qui se peut souffrir de fatigues dans les passages étroits & difficiles des Montagnes, mais tout incommodez & affamez qu'ils fussent, ils ne permirent pas à la necessité de détruire le deuoir, ils voulurent passer comme amis, & mesmes ils ne refuserent pas d'en auoir l'obligation aux Nobles du pays, qu'ils enuoyerent prier de leur laisser les chemins libres, & d'ordonner qu'on leur fournît les viures & les autres necessitez à iuste prix; sur l'asseurance qu'ils donnerent par serment solemnel, de ne faire aucun tort ny dommage, & qu'ils ne portoient des armes que pour marque de leur mestier, & pour s'en deffendre contre les Estrangers. Il faut dire pour leur honneur, qu'encore qu'il y eût parmy eux fort peu de gens de conditiō remarquable, qu'ils ne laisserent pas d'en vser fort bien, & qu'ils payerēt tout ce qu'ils prirent à la volonté des Paysans; mais ils n'en furent pas mieux traittez de la Noblesse, qui refusa leurs offres & les cautions qu'ils proposerent de l'innocence de leur marche. La confiance qu'elle auoit en son grand nombre les fit receuoir de cette Assemblée auec beaucoup de mépris, qu'elle étendit iusques à la raillerie, se mocquant du roüille de leurs armes, de leurs habits déchirez, & de la misere de leur équipage, & non seulement on ne se contenta pas de leur refuser tout ce qu'ils demandoient, mais on les voulut défaire, & on leur enuoya faire ce beau compliment. Les Seigneurs de ce pays ont oüy de grandes plaintes de vous, & comme ils se souuiennent que leurs Sujets ont autrefois receu de fort mauuais traittemens des trouppes dont ils vous estiment tous coupables, l'occasion se presentant de satisfaire à léur ressentiment, ils vous mandent que vous ayez à mettre vos personnes & vos armes entre leurs mains, si vous voulez vous sauuer de la corde; que pas vn de vous n'échappera, puisque vous n'auez ny moyen de fuïr, ny moyen de vous deffendre. C'est à vous à profiter de l'aduis que ie vous donne (dit l'Enuoyé) & déja le Comte de *Valentinois*, le Prince *d'Orange*, l'Euesque *de Valence*, le Bastard *de Bonne*, & quantité d'autres Seigneurs de la Prouince, ont fait vn Corps de trois mille hommes pour venir fondre sur vous, ie vous en donne aduis & m'en retourne suiuant leur ordre.

Il n'y en eut pas vn qui ne fût épouuanté de cette menace, & comme ils reconnurent que le peril seroit encore plus inéuitable, s'ils ne gardoient plus d'ordre, & si tant de Nations ramassées ne se rangeoient sous l'obeïssance d'vn Chef qui les remît en discipline, ils en éleurent vn, nommé *Arnaud de Lestrac*, qui étoit Homme d'experience & de conduite. Il le montra bien dans sa maniere de proceder, car son premier dessein fut de tâcher à fléchir ces courages obstinez qu'il fut trouuer & qu'il suplia mesmes d'accepter des ostages, qu'il offrit, pour la reparation des dommages passez dont ils se plaignoient, mais il n'en rapporta autre chose à ses Compagnons, sinon que les ciuilitez étoient des outrages pour des arrogans qu'on ne pouuoit plus tenir. Cela les mit en grande peine de ce qui se pouuoit faire pour se garentir d'vne tempeste si preste à les exterminer, & comme il n'y auoit plus rien à esperer, il leur dit ainsi ce qu'il en pensoit. Ie ne voy que deux voyes à tenir dans cette cruelle extremité, & toutes deux ou des-honnestes ou tres-perilleuses, c'est à sçauoir de nous liurer nous mesmes à la honte des plus infames supplices, où de nous rassembler & de nous met-

tre en deffense. I'auoüe que cette derniere n'est pas sans hazard, mais c'est vne temerité qu'on ne nous pourra reprocher, apres auoir fait humainemēt tout ce qui se peut pour appaiser Dieu & les hommes, par des propositions d'accord & par des soûmissions & des offres, que les peuples les plus Barbares n'auroient pas rebuttées. L'orgueil de ces Seigneurs s'irrite d'autāt plus de tout ce qu'on leur promet de satisfactions, rien ne les peut assouuir que nostre sang, ils veulent encore exiger de nous que nous nous abandonnions à eux pour s'en repaistre, pour le répandre à discretion, & pour nous mettre en piéces. C'est le plus grand malheur qui nous puisse arriuer apres vne genereuse resistance, c'est auoir voulu mourir en gens de guerre, mais dans vne occasion qui est iuste, puis qu'elle est si necessaire, qu'on peut appeller les armes pieuses, quand il ne paroist plus de salut qu'en leur esperance. Ie ne puis pas nier que les ennemis que nous aurons à combattre ne soient de beaucoup plus forts en nombre; mais il n'est pas inoüy que de petites trouppes ayent quelquefois défait de grandes Armées, & il n'y a peut-estre iamais eu d'exemple plus iuste d'vn pareil éuenement, si Dieu veut seconder vne resistance si legitime. Inuoquons son secours auec vne parfaite confiance & donnons comme si nous en étions asseurez de vaincre, puisque c'est le dernier honneur qui nous reste que de mourir en braues soldats.

Année 1395.

Ce discours leur inspira à tous vn mesme desir & vn mesme sentiment. Ils recommanderent à Dieu la Iustice de leur cause, & subissans auec ioye la necessité du combat, eux mesmes tous les premiers en choisirent le champ, où ils se fortifierent de leurs chariots de Bagage, où ils iurerent de répandre iusques à la derniere goutte de leur sang pour le salut commun, & où ils attendirent fierement l'arriuée de cette Noblesse si determinée. Elle ne manqua pas de paroistre aussi-tost; mais comme elle ne croyoit pas qu'il fût de l'honneur d'vn si grand nombre, de garder aucune ordonnance & de choisir vn Chef pour la commander & pour la conduire, elle arriua en grand desordre. Et ce desordre parut encore plus grand par le mélange des armes reluisantes d'or & d'argent, & par la confusion de toutes sortes de casques & de tymbres, qu'on voyoit pesle-mesle & sans aucune difference Les Compagnons *(C'est le mot du temps qu'il faut apprendre à certains Critiques qui auront obligation à cette parenthése)* s'apperceurent bien-tost de cette confusion, qui changea le desespoir en esperance, & qui fit vne reuolution si generale dans leurs esprits, que ce iour qui deuroit estre apparemment le dernier de leur vie, fut salüé de tous comme le dernier de leurs trauaux. Ils détacherent d'abord deux de leurs Compagnies pour se saisir d'vne éminence & pour chasser les gardes de l'Artillerie que les Nobles y auoient placée; laquelle fut prise auparauant qu'ils s'en pussent seruir: & tous d'vn temps ils commencerent en maniere d'escarmouche, à donner à grands coups de traits & des lances sur les beaux cheuaux de Haraz, à qui l'auenture fut nouuelle, & qui ne se montrerent indomptables qu'à l'adresse de leurs maistres, qui ne les purent retenir, & qui eurent encore le malheur de faire croire à ceux de derriere, qu'ils fuyoient de bon cœur, & que le danger estoit grand. Cela fit faire des crys qui porterent l'épouuante à perte de veuë, & l'arriere garde ou plustost ceux qui venoient en queuë, pour mieux parler de gens qui ne gardoient aucune mesure de guerre, arriuant en mesme temps à perte d'haleine, & auec plus de faculté de les embarasser que de les soûtenir, les Compagnies retranchées profiterent de ce desarroy pour sortir en belle ordonnance sur cette multitude éparse & ouuerte de tous costez; ils l'enfoncerent aisément, ils la pousserent, & la menerent battant iusques au cartier des principaux Seigneurs, qui se repentirent trop tard d'auoir negligé des conditions raisonnables, & qui furent plus indulgens à leur salut qu'à leur reputation. Ce ne seroit pas toute la verité, si ie n'ajoûtois à la hôte de la fuite, celle d'auoir ietté les armes pour mieux courir, & si ie ne disois encore, qu'ils se tinrent bien-heureux de trouuer à qui se rendre, & de subir le ioug d'vne ignominieuse rançon. Il s'en sauua fort peu, & presque tous ces Illustres eurent le regret inconsolable de se voir vaincus & reduits à la discretion d'vne

poignée de gens de tout pays, & qui n'auoient pas assez de nom pour vn exploit d'vn si grand bruit, mais qui en vserent en braues hommes.

Année 1395. Ils garderent les Principaux iusques à ce qu'ils se fussent rachetez, & eurent tant de generosité pour le reste des prisonniers, que de faire publier à son de trompe qu'ils seroient quittes de leur rançon en laissant armes & cheuaux, & payant vn marc d'argent pour chacun; & comme ils eurent plus de dépouilles & de butin qu'ils n'en pouuoient traisner, ils en firent bon marché aux Habitans, & passerent le pays auec vne entiere liberté. Cette lasche resistance de tant de Seigneurs illustres, appréta fort à rire aux Princes & à toute la Cour de France, & l'on remarque particulierement du Duc *de Bourgogne*, que la nouuelle luy en ayant esté portée à son disner où il traittoit magnifiquement quelques Cheualiers du Royaume d'Angleterre, qu'il ne se put tenir de dire: Ie voudrois entendre apres cela qu'ils les eussent tous pendus, puis qu'ils ont eu si peu d'honneur & de courage, que de ne pas perir dans vne occasion d'où ils ne pouuoient sortir qu'auec tant d'infamie.

CHAPITRE QVATORZIESME.

I. *Les Genois enuoyent au Roy, pour le suplier d'accepter leur Seigneurie.*
II. *Il y consent.*
III. *On le dégoute des Remedes, & on luy fait chasser Maistre Renaut Freron son Medecin.*
IV. *Il retombe dans sa maladie, qui le reduit en vn estat miserable.*
V. *On publie que c'est vn malefice, dont on accuse le Duc de Milan.*
VI. *Le Duc d'Orleans éloigne sa femme pour ce sujet.*
VII. *L'Autheur l'en iustifie, & accuse les débauches du Roy de ce desordre.*
VIII. *Prieres publiques pour sa santé.*

AV mois d'Aoust de la presente année, le Roy receut vne solennelle Ambassade de la part des Genois, dont le sujet surprit dautant plus tout le monde, qu'il étoit encore inouy iusques à la, qu'vn peuple si eloigné de nous, pût estre si sensible à l'odeur de nos lys. Ils saluerent le Roy en plein Conseil de ses Princes, dans l'Hostel de S. Pol, & luy ayans demandé à genoux l'audience qu'il leur accorda tres volontiers: Sire, luy dirent-ils, apres les complimens ordinaires de la part de la Republique, la Seigneurie de Gennes ayant consideré que la dextre puissante de vostre Majesté est ouuerte à tous ceux qui implorent son assistance, elle a recours à elle pour des besoins que nous ne vous sçaurions representer qu'auec vn déplaisir sensible, d'estre obligez de rappeller l'idée d'vn Estat florissant pour rendre sa decadence plus deplorable. C'est auec moins de vanité que de regret & de douleur, Prince Serenissime, mais nous deuons cet honneur à nos ancestres, de dire qu'ils ont estably la gloire de leur Nation par toutes sortes de grands & de difficiles exploits, & que nous leur deuons l'admiration que tout l'Orient aura eternellement pour le nom des Genois, malgré toutes nos disgraces, & qui suruiura à la durée de tous les Estats. Il est sans exemple iusques à present, qu'aucune Puissance estrangere les ait assujettis, il est mesme certain, que ceux qui l'ont entrepris ont plustost affermy qu'ébranlé leur Seigneurie par leur confusion,

confusion, & par ses triomphes, mais il faut auoüer que ce qui estoit inuincible à nos voisins & à nos ennemis, ne l'a pu estre à l'ambition & à la malheureuse faim de dominer, qui nous a diuisez, & qui nous à reduits en tel estat, qu'il n'y a plus de port pour vn naufrage presque present, & qu'il n'y a plus de salut pour nous, que dans vne sôumission volontaire, qui nous deliure de la tyrannie de nos Concitoyens. Tous les Ordres de la Republique ont gousté ce conseil, & apres auoir pesé auec vne meure deliberation le renom, les qualitez, & les mœurs, & la grandeur de tous les Princes de la Chrestienté, ils n'en ont point trouué de plus digne de leur obeïssance que vostre Majesté. Il est en vostre puissance, Prince tres-excellent, de calmer toutes les factions & toutes les seditions qui s'agitent, c'est de vous seul qu'ils attendent le bon-heur de iouïr en repos de ce qui leur reste de biens, sous l'abry de vostre protection, & si vous leur accordez cette grace, nous auons charge de vous asseurer, que vous ne leur aurez rien conserué qu'ils ne sacrifient auec passion pour vostre seruice, & qu'il n'y a point de Nation qui les puisse égaler en l'obeïssance & en la fidelité qu'ils vous promettent, & que nous vous iurons de leur part. Année 1395.

Le Roy qui estoit fort ialoux de sa gloire & de l'estenduë de son Empire, receut cette proposition auec ioye, il leur accorda ce qu'ils demandoient, & les renuoya si contens, qu'ils firent tout ce qu'ils purent de diligence pour en porter l'agreable nouuelle à leurs Compatriotes.

Cependant tout ce qu'il y auoit d'excellens Medecins dans le Royaume, donnoient tous leurs soins & appliquoient tout leur sçauoir & leur experience à la santé du Roy, mais c'estoit auec si peu de certitude, que sa Majesté fatiguée des remedes, ou dégoutée par les Principaux de la Cour, qui s'en estoient ennuyez, leur deffendit d'y plus reuenir. Le Roy mesme chassa indignement de Paris Maistre *Renaut Freron* le principal d'entr'eux, qui auoit entrepris la cure, & qui ne souffrit pas entierement le mal-heur d'vne entiere proscription; parce qu'on luy laissa la possession de ses meubles & de son argent, dont il auoit plus amassé qu'aucun de tous les autres Medecins des regnes passez. On n'a point encore sçeu au vray le sujet de cét exil, mais plusieurs l'eurent dautant plus pour suspect, qu'il n'estoit pas encore à Cambray, où il auoit fait dessein de se retirer, que le Roy retomba dans son mal, & fut autant que iamais enueloppé des nuages d'vne ignorance, qui auoit cela de merueilleux, qu'il n'oublia iamais aucun de tous ceux qui auoient accoûtumé de l'approcher, mais qu'il s'oublioit luy-mesme, & qu'il ne voulut iamais reconnoistre la Reine & ses enfans qui se presentoient souuent deuant luy. Il n'estoit iamais plus en fureur que lors qu'il voyoit ses armes & celles de la Reine peintes ou figurées dans les vitres ou contre les murailles, il sautoit & s'élançoit auec violence pour les rompre ou pour les effacer, il disoit qu'elles n'estoient point à luy, qu'il s'appelloit Georges, & que ses veritables enseignes estoient vn Lion trauersé d'vne épée. L'on eut peur qu'il ne luy arriuât quelque plus fascheux accident dans le transport de ces actions si mal-seantes à sa dignité, & l'on mura pour ce sujet toutes les entrées de l'Hostel Royal de S. Pol.

Le mal n'estoit pas si continu, qu'il n'eût de bons interualles d'heure à autre, & l'on ménageoit ces momens de tranquillité, tantost pour le faire voir dans son Conseil, & tantost pour receuoir quelques Ambassades, dont il s'acquittoit iusques à répondre par ordre & de bon sens à tous les articles; mais incontinent apres on le voyoit changer & selon que la douleur le pressoit, on l'entendoit se plaindre, & crier comme s'il eut esté piqué de mille pointes de fer, qu'il estoit poursuiuy de ses ennemis.

Comme tout le monde s'interessoit en cette maladie, chacun en parloit à son gré, & le vulgaire particulierement, s'obstinoit à dire qu'il y auoit du malefice, & on soûtenoit mesmes que c'estoit le Duc *de Milan* qui l'auoit fait ensorceller; sans appuyer ce soupçon d'autre fondement, sinon que la Duchesse *d'Orleans* estoit sa fille, qu'elle estoit la seule femme que le Roy reconnût dans sa frenesie, & qu'il auoit tant de passion pour elle, qu'il ne pouuoit durer s'il

Année 1395.

ne la voyoit tous les iours, l'appellant sa sœur bien aimée, & la cherchant luy mesme, si elle ne le venoit visiter. Cela fit murmurer beaucoup de gens, & sans doute c'estoit à tort, mais de crainte qu'il n'en arriuât quelque desordre, le Mareschal *de Sancerre*, & quelques autres Seigneurs, conseillerent au Duc d'Orleans son mary de l'éloigner d'aupres du Roy, & il la fit sortir de Paris en bel équipage, pour se retirer à Orleans & pour s'aller diuertir de lieu à autre à la campagne. Bien loing d'accuser vne si vertueuse Dame d'vne si lasche action, dont on ne put trouuer aucune preuue, & sans adjouster foy à l'opinion des simples gens, qui donnent à la Nigromancie tout ce qui est au dessus de leur connoissance, pour faire vn phantosme d'vne pure superstition, qui est condamnée des Philosophes & des Theologiens: ie me rends à l'aduis de ces Doctes, & ie croy comme eux, qu'on ne doit attribuer ce malheur qu'aux débauches de la ieunesse de ce pauure Prince.

Toute la France compatit douloureusement à son affliction, & comme l'on vid que les remedes humains n'y seruoient de rien, on eut recours aux vœux & aux prieres publiques. On faisoit par tout de nombreuses processions auec les Corps Saints & les Reliques, & les venerable Abbé & Conuent de S. Denis renouuellerent en cette occasion, par l'ordre des Oncles du Roy, ce qui ne s'estoit point fait depuis l'an 1239. Ils vinrent processionellement le Dimanche premier iour de May à la Sainte Chappelle de Paris, & voila l'ordre de leur marche, que i'ay creu estre obligé d'escrire, pour conseruer des memoires d'vne pareille solennité. Premierement marchoient six Religieux, parez & reuestus de leurs dalmatiques, & qui portoient deux à deux sur leurs épaules, des Reliques de S. Loüis, quelques restes de ce qui auoit appartenu à la Bien-heureuse Vierge, & vne main de S. Thomas Apostre, le tout richement enchassé auec des profusions de perles & de pierreries. Trois autres les suiuoient auec des chappes de grand prix, qui portoient non seulement les enseignes, mais les veritables instrumens de la Passion, c'est à sçauoir la Croix, les Espines, & vn des clouds de Nostre Seigneur, & derriere eux estoit tout le Conuent en bel ordre & psalmodiant, auec vne suitte de prés de trois mille personnes de l'vn & de l'autre sexe. Les Religieux de S. Magloire & de S. Martin, accompagnez des Ducs *de Berry* & de *Bourbon*, vinrent audeuant d'eux à la porte de Paris, pour rendre plus d'honneur à ces sacrés deposts, & ayans partagé les deux costez de la ruë, ils allerent ensemble à sa Sainte Chapelle, où ils entrerent en chantant en l'honneur de S. Loüis *Dum esset Rex in accubitu &c.* La Messe chantée en l'honneur de ce grand Saint, ils s'en retournerent, & les deux Ducs les conduisirent iusques à la porte de la Ville, où ils receurent la Benediction des Reliques. Le mesme iour, la mesme Procession se fit à S. Denis par les Chanoines de la Sainte Chappelle & par l'Vniuersité, & apres la Messe qui fut celebrée par M. *Iean de Dieu-donné* Euesque de Senlis, on les mena dans la Chambre & dans les plus beaux appartemens du logis Abbatial, où l'on leur fit grande chere. Enfin on faisoit par tout à l'enuy des deuotions & de bonnes œuures pour vne santé si pretieuse, & que Dieu rendit aux prieres & aux larmes d'vn peuple si affectionné, & qui eut la ioye de voir ses vœux exaucez au commencement du mois de Ianuier.

CHAPITRE QVINZIESME.

I. *Don de la main de S. Thomas Apostre à l'Eglise de S. Denis, par le Duc de Berry.*
II. *Histoire de cette Relique.*
III. *Mariage par Procureur de la Fille du Roy auec le Roy d'Angleterre.*
IV. *Recit du festin Royal. La ieune Reyne demandée par son Mary.*
V. *Belles esperances de ce Mariage. Argent leué pour le payer.*

LE Duc de Berry n'oublioit rien de sa part pour obtenir cette grace du Ciel, & depuis long temps il donnoit à cette intention à grand nombre d'Eglises; mais comme le recit de ces pieuses liberalitez seroit trop long, ie me contenteray de dire que celle de S. Denis Patron du Royaume, fut la plus richement partagée, par le present qu'il luy fit l'année precedente de la main de S. Thomas Apostre, mais de cette main encore qui mania les sacrées playes de IESVS-CHRIST, apres sa Resurrection. Il la fit enchasser dans vn fort beau crystal garny d'or & de pierreries, soûtenu par deux Anges. Luy mesme & le Duc *de Bourgogne* son Frere l'apporterent à S. Denis sur la fin du mois d'Aoust, & la firẽt mettre en l'Hostellerie de l'Espée qui est fort proche de l'Eglise, afin que les venerable Abbé en Conuent reuestus de leurs ornemens les plus magnifiques, la vinssent receuoir plus honorablemẽt. Le Patriarche *d'Alexandrie* & l'Euesque *de Meaux*, qui honorerent cette ceremonie de leur presence en leurs habits Pontificaux, prirent ce pretieux depost sur leurs espaules, on fit station dans la Nef pour chãter le verset *ô Thoma* & le Répons *Qui sunt isti*, & apres cela le Patriarche ayãt donné la Benediction aux assistans, il reprit la Relique auec l'Euesque, & la porta sur le grand Autel, où la Messe fut chantée par l'Abbé en l'honneur de l'Apostre. Le seruice finy, les deux Ducs furent menez par tout le Conuent, au Chapitre qui estoit preparé pour leur reception, & apres le déjeuné, l'Abbé complimentant le Duc de Berry sur les obligations qu'on luy auoit d'vn si rare present, il luy en promit tant de reconnoissance par les sacrifices & les prieres de ses Religieux, que ce Prince luy-mesme fut obligé de le remercier, & delà il alla disner. Année 1395.

Le merite d'vne Relique si precieuse ne me permet pas d'en obmettre l'Histoire, que i'appris de la bouche mesme de ce Prince, qui nous protesta sur sa foy, que le feu Pape Gregoire estant allé à Rome, il y visita les Chefs de S. Pierre & de S. Paul, & qu'ayant trouué cette main dans la mesme Chasse, qu'il la prit & qu'il l'apporta auec soy en Auignon. Que luy mort, le Pape Clement la garda long-temps fort curieusement parmy ce qu'il auoit de plus rare, mais que l'estant allé visiter, & ayant esté touché d'enuie d'honorer la France d'vn si rare thresor, qu'il y auoit employé tout le credit du Comte *de Geneue* Frere du Pape, qui ioignit ses prieres à celles de tous les autres Seigneurs de France, & qui l'emporta comme par force. Mais ce fut auec vne condition qu'il fallut que le Duc iurât, c'est qu'il ne la pourroit mettre ailleurs qu'en la Chappelle qu'il auoit de nouueau bastie à Bourges, ou bien en l'Eglise de S. Denis, & c'est ce qu'il fit auec la ceremonie que ie viens de décrire, pour rendre graces à Dieu & au Bien-heureux Martyr de la santé du Roy.

Apres le fauorable succez de tant de prieres dont nous auons parlé, il arriua

encore, pour donner au peuple plus d'asseurances de son repos, que le Comte de *Rutland* & le Comte *Maréchal* reuinrent d'Angleterre au commencement de Féurier, auec la ratification de la Tréue. Ils ajoûterent à cette bonne nouuelle que le Roy Richard espris d'amour pour Isabel de France à la seule veuë de son pourtrait qu'ils luy auoient porté, vouloit estre asseuré de cette beauté, & qu'ils auoient charge de sa part de suplier sa Majesté de trouuer bon qu'ils l'épousassent en son nom. On les receut en grand honneur, on leur fit bonne chere & de beaux presens, on leur accorda tout ce qu'ils demandoient, & la ceremonie s'accomplit en la Sainte Chappelle du Palais Royal, le Dimanche que l'Eglise chante *Lætare Ierusalem*, par le Patriarche *d'Alexandrie* : lequel apres auoir dit la Messe, leut toutes les clauses, tant du doüaire que de la donation en faueur des Nopces, qu'il fit approuuer & en suitte iurer à ces Ambassadeurs. Cela fait il donna luy-mesme le gage de l'anneau à cette petite Princesse, & de là toute l'illustre Compagnie alla disner en la Salle du Palais, où le Festin Nuptial estoit preparé. Le Patriarche, le Roy, la Reine d'Angleterre sa Fille, la Reine Blanche (*Doüairiere de France vefue du Roy Philippe de Valois Bisayeul du Roy*) la Reine de Sicile, & les deux Comtes Anglois, furent du premier plat, & en suitte les autres Princes & Seigneurs prirent leurs seances selon leurs rangs & leurs qualitez.

Année 1395.

Quoy que ce mariage fut accomply auec toutes les formes, la disproportion sembloit si grande d'vne femme au dessous de sept ans auec vn Roy aagé de trente, que plusieurs creurent que c'estoit vne espece de ieu de theatre plûtost qu'vne verité ; mais ils commencerent d'en mieux esperer, quand ils virent que le Roy Richard anticipant le temps qu'elle luy deuoit estre menée, depécha vne Ambassade expresse pour suplier le Roy de luy vouloir enuoyer sa tres-chere épouse, pour auoir plus de moyen de la faire éleuer à la mode du pays, en attendant qu'elle fût nubile. Sa Majesté y consentit, & en congediant ces Ambassadeurs, il donna ordre qu'on trauaillât à l'équipage de cette ieune Reine & qu'on n'y épargnât aucune dépense.

La ioye de cette alliance fut d'autant plus grande par tout, qu'on n'en espera pas seulement cette Paix si desirée depuis plus de cinquante ans, mais qu'on augura que le Mariage de cette seconde Isabel, combleroit ce gouffre de guerres qui estoit éclos des Nopces funestes de la premiere du mesme nom, Fille du Roy Philippe le Bel, puis qu'il estoit porté par les articles, que les Anglois ne pourroient pretendre aucune part au Royaume du Chef de cette ieune Princesse. Aussi ne manqua-on pas de profiter de l'occasion de la part de la Cour, & de prendre le peuple en bonne humeur pour luy faire payer comptant les esperances de l'auenir par vne imposition generale ; dont on témoigna estre fort pressé pour haster ce bon-heur, & par mesme moyen satisfaire à l'honneur du Roy & du Royaume, par vne dépense digne d'vne si grande Princesse. On ajoûta encore que le Roy pensoit bien tout de bon cette fois icy de soulager ses Sujets, & on fit bien valoir la diminution des Gabelles, & de la Doüane, auec la suppression du quart du vin, mais l'année ne fut pas acheuée, & le subside du Mariage leué, que tout fut remis comme auparauant.

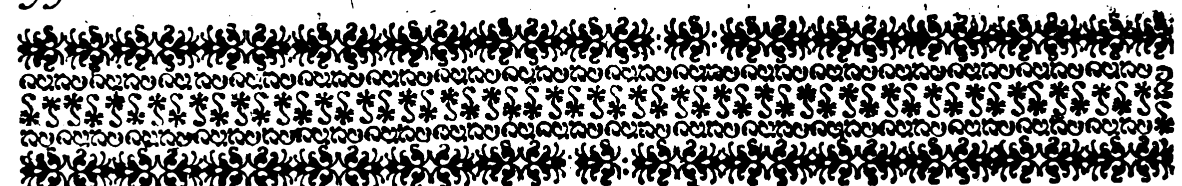
Fin du quinziéme Liure.

ANNE'ES

- De Nostre Seigneur 1396.
- Du Schisme. 18.
- Des pretendus Papes: Boniface IX. à *Rome*. 7. Benoist XIII. en *Auignon*. 3.
- De la vacance de l'Empire d'Occident en *Allemagne*. 18. *Wenceslas de Luxembourg Roy de Bohéme, fils de l'Empereur Charles IV. mort 1378. éleu Roy des Romains, & non reconnu pour Empereur.*
- Du Regne des Rois Chrestiens de l'Europe.
  - Charles VI. en *France*. 16.
  - Richard II. en *Angleterre*. 19.
  - Henry en *Espagne*, autrement *Castille* & *Leon*, 6.
  - Martin *en Arragon*. 2.
  - Iean *en Portugal*. 11.
  - Charles III. en *Nauarre*. 11.
  - Sigismond de Luxembourg dit de Bohéme *en Hongrie*. 12.
  - Iagellon *en Pologne*. 11.
  - Loüis Duc d'Anjou en *Sicile*. 11.
  - Ladislas d'Anjou dit *de Duras* vsurpateur du Royaume. 12.
  - *Margueritte Regnante* en Dannemarck & *Suede* auec Eric son neueu. 10.
  - Robert Stuart III. du nom en *Escosse*. 7.

Prinsipaux Princes du Sang, Grands Officiers, Ministres d'Estat, & Fauoris de la Cour de France.

Louis de France Duc d'Orleans, Frere du Roy.
Louis Duc *d'Aniou*, Roy de Sicile.
Iean de France, Duc de *Berry*, & Philippe le Hardy Duc de *Bourgogne*. } Oncles du Roy, gouuernans le Royaume à cause de sa demēce.
Pierre Comte *d'Alençon*. Charles *d'Evreux Roy de Nauarre 3. du nom*.
Loüis Duc de *Bourbon*, oncle maternel du Roy, *& grand Chambrier* de France.
Loüis de *Bourbon*, Comte de Vendosme, *Ancestre de nos Roys*. } *Princes du Sang*.
Iean, dit de Montfort, Duc de *Bretagne*, tué à la Bataille de Nicopoly.
Philippe d'Artois Comte d'Eu, *Pair & Connestable* de France.
Arnaud de Corbie, *Chancelier* de France.
Loüis de Sancerre, Seigneur de Charenton.
Iean sire de Rieux & de Rochefort.
Iean le Maingre dit Boucicaut. } *Mareschaux* de France.
Iean de Vienne, Seigneur de Rollans, *Admiral* mort cette année à la Bataille de Nicopoly, eut pour Successeur en 1397. *Renaut de Trie*.
Moradas sire de *Rouuille*, Lieutenant des Maréchaux en Normandie auec Iean d'Aurichier.
Guillaume *Paynel* S. de Hambuye, Iean Sire de *la Ferté-Fresnel*, & Herué de *Mauny*, Capitaines Generaux en Normandie.
Waleran de Luxembourg Comte de S. Pol, *Capitaine General en Picardie fait Gouuerneur de la Ville & Seigneurie de Gennes*.
Iean de Bueil, *grand Maistre des Arbalestriers*.
Guillaume des Bordes, *Porte-Oriflamme*.
Guy Sire de Cousan & de la Perriere, *grand Maistre* de France.
Enguerran Sire de Coucy, *grand Bouteiller* de France.
Loüis de Giac Grand *Eschançon*.
Guy Sire de la Rocheguyon, *grand Panetier*.
Charles d'Yury, *Cheualier trenchant*.
Guillaume Chastelain de Beauuais, *Queux de France*.
Charles de Bouuille, *Gouuerneur de Dauphiné*.
Charles Sire de Sauoisy, *Grand Maistre d'Hostel de la Reyne*.
Simon de Cramaut *Patriarche d'Alexandrie*.
Pierre *Sire de Giac*, & Iean de Montagu. } *Principaux Ministres*.



HISTOIRE DV REGNE DE CHARLES VI. ROY DE FRANCE.

LIVRE SEIZIESME.

CHAPITRE PREMIER.

I. *Le Roy depute aux Princes Chrestiens pour l'vnion de l'Eglise.*
II. *Et defraye les deputez que l'Vniuersité enuoya pareillement.*
III. *Le Roy de Bohéme corrompu par Benoist, trauerse la negotiation.*
IV. *Bonnes intentions du Roy de Hongrie, des Princes d'Allemagne.*
V. *Et des Roys de Nauarre, d'Arragon & d'Espagne.*
VI. *Recit de la mort du Roy d'Arragon & ses funerailles, arriuée l'autre année.*

Année 1396.



L'Vniuersité de Paris continua toûjours fermement dans son genereux & pieux dessein d'aider à l'vnion de l'Eglise, & comme le Roy y estoit fort disposé, elle vsa si bien du temps, qu'il ne manqua pas d'executer apres les Festes de Pasques, la resolution qu'il auoit prise peu auparauant en son Conseil, auec les plus Grands du Royaume, de deputer à tous les Princes Chrestiens pour les prier de luy prester la main, & de l'aider à dégager l'Epouse de IESVS-CHRIST de la tempeste dont elle estoit battuë, & à la ramener en vn port asseuré. Il enuoya pour cét effect le Patriarche *d'Alexandrie* deuers les Roys de Nauarre, d'Arragon, & d'Espagne, auec Maistre *Gilles des Champs* Docteur en Theologie, & en mesme temps il fit partir pour aller pardeuers ses Cousins les Roys de Bohéme & de Hongrie, l'Euesque de Senlis (*Maistre Iean de Dieu-donné mal nommé Dodieu dans le Gallia Christiana*) Maistre *Pierre Plaoul* (*Successeur dudit Euesque*) & quelques

autres illustres & fameux Docteurs de Theologie. L'Vniuersité de Paris deputa pareillement de son chef, & choisit Maistre *Iean Luquet* Professeur de Theologie, & M. Robert *de Dours* Regent de Droict Canon, pour accompagner l'Ambassade d'Espagne, & *M. Iean Courtecuisse* & Maistre *Iean le Roy*, pareillement Docteurs, auec quelques autres du mesme Corps, pour le voyage d'Allemagne. Le Roy eut la bonté de les vouloir défrayer, & en verité il se porta dans cette pieuse entreprise auec tant d'affection & de magnificence, que les Ambassadeurs eurent raison de dire aux Princes que cette affaire de l'vnion auoit espuisé tout le fonds de ses reuenus ordinaires. Année 1396.

Ils prirent congé de sa Majesté, & partirent tous auec mesmes intentions, mais le succez en fut aussi different, qu'ils eurent affaire à de differentes sortes d'esprits. Ceux qui passerent en Allemagne, rencontrerent vn peuple farouche & mal poly, qui n'eut aucun respect, ny pour leur caractere ny pour le sujet de leur legation, & qui les obligea de prendre escorte pour la seureté de leurs personnes & de leur équipage, dans la plus grande part de l'Austriche, dans la Bohéme & sur les frontieres de Hongrie: encore fallut-il plusieurs fois rompre les ponts apres eux, pour échaper à ceux qui les poursuiuoient. Cela les engagea à de grandes dépenses, & ils eurent auec cela le déplaisir de les auoir faites inutilement; car quoy que les Archeuesques de Cologne, de Tréues & de Mayence, les Ducs *d'Austriche* & de *Bauieres* & plusieurs autres Princes voisins de leurs Estats, les eussent fauorablement entendus, le Roy de Bohéme refusa toûjours de donner audience aux Deputez de l'Vniuersité. Le bruit estoit tout public, que le Pape Benoist auoit enuoyé certaines gens auprez de luy, qui tous les iours luy faisoient present de cheuaux & de pierreries, & que ce fut par leur instigation qu'il leur fit cette réponse: Nous ne voulons point vous entendre, mais si vous « voulez prescher le peuple, comme c'est vostre métier, allez y à la bonne heure, « les Eglises vous seront ouuertes.

Quelque instance qu'on fist pour eux, il fut impossible de rien changer de sa resolution, ils ne le virent point, & il garda toutes ses ciuilitez pour les Ambassadeurs du Roy, qu'il entretint de belles paroles, & ausquels il dit qu'il assembleroit les Ecclesiastiques de son Royaume sur leurs propositions, & qu'il ne manqueroit pas aussi-tost de faire sçauoir à nostre Roy son bon Cousin, tout ce qu'ils auroient deliberé. Le Roy de *Hongrie* s'ouurit d'auantage que luy, il leur témoigna de fort bonne grace qu'il estimoit que la voye de cession que le Roy proposoit, estoit la plus raisonnable, qu'il en confereroit auec les Ecclesiastiques & Prelats de son Royaume, & qu'il feroit tout son pouuoir pour disposer le Roy de Bohéme son Frere à condescendre à la mesme voye. Les Archeuesques de Tréues & de Cologne, les Ducs d'Austriche & de Bauieres, & les Princes d'alentour, en parlerent de mesme, iusques à promettre de mettre corps & biens pour soûtenir la voye du Roy & de l'Vniuersité: ils leur firent de beaux présens tant en allant qu'en reuenant, & les renuoyerent auec cette asseurance à la Cour. Ils y arriuerent au mois d'Aoust, apres vne dépense insupportable, mais que le Roy ne plaignit pourtant point, dans la ioye qu'il eut du recit de leur negotiation, qui le confirma dans son dessein, & qui luy fit attendre auec quelque impatience le retour des autres Ambassadeurs.

Charles Roy *de Nauarre*, Cousin de sa Majesté, le Roy *d'Arragon* qui auoit épousé sa Cousine germaine, & le Roy *d'Espagne* encore, nostre ancien & fidelle Allié enuers & contre tous, les retinrent plus long-temps; mais ce ne fut que pour leur faire meilleure chere & pour s'informer plus à loisir de la santé du Roy & de l'estat de ses affaires. Ils entendirent auec ioye le sujet de leur Ambassade, ils loüerent les procedez du Roy, ils approuuerent les sentimens du Clergé de France & de l'Vniuersité & l'expedient qu'ils auoient troué pour l'vnion, & promirent de faire vne pareille Assemblée dont ils feroient sçauoir tout le succez à sa Majesté. I'ay appris de fort bon lieu, que le Pape fit tout ce qu'il put pour trauerser cette resolution, & par prieres & par presens, il n'y gagna pourtant rien, ces Princes furent soigneux d'accomplir leur parole, ils

firent les conuocations promises; mais la mort du Roy d'Arragon preuint la conclusion de la sienne, & voicy comme on ma r'aconté ce funeste accident.

Année 1396.

Ce Prince estant en Campagne deux de sa suitte ayans fortuitement fait leuer vn Liéure qui estoit au giste dans vn buisson, la huée qu'ils firent apres, luy donna enuie de le courre, & s'y abandonnant auec trop de passion il creua son cheual, qui le ietta par terre en tombant, où il fut tellement froissé, qu'il expira entre les mains de ses gens, auparauant que de pouuoir arriuer à la plus prochaine Ville. Le Patriarche d'Alexandrie auoit pris congé de luy, mais comme il n'estoit pas encore hors du Royaume, il luy fut plus aisé d'accorder à la Reine la priere qu'elle luy fit de venir faire la ceremonie de ses Funerailles. Apres cela il reuint en France, où luy & les autres Ambassadeurs raconterent parmy les particularitez de leur negotiation, ce cruel euenement pour vn Estat, de perdre vn bon Roy, dont la mort sans enfans, l'exposoit au malheur d'vne funeste diuision, qui commencoit à paroistre pour la succession de sa Couronne, entre le Duc de Montalue & vn autre.

CHAPITRE SECOND.

I. Le Roy de Hongrie enuoye demander secours contre Bajazet.
II. Harangue de ses Ambassadeurs.
III. Le Duc de Bourgogne presente son Fils au Roy pour commander le secours.
IV. Des Seigneurs François qui l'accompagnerent.

CEpendant qu'on deliberoit sur le rapport de nos Ambassadeurs, il en vint d'autres de tous costez, tant Cheualiers que Docteurs de la premiere estime, des parties d'Angleterre, de Hongrie & de Hainaut, que le Roy receut auec toute la ciuilité qui luy estoit naturelle. Il les festina souuent, il leur fit de riches presens, & leur ayant assigné leurs iours d'audience; les premiers introduits, cela se fit auec dessein de les fauoriser, furent quatre Seigneurs de Hongrie qui surpassoient tous les autres, tant en taille & en bonne mine, qu'en bel équipage & en magnificence. Ils commencerent par les saluts accoustumez, & apres les complimens du Roy leur Maistre, leur ayant esté donné permission d'exposer leur creance, l'vn d'eux qui estoit chargé de la parole, fit ce petit discours, qu'il adressa au Roy.

La Hongrie estant si exposée de toutes parts aux inuasions des Infidelles, que » nous la pouuons dire estre dans le danger extreme de sa perte, si elle n'est secou- » ruë de vostre Majesté, nostre Prince ne doute nullement que vous ne prestiez » d'autant plus volontiers à vostre Cousin & à vostre Allié cette forte & puissante » main que vous tenez toûjours ouuerte à tous ceux qui la reclament. Bajazet le » plus cruel de tous les Tyrans & de tous les ennemis de la Chrestienté, a rauagé » toute la Bulgarie & la Walachie, auec vne partie de la Hõgrie, & nous ne croyõs » pas que personne ignore dans l'Europe qu'il en a enleué plus d'esclaues qu'il n'y » reste de Sujets, mais peut-estre ne sçait-on pas qu'ils languissent miserablement » dans l'ordure & dans l'obscurité des cachots, accablez de fers & de chaisnes, » abbattus de faim & d'afflictions, & pour tout dire, reduits à mandier des suplices, » & à implorer le glaiue des bourreaux, dont ils taschent à prouoquer la co- » lere ou plûtost la charité pour terminer le cours de leurs souffrances. Déja la » meilleure partie de nos Villes est sous le ioug & sous la seruitude insupportable » des Turcs, qui poussez d'vne rage insatiable, semblent n'auoir d'autre interest » d'estendre leurs conquestes, comme ils font tous les ans, que pour répandre le » sang des Chrestiens auec vn acharnement qui ne se peut exprimer. Helas! il fau- » droit estre aussi inhumain que ces Barbares, pour refuser des larmes au triste &

funeste

funeste recit des massacres qu'ils font iusques dans les Eglises, lesquelles ils dépoüillent de tout ce qu'elles ont de precieux & de sacré. Ils arrachent les enfans du sein de leurs parens, pour les tuer d'vne mort eternelle dans les infames superstitions de la gentilité, & s'ils n'abjurent, & s'ils ne renient le nom de Dieu, ils les égorgent comme des Hosties, & en font autant de Martyrs. Mais comme il n'y a point de lieu qui soit exempt de leur fureur sacrilegue, il n'y a point d'estat, de sexe ny d'aage qu'ils n'outragent, ils assomment les Prestres, ils violent les Vierges, & les Dames les plus aagées ne sont pas moins exposées à leur brutalité, dans la passion qu'ils ont de porter par tout les excez de leur aueuglement dénaturé, & de se satisfaire par tout ce qu'ils peuuent imaginer de mépris & de tourmens. La necessité de nous deffendre & le dessein de nous vanger, nous ont toûjours tenus en guerre auec cette Nation infidelle & guerriere, nous luy auons liuré plusieurs batailles, & nous auons gagné quelques victoires, mais quelques-fois aussi nous auons esté défaits, & nostre Roy mesme qui nous commandoit en personne, a esté sujet aux euenemens de la bonne & mauuaise fortune, iusques à present, que nostre petit nombre, la puissance de nos ennemis, & les menaces qu'ils font de nous faire de plus grands maux, nous donnent vn iuste sujet de nous défier de nos forces. C'est vne misere bien dure, Grand Roy, d'estre obligé d'auoüer tant de pertes, & de confesser sa foiblesse; mais nostre Monarque se persuade que vous n'en serez que plus animé, aussi bien que tous les Princes de la noble Fleur-de-Lys, à luy accorder l'assistance qu'il vous demande pour son Estat & pour toute la Chrestienté. Il vous en conjure par le droit du sang & de la parenté, il vous y exhorte pour l'honneur de Dieu, & si vous luy faites cette grace, il ne se presentera point d'occasion d'en faire paroistre sa reconnoissance, où il ne témoigne qu'il prend plus de part en tous vos interests que tout autre Prince du monde, & que personne n'aura iamais pour vous ny plus d'obeïssance ny plus de fidelité. Année 1396.

Toute l'Assemblée emeuë d'vne iuste compassion, fut d'auis qu'on leur accordât leur demande, & en moins de neuf iours ils furent expediez & renuoyez, non seulement auec promesse d'vn secours considerable, mais encore auec de beaux presens: & ils ne furent pas si-tost partys, que le Duc de *Bourgogne* luy-mesme presenta M. *Iean* Comte *de Neuers* son fils aisné pour Chef d'vne si belle entreprise. Le Roy y consentit volontiers, & quoy que ce ieune Prince eut déja donné d'assez belles preuues de sa vaillance sous les enseignes du Roy pour meriter l'Ordre de Cheualerie, le Duc son pere voulut par honneur qu'il fût Cheualier de IESVS-CHRIST, & qu'il receût l'accolade à la premiere rencontre qu'il auroit contre les Ennemis de nostre Foy. La gloire de cette nouuelle Croisade & l'importance du Chef, auroit presque épuisé le Royaume de nostre genereuse Noblesse, s'il eut voulu enroller tous ceux qui luy firent offre de leur seruice, mais il ne retint que deux mille Gentils-hommes; qu'il partagea sous l'obeïssance & sous la conduite de *Philippe d'Artois* Comte d'Eu, Connestable & Prince du Sang de France, du Maréchal *Iean le Maingre* dit autrement *Boucicaut*, & *Enguerran* Sire *de Coucy*, ausquels il ajoûta pour Compagnons de leur authorité, *Henry* & *Philippe de Bar*, Freres, & le Comte *de la Marche*, Cousins du Roy, le Sire *de Saimpy*, Messire *Renaut de Roye*, & Messire *Guy de la Trimoüille*. Auec eux se ioignirent encore plusieurs Seigneurs des pays estranges, tous considerables pour leur merite particulier, & descendus d'vne longue suitte d'illustres Ancestres, dont ie ne rapporteray point les noms, parce que ie m'engagerois dans vn trop long recit.

Comme l'affaire plaisoit fort au Duc de Bourgogne, il n'oublia rien de tout ce qui estoit necessaire pour y donner plus d'éclat, il fit vn grand fonds tant de ses deniers, que des finances du Roy, & de la contribution des Ecclesiastiques de ses Estats, & donna à son fils vn équipage digne d'vn Monarque. C'estoit vne belle chose de voir tant de Nobles Cheualiers & Escuyers visiter les Eglises pour implorer l'assistance du Ciel, & pour attirer les benedictions

Année 1396.

d'en haut sur vne si sainte expedition, & le Duc mesme amena son fils pour cét effet à S. Denis; où le mesme iour, c'estoit sur la fin du mois de Mars, il prit congé de luy & de la France pour se mettre en chemin. Tous les autres Princes & Seigneurs ne tinrent pas la mesme route, & le Sire *de Coucy*, & Messire *Henry de Bar* prirent celle de la Lombardie pour visiter en passant *Galeas* Seigneur *de Milan*, & pour luy dire par ordre du Roy, sur tant qu'il deuoit craindre d'offenser sa Majesté & de rompre les anciennes alliances qu'il auoit auec la France, qu'il eut à s'abstenir de plus rien entreprendre contre les Genois, & de les laisser paisibles sous l'obeïssance & sous la protection de sa Couronne. Leur Commission acheuée, ils trauerserent l'Allemagne, la Bauiere & l'Austriche, pour rejoindre le Comte de Neuers & leurs Compagnons, & non seulement ils ne furent pas receus de tous les Puissans de l'Empire auec toute sorte d'honneurs & de ciuilitez; mais ils charmerent si bien toute cette Nation de l'estime de leur vertu, que tout encline qu'elle soit à détrousser les passans, elle n'eut que du respect pour la pompe & pour la magnificence de leurs équipages superbes, ou qu'elle les conuoita sans mauuais dessein. Personne ne leur courut sus, on ne leur dressa pas mesmes aucune partie, & ils y laisserent tant d'emulation d'honneur, que plusieurs de ces pays les suiuirent peu apres, pour prendre leur part de la gloire d'vne si belle entreprise.

CHAPITRE TROISIESME.

I. *Le Roy donne secours au Comte de Hainaut contre ceux de Frise.*

II. *Ambassade d'Angleterre en France pour l'vnion de l'Eglise.*

III. *Le Clergé d'Angleterre contraire à la voye de cession par Antipathie naturelle des François.*

IV. *L'Vniuersité d'Oxfort pour la voye d'vn Concile.*

V. *Arriuée en France de la Duchesse de Brabant qui fait le Duc de Bourgogne son heritier.*

LE repos de la France ne permit pas seulement à nostre Roy d'assister les Hongrois, il accorda encore quatre cent hommes d'armes à la priere du Comte *d'Ostreuant* qui auoit épousé la Fille du Duc de Bourgogne sa Cousine germaine; lequel vint exprez à sa Cour, & remontra que la Frise s'estoit iniustement détachée de l'obeïssance des Comtes de Hainaut, qui l'auoient autrefois dominée comme leur ancien patrimoine. Il s'embarqua auec ce secours, & quoy que le Comte de Hainaut son Pere fût dans vn aage qui le dispensoit de faire vn métier où il n'auoit acquis gueres d'experience iusques alors, & qu'il deût tout esperer de la valeur, de la reputation, & de la fidelité de son fils qui ne luy pouuoit estre suspecte, le ressentiment l'emporta sur le naturel. Il voulut couronner vne longue vieillesse, & vne longue oisiueté, de l'honneur d'auoir vangé la mort du Comte Guillaume son Predecesseur sur les Frisons, & de les auoir chastié de leur rebellion à la premiere occasion qui s'en estoit presentée.

Le Roy ayant expedié les Ambassadeurs estrangers, & n'ayant plus d'affaires qui le retinssent à Paris, il voulut employer à son diuertissement le reste du Printemps, & estant venu à Compiegne pour prendre le plaisir de la chasse en la Forest de Villiers col de Retz, il y receut vne nouuelle deputation d'Angleterre,

composée d'vn Abbé de l'Ordre de S. Benoist, Docteur en Theologie, & de trois autres Docteurs en droict Canon. Le Roy Richard luy auoit fait sçauoir peu auparauant qu'il auoit assemblé les Prelats de son Royaume au sujet de l'vnion de l'Eglise, & qu'ils approuuoient assez la voye de cession proposée par la Lettre de l'Vniuersité de Paris qu'il leur auoit communiquée: mais il luy manda par la mesme voye de ces nouueaux Deputez, qu'encore qu'il eut témoigné qu'il auoit passion de voir proceder saintement & sincerement pour trouuer les moyens d'abolir le Schisme, & qu'il eut fait paroistre qu'il portoit les sentimens de l'Eglise Gallicane, que celle d'Angleterre n'y vouloit point consentir. Année 1396.

Il ne se faut pas étonner que deux Nations qui s'entrehaïssoient si irreconciliablement, se rencontrassent de differents aduis, & l'on ne deuoit gueres attendre autre chose de ces gens icy, qui rapporterẽt que le Clergé d'Angleterre n'approuuoit point la voye de cession, & qu'elle proposoit au contraire celle d'vn Concile General, qu'elle estimoit seul capable d'extirper & de déraciner le Schisme, pour les raisons portées par vn discours en forme d'Epistre, dressé par l'Vniuersité d'Oxfort. Ils le presenterent au Roy, & il l'enuoya à l'Vniuersité de Paris, qui eut plus d'indignation & de mépris que de consideration pour vne abysme d'argumens & de raisonnemens, plus subtils que profonds & bien sensez, qui n'auoient pour principe qu'vne vaine ostentation de sçauoir, ny pour conclusion qu'vne vaine apparence de bonne intention. Ie la pourrois bien mettre icy, mais ie ferois conscience d'abuser de la patience du Lecteur, pour contreuenir à l'ordre que ie me suis prescrit de parler succinctement des affaires estrangeres, & ie me contenteray d'en donner l'inscription & la conclusion. A nostre tres-Chrestien Prince & Seigneur Monseigneur Richard, par la Grace de Dieu, tres-vaillant Roy d'Angleterre & de France, Seigneur d'Hybernie, « l'Vniuersité de l'Ecole d'Oxfort Amatrice d'vnion & de Paix, tres-heureuse su- « jettion, respect & honneur deu à la Majesté Royale, la gloire de procurer tres- « benignement le repos de l'Eglise, &c. en voila la conclusion. Dieu Autheur & amateur de Paix, daigne toûjours conseruer en toute prosperité vostre Majesté « Royale, pour le Gouuernement salutaire de ses Royaumes & de l'Eglise, de con- « cert auec l'vnité Catholique. Donné en nostre conuocation faite en l'Eglise de « Nostre-Dame d'Oxfort, du consentement des Regens & non Regens, pour ce « specialement celebrée le 7. iour de Mars 1395. On parloit fort du grand sçauoir de ces Deputez, mais ils ménagerent si bien cette reputation, qu'il ne fut pas possible de les engager en aucune Conference pour l'vnion auec nos Docteurs de France. Ils répondirent à toutes les propositions qu'on leur en fit, qu'ils n'estoient point venus pour cela, & au bout de quatre iours ils prirent congé du Roy pour s'en retourner.

Leur retour fut suiuy de l'arriuée en la mesme Ville de Compiegne, de *Ieanne* Duchesse *de Brabant* (tante maternelle de la Duchesse de Bourgogne) auec vn grand & superbe équipage de cheuaux & de chariots. Son grand aage ne l'auoit pu dispenser de satisfaire à la passion qu'elle auoit de voir encore vne fois le Roy & les Princes de France, mais particulierement le Duc de Bourgogne son heritier, & qui se seruit si bien de l'occasion, qu'elle agréa en plein Conseil du Roy, qu'il entrât presentement en possession de sa Duché de Brabant, & que le second fils du Duc nommé *Antoine* fût éleué auprez d'elle pour succeder apres sa mort aux reuenus qu'elle s'estoit conseruez, & au titre qu'elle venoit de resigner.

CHAPITRE QVATRIESME.

I. Le Duc de Milan entreprend sur la Seigneurie de Gennes.
II. Et trauerse le dessein qu'elle auoit de se donner au Roy.
III. Que les Genois executent enfin.
IV. Conditions du Traitté.
V. Ordre donné par le Roy pour le Gouuernement de ce nouuel Estat.
VI. Naissance de Philippe Duc d'Orleans.
VII. Mariage de Ieanne de France auec le Fils du Duc de Bretagne.

Année 1396.

IEan Galeas Seigneur de Milan, qui n'estoit pas seulement le plus habile, mais le plus puissant de tous les Princes, apres les Testes Couronnées, portoit tous les desseins de sa grandeur à la conqueste de la Seigneurie de Gennes: & comme rien ne l'en pouuoit empescher en l'estat où elle estoit reduite, que la protection de la France, à laquelle elle s'estoit donnée, il n'oublia aucune de ses ruses pour diuertir le Roy d'en accepter la possession. Il tascha de l'en dégouster tant par Lettres que par Enuoyez, & luy remonstra toûjours, que c'estoit vn peuple leger & inconstant, aussi peu capable de reconnoissance que de fidelité. Et en mesme temps il pratiqua si adroitement toutes les places de Ligurie qui dependoient de cette ancienne Republique, qu'il fallut leuer le masque pour luy témoigner qu'on estoit bien auerty de toutes ses menées. L'Euesque de Meaux (*Pierre Fresnel*) & Maistre *Pierre Beaublé* (*depuis Euesque de Sées*) Commissaires du Roy pour l'execution du Traitté auec le Senat de Gennes, eurent ordre de passer à Milan & de luy dire nettement qu'il eut à s'expliquer de sa conduite. Et pour les appuyer dauantage on fit encore passer par là Messire *Henry de Bar* & le Sire *de Coucy*; qui luy remontrerent que c'estoit entreprendre contre l'alliance qu'il auoit auec nous, & par laquelle il estoit obligé sur son serment de procurer par toutes sortes de voyes le seruice, l'auantage & l'honneur du Roy, & de luy prester aide, confort & conseil en toutes ses affaires. Cette Ambassade luy déplaisoit assez, mais comme il estoit fort rusé, il fit mine de la receuoir auec beaucoup de ioye, dissimulant toûjours: iusques à ce qu'il fut contraint, pour répondre categoriquement à ce qu'ils souhaittoient de luy, de promettre en termes exprez de faire tout ce qu'il plairoit à sa Majesté, & de le seruir enuers & contre tous, excepté l'Empereur qui l'année precedente l'auoit creé Duc de Milan, & auquel il auoit fait serment de fidelité. (*il ne fut creé Duc que l'an 1398.*)

Tout cela ne seruit que pour le mieux conuaincre de sa mauuaise foy, & ces deux Seigneurs trouuerent la confirmation de leurs soupçons à Gennes; où ils passerent de là au mois de Iuin, pour conferer auec le Duc *Antoine Adorne* & auec le Conseil de la Ville, des conditions ausquelles ils receuroient le Roy pour leur Seigneur. Ce Duc fit si bien par la faction des Agens qu'il y auoit enuoyez sous d'autres pretextes, qu'on ne put s'accorder, il fit renouueller les anciennes dissensions des Guelfes & des Gibellins, & malgré tous leurs soins & tous les offices des principaux Citoyens, qui en eurent vn ressentiment inutile, ces Seigneurs eurent le déplaisir d'en partir sans rien conclure. Le Roy & son Conseil en furent fort indignez, & comme cela fit publier par tout que l'alliance estoit rompuë entre luy & le Duc, cela donna sujet aux Florentins, qu'il vouloit pareillement opprimer, d'implorer le secours de France. Tous nos Guerriers s'y preparoient auec d'autant plus de ioye, qu'ils esperoient par mesme moyen de se

vanger des Genois, qu'ils croyoient auoir fait échoüer l'affaire par intelligence; mais on fut aussi-tost informé du contraire, par la nouuelle de la conclusion de cette grande affaire, qui fut apportée par Maistre *Siffroy Tolon* Docteur és Loix. Il asseura le Roy, que perseuerans en leur premiere intention pour son seruice & pour leur repos, ils auoient trouué moyen de renuoyer les Emissaires du Duc qui les troubloient, & qu'ayans deputé en la Ville d'Ast vers le Sire *de Sassenage*, *Arnoul Boucher* Thresorier des Guerres & luy, pour les suplier de venir à Gennes, le Traitté auoit esté arresté & signé entr'eux comme Commissaires de sa Majesté, & le Duc & le Commun de Gennes, & la Ville receuë sous son obeïssance. Année 1396.

Le Roy ratifia ioyeusement ce Traitté, & enuoya aux mesmes Commissaires tous les pouuoirs necessaires pour le terminer, & pour faire dresser l'acte; par lequel ledit Commun de Gennes, Nobles & Ignobles, élisoit le Roy & ses Successeurs vrays Seigneurs incommutables de la Ville, territoire & dépendances, & generalement de tous les droits appartenans à la Seigneurie quelque part qu'ils se pussent étendre. Transferans à sa Majesté & à ses Successeurs tout le droit de proprieté, possession, Seigneurie, Iurisdiction & preéminence, que la Republique auoit ou pouuoit auoir en ladite Ville, détroits & territoires susdits. Consentans que de son autorité, elle y pût mettre vn Gouuerneur pour les commander & disposer de toutes les affaires en son nom; auquel ils promettoient d'obeïr, & de seruir le Roy enuers & contre tous, sans aucune exception. On leur promit aussi de la part de sa Majesté, qu'ils demeureroient inseparablement vnis à sa Couronne, & qu'il leur fourniroit du secours quand ils en auroient besoin pour leur deffense: & afin que les choses fussent plus fermement & plus solennellement établies, tout le peuple fut assemblé au son de la cloche. Le Duc vint au Palais au milieu d'vne multitude innombrable, & le Traitté ayant esté publié à son de trompe, il se demit de sa Dignité, & en remit entre les mains des Commissaires du Roy là presens, toutes les principales marques, qui sont l'Espée, le Sceptre, & la Chaire. Mais on eut égard à ce qu'il auoit esté, & pour ne pas abismer parmy le vulgaire vne Personne auparauant si considerable, l'on luy rendit le maniment des affaires publiques, pour tant & si long temps qu'il plairoit au Roy, & ce fut à luy à approuuer le choix du Syndic & des Conseillers que le Commun luy presenta. Cela fait, tous les Genois d'vne voix vnanime iurerent vne fidelité inuiolable au Roy & à ses Successeurs, & d'exposer leur vie & leurs biens pour son seruice contre tous ses ennemis.

Au mois de Iuillet la Duchesse *d'Orleans* accoucha d'vn fils, tenu sur les fonds par M. Philippe Duc de Bourgogne qui luy donna son nom, & au commencement du mois d'Aoust ensuiuant, pour d'autant plus asseurer le Mariage conclu entre *Ieanne de France* Fille du Roy & Iean fils aisné du Duc de Bretagne qui n'auoit que cinq ans, on en fit le festin à la Royale à Paris; où le Roy, la Reine, le Duc de Bretagne & les autres Princes se trouuerent. On eut besoin de dispense, à cause qu'ils estoient parens au troisiéme degré du costé de la Duchesse femme du Duc *(Ieanne de Nauarre, Fille de Charles II. Roy de Nauarre & de Ieanne de France Fille du Roy Iean)* & la mes-intelligence d'entre le Pape Benoist & le Roy, l'auoit retardée iusques-là depuis vn an que cette alliance estoit concluë. Le Roy promit à sa Fille pour sa dot, vne somme de trois cent mille écus payables à certains termes, à commencer dés le temps que l'vn & l'autre seroient paruenus en aage nubile.

CHAPITRE CINQVIESME.

I. Le Duc de Bourgogne va à Calais de la part du Roy vers le Roy d'Angleterre.

II. Qui le reçoit magnifiquement, & conuient d'vne entreueuë auec le Roy pour ſon Mariage.

III. Le Roy d'Angleterre ſe conformant aux intentions du Roy pour l'vnion de l'Egliſe, écrit aux deux pretendus Papes.

IV. Par l'Abbé de Vveſtmunſter, à qui Benoiſt refuſe audience.

Année 1396.

LE Mariage reſolu entre la France & l'Angleterre, changea toutes les vieilles querelles en des paſſions d'amitié naiſſante entre les deux Roys, qui leur fit deſirer à tous deux que le pretexte des Nopces, ou plûtoſt de la deliurance de la ieune Reine, pût eſtre le ſujet de leur entreueuë. Le Roy d'Angleterre en pria noſtre Prince, qui en fut tres-aiſe, qui n'en fut que plus porté à ſouhaitter que les choſes ſe fiſſent auec la derniere magnificence, & qui luy deputa exprez le Duc *de Bourgogne* ſon Oncle, pour conuenir du lieu de cette ioyeuſe rencontre. Comme il ne ſe faiſoit rien de conſiderable pour l'Eſtat, où l'on n'intereſſât le Patron du Royaume, ce Duc ſuiuant la pieuſe coûtume de ſes Anceſtres, vint faire ſes deuotions en l'Egliſe de S. Denis, en partant pour la Picardie, & il arriua à Guines la veille de l'Aſſomption de la Vierge. Le *Comte Maréchal* & le Comte de *Rutland* l'y vinrent receuoir, & apres qu'il eut receu les viſites & les complimens des Prelats & autres Nobles, les Ducs de Lanclaſtre & de Gloceſtre Oncles du Roy Richard, accompagnez d'vn Cortege de cinq cent Cheualiers ou Eſcuyers des plus illuſtres de la Cour, l'allerent querir & l'amenerent à Calais, au bruit de toute ſorte d'inſtrumens de Muſique & de guerre. Comme l'on auoit donné ordre de luy faire vne entrée, les Habitans tous veſtus d'vne meſme liurée, borderent les deux coſtez de la ruë, & on le mena deſcendre dans vne grande Salle Royale toute de charpenterie, qu'on auoit fait dreſſer exprez en forme d'Egliſe pour ſa reception, dans le marché de la Ville, qui étoit toute entourée d'Archers & de Gendarmes.

Le Roy y étoit, qu'il abdorda apres trois profondes reuerences, qui luy fit grand accueil, qui s'enquit auec ſoin de la ſanté du Roy & de la Reine, des Enfans & des Princes du Sang, & qui le mena à Veſpres en l'Egliſe de S. Nicolas. Le lendemain il l'accompagna encore à la Proceſſion, où ce Prince aſſiſta la Couronne en teſte & le Sceptre à la main, & en ſuitte la Meſſe ayant eſté chantée par vn Archeueſque Chancelier d'Angleterre, ſeruy par deux Eueſques, il l'emmena diſner. Au coſté droit s'aſſirent le Chancelier, l'Eueſque *de Bayeux*, vn Eueſque d'Hybernie, & l'Eueſque *d'Arras*, & à l'autre main du Roy, prirent place le Duc *de Bourgogne*, la Ducheſſe *de Lanclaſtre*, Antoine *de Bourgogne* fils du Duc, & la Damoiſelle de Lanclaſtre Fille de la Ducheſſe. La table étoit dreſſée ſous vn daiz Royal tout de drap d'or; les plats furent ſeruis par des Ducs & des Comtes, parmy les concerts d'vne charmante Muſique, & non ſeulement, le feſtin ne fut pas magnifique & ſomptueux, mais le Roy leur fit la meilleure chere du monde. Les tables leuées, il continua le regale par le preſent d'vn diamant de grand prix, & pour répondre à ſa magnificence, le Duc luy donna de ſa part le lendemain vne Image de IESVS-CHRIST dans le Sepulchre, qui valoit huit mille eſcus d'or, & d'vne hiſtoire de la Paſſion de douze mille francs, le tout d'or enrichy de pierreries, auec vne piéce de Damas richement étoffée & réhauſſée, qu'on eſtimoit trois mille eſcus d'or. Enfin ils s'épuiſerent comme à l'enuy l'vn pour l'autre, de toutes ſortes de pieces d'argenterie & de riches étoffes.

L'on tint Conseil touchant le Mariage, pour resoudre où & quand on feroit la ceremonie, & quelle seroit la magnificence, comme aussi pour conuenir de l'entreueuë des deux Roys, & toutes choses reglées, le Duc de Bourgogne trouua moyen de proposer les besoins de l'vnion de l'Eglise; à laquelle il engagea si adroitement le Roy d'Angleterre, qu'il promit de ioindre ses offices à ceux du Roy, & d'enuoyer vne Ambassade expresse aux deux Contendans. C'est tout ce que fit le Duc, qui reuint incontinent à la Cour, fort content des ciuilitez du Roy d'Angleterre, & bien ioyeux du succez de ce voyage, où il fut accompagné par les Comtes *de Harcourt*, de *S. Pol* & d'vn bon nombre d'autres grands Seigneurs de France. Année 1396.

Le Roy d'Angleterre ne manqua pas à ce qu'il luy auoit promis pour l'vnion de l'Eglise, il escriuit aux deux Competiteurs, & rendit l'Abbé de *Westmunster* porteur de ses lettres, toutes pareilles en substance, mais seulement differentes en la suscription, en ce que par celle de Benoist, il le qualifioit son tres-cher Cousin le Cardinal de Lune, & qu'en celle de son Aduersaire il le traittoit de Pape. En voicy le contenu. « Il y a long temps que la Sainte Eglise gemit sous l'oppression d'vn Schisme infame, & d'autant plus scandaleux, que vos Cardinaux en sont complices, & qu'on vous peut reprocher que vous en étes les Autheurs, par la honteuse ambition qui vous domine, & qui vous fait employer tous vos efforts & toutes sortes de mauuais moyens pour retenir opiniastrément le souuerain Pontificat, au grand des-honneur & au dommage de toute la Chrestienté: nous y prenons part, nous & nostre Pere de France, & par le conseil des gens de bien nous sommes conuenus entre nous de la voye d'vne cession reciproque de part & d'autre, comme de la plus expediente pour paruenir à l'vnion. C'est ce que nous vous faisons sçauoir par le porteur de ces presentes, mandez nous entre-cy & la Feste de la Magdelaine si vous y acquiescez; afin que nous fassions ce qui sera necessaire, parce que nostre intention est de remettre en paix la Sainte Eglise nôtre Mere. »

L'Abbé de Westmunster passant par la France pour executer sa Commission, il vid le Roy qu'il réjoüit fort d'vne si bonne nouuelle, & continuant son chemin, il iugea à propos d'aller premierement en Auignon, mais il ne passa pas Ville-neuue. Quelque instance qu'il fist pour auoir audience de Benoist, il répondit toûjours qu'il ne l'entēdroit point qu'il ne luy rendît tous les honneurs deubs à la Papauté; & comme il n'auoit point d'ordre de luy rendre aucune obedience, il craignit de se commettre en commettant son Maistre. Ce premier obstacle luy fit douter de la suite, & voyant sa premiere Ambassade méprisée, il creut qu'il seroit inutile de poursuiure la seconde vers l'autre Pape; & resolut de retourner en Angleterre.

CHAPITRE SIXIESME.

I. Magnifique depart de la ieune Reyne d'Angleterre Fille du Roy.
II. Elle passe par S. Denis.
III. Le Roy la suit de prez, pour s'aboucher auec le Roy d'Angleterre.
IV. Tentes preparées pour l'entreueuë.
V. Reglement pour la suitte des deux Roys.

LE Roy ayant resolu de satisfaire à l'impatience que le Roy d'Angleterre témoignoit de voir sa ieune épouse, il voulut aussi par mesme moyen satisfaire à la grandeur de son courage & à l'excellence de sa dignité: Il fit assembler

Année 1396. tout ce qu'il y auoit dans Paris d'excellens Ouuriers d'orfeurerie & de broderie, & les mit à mesme l'or, les perles, les pierreries & les plus pretieuses étoffes, pour faire des pendans d'oreilles, des colliers & des chaisnes, des Bracelets, des Carquans, des Bagues, des tissus, & des guirlandes, des habits, des housses de carrosses & des caparaçons, des selles & des brides auec des mords, des chaisnettes & des bossettes d'or & dargent. Tout cela fut prest à iour nommé, & il suffira pour exprimer cette magnificence, de dire qu'il ne se fit rien en nos iours, ny de si somptueux, ny de si auguste, & que la dépense fut audessus des forces & des finances du Roy.

Le iour du départ, la petite Reine entendit la Messe & fit ses deuotions à Nostre-Dame de Paris, & quand elle partit, on chargea de la Couronne d'or vn Gentil-homme qui la porta à la teste de son carrosse. Le lendemain elle continua ses prieres, & fit ses offrandes à S. Denis selon la pieuse coûtume de la Maison Royale, & ce fut en ce lieu qu'elle prit congé de la France, pour aller ioindre son époux en Picardie; où le Roy la suiuit apres la Feste de ce glorieux Patron du Royaume, qu'il voulut honorer de sa presence. Déja le Roy d'Angleterre étoit à Calais, comme nous auons remarqué, mais comme on auoit conuenu, pour euiter quelque differend de superiorité, qu'on se verroit dans la Campagne, & non dans aucune ville, le lieu fut assigné sur les confins des deux Estats, entre Ardres & Calais. Le quartier du Roy, qui étoit du costé d'Ardres, étoit semé de six vingt Tentes & pauillons, soûtenus de fortes cordes, & pour les rendre plus fermes & plus commodes, ils étoient entourez d'aix & de planches. La Tente de sa Majesté étoit quarrée, & beaucoup plus grande que les autres, & celle du Roy d'Angleterre, qui étoit à la teste des autres de son quartier du costé de Calais, étoit ronde en forme de Tour, dont le faiste étoit pareillement soûtenu d'vn gros cable, qui s'étendoit iusques auprez de la tente de nostre Prince, où il étoit attaché à vn pieu planté en terre, qui marquoit iustement le milieu d'entre les deux camps & les deux Estats; où il étoit arresté que les deux Princes s'attendroient autant de fois qu'ils se voudroient visiter.

Quelques Personnes doctes & de qualité, m'ont pensé engager à donner icy vn exacte recit de toutes les ceremonies, des façons & des ciuilitez reciproques de cette celebre entreueuë, mais i'ay consideré que ce seroit vne trop longue digression, & que ie m'éloignerois trop du principal sujet de cette Histoire. Ie remarqueray seulement les choses plus essentielles, & premierement ie diray, que comme l'actiõ étoit trop solennelle pour n'estre pas courue de toutes parts, qu'il fut sagement aduisé de part & d'autre, & determiné par vn ordre sellé des deux Roys, pour éuiter vne foulle importune; qu'il seroit publié à son de trompe & cry de Herauts par toutes les villes d'alentour, que les deux Roys se vouloient voir auec peu de suite, qu'ils auoient limitée à quatre cens hommes, tant Cheualiers qu'Escuyers. Que personne, de quelque état ou condition que ce fût, ne pourroit durant le temps de ladite entreueuë porter d'Arc, d'Arbaleste, d'Espée, & generalement nul autre instrument d'armes & de guerre, soit couuertement ou à découuert, non pas mesme sous pretexte d'en vendre ou acheter; excepté les quatre cens hommes choisis pour la suitte, qui pourroient porter vne épée & vn arc, & ce seulement pour la forme & par bien-seance. Que nul autre hors ce nombre d'élite, ne fût si osé, sous peine de l'honneur & de la vie, d'aller aux tentes des Roys, sans vne expresse permission, & non pas mesmes de suiure le Roy, depuis sa sortie de S. Omer, & le Roy d'Angleterre depuis Calais, sans y estre appellez nommément; sinon les Marchands & les Viuandiers, encore leur estoit-il deffendu de passer de part & d'autre les Villes d'Ardres ou de Guines, au delà desquelles la Loy leur seroit commune auec toute sorte d'autres gens. On ordonna mesme peine contre ceux qui par clameur, querelle, ou par paroles iniurieuses, offenseroient les Sujets de l'vn ou de l'autre Roy, & pour mieux en retrancher tous les moyens, on deffendit expressément toute sorte de ieux d'émulation, comme de ietter des pierres, de lutter, de tirer au blanc & de courre la Lance. L'on ne voulut pas mesme, que durant la Conference

rence

rence des deux Monarques, personne fût si temeraire de toucher aucun instrument de Musique, s'il ne luy estoit commandé : & pour l'execution de ce Reglement en tous ses poincts, on commit des Cheualiers des deux costez, auec tout pouuoir de commander, & auec injonction expresse de leur obeïr.

CHAPITRE SEPTIESME.

I. Le Roy va au lieu de l'entreueuë.
II. Reglement pour l'habit des deux Roys.
III. Des caresses qu'ils s'entrefirent, & de leurs bonnes intentions.
IV. Leurs entretiens dans la Tente du Roy, où l'Anglois refuse la droite.
V. Seconde entreueuë dans la Tente du Roy, & leur Conference secrette,
VI. Pour l'alliance qu'ils contractent entr'eux.
VII. Leur separation pleine d'amour & d'affection.

CEtte Ordonnance publiée, le Roy suiuy des Princes de son Sang & des quatre cent hommes qu'il auoit retenus, comme il auoit esté conuenu, partit d'Ardres le Vendredy 27. iour d'Octobre, en ordre de Bataille, & deuant luy marcha le Comte de *Harcourt* son Cousin, qui portoit son Epée. Quand ils furent arriuez au quartier des Tentes, ils mirent tous pied à terre, & il n'y eut que le Roy & les Princes qui demeurerent à cheual pour aller à son Pauillon, qui estoit à vne portée d'arc au delà, & qui fut entouré de cette noble Infanterie, laquelle se rangea en haye des deux costez, & eut ordre de demeurer ferme sans que personne osât quitter son rang. Le Roy luy-mesme le commanda de bouche en décendant de cheual, & leur dit: Ie vous prie, mes bons amis, de ne me pas tromper dans le choix que i'ay fait de vous pour m'accompagner, comportez vous icy « selon mes esperances, selon vostre deuoir, & selon l'Ordonnance qui a esté pu- « bliée, & dont i'aurois regret de voir encourir les peines à des personnes que i'ay « voulu honorer dans cette occasion. «

Les Anglois ayans fait les mesmes ceremonies, & en mesme temps, le Roy trouua à son arriuée dans sa Tente les Ducs *de Lanclastre* & de *Glocestre* & le Comte *de Rutland*, qui luy vinrent faire les complimens du Roy d'Angleterre, & luy presenterent la collation de sa part, lesquels non seulement il caressa fort, mais qu'il renuoya encore auec chacun vn Diamant. Ils luy auoient demandé, conformément à ce qui auoit esté conuenu, en quel habit ils s'aboucheroient, & comme on pensoit à leur faire réponse, arriuerent les Ducs de *Berry* & de *Bourgogne*, qui venoient de rendre le mesme deuoir au Roy d'Angleterre, & qui raporterent qu'il auoit reparty sur la mesme proposition, que les conditions de paix & d'amitié n'auoient besoin d'aucun faste ny de déguisement, & qu'il ne falloit point de façons ny d'habits superflus pour vne entreueuë d'amour & d'vne cordiale affection. Tout le monde prit garde à cette parole, qui fut cause que le Roy prit vn habit court qui ne passoit pas le genoüil, auec sa cornette ou chapperon plié comme vn pacquet, & il marcha ainsi entre trois & quatre heures apres midy à la rencontre du Roy d'Angleterre, qu'il trouua en chemin, & qui n'auoit rien de plus magnifique; sinon que sa robe luy battoit le talon, & qu'il auoit deuant luy Messire *Iean de Hollande* & le Comte *Maréchal*, qui portoient son Epée & son Sceptre.

Toute leur suitte de part & d'autre, mit le genoüil en terre, & quand ils furent arriuez au pieu qui marquoit le milieu des deux quartiers, & la fin des deux Estats, ils se tendirent la main, s'entre-saluërent, s'embrasserent amoureusement, & s'entredonnerent le baiser de paix. Aussi-tost les Ducs d'Angleterre Oncles

Année 1396.

du Roy, seruirent à nostre Monarque le vin & les épices, ceux de Berry & de Bourgogne firent la mesme ciuilité au Monarque des Anglois, & cela fait, les deux Princes commencerent à s'entre-regaler de toutes sortes de beaux presens d'or & de pierreries. Nostre Roy donna vn flacon & vne aiguiere, & receut comme par contr'échange vne tasse à boire de la biere, & vn pot à mettre de l'eau, mais de quelque prix que fussent les presens, ils ne valoient pas les complimens ny la bonne grace dont ils se donnoient, & dont ils receuoient de part & d'autre. Cela ne se peut exprimer, non plus que la ioye qu'ils ressentirent de cette heureuse & pacifique entreueuë, eux & les Princes de leur Sang, par le Conseil & par les prieres desquels, ils conuinrent entr'eux, pour donner à Dieu la gloire de cette reünion, de fonder en ce lieu là mesme à frais communs vne Eglise qu'on appelleroit Nostre-Dame de la Paix, s'il plaisoit à Dieu que cét abouchement operât vn si grand bien. Apres ces premieres caresses, qui furent publiques en presence des Cheualiers des deux partys, lesquelles furent loüez de l'ordre & de l'obeïssance qu'ils garderent, ils se voulurent entretenir en particulier, & pour cela ils allerent au Pauillon de nostre Roy; où il y auoit deux Chaires preparées en forme de Thrônes sous deux Daiz de drap d'or: mais quelque chose que le Roy fist pour faire entendre que c'estoit à luy à faire l'honneur de chez luy, le Roy d'Angleterre refusa toûjours la droite, & prit le siege de main gauche.

De ce Conseil secret furent les Ducs *de Berry*, de *Bourgogne*, de *Bourbon*, de *Lanclastre* & de *Glocestre*, le Comte de *Rutland* & le Comte *Maréchal*; mais ie ne sçay point autrement quel en fut le succez, sinon qu'ils se separerent auec des signes d'vne parfaite amitié, qu'ils confirmerent encore par de nouueaux presens. Le Roy particulierement ne refusa rien dans cette occasion à son humeur magnifique, & l'Anglois y répondit de sa part auec la mesme generosité, quand ils furẽt arriuez au pieu iusques où le Roy le reconduisit de sa Tente, continuant auec luy vn entretien fort secret. Ils s'entrebaiserent à la separation, & le lendemain le Roy retournant à Ardres, laissa la garde du quartier & des Tentes aux Comtes de *S. Pol*, & de *Sancerre*, à Messire Charles *d'Albret*, à Messire *Iean de Bueil* Maistre des Arbalestriers, & à Messire *Iean de Trie*. Le Roy d'Angleterre en fit autant, & le iour suiuant, qui fut le Samedy, entre neuf & dix heures du matin, il se fit vne seconde Conference, au mesme lieu & en mesme appareil & mesme habit, sinon que le Roy d'Angleterre auoit vn Capuchon. On garda aussi pareil ordre, & estans au pieu, le Roy d'Angleterre fit le premier pas, & se découurit le premier, pour salüer nostre Roy: & tous deux s'estans tendu la main, & embrassez, auec toute sorte de complimens, ils retournerent chez le Roy où ils eurent encore vne seconde conuersation de quatre heures auec les Princes de leur suitte ordinaire, & douze de leurs principaux Conseillers choisis de part & d'autre. Mais comme dés leur entrée, le Ciel paroissoit fort couuert & menaçoit de pluye, ils firent dire aux Nobles qui entouroient les dehors de la Tente du Roy, qu'ils entrassent au dedans & qu'ils attendissent en grand silence la fin de cét entretien.

Ie ne manquay pas de m'enquerir de quelques-vns qui eurent part à ce Conseil, pour sçauoir ce qui y auoit esté resolu, & i'appris auec beaucoup de ioye, que ces deux Monarques s'estoient entrejurez, en foy & parole de Roy, & la main sur les Euangiles, vne amitié reciproque, qu'ils auoient promis de s'entre-secourir enuers & contre tous, & de garder par eux, leurs Successeurs, & tous ceux de leur Sang Royal, presens & à venir, le Traité de tréues & l'alliance confirmée entr'eux, inuiolablement. Cela fut aussi-tost public à toute l'Assemblée des Nobles, qui rendirent graces à Dieu de ce miracle de sa Prouidence, & qui furent rauis de voir en mesme temps les deux Roys boire ensemble, auec des témoignages d'vne tendresse toûjours croissante, & qui croissoit aussi toûjours la magnificence de nostre Prince, qui fit déployer quatre riches paremens de Chappelle, tous battus d'or & tempestez de perles, l'vn de la Sainte Trinité, l'autre de l'histoire funeste des trauaux de N. S. au Mõt des Oliues, le troisiéme de S. Georges, & le dernier de S. Michel; à quoy il ajoûta encore deux flacons d'or garnis de per-

les le tout valant plus de seize mille francs. Apres cette collation, ils allerent ensemble comme l'autre fois, iusques au pieu, où ils s'entreseparerent auec tout ce qui se peut imaginer de caresses & d'affection, comme pour ne se plus reuoir; mais le Roy d'Angleterre qui ne vouloit pas auoir le dernier present, courut apres son beau-pere, & deuant qu'il fut de retour à son Pauillon, il l'attaignit, il luy ietta au col vn riche collier de pierreries, & s'en retourna du mesme pas. Tout cela dura presque tout le reste du iour, & apres la separation, le Roy l'enuoya reconduire à Guines par les Ducs de Berry & de Bourgogne, & il receut la mesme ciuilité des Ducs de Lanclastre & de Glocestre, qu'il retint pour soupper auec luy, comme fit de son costé le Roy d'Angleterre. Année 1396.

CHAPITRE HVITIESME.

I. Pluyes & vents horribles, en suite de la separation.
II. Le Roy reçoit nouuelles du Traité de Gennes.
III. Et des trauerses du Duc de Milan, dont il mal-traite le Heraut en presence du Roy d'Angleterre.
IV. Il obtient du Roy d'Angleterre la restitution du Prioré de Durese à l'Abbaye de S. Denis, & de la Comté de Richemont pour le Duc de Bretagne, & en sa consideration pardonne à Pierre de Craon.
V. Magnifique arriuée de la ieune Reine d'Angleterre.
VI. Presentée par le Roy son Pere à son Mary, qui traitte la Cour.
VII. Le Roy d'Angleterre l'épouse à Calais.
VIII. Articles du Traité entre les deux Couronnes, & pour l'vnion de l'Eglise.

SVr les neuf heures du soir les Princes qui auoient souppé auec les deux Roys, prirent congé d'eux pour reuenir, ceux de France à Ardres, & ceux d'Angleterre à Guines, mais ce ne fut pas sans beaucoup de difficulté, à cause d'vn changement de temps, assez étrange dans cette conjoncture d'affaires, pour estre remarquée parmy les euenemens de cette année. L'air qui iusques alors auoit esté couuert de tenebres épaisses, fondit en vn deluge épouuantable, qui les surprit en chemin, & le vent qui suruint auec la mesme furie, & éteignant les torches & les fallots, ils demeurerent exposez à la campagne, contraints de s'abandonner au hazard des courans d'eau, sans tenir ny route ny sentier, & ce ne fut pas sans courir vn danger presque infaillible; si l'assistance Diuine qu'ils reclamerent, ne les en eut tirez comme par miracle. Cette horrible tempeste renuersa par terre quatre cens des tentes du Roy, elle rompit les cordes, elle déchira les toiles, & iusques aux tapisseries, & arracha les pieux, mais elle n'en abbatit que quatre de celles du Roy d'Angleterre, parce qu'elles estoient plantées dans vn vallon. Comme de toute l'année il n'estoit rien arriué de pareil, le vulgaire fort enclin aux augures, ne douta pas seul qu'il se brassât de secrettes trahisons, les plus habiles mesmes s'en defierent, mais ils changerent de sentiment quand ils sceurent le succez de cette fatale iournée, ils creurent que l'ennemy commun qui n'auoit pû empécher que la Paix ne se fist en terre, s'estoit exercé comme par dépit à faire cette guerre en l'air, par sa retraitte nubileuse.

Le lendemain, le Roy garda la solemnité du Dimanche à Ardres & le iour

Année 1396.

mesme, il y receut la nouuelle de la soûmission des Genois à son obeïssance, dont il fut bien ioyeux, & dont il fit aussi-tost part au Roy d'Angleterre, qui renuoya le Courrier chargé de toutes sortes de presens. Le Duc de Gennes qu'on auoit étably en son nom pour auoir la conduite des affaires, l'ayant prié en mesme temps de donner le Gouuernement de la Ville & de tout l'Estat à quelque personne puissante, il n'en trouua point de plus propre à son gré qu'Enguerran *de Luxembourg* Comte de S. Pol, il luy en fit expedier les ordres, & il se disposa pour partir au mois de Ianuier ensuiuant auec l'Euesque de *Meaux*, Maistre Pierre *Beaublé*, & Arnoul *Boucher* Thresorier des Guerres de sa Majesté. Autant que le Roy eut de ioye de cette importante Negotiation, autant eut-il de ressentiment des trauerses que le Duc *de Milan* y auoit apportées, comme nous auons cy-deuant remarqué, aussi dit-on qu'ayant apperceu vn Heraut de ce Duc parmy les autres qui se trouuerent presens comme il disnoit auec le Roy d'Angleterre, qu'il luy fit oster sa cotte d'Armes, qu'il le fit chasser, & qu'il luy fit deffendre de se plus presenter à sa Cour, sous peine de prison.

A la fin de ce disner, il pria le Roy d'Angleterre son Gendre, de rendre à l'Abbaye de S. Denis le Prioré de Durese en Angleterre, qu'vn Cheualier de ses Sujets auoit vsurpé, & il le promit volontiers; mais les Anglois qui s'y opposerent, en empécherent l'execution. Il demanda de sa part au Roy qu'il pardonnât à Messire *Pierre de Craon* le crime de leze-Majesté par luy commis en l'assassinat de son Connestable, il l'obtint & en mesme temps il luy accorda aussi de fort bonne grace, en faueur du Duc de Bretagne, la restitution du Comté de Richemont en Angleterre, qui luy appartenoit par succession de ses Ancestres.

Iusques-là, l'on auoit attendu l'arriuée de la Reine d'Angleterre pour terminer cette entreueuë que son Mariage auoit promeu, & elle arriua enfin, mais dans vn équipage, & auec vn Cortege de Dames à cheual parées d'habits & de guirlandes toutes d'or & de perles, que ie n'oserois entreprendre de décrire, quand il me seroit permis d'emprunter toutes les fictions licentieuses des Poëtes, pour representer tout l'éclat des assemblées des Diuinitez de la Fable. Il suffira de dire qu'il ne se fit rien de si triomphant de memoire d'homme, que nos Histoires ne nous racontent rien de pareil de la magnificence des autres Roys, & qu'il est inouy qu'aucune Princesse ait iamais esté conduite à son mary auec vn si superbe train, auec vne si grande traisnée de chariots & de litieres, & auec vne si éclatante & si nombreuse suitte de Dames & de Damoiselles, de Barons & de Cheualiers. Elle auoit vn habit Royal tout semé de Fleurs-de-Lys d'or, & la Couronne en teste, & en cét estat, & au bruit des trompettes & des instrumens de Musique, qui composoient vne douce harmonie, elle vint descendre à la tente de son pere, comme les deux Roys estoient en conference au pieu dont i'ay déja parlé, qui faisoit la separation des deux quartiers & des deux Estats.

Les Duchesses de *Lanclastre* & de *Glocestre* luy allerent au deuant & les Ducs *d'Orleans*, de *Berry*, & de *Bourgogne*, qui luy donnerent la main, & qui l'amenerent pour la presenter au Roy son Mary; qu'elle salüa deux fois à genoux, & qui deuant la troisiéme reuerence, quitta sa chaire & courut à elle pour l'embrasser & la baiser. Le Roy qui estoit present luy dit aussi-tost: Mon Fils voila ma Fille » que ie vous ay promise, ie vous la laisse, & ie vous prie de l'aimer comme vostre » femme. Il le promit de bon cœur, & en mesme temps ayant baisé le Roy son Pere & les Princes ses Oncles, la larme à l'œil, pour prendre congé d'eux, elle partit pour Calais, où il la fit conduire. Apres cela il donna à disner au Roy, & il luy rendit plus d'honneur que iamais, car non seulement il luy ceda la droite, mais il fit couurir tous les plats deuant luy, & il le fit seruir de Pannetier & d'Eschanson par des Comtes du Sang Royal. Ils mangerent seuls par honneur ce iour là, les Ducs leurs Oncles firent la Charge de Maistres d'Hostel, marchans deuant les plats, & apres le dessert, le vin & les épices leur furent presentées, sçauoir au Roy par le Duc d'Orleans, & au Roy d'Angleterre par le Duc *de Glocestre*. Apres recommencerent les presens, le Roy donna à son Gendre vn beau vase d'or à prendre des épices & vn diamant de grand prix, il receut de luy vn fort riche

royau, & le Duc de Lanclastre là present, & piqué de la mesme generosité, luy presenta de son chef vne autre piece de vaisselle de plus grande valeur que toutes les autres, qui luy auoit autrefois esté donnée par le Roy Iean de France. En suitte de cela ils allerent tous deux à cheual au pieu de la separation, où le Roy l'obligea encore à prendre vn Diamant & vn Saphir parfaitement rares, qui furent recompensés sur le champ de deux tres beaux cheuaux, & alors ils se quitterent cõme à regret, auec mille embrassades, pour retourner chacun en son Royaume. Année 1396.

Le quatriéme iour de Nouembre ensuiuant, le Roy d'Angleterre voulant accomplir auec sa promesse toutes les ceremonies que l'Eglise ordonne pour les Mariages, & confirmer le sien en presence de Dieu, il fut en habit Royal à S. Nicolas de Calais, auec vn grand Chœur de toute sorte de Musiciens, & la solemnité se fit par l'Archeuesque de Cantorbery, qui benit la Bague & la remit entre les mains de la ieune Reine. De là on alla disner, & il fit vn festin magnifique à son Epouse & aux François de sa compagnie, qu'il regala de diuerses sortes de presens. Il retint plusieurs iours auprez de luy les Ducs de Berry & de Bourgogne, & pendant le sejour ils traitterent ensemble & tomberent d'accord des articles suiuans.

C'est à sçauoir, que la Tréue faite & iurée, seroit publiée entre les deux Royaumes, par mer & par terre, & qu'il seroit enjoint, sur peine de crime de leze-Majesté à toutes personnes de l'obeïssance des deux partys, de les garder inuiolablement. Que pour établir vne Paix perpetuelle entre les deux Estats, les Ducs reuiendroient conferer auec sa Majesté Britanique, le Dimanche que l'Eglise chante *Lætare Ierusalem*. Qu'apres la quinzaine de la Purification de la Vierge, les deux Roys enuoyeroient leurs Ambassadeurs aux deux Pretendans au Pontificat, pour leur faire sçauoir qu'ils auoient conjointement éleu & conuenu de la voye de cession pour paruenir à l'vnion de l'Eglise, & pour les suplier de l'accepter, afin que dans la S. Michel prochaine l'on pût remplir le S. Siege d'vn seul Pasteur, & qui fût reconnu de tous les Chrestiens. Il fut encore arresté, pour conclusion, que pour le mesme dessein, les deux Roys tascheroient par Lettres & par Deputez, d'exhorter de disposer Wenceslas *de Bohéme & de Luxembourg* Roy des Romains, à consentir auec eux à ladite voye, afin d'exterminer ce malheureux Schisme. Tout cela promis & conclu, les Ducs prirent congé du Roy & de la Reine d'Angleterre, & reuinrent ioindre le Roy leur Neueu.

CHAPITRE NEVFIESME.

- I. *Miracle arriué à S. Denis par la guerison d'vn poison tout extraordinaire.*
- II. *Le Roy d'Angleterre rend les places de Cherbourg & de Brest.*
- III. *Les Ducs de Glocestre & de Lanclastre malcontens de cette reddition.*
- IV. *Conspiration du Duc de Glocestre contre le Roy son Neueu.*
- V. *Prodiges veus au Ciel.*

IE ne puis oublier parmy les choses memorables de cette année, vn Miracle tout particulier de la puissante intercession du bien-heureux Patron de la Frãce enuers vn Cheualier de Bourbonnois nommé *Pierre de Veuse*, l'vn des principaux de la Cour & du Conseil du Duc de Bourbon. Il vint à S. Denis le Vendredy apres l'Octaue de la Toussains, & apres auoir accomply son vœu, il declara en pleine assemblée des Religieux qu'il auoit esté par les merites du glorieux Martyr, deliuré & comme resuscité de mort à vie, par la guerison d'vn mal iusques

alors inoüy, & pour en mieux faire comprendre l'histoire, il dit, qu'il auoit esté empoisonné d'vne façon si étrange, que les Medecins ne pouuans comprendre la cause des douleurs du monde les plus violentes & les plus aiguës, & ne sçachans quel remede y apporter, ils l'auoient abandonné comme vn homme mort. Que se voyant priué de l'esperance de tous les secours humains, il eut recours à S. Denis, & qu'il ne se fut pas plûtost voüé à luy, qu'il sembla par les accidens qui suruinrent, que Dieu luy voulut faire voir que sa guerison étoit vne de ses merueilles. Il perdit l'vsage de tous ses sens, & tomba dans vne telle rage, qu'il le fallut lier, & qu'il parut plûtost demoniaque qu'il ne sembla forcené, se voulant ietter comme vne beste feroce, contre tout ce qui se presentoit à luy, pour le déchirer à belles dents. Cela dura six mois, & il n'en sortit que pour faire vne autre Scene autant ou plus déplorable, car il fut plus d'vn an comme vn squelette palpitant & presque expirant, & l'on le tint plusieurs fois pour mort iusques à ordonner de sa sepulture, le voyant sans pouls & sans aucun signe de vie. Tous les cheueux luy tomberent d'abord, toute la peau du corps deuenuë liuide, s'arrachoit par tout où ses valets le touchoient, & ses os & ses vertebres demeurerent tous secs sous vne petite peau tenuë & deliée, & tellement priuez de leur commerce & de leur mouuement, que le sang ne circuloit plus, ny dans les vaisseaux, ny dans les veines, & dans les autres conduits, demeurant enfermé & comme corrompu dans les entrailles; sinon que quand il en montoit quelque goutte à la teste par la force des esprits, c'étoit pour luy faire des douleurs insuportables; pendant lesquelles s'il vouloit faire le moindre effort, voulut il mesme parler, il en sortoit goute à goute par les pores & par les sutures. Comme il perseuera toûjours à inuoquer l'assistance du Saint, aussi receut-il enfin le prix de sa constance & de sa foy, & s'étant mis en chemin au premier moment de sa conualescence, il asseura que plus il auançoit plus elle auançoit aussi; de sorte qu'il se trouuoit admirablement soulagé. Les Religieux pleins de ioye d'vn Miracle si euident, le menerent au Chœur, & apres en auoir fait le recit au peuple qui y étoit assemblé, & qu'il confirma par son témoignage, l'on sonna les cloches, & l'on chanta solennellement le *Te Deum*, en action de graces d'vne guerison si merueilleuse.

Année 1396.

En suitte de la Tréue, & de l'entreueuë des deux Roys, qui persuada celuy d'Angleterre d'vne parfaite Paix & d'vne entiere reconciliation auec la France, il ne fit point de difficulté de rendre au Duc de *Bretagne* la forte place de Brest, & au Roy de *Nauarre* celle de Cherbourg en Normandie. Cette restitution étoit dautant plus raisonnable, qu'il auoit esté conuenu qu'on remettroit les Places engagées pour le prix de leur engagement, mais quoy que ce fut vne action de Iustice, elle luy cousta bien cher, pour auoir esté faite sans le consentement du Duc de *Glocestre* son Oncle, du Comte *d'Arondel*, & de quelques autres Seigneurs, qui se seruirent de ce pretexte pour vne funeste conspiration. Les soldats de la garnison de ces deux Places maritimes, qui n'auoient point esté payez, pressans le Roy de leur donner dequoy subsister, il s'auisa mal-heureusement pour se deliurer de leur importunité, iusques à ce qu'il eut du fonds pour y satisfaire, de leur abandonner quelques villages autour de Londres, & comme ils n'en vserent pas si modestement que les Bourgeois de Londres n'eussent quelque sujet de s'en plaindre; s'étant adressez au Duc de Glocestre, il ne se put empécher de dire par plusieurs fois, que le Roy auoit mauuaise grace d'auoir fait reuenir ces trouppes de si loing pour leur donner le pillage de ses terres, & que puisqu'il auoit rendu deux Forteresses qui auoient tant cousté à ses Predecesseurs, qu'il en deuoit donc reprendre d'autres pour les y établir.

Le Roy Richard auerty de ces mauuais discours, aima mieux s'en iustifier que de s'en ressentir, mais quoy qu'il fist voir l'équité de son procedé à cet égard, en rendant de bonne foy ce qu'il ne pouuoit retenir sans injustice, le Duc inflexible dans la haine qu'il auoit conceuë, & qui cherchoit vne occasion d'éclater, ne voulut pas perdre celle-cy. Il chercha des Complices & sur la fin de Iuillet il découurit son pernicieux dessein au Comte *d'Arondel*, à l'Abbé de S. Alban, au Prieur de Westmunster, à Henry Comte d'Erby son neueu Fils du Duc de Lan-

claſtre, au Comte Maréchal, au Comte de *Warwick* & à l'Archeueſque de Cantorbery, ſes plus intimes amis, qu'il aſſembla exprez en la ville d'Arondel; où il leur fit vn feſtin magnifique. Ce fut là où il declama contre le Gouuernement & contre la conduite du Roy, & les ayant engagez à dire leurs ſentimens, il n'y en eut pas vn qui ne ſouſcriuît à ſon aduis, & conferant l'eſtat preſent au paſſé, qui donnoit des exemples de la depoſition de quelques Roys pour auoir vexé la Republique, ils déclarerent que celuy-cy meritoit le meſme traittement, comme notoirement coupable du crime de trahiſon contre le Royaume, qu'il donnoit en proye aux ſoldats & à ſes Fauoris. Le party ainſi formé, l'Archeueſque celebra le lendemain la Meſſe, ils y receurent tous la ſainte Euchariſtie, qui deuoit ſeruir de gage de leur confederation, & ils arreſterent en ſuite, que le Roy & le Duc d'Yorck ſon Oncle ſeroient mis en priſon perpetuelle, & tous leurs Conſeillers pendus; mais tous ne perſeuererent pas en ce mauuais party, comme nous verrons cy-apres. Année 1396.

En ce temps-là la France, & pluſieurs autres Royaumes furent par l'eſpace de trois mois entiers tellement tourmentez des vents, que c'eſt auec toute ſorte de raiſon, qu'on peut appeller cette année, l'année des grands vents. Il ne ſe paſſa point de iour qu'ils ne fiſſent d'horribles dommages, mais le dixſeptiéme de Nouembre fut le plus memorable, par vn rauage tout extraordinaire qui pendant trois heures d'vne fureur continuë arracha les plus grands arbres des foreſts, découurit les maiſons, abbatit des couuertures & des combles tous entiers & des cheminées, accabla mal-heureuſement beaucoup de perſonnes dans leurs lits, roula dans la campagne grand nombre de moulins, que la hauteur des montagnes expoſoit à ſa violence, fracaſſa des clochers, & ruina quantité d'Egliſes. La terre ſeule ne patit pas de cette étrange impetuoſité. La mer ſouleuée en toutes nos coſtes contre l'azile & la ſeureté de leurs ports, les vagues arracherent les vaiſſeaux malgré les anneaux de fer & les Anchres, & les entraiſnerent plus d'vne lieuë en pleine eau, où la tourmente & les flots irritez les battirent ſi fortement, & les firent choquer les vns contre les autres d'vne ſi cruelle roideur, que s'ils ne furent tous abſolument ruïnez, ils furent pour long-temps inutiles à la Nauigation.

Ce deſordre fut encore accompagné de diuers prodiges épouuentables, & ie remarqueray principalement celuy-cy, qui arriua le dixiéme de Iuillet en l'Eueſché de Maguelonne (c'eſt aujourd'huy Montpellier.) I'étois preſent lors que des perſonnes dignes de foy en firent le recit au Roy, qui dirent auoir veu de leurs propres yeux ſur les quatre heures de la nuit, vne étoile cheueluë d'vne grandeur admirable & d'vne ſplendeur extraordinaire, que cinq petites étoiles d'alentour combattoient fortement, allans à la charge d'vne façon toute guerriere dans l'attaque & dans la retraitte, & qu'apres vne demie-heure de combat, il parut tout à coup vn grand homme de feu ſur vn cheual d'airain, lequel auec vne lance qui iettoit des éclats de flamme, ſembla donner ſur la grande étoile ou Comete, qu'il mit en pieces; apres quoy tout étoit diſparu.

La frayeur des ſoldats de nos places de Guyenne, fut vn autre preſage autant ou plus conſiderable, & il eſt certain par le témoignage de tous, & par le rapport du fils du Maiſtre des Arbaleſtriers, qui fut enuoyé exprez pour en porter l'aduis au Roy & aux Princes ſes Oncles. Ils furent pluſieurs fois réueillez d'vne eſpece de bataille, auec vn grand bruit d'armes & de cheuaux, qui les fit ſouuent courir aux armes, dans le ſoupçon de quelque ſurpriſe, qui leur donna l'allarme; & ils s'apperceurent enfin que c'étoient des combats de Fantoſmes qui ſe faiſoiẽt en l'air, qui les mirent fort en peine pour ne ſçauoir qu'ẽ augurer. Le bruit de cette nouuelle s'étant répandu à Paris, au Palais & à l'Vniuerſité, tous les plus doctes, & ceux qui ſe creurent capables de decider de ces augures, interpreterent par le premier ſigne de la Comete, la future depoſition par le Roy & le Clergé, du Pape Benoiſt de Lune, & ils infererent du ſecond, que le monde étoit menacé de grandes guerres & de ſanglans carnages. Pour moy qui ne porte pas mes iugemens ſi haut, ie m'en rapporte à ce qui en eſt, i'en laiſſe le ſecret à celuy

qui commande au Ciel, à la mer, & à la terre; mais i'auouë pourtant, sur ce que ie puis sçauoir des Histoires du passé, qu'il est peu souuent arriué de pareils prodiges, qui n'ayent esté les auant-coureurs de quelque grand éuenement.

CHAPITRE DIXIESME.

I. Arriuée des François vers la Hongrie, & leurs débauches.
II. Ils marchent en Vvalachie, & demandent conseil au Roy de Hongrie.
III. Le conseil des ieunes fait mépriser ses aduis.
IV. Ils prennent de force le Chasteau de Rach.
V. Assiegent Nicopoly contre le conseil du Roy.
VI. Prieres des Hongrois pour le bon succez du Siege.
VII Dont les François se rendent indignes par leurs dissolutions.
VIII Qui donnent horreur aux Turcs mesmes. Vertus de Bajazet.

Année 1396.

C'Est auec beaucoup de regret, que ie me vois contraint à poursuiure l'histoire de l'entreprise de nos François contre les Turcs, mais peut-estre que ce qui doit seruir à la confusion de nostre Nation dans ce Siecle, seruira dans quelque autre pour sa correction & pour sa conduite. Quoy qu'il en soit, c'est le deuoir d'vn Historien, de décrire sans déguisement les bons & les mauuais succez, & il n'y a point de regne si heureux, qui ne fournisse des sujets de dire des veritez fascheuses. Trois mois apres le départ de cette Armée, qui trauersa l'Allemagne par la Bauiere & l'Austriche, en fort bel équipage & sans aucun danger, tous ces Braues arriuerent sur le fameux fleuue du Danube, & ce fut là que se tint le premier Conseil, pour deliberer de la marche. Les Ecclesiastiques se seruirent de l'occasion pour proposer aux principaux Chefs de purger le camp des ordures & des dissolutions dont il estoit infecté, & de mettre dehors toutes les femmes & les filles perduës qui entretenoient le desordre. Ils leur parlerent auec le mesme ressentiment de toutes les débauches & des impietez qui se commettoient, & ils tascherent à leur faire apprehender que l'ire du Ciel ne tombât sur leurs Trouppes & sur leurs desseins; mais c'estoit vne Armée incapable de discipline, par le peu d'aage & de conduite des principaux Officiers, plus capables de scandale que de bon exemple. L'on ne fit point de cas de leurs remonstrances, on continua toutes ces folles & molles delices, le plus grand soin fut de toûjours faire bonne chere, & de charger des batteaux de toutes sortes de viures delicats, pour les faire suiure le camp qui bordoit la Riuiere, & afin de s'en seruir dans le passage de la Walachie pour entrer dans la Bulgarie. Ce sont deux Prouinces fertiles & fort peuplées, limitrophes des frontieres & de l'Empire du Turc, que nous lisons auoir esté souuent infectées du Mahometisme, mais pour la plusPart Chrestiennes, & particulierement en ce qui en dépendoit de l'obeïssance du Roy de Hongrie.

Par la reueuë des Trouppes, qui se fit dans la Walachie, ils se trouuerent au nombre de plus d'vne legion, sans y comprendre les Arbalestriers & la menuë soldatesque des gens de pied, & firent leur camp entre le Danube & vne terre labourée; où ils se retrancherent pendant trois iours, & où ils delibererent de ne rien entreprendre que de concert & par l'aduis de Sigismond *de Luxembourg* Roy de Hongrie, qui estoit vn Prince fort versé dans l'experience de cette sorte de guerre, & grand Capitaine. Ils luy deputerent deux Cheualiers de leur Corps, & y ioignirent encore vn Gentil-homme Bourguignon nommé *Guillaume des Roches*, qui fut chargé de leurs complimens, à cause qu'il parloit la langue Theutonique.

nique. L'illustre Comte de Neuers, luy dit-il, nous a enuoyez vers vostre Royale Serenité, pour la saluer de sa part, en luy apportant la nouuelle de son arriuée. Il a amené vne Armée Françoise pour vostre seruice, par les ordres de sa Majesté tres-Chrestienne, & tant d'obligations à s'acquitter de son deuoir, iointes à la passion de se signaler sous les enseignes & pour la gloire de la Croix, à la confusion des ennemis de IESVS-CHRIST, luy ont fait compter pour rien les longueurs & les difficultez d'vn si grand passage. Il a en sa compagnie & sous sa conduite vn bon nombre de Princes & de grands Seigneurs, qui bruslent de la mesme enuie; mais comme il y auroit du peril ou de l'imprudence, de s'engager dans vn pays de Barbares dont ils ne connoissent rien ny des mœurs ny de la valeur, non plus que de leur maniere de faire la guerre, de leur adresse dans les armes, de leurs ruses ou de leurs stratagesmes, ils s'y veulent conduire par vostre conseil, & se soûmettre de leur conduite à la longue experience que vous auez de tout ce qu'ils ignorent. C'est pourquoy ils attendent de vostre Majesté vne instruction bien ample de ce qu'ils ont à faire, pour commencer d'agir selon le merite de cét exploit, & selon l'attente qu'on a dans toute la Chrestienté, d'vne entreprise qui fait tant de bruit, & qu'ils ne veulent poursuiure que par vos aduis & sous vos ordres. Année 1396.

Sigismond, qui creut qu'il y auoit du Miracle dans l'enuoy d'vn secours venu de si loing, & qui ne pouuoit que bien esperer d'vn effect si singulier de la prouidence diuine, receut ces Enuoyez comme des Ambassadeurs du Ciel. Il leur fit tout ce qu'on peut imaginer de caresses, & apres s'estre enquis de la santé du ieune Prince, & des principaux Chefs de cette genereuse Noblesse: Ie ne pouuois leur, dit-il, receuoir plus de ioye en mesme temps que d'apprendre auec la nouuelle de cette arriuée, que ces braues Guerriers veulent agir auec plus de prudence que d'impetuosité. C'est confirmer par leur conduite, les fauorables augures que i'ay conceus de leur secours, que de preuoir les inconueniens qui sont à considerer, auparauant que de s'engager auec des ennemis inconnus, & de s'informer premierement bien au long, de leur estat, de leur nombre & de leur façon de faire la guerre. Vous leur direz donc, qu'ils auront affaire à des bestes feroces, c'est à dire à des gens qui n'ont rien d'humain qu'vne volonté determinée d'exterminer tout ce qu'il y a de Chrestiens, & d'y sacrifier toutes leurs forces & toute leur puissance. Ie l'ay éprouué par ma propre experience en toutes les occasions que i'ay euës auec eux, & ie sçay que déja le persecuteur infatigable de la Chrestienté, le cruel Bajazet, est en marche, & qu'il s'aduance en diligence auec vn grand nombre de Caualerie. Deuant luy vous verrez accourir en maniere d'Auant-garde, plusieurs milliers de menuë soldatesque; mais qu'il ne faut gueres apprehender, auec l'auantage que nous auons de soustenir vne cause si sainte, & auec le droit d'esperer en celuy pour qui nous auons à combattre. Ce n'est donc pas contre ces coureurs, qu'il faut faire le principal effort, & voicy comme i'estime que nous deuons faire pour en remporter la victoire. C'est que nous fassions deux Corps de nos trouppes, mais qu'ils ne soient pas si éloignez qu'ils ne se puissent aisément entre-secourir dans le besoin, & que nous laissions à soustenir cette Auant-garde, à vne multitude de gens accoustumez à cette sorte de bataille, que i'ay amenez auec moy. Pendant cette meslée, nous delibererons à loisir des moyens de défaire leur Corps de reserue, où seront leurs meilleurs hommes & les plus considerables Chefs de leur Armée. C'est par la seule défaite de ces gens là, que i'espere de l'assistance diuine, que nous pourrons triompher de ces Infidelles. Ie vous prie de le faire bien entendre à vos Princes, qui sont déja si prudens & si auisez, & de les asseurer, en leur faisant mes humbles recommendations, que c'est le seul conseil que ie leur puis donner. Viue Dieu, c'est le seul ordre que i'aye gardé dans toutes les batailles que i'ay eu contr'eux, & ie ne iuge pas qu'il y ait d'autre expedient pour les défaire.

Les Deputez reuenus au camp des François, firent vn exact recit de leur voya-

Année 1396.

ge & du sentiment du Roy, & les plus experts & les plus sages loüerent son aduis, mais comme le nombre des fols est plus grand dans la multitude des ieunes gens, il arriua par malheur que le *Connestable*, qui estoit doublement consideré par l'éclat de sa Royale extraction & par l'importance de sa Charge, & *le Maréchal* de France fauoriserent ce party. Si le Roy, dirent-ils tout émeus de colere, » veut prendre le soin d'ordonner la Bataille comme elle doit estre pour nostre » honneur, nous le voulons bien, mais s'il pensoit nous auoir fait venir de si loing, » pour donner apres vne Milice ramassée, & pour suiure des communes, la coustume des François n'estant point de donner apres personne, mais bien d'encourager les autres à bien faire par leur exemple; ce seroit vne injure à des personnes belliqueuses qui déja tiennent pour affront de demeurer icy enfermez dans » vn camp. Les peuples de ce pays en feront des railleries, & pour leur oster tout » sujet de nous blasmer de peu de courage, & comme nous sentons en nous le noble feu d'vne passion martiale, qui nous presse & qui nous sollicite d'acquerir de l'honneur, il faut que le Roy sçache, que si l'ennemy s'aduance, nous irons sans » doute l'affronter hardiment, tout ce que nous sommes icy de soldats Chre- » stiens.

Le Roy aduerty de cette folle brauade, ne fit pas semblant d'y prendre part, » ny d'en estre étonné. Viue Dieu, répondit-il, ie ne desire rien tant que la gloire & l'honneur de ces braues Princes & Barons, que i'ayme & que i'estime beau- » coup. Ce sont eux apres Dieu en qui i'espere le plus, c'est sur leur valeur que ie » me repose de tous les perils de cette guerre, ie mets mon Royaume sous leur pro- » tection, & ie ne doute point que dans peu de iours il ne doiue son salut & sa pros- » perité à la valeur de leur bras puissant; mais ie voudrois bien qu'ils souffrissent en » cas de Bataille, que nous opposassions aux Corps auancez, nos Trouppes, poltronnes à la verité & toûjours fuyardes, & qui pourtant estans placées & con- » traintes entre deux armées, feroient de necessité vertu, & pour ne pouuoir re- » culer pourroient vaincre les ennemis. Aussi bien les Barons de France n'accroi- » stroient-ils gueres leur renommée, en triomphant de cette canaille de gens à » demy armez; que ie leur conseille encore de negliger, & de se reseruer pour des actions plus recommendables. C'est pourquoy ie les coniure toûjours de demeu- » rer fermes dans leurs rangs, & pourquoy qui pût suruenir, de ne se point laisser » emporter à vne impetuosité de valeur, qui bien souuent nuit beaucoup, & gaste » plûtost les affaires que de les établir.

C'estoit parler au vent, que de donner des conseils salutaires à des gens trop confirmez dans leur folle opiniastreté, pour suiure d'autres mouuemens que celuy de leurs passions, à peine eurent-ils passé les premiers iours de Septembre dans leurs retranchemens, que l'impatience du repos, la presomption de leurs forces, & le mépris de leurs ennemis, donnerent l'audace aux plus emportez, de sortir du camp au nombre de cinq cent hommes d'élite, pour aller malgré leurs compagnons assieger vn Chasteau assez proche de là nommé Raach. L'enceinte en estoit grande, il estoit fermé d'vne forte muraille, deffenduë d'espace en espace de bonnes tours, & bien muny de viures & d'hommes, mais d'hommes adroits aux armes, qui se mocquerent de leur sommation, & qui firent si peu de cas de leur petit nombre, qu'ils ioignirent à l'auantage d'auoir brauement soustenu tous leurs assauts, quoy que frequents, celuy de les auoir souuent battus en diuerses sorties. L'affaire tirant en longueur, & auec plus d'apparence de honte que de succez, il fallut pour l'honneur de la Nation, que toutes les trouppes ensemble vinssent appuyer l'entreprise de ces temeraires, & cependant qu'ils y estoient occupez, le Roy de Hongrie se mit sur le Danube, & les ioignit encore auec quelques Compagnies pour fortifier leur siege.

Cela redoubla les attaques, & la peine des assiegez, qui iusques-là s'estoient vaillamment deffendus, mais ils se trouuerent pris par tant d'endroits, & menez si rudement de toutes parts, que la fatigue ne leur fut pas moins mortelle que les coups où ils se virent exposez, sans esperance de secours, & sans au-

cune image de salut. Ils delibererent alors de se rendre, mais cependant on se logea de force sur leurs murailles, on les en chassa, & ils s'auiserent trop tard de demander vie sauue pour les soldats, & de promettre pour les habitans, qu'ils demeureroient sous l'obeïssance du Roy de Hongrie. On ne les voulut point entendre, la place fut aussi-tost emportée, & l'on vint encore à bout de leur dernier desespoir, en les forçant dans leurs maisons; où le carnage fut grand, & où le sang des femmes & des enfans coula pesle-mesle auec celuy du soldat & de l'habitant, iusques à ce qu'enfin la fureur étant ralentie, l'on en prit mille à rançon. L'on donna le pillage aux trouppes, & ce qu'elles negligerent de meubles seruit à reduire la place en cendres. Année 1395.

Apres ce premier exploit, nos François retournerent à leur camp, & auec eux le Roy de Hongrie, qui les aduertit derechef de ne rien faire par precipitation dans les conjonctures qui pourroient arriuer, & qui les pria d'agréer que les ieunes déferassent par tout à l'experience des vieillards. Ce n'est pas, leur repeta-il par plusieurs fois, que ie ne confesse que la ieunesse a plus de ferueur, mais la vieillesse a plus de poids & de grauité, & c'est à elle à prendre les occasions. Il " auoit à charmer la surdité maligne d'autant d'Aspics, qu'il y auoit dans cette pe- " tite Armée de ieunes étourdis, qui n'en furent que plus échauffez, iusques à donner pour pretexte de pousser plus auant, que les Turcs épouuantez de ce qu'ils venoient de faire n'auançoient point asseurément, & que ce seroit perdre le temps & le fruict de la campagne, de les attendre. Il faut malgré moy que i'en donne le blasme au *Connestable* & au *Maréchal* de France, qui portoient ce malheureux aduis, & comme leurs Charges leur donnoient beaucoup d'authorité dans les Conseils, outre qu'ils auoient vne bonne partie des trouppes à leur deuotion, il ne leur fut pas mal aisé de les engager vers la my-Septembre, d'aller assieger la Ville de Nicopoly.

C'est vne grande place, deffenduë de bonnes murailles, & qui d'ailleurs étoit importante aux Turcs pour la conseruation du grand peuple qui y estoit renfermé, & dont la perte auroit empéché qu'on n'eût troué de resistance par tout où se fut répandu le bruit d'vne si grande conqueste. Nos gens l'inuestirent d'abord, & la serrerent d'assez prez, mais le peu d'artillerie qu'on auoit pour vne si vaste enceinte, ne leur permettant pas de faire vn Siege dans les regles, il fallut en venir aux attaques & aux coups de main, & cela dura dix-sept iours, auec autant de chaleur d'vne part que de l'autre. On auoit asseuré les Chrestiens que la Ville estoit à l'extremité & peut-estre aussi qu'on l'auroit emportée par composition, si les assiegez n'eussent prié Bajazet de venir à leur secours, en toute diligence. Cependant nostre Roy & toute la France faisoient des vœux pour le succez de cette nouuelle Croisade, les peuples alloient en Procession aux lieux de deuotion, & les Prestres, qui ioignoient leurs sacrifices aux prieres publiques, imploroient les bras étendus la misericorde de Dieu; qu'ils suplioient de pardonner aux Nations qu'il auoit éleuës, & de ne les pas abandonner à la rage ny aux opprobres de ceux qui blasphemoient son nom. Mais peut-estre ces Chrestiens effeminez, estoient-ils eux-mesmes plus dignes de sa colere, & indignes des graces qu'on demandoit pour eux, & qu'on ne put obtenir. Pendant que les assiegez ieusnoient, on faisoit grand chere dans le camp, ce n'estoit que festins & réjoüissances, sous des tentes magnifiques & peintes de toutes couleurs, où l'on s'entreuisitoit, & où l'on prenoit tous les plaisirs du Carnaual, & du Carnaual encore le plus paisible. Ils changeoient souuent d'habits, ce n'estoit que passemens, & broderies, auec mille modes nouuelles & des façons superfluës, qui tenoient les prisonniers de guerre dans vn enchantement presque continuel; mais ce qui les étonnoit le plus, c'estoit de voir à nostre folle Noblesse, des souliers à grand bec, long de deux pieds, & bien souuent d'auantage. C'estoit encore de voir si peu de vertu parmy des gens qui auoient tant de valeur, & qui sembloient pourtant auoir plus de cœur aux delices & aux voluptez, qu'au bel honneur & à la gloire; par le soin qu'ils auoient pris de charger le Danube de vins

Année 1396.

friands & de viandes delicates, en telle abondance, que le goust en estoit tou tfatigué, & qu'on mangeoit plus par gourmandise que par appetit.

Ce seroit assez de dire apres cela, qu'ils auoient parmy eux des femmes & des filles de mauuaise vie, pour faire imaginer que toutes les débauches y estoient dans la derniere consommation ; si ie n'estois encore obligé de remarquer que le ieu, qui est le pere des iuremens & des blasphémes, mesloit l'impieté auec l'yurognerie & la luxure. Et voila en peu de mots l'équipage & la discipline de cette Armée Chrestienne, qui vint de si loing pour scandaliser des Barbares, & pour faire dire à Bajazet, sur le recit de quelques prisonniers échapez, qu'ils meritoient moins de vaincre que d'estre vaincus, de prouoquer ainsi la colere de leur Dieu IESVS-CHRIST. C'estoit vn Prince prudent & discret, qui auoit cela meilleur qu'eux dans sa mauuaise creance, qu'il craignoit Dieu suiuant la superstition de ses Predecesseurs : Aussi tenoit-il pour vne maxime certaine, que la Iustice Diuine se reseruoit la punition des hommes qui transgressoient sa loy, & on remarque de luy qu'estant enquis pourquoy donc Dieu tardoit quelquesfois si long-temps à chastier certains crimes, il répondit que sa vangeance marchoit lentement, mais que plus elle estoit tardiue, plus estoit-elle pesante & rigoureuse.

CHAPITRE ONZIESME.

I. Marche des Turcs pour le secours de Nicopoly.
II. Obstination furieuse du Maréchal Boucicaut.
III. Leuée du Siege par les François, qui massacrent cruellement leurs prisonniers.
IV. Approche des Turcs.
V. Bon aduis du Roy de Hongrie, mal receu du Connestable & du mesme Maréchal.
VI. Loüange de l'Admiral de Vienne, & son exhortation aux soldats.
VII. Ordre de l'Armée de Bajazet.
VIII. Bataille de Nicopoly.
IX. Les François abusent des premiers aduantages de cette iournée.

BAiazet bien informé de l'estat du Siege, renuoya les Deputez de Nicopoly auec asseurance de les secourir. Vous rapporterez aux Assiegez, leur dit-il, qu'ils excusent la lenteur de nostre marche, à cause de l'Infanterie qu'il falloit mener, & que nous auions à suiure ; mais encouragez les à se bien deffendre, sur la parole que ie vous donne, que ie seray à eux dans trois iours, & que ie feray leuer le Siege. Cette bonne nouuelle leur ayant esté portée au trauers du Camp, ils donnerent tant de signes de ioye, en tendant les mains auec des clameurs confuses parmy le bruit & le tintamarre des Trompettes & des tymballes, que les François en furent tous surpris. Quelques-vns des plus sages, iugeans de là que cette feste ne se faisoit pas chez les ennemis qu'ils n'en eussent quelque sujet, furent d'auis qu'on ne negligeât rien ; mais le Maréchal *Boucicaut* s'en mocqua auec son opiniastreté ordinaire. Il dit que c'estoit vne ruse grossiere, & que les Turcs n'estoient pas si osez que de se montrer. Enfin son entestement alla iusques à mal-traitter de fait & de paroles, ceux qui vinrent dire de bonne foy que les

Coureurs de l'Auant-garde estoient tombez sur les fourrageurs, qu'ils en auoiét pris ou tué beaucoup, & mis les autres en fuite; dont ils estoient du nombre. Traistres larrons, leur cria-il, vous vous repentirez d'estre venus mettre l'allarme au camp par vos recits impertinens, & il fit couper les oreilles à quelques-vns.

Année 1396.

Cette nouuelle pourtant, ne se trouua que trop veritable le Dimanche dernier iour de Septembre, par le bruit qui se répandit par tout de l'aproche des ennemis, & qui fit aussi-tost leuer le Siege à la veuë des Nicopolitains, qui chanterent mille iniures à nos gens. C'est ce qui leur fit commettre, à ce que i'ay appris de personnes d'honneur, vne cruauté inouye dans nostre Nation, & dont ie ne parle qu'auec regret, puis qu'il faut que ie la deteste comme le plus vilain attentat qu'on puisse perpetrer contre le droit des gens, qui ne permet pas qu'on viole la foy aux plus infidelles. Ils tuërent tous les prisonniers qu'ils auoient pris à rançon, & que la loy de la guerre ne leur permettoit pas mesme de mal-traitter, & sacrifierent ces miserables à vne indigne vengeance. Comme il n'y a point de mauuaises actions qui ne trouuent des defenseurs, assez de gens dirent pour les excuser, que ces prisonniers n'auoient pas dequoy payer ce qu'ils auoient promis, & d'autres qui n'en faisoient pas plus de cas que de chiens enragez, disoient que c'estoit autant d'ennemis morts pour la Chrestienté: mais il y en eut plusieurs qui ne purent pas accorder leur conscience auec leurs paroles, & qui ont auoüé qu'outre le sentiment interieur qu'ils en receurent, qu'ils eurent encore vn presentiment, que cette barbarie seroit bien-tost expiée dans leur sang.

Le mesme iour, l'vn des principaux Chefs des Hongrois, que le Roy auoit détaché pour aller aux nouuelles, rapporta que les ennemis n'étoient éloignez que de six lieuës, & que tres volontiers il les auroit chargez auec esperance de les défaire, les surprenant en desordre, s'il n'eut aprehendé d'offenser sa Majesté, & d'entreprendre sur l'honneur des François. Comme la chose étoit d'importance, le Roy luy-mesme monté sur vn bon coursier, fût tout seul au quartier des François pour les en auertir, & particulierement encore, pour leur faire trouuer bon qu'il mît à la teste de toutes les trouppes les quarante mille pietons qu'il auoit amenez auec luy; mais c'estoit assez que ce fût le sentiment des sages pour le faire mépriser par le Connestable & le Maréchal, qui s'emporterent de mauuaise grace, iusques à outrager les vieillards, & à leur dire: Puisque de vaillans hommes que vous estiez il n'y a pas long temps, vous voila deuenus temporiseurs, laissez faire les ieunes, & on vous conseille tout de mesme, de vous abstenir de discours qui sentent bien moins la prudence que la peur & le manque de courage.

Le Roy de Hongrie, qui fut témoin de ce procedé brauache & inciuile & qui tenoit plus de la brutalité d'vn soldat que de la moderation d'vn Capitaine, se retira aussi-tost, & quoy qu'il mît ses trouppes en bataille, ce ne fut pas qu'il augurât rien de bon d'vne affaire si mal concertée, & dont la Iustice venoit d'estre soüillée d'vn si vilain carnage, qu'on pouuoit croire que la bonne cause n'estant plus de leur costé, la main de Dieu ne paroistroit dans cette occasion que pour les chastier. C'est à quoy ils ne penserent point de leur part, mais sur les trois heures apres midy, ils prirent les armes, & pour mieux courir à leur destinée, n'ayans pas des souliers pour marcher & pour combattre à pied, ils en coupperent ces longs becs importuns, & en mesme iour ils en abolirent & expierent tout ensemble la mode impertinente. Presque à l'instant on fit crier par le camp, que les ennemis estoient proches, & qu'on se tint prest pour combattre, & aussi-tost les plus aagez & les plus experimentez Capitaines, se vinrent ranger à cheual autour de la personne du Comte de Neuers. Entre ceux-là estoit principalement *l'Admiral* de France Messire *Iean de Vienne*, illustre Cheualier de Bourgogne, & qui estoit vieil à la verité, mais encore fort & robuste, d'vn esprit vif & d'vn courage assez vigoureux pour soustenir la reputation qu'il s'estoit acquise dans les Armes.

Il prit l'Etendart de la Vierge Marie, qu'il auoit demandé à porter en cette

Année 1396.

iournée, & voyant l'occasion de soustenir ses premiers sentimens: Illustres Cheualiers dit-il, nous voicy engagez en vne action que nous n'auons pas approuuée, mais que nous soustiendrons assez bien pour vous faire connoistre que ce » n'a point esté la peur qui nous a inspiré des sentimens contraires aux vostres, & » qui nous a fait deferer au conseil des plus experimentez. Nous ne pensions » qu'aux moyens de couronner vn si noble exploit d'vne fin plus loüable, & nous auons pû nous promettre cét auantage de l'assistance des Hongrois: mais il est » important de vous auertir à present, que vous ne vous deuez point attendre à » leur secours, & qu'ils nous abandonneront pour se sauuer, si nous auons du pi- » re. Resoluons-nous donc à porter tous seuls le faix de cette Bataille, & ne nous flattons point tant en nos forces, que nous ne mettions toute nostre esperance » en celuy qui n'a iamais trompé personne qui ait eu confiance en son aide, pour » remporter la victoire; qu'il luy faut demander à l'honneur, & à la loüange de la » Foy Chrestienne.

Cela dit, il commanda de marcher contre l'ennemy, qui attendoit le chocq de pied ferme, & qui estoit en bonne ordonnance; car ie m'en suis soigneusement informé, & i'ay appris de bonne part, que ses Trouppes estoient partagées en trois Corps, que l'Auant-garde estoit de vingt-quatre mille pietons, qu'il y auoit à la Bataille trente mille cheuaux pour les soustenir, & que Bajazet en personne estoit au Corps de reserue, composé de quarante mille hommes de sa meilleure Caualerie, qu'il tenoit à couuert dans vn champ tout proche, où l'on ne le pouuoit voir à cause d'vne hauteur qui le cachoit, afin d'attendre laquelle seroit la fortune des deux premiers Corps qu'il exposoit, & de se gouuerner selon l'occasion de donner ou de faire retraitte. Le signal de la Bataille donné, nos François fondirent d'vne merueilleuse impetuosité sur les Turcs, ils forcerent les pieux & les lances qui seruoient à la deffense de leur camp, & quoy que la resistance des Infidelles les arretât long-temps, ils ne perdirent rien de leur premiere chaleur, & ils enfoncerent cette Infanterie, qu'ils mirent en déroute auec perte de plus de dix mille hommes. Apres cela ils se rassemblerent pour charger la Caualerie, qui n'estoit qu'à vne portée d'arc au delà, & quoy qu'ils ne se trouuassent pas assez forts en nombre, leur courage les emporta, dans l'esperance que Bajazet y estoit, & il y eut d'autant moins de temerité que ne se pouuant retirer qu'il ne les poursuiuit, il n'estoit que de luy donner toute la peur: mais parce qu'ils estoient trop peu, & que se mettant en vn Corps il eut esté plus facile de les enuelopper, il fut resolu qu'on ne garderoit point là les Coustumes de la guerre, & qu'il falloit aller comme en desordre & teste baissée fendre ce gros à grands coups dépées, pour l'ébranler & pour le mettre hors de deffense.

Cette entreprise, quoy que tres-hazardeuse, fut approuuée de tous par la necessité de vaincre ou de mourir, & la vertu qui se plaist dans l'execution des choses les plus difficiles, leur préta tant de forces, qu'ils vinrent auec la legereté d'vn foudre, charger ce grand Corps, & ils le menerent si rudement, qu'ils enyurerent leurs glaiues du sang de cinq mille, & que s'estant fait iour à trauers de leurs rangs, ils les tournerent en fuitte auec vn étonnement épouuantable d'vne si étrange façon de combattre. Ie suis bien informé de ceux qui sçauent tout le détail de cette Histoire, que Bajazet luy-mesme, auprez duquel cette Caualerie se retira tout en desordre, fut si consterné d'vne si sanglante défaite, qu'il renonçoit à l'honneur de cette iournée, s'ils se fussent abstenus d'vne poursuitte vn peu trop temeraire & trop acharnée, qui luy fit remarquer qu'ils entreprenoient au delà de leurs forces. En effect ils se deuoient contenter d'vn si merueilleux exploit, ils deuoient considerer qu'ils estoient tous trempez de sueur, bruslez de chaleur, fatiguez du poids de leurs armes, accablez de lassitude, & entierement épuisez de vigueur. Ils deuoient encore deferer au commandement de leurs Chefs, qui estoient d'auis qu'on en demeurât là & qu'on rendist graces à Dieu, sans hazarder, ou plûtost sans perdre sciemment l'honneur d'vne si grande iournée. Les vns leur crioient alte, mes amis, reprenons l'air, & rappellons nos esprits dissipez, & d'autres courans apres les plus auancez s'écrioient

tout de mesme, arrestez Compagnons, la chasse trop opiniastre des ennemis a souuent changé la fortune des batailles, & causé de grands malheurs, il vous reste bien du chemin à faire, il se faut garder d'embuscade, & vous vous trouuerez mal de cét emportement, desormais plus pernicieux qu'important à vostre honneur. Ils se mocquerent de tous les Sages, & presumans trop de leur courage & de leurs forces, & croyans tenir la fortune captiue, ils l'obligerent à tourner sa rouë pour les renuerser dans l'orniere, & receurent enfin le triste loyer de leur mauuaise conduite.

Année 1396.

CHAPITRE DOVZIESME.

I. Terreur des François à l'arriuée de l'Arriere-garde de Bajazet, imputée à punition diuine.
II. Leur déroute & leur étrange desespoir.
III. Belle resolution de quelques-vns, mort du vaillant Iean de Vienne.
IV. Le Comte de Neuers fait prisonnier.

IL y auoit si peu de raison à ce mal-heureux acharnement, qu'il faut croire pour asseuré qu'ils y estoient entraisnez par la fatalité de leurs pechez; car ayans poussé les fuyards iusques au haut de la colline, d'où ils apperceurent Bajazet auec son Corps de reserue, l'épouuante les saisit, & ils ne s'apperceurent de leur faute que pour l'imaginer irreparable, & pour ne plus douter du mal-heur qui leur auoit esté predit. On en pensera tout ce qu'on voudra, mais i'estime que c'est faire tort à la Iustice diuine, de ne la pas reconnoistre dans vne si surprenante reuolution, apres toutes les impietez dont ils auoient prouoqué la colere de Dieu; puisque cette sanglante Scene fit voir la verité de ce que dit le Sage, que le méchant fuit sans estre poursuiuy de personne. En effect ces Braues, qui marchoient comme des Lions irritez, deuinrent en vn instant plus poltrons que des liéures, iusques-là qu'il fut impossible aux Chefs de leur remettre les armes à la main, de les rallier en ordre de bataille, & de les obliger au moins à faire mine de se vouloir deffendre. Les voila dans l'épouuante & dans le desespoir, ils detestent le conseil des ieunes, & il ne leur reste de hardiesse, que pour les nommer & pour parler d'eux auec execration, sans aucun respect ny de leur qualité, ny de leur presence.

Quelques-vns voulans regagner le Danube & les barques, les Hongrois qui s'apperceurent de ce desordre, lascherent pied en mesme temps & abandonnerent leur Roy, comme on auoit fort bien preueu, & ainsi, toute cette gloire que nos Chrestiens venoient de moissonner dans ce champ illustré d'vne double victoire, s'éuanoüit & se dissipa comme de la fumée. Cette valeur iusques-là formidable cheut tout à coup, & ces illustres Champions deuinrent le ioüet d'vne Nation immonde & méprisable, barbare & infidelle, dont ils venoient d'estre la terreur. Il faut bien dire apres cela, Grand Dieu, comme a fait le Prophete, que vos iugemens sont vne profonde abysme, & que comme il n'y a que vous de Tout-puissant, qu'il n'y a personne qui puisse resister à ce que vous voulez. Ie me soûmets auec respect à vostre Prouidence, qui a appesanty vostre main sur vostre peuple, & qui a permis que Bajazet deuenu vostre fleau pour le chastier, ait vomy sur luy toute sa rage; mais daignez vouloir par vostre misericorde infinie, que ces miserables vaincus ayent expié tous leurs crimes par leur sang, aussi bien que par l'affront & par le reproche eternel qu'ils receuront de leur défaite. C'est vne grace qu'on vous peut demander pour eux, puisque c'est à vous de disposer à vne meilleure fin, les choses dont les commencemens auroient esté conduits d'vne folle temerité.

Année 1396.

Vne consternation si publique & si generale, releua d'autant plus le courage & l'esperance des Turcs, Bajazet deuenu aussi vaillant qu'il vid nos Chrestiens épouuantés, détacha apres vne élite de ses meilleures trouppes pour les enueloper, & afin de les effrayer d'auantage, il leur commanda de ioindre la clameur des soldats au bruit des tymballes & au son des trompettes, & de mettre main basse sur tout ce qui se trouueroit en deffense. Ce me seroit quelque sujet de consolation dans le ressentiment d'vne si grande perte, si ie pouuois donner à leur memoire, l'honneur d'estre morts en gens de cœur, mais il faut que i'auoüe qu'il ne s'est jamais rien veu de si deplorable; car pourquoy se tuer de peur de mourir; si ce n'étoit pour mourir auec infamie? Cependant il y en eut trois cent & plus, qui la teste enueloppée, de peur de voir le peril auquel ils s'exposoiét volontairement se precipiterent du haut à bas d'vne Montagne prochaine, pour arriuer au bord de la mer & pour se ietter les premiers dans les vaisseaux; mais la plus part y demeura, les autres eurent les bras ou les iambes cassées, & il en échappa fort peu. D'autre part la campagne étoit pleine des autres qui couroient au bord du Danube, auec d'autant plus d'impetuosité qu'ils auoient l'ennemy à leurs trousses, qui tailloit en pieces les plus paresseux & les plus pesans; mais que seruit-il aux plus diligens d'auoir gagné les barques, puisque la foule les fit enfoncer & couler à fonds? Enfin le peu qui se pûst dérober au fer & aux fers des Mahometans, demeura tout nud & contraint de s'abandonner à l'obscurité des forests & aux hazards des lieux détournez, & de cacher sa nudité de foüin ou de paille, encore n'y en eût-il gueres qui purent gagner les pays de Chrestienté, & les autres perirent de faim & de froid par les chemins.

Il faut autrement parler de ceux qui furent faits prisonniers, [illegible]que les Turcs à la verité menoient comme des trouppeaux dans la plaine, mais ils s'estoient fort bien deffendus, & par dessus tous l'Admiral *de Vienne*, qu'on peut iustement appeller, mesmes dans cette occasion, le vray parangon de Cheualerie, Il fit tout ce qu'il put pour r'allier les fuyards, luy dixiéme il les poursuiuit auec prieres & auec injures pour leur remettre le courage, & il est vray que ne se voyant pas soustenu, il bransla pour se sauuer; mais reuenant tout à coup au soin
» de sa reputation : A Dieu ne plaise, dit-il, mes Compagnons, que nous ternissions
» icy laschement la gloire de nostre nom, pour conseruer le merite de nostre entreprise & pour mourir auec honneur, il faut auoir recours à Dieu d'vn cœur
» contrit & humilié, & implorer l'assistance de la Bien-heureuse Vierge sa Mere, & puis tenter le genereux hazard d'vne deffense necessaire. Aussi-tost il se rua le premier contre les ennemis auec autant de force que de hardiesse, il perça leurs escadrons autant de fois qu'ils creurent l'auoir enclos, il ioncha le champ des corps morts des plus hardis, & il releua par six fois l'étandard de la Vierge, abbatu par la multitude, aux yeux de plusieurs qui souhaittoient d'estre auprez de luy pour le seconder, & qui m'ont asseuré, qu'il ne se laissa accabler au grand nombre que quand il fut las de tuër, & qu'il eut perdu tout son sang par ses playes.

Bien prit au Comte *de Neuers* que les Turcs eussent assouuy leur cruauté sur les premiers quartiers, quand ils vinrent au sien, & que pour s'épargner la peine de faire main basse sur ce miserable reste de gens, ils se laisserent vaincre à la compassion de ceux de sa compagnie, qui prosternez & crians mercy auec toutes sortes de signes de Paix & de soûmission, les suplierent de luy sauuer la vie. Cela fit cesser la resistance des autres, qui combattoient encore auec moins de veritable valeur que de desespoir, cét exemple d'vne pitié trompeuse les fit accourir auec ioye pour subir en foule le reproche eternel d'vn seruage ignominieux; mais ils ne preuoyoient pas les malheureux, que le iour suiuant deuoit estre le dernier de leur vie & de leur honneur, & qu'ils ne perdoient l'occasion de mourir en braues hommes, que pour estre menez à la boucherie, & pour estre égorgez comme des bestes.

CHAPITRE

CHAPITRE TREIZIESME.

I. Grand carnage des prisonniers.
II. Bajazet ne conserue le Comte de Neuers que pour luy donner l'affliction d'en estre témoin.
III. Description de ce massacre, generosité des mourans.
IV. Nombre des égorgez, Bajazet assouuy fait cesser la tuerie.
V. Nombre des Turcs tuez à la Bataille.
VI. Les corps des Chrestiens exposez, & miraculeusement preseruez de la corruption, & des bestes de carnage.
VII. Opinion des Turcs touchant ce Miracle, certifié à l'Autheur par Messire Gautier des Roches.
VIII. La France fort affligée de cette mauuaise nouuelle.

Année 1396.

LEs Chrestiens ainsi faits esclaues, les Turcs maistres du bagage, de leurs beaux cheuaux, de leurs Tentes magnifiques, & de toute sorte de riche butin, reuinrent à grande ioye trouuer Bajazet, qui rauy d'vn si grand succez, en rendit, ce dit-on, graces à Dieu tout publiquement, & en leuant les mains au Ciel. Apres cela on tint le Conseil de guerre, & quelques-vns ayans proposé de receuoir les prisonniers à rançon: Non non, dit-il, il ne faut point garder la foy « à des gens qui l'ont violée, & qui sans tenir compte de la transgression de leur Loy, & des paroles qu'ils auoient données aux nostres à la prise de Rach, les ont « cruellement mis à mort apres les auoir asseurez de leur vie: ie suis d'auis qu'on les « passe tous au fil de l'espée. Il excepta de cét Arrest general, la personne seule du Comte de Neuers en consideration de sa grande naissance; mais ce fût pour le faire mourir plus de mille fois, par le regret de voir amener l'vne apres l'autre ces deplorables Victimes deuant ses yeux, & en presence mesme de Bajazet, qui le fit approcher exprez en tres pauure estat, pour estre témoin de ce cruel spectacle.

Ainsi ces braues Hommes, qui auoient l'honneur d'estre issus du Sang illustre de tant de fameux Ancestres, deuinrent le joüet de la cruauté des Barbares & des Infidelles, qui les traisnoient auec indignité comme des bestes de boucherie: & quoy que chacun eût assez de sa disgrace pour luy donner toutes ses larmes, il sembloit que les premiers qu'on arrachoit de leurs embrassemens fussent le seul sujet de leurs regrets. Ie ne croy pas qu'il y ait personne dont le cœur ne se fût fendu, non seulement de voir la tendresse de leurs adieux, mais encore la constance dont ils presentoient la teste & les membres à tous les bourreaux qui les enuironnoient, sans se plaindre des coups de cimeterre, & sans dire autre chose sinon, IESVS-CHRIST ayez pitié de moy. I'auouë la larme à l'œil, que la prouidence de Dieu est à benir de cette derniere grace, qui me fait iuger qu'il mesla sa misericorde auec sa Iustice, & qu'apres les auoir chastiez comme ses enfans, il leur permit de mourir dans la confession de leur Foy, pour leur donner leur partage dans son Eternité, apres les auoir fait souffrir dans le temps pour l'expiation des pechez qu'ils auoient commis, par la fragilité humaine, ou par la suggestion de leurs mauuaises passions.

Il y en eut trois mille de massacrez par diuers supplices dont les tristes cadavres & les membres épars de tous costez, baignoient dans le sang pesle-mesle auec leurs bourreaux, qui estoient iusques à la gorge dans le carnage. Bajazet luy-mesme en estant plus que rassasié, se laissa vaincre par l'horreur plûtost que

Année 1396.

par la pitié d'vn si étrange spectacle: C'est assez tuer & assez vanger, dit-il, laissez reposer le glaiue & donnez le reste du iour aux deuoirs de l'humanité qu'exigent de vous les corps morts de vos Compagnons. Il s'en trouua iusques à trente mille, qu'ils couurirent de terre; mais pour ceux des Chrestiens, il ordonna par ignominie qu'ils demeurassent exposez & sans sepulture aux bestes & aux oiseaux de carnage: & cette cruauté seruit seulement à faire admirer les merueilles de Dieu pour l'exaltation de nostre Foy, & pour faire voir qu'il auoit receu ce sang comme celuy des anciens Martyrs pour leur donner l'immortalité, car non seulement ces dépoüilles mortelles ne demeurerent pas l'espace de treize mois entiers sans aucune marque de corruption & de pourriture, & aussi fraisches que le iour de leur mort, mais ils furent encore preseruez de la gueule & du bec des bestes & des oiseaux, qui foüillerent les fosses des Turcs, où ils firent leurs repaires & leurs tasnieres pour se gorger de leurs charognes.

Le recit m'en ayant esté fait, i'eus la curiosité de sçauoir quel sentiment en auoient eu les Mahometans, & si leur infidelité obstinée, n'auoit point esté ébranlée d'vn miracle si conuainquant. Ie m'en enquis à Messire *Gautier des Roches*, Personnage également considerable pour ses belles actions & pour la noblesse de ses ayeux, qui me dit auoir demeuré tout ce temps-là au seruice de Bajazet, & qu'estant par luy renuoyé auec vn sauf-conduit, il auoit voulu passer par ce champ & visiter tous ces corps morts. Ie vous iure, continua-il, par la foy » & par la fidelité que ie dois à Dieu & à M. le Duc de Bourgogne, que le Gou- » uerneur de Nicopoly me fit grand chere hors la Ville, & que m'ayant en suitte » de cela mené en ce lieu malheureux, pour faire quelque sorte d'insulte à nostre » Religion, il me demanda ce que ie pensois de cette merueille : & comme ie luy témoignay que c'estoit vn éclat de la misericorde de Dieu: Tu as menty, me » répondit-il, c'est que les Chrestiens estoient remplis de tant d'impuretez & » d'ordures, que les brutes mesmes qui en ont le sentiment, ont horreur de leur » chair & dédaignent de s'en repaistre.

La France se réjoüissoit alors de l'esperance d'vne parfaite Paix auec l'Angleterre, & elle ne se defioit d'aucune affliction, quand la mauuaise nouuelle de cette defaite arriua, qui fut apportée par des personnes dignes de foy. Tout le Royaume en retentit par les crys d'vne douleur generale, les grands Seigneurs mesmes, plus propres que le commun à digerer les plus sensibles disgraces, ne purent pas commander à leurs larmes, & il n'y eut point de famille qui n'eût à plaindre hautement la perte d'vn mary, d'vn fils ou d'vn parent, d'vn Seigneur ou d'vn amy. L'vn regrettoit leur mort, l'autre se fut consolé, disoit-il, s'il auoit eu du moins la satisfaction de receuoir leurs esprits, de leur fermer les yeux, & de leur rendre les derniers deuoirs, & ainsi le noir deuint la couleur du temps, & les Eglises ne furent frequentées, que pour assister aux seruices funebres, à l'exemple du Roy, qui ordonna qu'on fist les obseques de tant de nobles Cheualiers dans toutes les Parroisses, dans les Maisons Religieuses & dans toutes les Communautez de la Ville de Paris.

CHAPITRE QVATORZIESME.

LE Lundy vingt-deuxiéme de Ianuier, le Soleil estant au signe *Aquarius*, entre huit ou neuf heures du soir, la Reine accoucha heureusement en l'Hostel de S. Pol, d'vn troisiéme fils; dont la naissance réjoüit fort toute la Cour & toute la Ville, & qui le lendemain fut porté sur le soir à l'Eglise de S. Paul, où le Baptistere estoit preparé pour cette celebre ceremonie. Il s'y trouua neuf Euesques auec l'Abbé de S. Denis, l'Archeuesque *de Vienne* luy confera le Sacrement de Baptesme, en presence des principaux Seigneurs & Dames du Royaume, & les Parrains & Marraine furent Loüis Duc d'Orleans son Oncle qui luy donna son nom, *le Begue de Villaines*, & la deuote Mademoiselle *de Luxembourg*. Année 1396.

Parmy les réjoüissances des couches de la Reine, il arriua d'Espagne deux Euesques & quelques autres Seigneurs, pour informer le Roy de ce que leur Prince auoit resolu touchant l'vnion de l'Eglise: mais ayans esté introduits à l'audience, ils ne parlerent que de l'affection qu'il auoit pour cette vnion. Comme ils ne dirent rien de l'Assemblée des Prelats & du Clergé d'Espagne, ny qu'ils fussent de l'aduis de nostre Roy, cela les rendit suspects d'intelligence & de conniuence auec Benoist, qui les auoit embouchez de ce qu'ils deuoient dire, & quelques-vns murmurerent fort contre le Patriarche d'Alexandrie, qu'on commençoit d'accuser d'auoir imposé à sa Majesté, que le Roy d'Espagne estoit de son sentiment; s'il n'en eut donné des preuues par des Lettres seellees du propre Seau de ce Prince, en presence mesme de ces Ambassadeurs: qui ne les purent desauoüer & qui en receurent beaucoup de confusion. Cela les obligea de conuenir auec nous, & l'Vniuersité qui en fut auertie, ne manqua pas de deputer aussi-tost le Recteur & quelques Professeurs pour exhorter le Roy de perseuerer en ses bonnes intentions. L'vn d'entr'eux nommé Mᵉ *Iean Courte-cuisse*, harangua magnifiquement, & il ne craignit pas d'aller chercher la cause du mal iusques dans sa racine, il dit franchement que le profit que la Cour d'Auignon tiroit des decimes & de la collation des Benefices, opiniastroit le Pape à se vouloir maintenir dans l'authorité d'en ioüir & d'en disposer, & apres auoir fait voir qu'on ne le pouuoit reduire que par la soustraction desdites collations, il suplia tres instamment sa Majesté, de se seruir du remede qu'il iugeoit le plus puissant & le plus present.

Le Roy gousta assez cét aduis, mais comme il estoit de trop grande importance pour estre resolu sur le champ, & comme il ne faisoit rien sans conseil, il voulut que la chose fût agitée vn iour qu'il assigna, & afin que toutes les raisons fussent ballancées & debattuës de part & d'autre, il voulut que l'Euesque *d'Arras* Chancelier de Bourgogne, l'Euesque *de Poitiers* Chancelier du Duc de Berry, Maistre *Oudart des Moulins*, & Maistre *Pierre Plaou*, se preparassent pour soûtenir le party du Pape, & pour impugner cette soustraction contre les Docteurs de l'Vniuersité qui la voudroient soûtenir. La chose se passa ainsi, & enfin tous les deux partis se reünirent pour conclure en faueur de la soustraction, qui

fut iugée iuste & necessaire pour beaucoup de raisons qu'il seroit ennuyeux de repeter icy.

Année 1396.

Tant que dura cette question, il souffla des vents épouuentables, & quoy qu'ils ne fussent pourtant pas, ny si furieux ny si generaux que ceux de l'année precedente, ils ne firent gueres moins de dommages dans l'estenduë du Diocese de Paris, & dans les contrées d'alentour.

CHAPITRE QVINZIESME.

I. Le Roy retombe en demence.

II. Ambassadeurs enuoyez de France, d'Angleterre & d'Espagne, aux deux pretendus Papes pour l'vnion de l'Eglise.

III. Les deux Competiteurs cherchent des éloignemens pour eluder la voye de cession.

IV. Ordonnances contre les Blasphémateurs, mal-gardées.

V. La porte d'Enfer à Paris, nommée la porte S. Michel.

VI. On accorde aux Criminels condamnez, l'assistance d'vn Confesseur à la poursuitte de Messire Pierre de Craon, qui fait faire la Croix de Mont-faucon.

LE iour de la Dedicace de S. Denis, le Roy suiuant sa pieuse coustume, y vint en deuotion, mais il n'assista point à la Messe ny à la Procession en habit Royal selon l'vsage ordinaire gardé par tous ses Predecesseurs; parce qu'il commençoit à rentrer en son mal: qui le tourmenta auec les mesmes accidens déja cy-deuant rapportez, iusques à la seconde semaine du mois de Iuillet. Cela n'empécha pas qu'on ne poursuiuît l'affaire de l'vnion de l'Eglise, & que conformément à ce qui auoit esté deliberé, l'on ne depéchât en Ambassade vers les deux pretendans au Pontificat Maistre *Gilles des Champs* & Maistre *Iean Courtecuisse*, tous deux excellens Professeurs de Theologie, & quelques Seigneurs de la Cour. Les Roys de Castille & d'Angleterre deputerent pareillement en mesme temps & à mesme fin, & les nostres portans la parole, suplierent tres-humblement Benoist, de la part de leur Maistre, de faire reflexion sur l'horreur de ce damnable Schisme, d'accepter la voye de cession, qui estoit l'vnique remede qu'on y pût apporter, & de se laisser toucher de charité pour le trouppeau malade du Seigneur. Mais quand ils virent qu'il ne cherchoit que les moyens de fuir par vn grand fatras de raisons plus forcées que sinceres, pour les embarasser plûtost que pour les satisfaire, ils ne marchanderent point de luy dire qu'ils le sommoient vne fois pour toutes, & luy & son Competiteur, de faire en sorte que la Sainte Eglise de Dieu si miserablement diuisée & déchirée, fût rétablie dans vne paix entiere, & reünie sous l'obeïssance d'vn vnique Pasteur & d'vn veritable pere. Ils adjoûterent encore, que si dans vn certain temps ils ne donnoient aux Roys la satisfaction qu'ils leur demandoient, qu'ils feroient de leur part tout ce qui pouuoit accomplir la bonne intention qu'ils auoient pour le repos de l'Eglise, & qu'ils ne deuoient point douter qu'ils n'employassent particulierement tout leur pouuoir pour faire cesser tous les interests, qu'on presupposoit ou qu'on pouuoit presupposer estre & auoir esté cause de la trop longue durée d'vn Schisme si pernicieux & si pestiferé.

Benoist perseuerant en son endurcissement, leur donna par toute réponse, qu'il n'estoit pas suffisamment persuadé qu'il deût accepter la voye de cession, toutefois qu'il en delibereroit plus à fonds auec ses freres les Cardinaux, & qu'il feroit en suitte sçauoir son intention aux Roys leurs Maistres. Voila en peu de

de mots quel fut le succez de cette negotiation, qui ne reüssit gueres mieux à Rome qu'en Auignon; car les Anglois qui se chargerent de la parole, ayans fait de grandes instances à Boniface, de sacrifier ses interests à ceux de la Religion, & d'agréer la mesme voye, & tous les autres Ambassadeurs, y ioignant leurs prieres, il tint le mesme langage de son Aduersaire. Vous me parlez là d'vne grande affaire, leur dit-il, & dont i'aurois tort de resoudre tout seul & sur le champ: I'en veux prendre l'aduis de mes freres, & de quelques Princes de mon obedience & presens & absens; mais ce sera le plûtost qu'il me sera possible: & ie ne manqueray pas en mesme temps de mander aux Roys ce que i'auray deliberé par leur conseil. Ainsi tous ces Ambassadeurs n'eurent autre chose à rapporter de leur negotiation, sinon qu'ils auoient trouué deux Papes tellement hommes & si enyurez des douceurs du temporel de S. Pierre, qu'ils n'auoient aucun soucy du spirituel, & qu'ils ne pensoient qu'à satisfaire leur ambition obstinée de se maintenir en possession de leur authorité. Année 1396. « « « «

En mesme temps qu'on trauailloit sous le nom du Roy pour vne Paix si necessaire au salut & à l'honneur de la Chrestienté, l'on employa encore son authorité pour reprimer la licence honteuse des blasphémes, dans la pensée qu'on eut que c'étoit particulierement pour vn crime si indigne, mais pourtant si commun qu'il s'embloit en estre authorisé, que Dieu auoit permis la rencheute du Roy. Les Predicateurs auoient en vain vomy contre ce vice tous les anathemes de leur colere; c'étoit vn monstre de la Cour, d'où il étoit descendu parmy le peuple, qui se multiplioit plustost que de se détruire par les maledictions de l'Euangile, & qui ne pouuoit estre exterminé que par le Dieu de la Cour, c'est à dire par le Roy: qui deffendit à toutes personnes de iurer ny blasphemer sous peine d'auoir la langue percée, ou d'vne amende arbitraire, & de confiscation des biens des infracteurs. Cette Ordonnance ne dura que fort peu de temps, Messieurs les Nobles qui ont accoûtumé de mettre le desordre par tout par leur mauuais exemple, qui font leur plaisir de tout ce qui est deffendu, & qui tirent plus de gloire de leur impunité que de leur vertu, ne manquerent pas tost apres d'en rappeller la mode, & l'on iura mieux que deuant.

On ordonna en mesme temps qu'vne des portes de Paris, vulgairement appellée la porte d'Enfer, parce qu'anciennement elle conduisoit à Vauuert, où repairoit autrefois, à ce qu'on dit, vn démon sous la figure d'vne fort belle Garce, seroit à l'aduenir nommée la porte de S. Michel. Et quoy qu'on eut iusques alors refusé en faueur de ceux qui seroient condamnez à mort, pour quelque crime que ce fût, qu'ils pussent estre assistez au suplice par vn Confesseur, comme il se pratiquoit dans tous les autres Royaumes; on l'accorda volontiers, & l'on donne à Messire *Pierre de Craon* l'honneur de l'auoir obtenu. Pour marque de cela, ie ne sçay pas si ce fut de son propre instinct, ou si on luy enjoignit par penitence, il fit dresser auprés du Gibet de Paris vne Croix de pierre auec l'Image du Crucifix où étoient ses armes, & où les criminels arresteroient pour se confesser, & il donna vn fonds aux Cordeliers de Paris pour les obliger à perpetuité à deseruir cét œuure de misericorde.

Fin du seiziéme Liure.

TABLE CHRONOLOGIQVE POVR L'ANNEE 1397.

ANNE'ES

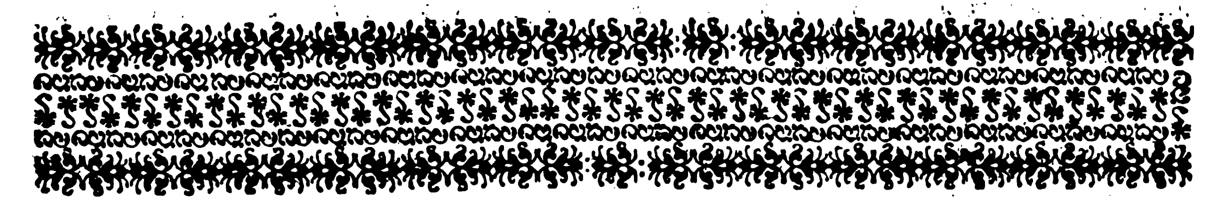
- De Nostre Seigneur — 1397.
- Du Schisme. — 19.
- Des pretendus Papes
  - Boniface IX. à *Rome*. 8.
  - Benoist XIII. en *Auignon*. 4.
- De la vacance de l'Empire d'Occident en *Allemagne*. 19.
  Wenceslas de Luxembourg Roy de Bohéme, fils de l'Empereur Charles IV. mort 1378. éleu Roy des Romains, & non reconnu pour Empereur.
- Du Regne des Rois Chrestiens de l'Europe.
  - Charles VI. en *France*. 17.
  - Richard II. en *Angleterre*. 20.
  - Henry en *Espagne*, autrement *Castille & Leon*, 7.
  - Martin *en Arragon*. 3.
  - Iean *en Portugal*. 12.
  - Charles III. en *Nauarre*. 12.
  - Sigismond de Luxembourg dit de Bohéme *en Hongrie*. 13.
  - Iagellon *en Pologne*. 12.
  - Loüis Duc d'Anjou en *Sicile*. 12.
  - Ladislas d'Anjou dit *de Duras* vsurpateur du Royaume. 13.
  - *Margueritte Regnante* en Dannemarck & *Suede* auec Eric son neueu. 11.
  - Robert Stuart III. du nom en *Escosse*. 9.

Principaux Princes du Sang, Grands Officiers, Ministres d'Estat, & Fauoris de la Cour de France.

Princes du Sang :

Louis de France Duc d'Orleans, Frere du Roy.
Louis II. Duc *d'Aniou*, Roy de Sicile.
Iean de France, Duc de *Berry*, & Philippe le Hardy Duc de *Bourgogne*. — Oncles du Roy, gouuernans le Royaume à cause de sa demēce.
Pierre Comte *d'Alençon*. Charles *d'Evreux Roy de Nauarre 3. du nom.*
LoüisDuc de *Bourbon*, Oncle maternel duRoy, *& grand Chambrier* deFrance

Loüis de *Bourbon*, Comte de Vendosme, *Ancestre de nos Roys*.
Iean, dit de Montfort Duc de *Bretagne*.
Loüis de Sancerre, *Connestable de France Sieur de Charenton*, par Lettres du 22. de Septembre.
Arnaud de Corbie, *Chancelier* de France.
Iean le Maingre dit Boucicaut. — *Mareschaux* de France.
Iean sire de Rieux & de Rochefort. — *Mareschaux* de France.
Renaut de Trie, *Admiral institué le 20. d'Octobre.*
Iean d'Aurichier, *Lieutenant des Maréchaux en Picardie & en Flandres.*
Waleran de Luxembourg Comte de S. Pol, *Gouuerneur de l'Estat & Seigneurie de Gennes.*
Pierre dit Hutin d'Aumont, *Potte-Oriflamme.*
Iean Sire de Bueil, *grand Maistre des Arbalestriers.*
Guy Sire de Cousan & de la Perriere, *grand Maistre* de France.
Arnaut Amenion, Sire d'Albret, *grand Chambellan.*
Iacques de Bourbon S. de Preaux, *grand Bouteiller de France*, par Lettres du 26. de Iuillet.
Loüis de Giac Grand *Eschançon.*
Raoul Sire de Raineual, *grand Panetier.*
Charles d'Yury, *Cheualier trenchant.*
Charles Sire de Sauoisy, *Grand Maistre d'Hostel de la Reyne.*
Robert d'Enneual, *Capitaine des 24. Archers de la Garde du Roy.*



HISTOIRE DV REGNE DE CHARLES VI ROY DE FRANCE.

LIVRE DIX-SEPTIESME.

CHAPITRE PREMIER.

I. *Le Roy de Nauarre vient en France solliciter la restitution de ses biens.*
II. *Harangue de l'Euesque de Pampelune pour luy.*
III. *Le Roy le satisfait de ses pretensions.*
IV. *Deux Augustins Magiciens enuoyez de Guyenne pour guerir le Roy.*
V. *Disent qu'il est ensorcelé.*
VI. *Le Roy en pire estat que iamais, souhaitte la mort.*
VII. *Les deux Imposteurs accusent des Officiers de sa Majesté.*



IL y auoit déja trois ans que Charles Roy de Nauarre, fasché de se voir dépouillé des grands biens qu'il auoit en France, par la forfaiture de son pere, sollicitoit le Roy par diuers Ambassades, de faire Iustice ou grace à la fidelité qu'il auoit toûjours euë pour son seruice. Il luy enuoya enfin l'Euesque de Pampelune, & ce Prelat qui étoit vn grand Docteur en Loix, excellent Orateur, & auec cela bon Courtisan, mania si bien les esprits des Ducs de *Berry* & de *Bourgogne* Oncles de son Maistre, qu'il les engagea de luy écrire qu'il vint à la Cour, & de luy promettre tout ce qu'ils auoient de credit auprez du Roy. Le voyage resolu, pour le mois de Iuillet, ils disposerent sa Majesté à l'enuoyer receuoir sur les frontieres par le mesme Duc de Berry, pour l'amener à Paris, où les Nobles & les Bourgeois luy firent entrée & luy rendirent toute sorte d'honneurs. Le Roy reuenu en santé luy fit aussi vn fort gratieux accueil, il le pria de demeurer quelque temps auprez de luy, & cependant le conuia de se diuertir & de faire bonne chere auec les autres Princes

Année 1397.

Année 1397.

du Sang, qui le traitterent magnifiquement, & qui luy firent diuers presens; mais le plus beau de tous, c'est qu'ils luy firent seruice auprez de sa Majesté, qui leur accorda l'audience qu'ils demanderent pour ce Prince.

L'Euesque de Pampelune qui auoit à plaider sa cause, n'ayant point de moyens plus puissans pour l'établir que par le veritable recit de sa Genealogie, où il auoit à puiser le fondement de ses demandes, il ne manqua pas de s'en bien instruire, & d'en rechercher les preuues dans les Histoires de nôtre Eglise de S. Denis; & i'ay sçeu de quelques-vns qui furent de ce Conseil, qu'il commença ainsi sa Harangue. Le noble Roy de Nauarre mon Seigneur, se recommande affectueusement à la Majesté Royale & aux Princes de son Sang, & les suplie de vouloir prester des oreilles fauorables à des iustes demandes, qu'il a n'agueres enuoyé par écrit, & que ie dois à present representer & repeter de viue voix. &c. Apres cela il s'engagea dans vn grand discours, appuyé d'exemples & de toutes les Regles du Droit Canon & Ciuil, pour faire voir en mesme temps l'importãce de l'vnion entre des proches & des personnes de mesme sang, & l'inconuenient de leurs mesintelligences; mais principalement en cas de succession, & quand il s'agit de conseruer au fils ce que son pere a iustement possedé. C'est vn droit tout fauorable, ajoûta il, & ie diray auec le respect que ie vous dois, Sire, qu'il le faut étendre & continuer enuers le Prince pour qui ie parle, par toutes les considerations de la Iustice de sa cause & du merite de sa personne, si l'on s'en doit rapporter aux Annales approuuées de ce Royaume. C'est icy vn fait d'Histoire & de Genealogie, pour lequel vous vous souuiendrez, s'il plaist à vôtre Majesté, que la femme de l'Ayeul paternel du Roy de Nauarre, succeda legitimement à toutes les grandes Seigneuries dont il demande la reintegrande, comme Fille du Roy de Loüis *Hutin*, Fils de Philippe le Bel Roy de France, & qui fut aussi du chef de sa Mere, Roy de Nauarre & Comte de Champagne; qu'il ne posseda point par consequent comme biens de sa Couronne, mais comme propres maternels sujets à succession. Aussi vos serenissimes Predecesseurs Philippe *le Long*, Iean, & Charles vôtre Pere, l'ont-ils reconnu par le Traitté fait auec le Roy de Nauarre son pere par le premier, & confirmé par les deux autres, mais qui n'a point esté accomply de personne; par lequel on luy deuoit assigner douze mille liures de rente pour la Comté de Champagne. C'étoit vne affaire liquide, qu'il a neantmoins iusques à present poursuiuie instamment par Ambassades & par lettres, sans aucune satisfaction: mais ce qui luy est encore plus sensible, & ce qu'il ressent aussi comme vn outrage, c'est qu'on luy retienne encore les grands biens de Normandie, donnez en Mariage par le Roy Iean à sa Fille Mere de ce Prince: laquelle a toûjours esté fidelle & affectionnée à la France, & qu'on sçait auoir fait tous ses efforts pour remettre son Mary dans le deuoir & pour le retenir dans les interests de la Couronne. Le Roy son fils icy present a suiuy de bon cœur les nobles sentimens & la passion d'vne si bonne Mere, & comme il ne craint point qu'on luy puisse reprocher d'auoir iamais rien fait contre l'obeïssance qu'il doit à vostre Majesté, il ne croit point aussi qu'elle ait si peu de consideration pour son sang & pour les seruices de ce Prince, que de luy refuser ce qu'il demande auec tant de droit & de Iustice au iugement de tous les gens de bien, que ce seroit blesser le droit des gens de luy dénier en ce Royaume, ce que les Nations les plus étranges croioient deuoir à la foy publique.

En suitte de ce Plaidoyé, qui fut beaucoup plus long, on tint plusieurs Conseils, & qui furent partagez de diuerses opinions, la pluspart tendantes à ce que eu égard aux diuers attentats du feu Roy de Nauarre son pere contre le Royaume & contre la Majesté Royale de France, pour raison desquels il auoit merité de perdre les biens & la vie, l'on le deboutât de sa demande. Les Ducs de Berry & de Bourgogne eux-mesmes, quoy que ses Oncles, y enclinoient plus par la force des Loix, que manque de bonne volonté; mais le ressouuenir des vertus & de la fidelité inuiolable de leur chere Sœur, dont la memoire leur estoit presente en la personne de ses enfans, leur fit chercher vn expedient contre la rigueur de la Iustice. Ils proposerent que le Roy donnât à Messire *Pierre* Frere du Roy *de Na-*

uarre

uarre la Comté de Mortain en Normandie, pour luy tenir lieu de propres maternels, & qu'on assignât au Roy de Nauarre pour toutes ses pretensions, dix mille liures parisis de rente; à condition de remettre entre les mains du Roy la Ville de Cherbourg, qui estoit vne des principales places de Normandie. Année 1397.

Peu auparauant ce Traitté, comme tout le monde se mettoit en peine pour la santé du Roy, Messire *Loüis de Sancerre* Maréchal de France, ayant ouy parler auec beaucoup d'estime & de grand sçauoir en medecine & en magie de deux Hermites de l'Ordre de S. Augustin, dont le plus vieil s'appelloit *Pierre*, & l'autre *Lancelot*. Il les enuoya des marches de Guyenne à Paris. On eut d'abord assez de raison de les prendre pour des fripons & pour des Apostats, d'aprendre qu'ils estoient Moines, & de les auoir veu venir publiquement armez, sous vn habit seculier; mais ils donnerent pour excuse que c'estoit pour se garentir des perils d'vn si long chemin, & pour se defendre des embusches de leurs ennemis ou de leurs enuieux. On les mit d'abord à la bastille sous la garde d'vn Sergent, on donna ordre qu'on leur fit bonne chere & qu'ils ne manquassent de rien, on leur fit voir le Roy, & ils asseurerent par plusieurs fois au Duc de Bourgogne, que sa maladie ne procedoit que d'vne cause externe & d'vn malefice ou sortilege; dont ils viendroient à bout dans fort peu de temps par le secours de leur art, qui le remettroit en pleine santé.

Ils distillerent de l'eau & des perles mises en poudre, dont ils firent prendre au Roy dans son manger & dans sa boisson, & les Medecins l'approuuerent comme vn remede en tout cas innocent, mais la principale esperance de ces deux Belistres, estoit en la force de quelques paroles de Magie, & cela déplaisoit fort à beaucoup de gens, qui ne craignoient pas sans raison que cela n'irritât plûtost la colere de Dieu que de l'appaiser. C'estoit aussi la pensée de tous les peuples, qui redoublerent leurs prieres, & durant tout le mois de Iuin, on fit des Processions generales, où le Saint Sacrement fut porté autour de la Maison Royale de S. Pol. Enfin le souuerain Medecin répondit à leurs vœux & à leurs esperances, le Roy reuint en santé la seconde semaine de Iuillet, & pour ne pas paroistre ingrat de cette faueur du Ciel, il alla dés le lendemain en habit Royal entendre la Messe & faire ses actions de graces en l'Eglise de Nostre-Dame de Paris, & le mesme iour le Conuent de S. Denis fit pour le mesme sujet vne Procession solemnelle en l'Eglise de S. Denis de l'Estrée.

Il est vray que pour lors il luy paroissoit assez de bon sens, qu'il auoit l'entendement sain, & qu'il estoit de bon entretien, mais ce ne fut qu'vn interualle de santé, le Samedy ensuiuant, luy-mesme se sentit extrauaguer; il ordonna qu'on luy ostât son coûteau, il commanda au Duc de Bourgogne qu'on en fist autant à tous ceux de la Cour qui l'approcheroient, & il fut si mal mené, qu'il dit le lendemain au mesme Duc, la larme à l'œil, qu'il mourroit plus volontiers que de patir dauantage. Cela l'attendrit fort & tous ceux de la maison qui s'y rencontrerent, & ils furent encore plus viuement touchez, quand ils entendirent ces paroles pleine de pitié: Si quelques-vns de la compagnie sont « coupables de mes souffrances, ie les conjure au nom de IESVS-CHRIT de ne « me pas tourmenter d'auantage, que ie ne languisse plus, & qu'ils acheuent bien- « tost de me faire mourir.

Parmy ces douleurs insupportables, quelques-vns de la Cour ne sçachans où chercher du remede, allerent trouuer les deux Apostats, comme pour consulter leur démon & pour sçauoir de luy, d'où pouuoit prouenir cette rencheute; & ceux-cy, ie ne sçay pas de quel esprit ils estoient poussez, leur conseillerent de se saisir de deux hommes, dont l'vn, nommé *Mellin*, estoit Barbier du Roy qu'il auoit coiffé & peigné le iour precedent, & l'autre estoit Portier ou Concierge de l'Hostel du Duc d'Orleans. Cela se fit aussi-tost auec beaucoup de ioye dans l'esperance de tirer bien-tost des lumieres du pretendu malefice, & sur ce que ces deux Coquins asseurerent que la force des charmes pouuoit estre telle que du seul toucher on pouuoit mettre vn homme en frenesie. Là des-

Année 1397. sus on ajoûta qu'on auoit veu par plusieurs fois ce Barbier tournoyer autour du gibet de Paris, & on l'accusa d'y prendre dequoy seruir à ses malefices ; mais quelque compte qu'on en fist parmy le vulgaire, c'est bien vn sujet de croire qu'il n'en estoit rien, puisque dés le lendemain on relascha ces deux prisonniers, & qu'on les rétablit au mesme estat qu'ils estoient auparauant, sans qu'ils soufrissent aucune violence, ny en leurs corps ny en leurs biens.

CHAPITRE SECOND.

I. *Messire Iacques de Bourbon fait grand Bouteiller de France par la mort du Sire de Coucy.*

II. *Messire Hutin d'Aumont choisi pour garde de l'Oriflamme au lieu de feu Messire Guillaume des Bordes.*

III. *Obseques du Comte d'Eu Connestable de France, du Sire de Coucy & de Messire Guy de la Trimoüille faites à Nostre-Dame de Paris.*

IV. *Messire Loüis de Sancerre fait Connestable.*

V. *Iean le Maingre dit Boucicaut fait Maréchal en sa place.*

VI. *Mariage de Iean fils du Duc de Bretagne auec la fille du Roy.*

VErs la fin de Iuillet le Roy reuenu en santé pourueut aux grandes Charges qui estoient vacantes, & donna celle de grand Bouteiller à Messire *Iacques de Bourbon, Sire de Preaux*, Cousin du Duc de Bourbon, que tenoit auparauant Messire Enguerrand Sire *de Coucy* qui estoit mort au retour du malheureux voyage de Hongrie, & le vingt-septiéme du mesme mois il en fit publiquement son serment de fidelité. Le vaillant & fidelle Cheualier Messire *Guillaume des Bordes* cy-deuant porte-Oriflamme, ayant esté pareillement emporté d'vne maladie qu'on accusa de poison, le Roy luy choisit pour successeur Messire *Hutin d'Aumont*, & receut les asseurances de son fidelle seruice en presence des Ducs de Berry, de Bourgogne, & de Bourbon & des principaux Seigneurs du Royaume. Mais comme le Seigneur des Bordes auoit toûjours gardé chez luy ce saint & precieux Estendart qu'il n'auoit point eu d'occasion de déployer, le Roy ne iugeant pas qu'il fût gardé auec assez d'honneur dans vne maison particuliere, il commanda au nouuel Officier de le reporter à S. Denis, pour l'y aller prendre suiuant l'ancienne coûtume, quand il se presenteroit quelque sujet de guerre. Il n'y manqua pas dés le lendemain, il vint en l'Eglise, il le posa sur l'Autel des Martyrs en presence du Prieur & du Conuent, parce que l'Abbé estoit absent : il la fit voir toute entiere, & apres les ceremonies de la Messe, il monta à la Chambre du Thresor, & remit cette Oriflamme auec les ornemens Royaux du Sacre qui y sont en dépost.

Trois mois apres le Roy fit faire en grande pompe dans l'Eglise de Nostre-Dame de Paris, les obseques de Messire *Philippe d'Artois* Comte d'Eu Connestable de France, du Sire *de Coucy*, & de Messire *Guy de la Trimoüille*, & des autres Seigneurs qui auoient esté tuez, ou qui estoient morts depuis la bataille de Nicopoly : & ayant mis en deliberation à qui il remettroit apres le Comte d'Eu le commandement de ses Armes, les Ducs de Berry & de Bourgogne, tous les autres Princes du Sang & tous les Grands de l'Assemblée, donnerent leurs suffrages au Maréchal Messire Loüis de Sancerre. Il auoit les yeux de trauers, & on peut dire qu'il estoit vn peu laid, mais sans aucune difformité considerable, & c'estoit moins vn defaut que ce n'estoit la marque d'vne noble fierté, laquelle il auoit signalée par tant de grands exploits, qu'il estoit en reputation

du plus braue Cheualier & du premier Capitaine du Royaume. Sa promotion fit vacquer ſon Office de Maréchal, & en meſme temps le Roy en pourueut Meſſire Iean le Maingre dit Boucicaut, qui eſtoit de petite taille, mais gros & robuſte de membres, & prompt & ſubtil dans les conſeils, & comme il eſt peu d'extreme valeur ſans emportement, il faut auoüer qu'il eſtoit d'vn eſprit vn peu trop impetueux & precipité dans ſes entrepriſes, & incapable de commander à ſes paſſions & de gourmander ſa colere. Année 1397.

Nous auons déja parlé des Nopces de Ieanne de France auec Iean fils aiſné du Duc de Bretagne, & de la ſolemnité qui s'y fit, mais nous remarquerons icy qu'encore qu'on eut long-temps attendu apres la diſpenſe, le Pape qui alloit fort mollement pour nos intereſts n'y ayant point fait mention de l'aage des parties qui n'eſtoient pas nubiles, il fallut obtenir de luy vn nouueau Récrit, & en vertu d'iceluy reïterer la feſte. Elle ſe fit le trentiéme de Iuillet dans la maiſon du Louure en pleine aſſemblée de Princes & de grands Seigneurs.

CHAPITRE TROISIESME.

I. Le Roy d'Angleterre, qui auoit fait la Paix & le Mariage pour ſe rendre plus abſolu,

II. Découure la conſpiration du Duc de Gloceſtre ſon Oncle, qu'il fait arreſter auec les Comtes d'Arondel & de Vvarvuick. Mort du Duc.

III. Procez fait aux coupables, le Comte d'Arondel aime mieux mourir que de demander ſa grace.

LE Roy d'Angleterre n'auoit point fait la Paix ſans de grands deſſeins, & il ne s'eſtoit haſté de faire vn Mariage ſi inégal pour l'aage, qu'afin d'eſtre aſſeuré que le Roy ne prendroit point de part à ce qui pourroit arriuer en ſon Royaume; contre lequel on peut dire qu'il auoit contracté cette alliance, pour ſe vanger de quelques émotions qui s'eſtoient paſſées en diuers temps de ſon regne, & qui s'eſtoient continuées en cette année. Comme il n'eſtoit pas mal-aiſé à perſuader que la richeſſe & l'aiſe de ſes peuples les rendoit ſi enclins à remuer, & comme la cure de cette ſorte de mal n'eſt pas deſagreable, il les chargea de toutes ſortes d'impoſts, & en meſme temps il ſe ſaiſit des Chefs des ſouleuemens paſſez, & qui eſtoient encore eux-meſmes de la conſpiration preſente & preſte à éclatter, dont nous auons parlé cy-deuant: laquelle luy fut reuelée par le Comte Maréchal. L'horreur d'vn ſi furieux attentat luy fit découurir ce ſecret qu'il auoit promis comme les autres Complices de garder inuiolablement, & la peur de la mort, dont on le menaça, s'il oublioit la moindre particularité, l'obligea encore d'en donner toutes les circonſtances. Il declara qu'à certain iour & à certaine heure, l'on ſe deuoit ſaiſir du Roy & des Principaux de ſon Conſeil, & il obeït ſi bien à tout ce qu'on ſouhaitta de ſa depoſition, qu'il deuint vn des Miniſtres d'vn party dont il auoit iuré la perte, & qu'il fut chargé de la garde du Duc de Gloceſtre; que le Roy luy-meſme alla prendre dans ſa maiſon, apres l'auoir fait inueſtir par vne trouppe de Bourgeois qu'il mit ſous les armes, & qui le conduiſirent priſonnier en la groſſe Tour de Londres. Les Comtes de *Rutland* & *de Kent*, qu'il auoit depeſchez en meſme temps pour ſe ſaiſir des Comtes *d'Arondel* & de *Warwick*, les amenerent liez & garottez comme des traiſtres en la meſme Tour, & le Dimanche enſuiuant, iour de l'Exaltation de Sainte Croix, le Roy tint ſon Parlement exprez pour propoſer ſes plaintes contre les pretendus criminels: mais quoy qu'il parût tout reſolu d'en faire vn exemple de ſa vengeance, ſans aucune conſideration du ſang Royal & de la qualité, on eut trop

Année 1397. d'égard à la perſonne du Duc pour l'expoſer à l'ignominie du ſuplice, & il fut excepté du nombre des condamnez pour eſtre transferé à Calais; où l'on croit pour tout certain qu'il le fit étrangler.

Le lendemain le Roy pourſuiuant le iugement des autres coupables, auec d'autant plus d'inſtance & de determination à leur perte, que ſes principaux Fauorys auoient la meſme part au peril qu'il auoit couru, l'Archeueſque de Cantorbery, & Meſſire Thomas *de Mortemer* furent bannis à perpetuité. Le Comte de *Warwick* preuint ſa condamnation par la reconnoiſſance de ſon crime, dont il demanda grace qu'il obtint par l'interceſſion des Barons, mais le Comte *d'Arondel* quoy que plus habile homme, & quoy que le plus riche Seigneur du Royaume, n'eſtima pas aſſez la vie pour la conſeruer par vn moyen, qui luy ſembla plus laſche & plus honteux que l'injure & toute la cruauté des derniers ſuplices. Au lieu d'eſſayer à fléchir la colere du Roy, il l'irrita de mille reproches, il l'appella traiſtre luy & le Parlement, & ayant été mis à la gehenne pour declarer où il auoit caché ſes threſors, il ſe mocqua de tous les tourmens, & il ſe laiſſa mettre en preſence du Roy ſur la claye pour eſtre traiſné en la place publique de Londres, où il eut la teſte tranchée.

CHAPITRE QVATRIESME.

I. Le Roy & la Reine font Marie de France leur Fille Religieuſe de Poiſſy.

II. Ceremonie de ſa reception.

III. Don fait par le Roy à l'Egliſe de S. Denis, d'vn Reliquaire pour le ſaint Clou.

NOus auons dit au ſujet de la naiſſance de Marie de France, que le Roy & la Reine la vouërent à Dieu, & c'eſt ce qu'ils accomplirent cette année, au Monaſtere de Poiſſy; où ils la menerent le iour de la Natiuité de la Vierge, pour receuoir le voile de la Religion, encore qu'elle n'eût pas encore cinq ans. On accorda la deuotion de leurs Majeſtez auec la ſolennité de la Feſte, & deuant la Meſſe il y eut Proceſſion des Aumoſniers du Roy, où l'Eueſque de *Bayeux*, qui officia Pontificalement & qui fit la Ceremonie, porta vn riche Reliquaire que le Roy auoit trouué à propos d'offrir en preſentant ſa fille bien aimée. Luy & la Reine y marcherent au troiſiéme rang, auec vn grand nombre de Seigneurs & de Dames, & le Sire *d'Albret* portoit entre ſes bras cette petite Vierge, veſtuë de tout ce qui pouuoit parer vne ſi digne offrande, & Couronnée d'vn riche diadéme. Quand elle fut au Chapitre, le Directeur des Religieuſes luy propoſa les vœux de la Religion & les Regles de l'Ordre, auſquels elle répondit humblement & de bonne grace qu'elle ſe ſoûmettoit, & auſſi-toſt la Prieure, qui étoit ſœur du Duc de Bourbon, la dépouilla de ſes habits Royaux pour la reueſtir de ceux de la Religion. Cela fait, toutes les Sœurs chantant pour inuoquer la grace du S. Eſprit, la conduiſirent à l'Egliſe, où la Meſſe fut dite, & cette petite Religieuſe benite par l'Eueſque. Apres cela le Roy fit vn grand feſtin à toute ſa Cour; mais qui fut troublé par le differend qui ſuruint pour les dépouilles de la petite Princeſſe: la Prieure qui les auoit priſes pour les appliquer au profit de ſon Egliſe, comme c'eſt la coûtume, y voulut ioindre la Couronne toute d'or & de perles que l'Abbaye auoit preſtée pour la ceremonie, & ce fut au Roy qui l'auoit empruntée à faire ceſſer cette conteſtation, qui luy couſta ſix cent eſcus d'or, pour retirer cette Couronne & pour la renuoyer à S. Denis.

Il auoit trop d'amour & de veneration pour ce ſaint lieu, & il fit bien voir peu apres le iour de la Feſte du glorieux Martyr, qu'il étoit plus enclin à accroiſtre qu'à diminuer les riches preſens dont les Roys ſes Anceſtres l'auoient decoré.

Il y vint en deuotion auec vne grande suite de Princes & de Seigneurs, & luy mesme offrit sur l'Autel vn magnifique Reliquaire pour enchasser le S. Cloud de N. Année Seigneur, qui y fut porté en Procession, & qui luy auoit cousté deux mille écus 1397. d'or; il l'auoit commandé dés le mois de Ianuier precedent, sans qu'on luy en eut parlé, & il y fit mettre sa figure, & celles de la Reine sa femme & de leur fils aisné, priantes, à costé des Images de S. Charles & de S. Loüis, qui portoient le vieil Reliquaire. Ces figures estoient d'or du poids de vingt-deux marcs, & la base d'argent doré de vingt-quatre marcs.

CHAPITRE CINQVIESME.

I. Manuel Empereur de Constantinople demande au Roy secours contre le Turc.

II. Sa Lettre au Roy.

III. Qui promet de l'assister & refuse au Duc d'Orleans la conduite de ce secours.

IV. Le Sire de Vergy prisonnier des Turcs apporte au Roy des presens du General de l'Armée de Bajazet.

LA défaite des Chrestiens à Nicopoly donna de nouueaux auantages aux Ottomans contre l'Empire des Grecs, & l'Empereur Manuël ne pouuant plus resister à toutes leurs incursions, il fut contraint d'implorer le secours de la France, où il deputa vn sien Oncle pour ce sujet, auec cette Lettre pour nostre Roy.

« Au Serenissime & tres-excellent Prince mon Seigneur Charles Roy des François nostre Frere plus que tres-cher, Manuël Paleologue son fidelle en Iesvs-Christ, Empereur & moderateur de Romanie: salut & accomplissement de tous ses desirs. Le danger tout euident où nous nous voyons exposez par l'ambition & par les forces toûjours croissantes du perfide Tyran Bajazet Seigneur des Turcs, ennemy de Iesvs-Christ & de toute nostre Foy, qui depuis trois ans particulierement nous entretient dans vne guerre continuelle, laquelle nous affoiblit & qui luy promet enfin la conqueste de nostre Empire & la destruction de tout ce qui y reste de Chrestiens, nous oblige à vous representer nostre necessité. Nostre Ville capitale fatiguée de tant de pertes, ne peut plus resister que iusques à l'Esté prochain, & il ne nous reste plus d'esperance, que sur le secours des Chrestiens d'Occident, mais principalement sur l'assistance de vostre Majesté serenissime, & nous luy deputons à cette fin le porteur de ces presentes Messire *Theodose Paleologue Cantacuzene* nostre Oncle, & l'vn des grands de nostre Empire, que nous auons également choisi, pour sa valeur, pour sa sagesse, & pour son experience, aussi bien que pour sa qualité; afin qu'il soit vn autre nous mesmes, & que vous ayez plus de creance à tout ce qu'il a charge de dire à vostre Majesté. La grande puissance qu'elle enuoya l'année passée au secours de nostre Religion, & qui auroit eu de meilleurs succez sans l'aduenture qui luy arriua pour la punition de nos pechez, nous fait esperer que vous n'aurez pas moins de generosité pour vn Estat, qui en a d'autant plus de besoin, que tout le poids de la Guerre est tombé sur nous, & que c'est à la Grece à present toute seule, à expier la rage des Infidelles contre toute la Chrestienté. Plusieurs des Barons de vostre Royaume, témoins de leurs cruautez, vous pourront mieux representer combien la condition des pays de deça est mal-heureuse & digne de pitié; dont leur malheur leur a donné vne parfaite connoissance. Donné à Constantinople le premier iour de Iuillet 1397. » Cette Lettre estoit écrite sur vn parchemin auec deux colones l'vne en Grec & l'autre en Latin, & sans Seau mais signée de Rouge.

Année 1397.

La nouueauté de l'Ambassade fit que l'Ambassadeur fut fort bien receu, bien logé & bien traitté, & le Roy bien aise que sa reputation & le renom des François fist desirer leur assistance de si loing, luy donna dés le lendemain vne tres fauorable audience. Il déduisit tout au long par truchement le sujet de son voyage, & répondit si pertinemment à tout ce qui luy fut demandé, que les Ducs de *Berry* & de *Bourgogne* furent d'auis qu'on luy promît toute sorte de satisfaction de ce qu'il demandoit. Le Duc *d'Orleans* tenté de la gloire d'vne si belle aduenture, ne se contenta pas aussi de ioindre ses suffrages, il y exhorta le Roy, & le suplia le genoüil en terre de le faire le Chef de cette nouuelle Croisade: mais sa Majesté se contenta de promettre le secours, & le ressouuenir encore trop cuisant & trop recent de l'esclandre arriué dans la Hongrie, ne luy permit pas d'approuuer le dessein de son frere, ny de l'exposer au mesme peril du Comte de Neuers. Il regala magnifiquement le Seigneur Cantacuzene de riches vaissellès d'or & de rares étoffes de soye, & le chargea d'asseurer l'Empereur son neueu, qu'il verroit des marques de son affection au premier temps fauorable pour le passage des troupes de France dans la Grece.

Les Nations les plus barbares ne laissent pas d'auoir leurs Heros, & de pratiquer la ciuilité à leur mode, & cela parut à la Cour de France au mois de Ianuier de cette mesme année, que le Roy receut des presens du principal Chef de Bajazet. Il en auoit chargé le Sire *de Vergy* vaillant Cheualier de Bourgogne, qu'il auoit retenu, quand le Comte de Neuers paya sa rançon pour le mettre à la teste des autres prisonniers François, qui ne pouuoient esperer leur liberté que par le seruice qu'ils rendroient aux Turcs contre Tamerlan Roy des Tartares, & qui s'y estoient engagez: mais il changea de dessein en faueur de celuy-cy & le renuoya auec ces presens; qu'on estima moins pour leur valeur, que pour n'estre pas communs en nos quartiers. Ceux de la Cour les ayant veus, dirent au Roy qui leur en demanda ce qu'ils en pensoient, que ce n'estoit qu'vne galanterie Caualiere, pour vanter les exploits des Turcs & pour l'exciter aux actions martiales par leur exemple, & en effect c'estoit vne masse d'armes toute de fer, vn cheual qui auoit les naseaux fendus pour fournir vne plus longue course, vn tambour, dix petits hoquetons ou cottes d'armes de laine, & six arcs de Turquie, dont les cordes estoient de cuir humain: & comme les Ottomans se seruent de cela dans les Armées, le Sire de Vergy luy-mesme demeura d'accord que ce n'estoit que pour rafraischir la memoire de la mal-heureuse iournée de Nicopoly.

CHAPITRE SIXIESME.

I. Arriuée en France de Vvenceslas de Luxembourg Roy de Bohéme & des Romains.
II. Que le Roy va receuoir à Rheims.
III. Rudesse & inciuilité de ce Prince.
IV. Que le Roy traitte magnifiquement.
V. Conseil tenu entr'eux pour l'vnion de l'Eglise, interrompu par la maladie du Roy, qui reuient à Paris.
VI. Le Roy de Bohéme promet ses offices pour l'vnion, & accorde la Marquise de Morauie sa Niéce & son heritiere au fils du Duc d'Orleans.

SVr la fin de cette année, il prit enuie au Roy *de Bohéme* & des Romains de visiter le Roy son Cousin, pour deliberer entr'eux des moyens de l'vnion de l'Eglise qui luy auoit esté plusieurs fois proposée du costé de France, d'Angle-

terre, & de Hongrie. Il luy enuoya des Ambassadeurs pour l'aduertir de son arriuée, & le Roy bien ioyeux de rejoindre vn parent qu'il n'auoit veu de longtemps, se prepara pour le regaler auec tout ce qu'il pourroit d'honneur & d'amitié. Il l'ẽuoya receuoir à l'entrée du Royaume par le Duc *d'Orleans*, son Frere, auec vne grande suitte de Cheualiers & de Barons, & luy donna ordre de l'amener à Rheims; où il auoit enuoyé ses ordres pour tous les preparatifs & pour les prouisions necessaires, & où luy-mesme il se rendit le vingt deuxiéme iour de Mars. L'Archeuesque & le Chapitre l'allerent rencontrer en Procession à son entrée, & le conduisirent au Palais Archiepiscopal, où il logea, & le lendemain il monta à cheual en habit assez simple, pour aller au deuant de son Cousin iusques à deux lieuës de là. Du plus loing qu'ils s'apperceurent, ils se tendirent la main & se baiserent, & apres plusieurs complimens & de grandes embrassades, ils continuerent leur chemin en grande pompe vers la Ville. Premierement marchoit vn gros innombrable d'Escuyers & de ieunes Gentils-hommes, & apres eux vne autre trouppe de Cheualiers, puis *Iean* Comte *de Neuers* fils aisné du Duc de Bourgogne, & Loüis *de Bauieres* frere de la Reine, qui n'estoit encore qu'Escuyer, tous deux enuironnez d'vn grand nombre de Herauts, de trompettes, de Musiciens; & de toute sorte de Ioueurs d'instrumens, qui faisoient retentir les airs de la melodie de leurs chants & de leurs fanfares. Les Roys de France, de Bohéme, & *de Nauarre*, suiuoient sur vne mesme ligne, tous trois de front, & auoient chacun deuãt soy vn Escuyer portant l'Espée & le Manteau du Maistre. Et pour empécher que leurs Majestez ne fussent pressez de la Caualerie qui les enuironnoit, les Sire *de la Rocheguyon*, & Messire *Robert de Roissay* Chambellans du Roy, & quatre autres de leurs compagnons estoient aux costez des trois Roys, qui auoient derriere eux les Ducs *de Berry*, d'*Orleans & de Bourbon* & les autres Princes d'Allemagne & les Seigneurs de Bohéme. Les Euesques qui auoient esté mandez y estoient aussi à cheual, mais pour l'honneur de la dignité, & pour la bien-seance, ils ne marchoient qu'au pas, & suiuirent d'assez loing iusques au logis Abbatial, qui auoit esté preparé pour le Roy de Bohéme, qu'on y mena descendre.

Année 1397.

Il n'y auoit point de chambre ny d'appartement qui ne fussent magnifiquemẽt meublez & tapissez, & quoy que les tapisseries de laine puissent estre si bien trauaillées qu'on ne les estime pas moins que les plus richemẽt étoffées, & qu'õ eût pris soin d'en apporter des plus rares, il y en auoit tant de releuées d'or & de soye, qui representoient tout ce que l'antiquité nous a laissé de memorable, que ceux que leur éclat appelloit pour les considerer ne demeuroient pas moins rauis de la merueille & de la delicatesse, que de la richesse de l'ouurage. Iamais on n'apliquera mieux à vne verité, ce que la fable nous dit de la miraculeuse structure du Palais du Soleil; car on pouuoit dire que les étoffes ne répondoient point à l'excellence de l'art; mais si le Roy de Bohéme fut surpris iusques à croire de l'enchantement dans vn si grand étallement de richesses qui le charmoit, il fut encore plus étonné d'entendre dire à Messire Robert *de Boissay*, qui le surprit comme il admiroit cette magnificence: Puisque cela vous plaist, Prince tres-excellent, le Roy vous le donne, il vous prie d'auoir ce petit present agreable, & de luy faire demain l'honneur de disner auec luy. Il le promit fort volontiers auec tout ce qu'il put trouuer de remercimens, sur cette esperance on prepara le festin, & cependant que le Roy estoit en deuotion à cause de la Feste de l'Annonciation, les Ducs de Berry & de Bourbon furent pour le prendre chez luy & pour l'amener auec plus d'honneur; mais ils eurent la honte & le déplaisir de venir dire au Roy, que le gros vilain estoit déja yure, & qu'il dormoit pour cuuer son vin.

Ce n'estoit pas vne nouuelle d'aprendre que c'estoit vn yurogne & vn goulu, qui passoit tout le iour à boire & à manger, & l'on ne s'estoit que trop apperceu de la rudesse de ses mœurs & du peu de politesse qu'il montroit parmy toutes les ciuilitez du Roy: mais quoy qu'on grondât de la perte de tant d'apprests, que les Officiers de la bouche asseurerent en ma presence monter à vne dépense excessiue, le Roy n'en témoigna rien, & remit la partie au lendemain. La chere ne fut

Année 1397. pas moins grande, le Roy le fit regaler luy & les Principaux de ſa ſuitte de quarente plats à chaque ſeruice, où les Officiers employerent toute l'addreſſe de leur métier, & il prit place entre luy & le Roy de Nauarre, ſous vn daiz où l'on leur auoit preparé trois hautes chaires comme des thrônes, les autres Princes & Seigneurs prirent leurs rangs ſelon leur qualité, les Grands Officiers y firent leur Charge, & apres auoir fait voir qu'il n'y auoit qu'vn Roy de France capable d'vne ſi grande profuſion, ſa Majeſté fit encore auoüer aux Eſtrangers par de nouueaux preſens de vaiſſelles d'or, qu'il n'y auoit point de Monarque dans la Chreſtienté ſi naturellement magnifique, ny qui eut tant dequoy ſatisfaire à la grandeur de ſon courage.

Les tables leuées, les trois Roys entrerent dans vne chambre où ils trouuerent des ſieges de drap d'or qu'on y auoit portez exprés, & apres vn petit entretien, on leur preſenta le vin & les épices (*il eſt bon d'auertir icy le Lecteur que c'eſtoit la collation ordinaire du temps, qui s'obſerue encore en Allemagne, & que l'inuention des confitures a banny de France*) & ils ſe ſeparerent. Le Roy auoit bien deſſein de faire durer encore quelques iours la feſte & les largeſſes, mais comme il commençoit à ſe ſentir de ſon mal, il fut conſeillé le iour meſme d'aller voir ce Prince, afin de conferer auec luy, & de laiſſer le reſte des honneurs à faire au Duc *d'Orleans* ſon Frere, pour partir le lendemain & reuenir à Paris. Dans cette derniere entreueuë, à ce que i'ay appris de ceux qui auoient part au ſecret, le Roy de Bohéme promit d'aſſembler les Prelats & le Clergé de ſes Eſtats, pour l'vnion de l'Egliſe qu'il auoit ſi long-temps negligée, & il donna de nouuelles aſſeurances du Mariage de ſa Niéce fille du Marquis de *Morauie* auec le fils du Duc d'Orleans; auquel elle porteroit, outre la ſucceſſion de ſon pere, l'eſperance des Couronnes de Bohéme, de Hongrie & de Pologne. Apres ſon départ on enuoya, comme il auoit eſté reſolu, vne ſolemnelle Ambaſſade en Allemagne, qui rapporta que les Eueſques & le Clergé paroiſſoient diſpoſez comme la France à la voye de ceſſion, mais que pour les entretenir dans ce deſſein, il y faudroit encore enuoyer de nouueaux Deputez.

Fin du dix-ſeptiéme Liure.



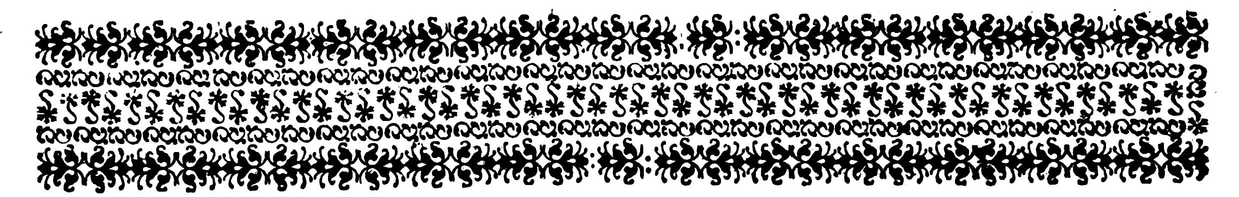
TABLE

ANNE'ES

- De Nostre Seigneur — 1398.
- Du Schisme. — 20.
- Des pretendus Papes.
  - Boniface IX. à *Rome*. 9.
  - Benoist XIII. en *Auignon*. 5.
- De la vacance de l'Empire d'Occident en *Allemagne*. 20. *Wenceslas de Luxembourg Roy de Boheme, fils de l'Empereur Charles IV. mort 1378. éleu Roy des Romains, & non reconnu pour Empereur.*
- Du Regne des Rois Chrestiens de l'Europe.
  - Charles VI. en *France*. 18.
  - Richard II. en *Angleterre*. 21.
  - Henry en *Espagne*, autrement *Castille & Leon*, 8.
  - Martin *en Arragon*. 4.
  - Iean *en Portugal*. 13.
  - Charles III. en *Nauarre*. 13.
  - Sigismond de Luxembourg dit de Bohéme *en Hongrie*. 14.
  - Iagellon *en Pologne*. 13.
  - Loüis Duc d'Anjou en *Sicile*. 13.
  - Ladislas d'Anjou dit *de Duras* vsurpateur du Royaume. 14.
  - *Margueritte Regnante* en Dannemarck & *Suede* auec Eric son neueu. 12.
  - Robert Stuart III. du nom en *Escosse*. 10.

Principaux Princes du Sang, Grands Officiers, Ministres d'Estat, & Fauoris de la Cour de France.

Louis de France Duc d'Orleans, Frere du Roy.
Louis II. Duc *d'Aniou*, Roy de Sicile.
Iean de France, Duc de *Berry*, & / Philippe le Hardy Duc de *Bourgogne*. } Oncles du Roy, gouuernans le Royaume à cause de sa demẽce.
Pierre Comte *d'Alençon*. Charles *d'Evreux Roy de Nauarre 3. du nom.*
LoüisDuc de *Bourbon*, Oncle maternel du Roy, *& grand Chambrier* de France } *Princes du Sang.*
Loüis de *Bourbon*, Comte de Vendosme, *Ancestre de nos Roys.*
Iean, dit de Montfort, Duc de *Bretagne*.
Loüis de Sancerre, Sieur de Charenton, *Connestable* de France.
Arnaud de Corbie, *Chancelier* de France.
Iean le Maingre dit Boucicaut. / Iean sire de Rieux & de Rochefort. } *Marescbaux* de France.
Renaut de Trie, *Admiral.*
Iean d'Aurichier, *Lieutenant des Maréchaux* en Picardie & en Flandres.
Waleran de Luxembourg Comte de S. Pol, *Gouuerneur de l'Estat & Seigneurie de Gennes.*
Pierre dit Hutin d'Aumont, *Porte-Oriflamme.*
Iean Sire de Bueil, *grand Maistre des Arbalestriers.*
Guy Sire de Cousan & de la Perriere, *grand Maistre* de France.
Arnaut Amenion, Sire d'Albret, *grand Chambellan.*
Iacques de Bourbon S. de Preaux, *grand Bouteiller* de France.
Loüis de Giac Grand *Eschançon.*
Raoul Sire de Raineual, *grand Panetier.*
Charles d'Yury, *Cheualier trenchant.*
Charles Sire de Sauoisy, *Grand Maistre d'Hostel de la Reyne.*
Enguerran de Laigny, *grand Fauconnier* de France.



HISTOIRE
DV REGNE
DE CHARLES VI.
ROY DE FRANCE.
LIVRE DIX-HVITIESME.

CHAPITRE PREMIER.

I. *Le Pape tasche en vain de rompre les desseins du Roy pour l'vnion.*

II. *Il écrit au Roy & au Duc de Berry sur le refus qu'on auoit fait de receuoir le Cardinal de Pampelune qu'il auoit enuoyé.*

III. *Ses plaintes contre le Patriarche d'Alexandrie & l'Abbé de S. Michel.*

Année 1398.



E Pape Benoist entendoit auec regret les instances que le Roy faisoit enuers les Princes Estrangers, pour les resoudre d'accepter la voye de cession, & pour la moyenner conjointement auec luy ; & comme cela trauersoit les douceurs de son Pontificat, il s'aduisa d'employer pour l'en détourner, le Cardinal *de Pampelune*, que ie ne diray pas auoir esté le plus homme de bien, mais que ie puis mettre au nombre des premiers Docteurs en Droict & des plus habiles de son temps. Aussi le Roy fut-il conseillé par les Prelats & par les Grands de France, de se deliurer de son sçauoir importun & de toutes ses finesses, & d'écrire & de faire dire par les Deputez, qu'il enuoya au Pape aussi-tost qu'il luy en eut fait sçauoir la nouuelle, qu'il estoit tres mal content de cette Legation. Le Pape de sa part fut fort indigné de ce refus, & pour en mieux témoigner son sentiment il adressa sa réponse au Duc de Berry, dont voicy la teneur.

„ Benoist &c. Cher & bien-aimé fils, ayans ces iours passez receu certaines

Lettres de nostre tres-cher fils en IESVS-CHRIST Charles illustre Roy des François vostre Neueu, nous auons esté fort surpris de ce qu'elles contiennent, comme d'vne chose iusques à present inoüie : & comme nous ne sçaurions deuiner les causes d'vn tel procedé, nous auons creu estre obligez de nous en éclaircir auec luy par la suiuante, que nous luy auons écrite d'vne affection toute paternelle, & auec tous les sentimens de tendresse que nous auons pour sa gloire & pour son honneur. TRES-CHER Fils en IESVS-CHRIST nous n'auons pas appris sans beaucoup de douleur, par les Lettres qui nous ont esté renduës de vostre part, que vous n'auiez pas agreable l'arriuée en vostre Cour de nostre bien-aimé fils Martin Cardinal de Pampelune, que nous vous auions mandé auoir choisi & destiné pour y enuoyer en qualité de Legat, touchant les affaires de l'Eglise vniuerselle. Vous adjoûtez à cela, sans en donner aucune raison, que nous ne le deleguions pas, & c'est vne faço d'agir, tres-aimé Fils, qui nous semble & si étrange & si nouuelle, qu'à peine pourrions nous estre persuadez que ce pût estre l'ouurage d'vn conseil meur & prudent tel qu'est le vostre, ny qu'on l'ait pû expedier ; veu que non seulement l'execution vous en seroit iniurieuse, mais qu'elle nuiroit beaucoup au salut des ames, par les inconueniens qui en pourroient arriuer. Les autheurs de ce conseil, tres-cher Fils, n'ont eu autre dessein, pour s'opposer à nos bonnes intentions, que de rompre le succez d'vne deputation si importante : & comme elle deuoit estre composée de deux Cardinaux, ils n'ont entrepris d'en rentrancher vn & de le separer d'auec son Confrere, que parce que la raison & la Iustice ne nous permettroient pas d'endurer cét affront, que par ce moyen la verité vous demeureroit cachée, & qu'il leur seroit plus aisé de tromper vostre credulité, & de vous porter à des entreprises absolument mauuaises, & à vne extremité qui n'a point d'exemple, & qui seroit tres pernicieuse à vostre salut. Car dites moy, ie vous prie, qui peut mieux éclairer vostre conscience, & porter la lumiere dans le scrupule de vos Sujets, qui peut mieux vous informer de nostre part de la verité de ce qui s'est passé, & de ce que nous auons intention de faire ? que deux Cardinaux dont la suffisance, les bonnes mœurs, & la probité, sont en égale recommendation dans tous les climats de la Chrestienté, tant fidelles que Schismatiques. C'est pourquoy nous prions vostre Grandeur, & nous vous exhortons encore en nostre Seigneur, qu'elle repare cette iniure, & que comme Prince vrayment Catholique, vous ne permettiez pas qu'on ait abusé de vostre nom, ny qu'on vous fasse étendre la main plus auant qu'il n'est bien seant à la modestie Royale, sur les affaires de l'Eglise ; qu'il n'appartient qu'à nous & aux Pontifes Romains de regler & de diriger, & ausquelles nous auons bonne intention d'aduiser de tout nostre pouuoir, si nous n'en sommes empéchez. Seruez vous plûtost des exemples du respect & de la reuerence de vos glorieux Ancestres enuers l'Eglise Apostolique & Romaine, imitez leur conduite dans de pareilles conjonctures, & faites que les mesmes actions attirent sur vous les graces du Ciel, & sur vostre memoire les loüanges & les benedictions de tous les hommes. Donné &c. NOVS auons bien voulu, bien-aimé Fils, vous faire part de cette Lettre, comme à celuy dont l'experience & la qualité, luy ont acquis à bon droit le premier suffrage & la principale authorité dans les Conseils, & comme à celuy encore, qui a plus d'interest de conseruer à la France, l'honneur & la gloire qu'elle s'est acquise auec tant d'applaudissement, par la sincerité de sa foy toûjours constante, & par l'affection singuliere qu'elle a perpetuellement témoignée dans tous les besoins de l'Eglise, & des Papes nos Predecesseurs, & nous esperons que vous considererez de plus prez, si vous faites reflexion sur cette affaire, combien vous noirciriez vostre reputation, & en quel danger seroit celle du Roy, ce que Dieu ne vueille, & de tous ceux qui comme vous luy appartiennent de parenté, si on refusoit la deputation des deux Cardinaux. C'est l'effect d'vne caballe pernicieuse de gens artificieux & ennemis du S. Siege, qui ont conspiré contre sa grandeur & contre les libertez de l'Eglise, qui preuiennent la Majesté Royale pour en estre appuyez, & c'est ce qui doit genereusement encourager vostre illustre Noblesse, à soustenir ses droicts, & à reprimer cette

Année 1398.

—— sorte d'attentat, auec autant de zele que vous en deuez à Dieu, & que vous de-
Anneé uez encore de soin & d'empressement pour vostre salut. Donné à Auignon sous
1398. » nostre signet le 9. iour du mois de Iuin. A cette Lettre estoit ioint le *postscri-*
» *ptum* qui suit.

» Nous adjoûtons à la presente, fils bien-aimé, comme nous faisons à celle que
» nous écriuons au Roy, ce que nous venons d'apprendre, c'est que ces enfans
» de discorde & de trouble, *Simon* soy disant Patriarche *d'Alexandrie*, & *Pierre*
» pretendu Abbé *de S. Michel*, qu'on ne croit pas sans cause auoir excité le desor-
» dre present qu'ils nourrissent encore, ont bien eu la hardiesse, en public, en plein
» Conseil du Roy, & en vostre propre presence, de vomir d'vne bouche autant im-
» pure que sacrilegue, certaine injure & reproche, qui nous scandalise moins que
» la Sainte Eglise de Dieu. Ces paroles là, du lieu où elles ont esté proferées, re-
» dondent au blasme du Roy & au mépris de sa Majesté, & ie vous diray mesme
» que cela ne se deuoit ny oüir, ny souffrir, quand il ne regarderoit que la person-
» ne d'vn simple Euesque. Nous n'endurerions rien de pareil en nostre Cour, & ie
» m'étonne que le Roy & vous, pour vostre honneur, ne l'ayez pas supporté auec
» impatience. Donné comme dessus.

CHAPITRE SECOND.

I. *Assemblée à Paris du Clergé de France, & des Deputez des Vniuersitez.*

II. *Harangue du Patriarche d'Alexandrie.*

III. *Les Ambassadeurs d'Espagne, & le Roy de Nauarre presens, qui demandent la voye de cession.*

IV. *L'Euesque de Mascon creature de Benoist, obtient permission de defendre son droict.*

V. *L'Assemblée remise au mois de Iuillet.*

VI. *Proposition faite au Roy de la voye de soustraction d'obedience, qu'il accepte.*

VII. *Le Chancelier en dresse les Lettres, ordre donné pour le Gouuernement de l'Eglise pendant la soustraction.*

VIII. *Dont on rend graces publiquement à Dieu.*

LE vingt-deuxiéme de May, les Archeuesques, Euesques & Abbez du Royaume, tous en personne ou par Procureurs, & les Deputez des Vniuersitez, mandez depuis long-temps & iusques alors attendus, se trouuerent à Paris, & s'assemblerent dans la petite Salle du Palais, où se rendirẽt pour le Roy qui étoit retombé en sa maladie, les Ducs *de Berry*, de *Bourgogne*, *d'Orleans* & de *Bourbon*. Messire *Simon de Cramault* Patriarche d'Alexandrie, fit l'ouuerture par vne belle Harãgue en François & reprit à la mort du feu Pape Clemẽt toute la suitte de l'affaire, dõt il fit vn recit fort exact, & particulierement de ce qui s'étoit passé au Consistoire; où Monsieur Benoist luy-mesme reconnoissant le besoin de l'vnion auoit protesté qu'il y trauailleroit de toutes ses forces, iusques à la voye de cession, deût-il estre promeu au souuerain Pontificat. Il adjoûta comme depuis son élection, le Roy luy auoit deputé ses Oncles, pour le conjurer par les entrailles de la misericorde de I. Ch. & pour l'amour de l'Eglise son épouse, qu'il eut donc la charité de l'accorder: & fit voir en continuant son discours, que le Roy, le Clergé, & les Euesques, & Prelats du Royaume, ne l'auoient pas seuls iugée iuste & raisonnable, mais aussi les Roys de Hongrie, de Bohéme, d'Angleterre, d'Arragon, d'Espagne,

de Nauarre, & de Sicile; ausquels le Roy auoit depuis fort peu de temps enuoyé des Ambassadeurs exprez pour ce sujet. Enfin, dit-il, apres en auoir deduit bien au long toutes les circōstances, comme cette voye a esté eleuë & embrassée de tant de puissans Monarques, le Roy est dautant plus resolu de la poursuiure, pour paruenir à l'vnion; mais il veut consulter auec nous les moyens d'y proceder, sur lesquels il vous mandera vne autre fois sa volonté. « « «

Année 1398.

Les Ambassadeurs d'Espagne là presens approuuerent la cession, ils témoignerent que leur Roy s'étonnoit qu'on differât tant à l'executer, & l'illustre Charles Roy de *Nauarre*, y ioignit ses suffrages en personne, & pria qu'on ne perdît plus de temps & qu'on la hastât. Benoist qui se doutoit bien du resultat de cette Assemblée, y auoit fait couler l'Euesque de *Mascon Pierre de Iuys* Gentil-homme du pays de Dombes, sa creature, & celuy-cy ne trompa point l'esperance qu'il auoit en sa fidelité, car le Patriarche n'eut pas plûtost cessé de parler, qu'il se leua hardiment, & qu'il suplia le Chancelier de France de luy accorder l'audience pour deffendre les interests de sa Sainteté. Les Seigneurs de France luy permirent volontiers, & pour mieux faire voir que ce n'étoit point vne partie faite & qu'ils n'auoient de passion que pour la verité, ils ajoûterent à cette grace, celle de luy donner pour Adjoints six Personnes d'vn sçauoir éminent, & doüeés d'vne éloquence singuliere, pour disputer à forces égales contre pareil nombre, qui seroit choisy dans l'autre opinion; afin que l'affaire fût debatuë & discutée plus clairement. On leur assigna iour au Lundy suiuant, & à cause de la presence des Ducs, qui n'entendoient pas le Latin, il fut dit qu'on disputeroit en François, & cela dura huit iours sans estre terminé autrement; sinon qu'on n'en fut que mieux persuadé de la necessité de la voye de cession, & qu'il fut dit, en remettant l'Assemblée au mois de Iuillet prochain, qu'on iureroit chacun en particulier de dire verité, & que les parties donneroient leurs raisons par écrit, mais qu'ils se reduiroient à vne seule opinion.

Ie m'engagerois dans vn trop grand discours de les rapporter toutes, & d'autant plus que la pluralité des voix se reduisit à la cession, & iusques à la poursuitte par la soustraction, non seulement de la collation des Benefices Ecclesiastiques, mais de l'obedience Papale dans toute son étenduë. Quelques-vns à la verité biaiserent vn peu sur les interests de Benoist, & il y en eut de ceux-là qui proposerent qu'on taschât encore vne fois de le persuader deuant que d'en venir à l'extremité; mais leur suffrage fut emporté par l'aduis plus general de ceux d'vn ordre inferieur. Ce qui fortifia encore plus ce party, c'est que le Roy, sous l'authorité duquel tout se faisoit, ayant toûjours esté trauaillé de son mal depuis l'entreueuë du Roy de Bohéme, & n'ayant eu que fort peu de bons interualles, il se porta assez bien ce iour là & les deux suiuans, pour demander au Chancelier le recit de ce qui s'estoit passé: & comme on luy eut rapporté toutes les opinions, il prononça definitiuement qu'il falloit adherer à la plus grande & à la plus saine partie. Il commanda au Chancelier de dresser la soustraction, de la faire publier le Dimanche prochain, & de mander les Prelats & les autres Ecclesiastiques dans la petite Salle du Palais. Le Chancelier leur fit vn long recit de tout ce qui s'estoit passé, & pour conclusion: Attendu tout ce que dessus, leur dit-il, il est resolu de l'authorité du Roy, par le conseil des Princes & des Seigneurs de France, & suiuant les suffrages de l'Eglise Gallicane, que pour l'aduenir, on oste & fasse soustraction à Monsieur Benoist, non seulement de la collation des Benefices de ce Royaume, mais encore de toute sorte d'obeïssance, iusques à ce qu'il ait accepté la voye d'vnion, & qu'il ait accomply le serment qu'il en auoit fait. « « « « «

Il adjoûta que l'intention de sa Majesté estoit, que cependant l'Eglise Gallicane iouyst de tous ses priuileges & libertez, que l'on en dresseroit des actes publics, & que le Ieudy ensuiuant, il seroit fait vne Procession generale de l'Eglise de Nostre-Dame de Paris à celle de Sainte Geneuiefue; pour remercier Dieu de ce que cette grande affaire s'estoit terminée par vne si generale vniformité d'auis & de sentimens de la part de tout le Clergé. Il deffendit aussi que nul ne fût si osé que de condamner cette soustraction, & le Duc *de Berry* prenant la parole, dit

Année 1398. hautement : Quiconque sera si temeraire que de l'entreprendre, s'il est Ecclesiastique, il perdra son Benefice, & s'il est Laïque, il en sera si bien chastié par le bras » seculier, qu'il seruira d'exemple aux autres. Ainsi se termina ce grand & celebre Parlement, & la Procession se fit comme il auoit esté ordonné, où les Ducs *de Berry* & *de Bourgogne* assisterent, auec vne grande & belle compagnie de Prelats, & Maistre *Gilles des Champs*, fameux Docteur en Theologie, appuya d'vn beau discours la Iustice de cette soustraction, qu'il publia de la part du Roy en forme authentique.

CHAPITRE TROISIESME.

I. Mort de M. Guy de Monceaux Abbé de S. Denis, & son Eloge.
II. Loüanges de M. Philippe de Villette son Successeur.
III. Confirmé par l'Euesque de Paris au defaut du Pape, à cause de la soustraction, sans prejudice de l'independance.
IV. Dont l'Euesque donne vn Acte par celuy de la confirmation.
V. L'Abbé conduit à Nostre-Dame pour sa Benediction par les Ducs de Berry & de Bourgogne.
VI. Reglement fait pour la Confirmation & Benediction des Abbez exempts, durant la soustraction.
VII. Acte public dressé par les Prelats pour ce sujet, au nom de l'Eglise Gallicane.

LE 28. d'Aoust, pendant cette belle Assemblée de Prelats pour le bien de l'Eglise, Dieu retira de ce monde *Guy de Monceaux* Abbé de S. Denis, & comme la France perdit en sa personne vn de ses plus sçauans Theologiens, ie dois encore cette reconnoissance aux bien-faits que i'ay receu de luy depuis ma plus plus tendre ieunesse iusques dans vn aage fort auancé, de dire qu'elle perdit aussi le veritable exemplaire de la vie Religieuse, & qu'il n'y aura iour de ma vie que ie ne consacre des larmes à vne memoire qui me doit estre si chere. Ses qualitez n'estans point de celles qu'il suffit de loüer en termes generaux, ie tomberois dans vn iuste reproche d'ingratitude, si ie n'en donnois le détail, & si ie ne remarquois icy, qu'auec l'aduantage d'vn grand genie, & d'vn esprit subtil & prompt, il auoit l'humeur douce, belle, & agreable, qu'il estoit pieux & sobre, que son grand sçauoir ne le rendoit ny rude ny farouche, & qu'il emporta cét Eloge vniuersel de la part de tous les Ordres du Royaume, d'auoir fait voir en sa personne & dans sa conduite, qu'on peut accorder toutes les austeritez de la Religion auec toutes les parties d'vn parfaitement honneste homme. Il gouuerna son Abbaye l'espace de trente-cinq ans, auec vne extréme prudence, il mit ses principaux soins à éuiter tout scandale, & s'étudia à reformer les mœurs de ceux qui luy estoient soûmis ; mais d'vne façon plus paternelle qu'imperieuse, qui luy fit dire par quelqu'vn qu'il vsoit de trop d'indulgence ; il se contenta de répondre à cela qu'il aimoit mieux estre accusé de trop de clemence & de douceur deuant le Iuge Souuerain, que d'auoir esté trop seuere, & d'auoir porté trop haut les interests de l'authorité. Il eut le déplaisir de voir son Monastere chargé de plusieurs prests qu'il fit au Roy, il s'en plaignit comme il deuoit, & cela l'obligea d'en ménager si bien les reuenus, que le malheur du temps ne le put empécher d'y laisser des marques de son affection, comme il fit par vn grand amas de liures pieux ou agreables, pour l'entretien de la deuotion, ou pour le diuertissement de ses Religieux,

dans leurs heures de relaſchement & de loiſir. Il y donna vne groſſe cloche qui porte ſon nom, & à cauſe des guerres qui furent de ſon temps, il le fortifia par trois fois d'vne enceinte & d'vne paliſſade de bois auec des forts, qui luy couſterent extrémement. Enfin ſon Monaſtere eſtant taxé à neuf cent liures pariſis & plus, de decimes annuelles, il trouua moyen par ſon credit & par ſon induſtrie, de faire reduire cette ſomme inſupportable à la moitié, tant pour le Chef que pour les membres en dépendans qui ſeroient du Dioceſe de Paris, comme nous auons fait voir cy-deuant, & il le laiſſa riche & abondant en argent comptant & en reuenus.

Année 1398.

Le Roy ayant permis aux Religieux, ſelon leurs priuileges, de luy élire vn Succeſſeur, & de rendre à leur famille orpheline la conſolation d'vn noueau Páſteur, ils y procederent par ſcrutin, & tous les vœux ſe reünirent heureuſement au choix de *Philippe de Villette* Bachelier en Theologie, & Religieux d'vne admirable ſimplicité. Tous les Princes en furent fort ſatisfaits, & le Duc de *Bourgogne* particulierement, qui l'auoit recommandé aux ſuffrages, en eut le cœur ſi touché de ioye, qu'il dit à ceux du Conuent qui luy en apporterent la nouuelle : Quand nous vous auons propoſé ſa perſonne nous ſongions bien autant à l'intereſt de vôtre Egliſe qu'à celuy de nôtre affection ; mais puiſque c'en eſt fait, réjouiſſez-vous tous enſemble d'auoir eſté dignes de l'élection & de l'obeïſſance d'vn ſi homme de bien. L'ordre & la coûtume vouloient en ſuitte, pour la conſommation de cét heureux ouurage, qu'il demandât ſa confirmation à Benoiſt, mais comme il ne la pouuoit plus donner à cauſe de la ſouſtraction d'obedience, il fut iugé par conſultation des doctes en droit Diuin & Canon, qu'il la deuroit receuoir de l'Ordinaire ou Dioceſain, ſelon qu'il y auoit eſté pourueu par deliberation des Prelats de l'Egliſe Gallicane; auec proteſtation neantmoins de la part de l'Eueſque, que cela ne pourroit nuire ny préjudicier aux libertez de ſon Egliſe : & les Notaires en ayant dreſſé vn acte, l'Eueſque de Paris en approuua la forme & le contenu, il le ſeella de ſon Seau, & à la fin il le confirma en ces propres termes.

« Nous ſeans en nôtre Tribunal, apres auoir inuoqué le nom de I.Chr. ſans aucun intereſt deuant les yeux que de Dieu ſeul, comme ainſi ſoit qu'il nous ait apparu de la maniere & de toute la procedure qui s'eſt gardée en l'élection de Frere *Philippe de Villette* Bachelier formé en Theologie, pour eſtre Abbé de S. Denis en Frãce, Monaſtere ſitué dans noſtre Dioceſe, comme auſſi des merites des Electeurs de l'Eleu; ſcachans par enqueſte qui en a eſté faite, & par l'examen & par le ſoin que nous en auons pris, que tout s'eſt paſſé dignement & Canoniquement, en telle ſorte qu'il n'y à rien à redire aux perſonnes de ceux qui ont donné leurs voix, ny au ſujet qu'ils ont choiſy. Nous du Conſeil & du conſentement des Docteurs & Sçauans en Droit, auons ladite élection dudit frere Philippe de Villette, par ces preſentes Lettres confirmé de l'authorité de nous & dudit Conſeil, & entant que beſoin ſeroit y interpoſans noſtre pouuoir, voulons & conſentons, qu'au moyen d'vne telle confirmation, & par tout ce que nous auons fait ou pourrions faire de procedures en cette part, il ne ſoit en rien preiudicié à l'exemption deſdits Monaſtere & Eleu, ny des Moines & perſonnes de S. Denis, ny à leurs priuileges. Que ſi en ce qui regarde ladite élection, il y auoit quelque defaut auquel il nous appartinſt de ſupléer, nous y ſupléons par ces preſentes, autant que nous le pouuons, ſelon Dieu & que le droit nous le permet ; en témoin dequoy nous auons appoſé noſtre Seel à ces preſentes &c. »

Et afin qu'auec le temps il ne pût ſembler que ledit Eueſque eut entrepris contre les droits de l'Egliſe, il voulut encore luy-meſme que la poſterité en fût informée par cét autre Acte. Pierre (*d'Orgemont*) Eueſque de Paris &c. Faiſons à ſçauoir par ces preſentes, qu'au moyen de cette confirmation & de la benediction par nous à faire dudit Abbé, nous n'entendons ny ne voulons acquerir pour nous, ou pour nul de nos Succeſſeurs Eueſques de Paris, à l'aduenir, aucune iuriſdiction ou nouueau droit, ny en façon quelconque prejudicier à l'exemption dudit Monaſtere, ny aux priuileges, franchiſes, immunitez & libertez auſ-

Année 1398.

dits Monastere, membres en dépendans, & Religieux d'iceluy és temps passez & accordez, ou desquels ils ont iouy; mais voulons lesdites exemptions & priuileges, franchises, immunitez & libertez, ausdits Monastere, membres & Religieux, estre & demeurer en leur entier, nonobstant lesdites confirmation & Benediction. Donné sous nostre Seel le douziéme d'Aoust l'an de nostre Seigneur 139?.

Apres auoir ainsi pourueu aux consequences de l'aduenir, on se prepara pour la Benediction, & pour accorder la ceremonie auec le merite de l'Eleu; les Ducs de *Berry* & de *Bourgogne*, eux mesmes, le conduisirent de Paris à son Eglise, auec autant de pompe que s'il eut esté du Sang Royal. La Benediction se fit le iour de S. Loüis en presence de deux Abbez par l'Euesque de Paris, qui chanta solemnellement la Messe, & apres le festin, qui fut tres magnifique, les deux Princes s'en retournans à Paris, auertirent doucement le nouuel Abbé, de prendre conseil des anciens dans toutes ses affaires, & de rendre graces à Dieu de l'auoir fait digne d'vn si grand & si honorable Benefice, dans vn aage encore si ieune.

Cette rencontre celebre de pratiquer la soustraction à l'égard des Abbayes exemptes des Ordinaires, fit assez d'éclat, & seruit d'exemple; neantmoins on ne laissa pas de dresser vn Acte pour la Benediction des Abbez, qui fut concerté entre le Conseil du Roy & les Prelats, & qui merite bien pour la consequence d'estre rapporté icy en son entier.

» AV nom de Dieu, ainsi soit-il, Scachent tous & qu'il leur soit connu par la teneur du present Acte, que l'an de nostredit Seigneur 1398. Indiction sixiéme, le huitiéme iour d'Aoust, & la quatriéme année de l'élection de Monseigneur Benoist treiziéme, en presence de nous Notaires & témoins cy-dessous nommez, à ce specialement appellez & requis: comparans de la part du Serenissime & Tres-Chrestien Prince le Roy de France nostre-Seigneur, les Tres-illustres Princes les Ducs de Bourgogne & de Bourbon, & le Venerable (il est appellé en Latin *spectabilis*) Messire Arnaud *de Corbie*, Cheualier, Chancelier de France & quelques autres du Conseil, y assistans aussi par ordre de nostredit Seigneur le Roy & à son mandement, les Archeuesques, Euesques, Abbez, & les Procureurs & Deputez de quelques Prelats absens, & des Chapitres des Eglises Cathedrales, par luy assemblez & conuoquez en nombre suffisant pour representer l'Eglise vniuerselle du Royaume de France: apres quelques importantes deliberations faites entr'eux sur le fait de l'vnion de l'Eglise, pour lequel, comme dit est, ils auoient esté principalement mandez & assemblez: entr'autres Reglemens, Statuts, & Ordonnances, arrestez entre lesdits Seigneurs Prelats & autres, ainsi que dit est, assemblez; attendu la soustraction & le dény de toute obedience, n'agueres fait à mondit Seigneur Benoist par le Roy nostre Sire, nos Seigneurs les Prelats & autres cy-dessus nommez, & afin que les Eglises & Monasteres du Royaume venans à estre destituez de leurs Pasteurs, ne souffrent quelque perte ou dommage d'vne trop longue vacance, il a esté sur ce statué & ordonné ce qui s'ensuit. C'est à sçauoir, que de l'authorité dudit Conseil, representant, comme dit est, l'Eglise vniuerselle dudit Royaume, les élections des Abbez des Monasteres exempts ou non exempts, en quelque part de ce Royaume qu'ils soient situez, seront en cas de vacance, confirmées par les Euesques Diocesains des lieux, & la Benediction par eux faite desdits éleus, iusques à ce qu'il ait esté Canoniquement & pacifiquement pourueu à l'Eglise Catholique & vniuerselle d'vn seul & vnique Pape; sans toutefois en cela preiudicier en rien, ny blesser en aucune façon l'immunité desdits Monasteres exempts. Dequoy lesdits Seigneurs Diocesains donneront gratieusement leurs Lettres patentes, pour seruir en cas de besoin ausdits Monasteres exempts; par la teneur desquelles ils demeureront d'accord, que par telles confirmations d'élections, & Benedictions d'Eleus, ils ne pourront acquerir pour eux ou pour leurs Successeurs nulle Iurisdiction quelconque au prejudice de l'exemption, Priuileges, franchises, & libertez, concedez les temps passez ausdits Monasteres, & n'entendront que cela puisse

puisse en aucune sorte à l'aduenir, donner atteinte ausdites exemptions, Priuile-ges, franchises & libertez. Duquel Reglement, ainsi que dit est fait & arresté, les Seigneurs Prelats, Abbez & autres Ecclesiastiques là presens, ont demandé à nous Notaires souscrits, que nous leur deliurassions vn ou plusieurs instrumens, pour seruir à ceux qui y ont ou auront interest, & que ladite constitution peut ou pourra toucher. Fait au Palais Royal à Paris en la Salle de derriere la haute, les an, Indiction, mois, iour, & datte d'élection que dessus, en la presence de Nobles hommes, Messire *Regnaut de Trie*, *Guichard Dauphin*, & *l'Hermite de la Faye*, Cheualiers, & de venerables Personnes, Messieurs Maistres *Robert le Cordelier*, *Pierre Blanchet*, *Tristan du Bos*, *Iean du Boissay*, Maistres des Requestes de l'Hostel du Roy nostre Sire, de *Guillaume de Neauuille*, *Pierre Viuien*, *Pierre Ferron*, & *Iean le Begue*, Secretaires dudit Seigneur, & de plusieurs autres témoins, à ce appellez & requis. Année 1398.

CHAPITRE QVATRIESME.

I. Copie de la soustraction d'obedience au Pape Benoist par le Roy.

II. Qui iustifie ses procedez & découure les mauuaises intentions, & l'intelligence secrette des deux pretendus Papes.

III. Rend compte de tout ce qui s'est passé dans les Assemblées.

IV. Et donne ordre pour l'élection des Prelatures vacables, & pour l'administration des Benefices des complices de Benoist.

CHARLES Par la Grace de Dieu Roy de France : A tous les Fidelles Chrestiens : Salut, & de trauailler de tout leur cœur à la reintegrande de l'Eglise nostre Sainte Mere. Le Roy Eternel ayant par vne pieuse misericorde vne soif toûjours ardente du salut des ames, & de reünir & de rassembler tous ses enfans d'adoption en la charité, en l'amour, & en l'intelligence que s'entredoiuent tous les membres d'vn mesme corps, il a fondé l'Eglise, qui est ce Corps là mesme, sur vne pierre ferme & solide, c'est luy qui leur a enseigné, que pour éuiter les pieges de l'ennemy, qui de tout temps trauaille à les surprendre & à les perdre, ils deuoient veiller à leur conduite, qu'ils deuoient fuïr comme vn écueil, la voye de ceux qui n'ont de culte qu'en apparence pour son seruice, & qui taschent à tromper ses oüailles d'vne voix faussement affectueuse, pour se repaistre de leur pretieuse substance; quoy qu'il nous ait appris que ce n'est point dans son Eglise, qui n'a que des richesses spirituelles, qu'il faut chercher des thresors materiels, & que ces richesses ne sont autre chose que la charité, qui doit estre entiere entre tous ses enfans, pour entretenir le cours de ses graces, & pour garder vne vnion indiuisible. Cela ne se rencontrant plus aujourd'huy dans l'Eglise, mais y voyant tout au contraire l'abomination de la desolation, la sincerité de nostre foy, & la compassion que nous deuons aux souffrances d'vne mere si affligée, nous pressent & nous sollicitent d'y mettre la main, & nous entreprenons dautant plus volontiers de chasser cette abomination du Sanctuaire du Seigneur, que nous sommes asseurez des vœux & de l'assistance des autres Roys & Princes Chrestiens, & que le mal est tout public dans toute la Chrestienté. En effect tous les fidelles déplorent & pleurent ce desordre, & l'on ne doute plus dans le monde, que cette funeste diuision & cette déchireure *(on trouuera bon que ie me sois seruy d'vn mot nouueau dõt la proprieté en cét endroit doit oster le mauuais son & la dureté)* ont affligé l'Eglise depuis la mort du Pape Greg. XI. de pieuse memoire ne soit arriuée par le trop d'ambition qu'õ a eu de succeder en son Põtificat. Deux personnes l'ayant debattu entr'elles, par vne malheureuse passion de dominer, chacune a fait

Année 1398. son party, & il s'en est ensuiuy des erreurs mortelles, des souleuemens d'esprits, & des differends scandaleux, entre ceux qui auoient esté nourris dans la charité de IESVS-CHRIST, & éleuez dans les veritez de la Foy. Cela a encore mis la diuision parmy plusieurs grands Princes, & mesmes entre les Peuples, par des bruits de guerre, & si cela n'a rallumé le feu des vieilles querelles & des animositez des Nations, c'est les auoir entretenuës que d'auoir mis l'Eglise hors d'estat de les assoupir, comme elle a tousjours fait si bien que c'est la veritable cause de la spoliation de tant d'Estats, & de tant de sanglans carnages, & ce qui est encore plus digne de commiseration, c'est qu'on ne peut attribuer qu'à ces maudites erreurs, la perte d'vn nombre infiny d'ames fidelles; & le peril tout visible des autres, qui en sont menacées par la durée de cette faim execrable de commander, qui gourmande les deux Competiteurs du Pontificat. Tous deux n'ont autre but que de satisfaire cette ambitieuse vanité, & comme ils ne peuuent iouïr du tout, chacun d'eux se contente de partager l'vnité & de posseder vne partie de l'obedience; sans vouloir considerer que c'est occuper iniustement la moitié d'vn tout qui ne se peut diuiser, ou plûtost que c'est vn sacrilege d'y perseuerer, dans l'impossibilité de reünir deux partys depuis long-temps si endurcis en leur opinion, qui les rend responsables du scandale, & de la perte de tant d'ames, & qui les oblige à quitter le Siege & à se departir du Gouuernement qu'ils ont enuahy. Ainsi tant s'en faut qu'ils s'employent à abolir la cause d'vne si pernicieuse diuision, en procurant l'vnité de l'Eglise, qu'ils appliquent toute leur étude à l'empécher, & à fomenter ce Schisme & cette sanglante rupture, & à corrompre ceux qu'ils croyent capables de les soûtenir dans leur vsurpation.

Cruelle inhumanité, cruauté inhumaine, pour vestir mollement vn cadaure, pour luy donner de l'éclat & de l'emphase dans le monde, pour le remplir de viandes delicates, aucun d'eux ne songe à la mort de tant d'ames: où est la charité, où est la pieté, où est la profession de la solicitude Pastorale? En verité, tout cela est bien violé, aussi bien que les vœux du iour de leur assomption au Pontificat; puisqu'au lieu de chercher effectiuement l'vnion de l'Eglise, ils ne trauaillent en effect, que pour faire durer le Schisme qu'ils auoient promis d'exterminer. Ces ambitieux comportemens, ou plûtost cette conduite criminelle & damnable, nous obligent d'autant plus à mettre ordre au repos de l'Eglise, qu'il est troublé de tant de maux, qu'il est comme impossible de rapporter tous les dangers qui l'enuironnent, & qu'on ne sçauroit figurer son estat déplorable, sans emprunter & sans luy approprier la Prophetie lamentable de Ieremie, pour dire auec luy, que *la Ville pleine de peuple est deuenuë seule & abandonnée, que la Maistresse des Nations est comme vefue, que la Princesse des Prouinces est accablée sous le ioug des tributs, qu'il y a long-temps qu'elle pleure, & que personne de tous ses plus intimes ne la daigne consoler.* C'est ce qui a donné l'asseurance à la race Payenne, d'insulter sur le troupeau de IESVS-CHRIST, c'est ce qui a causé le meurtre & le carnage de tant de Chrestiens de diuerses Nations, c'est ce qui a fait que les Turcs ont porté leurs frontieres si auant dans la Chrestienté, & qu'ils ont aboly & étouffé le culte de la veritable Religion dans l'estenduë de leurs conquestes. Enfin, c'est ce qui a tellement ébranlé l'estat de l'Eglise, que cette colone du Dieu viuant nous paroist comme chancelante, que le retz du souuerain Pescheur paroist tout prest d'abysmer, & qu'il semble que les flots & les vagues montueuses qui s'en iouënt, soient prestes de l'engloutir dans vn naufrage indubitable; si les Roys & les Princes Chrestiens, qui doiuent rendre compte à Dieu de leur Empire, n'en déployent toute la puissance, comme ils y sont tenus, contre les dissipateurs de l'Eglise.

Ils luy doiuent ce secours, comme ceux qu'elle a spirituellement engendrez, & comme les Canons nous apprennent qu'ils sont obligez de se tenir prests à tous ses besoins, nous y sommes d'autant plus interessez par le titre de Fils aisné de l'Eglise, que nos Predecesseurs nous ont laissé auec l'exemple d'vne pieté perpetuellement hereditaire, qui les a fait accourir à toutes ses plaintes & à toutes ses souffrances. C'est pourquoy en poursuiuant les offices déja rendus en cette

occasion icy par nostre tres-honoré Seigneur & Pere de glorieuse memoire, qui a toûjours sollicité tous les autres Roys par frequentes Ambassades, de vouloir trauailler à la ruïne du Schisme & à la reünion des deux obediences à vn seul & vnique siege : nous auons continué les mesmes soins enuers les mesmes Roys, pour ne pas entreprendre de nostre chef l'interest commun de toute la Chrestienté, pour lequel nous auions besoin de leur assistance & de leur conseil. La connoissance qu'ils ont eu de la sincerité de nos intentions pour le rétablissement de l'Eglise, si malheureusement déchirée & tourmentée de tant d'orages, les a fortifiez dans le mesme dessein, & nous n'y auons pas seulement esté conuiez par ceux de l'obedience du feu Pape Clement de bonne memoire, mais par quelques-vns du party de son Aduersaire, qui auoit promis qu'aussi-tost qu'il nous y verroit disposez, il y apporteroit de sa part toute sorte de diligence ; sans rien obmettre de tout ce qui s'y trouueroit estre de son pouuoir.

Année 1398.

Enfin les Prelats de nostre Royaume, & nostre tres-aimée Fille l'Vniuersité de Paris, nous y ayans encore exhorté par diuerses fois, nous auons lassé la cuirasse resplendissante de la Foy, & la conscience armée de la Loy diuine, nous auons entrepris auec l'appuy de tant d'Alliez, de terrasser ce monstre de Schisme & de diuision. Il est vray que l'ennemy commun a trauersé nostre dessein, sous le Pontificat de Clement, & que nous n'auons pû faire autre chose, que de le prier d'extirper cette cruelle peste ; & sa mort ayant interrompu nostre negotiation, nous l'auons continuée durant le Siege vacant, & comme toûjours animé du mesme esprit de charité pour deliurer l'Eglise de ses langueurs & de ses soûpirs, nous priâmes par Lettres les Cardinaux de son College, de differer l'élection du futur Pontife ; afin qu'en procurant plus doucement la cession de son Aduersaire, il fût plus aisé de moyenner l'vnion. Mais les Cardinaux entrerent au Conclaue, auparauant qu'ils eussent receu nos Lettres, & là traittans entr'eux de l'élection future & de l'vnité de l'Eglise au mieux qu'ils purent, selon qu'ils y estoient obligez, & comme nous en auons esté bien informez, ils promirent & iurerent sur les Saints Euangiles, pour le seruice de Dieu, pour paruenir au bien de l'vnion, & pour le salut des ames de tous les Fidelles, que sans dol, fraude, & mauuaise intention quelconque, ils trauailleroient fidellement & diligemment, de tout ce qui estoit en eux & de tout ce qui leur pourroit appartenir ; pour procurer cette vnion & pour mettre fin au Schisme: protestans de ne donner ny directement ny indirectement, publiquement ou couuertement, conseil ou faueur pour differer vn si grand bien ; mais qu'au contraire celuy d'entr'eux qui pourroit estre éleué à l'Apostolat, garderoit de bonne foy & en verité tout ce que dessus, sans aucune machination, excuse ou dilation, iusques-là mesme de faire absolument & inclusiuement cession du Papat, si les Cardinaux là presens & ceux de l'aduenir, ou la plus grande partie d'iceux, iugeoient qu'il fût expedient pour le bien de l'Eglise & pour l'vnité d'icelle : comme plus au long il apparoist par la cedule faite audit Conclaue & souscrite de la propre main de tous les Cardinaux.

Ce fut aux conditions de cette cedule, qu'ils éleurent vn de leur Corps, qui y estoit present, & qui est *Pierre* Cardinal vulgairement appellé *de Lune*, & depuis son assomption nommé Benoist. Celuy-cy ainsi choisi pour gouuerner & conduire la Barque de S. Pierre, reïtera le mesme serment, comme il nous a esté fidellement rapporté, & la nouuelle de sa promotion nous estant annoncée, nous en ressentismes d'autant plus de ioye, que nous esperâmes qu'il seroit le moyen que Dieu auoit choisi pour la paix de son Eglise. Nous en rendîmes publiquement graces à sa prouidence, & nous en fûmes encore plus persuadez par des Enuoyez exprés qu'il nous deputa, & qui nous asseurerent de viue voix, qu'il auoit vn zele extréme pour l'extirpation du Schisme, & qu'il ne vouloit entreprendre cette grande affaire que par nostre participation & de nostre consentemẽt ; mais qu'il nous prioit & nous exhortoit d'y donner tous nos soins ; & de nous y appliquer sans aucun relaschemẽt. Il adjoûta encore, pour en haster la conclusiõ qu'il nous prioit de luy faire vne deputation de Personnes notables & fidelles,

que nous creussions portées d'vne vraye & cordiale affection à l'vnité de l'Eglise, & qui fussent pleinement instruites des voyes & des moyens vtiles & commodes que nous aurions iugez à propos de tenir. Il souhaitta pour ne point perdre de temps que ces Deputez fussent munis d'vn plein pouuoir, pour passer outre à l'execution de ce qui seroit resolu ; sans qu'il fût besoin de recourir à nous pour de nouueaux ordres, apres qu'il leur auroit reuelé le secret de son cœur, qu'il leur feroit voir tout ouuert : & il dit de plus, qu'il s'estoit aduisé d'vne tres bonne & courte voye pour paruenir tres-aisément à l'vnion, laquelle il declareroit fort volontiers à nos Ambassadeurs ; pourueu qu'ils fussent de telle consideration & d'vne authorité si considerable qu'il s'en pût familierement entretenir auec eux ; nous asseurant toûjours neantmoins, qu'il ne refuseroit aucune proposition, telle qu'elle pût estre, qui tendît à l'vnité qu'il desiroit de poursuiure de sa part de tout son pouuoir, & auec autant de passion que nous en témoignions de nostre costé.

Année 1398.

Sur de si belles asseurances d'vn bien, dont nous prenons Dieu à témoin, que nous n'auons essayé de le procurer que pour son seruice, & qui est le plus sensible de tous nos interests, nous ne pensons à autre chose, & pour proceder plus meurement sur les sollicitations qui nous ont esté faites & reïterées par plusieurs Roys & Princes, par ledit Benoist, & mesme par son Aduersaire, nous conuoquons vne Assemblée de Prelats, des Deputez des Chapitres celebres, des Vniuersitez fameuses, de plusieurs Docteurs en Theologie & en Droit, de deuots Religieux, & des Grands de nostre Royaume. Ils discutent toutes choses, auec autant de diligence que de fidelité, & par leur conseil, il ne se trouue qu'vne voye qu'on puisse proprement appeller la meilleure, la plus seure, la plus honneste, la plus courte, & pour tout dire, la plus capable de mettre les consciences des Fidelles en repos, & seule pleinement & suffisamment puissante d'exterminer le Schisme. C'estoit la voye de cession de la part des deux Contendans, & qui se deuoit ainsi pratiquer : c'est à sçauoir que les deux parties, apres auoir pris & pourueu à toutes les seuretez necessaires, se trouueroient auec leurs Colleges & autres Personnes qu'on iugeroit à propos d'y ioindre, en certain lieu secret & conuenable, qu'ils choisiroient sous la protection des Princes ou Seigneurs dudit lieu, ausquels ils prendroient confiance. Que la premiere chose qui y seroit à faire, seroit de casser & annuller toutes sentences, & que toutes les peines spirituelles & temporelles d'icelles seroient leuées à l'égard de ceux qui par les deux Contendans ou leurs Predecesseurs, de quelque façon que ce fût, auroient esté admis au Cardinalat, lesquels demeureroient en leur entier, aussi bien que les dispenses données des deux costez auec connoissance de cause, qui seroient confirmées, ratifiées & declarées Canoniques. Comme pareillement les promotions faites par les deux Competiteurs aux Prelatures, Dignitez, Offices, & Benefices quelconques ; en telle sorte que quiconque possedera sans contestation, continuera de iouïr de la Prelature ou Benefice ainsi obtenu ; bien entendu que ceux qui seroient en iouïssance actuelle de la Ville & de la principale habitation & du vray domicile du Benefice, seroient maintenus dans le titre, & qu'à l'égard de ceux qui ne tiendroient qu'vne portion du Diocese ou du Benefice, il leur seroit pourueu d'vne pension annuelle de la valeur de ce qu'ils auoient de reuenu deuant la confirmation & Ordonnance susdite, iusques à ce qu'ils fussent placez ailleurs par le S. Siege Apostolique : mais que ceux qui n'y auoient aucun droit & ne iouïssoient de rien auparauant, attendroient qu'il y fût pourueu par ledit Siege.

On promettoit encore de prendre soin de donner à chacun des deux Papes vn bon & honorable estat qui fût suffisant pour soûtenir la memoire de la place qu'ils auroient tenuë : qu'on apporteroit tous les soins & les precautions necessaires pour preuenir toutes sortes de conspirations, diuisions, troubles, factions, & generalement tout ce qui pourroit trauerser la liberté du Conclaue pendant le Siege vacant, tant par vne étroite obseruation de la Constitution de Gregoire X. faite au Concile de Lyon, que par toutes sortes d'autres moyens possibles.

Puis toutes chofes ainfi reglées, que fans s'arrefter au droit des parties, les deux Competiteurs, fans en façon quelconque differer ou retarder, cederoient & renonceroient au droit qu'ils ont ou pretendent auoir au Pontificat. Que ladite renonciation faite, les Cardinaux là prefens, qui au moyen de leur confirmation cy-deffus feroient vn veritable & certain College, entreroient au Conclaue, & felon la difpofition du droit, procederoient à l'élection du Pape futur, qui pour plus grande feureté, ratifieroit, approuueroit, & agréeroit deuëment, toutes & chacune les conditions fufdites. Année 1398.

Laquelle voye, telle qu'elle eft cy-deffus exprimée, s'il ne nous eftoit fait ouuerture d'vne autre meilleure ou auffi bonne, par ledit Benoift ou autre, nous auons choifi comme la plus expediente, & la plus commode pour obtenir l'vnion & rétablir le repos des confciences. Afin de la propofer, & que les chofes fe fiffent auec d'autant plus de grace, qu'il n'y paroiftroit point de force & de contrainte, nous auions refolu de ne nous feruir qu'à l'extremité de l'entremife & de l'affiftance des autres Roys & Princes Chreftiens. Pour cette confideration & pour fatisfaire à ce qu'il paroift cy-deffus que Benoift auoit defiré de nous, nous luy auons enuoyé la plus celebre Ambaffade qui fe pût faire en France, puis qu'elle eftoit compofée de trois Ducs de noftre Sang, ceux de *Berry* & de *Bourgogne* nos Oncles, & celuy *d'Orleans* noftre Frere, tous zelez & bien intentionnez pour la Paix & vnion de l'Eglife, & que nous auons encore fait accompagner d'vne noble fuitte de Prelats & de perfonnes de Lettres.

Apres luy auoir expofé le fujet de leur arriuée, ils demanderent qu'on leur reprefentât la cedule faite au Conclaue, & de laquelle il a efté déja parlé, qu'ils arracherent comme de force, & continuans d'agir felon leurs inftructions, ils luy dirent auec refpect qu'ils ne feroient ouuerture d'aucune voye, qu'il ne leur eût declaré, comme ils l'en fuplioient tres-humblement, celle dont il nous auoit écrit qu'il s'eftoit auifé : offrans de noftre part tout ce que nous pourrions d'affiftance, de faueur, & de confeil, au cas qu'elle fut bonne & conuenable, & qu'il ne s'en trouuât point de meilleure.

Il les mena bien loing auparauant que de fe rendre à leur priere, & enfin ils apprirent, que cette voye étoit celle du compromis, qu'il leur fit entendre par vn billet en tierce perfonne & dont voicy la teneur en fes propres termes. *Apres auoir pris les feuretez fuffifantes, noftre Seigneur auec fon College, & l'Intrus auec fes Anti-Cardinaux qui pourroient & voudroient y aller, & auec tel autre nombre de perfonnes qu'ils iugeront à propos ou qu'il plairra aux deux Aduerfaires d'y mener, & dont il feroit conuenu, confentiroient & donneroient pouuoir de confentir aux articles cy-deffous.*

Cela fait & reglé notre Seigneur de fon cofté, & l'autre du fien feroient élection en pareil nombre, de gens craignans Dieu, qui euffent vn veritable zele pour l'vnion de l'Eglife : & ceux-cy apres auoir fait ferment fur les Euangiles, en prefence des deux parties, ou de perfonnes par eux commifes, de bien, & diligemment proceder en cette affaire, fans enuifager d'autre intereft que celuy du feruice de Dieu & du bien de l'Eglife, ceffant tout fentiment de haine, ou d'amour, ou de crainte quelconque, s'affembleroient pour oüir & examiner les raifons de fait & de droict de l'vn & de l'autre des Contendans. Apres cét examen & diligente information, toutes chofes difcutées felon le merite & la qualité de l'affaire, ils declareront lequel des deux a droit, & lequel mefme deuroit demeurer en poffeßion du Pontificat : & ce auec affeurance d'vne entiere & parfaite foûmißion, de fuiure fans aucun pretexte d'excufe, tout ce qui par lefdites perfonnes, comme dit eft, éleuës, ou les deux parts d'icelles aura efté declaré ou definy, pour laquelle affeurance on prendra toutes les precautions à ce que deffus neceffaires & vtiles, ou mefmes opportunes.

Quelque temps apres il y adjoûta encore les claufes fuiuantes.

Item, *afin que l'vnion fi defirée fe puiffe obtenir en l'Eglife de Dieu, & pour leuer tout pretexte de la differer, s'il arriuoit quelque ambiguité, difficulté, ou diuerfité, lefdits Commiffaires éleus, pourront pouruoir l'vn des deux par voye de prouifion, pour le bien du S. Siege &c. & afin de rétablir le repos des confciences, & d'ofter tout fujet de trouble & de fupercherie aux ames fimples & aux mauuais efprits, de la part de celuy*

Année 1398. *au prejudice duquel on aura prononcé en ordonnant la prouision, cette prononciation & ordonnance auront la force & la vigueur d'vne renonciation volontaire & legitimement faite, & partant, à son égard, le Siege Apostolique sera censé vacant, & pour plus grande seureté, il y renoncera encore en leur presence. Mais quant à celuy, en faueur duquel ils auront prononcé qu'il doiue ioüir du Pontificat & en demeurer en possession, il en acquerra de nouueau vn plein droit, par la Declaration, Ordonnance, ou prouision susdites, de mesme que si le Siege Apostolique estant en effect vacant, il auoit esté Canoniquement éleu pour Pape, & là mesme tout incontinent, il sera éleu & éleué au Pontificat, par ceux à qui en toute autre occasion l'élection appartiendroit, & conjointement en cette conioncture icy par lesdits Deputez à prononcer & ordonner de ladite prouision: & de cela seront dressées des Ordonnances Apostoliques en forme suffisante, du consentement de ceux à qui le pouuoir en appartient, suiuant le conseil de quelques personnes doctes. On pourroit pour plus grande seureté de ce que dessus, y adioûter encore le consentement de ceux qui auroient esté deputez, auec vn pouuoir special de la part des Prelats & des Princes de l'vne & de l'autre obedience; & ainsi cette deliberation sembleroit quasi auoir la force d'vn Concile general.*

» Cette voye estant plûtost vn veritable obstacle qu'vn chemin à la paix de l'Eglise, nous auons fait remontrer audit Benoist par nos Ambassadeurs combien elle estoit artificieuse, & malicieusement inuentée, & que c'estoit vn nouueau gouffre de difficultez & d'erreurs. Le Roy *de Castille* nostre tres cher Frere a esté du mesme sentiment, il l'a improuuée solemnellement comme inutile & pernicieuse, & il l'a fait voir auec beaucoup d'éuidence par cette réponse si élegante par luy n'agueres faite à nostre tres-cher Cousin le Roy *d'Arragon*, & c'est vn sujet qui nous engageroit encore à faire vn grand discours s'il en falloit deuelopper toutes les malignitez & les consequences. Il suffira, pour donner à connoistre qu'il ne faut pas prendre pour des Colombes tous ceux qui disent *Pax vobis*; & qui nous annoncent la paix; de faire quelques reflexions sur des propositions & si vaines & si iniques. Premierement, on ne conuiendroit iamais de ce lieu de l'entreueuë, que chacun des deux Contendans voudra estre de son obedience, & de la domination de quelque Prince adherant & fauteur de son party, & par consequent suspect à l'vn des deux: & comme l'assignation de ce mesme lieu dépend encore du consentement des Princes de l'vne & de l'autre obedience, cét agrément seroit long à pratiquer. Apres cela, il faut encore pour l'execution de cette voye, qu'il se fasse au mesme lieu vne grande conuocation de Princes & de Prelats des deux partis, & faut-il autre chose pour iuger des difficultez moralement impossibles qu'il y auroit de conuoquer, d'aller, de sejourner, & d'attendre la fin & la conclusion d'vne affaire disposée à vne grande longueur, & à laquelle il faut ioindre les dépenses extrémes & insupportables qu'on auroit à soustenir? En verité, si on s'y embarquoit, on ne viendroit iamais à bout d'vne infinité de peines & d'inconueniens qui ne se peuuent exprimer, & qui seroient inéuitables.

» Quant au progrez & à la poursuite de cette affaire, quel fardeau seroit-ce de fournir à la dépense la plus necessaire, & combien s'y rencontreroit-il de dangers pour les ames & pour les corps, combien de pertes de biens, & tout cela irreparable & sans esperance de succez? La matiere est de si grande estenduë, que nous apprehendons d'y entrer trop auant, & c'est ce qui fait que nous nous contentons de toucher legerement les difficultez les plus considerables. Personne ne doutant que les deux Competiteurs ne soient contraires en fait, il faut croire pour tres-asseuré, que chacun élira des personnes qui luy soient affidées, alliées, propices, adherantes, fauorables, affectionnées, conformes & arrestées à son opinion, & par consequent d'autant plus suspectes à son Aduersaire, qu'ils auroient moins d'égard à ses raisons & à ses droits, qu'à leur inclination. Qui croira donc que des gens ainsi choisis se pûssent iamais accorder dans vne telle contrarieté de fait, ne seront-ils pas tous differents d'intention & de volonté? Et n'est-il pas plus que vray-semblable, qu'ils prolongeront la cause de Dieu & de l'Eglise, qu'ils abuseront de leur temps, qu'ils le consumeront en

frais, & pour tout dire enfin, ce que Dieu vueille détourner, qu'au lieu d'extirper le Schisme detestable qui infecte la Chrestienté, ils luy fourniront de nouuelles racines, d'autant d'opinions contraires & opposées qui se presenteront à discuter dans vne affaire, dont la qualité rend comme necessaire tout ce qui peut seruir à l'embroüiller? Cette longue discution de droits & de faits, entraisnera auec soy des interlocutoires, des productions de témoins & d'actes, des preuues & des contredits de toutes façons, & toutes sortes d'autres articles interminables, & tout cela sans aucun fruit; car comme les deux parties seront obligez de conuenir de Compromissaires, la Loy ciuile leur permettra d'en prendre autant de part que d'autre. Dauantage, s'il faut commencer la pratique de cette voye par vne reuocation generale de toutes les procedures & de toutes les Sentences fulminées d'vn costé & d'autre, & s'il faut encore reconnoistre pour Cardinaux tous ceux qui par les deux Pretendās ont esté éleuez à cette Dignité, s'il faut confirmer & canonizer les titres & les promotions de l'vne & de l'autre obedience, faut-il d'autres preuues de l'ineptie & de l'iniquité de cette voye? Année 1398.

En effet, si les Commissaires ne mettent vne heureuse fin à ce long differend, ce que nous ne sçaurions nous persuader, ce seroit vn inconuenient bien à craindre, & neantmoins facile à arriuer, que celuy qui n'auroit point de droit au Pontificat ne l'emportast, ou par la force de sa faction, ou par corruption des Commissaires, & par subornation de Notaires & de témoins. Mais quand les Commissaires conuiendroient ensemble de la maintenuë de l'vn des deux, il ne faudroit pas esperer de cela, qu'vne chose qui tient si fort aux consciences, fût si bien iugée par vn petit nombre d'Arbitres, qu'il ne restast plus de scrupule, & qu'on ne dist de l'autre part qu'il y auroit eu de l'intelligence, & qu'on se seroit seruy dans cette cause de ce qui se pratique assez ordinairement dans le cours des affaires ordinaires, & qu'il n'a pas esté impossible à la puissance du party contraire, de gagner des Commissaires, des Notaires & des témoins. Ainsi ils croiroient leur party d'autant plus iuste, qu'ils accuseroient l'autre d'iniustice, ils feroient conscience d'en douter, & le scrupule ioint à l'obstination, & aux auersions naturelles, mettroit d'autant plus les choses hors d'accommodement, que ce Schisme icy a vne naissance si fatale & si particulierement maligne, qu'on peut dire qu'il ne s'en est iamais veu de pareil. Il s'est si bien planté dés le premier iour de son origine, il a pris des racines si fortes & si viues, mais si intriguées & si confuses, que chacun des deux Contendans pretend estre le successeur legitime d'vn Pape canoniquement éleu en diuerses façons & à diuerses fois par les mesmes Cardinaux & par le mesme College. Et ce qui est encore plus embarrassant, c'est qu'ils ont succedé par mesme moyen à vne obedience toute établie, & à vn party tout formé; où il se rencontre de costé & d'autre des gens de Lettres pour les deffendre, sur le témoignage des plus anciens Cardinaux, qui dés le commencement de cette fatale diuision, ont fait des protestations par escrit & des manifestes si differents, que dans l'impossibilité d'accorder des personnes si considerables en vn fait si diuersement rapporté, il est comme necessaire de croire qu'il n'y a point de Compromissaires qui en puissent venir à bout. Toutes ces difficultez font trois partis, les vns sont pour quelqu'vn des deux, il y en a d'autres qui n'en reconnoissent aucun, tout cela accroist le mal & le prolonge; & comme tous les iours de nouueaux accidens font naistre de nouueaux interests, ils estouffent encore la memoire des anciens motifs. Cela est cause qu'on ne peut plus parler du passé auec asseurance de verité, & cependant la mort enleue les preuues auec les témoins, qui ont eu connoissance du fait pour l'auoir veu & sceu; & ce qui reste encore des vieux Cardinaux, pouuant estre suspect pour auoir pris party, si les Commissaires suiuent ou reiettent leur témoignage, ils pourront errer dans le fait, pour ne pas dire dans le droit en leur Sentence, & en élisant l'vn des deux pour l'éleuer au Pontificat.

Il resulte donc clairement de tout ce que dessus, que comme c'est en vain qu'on prend vn remede qui ne peut guerir, qu'il en seroit de mesme de cette voye-là à l'égard des consciences qu'elle ne pourroit appaiser, & qu'elle seroit

encore plus incapable d'esteindre le Schisme ; Mais encore, que cela rendroit le peril des ames d'autant plus grand, qu'il y auroit de l'endurcissement & de l'opiniastreté. Il faut par consequent de toute necessité quelque chose de plus fort & de plus effectif pour extirper cette mortelle zizanie, il faut vn remede qui l'arrache & qui la deterre, qui purge le scrupule, qui détache le rouille des consciences, & qui mette les cœurs & les esprits dans vne parfaite paix : & comme celle-cy, auec ce qui y a esté adiousté, comme sa forme & les moyens de la pratiquer, ne sont aucunement capables d'vn effect si grand & si necessaire, nosdits Ambassadeurs l'ont improuuée & rebutée, & nous & nostre Frere le Roy de Castille, par le conseil de plusieurs personnes doctes & bien versées en pareilles matieres, l'auons aussi reiettée auec ses additions & les moyens de la pratiquer.

Année 1398.

Apres cela, nos Ambassadeurs proposerent de nostre part audit Benoist, la voye de cession, qu'ils le suplierent d'auoir agreable, & luy offrirent moyennant son consentement, de traiter auec luy & auec son College des moyens de l'executer ; en telle sorte qu'il eût tout l'honneur de l'heureuse vnion qu'ils en esperoient : & cette voye estoit si raisonnable, que de tous les Cardinaux, il n'y auoit que celuy de *Pampelune* qui y fut contraire. Ils en auoient deliberé entre eux, tant auparauant que depuis l'arriuée de nosdits Ambassadeurs, & non seulement ils l'auoient approuuée & éleuë, mais plusieurs fois ils ioignirent de tres-instantes prieres à leurs Remontrances, iusques à donner des larmes à la compassion qu'ils témoignoient des calamitez déplorables que l'Eglise souffroit. Nous sçauons de bonne part qu'ils se sont acquittez de ce pieux deuoir, tant en presence de nos Ambassadeurs que deuant & apres les Audiences, mais que Benoist tout abandonné qu'il estoit à son ambition, s'obstina tousiours contre cette voye, qu'il dit estre contre les Sanctions Canoniques, d'vn pernicieux exemple pour la Religion & pour le seruice de Dieu, & enfin non iuridique, non pratiquée, & iusques alors inoüye. Nos Ambassadeurs cependant resolus de ne rien negliger pour procurer l'vnion, & de ne rien déferer à ses desseins ambitieux, firent ce qui auoit esté aduisé pour ce besoin en nostre Conseil, ils prierent les Cardinaux de leur vouloir donner vn témoignage sous leur seing, comme ils auoient choisi cette voye, & comme ils suplioient Benoist de la vouloir accepter. La iustice de la cause les y rendit tous disposez, mais Benoist en ayant esté aussi-tost aduerty, il les admonesta, requit & exhorta par certaines Lettres, en vertu de sainte obedience, & de la fidelité qu'ils luy deuoient, de l'assister en la poursuite de la voye qu'il auoit choisie : leur deffendant pareillement en vertu de la mesme obeïssance, de se souscrire en ladite cedule & d'y consentir, & protestant, en cas qu'ils fissent au contraire, & quand bien pour quelque raison il pourroit faire ou dire autre chose à l'aduenir, que tout cela & tout ce qui pourroit s'en estre ensuiuy, il vouloit & reputoit estre de nulle valeur, & tenu absolument pour chose non faite & non auenuë. En vain tascha-on de l'obliger à reuoquer ces defenses iniurieuses, & cette pretenduë protestation, les prieres de nos Ambassadeurs n'y seruirent de rien, & les suplications des Cardinaux prosternez à ses genoux, & la plusspart auec des larmes, ne le pûrent flechir en faueur de l'Eglise, dont ils luy representoient les miseres aussi bien que le peril de tant de millions d'ames qui patissoient de cette mal-heureuse diuision, & qu'il ne pouuoit sauuer qu'il n'acceptast la voye qu'on luy proposoit, & qu'il estoit obligé de choisir. Tant de respects ne seruans qu'à endurcir ce cœur ambitieux, nos Ambassadeurs demeurerent plus persuadez que iamais, qu'il n'auoit que des interests particuliers en recommendation, & que la cupidité des biens & des honneurs deuoroit tous les soins qu'il deuoit au salut des ames : Et comme il n'y auoit plus rien à faire pour amollir vn cœur si vuide de charité & si plein de fast & d'orgueil, ils le laisserent, & reuinrent en cette Ville, pour nous faire le recit bien au long de toute leur negociation.

Comme elle auoit fait vn grand éclat, Benoist ne manqua pas aussi-tost, pour en preuenir les impressions, de deputer par toute la Chrestienté des personnes choisies entre ses Creatures les plus deuoüées, & de faire publier par des gens

sans

fans honneur & sans honte, que ces Ducs si illustres nos Ambassadeurs, n'a- Année 1398.
uoient fait ouuerture de nostre part de la voye d'vne cession simple & absoluë, que pour l'obliger à renoncer sur le champ, & pour établir en mesme temps vn François en la Papauté. Nous nous rapportons de cette insigne fausseté, au « témoignage de tous ceux qui ont esté presens à leurs Audiences; mais nous le « ferons bien mieux voir par nostre conduite, où l'on reconnoistra que confor- « mément au conseil de l'Apostre, & suiuant les vestiges de IESVS-CHRIST, « qui ne fait point d'acception de personnes, & qui n'a point étably de differen- « ce entre le Iuif & le Grec, nous ne mettons point les Nations en balance, & « n'auons aucune pensée d'en preferer aucune. Il ne nous importe qui que ce « soit qu'on place dans le Siege, fut-il Affricain, fut-il Arabe ou Indien, tout « ce que nous desirons de luy, c'est qu'il soit orthodoxe, qu'il soit ferme en la « Foy, qu'il ne soit aueuglé d'aucune ambition, qu'il ne soit suspect d'aucune « sinistre opinion, & qu'il n'entraisne point la Cour Romaine en aucune erreur. « Il a encore depesché l'Euesque de Terasone vers son Competiteur sans en fai- « re part aux Cardinaux, quoy que les sacrez Canons deffendent de rien entre- « prendre en vne affaire de cette consequence sans leur consentement & sans « leur conseil, & l'on ne sçait point autrement ce qu'il a negocié auec luy; sinon « que depuis cette deputation, c'est à dire depuis prés de deux ans, ils ont fait « tréves de foudres, & qu'ils ont cessé reciproquement les procedures iusques-là « continuées des deux costez contre l'vn & l'autre Siege. C'est ce qui donne lieu « à vne vehemente presomption d'intelligence & de collusion, qui fait paroistre « la damnable ambition des deux Parties, & qui nous a d'autant plus animez à « poursuiure ce qui auoit esté si saintement commencé, que nous n'auons point « veu que depuis ce temps-là, Benoist ait rien fait dont l'vnion s'en pût en- « suiure. «

Cela nous a fait resoudre, suiuant ce qui auoit esté autrefois concerté entre « nous & nostre tres-cher Fils le Serenissime Roy d'Angleterre, de le requerir « en mesme temps, luy & sondit Aduersaire, d'accepter ladite voye de cession, « & pour ce sujet nous leur auons enuoyé nos Ambassadeurs, auec ceux des « Royaumes de Castille & d'Angleterre, qui se sont parfaitement acquittez de « leurs ordres. Ils ont supplié Benoist qu'il daignast misericordieusement reme- « dier à la langueur mortelle du troupeau de IESVS-CHRIST, en bannissant « ce Schisme pestiferé par le secours de la voye de cession, & comme ils ont veu « qu'on auoit plus de dessein de les ennuyer que de les satisfaire, par mille fri- « uoles raisons qui leur ont esté alleguées de sa part, ils luy ont enfin declaré vne « fois pour toutes; que si dans vn certain temps desia passé, luy & son Aduersai- « re ne faisoient en sorte qu'il n'y eût en l'Eglise de Dieu qu'vn seul, vnique, vray « & certain Pasteur, ils luy protestoient & à toute la Chrestienté, tant en nostre « nom que de la part desdits Roys, que nous y pouruoirions par tous les moyens « d'assoupir le Schisme & de rétablir l'vnité, & que nous vserions de tout nostre « pouuoir pour faire cesser les pretextes, pour lesquels, & par lesquels, on pre- « supposoit ou pouuoit presupposer vray-semblablement, que le Schisme auoit « duré & s'estoit prolongé iusques alors. Benoist tousiours durement obstiné ré- « pondit à cela, qu'il n'estoit point encore assez persuadé de toutes leurs raisons, « pour se determiner sur le champ au choix de la cession; mais qu'il en confere- « roit auec ses Confreres, & qu'il feroit sçauoir ses intentions à leurs Maistres, & « auec cette réponse ils continuerent leur chemin iusques à Rome, vers son Com- « petiteur. Les Ambassadeurs d'Angleterre luy firent la proposition de la cession, « ils le supplierent de la vouloir accepter, les Ambassadeurs de France & de Ca- « stille y ioignirent leurs instances, & il tint à tout cela le mesme langage de Be- « noist. Il dit que l'affaire estoit trop importante pour en resoudre de son chef, « & qu'il falloit du temps pour prendre l'auis de ses freres, & pour sçauoir les sen- « timens de quelques Princes tant proches qu'éloignez, auparauant que de pren- « dre sa resolution, & qu'il ne manqueroit pas de faire sçauoir à leurs Princes, ce « qu'il seroit conseillé de faire.

Année 1398.

Depuis ce temps-là, l'on n'en a eu aucune nouuelle, non pas mesmes vne seule marque qu'ils songeassent à rien executer d'vne promesse si vague, mais » au contraire ils s'en sont mocquez, & celuy de Rome s'est encore ioüé de la » mesme sollicitation de la part des Electeurs de l'Empire & de plusieurs autres » Princes; pour tousiours faire voir que dans vne affaire si publique ils n'ont point » d'autre objet que leur interest particulier. Cependant le Roy *de Castille*, comme tout Catholique & tres-deuot Fils de l'Eglise; & fort passionné pour l'vnion, » nous a mandé qu'il improuuoit la voye du pretendu compromis, & il nous a en» fin persuadé & par Lettres & par Ambassades, qu'il ne restoit plus de moyen » pour y disposer Benoist, que celuy de la soustraction d'obedience; qu'il ne fal» loit plus differer si on le vouloit mettre à la raison. Nous auons fait toutes sortes » de reflexions sur cét aduis, nous auons rappellé en nostre memoire tant d'in» stances & de requisitions faites par tous les Princes pour la voye de cession, & » comme nous nous sommes d'autant plus confirmez dans l'opinion qu'elle estoit » necessaire, nous auons fait vne nouuelle Assemblée des Ecclesiastiques de nostre » Royaume, pour terminer cette longue entreprise & pour trouuer les moyens » de l'executer. On leur a fait le recit de tout ce qui a esté cy-dessus rapporté de » nos soins & des offices des autres Princes, on leur a proposé s'ils iugeroient à » propos pour paruenir à ce qu'on desiroit si iustement, & si ce seroit leur senti» ment qu'on y procedast par vn refus d'obedience totale ou particuliere, on s'est » remis à leur prudence de trouuer quelqu'autre expedient : Enfin, nous auons si » bien fait voir que nous desirions que le meilleur aduis fût suiuy, que nous auons » nous-mesmes fait le choix de certain nombre de personnes doctes, dont vne » partie soûtint la necessité de la soustraction, que l'autre impugneroit, afin de » donner vne entiere liberté de suffrages, selon qu'vn chacun en demeureroit » persuadé. Cette question debatuë l'espace de plusieurs iours, selon la maniere » & la forme des causes qui se plaident en nostre Cour, en presence de nos Oncles » & de nostre Frere cy-deuant nommez, des Ducs *de Bourbon* & *de Bar*, de *Iean* » *Comte de Neuers*, & *d'Amedée Comte de Sauoye*, nos Cousins, des Prelats & des au» tres personnes sus-mentionnées, comme aussi des Procureurs de quelques-vns » des Principaux du Clergé, qui estoient absens pour des causes legitimes, & les » raisons oüyes de part & d'autre, & discutées, nous nous sommes conformez au » sentiment d'vn des grands Docteurs de l'Eglise. C'est S. Augustin, qui nous en» seigne que ceux qui tiennent les rangs de l'Eglise les plus eminens, sont obligez » sur tout de veiller à leur conduite, & de prendre garde qu'on ne les accuse de » s'enorgueillir des honneurs qu'ils reçoiuent; de crainte que n'en vsant pas assez » modestement, ils ne fassent vn Schisme par la rupture du lien de l'vnion. Le » mesme Pere nous apprend encore, que ceux qui leur sont soûmis doiuent regler » de telle sorte l'obeïssance qu'ils doiuent à leurs Dignitez, qu'ils ne les preferent » pas à Dieu, de peur qu'estans aueuglez & seduits de l'ostentation de leur autho» rité qu'ils approprieroient à leurs personnes, ils ne se détachent de l'vnité de » Iesvs-Christ. Or comme ceux-là sont veritablement des Schismes, qui s'écha» pent en quelque façon du chemin qui leur est tracé par les Constitutions Cano» niques, en ce que par ce moyen ils mettent vne diuision dans l'Eglise de Dieu, à » plus forte raison ceux-là sont-ils heretiques, qui pour vn interest temporel, & » qui pour conseruer de la gloire dans le monde en vsurpant la Principauté, en» gendrent, ou suiuent de fausses & de nouuelles opinions, qui les rendent Schis» matiques, en ce qu'ils coupent l'Eglise & qu'ils la mettent en pieces. Que si d'ail» leurs il seroit deffendu sous peine de peché mortel, d'obeïr à vn Pape vnique & » certainement reconnu pour tel, s'il ordonnoit ou s'il faisoit notoirement quel» que chose d'inique, dont on deuroit vray-semblablement craindre qu'il ne s'en» suiuît quelque trouble, subuersion, ou destruction dans l'Eglise vniuerselle, par » la raison qui veut qu'on s'oppose au mal plustost que de l'appuyer, d'autant que » la puissance a esté conferée à Pierre & à ses Successeurs pour edifier, & non pour » détruire. Considerans que les deux Contendans, tant de fois suppliez & suffi» samment admonestez selon la Doctrine Euangelique, ont refusé, & refusent en-

core opiniastrément, d'accepter vne voye par laquelle l'on puisse, & plus facilement, & plus commodément paruenir à l'vnité de l'Eglise; mais qu'au contraire prenant conseil de leur seule ambition, ils s'abandonnent & s'égarent sciemment dans vn sentier oblique & tortueux, & d'eux-mesmes se precipitent dans vn piege volontaire qui scandalise tout le monde, pour fuir le droit chemin, & afin de conseruer leur Siege, & de se maintenir chacun en possession de leur partie d'obedience. Comme il est constant, pour se seruir de l'opinion de S. Augustin, qu'il leur seroit plus auantageux de se déposer eux-mesmes, pour auoir la gloire de rassembler vn troupeau qu'ils dispersent en le retenant; attendu qu'il vaut mieux n'estre point Euesque ny Pasteur, que de ne le pas estre pour la paix de IESVS-CHRIST, & que les Euesques n'ont pas cette Dignité pour eux-mesmes, mais pour les Peuples ausquels ils administrent les Sacremens. On peut dire en toute verité, que ces deux Competiteurs icy, s'opposans à cette vnité, dissipans les reuenus de l'Eglise, & taschans, quoy qu'en vain, par toutes sortes de corruptions, de rompre tous les bons desseins que les deux Obediences pourroient auoir à cette Paix, entretiennent le Schisme, & entant qu'en eux est, donnant sujet de le perpetuer, ont encouru le crime de Schismatiques. Et en effet, c'est si bien leur seule obstination qui entretient tout publiquement cét horrible scandale, qu'il est notoire à tout le monde, qu'encore qu'ils soient plus obligez que personne de l'assoupir, que non seulement aucun d'eux n'y a pensé, mais qu'ils tiennent pour ennemis tous ceux qui y trauaillent, qu'ils s'en ressentent dans tout ce qui se presente d'occasions, & particulierement par la promotion en toutes les Dignitez, de leurs Creatures plus affidées; afin de maintenir leur party & de les rendre fauteurs d'vne diuision si funeste, qu'on ne craint pas sans raison, qu'elle ne cause enfin la subuersion entiere, & la destruction de l'Eglise.

Année 1398.

Si iadis pour vn sujet beaucoup moins considerable, & mesmes sans Sentence & sans Declaration aucune, plusieurs Ecclesiastiques se separerent Canoniquement de la Communion *d'Anastase* : si tout de mesme *Guy Archeuesque de Vienne*, & depuis Pape sous le nom de Calixte deuxiéme, resolut auec les Prelats du Concile de Vienne, de se départir de l'obeïssance de Paschal second : à plus grande raison peut-on dire, que pour éuiter la notorieté d'vn scandale qui fomente vn Schisme, qui menace l'Eglise de sa ruine, & qui expose les ames au mesme danger, par la seule ambition & par la cupidité de ces deux Contendans, Dieu nous commande par la bouche de Moyse de nous retrancher de leur compagnie, & de toute sorte de correspondance auec deux hommes si peruers, pour ne point perir auec eux, & pour ne point porter la peine de leurs pechez. Aussi bien la sainte Escriture nous apprend-elle, que *leur sacrifice n'est qu'vn pain de dueil qui contamine tous ceux qui en mangent, & qui rend dignes de mort, non seulement ceux qui le font, mais ceux-là mesmes qui en quelque façon y consentent, & qui ont part à leur offrande*. Pour donc oster à ceux-cy tout moyen d'entretenir l'affliction du Schisme, comme on ne doit rien posseder au nom de l'Eglise, si ce n'est pour seruir en paix l'Autheur de la Paix, & comme il est mesme plus necessaire d'oster le pain à vn indigent qui negligeroit son deuoir, s'il estoit asseuré de sa subsistance, que de luy en couper pour le mettre en estat de s'adonner au mal : il leur faut à tous deux refuser toute sorte d'obeïssance. Il ne faut point aussi, que nous ny les autres Princes Catholiques, nous arrestions d'vn seul pas, comme dit Pelage, pour tous les vains discours de ceux qui voudroient dire que c'est poursuiure vn Pape. Ces semeurs de scrupules & de faux bruits se trompent lourdement, ce n'est pas poursuiure, c'est reprimer le mal, & celuy qui reprime & qui recherche le salut des ames, ne persecute pas : & comme le Schisme est vn mal, les Roys doiuent opprimer ceux qui le causent. L'authorité des Canons y est expresse, les anciens Peres nous l'enseignent; & le Seigneur nous ordonne & à tous les Potentats par son Prophete, de veiller particulierement & d'entendre au secours de la Foy, quand nous voyons que le belier de l'ennemy bat & abbat sa muraille de toutes parts.

Année 1398.

Pour toutes ces considerations & autres causes à ce nous mouuans, mais particulierement pour auoir violé le serment, comme dit est, fait à l'entrée du Con-„ claue, lequel Dieu témoin de la conscience a receu selon l'entente des Cardi-„ naux : toutes choses digerées par vn meur & sage conseil, & sans autre interest „ que du seruice du Tout-puissant, qui nous defend de souffrir par vne honteuse „ conniuence les enormitez qui scandalisent si griéuement son Eglise: suiuant dans „ cette occasion les traces illustres de nos Predecesseurs, & desirans r'habiller & „ rejoindre les lambeaux qui la des-honorent & qui la font paroistre des-vnie, „ pour procurer son rétablissement par tout ce qui nous sera possible de moyens, „ selon que les sacrées Ordonnances nous l'inspirent, & afin de poursuiure cette „ sainte entreprise iusques à sa fin, par le conseil des Roys, Princes & autres Fi-„ delles, nous auons statué & ordonné de cette affaire ainsi qu'il s'ensuit.

AV nom de la sainte & indiuiduë Trinité, Pere, Fils & S. Esprit. Puis que les deux Contendans, pour leur ambitieuse opiniastreté és choses cy-dessus, nous mettent hors de leur obedience auec tout le peuple Chrestien ; munis de l'Estendart triomphant de la sainte & adorable Croix, assistez à ce du conseil des Seigneurs de nostre Sang, & de plusieurs autres Princes, comme aussi de l'Eglise de France & de Dauphiné, disans auec Mathathias, Dieu nous soit propice : Nous nous separons de la totale obedience dudit Benoist, de l'Aduersaire duquel nous ne faisons aucune mention pour ne l'auoir iamais reconnu, comme ne luy deuans ny voulans prester obeïssance. Et nous pareillement Clergé & Peuples dudit Royaume & de Dauphiné, par le mesme conseil des cy-dessus nommez, & de leur consentement, nous en départons aussi, & faisons sçauoir par l'authorité des presentes nous en estre départis, ne voulans plus dés à present comme dés lors, qu'audit Benoist, & à ses Receueurs & autres Officiers quelconques, ny aux complices, fauteurs, suiuans, & procureurs d'iceux, aucun de quelque qualité qu'il soit, ou en quelque sorte, ou sous quelque pretexte que ce puisse estre, soit si osé que de rien payer de tous les reuenus & émolumens Ecclesiastiques, quels qu'ils soient, ny agir ou répondre pour eux. Et en cas de vacance, nous ordonnons qu'il y soit procedé par élection pour les Prelatures, Dignitez & autres Benefices electifs, & qu'à l'égard des autres, il y soit pourueu par collation de ceux à qui tel droict de collation & d'élection appartient, selon les formes & solemnitez accoustumées, ou en la façon qu'on iugera à propos de pratiquer. Mais à l'égard des Benefices des complices, fauteurs & suiuans dessusdits, il y sera deuëment pourueu par les Ordinaires ; si ce n'est qu'on les donne en Commande à des personnes capables, pour les regir & administrer iusques à ce qu'il y soit pourueu selon les Canons ; auec deffense à tous lesdits Administrateurs ou Commendataires, tant en general qu'en particulier, d'en aliener les biens meubles & immeubles. En outre, nous deffendons étroitement à tous nos Subjets & personnes à nous soûmises, Habitans de ce Royaume ou au pays de Dauphiné, soit Ecclesiastiques ou Seculiers, de quelque dignité qu'ils puissent estre, sans en excepter les Euesques, d'obeir audit Benoist, ny à ses suiuans, Officiers, Auditeurs & Iusticiers quelconques, en quoy que ce soit, & de presumer d'attenter en rien à la teneur de ces presentes, & s'ils leur veulent faire quelques peines ou griefs, de ne le point supporter, mais de s'y opposer par le pouuoir que nous leur en donnons. Mandans par les presentes à tous & chacuns nos Officiers & Iusticiers establis dans les limites susdits, d'en garder le contenu, entant qu'à chacun d'eux appartiendra, & que s'ils surprennent quelqu'vn en faute, ou qu'ils apprennent qu'il y ait en aucune maniere contreuenu, qu'ils en fassent vne si exacte punition, qu'il puisse seruir d'exemple aux autres. Donné sous nostre grand Scel, le 27. du mois de Iuillet, l'an de nostre Seigneur 1398.

CHAPITRE CINQVIESME.

I. Le Comte de Perigord tyrannisant la Ville de Perigueux qui appartenoit au Roy, & méprisant ses ordres,
II. Le Roy enuoye des trouppes pour saisir sa Comté.
III. Il est amené au Parlement, & condamné à mort.
IV. Le Roy luy fait grace de la vie, & donne sa confiscation au Duc d'Orleans.

LA Paix entre la France & l'Angleterre mit le calme par tout, excepté dans le Perigord, où la malice & la cruauté du Comte entretint la guerre, sous pretexte que la Ville de Perigueux qui ne luy appartenoit point, luy refusoit vne certaine pension qu'il pretendoit d'elle, mais qu'elle luy auoit toûjours contestée. Comme le temps estoit fauorable pour faire des trouppes d'vn grand nombre de pillards & d'ennemis du repos public, il fit vne Armée de ces gens là, & de quelques bastards de bonne maison, il se rendit maistre de la campagne, mit à contribution les granges & les moissons, fit chasser tous les trouppeaux & le bestail dans les Places fortes, & pressa la Ville de si prés, qu'il l'obligea d'auoir recours au Roy comme à son veritable Seigneur. Il creut que ce seroit assez d'auertir le Comte de se mettre en son deuoir, voicy la Lettre qu'il luy en écriuit. Année 1398.

« Comte de Perigord, nous auons entendu auec d'autant plus de ressentiment le recit des violences que vous faites à nos Sujets de la Ville de Perigueux, qu'il y a de la honte d'apprendre de si étranges excez de la part d'vne personne d'vn nom illustre, & d'vne reputation si établie dans les armes. Vos Ancestres ont toûjours esté fidelles à la Couronne de France, & vous profitez mal de leur exemple, d'encourir nostre disgrace par des entreprises contre nostre obeïssance & contre nostre seruice; que nous serions obligé de chastier, si nous ne iugions plus à propos d'vser de nostre clemence que de nostre Iustice en vostre endroit, comme ont toûjours fait les bons Roys qui nous ont precedé. Ce ne sera pourtant qu'à condition que vous ferez cesser les courses & les brigandages de ceux qui s'auoüent de vous pour trauerser le repos de vostre pays, que vous arresterez les voyes de fait & les incendies, & que vous vous rendrez en vostre deuoir auprez de nous; où nous n'auons dessein que de vous bien receuoir, & de vous bien traitter par la continuation de nos bonnes graces.

Le Comte leut cette Lettre auec impatience, il n'en fit aucun cas, & il le témoigna bien à ceux de Perigueux, par les menaces qu'il leur fit de pis faire que iamais, & qu'il auroit executées; si le Roy offensé de son insolence, n'eut resolu de la chastier par les armes. Il fit partir pour ce sujet douze cent hommes d'armes & trois cent Arbalestriers, & il en donna la conduite à Messire *Iean le Maingre* dit *Boucicaut*, Maréchal de France, & à Messire *Guillaume le Bouteiller de Senlis*, Senéchal d'Auuergne: mais cela n'épouuenta point le Rebelle, il eut moins de dessein de s'humilier que de se deffendre, & sur l'esperance de la force de sa place de Montignac, qui est à sept lieuës de Perigueux, laquelle il croyoit imprenable, il ne fit point de difficulté d'y attendre le siege. Il est vray qu'outre la force naturelle du lieu, il y auoit de braues gens, & cela parut assez par l'aduantage qu'ils remporterent aux premiers assauts; mais qui ne pût pas empécher qu'on ne les serrât de si prez, qu'il n'y put entrer ny viures ny secours. Tout ce qu'il pouuoit esperer, c'est que le siege seroit long & mortel, & en effect il s'y perdit de vaillans hommes, qu'on precipita du haut à bas des murailles; mais le Maréchal s'estant auisé de faire construire des machines d'Artillerie, qu'on appelle des pierriers, il en fit dresser six en des postes si commodes qu'il rompit les

Année 1398.

murs & qu'il fracassa de telle sorte les maisons de la place, que les habitans s'apperceurent au bout de dix semaines, qu'ils estoient également exposez à des pertes & à des perils ineuitables par vne plus longue durée. Le Comte luy-mesme rabattit de ses esperances & de sa fierté, & demanda à parlementer auec le Maréchal, auparauant que de se voir reduit à des conditions extrémes.

On accorda la suspension durant le Traité, & ce Comte trouuant des Chefs fort resolus à maintenir l'honneur & l'authorité des Armes du Roy, il fut contraint de soûmettre ses biens & sa personne à sa volonté, & de promettre de se presenter au Parlement pour répondre sur les cas qui luy seroient proposez. Les Articles signez, les François, receus dans la place, arborerent les Fleurs-de-Lys sur la tour la plus eminente en signe de conqueste, & le mesme se fit dans ses plus forts Chasteaux, qu'il remit & qu'il éuacua pareillement, c'est à sçauoir, Bourdeilles à trois lieux de Perigueux, Auberoche & Sarlat. Il fut en suitte conduit à Paris, & le Roy seant en son Parlement, sur les preuues qui furent produites, tant de ses entreprises, que de ses mauuais comportemens, & de beaucoup d'actions trop horribles pour estre icy rapportées, il fut iugé criminel de leze-Majesté, & digne de perdre la terre & la teste; mais le Roy se laissa vaincre aux prieres de plusieurs Seigneurs de la Compagnie, il luy fit grace de la vie, & donna sa Comté au Duc *d'Orleans* son Frere.

Ainsi fut humilié cét orgueilleux & insolent Sujet, il reconnut par la confusion de ses desseins, qu'il eut mieux fait d'obeïr aux ordres du Roy & à de meilleurs aduis, que de s'abandonner à vne folle passion d'amasser des richesses iniustes, qui luy firen tperdre tous les biens que sa naissance luy auoit donnez. Il seruit d'exemple de la verité du Prouerbe, qui menace d'vn malheureux succez tous ceux qui se veulent enrichir par des exactions & par de mauuais moyens. Neantmoins il ceda plûtost à la disgrace qu'à la Iustice; car le Duc d'Orleans qui vouloit s'asseurer la possession du Perigord, & qui craignit qu'vne extreme misere ne le iettât dans le desespoir, luy ayant par pitié donné de grandes sommes d'argent, il s'enfuit auec elles en Angleterre, sur la fin de l'année, & se seruit de l'occasion des reuolutions de cét Estat pour se donner au Roy Henry.

CHAPITRE SIXIESME.

I. *Le Captal de Buch pretendant la succession de la Comté de Foix s'en saisit par les armes.*

II. *Le Connestable de Sancerre employé pour l'en chasser, traitte auec luy pour le Roy, auquel il soûmet son droit.*

III. *Les Cardinaux d'Auignon approuuent la soustraction d'obedience.*

IV. *Le peuple de la Ville soûleué contre la tyrannie de Benoist, l'assiege dans son Palais.*

V. *Le Maréchal Boucicaut vient continuer le siege, & le reduit à l'extremité.*

L'Affaire de Perigord ne fut pas la seule qui priua la Guyenne des fruits de la Paix, elle patit encore de l'entreprise que *le Captal de Buch*, Seigneur de cette Prouince fit dés le commencement de cette année pour se mettre en possession de la Comté de Foix, dont il pretendoit estre le plus legitime heritier. Comme elle estoit deuoluë au Roy par faute d'homme, & comme il estoit du party

Anglois, qu'il auoit toûjours fauorisé contre la France, les Seigneurs du pays firent tout leur deuoir pour l'en empécher ; mais parce qu'il estoit le plus fort, il se saisit de plusieurs Places, & le Roy fut obligé pour deffendre le reste, & pour reconquerir ce qu'il auoit vsurpé, d'y enuoyer vne Armée sous la conduite du Connestable Messire *Loüis de Sancerre*. Son premier exploit fut d'empécher les courses, & le dégast, & de s'opposer aux partys, qu'il defit en plusieurs rencontres, & apres auoir ainsi reduit les Coureurs à consumer leurs munitions dans les garnisons, il regagna quelques-vnes de ces forteresses, & mit le Captal en doute de pouuoir maintenir sa pretension. Cela le fit penser à la Paix, & pour y paruenir, il eut quelques pour parlers auec le Connestable, qui l'y resolurent entierement sur l'esperance de l'auoir pour intercesseur, & sur l'asseurance qu'il donna d'entrer en l'hommage du Roy, & de demeurer fidelle à la France. Le Traité se fit comme il le souhaittoit, il y eut surseance, & ils conuinrent ensemble, que toutes choses demeureroient en estat, cependant que le Captal feroit vn voyage auprez du Roy, & qu'il y demeureroit pour attendre le iugement de la Cour de Parlement, à laquelle il se soumettroit. On luy donna toute seureté pour le voyage, & luy de sa part, promit donner ses deux fils en ostage ; lesquels il mit en effect entre les mains du Connestable, qui amena à la Cour ces deux ieunes Seigneurs, tous deux fort bien faits & de belle esperance, enuiron le temps de la My-oust. Année 1398.

Dans le mois de Septembre ensuiuant, les Cardinaux d'Auignon au nombre de dix-sept, écriuirent au Roy touchant la soustraction, & non seulement ils l'approuuerent, comme iuste & raisonnable, mais ils luy manderent encore, qu'ils estoient resolus d'en faire autant de leur part, & en suitte de cela de declarer Benoist heretique & fauteur de Schisme ; parce que persistant en son obstination, il refusoit auec opiniastreté d'accomplir le serment qu'il auoit fait auparauant qu'ils l'eussent éleu, d'accepter la voye de cession pour rétablir l'vnion dans la Sainte Eglise de Dieu. Il auoit en vain tasché par Lettres & par Monitoires, de leur faire changer de sentiment, & de regagner leurs suffrages, il n'en auoit pû retenir que deux de son party qui estoient les Cardinaux de *Pampelune* & de *Terrasone* ses deux seuls Confidens, & qui estoient si determinez à suiure ses passions, qu'ils estoient du conseil d'employer la force pour le faire obeïr. Pour cela ils firent couler des trouppes du pays d'Arragon d'où il estoit originaire, & comme cela ne se put faire si secrettement que les autres Cardinaux n'en fussent auertis, l'épouuante les prit, & ils se retirerent à Ville-neuue lez Auignon. Cette diuision si éclattante chassa aussi-tost de cette Cour tous ceux qui n'y voyoient plus de profit à faire durant le desordre, ils se mirent en chemin pour se rendre à leurs Benefices, & d'autre part les Bourgeois d'Auignon qui portoient les interests des Cardinaux, émeus du scandale & de la mauuaise conduite du Pape, prirent les armes contre luy, & coururent inuestir son Palais, qui se trouua deffendu par les trouppes étrangeres qu'il auoit fait venir.

Ces Arragonois les repousserent assez viuement, mais ce fut sans les pouuoir dissiper, & parce que les choses estoient trop auant pour la reputation de l'vn & de l'autre party, les Cardinaux prenans celuy de la Bourgeoisie, prierent le Maréchal *Boucicaut* de la vouloir secourir. Il y vint luy-mesme auec vn bon nombre de François, il fit vn siege formé, qu'il fortifia de bonnes tours de bois disposées d'espace en espace autour du Palais, & ses gens firent de si aspres sorties, qu'ils contraignirent ceux du Pape à se resserrer dans l'épaisseur de leurs murailles, sans esperance d'aucun rafraischissement, ny d'hommes ny de viures. Il dressa pareillement des batteries en plusieurs lieux, qui iettoient au hazard des pierres capables pour leur poids d'enfoncer, non seulement les offices & les appartemens des Officiers du Pape, mais les endroits les plus forts & les plus secrets où il se pouuoit retirer pour se mettre en seureté. Les Bourgeois de leur costé deuenus hardis soldats par l'esperance de le reduire, s'attacherent à la muraille, & ils la sapperent en plusieurs endroits qu'ils étayerent de pieces de bois pour y mettre le feu : & vn iour entr'autres y ayans ietté du feu Gregeois, il gagna vn monceau

Année 1398.

de bois où estoit toute la prouision de deux années, qu'il mit en cendres, & ce fut vn tres grand dommage pour le pays où il fut tres rare.

Tant que le Maréchal Boucicaut demeura au siege, les affaires de Benoist alloient fort mal, on ne luy enuoyoit plus de viande fraîche comme auparauant, & la difficulté n'estoit pas seulement d'auoir à se passer des viures de garnison, mais de trouuer moyen de les cuire. Il falloit pour cela arracher la charpente des bastimens, & force estoit au Pape de voir en mesme temps la ruïne de son Palais & le massacre de ses gens, sans esperance d'aucun secours qui le pût tirer des mains du Maréchal; qui l'auroit pris à la fin s'il eut continué. Encore ne laissa-il pas d'estre reduit au dernier morceau, & le Palais estant d'autre-part exposé à l'insult des Assiegeans, il y eut de la merueille dans l'accident qui l'en tira. C'est que dans l'empressement d'entrer des premiers, trente hommes se coulerent par vn éuier, qui furent pris par ceux de dedans qui faisoient bonne garde, & la peur qu'on eut qu'on ne les fist mourir, rallentit les attaques. Tous ces troubles entre Benoist, son College & la Ville d'Auignon, durerent prés de cinq ans, pendant lesquels il souffrit de grandes pertes & de fort mauuais traittemens qui seroient trop longs à raconter: mais i'estime estre obligé de remarquer pour son honneur, qu'il les supporta auec beaucoup de constance, & sans se deffendre du glaiue spirituel. Aussi auroit-il eu tort de dégaisner contre ses ennemis vn glaiue qui frappe sans distinction, il auoit encore des amis dans le Sang Royal de France, plusieurs condamnoient la violence dont on vsoit contre luy, & fauorisoient son party.

CHAPITRE SEPTIESME.

I. Mort de Blanche de Nauarre Reyne Doüairiere de France.
II. Inhumée Royalement à S. Denis quoy que non Couronnée.
III. Eloge de cette vertueuse Reyne.
IV. Du Cloud pretendu de la Passion par elle donné aux Carmes de Paris.

ON doit mettre en teste des plus tristes euenemens de cette année, la perte que fit la France d'vne tres sage & tres pieuse Reyne, qu'on peut iustement dire auoir esté aussi blanche de vertu que de nom, & qu'on doit appeller le miroir le plus poly des femmes mariées & des vefues, tant pour sa chasteté que pour toutes les autres qualitez qui sont necessaires pour viure eternellement dans l'Eglise des Saints & dans la memoire des hommes. Elle mourut en la maison Royale de Neaufle le cinquiéme iour d'Octobre, & parce qu'elle n'auoit point esté couronnée, ses Officiers craignans qu'il ne fallût apporter quelque difference entre ses funerailles & celles des Reynes qui auoient receu le dernier Sacrement de la grandeur, vinrent prendre les ordres des Ducs de *Bourgogne, d'Orleans* & de *Bourbon*: mais outre qu'elle auoit eu l'honneur d'épouser le Roy *Philippe de Valois* leur Ayeul, ils ne firent point de scrupule d'accorder tous les honneurs de la Royauté, à celle qui en auoit receu la veritable Onction au dedans, & qui en auoit parfumé toute sa conduite. Son corps embaûmé fut mis dans vne littiere parée de riches étoffes d'or & de soye, le onziéme du mois, & deposé en sa Chappelle de S. Nicolas d'Asnieres par les principaux Seigneurs & seruiteurs de sa maison, & par eux conduit iusques auprés de l'Eglise Abbatiale de S. Denis; où les Religieux vinrent processionnellement le receuoir, qui le porterent au Chœur en grande ceremonie.

Là se trouuerent les Ducs *d'Orleans* & de *Bourbon*, le Comte de *Harcourt*, Messire Iacques *de Bourbon, Seigneur de Preaux*, Messire *Pierre* Frere du Roy *de Nauarre*, plusieurs autres Grands Seigneurs & particulierement douze Prelats, tant

Archeuesques

Archeuesques & Euesques qu'Abbez ; en presence desquels elle fut inhumée apres la Messe, dans la Chappelle de S. Hyppolite Martyr, où elle auoit fondé quelques Messes perpetuelles. Les Executeurs de son Testament traitterent pour le luminaire, qui pour cette raison fut si mecaniquement fourny, qu'à peine auroit il pû suffire aux obseques d'vne personne mediocre ; & cela fut troué d'autant plus mauuais, que cette Princesse auoit laissé de grands biens. Mais ce n'estoit pas de ces biens qui ne coûtent aux Roys que de la reputation, c'estoient des biens d'vne legitime épargne, & c'estoit plûtost la ressource que la dépoüille de ses Sujets, dont l'abondance estoit la richesse de leur Dame qu'ils honoroient & qu'ils respectoient comme leur Mere, & laquelle trouuoit en eux vne passion de la seruir, toûjours preste à courir à tout ce qu'elle desiroit de leur obeïssance. Année 1398.

Elle garda l'espace de cinquante ans vne loüable viduité, & gouuerna sa maison auec tant d'ordre & de vertu, qu'on l'auroit plûtost prise pour vn Conuent que pour la Cour d'vne si grande Reyne ; car ses Courtisans ordinaires estoient les orphelins & les pupilles. Sa charité & son credit ne s'employoient principalement que pour les femmes vefues, pour les personnes affligées, & pour les infirmes, & toutes les semaines, elle assembloit vn nombre de pauures, qu'elle seruoit humblement à table & ausquels elle portoit elle mesme à chacun leur portion de pain & de vin & leur plat. Ses richesses si bien ménagées sembloient plûtost croistre que diminuer de tant d'aumosnes, la benediction que Dieu y répandoit, les faisoit multiplier, & toutes choses reüssissoient tellement selon ses souhaits, qu'elle en auoit de reste, qu'elle mit en dépost, tant en l'Eglise de S. Denis qu'ailleurs. Elle en fit deux parts par son testament, dont l'vne fut pour Messire *Pierre de Nauarre* son Neueu, auec tous ses propres & ses acquests, & elle disposa de l'autre en œuures pies, mais pour tous les immeubles qu'elle possedoit en doüaire, dans la Normandie & dans le Vexin, ils reuinrent au Roy comme estans du Domaine de sa Couronne.

L'execution de son testament dura trois années entieres, pendant lesquelles on pourueut à la necessité de plusieurs familles ruïnées, & au Mariage d'vn grand nombre de pauures filles, & l'on enrichit encore de ses dons quelques Eglises de l'Ordre des Mandians, qu'elle auoit fort affectionnées ; mais particulierement à celle des Carmes. Ie remarqueray à ce propos qu'elle leur auoit déja fait present d'vn fort beau Reliquaire, où elle auoit fait enchasser certain cloud de fer qu'elle osa bien asseurer auoir seruy à la Passion de Nostre-Seigneur, sur la parole de quelques Marchands Venitiens qui le luy auoient vendu & qui disoient l'auoir apporté de Grece. Il n'estoit pas mal-aisé de iustifier le contraire, par les Gestes de Charlemagne, & par l'Histoire des Miracles du saint Areopagite, & mesme par toutes les Annales de France, qui témoignent qu'il n'y a que l'Eglise de S. Denis qui ioüisse constamment d'vn si precieux joyau ; mais cette nouueauté ne laissa pas de faire grand bruit, iusques là mesme qu'il en arriua du scandale dans le Royaume. Enfin pour acheuer le Chapitre que i'ay dedié à la memoire de cette pieuse Reyne, il reste encore à remarquer, qu'encore que sous le bon plaisir du Roy elle eût choisi sa Sepulture dans nostre Royal Monastere, & quoy qu'elle eût confié à la fidelité des Religieux la meilleure partie de ses pierreries, auec vn grand thresor d'argent monnoyé, elle s'en souuint si peu neantmoins parmy toutes ses charitez, qu'il n'y a point eu de Reyne qui n'ait donné beaucoup d'auantage. Tout ce Royal enterrement ne valut à l'Eglise que quelques piéces d'étoffes de soye tissuës d'or, qui auoient seruy à sa pompe funebre, & que l'Abbé retint pour faire faire des ornemens.

CHAPITRE HVITIESME.

I. *Des fourbes & des impostures des deux Augustins Apostats qui auoient entrepris de guerir le Roy.*
II. *Leur mauuaise vie.*
III. *Ils accusent impudemment le Duc d'Orleans de la maladie du Roy.*
IV. *On leur fait leur procez.*
V. *Ceremonie de leur degradation par l'Euesque, & leur suplice.*

Année 1398.

LEs deux Apostats de l'Ordre de S. Augustin dont nous auons déja parlé, ne firent autre chose pour la guerison du Roy, que de scandaliser toute la Cour par des actions infames; que i'aurois honte de rapporter en cette Histoire, si les Anciens ne nous obligeoiēt par leur exemple de laisser des memoires de la punition ordinaire des crimes qui sont les plus horribles, le Blasphéme & la calomnie. Ces deux Coquins icy auoient l'impudence de se vanter deuant les plus doctes, de l'infaillibilité de leur sçauoir, ils disoient qu'ils commandoient aux démons, ils s'attribuoient la faculté de guerir toutes les maladies, quoy que les Medecins se mocquassent de la composition & du vain effect de leurs remedes, & ils ajoûtoient à tant d'autres effects d'vne science qu'ils soûtenoient leur auoir esté diuinement infuse, le don de la diuination. C'est ce qui donna lieu de les consulter sur quelques larrecins, mais il est vray aussi, que quand on les pressa trop de découurir les larrons, qu'ils en firent tomber l'accusation sur des innocens, & que s'ils donnerent quelque connoissance, ce ne fut que de ce qu'eux mesmes ils auoient commis & quand ils auoient caché quelque chose pour tromper la credulité & la bonne foy des personnes simples. Cependant ils profitoient du bon temps qu'ont tous les Charlatans, quand on est encore endormy de leur caquet & éblouy de leurs façons, ils faisoient grande chere, ils puisoient l'or à discretion, dans l'esperance qu'on auoit aux belles promesses qu'ils donnoient pour la santé du Roy, & non seulement ils ne l'employoient pas à des sales plaisirs, mais ils deshonoroient encore la Bastille de S. Antoine, qui leur auoit esté donnée pour trauailler plus en repos apres leur art, & faisoient d'vne maison Royale vn lieu de prostitution; où les macquereaux faisoient publiquement marché de toutes sortes d'impudicitez & d'adulteres.

Ils en furent long-temps quittes pour dire que le mal du Roy ne prouenoit d'aucune cause naturelle, & que c'estoit vn sort & vn effect de la Magie, dont ils découuriroient les autheurs; & quand le temps vint de les nommer enfin, ils eurent bien l'insolence d'imputer cette horreur au Duc *d'Orleans*, & de ternir de l'accusation d'vne si furieuse enormité, l'honneur d'vn Prince genereux & deuot, & contre lequel ils ne pouuoient ietter l'écume de leur rage, qu'il n'en rejallît sur la Majesté Royale qu'il touchoit de si prez. Cette calomnie deuoit estre la derniere de leurs enormitez, & comme l'on est criminel en de pareilles occasions iusques à ce qu'on ait donné de fortes preuues, les deux Belistres menacez de la gehenne & des tourmens, ne confesserent pas seulement qu'ils auoient méchamment forgé cette detestable calomnie; mais ils demeurerent d'accord qu'ils estoient idolatres, adorateurs & inuocateurs de Demons, sorciers & Apostats. Le Caractere qu'ils auoient deshonoré fut respecté dans l'instruction de leur procez, qui leur fut fait par des Clercs sçauans en Droit & en Theologie: & le tout examiné auec bon conseil, on estima qu'il les falloit abandonner au bras seculier. Pour cela il estoit besoin de les degrader, & la ceremonie s'en fit publiquement le matin du penultiéme iour d'Octobre, qu'on les tira des prisons de

l'Euesque, les mains liées, auec des Mitres de papier en teste où leurs noms estoient écrits, & ils auoient encore auec cela leur éloge derriere le dos, c'est à dire vn recit abregé de leur vie, écrit en parchemin. On les mit dans vne charette pour les traisner à la Gréue, & là se rendit *l'Euesque de Paris* auec six autres Euesques, & nombre de personnes considerables du Clergé, qui monterent sur vn échaffaut assez proprement tapissé d'étoffes de laine, auprés duquel il y en auoit vn autre dressé pour les deux Criminels, qui n'y furent pas plûtost placez, que Maistre *Gilles d'Aspremont*, Docteur en Theologie, prit la Benediction de l'Euesque pour les prescher. Il leur representa fort doctement l'horreur de leur Apostasie, il fit voir à toute l'Assemblée, & par raisons & par exemples, que tous ceux qui adheroient aux mesmes erreurs, estoient proprement heretiques & pires qu'heretiques, parce que c'estoit renoncer au merite de la Foy. Ce Sermon acheué, l'Euesque se leua, & adressant la parole aux deux Criminels: Puis qu'ainsi est, leur dit-il, qu'en adherant d'vn esprit opiniastre à de si horribles enormitez, vous auez profané par des actions infames le plus glorieux caractere de nostre Religion, que vous auez si publiquement scandalisée, nous vous declarons aussi publiquement, indignes de la Communion des Fidelles, & de tout office Ecclesiastique & Clerical.

Année 1398.

Aussi-tost vinrent à eux les Prestres qui l'auoient accompagné, & pour executer sa Sentence, ils les reuestirent de tous les habits Sacerdotaux, selon la mesme ceremonie qu'ils auoient receus les Ordres sacrez, & en cét estat, les mains iointes deuant l'Euesque, ils confesserent volontairement tous les crimes par eux perpetrez, & qui furent hautement repetez article par article. Cela fait il les fit venir l'vn aprés l'autre, il leur donna le Calice à tenir, & le retirant en mesme temps, *Nous t'ostons*, dit-il, *le Calice dans lequel tu auois accoûtumé de consacrer le Sang du Seigneur*, en mesme temps il leur fit leuer la Chasuble, & apres leur auoir donné de mesme le Missel à tenir, il dit encore *Nous t'ostons le Liure dans lequel tu lisois l'Euangile*. Il les dépoüilla en suitte de la Dalmatique & de la Tunique auec les mesmes paroles, & apres auoir commandé qu'on leur ostât l'Aube du Sous-Diaconat, & qu'on leur raclât les doigts qui auoient esté oingts du Cresme sacré lors de leur ordination à la Prestrise, lesquels on laua d'vne liqueur preparée à cette fin, il prononca contr'eux qu'il les priuoit absolument de tout estat & fonction Ecclesiastique.

Le Ministere de la degradation acheué, il les liura aux Sergens du Preuost de Paris, qui les testes rasées les promenerent ignominieusement par les ruës de la Ville, auparauant que de les conduire au lieu de leur suplice, & les arresterent en chaque carrefour, pour y faire lecture publique des cas mentionnez au procez; qu'ils aduoüoient en suitte tant par signes que de la voix. Cela fait, on les ramena à leur échaffaut, & apres vne assez longue confession, qu'on leur permit de faire, ces deux testes infames furent couppées, & mises au bout de deux lances, leurs corps furent mis en quartiers, qu'on attacha aux principales entrées de Paris, & le tronc porté au gibet. Telle fut la fin de ces deux Miserables, que leur infame vie fit seruir d'exemple aux autres mal-faicteurs, & aux sorciers, qui trompoient le Public par leurs superstitions.

CHAPITRE NEVFIESME.

I. *Le Roy d'Angleterre, hay de ses peuples pour ses exactions, & mal voulu des Nobles à cause de la mort du Duc de Glocestre.*

II. *Crée de nouuelles Dignitez pour se faire des Creatures.*

III. *Le Comte d'Erby accuse le Comte Maréchal de trahison, & de la mort du Duc de Glocestre.*

IV. *Le Comte l'accuse pareillement de trahison.*

V. *Duel accordé entr'eux, puis empéché par le Roy, qui mal-traitte de paroles le Comte d'Erby.*

VI. *Et bannit les deux parties.*

VII. *Le Comte d'Erby vient en France, où le Roy Richard troue mauuais qu'il ait esté si bien receu, & luy manque de parole.*

VIII. *Le Comte irrité y couue le dessein d'vne vengeance signalée.*

Année 1398.

SVr la fin de cette année, le Roy, la Reyne & les principaux Princes du sang, suiuant les anciennes coûtumes de donner des marques de leur affection, vne fois tous les ans, enuoyerent de riches étreines au Roy & à la Reyne d'Angleterre, & ceux qui eurent cette commission rapporterent de fort bonnes nouuelles de leur santé; mais ils parlerent assez douteusement de l'estat de leur Royaume, pour en faire apprehender quelque funeste euenement. Pour remonter au principe de cette cruelle dissension, il faut auoüer que le Roy Richard traittoit assez mal ses Sujets, & qu'il les vexoit de toutes sortes d'exactions, au delà de ce qu'il s'en pouuoit faire dans les plus grands besoins des regnes precedens. Comme cela le rendit odieux aux peuples, plusieurs des Grands n'estoient pas moins irritez contre luy, pour la cruauté dont il auoit vsé enuers quelques-vns de son Sang, & parmy ces Mal-contens les parens & les amis de ceux qu'il auoit fait mourir, estoient absolument irreconciliables. Ils n'attendoient que l'occasiõ de s'en vanger, & le Roy qui s'en défioit en quelque façon, iugea plus expedient de les gagner pour leur oster celle de son voyage d'Irlande; croyant qu'vne marque si recente de son affection les empécheroit de s'en preualoir, & romproit toutes les cabales de l'Estat. Il tint Cour planiere à Windesore, & là créa solennellement Duc Henry *de Lanclastre* lors Comte d'Erby son Cousin, donna le titre de Duc d'Aumale, (c'est autrement Holdernesse Comté anciennement appartenante à la Maison d'Aumale en Normandie qui luy donna son nom) à *Edoüart d'Yock* Comte *de Rutland*, celuy de Duc de Surry *à Thomas de Holland* Comte de Kent, & à Iean de *Holland* Comte de Huntingdon, celuy de Duc d'Excestre. Il donna encore trois Comtez à tenir en heritage aux Seigneurs *Despencier* (*il faut lire Spenser*) à *Guillaume Scrop*, & à *Thomas de Persy*, & croyant auoir par ce moyen d'autant plus affermy son autorité, il assembla vn Parlement, pour y proposer d'abbaisser l'orgueil des Bourgeois de sa Ville de Londres.

Ce Parlement fut mal-heureusement troublé d'vn accidẽt qui fit vn party dans l'Estat, le Duc *Henry de Derby*, que nous venons de nommer, accusa publiquement de trahison le Comte Maréchal, il luy reprocha d'auoir méchamment mis à mort le Duc de *Glocestre* son Oncle, & il y adiousta le crime d'auoir retenu pour soy l'argent destiné au payement de la garnison de Calais, d'auoir conspiré contre le Roy, & trempé dans la complicité de tous les mouuemens arriuez depuis dix-huit ans dans le Royaume. Le Roy fut bien surpris de voir accuser d'infidelité en sa presence, le Cheualier qu'il croyoit le plus affectionné à son seruice, il fut obligé de l'interroger publiquement de ce qui en estoit, & comme cela

ne pouuoit qu'attirer des démentis de part & d'autre, ils en vinrent aux grosses paroles & aux iniures, & à la necessité de prouuer leur dire par vn Duel, qu'ils supplierent sa Majesté de leur accorder, & que Richard ne leur permit qu'apres auoir employé l'entremise de plusieurs personnes de consideration pour les en détourner, sur l'asseurance qu'il leur donnoit de tout oublier de part & d'autre. Année 1398.

Le Camp ayant esté assigné à Couentry, pour vn certain iour du mois de Ianuier, & le Roy ne sçachant que croire d'vne accusation si opiniastrée des deux costez, le Duc de *Lanclastre* son oncle, & pere du Duc Henry, fut plus offensé de l'inégalité des parties, qu'il n'eut de crainte que la valeur de son fils n'y succombast. Ce fut pour cét interest d'honneur, qu'il supplia le Roy de ne point souffrir ce duel, & ses instances furent si peu considerées, qu'elles ne seruirent qu'à luy faire souhaiter par vn esprit de mépris & de contradiction, ce qu'il auoit auparauant voulu empescher pour le seul égard de son Fauory. Et enfin comme le Duc feignant de dissimuler, eut dit au Roy par vne maniere de raillerie : « Ie ne doute point du tout que la cause de vostre Cousin ne soit la plus iuste, mais « pourtant s'il arriuoit qu'elle ne fut pas secondée d'vn heureux succez, qu'or- « donneriez-vous de luy. Ce que i'en ordonnerois, dit ce Prince, tout chaude- « ment, ce seroit qu'il fût traité selon la condition des duels, c'est à dire que s'il « est vaincu, ie permettray qu'il soit traisné & attaché au gibet, & ne vous eston- « nez point de cela, car en pareille occasion vous courriez vous-mesme le mes- « me danger.

Le Duc percé au vif d'vne parole si outrageante, cacha neantmoins son ressentiment, il ioignit à ses intercessions celles des autres Ducs & Princes là presens; & cependant, le iour arriué, les deux parties se trouuent en armes en presence du Roy, que l'importance de cette action fit accompagner d'vn grand nombre de Noblesse; parmy laquelle il se rencontra beaucoup de François qui auoient suiuy le Comte *de S. Pol*. Ils presenterent leur Cartel de deffy, contenant leurs accusations reciproques, ils soûtinrẽt chacun de son costé la iustice de leur cause & la verité de leur dire, on les conduisit au lieu de Bataille, l'affaire alla iusques à leur commander de combattre, & l'on doutoit si peu que le duel ne s'accomplît, que Henry de Lanclastre ayant pris sa lance & fait le signe de la Croix, auoit desia fait huit pas au deuant de son ennemy; qui ne s'estoit point encore remué, quand il suruint vn ordre du Roy pour deffendre la Bataille. Tous les assistans aussi-tost le supplierent de leur donner la vie, mais comme leur fidelité luy estoit deuenuë suspecte, ils ne pûrent obtenir leur grace qu'à condition qu'ils demeureroient bannis du Royaume, le Duc Henry pour dix ans, & le Comte à perpetuité.

Le Duc se plaignit tout ouuertement de cette Ordonnance du Roy, il remontra qu'elle luy estoit plus iniurieuse que la condition d'vn duel, qu'il n'auoit point tenu à luy d'executer contre vn temeraire agresseur; mais sa Majesté témoigna qu'elle desiroit moins cette obeïssance de sa part pour l'expiation d'aucune faute, que pour garder certaine forme qu'il iugeoit expediente à son auctorité. Il luy promit de n'en point abuser, il l'amusa de l'esperance d'estre rappellé deuant la fin de l'année, & luy promit de plus, qu'en cas que le Duc de Lanclastre son pere vint à mourir pendant son absence, sa succession luy seroit fidellement gardée. Enfin pour mieux faire voir que c'estoit vn mystere du Cabinet, plûtost que toute autre chose, qui l'éloignoit de sa Cour, il luy donna des Lettres qui iustifioient son innocence, & qui portoient encore des marques de son estime; mais ce n'estoit que pour le chasser de sa Cour, & pour trouuer des exceptions contre sa parole, quand il en seroit éloigné.

Cependant Henry de Lanclastre vient en France, plûtost comme vn Prince qui voyage que comme vn exilé, & veritablement aussi toutes ses esperances luy reüssirent du costé de nostre Cour; où il fut receu, honoré, défrayé auec toute sa suite aux dépens du Roy, logé dans sa maison tant qu'il y demeura, & festoyé de sa Majesté & des Princes comme leur bon & cher Cousin. Toute la difference qu'il y auoit en sa fortune, c'est qu'il estoit plus consideré en France qu'en son païs, & le Roy Richard qui le sçeut, commença à manquer à ses pro-

Année 1398. messes par le mécontentement qu'il en témoigna au Roy & aux Princes. Il leur écriuit qu'il auoit chassé de ses Estats quelques personnes atteintes du crime de leze-Majesté, & qu'il les prioit de n'auoir aucune familiarité auec ces Traistres, de ne prendre aucune part en leurs interests, & de ne leur promettre aucune intercession auprés de luy: Et fort peu apres & dans la mesme année, le Duc de Lanclastre estant mort, il n'eut pas plus de respect pour son escrit que pour sa parole, & pour la memoire de ce grand & genereux Prince, il se saisit de tous ses biens, & reünit le Duché de Lanclastre à sa Couronne.

Le Duc Henry qui se vid ainsi dépoüillé de son heritage, ne manqua pas de se plaindre hautement en la Cour de France de la cruauté de cette procedure, & son ressentiment l'emporta iusques à parler du Roy Richard comme d'vn Prince sans parole & sans foy; mais le Duc *de Berry*, en qui il auoit plus de creance, le consola du mieux qu'il put. Il luy remontra que cette premiere aduersité ne deuoit pas estre au dessus de son courage, & qu'il falloit laisser passer comme vne tempeste de peu de durée, les auersions des Souuerains: & il l'exhorta d'autant plus par les eloges de la valeur & de la fidelité du feu Duc son pere, à ne point degenerer de la reputation qu'vn si grãd Prince luy auoit laissée, quand Henry luy fit voir quelques Lettres de plusieurs Mal-contens de son party, qui le rappelloient en Angleterre & qui luy promettoient seruice. Il fit mine de luy auoir obligation de ses bons auis, & il se contraignit assez pour paroistre aussi gay qu'il eut iamais esté; mais nous verrons incontinent que ce n'estoit qu'vne ruse Angloise pour mieux cacher les desseins d'vne horrible vengeance.

CHAPITRE DIXIESME.

I. Les Cardinaux de Thurey & de Saluces Deputez du College d'Auignon contre Benoist,
II. Et pour la conseruation de leurs interests.
III. Réponse du Chancelier de France à leurs propositions.
IV. Le peuple leur fait insulte. Le Roy leur donne pension.
V. Et fait conuertir en blocus le Siege du Palais d'Auignon.
VI. Le Cardinal de Pampelune pris & mis à rançon, mort du Cardinal Boniface.

SVr la fin du mois de Ianuier, arriuerent de la part du College d'Auignon les Seigneurs Cardinaux *de Thurey* & de *Saluces*, & les Oncles du Roy, les autres Princes & principaux Seigneurs du Royaume, leur furent au deuant pour les amener à Paris auec plus d'honneur. Ils se reposerent iusques au commencement de Fevrier, que le Roy reuint en santé, & apres qu'il en eut esté rendre graces à Dieu en l'Eglise de Nostre-Dame & à celle de S. Denys, il receut leurs premiers complimens, leur fit vn grand festin, & leur accorda Audience pour le lendemain, sur tous les poincts de leur instruction. Les principaux estoient, que reputans Benoist fauteur d'heresie, inique, pariure, & de mauuaises mœurs, pour le scandale qu'il causoit dans l'Eglise, & dont il des-honoroit la dignité Papale, ils desiroient sçauoir de sa Majesté, si elle trouueroit bon qu'on le déposast & qu'il fût mis en prison. Qu'il pleût au Roy d'induire les Princes de l'autre obedience de s'en soustraire, & de faire en sorte qu'il se tint vn Concile general pour moyenner l'vnion; auquel cas, ils voudroient sçauoir de luy, s'il seroit à propos de deputer de la part de leur Corps vers lesdits Princes, & mesmes vers les Cardinaux, afin de les persuader de se porter de leur part à la deposition de l'Intrus. Et enfin, qu'ils supplioient le Roy de remontrer charitablement au Roy *d'Arragon*, qu'il n'eût plus à fauoriser Benoist, de ne le point soûtenir dans son opiniastreté, & de luy refuser toute sorte de retraite en son Royaume.

Ils ioignirent à leurs demandes, pour leur interest particulier, qu'il ne fût rien

resolu au sujet de l'vnion, auant la celebration du Concile general, sans leur participation, & qu'ils n'y fussent presens, & que pendant la soustraction, ils pûssent ioüir des franchises, droicts & prerogatiues de leurs Dignitez. Que leurs pensions, & autres deuoirs, dont ils estoient auparauant en possession, leur fussent confirmez & continuez, qu'ils y pûssent contraindre les Receueurs par leurs Iuges particuliers, ou par les Officiers Royaux, & que pour plus grande seureté, il leur en fût expedié des Lettres au nom du Roy. Qu'eux & leurs domestiques fussent maintenus dans le droit de la ioüissance future des graces expectatiues à eux accordées auant la soustraction, & que les Prelatures Episcopales ou Abbatiales, les Prieurez Conuentuels, les Dignitez Capitulaires & autres, que les Souuerains Pontifes auoient accoustumé de reseruer à leur disposition, demeurassent au mesme estat, sans qu'il y fût pourueu, iusques à ce qu'on eût donné vn Pasteur vnique à l'Eglise : & cependant qu'on y commît des personnes fidelles pour leur administration, qui auroient soin d'acquitter les charges, & qui rendroient compte des reuenus, pour estre employez aux dépenses necessaires à la poursuite de l'vnion. Comme aussi, que le Roy ny les Cardinaux, ne pûssent imposer sur les personnes Ecclesiastiques plus de charges qu'ils n'en portoient alors. Année 1398.

Le Cardinal de Thurey qui portoit la parole, comprit tout cela bien au long dans vne belle & docte Harangue, il remercia le Roy de la part de tous ses Confreres, de ce qu'il leur auoit tousiours esté fauorable, & pour conclurre à leurs fins, & à celle de l'Ambassade, il supplia tres-humblement sa Majesté, de ne point souffrir qu'ils pâtissent en aucune sorte de la soustraction, & d'escrire en leur faueur aux Roys *d'Espagne* & *d'Arragon*, tant pour les faire paisiblement ioüir de ce qu'ils auoient de Benefices dans leurs Estats, que pour accorder leur protection à ceux d'Auignon, par tout où ils en auroient besoin, comme à ceux qui s'estoient soustraits de l'obedience de Benoist pour sa seule consideration. Tout cela déduit en bel ordre, & auec beaucoup d'art, le Chancelier par la bouche duquel le Roy auoit à s'expliquer de toutes ses intentions, répondit en peu de mots, que quant à l'emprisonnement du Pape, puis que c'estoit pour cause d'heresie, c'estoit vn fait qui n'estoit point de la connoissance du Roy, que pour le reste il en seroit plus amplement deliberé auec eux, & auec les Prelats de France ; ausquels pour ce sujet il assigna iour au vingtiesme de Fevrier prochain.

Ainsi se termina l'Audience, qui pour en dire la verité ne plût gueres à toute l'Assemblée, & qui fit dire tout publiquement, que cette Ambassade estoit plus pernicieuse que fauorable au dessein de l'vnion : & comme cela se répandit aussi-tost parmy le peuple, il s'y trouua des gens assez hardis pour leur chanter iniures, & pour troubler la pompe de leurs fastueuses caualcates, quand ils alloient à la Cour. Cependant les Prelats de France s'assemblerent au iour nommé, & pour terminer en peu de mots le recit de leurs deliberations, elles n'eurent autre succez à l'égard du College, que de le faire blasmer de ses vaines propositions ; mais pour leur particulier, les deux Cardinaux profiterent de chacun deux mille escus d'or de pension, que le Roy leur assigna sur ses coffres, sous pretexte de se seruir de leur conseil dans la conduite de ses affaires. Le Roy ayant esté en mesme temps prié par quelques-vns des Grands, de ne point pousser Benoist auec tant de violence, il manda au Mareschal *Boucicaut* de ne le pas presser dauantage, à quoy il obeït. Il leua le siege, & se contenta de laisser vne legere garde autour du Palais, pour empescher seulement qu'il ne transportast ailleurs les Thresors de l'Eglise, mais il ordõna qu'on laissast passer toutes les prouisiõs qui luy seroiẽt necessaires.

Ceux qui patirent principalement de ce siege, furent *le Cardinal* Martin *de Pampelune*, & vn autre nommé Boniface, les deux plus affidées Creatures de Benoist, lesquels s'estans trauestis pour sortir du Palais Pontifical, furent reconnus par Boucicaut, qui les ietta dans vne sale prison ; où le dernier mourut, & dont l'autre se racheta d'vne somme de cinquante mille escus d'or, qui seruit aux frais du siege, & au payement de l'Armée.

Fin du dix-huitiéme Liure.

ANNEES

De Nostre Seigneur — 1399.

Du Schisme. — 21.

Des pretendus Papes. — Boniface IX. à *Rome*. 10. — Benoist XIII. en *Auignon*. 6.

De la vacance de l'Empire d'Occident en *Allemagne*. 21.

Wenceslas de Luxembourg Roy de Bohéme, fils de l'Empereur Charles IV. mort 1378. cieu Roy des Romains, & non reconnu pour Empereur.

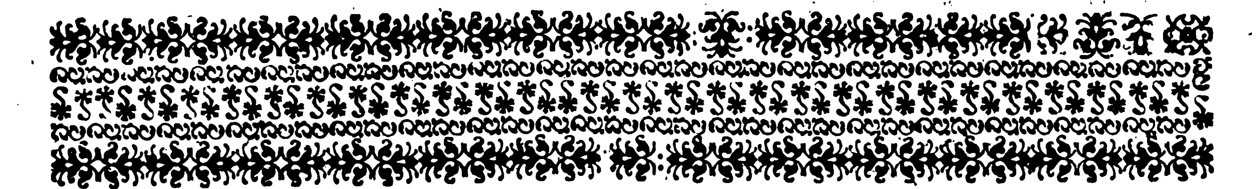
Du Regne des Rois Chrestiens de l'Europe.

Charles VI. en *France*. 19.
Richard II. en *Angleterre*. 23. & dernier par sa mort arriuée le 11. de Ianuier, & de Henry de Lanclastre vsurpateur le 1.
Henry en *Espagne*, autrement *Castille & Leon*, 9.
Martin *en Arragon*. 5.
Iean *en Portugal*. 14.
Charles III. en *Nauarre*. 14.
Sigismond de Luxembourg dit de Bohême *en Hongrie*. 15.
Iagellon *en Pologne*. 14.
Louïs Duc d'Anjou en *Sicile*. 13.
Ladislas d'Anjou dit *de Duras* vsurpateur du Royaume. 15.
Marguerite Regnante en Dannemarck & *Suede* auec Eric son neueu. 13.
Robert Stuart III. du nom en *Escosse*. 11.

Principaux Princes du Sang, Grands Officiers, Ministres d'Estat, & Fauoris de la Cour de France.

Louis de France Duc d'Orleans, Frere du Roy, l'vn des Gouuerneurs du Royaume.
Louis II. Duc *d'Aniou*, Roy de Sicile.
Iean de France, Duc de *Berry*, & — Philippe le Hardy Duc de *Bourgogne*. — Oncles du Roy, gouuernans le Royaume à cause de sa demēce.
Pierre Comte *d'Alençon*. Charles *d'Evreux Roy de Nauarre 3. du nom*.
— *Princes du Sang.*
LoüisDuc de *Bourbon*, Oncle maternel du Roy, *& grand Chambrier* de France
Loüis de *Bourbon*, Comte de Vendosme, *Ancestre de nos Roys*.
Iean VI. Duc de *Bretagne*, apres son pere, mort le 1. de Nouembre.
Loüis de Sancerre, Sieur de Charenton, *Connestable* de France.
Arnaud de Corbie, *Chancelier* de France.
Iean le Maingre dit Boucicaut. — Iean sire de Rieux & de Rochefort. — *Mareschaux* de France.
Renaut de Trie, *Admiral*.
Waleran de Luxembourg Comte de S. Pol, Capitaine General en Picardie & au pays de Vvest-Flandres, institué le 22. de Nouembre.
Pierre dit Hutin d'Aumont, *Porte-Oriflamme*.
Guichard Dauphin, *grand Maistre des Arbalestriers*.
Arnaut Amenion, Sire d'Albret, *grand Chambellan*.
Iacques de Bourbon S. de Preaux, *grand Bouteiller* de France.
Loüis de Giac Grand *Eschançon*.
Raoul Sire de Raineual, *grand Panetier*.
Charles d'Yury, *Cheualier trenchant*.
Charles Sire de Sauoisy, *Grand Maistre d'Hostel de la Reyne*.

HISTOIRE



HISTOIRE DV REGNE DE CHARLES VI. ROY DE FRANCE.

LIVRE DIX-NEVFIESME.

CHAPITRE PREMIER.

I. Le Roy reçoit le Sacrement de Confirmation, & retombe en demence.

II. Le Conneſtable de Sancerre luy enuoye de Bourgogne, vn pretendu Suaire de Noſtre Seigneur, pour ſa gueriſon.

III. Le Roy reuenu en ſanté, promet ſecours aux Venitiens contre le Turc.

IV. Decime impoſée pour les affaires de l'Egliſe, & mal employée, dont on accuſe le Patriarche d'Alexandrie.

V. Ambaſſade enuoyée au païs de Liege, pour receuoir la ſouſtraction qui fut approuuée.



LE Roy paſſa la Feſte de Paſques en bonne ſanté en l'Hoſtel Royal de S. Pol, & dans l'Octaue il receut des mains de l'Eueſque *de Paris* le Sacrement de Confirmation, comme firent à ſon exemple pluſieurs Seigneurs de ſa Cour; qui en furent d'autant plus edifiez, qu'il ſouhaita de luy-meſme ce ſecond Sceau du Chriſtianiſme, & qu'il s'y porta auec beaucoup de deuotion. On eſtoit alors fort ioyeux de ſa conualeſcence, mais la réjoüiſſance dura peu, il retomba ſept fois dans ſa maladie durant cette année, & il ne ſeruit de rien d'obſeruer les temps pour iuger ſi la cauſe du mal eſtoit interne ou exterieure; car ce fut tantoſt dans la nouuelle, tantoſt dans la pleine Lune, & cela renuerſa toutes les coniectures des plus ſça- Année 1399.



Année 1399.

uans, qui n'en sçeurent que deuiner. Tout le monde estant en peine de chercher des remedes contre vne maladie si inconnuë, l'on eut souuent recours aux choses diuines ; c'est pourquoy Messire *Louys de Sancerre*, Connestable de France, luy enuoya des parties de Bourgogne par quelques Religieux de l'Ordre de Cisteaux, vn pretendu Suaire de nostre Seigneur ; qu'ils publioient si plein de vertu, que plusieurs personnes alienées de leur bon sens auoient esté parfaitement gueries par son attouchement. Le Roy y fit vne neuvaine enuiron la my-Aoust, & tous les iours il assista à la Messe & fit ses prieres deuant la Relique : Mais comme il n'eut qu'vn seul interualle de trois iours, les Religieux la reprirent & la porterent en l'Eglise des Bernardins, où elle demeura vn mois exposée à la deuotion & à la liberalité des fidelles Pelerins, qui y accoururent de toutes parts, & qui les enrichirent de leurs offrandes. Assez de personnes ont publié qu'il s'y estoit fait plusieurs miracles ; mais ie n'ay point veu de gens qui en témoignassent par la foy de leurs yeux, ny par aucune experience qu'ils en eussent faite en leurs personnes.

Pendant ces diuers interualles de santé, le Roy tint plusieurs conseils, & donna particulierement Audience en pleine Assemblée de sa Cour, & en presence des deux Cardinaux *de Thurey* & *de Saluces*, qui estoient encore à Paris, aux Ambassadeurs de Venise, qu'il auoit receus auec beaucoup d'accueil & de bonne chere. Ils luy remontrerent que les Turcs s'estoient emparez de quelques Isles cy-deuant par eux conquises & iointes à leur Seigneurie ; d'où ils ne les pouuoient chasser sans vn secours estranger, & pour d'autant plus obliger sa Majesté d'y contribuer, ils adjoûterent que ces Isles abondoient en toutes sortes d'espiceries & d'aromates fort necessaires à la Chrestienté, qu'ils en auoient tousiours fournie. La réponse du Roy fut, qu'il leur enuoyeroit du secours le plûtost qu'il pourroit, & il les renuoya sur cette esperance auec des marques de sa liberalité.

Sur la fin de l'année precedente il s'estoit fait vne Assemblée des Grands de France auec les Archeuesques, les Euesques & les Procureurs des Eglises Collegiales du Royaume, où le Chancelier de France se contenta de faire valoir les dépenses que le Roy auoit faites pour l'vnion ; pour laquelle il seroit encore à propos de faire de nouuelles Ambassades : & c'estoit semer pour recueillir en la seconde conuocation du Clergé, qui se fit en ce temps icy. Le mesme Chancelier remontra par vn beau & long discours, que le Roy ayant épuisé toutes ses finances pour les affaires de l'Eglise, & comme il seroit superflu de dire que les Ecclesiastiques y auoient par consequent le principal interest, qu'il estoit raisonnable qu'ils l'assistassent d'vne partie de leurs reuenus. La plus grande partie s'éleua contre cette proposition, ils alleguerent leur pauureté & leur impuissance, & il y en eut mesme qui de dépit quitterent l'Assemblée, & se retirerent de Paris ; mais cela ne seruit qu'à ruiner les interests du Clergé : parce que la deliberation fut continuée auec des gens plus commodes, & qui accorderent volontiers qu'il fût mis sus vne Decime, qui se leueroit au nom du Roy, pour acquitter les emprunts qu'on auoit iustifiez auoir esté faits de diuers particuliers Bourgeois des Villes du Royaume.

Si bien que le premier fruict de la soustraction fut, que l'Eglise n'ayant plus de Chef, demeura exposée à la vexation du bras seculier, & l'on imputa ce mauuais traitement au conseil interessé de Messire *Simon Cramaut* Patriarche d'Alexandrie, & de ceux de sa faction, qui faisoient des affaires à l'Eglise pour faire celles de leurs Maisons, & pour s'enrichir par des employs & des Ambassades, que ie dirois volontiers vaines & inutiles. Cela éleua contre eux plusieurs Euesques & autres Personnes doctes, qui leur en firent reproche, & qui soûtinrent publiquement, qu'il n'estoit point au pouuoir du Roy, ny du Patriarche, de decimer l'Eglise Gallicane. Mais les citations de Droict ne profiterent de rien contre la force, il fallut payer la taxe, & ce qui fut encore plus sensible, il fallut assaisonner le regret qu'on auoit à son argent, du dépit de le voir employer à d'autres vsages que ceux qu'on auoit pretextez. La meilleure partie deuint la proye d'vn certain nombre de Courtisans affamez, qui abandonnoient le Roy

dans le fort de son mal, & qui l'étouffoient quand il estoit en santé, pour extorquer de sa facilité dequoy satisfaire au luxe & à la dépense de leurs Escuries, qu'à bon droit pourroit-on nommer Royales, pour la quantité de cheuaux qu'on y nourrissoit aux dépens du Royaume. Année 1399.

Encore falloit-il employer quelque petite somme aux interests de l'vnion, pour en quelque façon s'acquitter de la Preface de ce nouuel Edict, il falloit repaistre les sens exterieurs des simples de quelque Ambassade : aussi en choisit-on vne des plus aisées. On enuoya au païs de Liege Messire *Pierre Plaon*, fameux Docteur de Theologie, originaire de ce Diocese, qui rapporta que la soustraction y auoit esté bien receuë, & amena auec luy quelques-vns des Principaux du païs qui le confirmerent; lesquels furent fort bien receus du Roy, & renuoyez auec de beaux presents.

CHAPITRE SECOND.

I. Le Mareschal Boucicaut enuoyé au secours de l'Empereur de Constantinople, conserue sa Ville & son Estat.

II. Reflexion sur la decadence de cét Empire, où Boucicaut laisse le Sire de Chasteaumorant pour sa deffense.

III. Grands débordemens des eauës.

IV. Furieuse mortalité en France.

V. Les Conuois deffendus aux Enterremens.

VI. Le Roy quitte Paris, & se retire en Normandie.

LE Roy voulant accomplir la promesse qu'il auoit faite à l'Empereur d'Orient, il luy enuoya vn secours de douze cens hommes sous la conduite du Mareschal Boucicaut, qui partit au mois de May, & qui arriua si à propos au Port de Pera, qui appartenoit aux Genois, qu'on peut dire que par le seul exploict de la conseruation de cette Place importante, il conserua les restes de l'Empire & la Ville mesme de Constantinople, laquelle ne subsistoit que des viures qu'elle en receuoit. Le besoin qu'on auoit de son assistance pour la deffense de cette Ville maritime, l'y fit receuoir comme vn Ange tutelaire, & en effet il répondit si bien à l'esperance qu'on eut de sa valeur, qu'encore qu'il ne fût point en estat de soûtenir en campagne contre l'Armée innombrable de Bajazet qui la tenoit fort serrée, il ne laissa pas de faire teste contre toutes ses attaques, & de trouuer moyen de rafraischir Constantinople de toutes les munitions de guerre & de bouche, & de la deliurer de la famine.

En verité, c'est vne reuolution tout à fait surprenante, qu'vne si grande Ville, la mere & le siege fameux de tant d'Empereurs, depuis si long-temps honorée du titre Imperial, iadis si formidable aux Nations estrangeres, qu'elle comptoit au nombre de ses Prouinces, soit décheuë iusques à ce poinct de foiblesse & de pusillanimité dans nostre temps, que d'auoir eu necessairement besoin d'vn si petit secours pour sa deliurance. Mais ie m'étonne encore plus, d'auoir appris de personnes dignes de foy, que ce Mareschal estant sur le poinct de reuenir, tant d'Habitans épouuantez eussent esté reduits au desespoir de tout abandonner, si à leur instante priere il ne leur eut laissé le Sire *de Chasteaumorant* auec cent hommes d'armes pour les garder. Peut-estre que Dieu le permit ainsi, pour faire voir qu'il tient en sa main le courage des hommes, & qu'il peut mettre en fuite & donner de la frayeur aux plus grandes Armées auec vn petit nombre de troupes. Aussi estoit-ce vn Prouerbe parmy les Turcs, que le temps estoit passé qu'vn Grec donnoit la fuite à trois Mahometans, & que maintenant tout au contraire,

Année 1399. c'estoit trop d'vn Turc contre trois Grecs. Cela ne parut encore que trop veritable à l'égard de cette petite poignée de nos François, elle se presenta vaillamment à toutes les attaques des Barbares, & non seulement elle soûtint tous leurs efforts, mais elle les repoussa, elle les mena tousiours battant, & elle empescha que la faim & la misere n'acheuassent la destruction de cette Ville Imperiale.

La Riuiere de Seine fit en cette année icy plus de dommages qu'elle n'en auoit iamais causé, elle sortit de son lict pour noyer les campagnes voisines de ses bords, & le débordement ayant duré depuis la fin de Mars iusques à la my-Avril, elle pourrit toutes les semences. Quoy que ce desordre vint de la continuation des pluyes, il ne laissa pas de sembler merueilleux, sur le témoignage des plus anciens, qui n'auoient iamais rien veu d'approchant; Mais on fut encore plus estonné de la funeste suitte d'vn si estrange déreglement, qui dura le reste de cette année & les deux suiuantes. Il se forma vne certaine peste ou maladie epidemique, accompagnée de puantes aposteumes, qui courut la Bourgogne, la Champagne, la Brie, & tout le territoire de Meaux & de Paris, & qui regna particulierement depuis la fin de May iusques à la fin du mois de Nouembre, & la plus grande mortalité tomba sur les femmes nouuellement accouchées. La quantité de funerailles causant par tout vne épouuante mortelle, on fut obligé de faire deffense aux Crieurs d'annoncer publiquement le nom des morts, & de faire aucuns Conuoys de ceremonie.

Tous les remedes humains estans inutiles, on eut recours aux prieres publiques, on en ordonna de particulieres à cette fin, tant pour les Litanies que pour les Messes votiues, & les Predicateurs tonnans dans les Chaires que les pechez des peuples auoient allumé la colere de Dieu, chacun s'épuisa de vœux & de belles resolutions de mieux viure, & de s'abstenir de tous les excez que le luxe auoit introduits, pour fléchir celuy qui afflige les hommes auec plus de charité que de haine, & qui souhaitte plûtost leur conuersion que leur mort. L'Euesque de Paris & son Clergé marchans processionnellement auec les enseignes de nostre salut, & auec les armes spirituelles, estoient suiuis d'vne longue foule de gens la pluspart nuds pieds, & qui suplioient humblement, tous en larmes & en pleurs, qu'il pleût à la clemence Diuine de regarder en pitié vn peuple tout contrit, & qui n'auoit plus d'esperance qu'en la misericorde, pour estre deliuré d'vn danger qui se rendoit ineuitable. Toutes les Eglises en firent autant, & nostre Conuẽt de S. Denis porta vne fois entr'autres le Corps de S. Hypolite Martyr en Procession à S. Denis de l'Estrée, comme on a de coustume en pareilles occasions, où la Messe fut chantée en presence d'vne grande multitude de personnes de l'vn & de l'autre sexe. C'estoit pour nous vn deuoir de compassion seulement; car ie dois adjoûter icy pour la gloire de Dieu, que si nous n'eussions agy que pour nos interests, nous luy deuions plûtost rendre graces de nous auoir conseruez d'vne pestilence qui auoit enleué des trouppes toutes entieres de Moines dans les autres Abbayes qu'elle deserta, & de ce que de tout le troupeau de S. Denis, il ne perit qu'vn seul Religieux; que nous eûmes d'autant moins de sujet de regretter que nous ne croyons pas qu'il eût iamais perdu l'innocence de son Baptesme.

Le mal croissant toûjours plûtost que de diminuer, le Roy ne craignit pas sans raison qu'il ne fût encore plus dangereux dans les chaleurs du mois d'Aoust, que l'air seroit plus infecté. C'est pourquoy il se retira auec les Princes & les Grands de sa Cour, en la Prouince de Normandie, où cette contagion n'auoit point encore entré, mais elle y fit le mesme rauage aussi bien que par tout le Royaume, les deux années suiuantes, & durant l'espace de trois ans, elle courut si bien par tout le Royaume, qu'elle ne finissoit en vn lieu que pour commencer en vn autre. A la fin neantmoins, Dieu exauça les prieres de toute l'Eglise, il receut fauorablement les vœux de tant de Chrestiens affligez, il fit cesser la mortalité, & rendit la santé aux malades.

CHAPITRE TROISIESME.

I. *Comete suiuie de grands malheurs.*
II. *Continuation du siege du Palais d'Auignon.*
III. *Boniface Competiteur de Benoist chassé par les Romains.*
IV. *Manuël Empereur de Grece pressé par les Turcs.*
V. *Vvenceslas Roy des Romains deposé par les Electeurs.*
VI. *Loüis Roy de Sicile dépoüillé de son Estat par ses Sujets.*
VII. *Le Roy d'Espagne opprimé par celuy de Portugal.*
VIII. *Le Roy d'Escosse contraint d'implorer le secours de France contre l'Angleterre.*
IX. *Alliance contractée entre le Duc d'Orleans & le Duc de Lanclastre.*
X. *Qui épie l'occasion de passer en Angleterre, & de se vanger du Roy Richard.*

PEndant huit nuits entieres & consecutiues du mois de Nouébre, l'on vid vne Comete d'vne lueur extraordinaire qui auoit sa queuë tournée vers les parties d'Occident,& suiuant la coûtume de mal augurer de la naissance de tels faux astres, les Astrologues ne manquerent pas de dire, que celuy-cy signifioit asseurément, ou la mort de quelques Roys, ou quelque prochaine reuolution d'Estats. Mais les Sages qui iugent mieux des maux par leurs causes que par les signes, n'auoient que faire de celuy-cy pour attendre bien-tost la cheute d'vn tonnerre, qui grondoit depuis long-temps sur toutes les autres Monarchies, lesquelles estoient si émeuës en toutes leurs parties pendant que la nostre patissoit en son chef par la maladie du Roy; qu'on n'entendoit parler que de guerres, de reuoltes, & de trahisons par tous les endroits de la Chrestienté, & qu'on pouuoit appeller cette année-cy l'année des prodiges, pour en parler humainement; ou bien mesme l'année des merueilles, par le respect & par la soûmission que nous deuons à la Prouidence & à la Iustice de Dieu. Année 1399.

Ceux qui detestoient dauantage le Schisme qui troubloit l'Eglise, n'auoient pas seulement de la confusion, mais de l'horreur, de voir que les Cardinaux du Siege d'Auignon s'opiniastrassent auec tant d'acharnement au siege du Palais Pontifical, & que les membres voulussent donner la loy à leur Chef. Et d'autre part on voyoit encore les Romains dans la mesme fureur contre *Boniface*, qu'ils auoient proscrit comme leur ennemy capital, & contre lequel ils vouloient vanger les outrages qu'il auoit faits à plusieurs de leurs Concitoyens. Cependant que ces deux ambitieux Riuaux, plus brûlez de concupiscence que d'amour pour l'Epouse de de IESVS-CHRIST, estoient ainsi traittez, tous les autres Estats; où il est moins extraordinaire de voir du desordre, n'estoient pas mieux traittez, Manuël Empereur de Grece remontroit à toute la Chrestienté qu'il ne pouuoit plus resister à toutes les inuasions des Turcs, & que le destin de l'Empire d'Orient estoit reduit à celuy d'vne seule Ville; c'est Constantinople; qu'il ne pouuoit conseruer sans vn prompt & puissant secours, & qui estoit menacée d'vne derniere ruïne. Les Electeurs de l'Empire d'Occident méprisans *Vvenceslas Roy de Bohéme* Cousin de nostre Roy & fils du dernier Empereur (*Charles de Luxembourg*) lequel plus de vingt ans auparauant ils auoient designé pour son Successeur, & reconnu pour Roy des Romains, luy osterent encore ce titre, donnerent l'Empire au *Duc de Bauieres*, & prierent le Roy de France de fauoriser son Election.

(Ils eleurent premierement Frideric Duc de Brunswick assassiné peu apres & en suitte Robert Duc en Bauieres Comte Palatin : mais cela n'arriua qu'en l'annee 1400.)

Année 1399.

Les Siciliens ne manquerent pas aussi de signaler leur inconstance dans vn temps si plein de troubles, ils creérent pour Roy vn certain *Ladislas* ou Lancelot (c'estoit vn Prince du Sang de France & de Sicile issu de la premiere Maison d'Anjou) & chasserent du thrône Loüis *Duc d'Anjou* & Comte de Prouence, qui fut contraint de reuenir en cette Cour pour faire ses plaintes de leur infidelité, & pour demander le secours qui luy seroit necessaire. Il se donna vne sanglante Bataille entre les Espagnols & les Portugais, & le Roy *d'Espagne* fut contraint d'enuoyer prier nostre Prince d'auoir pitié de son Estat, reduit à la necessité d'auoüer qu'il ne pouuoit resister sans nostre secours contre la puissance du *Portugais*; auec lequel il le suplioit de n'entrer en aucun Traitté d'alliance. Enfin *l'Escosse* trembloit des menaces du Roy d'Angletetre, qui obligerent son Roy de conjurer les Ambassadeurs qu'on y enuoya, & qu'il receut auec d'autant plus d'honneurs qu'il estoit fort épouuanté, de moyenner le renouuellement d'alliance & de ligue offensiue & deffensiue, iusques-là toûjours gardé entre les deux Couronnes. Le Roy *Richard d'Angleterre* qui paroissoit le plus affermy pendant toutes les secousses des autres Estats, auoit bien iuré qu'au retour de son voyage en la partie d'Irlande qui luy estoit soûmise, & où il y auoit quelques desordres à appaiser, il ne dormiroit point en repos qu'il n'eût renuersé le Thrône de l'Escosse; mais le pauure aueuglé qu'il estoit, il ne voyoit pas que c'estoit d'vn thrône chancelant qu'il proferoit cette menace, qu'il deuoit estre la victime de ses propres desseins, qu'il auoit armé ses Sujets contre luy mesme, & que dans peu de iours ils luy osteroient la Couronne & la vie.

Il fit part de cette entreprise à nostre Roy son Beau-pere, tant par Lettres que par Ambassadeurs, & la nouuelle fut fort agreable au Duc *Henry*, qu'il auoit exilé, & qui n'attendoit en la Cour de France que de le voir attaché à quelque expedition éloignée qui luy donnât entrée dans l'Angleterre. Pour mieux venir à bout de ses desseins, il chercha à faire des amis, & comme il auoit eu tout loisir de pratiquer le Duc *d'Orleans* Frere du Roy, il ne luy fut pas mal-aisé de contracter vne secrette alliance auec luy; qui contenoit en effect qu'ils seroient amis des amis, & ennemis des ennemis l'vn de l'autre, & que chacun d'eux en toutes sortes de rencontres & d'affaires procureroit & garderoit, & deffendroit de paroles & de fait selon tout son pouuoir, la vie, l'honneur, & l'interest de son frere d'armes & d'alliance. Que tant que dureroient les tréues entre les deux Couronnes, ils s'entre-secourroient contre toutes personnes particulieres, & contre qui que ce fût, Princes ou autres, de quelque estat preéminence ou qualité qu'ils pussent estre; excepté toutefois les Seigneurs alliez du Duc d'Orleans qui s'ensuiuent, & qu'il luy auoit pleu d'excepter de cette confederation. C'est à sçauoir le Roy de France, la Reyne & leurs Enfans, les Ducs de *Berry*, de *Bourgogne*, & de *Bourbon*, les Roys de *Bohéme* & de *Hongrie* auec les Marquis de *Morauie*, (*qui estoient de la Maison Imperiale de Luxembourg comme ces deux Roys*,) & pareillement tous ceux qui estoient descendus, ou qui à l'aduenir descendroient du Sang Royal; parmy lesquels il comprit encore, les Ducs *de Milan* & de *Lorraine*, le Comte *de Cleues*, & generalement tous ses vassaux qui luy auroient fait serment de fidelité. Ce Traitté ainsi fait & iuré entr'eux, le dix-septiéme de Iuin, & seellé de leurs Seaux, Henry attendit à Paris les nouuelles du départ du Roy d'Angleterre, & le Duc d'Orleans ne sçauoit rien de ses pratiques, quoy que depuis on luy ait fort reproché vne alliance où il y auoit plus d'inconsideration que de mauuais dessein.

CHAPITRE QVATRIESME.

I. *Aduis aux Roys d'Angleterre de profiter de l'exemple du Roy Richard.*
II. *Son départ pour l'Irlande, ordre laißé pour le Gouuernement.*
III. *La Reyne & les François mal-traittez par ses propres Ministres, en son absence.*
IV. *Henry Duc de Lanclastre se plaint du mauuais traittement du Roy, & gagne les Grands du Royaume.*
V. *Part de France, & passant à S. Denis, promet de remettre l'Abbaye en possession de ce qu'elle auoit possedé en Angleterre, & l'execute estant Roy.*
VI. *Son arriuée en Angleterre, où les peuples se soûleuent.*
VII. *Le Duc d'York Regent du Royaume, met les affaires en negotiation.*
VIII. *Le Duc de Lanclastre l'amuse, & s'établit par le suplice de quelques Ministres.*
IX. *Londres & autres Villes se declarent pour luy, & sa bonne fortune éleue ses desseins à la Royauté.*

LE parricide perpetré en la personne du Roy d'Angleterre est vne chose si horrible & si nouuelle dans vne Histoire, que ie deurois craindre d'auancer Année la mort tragique d'vn si puissant Monarque; si ie ne remarquois en mesme temps 1399. que ce qui est épouuantable à toutes les autres Nations, s'est commis plus d'vne fois dans cette Isle. Ce sujet seroit plus propre aux declamations du Theatre, qu'au recit d'vn Historien, mais comme il doit écrire pour tout le monde, il est bon de laisser aux Roys d'Angleterre vn si horrible exemple de l'emportement & de la fureur de leurs Sujets; afin qu'ils iouïssent auec precaution d'vne authorité qui n'est iamais plus en danger, que lors qu'elle paroist plus éclattante & plus établie. Ce Prince icy se vantoit d'estre le plus absolu de tous les Roys d'Occident, tout fléchissoit sous sa puissance, & il ne se plaignoit dans vn si grand repos, que de l'opiniastreté des peuples d'vne partie de l'Irlande, qui portoit auec impatience le ioug de sa domination, qu'elle auoit troublée par quelque nouuelle entreprise.

Dans le dessein de chastier ce peuple, & par mesme moyen de se rendre plus formidable à tous ses autres Sujets, il fit vne puissante armée, & leua de grandes sommes; & afin qu'il ne pût rien arriuer contre son seruice durant son absence: il laissa vn Conseil pour le Gouuernement de son Royaume, composé du Duc d'Torck son Oncle, qui en deuoit estre le Chef, de *Guillaume Scrop*, de *Thomas de Boissy*, de *Thomas le Bigot* & de *Iean Roussel*, qu'il choisit comme les plus fidelles & affectionnez entre tous les Cheualiers de sa Cour. Il leur recommanda fort d'auoir soin de la ieune Reyne son Epouse, & c'est dequoy ils s'acquitterent, non seulement tres-mal, mais tres indignement, plûtost par auersion naturelle contre nostre Nation, que par aucun sujet qu'elle leur en put donner. Ils chasserent d'Angleterre tous les François & les Françoises de sa maison, parmy lesquels elle se consoloit de son éloignement & de l'absence de ses proches, ils ne luy laisse-

Année 1399.

rent qu'vne Demoiselle & son Confesseur, ils luy retrancherent son estat accoûtumé, & non contens d'auoir restraint son domestique à vn petit nombre d'Anglois assez capables de l'obseruer, ils la releguerent dans la solitude de la Maison de Wanchinforde, auec ordre exprés d'en defendre l'entrée, & de ne point permettre qu'elle eût aucun entretien ny secret ny publique auec aucuns François. Ce fut vn exemple pour nos Dames, qui leur fit connoistre combien il est à craindre de se marier dans vn pays, qui non seulement n'est pas capable de nos coûtumes, mais qui en est ennemy, par vne defiance naturelle qu'on n'entreprenne sur l'Estat. Le Roy & la Reyne en furent fort indignez, & la suitte fit voir que l'Angleterre n'auoit à se deffier que de soy-mesme, & que ce danger dont elle auoit vn secret presentiment, & qui estoit prest à l'accabler, deuoit estre l'effect de l'humeur inconstante & farouche de ses Compatriotes.

Le Roy d'Angleterre ne fut pas si-tost attaché à son entreprise, que le Duc de Lanclastre qui attendoit cette occasion auec impatience, commença d'écrire dans le Royaume & de se plaindre du mauuais traittement du Roy, iusques à le traitter d'infidelle & de parjure, à cause de ses biens qu'il retenoit contre sa parole. Il prioit par ses Lettres les peuples & les Grands de le vouloir assister pour en tirer raison, ce qui fut secondé d'vn si prompt effect, que cela luy fit tout à coup vne puissante Armée de mer, qui le vint attendre l'espace de trois semaines entre Calais & Boulogne. Le *Duc de Bourgogne* qui en eut auis, & qui se douta de tout autre dessein, ne manqua pas aussi-tost de mander à ceux de Boulogne qu'ils prissent garde à eux, & cependant Henry de Lanclastre, qui sçauoit le secret, ne manqua pas de prendre congé separément du Roy & des Princes, auec mille remercimens de leurs ciuilitez & de leur bon traittement; supposant par vne ruse Angloise, qu'il ne quittoit la Cour que pour faire le voyage d'Espagne, & pour satisfaire la curiosité qu'il auoit de voir ce Royaume.

Au partir de Paris, il passa par S. Denis, suiuant le conseil du Duc de Berry, l'Abbé l'y receut en grand honneur, & il arriua heureusement qu'ils tomberent sur le discours du Prioré de Durhust en Angleterre appartenant à l'Abbaye; qu'on luy dit estre lors detenu par des personnes laïques. On luy demanda sa protection quand il seroit en estat d'en entreprendre la restitution, il la promit volontiers, & en effect il nous tint parole quand il fut Roy. Delà il prit le chemin de Boulogne, & se iettant dans vn des vaisseaux de la flotte qui luy estoit preparée, il singla d'vn vent fauorable vers le Duché de Lanclastre, où ses Sujets le receurent auec des témoignages d'allegresse & de ioye qui ne se peuuent exprimer. Le Duc *d'Yorck* son Oncle lors Regent en Angleterre n'en sçauoit rien, & il n'apprit cette nouuelle que par le retour precipité de Douure à Londres, de *Guillaume Scrop*, qui croyoit trouuer des Vaisseaux pour passer en France, & pour venir asseurer nostre Roy, que les Anglois des Garnisons de Guyenne, qui iusques alors auoient voulu continuer leurs contributions sur ses Sujets, auoient enfin iuré l'obseruation du Traitté de paix. Il luy fut dit que tout estoit passé au seruice du Duc de Lanclastre, & cependant qu'il enporta les auis au Duc d'Yorck, & qu'ils consultoient ensemble de ce qui estoit affaire contre cette nouueauté, le Duc de Lanclastre qui s'estoit mis en possession de son Chasteau de Poursay, y receuoit les offres de seruice ou les excuses de la pluspart des Grands du Royaume, & de l'Archeuesque de Cantorbery, qui l'asseurerent de leur affection, & de n'auoir eu aucune part ny à sa condamnation ny à ses disgraces. Il les receut auec toute sorte d'estime, & cependant, il fit courir des libelles parmy les Communautez du Royaume, pour les tenir en crainte des mauuais desseins du Roy; qu'il dit n'auoir eu d'autre motif dans le Traitté de paix & d'alliance auec la France, que de s'aider de ses forces afin de regner à l'aduenir plus absolument que iamais, & de détruire tout ce qui s'opposeroit à sa tyrannie. Il adjoûta à cela, que l'intention de sa Majesté estoit de mander à certaine feste tous les Deputez des Villes, & que la resolution estoit prise de s'asseurer de leurs personnes, & de les faire mourir, s'ils ne consentoient entierement à tout ce qu'il desireroit

desireroit de leur soûmission, contre les interests, & contre les priuileges & les loix du pays. Enfin pour conclusion, & pour leur faire connoistre qu'ils trouueroient en sa personne le Chef affectionné qui leur estoit necessaire pour remuer, il leur protestoit qu'il n'auoit rien de plus cher que leur soulagement & leur amour: & cela fit vne reuolution si generale dans tous les esprits, que deslors toute la populace conspirant la mort des Ministres du Roy, s'écria par tout d'vn consentement vnanime, *Regne le bon Duc Henry*.

Année 1399.

Comme il importoit à ce Prince de ioindre à cette faction, le seruice & le suffrage des Nobles, il ne manqua pas aussi de les interesser, & il publia à leur égard, que le Roy vouloit faire des Villes qui luy restoient en France dans la Picardie & dans la Guyenne, comme il auoit fait de Brest & de Cherbourg, qu'il auoit déja rendus: & sur cette fiction il gagna si bien leurs affections, que toute l'Angleterre ne faisoit qu'vn party contre son Roy. Le Duc d'Yorck aduerty de cette puissante menée, & que déja Thomas *d'Arondel* Archeuesque de Cantorbery, les Comtes *d'Arondel*, de *Vvascomberlant*, & de *Northumberlant* & Henry *de Persy*, s'estoient declarez pour le Duc de Lanclastre, il fut d'autant plus surpris qu'il ne sçauoit en qui ce fier. Il assembla tout ce qu'il put de forces pour marcher contre son Neueu, mais quoy que la diligence soit tres necessaire en de pareilles occasions, pour étouffer le feu de la guerre ciuile dans sa naissance, il reconnut par la perte de trois iours, qu'il falloit ménager tous les momens, qu'il n'estoit plus en estat d'affronter vn si grand nombre qui grossissoit à veuë d'œil, & il acheua de perdre les affaires par la voye de negotiation.

Il écriuit au Duc son Neueu, pour sçauoir de luy, s'il estoit venu pour faire la guerre au Roy & au Royaume, & cependant Messire *Guillaume Scrop*, Thomas *Grene*, *Iean de Beissy*, & *Guillaume Bigot*, Cheualiers, qu'il auoit enuoyé pour s'asseurer du fameux port de Bristol, n'y trouuerent les portes ouuertes que pour leur prise. Il n'y eut que Guillaume Bigot qui échappa, & les autres furent arrestez par le Capitaine dans la Maison de Ville où ils s'estoient retirez. Il les presenta au Duc de Lanclastre, à qui ce ne fut pas vn petit sujet de ioye d'auoir en sa puissance dequoy se vanger des autheurs des mauuaises impressions qu'on auoit données de luy au Roy d'Angleterre. Cette suite de bons succez le fit auancer vers le Duc d'Yorck, à la teste d'vne puissante Armée, & s'abouchant auec luy, il ne manqua pas de luy dire, qu'il auoit eu raison de douter qu'il fût venu pour faire la guerre au Roy, qui estoit son Seigneur naturel, & qu'il vouloit toute sa vie seruir fidellement. Mais pourtant, adjoûta-il en luy montrant ses prisonniers, voila ceux qui déchirans ma reputation par leurs calomnies, « m'ont mis dans la disgrace de sa Majesté, vous trouuerez bon que ie les chastie « comme traistres & perfides qu'ils sont: Et en mesme temps il ordonna qu'on les décapitât, & que leurs testes fussent presentées de sa part aux Bourgeois de Londres auec ses humbles recommandations. Messire Iean *Roussel* qui estoit l'vn de ces Malheureux, eut l'adresse de s'en sauuer par vne feinte folie, qu'il porta iusques à la fureur, & il fit si bien son personnage, en hurlant auec des crys épouuantables, en se déchirant à belles dents, & en écumant de rage, qu'il fit peur à toute l'Armée, & qu'on n'estima pas à propos de faire le procez à vn homme priué de sens & de raison.

Les Bourgeois de Londres, que le Duc de Lanclastre mit en curée par ce premier sacrifice, tous ceux des autres Villes & les habitans de la campagne, & mesme la pluspart du Clergé, flattez de l'esperance d'vn prochain changement d'Estat, qui est vn des delices de la nation Angloise, ne marchanderent point à se declarer pour Henry, dont ils publioient les loüanges. Ils s'abandonnerent à sa bonne fortune, il en conceut tant d'orgueil qu'il adjoûta à la passion de sa vengeance, celle de trahir le respect & la fidelité qu'il deuoit à son Prince pour regner en sa place, & toutes choses succedantes à ses desseins, iusques à le rendre maistre des places qu'il iugeoit auparauant imprenables, il s'en asseura par de fortes garnisons, il prit en main toute l'authorité, & par le conseil & du con-

Année 1399. sentement de quelques Euesques, il rétablit en son Siege l'Archeuesque de *Cantorbery*, qu'on auoit suspendu pour vn temps, & éloigné de la participation des affaires du Royaume.

CHAPITRE CINQVIESME.

I. Le Roy d'Angleterre pacifie l'Irlande, & reuient contre Henry de Lanclastre, auec vne Armée de trente mille hommes.

II. Qui le trahit, & l'abandonne.

III. Trahison du Comte de Rutland & d'autres Nobles.

IV. Sage conseil du Comte de Saresbury, negligé par le Roy, qui se laisse surprendre par le Duc de Lanclastre.

V. Le Roy pris en embuscade, par trahison du Comte de Northumberland.

VI. Son entreueuë auec le Duc de Lanclastre, qui l'enuoye prisonnier à Londres.

LE Roy Richard auerty des progrez & de la trahison du Duc de Lanclastre & de ses Sujets, se hasta de mettre ordre à ses affaires, & l'Irlande pacifiée, il tourna contre les Rebelles auec vne Armée de trente mille hommes d'élite; parmy laquelle ie ne compte point vne milice presque innombrable d'Archers & d'autres gens de pied. C'estoit plus de forces qu'il n'en falloit pour triompher de cette reuolte, si ce n'eussent esté des Anglois, c'est à dire, si ces gens-là eussent esté plus fidelles & plus constans, mais sur le bruit qui courut que Henry de Lanclastre, qui ne se croyoit pas moins puissant, venoit au deuant d'eux, il y en eut douze mille pour vne seule nuit, qui deserterent, & qui se vinrent rendre à luy. Cela commença à mettre l'épouuante dans le camp du Roy, ses trouppes diminuerent à veuë d'œil, & les Nobles mesmes, en grand nombre, l'abandonnerent aussi; sans qu'il luy fût possible de les rappeller ou de les retenir, ny par authorité, ny par prieres, ny par promesses. Le succez fit voir qu'il y auoit plus de temerité que de prudence, de negliger les presages qu'on deuoit tirer d'vne si fâcheuse conjoncture d'affaires; mais le Roy tout affligé qu'il fût d'vne si étrange defection, creut qu'il y alloit de son honneur & de son salut d'opposer son courage à sa mauuaise fortune. Il continua genereusement sa marche, & il ne s'apperceut de son malheur que par la perfidie du Comte *de Rutland*, son Cousin & son Connestable, qu'il croyoit s'estre acquis par toutes sortes de bienfaits, lequel n'eut point de honte de le quitter secrettement, & de preferer la prosperité de son Aduersaire, à sa reputation & à son deuoir.

Ce Prince tout consterné, & ne sçachant quel conseil prendre, fit vne seconde faute de mépriser l'aduis que le Comte de *Saresbury* luy donna, de se retirer à Bordeaux, & de là en France vers le Roy son beau-pere. Il prefera celuy du Comte de *Huntingdon* son frere vterin, il s'alla ietter dans la place imprenable de Tournay, & croyant auoir mis sa personne en seureté, il espera le rétablissement de son authorité par vne voye d'accord. Il deputa pour cela le Comte de Huntingdon à Henry, qui le receut fort bien & qui sembla vouloir mettre ses interests en negotiation, mais ce ne fut que pour l'amuser, & pour auoir raison de le retenir auprez de luy, & d'empécher qu'il ne reportât pas luy-mesme les nouuelles de ses affaires. Ou plûtost ce fut

ce fut pour executer la plus horrible trahiſon qu'on pût imaginer, & pour mettre en la place du Comte de Huntingdon le Comte *de Northumbellant*, vieil & perfide Cheualier, comme le plus capable du Royaume, de faire la plus grande laſcheté de ſon ſiecle. Celuy-cy chargé des ordres de Henry, ſe mit en campagne auec vne trouppe de gens, & approchant du camp du Roy, il en laiſſa vn bon nombre en embuſcade, & pourſuiuit ſon chemin auec le reſte de ſa ſuite iuſques au quartier de ſa Majeſté. Il l'aborda auec grand reſpect, il luy iura que le Duc ſon Couſin ne deſiroit que la paix; qu'il luy demandoit humblement auec l'honneur de ſes bonnes graces, & l'oubly de ce qu'il auoit entrepris contre ſon obeïſſance: & il le confirma par des Lettres du Comte de Huntingdon, que Henry luy auoit fait ſigner par force. Année 1399.

Le Roy bien aiſe de cette aſſeurance, en demeura perſuadé par le ſerment ſolemnel de cét infame Miniſtre, qui iura ſur le ſacré Corps de IESVS-CHRIST, qu'il luy eſtoit fidelle, & qu'il ne luy auoit rien dit que de veritable, & l'Eueſque de *Carleil* & le Comte *de Sarisbery*, aiderent encore innocemment à le tromper, par la confiance qu'ils prirent en la fauſſe ingenuité de ce Traiſtre. Richard ſe mit auſſi-toſt en chemin pour aller au deuant de Henry, & pour luy donner de ſa part toutes les marques d'vne parfaite reconciliation, mais trouuant aſſez prez de là vne montagne qu'il voulut deſcendre à pied, il reconnut trop tard qu'il auoit donné dans le filet, & découurit l'embuſcade. Il voulut reculer, & alors le Comte de Northumbellant leuant le maſque de ſa trahiſon, le fit enuelopper par ſes gens, & l'enuoya priſonnier à Flinth, ſous bonne & ſeure garde. Le lendemain vingt-deuxiéme iour d'Aouſt, le Duc Henry à la teſte de ſon Armée, & aux fanfares des Trompettes, y arriua ſur l'heure du diſner, & enuoya deuant l'Archeueſque de *Cantorbery*, qui fit ce qu'il put pour reconforter ce pauure Roy, tremblant, deſolé & denué de forces & de ſecours, & qui rapporta au Duc qu'il le conjuroit qu'ils puſſent auoir enſemble vne amiable Conference. Il l'accorda ſur le champ, & deſcendit tout armé, ſuiuy de douze perſonnes, en la baſſe-court du Chaſteau, il luy courut à la rencontre, & fit mine de luy rendre tous les honneurs deus à ſon caractere par vn traiſtre baiſer, mais ce fut le dernier deuoir qu'il rendit à la Majeſté; car mettant auſſi-toſt la main ſur l'Oinct du Seigneur: Me voila reuenu, luy dit-il, plûtoſt que vous « n'eſperiez, & c'eſt pour vous aider à gouuerner le noble Royaume d'Angle- « terre, où vous auez long-temps mal regné. Richard le regardant auec vn re- « ſte de Majeſté luy repartit doucement: Hé bien, mon cher Couſin, Dieu vous faſ- « ſe la grace que deſormais vous le gouuerniez mieux que ie n'ay fait. Et alors « le Duc appellant les Comtes *d'Arondel* & de *Glocestre*; Voicy, mes bons amis, « leur dit-il, celuy qui a fait iniuſtement mourir vos Peres, c'eſt pour cela que ie « le donne à voſtre garde. Ils s'en ſaiſirent auec ioye, ils le menerent priſonnier à Londres, & cependant le Duc Henry fléchy par les prieres de pluſieurs Seigneurs de ſon party, donna liberté à tous ceux qui auoient eſté pris auec le Roy.

CHAPITRE SIXIESME.

I. *Reflexions de l'Autheur sur l'infortune du Roy Richard.*

II. *Reproche de ce Prince à l'Angleterre qu'il menace des maux qui suiuroient son infidelité, & qui arriuerent dans l'autre siecle.*

III. *Le Roy blasmé de ne s'estre point retiré en France.*

IV. *Sentimens de ce Prince au sujet de sa disgrace.*

Année 1399.

O! detestable monstre qu'on ne sçauroit representer d'vne ancre assez bourbeuse & assez noire, prodige qu'on n'auroit iamais creu, & qu'on n'auroit iamais craint du plus barbare de tous les ennemis, exemple execrable de la fureur de la guerre, & de la cruauté de ceux qui sont eleuez dans la dureté de la profession des armes. Ceux qui applaudissoient hier à vn Prince victorieux, & qui faisoient retentir le Ciel du bruit de ses loüanges, tombent d'vne flateuse acclamation dans vne declamation pleine de rage, ils accablent d'injures & d'outrages celuy qu'ils adoroient, ils ne regardent que d'vn œil farouche, celuy qu'ils n'aprochoient auparauant qu'auec vne extréme deference. Ils luy auoient decerné les honneurs du Triomphe dans la capitale de ses Estats, & ce triomphe ne se fait que de sa personne, qu'ils y traisnent dans vne honteuse captiuité; sans considerer que leur reputation est inseparablement vnie à la destinée de cette victime, & que l'Angleterre patira eternellement du reproche d'vn si horrible sacrifice. O Isle d'Albion qui éleuois ta gloire au dessus de toutes les Couronnes de l'Vniuers, & qui disputois auec toutes les Nations pour le merite des vertus & de la veritable valeur, combien dois-tu estre affligée, d'auoir receu dans ton sein, & d'auoir eleué pour en estre à iamais deshonoré, des personnes si infidelles & si ingrates! Change les Hymnes de ta Harpe en de funestes recits de duëil, ne chante plus que des airs tristes & lugubres, & deplore ton malheur, de n'auoir pas plûtost auorté, que d'auoir enfanté des bourreaux qui ont fait de la Majesté Royale, le sujet d'vne sanglante Tragedie, qui te priuent pour iamais de l'auantage de tant de grands exploits, qui en ruinent la memoire, & qui te rendent la fable & l'entretien de tous les peuples, la matiere de leurs chansons & le sujet d'vne iuste horreur.

Quel succez, ie te prie, pretends-tu de cette action infame? Mais qu'imagines tu qui puisse arriuer de ce parricide, que le bouleuersement & la cheute du thrône que tu viens d'ébranler? Pour moy, ie crois déja voir le paysan & les Communes du Royaume deuenus furieux par l'horreur de cét attentat, cõtinuer & poursuiure leur rage sur les lieux qu'vne longue paix rendoit florissans sous l'obeïssance & sous la protection d'vn legitime Souuerain. Ie preuois que les Nobles & les plus grands de l'Estat, courans à leur perte dans vn trouble si épouuantable, se viendront faire immoler aux Manes de cette Royale victime par diuers interests: & ie croy déja entendre les crys & les clameurs lamentables des Dames de la premiere condition, à qui la perte de leurs marys & la dissolution d'vn sacré mariage, feront detester publiquement vne si execrable cruauté. Ie t'annonce hardiment, & à son de trompe, des desordres, des confusions, & des calamitez sans nombre, que la Religion mesme qui en patira, ne pourra retenir. Tu apprendras par vne funeste & honteuse experience, s'il est plus heureux de tomber d'vne authorité legitime sous celle d'vn Vsurpateur & d'vn Tyran, quand tu verras le Prince des Freslons, paré des fleurs & des titres du Roy des Abeilles, tẽdre la main pour prendre le Sceptre, & preparer sa teste pour le Couronnement, en disant: Le thrône de Richard est à moy. Pleût à Dieu que ce Prince infortuné, eut fait son profit du pronostiq de ce Prophete que vous tenez si veritable en tout ce qu'il vous a predit, & qui dit que le Leopard pourra reposer sous l'ombre des lys; En

effect s'il se fut venu sauuer dans ce iardin odoriferant de nos lys, d'où il auroit pû retourner en son Royaume en plus grãde puissance que son ennemy n'y estoit entré, il ne seroit pas arriué par sa mort & par sa triste destinée, que la Reyne sa femme, digne de tant d'honneurs, qui estoit vne des plantes de ce riche parterre, & qui estoit encore Vierge, changeât ses habits Royaux en des habits de duëil. Année 1399.

Comme cette cruelle Tragedie fut la suitte de la trahison infame de ses Subjets, c'est par la bouche de ce Roy, dont nous emprunterons la voix & les sentimens, qu'il leur faut reprocher la dureté de leur cœur. Comment auez-vous pû, perfides que vous estes, vous laisser posseder d'vne si incroyable temerité, qui vous a pû rendre si insolens & si osez, quel detestable excez de rage vous a pû tellement aueugler, que de vous faire perdre la veuë & le ressouuenir de l'amour & de l'affection plus paternelle que Royale que ie vous ay continuée depuis vingt ans, pour vous faire conspirer ma perte, & pour vous rendre capables d'vn si lasche & d'vn si horrible parricide? De quelle façon traitez-vous celuy qui n'attendoit de vostre part que des témoignages de vostre reconnoissance, aussi grands que les bien-faits que vous auez receus de mon affection, ou de mes soins, pour la fortune des vns, & pour la conseruation de tous les autres? Ie n'en esperois pas moins que le sacrifice de tous vos cœurs & de toutes vos inclinations; mais en verité ie reconnois bien dans cette triste necessité de déplorer mes miseres, qu'il n'y a rien sous le Soleil que de fragile & de trompeur, que tout le monde n'est que vanité, que la vertu n'est plus, ny le principe, ny la fin des actions des hommes; qu'elle ne sert que de pretexte à leurs interests, & à leurs malicieux desseins, & qu'il n'y a point de Puissance si legitimement ny si fortement établie, qui ne soit sujette à mille accidens. En voicy vn exemple en la personne d'vn grand Roy, & du plus infortuné de tous les hommes; c'est moy-mesme, qui croyois auoir attaché la Fortune captiue & soûmise à mon Throsne, qui croyois auoir cloüé sa rouë, & qui me vois auiourd'huy le ioüet de son inconstance, & le seul depuis Hecube qui puisse m'approprier l'auertissement qu'elle a laissé à tous les Monarques.

Quiconque au Sceptre établit son espoir,
Et se flattant d'vn souuerain pouuoir,
Comblé de biens, superbe, & temeraire,
Ose des Dieux mépriser la colere,
Et trop credule au bon-heur qui luy rit,
De vains pensers entretient son esprit;
Qu'il me regarde, & qu'ensemble il te voye,
O déplorable & mal-heureuse Troye!

CHAPITRE SEPTIESME.

I. *Indignitez faites au Roy Richard dans sa prison.*
II. *Pieté de la ieune Reyne enuers son mary.*
III. *Le Duc de Lanclastre, cependant, amuse par Lettres le Roy de France, & ses Oncles.*
IV. *Haine des Anglois contre leur Roy, qu'ils condamnent à vne prison perpetuelle.*
V. *Le Duc de Lanclastre l'oblige à luy resigner sa Couronne.*
VI. *Assemble le Parlement d'Angleterre, & se fait élire Roy.*

LE Roy Richard enfermé dans la forte Tour de Londres, y demeura iusques au mois de Ianuier, abandonné à toutes les indignitez que pouuoient com-

Année 1399.

mettre des Gardes qu'on auoit choisis pour le mal-traiter. Ils faisoient le iour de la nuit, & pour l'empescher de dormir ils leuoient la garde auec des bruits épouuentables, dans le temps que la Nature donne au repos des personnes plus miserables & plus criminelles, afin de luy faire d'vne si longue insomnie vn supplice plus cruel que la mort, & qu'il acheuast sa vie dans les inquietudes d'vne double affliction. La Reyne sa femme, & plusieurs Seigneurs qui restoient affectionnez à son party, ressentirent d'autant plus de compassion de sa misere, que c'estoit le seul crime de ce temps-là d'en rien témoigner. Mais quoy qu'on en cachast le détail à cette ieune Princesse, elle ne laissa pas de faire tout ce qu'elle crût estre de son deuoir, & parmy tous les soins qu'on prit pour la consoler, & pour dérober vn si mauuais traitement à sa connoissance, ce fut assez qu'elle sçeût la prison de son mary, pour l'obliger d'implorer le secours & l'assistance de nostre Roy son pere, pour sa deliurance & pour son rétablissement.

Elle luy en escriuit auec tout ce qui se peut de tendresse & d'affection, mais par mal-heur pour elle, il estoit alors fort affligé de sa maladie ordinaire ; & cependant, quoy que toutes les pensées, toutes les esperances, & tous les procedez du Duc de Lanclastre allassent droit à la Royauté, il fit mine au dehors de n'auoir que de bonnes intentions. Il fit sçauoir par Lettres aux Princes de la Cour de France, qu'à la verité il detenoit le Roy dans la Tour de Londres, mais que c'estoit auec honneur, & moins pour luy seruir de prison, que de lieu de seureté contre la fureur des Bourgeois & des Peuples d'alentour, parmy lesquels il auroit esté en danger de sa vie. Cela estoit encore veritable, & en effet il n'y auoit point d'iniures ny de blasphemes qu'ils ne vomissent contre luy, déchirans sa conduite & son honneur auec tant de liberté, que de crier tout publiquement & sans honte, que c'estoit vn Tyran & vn bastard qui n'auoit rien de Royal, ny dans les mœurs ny dans la naissance, & qu'il estoit indigne de regner & de viure. Cét esprit de rebellion estoit si general dans toute l'Angleterre, que si les Grands n'en disoient autant en public, ils n'estoient pas moins iniustes dans la mesme passion de voir changer le Gouuernement, qui leur fit desirer & mesmes aux Prelats & aux Ecclesiastiques, qu'on luy fist son procez. Sur cette proposition le Vulgaire insolent & profane, continua de detester hautement sa tyrannie & sa cruauté, qu'il auoit portée iusques dans le sang de ses proches, on parla des exactions extraordinaires qu'il auoit introduites, comme d'vn crime capital, pour auoir esté faites sans le consentement des Subjets ; on traita de mesme la paix qu'il auoit faite auec la France, & sur ces accusations & autres pareilles, leuës en plein Conseil des Princes, des Grands & des Prelats, qui deuoient d'autant plus pour leur honneur garder l'ordre & les procedures de la Iustice, qu'ils le haïssoient à mort, ils le condamnerent, sans l'auoir ny mandé, ny entendu, à vne prison perpetuelle. Peu de temps apres le Duc de Lanclastre l'estant allé voir, ils eurent vne longue Conference ensemble, & il ne fut pas mal-aisé à celuy qui estoit maistre de sa liberté & de sa vie, de l'obliger par la crainte de la mort, comme l'on croit, de luy remettre l'anneau Royal, & de luy ceder par consequent sa Couronne ; dequoy il se fit donner vn Acte public, en presence de plusieurs Euesques, Abbez & Comtes, tous gens de son party, & qui conspiroient auec luy au mesme interest, pour l'impunité de leur rebellion.

Ainsi l'Angleterre estant sans Roy, mais non pas sans Tyran, il fallut pouruoir à cette qualité par l'Assemblée d'vn Parlement general, qui fut conuoqué à Westmunster le premier iour d'Octobre. Tous les Estats du Royaume s'y trouuerent, & les Ecclesiastiques prirent leur seance à main gauche, de l'autre costé des Ducs & des Comtes, parmy lesquels Henry de Lanclastre prit la premiere place, le *Duc d'Yorck* son Oncle, le Duc *d'Excestre* & les Comtes *d'Arondel*, de *la Marche*, de *Pembrock*, & le Seigneur *Despensier*. L'Archeuesque d'Yorck qui en fit l'ouuerture, se leua, & prit pour théme *habuit Iacob Benedictionem à patre suo.* Iacob eut la benediction de son pere, & apres auoir fait vn grand Discours sur ce mystere, pour faire voir que le plus ieune des freres auoit iustement supplanté son aisné, & pour faire valoir la force du merite au dessus du droit d'aisnesse, com-

parant le Roy Richard à Esaü; l'on leut l'Acte, par lequel se reputant incapable de regner, il renonçoit à sa Couronne. Alors les témoins mentionnez en la Lettre de renonciation, furent appellez, qui déposerent de la verité de ce qui y estoit contenu, deuant l'Archeuesque de Cantorbery: & ces depositions examinées: Puis qu'ainsi est, dit-il, que le Roy luy-mesme declare qu'il est incapable de regner, il est bon que nous auisions à l'élection d'vn autre. Année 1399.

Le Peuple là present y applaudit à grand bruit, & l'Archeuesque ayant fait faire silence, il leur proposa premierement le Duc *d'Yorck*, & plusieurs autres apres tout separément, offrant de couronner celuy qu'ils choisiroient, & enfin voyant que la proposition n'estoit point agreable: Hé bien, adiousta-il comme de luy-mesme, Voudriez-vous du Duc de Lanclastre? Alors il ne se fit qu'vne voix de tous les suffrages, qui s'écria: Oüy, oüy, le nom de Dieu soit beny, & aussi-tost tous les Membres du Parlement s'y accordans, il reuint aux Communes, qui s'écrierent par trois fois auec vne clameur épouuentable, Ainsi soit, Ainsi soit, & meure quiconque n'y voudra consentir. Il demanda qu'on eût à luy en decerner vn Acte authentique, & cela fait, & Henry ayant accepté son élection, les Archeuesques à genoux ayans leu intelligiblement tout ce que les Roys d'Angleterre doiuent iurer d'obseruer, luy donnerent leur benediction & le baiser de paix, & luy firent presenter l'Anneau Royal auec vn semblable baiser, par Messire Thomas *de Persy*. Apres cela, l'ayant fait reuestir des habits de Iustice, on l'assit dans le Throsne, d'où il donna la Verge ou Sceptre d'or à porter à son Connestable, selon la coustume; & ayant receu le serment de fidelité du Mareschal, du Chancelier & du Garde du Seel secret, il declara son fils aisné Prince de Galles, du consentement de toute l'Assemblée, qui luy protesta vne fidelle obeïssance, & donna au second le titre de Duc de Lanclastre. Toutes ces ceremonies acheuées, celle de son Couronnement fut remise au iour de la Feste de S. Edoüard.

CHAPITRE HVITIESME.

I. Couronnement de Henry Roy d'Angleterre.
II. Histoire de l'Ampoulle de l'Onction, & du pretendu témoignage de S. Thomas de Cantorbery.
III. Le Roy de France enuoye ses Ambassadeurs à Henry.
IV. Qui les reçoit auec grande ciuilité. Leur retour en France.

CE Prince fut couronné en grande pompe le iour qui auoit esté assigné, & le premier oingt & sacré d'vne huile que les Anglois disent auoir esté apportée du Ciel par la Vierge Marie, & par elle donnée au glorieux Martyr S. Thomas: elle se conserue dans vne Ampoulle de lapis, au dessus de laquelle est vn Aigle d'or enrichy de perles & de pierreries. Mon dessein n'estant pas ny de détruire ny de soûtenir cette tradition, ie me contenteray de donner autant d'vne Prediction contenuë dans vn billet attaché à l'Aigle; qu'ils maintiennent affirmatiuement auoir esté écrite de la propre main de S. Thomas: & ie m'en rapporte à la Posterité, si ce Roy pourra mettre en execution tout ce qu'elle promet de sa valeur & de la gloire de son Regne.

Quand moy Thomas Archeuesque, banny d'Angleterre, me refugiay en France, pour me rendre auprés du Pape Alexandre, qui lors estoit en la ville de Sens, afin de luy faire plainte des mauuaises coustumes & des abus que le Roy d'Angleterre introduisoit au preiudice du Clergé: estant de nuit en oraison dans l'Eglise de sainte Colombe, ie priay la Reine des Vierges, d'inspirer au Roy & à ses heritiers vn ferme propos de s'amender, & de reparer leurs entreprises, & d'obtenir de la misericorde de IESVS-CHRIST, que ce Prince traitast

Année 1399.

l'Eglise auec plus de respect & d'amour. Aussi-tost m'apparut la sainte Vierge, qui auoit cét Aigle d'or en son sein, & qui tenoit en sa main vne petite Ampoulle de lapis. Elle tira l'Aigle, elle en ferma & couurit l'Ampoulle, & me les mettant en la main, elle me dit en termes exprés les paroles suiuantes. *Voicy l'onction dont doiuent estre sacrez les Roys d'Angleterre, non pas ceux qui regneront en ce temps icy, car ils sont & seront mauuais, & pour leurs pechez ils ont perdu & perdront beaucoup de leur grandeur & de leurs auantages : Mais pour ceux à qui cette onction est reseruée, ils seront debonnaires, ils seront les Champions de l'Eglise & de la Foy. Les autres ne recouureront point les terres perduës par leurs Ancestres, ils en seront priuez iusques à ce qu'ils ayent en leur pouuoir cette Ampoulle & cét Aigle, & ce sera le premier Roy qui en sera sacré, qui se remettra pacifiquement & sans effort en possession de la terre perduë par ses Predecesseurs, c'est à dire de la Normandie & de la Guyenne. Celuy-là sera tres-grand entre tous les Roys, ce sera luy qui édifiera plusieurs Eglises en la Terre-Sainte, qui chassera absolument tous les Payens de Babylone, & qui y construira diuers Temples. Toutes fois & quantes que le Roy portera cét Aigle à son col, il remportera la victoire sur ses ennemis, & son Royaume ira tousiours croissant. Pour toy tu seras Martyr.* Comme ie priay la sainte Vierge de me montrer vn lieu pour garder ce precieux Sanctuaire : Il y a, me dit-elle, vn Moine de S. Cyprien de Poictiers nommé Guillaume, que son Abbé a chassé iniustement de son Monastere, & qui est venu solliciter le Pape pour luy commander de le rappeller. Donne-luy l'Aigle & l'Ampoulle, il les portera à Poictiers, & les cachera dans l'Eglise de saint Gregoire, qui est proche de celle de S. Hilaire, dans la partie capitale qui regarde l'Occident, sous vne grande pierre ; elle sera trouuée quand besoin sera, elle seruira à l'onction des Roys d'Angleterre, & elle aura l'obligation de la découuerte de cét Aigle au Chef des Payens. I'obeïs à ce qu'elle m'auoit ordonné, & ayant enfermé ce Ioyau dans vn coffret de plomb, ie le mis entre les mains de ce bon Religieux.

Pendant cette reuolution, nostre Roy reuint en santé, qui en apprit la nouuelle auec beaucoup de regret, de ce que Richard son gendre n'auoit point imploré son secours, & ne pouuant faire autre chose pour lors, il dépescha en Angleterre l'Euesque *de Meaux*, le Sire *de Hugueuille*, & quelques autres personnes de sçauoir & d'experience, tant pour visiter de sa part la Reine sa fille, que pour presentir & découurir quel seroit le dessein des Anglois dans vne nouueauté si surprenante. Le Roy Henry aduerty de leur arriuée, témoigna d'en estre bien aise, & non seulement il ne leur accorda pas le Passe-port qu'ils demanderent, mais il les enuoya receuoir par les plus Grands de sa Cour, qui les conduisirent en grand honneur iusques à Londres, & qui leur témoignerent que l'Angleterre estoit fort obligée à la France, d'auoir donné retraite à leur Roy durant son exil, & de l'auoir si bien traité. Ce fut aussi le principal sujet qu'il prit pour leur rendre adroitement & de bonne grace, toutes sortes de témoignages de reconnoissance & de ciuilité : Il s'enquit auec grand soin de la santé du Roy, de la Reine, & de toute la Maison Royale, separément & l'vn apres l'autre, il les regala splendidement l'espace de quatre iours: & celuy de la Toussaincts qu'il leur fit voir tout ce qu'il auoit de plus rare & de plus precieux, il n'oublia pas de leur montrer humblement & à deux genoux, l'Ampoulle dont nous venons de parler, ny de leur en compter l'histoire selon la cedule de S. Thomas, cy-deuant transcrite. Ils nous rapporterent cette particularité de leur voyage à leur retour ; & comme les Anglois, qui sont naturellement superstitieux, & fort susceptibles de ces sortes d'entestemens, ayans vne confiance admirable en cét Aigle, le Roy auoit resolu de la porter sur soy, moins par deuotion que pour obtenir les auantages & les victoires qu'on luy promettoit de cette Prophetie ; dont ie laisse à iuger aux Sages, qui sçauent ce que c'est de ces sortes de traditions. Enfin toute cette Ambassade se passa de sa part en ciuilitez & en presents, il les renuoya auec toutes sortes de recommendations à tous nos Princes de France, & promit de dépescher au plûtost ses Ambassadeurs pour faire entendre ses intentions sur tout ce dont il auoit esté pourparlé entr'eux.

En cette

En cette mesme année, & dans la premiere semaine de Nouembre, arriua le deceds de *Iean Duc de Bretagne*, lors cassé de vieillesse & des fatigues & des aduersitez d'vne longue guerre, que sa rebellion entretint entre les deux Couronnes de France & d'Angleterre, & qui fut aussi funeste à ce Royaume qu'à la Bretagne, comme on verra dans l'Histoire du Regne precedent. Il laissa de son mariage auec la sœur du Roy de Nauarre (*Ieanne d'Eureux dite de Nauarre*) trois fils & trois filles; l'aisné nommé *Iean* lors âgé de dix ans, estoit marié auec Madame *Ieanne de France*, fille du Roy, le second fut *Artur*, le troisiéme *Leilles*, & l'aisnée des filles auoit épousé le Comte du Perche, fils du Comte *d'Alençon*. Ce Iean icy nouueau Duc de Bretagne, donna à son frere Artur le Comté de Richemont en Angleterre, & ce fut vn sage conseil de ses Barons, pour d'autant plus faire connoistre en ostant tout sujet de correspondance auec les Anglois, qu'il ne seroit en rien fauorable au party de ces anciens ennemis de la France. Année 1399.

CHAPITRE NEVFIESME.

I. Conspiration contre Henry Roy d'Angleterre.
II. Découuerte par le Duc d'Yorck.
III. Et par le Comte de Rutland son fils, qui trahit les Coniurez.
IV. Qui échappent, & mettent à leur teste vn nommé Magdalein, qui ressembloit au Roy Richard.
V. Ruine & défaite de ce party.
VI. Execution à mort de quelques-vns des Complices.

HEnry de Lanclastre éleué au Throsne d'Angleterre, & voulant tenir Cour ouuerte, prit occasion d'assigner vn Tournoy Royal à certain iour, qui sembla fauorable au Seigneur *Despensier*, au Comte *de Glocestre*, & à plusieurs Ducs & Comtes, faschez de la destitution du Roy Richard, pour se saisir de la personne de cét Vsurpateur & de ses fils. Comme l'entreprise estoit grande & perilleuse, elle deuoit estre conduite auec beaucoup de prudence & d'adresse, mais elle fut presque aussi-tost découuerte que projettée, par l'indiscretion du Comte de *Rutland*, qui receut publiquement des Lettres de la part des principaux Chefs de la Coniuration, qui le prioient de ne rien negliger pour l'executer. Il estoit prest à se mettre à table auec le Duc *d'Yorck* son pere, qui prit ces Lettres, qui les leut, & qui l'en blasma fort aigrement: Et comme il le menaça d'en aduertir le Roy, comme il auroit fait, le Comte le preuint, qui s'alla ietter aux genoux du Prince, luy conta toute l'affaire, & luy demanda tres-humblement pardon, qu'il obtint à condition, comme il auoit promis, de luy liurer dans peu les principaux des Coniurez. Il conseilla pour cela au Roy de faire des troupes, & estant ainsi deuenu l'explorateur de son party, il alla dés le lendemain trouuer ses Complices, pour leur porter la nouuelle de l'assemblée des forces, & pour les exhorter à la genereuse resolution de se bien deffendre, sur l'asseurance qu'il leur donna de ne les point abandonner, & d'exposer sa vie pour leur salut.

Il leur persuada en suite de faire leurs leuées dans le païs de Galles, & s'offrit pour les commander & conduire fidellement; mais ils n'eurent pas fait quatre lieuës qu'ils apperceurent l'auant-garde du Roy Henry. Il n'en fit que meilleure mine, il les encouragea; il dit qu'il falloit donner hardiment & faire main basse, & en mesme temps, feignant d'aller fondre dessus tout le premier, il s'alla ioindre aux ennemis. Le Comte de *Kent* témoin d'vne si lasche trahison, fit dans cette surprise le deuoir d'vn bon Capitaine, il s'alla saisir d'vn Pont proche delà auec peu des siens, & il le deffendit vaillamment, iusques à ce qu'il eut donné

Année 1399. le loisir à tous ceux qu'il auoit amenez, de faire leur retraite & de sauuer le bagage & les équipages. La ioye d'auoir échappé de ce peril, valut aux Coniurez celle d'vne bataille gagnée, ils mirent à leur teste vn certain Ecclesiastique nommé *Magdalein*, qu'ils asseurerent estre le Roy Richard, auquel il ressembloit entierement & de mine & de visage, & le conduisans par Excestre & plusieurs autres Villes de la Campagne, ils exhortoient tous ceux qui auoient compassion de l'iniure qu'il auoit soufferte, de se ioindre à son party pour l'en vanger; mais la fourbe se découurit à Suthex. Le Maire de la Ville qui s'apperceut de la conspiration, les fit attaquer dans leur Hostellerie par la Commune, qu'il mit sous les armes, & fit inuestir le logis.

La conjoncture estoit assez delicate pour leur faire perdre courage, mais cette Noblesse n'en fut que d'autant plus vaillante, que le danger estoit grand, & ils se deffendirent brauement, iusques à ce que le Comte de *Kent* tomba mort d'vn coup de fléche qui le trauersa, & que le Comte de *Saresbury* fut tué. Alors les Comtes de *Huntingdon* & de *Glocestre*, & leur Roy supposé Magdalein, se sauuerent par les fenestres, & les autres plus opiniâtrez à la deffense, manquans enfin de fléches & dequoy tirer contre les assiegeans, *Messire Thomas le Blount* & Messire *Benoist* se rendirent auec trente autres Cheualiers ou Escuyers, à la mercy des Habitans, qui les menerent à pied & à grandes iournées iusques à Exfort, où desia le Roy Henry estoit arriué, qui fut bien ioyeux de cette prise. Il ne pardonna qu'à vn ieune Gentil-homme qu'il auoit depuis peu fait Cheualier, il fit décapiter tous les autres, & ordonna à l'égard de Messire *Thomas le Blount* & de Messire *Benoist*, qu'on leur arrachast le cœur & les entrailles, pour estre iettées au feu, auparauant que de leur couper le col. Non content de cette cruelle vengeance, il commanda que les corps des Suppliciez fussent mis en quartiers; & pour donner part d'vne si sanglante execution à ceux de Londres, il les leur enuoya presenter, le seiziéme iour de Ianuier, presque à découuert & à demy enseuelis, par vne troupe de païsans. Deuant eux marchoient comme en triomphe, ceux qui portoient au bout de leurs lances les testes des Comtes de Kent & de Sarisbury, accompagnez de Trompettes & de Clairons, pour exciter les Peuples à accourir à ce spectacle, & pour rendre la chose plus solemnelle, les Euesques n'eurent point de honte de marcher au deuant, reuestus de leurs habits Pontificaux, & à la teste de leur Clergé, chantans le *Te-Deum*, iusques à l'entrée du Pont. Là furent les testes penduës, & les membres iettez à la voirie, pour seruir de pasture aux bestes & aux oyseaux de carnage.

CHAPITRE DIXIESME.

I. Le Peuple de Londres presse le Roy Henry de faire mourir le Roy Richard.

II. Il en donne l'ordre à Pierre d'Eyton, qui le tuë.

III. Prise du Seigneur Despensier & du Comte de Huntingdon.

IV. Executez à mort auec quelques autres des Conjurez.

PEndant que toute la terre detestoit la perfidie des Anglois enuers leur Roy, les nouuelles arriuerent qu'ils l'auoient fait mourir de faim dans la Tour de Londres; mais on apprit auant la fin du mois qu'il auoit esté miserablement assassiné, & voicy comme il acheua sa mal-heureuse destinée. Le meschant peuple de Londres importunoit incessamment le Roy Henry par ses clameurs, de le faire mourir par supplice, & quoy qu'il fist entendre qu'il ne vouloit rien changer de ce qui en auoit esté ordonné par le Parlement qui l'auoit iugé, ces infames Regicides le persecuterent si fort, qu'il fut contraint de leur accorder

leur demande, lors qu'il partit de la Ville pour aller contre ses ennemis. Il commanda donc au perfide Cheualier *Pierre d'Eyton*, d'oster la vie au Roy Richard, qu'il appella lors *Jean de Bordeaux*, dans l'ordre qu'il luy en donna, & celuy-cy accompagné de huit hommes de sa sorte, monta à la Tour le propre iour des Roys, & entra dans la chambre de ce pauure Prince, qui mangeoit vn peu pour donner quelque force à son corps denué de faim, d'affliction & de langueur. Eyton appellant celuy qui le seruoit à table, luy dit qu'il ne le falloit plus traiter en Roy, & cét Officier retourné vers Richard auec vn visage plus triste que de coustume, luy ayant refusé de le seruir dauantage, le Prince infortuné luy demanda s'il y auoit quelque chose de nouueau. Année 1399.

Il luy annonça l'arriuée de cét infame Ministre & de ses Satellites, & aussi-tost Richard épouuenté renuersant la table : Celuy-là, luy répondit-il, & Henry, & « toy, soyez-vous tous maudits de Dieu ; Mais il n'eût pas lasché la derniere pa- « role, qu'il se vid surpris de ces Bourreaux qui l'enuironnerent. Il fit voir dans cette extremité, que sa disgrace n'auoit point donné d'atteinte à son courage, il arracha de force l'espée d'vn de ces Parricides, il s'en deffendit vaillamment & en tua quelques-vns ; mais comme il voulut reculer pour mieux frapper, Eyton l'atteignit mortellement de deux coups d'estramaçon sur la teste, & le renuersa par terre, où il expira : & telle fut la fin déplorable de Richard Roy d'Angleterre, trahy & meurtry par ses propres Subjets. Son corps, selon que le dit au Roy de France celuy qui luy en apporta la nouuelle, fut le lendemain porté à Poursay, & l'a inhumé sans aucune pompe ny ceremonie Royale.

Apres cette cruelle Tragedie, le Roy Henry reuenant à Londres, y fut receu auec vne ioye qui ne se peut exprimer, & pour comble de bonne fortune, il receut le iour mesme les aduis de la prise du Seigneur *Despensier* & du Comte *de Huntingdon*, à la poursuite desquels il auoit laissé le Comte de *Rutland* auec vne grande Armée. Certainement c'est vne chose déplorable que la destinée de ces deux Seigneurs, égale dans leur fin, quoy que differente dans les moyens qu'ils choisirent pour leur salut. Le Despensier voyant que les affaires de Richard ne se pouuoient rétablir, & que rien ne succedoit à ceux de son party, il licentia ses troupes, & se vint embarquer auec tout ce qu'il auoit de plus precieux au fameux Port de Bristol, pour sortir du Royaume ; mais il ne put si bien faire qu'il ne fût reconnu & enuironné des Mariniers, qui le voulurent arrester. Alors il ietta ses biens dans la mer, & se lançant dans vne petite Flette, il s'y deffendit quelque temps, iusques à ce qu'il fût pris & en suitte decapité, comme traistre au Royaume.

Pour le Comte de *Huntingdon*, frere bastard du Roy Richard (*il se trompe, il estoit son frere vterin issu du second mariage de la Princesse de Galles Ieanne d'Angleterre, dite de Kent, sa mere, auec Iean de Hollande*) se voulant sauuer en Escosse, il tomba sur les chemins entre les mains des gens de la Comtesse de *Herford*, dont le Roy Henry auoit épousé la fille (*Marie de Bohun*) qui le prirent & l'emprisonnerent. Le Roy en ayant eu aduis, il la pria de le luy vouloir enuoyer, mais elle se défia de sa clemence, parce que le Comte auoit espousé (*Marie de Lanclastre.*) sa sœur, & luy manda qu'il n'en auroit que la teste ou le tronc. Elle l'enuoya décapiter sur le champ, & ainsi elle satisfit à la haine mortelle qu'elle auoit conceuë contre luy depuis la mort du Duc de *Glocestre* son gendre, qu'il auoit machinée & conseillée au feu Roy. Elle fit porter la teste au Roy par le Comte *d'Arondel*, comme elle auoit promis, & le mesme iour celle du Seigneur *Despensier* luy ayant esté pareillement presentée par le Comte de Rutland, il les fit toutes deux planter sur le Pont de Londres, & ordonna qu'on fist vne exacte recherche des restes de ce party.

Alors on arresta de la part du Roy le sieur *Vvalden*, lors deposé de l'Archeuesché de Cantorbery (*ce Roger Vvalden, Euesque de Londres, auoit esté par le Roy Richard, du consentement du Pape, instalé en l'Archeuesché par la destitution de Thomas d'Arondel, rétably par Henry.*) L'Euesque *de Carleil*, l'Abbé de *Vvestmunster*, Maistre Iean *d'Erby*, le Sire *de Berucourt*, Brocas *Gaston*, le Sire *de Selle*, & le

cy-deuant nommé *Magdalein*, qui auoit representé le Roy Richard dans ce mal-heureux party. Le Comte d'Arondel les mena deuant les Communautez pour estre iugez, & comme apres trois heures de deliberation l'on ne pût trouuer dequoy appuyer la condamnation de mort, ce Comte ayant demandé au Roy ce qu'il en feroit, & luy ayant répondu qu'il les fist mourir s'il vouloit, il donna la liberté à l'Archeuesque, il fit remener l'Abbé & l'Euesque en prison, & enuoya, toute nuit qu'il estoit, les quatre autres au gibet, où il leur fit trancher la teste.

Année 1399.

CHAPITRE VNZIESME.

I. *Le Dauphin fils aisné du Roy mené par la Ville & aux enuirons de Paris, pour le faire voir au Peuple.*

II. *Le Roy d'Angleterre depute pour traiter auec la France, qui ne le reconnoist point pour Roy.*

III. *Tréves accordées entre les deux Couronnes.*

IV. *Grand Iubilé à Rome. Deffenses faites aux François d'y aller, à cause du transport d'argent.*

V. *L'Vniuersité mal contente du Gouuernement de l'Eglise durant la soustraction. Cesse pour vn temps ses exercices, & suspend la Predication.*

SVr la fin de cette année, les Ducs de Berry & de Bourgogne, Oncles du Roy, & le Duc *d'Orleans* son Frere, qui gouuernoient les affaires du Royaume auec son Conseil, trouuerent à propos pour le bien de l'Estat, & pour la satisfaction des Peuples, de leur faire voir *Charles Monsieur*, fils aisné du Roy, lors aagé de neuf ans, & qui n'auoit point encore sorty de la Maison Royale où il auoit esté éleué. Ils le firent monter à cheual, & prirent pretexte de le mener auec vne grande & pompeuse suitte de Ducs, de Comtes & de Barons, de Paris à l'Abbaye de sainct Denys; où il fut receu Processionnellement selon la coustume, à l'entrée de l'Eglise; & l'on luy fit vn disner magnifique, qui fut suiuy des presents, tant des Religieux que de la Ville : On continua de le promener de la mesme sorte dans tous les enuirons de Paris, où le Peuple & le Clergé luy furent au deuant auec des Hymnes de ioye & des Cantiques spirituels, & l'on fit effort pour le regaler, & pour luy témoigner par dons & par des vœux publics, combien on auoit d'affection pour sa personne, & de passion de le voir viure assez long-temps pour succeder à la Couronne de son pere.

Cependant le Roy d'Angleterre, voulant accomplir sa promesse, enuoya à Calais Messire *Thomas de Persy*, & vn Euesque de son Royaume, pour traiter auec la France, & le Roy de sa part deputa à mesme fin à Boulogne l'Euesque de Chartres, Messire *Iean le Fevre*, Messire *Iean de Hangest*, & *Gontier Col*, l'vn de ses Secretaires; mais le principal article de leur instruction, fut de ne point passer à Henry de Lanclastre la qualité de Roy d'Angleterre. Ils furent de retour le dernier iour de Mars, & rapporterent en l'Audience que le Roy leur donna, qu'ils auoient accordé vne tréve iusques à la Pentecoste prochaine. Dans le mesme temps arriua l'ouuerture de la grande Indulgence de Rome, qui donna sujet aux Chrestiens de se preparer pour aller saluer & visiter l'Eglise du Prince des Apostres; mais comme il se fût fait pour cela vn grand

transport d'argent hors du Royaume, il fut fait deffense au François d'y aller, & l'on enuoya exprez des Gardes sur les Frontieres, pour empécher qu'on en pût sortir. On n'eut pas moins de deuotion pour la feste de la dedicace de S. Denis, où il se fit vn si incroyable concours de peuple, qu'il n'y a point de memoire que iamais on n'y en ait veu si grand nombre. Le Roy luy-mesme, de nouueau reuenu en santé, s'y voulut trouuer auec ses Oncles & son Frere; mais la foule & la presse furent si grandes, qu'à peine put-on acheuer la Procession accoûtumée, & il y eut deux hommes qui y furent étouffez. Année 1399.

Les Prelats de France ne s'acquittans pas durant la soustraction d'obedience, de ce qu'ils auoient promis à l'Vniuersité, ne faisoient à ses Supposts, qu'vne tres maigre part des Benefices Ecclesiastiques, & d'autre part les Exacteurs des deniers Royaux les troubloient encore dans la joüissance de leurs anciens Priuileges & de leurs libertez. C'est ce qui fit tout le Caresme cessation de Leçons & de Predications, & cela fut cause que plusieurs Ecoliers se retirerent de Paris; mais aussi, comme il y auoit du scandale que les ames Chrestiennes fussent priuées de leur pasture spirituelle dans vn temps si saint, quelques gens de bien s'entremirent auprez du Roy, qui promit de contenter les Estudians sur leurs interests, & sur cette asseurance les Lectures & les Sermons furent continuez à l'ordinaire.

CHAPITRE DOVZIESME.

I. Le Roy Loüis priué du Royaume de Sicile par Ladislas.

II. Reuient en France, & enuoye le Comte de la Marche en Italie pour commander son party.

III. Mort de Loüis de Berry Comte d'Estampes, inhumé à saint Denis.

IV. Le Roy enuoye en Angleterre pour la tréue, & pour le retour de la Reyne.

V. Mort de Pierre Blanchet Secretaire du Roy, en Angleterre.

Loüis Roy de Sicile, *Duc d'Anjou*, auoit iusques à present mis ses affaires en assez bon estat par les fideles seruices d'vn Comte Neapolitain (c'estoit *Thomas de S. Seuerin* Duc de Venouse) qu'on le pouuoit croire bien étably dans la possession de son Royaume; mais il en fut chassé par la mesme main qu'il y auoit maintenu, & voicy comme ceux de sa Cour m'ont raconté l'Histoire de sa defection. Ce Comte auoit vne fille que le Roy luy promit de faire épouser à *Charles d'Anjou* son Frere Prince de Tarente (*le Contract de ce mariage fut passé à Angers le 13. Iuin 1397.*) mais ayant attendu deux ans entiers l'execution de sa promesse, & le Prince Charles n'y voulant point entendre, le dépit de se voir trompé & meprisé, luy fit prendre la resolution de s'en vanger, & cela luy reüssit si bien, qu'apres auoir rendu le Roy Loüis odieux aux Neapolitains, il luy fut facile d'introduire dans la Ville le Prince *Ladislas* autrement appellé Lancelot son Competiteur, (*fils de Charles d'Anjou dit de la Paix, issu du mesme Sang de France, mais son ennemy capital;*) qui y fut receu à grande ioye & couronné Roy, & qui dés aussitost enuoya vers l'Intrus ou pretendu Pape de Rome, pour obtenir sa confirmation & son inuestiture par Bulles Apostoliques. Le Roy Loüis ainsi depossedé repassa en France, vint à la Cour, & delà prit le chemin par sa Comté du Maine pour se retirer en Anjou, & cependant il enuoya le Comte de la Marche son Cousin auec quelques trouppes en Italie, tant pour la garde de quelques Chasteaux, qui restoient dans son party, que pour de là faire forte guerre à la Ville de Naples qu'ils incommodoient.

Année 1399. La premiere semaine d'Auril, en cette mesme année, *Loüis d'Eureux* Comte d'Estampes estant à table auec le Duc de Berry dans sa maison de l'Hostel de Neelle, mourut subitement d'apoplexie, & son corps porté le iour mesme en l'Abbaye de S. Denis, comme il auoit desiré de son viuant, auec le consentement du Roy, y fut le lendemain inhumé en grande pompe, dans la Chappelle de la Reine Ieanne où il auoit fondé des Messes quotidiennes. Plusieurs du Sang Royal y assisterent auec le Duc de *Berry*, qui succeda aux reuenus de ses Comtez d'Estampes, de Lunel, & de Dourdan, dont il auoit déja acquis la proprieté auec retention de l'vsufruit de la part de ce Comte sa vie durant. (*Il faut que l'Autheur se soit trompé & qu'il ait mis la premiere semaine d'Auril pour la premiere semaine de May, & qu'il ait anticipé le temps de sa mort qui ainsi arriua en l'année suiuante 1400. & cela se iustifie, tant par son testament qui est du 28. Iuin de cette année 1399. que par son Epitaphe qui porte qu'il deceda le 6. de Iuin 1400.*)

La veille de l'Ascension, le Roy estant en pleine santé, tint Conseil auec son Frere & ses Oncles & auec les principales Personnes de l'Estat, pour deliberer des affaires plus importantes, & la principale fut de renuoyer à Boulogne auant la feste de la Pentecoste, comme il auoit esté arresté; tant pour la prolongation de la tréue, que pour auiser aux moyens de retirer d'entre les mains des Anglois, Isabel de France leur ieune Reyne. Les Sires de *Hangest* & *de Hugueuille* & Maistre *Pierre Blanchet* Secretaire du Roy, choisis pour cette negotiation passerent la mer, & demeurerent en Angleterre iusques au mois d'Octobre. Mais comme ils reuenoient auec vne prolongation de tréues, & auec des paroles d'asseurance pour le retour de la Reyne, Pierre Blanchet fut frappé en chemin de l'epidemie qui regnoit lors dans cette Isle, où il mourut, & d'où ses os dépoüillez de leur chair furent rapportez à Paris par l'ordre de sa femme & de ses parens. (*Il fut inhumé aux Cordeliers de Paris où son Epithaphe nous enseigne qu'il trépassa à Londres le dixhuitiéme iour d'Octobre l'an 1400. & cela iustifie ce que nous auons remarqué, que nostre Autheur a anticipé sous l'an 1399. le recit de ce qui arriua l'année suiuante.*)

Fin du dix-neufiéme Liure.



ANNE'ES

De Nostre Seigneur 1400.

Du Schisme. 22.

Des pretendus Papes. Boniface IX. à *Rome.* 11. Benoist XIII. en *Auignon.* 7.

De la vacance de l'Empire d'Occident en *Allemagne.* 22. *Wenceslas de Luxembourg Roy des Romains deposé & Frederic de Brunswic éleu en sa place le 25. May tué, peu apres. Et Rupert Comte Palatin éleu Empereur le 25. de Septembre, Couronné le 6. de Ianuier.*

Du Regne des Rois Chrestiens de l'Europe.

Charles VI. en *France.* 20.

Henry de Lanclastre en Angleterre 2.

Henry en *Espagne*, autrement *Castille & Leon*, 10.

Martin *en Arragon.* 6.

Iean *en Portugal.* 14.

Charles III. en *Nauarre.* 15.

Sigismond de Luxembourg dit de Bohéme *en Hongrie.* 16.

Iagellon *en Pologne.* 15.

Loüis Duc d'Anjou en *Sicile.* 14.

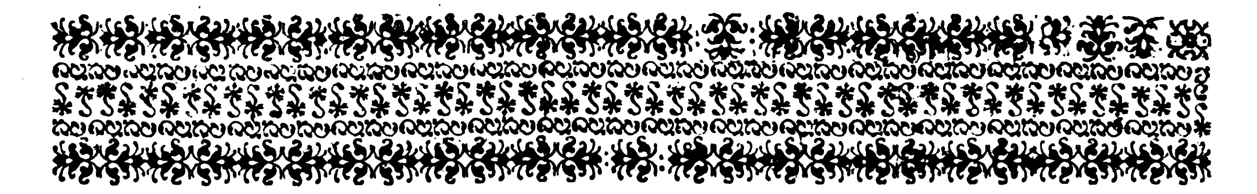
Ladislas d'Anjou dit *de Duras* vsurpateur du Royaume. 16.

Marguerite Regnante en Dannemarck & *Suede* auec Eric son neueu. 14.

Robert Stuart III. du nom en *Escosse.* 12.

Principaux Princes du Sang, Grands Officiers, Ministres d'Estat, & Fauoris de la Cour de France.

Loüis de France Dauphin fait Duc de Guyenne le 14. de Ianuier.
Loüis de France Duc d'Orleans, Frere du Roy, l'vn des Gouuerneurs du Royaume.
Loüis II. Duc *d'Anjou*, Roy de Sicile.
Iean de France, Duc de *Berry*, & Philippe le Hardy Duc de *Bourgogne.* — Oncles du Roy, gouuernans le Royaume à cause de sa demẽce.
Pierre Comte *d'Alençon.* Charles *d'Evreux Roy de Nauarre 3. du nom.*
Loüis Duc de *Bourbon*, Oncle maternel du Roy, & *grand Chambrier* de France — *Princes du Sang.*
Loüis de *Bourbon*, Comte de Vendosme, *Ancestre de nos Roys.*
Iean dit de Montfort, *Duc de Bretagne.*
Loüis de Sancerre, Sieur de Charenton, *Connestable* de France.
Nicole du Bosc Euesque de Bayeux faisant la Charge de *Chancelier* de France.
Iean sire de Rieux & de Rochefort.
Iean le Maingre dit Boucicaut. — *Mareschaux* de France.
Renaut de Trie *S. de Serifontaine, Admiral.*
Iean de Trie, *Maréchal du Duc d'Orleans.*
Waleran de Luxembourg Comte de S. Pol, Capitaine General en Picardie & au pays de Vvest-Flandres.
Lancelot de Long-Villiers, *son Lieutenant.*
Pierre dit Hutin d'Aumont, *Porte-Oriflamme.*
Guichard Dauphin, *grand Maistre des Arbalestriers.*
Loüis Duc en Bauiere frere de la Reyne, *grand Maistre de France.*
Arnaut Amenion, Sire d'Albret, *grand Chambellan.*
Iacques de Bourbon S. de Preaux, *grand Bouteiller* de France.
Loüis de Giac Grand *Eschançon.*
Guy Sire de la Rocheguyon, *grand Panetier.*
Charles d'Yury, *Cheualier trenchant.*
Charles Sire de Sauoisy, *Grand Maistre d'Hostel de la Reyne.*
Colart Sire de Calleuille Gouuerneur de l'Estat & Seigneurie de Gennes, Renaut d'Orival Escuyer *son Lieutenant.*



HISTOIRE
DV REGNE
DE CHARLES VI.
ROY DE FRANCE.
LIVRE VINGTIESME.

CHAPITRE PREMIER.

I. Arriuée en France de Manuël Empereur de Constantinople.
II. Son entrée à Paris auec le Roy qui luy alla au deuant.
III. Son habit & sa bonne mine.
IV. Il est logé au Louure. Sujet de son voyage.
V. Mariage de Iean de Bourbon Comte de Clermont auec la Comtesse doüairiere d'Eu fille du Duc de Berry.

Année 1400.



L y auoit long-temps que le Roy attendoit l'arriuée de l'Empereur de Constantinople, auec d'autant plus de ioye & d'enuie de le bien regaler, qu'il croyoit que c'estoit vn incident tout extraordinaire pour la gloire de son Regne & pour l'honneur de nostre Nation, que le Prince d'vn si grand Empire eut recours à luy de si loing, sur le recit de sa puissance & de son nom. Pour rendre la chose plus solemnelle, il enuoya vn nombre de sa plus considerable Noblesse iusques sur les frontieres, afin qu'il fût receu dans les Villes auec toute la magnificence Imperiale, & pour auoir soin de le faire traitter & defrayer splendidement, & comme il témoigna qu'il ne vouloit rien oublier de tout ce qu'on pourroit inuenter d'honneurs pour le iour de son entrée, il fut conseillé d'ordonner à la Ville de Paris, qui en eut ordre le troisiéme de Iuin sur les neuf heures du matin, de faire vn gros de deux mille Bourgeois, lestes & bien montez, pour l'aller rencontrer au Pont de Charenton, & pour tenir les deux costez du chemin, aussi-tost qu'ils luy auroient rendu leurs deuoirs. Apres auoir trauersé cette premiere haye de la milice

Milice de Paris, il apperceut à vn trait d'arc de là, le Chancelier de France, les Presidens & la Compagnie entiere de la Chambre du Parlement, auec vne suitte de cinq cent hommes tous de leurs domestiques, & leur compliment fut suiuy du salut des trois Cardinaux. Peu apres parut le Roy, à la teste d'vn gros tout composé de Ducs, de Comtes & de Barons, qui auançoit au son des Trompettes, des clairons & de toutes sortes d'instrumens de Musique, & sa Majesté ayant aualé son chapperon aussi-tost qu'il l'eut reconnu, l'Empereur qui n'en auoit point, osta son chapeau dans le mesme instant, tous deux coururent pour s'embrasser, & ils se rendirent de part & d'autre, tant de mine que de parole, tous les témoignages possibles d'estime, d'amitié, & de ioye de s'entreuoir.

Année 1400.

Apres leurs complimens, *Manuël* vestu d'vn habit Imperial de soye blanche, monta sur vn cheual blanc qui luy auoit esté presenté en chemin de la part du Roy, où pour mieux dire il y sauta, car on ne vid iamais vne plus grande agilité. Aussi estoit-ce vn Prince tres bien fait, & comme il attira sur luy les yeux de tout le monde, quoy que sa taille fût mediocre à la verité, elle estoit accompagnée auec proportion d'vne poitrine robuste & de membres fermes & vigoureux, & la grace de son visage, decoré d'vne grande barbe & d'vne cheuelure venerablement chenuë, donna tant de respect pour sa personne, que toute la Cour & la multitude iugerent, que non seulement il auoit le caractere tout entier, mais toutes les qualitez necessaires pour la domination d'vn Empire. Le Roy marchant à costé de luy d'vn pas égal, le conduisit à Paris, & derriere eux suiuirent tous ceux du Sang de France, qui apres le festin Royal, qui fut fait au Palais, l'accompagnerent au Chasteau du Louure, où son logement estoit preparé. Tant qu'il demeura dans le Royaume, le Roy prit vn soin particulier de luy faire rendre les derniers honneurs, & de sa part il épuisa enuers luy toute la ciuilité & la magnificence qui luy estoient naturelles; ordonnant sur le fonds de son Espargne, tout ce qui pouuoit estre necessaire pour l'entretien de son estat selon sa qualité. On luy donna souuent le plaisir de la chasse, on luy fit voir les Eglises, où il témoigna beaucoup de deuotion, & il eut diuers entretiens auec le Roy, tant secrets que publics, en presence des Grands de la Cour touchant le sujet de son voyage. Il remontra les necessitez de son Empire, & son Interprete les representa si patetiquement, que le Roy luy promit de l'assister, & cependant il luy fit, & à ceux de sa suitte, de tres-riches presens, tant en or, en pierreries, & en ioyaux, qu'en diuerses sortes d'étoffes; dont l'art & la richesse n'estoient moins hors d'estime, que les liberalitez de sa Majesté furent sans borne & sans mesure.

Durant le temps de son séjour, s'accomplit le mariage de Messire *Iean de Bourbon* Comte de Clermont fils de Loüis Duc de Bourbon Oncle maternel du Roy, auec la Comtesse *d'Eu* fille du Duc de Berry & vefue du Comte d'Eu Connestable de France, mort en Hongrie. Il fut solemnisé le iour de S. Iean Baptiste, & comme ils estoient tous deux issus du Sang Royal, les Nopces s'en firent au Palais aux dépens de sa Majesté, & l'on tendit au dessus de la table vn superbe daiz tout semé de Fleurs-de-Lys d'or; où fut assis le Cardinal *de Thury* qui auoit dit la Messe, & apres luy l'Empereur de Constantinople, le Roy, la Mariée, la Reyne, le Roy de Sicile, & Charles Prince de Tarente son Frere. Le lendemain le Duc de Berry traitta auec la mesme ceremonie, dans son Hostel de Néelle, toute cette auguste Compagnie, & parce que les appartemens n'estoient pas capables d'vne si grande Assemblée, la feste se fit au milieu de sa Cour, sous vne grande Salle de charpente construite pour cela, qui fut tenduë de riches tapisseries d'or & de soye. Pour rendre la chose plus solemnelle, les plats furent mis sur table par des Princes du Sang, qui contre la coûtume ordinaire seruirent au disner & au souper: & pour conclusion de la ioye de cette alliance, le Roy accorda en faueur des Mariez, & aux prieres du Duc de Berry, qu'ils succederoient apres sa mort en son Duché d'Auuergne, pour en ioüir comme de leur heritage par eux & par leurs descendans.

CHAPITRE SECOND.

I. Le Roy continuë les deputations pour l'vnion de l'Eglise.
II. Ambassade des Princes de l'Empire vers le Roy, touchant la deposition de Vvenceslas Roy de Bohéme.
III. Plainte faite au Roy pour ce sujet par les Seigneurs de Bohéme.
IV. Audience donnée à Estienne Duc de Bauieres Pere de la Reyne, Chef de l'Ambassade d'Allemagne.

Année 1400.

LE Roy continuant ses bons & pieux offices pour l'vnion de l'Eglise, auoit enuoyé le Patriarche d'Alexandrie, & quelques autres Personnes de qualité & de grand sçauoir, vers les Electeurs tant Ecclesiastiques que seculiers, & autres Princes d'Allemagne, pour les porter à conuenir auec luy de la voye de cession par les deux Contendans. Delà ils deuoient passer chez le Duc *de Milan* pour mesme sujet, & le Roy auoit prié le Roy d'Espagne par Lettres & par Enuoyez, de ioindre son entremise pour l'y disposer; mais comme ils sortoient du Royaume ils firent rencontre d'vne solemnelle Ambassade qui venoit en France au nom des Electeurs, qui les obligea de reuenir, pour voir ce qu'elle apporteroit de nouueau, & si ce ne seroit point le méme dessein qui l'auroit amenée, quoy que ce fût pour tout autre sujet. Pour donner en peu de mots le recit de cette fameuse deputation, qui ne tendoit à rien moins, c'est que l'Empire estant de toutes parts opprimé, comme exposé qu'il estoit aux entreprises & aux brigandages de diuers partis, faute d'vn Chef capable de le maintenir, & qui fût assez vigoureux pour faire iustice de ceux qui troubloient son repos, les Electeurs auoient depuis peu procedé à l'élection d'vn Empereur. La Diete s'estoit tenuë à Cologne, & apres beaucoup de contestations pour le choix des personnes qui auoient esté proposées, ils estoient enfin conuenus en faueur de *Robert Duc de Bauieres, (Comte Palatin)* Prince déja bien aagé, mais vaillant & de grande entreprise, deposans par ce moyen Wenceslas Roy de Bohéme, qui depuis vingt-deux ans portoit le titre de Roy des Romains, & que la rudesse de ses mœurs rendoit indigne d'estre souffert dans cette qualité.

Les Princes & grands Seigneurs de Bohéme prenans part à l'affront fait à leur Souuerain, en voulurent faire plainte au Roy son Cousin & à tous nos Princes à Fleurs-de-Lys, & ce fut pour rompre ce dessein, que les Allemans deputerent aussi de leur part. *Estienne* Duc de *Bauieres* Pere de nostre Reyne leur fit l'honneur de se faire Chef de cette Ambassade, pour d'autant mieux faire agréer au Roy vne élection qui s'estoit faite dans les formes & qui estoit iuste & raisonnable: & les Ducs de Berry, de Bourgogne & d'Orleans, qui auoient la conduite des affaires pendant la maladie du Roy, les receurent tous également bien, & resolurent de les entendre l'vn apres l'autre. La premiere Audience fut accordée aux Bohemiens, & celuy qui parla pour eux, fut vn excellent Docteur en Theologie qu'on appelloit Maistre *Iean de Morauie*, qui fit vne fort belle action, mais comme ie l'estime trop longue pour estre icy rapportée tout au long, ie me contenteray d'en toucher les principaux poincts. Il remontra premierement, comme depuis cent ans & dauantage, il y auoit eu alliance entre les Maisons de France & de Bohéme, qui s'estoit confirmée & continuée par diuers mariages, qui iusques alors auoit esté gardée inuiolablement de part & d'autre, & qui de nouueau auoit encore esté plus étroittement renoüée entre les deux Roys regnans. Il fit vn beau discours sur le deuoir reciproque d'vne confederation si solemnelle, il l'agença de tout l'art qu'on peut emprunter de la Rhetorique, & pour faire entrer les

interests du Roy dans ceux de son Maistre, il fit valoir les bonnes intentions qu'il auoit pour l'vnion de l'Eglise, à laquelle il destinoit tous ses soins & tout son credit: & comme ce credit dépendoit de la conseruation de l'Empire, il conclud que son Prince se recommandoit au Roy de France son tres-cher & tres aimé Cousin, & qu'il le prioit de luy donner assistance pour poursuiure son droit, & pour s'y maintenir contre ceux qui l'en vouloient iniustement priuer. Année 1400.

Le lendemain, le Duc Estienne pere de la Reyne fut pareillement introduit au Conseil des Ducs, qui fit dire par vn Cheualier de sa suite, sçauant en nostre Langue & qui luy seruoit d'Interprete: qu'il auoit de bon cœur accepté cette Ambassade, pour le grand desir qu'il auoit de voir sa fille tres-aimée & de visiter toute la Maison Royale. Il parla en suitte de l'vnion de l'Eglise, comme de la chose qui estoit la plus desirée par tous les Princes d'Allemagne, il dit auoir fait deux voyages exprés à Rome pour en trouuer les moyens, il parla des desordres de l'Empire comme d'vn obstacle à vn si grand bien, & apres auoir prié de la part des mesmes Princes, le Roy & les Seigneurs de France, d'auoir agreable le remede qu'ils y auoient apporté par vne legitime élection, & de continuer les anciennes alliances entre les deux Estats, il adjoûta pour conclusion, qu'il auoit encore à parler de quelque chose en particulier auec le Roy, ses Oncles & son Frere, qu'il ne deuoit point proposer en public: & sur cela l'Assemblée fut rompuë.

CHAPITRE TROISIESME.

I. Le Duc d'Orleans promet de seruir le Roy de Bohéme.

II. Le Duc Estienne de Bauieres épouse la Doüairiere de Coucy.

III. Ambassade de France vers les Princes d'Allemagne.

IV. Le Duc d'Orleans part pour le secours du Roy de Bohéme, & reuient sur la nouuelle de la ruïne de son party.

V. Faineantise de ce Roy, emprisonné par le Roy de Hongrie son frere.

VI. Retour de nos Ambassadeurs d'Allemagne, mort de Messire Taupin de Chantemerle.

VII. Le Patriarche d'Alexandrie mal voulu du Duc d'Orleans, exilé de la Cour pour le mauuais succez de cette Ambassade.

Les Ducs de Berry & de Bourgogne Oncles du Roy, & le Duc d'Orleans son Frere, tinrent diuers Conseils entr'eux, tant au Palais qu'en plusieurs autres lieux, pour auiser à la réponse qu'ils feroient à ces Ambassadeurs, & apres en auoir meurement deliberé, le Duc d'Orleans s'auança enfin de dire, qu'il estoit resolu de seruir son Cousin le Roy de Bohéme. Les Bohemiens s'en retournerent sur cette parole, mais pour le Duc Estienne, il voulut demeurer encore quelque temps à la Cour auprez de la Reyne sa fille, qui le remaria auec (*Isabel de Lorraine*) vefue du Sire *de Coucy* mort au retour du malheureux voyage de Hongrie. Cependant les Ducs dépecherent vers les Electeurs vne Ambassade solemnelle, composée de l'Archeuesque d'Aix (*Thomas de Puppio Cardinal*) de Messire *Taupin de Chantemerle* Maistre d'Hostel du Roy, & de Maistre *Iean de Montrüeil* Secretaire de sa Majesté: & la principale chose qu'on leur recommanda, fut de trauailler pour l'vnion de l'Eglise, & de tascher de les induire à conuenir auec le Roy de la voye de cession.

Année 1400.

En mesme temps, le Duc d'Orleans voulant accomplir sa promesse enuers le Roy de Bohéme, fit vne grande assemblée de Gendarmes, vint le dernier du mois de Septembre prendre congé du Bien-heureux S. Denis Patron du Royaume, & continua son chemin par la Champagne; mais il ne fut pas si-tost à Rheims, qu'il y receut nouuelles que la Ville de Francfort, & quelques autres des plus celebres d'Allemagne, auoient esté prises par l'éleu Empereur. Il apprit mesme que le Roy de Bohéme ne s'en soucioit gueres, & cela luy fit rompre son entreprise, non sans regret de l'injure que ce Prince faisoit à sa reputation. Il auoit esté designé Empereur dés le viuant de son Pere, du consentement de toute l'Allemagne, & iusques alors il auoit porté qualité de Roy des Romains; mais il n'auoit tenu compte, ny du conseil, ny des offres des plus grands de sa Cour, qui le voulurent persuader de se mettre en possession de son droit, & qui luy promettoient de l'assister de leurs personnes & de leurs biens. C'est ce qui donna sujet à Sigismond Roy de *Hongrie* son Frere, poussé qu'il estoit d'vne iuste indignation de sa fétardise, de se saisir de sa personne; pour entreprendre cette affaire malgré luy sous son nom: & les Bohémiens en estoient consentans, mais le Marquis *de Morauie* Oncle de ces deux Roys, ne voulant point souffrir cette detention fit la guerre à Sigismond, pour l'obliger à le remettre en liberté.

Voila quel estoit l'estat des affaires d'Allemagne, où nos Ambassadeurs demeurerent trois mois auprés des Electeurs, & à leur retour en France, ils perdirent Messire *Taupin de Chantemerle*, qui fut emporté d'vne grosse fiéure. Ses deux Collegues ne firent point en public le recit de leur negotiation, toutefois sçeut-on bien-tost par des personnes de creance, qu'ils rapporterent aux Princes que les Allemans desiroient assez l'vnion de l'Eglise, mais qu'ils ne goûtoient point la voye de cession. C'est dequoy ils s'étonnerent dautant plus, que le Patriarche d'Alexandrie, qui auoit fait plusieurs voyages en Germanie, auoit toûjours asseuré à son retour qu'ils estoient tous disposez d'accepter la voye du Roy & de l'Eglise Gallicane. Comme cela se trouua faux dans la suitte, il luy en coûta beaucoup de sa reputation, par le iuste regret de tant d'argent mal employé à des Ambassades inutiles, & le Duc d'Orleans entr'autres, en conceut tant d'auersion contre luy, qu'il luy deffendit de se plus presenter aux Conseils du Roy, ny en toute autre Assemblée où il se trouueroit. Il commanda mesmes que toutes ses vaines façons d'agir fussent notées dans les Annales, & ce Prelat remply de honte & de confusion, se retira de Paris en son Euesché où il fit long-temps vne residence contrainte.

CHAPITRE QVATRIESME.

I. Le Roy de Dannemarck enuoye demander vne fille du Sang de France.
II. Le Duc de Bourbon promet la sienne.
III. Le Roy retombe malade.
IV. Maladie & mort du Dauphin son fils, inhumé à S. Denis.
V. Mariage de Loüis Roy de Sicile auec Toland d'Arragon.

Les Ambassadeurs d'Allemagne estoient encore à Paris, quand il arriua du Nort deux Euesques & deux Cheualiers, qui exposerent deuant les Princes le sujet de leur legation, & qui se dirent estre enuoyez par la Reyne de *Dannemarck* & de Norwegue pour prier le Roy & ses Oncles de luy vouloir accorder vne fille nubile du Sang Royal de Frãce pour vn sien Neueu qu'elle auoit designé heritier de ses deux Couronnes. Ils adjoûterent qu'entre toutes les Maisons Souueraines de la Chrestienté, ce ieune Prince auoit vn respect & vne estime parti-

culiere pour celle de nos Fleurs de Lys, qu'il souhaitoit de tirer vn heritier d'vne race si heroïque & si genereuse, & qu'ils auoient charge de les asseurer sur son serment, qu'il n'entendroit à nul autre party qu'ils ne luy eussent rapporté leur réponse. Il y auoit assez de Princesses dignes de cette alliance, mais l'exemple si recent du mal-heur de la Reyne d'Angleterre, & son iniuste detention, firent long-temps balancer l'éclat & le poids des Couronnes, auec le repos & la douceur d'vne condition plus seure & moins enuiée. On estoit dégoûté des Mariages estrangers, & l'on n'eut sçeu quelle réponse faire à vne demande qu'il falloit receuoir auec honneur, si le Duc *de Bourbon* n'eût surmonté le scrupule. Il leur promit *Isabel de Bourbon* sa fille vnique, quand elle auroit atteint l'âge d'estre mariée; & sur cette asseurance les Danois qu'on auoit bien traitez & regalez de plusieurs riches presents, retournerent en leur pays, fort satisfaits de leur Ambassade. (Cette Princesse mourut depuis estant encore ieune.) Année 1400.

Le deuxiesme iour de Septembre, le Roy reuenu en santé, en alla rendre graces à Dieu en l'Eglise de Nostre-Dame de Paris, & depuis il vint à S. Denys le iour de la Feste de ce Bien-heureux Apôstre de France, qu'il employa en deuotions; mais il rencheut la semaine d'apres; il continua dans ses douleurs accoûtumées iusques à la premiere semaine de Ianuier, & n'eut qu'vn fort petit interualle durant les Festes de Noël, qu'il passa fort Catholiquement dans son Hostel de S. Pol. Dans le mesme temps, Charles son fils aisné, Dauphin de Vienne, languissoit depuis deux mois d'vne maladie mortelle, qui l'obligea de venir faire des vœux pour luy en l'Abbaye de S. Denys, où il le recommanda aux prieres de l'Abbé & des Religieux le second Dimanche de Ianuier, & c'estoit le seul remede au iugement des Medecins, qui le voyoient si visiblement diminuer, qu'il n'auoit plus que la peau collée sur les os, sans qu'ils pussent trouuer dans l'experience de leur art aucune cause d'vne si estrange langueur.

Les Prelats ordonnerent des prieres publiques pour estre chantées à la Messe, afin d'obtenir sa santé; l'on fit encore des Processions publiques auec les Reliques des Saints, les Religieux de S. Denys s'acquitterent solemnellement de ce deuoir iusques à trois fois; & il y en eut vne generale dans Paris le vnziesme de Ianuier; où les Ducs de *Bourgogne*, *d'Orleans*, & de *Bourbon* se trouuerent, & assisterent à la Messe, qui fut chantée à sainte Catherine du Val des Escoliers. Mais Dieu en auoit autrement disposé, il mourut sur le minuit par vn Arrest de sa Prouidence, qui le voulut retirer du monde dans l'innocence de son Baptesme, qu'il n'auoit point encore perduë, & à l'âge de neuf ans, pour changer l'esperance d'vn Regne temporel en la possession d'vne Couronne eternelle. Le lendemain son corps mis dans vne littiere, fut conduit à la sepulture auec vn Conuoy des premiers de la Cour & des Chambellans du Roy, mais auec vn luminaire si mediocre, qu'on peut dire qu'il estoit indigne d'vne si grande ceremonie. Les Religieux de S. Denys qui l'attendoient à l'entrée de l'Eglise, le porterent sur leurs épaules dans le Chœur; où l'on fit son seruice: & le iour suiuant apres la Messe, les Capitaines de la Garde du Roy le transporterent en la Chappelle Royale, où il fut inhumé en presence des Ducs de Bourgogne, d'Orleans & de Bourbon, du Connestable de France, des Archeuesques *de Besançon* & *d'Aix*, & de huit Euesques, qui tous auoient assisté à la Messe.

Dans le mesme mois de Ianuier, Louys Roy de Sicile épousa dans sa ville d'Arles en Prouence, *Toland* fille du deffunt Roy *d'Arragon* & de la fille du Duc de Bar, lors âgée de vingt ans, & d'vne grace & d'vne beauté si accomplie, que c'est assez pour tascher de l'exprimer, de dire que la Nature auoit épuisé tous ses dons pour sa perfection, & qu'il ne luy manqua rien que d'estre immortelle.

CHAPITRE CINQVIESME.

I. Le Roy vient à saint Denys auec l'Empereur de Constantinople.
II. Couronnement de Robert de Bauieres Empereur, apres la destitution du Roy de Boheme.
III. Le nouuel Empereur voulant passer en Italie, le Duc de Milan luy ferme le passage.

Année 1400.

LE vingt-cinquiéme de Feurier, le Roy ayant recouuré auec sa santé la connoissance qu'il auoit perduë depuis le dix-neufiéme de Ianuier, témoigna beaucoup de regret de ne s'estre pû trouuer à S. Denys le iour de la Dedicace. Il voulut estre au seruice de l'Octaue, & rencontra par le chemin l'Empereur *de Constantinople*, qui dés le mois de Septembre dernier auoit passé en Angleterre pour demander secours au Roy Henry; mais ie ne sçaurois dire s'il eut grande satisfaction de son voyage. Ils se firent de grandes caresses, luy & nostre Roy, qui l'amena à saint Denys; où il assista à tout le seruice: & ie remarque cét incident d'autant plus volontiers, que cela causa vne dispute assez particuliere; quelques Personnes notables, & mesmes des doctes, se scandalizans de ce que les François entretenoient communion dans vn lieu si saint, & dans vne iournée si solemnelle, auec les Grecs qui s'estoient separez de l'Eglise Romaine: d'autres au contraire soûtenans pour excuser le Roy, qu'il faisoit son possible pour les y ramener, & que ce n'estoit que pour leur en donner l'enuie.

Ce fut en ce lieu-là que le Roy receut des Lettres d'Allemagne, qui luy apprirent que le iour de la Purification precedent, le noble Duc *Robert de Bauieres*, auoit receu dans la ville de Cologne les Enseignes de la Dignité Imperiale, apres auoir premierement fait lire tout haut vn Decret des Electeurs, par lequel ils declaroient le Roy de Boheme décheu de sa pretention, & indigne de rien pretendre à la Couronne Imperiale. Les principales causes de cette deposition qui y estoient exprimées, estoient, que n'ayant aucun soin des affaires de l'Empire, la Iustice n'estant nulle part ny gardée ny respectée, toute l'Allemagne estoit plus cruellement que iamais infestée de troubles & de diuisions intestines, qui l'exposoient au pillage & à l'incendie: & que non seulement ce Prince n'estoit pas insupportable, par la seule raison qu'il souffroit le desordre, mais parce qu'au lieu d'estre le pere, il estoit le meurtrier de ses Subjets: que comme s'il fut deuenu furieux & forcené, il s'accoûtumoit à les tuer sans aucune raison, & qu'il ne tenoit conte d'appaiser le Schisme, quoy qu'il l'eût tant de fois promis en plusieurs Assemblées de l'Empire.

Robert ainsi éleu, ne laissa pas, tout aagé qu'il estoit, de vouloir venir à Rome consommer la ceremonie de son exaltation, il fit vne grande Armée pour ce sujet, & se mit en campagne; mais il falloit passer par les terres du Duc *de Milan*, nouuellement inuesty de cette qualité par Wenceslas son Competiteur. Si la reconnoissance de cette óbligation fut la cause ou le pretexte qui l'arma pour s'opposer à sa marche, il y auoit encore vne raison d'interest fort puissante; c'est qu'il craignoit que ses Subjets ne secoüassent le ioug de sa tyrannie. Il n'est gueres de mon dessein de traiter des affaires de l'Empire, si ce n'est fort succinctement; mais comme cette action s'entreprit auec grand éclat, il est bon de remarquer en passant, que la fin ne répondit pas au commencement. Le Duc de Milan luy ferma le passage auec les troupes estrangeres qu'il tenoit à sa solde pour l'établissement de sa domination, & non seulement elles

ne deffendirent pas les Villes que Robert voulut conquerir, comme de l'ancienne dépendance de l'Empire, mais elles le combattirent heureusement en diuerses rencontres, où il perdit grand nombre des siens. Il y consuma inutilement toutes ses finances, il y perdit ses ioyaux & ses équipages, & l'approche de l'Hyuer le menaçant d'acheuer par famine la ruine des restes de son Armée, il fut contraint de s'en retourner en grand desordre, & auec beaucoup de confusion d'vn si mauuais succez.

Année 1400.

CHAPITRE SIXIESME.

I. *Le Roy remet la Comté de Foix au Captal de Buch.*
II. *Qui quitte le party Anglois auec son fils aisné.*
III. *Et remet ses places en l'obeïssance du Roy.*
IV. *Don fait à l'Eglise de saint Denys d'vne partie du Chef & du Bras de saint Benoist, par le Duc de Berry.*
V. *Qui assiste à leur Translation.*

SVr la fin du mois de Fevrier, le noble & vaillant *Gaston*, (de *Grailly* dit *de Foix*) Captal de Buch, se rendit à Paris auprés du Roy, pour accomplir le Traité qu'il auoit esté contraint de faire auec le Connestable. Il iura fidelité à sa Majesté enuers & contre tous, & le Roy satisfait de sa soûmission & de son obeïssance, adjoûta à la restitution de ses deux fils qu'il tenoit en ostage, la remise de la Comté de Foix en perpetuel heritage, apres que le Captal luy eut remontré qu'il en estoit le plus prochain heritier. Il receut cette grace auec d'autant plus de ioye, que c'estoit là le comble de toute son ambition, & pour en témoigner sa reconnoissance, il donna à la Cour le plaisir des iouxtes & des tournois, & fit vn magnifique festin au Roy & à tous les Grands de France. Ce Comte, pour lors fort vieil, auoit acquis toute sa reputation dans le party des Anglois, qu'il quitta, mais il eut le bon-heur dans la conjoncture presente, de pouuoir dire que c'estoit moins pour la consideration de l'auantage qu'il receuoit du Roy, que pour l'horreur qu'il ressentoit de l'attentat par eux commis contre leur Souuerain, & de la tyrannie de celuy qu'ils auoient placé dans le Thrône.

Cela n'empescha pas qu'on ne doutast de la fidelité de ses enfans, aussi ay-ie appris de personnes de creance, qu'encore qu'ils fussent fort doucement traitez à la Cour pendant leur ostage, le plus ieune témoigna de l'auersion pour la France, iusques à menacer son frere de le tuer, s'il quittoit les Leopards pour nos Lys. C'est pourquoy le Captal prefera l'aisné à la succession de cette Comté, delaquelle ayant fait foy & hommage au Roy, il y comprit celuy de ses autres terres de Gascogne, auec promesse de mettre dans peu sous l'obeïssance de sa Majesté, le Chasteau de Bouteville, & quelques autres, qui iusques alors auoient esté fort incommodes à la France. Il auoit dans ces Places beaucoup de gens d'élite, & des Compagnies sans Chef, mais tous soldats aguerris, qui faisoient des courses iusques à vingt lieuës, qui détroussoient les passans, & qui tiroient tous les ans plus de cinquante mille escus d'or de contribution. Ce grand gain luy fit craindre iudicieusement qu'ils ne fussent difficiles à resoudre d'en déloger; & comme il n'auoit point assez de force pour les en chasser, sa prudence luy en fit trouuer vn moyen, qu'il voulut executer en personne apres auoir pris congé du Roy. Il y alla à pointe de cheual, auparauant qu'ils sçeussent rien de sa reduction, il les manda, & ils obeïrent dans

Année 1400. la pensée qu'il auoit besoin de leur assistance pour quelque entreprise ; mais il les quitta aussi-tost pour s'aller ietter adroitement dans le Chasteau de Bouteville auec le peu de gens qu'il auoit à sa suitte. Sa retraite les ayant fort surpris, ils reuinrent en diligence pour se remettre dans la Place, & ce fut là qu'il leur dit qu'il estoit vassal du Roy de France, & qu'il leur deffendit sur peine de la corde, de plus rien entreprendre sur les Subjets de sa Majesté.

Nous auons remarqué sous l'année 1394. que le Duc de Berry Oncle du Roy, ayant à grand peine obtenu vne portion des Reliques du grand saint Hilaire, dont le corps entier repose en l'Eglise de S. Denis, il promit en recompense vne partie du Chef auec vn Bras de S. Benoist. C'est ce qu'il executa auec autant de deuotiõ que de magnificence; car il fit faire vne figure du Saint du poids de deux cent cinquante marcs d'argent, tenant vn Bras de mesme tout vestu & decoré d'vne drapperie d'or, & enrichy de pierres precieuses, pour y enfermer cette Relique : & afin de rendre son vœu auec plus d'honneur & de magnificence, il choisit le iour du mesme saint Benoist, qui se celebre au mois de Mars, & y conuia le Roy & toute la Maison Royale. L'Abbé & le Conuent en Chappes, & suiuis de cette auguste Compagnie, allerent Processionnellement leuer ce digne present à l'Hostel-Dieu, qui est assez proche de leur Eglise ; où il auoit esté porté en depost le iour precedent: & deux des Freres le prirent sur les épaules, lesquels estans arriuez à l'Eglise, le poserent entre deux Autels, afin qu'il fût mieux en veuë. Le seruice fut suiuy d'vn festin, & apres le disner, l'Assemblée se fit au Chapitre, où le Duc de Berry rapporta auec combien de peine il auoit obtenu ces saintes Reliques de l'Abbé de saint Benoist. Apres cela, il dit adieu au Conuent, & l'Abbé luy promit par reconnoissance, qu'il auroit part aux prieres & aux sacrifices de la Maison, & que cette Feste seroit à l'aduenir celebrée, non seulement auec plus de solemnité, mais auec les plus riches ornemens de l'Abbaye.

Fin du vingtiéme Liure.



TABLE

ANNEES

De Nostre Seigneur 1401.

Du Schisme. 23.

Des pretendus Papes. Boniface IX. à *Rome*. 12. Benoist XIII. en *Auignon*. 8.

De Robert Duc en Bauieres, *Comte Palatin*, Empereur 2.

Du Regne des Rois Chrestiens de l'Europe.

Charles VI. *en France*. 21.
Henry de Lanclastre en Angleterre 3.
Henry *en Espagne*, autrement *Castille* & *Leon*, 11.
Martin *en Arragon*. 7.
Iean *en Portugal*. 15.
Charles III. en *Nauarre*. 16.
Sigismond de Luxembourg dit de Boheme *en Hongrie*. 17.
Iagellon *en Pologne*. 16.
Loüis Duc d'Anjou en *Sicile*. 15.
Ladislas d'Anjou dit *de Duras* vsurpateur du Royaume. 15.
Marguerite Regnante en Dannemarck & *Suede* auec Eric son neueu. 15.
Robert Stuart III. du nom en *Escosse*. 15.

Principaux Princes du Sang, Grands Officiers, Ministres d'Estat, & Fauoris de la Cour de France.

Loüis de France Dauphin *de Viennois*, Duc de Guyenne.
Loüis de France Duc d'Orleans, Frere du Roy.
Loüis II. Duc *d'Anjou*, Roy de Sicile.
Iean de France, Duc de *Berry*, & Philippe le Hardy Duc de *Bourgogne*. Oncles du Roy, gouuernans le Royaume à cause de sa demence, auec le Duc d'Orleans.
Pierre Comte *d'Alençon*. Charles *d'Evreux Roy de Nauarre 3. du nom*.
Loüis Duc de *Bourbon*, Oncle maternel du Roy, *& grãd Chambrier* de France.
Princes du Sang.
Loüis de *Bourbon*, Comte de Vendosme, *Ancestre de nos Roys*.
Iean dit de Montfort, *Duc de Bretagne*.
Loüis de Sancerre, Seigneur de Charenton, *Connestable* de France.
Arnaud de Corbie, *Chancelier* de France.
Iean sire de Rieux & de Rochefort.
Iean le Maingre dit Boucicaut.
Mareschaux de France.
Renaut de Trie, *Admiral*.
Waleran de Luxembourg Comte de S. Pol, Capitaine General en Picardie & au pays de Vvest-Flandres.
Lancelot de Long-Villiers, *son Lieutenant*.
Pierre dit Hutin d'Aumont, *Porte-Oriflamme*.
Guichard Dauphin, *grand Maistre des Arbalestriers*.
Loüis Duc en Bauieres, *grand Maistre de France*.
Iacques de Bourbon Sire de Preaux, *grand Bouteiller de France*.
Loüis de Giac Grand *Eschançon*.
Guy sire de Cousan & de la Perriere, *premier Chambellan*.
Guy sire de la Rocheguyon, *grand Panetier*.
Charles d'Yury, *Cheualier trenchant*.
Charles Sire de Sauoisy, *Grand Maistre d'Hostel de la Reyne*.
Colart Sire de Calleuille, *Gouuerneur de l'Estat & Seigneurie de Gennes*.
Renaut d'Orival Escuyer, *son Lieutenant*.



HISTOIRE DV REGNE DE CHARLES VI. ROY DE FRANCE.

LIVRE VINGT-VNIESME.

CHAPITRE PREMIER.

I. *Traité fait auec les Anglois, pour la tréve, & pour le retour de la Reyne fille du Roy, que le Roy Henry renuoya.*

II. *Son arriuée en France.*

III. *Le Duc de Bourgogne la rameine à Paris.*

Année 1401.



V commencement de cette année, le Roy voulant poursuiure l'accomplissement du Traité commencé auec les Anglois, pour retirer leur Reyne sa fille d'entre leurs mains; & comme la negociation estoit importante, il y voulut employer des personnes qui en fussent plus capables, tant par leur fidelité que par l'experience qu'ils auoient des grandes affaires. Il deputa pour cette fin à Boulogne l'Euesque *de Chartres*, *Iean le Fevre*, Messire Iean *de Poupaincourt*, premier President au Parlement de Paris, les Sires de *Hugueville* & *de Courcy* Cheualiers, & Maistre *Gontier Col* son Secretaire, qui reuinrent en Cour au mois de May, & il apprit à leur retour que le Roy d'Angleterre en vseroit auec la ieune Reyne selon ce qu'il deuoit à son sexe, à sa qualité, & à sa propre reputation. En effet, il ne consentit pas seulement de rendre cette Princesse auec tout ce qu'elle auoit, ou deuoit auoir de meubles & de pierreries, qui estoient d'vn prix inestimable pour l'étoffe & pour les ouurages, mais il l'alla voir pour la consoler & pour luy dire adieu, & luy donna vne belle escorte de Dames & de Cheualiers, pour la conduire à Calais sous les ordres d'vn Euesque & de Messire Thomas *de Persy*.

Toute la Cour fut tres-ioyeuse de cette nouuelle, & afin de la receuoir auec

plus d'honneur, le Duc de Bourgogne luy-mesme, partit pour Boulogne auec vne grande suitte de Noblesse, & prit iour pour sa sortie de Calais au septiéme iour d'Aoust, qu'elle se rendit à la Chappelle de Lelingueham, qui fait la moitié du chemin de cette Ville à celle de Boulogne ; où le Roy auoit ordonné qu'on dressast vn Pauillon Royal, sous lequel elle fut receuë par le Comte *de S. Pol*, qu'on luy auoit enuoyé au deuant auec vne grande Compagnie de Seigneurs de France. Ce fut-là que se fit la separation des Dames & Damoiselles Angloises, qui prirent congé d'elle apres la collation, & ce ne fut pas sans larmes de leur part, pour le regret qu'elles auoient de perdre vne Princesse si vertueuse, qui les consola du mieux qu'elle put. Elle leur fit des presents selon leur qualité, pour les remercier de leur affection, & apres les auoir baisées, elle leur donna congé, & partit pour aller ioindre le Duc *de Bourgogne* son Oncle, qui l'attendoit sur vne eminence à demie lieuë de là auec vn escadron en bataille de six cent Cheualiers ou Escuyers de qualité.

Année 1401.

Il ne manqua pas de luy rendre toutes sortes d'honneurs, auec autant de ioye que de respect, il la fit receuoir en Reyne dans la ville de Boulogne ; où le Clergé mesmes fut au deuant d'elle, & cela se continua à Abbeville, & dans toutes les autres Villes où elle passa, iusques à celle de S. Denys. Elle y arriua le iour de S. Laurens, & l'Abbé & les Religieux n'oublierent rien de tout ce qu'ils deuoient à sa naissance & à son caractere. Elle fit ses deuotions deuant les Reliques de l'Abbaye, & de là fut à Paris, où le Roy & la Reyne sa Mere témoignerent par mille sorte de caresses, la ioye qu'ils auoient de recouurer vne fille d'autant plus digne de leur affection, qu'elle estoit iniustement persecutée de la Fortune. La Reyne prit le soin de son education, & retrancha de son Estat ; mais elle mit auprés d'elle des Dames de la premiere condition du Royaume, pour la soulager dans sa conduite.

CHAPITRE SECOND.

I. Des vents & des tempestes effroyables qui regnerent en France.
II. Et des desordres qu'ils firent aux enuirons de Paris.

LE mois de May de cette année se rendit memorable par des tempestes espouuentables, & presque inoüyes iusques alors, & par les pertes qu'elles causerent. Il tomba de la gresle de la grosseur d'vn œuf d'oye dans le Beauuoisis, qui ruina la moisson de seize lieuës de païs, & la seconde semaine du mesme mois il se fit vn horrible tonnerre sur Paris, qui tomba dans la Chambre de la Reyne, qui par bon-heur estoit montée au second estage, lequel mit en cendre les rideaux de son lit, & remonta par la cheminée. La Reyne qui craignoit naturellement ces sortes de passions de l'air, en fut comme demy morte d'apprehension, & croyant que c'estoit des auertissemens d'en haut, elle voulut fléchir la colere du Ciel par diuerses offrandes à quelques Eglises, & enuoya particulierement à celle de S. Denis vne somme d'argent pour dire trois Annuels à l'intention de feu M. le Dauphin. Le Ieudy dernier iour de Iuin ensuiuant, les vents Occidentaux déchaisnez ne donnerent pas auec moins de furie que les precedens dans le Diocese de Paris, ils chasserent çà & là des nuées épaisses & tenebreuses, & firent d'étranges rauages.

Il en arriua particulierement vn effet assez bizarre sur la Halle du Lendit auprés S. Denis, dont vn tourbillon renuersa tout vn costé sans y laisser que deux poultres ; & parce que c'estoit sous l'endroit demeuré en son entier, que les Iuges des imposts de cette Foire celebre, qui estoient alors presque insupportables, tenoient leur Audience, le petit Peuple disoit tout communément, que le demon qui conduisoit cette foudre, auoit eu soin de conseruer son Tribunal. Cette partie de Halle ainsi emportée, sans faire tort à pas vne des petites Loges d'alentour,

Année 1401.

(ce qui est assez admirable) cette bourrasque impetueuse poussa de mesme force iusques au Prieuré de l'Estrée, découurit quelques maisons, & abbatit à rez de terre la closture de pierre de quelques vignes, & au lieu de se rompre contre des Ormes & d'autres Arbres d'vne hauteur démesurée, qui estoient dans les enuirons, elle en fracassa les plus grosses branches, dont elle sema toute la Campagne. Elle arracha la Croix de fer & le Coq du Clocher de l'Estrée, qu'elle emporta, tous pesans qu'ils fussent, à prés d'vn trait d'arc au delà : Enfin dans le mesme iour & dans le mesme moment, le mesme vent déracina plus de mille Arbres fruictiers au Village du Mesnil-Aubery, dont il se ioüa par les champs, & y ayant découuert vne grange, il souffla trois muids de bled tous entiers dans vn puits qui en estoit proche.

CHAPITRE TROISIESME.

I. *Le Duc d'Orleans fait alliance auec le Duc de Gueldres.*
II. *Qu'il détache du seruice des Anglois.*
III. *Et l'ameine de Mouson à la Cour de France.*
IV. *Les Ducs de Berry & de Bourgogne mal-contens de ce Traité.*

LA reputation & la valeur du *Duc de Gueldres* ayant fait souhaiter son alliance & son amitié au Duc d'Orleans, il l'en fit rechercher, & pour d'autant mieux accomplir vne chose desia arrestée entr'eux, il resolut de s'aboucher auec luy en la ville de Mouson, frontiere d'Allemagne. Il s'y fit accompagner de quinze cens hommes d'armes, ne doutant pas que ce Prince genereux ne vint aussi de sa part auec vne nombreuse suite, suiuant en cela la coustume des Princes de l'Empire, qui font parade de leur puissance en de pareilles occasions, parce qu'il y va de l'honneur & de l'interest de se faire valoir. Aussi peut-on dire que celuy-cy estoit des plus considerables, pour le merite de sa personne, & pour le voisinage de ses Estats, & son affection estoit d'autant plus à ménager, qu'il auoit iusques-là tenu le party d'Angleterre. Mais pour lors il tenoit le Roy pour vn Vsurpateur, & il le confirma à son arriuée auec cinq cent de ses Subjets, tous Cheualiers & Escuyers, tous en bel équipage, par le Traité qui fut fait entr'eux au nom du Roy, qu'il s'obligea pour luy & pour ses successeurs de seruir, luy & la Maison Royale contre qui que ce fût de la Chrestienté, excepté l'Empereur.

Ils s'entrefirent de grandes caresses, & de magnifiques presents, & apres l'auoir superbement traité, le Duc d'Orleans l'amena auec deux cent Cheuaux, & à ses dépens, à son Chasteau de Coucy ; où la Duchesse sa femme estoit nouuellement accouchée d'vne fille, qu'il luy fit tenir sur les Fonds pour d'autant plus cimenter leur amitié. De là ils vinrent ensemble à Paris, où ils attendirent la santé du Roy, qui se porta mieux au commencement du mois de Iuin, & qui fut en estat de ratifier le Traité. Ils s'entre-promirent vne assistance mutuelle dans tous leurs besoins, & le Duc s'obligea d'enuoyer au Roy quand il luy plairoit, huit cent Lances fournies, pour seruir contre toutes personnes viuantes, en payant par mois soixante escus d'or pour Cheualier, & trente pour chacun Escuyer ; mais la condition du Roy ne fut pas égale dans le besoin du mesme secours, parce qu'il luy promit de l'entretenir aux dépens de la France. C'est ce qui donna lieu aux Duc *de Berry* & de *Bourgogne*, de témoigner leur mécontentement d'vne entreprise qu'ils ne pouuoient souffrir, que le Duc d'Orleãs eût faite à leur insceu, aussi bien que cette clause, qu'ils n'eussent point accordée, à ce qu'ils disoient, & qui de vray ne fut pas approuuée de quelques Sages, qui iugerent que c'estoit commettre l'honneur du Roy d'acheter si cher l'assistance d'vn petit Prince, auec l'obligation de le secourir.

CHAPITRE QVATRIESME.

I. Les Ducs d'Orleans, de Berry & de Bourgogne se mettent mal ensemble pour la ialousie de l'authorité.
II. Entretenuë par leurs Courtisans.
III. Prieres publiques pour leur reconciliation.
IV. Les Princes font venir des trouppes à Paris.
V. La Ville en est émeuë.
VI. Le differend accommodé, & les Princes reconciliez.
VII. Apparition d'vn Comete.

LEs Ducs de *Berry* & *Bourgogne* mal-contens que le Duc *d'Orleans* eut traitté cette affaire sans leur participation, se plaignirent encore publiquement des intelligences qu'il entretenoit pour ses seuls interests auec le Pape Benedict. Ils l'accusoient d'auoir trauaillé depuis deux ans à luy faire rendre l'obedience, au prejudice de la soustraction ; qu'ils maintenoient auoir esté legitimement & iustement deliberée par le Clergé de France, contre les sentimens duquel, que le Roy auoit suiuis, & que tout le Royaume auoit embrassez & executez, il n'appartenoit point à vn Prince particulier de rien entreprendre : mais ce n'estoit pas là le motif interieur de leur mes-intelligence. C'est qu'ils se vouloient maintenir dans l'authorité du Ministere, & quoy que le Duc de Berry eût le Gouuernement particulier de la Guyenne & du Languedoc, il ne vouloit rien perdre du credit qu'il auoit à la Cour, où il auoit iusques là partagé auec le Duc de Bourgogne son frere la conduitte des grandes affaires ; dont ils estoient les maistres quand la maladie du Roy le rendoit incapable d'en prendre connoissance. Le Duc d'Orleans de son costé, vouloit faire valoir les droits de sa naissance, & comme il estoit plus proche de la Couronne, il en pretendoit si absolument l'administration, qu'il ne pouuoit souffrir de compagnon, disposant de toutes choses à sa fantaisie & sans leur conseil. Il courut encore vn bruit assez public d'vn autre sujet d'inimitié entre le Duc d'Orleans & la Maison de Bourgogne, mais dont ie m'abstiendray de parler icy, parce que ie n'en suis pas assez informé pour l'authoriser. Quoy qu'il en soit, il est certain que la diuision alla iusques à faire cesser entr'eux les ciuilitez qu'ils se rendoient auparauant, & qu'elle éclata visiblement dans les Conseils, où leurs opinions parurent aussi differentes & opposées que leurs inclinations. Année 1401.

L'occasion estoit trop fauorable pour certaines gens qui font profession de profiter des mal-heurs publics, & qui troublent les passions des Princes pour mieux faire leurs affaires. Ces flatteurs ne manquerent pas de soufler le feu qu'ils auoient allumé, & comme leurs suggestiõs malignes sont plus douces à des cœurs irritez, que les conseils des personnes veritablement fidelles & affectionnées, qui font leur principal interest de celuy de l'Estat, il ne seruit de rien aux Princes & aux Grands du Royaume de leur representer les inconueniens qu'on deuoit apprehender de leur dissension. Apres leur auoir cité en vain les passages de l'Euangile qui menace d'vne desolation infaillible tous les Royaumes qui sont diuisez, on tascha d'y interposer l'authorité du Roy, & les offices de la Reyne & du Duc de Berry, mais cét appareil fut encore inutile, aussi bien que tous les soins de quelques personnes de grande religion qu'on leur donna pour Arbitres, & cela ne seruit qu'à faire connoistre le mal assez grand pour auoir recours à la Clemence diuine. On fit des prieres publiques pour détourner la colere de Dieu, preste à éclatter dans la suitte de ce funeste differend, & cependant les presages d'vne guerre intestine croissoient visiblement par la licence de piller & de buti-

Année 1401.

ner, qui exposa tous les enuirons de Paris à la discretion de certaines Compagnies Galloises, qui auoient abandonné la garde de quelques places de Guyenne, & qui consommoient tous les viures sous l'appuy du Duc d'Orleans; qui croyoit en auoir besoin, & qui mandoit des trouppes de toutes parts; parce que le Duc de Bourgogne faisoit le mesme de son costé.

En effect il assembla grand nombre de gens de guerre en son voyage de Flandres & d'Artois, & au mois de Decembre ensuiuant, ils le vinrent ioindre à Paris, où il receut en grand honneur les Chefs & les principaux Cheualiers, mais particulierement l'éleu Euesque *de Liege* frere du Comte *de Haynaut*, qu'on dit auoir amené auec luy iusques à sept mille gendarmes, sans y comprendre les Archers & les Arbalestriers & autre menuë soldatesque d'Infanterie. Le Duc les logea tous autour de son Hostel d'Artois, mais de crainte d'épouuanter les Parisiens, il leur ordonna de se tenir serrez, de ne se point répandre dans la Ville, & de ne rien entreprendre que par son commandement exprés.

Le Duc d'Orleans n'en faisoit pas moins de sa part, en sa maison proche de la porte de S. Antoine, car il luy venoit des trouppes de toutes parts, comme si la guerre eut esté ouuertement declarée, & il se vid en peu de temps cinq mille bons hommes, tant Bretons & Normans que des autres parties du Royaume, qui ne demandoient qu'à iouër des coûteaux, & qui ne craignoient que la Paix. Il en logea ce qu'il put autour de sa personne, & répandit le reste dans les Villages voisins, & comme tous ces apprests menaçoient les peuples d'vne prochaine ruïne, les Parisiens qui auoient plus à perdre estoient par consequent les moins aimez, & les plus exposez à vne irruption, qui les mit dans vne allarme d'autant plus grande auec le Conseil du Roy, qu'ils n'auoient aucun moyen de se deffendre si l'on entreprenoit contr'eux, & qu'ils ne pouuoient pas mesmes y interposer l'autorité du Roy, à cause de sa maladie. Ie croy bien que le soldat eut esté bien aise d'auoir le Bourgeois pour partie dans ce demeslé, mais les Ducs qui sceurent l'apprehension qu'on en auoit, manderent chacun de son costé quelques-vns des Principaux de la Ville, pour les rasseurer. Ils leur dirent qu'il n'y auoit rien à craindre pour eux de toutes ces assemblées, qui ne s'estoient faites pour aucune mauuaise intention, ny contre le seruice du Roy, ny contre la seureté de la Ville, qu'ils ne se doutassent de rien, & qu'ils les prioient seulement de donner si bon ordre aux viures afin qu'on en eût pour de l'argent. C'estoit là le meilleur conseil qu'on pût prendre dans cette sorte de conjoncture, car s'il en fut venu faute, les gens de guerre n'eussent pas manqué de se ietter sur les plus riches Laboureurs, & tout auroit esté dissipé dans le pillage, au lieu que voyans qu'on achetoit les choses à leur iuste valeur, ils fournirent si bien les marchez, qu'il ne fit pas plus cher viure qu'auparauant.

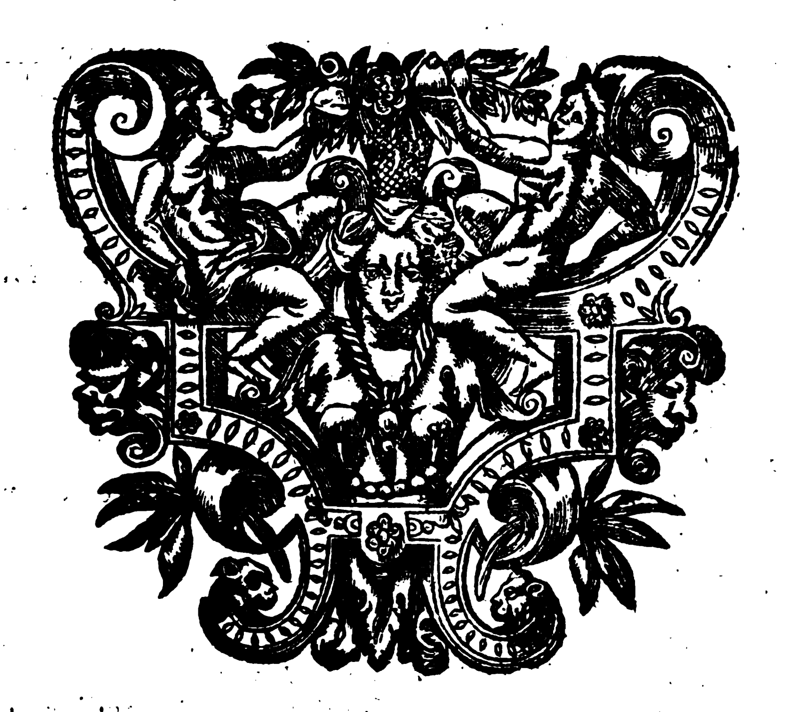
Cela dura vn mois & dauantage, & cependant la Reyne, le Duc *de Berry* & le Duc de *Bourbon*, qui portoient cette dissension auec impatience, firent leur possible pour reconcilier les deux Princes. Ils les conuierent plusieurs fois à manger chez eux pour en trouuer les moyens, mais c'estoit toûjours auec apprehension d'vne grande suite de gens en armes, tous prests à faire desordre à la premiere parole de pique qu'on auroit lasché de part & d'autre, & cela fut si long-temps inutile, que personne ne doutoit qu'vne querelle particuliere ne se conuertît en vne guerre ciuile, qui mettroit la des-vnion & le glaiue dans les familles, qui briseroit les liens de l'amitié, qui rendroit les Maisons d'Orleans & de Bourgogne irreconciliables, & donneroit aux ennemis de l'Estat toute sorte de nouueaux auantages. C'est ce qui obligea d'autant plus les peuples à faire des vœux pour cette reconciliation, & qui furent enfin exaucez du Ciel par la misericorde diuine, qui toucha le cœur des deux Princes, & qui leur fit connoistre qu'il y auoit de la pudeur pour des personnes si proches, de mettre le Royaume en danger pour satisfaire des passions d'animosité si prejudiciables au repos public.

Ils en creurent leurs Amis communs, & le quatorziéme de Ianuier, ils s'entreuirent à l'Hostel de Néelle chez le Duc de Berry, où ils s'embrasserent auec plus d'affection que iamais, se promirent plus d'amitié qu'auparauant, & apres

y auoir disné sortirent ensemble à cheual, & se separerent auprés du Chastelet auec beaucoup de ciuilité, pour se retirer chacun chez soy, apres s'estre touchez dans la main auec toutes les marques d'vne parfaite intelligence. Les Parisiens deliurez de la peur d'vn danger toûjours present, & qui dépendoit de la malice ou de l'indiscretion du moindre valet d'vn party qui en auroit attaqué vn autre, reconnurent publiquement que leur salut si long-temps balancé, ne s'estoit point soûtenu par la prudence humaine, ils en rendirent graces à Dieu, dont la prouidence fit vn second Miracle en faueur des Peuples dans le licentiement de ces trouppes, qui se retirerent en leur pays sans faire de desordre, quoy que la plusspart fussent estrangeres, & de nations qui cherchent moins d'honneur que de profit à la guerre, comme des Allemands, des Liegeois & des Barbançons, & autres, qui n'estoient pas venus de si loing sans esperer de bien faire leurs affaires durant ce trouble. Année 1401.

Incontinent apres cette discorde appaisée, le Roy reuenu en santé, en suitte de cinq mois entiers de maladie, vint à S. Denis le iour de la Dedicace pour remercier Dieu de sa conualescence, auec son Frere & ses Oncles: mais quoy que toutes choses parussent fort paisibles, on ne laissa pas d'estre en peine de l'apparition d'vn Comete qui dura l'espace de quinze iours dans le mesme mois. Il sembloit tirer du Septentrion à l'Occident, & parce qu'il portoit sa cheuelure étenduë en enhaut, les Astrologues le prirent pour vn pronosticq de la multiplication des heresies, & de la durée du Schisme.

Fin du vingt-vniéme Liure.



ANNEES

- De Nostre Seigneur — 1402.
- Du Schisme. — 24.
- Des pretendus Papes. — Boniface IX. à *Rome. 13.* Benoist XIII. en *Auignon. 9.*
- De Robert Comte Palatin, Duc en Bauieres, *Empereur. 3.*
- Du Regne des Rois Chrestiens de l'Europe.
  - Charles VI. *en France. 22.*
  - Henry de Lanclastre, *en Angleterre 4.*
  - Henry *en Espagne*, autrement *Castille & Leon. 12.*
  - Martin I. *en Arragon. 8.*
  - Iean *en Portugal. 16.*
  - Charles III. *en Nauarre. 17.*
  - Sigismond de Luxembourg dit de Boheme *en Hongrie. 18.*
  - Iagellon *en Pologne. 17.*
  - Loüis Duc d'Anjou *en Sicile. 16.*
  - Ladislas d'Anjou dit de Duras, *vsurpateur du Royaume. 16.*
  - *Margueritte Regnante en Dannemarck & en Suede*, auec Eric son Neueu. 10.
  - Robert Stuart III. du nom *en Escosse. 16.*

Principaux Princes du Sang, Grands Officiers, Ministres d'Estat, & Fauoris de la Cour de France.

Princes du Sang:

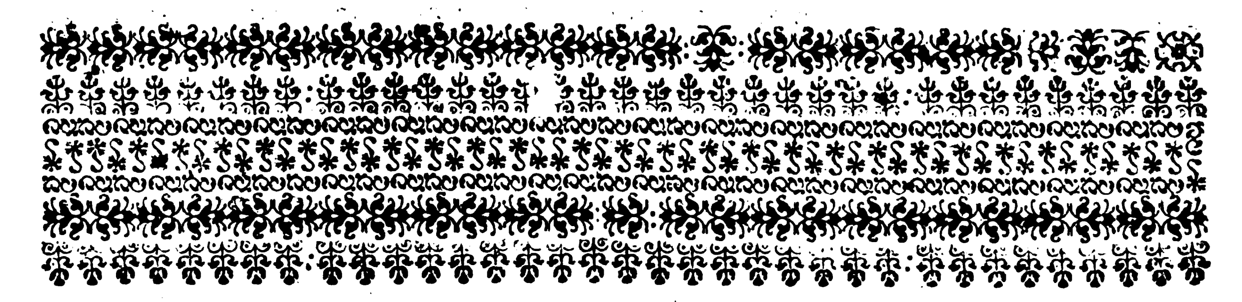
Loüis de France Duc de Guyenne, *Dauphin de Viennois.*
Loüis de France Duc d'Orleans, *Frere du Roy.*
Loüis II. Duc d'Anjou, *Roy de Sicile.*
Iean de France, *Duc de Berry*, & Philippe le Hardy, *Duc de Bourgogne.* Oncles du Roy, gouuernans le Royaume à cause de sa demence, auec le Duc d'Orleans.
Pierre *Comte d'Alençon.* Charles d'Eureux, *Roy de Nauarre 3. du nom.*

Loüis Duc de Bourbon, Oncle maternel du Roy, *& grand Chambrier de France.*
Loüis de Bourbon Comte de Vendosme, *Ancestre de nos Roys.*
Iean dit de Montfort, *Duc de Bretagne.*
Loüis de Sancerre S. de Charenton *Connestable de France*, mort cette année, eut pour Successeur Charles Sire d'Albret pourueu le 21. de Féurier.
Arnaud de Corbie, *Chancelier de France.*

Maréchaux de France:
Iean Sire de Rieux & de Rochefort.
Iean le Maingre dit Boucicaut, *Gouuerneur de Gennes.*

Renaut de Trie, *Admiral.*
Waleran de Luxembourg Comte de S. Pol, *Capitaine General en Picardie & en Vuest-Flandres.*
Lancelot de Longvilliers, *son Lieutenant.*
Guichard Dauphin, *grand Maistre des Arbalestriers.*
Loüis Duc en Bauieres, *grand Maistre de France.*
Guy Sire de Cousan & de la Perriere, *premier Chambellan.*
Guillaume de Melun, *grand Bouteiller de France*, par Lettres du penultiéme d'Auril.
Loüis de Giac, *grand Eschançon.*
Guy Sire de la Roche-guyon, *grand Panetier.*
Charles Sire d'Yury, *Cheualier trenchant.*
Charles Sire de Sauoisy, *grand Maistre d'Hostel de la Reyne.*
Robert de Bethune Vicomte de Meaux, & Guillaume le Bouteiller, *Gouuerneurs de la Duché de Luxembourg.*

HISTOIRE



HISTOIRE
DV REGNE
DE CHARLES VI.
ROY DE FRANCE.

LIVRE VINGT-DEVXIESME.

CHAPITRE PREMIER.

I. *Grande diuision à la Cour au sujet de la soustraction.*
II. *Le Duc d'Orleans prend l'affirmatiue pour Benoist, contre les Ducs de Berry & de Bourgogne.*
III. *L'Vniuersité soûtient la soustraction.*
IV. *Les Ambassadeurs d'Espagne font des remonstrances au contraire.*
V. *Les Deputez de l'Vniuersité de Thoulouse se declarent pour Benoist.*
VI. *Reproches faites aux Cardinaux par l'Euesque de S. Pons.*
VII. *Le Duc de Berry fait arrester les Deputez de Thoulouse.*



Ncore que la soustraction d'obedience au Pape Benoist se fût assez facilement executée dans le Royaume, le party contraire n'estoit pas si abbatu qu'il ne taschât à se releuer; si bien que si cela causa quelque scandale chez les Estrangers, cela fit naistre aussi diuerses disputes en France, & dans la Cour mesme, aussi bien que dans les Ecoles; où l'on parloit auec assez de chaleur des inconueniens de cette entreprise, & de la detention du Pape. Les Ambassadeurs du Roy d'Espagne, & les Deputez de l'Vniuersité de Thoulouse, qui estoient à Pa- Année 1402.

Kkk



Année 1402.

ris pour en témoigner leurs sentimens, s'ennuyoient fort de ce qu'on les remettoit de iour à autre, mais cela n'empécha pas qu'on ne prolongeât leur audience iusques apres Pasques, & comme cela donna lieu à remettre la chose sur le tapis, la contestation seruit aussi à faire éclatter les differents sentimens des Princes & des doctes. Les Ducs *de Berry* & de *Bourgogne* maintenoient la soustraction comme leur ouurage, & comme vne chose qui s'estoit faite par meure deliberation du Clergé de France & de l'Vniuersité de Paris; sur laquelle le Roy s'estant declaré, & en ayant donné des Lettres scellées de son Seau, ils iugeoient qu'il y alloit de son honneur & de l'interest de l'Estat de la garder inuiolablement, iusques à ce que le Schisme fût assoupy.

Le Duc d'Orleans n'estoit point de cét aduis là, il soûtenoit au contraire dans tous les Conseils, qu'on auoit esté trop viste dans vne affaire de si grande importance, & se récrioit fort sur le siege du Palais d'Auignon & sur la detention de Benoist, qu'il qualifioit d'attentat. Vn iour entr'autres il en parla auec tant de chaleur en presence du Roy & de ses Oncles, que de dire tout haut, que deuant qu'il fut peu de temps il iroit en personne en Auignon pour le deliurer. Le Duc de Berry ayant reparty que cela n'estoit pas en son pouuoir, ils en vinrent aux grosses paroles, & à grand peine defererent ils à l'authorité du Roy, qui leur voulut imposer silence pour faire cesser vne contestation assez inutile. L'Vniuersité de Paris ayant, comme nous auons dit, approuué & promeu la soustraction, il arriua en mesme temps qu'vn certain Docteur, trouuant moyen de se faire vne entrée auprés du Roy, soûtint par vn long discours qu'elle estoit iuste & legitime, & il adjoûta pour conclusion, que quiconque y contreuenoit d'opinion ou de credit, pechoit griefuement & deuoit estre tenu pour fauteur du Schisme.

Comme le Duc *d'Orleans* également émeu de scrupule & de colere, prit cela pour luy, il appella le Recteur & les Docteurs qui l'auoient accompagné à cette Assemblée, & leur demanda si c'estoit l'effect d'vn complot pris entr'eux, & sur ce qu'ils le desauoüerent, il en fut encore plus offensé, & resolut d'en faire ses plaintes au Roy, pour obliger ce Professeur à luy en faire reparation: mais cela n'empécha pas qu'vn autre Docteur nommé Maistre *Iean Courtecuisse*, ne continuât le iour suiuant la mesme matiere. Il prouua la soustraction, il montra par plusieurs raisons que le Pape estoit parjure, schismatique, & par consequent indigne du Pontificat; mais il conclud neantmoins à ce qu'il se fist vne nouuelle conuocation à cette fin, de ceux de son obedience. Apres sa Harangue, qui fut fort belle, les Ambassadeurs d'Espagne qui prirent la parole; remontrerent par plusieurs raisons qu'il n'y auoit point de iustice de tenir le Pape inuesty & comme prisonnier, qu'on ne le deuoit pas priuer du Pontificat qu'on n'eût auparauant deliberé iuridiquement de son droit, & instruit l'affaire dans les formes de la Iustice, & conuierent le Roy & les Grands de France, d'apporter de leur part vn remede conuenable au scandale & au desordre qui en estoit arriué.

Les Deputez de l'Vniuersité de Thoulouse, qu'on entendit le lendemain, dirent les mesmes choses, ils demanderent à grande instance la deliurance du Pape, ils protesterent que leur école n'auoit iamais consenty à la soustraction, & le iustifierent par vne longue Lettre qu'ils produisirent, contenant des raisons contraires à celle de l'Vniuersité. Leurs sentimens furent aussi-tost appuyez par l'Euesque *de S. Pons* (*Pierre Rabanus recompensé deux ans apres de la pourpre Cardinale.*) qui se leuant d'entre les Prelats, prit l'affirmatiue pour les Thoulouzains, & s'adressant aux Cardinaux là presens, leur soûtint en face, que s'il arriuoit que le Pape mourût, ils auroient perdu l'authorité d'en élire vn autre; pour auoir en emprisonnant leur Seigneur encouru le crime de leze-Majesté. Cela les obligeant à s'en excuser par la bouche du Cardinal *de Poictiers*, ils firent voir qu'ils en estoient innocens, & que bien loing d'estre responsables d'vne sedition arriuée par emportement du peuple d'Auignon, ils en auoient paty par la perte de la meilleure partie de leurs biens.

Le Roy & les Ducs ordonnerent pour conclusion qu'il seroit de nouueau plus meurement deliberé, mais il prit mal aux Docteurs de Thoulouse d'auoir pris si hardiment party contre les intentions, & sans la participation du Duc de Berry leur Gouuerneur, qui ne voulut pas souffrir qu'ils s'en retournassent auec l'aduantage de l'auoir offensé, & qui les fit arrester. Année 1402.

CHAPITRE SECOND.

I. *Le Duc de Bourgogne va à Arras marier Antoine Comte de Rhetel son second fils depuis Duc de Brabant.*

II. *Le Duc d'Orleans profite de son absence, pour se faire donner par le Roy l'administration entiere de l'Estat.*

III. *Qu'il commence par diuerses exactions sur le peuple & sur le Clergé.*

IV. *Guy de Roye Archeuesque de Rheims s'y oppose, l'Archeuesque de Sens prend le party contraire, & le Duc de Bourgogne maintient le Clergé.*

V. *Le Duc de Berry & luy, desaduoüent les leuées.*

VI. *Le Duc de Bourgogne s'y oppose, par vn manifeste adressé au Parlement, & au Preuost de Paris.*

VII. *Le Roy retombe malade par sa faute, & par celle de ses Officiers.*

LA Paix estant faite entre l'Oncle & le Neueu, le Duc *de Bourgogne* qui ne croyoit pas que le Duc d'Orleans voulût rien entreprendre durant son absence, s'en alla aux Pays-Bas, & enuiron la my-Auril, il fit en sa Ville d'Arras le Mariage *d'Antoine* Comte *de Rethel* son fils auec la fille du *Comte de S. Pol*, qui estoit vne des plus belles & des plus accomplies Damoiselles de son siecle. Ce n'estoit peut-estre pas aussi la pensée du Duc *d'Orleans* de changer l'estat des affaires, mais comme les gens de Cour ne s'attachent aux Puissances que par interest, ses Creatures ne manquerent pas de le solliciter de l'occasion de prendre son auantage pour iouïr de celle de s'engraisser de la substance des peuples. Il fit si bien enuers le Roy, qu'il luy remit à luy seul la conduite & le Gouuernement de son Royaume, quand il seroit hors d'estat d'y vacquer en personne, & y fit ioindre vn pouuoir absolu, iusques à l'authorité d'instituer & destituer toutes sortes d'Officiers, & d'ordonner à sa volonté des Charges, des Finances, & des reuenus de la Couronne.

Le Duc d'Orleans ainsi étably, ne voulut point perdre de temps, & la premiere action qu'il fit en cette qualité, pour répondre au dessein qu'il auoit d'accumuler des thresors & des biens sans nombre, fut d'ordonner par vn Edict qui passa gratieusement au Conseil, vn pretendu prest, dont aucun du Royaume ne pourroit estre exempt, non pas mesme les Prelats. Mais parce qu'eux & les autres Ecclesiastiques refuserent de rien payer pour les biens de leurs Benefices qui estoient alienez, il voulut pour ne rien perdre, que les acheteurs ou detenteurs y fussent contraints à proportion, & donna ordre que la quatriéme partie des viures & des prouisions necessaires pour l'vsage des Maisons du Roy & de la Reyne, se prissent en nature dans les granges & dans les greniers des Beneficiers du Royaume. Messire *Guy de Roye* Archeuesque de Rheims, s'opposa le premier à

Année 1402.

l'execution d'vn Edict si injuste & si inique, dans l'étenduë de son Diocese, il creut que sa conscience l'y obligeoit, & l'Archeuesque de Sens nommé *Guillaume de Dormans*, n'eut de scrupule que pour l'interest de l'authorité; en faueur de laquelle il prononça Sentence d'excommunication contre ceux qui refuseroient d'obeïr: mais le Duc de Bourgogne s'estant joint au Clergé, ce Prelat n'eut autre aduantage de sa complaisance que le reproche d'auoir fait vne nouueauté tout à fait singuliere.

Cependant le Duc d'Orleans qui ne vouloit rien laisser à faire à l'arriuée du Duc de Bourgogne, pour profiter des aduis qu'on luy auoit donnez, fit publier au Chastelet de Paris, le Samedy apres la Pentecoste, vn autre Edict sous le nom du Roy pour la leuée d'vne imposition generale; où le Secretaire osa bien inserer que cela s'estoit resolu en presence & du consentement des Ducs de Berry & de Bourgogne. Cela fit dire tout publiquement au Duc de Berry que cét Officier estoit vn faussaire, & le Duc de Bourgogne témoigna de mesme, qu'il en estoit fort offensé, quand il fut de retour des Nopces de son fils; mais il en tira vne occasion de se vanger: car il declara la fausseté par Lettres expresses, qu'il adressa au Preuost de Paris, auec ordre d'en faire faire vne lecture publique. Elles contenoient, qu'il estoit faux qu'il eût iamais consenty à cette nouuelle exaction, mais que bien au contraire il la jugeoit insupportable à vn peuple iusques alors toûjours opprimé, & d'autant plus digne de compassion, qu'il estoit encore tourmenté depuis trois ans d'vne mortalité qui acheuoit auec les imposts de mettre le duëil & l'affliction dans toutes les familles. Que si les Finances du Roy estoient épuisées, que ce n'estoit pas du sang des Peuples qui en estoient innocens, qu'il les falloit remplir; mais qu'on les pouuoit bien rétablir par la loy d'vne iuste restitution de ce que des gens sans merite en auoient vollé, qui s'enrichissoient de la profusion du Roy, & pour lesquels seuls il sçauoit bien que cette nouuelle taille s'imposoit. Il disoit encore pour conclusion, que son intention estoit que cette declaration fût leuë au Parlement, & qu'il vouloit bien qu'on sceut, qu'il auroit eu deux cent mille écus qu'on luy auoit fait promettre, s'il eut voulu consentir à cette nouuelle exaction.

Ce Manifeste fit vn grand effect dans Paris, où l'on l'attendoit auec grande impatience, mais il n'y voulut point reuenir qu'il n'eût nouuelles de la conualescence du Roy; qui estoit rencheu dans sa maladie pour auoir assez mal à propos esté à des Tournoys qu'il fit faire vn peu deuant la Pentecoste, à la suscitation de plusieurs de sa Cour. Ces gens-là abusoient si fort de sa santé, qu'à peine estoit-il guary de son mal qu'ils le mettoient dans le desordre, & il ne se trouuoit pas parmy eux tous vne seule personne veritablement affectionnée, qui luy representât par son propre exemple, la fragilité des biens de la terre, & la folle opinion des grandeurs, ny qui l'excitât à reconnoistre la grace de Dieu & l'intercession des Saints, pour vne santé que de faux amis luy faisoient exposer à des passe-temps indignes de sa qualité.

CHAPITRE TROISIESME.

I. *Sept Cheualiers du Duc d'Orleans défient sept Anglois, qui acceptent le combat.*

II. *Le Duc d'Orleans blasmé d'auoir fait faire des prieres pour le succez de cette entreprise.*

III. *Les François victorieux disent auoir entrepris ce défy pour vanger la mort du feu Roy d'Angleterre, & le mauuais traitement fait à la Reyne sa femme.*

ENcore que tout combat particulier, non entrepris pour le bien de la chose publique, puisse plus iustement estre blasmé de temerité qu'applaudy, il ne laisse pas de se trouuer des gens qui en mesurent la gloire à la hardiesse, d'exposer sa vie & son honneur au seul amour de la reputation. C'est ce que firent cette année Messire Arnaut *Guillem (c'est le fameux Seigneur de Barbasan)* le Sire *du Chastel*, Messire *Guillaume Bataille, Archambaut de Villars, Clignet de Brebant*, Iean dit *Champagne*, & vn nommé *Carius (ie croy qu'il faut lire d'Escars, mais ie ne l'ay osé traduire à l'auenture)* tous braues & illustres Gentils-hommes François, & ils le firent de bonne grace; car le Heraut qu'ils enuoyerent en Angleterre, portoit vn Cartel ciuil & honneste, & qui n'auoit point d'autre fin que de prouoquer autant d'Anglois à se piquer de l'honneur d'acquerir à la Nation la gloire d'estre la plus guerriere, & d'auoir la meilleure Cheualerie. Ce Heraut adjoûta deuant le Roy Henry, qu'ils auoient desia determiné du Champ de Bataille, que ce seroit auprés de Bordeaux, & que le combat se feroit à outrance, mais que le vaincu qui se rendroit volontiers se pourroit rachepter d'vn Diamant pour toute rançon. Année 1402.

La nouueauté de l'entreprise & de la sorte du combat, fit aussi-tost prendre feu aux Anglois qui estoient là presens, & ie ne diray pas si ce fut de pur courage ou d'indignation, ou si ce fut seulement par brauoure & pour éuiter la honte d'auoir refusé le défy, qu'il fut accepté sur le champ par le Sire de *Scalles, Aymar Choter, Iean Heron, Richart Bouteuille, Iean Fleury, Thomas Tile, & Robert de Scalles*, Seigneurs Anglois de la premiere reputation, qui receurent le gage du consentement de leur Roy. Le Duc d'Orleans sçachant la partie liée, y prit d'autant plus de part, que tous ces nobles François estoient de sa Maison; & parmy les souhaits qu'il faisoit pour vne victoire qui deuoit rejaillir à son honneur, il mesla des vœux, & fit quelques largesses aux Eglises. Il vint mesmes exprés à S. Denis pour conuier les Religieux d'y ioindre leurs prieres; mais quoy que cela ne fût pas approuué de plusieurs Sages, qui ne voyoient point de necessité à ce combat, & qui craignoient que cela ne nous nuisit enuers les Estrangers, pour confirmer les Prouerbes qui couroient de la presomption des François, l'affaire ne laissa pas de reüssir.

Les Champions estans arriuez au Champ de Bataille, l'on auisa pour empescher qu'il ne se fist rien au dehors contre la seureté promise de part & d'autre, de créer deux Mareschaux qui en eussent la conduite, & qui furent le Sire *de Harpedenne* Breton (*il faut lire Poiteuin*) pour les François, & le Comte *de Rutland* du costé d'Angleterre, lesquels prirent encore certain nombre de Gendarmes pour l'execution de leurs ordres. Le dix-neufiéme de May ils introduisirent les Combattans dans la Lice, où ils mirent pied à terre comme il auoit esté conuenu; & aussi-tost le signal donné, non sans estre encouragé des cris des deux partis, les Anglois qui auoient comploté de faire le premier effort sur le Sire *du Chastel* Cheualier Breton, comme le plus ferme de tous leurs Antagonistes, pour

le terrasser d'abord, vinrent deux sur luy, & luy porterent deux coups de lances, mais qu'il écarta de ses deux mains, & aussi-tost la meslée commença.

Année 1402.

Ie laisse le détail du recit de cette action aux gens du mestier, qui diront mieux que moy combien chacun se seruit en cette occasion de son agilité, de son adresse, de sa prudence & de sa valeur, soit pour attaquer son ennemy, ou pour secourir son compagnon, & qui pourront encore mieux representer les passions des spectateurs; dont chacun estoit attentif à conduire les coups, à combattre des yeux, & à fauoriser d'inclination, ceux de leur party, dont le sang coula assez long-temps sans qu'on pût iuger de quel costé tourneroit la victoire. Ie me contenteray de remarquer qu'apres vne resistance fort opiniastre du costé des Anglois, qui lutterent d'vne force toute singuliere; & apres beaucoup d'iniures de part & d'autre, qui seruoient à les animer, les Anglois renuoyans les nostres aux Broüets de la Cour, & nos François leur reprochant le meurtre ignominieux de leur Roy, la mort d'vn Anglois decida de l'auantage. Les autres tout couuerts de coups se rendirent, & le Sire de *Harpedenne* ramena les vainqueurs à Paris; où ils furent receus à grande ioye par les Seigneurs de France, qui leur firent de beaux presents, & les vaincus repasserent en Angleterre auec beaucoup de confusion.

Ce mal-heureux succez leur deût apprendre à s'abstenir à l'aduenir de pareilles épreuues, neantmoins ils n'en furent pas si rebutez, que durant l'espace de deux ans ils ne proposassent de tenter le mesme hazard, tantost en plus grand, & tantost en moindre nombre. Ie me souuiens à ce propos, qu'estant en peine de sçauoir pour quel sujet nos François s'estoient portez auec tant de chaleur dans cette entreprise; i'appris que ce ne fut que pour auoir occasion de se satisfaire dans leur sang, de celuy de leur Roy qu'ils auoient si cruellement fait mourir, & pour vanger par mesme moyen le mauuais traitement que leur ieune Reyne fille de nostre Prince auoit souffert de leur barbarie: & que ne pouuant accomplir leur intention autrement, sans estre accusez d'auoir violé la Tréve, ils s'estoient auisez d'vn honneste pretexte pour contenter leur passion.

CHAPITRE QVATRIESME.

I. Le Duc de Bourgogne venant en Cour

II. Le Duc d'Orleans le preuient, & abolit les nouueaux imposts.

III. Le Roy tient Conseil pour resoudre auquel des deux donner l'authorité.

IV. Le Duc de Bourgogne l'emporte.

V. Et fait vn Edict pour tirer de l'argent par la recherche des vsures.

VI. Qui fut pareillement suprimé.

AV commencement de Iuin le Duc *de Bourgogne* auerty de la santé du Roy, resolut de venir en Cour, & comme il témoignoit auoir dessein d'employer son credit pour le soulagement du peuple, le Duc *d'Orleans* qui en craignit le succez & la consequence, abolit les imposts, & fit publier par les Carrefours de Paris, auant son arriuée, que pour donner plus d'affection à son Peuple de prier Dieu pour sa santé, le Roy à la priere de la Reyne sa femme, de la Reyne d'Angleterre sa fille, & du Duc d'Orleans, ordonnoit qu'il fût soulagé des nouuelles exactions. Cependant le Roy reuenu en conualescence, reconnut par les sentimens des Principaux de son Conseil, qu'ils n'approuuoient pas l'authorité qu'il

auoit donnée à ce Duc ; ne le croyant pas capable de conduire tout ſeul les affaires de ſon Royaume, pour eſtre trop entier en ſes penſées, & trop indulgent à ſes inclinations. Il en voulut deliberer plus meurement, & prit iour au premier de Iuillet pour aſſembler ſon Conſeil en l'abſence des deux Ducs d'Orleans & de Bourgogne. Ilr preſenta en ſubſtance, qu'eſtant à pluſieurs repriſes tourmenté d'vn ma[illegible] l'empeſchoit de pouruoir aux affaires qui pouuoient ſuruenir, & qu'ayant beſoin d'en eſtre ſoulagé par quelqu'vn de ſes proches, il prioit la Compagnie de luy dire librement, ſans aucun intereſt ny conſideration de faueur ou de crainte, lequel des deux Ducs abſens ils iugeoient plus propres à cét employ. Année 1402.

La liberté des ſuffrages fit faire vne aſſez iuſte reflexion ſur les humeurs & ſur les qualitez de ces deux Princes, & on conuint aſſez que le Duc d'Orleans poſſedoit auec auantage deux talens tres-recommendables dans le Miniſtere, qui ſont le bon accueil & la ciuilité, auec la grace du bien dire ; mais tout le monde demeura d'accord, qu'il alloit trop viſte en affaires, & mettant en comparaiſon la grauité de l'Oncle auec la conduite moins reglée de ſon Neueu, l'on le iugeà plus capable de l'adminiſtration. C'eſt pourquoy le Roy ſe ſentit conuaincu en luy-meſme d'auoir peché dans le choix qu'il auoit fait de ce ieune Prince, & pour reparer par vn meilleur conſeil le deſordre qu'il auoit mis dans ſes affaires, il en donna la principale direction au Duc de Bourgogne, & en fit expedier des Lettres, qu'il ordonna eſtre dés le lendemain regiſtrées au Parlement. Peu de iours apres, enuiron la my-Iuillet, le Roy retomba malade, & l'on ne craignit pas ſans ſujet que la conteſtation de l'authorité, qui ne ſouffre point de compagnon, ne cauſaſt quelque nouueau deſordre entre les deux Ducs, & en effet on conſuma plus de temps en piques & en contraſtes, qu'en conſeils ; mais enfin la Reyne, & les Ducs de *Berry* & de *Bourbon* trouuerent moyen de faire en ſorte que l'vn & l'autre s'abſtinſſent de venir au Conſeil, iuſques à ce que le Roy ſe portaſt bien.

Cependant le Duc de Bourgogne parlant en faueur des Peuples, auoit auancé qu'il y auoit des moyens plus innocens que les nouueaux impoſts pour remplir le Threſor du Roy, & comme les profuſions de ſa Majeſté ne ſe pouuoient retrancher ſans attirer la haine des gens de Cour, qui profitoient de ſon mauuais ménage & de la ruine de ſes Subjets, il falloit de l'argent. C'eſt pourquoy il s'auiſa d'vn expedient, qui fut de prendre des Commiſſaires dans le Parlement, leſquels ſous pretexte de rétablir la Police, ſe tranſportaſſent par toutes les Villes murées du Royaume, pour informer des Contracts vſuraires ou frauduleux, & principalement des alienations qui s'eſtoient faites auec lezion d'outre-moitié de iuſte prix, & pour mulcter d'amendes arbitraires ceux qui en eſtoient plûtoſt vſurpateurs qu'acheteurs legitimes. Cette Ordonnance, comme aſſez équitable, s'executa par tout, iuſques au premier iour de Ianuier de l'année ſuiuante, qu'il prit fantaiſie à ceux de Rheims d'en interrompre le ſecours. Ils menacerent ces Commiſſaires de les maſſacrer, ils les mirent hors de leur Ville, & dirent nettement que cette exaction, qui montoit à plus de cent mille eſcus, ſe faiſoit à l'inſceu du Roy, ſans qu'il en entraſt rien dans ſes Coffres, & que tout tournoit au profit des Ducs qui gouuernoient l'Eſtat, & des Seigneurs de leur intelligence. Auſſi eſtoit-ce le ſentiment de tout le monde, qui voyoit auec indignation que plus ils leuoient d'argent, plus ils eſtoient auides, & meſme qu'ils en eſtoient plus incommodez, n'ayant pas meſme dequoy fournir aux prouiſions neceſſaires de leurs Maiſons ; que leurs Officiers alloient prendre par tout ſans rien payer. Le Roy ſe portant mieux, pluſieurs Perſonnes de qualité le ſupplierent d'abroger cét Edict qui faiſoit murmurer le peuple, & il l'accorda d'autant plus volontiers, qu'il reconnut en effet qu'il n'en reuenoit rien au Royaume.

CHAPITRE CINQVIESME.

I. *La Duchesse de Bretagne épouse le Roy d'Angleterre.*
II. *Contre le conseil du Duc de Bourgogne.*
III. *Qui prend soin de ses enfans, & du gouuernement de leurs biens.*
IV. *Le Duc d'Orleans va prendre possession du Duché de Luxembourg, qu'il auoit acheté.*
V. *Défaite des Escossois par les Anglois.*
VI. *Contribution leuée en France pour la rançon du Comte de Duglas, & de Messire Pierre des Essars, pris prisonniers en cette bataille.*
VII. *Le Roy retombe malade.*

Année 1402. IE retourne à la my-Septembre passée, pour parler d'vne Ambassade de Bretagne au Duc de Bourgogne, qui luy apprit de la part de la Duchesse sa Niéce, fille du feu Roy de Nauarre, qu'elle estoit resoluë d'épouser le Roy *d'Angleterre*; Il sçeut encore que cette Dame, suiuant la passion qui est ordinaire à toutes celles de son sexe dans le feu de leurs dernieres amours, & ne desirant rien auec plus d'empressement que l'accomplissement de ce mariage, auoit desia fait passer en Angleterre tout ce qu'elle auoit d'argent & de plus precieux en meubles & en pierreries, & que le Roy son futur Espoux auoit enuoyé vne belle escorte de Noblesse & de Gendarmes, pour l'y conduire auec plus d'honneur & de seureté. Cette alliance estant aussi peu agreable aux Barons de Bretagne, qu'aux Princes de nostre Cour, pour l'apprehension qu'ils eurent qu'il ne se fist quelque chose au preiudice de leur ieune Duc & de son païs, ils supplierent le Duc de Bourgogne de s'y vouloir transporter pour y donner ordre, & il se rendit à Nantes à grandes iournées; mais son voyage ny toutes les raisons qu'il apporta pour dissuader cette Princesse amoureuse & ambitieuse, ne seruirent de rien contre vne resolution inébranlable.

Il fallut traiter auec elle, & il fut resolu entr'eux, du consentement des Barons, que toutes les Villes & les Places de l'obeïssance du Duc, seroient mises entre les mains & sous la garde du Roy, qui auroit aussi la tutelle de ses fils, c'est à dire du Duc *Iean* lors âgé de prés de quatorze ans, qui auoit épousé la fille de sa Majesté, d'*Artur*, de *Gilles* & *de Richard* de Bretagne ses freres; mais qu'à l'égard des filles, elle en emmeneroit deux auec elle, & que la troisiéme qui estoit mariée au fils du Comte *d'Alençon*, demeureroit auec son mary. Cela fait, le Duc de Bourgogne partit de Bretagne la seconde semaine de l'Aduent, en bonne intelligence auec la Duchesse, qui fit magnifiquement tous les frais de son sejour, & amena en Cour trois des enfans de Bretagne, laissant la quatriéme à éleuer aux Bretons à cause de sa trop grande ieunesse. La Duchesse de son costé ne tarda gueres apres luy, elle passa en Angleterre auec vne belle Compagnie de Noblesse, qui l'estoit venu querir de la part de son futur Espoux, lequel luy fit de grands honneurs, & peu apres elle receut à Londres cette Couronne qu'elle auoit si fort passionnée.

Comme le Duc d'Orleans auoit profité de l'absence du Duc de Bourgogne, il est à croire qu'il auroit fait difficulté de se resoudre à quitter la Cour pour aller en Bretagne, de crainte de luy donner occasion de reprendre l'authorité; mais on ajusta les affaires en telle sorte, que le Duc d'Orleans en luy disant adieu, prit

prit congé pareillement de luy pour son voyage de Luxembourg. Wenceslas Roy *de Boheme* auoit depuis quelque temps engagé ce Duché au Duc de Morauie son Oncle, pour vne grande somme de deniers; mais comme il estoit plus ialoux de la restitution de son argent, que de la iouïssance de cét Estat, le Roy de Boheme qui n'estoit point en estat de s'acquitter, pria le Duc d'Orleans son Cousin & son Amy, d'acheter la debte, auec la mesme condition, dans l'esperance de mettre ce Duché dans sa Maison. C'est ce qu'il fit volontiers, & apres en auoir payé vne partie, & composé du reste moyennant vne pension de dix mille escus d'or, la vie durant du Duc de Morauie, il alla auec vne grande suitte de Gens d'armes pour s'en mettre en possession, & rencontra en chemin les Ducs de *Lorraine* & *de Bar*, & autres Seigneurs du voisinage, qui le receurent auec toutes sortes d'honneurs, firent alliance auec luy, & l'accompagnerent iusques à Luxembourg. Il fit son entrée en grande ceremonie dans cette Ville capitale de son nouuel Estat; il trouua la mesme soûmission dans toutes les autres, & pour gagner l'affection de ses Subjets, qui luy firent plainte des entreprises de ceux de Mets, il leur manda qu'ils eussent à leur en faire raison, s'ils ne vouloient qu'il en allast prendre vengeance. La ville de Mets répondit à cela, qu'elle ne pouuoit pas nier qu'elle n'eût porté le fer & le feu dans le Luxembourg, & qu'elle n'y eût fait de grands dommages, mais qu'elle en auoit des Lettres de pardon, qu'elle auoit obtenuës du Roy de Boheme. L'Euesque de Mets & quelques autres Seigneurs le vinrent humblement remonstrer au Duc, & ils firent si bien que l'affaire fut mise en negociation. Il fut accordé qu'il seroit pleinement informé de toutes choses en temps & lieu, & les affaires reglées, le Duc s'estant asseuré de l'amitié de ses voisins par de riches presents, reuint en France, & laissa pour la garde & pour le gouuernement du païs, le Vicomte de Meaux, *Messire Guillaume le Bouteiller*, & quelques autres Officiers de guerre, auec vn ordre particulier de s'opposer aux courses & au pillage des Lorrains, qui s'estoient fait vne habitude de troubler cette Prouince.

Année 1402.

Les Tréves expirées entre l'Angleterre & l'Escosse, les Escossois ialoux de l'honneur de commencer la guerre, se mirent les premiers en campagne auec plus de valeur que de conduite; mais *Henry de Persy*, Comte de Northumbelland, Connestable d'Angleterre, les vint surprendre auec quinze cent cheuaux & trois mille Archers, les combattit, & les battit si bien, que les Lettres qu'il en écriuit au Roy son Maistre, portent qu'il en tua grand nombre, & qu'il y fit quantité de prisonniers considerables, qu'il luy enuoya tous enchaisnez. Parmy eux se trouua Messire *Pierre des Essarts*, Cheualier François, dont la prise fut si sensible aux Nobles de la Nation, qu'ils s'entremirent pour sa deliurance, aussi bien que pour celle du Comte *de Douglas*, qui pour estre Estranger ne fut pas moins consideré à cause de l'affection qu'il auoit toûjours témoignée pour la France. On pria tous les François, Gentils-hommes & autres, de vouloir contribuer à leur rançon, & l'on nomma des Commissaires pour Paris & pour les autres lieux, afin de faire cette leuée, & d'exhorter les Peuples à prendre pitié de ces deux Prisonniers.

La santé du Roy estoit toûjours assez incertaine, il se portoit tellement quellement le premier iour d'Octobre, & il ne laissa pas le Dimanche ensuiuant, veille de saint Denis, de tenir sa Cour pour les nopces du Frere de la Reyne auec la Dame de *Montpensier*. Il vint mesmes le lendemain en deuotion à saint Denis; mais trois iours apres il retomba dans son alienation d'esprit à son ordinaire.

CHAPITRE SIXIESME.

I. *Nouuelles arriuées de la défaite de Bajazet & de sa prise par Tamerlan.*
II. *Qui prit sa femme & son fils, deliura les Chrestiens esclaues*
III. *Et rétablit l'Empire de Constantinople.*
IV. *Le Roy renuoye l'Empereur Manuel auec de grands presents, luy constitue vne pension, &*
V. *Luy donne vne grande escorte sous la conduite du Sire de Chasteaumorant.*

Année 1402.

IVsques icy l'Empereur de Constantinople auoit tousiours demeuré à Paris, assez incertain de l'estat de ses affaires; mais enuiron les Festes de la Toussaincts, il en apprit de meilleures nouuelles par le retour de quelques Chrestiens deliurez de l'esclauage & des cachots des Turcs, qui l'asseurerent de la prise de Bajazet son ennemy capital, & du bouleuersement de l'Estat des Ottomans. On les voulut oüir au Conseil du Roy, & apres auoir fait serment de dire la verité sans aucune exageration, ils raconterent que l'Esté dernier, Cambellan (c'est celuy que nous appellons *Tamerlan*, & qui est mieux nommé Temir Kutlu dans quelques Relations du temps que i'ay veuës à Gennes) Prince des Tartares, ialoux de la gloire & des triomphes de Bajazet, luy auoit declaré la guerre, qu'il l'auoit attaqué auec vne Armée de vnze cent mille hommes, auec laquelle il s'estoit rendu maistre de tout ce qu'il y a de païs depuis les Indes iusques en Turquie: & que Bajazet ne s'estoit resolu de marcher contre luy, qu'apres auoir vainement essayé de le disposer à la Paix, qu'il auoit refusée.

Le mépris de ses offres l'obligeant à tourner toutes ses forces du costé de ce nouuel ennemy, il marcha en diligence auec tout ce qu'il en put ramasser; mais le succez fit voir qu'il en auoit trop peu pour vn combat decisif: car estant tombé dans l'embuscade des Tartares, qui estoit de cent mille hommes, & qui le chargerent d'abord, tout ce qu'il put faire fut de conseruer sa reputation contre cette Auant-garde; qu'il soûtint long-temps auec vne obstination digne de sa valeur, mais qui le défit enfin apres vn grand carnage de part & d'autre, & le prit prisonnier auec deux de ses fils. Les troupes qui le suiuoient, épouuentées de la nouuelle de sa perte, s'enfuirent où ils purent, & cela les rendit encore plus faciles à mettre en pieces dans vne poursuite vigoureuse de quinze iours entiers, qu'on leur chaussa les éperons de si prés, qu'il en fut tué vn nombre infiny.

Tamerlan ioyeux d'vn si grand succez de ses premieres armes, ne negligea point ses auantages, il détacha vne Armée sous la conduite de son fils, pour aller prendre Verouse, l'vne des plus fameuses villes de Turquie, qui se rendit sans resistance; & là se trouua la Sultanne femme de Bajazet, auec vn autre de ses fils, qu'il amena à son pere auec deux cent Chameaux chargez de tout ce qu'il auoit butiné de plus precieux. La prise & le pillage de cette grande Ville, valut la liberté à tout ce qu'il y auoit d'Esclaues Chrestiens, que Tamerlan deliura pour faire plus de dépit à Bajazet; du nombre desquels estoient vn fameux Comte de Hongrie, & le fils bastard du defunt Comte *de Sauoye*. Ils confirmerent les nouuelles de cette estrange reuolution, & le mauuais traitement receu par le Vaincu: qui non seulement n'eut pas le déplaisir de voir couper la teste à tous les Grands de son Empire pris à sa défaite, mais qui receut vn outrage au

dessus de tous les supplices, puis que c'est le dernier degré d'iniure dans les païs de ses Vainqueurs, d'auoir les narines percées d'vn anneau, & d'estre mené comme vn Buffle. Il suiuit en cét estat le glorieux Tamerlan, il fut le témoin de ses Triomphes dans toutes ses Villes, qui luy ouurirent les portes; mais vn témoin d'autant plus mal-heureux, qu'il estoit illustre, qu'il estoit plus exposé à la veuë des Peuples dans l'abysme d'vn honteux seruage, qu'il n'estoit auparauant de dessus son Throsne, & qu'il souffroit toutes les passions & les disgraces de la Royauté dans le cœur d'vn Esclaue. Année 1402.

Le bouleuersement de cét Empire rétablit celuy des Grecs, Tamerlan qui vouloit que tous les ennemis de Bajazet profitassent de sa ruine, manda au Regent de Constantinople qu'il rappellast de France l'Empereur son Neueu, il promit de luy rendre tout ce que les Turcs auoient pris sur luy, & cette nouuelle ne fut pas receuë auec moins de ioye de la part du Roy & de la Cour, que de celle de ce Prince. La perte de son Persecuteur le consola des siennes; il ne douta point que son Neueu, que les Turcs auoient étably Empereur à la charge de leur estre tributaire, ne cedast au temps & à la raison, & prit congé du Roy, de la Reyne & des Princes, le Mardy d'apres l'Octaue de saint Martin d'Hyuer. Ie ne sçay comment parler de la magnificence de nostre Roy dans cette occasion, tant enuers ce Monarque qu'enuers tous ceux de sa suitte & de sa Maison; parce qu'elle alla iusques à la prodigalité, par la profusion qu'il fit de toutes sortes de pierreries, de ioyaux & de vaisselles d'or & d'argent, depuis le Maistre iusques au dernier Valet: mais cette sorte de prodigalité n'est qu'vne genereuse largesse, quand elle a pour objet vne noble compassion, & quand il faut acheuer vne action heroïque, où il ne paroist qu'vn interest d'honneur. Il l'auoit bien receu, il l'auoit fort honorablement entretenu, & pour ne point cesser de le proteger iusques dans son Throsne, il luy fit vne pension de quatorze mille escus, pour ayder à rétablir ses affaires, il luy ordonna deux cens Hommes d'armes pour le conduire en Grece, & en donna le commandement au Sire *de Chasteaumorant*. C'estoit vn Seigneur de France fort vaillant & experimenté dans les armes, nouuellement arriué à la Cour, qui auoit fort exhorté cét Empereur à retourner en son païs, & qui s'obligea de le rendre dans Constantinople.

CHAPITRE SEPTIESME.

I. Les Corsaires d'Angleterre pillent l'Isle de Rhé, & font plusieurs dommages à la France.
II. Le Roy permet d'armer contre eux.
III. Exploits d'Imbert de Fretun contre ces Voleurs, & son mal-heureux naufrage.

LEs Chefs des Corsaires Anglois lassez d'vne si longue prolongation de Tréves, qui leur faisoit perdre les profits de la Mer, ne se pûrent enfin contenir, & ils rendirent la nauigation d'autant plus dangereuse à nos Marchands, qu'ils se fortifierent, à ce qu'on dit, de trois mille des plus experts Mariniers des Costes d'Angleterre & de Biscaye, & qu'ils estoient sous main auoüez de leur Roy. Il estoit assez aisé à croire qu'il les fauorisoit, par l'estime qu'il faisoit d'eux en public, & qui luy fit mesme demander à la Reyne sa nouuelle Epouse, si elle ne les croyoit pas capables de pousser leurs progrez bien auant dedans la Bretagne. Comme elle luy répondit qu'on les en chasseroit aussi-tost, il ne se put empescher de dire tout haut: Ne craignez point pour eux, ma chere amie, ce sont de vaillans hommes, & qui sçauent si bien la guerre, qu'ils n'ont rien à apprehender, ny dans ce païs-là, ny en tout autre endroit

Année 1402.

du Royaume de France. Aussi depuis ce temps-là, c'est à dire, depuis le mois de Septembre iusques au mois de Iuillet ensuiuant, ils ne cesserent de pyrater, & vn vent fauorable les ayant conduits aux limites du Poictou, ils firent vne descente en l'Isle de Rhé, qu'ils saccagerent; ils y brûlerent vne belle Abbaye; ils se retirerent chargez de butin, apres auoir mis à grosse rançon le reste des Habitans, & cinglerent vers la Picardie.

Ils y prirent cent pauures Pescheurs qu'ils emmenerent en l'Isle de Tenet, & la perte de ceux-là, & l'apprehension des autres, qui n'oserent se mettre en Mer, causa vne cherté extraordinaire dans tout l'Aduent & le Caresme, par toutes les villes du Royaume. Ce n'est pas qu'on n'eût pesché & trafiqué malgré ces Escumeurs de Mer, si la deffense eut esté permise; mais le Roy auoit deffendu à peine de la vie, qu'on n'attentât en façon quelconque contre les Anglois depuis le Traité de Tréves. On le supplia long-temps en vain, de donner secours contre ces voleurs, & à grande peine pût-on obtenir permission pour ceux de la Coste, d'armer pour vne deffense legitime. Comme on attendoit cette grace auec impatience, l'on ne manqua pas aussi-tost de tous costez de se ietter en Mer auec de grandes & de petites forces, selon la faculté des partis, & cela donna lieu à diuers combats, tantost heureux & tantost dommageables, selon les rencontres, & presque tousiours sous la conduite d'vn braue Escuyer de la Comté de Guines, nommé *Imbert de Fretun*. Ie dois ce témoignage à sa valeur, de remarquer icy qu'il y auoit treize ans qu'il deffendoit les Costes de Picardie, & qu'il faisoit peu d'entreprises qui ne luy reüssissent; mais estant enueloppé d'vn plus grand nombre de Vaisseaux, contre lesquels il se deffendit trois iours entiers auec vne merueilleuse resistance, qui rougit la Mer du sang des Ennemis, se voulant sauuer en plein vent en l'estat qu'il estoit, ses voiles abbatuës, les antennes rompuës & tout demasté, vne tempeste subite porta son Vaisseau contre vn Rocher, qui le mit en pieces, & il y fut submergé auec tous les siens.

CHAPITRE HVITIESME.

I. Le Duc d'Orleans enuoye défier le Roy d'Angleterre au combat de cent contre cent.

II. Réponse fiere de l'Anglois.

III. Le Duc d'Orleans luy reproche la mort de son Roy, & continuë de le défier.

Tout le monde sçauoit assez que le Roy d'Angleterre estoit vn vsurpateur, & le meurtrier de son Prince; mais il n'y auoit point de Nation qui en parlast auec plus de ressentiment que les François, pour le dépit qu'ils auoient de l'iniure faite à la Reyne fille de leur Prince, & à la Maison Royale. Chacun aspiroit apres l'occasion de la vanger, & particulierement le Duc d'Orleans Frere du Roy, lequel impatient d'attendre la fin de la Tréve, trouua expedient, pour ne la point rompre, de luy enuoyer proposer sur la fin du mois de Septembre, vn défy de cent contre cent. Ce Cartel, que ie ne rapporteray point tout au long, contenoit en substance, que pour satisfaire à l'ardeur qu'il auoit de se signaler, il desiroit de le pouuoir combattre à la teste de cent Gentils-hommes de nom & d'armes; à condition que le Vainqueur auroit les vaincus à discretion, & qu'il n'y auroit ny enchantement ny supercherie aux armes, qui n'auroient rien d'extraordinaire. Il luy offrit le Champ de Bataille entre les villes d'Engoulesme, qui luy appartenoit, & de Bordeaux qui estoit Angloise, & le pria de faire au plûtost réponse à cette Lettre de défy, donnée à Coucy le septiéme du mois d'Aoust.

Le Roy d'Angleterre receut tres mal & le cartel & les Herauts qui le porterent, lesquels il renuoya sans presens contre la noble coûtume des armes: & il dépescha les siens au Duc, & luy manda pour ses étreines, le premier iour de Ianuier qu'ils rendirent sa Lettre, qu'il s'estonnoit fort qu'il fist si peu d'estat de l'alliance iurée entr'eux & seellée de leurs Seaux l'an 1399. & encore d'vne alliance dont tout l'aduantage estoit de son costé, puis qu'il ne pouuoit ignorer que la Prouidence diuine l'auoit éleué si haut, qu'il n'auoit que faire de son amitié. Il luy declara par mesme moyen, qu'il se retractoit de celle qu'il luy auoit promise, & quant à la proposition du combat, il luy manda qu'il vouloit suiure l'exemple des Roys ses Predecesseurs, qu'on ne trouuoit point auoir accepté aucun deffy de la part des personnes moindres qu'eux en dignité: qu'il luy seroit malseant d'en vser autrement, si ce n'estoit pour l'honneur & pour le bien de son Royaume, ou pour l'exaltation de la Foy Chrestienne: mais qu'il prit vn peu de patience, qu'il esperoit de faire bien-tost vn voyage en France auec vn bon nombre de ses fideles Sujets, où il se presenteroit assez d'occasions de satisfaire la passion qu'il auoit de s'éprouuer contre luy, s'il s'y vouloit faire voir, & qu'il l'en asseuroit par la presente, écrite à Londres le cinquiéme iour de Decembre. Année 1402.

Le Duc d'Orleans prit cela pour vne brauade d'Angleterre, il ne laissa pas de faire voir la Lettre à quelques-vns de ses plus familiers, & sans témoigner d'en estre autrement offensé, il fit largesse aux Herauts Anglois, en les congediant & en raillant de bonne grace il les pria de faire en sorte, s'il en renuoyoit d'autres en leur pays, que leur Roy les traittât vn peu mieux qu'il n'auoit fait les premiers. L'entreprise estoit noble & belle, c'estoit vne marque du courage & de la valeur du Duc, mais la consequence faisoit aussi que les Sages y trouuerent de la temerité; parce qu'il n'arriue gueres de semblables occasions, que des inuectiues, c'est à dire des inimitiez declarées entre des Princes qui ne finissent que par la guerre. Aussi le Duc d'Orleans ne manqua-il pas de luy reprocher en suitte, qu'il ne s'estoit éleué au dessus de sa condition que par la qualité odieuse de Tyran, & mesme par celle de meurtrier de son Roy, qui estoit encore plus infame, laquelle il detestoit, & qu'il croyoit estre obligé de vanger pour l'interest de la Reyne d'Angleterre sa Niéce, qu'il auoit rendu vefue, & qu'il ne priuoit pas seulement de son doüaire, mais encore de sa dot; ayant pris ce qu'elle auoit de plus precieux Ioyaux, outre qu'il l'auoit si mal traittée, qu'il ne pouuoit nier qu'il n'eût en toutes choses violé le droit des gens à son égard.

Ceux qui portoient la Lettre furent retenus à Calais iusques à ce que le Roy en eut eu copie; en suitte dequoy ayans acheué leur message & s'estant presentez deuant luy: Vos Lettres, leur dit-il, sont pleines de mensonges & de faussetez, « c'est pourquoy retournez vous-en tout presentement, pour dire à vostre Maistre, « que deuant qu'il soit peu nous luy en enuoyerons d'autres qui seront plus veritables; & dont il deura se contenter s'il est sage. « Il ne manqua pas à sa promesse, & apres luy auoir donné vn dementy au sujet de la mort du Roy son Seigneur, il luy fit reproche en recriminant, que le bruit commun le rendoit autheur de la maladie du Roy son Frere, qu'il auoit rendu insensé par ses malefices. Quant au doüaire de sa Niéce, il dit qu'il s'en rapportoit au contract de son Mariage, & apres auoir soûtenu qu'il luy auoit rendu tous ses ioyaux, il dit pour conclusion, qu'il luy conseilloit de se défaire de tant d'orgueil, & de faire vne serieuse penitence de tous les crimes par luy perpetrez, contre le Roy, & contre les Seigneurs de France. Le Duc d'Orleans outré du démenty & des autres injures, capables de donner du cœur à toute autre personne moins genereuse, le défia de nouueau comme tres méchant & perfide, comme menteur & calomniateur, comme traistre & Tyran, & afin que tout le monde sçeût qu'il ne tenoit pas à luy qu'il ne s'en vangeât, il fit publier par tout son Cartel. I'ay veu toutes ces piéces de part & d'autre, & i'ay long-temps deliberé si ie les deuois mettre icy, mais comme cela se passa en paroles & en injures, comme des querelles de Vieilles, i'ay creu que ce seroit assez d'en parler sommairement.

CHAPITRE NEVFIESME.

I. *Les Cardinaux d'Auignon taſchent à ſe bien remettre auec le Pape Benoiſt.*
II. *Le Roy de Sicile le viſite & luy fait hommage. Et les Ducs de Berry & de Bourgogne, font continuer le blocus du Palais d'Auignon.*
III. *Diuers ſentimens au ſujet de la ſouſtraction,*
IV. *Agitée par le Conſeil du Roy, qui aſſemble le Clergé pour en decider.*
V. *Le Roy d'Eſpagne declare par ſes Ambaſſadeurs, qu'il leuera la ſouſtraction.*

Année 1402.

LEs Cardinaux du Siege d'Auignon laſſez de la perſecution de Benoiſt, commençoient à changer d'auis, ils reprouuoient la ſouſtraction qu'ils auoient approuuée & quaſi procurée, ils faiſoient ce qu'ils pouuoient pour rentrer en ſes bonnes graces, & il y auoit déja ſept mois, que les Cardinaux de *Poitiers* & de *Saluces* eſtoient partis de Paris pour ſe ioindre au deſſein du College. Mais le ſeul Cardinal de *Thurey* demeura ferme & n'en voulut point partir, quelque ſuccez qu'il vid dans les affaires du Pape, qui eut cét aduantage, tout aſſiegé qu'il fût, que *Loüis* Roy de Sicile l'alla viſiter pour luy témoigner ſon reſſentiment de le voir ſi mal-traitté, pour luy faire ſes hommages, & pour l'aſſeurer de ſon aſſiſtance & de ſes ſeruices. Les Ducs *de Berry* & *de Bourgogne* qui le ſceurent, ne firent pas grand cas de cette protection, ils n'en furent que plus animez, & pour oſter à Benoiſt toute la conſolation qu'il pouuoit auoir par le commerce des Lettres auec ſes amis, ils enuoyerent exprés quelques-vns de leurs Secretaires en Auignon, qui veillaſſent à rompre cette intelligence, & à maintenir la ſouſtraction. Leur party eſtoit d'autant plus conſiderable, qu'il eſtoit appuyé des premieres Puiſſances, & qu'il eſtoit encore deffendu par vn grand nombre de perſonnes doctes; ſoit qu'ils s'y fuſſent engagez par intereſt, ou par complaiſance, ou qu'ils creuſſent en effect qu'on eût choiſi la voye la plus ſaine ou la plus courte pour paruenir à l'vnion.

Mais la faction contraire n'eſtoit pas moins forte, par le credit du Duc d'Orleans & d'autres Grands, qui condamnoient cette ſouſtraction, & qui faiſoient voir par experience, que l'Egliſe vniuerſelle n'en eſtoit pas mieux, & que c'eſtoit plûtoſt vn nouueau deſordre qu'vn veritable remede. Pendant cette diuerſité de ſentimens ou de ſuffrages pour & contre la reſtitution d'obedience, le Roy reuenu en ſanté tint Conſeil pour en deliberer, ſur la fin de Féurier, en ſon Hoſtel Royal de S. Pol, & tous conclurent à vne nouuelle Aſſemblée generale des Princes & des Prelats du Royaume. La conuocation ſe fit par ordre du Roy, pour ſe rendre à Paris dans le quinziéme du mois de May prochain, ſans aucune excuſe, & il fut particulierement enjoint aux Prelats, ſur la fidelité qu'ils deuoient à Dieu, à l'Egliſe, & à ſa Majeſté, de venir garnis de tous pouuoirs & procurations neceſſaires de la part de leurs Colleges ou Chapitres; pour ratifier validement tout ce qui ſeroit arreſté ou conclu par la plus ſaine partie des Deputez. Ce mandement portoit auſſi que chacun eût à propoſer librement & en toute ſeureté, tout ce que le S. Eſprit luy inſpireroit de dire pour paruenir à l'vnion de l'Egliſe & pour la deſtruction d'vn Schiſme ſi miſerablement enraciné, & le Roy promettoit d'employer toute ſa puiſſance, pour l'execution de tout ce qui ſeroit par eux decerné.

Déja les Ambassadeurs d'Espagne estoient à Paris pour ce sujet, & comme il leur tardoit fort de voir ce qui seroit resolu pour vne affaire si importante, ils s'auiserent, pour estre plûtost expediez, de rendre de grands respects au Patriarche *d'Alexandrie*, & à tous les autres, qu'ils sçauoient estre fauteurs de la soustraction. Cela leur reüssit à souhait, on ne se defia point d'eux, on leur procura l'Audience, & là, en presence du Roy & des Princes, ils declarerent de la part de leur Roy, qu'il auoit deliberé publiquement auec ses Estats de restituer l'obedience filiale à Benoist, comme au Souuerain Pontife, & qu'il y estoit mesme obligé, pour preuenir le danger d'vne rebellion dans son Royaume, s'il differoit plus long-temps à donner cette satisfaction à ses peuples. Année 1402.

CHAPITRE DIXIESME.

I. Mort de Loüis de Sancerre Connestable de France & son Eloge.

II. Ses dernieres paroles, & ses Funerailles faites à S. Denis.

III. Le Roy blasmé du choix qu'il fit du Sire d'Albret pour son Successeur.

IV. Naissance de Charles Dauphin depuis Roy de France VII. du nom. Qui eut pour Parrain le Connestable d'Albret.

AV mois de Féurier, la France perdit la veritable fleur de sa Cheualerie, I. Messire *Loüis de Sancerre*, apres soixante années d'vne vie toûjours employée dans les fatigues de la guerre, & qu'il termina heureusement dans son lit en suitte d'vne longue maladie. C'est assez pour donner vne idée, & pour faire le pourtraict en petit d'vn si grand Personnage, de remarquer icy qu'il fut le compagnon inseparable, & le frere d'armes du fameux *du Guesclin*, & que l'ayant secondé dans ses Conquestes de Guyenne, que non seulement il les maintint apres sa mort, mais qu'il les étendit par plusieurs victoires. Comme il le surpassoit en naissance, il estoit plus poly en ses mœurs & en ses façons, mais cela ne seruit qu'à luy faire obseruer les mesmes maximes auec d'autant plus d'éclat, & à faire admirer le mesme mépris du faste & de la vanité, qui n'eurent aucune part en toutes ses actions. Il estoit extraordinairement laborieux, exact, & diligent, dans la conduite des Armées; soit pour les bien policer, pour les mettre en Bataille, ou pour former vn Siege: & i'ajoûteray à son Eloge, qu'il ne fut iamais vn plus seuere vangeur de l'infidelité des soldats traistres ou deserteurs.

Il ne fut pas moins curieux de son salut que de sa reputation, il y trauailla auec soin dans son extremité, & considerant combien il est mal-aisé d'estre parfaitement iuste dans la profession des armes, & parmy les besoins des camps; il laissa de ses biens à diuers lieux de deuotion, tant dehors que dedans le Royaume, pour fléchir la misericorde de Dieu par des sacrifices, & par des offrandes qui luy fussent agreables. Apres auoir donné ordre au spirituel, il pensa au temporel, & pour ne pas voir perir auec luy les Armes de sa Maison qui estoient celles mesmes des anciens Comtes de *Champagne, dont il estoit issu de masle en masle*, par ce qu'il n'auoit point d'enfans, il chargea Messire *Guichard Dauphin* son Neueu de les écarteller auec les siennes, & luy laissa à cette condition la meilleure partie du partage qu'il auoit de la Comté de Sancerre. Il ne perdit iamais dans les plus violens accez de son mal, la memoire de ce qu'il auoit esté, & se voyant prez de sa fin, il se fit apporter l'Espée de

Année 1402. Connestable, & dit à la Noblesse qui l'entouroit : Ie l'ay fidellement gardée l'espace de plusieurs années, & ie me suis acquitté de cét honneur auec beaucoup de soin, maintenant ie la rends au Roy, ie me recommande à ses prieres, & » ie luy demande pour toute grace, qu'il permette que ie sois inhumé dans » l'Eglise Royale de S. Denis, à laquelle i'ay toûjours eué vne particuliere de- » uotion.

Il l'obtint par l'entremise du Duc d'Orleans, & aprés estre mort en bon Catholique, son corps y fut porté, ses Funerailles furent faites en presence des Ducs *de Bourgogne*, & *d'Orleans* & des Principaux de la Cour, & il fut inhumé au costé gauche de la Chapelle du Roy, auec toute sorte de demonstration de dueil & de regret de la perte d'vn si grand Homme. Le Duc *d'Orleans* luy auoit promis en mourant qu'il auroit soin de faire prendre trois mille écus d'or sur ce qui restoit à payer de ses appointemens, pour la fondation d'vne Chappelle en la mesme Eglise, mais il ne s'en mit gueres en peine, & il ne se faut pas étonner s'il l'oublia, car il se trouue assez peu d'amis à la Cour qui se soucient du salut des defunts.

Cette mort ayant rendu la premiere Charge des Armes vacante, le Roy prié par tous ceux de son Sang, d'en reuestir son Cousin Messire *Charles d'Albret*, commanda aux Trouppes de le reconnoistre pour Chef : mais il y eut assez de gens, & des plus habiles, qui s'étonnerent qu'il eût donné la conduite de ses Armées à vn boiteux, qui estoit de petite taille, & foible de corps, lequel outre la grauité des mœurs qui luy manquoit pour cette Dignité, n'auoit point encore ny l'experience de l'aage, ny l'exercice, ny la science de la guerre, qui estoient necessaires. Le Roy receut son serment de fidelité trois iours aprés, le vingt-&-vniéme de Féurier, & le soir mesme, la Reyne estant accouchée en l'Hostel de S. Pol d'vn fils qui apporta vne ioye vniuerselle, & dont il fit rendre graces à Dieu le lendemain en l'Eglise de Nostre-Dame, il fit encore l'honneur à ce nouueau Connestable, de le choisir pour Parrain auec la deuote Damoiselle *Ieanne de Luxembourg*. La ceremonie se fit sur les fonds de l'Eglise Parrochiale de S. Pol, où le mesme Seigneur d'Albret luy donna son nom.

CHAPITRE ONZIESME.

I. Benoist toûjours assiegé dans le Palais d'Auignon medite de se sauuer.

II. Sort trauesty & se met en seureté sous l'escorte de quelques François.

III. Porte sur soy le Corps de Nostre Seigneur, & des Lettres du Roy qui desauoüoient sa persecution.

IV. Raillerie du Pape contre les Normans.

V. Les Cardinaux & autres de ses ennemis recherchent ses bonnes graces.

VI. Sa Lettre au Roy sur le sujet de son euasion.

DEpuis cinq ans entiers, que le Pape Benoist estoit assiegé dans le Palais d'Auignon, l'on peut dire qu'il estoit outragé en toutes sortes de manieres, tant en sa personne par vne detention violente, qu'en sa reputation, par ce qu'on disoit de luy & par des façons de proceder, qui estoient si étranges, qu'il

qu'il ne se faut point étonner s'il s'ennuyoit fort, & encore moins s'il fit dessein de se sauuer. Il y fut dautant plûtost resolu, que non seulement c'estoit le conseil de ses domestiques, mais encore de plusieurs de la Cour de France qui l'y disposerent. Il fit venir vne escorte de cinq cens hommes, qu'il tint hors la Ville, & qui l'attendit auec assez d'incertitude, pour la difficulté qu'il y auoit d'échapper à la soigneuse garde que faisoient faire les Cardinaux & les Bourgeois, & enfin il s'abandonna au hazard qui deuoit decider du merite ou du blasme de son entreprise; qu'il recommanda à Dieu, le douziéme de Mars sur le soir, qui estoit le temps le plus commode, où l'entrée du Palais estoit plus mal-gardée, & où Messire *Robert de Braquemont* Cheualier Normand, laissoit l'entrée libre du Palais. Année 1402.

Il passa adroitement luy quatriéme, en habit déguisé, & se rendit, comme il auoit esté conuenu, en vne certaine maison; où il se trouua des Gentils-hommes François, qui luy baiserent les pieds, & luy rendirent tous les honneurs deubs au Pontificat. Ils luy conseillerent de sortir de la Ville, ils en prirent le soin, & trouuerent moyen de le conduire à son escorte, qu'il ioignit; & auec laquelle estant allé en armes & en appareil de guerre à Chasteau Raynard, il commanda à tous ceux de sa suitte de luy estre fidelles, & de ne point abandonner ny sa personne ny son seruice. I'ay sçeu de bonne part, qu'en partant de son Palais, il ne voulut se charger d'autres choses que du Corps de NOSTRE-SEIGNEVR, qu'il porta sur son sein dans vne petite boüette, & de certaines Lettres du Roy seellées de son propre Seau, par lesquelles sa Majesté luy mandoit, que quelque bruit qui courût au contraire parmy le commun, qu'il n'auoit iamais eu dessein, & qu'il croyoit encore moins qu'il fût à propos, de luy refuser l'obeïssance filiale.

Durant toute sa misere, il auoit iuré de ne point raser son poil qu'il n'en fût deliuré, mais se voyant en liberté, il voulut oster cette marque de sa disgrace, & ie remarqueray à ce sujet que s'estant aduisé de demander au Barbier de quel pays il estoit, l'autre luy ayant dit qu'il estoit Picart, *tant mieux* repartit-il par raillerie, *les Normans sont donc des menteurs d'auoir iuré de me faire la barbe*. C'estoit la moindre de leurs menaces, car il n'y eut sorte d'injures qu'ils ne luy fissent.

Ceux d'Auignon bien étonnez de sa fuite, renoncerent à la garde du Palais, ils laisserent sortir les Cardinaux *de Pampelune* & *de Terrasone*, & tous ses Officiers pour le suiure, & les autres Cardinaux du party contraire, comme des gens accoûtumez à respecter tous ceux que la Fortune caresse, changerent bien-tost de party. Ils firent tout ce qu'ils purent pour reblandir celuy qu'ils auoient offensé, ils luy offrirent vne fidelité inuiolable pour l'aduenir, & la mesme inconstance parut auec le mesme interest dans la conduite de plusieurs Euesques, & de certains Sçauans, qui tonnoient contre luy durant sa detention, & qui ployans au premier vent de sa prosperité, furent plus ardans que ses propres Creatures à la poursuitte de la restitution d'obedience.

Cependant le Pape ainsi deliuré écriuit au Roy, à ceux de son Conseil, & à l'Vniuersité de Paris, pour leur donner auis de sa sortie: & comme il n'y a de difference qu'en l'adresse & aux qualitez, ie me contenteray de rapporter la Lettre du Roy dont voicy la teneur. BENOIST, &c. Bien aimé fils « ayant esté aussi long-temps que vous auez sçeu, detenus dans le Palais de no- « stre Ville d'Auignon, sans craindre d'exposer nostre personne à diuers dan- « gers, pour la deffense de la Iustice & pour les libertez de l'Eglise. Comme « nous auons reconnu que cette constante resolution n'estoit point assez effica- « ce pour le dessein que nous auions de releuer l'estat opprimé de la sainte « Epouse de IESVS-CHRIST, & qu'vne si longue captiuité seruoit plûtost « d'obstacle à nos bonnes intentions; nous auons fait resolution de nous en de- « liurer, & pour ce sujet, le propre iour de la datte des presentes, apres auoir « deuotement recommandé nostre personne & son Eglise à la misericorde de «

Mmm

Année 1401.

» Dieu, de la cause duquel il s'agit, nous sommes sortis du Palais & de la Ville
» d'Auignon & sommes arriuez sur l'heure de Tierce sains & saufs à Chasteau
» Raynard, qui est dans le mesme Diocese ; où nous estimons que plus seure-
» ment & plus honorablement aussi, auec l'aide de Dieu & par vostre assistan-
» ce, & par le conseil des autres fidelles, nous pourrons poursuiure la Paix &
» l'vnion, comme il est expedient pour le seruice de Dieu & de la Sainte Egli-
» se. C'est dequoy nous vous donnons aduis, comme d'vne chose qui vous doit
» beaucoup réjoüir, dans l'esperance que nous auons, que la protection diuine
» n'aura fauorisé nostre retraitte que pour sa gloire, & pour le bien de l'Egli-
» se & du party Catholique, aussi bien que pour l'honneur de vostre Nom, de
» vostre Maison & de tous ceux de vostre Sang Royal ; que Dieu sçait que nous
» cherissons auec toute sorte de tendresse & de dessein de les gratifier en tou-
» tes sortes de lieux & d'occasions. Si l'on tasche de diuertir vostre Noblesse
» de la creance qu'elle doit auoir en cette fidelle asseurance, nous la prions & l'ex-
» hortons de n'y point adjoûter foy, & de vouloir estre persuadée, qu'il n'a iamais
» tenu, & qu'il ne tiendra en aucune façon à nous, que nous n'accomplissions ce
» que nous vous auons promis. Donné à Chasteau Raynard sous nostre secret le
» douziéme de Mars.

Fin du vingt-deuxiéme Liure.



ANNE'ES

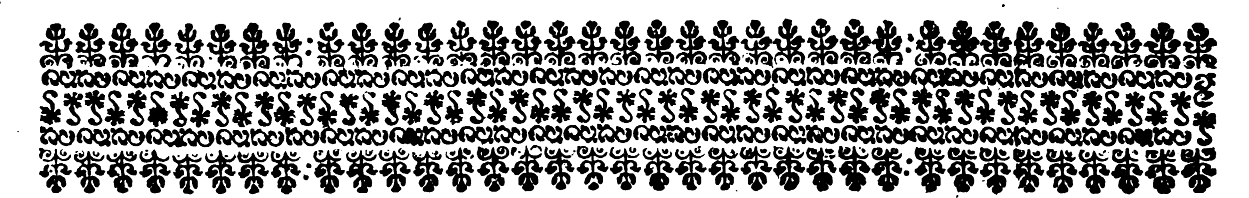
- De Nostre Seigneur 1403.
- Du Schisme. 25.
- Des pretendus Papes. Boniface IX. à *Rome. 14.* Benoist XIII. en *Auignon. 10.*
- De Robert Comte Palatin, Duc en Bauieres, *Empereur, 4.*
- Du Regne des Rois Chrestiens de l'Europe.
  - Charles VI. *en France. 23.*
  - Henry de Lanclastre, *en Angleterre 5.*
  - Henry *en Espagne*, autrement *Castille & Leon. 13.*
  - Martin *en Arragon. 9.*
  - Iean *en Portugal. 17.*
  - Charles III. *en Nauarre. 18.*
  - Sigismond de Luxembourg dit de Bohéme *en Hongrie. 19.*
  - Iagellon *en Pologne. 18.*
  - Loüis Duc d'Anjou *en Sicile. 16.*
  - Ladislas d'Anjou dit de Duras, *vsurpateur du Royaume. 16.*
  - *Margueritte Regnante en Dannemarck & en Suede*, auec Eric son Neueu. *17.*
  - Robert Stuart III. du nom *en Escosse. 17.*

Principaux Princes du Sang, Grands Officiers, Ministres d'Estat, & Fauoris de la Cour de France.

Princes du Sang:

Loüis de France Duc de Guyenne, *Dauphin de Viennois.*
Loüis de France Duc d'Orleans, *Frere du Roy.*
Loüis Duc d'Anjou, *Roy de Sicile.*
Iean de France, *Duc de Berry*, & Philippe le Hardy, *Duc de Bourgogne.* — Oncles du Roy, gouuernans le Royaume à cause de sa demence, auec le Duc d'Orleans.
Pierre *Comte d'Alençon.* Charles d'Eureux, *Roy de Nauarre 3. du nom.*

Loüis Duc de Bourbon, Oncle maternel du Roy, *& grand Chambrier de France.*
Loüis de Bourbon Comte de Vendosme, *Ancestre de nos Roys.*
Iean dit de Montfort, *Duc de Bretagne.*
Charles Sire d'Albret, *Connestable de France.*
Arnaud de Corbie, *Chancelier de France.*
Iean Sire de Rieux & de Rochefort. — *Maréchaux de France.*
Iean le Maingre dit Boucicaut, *Gouuerneur de Gennes.* — *Maréchaux de France.*
Renaut de Trie, *Admiral.*
Waleran de Luxembourg Comte de S. Pol, *Capitaine General en Picardie & Vvest-Flandres.*
Lancelot de Longvilliers, *son Lieutenant.*
Guichard Dauphin, *grand Maistre des Arbalestriers*, mort cette année, eut pour Successeur Iean de Hangest Sire de Hugueville, *pourueu le 7. Decembre.*
Loüis Duc en Bauieres, *grand Maistre de France.*
Guy Sire de Cousan & de la Perriere, *premier Chambellan.*
Guillaume de Melun, *grand Bouteiller de France.*
Loüis de Giac, *grand Eschançon.*
Guy Sire de la Rocheguyon, *grand Panetier.*
Charles Sire d'Yury, *Cheualier trenchant.*
Guillaume Chastelain de Beauuais, *Queux de France.*
Charles Sire de Sauoisy, *grand Maistre d'Hostel de la Reyne.*



HISTOIRE DV REGNE DE CHARLES VI. ROY DE FRANCE.

LIVRE VINGT-TROISIESME.

CHAPITRE PREMIER.

I. Le Roy blasmé de quitter l'habit Royal.
II. Traitté du Mariage du Dauphin auec Mademoiselle de Neuers.
III. Les Inscriptions des Cierges de Pasques arrachées en diuerses Eglises de Paris, en dépit du Pape Benoist.
IV. Dont on soupçonne le Duc de Berry qui s'en excuse.

Année 1403.



E Roy reuenu en santé & en son bon sens, apres trois semaines de sa maladie ordinaire, en alla rendre graces à Dieu en l'Eglise de Nostre-Dame de Paris, le Mardy dernier iour d'Auril; mais on eut encore eu plus de ioye, de l'y voir en habit Royal, comme il est de la decence de la Majesté, pour faire difference entre luy & les Seigneurs de sa suitte. Le mesme iour apres midy l'on remit en deliberation le Mariage déja depuis long-temps proposé entre M. *Loüis Dauphin* de Viennois, fils aisné du Roy, & la fille du Comte de Neuers, pour lequel on auoit obtenu dispense du Pape: & le Traitté en fut conclu auec vne extréme réjoüissance de la part du Duc de Bourgogne ayeul paternel de la fille, qui l'auoit souhaitté & sollicité auec beaucoup d'empressement, pour se r'approcher & pour auoir vne nouuelle alliance auec la Maison Royale. Il en remercia le Roy auec toute sorte de ressentiment, & pour s'en conjoüir auec tous les Princes de son Sang, il fit vn magnifique festin au Chasteau du Louure; où le Roy & la Reyne, les Ducs *de Berry*, *d'Orleans*, & de *Bourbon* se trouuerent. Il y fit de grands presens, & de grandes largesses, dont ie laisse le recit aux Herauts & aux autres Officiers d'armes, ausquels il appartient de chanter & de publier le détail de toutes les festes de la Cour & des magnificences qui s'y font.

Cependant, comme il estoit grand bruit de la restitution d'obedience au Pape Benoist, pour laquelle on attendoit dans peu vne celebre Assemblée, & comme la chose estoit en contestation, il arriua apres les Octaues de Pasques vn incident assez notable à cette occasion. Certaines personnes inconnuës, qui pourtant portoient mine de Gentils-hommes, & qui estoient suiuies de quelques Officiers du Roy, allerent par les Eglises des Colleges & des Ordres des Mandians de Paris, sous pretexte d'y faire leurs prieres; & là arracherent les inscriptions des Faiseurs d'Almanachs, qu'on a de coûtume d'y attacher aux Cierges Benits de la Pasque, pour enseigner & pour regler le seruice Diuin de la nouuelle année. Cette violence se fit publiquement sous l'aueu des Seigneurs de France, dont ils dirent en auoir l'ordre, & l'on n'eut point de peine à le croire, parce qu'on y auoit inseré les Années du Pontificat du Pape Benoist, qu'on sçauoit estre mal voulu de quelques-vns, & particulierement du *Duc de Berry*, qui paroissoit fort obstiné à la soustraction d'obedience: mais comme cela n'empescha pas que les Ecclesiastiques n'en fussent fort indignez, quelques-vns du Corps de l'Vniuersité luy en allerent faire leurs plaintes. Il les entendit assez doucement, il desauoüa le fait, il le condamna mesmes, & soûtint si bien qu'il n'y auoit aucune part, ny luy, ny ses gens; qu'il ordonna qu'on fist recherche des coupables, dont il promit vne iustice exemplaire: Toutefois il n'en fut autre chose, & cela fit voir qu'il y auoit encore des Puissances irreconciliables auec le Pape. Année 1403.

CHAPITRE SECOND.

I. Le Mareschal Boucicaut Gouuerneur de Gennes, y rétablit l'authorité, & bastit vne Citadelle.
II. Conqueste Famagouste, dont il traite auec le Roy de Chypre.
III. Ses exploits contre les Sarrazins & les Venitiens.
IV. Sa défaite & la prise du Sire de Chasteaumorant par les Venitiens.

AV commencement de cette année, nouuelles vinrent au Roy de sa Seigneurie de Gennes, que le Mareschal Boucicaut qui la gouuernoit en son nom, auoit rétably la Paix dans la Ville & dans le Païs d'alentour, tant par l'execution à mort, que par la proscription & par le bannissement des autheurs ou des fauteurs des troubles passez. Il apprit aussi par les mesmes Deputez, & par les mesmes Lettres, que pour déraciner entierement les vieilles inimitiez, il n'auoit pas seulement assoupy les deux factions des Guelfes & des Gibellins, mais qu'il en auoit aboly le nom & le reproche, qui faisoit à tout moment courir aux armes, par la deffense qu'il en auoit faite, sur peine d'auoir le poing coupé. Comme la coûtume estoit parmy les Genois de s'entrefaire la guerre de famille à famille, par les Tours qu'ils auoient exprés éleuées dans les maisons particulieres, il les fit razer à la hauteur des logis, il ordonna encore que toutes les armes des Bourgeois fussent portées en certains lieux, pour y estre gardées sous l'authorité du Roy; afin qu'ils ne s'en pussent aider que pour son seruice & pour le bien public. Enfin apres auoir serieusement trauaillé au repos de l'Estat, & par le chastiment des perturbateurs, & par la reformation des mœurs & des coûtumes, il s'auisa pour en estre mieux asseuré, d'éleuer vne Citadelle proche de la Ville, sur les vieux fondemens qu'il en trouua tracez sur vne Colline qui commandoit à la Ville.

Apres auoir ainsi pourueu à la Police du dedans, il s'appliqua aux affaires de la guerre, & apres auoir equipé vne puissante Flotte de Nauires & de Vaisseaux de charge, il passa auec dix mil hommes pour la conqueste de Famagouste, Ville

Année 1403.

celebre du Royaume de Chypre, qui s'estoit soûleuée contre la domination des Genois. Et comme il auoit fait agréer cette entreprise au Roy, six mois auparauant l'arriuée de ces Messagers icy, sa Majesté qui n'auoit point de nouuelles de leur retour, leur témoigna d'en estre en peine. Elle leur demanda si son Armée estoit perie, & voicy quelle fut la relation qu'ils luy firent du succez de cette entreprise. C'est que le Mareschal l'auoit glorieusement executée à l'égard de cette Ville rebelle; d'où il auoit chassé certain Genois nommé *Antoine*, & laquelle il auoit deliurée au *Roy de Chypre*, à la charge de payer à la Seigneurie de Gennes la somme de cent mille Ducats, qu'il leur deuoit de vieux arrerages. Qu'apres cela ayant fait dessein de porter la guerre chez les Sarrazins, & estant alé descendre au fameux Port de Baruth, il auoit brûlé vne grande Ville des marches de Turquie, nommée l'Escandelour, & mesme défait les Sarrazins auec la genereuse assistance d'vn grand nombre de Bretons, de Normands, & autres François de ses troupes, qui s'y signalerent: & que s'en retournant apres tant d'auantages, il auoit fait rencontre d'vne Flotte de marchandises que les Venitiens enuoyoient aux Infidelles, qu'il auoit pillée sans resistance: mais qu'auparauant qu'il pût arriuer à Gennes auec ce grand butin, il s'estoit, sans y penser, troué inuesty de toute l'Armée Naualle de Venise, qui l'auoit combattu & défait de telle sorte, qu'apres vn grand carnage de François & de Genois, ceux qui resterent de ses gens, furent obligez de se rendre prisonniers, du nombre desquels estoit le Sire *de Chasteaumorant*: & que le Mareschal voyant ses affaires desesperées, n'auoit pû faire autre chose que d'abandonner tous ses Vaisseaux & ses richesses, pour se sauuer dans vn Esquif; sur lequel il s'estoit exposé au hazard des flots & de la poursuitte des ennemis.

CHAPITRE TROISIESME.

I. Reconciliation des Cardinaux auec le Pape Benoist.
II. Qui leue les fulminations, & les conuie à vn festin, où ils eurent grand peur.
III. Il prend des Gardes, & entretient vne Armée qui le ruine.
IV. Pardonne à ceux d'Auignon, & met garnison au Palais.

COmme le changement de la Guerre à la Paix fait la joye publique des Estats, les Cardinaux ayans enfin flechy le ressentiment du Pape Benoist, en receurent la nouuelle auec les témoignages d'vne allegresse qui ne se peut exprimer, & qui les fit obeïr auec autant d'affection que de diligence à l'ordre qu'il leur enuoya, de se rendre auprés de luy le 29. iour d'Auril. Ce fut lors qu'on les vid à deux genoux à ses pieds, les mains iointes, & les larmes aux yeux, luy demander pardon, & luy protester par autant de sanglots que de paroles, que le regret du passé les rendroit à l'auenir plus fidelles & plus affectionnez que iamais à son seruice, & qu'ils employeroient tout leur credit pour faire leuer la soustraction d'obedience. Le Pape de sa part vsa de l'occasion auec beaucoup de clemence, il leur promit de tout oublier, il les amonesta de ne plus retomber dans vne semblable faute, & comme les croyant auoir encouru le crime de leze Majesté Apostolique, il les auoit priuez de tout droict tant spirituel que temporel du Cardinalat, & partant rendus incapables & inhabiles à l'élection d'vn Pape quand l'occasion s'en presenteroit; il reuoqua cette Bulle, & pour marque d'vne parfaite reconciliation, il les retint à disner auec luy. Ce leur fut vn honneur dont ils se fussent bien passez, & ils payerent bien leur escot, par l'apprehension subite & generale qui les saisit; quand au lieu des Prelats & autres Officiers Ecclesiastiques, qu'ils croyoient deuoir seoir apres eux selon la coûtume, ils virent

les places remplies par des Officiers de guerre, & toute la Salle pleine de Gendarmes. Année 1403.

Il n'y en eut pas vn qui ne creût bien-tost rendre vn Chapeau vaquant, & qui n'épiast le premier signe comme le signal du massacre; mais ils en furent quittes pour la peur, & ils deuoient faire reflexion sur la conjoncture du temps, qui fit si bien croire au Pape qu'il deuoit veiller à la seureté de sa personne, qu'il retint vne forte Garde, qui l'accompagnoit à l'Eglise, & qui l'enuironnoit iusques aux Autels. Comme cette nouuelle Cour toûjours croissante, ne se repaissoit que des Thresors materiels de l'Eglise militante, il en trouua bien-tost le fonds, il fallut mesmes incontinent changer la vaisselle d'or & d'argent en especes, il fallut se seruir d'étain & de plomb, & comme il n'y a rien de plus irreconciliable qu'vn Prince necessiteux, & qui peut se vanger vtilement, cela épouuenta fort les Bourgeois d'Auignon. Leur rebellion toute recente, les iniures qu'ils luy auoient faites, le bruit qui couroit du dessein qu'il auoit de s'en ressentir, & ce grand armement qui sembloit ne pouuoir estre à autre fin, & qui vray-semblablement ne se pouuoit entretenir que de leur ruine, les tenoit dans vne estrange consternation, & bien leur prit de ce que les Cardinaux s'entremirent pour obtenir vne Amnistie generale. Le Pape continua sa clemence enuers leurs Deputez, il leur imposa pour toute peine de reparer son Palais mis en mauuais estat par les iniures & par les ruines du siege, mais parce qu'il auoit horreur de retourner en leur Ville, & qu'il ne se fioit en eux que de la bonne sorte, il y enuoya vne grosse garnison d'Arragonnois, & le munit de toutes sortes d'armes & de machines de guerre.

CHAPITRE QVATRIESME.

I. *Le Pape Benoist depute au Roy les Cardinaux de Poictiers & de Saluces, pour la leuée de la soustraction.*

II. *Toutes les Vniuersitez de France y consentent, & celle de Paris est partagée.*

III. *La Cour de France diuisée pour ce sujet.*

IV. *Le Duc d'Orleans passionné Partisan de Benoist, gagne l'esprit du Roy,*

V. *Et l'Assemblée du Clergé, qui y consent.*

VI. *Restitution de l'obedience au Pape Benoist.*

VII. *Le Duc de Berry y fait consentir le Duc de Bourgogne.*

VIII. *L'Vniuersité de Paris donne les mains, excepté la seule Nation de Normandie.*

LEs affaires du Pape Benoist commençant à prendre vne meilleure face, il creut qu'il estoit à propos de n'en point negliger le principal progrez, qui dépendoit de la Cour de France, & pour ce sujet il deputa au Roy les Cardinaux de *Poictiers* & de *Saluces*, qui obtinrent Audience en l'Hostel de S. Pol le 25. de May, en presence des Ducs de *Berry* & de *Bourgogne*, d'*Orleans* & de *Bourbon*, du Connestable de France, du Comte de *Tancaruille*, & de Iean de *Montagu*, grand Maistre de la Maison du Roy. Le Cardinal de Poictiers parlant au nom des Cardinaux, fit vne tres-belle Harangue; & quoy qu'il n'y eût que fort peu de témoins, l'action ne laissa pas d'estre bien-tost publique, par le recit qu'en firent ceux que leur qualité admettoit au Conseil secret, & qui en remarquerent les principaux poincts. Il debuta par le douloureux estat de l'Eglise vniuerselle; &

Année 1403. apres auoir detesté le mal-heureux Schisme qui la déchiroit, ne pouuant nier que le Sacré College n'eût approuué la soustraction, il témoigna que les Cardinaux auoient creu que c'estoit vn remede pour l'extirper : mais qu'ayans reconnu tout au contraire, qu'elle ne tournoit qu'à la confusion & au scandale de l'Eglise, & de tout l'Ordre Ecclesiastique, qu'ils auoient iugé necessaire de se reünir à leur Chef, & de rentrer dans le deuoir d'vne fidelle obeïssance. De là, passant aux inconueniens de cette soustraction, & à l'impossibilité de pouuoir » par ce moyen paruenir à l'vnion : Encore bien, dit-il fort adroitement, qu'elle » procedast d'vn endurcissement de cœur de la part de nostre Saint Pere, i'estimerois pourtant qu'on y deuroit apporter quelque temperament ; si plûtost » on ne vouloit annuller vne procedure qui meritoit d'estre plus meurement » examinée.

C'est ce qu'il entreprit heureusement de persuader en plusieurs manieres, & trouuant moyen d'entrer dans les éloges du Pape, qu'il loüa particulierement de son extréme patience & de sa debonnaireté, il asseura qu'il estoit tout prest de se conformer à ce qui seroit deliberé par bon Conseil entre les Princes de nos Lys, comme estant ceux ausquels il auoit plus de passion de complaire, iusques à les choisir pour Iuges de ses interests. Il en prit à témoin le Duc d'Orleans, qu'il dit auoir des preuues par écrit de cette verité, & conclud par vne forte exhortation à toute l'Assemblée, de trauailler à la restitution d'obedience ; à laquelle le Roy répondit, qu'il auoit conuoqué pour ce sujet les Euesques de son Royaume, qui dans peu determineroient de ce qui seroit à faire, & sur ce la Compagnie se separa.

Tous les Deputez des Vniuersitez d'Orleans, d'Angers, de Montpellier & de Thoulouse, estoient de l'aduis de ce Cardinal ; & plusieurs fois ils soûtinrent en presence des plus Grands de France, qu'ils n'auoient iamais approuué la soustraction. Mais pour celle de Paris elle ne sçauoit encore que dire, pour n'auoir pû faire d'Assemblée generale, à cause de l'opiniastreté insuportable de ceux de la Nation de Normandie, qui ne vouloient point estre contredits, & qui ne pouuoient souffrir qu'on leur remontrast pour le bien de la paix & de l'vnion de l'Eglise, qu'elle ne tiroit aucun auantage de cette suspension d'obedience. Il y auoit encore d'autres personnes du mesme sentiment des Normands dans le Clergé, & entr'autres le Cardinal de *Turcy*, Maistre Simon de *Cramaut*, Patriarche d'Alexandrie, & quelques Euesques, auec vn bon nombre de doctes, d'autant plus mal-aisez à vaincre, qu'ils faisoient vn party auec les Ducs de Berry & de Bourgogne, qui fauorisoient irretractablement celuy de la soustraction.

La faction contraire estoit soûtenuë par le Duc d'Orleans, & comme chacun maintenoit son sentiment auec chaleur, on consuma beaucoup de temps en disputes ; dont on n'auroit eu que le plaisir de voir escrimer de toutes sortes d'argumens, si le Duc d'Orleans n'eût autant ioüé de prudence que de credit, pour abreger ce grand conflict de paroles. La passion qu'on croit certainement qu'il auoit pour la Paix de l'Eglise, luy ayant fait trouuer moyen de gagner l'esprit du Roy, il s'auisa, par son consentement, de faire compter les voix ; & pour cela, il fit receuoir par les Metropolitains, chacun en secret & par écrit, les suffrages de leurs Suffragans & des autres de leur dépendance. Apres auoir ainsi veu à laquelle des deux voyes on conclurroit, il conuoqua l'Assemblée en l'Hostel de S. Pol le vingt-huitiéme de May, que le Roy & les Ducs ses Oncles estoient absens, il demanda d'abord combien il y en auoit qui concluoient à la restitution d'obedience, & fut bien ioyeux de pouuoir aussi-tost mander au Roy que c'estoit-là le plus grand aduis. Il le courut voir apres le sommeil du midy, il entra dans son Oratoire auec vne grande suitte d'Archeuesques & d'Euesques, il luy fit fort adroitement le recit de ce qui s'estoit passé, & luy montra par écrit les noms des Prelats & des Deputez des Vniuersitez qui condamnoient la soustraction. Ie croy bien que c'estoit l'opinion du plus grand nombre, encore que ie n'en sçache pas tous les noms ; mais quoy qu'il en soit, le Roy y adhera, & dit qu'il

qu'il en estoit bien aise, parce qu'il tenoit Benoist pour homme de grand sçauoir & de bonne conscience. Année 1403.

Le Duc rauy d'aise de le voir dans de si bons sentimens, courut à l'Autel, & l'ayant prié de iurer sur la Croix qu'il en auoit tirée, qu'il y perseuereroit constamment; sa Majesté mettant les mains dessus, dit en presence de tous les assistans : Et moy ie restituë entierement l'obedience au Pape Benoist, ie promets inuiolablement de le reconnoistre tant que ie viuray, pour le veritable Vicaire de IESVS-CHRIST en terre, & ie m'oblige aussi de le faire reconnoistre par tout mon Royaume. Il en fut sur le champ dressé vn Acte, & pour conclusion, le Roy s'agenoüillant deuotement deuant l'Autel, & ioignant les mains pour rendre graces à Dieu, commença le *Te-Deum*, que toute la Compagnie acheua de chanter auec des soûpirs de deuotion & de ioye, qui prouoquerent les larmes de toute l'Assemblée. Cela fait, on enuoya ordre de par le Roy à toutes les Eglises de Paris, & à celle de saint Denis, de faire les mesmes actions de graces, & le bruit fut grand par tout par le son des Cloches & des Cantiques de ioye, qui surprirent tout le monde, mais particulierement les Ducs de *Berry* & de *Bourgogne*, qui trouuerent fort estrange qu'on eût esté si viste dans vne affaire qui n'auoit pû se terminer auec bien-seance sans leurs suffrages.

Ils en vinrent faire leurs plaintes au Roy, qui leur donna pour réponse, qu'il croyoit que son Frere auoit esté poussé d'vn saint zele dans la poursuite de cette restitution d'obedience, & que consentant aux vœux de la plus grande partie des Prelats de France, il l'auoit iurée; mais qu'il esperoit aussi que le Pape accompliroit de sa part auec la mesme fidelité, tout ce qu'il auoit promis au Duc d'Orleans en faueur du Royaume & de l'Eglise Gallicane. Il fit tout lire article par article en leur presence, & en effet il nous accordoit de grands auantages, mais cela ne les empescha pas de perseuerer iusques au lendemain, à demander que tout ce qui auoit esté fait fut annullé, pour y proceder plus meurement, & leur party se promettoit bien d'en venir à bout, si l'on n'eut trouué moyen de gagner le Duc de Berry. Le Duc d'Orleans son Neueu l'amadoüa si bien par tout ce qu'il luy asseura des bonnes intentions du Pape, dont il se rendit caution iusques à s'engager d'obtenir encore dauantage, si on le demandoit, qu'il se rendit à ses persuasions, mais ce fut toûjours auec défiance de l'execution de tant de merueilles, fondé peut-estre sur la connoissance qu'il auoit de l'esprit des Arragonnois, qui payent plus de paroles que d'effets. Ce fut à luy à ménager en suitte le consentement du Duc de Bourgogne, qui ne s'y rendit qu'à regret, & ce fut à condition que l'honneur du Royaume y fût gardé; & qu'on executast de bonne foy tout ce qui auoit esté auancé tant de bouche que par écrit. Voila comme se passa cette grande affaire, dont i'ay esté bien informé par des personnes dignes de foy, & dont n'ayant rien dit que de veritable, il ne reste qu'à m'excuser d'auoir peut-estre esté trop libre dans les termes que i'ay rapportez ingenuëment selon les temps. Ainsi fut conclu en fort peu de temps ce qu'on croyoit deuoir durer plus d'vn an, selon l'ordre des questions qui estoient à disputer, & l'on ordonna que cela fût presché dans la Cathedrale de Paris.

L'Vniuersité auertie de ce qui s'estoit passé, s'estant assemblée, la meilleure partie y consentit, & le Recteur ayant enuoyé recueillir les voix par les Nations, les François & les Picards furent pour la restitution de l'obedience, les Allemands demeurerent, comme auparauant, dans la neutralité, mais les Normands n'en furent que plus opiniastres au party de la soustraction.

CHAPITRE CINQVIESME.

I. Pierre d'Ailly Euesque de Cambray presche la restitution d'obedience dans Nostre-Dame de Paris, de la part du Roy,
II. Et certifie les bonnes intentions du Pape, que le Duc d'Orleans cautionne.
III. Le Cardinal de Thurey & la Nation Normande retournent à l'obedience.
IV. Reünion des Dominiquains à l'Vniuersité de Paris.

Année 1403. LE Roy ayant chargé M. *Pierre d'Ailly* de la Commission d'annoncer la restitution d'obedience dans l'Eglise de Paris, il s'en acquitta selon la reputation qu'il s'estoit acquise, en presence des Princes, des Cardinaux & des Eues-ques, qui assisterent à la Messe, qui fut solemnellement chantée par le Cardinal de *Poictiers*. Il prit pour theme *Benedictus Deus qui dedit in cor Regis*, &c. & ayant dit sur la fin du Sermon, que les promesses que le Pape auoit faites au Duc d'Orleans touchant l'honneur du Roy & de son Royaume, auoient porté sa Majesté à cette resolution, il leut la cedule toute entiere. Il ajoûta en suitte, que le Pape auoit enuoyé des Lettres Apostoliques au Duc d'Orleans, par lesquelles il acceptoit la voye de cession, mais qu'il ne l'acceptoit qu'en trois cas seulement, qui estoient contenus en certain Acte que le mesme Duc gardoit pardeuers soy. Suiuant la cedule du Pape, dont il fit lecture, il promit qu'il reuoqueroit toutes protestations, si aucunes il en auoit faites, contre la voye de cession, qu'il annulleroit toutes autres procedures qu'il pourroit auoir faites ou permises au sujet de la soustraction, & qu'à l'auenir il n'en feroit ou souffriroit aucune en quelque façon que ce fût. Il ajoûta qu'il seroit facile d'obtenir qu'on comprît parmy les conditions accordées au Roy, les Traitez faits par les Cardinaux, entant qu'il y alloit de l'honneur du Roy & de son Royaume: qu'il ne seroit ny parlé ny fait discussion de ladite soustraction au Concile general, ny autre part; & que toutes iniures de dit ou de fait, aduenuës au sujet d'icelle, & tous empeschemens ou troubles faits de part & d'autre, seroient entierement éteints, remis & étoufez.

Les mesmes Articles contenoient encore, que pour ce qui regardoit l'estat present des Eglises de France, le Pape y trauailleroit auec les Ducs Oncles & Frere du Roy; mais il asseuroit quant aux Collations & aux Promotions faites par les Prelats, & mesmes des Benefices reseruez, lesquels ils auroient conferé, qu'il ne permettroit point qu'il y fût rien innoué; si ce n'estoit qu'auparauant on peût montrer que ceux qui en auoient esté pourueus, les eussent obtenus iniustement ou par symonie. Enfin apres auoir ouy ce que le Pape promettoit de sa part, on y fut encore confirmé par vne asseurance publique de la part du Duc d'*Orleans*, qui declaroit, que selon la forme de Droict, le Pape, au plûtost qu'il pourroit, & au plus tard dedans vn an, celebreroit vn Concile general de toute son obedience: qu'il y seroit traité de l'vnion, & de la reforme & des libertez de l'Eglise, & pareillement des subsides & de tous autres deniers que le saint Siege auoit accoûtumé de prendre sur les Eglises de France: & que tout ce qui seroit deliberé ne manqueroit pas d'estre aussi-tost executé, par les soins & à la poursuitte du Duc d'Orleans. Il dit pourtant en acheuant son Discours, qu'à l'égard de la moderation des subsides, de la poursuitte d'vnion, de la reformation, & du bon gouuernement de l'Eglise, qu'il y seroit pourueu lors de ladite future Assemblée, par le choix qu'on feroit de la part du Roy, d'vn certain nombre de gens de bien, de sçauoir & de vertu; afin qu'il fût mieux & plus vtilement deliberé de ce qui seroit à faire.

Le Sermon & la Messe acheuez, le Cardinal *de Thurey* qui iusques alors auoit esté pour la soustraction, s'en retracta en presence du Roy, & comme il n'y auoit plus que la Nation Normande qui tint bon, elle eut honte de son opiniâtreté, & trois iours apres elle presta son obeïssance, à condition d'accomplir par le Pape tout ce qu'il auoit promis. Or comme pendant la soustraction il s'estoit fait quelques disputes assez aigres dans l'Vniuersité, pour lesquelles le Prieur de S. Martin Deschamps, Docteur en Decret, & Maistre *Iean de Moranie*, fameux Docteur de Theologie, & quelques autres Supposts d'éminent sçauoir, auoient esté mis hors de la Compagnie, & priuez de tout Acte Scolastique, ils furent rétablis. Et afin de mettre vne Paix entiere dans l'Escole, par l'assoupissement de toutes les vieilles querelles, l'Vniuersité receut encore en son giron, les Iacobins qu'elle en auoit exclus. Elle les rétablit en leurs degrez & en leur premier honneur, elle leur rendit la liberté de continuer leurs estudes comme auparauant, & de prescher les Dominicales à l'ordinaire, & personne n'y trouua à redire que les autres Ordres des Mandians, qui auoient tiré grand profit de leur disgrace & de leur exclusion des Confessions. Année 1403.

CHAPITRE SIXIESME.

I. Ambassade de France au Pape Benoist.

II. Qui conteste son élection à l'Abbé de S. Denis, que le Duc d'Orleans luy deputa.

III. Et ne tient compte de ses promesses.

IV. Traité de Tréves entre la France & l'Angleterre.

POur consommer plus honorablement cette grande affaire de la restitution d'obedience, & pour obliger le Pape à se souuenir de ses promesses, on resolut de luy dépescher vne solemnelle Ambassade; mais comme c'estoit principalement l'ouurage du Duc d'Orleans, il fut bien aise que ce fût de sa part qu'il apprist les nouuelles d'vn si heureux succez. Il luy deputa à cette fin l'Abbé de S. Denis & l'Archidiacre d'Arras, qui enuiron la Feste de S. Pierre se rendirent au Pont de Sorgue, où il faisoit sa residence, & qui s'acquitterent de leur Commission auec autant de prudence que de fidelité. L'Abbé luy ayant fait vne docte & belle Harangue, pour le faire ressouuenir de ce que le Duc desiroit de luy, il répondit que ses interests luy estoient assez recommandez, il leur fit en apparence toute sorte de bonne reception, & les retint iusques à ce qu'il en eût deliberé auec le College des Cardinaux; mais il ne put empescher de faire voir que son cœur ne s'accordoit point auec sa bouche. C'est qu'ayant nommé deux Cardinaux pour examiner l'élection & la prouision de l'Abbé de S. Denis, il dit auec indignation qu'elles estoient nulles, & le traita d'Intrus, pour auoir osé accepter vn Benefice de cette importance sans auoir requis son consentement. Il fallut pour sa confirmation qu'il se soumît à diuerses procedures, & à la fin neantmoins, apres vne nouuelle enqueste de vie & mœurs, il le proclama nouuel Abbé de S. Denis en plein Consistoire, & luy en fit expedier les Bulles.

Apres eux arriuerent l'Archeuesque *d'Aix* & l'Euesque de *Cambray*, Ambassadeurs de France, ils le saluerent le premier iour de Septembre, ils le prierent de haster l'execution de sa promesse; & le Duc *de Berry* croyant qu'il n'en feroit aucune difficulté, s'estoit preparé pour le venir visiter en personne, & mesme pour le reconduire en Auignon & pour l'y rétablir auec plus d'honneur; mais voyant qu'il differoit de iour à autre, il reuint sur ses pas, & peu apres les Ambassadeurs retournerent aussi sans auoir rien fait. Aussi-tost la restitution d'obedience accordée, le Roy retomba malade iusques à la fin du mois de Iuin, & sa resipiscence & sa santé durerent iusques à la Magdelaine, qu'il recheut en démence, où il demeura iusques au mois de Decembre.

Année 1403.

Cependant l'Euesque de Chartres & le Sire *de Hugueville*, qu'il auoit enuoyez à Bologne pour conferer auec les Anglois, rapporterent que le Roy d'Angleterre témoignoit vouloir continuer le Traité fait auec son Predecesseur, & qu'il consentoit, en cas qu'il se fist quelque entreprise ou combat particulier entre ceux des deux Nations sans l'aueu des deux Roys, que celuy qui par l'autre en seroit requis, fût obligé d'employer toute son authorité pour luy faire auoir reparation du dommage ou de l'iniure qu'il auoit soufferte. Ils auoient pris congé des Deputez d'Angleterre sur cette asseurance, & s'estoient engagez de parole de retourner au mois d'Auril prochain, pour leur porter nouuelle de ce qui auroit esté resolu sur leurs propositions.

CHAPITRE SEPTIESME.

I. Les Anglois continuent leurs courses en France.
II. Et croisent la mer, pour empescher les François d'aller en Escosse.
III. Oliuier de Clisson exhorte les Bretons de les aller combattre.
IV. Qui les défont sur mer.

Il y auoit dix mois entiers que les Anglois couroient nos Costes, descendans presque par tout sans resistance, pillans, rauageans & brûlans Villes & Villages, & retournans en leur païs chargez de butin; Ils faisoient vanité d'vne depredation si facile, qui leur fit mépriser le secours de ceux de Bayonne, qu'ils renuoyerent, comme estans assez puissans pour tenir la mer. Et en effet, ils fermerent le passage à nos François, que le desir de chercher de la reputation auoit resolus au voyage d'Escosse, pour se trouuer à la Iournée qui estoit prise au quinziéme d'Aoust, entre les deux Armées des Anglois & des Escossois: & il n'y eut que Messire *Pierre des Essars* & peu d'autres, qui firent le traject, pendant que ces Pyrates brigandoient aux riues de Bretagne. Non seulement ils ne faisoient aucun estat des Peuples de cette Prouince, mais ils ne se soucioient pas mesmes d'affronter les perils du Cap de S. Mahé qui en deffend l'entrée, & qui de tout temps s'est rendu fameux par la perte des Vaisseaux qui ont heurté les escueils dont il est remply, & par le naufrage des Pilotes les plus experimentez. Ils le franchirent hardiment sur la fin du mois de Iuin, auec dix Nauires, & en prirent vn si plein de marchandises, qu'ils croyoient estre riches à iamais; comme de vray leur fortune estoit faite, si les Bretons ne leur eussent aussi-tost appris qu'ils estoient les pilleurs des pillards.

Messire Oliuier de *Clisson* les encouragea si fort à prendre reuange de tant de pertes & d'iniures, qu'ils mirent en fort peu de temps sur pied iusques à douze cens hommes, tant Arbalestriers qu'autres gens de legere milice, pour les aller rencontrer, au commencement de Iuillet, & l'entreprise reüssit d'autant plûtost, qu'ils eurent de bons Chefs. Le Sire de *Penhoüet*, Messire *Iean de Penhoüet* son fils, Admiral de Bretagne, & Messire *Guillaume du Chastel*, cinglerent en diligence auec cette Flotte à la poursuite des ennemis, & ayant appris dés le lendemain, par les petites Barques qu'ils auoient enuoyé aux nouuelles, qu'ils estoient à l'anchre, à l'endroit qu'on appelle ordinairement le Raës S. Mahé, ils y coururent si viste, que dés le soir mesme ils les apperceurent à la Rade. Ce fut alors que les Chefs eurent besoin de toute leur autorité pour retenir l'impetuosité de la ieunesse, qui vouloit donner absolument de crainte que la proye ne leur échappast: Nous approchons, leur dirent-ils, de la fin du iour & du commencement
» de la nuit, qui est ordinairement plus dangereuse, & pendant laquelle il ne se faut
» point fier à la mer. Il faut plus de iour pour l'occasion qui se presente de com-
» battre, demain venu ne craignez pas de les aller charger, mais pour le present,
» nous n'estimons pas qu'il soit ny loüable ny seur d'entrer en action, incertains

comme nous sommes, si nous verrions assez clair pour l'acheuer & pour en recueillir le fruit.

Année 1403.

Cette premiere ardeur ainsi moderée, l'on fit bonne chere dans l'attente du lendemain, & s'estant apperceus dés la premiere pointe de l'aurore, que les Pyrates, au lieu de tourner du costé de la grande mer d'Espagne, enfiloient la manche d'Angleterre, ils leur voulurent couper le deuant, ils partagerent la flotte en deux, & donnerent la conduite d'vne partie des Vaisseaux à Messire *Guillaume du Chastel*. Les Anglois qui voyent leur ordre en font autant, & aussi-tost les Bretons fondans sur eux auec des crys horribles, & auec vne auersion qui bannit la pensée des dangers des armes, peu s'en faut que d'abord ils ne les coulent à fonds. Iamais on ne vid combattre auec vne haine & auec vne chaleur si reciproque, car on ne sçauroit dire qui commença, & l'auantage fut balancé depuis trois heures du matin iusques à neuf, que les Corsaires ne pouuans plus soûtenir le faix de la bataille, ainsi diuisez, rallierent leurs Vaisseaux en vn Corps. Les Bretons en firent autant, & le choc recommença encore plus rude que deuant, auec toutes sortes d'armes & de traits; dont enfin les Anglois se trouuerent épuisez, & ce fut lors qu'ils commencerent à perdre courage, & à reconnoistre qu'ils auoient perdu cinq cens hommes tuez & noyez. Cinq cens autres voyans la iournée perduë, ietterent leurs armes en mer, soit qu'ils ne voulussent pas passer pour soldats, afin d'estre mis à moindre rançon; soit comme l'on creut plus vray-semblable, pour en dérober le profit aux vainqueurs, qui de dépit qu'ils en eurent, les firent ietter à l'eau pour les aller pescher. Ainsi se termina cette partie de guerre, d'où les Bretons retournerent ioyeusement au port, auec mille prisonniers qu'ils partagerent entr'eux, & apres en auoir enuoyé la nouuelle à la Cour à leur Duc & aux Princes de France, ils refirent vn nouuel armement pour continuër leurs progrez & pour porter la guerre iusques en Angleterre.

CHAPITRE HVITIESME.

I. Conspiration de Messire Thomas de Persy contre le Roy d'Angleterre.

II. Bataille entr'eux, sa prise, & sa condamnation à mort.

III. Prise des Isles de Gerzay & Grenezay, & du port de Pleymouth, par les Bretons.

IV. Les Anglois s'en vangent en Bretagne.

L'Occasion estoit alors assez fauorable, par le trouble que causa dans ce Royaume souuent agité de diuerses actions, le tard & funeste repentir de Messire *Thomas de Persy*, qui ne se pouuoit pardonner, non plus qu'à sa patrie, la trahison & la cruauté commises en la personne du feu Roy. Comme il auoit trempé ses mains dans son sang & comme il auoit aidé à mettre sa Couronne sur la teste de son Ennemy, il crut qu'il falloit ruïner son ouurage pour en expier la memoire, & pour se seruir des auantages de l'Estat contre le Tyran qui les auoit gagnez par sa conduite, il trama sa conspiration auec quelques Seigneurs Escossois qu'il auoit défaits & pris prisonniers, & ausquels il ioignit quelques trouppes d'Angleterre. Le Roy Henry qui le sçeut, joüa dans cette conjoncture le personnage d'vn Prince fort adroit, il leua sourdement vne Armée dans la Ville de Londres & dans les enuirons, pour ne s'en seruir qu'en cas qu'il en fallût venir aux armes, & d'autre-part il manda au Sire de Persy, de venir en Cour en toute seureté, pour luy faire entendre les raisons qu'il auoit de tenir tant de trouppes auprez de soy.

Année 1403.

Il ne marchanda point pour sa réponse, il luy manda nettement que c'estoit contre luy-mesme qu'il armoit, comme contre celuy qui auoit traistreusement enuahy la Couronne, & que tant qu'il viuroit, il trauailleroit à l'en dépoüiller. Le Roy à l'instant mesmes mit ses trouppes ensemble, il marcha contre luy comme contre vn ennemy declaré, & quoy que Persy attendît de nouuelles trouppes, il ne laissa pas de faire ferme & de hazarder vn combat, qui fut fort sanglant, & où le Roy faisant merueilles de sa personne, fut fait prisonnier & presque aussitost récous par les siens. Apres cela la fortune contente du danger qu'il auoit couru, luy donna la victoire, le champ luy demeura couuert de neuf mille morts, *Henry de Persy* percé de plusieurs playes fut de ce nombre, il s'en sauua fort peu & le reste fut pris auec *Thomas de Persy* Chef de la reuolte, qui fut presenté au Roy : & pour le faire seruir d'exemple aux autres Rebelles, il luy fit tout viuant arracher les entrailles, auparauant qu'on le décapitât.

Ce nouueau Triomphe, qu'on chantoit encore dans les carrefours de Londres, fut troublé par les nouuelles qui arriuerent, que les Bretons apres auoir pillé les Isles de Gerzay & de Grenezay faute de resistance, auoient eu le mesme bon-heur au fameux port de Pleymouth où ils s'estoient coulez, que de là faisans des courses dans tous les enuirons, ils auoient contraint tous les Habitans de se racheter du massacre & du feu par tout ce qu'ils auoient de biens, & que vers la my-Septembre, ils s'estoient retirez sans aucun empeschement en leur pays, auec vn butin & auec des dépoüilles qu'on ne pouuoit assez estimer. Les Anglois aussi sensibles à leur honneur qu'à la perte, resolurent aussi-tost d'en prendre reuange sur la Bretagne, ils partirent au commencement de Nouembre au nombre de six mille, ils passerent heureusement le perilleux détroit de S. Mahé, ils en brûlerent les Faux-bourgs, & y firent vn grand carnage de Bretons qui donna l'alarme à tout le pays. Il s'y fit vn armement tumultuaire, & le lendemain ils combattirent à forces égales, mais les Bretons payerent par leur défaite l'honneur d'auoir fait la premiere charge. Les Anglois apres auoir soûtenu leur impetuosité, en firent vn grand & sanglant carnage, ils mirent le reste en fuite, & s'estans rembarquez, ils raflerent tous les Vaisseaux de la Coste. De là faisans voile sur la Mer de Guyenne, ils firent rencontre d'vne Flotte de vins de Poitou qu'on amenoit en France, ils la gagnerent sans coup ferir, tuërent tous les Mariniers, & menerent plus de dix-mille tonneaux aux ports d'Angleterre.

CHAPITRE NEVFIESME.

I. *Poinson & Briquet Sorciers de Dijon, entreprennent par leur art de découurir la cause de la maladie du Roy.*

II. *Le Bailly de Dijon & autres s'exposent à leurs charmes.*

III. *Rendus vains par le Signe de la Croix, & les Sorciers brûlez.*

ENcore que la iuste punition de certains Magiciens, dont nous auons parlé, deût seruir d'exemple aux autres, il ne laissa pas de s'en trouuer deux à Dijon, l'vn nommé *Poinson*, & l'autre *Briquet*, qui s'oserent vanter de découurir par leur art d'où procedoit la maladie du Roy. Pour cela ils choisirent au mois de Iuillet vn lieu secret dans le plus épais d'vne forest voisine, & éleuerent vn grand cercle de fer fort pesant sur douze Colones de mesme, de la hauteur d'vn homme mediocre, & mirent à l'entour douze chaisnes de fer. La machine acheuée, & le temps venu d'en faire l'épreuue, ils choisirent parmy le Clergé, parmy les Cheualiers & Escuyers, & parmy les Bourgeois & les Conseillers les noms de douze personnes qu'ils mirent par écrit, & leur manderent pour certain qu'ils viendroient à bout de leur entreprise, s'ils vouloient entrer dans le cercle, & souffrir qu'on les attachât à ces chaisnes. Comme il n'y auoit rien qu'on ne fist

pour procurer la guerison du Roy, il s'en presenta onze à iour nommé, qui entrerent dans le cercle, & comme il en falloit encore vn pour accomplir le nombre, ils proposerent la partie au Bailly de Dijon qui l'accepta, mais ce fut apres auoir protesté tout haut que tout cela n'estoit qu'vne momerie qui se iouëroit à leurs dépens, & que s'il sortoit du cercle sans qu'il luy en arriuât rien, il feroit brûler les deux Imposteurs. Année 1403.

Les douze deuoüez pour la santé du Roy, ayant passé dans le cercle, & souffert d'estre attachez, le plus habile des deux fit toutes les inuocations necessaires; mais il n'en fut autre chose, ils sortirent aussi gays qu'ils y estoient entrez, & le Bailly pour s'acquitter de sa parole, fit prendre l'vn des Magiciens, & courir apres l'autre, qui fut attrapé auprés d'Auignon, & brûlé peu apres aussi bien que son camarade. C'est vne chose digne de remarque pour la verité de nostre Religion, & pour la detestation de cét art infame, & ils l'auoüerent publiquement comme on les conduisoit au suplice, quand ils confesserent que le seul signe de la Croix auoit rendu tous leurs charmes sans effect sur ces douze Chrestiens qui s'en estoient munis. On fut pourtant assez persuadé du pouuoir qu'ils auoient de mal faire, pour les dommages d'vne tempeste horrible & iusques alors inouye dans ce pays-là, qui en cette mesme année regna depuis Dijon iusques en la Comté de Bourgogne, laquelle ruïna tous les trauaux & les esperances des Laboureurs & des Vignerons, & que le commun peuple creut estre l'effect d'vn sort ietté par ces deux Sorciers.

CHAPITRE DIXIESME.

I. Le Comte de S. Pol declare follement la guerre à l'Anglois.
II. Sa défaite par les Habitans de l'Isle de Thenet.
III. Son honteux retour en France.
IV. Les Anglois ruïnent sa Comté de S. Pol.
V. Estat de la santé du Roy.

En cette année Waleran *de Luxembourg* Comte de S. Pol, fit vne entreprise digne du courage d'vn homme de sa sorte, mais qui seruira d'exemple à la posterité, que ce n'est pas assez d'vne bonne cause, si l'on n'a des forces capables de la soûtenir contre la puissance d'vn grand Prince. Dés le mois de Decembre passé, il enuoya des Lettres de deffy au Roy d'Angleterre, qui luy estoient fort injurieuses, & où il luy reprochoit qu'à tort & sans cause il dépoüilloit sa fille vnique, lors mariée au Comte *de Rhetel fils du Duc de Bourgogne*, d'vn grand reuenu qui auoit esté assigné en Angleterre pour sa dot à la feuë Comtesse sa femme sœur du Roy Richard, & dont ils n'auoient cessé de joüir que depuis que ce Prince auoit esté méchamment fait mourir par ses traistres Sujets. Il l'accusoit de le retenir iniustement contre le droit des gens & des Nations mesmes les plus barbares, il protestoit de s'en ressentir par la voye des armes, & en effect il eut le credit de faire vne Flotte de trente Vaisseaux; mais quoy que sa querelle fût iuste, l'on le blasma d'auoir mal pris son temps durant les Tréues, & encore dans l'hyuer, outre qu'on ne le iugea pas capable de soûtenir les frais d'vne telle entreprise contre vn peuple plus fort & plus fin que luy. Tout cela ne se trouua que trop veritable pour son honneur, aussi tost que la Mer vn peu reposée des vents d'hyuer, se fut renduë nauigable, & qu'vn vent amy l'eut conduit à l'Isle de Thenet, assez proche du riuage d'Angleterre.

Les Archers & le peuple de l'Isle se preparerent aussi-tost pour luy en deffendre l'entrée, mais ils eurent encore cette adresse, de supléer à la force par vn stratagesme qui leur donna le loisir de mander & d'attendre le secours d'Angleterre. Ils enuoyerent vers le Comte & vers les François, vn certain Prestre

Année 1403.

de grand aage & fort venerable, trauesty en Religieux, qui fit mine de vouloir traitter pour racheter les Insulaires, du sac, du pillage & de l'incendie, & qui fut d'autant mieux receu qu'ils n'auoient autre dessein que de s'enrichir par la détrousse de cette Isle. Mais comme il ne tendoit qu'à les amuser de paroles, il fit naistre quelques difficultez, & au bout de quatre iours, le malicieux feignant que tout estoit reglé, & qu'on estoit apres à compter l'argent, esquiua secrettement, pour aller auertir les Anglois déja assemblez d'entrer vistement en mer. Vne surprise si fort inopinée donna vne rude allarme à nos Frãçois, ils ne craignirent pas seulement d'auoir affaire à vn plus grand nombre, mais à vne élite de ce que l'Angleterre auoit de meilleurs gens de mer, le courage leur cheut tout à coup, & de furieux qu'ils estoient comme des lions à leur arriuée, deuenus plus poltrons que des liéures, ils ne voulurent point attendre le combat, ils se ietterent en foule dans leurs Nauires, & prirent la route de France auec vn vent aussi fauorable à leur honte qu'à leur salut.

Ce mauuais succez acheua de décrier l'entreprise du Comte de S. Pol, qui passa toûjours depuis pour vn homme sans conduite, & digne d'vn reproche eternel, pour auoir des-honoré par vn si lasche exploit l'honneur de sa race & la gloire de nostre Nation, laquelle outre l'injure souffrit de grands dommages de ces braues Champions, qui ne firent les guerriers que contre les paysans, & vécurent en ennemis par tout où ils passerent à leur retour. Le Roy Henry n'attendit pas long-temps à railler de ce bel exploit de guerre, il enuoya vn Heraut d'armes au Comte de S. Pol, & luy manda qu'il estoit bien fâché qu'il n'estoit entré dans ses Estats, où il l'auroit receu tres volontiers; mais qu'il en vseroit autrement dans son pays, où il esperoit de l'aller visiter bien-tost, & d'y demeurer plus long-temps qu'il n'auoit fait en Angleterre. Cette menace ne fut que trop veritable, par l'incursion que ses gens firent sur la fin du mois de Féurier dans la Comté de S. Pol, ils saccagerent pendant quatre iours ce pauure pays sans deffense, & reuinrent à Calais auec vn butin presque inestimable de biens & de prisonniers.

Le Roy eut vn interualle de santé qui dura depuis le premier iour d'Octobre iusques au Ieudy deuant Noël, qu'il perdit l'esprit & la connoissance, qui luy reuinrent le premier de Ianuier, & il demeura en cét estat de relasche tout le mois entier.

CHAPITRE ONZIESME.

I. Mort du Cardinal de Pampelune.

II. Le Duc d'Orleans va en Auignon, pour sommer le Pape Benoist de luy tenir promesse.

III. Cependant le Roy fait vn Edict en faueur de ce qui s'estoit fait durant la soustraction.

IV. Signifié au Pape Benoist.

V. Qui renuoye le Duc d'Orleans sans rien faire.

VI. Le Duc de Bretagne va prendre possession de son pays.

VII. Le Roy luy engage la Comté d'Eureux, & luy donne saint Malo.

ENuiron le mesme temps moururent le Cardinal *de Pampelune*, le plus intime familier du Pape Benoist, & plusieurs autres de la mesme Cour, par le conseil desquels ce Pontife s'estoit gouuerné dans tout ce qu'il eut d'affaires importantes durant la soustraction: & pas vn d'eux n'eut le moindre scrupule au dernier moment,

moment, du party qu'il auoit suiuy. Cependant, le Duc *d'Orleans*, qui nous auoit tant promis d'auantages de nostre reconciliation auec Benoist, fut bien surpris de ce que l'Ambassade qu'on luy auoit enuoyé sur sa parole, n'auoit seruy qu'à le rendre garend de toute sa conduite. C'est ce qui le resolut d'aller luy-mesme à la Cour d'Auignon, il partit pour cela de Beaucaire le troisiéme d'Octobre, & le Pape de son costé témoigna beaucoup de ioye de la visite d'vn Prince auquel il estoit si fort obligé. Il l'enuoya receuoir à Ville-neuue par les Cardinaux & les grands Officiers de son Palais auec les Principaux de sa Cour, & ce grand Cortege ioint à la Noblesse qu'il auoit amenée, luy fit vne pompeuse entrée dans cette Ville. Il alla droit descendre au Palais, & trouua le Pape en ses habits Pontificaux, qui se leua deuant luy, & apres le baiser de Paix le prit par la main, pour le faire asseoir sur vn siege proche du sien, mais qui estoit vn peu plus bas. Toute cette premiere iournée se passa en compliments, & le Pape n'oublia nulle sorte d'office, tant enuers luy qu'enuers les Seigneurs de sa suitte, qu'il caressa fort; s'enquestant soigneusement de leur santé, auec des marques d'vne estime & d'vne affection toute singuliere. Année 1403.

Les iours suiuans on parla d'affaires, tant en diuerses Conferences particulieres du Duc auec le Pape, qu'en Congregation auec les Cardinaux, & peu de gens douterent du succez de son voyage & de l'execution des promesses de Benoist, iusques au commencement de Ianuier, qu'il vint des nouuelles de France qui ne répondoient point à ce qu'on auoit esperé de son entremise. C'est que le Roy, par le conseil de ses Oncles, fit vne nouuelle Declaration, qui fut leuë & registrée au Parlement de Paris pour seruir de Loy inuiolable à l'aduenir, laquelle blessoit fort les interests du Pape, & qui ne luy pouuoit estre que tres desagreable, cõme on iugera par la lecture de cette Piéce, que i'ay iugé à propos de dõner icy.

CHARLES, &c. Sur l'aduis que nous auons receu, que nostre S. Pere, meu à cela par l'importunité de quelques personnes interessées, tasche de troubler « en la fonction ou en la joüissance de leurs Dignitez & Benefices, les Archeuesques, Euesques, Abbez, Prieurs, Chanoines, & autres personnes Ecclesiastiques, qui y ont esté promeuës durant la soustraction, auec intention de les deposer par voye de priuation, translation, suspension ou telle autre maniere, & « d'en inuestir d'autres sous ombre de certaines reseruations, ou de tel autre pretendu droit: comme aussi qu'il a déja enuoyé des Commissaires & Collecteurs par les Prouinces & Dioceses de nostre Royaume & du Dauphiné, lesquels en son nom & de la Chambre Apostolique, contraignent de fait & de force les personnes Ecclesiastiques, tant Prelats qu'autres, en vertu de monitoires, de censures ou autrement, à payer de grandes & excessiues sommes de deniers pour de « vieilles debtes de vacances ou de seruices pretendus du temps passé depuis quarante ans en çà, & mesme pour des anciens arrerages de procurations & de decimes, qu'il demande depuis ledit temps: ayant esté pareillement aduertis qu'il entreprend d'exiger les seruices des Prelatures & des autres Dignitez & Benefices, conferez par les Ordinaires pendant la soustraction, contreuenant par ce « moyen à la forme & teneur de nos Lettres de soustraction & de restitution d'obedience, & aux promesses & seuretez par nous declarées & données quand nous luy auons rendu l'obedience: lesquelles choses, si elles estoient tolerées, seroient non seulement contre la raison, mais contre nostre honneur, & injurieuses à ceux de nostre Sang, de nostre Conseil, & de nostre Clergé de France & de Dauphiné, & generalement à tous ceux qui ont consenty à ladite soustraction: & comme cela pourroit donner lieu à diuerses haines & diuisions entre nos Sujets, tant Clercs que Laïques; attendu mesmes, que par telles exactions de nouueau inuentées, les Finances de nostredit Royaume & du Dauphiné seroient épuisées, & les personnes Ecclesiastiques reduites par telles Sentences & excommunications, en telle pauureté & confusion; que le seruice Diuin cesseroit necessairement, que le fait de l'vnion en seroit absolument empéché, & qu'il s'en ensuiuroit d'autres grands maux. Tout cela consideré, & attendu qu'à nous appartient, comme Gardiens & Protecteurs desdites Eglises, d'obuier à tous les desor-

Année 1403.

dres cy-dessus, & de les conseruer en leurs anciennes libertez, apres y auoir pensé auec meure deliberation, nous ordonnons & decernons ce qui s'ensuit. Et premierement, que tous ceux qui auront esté promeus aux Prelatures & Dignitez, » ou ausquels il auroit esté conferé quelque Benefice que ce soit, par les Ordinaires, » comme dit est, durant la soustraction, supposé qu'ils ayent esté reserrés ou reseruez en Cour Romaine, demeurent paisibles en leurs possessions & iouïssances, & » qu'ils n'y puissent estre troublez, ny contraints de payer au Pape ny à ses Colle» cteurs ou Commissaires, aucunes finances quelconques, sous aucun pretexte de » vacances, de seruices, de procurations, & decimes, de quelque temps qu'elles » puissent estre deuës. Comme aussi que tous Ecclesiastiques, de quelque estat » qu'ils soient, qui auroient esté éleuez aux Prelatures & Dignitez dés la soustra» ction ou depuis l'obedience renduë, n'ayent à payer aucuns arrerages desdites » exactions aux Collecteurs & Officiers du Pape. Si donnons en mandement à » nos Senéchaux, Baillifs & Gouuerneurs des Villes de nostre Royaume, qu'en » cas qu'à l'aduenir on les y voulut contraindre, ils y mettent incontinent reme» de, par saisie des biens de ceux qui les y voudroient contraindre, & par toutes autres voyes de fait & de droit. Donné à Paris le dix-neufiéme de Decembre.

Le Roy enuoya cette Declaration au Pape par Deputez exprés, & s'il en fut indigné, tout le Clergé de France en eut autant de ioye, qu'il auoit ressenty de vexation des Officiers de la Chambre Apostolique, dont tout le Royaume estoit plein. Quant au Duc d'Orleans, il ne put rien obtenir de tout ce qu'il s'estoit promis à l'auantage & à l'honneur de la France & de l'Eglise Gallicane, il prit congé du Pape qui luy donna sa Benediction pour toute recompense de ses seruices & de son voyage, & s'en reuint sur la fin de Féurier.

Au mesme mois, le Duc de *Bretagne* inuité par ses Sujets de retourner en son pays, partit de Paris & fut conduit iusques hors la Ville par les Ducs de Berry & de Bourgogne. Il laissa *Gilles de Bretagne* son Frere auprés du Duc de Guyenne fils aisné du Roy, & fit en sorte que l'autre nommé *Arthur*, entrât en possession, & fût receu par le Roy d'Angleterre à l'hommage de la Comté de Richemont, qui estoit du patrimoine de ses Ayeuls. Son voyage de la Cour luy valut le don du reuenu de la Comté d'Eureux, qui luy fut assigné en attendant qu'il fût payé du reste de la dot de sa femme fille du Roy, & i'ay appris de quelques vns du Conseil, que cét vsufruit montoit à plus de trente mille écus d'or : mais il fit encore vn plus grand coup d'Estat, de se faire donner par le Roy, pour la reünir à sa Duché, la noble Ville de S. Malo, iusques-là toûjours fidelle & sujette à nos Roys, & que l'on consideroit comme l'esperon le plus capable de dompter le Duc de Bretagne, s'il ne demeuroit dans l'obeïssance, & s'il entreprenoit de regimber contre l'authorité Royale.

CHAPITRE DOVZIESME.

I. Mort de Iean Galeas Duc de Milan.

II. Son Eloge & sa conduitte dans sa tyrannie, tant pour se maintenir, que pour se garentir du poison.

III. Ses intelligences auec les Infidelles.

IV. Bologne se reuolte contre son fils, & Facin Can vsurpe partie de son Estat.

VErs le commencement de cette année mourut *Galeas* Duc *de Milan*, possesseur paisible de la plus grande part de la Lombardie, Personnage, pour tout dire plus illustre par sa puissance & par ses richesses, que par l'éclat de sa naissance & par l'antiquité de sa famille, lequel auoit pour gendre le Duc d'Orleans

Frere du Roy. Il ſucceda fort ieune à Galeas ſon pere, & le premier exploit qu'il fit eſtant paruenu en aage de gouuerner, fut de dépoüiller le Seigneur Bernabo ſon Oncle de la part qu'il auoit à la Seigneurie. Il le fit venir au deuant de luy par fineſſe feignant de vouloir viſiter quelque Egliſe par deuotion dans ſa part de la Seigneurie, il l'arreſta priſonnier, & apres l'auoir long-temps retenu, il vſa de la liberté du pays où l'on fait peu de conſcience d'employer le poiſon pour ſatisfaire à ſes deſſeins ambitieux. Ainſi il demeura Maiſtre de toute cette grande portion de l'Italie, mais comme c'eſtoit trop peu de choſe pour contenter ſa paſſion de dominer, il porta ſes penſées ſur Bologne & ſur quelques autres Villes fameuſes du patrimoine de l'Egliſe, qu'il conquit auec les grandes leuées de trouppes étrangeres qu'il fit en Allemagne & ailleurs, & qu'il diſperſa dans ces places ; tant pour les conſeruer & pour les deffendre, qu'afin d'auoir vne Armée toûjours preſte pour empécher que le peuple opprimé par ſes exactions, ne ſecoüât le ioug de ſa tyrannie.

Année 1403.

C'eſt aſſez pour faire voir cette auidité inſatiable qui le dominoit, de remarquer qu'il extorquoit la moitié des biens de ſes Sujets, & comme il ne pouuoit ignorer qu'ils n'en murmuraſſent, il en faiſoit des railleries: mais en recompenſe il ſe vantoit ſouuent d'auoir mis ſi bon ordre à la police de ſes Eſtats, que la moindre petite fille auroit pû aller par tout auec les mains pleines d'or, ſans qu'on luy eût oſé faire aucun tort. Auſſi témoignoit-il ordinairement en ſes propos familiers, qu'il s'eſtonnoit de l'impunité des volleurs dans tous les autres Eſtats de la Chreſtienté, & il diſoit en riant, qu'il eſtoit bien aiſe d'eſtre le ſeul Larron qui fût en Lombardie, par les impoſitions qu'il leuoit ſur ſes Sujets. Il eſtoit le Prince de ſon temps le plus ſuperbe en baſtimens, en belles maiſons, & en beaux jardins à la campagne ; où il ſe plaiſoit à aller delaſſer ſon eſprit du ſoin des grandes affaires: mais pour cela il s'auiſa d'vne inuention toute ſinguliere, qui fut de faire dreſſer des Voyes & des Allées à coſté des grands chemins, qui ne ſeruiſſent qu'à luy ſeul, dans leſquelles il eſtoit deffendu à qui que ce fût de paſſer ſous de groſſes peines. Encore n'y marchoit-il point qu'accompagné d'vn grand nombre de Gendarmes, qui alloit deuant & derriere, & à coſté de luy, à certaine diſtance, de peur de luy faire de la pouſſiere.

Il aimoit fort la chaſſe, & pour s'y diuertir auec vn plus noble équipage qu'aucun autre Souuerain, il ne ſe contenta pas d'auoir de belles meutes de chiens en diuers Bourgs & Villages, où ils eſtoient nourris aux dépens des payſans, il voulut auoir des Leopards & autres beſtes étrangeres qu'on luy appriuoiſoit, pour les exercer contre celles des Champs & des Foreſts. Il faiſoit grand accueil à tous ceux qui venoient à ſa Cour, & particulierement aux Seigneurs & aux Nobles, & il auoit ſoin de leur faire faire grand chere, mais il ne mangeoit auec perſonne, de crainte qu'il auoit d'eſtre empoiſonné: & comme il eſtoit fort ordinaire en ſon pays de ſe vanger ainſi, il faiſoit goûter ſes viandes par vingt Officiers de ſa table. L'enuie d'eſtendre ſa reputation par toute la terre, luy fit chercher des habitudes & des intelligences auec toute ſorte de Princes, & il fit ſi peu de ſcrupule de contracter des amitiez & des alliances auec les Infidelles, qu'ils s'entre-regaloient à l'enuy de toutes ſortes de preſens.

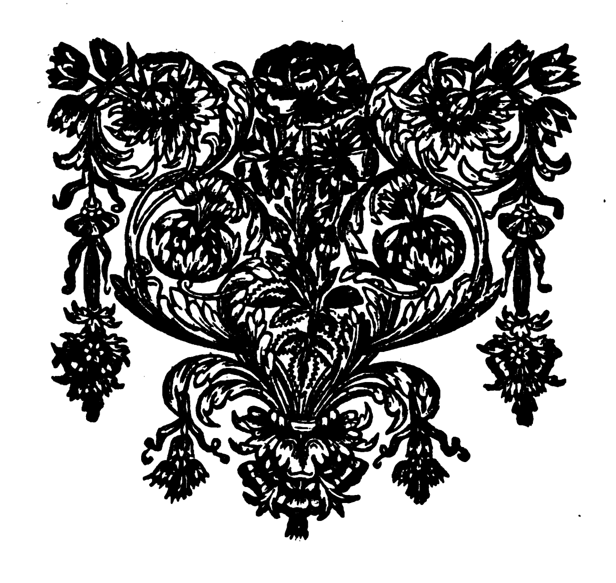
Apres la mort de ce Prince, moins Religieux que Politique, Bologne & quelques autres Villes ſe reuolterent contre ſon fils, & *Facin Can* Bourguignon de nation (ie croy qu'il faut lire Veronois) principal Chef de la Milice du defunt, s'empara encore de la meilleure & de la plus fertile partie de ſon Eſtat qu'il auoit en gouuernement.

CHAPITRE TREIZIESME.

I. Tamerlan écrit au Roy.
II. Luy offre son amitié & son alliance.
III. Et propose le trafic entre leurs Sujets, qui fut accordé.

Année 1403. CErtain Euesque des parties d'Orient, de l'Ordre des Freres Prêcheurs, vint cette année deuers le Roy, de la part de *Tamerlan* Roy des Tartares, & luy presenta ses Lettres, dont la suscription & l'adresse estoit, Au grand Roy de France & aux plus puissans de la Chrestienté. Elles contenoient qu'entre tous les Princes d'Occident, il auoit particulierement ouy faire recit du Roy de France, & que cela luy auoit donné la curiosité de se faire informer de la magnificence de sa Cour & de la puissance de son Royaume. Il n'oublioit pas aussi de se glorifier de la conqueste d'vne grande partie d'Orient, & de la défaite & de la prise de Bajazet, qu'il croyoit auoir esté d'autant plus agreable à sa Majesté, qu'en qualité de persecuteur du nom Chrestien, il deuoit estre le plus grand ennemy du Roy & de la Couronne de France. Pour conclusion, apres l'auoir asseuré de son amitié auec offre de ses seruices, il le prioit, que suiuant l'exemple de tout tẽps pratiqué par ses Predecesseurs, il traittât fauorablement en leur negoce les Marchands de son pays qui viendroient trafiquer de toutes sortes de marchandises étrangeres auec ses Sujets. Cét Euesque proposant le mesme commerce deuant le Roy & son Conseil, remontra fort prudemment que le Royaume tireroit de grands auantages de cette correspondãnce, qui fut tres-volontiers accordée, & le Deputé renuoyé auec de beaux presens.

Fin du vingt-troisiéme Liure.

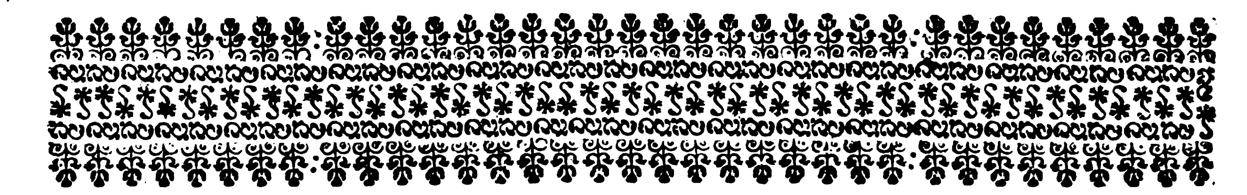


ANNE'ES

- De Nostre Seigneur: 1404.
- Du Schisme: 26.
- Des pretendus Papes: Boniface IX. à *Rome.15.* & dernier par sa mort arriuée le 1. Octobre, & d'Innocent VII. son successeur, 1. Benoist XIII. en *Auignon. 11.*
- De Robert Comte Palatin, Duc en Bauieres, *Empereur, 5.*
- Du Regne des Rois Chrestiens de l'Europe:
  - Charles VI. *en France. 24.*
  - Henry de Lanclastre, *en Angleterre. 6.*
  - Henry *en Espagne*, autrement *Castille & Leon. 14.*
  - Martin *en Arragon. 10.*
  - Iean *en Portugal. 18.*
  - Charles III. *en Nauarre. 19.*
  - Sigismond de Luxembourg dit de Boheme *en Hongrie. 19.*
  - Iagellon *en Pologne. 19.*
  - Loüis Duc d'Anjou *en Sicile. 17.*
  - Ladislas d'Anjou dit de Duras, *vsurpateur du Royaume. 17.*
  - *Margueritte Regnante en Dannemarck & en Suede*, auec Eric son Neueu. *18.*
  - Robert Stuart III. du nom *en Escosse. 18.*

Principaux Princes du Sang, Grands Officiers, Ministres d'Estat, & Fauoris de la Cour de France.

Loüis de France *Dauphin*, Duc de Guyenne.
Loüis de France Duc d'Orleans, *Frere du Roy.*
Loüis Duc d'Anjou, *Roy de Sicile.*
Iean de France, *Duc de Berry*, & Philippe le Hardy, *Duc de Bourgogne*, mort le 27. Avril, eut pour successeur Iean son fils, surnommé sans peur. — Oncles du Roy, gouuernans le Royaume à cause de sa demence, auec le Duc d'Orleans.
Pierre *Comte d'Alençon*, mort le 20. de Septembre, eut pour successeur Iean, apres luy Comte & depuis Duc d'Alençon.
Charles d'Eureux *Roy de Nauarre, 3. du nom.*
Loüis Duc de Bourbon, Oncle maternel du Roy, *& grand Chambrier de France.* — *Princes du Sang.*
Loüis de Bourbon Comte de Vendosme, *Ancestre de nos Roys.*
Iean dit de Montfort, *Duc de Bretagne.*
Charles Sire d'Albret, *Connestable de France.*
Arnaud de Corbie, *Chancelier de France.*
Iean Sire de Rieux & de Rochefort.
Iean le Maingre dit Boucicaut, *Gouuerneur de Gennes.* — *Maréchaux de France.*
Renaut de Trie, *Admiral.*
Waleran de Luxembourg Comte de S. Pol, *Capitaine General de Picardie.*
Lancelot de Longvilliers, *son Lieutenant.*
Iean de Hangest Sire de Hugueville, *grand Maistre des Arbalestriers.*
Loüis Duc en Bauieres, Frere de la Reyne, *grand Maistre de France.*
Iean Sire de Montagu, *premier Maistre d'Hostel.*
Guy Sire de Cousan & de la Perriere, *grand Chambellan.*
Guillaume de Melun, *grand Bouteiller de France.*
Loüis de Giac, *grand Eschançon.*
Guy Sire de la Rocheguyon, *grand Panetier.*
Charles Sire d'Yury, *Cheualier trenchant.*
Guillaume Chastelain de Beauuais, *Queux de France.*
Charles Sire de Sauoisy, *grand Maistre d'Hostel de la Reyne.*



HISTOIRE DV REGNE DE CHARLES VI. ROY DE FRANCE.

LIVRE VINGT-QVATRIESME.

CHAPITRE PREMIER.

I. Les Finances du Roy épuisées.
II. Les Princes imposent vne Taille generale montant à dix-sept millions.
III. Maniere de la leuer. Violence des Collecteurs.
IV. Cét argent dissipé par le Duc d'Orleans.
V. Estat de la santé du Roy.

Année 1404.



V commencement de cette année, il se tint diuers Conseils entre les Ducs de *Berry*, de *Bourgogne* & d'*Orleans*, qui gouuernoient pendant la maladie du Roy, & les autres Princes du Sang, & ceux qui auoient part aux affaires; mais quelque soin qu'ils prissent d'en cacher le mystere, l'on ne laissa pas d'en sçauoir le sujet, aussi bien que tout ce qui s'y passa. La verité est, que les Finances estoient tellement épuisées, & le Roy & les Princes reduits en telle extremité, que bien loin de pouuoir satisfaire aux debtes exorbitantes qu'ils auoient contractées, ils n'auoient pas dequoy fournir à la solde des Gendarmes; qu'il falloit entretenir pour s'opposer aux courses & aux surprises des Anglois. La resistance du Duc de Bourgogne, qui iusques alors auoit empesché qu'on ne leuast des subsides extraordinaires, fit traisner l'affaire en plusieurs deliberations, mais enfin il fut ramené au sentiment des autres, & la resolution prise de mettre vne Taille generale en France, sous pretexte du bien public, & du besoin de pouruoir aux pressantes necessitez de l'Estat: sans considerer que c'estoit faire vne nouuelle persecution sous vn nouueau nom, pour arracher le dernier sol à vn Peuple, qui gemissoit depuis tant de temps sur le pressoir, & qui n'endureroit pas sans murmure,

non plus que sans indignation, cette derniere presse, dont on tira dix-sept millions. Année 1404.

Les Princes estans sortis exprés de Paris, l'Edict fut publié au Palais & au Chastelet, sous couleur d'vn grand armement de gens de cheual & de pied, pour resister aux Ennemis, & il fut ordonné que la recepte des deniers se feroit par des personnes choisies en chaque Parroisse, qui feroient serment de s'acquitter de leur Commission en bonne foy, & de donner à chacun son impost selon la force de ses biens, les hommes & les femmes y estant indifferemment compris. Cét ordre eut esté moins rigoureux, si l'on n'eût adjoûté à ces Asseeurs & Collecteurs, des Sergens & autres Ministres de Iustice, qui s'y porterent auec tant de dureté & de violence, que si quelqu'vn faisoit la moindre difficulté, ou s'il tardoit d'obeïr au commandement de payer, ils le traisnoient en prison auec vn pire traitement que si c'eust esté pour vne debte qu'il eût contractée: & abusans de l'autorité du Roy, ils disoient que c'estoit vn sacrilege de violer ses Edicts, pour l'expiation duquel il falloit encore payer l'amende ordonnée contre les contreuenans, si l'on ne vouloit estre traité comme criminel de leze-Majesté.

Tout cét argent ainsi amassé, les Ducs trouuerent à propos de le faire mettre dans vne des Tours du Palais; ils conclurent entr'eux qu'il n'en seroit rien osté que du consentement d'eux tous, & pour le bien éuident du Royaume, & cela sembla fort iuste à tous les gens de bien; mais le Duc d'*Orleans*, qui n'auoit autre dessein que de contenter vne soif immoderée d'en profiter, n'attendit pas que ce Thresor fût fermé. Il y vint de nuit à heure suspecte, auec vne grande suitte de gens en armes, & en enleua la plus grande partie, sans se soucier du scandale que cela fit, & du ressentiment de tous ceux qui fureut témoins de ce mauuais procedé. Si bien qu'on peut dire pour certain, que le Roy tira peu d'auantage d'vne exaction si cruelle & si generale, & qu'il ne s'en employa pas la troisiéme partie pour le bien de l'Estat.

Enuiron la Feste de la Pentecoste, le Roy donna quelques marques d'vne santé telle quelle, qui le rendit capable de receuoir Iean Duc de Bourgogne à l'hommage de sa Duché, mais il rencheut le vingt-troisiéme de Iuin, & le mal luy dura iusques apres la Feste de l'Assomption de la Vierge.

CHAPITRE SECOND.

I. Grand débordement de Riuieres.
II. Cause d'vne grande mortalité.
III. Qui emporta Philippe de France Duc de Bourgogne.
IV. Eloge de ce Prince.
V. La Duchesse sa femme renonce à la communauté.
VI. Le Duc de Berry dangereusement malade, se repent de ses exactions.
VII. Seruices faits pour le feu Duc de Bourgogne.

Toute la saison du Printemps s'estant renduë ennuyeuse par des broüillards & des pluyes continuelles, cela causa vn grand débordement de Riuieres durant les mois de Iuin & de Iuillet, & les Medecins imputerent à ce desordre des saisons le mal-heur d'vne dangereuse maladie, qui se rendit si generale dans le Royaume & dans les autres Estats, que de soixante & dix hommes à peine s'en trouua-il vn qui n'en courût le peril. Il est vray qu'elle en emporta peu, mais il n'y en eut pas vn qu'elle ne menast iusques à l'extremité, & sur lequel elle n'imprimast tous les signes de la mort; car ce mal commençoit par vne violente dou-

Année 1404. leur de teste, qui leur faisoit perdre l'appetit, & qui les fondoit à veuë d'œil pour les rendre secs comme des squelettes. Les plus habiles Medecins n'y trouuerent point d'autre remede que l'abstinence, & l'on reconnut par experience, que les personnes sobres qui se deroboient quelques repas, n'en estoient pas si tourmentées, & qu'il estoit plus facile de les guerir.

Parmy plusieurs illustres funerailles que fit cette mal-heureuse epidemie, la France regreta particulierement la perte du Duc *de Bourgogne*, Oncle du Roy, qu'elle rauit prematurément pendant le voyage qu'il fit pour aller visiter le païs de Brabant, qui luy écheoit par droict de sa femme, & du consentement de la Duchesse de Brabant. Cette Dame issuë du Sang de nos Roys, & qui estoit lors fort âgée, auoit accordé auec ce Duc, que son second fils en prît possession, & qu'il receût les hommages des Nobles, & c'estoit pour cela que le Duc estoit party de Paris; mais estant arriué à Hal, la maladie l'y surprit, qui le mena si viste, qu'elle desespera tous les Medecins. C'est ce qui l'obligea d'auoir recours à l'assistance Diuine, & pour cela il se fit transporter en l'Eglise du lieu, qui est fort celebre par les miracles de la Vierge, mais il n'en tira de secours que pour mourir deuant le neufiéme iour dans la Confession de l'Eglise, auec tout le merite des Sacremens & toutes les marques d'vne parfaite contrition. Ses os separez de sa chair furent conduits, comme il auoit ordonné de son viuant, à la Chartreuse de Dijon, qu'il auoit bastie & fondée, pour y receuoir les honneurs de la sepulture.

Il auoit toûjours si fort aimé la Duchesse sa femme, qu'on croit qu'il luy garda inuiolablement la foy du mariage, aussi laissa-il d'elle vne illustre posterité, composée de trois fils & trois filles, qui furent, Marguerite Comtesse *de Hainaut*, Catherine Duchesse *d'Austriche*, & Marie Comtesse *de Sauoye*. Ie pecherois contre la memoire de ce grand Prince, si ie ne luy donnois les Eloges qu'il a meritez, & si ie ne le loüois d'auoir esté le plus prudent de tous ceux du Sang Royal, & de l'auoir particulierement témoigné par les soins qu'il prit pour l'éducation du Roy son Neueu, qui luy auoit esté recommandée par le feu Roy. Il s'en acquitta auec beaucoup d'amour & d'affection, & depuis il témoigna autant de fidelité dans la principale conduite de ses affaires. I'adjoûteray à cela, qu'il porta toûjours fauorablement les interests des Eglises du Royaume dans les Conseils, & que s'il ne fit pas de si grands bien-faits aux Maisons Religieuses, soit par aumosnes ou par fondations; ce qui eut esté bien-seant à vn si grand Prince, qu'il n'en fut pas pourtant moins soigneux du Seruice Diuin, qu'on celebroit auec grande assiduité tant de iour que de nuit, à la Royale, dans sa Maison. Il auoit mesmes vne excellente Musique entretenuë pour ce sujet, qui estoit en plus grand nombre, & mieux choisie que celle des Roys ses Ancestres: & ie pourrois mesme l'accuser d'auoir esté prodigue en cette sorte de dépense, si ce n'estoit vne marque d'vne singuliere pieté.

Ie remarqueray encore qu'il auoit entr'autres bonnes parties celle de la prudence du Siecle, ou de la Politique, dans laquelle il estoit si éclairé, qu'il n'arriuoit rien qu'il n'eût preueu de loin, & à quoy il ne fût pas capable de pouruoir, comme il fit voir dans les affaires les plus importantes. Auec cela il estoit alors de sa mort le Prince du Royaume le plus éloquent, & cela paroissoit particulierement à la reception des Ambassadeurs, qu'il traitoit fort doucement, & d'auec lesquels il se démesloit fort facilement de toutes choses, & tout autrement de bonne grace que ne pouuoient faire les autres du Sang Royal. Vne seule chose ternit la gloire d'vn nom qu'il auoit rendu si recommendable, c'est qu'il ne se soucioit point de payer ses debtes, & que ses Argentiers & ses Controlleurs ne faisoient aucune iustice à ses Creanciers, non pas mesmes pour ce qui regardoit la dépense ordinaire de sa Maison, dont le payement ne se pouuoit refuser sans crime. Aussi ses meubles, quoy que d'vn prix inestimable, ne suffirent-ils pas pour l'acquitter, & c'est ce qui fit faire à sa Vefve ce que les plus chetiues femmes ne font pas sans regret, non plus que sans injure, c'est à dire de se seruir du priuilege de la renonciation pour se deliurer de l'accablement des debtes.

Enuiron

Enuiron le mesme temps, le Duc de *Berry* son frere fut atteint de la mesme maladie en sa maison de Wincestre auprés de Paris, & craignant vne pareille destinée dans vne pareille extremité, il implora des prieres publiques. Il desira particulierement qu'il s'en fist à Nostre-Dame de Paris, & pour accroistre d'autant plus la deuotion, il y fit vn present digne d'vn Roy, par le don d'vne Croix toute d'or & de pierreries, où estoient representées toutes les pieces & les enseignes de la Passion du Fils de Dieu. Aussi estoit-il le Prince de son temps le plus liberal pour la decoration des Eglises, qu'il enrichissoit de ioyaux & de precieuses Reliques, & pour cette consideration le Clergé ordonna des Processions generales pour le recouurement de sa santé; mais ceux qui n'auoient pas le mesme interest, & qui aimoient le Peuple, n'y assisterent point de bon cœur. Ie diray mesmes qu'au lieu de prieres on luy donna des maledictions publiques, pour la Taille qu'on auoit établie; & en effet, il estoit à blasmer d'auoir insupportablement chargé ses Subjets de tout ce qui se peut inuenter d'exactions. Il le reconnut luy-mesme en cette extremité, il en fit paroistre beaucoup de contrition, & il relascha la somme de vingt mil francs sur ce qu'il auoit accoûtumé de leuer sur le Peuple. Estant reuenu en santé, & ayant appris la mort de son frere, il en eut vne douleur inconceuable, & il apporta autant de soin que d'affection & d'amour, à la Pompe funebre du Seruice qu'il fit faire pour luy en l'Eglise des Augustins. Le Roy reuenu en conualescence, luy rendit aussi le mesme deuoir par son conseil & à son exemple, au Conuent des Celestins de Paris. Année 1404.

CHAPITRE TROISIESME.

I. Des mal-heurs arriuez à la France au sujet de la Comté de Champagne, pretenduë par le feu Roy de Nauarre.
II. Ses diuers attentats contre le Roy & la Couronne de France.
III. Charles son fils se soumet au Roy pour ce differend.
IV. Il reçoit recompense de ses droits, & vend au Roy la ville de Cherbourg.

Cette année icy, fut assoupy le funeste differend pour la Comté de Champagne, & le Roy de Nauarre goûta dans sa reconciliation auec le Roy, toute la ioye des nauigeans, qui voyent calmer la furie d'vne mer long-temps orageuse. Ie me souuiens d'auoir parlé autre part de ce mal-heureux interest, mais ie le rapporteray encore icy succinctement depuis son origine, c'est à dire, depuis le Mariage de son Ayeul auec la fille du Roy Louys Hutin; du chef de laquelle Charles son pere, qu'on appelloit Charles *le Mauuais*, pretendit cette Comté, dont il disoit n'auoir point esté suffisamment recompensé, ny par le Roy Philippe, ny par le Roy Iean son successeur, duquel il auoit épousé la fille. Cela le fit declarer contre la France, & contre le Roy son Beau-pere, & continuant la guerre contre Charles V. fils de Iean, il fit des maux à cét Estat, tant par sa malignité naturelle, que par les pernicieux conseils de quelques personnes mal intentionnées, que i'estimerois plus dignes de la declamation du Theatre que des recits de l'Histoire, si ie ne m'estois obligé de remarquer tous les grands éuenemens du Siecle que ie traite.

Le ressouuenir en est encore si cuisant, que ie croy voir ce que ie déplorois dans mes jeunes années auec vn sensible regret, c'est à dire, des pauures Citoyens passez par le trenchant des armes en resistant à la fureur de ce Prince sans pitié, & d'autres aussi miserables dans la contrainte de subir vne cruelle seruitude sous sa tyrannie, ou dans la necessité de se racheter par la perte de tous leurs biens, & par la ruine de leurs familles : des filles violées en presence de leurs

Année 1404. parens, & les femmes les plus vertueuses dépoüillées de leurs ioyaux & de leurs beaux habits, abandonnées au ioüet & à la sale insolence de la canaille Nauarroise & Angloise, également insensible à la raison & à la compassion du sort de la guerre. Le Roy Charles n'eut pas moins besoin de patience que d'vne sagesse toute singuliere pour rétablir tant de desordres, tantost par la force des armes, tantost par surprise, souuent par intelligences, & quelquefois par presents enuers le Roy de Nauarre son Beau-frere, & par assignations de nouueaux Domaines. Il n'oublia rien pour l'induire à rentrer en soy-mesme & en l'affection qu'il deuoit à son sang, & pour l'empescher de fauoriser les Anglois de ses Places, d'où ils couroient tout le Royaume; mais tout cela estoit inutile enuers vne fureur implacable, qui ne le faisoit condescendre à la Paix que pour former des pratiques plus pernicieuses qu'vne guerre ouuerte, pour conuertir les hostilitez en trahisons, & pour trouuer moyen de le faire attenter à sa vie par diuerses conspirations qui furent découuertes. Enfin il n'y eut qu'vne mort naturelle qui put garentir ce bon Prince contre les poisons qu'il luy preparoit.

Tout cela estant bien aueré par la confession des infames Ministres de sa vengeance, & le crime de leze-Majesté prouué, le feu Roy ayant assemblé les Pairs pour luy faire son procez, il fut ordonné que ses Places de Normandie seroient rasées, afin qu'elles ne pussent plus seruir de retraite ny aux Nauarrois, ny aux Anglois leurs Alliez. Comme elles appartenoient à la Reyne sa femme, Charles apres luy Roy de Nauarre leur fils, demanda qu'elles luy fussent restituées, mais ce ne fut pas les armes à la main comme son pere, ce fut par des Lettres pleines de respect, & par des Ambassades fort soûmises, qu'il tascha de se rendre la Iustice du Roy regnant fauorable, & de regagner ses bonnes graces. I'ay veu quelques-vnes de ces Lettres, & ie me souuiens aussi d'auoir oüy dire aux Ambassadeurs qu'il enuoya en suitte, qu'ils auoient charge d'offrir au Roy de sa part, en luy rendant son bien, tous les deuoirs d'vn fidelle vassal & sujet de sa Couronne.

C'est ce qu'il fit en effet, apres la remise qui luy en fut faite; mais comme ses seruices l'eurent rétably à la Cour, il fit d'autres demandes touchant ses anciens interests, en consideration des dépenses qu'il auoit faites à la suitte du Roy dans ses Armées: & sa Majesté l'estima digne de la recompense qu'il luy en fit, par le conseil de ses Oncles & des Grands de France. Il luy donna en perpetuel heritage douze mil liures de rente, ausquelles il affecta le reuenu de la Chastellenie de Beaufort en Champagne, & des Villes & Chastellenies de Fimes, Nogent-l'Artaut, Lizencourt, Nogent & Pons sur Seine, de Lyre, d'Orbec, de Pons sur Yonne, de Chisay, de Bours, de Flagy, de Lones en Boscage, & de Grez en Gastinois, Nemours, du Mez le Mareschal, des Granges, de Dijon, & de Chasteau-landon; luy transportant par mesme moyen les maisons, manoirs, hostes & subjets, fours, moulins & autres edifices; comme aussi les terres, champs, bois, garennes, forests, prez, pasturages, estangs, viuiers, & autres heritages, les hommes & femmes de corps, les vassaux, hommages, fiefs, arriere-fiefs, collations & presentations de Benefices, patronages d'Eglises, cens, rentes, reuenus & émolumens, Iurisdictions & Iustices hautes, moyennes & basses, & generalement toutes autres choses ausdites Villes & Chastellenies appartenantes.

Par les Lettres qui luy en furent expediées, il estoit porté qu'il posséderoit toutes ces Terres & Chastellenies de la mesme maniere & qualité que son Pere auoit de son viuant possedé le Comté d'Eureux, mais à condition de renoncer par luy & ses successeurs, à tout droict ou action quelconque qui leur pourroit competer du chef de ses pere & mere. Notamment aux Comtez de Champagne *& de Brie*, d'Eureux, de Beaumont le Roger, de Mortaing, de Mante & Meulan, & aux Villes, Chasteaux & Chastelenies, terres, cens, rentes, reuenus & Iustices d'Auranches, Pontaudemer, Pacy, Nonancourt, Esy, Conches, Bretueil, Orbec, Carentan, Valognes, Nogent le Roy, Breual, Annet & Monchauuet, & generalement à tous autres biens, meubles ou immeubles, Domaines & Iustices que de droict paternel ou maternel il pretendoit ou pouuoit pretendre en tout le

Royaume de France. Depuis ce Traité fait & confirmé, le mesme Roy de Nauarre remit encore au Roy, pour certaine somme de deniers, le Chasteau & la Chastellenie de Cherbourg, & le Comte *de Tancaruille* fut aussi-tost dépesché en Cotentin pour en prendre possession au nom de sa Majesté. Année 1404.

CHAPITRE QVATRIESME.

I. Les Anglois font diuerses hostilitez par mer & par terre.
II. Le Roy resolu de s'en vanger, fait dresser vne Armée Nauale en Espagne, sous la conduite du Sire de Sauoisy;
III. Qu'on accuse d'auoir mal seruy, & qui offre de s'en iustifier par le Duel.
IV. Les Anglois cependant nous amusent par des Traitez.
V. Le Sire de Courcy accusé d'intelligence auec eux.
VI. Est mis en prison, & se iustifie de cette calomnie.

LA disette de l'année passée fut encore plus grande & plus generale dans ce Royaume, par l'infraction des Traitez, & par la perfide cruauté de nos anciens ennemis; qui sortans de ce coin du Monde qui a donné le nom à l'Angleterre, coururent les Costes de Bretagne & de Normandie, & trauersans la Picardie, mirent en cendre les grains qui estoient engrangez, & les moissons qui estoient en gerbe sur les champs, ou qui estoient prestes à couper. Leur principale fureur fut contre le Comté *de S. Pol*, qu'ils rauagerent sans resistance, & d'où ils reuinrent à Calais auec autant de Prisonniers qu'il s'y trouua d'Habitans capables de se racheter, & auec tout ce qui s'y pût trouuer de butin considerable. Ils emmenerent entr'autres choses, vn nombre de Bestail si grand & si extraordinaire, que ne pouuant le reserrer dans la Place, il fallut le mettre dehors & faire exprés vn retranchement de paux & de pallis, qui fut bien gardé, de peur de surprise de la part des François, qu'ils croyoient deuoir venir de iour en iour pour essayer de recouurer leurs pertes.

Il est vray que le Roy & les Princes estoient fort irritez, & mesme le bruit estoit tout commun, que la resolution auoit esté prise, peu deuant la mort du Duc de Bourgogne, d'assieger Calais par mer & par terre. Comme cela ne se pouuoit faire qu'on ne se rendît Maistre de la mer, pour empescher qu'on ne la rafraischist, & qu'on n'y iettast tout ce qui y seroit necessaire; & comme nous n'auions pas assez de Vaisseaux, il fallut auoir recours à l'assistance du Roy d'Espagne, & l'on y enuoya Messire *Charles de Sauoisy*, c'estoit vn Cheualier fidelle, & qui auoit autant montré d'adresse que de valeur dans plusieurs Tournois, dont il auoit remporté le prix par le iugement & par les suffrages des Dames, & qui s'estoit signalé en beaucoup d'autres occasions. Le Roy d'Espagne mesme le receut selon la reputation qu'il s'estoit acquise, & selon l'estime qu'il faisoit de la Noblesse Françoise sur toute autre Cheualerie de la Chrestienté: Il luy fit grande chere, & le renuoya auec de beaux presents; mais on ne fut pas content de ce qu'il differa pour l'autre année à faire réponse sur vn besoin present. On creut qu'ayant épousé vne femme Angloise, qu'il auoit changé d'inclination, & qu'il ne se soucioit plus de nostre ancienne alliance, toutefois cela se trouua faux; car ayant sçeu que le recit de cette Ambassade s'estoit fait tout autrement qu'il n'auoit pretendu, il en enuoya vne en France pour auertir le Roy & les Princes, que non seulemẽt il auoit intention de nous secourir, mais que déja sa flotte & ses Arbalestriers estoiẽt en chemin pour nôtre seruice. Cela dõna mauuaise impression à quelques-vns du Cõseil, de la fidelité du Sire de Sauoisy; & s'en estãt aperceu, l'interest qu'il auoit de conseruer vne si grande renõmée cõtre vn

reproche si infamant, ne luy permit pas de le dissimuler. Il soûtint hautement en pleine Cour que cela estoit faux, il offrit de s'en purger contre quiconque l'oseroit soûtenir, & ietta son gage de bataille, que personne n'osa releuer.

Année 1404.

Cependant qu'on trauailloit à faire venir les Vaisseaux d'Espagne, l'on ne laissa pas d'entretenir les negotiations à l'ordinaire, pour la continuation des Tréves auec l'Angleterre. L'on y enuoya pour ce sujet le Sire *de Hugueuille*, comme il auoit esté arresté à la derniere Conference, & ce fut estre vn peu trop ponctuel & trop déferant enuers vne Nation peu fidelle en l'execution des Traitez, & qui en tiroit d'autant plus d'auantage par l'impunité des hostilitez qu'elle commettoit, tant en Flandres & en Bretagne, qu'en Normandie; dont elle bridoit & bordoit toutes les Costes, cependant que sous pretexte d'vne bonne foy ruineuse à ses Subjets, le Roy deffendoit de rien entreprendre sur ces Brigands, & de repousser la force par la force. Il n'y eut que les Bretons qu'on ne put retenir, comme nous verrons cy-apres.

Tout le fruict de cette nouuelle negotiation du Sire de Hugueuille, fut vne petite prolongation de Tréves, encore ne furent-elles pas generales, mais seulement pour le Païs, depuis Calais iusques à la riuiere de Somme; & pour nous la faire plus valoir, les Anglois nous amuserent long-temps par des discours ambigus, comme leurs desseins. Il leur échappa entr'autres choses, ou bien ils le voulurent faire croire, qu'ils sçauoient par des Frãçois mesmes de la Cour, qu'on auoit dessein de passer en Angleterre, & qu'il ne se proposoit rien dans le Conseil du Roy dont ils ne fussent aussi-tost auertis. Cela ayant esté rapporté en France, l'on voulut sçauoir qui pouuoit estre capable d'vne si lasche perfidie, & sans opposer le merite de l'accusé à la malice des calomniateurs, on fit chaudement & iniurieusement arrester *le Sire de Courcy*, Cheualier de Normandie, lors Capitaine de la ville de Paris. C'estoit vn Gentil-homme d'honneur, fort estimé pour sa ciuilité & pour ses autres qualitez, qui luy auoient acquis les bonnes graces & l'affection du Roy & des Grands; mais ce soupçon fit plus d'iniure à ses ennemis qu'à sa reputation auprés des Sages, parce qu'il n'estoit fondé que sur vne tres-foible vray-semblance. C'est qu'il auoit demeuré quelque temps en Angleterre auprés de la ieune Reyne fille du Roy, & qu'il y auoit receu de grands bienfaits, tant du Roy Henry que des Seigneurs Anglois, lesquels ayant employé à soûtenir vn grand équipage, il n'auoit pû entretenir le mesme estat, comme il auoit toûjours fait depuis, sans vne continuation de pensions secretes qu'il ne pouuoit meriter que par des intelligences criminelles; ausquelles ils ajoûterent encore, qu'il auoit conspiré contre la santé du Roy auec quelques autres de sa faction. La confiance qu'il auoit en sa fidelité, luy fit presenter sa Requeste au Parlement pour sa iustification, il parut innocent, & ayant esté declaré tel par Arrest, à la confusion de ses enuieux, tous les Nobles de son Païs, qui auoient pris part à l'iniure, le furent tirer de prison en grande solemnité, pour rendre sa sortie aussi honorable, que son emprisonnement auoit esté iniuste.

CHAPITRE CINQVIESME.

I. Glindon Prince de Galles fait la guerre au Roy d'Angleterre.
II. Demande secours au Roy.
III. Qui luy enuoye vne Armée sous la conduite du Comte de la Marche.
IV. Folle entreprise de quelques ieunes Seigneurs de Normandie.
V. Défaits par les Païsans, en l'Isle de Piolant en Angleterre.

PArmy tous les grands Seigneurs qui eurent horreur de la mort du Roy Richard d'Angleterre, & de la domination iniuste & tyrannique de son meurtrier & de l'vsurpateur de sa Couronne, il n'y en eut point de plus constant ny

de plus resolu, qu'vn Prince *de Galles* nommé *Glindon*, qui non seulement ne le voulut point reconnoistre, mais qui leua le masque contre ce Tyran, & qui luy auoit toûjours fait la guerre iusques à present, tantost à force ouuerte, & tantost par surprise. C'estoit vne grande entreprise pour vn petit Prince, aussi reconnut-il qu'il ne pouuoit la continuer, & qu'il seroit mesme impossible qu'il se pût maintenir sans vn secours étranger, & c'est ce qui le resolut d'auoir recours à nostre Roy, & de luy demander des hommes & des armes, apres auoir surmonté le scrupule d'oser pretendre à vne si haute alliance. Il n'auoit point d'exemple que de si petits Princes y eussent pretendu, mais il auoit celuy de la protection donnée en ce Royaume à ce fameux Escuyer Yuain de Galles, mort au seruice du feu Roy, & auquel il auoit succedé par droit de consanguinité. Sur l'esperance que ce nom ne le rendroit pas inconnu dans nostre Cour, il y enuoya son propre Frere au mois de May, & comme c'estoit la coustume de nos Princes d'y faire honneur, & d'accueillir gratieusement tous ceux que la reputation de la valeur des François y appelloient des pays les plus éloignez, il y receut toute sorte de bon traittement.

Année 1404.

On luy donna fauorable audience, & il eut entiere satisfaction des deux choses qu'il demanda principalement, qui furent qu'on achepteroit à Paris autant d'armes qu'il en souhaitteroit, qu'on les chargeroit sur la riuiere de Seine pour les conduire seurement à la mer, & de là au pays de Galles, & qu'on ne manqueroit pas au plûtost de luy enuoyer vn secours considerable, sous la conduitte du Comte *de la Marche (Prince du Sang de la Maison de Bourbon)* Ie me souuiens à propos de ce Seigneur, que le Roy se portant bien le voulut entretenir familiairement, & que s'estant enquis, apres luy auoir fait plusieurs presens, quelle estoit la façon de viure & les inclinations des Gallois, & de quelle chose son Frere faisoit plus d'estime, sur ce qu'il luy répondit qu'il n'aimoit rien que les armes & les habillemens de guerre, il luy voulut faire vn present selon son humeur. Il luy enuoya en congediant son Frere ; vn Casque Royal tout doré, auec vne belle cuirasse & vne épée, & nous auons sceu des François qui y furent presens quand cela luy fut presenté, qu'il le receut auec autant de respect, de genuflexions, de rauissemens & de baisers, que s'il eût receu le Roy en personne. Il fit aussi de grands remercimens des trouppes qu'on luy promettoit. Il donna ordre qu'on les receût dans ses ports, & qu'on les conduisist par les routes les plus commodes & les plus fertiles, afin qu'ils eussent moyen de se mieux rafraischir, & écriuit au Comte de la Marche, pour luy témoigner combien il luy estoit obligé de l'honneur qu'il luy vouloit faire de commander le secours de France.

La gentillesse & la ciuilité de ce petit Prince luy gagnerent l'affection de tous ceux qui entendirent parler de son entreprise, chacun loüa son courage, & nostre Noblesse témoigna encore d'autant plus d'empressement à le seruir, qu'elle s'ennuyoit d'vne longue oisiueté, & qu'elle se promettoit toute sorte d'honneur & de succez sous les enseignes & sous les ordres du General, qui n'estoit pas plus recommandable par l'éclat de sa Royale extraction, que par les grands exploits qui auoient signalé ses premieres années, tant en Hongrie qu'en plusieurs autres occasions, & par mer & par terre. Tous nos ieunes Seigneurs ne craignoient rien en la compagnie d'vn Comte qui auoit surmonté tous les hazards des pays les plus éloignez, & toutes les difficultez des chemins les plus dangereux ; & leur generosité fut encore loüée des Ducs *de Berry*, de *Bourbon*, & *d'Orleans*, qui gouuernoient durant la demence du Roy, & qui apporterent tous les soins & tous les ordres necessaires pour vne Flotte composée de huit mille bons hommes d'armes, & d'vn grand nombre d'Arbalestriers, que ie n'y comprens point, non plus qu'vne grande suitte de volontaires, Cheualiers, & Escuyers, peu riches à la verité, mais braues & vaillans, & qui ne plaignirent point les frais qu'il fallut faire pour y aller en meilleur équipage. L'on les enuoya par la Bretagne, & enuiron la my-Aoust ils arriuerent au Port celebre de Brest.

En mesme temps, il se fit vne autre partie de guerre en Normandie, par de ieunes Gentils-hommes, dont estoient particulierement les enfans des vaillans

Année 1404. Seigneurs de *la Rocheguyon*, & *de Bacqueuille*, & de Messire *Guillaume Martel Sire de Bacqueuille*; mais elle ne seruit que pour faire voir combien il est dangereux d'agir auec plus de precipitation que de conduite, & de croire plûtost à l'impetuosité boüillante du premier aage, qu'aux conseils sages & temperez des vieillards, & des personnes prudentes. Ils s'assemblerent secrettement au nombre de deux cens, ils pratiquerent quelques Vaisseaux, sans en rien découurir à leurs parens, & s'embarquerent auec vn dessein temeraire, de tenter le hazard d'vne course, & d'aller chercher les Anglois pour les combattre. Vn vent fauorable à leur vanité les conduisit d'abord iusques à l'Isle de Piolant voisine d'Angleterre, où ils firent descente, ils y porterent le fer & le feu, & la pillerent presque toute; mais les Nobles de l'Isle voyans leur petit nombre, mirent sur pied mille des plus forts paysans, qui auec des arcs & toutes sortes d'armes champestres, marcherent contr'eux en toute diligence.

Cette petite Armée plus forte qu'eux, ne les surprit pas si fort qu'ils n'eussent le loisir de se remettre sur mer auec leur butin, ils en delibererent, & ce fut le conseil des plus sages; mais les plus ieunes, c'est à dire les plus fols, creurent qu'il leur seroit iniurieux de lascher pied deuant des paysans. Ils voulurent combattre, & ils s'y porterent pourtant si mal, qu'il faut demeurer d'accord qu'ils n'y acquirent pas moins de des-honneur qu'ils y perdirent; car ils firent si peu de resistance, qu'ils se laisserent aisément enuironner, & tout d'vn temps battre & vaincre par cette canaille, qui leur vid perdre cœur tout à coup. Ils ietterent honteusement les armes, & aimerent mieux demander laschement la vie, que de la sacrifier à la gloire d'vn nom illustre, & de laisser vn meilleur témoignage de leur valeur à la posterité. L'on les lia comme de miserables Esclaues, & l'on les mena en Angleterre, pour seruir de risée, & pour entretenir la vanité d'vne Nation superbe, qui tira aduantage de cette action, dont ils ne remporterent qu'vn affront ineffaçable.

CHAPITRE SIXIESME.

I. Les Bretons obtiennent permission du Roy d'armer contre les Anglois.
II. Et font vne belle Armée, mais sans Chef.
III. Le Conseil de Messire Guillaume du Chastel, méprisé par le Sire de la Iaille.
IV. Grand combat des Anglois & de Bretons, qui furent défaits.
V. Mort de Guillaume du Chastel, & son Eloge.

ENcore que les Bretons ne soient pas le peuple du Royaume le plus precipité à la vangeance, ils auoient tant souffert de depredations des Anglois, que l'auanture des Normands ne les put retenir. Toute la difficulté fut d'obtenir permission des Princes de France, qui auoient déja trouué mauuais, & principalement le Duc d'Orleans, qu'ils eussent armé de leur authorité particuliere. Ils deputerent à cette fin Messire *Guillaume du Chastel*, qui estoit vn Cheualier de grande reputation, & qui eut bien de la peine à faire gouster ce dessein auec tout son credit, & quelque éloquent qu'il fût à representer les dommages que les Anglois commettoient impunément par leurs frequentes descentes, pillans & rauageans la Campagne, enleuans hommes & bestail, & brûlans & saccageans le plat pays.

Les Bretons bien ioyeux, équippent aussi-tost vne belle Flotte, ils choisissent les Pilotes les plus habiles, & la munissent d'Arbalestriers & de toute la Milice necessaire, & mesme de deux mille Cheualiers & Escuyers, sous le cōmandement

des Sires de *Chasteau-brient, de la Iaille,* & *du Chastel.* On se pouuoit tout promettre de la valeur & de la fidelité de trois Seigneurs si renommez, & moy-mesme qui pour lors trauaillois à cette Histoire, ie ne faisois point de doute que cette entreprise n'en deût estre vn des plus glorieux euenemens, comme il eut esté tres asseurément, si la multiplicité des Chefs d'vne égale authorité, n'eût rendu cette Armée sans General & sans discipline. Ce desordre parut dés le premier iour, à la rencontre qu'ils firent de quelques Nauires chargez de vins d'Espagne, quelques-vns les attaquerent d'abord au prejudice des alliances d'entre les François & les Espagnols, & sur ce que d'autres condamnerent cét attentat auec aigreur, ils se prirent de paroles, ils se separerent deslors, & chacun à son gré prit le chemin de l'Isle d'Artemuë, où ils auoient fait dessein d'aller descendre. Année 1304.

Les Anglois qui en auoient esté auertis, s'estoient preparés à les receuoir, au nombre de six mille hommes, qu'ils auoient ramassez de toutes parts, & comme ils ne s'osoient encore trop fier à leur multitude, ils firent vne grande tranchée sur la Gréue pour deffendre les approches, où ils ne laisserent qu'vn petit passage, gardé par vn Corps de garde auancé. Le lendemain, ils virent les Bretons approcher en ordre d'attaque derriere leurs Archers, & alors ce fossé estant remply du reflux de la mer, ils ne feignirent point de se mettre derriere pour le deffendre, & d'attendre la descente de leurs ennemis; qu'ils commencerent à mépriser, quand ils virent qu'ils n'auoient affaire qu'à deux cens hommes. Les Sires *du Chastel* & de *la Iaille*, qui les commandoient, delibererent de leur part, & l'aduis de Messire Guillaume du Chastel fut d'attendre l'arriuée de leurs Arbalestriers, & la jonction de leurs autres compagnons: Et quand, dit-il, nous entreprendrions de les forcer, mon sentiment seroit de les prendre de costé plûtost « que de front, à cause de la difficulté de les aborder. «

Le Sire de *la Iaille*, méprisant ce conseil salutaire, ne considera pas qu'vn emportement temeraire est plus souuent pernicieux que profitable; il baffoüa de mille rodomontades cette quantité ramassée de gens de Village, comme indigne d'estre attaquée par les regles & selon la prudence des Armes, & comme si c'eut esté vn affront signalé d'éuiter, & mesme de differer le combat, il luy échappa mesme de dire à son Compagnon qu'il ne deuoit rien craindre. Guillaume du Chastel piqué de ce mot, qu'il prit pour vne injure, luy repartit brusquement, A Dieu ne plaise, à Dieu ne plaise, vous dis-ie, qu'vne si honteuse tache se rencontre iamais dans le cœur d'vn Breton, d'vn homme genereux, sçachez que ie « ne suis point capable de peur & qu'encore que ie voye de plus prés les menaces « de la mort que l'esperance du triomphe dont vous vous flattez, que tout maintenant i'en affronteray le peril, le sort en est ietté, & quoy qu'il en puisse arriuer, ie « proteste deuant Dieu que d'aujourd'huy ie ne demanderay de quartier. Cela dit, il se lança legerement en terre où sa reputation le fit suiure de tous les autres, comme vn homme plein de feu & de valeur, & la resolution de vaincre ou de mourir pour se conseruer la gloire qu'il s'estoit acquise par tant de fameux exploicts, ne luy permit pas d'attendre le secours du reste de l'Armée qu'on auoit mandé.

Cette descente si precipitée donna bien quelque épouuante aux Ennemis, mais quand ils le virent sans Arbalestriers, contre la coustume des François de les mettre à leur teste à toutes les attaques, ils se douterent bien qu'il y auoit plus de dépit que de conduitte dans cette occasion, ils n'en furent que plus resolus de se bien deffendre, ils firent vne épaisse décharge de fléches & de toutes sortes de traicts, & la garde de la tranchée, où ils auoient mis leurs meilleurs hommes fut si à propos renforcée, qu'il fut impossible de forcer le passage, cela fit changer l'attaque, & pour les prendre de costé & pour plus facilemẽt rompre leurs rangs, plusieurs des nostres s'auanturerent de passer les fossez circonuoisins sans en sonder la hauteur, mais ce qui ne fut point submergé par la pesanteur des armes fut malheureusement accablé par la multitude des ennemis apres auoir faict merueilles de bien combattre, tous moüillés qu'ils estoient & tous fatiguez de s'estre mis à la nage.

La resistance des ennemis, le desespoir de les défaire, & l'impossibilité de

Année 1404.

la retraitte, les ayant resolus à vendre cherement leurs vies, ils combattirent auec vne fureur étrange, ils tuërent prés de quinze cens hommes, & iamais Messire Guillaume du Chastel ne ietta tant d'éclats de valeur. Comme il estoit grand & robuste, il brandissoit de droicte & de gauche vne lourde hache d'armes, dont il n'assenoit point de coup qui ne fût mortel; mais à la fin les forces luy manquerent contre la quantité des assaillans, dont il se laissa percer de toutes parts plûtost que de se rendre. Ses compagnons consternez de sa perte rallentirent leur vigueur, la pluspart fut massacrée, & les autres contraints de se rendre. Comme ce vaillant Homme respiroit encore, il fut porté à la Ville, où les Anglois le firent soigneusement panser de ses playes, mais comme il auoit les parties nobles offensées, il expira au premier appareil, & expia par vne mort auancée, vne temerité de ieunesse qui interrompit le cours d'vne vie heroïque, & qui priua sa patrie de l'esperance qu'elle auoit iustement conceuë, d'vn Cheualier illustre, noblement éleué, & déja si renommé dans les armes, que toute la France donna des larmes à vne perte si sensible.

CHAPITRE SEPTIESME.

I. Tanneguy du Chastel va vanger la mort de son frere.
II. Saccage Artemuë & court en Angleterre.
III. Les Anglois font vne entreprise sur la Rochelle.

LA nouuelle de ce malheur s'étant répanduë, l'autre partie de l'Armée nauale deuenuë comme forcenée, resolut aussi-tost d'en aller prendre vengeance, & rien ne l'empécha de courir le mesme danger, que la prudence d'vn Cheualier dont i'ignore le nom, que son éloquence & son merite rendoient auec raison le » plus considerable de cette Flotte. Ie suis bien fasché, leur dit-il, de ce qui est arriué à nos Compatriotes, & plus encore de ce qu'il faut que ie dise, qu'ils ont re-» cueilly le fruit de leur imprudence & de leur temerité, d'auoir negligé par trop » de presomption d'eux mesmes, de choisir vn Chef pour la conduite de leur entre-» prise. C'est peut estre vous reprocher la mesme faute, mais ce sera sans dessein de » vous épouuanter, c'est plûtost pour vous faire profiter d'vn exemple, qui vous doit rendre plus auisez à l'auenir, & qui me permet de vous dire librement, que » mon sentiment n'est point que nous allions auec moins de forces charger vn en-» nemy déja vainqueur, & peut-estre inuincible apres ce premier auantage. Si vous » m'en croyez, nous nous en retournerons, & nous attendrons vne autre occasion » pour nous vanger des Anglois, & pour reparer cette disgrace.

Son conseil fut suiuy, ils reuinrent en Bretagne, & donnerent auis de cette triste nouuelle au frere de Guillaume du Chastel qui en eut vne extréme douleur, qui iura d'en tirer reuange, & qui l'entreprit auec tant de chaleur, qu'en moins d'vn mois il fit vne nouuelle flotte, auec le secours de ses amis, qui l'y suiuirent au nombre de quatre cent Gentils-hommes. Il vint d'abord surprendre ce Port, qui ne se défioit plus de rien, il entra sans ressistance dans la Ville, qu'il saccagea & qu'il mit presque toute en cendres, il courut toute la coste d'Angleterre auec les dernieres hostilitez, l'espace de huit semaines, & reuint auec vn butin inestimable, & auec l'auantage d'auoir si prudemment euité la rencontre de l'Armée que le Roy Henry enuoya contre luy, par le soin qu'il prit de se faire informer de sa marche, qu'il ne perdit pas vn homme à la conqueste de tant de richesses.

Les Anglois continuans leurs pirateries, cinglerent cét Esté vers la Rochelle, ils pillerent & brûlerent les Isles voisines, & comme cette Ville estoit peuplée de nobles Citoyens & de quantité de bons Marchands, que le commerce de la mer rendoient fort riches, ils penserent à s'en emparer, & faute de forces pour l'assieger, ils tascherent à la surprendre. Il falloit pour cela pratiquer quelque intelligence

intelligence dans la place, & c'est ce que leur promit de faire vn certain Escuyer fort consideré dans leur party, qui y auoit vn frere, qu'il estima dautant plus facile à gagner, qu'il portoit impatiemment de se voir décheu de son credit, & reduit à la condition d'vn simple Habitant, depuis que cette ville estoit reduite sous l'obeïssance du Roy de France. Il le manda pour luy en faire la proposition & apres l'auoir flatté de l'esperance d'vne plus douce condition sous l'obeïssance d'vn autre Prince, il luy offrit cinq cens écus d'or comptant, pour consentir qu'on conduisist vne trenchée sous terre, pour entrer en la Ville par sa maison qui joignoit à la muraille, auec promesse de cinq cens autres, en cas que l'entreprise reüssist. Il luy recommanda fort de tenir la chose secrette, & creut l'y auoir disposé, mais celuy-cy retourné chez luy, & faisant reflexion sur les perils & sur la honte d'vne si vilaine conspiration, il luy rescriuit, qu'encore qu'il l'aimât plus que sa propre vie, qu'il ne la pouuoit hazarder dans vn naufrage, qui menaçoit également auec sa reputation, tout l'honneur d'vne famille noble. Il luy remontroit mesmes, qu'elle seroit éteinte auec d'autant plus d'infamie, qu'il n'y auoit point de plus odieuse trahison que celle qui se commettoit pour de l'argent, & que son cœur & sa conscience y repugnoient absolument; mais cela ne put rebuter vn homme opiniastré à son dessein, qui le cajola si bien, & par ses discours, & par ses lettres, sur l'esperance qu'il l'executeroit asseurement, qu'il l'emporta.

Année 1404.

Dieu permit pour le salut de cette Ville, & pour le bien de l'Estat, par vn nouueau miracle de sa Prouidence, que ce seducteur venu à la Ville en habit déguisé pour conduire la trahison, pendant que son frere estoit allé toucher l'argent qui luy estoit promis, fut reconnu cherchant des gens pour faire foüiller vne poterne sous-terraine. On l'arresta par soupçon, on le mena deuant le Iuge, & contraint de dire la verité, il confessa tout, il fut condamné à mort, & eut pour compagnon de son supplice le fils de son frere, lequel on sçeut estre encore auec les Anglois; qu'il suiuit apres la nouuelle de la Conjuration découuerte, qui les fit embarquer auec leur butin, & qui fut cause qu'on apporta plus de precaution pour la conseruation de la Rochelle.

CHAPITRE HVITIESME.

I. Prieres publiques pour l'vnion de l'Eglise, & pour la santé du Roy.
II. Procession de l'Vniuersité de Paris.
III. Offensée par les seruiteurs du Sire de Sauoisy.
IV. Qui approuue leur violence.
V. L'Vniuersité l'entreprend, & le pousse.
VI. Le Recteur fait cesser les Escoles.
VII. La cause plaidée par vn Cordelier.
VIII. Arrest contre Sauoisy.
IX. Sa Maison ruïnée, & trois des coupables chastiez.

On fit en cette année des Prieres publiques par toutes les Eglises de France, tant pour l'extirpation du Schisme, qu'à ce qu'il pleût à Dieu de donner au Roy vne plus longue & plus ferme santé, & l'Vniuersité de Paris fit vne Processiõ generale exprez, le 14. de Iuillet, de l'Eglise de S. Mathurin où elle s'estoit assemblée, en celle de Sainte Catherine, où la Messe fut celebrée. Elle receut vne injure dans sa marche, & i'en feray d'autant plus volontiers mention en cét endroit,

Année 1404. que la reparation luy en fut auantageuse, & qu'on apprit le respect qui luy est deu, par la confusion qu'en receut le Seigneur de la Cour le plus superbe, & qui fut humilié d'vne façon iusques alors inouye.

Ceux des basses Classes qui marchoient à la teste de la Compagnie, estant arriuez proche de Sainte Catherine, vn ieune folastre de la Maison de Messire *Charles de Sauoisy*, qui estoit monté sur vn cheual, luy donna des esperons, & courant à bride aualée au milieu des Escoliers, en renuersa quelques-vns à terre, qui furent bien blessez. Ceux d'apres qui y accoururent, en blasmerent fort cét étourdy, & il y en eut vn entr'autres, qui luy donna vn soufflet, auec lequel il s'enfuit pleurant, faire ses plaintes à son Maistre, & à ceux de chez luy.

Sauoisy fauorisant mal à propos la brutalité de ses Valets, par la liberté qu'il leur donna de se vanger, ils furent incontinent assemblez en grand nombre, & venans fondre en l'Eglise auec des épées, des arcs & autres armes, non seulement ils ne contraignirent pas ceux qui estoient dehors de s'y ietter, mais ils violerent l'azile des Autels, & la presence mesme de IESVS-CHRIST qui y estoit immolé. Ils tirerent sans choix & sans discernement de l'entrée des portes; ils blesserent plusieurs personnes, frapperent les Images, percerent la Tunique & la Dalmatique du Diacre & du Sous-Diacre, & épouuenterent tellement l'Abbé qui celebroit, & qui auoit déja consacré, qu'il se hasta d'acheuer tout bas la Messe qu'on auoit chantée fort solemnellement. Cette fureur de bestes farouches, qu'vn sage Maistre auroit chastié, fut loüée par le Sire de Sauoisy comme vne action d'honneur & de generosité, & il ne fut pas fasché d'auoir vne méchante action à proteger, pour montrer le credit qu'il auoit auprez du Roy, de la Reine, & des Princes de France. Il leur promit toute sorte d'impunité, mais il ne consideroit pas que les choses les plus éleuées sont les plus exposées à la foudre & aux vents, & il s'en apperceut bien dés le lendemain, que le Recteur & les principaux Supposts de l'Vniuersité s'estant assemblez pour ce sujet, traitterent cette violence d'attentat contre l'honneur de Dieu & de son Eglise, & contre la franchise du Clergé, resolurent d'en porter leurs plaintes à la Cour, & furent trouuer la Reine, les Ducs d'Orleans & de Bourgogne, chacun en son particulier: qui pourtant répondirent tous, comme de concert, qu'ils auoient toûjours eu la Compagnie en singuliere recommendation, qu'ils le témoigneroient en toutes sortes d'occasions, & particulierement en celle-cy, où l'on leur feroit Iustice selon la qualité du crime & des personnes qui y estoient offensées.

Ils leur donnerent iour pour reuenir vers eux, & cela commença d'estonner Sauoisy, qui voulut étouffer l'affaire par belles paroles, qui fut exprés voir les Docteurs, & qui dans vne audience secrette, s'humilia fort. A l'entendre dire, iamais personne n'auoit eu plus de respect & de veneration pour l'Vniuersité, il l'auoit mesme toûjours estimée par vne inclination naturelle, il n'auoit point de plus grande passion que de le témoigner, & bien loing d'auoir consenty ny approuué l'outrage qu'elle auoit souffert, il s'offroit d'en liurer les coupables de sa propre main pour les faire pendre. Il croyoit calmer cét orage par des paroles, & c'estoit aussi la pensée de tous ses amis, à qui cela fournissoit le sujet de loüer son merite, que ce Roseau battu du vent n'en seroit que mediocrement ébranlé: mais ils furent vn peu surpris de voir la chaleur & l'animosité des parties, qui ne cesserent de solliciter la Reyne & les Princes, & principalement le Duc d'Orleans lors principal Gouuerneur du Royaume, qu'ils suplierent d'ordonner par prouision que l'Accusé gardât prison, iusques à ce que le procez fût iugé par le Parlement. Il est vray qu'on prit du temps pour en deliberer, & mesme qu'on ne leur assigna point de iour pour reuenir, & c'est ce qui les irrita d'autant plus, & qui leur donna lieu de satisfaire leur ressentiment par vne recherche exacte du chetif fondement de la race & de l'orgueil de ce Cheualier, comme aussi de toutes les actions de sa vie, pretendans qu'il eut fait d'autres cas enormes, capables de ternir la reputation, qu'ils l'accusoient d'auoir plûtost vollée que meritée. Ils n'épargnerent pas mesmes le Duc d'Orleans, sur le soupçon qu'ils eurent qu'il ne vouloit differer & gaigner temps, que pour assoupir l'affaire. Il se fit des li-

belles, qu'on afficha secrettement aux portes de quelques Eglises, qui blessoient son honneur sous des termes couuerts & ambigus, & par lesquels on le sommoit de faire Iustice. Année 1304.

Cependant, pour haster d'autant plus la reparation de l'injure, & pour en faire sentir la consequence, le Recteur fit vn mandement de cesser les Leçons dans toutes les Facultez, & deffendit les Predications, iusques à ce qu'on leur eut donné audience & instruict le procez : & cela fut si bien executé, qu'il fallut par necessité que la cause fût appellée au Parlement, & ce fut le dix-neufiéme d'Aoust. Ce fut vn Frere Mineur Docteur en Theologie qui la plaida, nommé Maistre *Pierre Aux-bœufs*, lequel fit vn beau & long Plaidoyé où il n'oublia rien à dire, & qui passant de la Genealogie du Cheualier, aux maluersations par luy commises, dit enfin, auec vn exaucement de voix qui rappella l'intention de toute l'Auditoire qui en fut fort surprise, qu'il sçauoit encore vn grand & horrible crime, mais que pour lors il s'en taisoit, & pour cause ; concluant en suitte qu'on fist bonne & briéue iustice à l'Vniuersité. Ce iour-là mesme, le Roy reuenu en santé accorda la Requeste qui luy en fut presentée, il ordonna que dans certain temps les Seigneurs du Parlement viendroient en Corps pour deliberer de cette affaire en sa presence & du Recteur, & pour terminer ce procez ; & alors sa Majesté seant en son Throsne, l'enormité du fait tout au long deduite, elle ordonna par la bouche du premier President en l'absence de Sauoisy

Que pour la reparation ciuile d'vne offense si manifeste contre l'Eglise & le Clergé, il fonderoit vne Chappelle de cent liures de rente au lieu qu'il plairoit à l'Vniuersité, & à la collation perpetuelle d'icelle : que son Hostel, qui pour la beauté de son Architecture, pour sa grandeur, & pour son merueilleux entablement de pierre, pouuoit entrer en comparaison auec les Maisons Royales, seroit rasée, que la place en demeureroit à iamais vaine & vague pour marque d'vne eternelle ignominie, que les materiaux & les demolitions en appartiendroient à l'Eglise de Sainte Catherine, & que pour en rendre la ruine plus solemnelle & plus memorable, les Maçons & les Charpentiers y seroient conduits au son des Trompettes. Outre cela il fut encore condamné aux frais du procez liquidez à mille liures, à pareille somme enuers les blessez pour leur guerison, & à faire à ses dépens la recherche des Mal-faicteurs, en quelque lieu du Royaume qu'ils pussent estre, & de les liurer à la Iustice, pour estre punis selon l'exigence du cas.

Ses amis trouuerent l'Arrest vn peu rude & particulierement sur l'article de la maison, qu'ils tascherent de temperer comme vne marque d'infamie. Ils proposerent au Roy qu'il luy pleût de moyenner qu'elle fût deliurée au Roy de Nauarre son Cousin qui la payeroit comptant, mais il fut impossible d'y reduire l'Vniuersité, qui dit que ce seroit toucher à la sainteté inuiolable d'vn Iugement qui deuoit estre sacré puis qu'il estoit iuste. Si bien que le Roy n'en put sauuer que les Galleries qui estoient basties sur les murailles de la Ville ; & qui furent conseruées en les payant selon l'estimation, pour la merueille de l'ouurage, pour la rareté, & pour la diuersité des peintures. La chose sembla si nouuelle, qu'on douta toûjours de l'execution, iusques au vingt-sixiéme d'Aoust, que les Ouuriers y furent conduits à son de trompe, & toutes choses accomplies au desir de l'Arrest. Apres cela l'on prit trois des Coupables, on les amena à Paris, & aprés auoir esté foüettez par les Carrefours de la Ville, où leur Iugement fut leu auec le recit de la violence qu'ils auoient commise, ils furent bannis du Royaume.

CHAPITRE NEVFIESME.

I. *Estrange embrazement d'vne Hostellerie, arriué à Paris.*
II. *Les Anglois courent en Bretagne;*
III. *Où ils sont défaits par le Maréchal de Rieux.*
IV. *Le Sire du Chastel y vange la mort de son frere, par celle du Comte de Beaumont.*
V. *Ruse du Bastard d'Angleterre pour se sauuer.*

Année 1404.

LE vingt-troisiéme du mesme mois d'Aoust, certains coquins dignes des flammes eternelles, mirent méchamment le feu à la maison de l'Escu de France sise à l'Escole de la Parroisse de S. Germain de l'Auxerrois, & l'embrazement fut si subit & si subtil, que les Bourgeois qui y accoururent, creurent que c'estoit vn feu gregeois qui les épouuanta fort. Comme cét accident arriua de nuit, le Maistre tout étourdy du sommeil & ne sçachant que faire, suiuit le conseil de sa femme, qui l'aida mesme à descendre auec sa fille dans la fosse d'vn priué, auec vne corde. Apres cela cette pauure Hostesse, croyant les auoir mis en seureté, trauersa le feu, la flamme & la fumée, dont elle fut presque demy morte, pour les aller faire tirer, mais on auoit tant ietté d'eau qu'ils auoient esté noyez, & ce malheur fit dautant plus de compassion, qu'ils estoient gens de bien, & fort à leur aise, & qu'il fut impossible de rien sauuer de cette maison, qui étoit pleine de richesses, toutes reduites en cendres par ce feu, qui dura quinze iours entiers, & dont on ne put découurir l'autheur.

En ce temps-là, les Anglois décheus de l'esperance de surprendre la Rochelle, continuerent leurs brigandages, & vinrent tomber sur la coste de Bretagne, auec dessein de brusler la flotte du Comte *de la Marche*, qui étoit au Port de Brest. Ils étoient commandez par le Comte de Beaumont, & par le Bastard d'Angleterre, & auoient encore auec eux vn Cheualier fort aduisé, iadis Gouuerneur de cette place pour le Roy Richard, par l'aduis duquel ils resolurent de se saisir de la Ville de Guerrande, pour de là courir tout le pays d'alentour: & ils l'auroient executé, si Messire *Oliuier de Clisson* n'eût en diligence auerty le Duc de leur arriuée. Il mit aussi-tost sur pied deux mille deux cens hommes, il partit pour les combattre, & enuoya deuant auec sept cens Hommes d'armes *le Maréchal de Rieux*, pour obseruer leur contenance & l'estat de leurs trouppes. Il trouua que déja le Comte de Beaumont & le Cheualier Anglois iadis Capitaine de Brest, estoient descendus, & qu'ils rauageoient le pays auec la meilleure partie de leurs trouppes, mais aussi que les paysans, deuenus guerriers par le ressentiment de leurs pertes, & s'estant assemblez auec des Arbalestes, des fleaux, & de tout ce que la necessité conuertit en armes, estoient apres eux en bonne resolution de les combattre, auant que les autres fussent descendus pour les venir ioindre.

En effect ils commençoient à en venir aux mains à l'arriuée de ce Maréchal, qui voulut profiter d'vne si braue disposition sur l'heure mesme, sans perdre le temps à en faire auertir le Duc. Il sauta gaillardement de son cheual, ses gens mirent aussi-tost pied à terre à son exemple, ils allerent tomber de grande force sur l'ennemy, & releuerent le courage des Bretons, mais les Anglois les soûtinrent vaillamment, & ne perdirent l'esperance de vaincre, qu'alors que le Duc parut en Bataille. L'épouuante qu'ils en eurent rendit inutiles tous les soins que le Comte de Beaumont prit pour les r'allier, la plusspart s'enfuit pour regagner leurs Vaisseaux, il demeura presque seul auec l'ancien Capitaine de Brest, resolus de mourir les armes à la main; mais leur resistance ne fut pas longue, ils furent aisément enueloppez, & le Sire *du*

Chastel, qui s'ouuroit passage de tous costez par la valeur de son bras martial, poussa iusques au Comte, & d'vn coup de sa pesante hache, il le renuersa mort par terre, & l'immola aux manes de Messire Guillaume du Chastel son frere. Le Capitaine de Brest fut aussi tué auec deux ieunes Escuyers de race tres-illustre, apres auoir vaillamment combattu, enfin il ne resta de toute cette Compagnie, qu'vn petit nombre d'Anglois, qu'on receut à quartier. Année 1404.

Le Duc de Bretagne rendit graces à Dieu de ce premier exploict de ses armes, qui fit craindre au Bastard d'Angleterre, qui estoit demeuré dans ses Vaisseaux bien marry de l'aduenture de ses compagnons, qu'il ne le fist poursuiure s'il s'enfuyoit, pour emporter vne victoire plus entiere. Pour cela, il s'auisa d'vn stratageme qui luy fut plus honorable, ce fut de demander vn Passe-port afin d'enuoyer parler auec le Duc, qui l'accorda, & auquel il fit adroitement demander, qu'il eût à se declarer sur trois poincts pour lesquels il feignoit d'auoir esté enuoyé en Bretagne; sçauoir s'il approuuoit les inuasions faites en Angleterre par Messire *Guillaume du Chastel*, s'il estoit disposé à faire la guerre aux Anglois, & enfin s'il pretendoit refuser de payer la dot de la Reyne d'Angleterre. Il répondit affirmatiuement à tout cela, & les Deputez estant retournez vers leur Chef, il fit voile aussi-tost, & passant auprés de Guerrande, il brûla deux Villages voisins auec leurs Eglises, & enleua cinquante muids de sel, que Messire *Oliuier de Clisson* y auoit fait amasser; dont on dit pourtant depuis qu'il en fut payé argent comptant. De là poussans en Flandres à la faueur d'vn vent amy, ils brûlerent vne Isle proche de l'Escluse, & gagnerent deux Vaisseaux pleins de riches marchandises estrangeres, firent present de l'vn à leur Roy, & partagerent le butin de l'autre entr'eux.

CHAPITRE DIXIESME.

I. Les Gascons appellent le Connestable d'Albret à leur secours, contre les Anglois.
II. Il tente vn dessein sur Bordeaux, qui fut découuert.
III. Assiege & prend Corbesy.
IV. Et fait plusieurs conquestes en Guyenne.
V. Le Comte de Clermont entreprend la conqueste du Limosin.
VI. Les Anglois manquent à la Iournée qu'il auoit prise auec eux.
VII. Grands exploits de la premiere Cheualerie de ce Prince.

LEs Anglois ne se rendoient pas moins incommodes à nos Frontieres que sur la mer, par la liberté qu'ils se donnoient de rompre la foy des Contributions, & particulierement en Guyenne; où ils auoient nombre de Places pour retirer le butin & les prisonniers qu'ils faisoiẽt à la Campagne, par des irruptions continuelles qui desoloient le païs de toutes sortes de biens, aussi bien que de grains & de troupeaux. Les Gascons qui souffroient auec impatience la ruine d'vne Prouince si fertile, ne trouuerent point de meilleur moyen pour s'en vanger, que de s'adresser au Sire *d'Albret*, Connestable de France, qui auoit le mesme interest, pour la conseruation des grands biens qu'il y possedoit. Ils le prierent plusieurs fois de preferer à la mollesse & à la volupté d'vn loisir iniurieux pour vn homme de sa sorte, qui le retenoit à Paris, le genereux dessein de deliurer sa Patrie & de gagner de la reputation, & ils luy reprocherent si adroitement le peu qu'il en auoit acquis iusques alors dans le commandement des Armes, qu'il se picqua d'honneur, & qu'il vint à leur secours sur la fin du mois d'Aoust, auec huit cens hommes d'élite. Il ne se contenta pas d'auoir recoigné les Coureurs dedans leurs garnisons, il voulut couronner sa Campagne par la

Année 1404. prise par intelligence de la ville de Bordeaux, où il enuoya son Secretaire sous vn habit d'emprunt, mais il luy rapporta que l'entreprise auoit esté découuerte, & qu'on auoit tranché la teste à tous ceux de la conspiration.

Il est constant que la domination Angloise estoit insupportable à la plusparť des bons Habitans, qui ne souhaitoient rien tant que le rétablissement de leur commerce, & la reduction des Forteresses de leur voisinage qui les tenoient en bride. Ils auoient mesme, de leur autorité priuée, chassé le Senéchal étably par le Roy d'Angleterre, & mis en sa place le Sire *de Mucidan*: & comme ce nouueau Senéchal estoit oncle du *Captal de Buch*, que la restitution de la Comté de Foix auoit rendu François; on pretendoit d'autant plus tirer quelque auantage de ce changement, que ce Captal auoit vn notable interest en la conqueste d'vne Ville dont plus de la troisiéme partie luy appartenoit de droit hereditaire. C'est ce qui fit entreprendre ce dessein au Connestable, qui le proposa au Conseil de guerre; où il fut iugé à propos de nettoyer premierement la Campagne de tant de Forteresses ennemies, & de commencer par celle de Corbesy, qui estoit la plus considerable, tant par sa fortification, que par la difficulté de son abord.

Elle estoit située sur vne montagne, & ceinte d'vne bonne muraille, deffenduë par espaces reguliers d'vne quantité de hautes Tours, qui la rendoient apparemment si inexpugnable, auec la nombreuse Garnison qui estoit dedans, qu'il ne se faut pas étonner si elle se mocqua de la premiere sommation qu'on luy fit au nom du Roy. Les Anglois & Gascons qui estoient dedans, leuoient cinquante mil escus de contribution dans quarante lieuës de païs, & comme le ioug estoit fort incommode, les Païsans promirent la mesme somme vne fois payée, pour les en soulager, au Connestable, qui l'accepta, & qui apres s'y estre engagé, se munit de Beliers, & de toute l'Artillerie necessaire à vn siege, & tout d'vn temps leur ferma toutes les auenuës des viures & des munitions. Les François ne croyoient pas y demeurer long-temps, mais quoy qu'vne partie de la Garnison ancienne fût passée en Angleterre, à cause des troubles qui pour lors agitoient le Royaume, il s'y trouua assez d'hommes pour les arrester long-temps, par le bon ordre qu'ils apporterent, & pour le guet & pour la garde, afin d'estre toûjours prests contre les surprises. Il est vray qu'au bout d'vn mois ils s'apperceurent qu'ils auroient besoin de secours, & pour cela ils enuoyerent en Angleterre remontrer à leur Roy, que les François croissans tous les iours de force & de courage, cependant que les Assiegez diminuoient faute de viures, & par les fatigues d'vne resistance obstinée, & qu'il leur falloit du secours. Ils luy proposerent d'enuoyer ordre aux Forteresses voisines, de faire vn Corps de troupes à cette fin, mais quoy qu'il n'en fist pas grand compte, ils ne laisserent pas de tenir douze semaines entieres; au bout desquelles se voyans reduits à fort peu de viures, & sans esperance d'estre assistez d'ailleurs, & mesmes de plus soûtenir tant d'attaques & d'assauts que la ruine de leurs auant-murs rendoit tous les iours d'autant plus perilleux, ils resolurent de preuenir vne derniere extremité, & de profiter des restes d'vne Place qui s'en alloit perduë.

Ils enuoyerent proposer au Connestable de luy remettre Corbesy, moyennant vne somme de quatorze mil escus d'or, & vie & bagues sauues, il l'accorda par le conseil des siens, & au bout de trois iours ils en sortirent en vertu de ce Traité, qui fut fidellement accomply de part & d'autre. Il y laissa vn bon nombre de gens pour sa deffense, & tournant de là vers treize autres Chasteaux ou Forteresses, ce fut assez de leur faire sçauoir la conqueste qu'il venoit de faire, pour faire obeïr ceux de dedans au commandement qu'il leur fit de desemparer. Ainsi le païs d'alentour, que la crainte des ennemis auoit rendu inculte & abandonné, fut presque aussi-tost rétably, & il recompensa si bien auec vsure la peine qu'on prit de le remettre, & la perte de tant de saisons de troubles ou de sterilité, qu'il communiqua de son abondance par tous les lieux d'alentour.

Si la Prouince Bourdeloise pâtissoit auparauant des Contributions qu'elle payoit pour la faculté de labourer, celle du Limousin n'estoit pas mieux traitée, & le vaillant Comte de Clermont, fils du Duc *de Bourbon*, n'acquit pas moins

de gloire de l'en vouloir soulager. Ce ieune Prince, qui n'auoit encore que le premier cotton quand il offrit aux Peuples de prendre le soin de cette guerre, pourueu qu'ils en portassent la dépense, y vint accompagné d'vn Seigneur qu'on appelloit *le petit Mareschal*, & de Messire *Robert de Saluces* (ie croy qu'il faut lire Chaslus) que le Duc son pere luy auoit donné pour auoir soin de sa conduite & de le conseiller, & d'abord il accepta de grand cœur le défy que les Anglois & les Gascons de leur party luy firent, de se trouuer aux champs & de combattre le Dimanche premier iour d'Octobre. Il le manda au Duc de Bourbon, qui fit faire des prieres publiques pour la prosperité de ses premieres Armes, & il ne doutoit point que les Ennemis n'accomplissent leur promesse, mais ils faillirent à la iournée. Il les fallut aller chercher dans leurs retraites, nos gens deuenus plus hardis coururent la Campagne, & en six semaines de temps, ils prirent de force ou par traité, iusques à trente-quatre Forteresses, nettoyerent tout le païs, & mirent les Peuples en liberté. Voila les premiers fruits de la Cheualerie de cét illustre Comte, & les premiers exploits dont il paya les soins de sa noble education; mais comme il considera qu'il n'y auoit pas moins d'honneur à remporter, de la conseruation que de la conqueste de toutes ces Places, il accorda volontiers aux prieres de toute cette Prouince, d'y faire quelque sejour. Il y passa l'Hyuer, & cependant il fit raser vne partie de ces Chasteaux, qui estoient plus propres à la ruine qu'à la deffense du païs, qui l'en remercia fort à cause de la facilité de les surprendre, & parce qu'ils nuisoient à la seureté des chemins. Il iugea mesme qu'il estoit à propos que quelque partie de cette Frontiere demeurast sterile & inhabitée, pour la rendre inutile aux Ennemis, & afin que l'entrée leur en fût moins commode. Année 1404.

CHAPITRE VNZIESME.

I. Mort de Marie de France, Duchesse de Bar
II. Et de l'heritiere de Coucy, apres auoir vendu Coucy au Duc d'Orleans.
III. Qui en empescha le retraict par son autorité.
IV. Mariage de Louys de France Dauphin, auec la fille du Duc de Bourgogne.
V. Philippe fils aisné du Duc de Bourgogne, fiancé à Michelle de France.
VI. Mort de Marie de Blois Reyne de Sicile, & son Eloge.

ENuiron la my-Octobre, mourut *Marie de France* fille du Roy Iean & femme du Duc *de Bar*, & conformément aux Articles de son Mariage, les Villes du Diocese d'Auxerre, de Sens & de Meaux, dont elle auoit ioüy par vsufruict, retournerent au Domaine du Roy. Cette bonne Princesse, mere de la Reyne *d'Arragon*, & de la Comtesse *de S. Paul*, eut encore quatre fils, dont deux la suruescurent: c'est à sçauoir le Duc Edoüard, & le Cardinal de Bar, & les deux autres, Philippe, & Henry qui estoit l'aisné, moururent à la mal-heureuse Iournée de Nicopoly en Hongrie. Ce *Henry* fut marié à la fille aisnée de Messire Enguerran *Sire de Coucy*, & en laissa vn fils; au preiudice duquel cette Vefve sa mere, ie ne sçay par quel esprit, sinon qu'elle se laissa cajoller au Duc d'Orleans, comme l'on disoit tout communément, vendit à ce Duc la Ville & Chastellenie de Coucy, auec toutes ses dépendances. Elle s'estoit reserué vne pension par le marché, mais elle n'en ioüit pas long-temps; car l'année mesmes ayant esté à certaines nopces où elle passa ioyeusement le temps auec d'autres Dames, elle

mourut la nuit suiuante, & ce fut vn témoignage euident qu'elle auoit mangé quelque chose d'empoisonné.

Année 1404.

Auparauant cette mort, le Duc de Bar & les autres parens de son fils, bien faschez qu'elle l'eût ainsi comme exheredé, voulurent racheter cette belle Terre, & offrirent le retraict, mais la Coustume generale du Royaume fut trop foible contre la puissance de leur partie. Cette iniustice fit murmurer beaucoup de monde; & l'on commença de dire tout haut que l'indulgence & la dissimulation du Parlement enuers l'auarice insatiable du Duc d'Orleans, qu'il cultiuoit par interest ou par crainte de sa disgrace, causeroit de grands desordres, si ce Prince pechoit dans la passion d'acheter tant de Terres & de Seigneuries. Il auoit déja acquis les Comtez de Blois & de Dunois, Fere en Tardenois, & plusieurs autres beaux fiefs, il possedoit encore de don du Roy le Duché d'Orleans & les Comtez d'Engoulesme & de Perigord; & non content de tant de biens, il auoit recemment obligé le Roy à luy faire don pour luy & pour les siens de la Ville & de la Chastellenie de Chasteau-Thierry, quoy que tous les habiles du temps tinssent pour tres-constant, qu'il n'estoit point au pouuoir de sa Majesté de démembrer cette Terre de sa Comté de Champagne, & encore moins du Domaine de sa Couronne.

Le Roy ayant recouuré sa santé, enuiron la my-Aoust, il voulut accomplir la parole qu'il auoit donnée à son Cousin le Duc de Bourgogne, de marier Louys Duc de Guyenne & Dauphin son fils aisné auec la fille de ce Duc, le iour des nopces fut pris au Dimanche dernier du mois, & la Feste s'en fit en l'Hostel de S. Pol, en presence de la Reyne & de tous les Grands de la Cour. Le mesme iour *Philippe* fils aisné du mesme Duc *de Bourgogne*, fiança *Michelle de France*, fille du Roy, en presence de l'Euesque de Paris qui officia, & le Roy ordonna que les deux Princesses demeureroient sous le gouuernement de la Reyne, iusques à ce que leurs époux fussent en âge de consommer le mariage.

Iusques alors auoit fleury en vertu & en renommée, la Reyne *Marie* fille de Charles Comte *de Blois*, & vefve du tres-illustre Louys de France Duc d'Anjou, qui mourut à la conqueste du Royaume de Naples ou de Sicile, laquelle merite bien que ie luy donne icy l'honneur d'auoir esté le veritable miroir & l'exemple accomply d'vne parfaite chasteté. Peut-estre s'est-il troué des Dames auec lesquelles on l'ait pû comparer pour l'excellence des mœurs, pour la noblesse de l'extraction, & pour la grandeur de courage; mais on luy doit cét Eloge d'auoir esté sans pareille en prudence & en bonne conduite. Et en effet, elle gouuerna si sagement par l'espace de vingt-deux ans, les reuenus de la Prouence, d'Anjou & du Maine, que non seulement elle continua à ses dépens la guerre de Naples, que son mary auoit commencée, pour Louys leur fils aisné, qu'elle entretint toûjours en estat Royal; mais i'ay encore appris de ceux qui auoient part au maniment de ses affaires, que parmy toutes ces dépenses, elle ménagea vn fonds de deux cent mil escus. Se sentant proche de sa fin, elle receut les derniers Sacremens en grande deuotion, & alors ayant fait venir le Roy son fils, elle luy reuela le lieu où elle auoit mis ce Thresor. Ce Prince fort surpris l'ayant prié doucement de ne pas trouuer mauuais qu'il luy témoignast quelque étonnement qu'elle l'eût souffert dans les necessitez où il s'estoit troué, parmy tant de moyens qu'elle auoit de rétablir ses affaires: elle luy répondit qu'elle auoit toûjours apprehendé qu'il ne fût pris prisonnier, & qu'elle auoit destiné cét argent pour sa liberté, qui luy estoit plus chere que sa Couronne, & pour s'épargner la peine d'aller mandier dequoy le racheter. Elle mourut en cette saison, & fut inhumée deuant le grand Autel de l'Eglise Cathedrale de saint Maurice d'Angers.

CHAPITRE

CHAPITRE DOVZIESME.

I. Benoist d'Auignon depute vers Boniface de Rome.
II. Qui oblige les Ambassadeurs à le traiter de Pape.
III. Mort de Boniface, les Deputez emprisonnez, puis deliurez par Innocent son successeur.
IV. Benoist se fortifie dans Auignon, & pour cela ruine l'Eglise de Nostre-Dame.
V. Il resout de passer en Italie, pour s'aboucher auec Innocent,
VI. Et donne la Mitre à quelques Abbez.

L'Obedience renduë à Benoist, & sa reputation l'obligeant pour s'y maintenir, de faire quelque chose pour l'vnion, comme il l'auoit promis, il fit secretement prier Boniface son Competiteur, de donner Audience à ses Ambassadeurs, & luy ayant fait trouuer bon, il luy deputa les Euesques *de S. Pons* & *de Maillezais*, & quelques autres Personnes de grand sçauoir. Mais estans arriuez, il refusa de les entendre, s'ils ne luy rendoient les honneurs deubs au Souuerain Pontife, & il les obligea de satisfaire aux apparences; pour ne pas perdre le fruict d'vn voyage qui regardoit le bien de la Chrestienté, sous pretexte d'vn poinct d'honneur & de vanité. Ils luy remontrerent fort élegamment, & en termes fort respectueux, les mal-heurs du Schisme & les besoins de l'assoupir, & apres l'auoir coniuré à genoux d'en fauoriser les moyens; ils luy proposerent vn abouchement auec son Competiteur, comme celuy qu'ils estimoient seul capable de donner la paix à l'Eglise à l'exclusion de tous les autres, & pour l'obliger de l'accepter, ils luy promirent qu'on y pratiqueroit quelque chose de particulier dont il auroit sujet d'estre content. Ie ne sçay pas au vray si cette legation luy pleût & s'il y prit goust, mais ie suis asseuré d'vne chose, c'est qu'incontinent apres sa réponse, soit qu'il fût touché de quelque douleur ou de quelque ressentiment secret, ou bien qu'il fût pressé de ses maladies ordinaires, il se mit au lict, perdit la parole, ce dit-on, & mourut le troisiéme iour. Année 1404.

Cét accident si subit ayant émeu le Peuple Romain contre ces Ambassadeurs, le Chastelain du Chasteau S. Ange les vint arrester, il les emmena prisonniers contre le droit des gens, & les retint iusques à ce que le pretendu sacré College eût fait vn nouueau Pape, qui fut éleu le douziéme d'Octobre, & nommé Innocent. Aussi-tost les Anticardinaux s'employerent pour leur liberté, mais il fallut ioindre à leurs prieres vne bonne somme d'argent pour satisfaire l'auarice infame de ce Chastelain. Cependant le Pape Benoist trauailloit aux reparations du Palais d'Auignon, & pour faire vne nouuelle enceinte qui le rendit plus fort, il ne se soucia pas de ruiner l'Eglise de Nostre-Dame, quoy que ce fût le lieu de la sepulture de ses Predecesseurs, & plusieurs autres bastimens d'vne magnifique Architecture.

Les nouuelles qu'il eut de Rome le confirmant d'autant plus dans le dessein de s'aboucher auec Innocent, pour faire en personne ce qu'il n'auoit pû negotier par ses Ambassadeurs, il partit de Sorges pour aller à Nice en Prouence, & en mesme temps le Roy assembla son Conseil, sur la priere qu'il en auoit faite, pour auiser au choix de quelque Prince de France qui prît le soin de sa conduite en Italie. L'Infant d'Arragon Roy de Sicile, s'y estoit offert auec intention de faire de grandes magnificences, & de le mener auec vne puissante Flotte; mais il le refusa, & donna pour raison qu'il vouloit pour garder la coûtume de

Année 1404.

ſes Predeceſſeurs, y eſtre accompagné de quelqu'vn des Princes de France. L'on ietta les yeux pour cela ſur l'illuſtre *Duc de Bourbon*; mais le Roy reuenu en ſanté, ne put conſentir à ſon abſence, pour auoir beſoin de ſes conſeils dans la conduite de ſes affaires, & d'ailleurs le Roy de Sicile Duc d'Anjou, conuié à ce voyage par le Pape, s'offrit de l'y accompagner auec vne belle ſuitte de Gendarmes. Sur ces entrefaites, les Ambaſſadeurs de Benoiſt arriuez de Rome la veille de Paſques Fleuries, rapporterent que leur legation auoit eſté infructueuſe, par l'opiniaſtreté de l'Intrus qui auoit fait paroiſtre tant d'indignation de l'entreueuë qu'ils luy aoient propoſée, & demandée à genoux, que la plus commune opinion eſtoit qu'il en eſtoit mort de dépit. Ils ajoûterent à cela, que ſes Anticardinaux auſſi obſtinez que luy, tenans leur Conclaue, leur auoient refuſé Paſſe-port pour ſortir de la Ville; les abandonnant laſchement & traiſtreuſement à la fureur d'vne populace ſeditieuſe; qu'ils n'auoient éuité que pour eſtre obligez de ſe racheter de l'auarice non moins cruelle d'vn perfide, qui auoit violé le droit des gens en leurs perſonnes, & qui les auoit traitez comme des ennemis publics.

L'Eueſque de S. Pons particulierement étendit cette Hiſtoire auec toutes ſes figures, il fit valoir le ſoin qu'ils auoient eu de ſe bien acquitter de leur employ, il oppoſa vne extréme rudeſſe qui alloit iuſques à l'outrage, de la part des Romains, à la patience qu'ils témoignerent pour les fléchir, & ſur tout il n'oublia rien pour faire voir l'horreur du ſacrilege doublement commis en leurs perſonnes dans vn miniſtere ſi ſaint. Il parla encore auec execration de l'endurciſſement de l'Intrus & de ſes Anticardinaux, il proteſta contre eux qu'ils n'auoient pas voulu non ſeulement choiſir & preſcrire, mais entendre parler d'aucune voye pour l'extirpation du Schiſme. Le Pape Benoiſt répondit à cela tout publiquement, qu'il auoit toûjours eſté preſt à trauailler à l'vnion, iuſques à la procurer aux dépens de ſa propre vie, & qu'il eſtoit encore ſi determiné à ce ſaint œuure, qu'il ne laiſſeroit pas de partir de Nice incontinent apres Paſques, pour aller à Gennes, & de là continuer ſon voyage, & pour taſcher à moyenner en perſonne ce qu'il n'auoit pû negotier par autruy. Il ordonna le meſme iour, que tous ceux auſquels il auoit conferé des Eueſchez & des Abbayes, & qui n'auoient point eu ſa benediction, vinſſent receuoir la conſecration de ſes mains à la Feſte de la Trinité: & ſi ce commandement déplût fort à pluſieurs, il fut encore plus incommode à de pauures Abbez, & ruineux à leurs Egliſes, pour la dépenſe qu'il fallut faire; mais pour les recompenſer en quelque façon, il leur donna à tous l'anneau de l'Epiſcopat apres le banquet Papal, & voulut encore en leur faueur ioindre à l'honneur de la Croſſe l'honneur de la Mitre, qu'il leur accorda leur vie durant.

CHAPITRE TREIZIESME.

I. Le Comte de la Marche ruine les eſperances du ſecours qu'il deuoit conduire au pays de Galles, par ſon retardement.

II. Dont il fut blaſmé.

III. Honteux retour de ce Prince apres vn ſeul chetif exploict.

IV. Le Roy toûjours malade.

I'Ay quelque honte d'auoir annoncé le pretendu paſſage des François au païs de Galles, & plus encore de ce qu'il faut que ie donne le blaſme du mauuais ſuccez au *Comte de la Marche*, qui ſe fit attendre au Port, depuis la my-Aouſt iuſ-

ques à la my-Nouembre, sans qu'on le pût arracher de Paris, ny par Lettres, ny par Couriers, cependant que les troupes qui auoient consumé leur argent faute de paye, viuoient d'emprunt ou de la vente de leurs équipages. Cela fit murmurer contre luy, iusques-là qu'on n'entendoit autre chose, sinon: Que faisons-nous icy pour nous ruiner, cependant que le Comte attaché aux plaisirs de la Cour & de Paris, ne se soucie que de danser & de passer les soirées dans le diuertissement des Cartes & des Dez? Si bien que suiuant le naturel des François, qui est d'agir chaudement dans les commencemens des grandes entreprises, & de se relascher faute d'estre employez d'abord, quelques-vns firent resolution de quitter la partie. Neantmoins l'interest de la gloire les retint, & à cela seruit beaucoup la disposition fauorable de la mer, qui fut toûjours paisible & commode, & mesme la presence de la Flotte des Ennemis, qui estoit assez proche d'eux. Année 1404.

Iusques alors ce Comte auoit esté dans vne haute estime de valeur & de vertu qui auoit donné grande opinion de son voyage, mais on en rabattit beaucoup, quand on le vid plus indulgent à ses plaisirs, que curieux de sa reputation, aux dépens de laquelle il apprit la verité du Prouerbe: Qu'il est dangereux de differer & d'abuser du temps dans les occasions importantes. Il trouua la mer & le vent changez à son arriuée, & les excuses qu'il donna n'en furent encore que plus mal receuës, quand on sçeut qu'il n'auoit point apporté ce qu'il falloit pour la solde de l'Armée. Tous les Nobles voulurent quitter, il les supplia longtemps en vain de ménager l'honneur d'vn armement qui auoit fait tant d'éclat, & comme il n'estoit plus possible de passer au païs de Galles, il les resolut enfin de ne se point separer qu'ils n'eussent fait quelque exploict qui conseruast leur reputation. Ils enuoyerent découurir l'estat des Ports les plus prochains des Ennemis; on leur rapporta le vingt-troisiéme de Nouembre, que plusieurs Vaisseaux chargez de marchandises & bien munis de gens de guerre, auoient moüillé au Port d'Artemuë; & l'occasion estoit encore assez belle pour se signaler & pour profiter, mais il n'osa les aller attaquer, & voulut descendre à celuy de Carlemuc, qu'il sçauoit n'estre point gardé, comme en effet ils y aborderent sans resistance.

Leur resolution estant de brûler la Ville, les Habitans qui le sçeurent prirent tant de courage, dans l'extremité où ils se virent reduits de conseruer leurs biens & leurs vies, que ce fut autant de soldats, qui se trouuerent au nombre de huit mille, tous diuersement armez d'épées, d'arcs & de bastons ferrez. Ils accoururent en diligence, & saluerent nos François d'vne épaisse nuée de fléches, qui les contraignit de reculer d'autant plûtost, qu'ils douterent que ces païsans ne fussent soûtenus d'vn plus grand nombre d'ennemis. Nos gens se mirent en bataille pour garder plus d'ordre, & placerent leurs Arbalestriers en vn lieu auantageux, d'où ils délogerent les Ennemis à force de traits, & les mirent en fuite apres en auoir blessé plusieurs, mais ie n'ay point ouy dire qu'il en soit mort qu'vn, encore fut-ce pour auoir vn cheual rétif, qui au lieu d'obeïr à l'éperon, l'emporta parmy les nostres, où certain Espagnol à pied luy détourna sa lance, & en descendant d'vne éminence luy auala la teste d'vn seul coup. Ce qui donna encore plus d'admiration, c'est que ce fougueux animal courut encore plus de sixvingt pas auec ce tronc auparauant qu'il cheût à terre.

Voila quelle fut la conclusion de ce bel exploict d'armes des François, qui apres auoir encore demeuré trois heures entieres en bataille de pied ferme sans voir les Ennemis, se défians de quelque irruption de nuit, aimerent mieux reuenir sains & saufs en leur païs. Ils conseillerent au Comte de faire sonner la retraite, & cette nouuelle surprise donna vne si forte allarme, quoy qu'ils ne se vissent poursuiuis de personne, que la pluspart accourans en confusion pour gagner les Vaisseaux, il y en eut qui se ietterent dans les eauës, où ils se noyerent. Apres cela, ils s'auiserent encore, pour la décharge des Nauires & pour estre plus à leur aise, de mettre toutes les armes dans vn seul Nauire, qui perit en vne tempeste, & cela n'arriua pas mal à propos pour des gens qui n'auoient osé s'en seruir. Enfin le

Année 1404. Comte ne remporta de cette mal-heureuse expedition, qu'vn affront signalé, & qui fut tres-sensible à tous ceux qui comme luy portoient les Fleurs de Lys, & qui furent inconsolables qu'il en eût terny la gloire par vne si vilaine tache.

La premiere semaine de Ianuier, le Roy ioüit d'vne santé telle quelle, & il demeura en cét estat iusques au huitiéme de Fevrier ou enuiron, qu'il retomba dans sa demence.

CHAPITRE QVATORZIESME.

I. Les Anglois remportent diuers auantages sur la France.
II. Imputez au mauuais gouuernement de la Reyne & du Duc d'Orleans.
III. Qui continuent de vexer le Peuple.
IV. A quoy s'opposent les Ducs de Bourgogne & de Bretagne.
V. Maledictions publiques contre le Duc d'Orleans, qui deffend le port d'armes.
VI. Les Ducs de Bourgogne & de Bretagne se retirent mal contens. Transport d'argent par la Reyne en son païs d'Allemagne.
VII. Mort de la Duchesse doüairiere de Bourgogne.

TAnt d'entreprises de guerre sans succez, ne seruans qu'à irriter l'orgueil des Anglois, qui nous battoient en plusieurs rencontres, donnerent vne iuste indignation au Peuple du mauuais employ de tant de leuées, & principalement d'vne Aide generale, qui fut imposée l'année precedente, laquelle fit crier également les Nobles, les Roturiers, & le Clergé, contre la mauuaise administration de la Reyne & du Duc d'Orleans. On disoit tout publiquement qu'ils n'auoient de tiedeur que contre les Ennemis, mais qu'ils auoient vne veritable fureur contre les Peuples, qui les détestoient en pleins Carrefours, & qui leur reprochoient qu'ils ne se soucioient point de deffendre le Royaume, quoy que ce fût le pretexte de leurs vexations, & particulierement de la Taille generale qu'ils auoient imposée l'année derniere. M'estant enquis plusieurs fois à combien elle auoit pû monter, on m'a toûjours asseuré qu'ils en tirerent huit cent mil escus d'or, & i'ay appris de personnes dignes de foy, qui me l'ont iuré sur leur conscience, qu'encore que les Finances du Roy fussent épuisées, qu'ils n'y en voulurent pas faire porter vn seul escu, & qu'ils conuertirent tout à leur vsage.

Le Duc *d'Orleans*, non content d'auoir accumulé tant de richesses, qui seruirent à ses bastimens somptueux de Pierrefons, de la Ferté-Milon & autres, les plus superbes du Royaume, voulut toûjours continuer, & sur la fin de cette année, il proposa en plein Conseil vne nouuelle Taille generale. Les suffrages alors furent partagez, & le Duc *de Bourgogne* qui auoit la cinquiéme place en la delibe-
» ration, dit librement ce qu'il en pensoit, en ces propres termes. Ie ne puis m'em-
» pescher de declarer, que c'est vne pensée d'autant plus tyrannique, de vouloir
» encore charger le pauure Peuple d'vne nouuelle Taille, qu'il est déja insuporta-
blement accablé de la precedente, & que l'on a receu plus d'argent qu'il n'en faut
» pour l'execution de ce que nous auons deliberé pour le seruice du Roy. I'ay crû
» deuoir cét office à tout le Royaume en general, & la Compagnie en vsera comme
» il luy plaira ; mais si elle conuient auec mon cher Cousin pour l'imposition qu'il
» propose, ie proteste tout haut que i'empescheray bien que les particuliers de mes
» Subjets n'en soient inquietez, & qu'elle n'aura point de cours en aucune de mes
terres. Aussi bien ay-ie des Cheualiers & des Escuyers tout prests à l'execution
» des ordres du Roy, & en tel nombre qu'il luy plaira, qui ne refuseront aucune
» occasion de toutes celles qui se presenteront pour le bien de l'Estat. Ie dis plus

encore, pour fermer la bouche à ceux qui pourroient trouuer à redire à mon auis, que si le reste de l'argent qui s'est leué ne suffit pour nos desseins, que i'ayme mieux supléer de mes propres deniers à la part que mes Sujets deuroient porter; pourueu que la taxe en soit faite par des gens de bien, & à condition aussi, qu'il soit deuëment iustifié de cette non suffisance par l'employ qui en a esté fait. Année 1404. « «

Le ieune Duc *de Bretagne*, Prince fort genereux, prenant la parole, dit aussi qu'encore qu'il luy fût deu cent mille écus restans à payer de la dot de sa femme, qui estoit fille du Roy, qu'il attendroit volontiers en faueur du peuple, que les Finances fussent en meilleur estat: mais ce n'est pas la coustume que la meilleure partie du Conseil des Princes soit composée des personnes les plus genereuses & les mieux intentionnées pour le Public, l'interest ou la basse complaisance rendent toûjours le party de ceux qui gouuernent le plus fort, & on ne manque pas de raisons quoy que friuoles pour appuyer leurs desseins. Ainsi, cette taille passa par les suffrages de ces mal-heureux flatteurs & de ces applaudisseurs d'iniquité, & le cinquiéme de Mars elle fut publiée à son de trompe au Parlement & au Chastelet de la part du Roy, qui n'en sçauoit rien, & qui en profitoit encore moins, sous vn pretexte controuué, que Henry de Lanclastre soy disant Roy d'Angleterre se preparoit à faire vne descente en France, & à porter la guerre dans le Royaume. Les mesmes Crieurs qui en firent la publication, deffendirent en mesme temps qu'on eût à murmurer de l'autre Taille déja leuée, puis qu'elle auoit seruy à la Conqueste de plusieurs places en Limosin & ailleurs: & ils eurent encore charge de dire, quant à l'entreprise du *Comte de la Marche*, qu'on ne s'en deuoit prendre qu'à l'opposition des vents & de la mer, s'il auoit manqué de secourir le Prince de Galles.

Pour l'execution de ce nouuel Edict, on fit choix de Ministres cruels & detestables, qui traisnoient prisonniers quiconque differoit tant soit peu à payer, l'impossibilité passoit pour Rebellion, & les prisons estoient pleines de pauures miserables, dont tous les meubles vendus iusques à la paille de leur lict, n'estoient pas capables de fournir à la moitié de la somme. Cela faisoit crier bien haut contre le Duc d'Orleans, on vomissoit d'étranges imprecations contre luy, & l'on ne se cachoit point de faire des vœux publics pour estre deliuré de sa tyrannie: & comme il eut sujet de craindre qu'on n'en vint des paroles aux voyes de fait, il fit deffense à son de trompe, que nul, sous peine de prison, n'eût à porter d'épée, non pas mesme de cousteau qui fût plus grand que l'ordinaire de ceux qui seruoient à table.

Les Ducs de Bourgogne & de Bretagne ayans horreur de ces procedez, se retirerent de Paris, dautant plus mal-contens, qu'ils sçauoient bien qu'il n'entreroit rien de cette vexation des peuples dans les coffres du Roy, & que la Reyne & le Duc d'Orleans feroient vn mauuais vsage de ce qui leur resteroit, apres auoir dispersé cét argent parmy ceux de leur cabale. En effect cela se trouua bien-tost veritable, par la détrousse que firent ceux de Mets, de six charges de cheual toutes en monnoye d'or, & ceux qui les conduisoient leur auouërent qu'ils auoient déja fait d'autres pareilles voitures en Allemagne. Cette nouuelle surprit bien des gens, qui n'auroient iamais creu cette Princesse si dénaturée, que de vouloir desoler & piller la France pour enrichir des étrangers.

Le vingt-&-vniéme du mesme mois de Mars, mourut d'apoplexie en la Ville d'Arras *Margueritte* Duchesse *de Bourgogne* Fille & heritiere de Loüis Comte de Flandres, de Bourgogne, d'Artois, & de Neuers. Elle auoit eu du feu Duc Philippe trois filles, la Duchesse d'Austriche, & les Comtesses de Hainaut & de Sauoye, & trois fils qui partagerent sa succession. L'aisné nommé Iean, Duc de Bourgogne, eut les Comtez de Flandres, d'Artois & de Bourgogne, Antoine le second fut Comte de Rhetel, & l'on donna au dernier la Comté de Neuers.

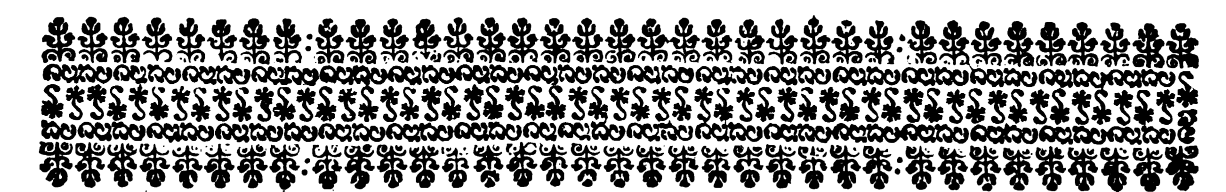
Fin du vingt-quatriéme Liure.

ANNE'ES

- De Nostre Seigneur — 1405.
- Du Schisme. — 27.
- Des pretendus Papes. — Innocent VII. à *Rome*. 2. — Benoist XIII. en *Auignon*. 12.
- De Robert Comte Palatin Duc en Bauieres, *Empereur 6*.
- Du Regne des Rois Chrestiens de l'Europe.
  - Charles VI. *en France*. 25.
  - Henry de Lanclastre en Angleterre 7.
  - Henry *en Espagne*, autrement *Castille* & *Leon*, 15.
  - Martin *en Arragon*. 11.
  - Iean *en Portugal*. 19.
  - Charles III. en *Nauarre*. 20.
  - Sigismond de Luxembourg dit de Bohéme *en Hongrie*. 20.
  - Iagellon *en Pologne*. 20.
  - Loüis Duc d'Anjou en *Sicile*. 18.
  - Ladislas d'Anjou dit *de Duras* vsurpateur du Royaume. 18.
  - *Margueritte Regnante* en Dannemarck & *Suede* auec Eric son neueu. 19.
  - Robert Stuart III. du nom en *Escosse*. 19.

Principaux Princes du Sang, Grands Officiers, Ministres d'Estat, & Fauoris de la Cour de France.

Loüis de France Dauphin, *Duc de Guyenne*.
Loüis de France Duc d'Orleans, Frere du Roy, principal *Gouuerneur du Royaume* auec la Reyne.
Loüis Duc *d'Anjou*, Roy de Sicile. } *Princes du Sang.*
Iean de France, Duc de Berry, *Oncle du Roy*.
Iean Duc de *Bourgogne*.
Iean Comte *d'Alençon*. Charles *d'Evreux Roy de Nauarre 3. du nom*.
Loüis Duc de *Bourbon*, Oncle maternel du Roy, *& grand Chambrier* de France.
Loüis de *Bourbon*, Comte de Vendosme, *Ancestre de nos Roys*.
Iean dit de Montfort, *Duc de Bretagne*.
Charles Sire d'Albret, *Connestable* de France.
Arnaud de Corbie, *Chancelier* de France, mort au mois de Nouembre, eut pour Successeur Iean de Montagu, *Euesque de Chartres*.
Iean sire de Rieux & de Rochefort. } *Mareschaux* de France.
Iean le Maingre dit Boucicaut.
Pierre de Breban dit Clignet *Admiral*, par resignation de Renaut de Trie & par Lettres du 1. Auril 1405.
Iean d'Aurichier, *Lieutenant des Maréchaux de France*, en Flandre & en Picardie.
Waleran de Luxembourg Comte de S. Pol, *Capitaine General de Picardie*.
Lancelot de Long-Villiers, *son Lieutenant*.
Renaut de Hangest Sire de Hugueuille, *grand Maistre des Arbalestriers*.
Loüis Duc en Bauieres, *grand Maistre de France*.
Ieen Sire de Montagu, *premier Maistre d'Hostel*.
Guy sire de Cousan & de la Perriere, *grand Chambellan*.
Guillaume de Melun, *grand Bouteiller de France*.
Loüis de Giac Grand *Eschançon*.
Guy sire de la Rocheguyon, *grand Panetier*.
Charles Sire d'Yury, *Cheualier trenchant*.
Guillaume Chastelain de Beauuais, *Queux de France*.
Charles Sire de Sauoisy, *Grand Maistre d'Hostel de la Reyne*.



HISTOIRE DV REGNE DE CHARLES VI. ROY DE FRANCE.

LIVRE VINGT-CINQVIESME.

CHAPITRE PREMIER.

I. Le Pape Benoist impose vne Decime sur le Clergé de France.
II. Entreprend sur les Priuileges de plusieurs Communautez.
III. L'Vniuersité s'y oppose, s'en fait exempter, depute à Gennes pour l'vnion, & fait contribuer les Escoliers.



LA Flotte & les Gendarmes estant prests pour le Voyage de l'vnion entrepris par le Pape Benoist, il considera qu'il n'y auoit point assez de fonds en la Chambre pour fournir aux frais, & pour cela il imposa vne nouuelle decime sur l'Eglise Gallicane. Pierre son Neueu, & vn autre Pierre tous deux Euesques éleus de Tolede, & de.... (l'Auteur l'appelle en Latin *Laturicensis electus*, c'est peut-estre Laictoure) qu'il enuoya pour l'établir, furent bien receus des Princes de France, qui leur permirent de bonne grace de faire publier le mandement, & de l'afficher aux portes des Eglises de Paris; mais il s'y trouua des nouueautez dont il fut fait grand bruit par ceux qui y auoient interest, & qui soûtinrent estre Priuilegiez. C'est qu'ils y comprenoient toutes personnes Ecclesiastiques, exemptes & non exemptes, de quelque estat, qualité, préeminence, ordre & Religion qu'ils fussent, & mesmes les Religieux de Cluny, ceux de Cisteaux, de S. Benoist, & de S. Augustin, de Premonstré, de Grandmont, de la S. Trinité & Redemption des Captifs, les Hospitaliers de la Milice de S. Iean & de S. Lazare de Hierusalem, les Freres de Nostre-Dame dits de l'Ordre Theutonique, & les Humiliez du haut-Pas, qui y estoient nommément exprimez à ce qu'ils n'en pretendissent cause d'ignorance, auec commandement exprés sous peine de suspension, d'excommunication, & d'interdit pour les vns, de payer selon les taxes ac- Année 1405.

Année 1305. coustumées, & pour les autres auparauant exempts & non contribuables, selon la commune estimation de leurs biens & reuenus.

L'Vniuersité de Paris, qui n'y estoit pas épargnée en la personne de ses Supposts, protesta aussi-tost d'appeller des Commissaires & des Collecteurs, & le Recteur & les Escoliers allerent trouuer les Ducs *d'Orleans*, de *Berry*, & de *Bourbon*, pour leur faire leurs remonstrances, pour leur representer les frais qu'ils auoient faits pour procurer l'vnion, & pour leur declarer enfin, qu'ils appelloient de ce commandement comme blessant leurs priuileges. Les Princes y apporterent beaucoup de difficultez, mais cela ne seruit qu'à confirmer dauantage le bruit qui couroit qu'ils pretendoient bonne part au gasteau, à cause dequoy ils répondoient à toutes les plaintes qu'on leur faisoit, que si l'on ne prenoit rien de tous ceux qui se disoient exempts, ce dixiéme seroit diminué de sa meilleure partie. L'importunité des sollicitations les lassa à la fin, & ils manderent aux Collecteurs, de ne plus tourmenter cette Compagnie, qui en suitte de cela fit vne conuocation generale, & delibera de faire vne deputation à Gennes, de ses plus fameux Docteurs, vers le Pape Benoist, pour trauailler à l'vnion, & pour auoir part à l'honneur d'vn si grand œuure. Pour cela il falloit de l'argent, c'est pourquoy l'on fut contraint de taxer les Escoliers sous peine d'estre chassez des Escoles, & priué de leurs priuileges, & i'ay ouy dire à des personnes de creance qu'ils firent vn fonds de deux mille écus d'or qui seruit beaucoup à soûtenir la dignité de cét employ selon le merite d'vn Corps si celebre. Cependant pour faire mieux connoistre aux Ducs, de combien le Dixiéme auoit esté diminué par l'exemption de leurs Supposts, ils demanderent à tous autant de la taxe qui leur estoit imposée, & en dresserent vn fidelle Registre.

CHAPITRE SECOND.

I. Diuers iugemens sur le dessein du Pape Benoist d'Auignon.
II. Récrit d'Innocent de Rome à l'Vniuersité, pour l'vnion.
III. Où il iustifie son Predecesseur contre les rapports des Deputez de Benoist.
IV. Leur impute d'auoir negligé l'vnion, & blasme leur conduitte.

COmme il est mal-aisé que les grandes affaires n'ayent leurs partisans, rarement en parle-on de mesme sorte, & comme il n'y en auoit point de plus grand éclat que le voyage de Benoist, quelques-vns l'approuuerent, d'autres le creurent plus fastueux que necessaire, & parmy ceux-là il se trouua des Docteurs du Corps de l'Vniuersité qui estoient des pays étranges, & qui en sçauoient des nouuelles, qui ne feignirent point de dire que la réponse pretenduë faite à Rome à ses deux Ambassadeurs, estoit vn compte fait à plaisir. Ils soûtenoient que les choses s'estoient passées tout autrement, & pendant cette dispute, qui s'émut au mois d'Auril, on apporta de Brabant le Récrit suiuant d'Innocent à l'Vniuersité de Paris, contenant le recit de ce qui s'estoit passé, & qui fait voir, si l'on y doit adjoûter foy, que le differend eut esté facile à terminer, si les Ambassadeurs d'Auignon eussent esté capables de raison.

INNOCENT Euesque, seruiteur des seruiteurs de Dieu, A nos bien-aimez » Enfans, le Recteur & l'Vniuersité de l'Escole de Paris, Salut & Benediction Apo» stolique. Nous auons n'agueres receu & leu deux de vos Lettres, l'vne du neuf, » & l'autre du vingt-sixiéme du mois de Nouembre passé, qui nous ont esté pre» sentées de vostre part par nostre bien-aimé fils *Pierre de Bruxelles*, Maistre és » Arts & Bachelier de la sacrée Theologie, qui nous a fait vn discours tres-élegant

& à

Année 1405.

& à nos Freres les Cardinaux, tendant à mesme fin, de bannir de l'Eglise cette peste mortelle qui la diuise, & comme ce funeste Schisme ne nous tient pas moins au cœur, nous luy auons fait connoistre sincerement, comme vous sçauez, combien nous estions portez à la Paix & à vne vnion si necessaire. Nous vous encourageons dautant plus de continuer à y trauailler, que la verité vous ayant de tout temps reconnu pour ses nourrissons, il est de vostre honneur de la rechercher, & mesme de vous exposer pour elle, à l'exemple de Tobie; à la loüange duquel il est écrit, qu'il n'a iamais abandonné le chemin de la verité. Il est encore dit ailleurs, *que la verité est grande & qu'elle preuaut*, c'est pourquoy nous vous exhortons de vous porter pour elle auec des entrailles de charité, & par toutes sortes de moyens iustes & raisonnables, contre ce detestable Schisme, qui dure depuis tant de temps en l'Eglise de IESVS-CHRIST, & qui la desole. Quand nous estions constituez en moindre authorité, son extirpation estoit le plus sensible de tous nos desirs, & à present; nous pouuons dire en verité que c'est le plus affectueux de tous nos soins, que nous nous y déuoüons pour y trauailler auec plus d'efficace & de conduite par l'inspiration que nous enuoye du siege de sa Majesté, la clemence ineffable de celuy que l'affaire touche, & que nous supplions d'exaucer les souhaits & les soûpirs de nostre cœur. Nous auons cy-deuant, & par Deputez, & par Lettres, fait connoistre la resolution inébranlable, tant de nous que de nos Freres les Cardinaux, pour l'extirpation de ce mesme Schisme, aux Roys, Prelats, Princes, Vniuersitez & Peuples affectionnez à nous & à l'Eglise Romaine qui y sont interessez, & nous les auons requis & exhortez de tout ce qui se peut témoigner d'affection, de se rendre auprez de nous en personne ou par Deputez, afin de deliberer des moyens & des voyes deuës & raisonnables pour y proceder auec l'assistance du Tres-haut, qui sonde les cœurs, & qui sçait que nostre finale intention ne tend à autre chose. Mais à propos de Deputez, nous croyons estre obligez de vous parler de ceux qui furent enuoyez d'Auignon ou d'ailleurs, pour le mesme dessein d'extirpation, à ce qu'ils disoient, vers le Pape Boniface IX. nostre Predecesseur d'heureuse memoire, peu de iours auant sa mort. Leur ayant donné audience, ils luy proposerent principalement la voye d'abouchement & d'entreueuë en personne en certain lieu, auec son Aduersaire, comme celle qui contenoit en soy tous les autres expediens, promettans en suitte de la réponse qu'on leur feroit touchant cette Conference, de descendre à certaines particularitez qui luy seroient tres agreables. Sur laquelle proposition nostredit Predecesseur leur ayant répondu au bout de plusieurs iours, qu'il luy estoit impossible de l'accepter & de l'executer, à cause de l'accablement du mal qui le rendoit moribond, & qui estoit tel en effect pour les longues & cruelles maladies qui l'auoient consumé, qu'ils le deuoient croire à l'extremité, puis qu'il mourut trois iours apres, il les pria instamment de luy faire ouuerture de ces autres particularitez dont ils luy auoient fait feste, mais ils insisterent toûjours sur ladite voye d'entreueuë, & il n'en put tirer autre chose. Cette mort deuant estre suiuie selon la coûtume de l'Election d'vn autre Pape, le sacré College, duquel nous estions alors, ne voulut point entrer au Conclaue qu'il n'eût ouy lesdits Ambassadeurs, d'autant plus que l'vn d'entr'eux auoit dit auparauant, qu'il auoit des choses d'importance à proposer audit College, au cas qu'il arriuât faute de nostredit Predecesseur; mais les ayant mandez auec vne parfaité disposition de les entendre, ils ne firent aucune ouuerture. On estoit mesme resolu de ne point proceder à l'Election, s'ils eussent eu pouuoir suffisant de ceder ou de resigner de la part de celuy dont ils se disoient enuoyez, afin par ce moyen de profiter de l'occasion d'agir pour l'assoupissement du Schisme selon les formes deuës & salutaires, & l'on esperoit par l'assistance de Dieu & par les lumieres du S. Esprit, de réjoindre & de reünir la Tunique inconsutile de IESVS-CHRIST iusques à present déchirée. Mais ayant declaré qu'ils n'en auoient point d'ordre, l'on leur offrit, ou pour mieux dire, nous les conjurâmes de dépecher quelqu'vn d'entr'eux pour tascher de l'obtenir, cependant que les au-

Année 1405.

tres demeureroient icy pour conclure vne affaire si salutaire. Ils répondirent qu'ils ne croyoient pas qu'en façon quelconque nostre Aduersaire accordât, la voye de cession, laquelle selon leur iugement ne seroit ny iuste ny équitable; c'est » pourquoy les Cardinaux ne pouuans plus differer, afin que l'Eglise ne demeurât » point destituée d'vn Vicaire de IESVS-CHRIST en terre pour la regir, ils mon- » terent au Conclaue au nom de nostre Sauueur, & là apres diuerses Conferences, » plusieurs meures deliberations, iettans la veuë sur nostre humilité, ils nous éleu- » rent Pere & Pasteur des Chrestiens, par l'assistance de la grace du S. Esprit. De- » puis ce temps-là, nous auons appris que lesdits Ambassadeurs ont fait de gran- » des plaintes d'auoir esté arrestez en la Ville & mis à grosse rançon par le Chaste- » lain du Chasteau S. Ange, mais s'ils veulent comme nous dire la verité, ils ne s'en » doiuent prendre qu'à leur mauuaise conduite, & à la folle deffiance qui leur fit » demander congé de sortir de la Ville au milieu des mouuemens dont elle fut agi- » tée lors de la mort de nostre Predecesseur, quoy qu'on leur representât qu'il n'y » auoit point de seureté pour eux, & qu'on leur offrist toute asseurance sous la pro- » tection du College, qui les en fit asseurer, & qui sans aucun doute, les auroit » gardez de toute sorte d'insulte. Ils negligerent ce bon conseil, & voulans passer » outre, ils furent trahis & liurez par ceux ausquels ils auoient moins de raison » de se fier de leur conduitte, dont nous fûmes deslors, & dont nous sommes en- » core tres sensiblement affligez : & ainsi ils sont tombez de leur propre mouue- » ment entre les mains d'vn homme, sur lequel la vacance du Siege ne donnoit au- » cune authorité, ny à nous ny aux autres Cardinaux, luy en ayant écrit en vain » auparauant la tenuë du Conclaue, & nous mesmes nous y estans transportez en » personne, sans aucun succez, & mesme auec peu d'esperance de fléchir le Cha- » stelain; dont nous connoissions l'humeur & les mauuaises qualitez. Si bien que » c'est à eux seuls qu'ils doiuent imputer ce qui leur est arriué par leur propre fau- » te, & non pas à nous & aux Cardinaux, qui auons interest qu'on sçache comme » les choses se sont passées. Plaise au Roy pacifique, qui a estreint d'vn lien indissolu- » ble l'Eglise qu'il a fondée par son Sang, de vouloir viuifier & illuminer les cœurs » des Fidelles, & de les conseruer de telle sorte dans les lumieres qu'il leur a don- » nées, que purgez de toutes erreurs, ils puissent trauailler d'vn cœur & d'vn con- » cert Angelique à cette tres-sainte vnion. Gloire soit à Dieu dans le Ciel, & la » Paix en terre à tous les hommes de bonne volonté, autant qu'il est necessaire » pour la fragilité humaine, & expedient pour le salut des corps & des ames, selon » le bon plaisir de la volonté Diuine, à laquelle il est de nostre deuoir de nous con- » former necessairement. Donné à Rome au Palais de S. Pierre le XIII. des Kalen- des de Mars & le premier de nostre Pontificat.

CHAPITRE TROISIESME.

I. Le Duc de Berry, écrit à Innocent.

II. Qui nie le rapport des Deputez de Benoist, ny qu'ils eussent proposé la renonciation de sa part.

III. Ce qui les rend suspects à la Cour de France.

L'Vniuersité de Paris ayant fait voir ces Bulles à nos Princes de France, l'on fut fort étonné de les voir si contraires au rapport des Ambassadeurs de Benoist, & encore que quelques Doctes de son party voulussent soûtenir qu'elles estoient fausses, le Duc de Berry ne laissa pas de se seruir de l'occasion. Il écriuit à Innocent pour le conuier de trauailler à l'vnion, & par mesme moyen, il enchargea fort expressément à ceux qu'il enuoya, de s'informer de la verité de tout ce qui s'estoit passé dans le cours de cette Ambassade. Par cette Lettre qui estoit fort touchante, il luy remontroit particulierement que la durée de ce detestable Schisme tenoit tous les membres du Corps mystique de l'Eglise, nō seulemēt dans

la diuision, mais dans vne reuolte tres dangereuse, & il en deploroit les malheurs passez & à venir, auec vne compassion qui faisoit voir qu'il en auoit le cœur sensiblement touché. Innocent & les Cardinaux receurent parfaitement bien ce témoignage de sa pieté, & en congediant ses Enuoyez, ils les chargerent d'vn autre Récrit du Pape, adressant à ce Duc son fils bien-aimé; par lequel il luy mandoit, que desirant passionnément de marcher dans les voyes du Seigneur, il auoit déja deputé aux Princes & Prelats de diuerses parties du monde, pour les interesser à chercher auec luy les moyens raisonnables & honnestes d'exterminer ce detestable Schisme. Les Cardinaux luy écriuirent aussi, pour l'asseurer qu'ils s'accordoient en toutes choses au desir & à la volonté du Pape, qui entreprit particulierement de iustifier le College Romain, de ce que le mesme Duc s'estoit plaint dans sa Lettre, qu'il eût refusé la voye de cession, & voicy ses propres termes. Année 1405.

« Vous deuez bien soigneusement prendre garde, & vous & les autres, Fils bien aimé, d'adjoûter foy à beaucoup de choses qui se publient contre la verité; car il ne se trouue que trop de gens qui sont toûjours prests à fortifier leur party par mille faussetez, & par des calomnies qui ont obligé les Loix sacrées de pouruoir à cette surprise, quand elles nous ont deffendu de suspendre nostre Iugement iusqu'à ce qu'on eût entẽdu les deux parties. Ce n'est pas sans sujet que nous vous donnons cét auis, & ce n'est pas aussi sans interest, dans le iuste soupçon où nous sommes, qu'on ne vous ait debité force mensonges, & que ce ne soient mesme des personnes qui ont plus de soin de paroistre que d'estre gens de bien; puisque vous nous mandez que les Ambassadeurs qui vinrent vers Boniface neufiéme d'heureuse memoire nostre Predecesseur, luy offrirent la voye de renonciation. Le tres-haut IESVS-CHRIST sçait s'il y en a rien de veritable, & s'ils firent autre chose que de proposer vne entreveuë, laquelle se faisant, disoient-ils, ils croyoient que tout iroit bien, & qu'elle seroit suiuie de cette fin de toutes parts si desirée: laquelle voye nostredit Predecesseur ne pouuant ny accepter ny mesme executer, abbatu qu'il estoit du mal qui l'emporta peu de iours apres, estans priez de faire quelque autre proposition, ils n'en firent rien & perseuererent absolument en cette condition. Voilà ce qui s'est passé sous l'autre Pontificat, apres lequel tous les Cardinaux, du nombre desquels nous estions, n'ayans qu'vne mesme intention & mesme zele d'assoupir & d'exterminer ce maudit & malheureux Schisme, nous resolûmes tous vnanimement deuant Dieu, de surseoir à la nouuelle élection; pourueu qu'ils eussent vn pouuoir suffisant de resigner, & qu'ils le voulussent faire, croyans que ce seroit vn moyen pour y paruenir auec l'assistance diuine. Le sacré College estant determiné à cela, l'on manda ces Ambassadeurs, dont l'vn entr'autres auoit dit tout haut, qu'en cas de mort de nostre dit Predecesseur, il auoit des choses particulieres à proposer audit College. L'on leur declara ce qui auoit esté deliberé, l'on les exhorta encore de contribuer de leur part à la deliurance & à l'vnion de l'Eglise, & non seulement ils dirent qu'ils n'en auoient point d'ordre, mais qu'ils ne croyoient pas que cette cession fût iuste. C'est pourquoy le College les voyant tergiuerser, ne iugea pas à propos que le Siege Apostolique souffrist le dommage de la vacance, sous pretexte de la malice de quelque particulier, & apres auoir inuoqué le nom de Dieu, & gardé les solemnitez accoûtumées, on proceda à l'Election d'vn nouueau Pape. Voilà vn fidelle recit de la chose comme elle s'est passée, & par lequel il paroist qu'il n'a tenu qu'à eux, & non à nous, & que s'ils eussent voulu, il eut esté bien aisé de s'accorder, & de bannir de l'Eglise le scandale qui la separe & qui la deshonore. Nos inclinations y estoient toutes portées, nos esprits y estoient generalement disposez, & Dieu sçait si nous estions rauis d'vne occasion qu'ils refuserent. Peut-estre publient-ils cela tout autrement parmy ceux qui n'en sont pas informez, & peut-estre l'estendent-ils encore d'auantage, en asseurant que nous auons rejetté l'vnion; mais il est bien-aisé d'abuser de la credulité des hommes, quand ils n'entendent qu'vne partie, & quand il n'y a personne pour la contredire, pour refuter le mensonge, & pour faire paroistre la verité.

Année 1405.

Tout cela fut écrit à S. Pierre de Rome, le neufiéme des Kalendes de May, & le Clergé & les Nobles de France en ayans eu connoissance, quelques-vns dirent tout haut que les Ambassadeurs de Benoist n'auoient point rapporté la verité, & cela fit que plusieurs n'approuuerent pas son procedé comme ils faisoient auparauant.

CHAPITRE QVATRIESME.

I. Le Duc d'Orleans fait le Mariage du Duc de Gueldres auec la fille du Comte de Harcourt.

II. Contre le consentement du Duc de Bourgogne & du Duc de Limbourg.

III. Le Duc de Limbourg enuoye declarer la Guerre au Duc de Gueldres, à Paris.

IV. Le Comte de S. Pol assiege Merck sur les Anglois.

V. Qui le defont & le mettent en fuite.

VI. Entreprise du Comte de Pembrock sur l'Escluse.

LE Duc d'Orleans voulant rendre d'autant plus étroite par les liens de la parenté, l'amitié qu'il auoit contractée auec le Duc *de Gueldres*, il traitta son Mariage auec la fille du Comte de *Harcourt* sa Cousine germaine, qu'il luy auoit autrefois promise; & l'ayant fait venir à Paris pour ce sujet, il le logea chez luy en attendant que le Roy eût quelque interualle de santé, pour confirmer ce qui auoit esté commencé. C'est ce qui fut fait le dernier iour d'Auril, sans auoir égard à l'auersion que le Duc de Bourgogne auoit pour cette alliance, qui ne dépleut pas moins au Duc de Limbourg, pour la haine qu'ils portoient à ce Prince étranger. Ce iour là mesme, le Roy ayant esté à Nostre-Dame de Paris accompagné des Roys *de Nauarre* & *de Sicile*, il en partit pour aller prendre le plaisir du vol de l'oiseau à Crecy, & il voulut que les Nopces se fissent à ses dépens au mesme lieu le douziéme iour du mois de May. Le Duc de Limbourg qui sceut l'affaire si auancée, réueilla de dépit les vieilles querelles qu'il auoit auec le Duc de Gueldres, il courut son Estat auec vne grande Armée sous pretexte de reprendre quelques places que son pere auoit vsurpées sur les Brabançons, dont il s'empara, & pour luy faire plus d'injure, il l'enuoya deffier le propre iour des épousailles. Le Heraut luy ayant presenté ses Lettres au milieu de la Musique & de la réjoüissance du Banquet Nuptial, & l'ayant salüé, il luy dit que le Duc de Limbourg luy declaroit la Guerre, comme à vn infidelle & à vn traistre qu'il estoit, & que son Maistre estoit tout prest de le prouuer contre luy & contre tous ses Confederez, sans en excepter aucun que la seule personne du Roy.

Le Duc de Gueldres n'en parut aucunement surpris, il entendit son discours du mesme visage dont il receuoit les complimens de son Mariage, il dépoüilla genereusement sa robe Nuptiale pour en faire vn present au Heraut, & apres auoir passé la nuit auec sa nouuelle Espouse, il partit de la Cour en diligence, pour aller au secours de son pays & de ses Sujets.

En mesme temps, *Waleran de Luxembourg* Comte de S. Pol assembla sous l'authorité du Roy trois cent Cheualiers & Escuyers, cinq cent Arbalestriers & douze cent hommes de la Milice du pays de Picardie, pour deffendre les frontieres contre les entreprises continuelles des Anglois de la Garnison de Calais qui les ruïnoient, & il alla souuent les chercher iusques dans leurs portes, pour leur rendre la pareille de tant de courses. Les Ennemis ne faisans point de sortie, nos François qui creurent leur auoir fait peur, n'en furent que plus hardis à les mé-

priser, & c'est ce qui leur fit resoudre d'assieger le Chasteau de Merck, qui n'est qu'à quatre lieuës de cette Ville, & dont ils se promirent la conqueste asseurée, sur le bruit que quelques-vns firent courir, que la Garnison estoit passée en Angleterre pour seruir en la Guerre ciuile dont ce Royaume estoit mortellement tourmenté. Mais c'estoit par adresse que les Anglois se tenoient cachez; c'est qu'ils se reseruoient pour vne occasion qui leur fut plus auantageuse, & pour laquelle ils mandoient de iour à autre du secours d'Angleterre, dont le Comte qui s'en apperceut deffendit à ses gens de trop auancer, & son dessein n'estoit pas de faire cette entreprise, s'il n'y eût esté forcé par les prieres de nos François, qui l'y firent consentir, & qu'il enuoya deuant former le siege & dresser leurs batteries, auec promesse de s'y rendre en personne dés la premiere attaque. Année 1405.

Ils partirent aussi-tost en grand équipage, & ils ne furent pas plûtost deuant, que le Comte de Pembrock, qui en fut auerty, les y vint surprendre d'autant plus aisément auec trois mil hommes, qu'ils n'auoient pas eu le soin de laisser d'épies ny de coureurs à la Campagne, pour leur en porter la nouuelle. Ils ne songeoient qu'à l'assaut de la Place, où ils estoient alors occupez, & où veritablement ils se porterent si brauement, que les Anglois eurent assez de peine à soûtenir cette premiere impetuosité, iusques à l'arriuée de leur secours, qui tout d'vn coup vint fondre sur les nostres. Ils ne laisserent pas de se deffendre, quoy qu'en desordre, & de faire ferme de toutes parts, mais la resistance ne fut pas longue, ils furent défaits, & la nouuelle en ayant esté portée au Comte de S. Pol qui estoit en chemin sur l'auis qu'il auoit receu d'eux de la premiere attaque, pour les venir seconder comme il auoit promis, il ne marchanda point sur la retraite. Il aima mieux se seruir du meilleur de ses cheuaux pour s'enfuir, que de tenter le hazard du combat pour surprendre les Ennemis à leur tour, & pour reparer ce premier échec, il fut plus curieux de son salut que de son honneur, & ne se soucia pas de ternir sa reputation du reproche eternel d'vne si infame lascheté.

La victoire ne fut pas beaucoup sanglante, il y eut beaucoup de blessez que ie ne nommeray point, mais peu de morts, dont les plus considerables furent Messire *Martelet de Vvalerin* (il faut lire *Halluin* ou *Vvaurin*) Messire *Eude Cousce*, le Sire *de Cresecques*, & Messire *Guy d'Hyvedun*, & quelques Escuyers tels qu'Anselme *le Moinier* & Iean *de Serpes*. Plusieurs s'enfuirent, & les autres demeurerent prisonniers, & auec eux le Sire *de Hangest*, Capitaine de Bologne, Messire Sarrazin *d'Arly*, le Sire *de Rambures*, trente-deux autres Cheualiers, & vingt-cinq Escuyers de marque, qui eurent d'autant plus de regret de leur disgrace, qu'ils se virent au pouuoir d'vne vile soldatesque.

Le Comte de Pembrock retourné triomphant à Calais, où il fit porter nos tentes & nos engins de batterie, voulut poursuiure ses progrez, & fit diligence pour venir surprendre l'Escluse, qu'il sçauoit estre fort riche & pleine de marchandises estrangeres, à cause du grand trafic des Habitans; mais quoy qu'ils ne s'attendissent point à cette descente, il en fut vigoureusement repoussé par les Allemands & par les Flamands, qui se rencontrerent heureusement au Port & aux enuirons de cette Ville, & qui auoient interest à sa conseruation.

CHAPITRE CINQVIESME.

I. Arriuée du Pape Benoist à Gennes.
II. Ruse des Genois pour mettre ses gens hors de leur Ville.

LE Pape Benoist party de Nice auec sa maison seulement, mais escorté d'vn grand nombre de Gens de guerre, arriua heureusement à Gennes au mois de May, & sa reception fit voir qu'il y estoit attendu auec autant de respect que

Année 1405. d'impatience, par les Principaux de la Ville, qui luy furent au deuant auec le Clergé, luy firent vne magnifique Entrée, & le logerent fort honorablement auec toute sa suitte. Il manda le Mareschal *Boucicaut* Gouuerneur de la Seigneurie, & le Senat, & leur ayant declaré qu'il auoit entrepris ce Voyage pour le bien de l'vnion, auec dessein de le pousser mesmes iusques à Rome, ils luy promirent tous l'assistance qu'il leur demanda, iusques à luy faire offre de leurs personnes & de tous leurs biens : & cette bonne volonté leur continua longtemps parmy les festins qu'il leur fit, auec mille témoignages d'affection & de bonté qui luy estoient naturels, & dont ils estoient charmez.

Vne seule chose déplelut aux Genois, qui troubla cette ioye, & qui les mit en doute de leur liberté, c'est que sa Cour grossissoit à veuë d'œil de Cheualiers & d'Escuyers qui venoient de toutes parts; & comme ils se douterent bien qu'il ne consentiroit iamais qu'on les mît dehors, ils en vinrent à bout par vne ruse digne de leur prudence. C'est qu'ils luy firent trouuer bon, que suiuant l'ordre de la guerre, il fût fait reueuë de ses troupes par le Gouuerneur, & qu'on les assemblast en armes à la Campagne à cette fin; tant pour voir leur adresse que pour casser ceux qui n'estoient d'aucun seruice. Le Pape qui ne sçauoit rien de ce stratageme, fit publier volontiers qu'ils sortissent, comme ils firent, sans ordre, & les Bourgeois eux-mesmes les menerent, mais ce n'estoit que pour auoir le plaisir de les voir dehors, que pour tourner bride, comme ils firent, pour rentrer en la Ville, dont par ce moyen ils demeurerent maistres, & de la personne mesme du Pape. Il fut fort en colere en toutes manieres de ce qu'on l'auoit ainsi ioüé, mais ils furent encore assez habiles pour trouuer dans l'humeur des gens du païs dequoy l'appaiser, quand il leur demanda raison de cette galanterie. Ils luy dirent que les Citadins ialoux de la beauté de leurs femmes, ne pouuoient plus supporter les marques d'incontinence & les regards impudiques de cette milice, dont ils auoient ainsi voulu preuenir les entreprises.

CHAPITRE SIXIESME.

I. Les Peuples mal contens du Gouuernement de la Reyne & du Duc d'Orleans.
II. Hardiesse d'vn Predicateur Augustin, qui presche la Reyne en face sur les dissolutions de la Cour,
III. Et qui demeure ferme contre les menaces.
IV. Il continuë deuant le Roy, qui le voulut entendre.
V. Designe le Duc d'Orleans, & menace le Royaume de passer en main estrangere.
VI. Le Roy touché de ce Sermon.

PVis que mon dessein m'oblige de traiter tous les éuenemens considerables de chaque année, ie dois encore remarquer icy que l'auersion des Peuples alloit toûjours croissant contre la Reyne, & contre le Duc d'Orleans, qui gouuernoient l'Estat pendant les maladies du Roy. L'on auoit perdu tout respect pour eux dans le vulgaire, & l'on ne se cachoit point pour dire qu'ils n'auoient d'autre passion que de tenir les François sous le pressoir d'vne execrable auarice, ny de leur reprocher le chetif estat de la Maison du Roy & du Duc de Guyenne son fils aisné, qu'ils auoient retranchée de beaucoup, & si étroitement limitée, qu'on n'eût osé passer d'vn escu la dépense qu'ils auoient ordonnée. Pour en dire la verité, il n'y auoit rien qui sentît mieux sa tyrannie, que de voir la grande chere qu'ils faisoient, pendant que les Peuples languissoient

de misere, & qu'ayant tout l'argent ils ne payassent rien de toute la dépense de leurs Maisons, qu'on prenoit à credit sur de pauures gens, qui n'en osoient rien demander. Ils ne pensoient à rien moins qu'à la deffense du Royaume, toute leur satisfaction estoit dans la vanité de leurs richesses, & dans le soin des delices du corps ; enfin ils corrompoient tellement toutes les bonnes coûtumes & l'ancienne discipline de la Cour, qu'ils estoient le scandale de la France, & la fable & l'entretien des Nations estrangeres. Année 1405.

Tout le monde en parloit fort mal, mais personne n'eut la hardiesse d'entreprendre de les corriger par des auis salutaires & publics, qu'vn Religieux Augustin nommé Frere *Iacques le Grand*, qui prescha deuant la Reyne le iour de l'Ascension, & que ie loüe d'autant plus de sa resolution genereuse, qu'il estoit assez sçauant dans les choses passées, pour ne pas ignorer que le sexe feminin, & particulierement que les grandes Dames veulent estre flattées, & que plusieurs se sont mal trouuez de leur dire leurs veritez. Il feignit vn combat des vertus & des vices des gens de Cour, il fit vne belle description de leur genre de vie, il finit par vne belle Morale, & son action fut si acheuée, que i'ay esté tenté de pecher exprés contre l'ordre que ie me suis prescrit, pour le rapporter en cette Histoire ; mais i'en donneray seulement quelques membres. Ie voudrois bien, « grande Reyne, luy dit-il, que mon deuoir s'accordast auec la passion que i'aurois de ne rien debiter icy qui ne vous fût agreable, mais vostre salut m'est plus « cher que vos bonnes graces, & quand mesmes ie deurois tomber dans le mal- « heur de vous déplaire, il m'est impossible de ne pas declamer contre l'Empire « que la Deesse de la mollesse & des voluptez a étably dans vostre Cour. Elle a « pour ses Suiuantes inseparables, la bonne chere & la crapule, qui font le iour de la nuit, qu'on passe en des danses dissoluës ; & ces deux pestes de la Vertu ne « corrompent pas seulement les mœurs, elles eneruent les forces de plusieurs « personnes, elles retiennent dans vne honteuse oisiueté des Cheualiers & des « Escuyers effeminez, & leur font mesme craindre les combats, que peut-estre ils « rechercheroient si la gloire n'en estoit prescrite ; ou s'ils ne craignoient d'y re- « ceuoir des playes qui les défigurassent.

Passant de là au luxe des habits, qui estoit la principale passion de la Reyne, « apres l'auoir condamné par mille bonnes raisons : Vostre Cour, ajoûta-il, Madame, n'est que trop conuaincuë de ce desordre, comme de plusieurs autres, & « si vous ne me voulez croire, prenez l'habit d'vne pauure femme, promenez- « vous par la Ville, & vous verrez que c'est l'entretien de la pluspart des Compa- « gnies. Comme elle ne fut pas fort satisfaite de cette apostrophe, cela donna la « liberté à quelques Dames & Damoiselles de ses plus familieres, de dire à ce Predicateur qu'elles s'étonnoient qu'il osast si publiquement & auec tant d'exageration, parler de tant de maux. Et moy ie m'étonne bien plus, leur répondit-il auec la mesme fermeté, que vous ayez la hardiesse de les commettre, & de plus « grands & de plus horribles encore, que ie ne craindray point de reueler plus « clairement quand il plaira à sa Majesté de m'entendre. A l'instant mesme passa « vn Officier de la Reyne, qui luy dit aigrement : Si i'en estois creu, l'on vous feroit repentir de vostre insolence. Il est vray, repartit aussi-tost l'Augustin, que cela seroit facile, & ie me trompe fort si vous n'estes le Ministre le plus propre qu'on « pût choisir pour l'execution d'vn si lasche ressentiment, & d'vne si noire ven- « geance. «

Comme il n'employa pas des termes trop doux pour la definition des vices, & pour les rendre odieux, les Flatteurs de Cour n'oublierent pas de reporter tout au Roy pour l'irriter de ce qu'il auoit blasmé la conduite de la Reyne ; mais bien loin de s'en fascher, il le voulut entendre, il le retint pour le iour de la Pentecoste, & se plaça dans son Oratoire auec les Princes ses Ministres, & le Roy de Nauarre. L'Augustin ayant pris pour théme *Le S. Esprit vous enseignera toute verité*, il fit vn excellent Panegyrique du S. Esprit, & tombant de là sur les mœurs, il soûtint hautement qu'il estoit du deuoir d'vn Predicateur de publier la verité sans exception & sans acception de personne, & de ne point flatter les

Année 1405. oreilles de ses Auditeurs, & fit particulierement vn fort beau Tableau des desordres de la Cour. Il fit voir qu'on y fouloit aux pieds les Preceptes diuins, que la doctrine Euangelique y estoit de mauuaise odeur, que la Foy & la Charité y estoient méprisées, & que les autres Vertus Theologales & Cardinales estoient en danger d'en estre bien-tost entierement bannies. Puis continuant son dessein de reprendre tous les vices, il n'épargna pas ceux qui auoient pris le Gouuernement des affaires, il les blasma de leur mauuaise administration, de dureté enuers les Peuples, & de beaucoup de tiedeur pour le bien de l'Estat.

Le Roy ayant ouy cela, ie ne sçay pas s'il le fit de son mouuement, ou non, sortit de son Oratoire pour le venir regarder en face, & tout autre peut-estre en auroit esté éblouÿ, & en danger de perdre contenance, mais celuy-cy n'en fut que plus resolu. Il luy adressa la parole en continuant son discours, & ajoûta qu'il deuoit prendre garde & faire son profit de ce qu'il auoit dit, s'il ne vouloit que cela redondast à la honte de ceux de son Conseil, qu'on accuseroit de n'auoir osé luy dire la verité. En suitte dequoy ayant trouué occasion de parler du » feu Roy son Pere : Il est vray, dit-il, qu'il mit des imposts sur son Peuple pen- » dant son Regne, mais il en bâtit des Forteresses qui decorerent son Royaume, » & qui seruirent à sa deffense; il l'employa pour chasser les Ennemis, & pour » reprendre les Places qu'ils auoient vsurpées, & encore en eût-il de reste : car il » en fit vn thresor qui le rendit lors de sa mort le plus riche & le plus opulent de » tous les Roys d'Occident; & aujourd'huy nous ne voyons rien de tout cela, » quoy que vos Subjets soient incomparablement plus foulez & plus mal traitez. Il luy representa encore, qu'il n'auoit tiré aucun profit des Tailles generales deux fois leuées en cette année, que cela n'auoit rien fait entreprendre, ny pour la gloire du Royaume, ny pour son seruice, que les Soldats n'auoient point esté payez, & que cét argent iniustement détourné, n'auoit seruy qu'à satisfaire l'auidité insatiable de quelques particuliers, qui l'auoient conuerty en des vsages si des-honnestes, qu'il auoit honte de les declarer. La plus grande marque » de noblesse & de grandeur qu'on nous fasse voir aujourd'huy, reprit-il, c'est » d'aller souuent aux Bains, c'est de viure luxurieusement, c'est d'auoir de super- » bes habits à grandes manches, bien brodez & bien frangez; & quoy que cela, » Sire, vous soit commun auec eux, ie ne feindray pourtant pas de dire à vostre » Majesté qu'elle doit considerer toutes ces dorures comme les larmes, comme » le sang, & comme la substance la plus pure de ses Subjets, qui gemissent, & » dont les cris, ie le dis auec autant de compassion que de verité, sont montez » iusques au Throsne du Souuerain des Roys, pour luy demander Iustice du mau- » uais traitement qu'ils endurent.

Il taxa aussi particulierement vne personne, qu'il ne designa que par le nom de Duc, qui dans sa ieunesse auoit paru estre de fort bon naturel, mais qui depuis, pour le déreglement de sa vie & pour sa conuoitise insatiable, auoit encouru la malediction des Peuples : & sa conclusion fut enfin, qu'il craignoit, si ce desordre duroit plus long-temps, que Dieu qui peut dégrader les Roys, & qui leur peut quand il luy plaist, leuer également le Baudrier de Cheualerie, ou le Sceptre de la Puissance, ne permît que ce Royaume ne passast dans vne main estrangere, ou qu'il ne perît par les diuisions dont il estoit menacé. Il dit plusieurs belles choses, comme excellent Predicateur qu'il estoit, & genereux Professeur de la verité, & s'il s'attira la mal-veillance de quelques-vns, il n'en fut que plus estimé des gens de bien, & du Roy mesme, qui loüa son zele & sa fidelité, contre l'opinion des Courtisans qui en médisoient. Nostre Prince témoigna qu'il l'auoit émeu, il proposa de remedier à tous ces excez, & il l'auroit pû faire, si le neufiéme du mois de Iuin il ne fût retombé dans son mal, qui luy dura iusques à la fin de Iuillet.

CHAPITRE

CHAPITRE SEPTIESME.

I. La ville de Mortagne assiegée sur les Anglois par le Sire de Pons.
II. Deffenduë brauement par la Dame de Mortagne.
III. Et enfin emportée de force, & la Dame prise.
IV. La ville de Cluny ruinée par le débordement des eauës.
V. Tonnerre étrange tombé dans la chambre du Dauphin.
VI. Grand danger couru par la Reyne & le Duc d'Orleans, qui leur deut seruir d'auertissement.

ENtre toutes les Places qui restoient aux Anglois dans la Prouince de Guyenne, il n'y en auoit gueres de plus considerable que celle de Mortagne en Xaintonge, pour estre presque toute couuerte & enuironnée de la mer, & située du costé de terre dans vne belle Campagne grasse & fertile, qui fournissoit aux Habitans toutes les commoditez de la vie. Elle estoit fortifiée d'vne double muraille, deffenduë par certaine distance de fortes & hautes Tours d'vne égale proportion, & seruoit de retraite aux Ennemis, qui de là couroient le païs, qui leur faisoit quatre-vingt mil escus d'or de contribution, dont ils ioüissoient aussi paisiblement que si c'eust esté leur patrimoine. Encore ne permettoient-ils pas la liberté du labourage & de la culture de leurs terres aux pauures paysans, qu'ils prenoient à tasche d'accabler de coruées & de toutes sortes de charges. C'est ce qui les obligea d'auoir recours à la protection des Seigneurs du païs, & comme ils auoient le mesme interest pour la ioüissance de leurs Seigneuries, ils leur promirent de contribuer à leur deliurance, apres auoir composé auec eux à vn escu pour chaque feu, & s'assemblerent au nombre de sept cens hommes de guerre, sous la banniere du *Sire de Pons*, comme le plus puissant de tous ceux de la Ligue. Année 1405.

Ils enuoyerent sommer de la part du Roy vne Dame qui depuis trente ans occupoit cette Place, & qui en vsoit comme de son propre heritage, de la remettre entre les mains de sa Majesté, mais elle eut trop bonne opinion de la force d'vne Ville si bien munie d'hommes & de viures, pour ne se pas railler auec ses gens d'vne pareille Ambassade. Les François de leur part en furent encore plus irritez, ils manderent des Charpentiers de toutes parts pour faire des batteries, & l'opiniâtreté fut grande l'espace de sept semaines entieres, & du costé des Assiegeans & du costé des Assiegez, qui ne cesserent de tirer de leurs meurtrieres toutes sortes de fléches, de carreaux & de traits; mais ils ne pûrent empescher le ieu des machines qui fracasserent leurs murailles, & qui vn iour entr'autres renuerserent vne Tourelle où estoit couchée la fille de la Dame, laquelle en fut écrasée. C'est ce qui commença d'épouuenter ceux de dedans, que quelques-vns de nos Ingenieurs tourmenterent de telle sorte, par l'adresse qu'ils auoient d'enleuer tout ce qu'on leur montroit, qu'ils ne pouuoient plus suffire à reparer les bréches, où ils n'osoient paroistre sans danger. Ils craignirent en mesme temps la force & la famine, & vn iour de grand matin, ils se ietterent en mer, laissans la Place vuide; où nos gens ne trouuans point de resistance, entrerent au leuer du Soleil, arresterent prisonniere la Dame & sa famille, qu'ils mirent à rançon, & rendirent la Ville à *Guillaume d'Aunay*; auquel elle appartenoit par droit de legitime succession. Cela arriua sur la fin du mois de Iuin, & les troupes riches du pillage, s'y rafraischirent à leur aise, & remirent les paysans en possession paisible & franche de leurs biens.

Les neiges fonduës du païs d'amont de Bourgogne, firent cette année vne épouuentable creuë d'eauës, qui descendant auec impetuosité par les détroits des montagnes, se répandirent iusques à Cluny, & firent vn desordre iusques

Année 1405. alors inouÿ. Vn furieux torrent tombant de la montagne prochaine, auec autant de bruit que s'il eut roulé vne infinité de cailloux, vint fondre contre la muraille de la Ville, dont il abbatit plus de la troisiéme partie rez pied rez terre, & du mesme choc il renuersa encore soixante maisons, auec perte de tous ceux qui estoient dedans. De là poussant à l'Eglise, auec la mesme rapidité, il ruina la pluspart du mur qui l'enuironnoit, & donna tant de peur aux Religieux, qu'ils gagnerent les lieux les plus éleuez de leur bastiment pour se mettre en seureté. Les clameurs de ceux qui perissoient, faisoient crier misericorde aux autres, qui croyoient que le danger estoit general pour tous; mais enfin Dieu exauça leurs prieres d'en haut, il arresta le cours d'eau au bout de seize heures, la terre se découurit, & l'on ramassa çà & là, dans les sables, & sous les ruines des maisons, les corps de ceux qui auoient pery, pour leur donner sepulture.

Il arriua encore vn autre accident le treiziéme de Iuillet, qui fut fort remarqué. Apres de tres-grands vents, on entendit autour de Paris & de saint Denys, vn mugissement de Tonnerres épouuentables, accompagnez de furieux éclairs, d'où il sortit vn foudre subtil qui alla renuerser trois cheminées de dessus le Pont de Charenton, dans la riuiere, & qui en mesme temps emporta vn lambeau du chaperon & de la manche du bras droit d'vn Passant, sans luy faire autre mal. De là il s'enuola tout d'vn coup à Paris, entra par vne lucarne dans l'appartement de M. le Dauphin, comme il vouloit aller reposer pour prendre sa meridienne, & tua dans son Antichambre vn ieune Escuyer qu'il aimoit fort, dont il brûla & consuma tous les dedans du corps, & ne luy laissa rien d'entier que la peau, qui demeura noire comme vn charbon. Plusieurs autres en furent atteints, qui en furent quittes pour des manches emportées ou pour quelques blesseures, mais l'épouuante fut si generale, que tout ce qui s'y trouua de gens, se ietta par terre auec tant de consternation, qu'on ne pouuoit faire difference entre la peur & le mal qui les rendirent comme hebétez l'espace de quelques iours. Ce foudre laissa par tout où il passa, vne épaisse fumée auec vn air empuanty, & les autres Officiers du ieune Prince qui y accoururent auec de l'Eau-beniste, pesle-mesle, auec ce qui se rencontra d'Ecclesiastiques, le trouuerent fort effrayé & assez difficile à rasseurer, parmy toutes les prieres qu'on fit pour la conseruation de sa personne, de sa maison, & de tous ceux qui l'habitoient.

La Reyne & le Duc d'Orleans qui estoient à saint Germain en Laye, furent d'autant plus surpris de cette nouuelle, qu'ils n'estoient pas encore reuenus de la frayeur du iour precedent, qu'ils penserent aussi perir par vne autre auanture assez étrange. Comme ils estoient allez promener en la Forest, il suruint vn vent furieux auec vne si grosse pluye, que le Duc fut contraint de s'aller mettre à couuert dans le Carosse de la Reyne; dont les cheuaux effarouchez d'vne si étrange tempeste, & deuenus comme enragez, prirent le frein aux dents, & malgré Cocher & Postillon, coururent à bride aualée vers la riuiere; où ils se fussent precipitez si le Cocher n'eut eu le bon-heur de les retenir. Les Sages tirans de mauuais augures de tant de signes, prirent la liberté de découurir leurs sentimens à la Reyne & au Duc, & leur dirent ingenuëment qu'ils craignoient qu'ils ne fussent menacez de quelque extréme danger, pour punition de tant d'exactions, & mesme de l'iniustice qu'ils commettoient enuers leurs creanciers, pour lesquelles ils estoient accablez des maledictions de tous les Peuples.

Peu de gens auroient creu que cét auis eût esté bien receu du Duc, mais pourtant il en voulut apparemment faire son profit, par l'ordre qu'il donna de faire publier à Paris, à saint Denys & ailleurs, que tous ceux ausquels il deuoit, eussent à se rendre le Dimanche prochain en son Hostel de Bohéme, pour estre satisfaits. Il en vint de tous costez au nombre de plus de huit cent, auec leurs cedules & leurs parties, mais bien loin d'estre satisfaits, les gens du Duc les renuoyerent auec mille railleries, offrans à quelques-vns qui estoient venus de bien loin, la troisiéme partie de leur deub, qui n'auroit pas suffy pour les frais

de leur retour. On dit iniurieusement à ceux qui voulurent murmurer, qu'ils eussent à se retirer bien viste, & qu'ils estoient trop payez de l'honneur que le Duc leur auoit fait de penser à eux, & on continua comme de coûtume à prendre le bien d'autruy à credit, ou plûtost à discretion, pour entretenir la maison & la dépense prodigue de ce Prince. Année 1405.

CHAPITRE HVITIESME.

I. Le Duc d'Orleans prend le Gouuernement de Normandie.
II. Les Gouuerneurs des Places refusent de le reconnoistre.
III. Il veut desarmer Roüen, qui s'y oppose.
IV. Le Roy conseillé de luy refuser ce Gouuernement.
V. Remontrance faite au Roy touchant la mauuaise administration de la Reyne & du Duc d'Orleans.
VI. Le Roy mal satisfait du peu de compte qu'ils tenoient de luy & du Dauphin, conuoque vne Assemblée generale.

COmme ce Duc auoit plus d'authorité que tous les autres Princes, il en vsoit absolument sans leur en faire part, & continuant les grands desseins qu'il auoit pour son établissement, il songea au Gouuernement de Normandie, & par mesme moyen à s'approprier le reuenu de cette Prouince. Tous les Sages qui en preuirent les consequences, trouuerent l'entreprise bien hardie, & le reste du Royaume en murmura fort; mais comme il y a toûjours des gens auprés des Grands, qui profitent des mauuais conseils, & qui ne ménagent point leur reputation dans les occasions qui leur peuuent estre vtiles: ses Flatteurs n'y trouuerent point de difficulté, & luy conseillerent d'y faire vn voyage, comme il fit, apres auoir premierement enuoyé ses gens pour l'insinuer dans l'esprit des Peuples, & pour le faire desirer d'eux, sur les asseurances qu'ils leur donnerent de son affection. Ils furent aussi trouuer les Capitaines des Villes & des Chasteaux pour leur faire commandement de par le Roy de reconnoistre le Duc pour leur Gouuerneur, d'obeïr à ses ordres, & de luy remettre leurs Places; mais outre qu'il y alloit de leur interest, la chose leur sembla vn peu trop importante pour le seruice de sa Majesté. Chacun d'eux répondit, comme s'ils n'eussent eu qu'vne mesme bouche, le Roy m'ayant étably à la garde de ce lieu-cy, c'est à la mesme authorité qui me l'a commise, de me reuoquer, & il faut auparauant, qu'il paroisse de ma reuocation par vn ordre exprés de sa Majesté.

C'estoit l'opinion commune, que le Duc esperoit par le moyen de cette destitution, que n'y ayant plus de Capitaines qui s'interessassent à la protection du païs, il tireroit des Villes & des Villages tout ce qu'il voudroit d'argent, & l'on en iugeoit par ce qui estoit arriué à ceux de Roüen. En faisant sçauoir son arriuée aux Bourgeois de cette Ville, il leur manda qu'ils eussent à porter leurs armes au Chasteau; ce qu'ils trouuerent si iniurieux, que s'estant assemblez, tous conuinrent de cette réponse. « Nostre intention est bien de receuoir Monseigneur le Duc en grand honneur, mais il ne faut pas qu'il nous oste nos armes, « dont nous auons besoin pour la deffense de nostre Ville, qui n'est sujette que « du Roy. C'est pourquoy, s'il les faut porter au Chasteau, nous le ferons ainsi, « mais ce sera à condition de les rapporter, & d'y entrer & d'en sortir de mesme « en toute liberté, & armez de pied en cap. Le Duc preuoyant par là qu'il ne seroit pas si obey qu'il esperoit, retourna à Paris, bien resolu de les ranger à sa volonté, & pour cela il prit l'occasion de la santé du Roy, qui s'estoit mal porté depuis le neufiéme de Iuin iusques à la moitié du mois suiuant. Il l'aborda auec d'instantes supplications de luy donner le Gouuernement de cette Duché,

Année 1405.

& il le luy accorda ; mais ce fut à condition qu'il n'en feroit point expedier les prouisions, qu'il n'en eût deliberé en son Conseil, qu'il assembla en son absence. Les suffrages y furent partagez, comme il arriue toûjours en de pareilles conjonctures, les vns applaudissans aux vaines raisons du Duc fauoriserent sa pretention, & d'autres prenans le party de la verité, dirent librement au Roy. » Sire, la Normandie estant la principale & la plus riche Prouince de vostre » Royaume, vous deuez prendre garde de ne commettre à son Gouuernement » que des Officiers Royaux, destituables à volonté, & cela est si veritable, que si le Roy vostre Pere viuoit encore, nous ne croyons pas qu'il vous le voulût don- » ner à vous-mesme qui estes son Fils aisné ; si bien que quiconque vous donne » ce conseil, nous sommes obligez de vous dire qu'il est contre le seruice de vo- » stre Majesté, & contre le bien de son Royaume.

Cela donna lieu à quelques-vns des plus Grands & des plus fidelles de sa Cour, de luy parler ouuertement du desordre de ses affaires, & de le couiurer de faire en sorte qu'elles fussent mieux administrées qu'elles n'auoient esté l'année derniere. Ce n'est pas qu'ils trouuassent à redire que la Reyne & le Duc d'Orleans, comme ses plus proches, prissent l'autorité quand il arriuoit que son mal luy déroboit la connoissance & l'vsage de la raison, mais bien de ce qu'en beaucoup de rencontres ils s'emportoient aux mouuemens de leurs passions, sans vouloir prendre l'auis de ses Oncles, des autres Princes, & de ceux de son Conseil. Il y en eut mesme qui luy representerent, qu'il sembloit qu'ils n'ambitionnassent de gouuerner, que pour auoir l'authorité d'accabler ses Subjets de tributs & d'imposts, pour se gorger de leur substance, sans se soucier que ses Finances fussent épuisées en telle sorte, que nonobstant de si cruelles charges, il n'y auoit pas dequoy subuenir à ses propres besoins, & aux dépenses necessaires & ordinaires de sa Maison. D'autres encore plus hardis ajoûterent, qu'on ne tenoit aucun compte de ses enfans, ny de leur Maison & de leur train, dont il parut fort irrité, & voulant en sçauoir la verité de la bouche du Dauphin son fils aisné, il luy auoüa ingenuëment que cela estoit vray, mais que les baisers, les embrassades, les caresses, & les cajolleries de la Reyne, l'auoient retenu depuis trois mois de luy en faire ses plaintes.

Ceux qui estoient presens ne manquerent pas aussi-tost d'appuyer ce rapport de leur témoignage, dequoy le Roy parut fort saisi, & se loüant de la fidelité de la Damoiselle qui auoit soin de la garde & de l'éducation de son fils, & qui luy auoit tenu lieu de mere durant vne si longue & si honteuse negligence, » il luy fit present d'vne Couppe d'or où il venoit de boire. Receuez cette mar- » que de ma reconnoissance, luy dit-il, & comme c'est trop peu de chose pour » ce que vous meritez, sçachez qu'en continuant vos soins ordinaires enuers la personne de mon tres-aimé fils, ie recompenseray vos seruices plus amplement » si Dieu me fait la grace de viure, quand il m'en donnera le moyen que ie n'ay » point à present. Cette parole excitant d'autant plus l'indignation de ceux qui s'y rencontrerent, on luy remontra qu'il estoit honteux, que le Roy d'vn si grand Royaume manquast ainsi de ce qui estoit necessaire à l'éclat de sa Majesté, on luy mit le cœur au ventre, & on le resolut d'assembler son Conseil sur ce sujet, & d'y mander tous les Princes de son Sang ; dont les principaux furent, les Roys *de Sicile & de Nauarre*, les Ducs *d'Orleans*, *de Berry*, & *de Bourbon*.

CHAPITRE NEVFIESME.

I. Le Duc de Bourgogne mandé par le Roy à ce Conseil, y vient en Armes.
II. La Reyne & le Duc d'Orleans épouuantez, se retirent à Poüilly.
III. Font enleuer le Dauphin pour l'amener à Melun.
IV. Le Duc de Bourgogne court apres, & le ramene de son consentement à Paris.
V. La Reyne & le Duc d'Orleans s'enfuyent à Melun. Terreur panique du Maréchal Boucicaut.

LE Roy enuoya aussi prier le Duc *de Bourgogne* de se trouuer à ce Conseil; lequel s'en excusa sur ce qu'il estoit occupé à faire partage à ses deux Freres, ausquels il laissa les Comtez de Rhetel & de Neuers: & celuy de Flandres luy estant resté, il prit pretexte d'en venir faire hommage au Roy, & se mit en chemin auec vne suitte trop nombreuse pour n'estre pas suspecte. Il auoit auec luy l'Euesque éleu de Liege, grand nombre de Barons & de Seigneurs & de Vassaux, & six mille hommes d'armes, & cela donna bien de l'épouuãte à ceux qui ne s'apperceurent pas que ce grand appareil s'estoit fait de concert auec les autres Princes, qui peut-estre preuoyoient déja le mauuais dessein qui se couuoit, lequel ie ne puis taire, & qui certainement alloit ietter ce Royaume dans vne étrange confusion; si Dieu ne l'eût détourné par cette Prouidence adorable qui donne souuent vne heureuse suitte à de mauuais commencemens. C'est qu'il y auoit alors vne emotion furieuse d'esprits, & vne discorde mentale entre les Grands de France, toute preste d'éclatter, & d'autant plus pernicieuse, que le Roy estoit renchcu depuis la Feste de l'Assomption. Année 1405.

La Reine & le Duc d'Orleans, qui se sentoient mal-asseurez dans le Gouuernement, eurent de nouuelles frayeurs de la marche du Duc de Bourgogne, comme de celuy qui apparemment les venoit affronter auec cette puissance. Ils se retirerent à Melun sans en dire mot à personne & en partant la Reyne laissa ordre au Duc *Loüis de Bauieres* son Frere, grand Maistre de la Maison du Roy & au *Maréchal Boucicaut* de les suiure le lendemain bien accompagnez, & d'amener le Duc de Guyenne Dauphin, & ses Freres, & mesme les enfans du Duc de Bourgogne, & cela si secrettement, que les autres Princes, ny le peuple de Paris n'en pussent rien découurir. Il pleut beaucoup ce iour là, il fit vn grand tonnerre, mais malgré l'indisposition du temps, & malgré la resistance encore des Domestiques de ces ieunes Princes, dont la tendresse ny l'importance ne les put fléchir ils les chargerent sur vn batteau pour les conduire à Vitry pour entrer dans vn Carrosse qui les attendoit, pour mener à ville-Iuiue, où le Duc d'Orleans auoit couché exprés pour fauoriser leur enleuement. Ie fus aussi surpris que personne de cette maniere de rapt, & comme ie n'en sçauois que penser, ie me souuiens qu'il me fut dit par ceux qui en auoient connoissance, que la Reyne & le Duc se vouloient fortifier de la personne du Dauphin, pour continuer à tourmenter le peuple auec plus d'authorité: & cela fut arriué, si la nouuelle n'en eût esté portée en diligence au Duc de Bourgogne, qui déja estoit à Louures.

Aussi-tost, il monta sur le plus viste de ses cheuaux, auec vne petite compagnie de ceux qui le purent suiure, il trauersa Paris, où l'on eut grande ioye de le voir, & alla à Iuuisy ioindre le Dauphin, qu'on conduisoit au Chasteau de Poüilly; où la Reyne l'attendoit à disner. Il l'aborda, tout couuert de poussiere qu'il

Année 1405. estoit, & apres luy auoir rendu ses respects, il luy demanda ciuilement où il alloit, & le pria en suitte de luy dire, s'il estoit bien aise de passer outre : à quoy luy ayant répondu qu'il eût mieux aimé retourner à Paris, il commanda à ceux qui conduisoient le carrosse de tourner bride, & sur la deffense que leur en fit le Duc Loüis de Bauieres, sous peine d'encourir la disgrace de sa sœur, il ordonna à ses gens d'y mettre la main & de détourner la teste des cheuaux, & dit hautement: On le remenera pourtant, & à la barbe de tous ceux qui s'y voudront opposer.

La Reyne & le Duc d'Orleans qui estoient à Poüilly, effrayez de cette nouuelle, creurent que le Duc de Bourgogne pousseroit iusques à eux, ils quitterent le disné tout preparé, & prirent le chemin de Melun auec toute sorte de desordre & de confusion. C'estoit si bien à qui arriueroit le plûtost, que le Maréchal *Boucicaut* s'enfuit tout le premier sur vn bon cheual, sans les vouloir attendre, suiuy du Sire *de la Riuiere*, & de quelques autres; qu'on voyoit courir qui çà qui là, aussi éperdus que s'ils eussent eu le foudre à leurs trousses. Cependant, le Duc de Bourgogne approchant de Paris, les Roys de *Sicile* & de *Nauarre*, & les Ducs de *Berry* & de *Bourbon*, luy vinrent au deuant en Armes, comme il auoit esté deliberé entr'eux, & conduisirent le Dauphin à trauers de la Ville au Chasteau du Louure, où ils laisserent vne bonne garde de Gendarmes.

CHAPITRE DIXIESME.

I. Le Duc de Bourgogne rend raison de son action en presence du Conseil & de l'Vniuersité de Paris.

II. Harangue de Iean de Nyelle pour iustifier le Duc de Bourgogne & ses Freres.

III. Où il se plaint du mauuais Gouuernement.

IV. Du mauuais traittement fait au Clergé, à la Noblesse, & au Peuple.

V. Des injures souffertes des Anglois, ausquels il fallut declarer la guerre.

VI. Propose de donner vn Conseil au Roy.

VII. Le Sire de S. Georges & autres Seigneurs de Bourgogne, iettent leur gage pour maintenir le procedé du Duc.

COmme cette action estoit de grand éclat, & comme il estoit à croire que le Duc d'Orleans s'en voudroit ressentir, le Duc de Bourgogne en voulut rendre compte le lendemain, iour de Vendredy, en pleine assemblée des Princes, des Prelats & du Conseil du Roy; où se trouua pareillement le Recteur de l'Vniuersité, auec vn grand nombre de Docteurs & de Professeurs de l'vn & de l'autre Droit. Il y fit presider le Dauphin, qui prit la place du Roy &, luy demanda audience pour vn fameux Orateur du pays d'Artois nommé *Iean de Nyelle*, qui s'estoit preparé pour parler pour luy, & qui fit vn fort beau discours, contenant en substance ce qui s'ensuit.

Serenissime Prince, le Duc *de Bourgogne* Pair de France & Doyen des Pairs, Comte de Flandres & d'Artois, le Comte *de Rhetel* Chastelain de l'Isle, Baron de Donsy, & le Comte *de Neuers*, ses Freres Messeigneurs, & vos tres-humbles seruiteurs, se presentent icy tous trois deuant vostre Excellence, pour luy dire plusieurs choses dont ils se soûmettent à la correction de toute l'Assemblée; qu'ils prient de leur donner vne Audience fauorable. Premierement ils reconnoissent publiquement, qu'encore que tous ceux de ce Royaume soient naturellement

tenus de procurer le bien & l'honneur de sa Majesté, & de donner promptement connoissance de ce qu'ils découurent contre son seruice, ceux-là neantmoins y sont encore plus étroitement obligez, qui ont l'honneur d'estre sortis de son Sang, & qui tiennent leurs principales Terres de sa Couronne. Ces qualitez-là se trouuent en eux, dont ils ne se glorifient pas sans sujet, mais il y a encore d'autres motifs particuliers qui les engagent à n'en perdre aucune occasion, tels que les Mariages si genereusement accordez par le Roy, de Monseigneur le Duc de Guyenne & de sa Sœur, auec la fille & le fils de Monseigneur le Duc de Bourgogne, & le respect qu'ils doiuent aux ordres & à la memoire de feu Monseigneur le Duc de Bourgogne leur pere. Il leur commanda au lit de la mort, de veiller à l'honneur du Roy & de son Royaume, c'est pourquoy ils craindroient d'encourir sa malediction & la colere Diuine, si par vne feinte dissimulation, ils manquoient de vous donner auis de ce qui se passe contre l'honneur & contre le bien de l'Estat & de vostre Excellence. C'est dequoy ils m'ont chargé, & ie m'en acquitteray en quatre articles, dont le premier concerne la personne du Roy; sur laquelle faisant reflexion, ils trouuent qu'il est mal gardé, & qu'on n'a pas assez de soin d'entretenir sa santé, pendant laquelle, & dans les Conseils mesmes où il assiste, il se traitte beaucoup d'affaires à son desaduantage sous des pretextes apparemment specieux, mais en verité faux & pernicieux. Il est enuironné de gens auares qui ne respirent qu'apres son argent, & qui non seulement épuisent ses Finances, mais qui pillent son Argenterie & sa Garderobbe, auec vne auidité si furieuse, qu'il n'a plus ny habits, ny ioyaux, ny de vaisselle d'or & d'argent ce qu'il en doit auoir selon sa qualité, encore ce qui luy en reste est-il souuent mis en gage, faute d'argent pour subuenir à la dépense de sa maison. Cependant on ne tient compte des pauures Officiers de sa Majesté, la pluspart du temps on leur refuse leurs gages, & ce qui leur est encore plus sensible, ils n'oseroient auoir dit vn mot de l'estat honteux & injurieux où l'on entretient le Roy & les Enfans de France. Secondement, Prince tres excellent, mes Seigneurs ayans ietté les yeux sur la Iustice, qui est le fondement des Estats le plus inébranlable, ils vous representent qu'autant qu'elle rendoit autrefois ce Royaume glorieux & renommé, par le choix qu'on faisoit de personnes capables de la bien administrer, autant est-il deshonoré par le desordre qui regne à present, & qui fait admettre toutes sortes de gens dans les Charges, par dons ou par prieres & par brigues: & c'est ce qui fait que ces Officiers de grace, ne tenans rien, ny du Roy ny de leur merite, ruinent les droicts de sa Majesté, & n'ont d'autre pensée ny d'autre interest, que de seruir aux passions de ceux qui les ont fauorisez, & dont ils sont les Creatures, au grand déplaisir & au scandale de tous les peuples de ce Royaume. Ie ne m'étendray point sur le troisiéme article, qui regarde le Domaine, c'est assez de dire qu'il est tres mal administré, & en effect, les rentes & les receptes sont reduites à rien, les Chasteaux, les Maisons Royales, les Forests & les Estangs, sont par tout en degradation & en ruine. Le quatriéme concerne le mauuais traittement qu'on fait à toutes les personnes de chaque Estat, dont ie n'excepteray point les Ecclesiastiques, qui sont greuez en plusieurs façons par les Iuges Royaux, & leurs maisons & leurs biens exposez au pillage des gens de guerre, qui les rançonnent; & qui les contraignent d'abandonner le seruice Diuin, faute d'auoir dequoy se racheter de leur cruauté. Pour les Nobles, combien de fois les a-on conuoquez, sous pretexte d'vne guerre presente, sans les recompenser des dépenses qu'on leur a fait faire inutilement pour se mettre en équipage, pour lesquelles leurs biens sont decretez & exposez en vente à vil prix; cependant qu'il patissent encore en la personne de leurs Fermiers & de leurs Sujets, des grandes charges qu'on impose sur le peuple, reduit de toutes parts sous la domination sanglante & tyrannique des exacteurs des deniers Royaux. Il n'y a sorte de violence & de concussion, que ces infames de mœurs aussi bien que de naissance, ne leur fassent souffrir depuis tant d'années, qu'ils regnent sur eux auec toute sorte d'impunité d'enleuer tous leurs biens sans sujet: & cela fait craindre, que la colere de Dieu lassée de tant d'outrages, ne fasse bien-tost éclatter sa van-

Année 1405.

Année 1405.

geance si l'on n'y remedie. Personne n'ignore la quantité d'argent qu'on a leuée depuis quelques années que l'on tient les François sous le pressoir, pour aller ce disoit-on faire la guerre aux Ennemis. C'est le pretexte qu'on prenoit, & il est d'autant plus blasmable de n'en auoir rien fait, dans la necessité de se ressentir des hostilités continuelles qu'ils ont exercées depuis le Regne de Philippes de Valois, du Roy Iean son Fils, & de nostre defunt Monarque, iusques à present, contre cette Couronne & contre ses Alliez, & dans la necessité encore de vanger le Regicide commis par des Sujets en la personne de leur Roy, en haine de son Mariage auec la Fille de France & de tirer raison des injures & du mauuais traitement fait à sa Vefue, qu'ils ont enuoyée auec indignité. Quand mesme l'on n'en auroit souffert autre chose que les dommages & les entreprises qu'ils ont fait cette année sur les Costes maritimes de Guyenne, de Flandre, de Bretagne & de Picardie, cette guerre seroit iuste, & bien loing d'en blasmer la resolution, ces Princes vous conseillent de l'executer, & de la poursuiure particulierement dans vn temps fauorable comme celuy-cy, où nous les voyons en diuision chez eux, & empéchez d'ailleurs à soustenir les Escossois & les Gallois qu'ils ont sur les bras. C'est vn moyen de reprendre sur eux, à la faueur de cette diuersion, tout ce qu'ils occupent en France, & il est d'autant moins à negliger, qu'il suffira pour l'executer, des subsides annuels, des deux Tailles generales leuées en cette année, & de l'emprunt qu'on a fait sur les riches & sur les Prelats, & qu'on a consacrées à cette guerre qui a fourny de nom & de pretexte à tant d'exactions. Comme il ne paroist pas qu'on ait gueres employé de cét argent l'année passée, il en reste beaucoup à remettre aux coffres du Roy, & il ne faut pas le destiner ailleurs; parce que le peuple murmureroit, & il en pourroit arriuer des emotions dangereuses, plusieurs s'indignans sans doute auec raison, qu'on n'eut rien fait pour le bien de la France, d'vn thresor qui l'auroit épuisée, & qui luy auroit tant cousté de larmes. Voila Prince Serenissime ce que vous proposent Messeigneurs, sans autre dessein que de s'acquiter de leur deuoir, selon l'affection qu'ils doiuent à l'Estat, & d'aider à remedier aux maux que ie vous ay representez, & d'autres peut-estre encore plus grands, ausquels on ne pense point. Leur intention n'est point de blasmer personne, ils pensent aussi peu d'estre appellez au Gouuernemẽt, & tout leur interest n'estant à present que de décharger leur conscience, qui les oblige également enuers Dieu & enuers le Roy & le Royaume, par la fidelité qu'ils leur doiuent, leur auis seroit d'y pouruoir plustost par l'élection d'vn bon Conseil. Ils vous suplient, Monseigneur, d'y vouloir donner ordre, & de trouuer bon qu'il soit fait choix d'vn certain nombre de gens d'experience, de probité & de bonne reputation, pour prendre connoissance des affaires; ausquels il soit enjoint d'obeïr en toutes choses. Pour cela ils offrent volontiers, leurs personnes, leurs amis, & leurs biens, auec protestation de ne point desemparer qu'on n'ait rétably les choses, & que ce qu'ils ont proposé n'ait esté publié par tout le Royaume.

Cét excellent Orateur adjouta à cela, qu'il ne se falloit pas étonner si le Duc de Bourgogne estoit venu si bien accompagné, attendu principalement que c'estoit du consentement du Roy, & qu'il en auoit besoin pour la garde de sa personne; sçachant qu'il auoit plusieurs ennemis dans ce Royaume. Mais que bien loin de craindre qu'il eut amené ces gens de guerre pour faire aucun mal, ce n'estoit à autre fin que de les exposer pour le seruice du Roy & de son Estat, & pour la seureté de la Ville de Paris: outre que l'on deuoit sçauoir qu'il n'auoit rien fait que du consentement du Duc de Guyenne, & de tous ceux qui auoient l'honneur de porter les Fleurs-de-Lys.

Apres cette Harangue, le Sire *de S. Georges* grand Seigneur du Comté de Bourgogne, s'estant leué pour demander audience: Tres excellent Prince, dit-il au Duc de Guyenne, i'ay appris que quelques vns m'accusent de crime de leze-Majesté, pour auoir presté aide & conseil à Monseigneur le Duc en cette entreprise. Mais ie maintiens hautement, sans perdre le respect que ie vous dois, & à toute la Compagnie, que gardant la fidelité dans toutes mes Places, ie n'ay point

commis

commis de crime en ma personne, & si quelqu'vn veut soûtenir le contraire, ie le maintiendray de mon corps contre le sien. Cela dit, selon la coustume de donner son gage de Bataille, il ietta son gand aux pieds du Duc de Guyenne, & ayant attendu quelque temps, personne ne fut si osé que de le releuer. Le Sire *de Chalon*, auoit amené auec luy plusieurs Cheualiers du mesme pays, qui en firent autant que le Sire de S. Georges, & qui ietterent leur gage; mais le Chancelier de France leur imposa silence de la part du Duc de Guyenne, & leur dit qu'il s'agissoit d'autre chose que de cela. Année 1405.

CHAPITRE VNZIESME.

I. Le Duc d'Orleans se prepare à la Guerre.
II. Le Roy deffend de desemparer.
III. Le Duc de Berry fait Gouuerneur de Paris, se fortifie.
IV. Le Duc de Bourgogne publie vn Manifeste.
V. Le Duc de Bourbon & l'Vniuersité, s'employent pour la Paix.
VI. Le Duc d'Orleans répond au Manifeste du Duc de Bourgogne.
VII. Le Roy de Sicile fait venir le Duc de Berry à Melun pour la Paix.

CEpendant, le Duc d'Orleans fort animé, disoit tout haut qu'il mourroit plûtost mille fois que de souffrir l'injure faite à la Reyne & à luy, & ceux de l'autre party auertis de son dessein, firent enuoyer ordre de par le Roy à ceux qui gardoient les frontieres de Normandie & de Picardie, de ne point desemparer auec leurs trouppes, & aux bonnes Villes & aux lieux fermez, de n'y laisser entrer personne le plus fort, de quelque qualité qu'elle put estre. En mesme temps, les Ducs d'Orleans & de Bourgogne mandoient des forces de tous costez, & l'on creut si bien aux apparences d'vne Guerre ciuile, que chacun pensant à sa seureté, le Duc de Berry luy mesme voulut fortifier son Hostel de Néelle, & fit faire vn trauail deuant la porte, fermé d'vne pallissade de charpente, au trauers de laquelle on en pût deffendre l'entrée. Le Duc de Bourgogne fit aussi mettre des portes à toutes les ruës d'autour de son logis, où il planta des Corps de garde d'Arbalestriers, & ordonna cinq cens hommes pour le premier guet de la nuit, & autant pour faire la patroüille iusques au iour.

Les Bourgeois de Paris ne sçachans que penser de toutes ces gardes particulieres, qui leur faisoient apprehender de se trouuer entre deux partis si redoutables, deputerent de leur Corps vers le Duc de Berry pour sçauoir ce qu'ils auoient à faire, & le Conseil se tint pour leur faire réponse, où se trouuerent le Roy de Nauarre, les autres Princes, & les Conseillers d'Estat. Il y fut resolu que le Duc de Berry auroit le soin de la garde du Duc de Guyenne & de la Ville, & aussi-tost il fit fermer toutes les portes, hormis celles de S. Iacques & de S. Honoré, où il mit des Gardes, & fit vn choix de Gentils-hommes qu'il mit auprez du ieune Prince pour la deffense de sa personne. Il enuoya demander les clefs de la Bastille à *Iean de Montagu* Maistre d'Hostel du Roy, il en donna le commandement au Sire *de S. Georges*, & pour mettre la Ville en estat de deffense, il ordonna aux Bourgeois qu'il auoit assemblez, de se munir d'armes suffisantes, & de faire faire des chaisnes de fer, pour tendre dans les ruës en cas d'émeute & de sedition. Vne entreprise de si grande dépense deuoit estre l'ouurage de plusieurs mois au iugement des plus habiles, mais on y trauailla en telle diligence, & l'on y apporta si bon ordre, par le commandement qu'on fit aux Ferronniers & aux Serruriers de quitter toute autre besogne, que celle-cy ne fût acheuée, qu'il s'en trouua six cent & plus de forgées au bout de huit iours.

Le Duc de Bourgogne de son costé poursuiuant l'execution de son dessein, & voulant sçauoir quel effect il feroit dans le peuple, fit vn Manifeste en forme de Lettres aux Villes du Royaume, & en marge de chacune estoit écrit: Ce sont

Année 1405. „ les remonstrances que le Duc de Bourgogne & le Duc de Brabant & le Comte de Neuers, ses Freres entendoient faire au Roy nostre Sire, & qu'en son absence ils ont faites à Monseigneur le Duc de Guyenne son fils aisné, au Roy de Nauarre, aux Ducs de Berry & de Bourbon, & à plusieurs autres du Sang Royal, en presence du Conseil du Roy. Elles s'adressoient à sa Majesté, & ie me contenteray d'en donner le commencement, parce qu'il seroit ennuyeux de repeter ce qui est compris dans le discours cy-deuant rapporté. Iean Duc de Bourgogne, Antoine de Bourgogne Duc de Brabant, & Philippe Comte de Neuers, vos tres-humbles & obeïssans Sujets en toutes choses, &c.

Le Roy de Nauarre, les autres Princes & le Conseil du Roy, approuuerent ces remonstrances, & en ayant conferé auec l'Vniuersité & la Ville de Paris, tous répondirent vnanimement que ce que le Duc auoit fait n'estoit que pour le seruice du Roy, & pour le bien de son Estat: & deslors il fut resolu de deputer le Duc *de Bourbon* au Duc d'Orleans son Neueu; pour luy faire entendre raison, & pour le prier de ne point assembler de gens de guerre qui troubleroient le repos du Royaume, & de permettre à la Reyne de reuenir à Paris. On ioignit à cette deputation des prieres publiques, pour obtenir de Dieu la reconciliation de la Maison Royale, comme le plus grand bien qui pût arriuer à l'Estat, & pour l'obtenir de sa clemence, le Clergé de Paris & l'Vniuersité, ordonnerent vne Procession generale, qui se fit le dernier iour d'Aoust; où il fut presché publiquement que le Duc de Bourgogne trauailloit pour le bien de la France, & qu'vn chacun l'eut pour recommandé en ses prieres. Le Conuent de S. Denis en fit autant, & porta en grande deuotion les Reliques de S. Thomas Apostre, & de S. Loüis.

Ce iour là mesme, le *Duc de Bourbon* reuenant de Melun, rapporta qu'il auoit perdu toute sa peine & son eloquence auprez d'vn homme inflexible à toutes ses raisons, & comme l'on creut qu'il ne falloit rien negliger pour détourner les dangereuses suittes de cét endurcissement, il fut resolu de le renuoyer encore le lendemain auec le Comte *de Tancaruille*, pour prier le Duc d'entendre à la Paix, & de reuenir à Paris auec la Reyne. Il les satisfit encore plus mal, & cela fit proposer par quelques-vns de cesser toutes ces Ambassades, mais ceux dont les auis composoient le resultat des conseils de ce party, firent trouuer bon, pour ne pas porter les choses à l'extremité, qu'ils retournassent, & que le Roy de Sicile les y conduisit; croyans que l'authorité du caractere Royal pourroit moderer son obstination. Le Recteur de l'Vniuersité & les plus celebres Docteurs, les exhorterent auec toute sorte d'instances d'accepter cette commission, & quand ils sçeurent qu'ils auoient esté mieux receus, ils y coururent aussi; afin qu'à force d'Intercesseurs, on arrachât cette Paix si desirée: mais leur voyage ne seruit de rien à leur égard que pour leur faire voir qu'on ne faisoit pas grand cas de leur entremise, la Reine leur refusa audience, & le Duc d'Orleans ne l'accorda que pour se mocquer de leurs raisons par diuers passages d'Histoires, par de forts argumens de Politique, & par vn beau discours François qu'il conclud ainsi. „ Comme vous n'appelleriez pas des soldats pour vous aider à resoudre d'vn poinct de la Foy dans vos Assemblées, on n'a que faire de vous icy pour vous donner connoissance des affaires de la guerre. C'est pourquoy retournez à vos Escoles, ne vous meslez que de vostre mestier, & sçachez qu'encore qu'on appelle l'Vniuersité la Fille du Roy, ce n'est pas à elle à s'ingerer du Gouuernement du Royaume.

Il continua de témoigner sa colere dans les Lettres qu'il enuoya à la mesme Vniuersité, au Duc de Berry, & aux Chambres des Comptes & du Parlement, lesquelles il ordonna estre leuës le iour suiuant, au Palais, en ladite Chambre des Comptes, & au Chastelet. Il improuuoit & qualifioit d'attentat, tout ce qui estoit contenu dans le Manifeste du Duc de Bourgogne, & maintenoit que la Reyne & luy, auoient esté outrageusement offensez dans son procedé pour le retour du Duc de Guyenne; exhortant & enjoignant à tous les bons & Fidelles Sujets du Roy, de luy prester aide & conseil pour vanger cette iniure. Ie ne rapporteray point toutes les raisons, qu'il estendit bien au long dans cette Lettre, non plus que ce que le Duc de Bourgogne y fit répondre, pour soûtenir la Iustice de son droit; & ie quitteray ce détail pour venir

au succez de la deputation du Roy de Sicile, qui reconnut au bout de plusieurs iours, qu'il n'auoit pas plus gagné que les autres. Il appella le Duc de Berry à son secours, & le pria par Lettres & par Courriers, de venir seruir l'Estat de la qualité d'Oncle des deux Ducs, & du respect que son aage luy donnoit dans l'vn & dans l'autre party, où il estoit le plus honoré de tous les Princes du Sang. Il n'y manqua pas, il vint à Melun peu apres la nostre-Dame de Septembre, & sans se retracter du party qu'il auoit creu le plus iuste, il soûtint en face au Duc d'Orleans, que le Duc de Bourgogne n'auoit rien fait en ce qui regardoit le retour du Duc de Guyenne, que d'executer la resolution prise de concert entre tous ceux de la Maison Royale. Apres cela il le blasma de son entreprise, non seulement temeraire en son sujet, mais en sa poursuitte mesme, auec le peu de forces qu'il auoit pour soûtenir ses menaces : & apres s'estre vn peu radoucy pour l'admonester de prendre vn meilleur conseil, de licencier des trouppes qu'il ne pouuoit employer qu'à la ruïne du Royaume, & de ramener la Reyne à Paris: « Sçachez luy dit-il, pour conclusion, auec la mesme vigueur qu'il luy auoit fait paroistre, « que si vous en vsez autrement, il n'y en a pas vn de tous ceux qui ont l'honneur « de porter les Fleurs-de-Lys, qui ne vous tienne pour vn ennemy public. A tout cela le Duc d'Orleans ne répondit autre chose sinon, que celuy qui a bon droit « le garde bien, & cela m'a esté asseuré par des personnes d'vne foy irreprochable.

Année 1405.

CHAPITRE DOVZIESME.

I. Belle entreprise du Sire de Sauoisy contre les Anglois.
II. Ses exploits sur mer & la prise de plusieurs places.

EN ce temps-là, le braue Cheualier Messire *Charles de Sauoisy* ennuyé du loisir trop assidu qu'il donnoit à la Cour, resolut de releuer & d'accroistre sa reputation par quelque exploit d'importance contre les Ennemis de l'Estat. Il équippa deux bonnes Galleres, passa le dangereux détroit de S. Mahé, & ayant trouué quelques Vaisseaux de guerre Espagnols à l'anchre au Port de Hirbrac en Bretagne, où il arriua le vingt-troisiéme d'Aoust, il ne luy fut pas mal-aisé de lier partie auec des gens qui ne demandoient qu'à bien faire. Le Capitaine ayant promis de l'accompagner auec trois Nauires, ils partirent aussi-tost, & fauorisez d'vn bon vent, ils découurirent dés le iour suiuant l'occasion qu'ils cherchoient; mais comme il estoit trop tard il la fallut remettre au lendemain & faire canal, de crainte d'estre apperceus auparauant qu'ils pussent fondre sur leur proye. C'estoit vne quantité d'Anglois répanduë en plusieurs batteaux pécheurs, qu'ils mirent en fuitte d'abord, & en ayant submergé sans resistance & sans pitié iusques à dix neuf de ces barques, ils singlerent vers vn Port d'Angleterre nommé Tache, où ils trouuerent auec quatre petits Vaisseaux vingt six Nauires chargez de Marchandises; dont la pluspart estoit deffenduë de deux Chasteaux de bois. Ils les pillerent aisément, chargerent le meilleur butin sur deux Vaisseaux qu'ils enuoyerent à Harfleur, ils brûlerent le reste, & poussans deux lieuës auant en terre, ils arriuerent tous à pied deuant vne Ville bien peuplée, & qui se creut assez forte pour se deffendre auec vne quantité de paysans qui s'y estoient retirez en armes; lesquels furent forcez apres vn leger effort, la pluspart tuez, & la Ville reduite en cendres.

Retournez de là à leur Flotte, ils se remirent en mer, & le Vendredy ensuiuant, le leuer du Soleil, leur ayant découuert l'Isle de Plent, ou Piolent, ils choisirent pour leur descente, le lieu mesme ou Messire *Iean Martel* auoit esté pris auec autres Nobles de Normandie par les paysans, qui croyans remporter le mesme aduantage les vinrent attaquer sous la conduite de douze cens Archers. La meslée fut aspre & cruelle, mais ils furent repoussez par nos Arbalestriers François, auec perte de quatre cent tuez ou pris prisonniers, & le reste mis en

Année 1405.

fuitte & hors d'estat de deffendre cinq Villes de cette Isle, qui furent prises, pillées & bruslées, & le butin porté aux Vaisseaux, auec les blessez & les morts de leur party. Ils épargnerent vne belle Abbaye où ils ne toucherent point, & non contens de ce grand exploit, qui les anima dauantage à poursuiure leur entreprise, ils demarerent le lendemain, & allerent passer deuant le port de Wick. Le Sire de Sauoisy ayant ouy dire que c'estoit l'Isle d'où le Connestable de S. Pol auoit esté si honteusement repoussé l'année precedente, il delibera de reparer l'honneur de la France, & en mesme temps il y fut conuié par vn gros de quatre cens hommes qui accouroient à luy, & qui faisant signe du chapeau luy crierent par raillerie pied à terre, pied à terre.

On leur eut bien-tost obey, nos gens tournans la prouë, sauterent legerement sur la Gréue, ils donnerent sur eux, les délogerent auec leurs Arbalestriers, leur firent bien-tost tourner le dos auec perte de vingt deux hommes seulement de leur costé, prirent la Ville d'emblée, & la brûlerent. Au partir de là ils firent rencontre d'vn admirablement grand Nauire Marchand appartenant aux Genois, qu'ils suiuirent prez de deux lieuës, & s'estant rendu à eux, ceux de dedans enquis pourquoy on ne leur auoit pas laissé vne garde Angloise, répondirent que leur Patron auoit esté vers le Roy d'Angleterre pour obtenir permission de retourner en leur pays, & qu'il leur auoit par compassion rendu la troisiéme partie de leurs Marchandises. Ils prierent que comme Sujets du Roy de France, l'on eût pitié d'eux, & on les laissa aller, pour continuer la course iusqu'au Lundy d'apres, que Sauoisy & les siens découurirent vn port nommé Anoche. Ils le voulurent prendre, & ce fut le dernier & le plus difficile de tous leurs exploits, car les Anglois en auoient fermé l'entrée de pieux bien aigus, afin qu'on n'y pût descendre, & il falloit mettre dehors quatre cent tant hommes d'armes qu'Arbalestriers, qui moitié à la nage, moitié auec de petits esquifs, gaignerent terre malgré les ennemis, & les chargerent de grande furie. Comme ils s'estoient défiez de l'arriuée des François, ils auoient pointé quatre machines sur le riuage, d'où ils battoient nos Nauires aduantageusement de grosses plombées, mais l'on se rendit maistre de cette Artillerie, & de la Ville mesme, qui fut brûlée, & nos François reuinrent triomphans à Harfleur.

CHAPITRE TREIZIESME.

I. Le Maréchal de Rieux enuoyé au pays de Galles reparer l'honneur de la Nation Françoise.

II. Assiege Helefors auec les Gallois. Mort de Patroüillart de Trie.

III. Terreur panique de l'Armée.

IV. Caillemardin pris par les François & les Gallois.

V. Imbert de Velay laissé au pays de Galles auec l'Infanterie Françoise.

LEs Princes qui gouuernoient voulans accomplir la promesse faite au Prince de Galles, & tout d'vn temps couurir la honte du Comte de la Marche par quelque memorable exploit d'armes, choisirent pour cela d'excellens Capitaines, dont les principaux furent le Maréchal *de Rieux*, le Sire *de Hugueville* grand Maistre des Arbalestriers de France, & le borgne *de la Heuse*. Ils ramasserent en Bretagne & en Normandie six cens Arbalestriers, douze cens hommes de menuë Infanterie, & huit cens hommes d'armes d'élite, & mirent ensemble deux grands Nauires de guerre & trente autres Vaisseaux mediocres, & apres auoir attendu vn mois la commodité de la mer, ils arriuerent heureusement au port de Wille-

forde en la Comté de Pembrock, où ils trouuerent deux mil hommes que le Prince de Galles auoit enuoyez pour fauoriser leur entrée en ses terres. Alors les François & les Gallois ioints ensemble coururent le pays, qu'ils mirent à sac, & marcherent vers la Ville de Helefors, qui estoit commandée d'vn bon Chasteau muny de toutes les necessitez de la guerre. Il en sortit tout aussi-tost prés de trois cens hommes armez de toutes pieces, auec vne multitude d'Archers, qui les vinrent gaillardement assaillir, mais qui furent repoussez de mesme : Il y en eut seize de pris, quarante de tuez, & le reste recogné & mené battant dans la Ville, qu'ils attaquerent d'emblée. Ils y liurerent plusieurs attaques inutiles, & tout l'auantage qu'ils eurent, fut qu'ils tuerent soixante & dix hommes du Chasteau ; parce que la Place se trouua trop forte pour estre forcée sans artillerie, & ils auoient enuoyé ailleurs toutes leurs machines de guerre par mer. Année 1405.

Ils leuerent le siege, & rien ne m'empescheroit de dire que ce fut sans perte, pource qu'il n'y demeura que fort peu de François, sans la mort d'vn Cheualier fameux nommé Messire *Patroüillart de Trie*, qui fut fort regreté. Le mesme iour ceux qui auoient la conduite des fourageurs, emporterent à la premiere attaque vn Chasteau nommé Picot, qui se rendit, & où ils trouuerent vn grand butin, qu'ils grossirent du pillage & du sac de la Campagne d'alentour, & de là toute l'Armée marcha vers vne bonne Ville maritime nommée Kenneby. Ils resolurent de la forcer, & déja la batterie estoit preste pour la premiere attaque, quand ils découurirent vne Flotte bien munie de trente Nauires, qu'ils apprirent par leurs épies venir au secours de cette Ville. A cette nouuelle les voila tous saisis de la frayeur du monde la plus estrange, ils coururent à leurs Vaisseaux, qui estoient sur le sable attendans la marée, & ne les pouuans ietter en mer, ils aimerent mieux se sauuer autrement. Ils les vuiderent & y mirent le feu, afin que les Ennemis ne s'en pussent seruir, & la peur se rendant toûjours d'autant plus grande & plus generale, quoy que personne ne les poursuiuît, & quoy qu'ils eussent auec eux deux mil cheuaux Gallois, ils se mirent à fuir dans vn desordre épouuentable ; laissans auec leurs machines & leurs engins presque toutes leurs armes, & vne bonne partie de leur bagage.

Cette honteuse fuite ne laissa pas d'estre suiuie d'assez beaux faits d'armes, contre l'ordinaire de pareils accidens, nos gens toûjours brûlans à leur ordinaire, rencontrerent vn tres fort Chasteau nommé S. Clair, qu'ils voulurent assieger, & ceux de dedans ayant offert de se rendre quand ils auroient reduit vne bonne Ville prochaine, nommée Caillemardin, qui estoit fort peuplée & fermée de bonnes murailles, & qui rendoit beaucoup au Roy d'Angleterre, ils accepterent la condition & la furent inuestir. Il y auoit dedans vne forte garnison de Gendarmes & d'Archers, qui incommoderent fort les Gallois, mais leur Prince qui les commandoit n'en fut que plus determiné à la conquester, il iura qu'il ne partiroit point qu'il ne l'eût forcée, il partagea les quartiers auec nos François, & au bout de quatre iours, ils sapperent si bien la muraille de leur costé, qu'ils firent vne bréche raisonnable ; où ils donnerent deux assauts. Le second fut fort chaud, les Assiegez qui y perdirent grand nombre de gens morts ou blessez, voyant nos François au pied de la muraille, commencerent à s'épouuenter, ils parlerent de composition, & ils offrirent pour acquitter le Prince de son serment, de le receuoir luy & les siens en armes, de leur abandonner de pillage ce que chacun pourroit emporter, & de donner libre entrée aux François.

Le Prince qui n'auoit encore pû ioindre la muraille, accepta la condition auec ioye, luy & les siens loüerent fort la valeur des François, & les portes luy estant ouuertes à luy & à ses gens, apres s'estre chargez de butin, ils razerent la plusspart des murailles, & mirent le feu aux Carrefours de la Ville & aux Faux-bourgs. De là l'Armée confederée marcha vers vn fort Chasteau nommé Cardinain, que le mal-heur de ses voisins fit rendre sur l'heure, & en suitte de cette conqueste, nos François apres auoir fouragé prés de soixante lieuës de païs, commençant à pâtir de la sterilité qu'ils auoient causée, demanderent à se separer, & qu'on leur donnast de bons quartiers, iusques à ce qu'ils eussent vne Flotte

Année 1405. pour les ramener en France. On leur assigna trois lieux pour leur subsistance, où ils demeurerent iusques à la Toussaincts, que les Cheualiers & Escuyers s'embarquerent, laissans au païs douze cens hommes de pied & cinq cens Arbalestriers, pour y demeurer sous la conduite d'vn Escuyer de Picardie, qu'on appelloit le Begue de *Volay*, iusques à ce qu'ils leur enuoyassent des Vaisseaux. Cela fut trouué fort mauuais, & on les blasma par tout d'auoir ainsi abandonné ceux qui auoient essuyé les premiers perils des assauts & des attaques pour leur acquerir de l'honneur, & qui les auoient tiré de plusieurs dangers : mais on loüa ceux qui en eurent le commandement d'en auoir eu grand soin dans tous leurs besoins, & d'auoir fait si bonne diligence de recouurer des Vaisseaux de toutes parts, qu'ils furent tous de retour en France auant le Caresme.

CHAPITRE QVATORZIESME.

I. Continuation de la discorde d'entre les Ducs d'Orleans & de Bourgogne.
II. Diuers bruits contre le Duc d'Orleans & la Reine.
III. Le Duc de Berry attaqué de nuit dans son Hostel de Paris.
IV. Les Parisiens bouchent les soupiraux des caues de crainte du feu.
V. Le Duc d'Orleans approche de Paris auec des troupes.
VI. Meaux luy refuse ses portes.
VII. Pourparlé de Paix.

APres cette digression, que i'ay acheuée en peu de mots, ie retourne à la diuision qui estoit entre les Ducs d'Orleans & de Bourgogne, qui estoit entretenuë par les rapports qui se faisoient de tout ce qui se disoit de part & d'autre, par de lasches & traistres Courtisans, qui allumoient le feu qu'ils auroient dû éteindre de leur propre sang. Il y en auoit entr'autres qui disoient à propos de l'auidité du Duc d'Orleans, qu'il auoit enfoncé le Tresor du Roy qui estoit à Melun, & qu'il en auoit tiré deux cent mil escus d'or, & des pierreries d'vne valeur inestimable, que le Roy auoit nagueres donné en garde à vn sien Maistre d'Hostel, apres l'auoir engagé par serment de ne le reueler à personne que de son consentement, ou de celuy de ses enfans qui luy succederoit. On disoit encore qu'il auoit donné cent escus d'or au Capitaine de la Porte de S. Martin, pour le faire entrer de nuit auec trente hommes à Paris, afin de tirer de chez luy vne grande somme d'argent, & cela fut cause que le Duc de Berry fit arrester ce Capitaine & murer la Porte.

Pendant ces grabuges & ces tempestes de Cour, la Reyne fit éclater sa fureur dans sa Maison, elle mal-traita quelques Damoiselles, qu'elle chassa auec iniure, & elle n'épargna pas vne Dame de grande reputation nommée la Dame *de Minchie*, dont auparauant elle prenoit conseil en toutes ses affaires, & qui gardoit son seau : & en cela elle se fit plus de tort qu'à elle, pour les mauuais discours qu'on prit sujet de faire de sa conduite. Elle fit emprisonner sous le mesme pretexte vn braue Escuyer nommé *Robinet de Varennes*, & la Vicomtesse *de Bretueil*, & quelques instances que pussent faire leurs parens & leurs amis, pour obtenir qu'on procedast contre eux dans les formes, & qu'on leur fist leur procez s'ils estoient coupables, elle les retint depuis la Feste de l'Assomption iusques alors.

Toutes choses estant ainsi broüillées, & à la veille de mettre le Royaume en combustion, il se trouua des gens assez desesperez, malgré tout le soin qu'on

apportoit à la garde des Maisons des Princes dans Paris, pour entreprendre de forcer de nuit le retranchement de celle du Duc de Berry, & en ayant esté repoussez par les Arbalestriers de sa garde, ils se sauuerent par la riuiere vers l'Hostel de S. Pol. Cela émût le Peuple, qui crût qu'on vouloit enleuer le Roy, & le Duc de Bourgogne y accourut en personne auec cinq cent Cheuaux, tous de bonne Noblesse & bien armez; mais trouuant qu'ils auoient pris la fuite, il appaisa la sedition, & le lendemain, il ordonna de la part du Roy qu'on fist faire vne grosse chaisne de fer, qui fût tenduë de nuit pour fermer le passage de la Seine, & pour empescher qu'on ne se pût couler dans la Ville à l'ombre des tenebres. On auoit grand peur qu'elle ne fût trahie; & parce qu'il y auoit de méchans garnemens qui iettoient du feu Gregeois dans les caues; les principaux Bourgeois craignans qu'on ne la voulût brûler, firent faire commandement de boucher tous les soûpiraux. Il ne se faut pas étonner si l'on n'a pû sçauoir les autheurs de cette méchanceté, car la pluspart des Gens de guerre qu'on auoit amassez, ne songeoient qu'au moyen d'y mettre le desordre & d'en piller la meilleure partie, & principalement ceux de dehors, la pluspart Bretons ou Estrangers, qui portoient les armes pour le Duc d'Orleans. Pour ceux qui seruoient le Duc de Bourgogne, il leur faut rendre cét honneur d'auoir vescu six semaines entieres auec tant d'ordre & de discipline, que le Preuost de Paris mesme, témoigna qu'il n'y en eut pas vn qui s'échappast à faire vne action digne de la prison, & cela estoit assez admirable de Nations enclines au pillage, telles que sont les Allemands, les Liegeois, & les Brabançons, qui sont fort mal-aisées à retenir, & que la passion du gain qui les porte à la profession des armes, precipite dans toutes sortes de mauuaises entreprises. Comme ils se contentoient de leur paye, l'on leur fournit des viures en abondance, rien n'encherit, & le Duc de Bourgogne auroit merité la loüange & l'acclamation de tous les Peuples, s'il n'eût fait approcher ses troupes de Bourguignons, qui estoient les soldats du monde les plus grands voleurs.

Le Duc d'Orleans de son costé, faisoit auancer des Gens de guerre de toutes parts, dont il fit la reueuë le vingtiéme de Septembre dans la Plaine de Melun, où il fit dresser de belles Tentes, & où il donna à disner aux principaux Chefs, qu'il exhorta de vanger l'iniure qu'on auoit faite à la Reyne & à luy. C'est ce qui fit croire que ce Royaume alloit tourner ses armes contre ses propres entrailles, qu'vn mesme Peuple s'alloit partager en deux Armées ennemies, & qu'on verroit rougir dans le sang des Citoyens le mesme fer qui reuenoit d'vne guerre estrangere. En effet, tout estoit si peu disposé à la Paix, que dés le lendemain Messire *Iean de Gaules*, Gouuerneur du Duché d'Orleans, eut ordre de passer la Seine, & de s'emparer du Poste de Charenton auec vn grand nombre d'Arbalestriers & cinq cens hommes d'armes. Comme cela donna lieu de croire que la guerre estoit declarée, & que le Duc d'Orleans en vouloit à Paris, le Duc de Bourgogne se prepara aussi, & dés le iour mesme, trois mille Bourguignons de son Auant-garde se saisirent d'Argenteuil & des lieux d'alentour, auec esperance, selon l'opinion des principaux Chefs, que le iour suiuant on en viendroit aux mains, & qu'il y auroit Bataille. Aussi-tost la crainte des pillards fit mander par les Bourgeois, & par les Princes mesmes, tout ce qu'ils auoient de meubles à la Campagne; & le paysan qui en fut épouuenté, s'enfuit dans les Villes murées, abandonnant les granges & les greniers, & les vignes prestes à vendanger, à la discretion du soldat, qui fit particulierement toute sorte de desordres de la part du Duc d'Orleans. Cinq cent des siens couroient la Champagne, la Beausse & le païs de Gastinois, depuis prés de quatre semaines, & venoient iusques à deux lieuës de Paris, emmenans iusques aux troupeaux & au bestail. Le Roy de Sicile ioignit au party des Princes huit cens hommes de tout pays qui firent encore pis; ils fouloient par tout les vignes aux pieds des cheuaux, ils arrachoient les seps au lieu de cueillir les raisins, & ils ne firent dessein de surprendre Corbeil, Moret, & quelques autres Villes, que pour les piller. Ils emportoient ou ruinoient tout ce qu'ils rencontroient à la Campagne, si l'on

Année 1405.

Année 1405.

ne le rachetoit à l'heure mesme ; & pour le dire en vn mot, ils surpasserent tous les autres en cruauté, & ils ne le cederent qu'à deux cent Lorrains seulement, qui suiuirent leur Duc au seruice du Duc d'Orleans. Ceux-cy auoient amené douze chariots vuides, qui furent bien-tost remplis des dépoüilles des pauures gens, mais ils éprouuerent la verité du Prouerbe, qui promet aux pillards qu'ils seront pillez à leur tour, & qui dit qu'vne mauuaise proye n'eut iamais bonne fin, car ils furent chargez auec leur butin par les Bourguignons, qui les mirent en fuite, & qui les détrousserent.

Cette licence ayant bien-tost épuisé tous les quartiers ; la cherté deuint si grande, que la pinte de vin alla iusques à quatre sols parisis, les gens du Duc d'Orleans n'y pouuans plus viure luy en firent leurs plaintes ; & il pensa de changer leur poste, & de les mettre à Meaux ; mais on luy en refusa l'entrée, & cela seruit beaucoup à amollir la dureté de son cœur. Il commença d'entendre à la Paix, qui luy fut derechef proposée le vingt-troisiéme iour d'Octobre, par les Deputez du Conseil du Roy, & consentit, que toutes les troupes de part & d'autre fussent licentiées, que l'vn & l'autre des deux Chefs de part retinssent iusques à cinq cens hommes, & qu'il en demeurast mil auprés de la personne du Roy, iusques à la santé duquel le different demeureroit surcis, pour estre terminé par son autorité. Le Duc de Bourgogne ne trouua point l'accommodement à son gré, il se douta de quelque surprise, & craignit que ses gens estant renuoyez en ses païs, qui estoient fort éloignez, le Duc d'Orleans ne fist reuenir les siens qui seroient en des lieux plus proches, & cette difficulté fit plus que iamais desesperer de cét accord.

CHAPITRE QVINZIESME.

I. Le Duc de Bourgogne harangue les Bourgeois de Paris, afin de leur faire prendre les armes pour son party.

II. Prudente réponse des Parisiens.

III. Continuation du Traité de Paix. La Reyne ne veut point que le Duc de Bourgogne luy aille au deuant, & rompt le voyage de Vincennes.

IV. Le Roy de Nauarre & le Duc de Bourbon negotient l'accommodement.

V. Conclu à Vincennes.

LE lendemain, le Duc de Bourgogne ayant assemblé les Principaux de la ville de Paris pour leur parler en public : Vous sçauez, leur dit-il, mes tres-chers amis, que ie ne suis point venu de si loin pour mes interests, & que rien ne m'y a obligé que celuy du Peuple, iusques à present insupportablement accablé d'exactions. Il vous paroist encore par les Pancartes qui nagueres ont esté dressées, qu'on vous en preparoit bien d'autres encore plus griéues, & que l'établissement du double de l'impost des marchandises, des Tailles par feu, & des Collectes annuelles, entraînoit necessairement auec soy la perte de tout ce qui vous reste de biens mobiliaires ; si ie ne fusse venu en personne, & si ie ne m'y estois fortement opposé. Le Duc d'Orleans est toûjours dans les mesmes desseins, & ie ne voy pas qu'on en soit encore quitte, ny l'Estat en asseurance, parce qu'il y en a beaucoup d'entre vous qui fauorisent ses intentions. Le seul remede que i'enuisage pour vn mal si certain, c'est de se resoudre à ne faire qu'vn party, & si vous voulez prendre les armes sous ma conduite, ie vous engage ma foy, que deuant qu'il soit peu, ie remettray ce Royaume dans sa premiere tranquillité,

quillité, & que vous ioüirez plus paisiblement que iamais de l'entiere possession de vos biens. Année 1405.

La réponse des Parisiens fut, qu'ils ne sçauoient que trop qu'il auoit de tres bonnes intentions, & que iusques là il auoit toûjours trauaillé pour le bien du Royaume & pour le soulagement du Peuple: qu'ils l'en remercioient tres-humblement, & que pour y correspondre, ils luy faisoient offre de leurs personnes, comme de tout ce qu'ils possedoient, & des biens de leur Ville: mais pour ce qui estoit de prendre les armes, ils le refuserent, de crainte que la Paix estant faite entre les Princes, le Duc d'Orleans n'en fist vn crime dont il se pût vanger. Bien dirent-ils pour conclusion, que si le Roy ou son Fils aisné, presens en personne & en armes, leur en faisoient commandement, qu'ils estoient prests à s'exposer à toutes sortes de dangers, & mesmes de hazarder leur vie, pour témoigner toute l'obeïssance que doiuent des fidelles & veritables Subjets. Le Duc parut assez content d'eux, & apres en auoir parlé au Conseil, qu'il tint auec les autres Princes & Seigneurs, il leur promit que le Dauphin seroit armé, & conduit en équipage de guerre par les ruës de Paris, & que tout ce qui seroit à faire, s'executeroit sous ses ordres.

Les enuirons de Paris estant alors ruinez par les gens de guerre, en telle sorte qu'il n'y venoit plus rien que par conuois, les Princes importunez des clameurs du Peuple, voulurent licentier ces troupes de dehors, & firent crier à son de trompe que les Capitaines eussent à les renuoyer en leur païs, & à mettre les armes bas, à peine de la vie: mais ils se mocquerent de ce nouuel ordre, & apres auoir demandé pourquoy on les auoit fait venir, ils dirent hautement, que quand les viures de la Campagne seroient acheuez d'épuiser, ils se ietteroient sur les Villes. Ce fut le plus puissant motif qui porta la Reyne & le Duc d'Orleans à consentir, pour détourner vn si grand mal-heur, de venir le dernier iour de Septembre au Bois de Vincennes; où l'on pourroit de plus prés trauailler à vn accommodement si necessaire. Mais comme le Duc de Bourgogne, bien ioyeux de leur approche, voulut par honneur aller au deuant d'eux, tant auec ce qu'il auoit de troupes à Paris, qu'auec celles d'Argenteüil & des enuirons, qu'il auoit mandées, la Reyne qui en apprit la nouuelle à moitié chemin, rebroussa tout court à Corbeil, par le conseil du Duc d'Orleans.

Les Bourguignons s'en retournant aussi de leur costé, couurirent tout le païs depuis le Pont de saint Cloud iusques à Haubervilliers, ils vuiderent toutes les granges & les celliers, & non seulement ils firent plus de maux que les Habitans n'en auoient souffert dans les plus grandes reuolutions de cét Estat, mais ils continuoient à menacer de pis faire. Cela acheua de disposer les Princes à les preuenir, & dans la crainte qu'on ne rappellast les armes destinées contre l'Ennemy, ils deputerent de nouueau le Roy de Nauarre & le Duc de Bourbon, vers la Reyne & le Duc d'Orleans, qui se rendirent à leurs prieres, & consentirent de venir le huitiéme d'Octobre en la Maison Royale de Vincennes. Il s'y tint diuerses Conferences iusques au seiziéme, & enfin, ceux qu'on auoit choisi pour Mediateurs de cét accord, répondirent si bien à l'opinion qu'on auoit eu de leur prudence & de leur affection pour le bien du Royaume, qu'il fut conclu, & qu'il fut publié le lendemain, que graces à Dieu les esprits estoient reünis par le lien d'vne veritable reconciliation. Le iour suiuant, ils reuinrent à Paris auec vne escorte mediocre de Gendarmes, & apres auoir congedié auec de beaux presents les Cheualiers & les Escuyers qui estoient venus à leur seruice, les deux Ducs s'embrasserent auec vn grand témoignage d'amour, en presence de la Reyne & du Duc de Berry, lequel ils remercierent d'abord d'auoir moyenné leur entreueuë, se toucherent dans la main, & s'entreiurerent de demeurer à l'aduenir dans vne parfaite concorde.

CHAPITRE SEIZIESME.

I. L'Vniuersité obtient Audience des Princes.
II. Maistre Iean Gerson les exhorte au seruice du Roy, à veiller à sa santé, & à l'obliger de souffrir les remedes necessaires.
III. Et blasme les vices de la Cour, qu'il excite à l'vnion de l'Eglise.
IV. Estat miserable de la santé du Roy, qui reuient en conualescence.
V. Marie de France sa fille refuse de sortir de Religion pour épouser le fils du Duc de Bar.
VI. Retranchement des pensions à la Cour.

Année 1405.

APres la reünion de la Maison Royale, l'on ne desira plus rien pour le bien de l'Estat, sinon que les Princes prissent plus de soin de la personne du Roy, & qu'on apportast quelque ordre pour la reformation des abus du Royaume: & quelques-vns des plus considerables engagerent l'Vniuersité à en faire la proposition par forme de Remontrances. Elle demanda plusieurs fois Audience, & l'ayant obtenuë pour le septiéme iour de Nouembre, en l'appartement de la Reyne, quoy qu'absente, où se trouuerent les Roys de *Nauarre* & de *Sicile*, les Ducs de *Berry*, d'*Orleans*, de *Bourgogne* & de *Bourbon*, ceux du Conseil du Roy, & quelques Prelats, Maistre *Iean Gerson*, Chancelier de Nostre-Dame de Paris, Professeur en Theologie, satisfit excellemment au choix qu'on auoit fait de luy pour porter la parole. Il prit pour théme, *Viuat Rex*, qu'il repeta trois fois, & representa auec autant de respect que d'éloquence, que le bon Gouuernement du Roy & de son Royaume, dépendoit de trois sortes de vies, la corporelle, la politique, & la spirituelle, & il le prouua par beaucoup de raisons, d'authoritez & d'exemples, dont le recit seroit trop long. A propos de la premiere vie, qui est composée des quatre Elemens, il parla de l'indisposition corporelle du Roy, & dit qu'il falloit apporter tous les soins possibles au rétablissement de sa santé, quelque resistance qu'il apportast contre les remedes; afin qu'estant guery, tout l'Estat qui pâtissoit de sa maladie se sentist de sa conualescence, & rentrast dans la prosperité des premieres années de son Regne. De là passant à la vie politique, qui se doit conduire par les quatre Vertus Cardinales, il prit sujet de donner sur les vices de la Cour, qui estoient les seuls écueils où elle faisoit naufrage, & s'étendant élegamment sur ces empeschemens & sur ces obstacles, il conclud que ce Royaume estoit à la veille de grands maux, si l'on ne se soûmettoit à vne reformation necessaire des mœurs pour appaiser la colere Diuine. Quant à la vie spirituelle, il luy donna pour fondement les quatre Vertus Theologales, & en finissant cette belle action, il supplia ceux qui presidoient à l'Assemblée, d'auoir en recommandation l'vnion de l'Eglise, & les priuileges de l'Vniuersité de Paris; ce que le Chancelier promit de la part du Roy, & de tous les Princes là presens.

Cette Remontrance ne fut pas inutile, car sur la fin du mois, les Ducs ordonnerent qu'on trauaillast à la santé du Roy, & qu'on cessast de garder vne déference criminelle, pour l'obliger malgré qu'il en eût, à souffrir qu'on le nettoyast, afin de le disposer à l'operation des remedes. C'est pourquoy la nuit arriuant, ses Officiers ordinaires le quittoient, par l'ordonnance d'vn habile Medecin, & il en entroit dix autres qui feignoient de luy estre inconnus & par



leurs paroles & par leurs actions, qui firent si bien qu'ils le persuaderent au bout de trois semaines, qu'il se falloit dépoüiller pour entrer nud dans son lict, qu'il estoit necessaire de changer de chemise & de draps, de frequenter les bains, de souffrir qu'on luy razast le poil, & de garder plus de regle pour le manger & pour le dormir. Il y auoit cinq mois qu'il ne vouloit point oüir parler de tout cela, & déja la crasse de ses sueurs puantes luy auoit fait venir beaucoup d'apostumes sur le corps; qu'vne quantité de poux & de vermine luy rongeoit, qui l'auroient enfin mangé iusques aux entrailles, si ce Medecin ne se fut auisé de ce remede, qui le fit mieux porter, & qui dissipa en quelque façon les tenebres dont il auoit l'esprit & l'entendement enueloppez. Année 1405.

Se portant tous les iours de mieux en mieux, il tint sa Cour à la Feste des Roys, & aussi-tost il alla à Poissy, pour proposer à *Marie de France* sa fille, qui n'auoit point encore pris le voile de Religion, le mariage qu'il auoit accordé à la priere des Princes de son Sang, entr'elle & le fils du Duc *de Bar* son Cousin, pourueu qu'elle y voulût consentir. Cette ieune Princesse l'écouta fort respectueusement, mais comme il luy demanda sa volonté: « Mon tres redouté Seigneur & Pere, luy dit-elle, ie ne suis plus à marier, i'ay accepté l'Epoux que vous me donnastes quand i'entray en Religion, ie me suis deuoüée à luy, & de ma vie ie ne le quitteray, si vous ne m'en trouuez vn autre qui soit meilleur & plus puissant. » Le Roy ne la voulant pas contraindre, s'en retourna auec cette réponse, & depuis tint plusieurs Conseils pour le Gouuernement de son Estat; où les pensions des Chambellans & autres Officiers furent reduits à la moitié, & l'on en vsa à proportion pour tous les autres gages ordinaires. On retrancha aussi le grand nombre des Receueurs des Finances, des Tresoriers & des Officiers des Chambres du Parlement, & l'on creut tout communément qu'il en reuiendroit aux coffres du Roy six cent mil escus d'or.

CHAPITRE DIX-SEPTIESME.

I. Proposition de leuer vingt millions à vingt escus de Taxe par Ville ou Village.

II. L'Vniuersité de Paris cesse ses exercices à cause des entreprises du Pape.

III. Le Roy la fait décharger de la Decime qu'il demandoit.

IV. Progrez du Comte d'Armagnac en Guyenne.

V. Famine en Angleterre. L'on refuse du bled aux Anglois.

LE Duc de Bourgogne continuant à parler pour les Peuples dans les Conseils, on chercha les moyens les plus doux pour en tirer de l'argent, & l'on s'auisa, pour fixer vn reuenu qui vint directement aux coffres du Roy; de taxer à vingt écus par an, toutes les Villes & Villages du Royaume, qu'on faisoit monter à dix-sept cent mille, & en exceptant sept cent mille de ce nombre, que les mal-heurs de la guerre, les pestes & les mortalitez, pouuoient auoir ruiné ou desolé, & mis en non-valeur, on trouua que cela produiroit vingt millions; qui suffiroient pour entretenir la guerre, en payant trente écus pour Cheualier, & vingt-quatre pour Escuyer; & pour la Maison du Roy, qu'on mit à deux millions: comme aussi pour les gages des Collecteurs & Receueurs, fixés sur le mesme pied de deux millions. On assignoit aussi le quart d'vn million pour les fortifications des Places & pour les reparations necessaires, & l'on pretendoit qu'il y auroit encore trois millions reuenans bons aux coffres du Roy: & comme les nouueautez plaisent d'abord, les plus sensez approuuoient l'aduis; & tout le monde calculoit la leuée & l'employ des reuenus du Royaume; mais quand on

Année 1405.

sçeut que c'estoit vne proposition faite en l'air, par des gens qui n'estoient adnoüez ny du Roy ny des Princes, on n'en parla plus, que pour rire de ces Conseillers d'Estat de nouuelle erection.

Si le Roy cherchoit de l'argent, le Pape de son costé faisoit leuer auec rigueur la Decime qu'il auoit imposée, & comme l'Vniuersité de Paris en croyoit estre exempte en vertu de ses priuileges, elle fut conseillée par des personnes puissantes, d'interceder enuers le Roy pour leur conseruation. Elle conuoqua sur ce sujet vne Assemblée generale de Docteurs & de Professeurs, & le resultat fut de regimber vne bonne fois contre l'éperon, & de faire cesser au vingt-vniéme de Nouembre prochain, toutes les Predications & les exercices des Escoles en la ville de Paris. Cela fit d'autant plus d'éclat, qu'il arriua dans le temps de l'Aduent, & de la Feste de Noël, où le Mystere de l'Incarnation & de la Natiuité doit estre expliqué aux Peuples: & quelques mauuais esprits se seruirent de l'occasion pour afficher des Placarts aux portes des Eglises, qui aduertissoient les Lecteurs d'aller lire certain libelle infame & infamant tout ensemble, attaché au Paruis Nostre-Dame, par lequel ces gens sans nom pretendoient prouuer par plusieurs raisons, que cette cessation contreuenoit à la profession du Clergé, & principalement à celle des Theologiens.

Le Duc d'Orleans se voulant entremettre pour rétablir les choses, pria le Recteur & quelques Docteurs, la veille de Noël, de donner cela au respect de la Feste, & à la promesse qu'il leur faisoit que leurs priuileges leur seroient gardez; mais il s'y rencontra des gens assez fermes pour dire qu'il n'auroit peut-estre pas plus d'égard à l'execution de sa parole, qu'à beaucoup d'autres choses qu'il auoit déja promises & mal executées. Il fut fort indigné de ce refus, & les choses demeurerent au mesme estat, iusques à ce que la santé du Roy leur permit de l'approcher, & de luy demander sa protection. Le Duc s'y opposa fortement, mais ils trouuerent enfin moyen de l'adoucir, & leur Requeste fut accordée; à condition pourtant de certains termes de bien-seance qui ne blessassent point l'authorité du Pape, c'est à dire, *que du consentement des Commissaires de sa Sainteté, l'on surseoiroit à la leuée de ladite Decime, iusques à la prochaine Feste de Noël, s'ils ne receuoient vn ordre contraire par Lettres expresses du Pape.* Cela fut seellé du Seau du Roy, & vers la fin de Ianuier, l'on ouurit les Escoles, & l'on continua les Leçons & les Sermons à l'ordinaire.

Alors hyuernoit en la Prouince Bourdeloise *Bernard Comte d'Armagnac*, qui par sa ionction auec le *Comte de Clermont*, fit vn Corps d'Armée composé de seize cens hommes d'armes, tous Cheualiers & Escuyers, & de quatre mil hommes, tirez des Communes du païs de Guyenne, & s'acquitta glorieusement du dessein qu'il eut de se montrer digne de l'alliance qu'il auoit contractée auec la Maison Royale, par le mariage accordé entre luy & la fille du Duc de Berry. Il fit forte guerre aux Anglois & aux Gascons rebelles durant toute cette année; tantost par embuscades & par surprises, tantost à force ouuerte. Il mit le païs à feu & à sang, & en six semaines de temps, qu'il employa contre le *Sire de Caumont*, non seulement il le prit prisonnier, mais il conquit sur luy dix-huit Places qu'il possedoit, dont il y en auoit de tres fortes, telles que le Port sainte Marie, Lesinhat, Toneins, Pamperdart, la Tour imprenable d'Aiguillon, Berigat, Poilliac, la Motte de Sourdré, Brudoire, & le Bourg de S. Pierre de Toneins. Il emporta tout cela d'assaut, & ces exploicts irritans la passion de vaincre, il alla assieger Bomberac, qui estoit vne Ville quarrée flanquée de quatre bonnes Tours, dont l'vne estoit plus grosse & munie à proportion, fermée d'vn large fossé, fortifié d'vn bon auant-mur, & enfin peuplée d'Habitans aguerris, & qui se fians en leur force & à celle de leur Place, se mocquerent de la sommation qu'il leur fit. Ils soûtinrent vaillamment les deux premiers assauts, mais le troisiéme fut si sanglant, qu'ils commencerent à douter d'vne plus longue resistance, ils demanderent à parlementer, l'on accorda vies & bagues sauues, & l'on receut le serment d'obeïssance de ceux qui voulurent demeurer. Le Comte y sejourna quelque temps auec ses trouppes, tant pour s'y rafraischir, que pour

reparer la place. De là il alla vers Bordeaux, & plantant son camp deuant la Ville, il enuoya offrir la Bataille à ceux de dedans, & se mit en estat de les receuoir pendant trois iours entiers qu'il demeura ferme; mais ils n'oserent l'entreprendre, & il fut priué de l'auantage qu'il s'en promettoit, aussi bien que trois cent ieunes Gentils-hommes qu'il auoit fait Cheualiers pour cette occasion, & qu'il auoit mis à l'auant-garde afin de satisfaire la passion qu'ils auoient de signaler leur nouuelle Cheualerie. Cependant il tenoit les entrées de la Ville si étroitement serrées qu'il n'y put entrer de viures, & cela obligea les Bourgeois à composer auec luy à vne grande somme de deniers, pour le faire retirer, & pour obtenir la liberté des chemins. Année 1405.

Les Bleds ayant esté échaudez en Angleterre, la recolte fut si petite, & les viures monterent à vn prix si excessif, que la famine se répandant par tout, les Anglois furent contraints d'enuoyer le Comte *de Pembrock* en France, pour tascher d'auoir liberté d'en acheter. Il arriua à Paris au mois de Féurier, auec vn Passe-port qu'il n'obtint qu'à grand peine, & s'adressant aux Ducs de *Berry*, d'*Orleans*, & de *Bourgogne*; à cause de la maladie du Roy qui ne luy permettoit pas de luy donner Audience, il proposa d'abord vne prolongation de Tréues iusques à la saint Iean, & cependant, il les supplia de permettre qu'il achetât des bleds. Les auis furent differents, & il l'obtint enfin des Ducs de Berry & d'Orleans; mais s'estant adressé au Duc de Bourgogne, pour le prier d'adjoûter son Sceau aux Lettres qui luy en auoient esté expediées, il les prit & les ietta au feu, & luy fit commandement de vuider le Royaume en toute diligence.

CHAPITRE DIX-HVITIESME.

I. Retour des Deputez enuoyez à Rome par l'Vniuersité de Paris.
II. Benoist tasche d'interrompre cette negotiation.
III. Le Cardinal de Chalant son Enuoyé mal receu en Cour.
IV. Clignet de Brebant fait Admiral de France
V. Quoy que de bas lieu & iugé incapable de sa Charge.
VI. Et marié par la faueur du Duc d'Orleans à la Comtesse de Blois.

LEs mesmes Ducs ayant receu des Lettres du Roy d'Espagne, par lesquels il exhortoit le Roy d'enuoyer comme luy des Ambassadeurs aux deux pretendus Papes, pour les disposer à l'vnion, ils approuuerent ce dessein & firent choix de quelques-vns des plus celebres du Corps de l'Vniuersité. Mais ils ne purent partir faute d'argent, & vn mois apres, arriuerent ceux que la mesme Compagnie auoit deputez auec Maistre *Pierre Plaoul* Docteur en Theologie, vers l'Antipape; auprez duquel ils estoient demeurez huit mois pour découurir ses intentions touchant l'extirpation du Schisme. Ils rapporterent en pleine Assemblée, deuant les Princes, qu'ayant conuoqué les Prelats de son obedience par vn Bref Apostolique, pour la Feste de tous les Saints, il l'auoit depuis prolongé iusques à la S. Martin, afin qu'ils vinssent en plus grand nombre pour deliberer des moyés d'vnion; en suitte dequoy leur ayant donné vne Audience secrette, il les auoit renuoyez auec des Lettres, & leur auoit dit que tous n'ayans pas obey à son mandement, il obligeroit ceux qui auoient manqué à se rendre à Rome, pour le mois de May prochain, & qu'il leur protestoit par serment, d'accomplir absolument tout ce qu'il auroit conclu auec eux en faueur de l'vnion.

Le bruit de ce retour, & d'vne autre Ambassade preste à partir estoit paruenu

Année 1405.

aux oreilles de Benoist, il depécha aussi-tost à la Cour vn Cardinal Diacre du nom *de Chalant*, pour empécher cette deputation, & par mesme moyen la Paix de l'Eglise, & pour faire agir les Princes par ses Conseils: & comme ils s'apperçeurent de ses desseins & du sujet de sa Mission, ils ne se soucierent pas de sa qualité de Legat *à latere*, dont elle estoit honorée pour la rendre plus considerable. On ne luy rendit point les hõneurs deubs à cette Dignité à son entrée dans Paris, on remit son Audience apres Pasques, sous pretexte que le Roy l'entendroit en personne, & cependant il ne laissa pas de faire ses visites aux Ducs & de se rendre particulierement assidu iusques à l'importunité auprés du Duc de Berry; qu'il voulut conseiller, & qu'il pria mesmes auec instance, comme celuy qui persistoit plus fermement auec l'Vniuersité pour la voye de cession, de ne plus prester l'oreille à cette cabale. Il leur parla de ce Corps illustre comme d'vne cohuë de gens de tumulte & de bruit, composée de testes mal-faites, enyurées de leur sçauoir, & qui estoient plus aheurtez à leurs opinions, qu'ils n'estoient portez d'vn veritable zele pour l'vnion de l'Eglise; où ils n'agissoient que par entestement & par opiniastreté. Le Duc qui estoit mieux persuadé de leurs intentions par les dépenses que la Compagnie auoit faites pour la Paix de l'Eglise, retorqua cette calomnie contre son Autheur: Il est bien plus à propos, luy dit-il, de » vous refuser Audience, à vous autres Cardinaux, qui bouchans malicieusement » vos oreilles, pour vous rendre sourds comme des Aspics, ne vous souciez nulle- » ment de la voye de cession qu'on vous propose. L'vnion de l'Eglise est le moin- » dre de vos soins, que vous donnez tous entiers à la passion de vous enrichir de l'argent de ce Royaume, pour soustenir vostre faste & pour fournir au luxe » de vos maisons.

Sur la fin de cette année, Messire *Clignet de Brebant* fut fait Admiral de France par la faueur & à la priere du Duc d'Orleans son Maistre, & cette promotion fit d'autant plus de bruit dans le monde, qu'il n'auoit point de droit d'y pretendre pour la Noblesse ny pour la valeur de ses Ancestres & que c'estoit vn pur ouurage de la Fortune. Aussi les Sages ne se purent-ils empécher de dire tout haut, qu'il n'entendoit rien à la marine & à la nauigation, qu'il ne sçauoit ce que c'estoit d'vn Combat naual, qu'il n'auoit iamais veu tourner vn Vaisseau sur mer, qu'il ne pouuoit manier le gouuernail, & qu'il estoit encore plus ignorant des moyens de gaigner vn port asseuré, apres auoir échappé les écueils & dompté les bourrasques tempestueuses de cét element inconstant, ce qui estoit necessaire absolument pour l'asseurance & pour la ioye de ceux qu'il auroit à commander. C'estoit encore vne chose à considerer, qu'il succedât à vn grand & illustre Capitaine Messire *Renaut de Trie*, qui pour lors estoit detenu de plusieurs maux incurables, & qui pourtant ne luy voulut point donner sa demission, qu'il ne luy payât quinze mille écus d'or. Le Duc d'Orleans fit encore dauantage pour luy, de procurer son Mariage auec *la Comtesse de Blois*, qui le mit fort à son aise, de pauure qu'il estoit auparauant, & si veritablement pauure, qu'à peine auoit il dequoy viure au iour la iournée, quand il y suppléa par la richesse de cette Comtesse. Mais on trouua fort étrange, qu'vne si grande, si puissante & si illustre Dame, n'agueres vefue d'vn homme de la qualité du Comte de Blois, s'abbaissât iusques au poinct d'épouser vn si petit Cheualier.

CHAPITRE DIX-NEVFIESME.

I. Grandes Conquestes en Guyenne, du Connestable d'Albret & du Comte d'Armagnac.
II. Iournée prise deuant Brantosme pour combattre les Anglois.
III. Messire Guillaume le Bouteiller y meine vn secours de France.
IV. Armée enuoyée au secours du Duc de Bar contre le Duc de Lorraine.

PEndant que la famine obligeoit les Anglois à courir nos Costes, & à faire toutes sortes d'entreprises pour enleuer hommes, viures & bétail, qu'ils venoient décharger au Port de Calais, on leur faisoit la guerre plus ouuertement & auec plus d'honneur & de succez dans la Guyenne. Nos François les chasserent de soixante & tant de Villes ou de Bourgs, par force ou par argent, sous les Enseignes du Connestable & du Comte *d'Armagnac:* & apres auoir soulagé le pays de deux cent mille écus d'or de contribution, qu'ils tiroient tous les ans, pour donner la liberté du labourage, ces deux Generaux se laisserent encore vaincre aux prieres du peuple de Perigord, qui les suplia de le deliurer de l'oppression insupportable de la Garnison de la Ville de Brantosme. Ils l'assiegerent sur le refus audacieux & méprisant qu'elle fit de se rendre, ils la serrerent de si prez qu'il n'y put rien entrer, & en mesme temps, ils la foudroyoient à grands coups de pierriers; mais quoy qu'ils fissent par toutes sortes d'attaques, le Siege dura huit semaines; au bout desquels ceux de dedans n'osans plus paroistre sur leurs murailles, & craignans vn dernier effort, se seruirent heureusement de la prudence qui leur est ordinaire en de pareilles extremitez, pour s'épargner le danger d'estre emportez de force. Année 1405.

Ils offrirent de rendre la place dans la Pentecoste s'ils n'estoient secourus, & nos François ayans refusé la condition dans l'asseurance de les forcer, le reproche qu'ils leur firent de vouloir fuïr l'occasion d'vne Bataille, leur fit changer de resolution. Ils l'accepterent ioyeusement dans cette pensée, ils receurent leurs ostages, & sur le bruit qui courut que le Roy d'Angleterre enuoyeroit son fils auec vn grand nombre de trouppes pour faire ses premieres Armes en cette celebre iournée, les Princes de France qui gouuernoient, & qui auoient agreé le Traitté, leur enuoyerent du secours sous la conduitte d'vn Cheuailer de grande reputation nommé Messire *Guillaume le Bouteiller.* Les illustres Comtes *de Clermont* & *d'Alençon* le suiuirent auec trois mille hommes d'armes dans le noble desir de se signaler; mais comme il estoit à craindre que cét appareil simulé des Ennemis ne se fist pour quelque autre dessein plus considerable que n'eût esté celuy de conseruer Brantosme, cependant que les principales forces de France tourneroient de ce costé là, l'on enuoya le Sire *de S. Georges* en Picardie pour la garde de la Frontiere, auec six cens autres hommes d'armes.

Parmy les soins que donnoit vne affaire de cette importance, le Marquis *du Pont* fils du Duc de Bar, & Cousin du Roy fit de grandes plaintes du *Duc de Lorraine*, & remonstra qu'il y alloit de l'interest & de l'honneur de sa Majesté, comme il paroistra par le recit de ce differed que ie prendray de plus loing. Les Comtes de *Salmes* & de *Sarrebruche*, & autres Seigneurs d'Allemagne ayans fait irruption dans le pays Messin, qu'ils mettoient à feu & à sang, ceux de Metz eurent recours au Duc de Lorraine, comme à celuy qu'ils auoient choisy pour leur principal Protecteur; lequel ayant fait vne grande Armée, entra dans le pays des Ennemis qu'il saccagea, comme c'est la coûtume de faire la guerre en ce pays-là. Aussi ne l'en eut-on pas blasmé, s'il n'eut étendu cette cruauté sur les terres des voisins, qui n'auoient aucune part à la querelle, & qui ne se défioient d'aucune

Année 1405.

hostilité. Les Lorrains entrerent particulierement dans le Duché de Bar, & s'estans trouuez deuant vn Chasteau nommé l'Auant-garde, qui pour lors estoit entre les mains du Roy, parce qu'il estoit en litige, ils s'en saisirent par force, & tuërent méchamment les Commissaires & les Gardes du Roy, sans considerer que cét attentat les rendoit criminels de leze-Majesté. Et c'estoit le sujet de la plainte de ce Duc.

Les Princes fort offensez de cette insolence, creurent que ce n'estoit pas assez pour vn grand Prince, de repousser les injures, s'il ne donnoit en mesme temps vn exemple de sa Iustice & de sa vangeance pour intimider les méchans. Ils donnerent les ordres du Roy au Marquis du Pont pour cela, & luy promirent de l'assister d'vn secours considerable, mais leur intention n'estoit pas de faire vne troisiéme Armée ou de partager les forces de France en trois Corps. Le Duc d'Orleans toutefois resista à cét aduis, en haine, disoit-on, de ce que ceux de Metz auoient refusé de se mettre sous sa protection, il ne voulut pas qu'on tardât dauantage, & fit faire vn Corps de trouppes incontinent apres le depart du Marquis, dont il donna la conduite à ses deux plus intimes Confidens *Iean de Montaigu* grand Maistre de l'Hostel du Roy, & le nouuel Admiral. Ceux-cy estant arriuez en la Ville de Neuf-Chasteau, que le Duc de Lorraine tenoit en fief du Roy, ils eurent bien de la peine à s'y faire receuoir, & ils firent resolution d'y demeurer iusques à ce qu'ils eussent auisé de ce qu'ils auroient affaire, sur ce qu'ils apprirent que tout le pays d'alentour estoit mis en cendres & tellement desolé qu'il n'y auoit pas dequoy viure.

Fin du vingt-cinquiéme Liure.



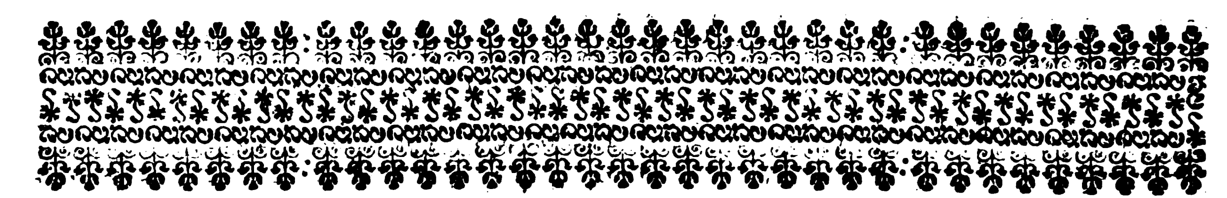
TABLE

ANNÉES

- De Nostre Seigneur: 1406.
- Du Schisme: 28.
- Des pretendus Papes: Innocent VII. à *Rome*. 3. & dernier par sa mort arriuée le 6. Nouembre, & de Gregoire XII. son successeur, le 1. Benoist XIII. *en Auignon*. 12.
- De Robert Comte Palatin, Duc en Bauieres, *Empereur*, 5.
- Du Regne des Rois Chrestiens de l'Europe:
  - Charles VI. *en France*. 26.
  - Henry IV. *en Angleterre*. 7.
  - Henry *en Espagne*, autrement *Castille & Leon*. 16. mort le 25. Decembre, & de Iean son fils, le 1.
  - Martin *en Arragon*. 13.
  - Iean *en Portugal*. 21.
  - Charles III. *en Nauarre*. 20.
  - Sigismond de Luxembourg dit de Boheme *en Hongrie*. 22.
  - Iagellon *en Pologne*. 21.
  - Loüis Duc d'Anjou *en Sicile*. 21.
  - Ladislas d'Anjou dit de Duras, *vsurpateur du Royaume*. 21.
  - *Margueritte Regnante en Dannemarck & en Suede*, auec Eric son Neueu. 26.
  - Robert Stuart III. du nom *en Escosse*, le 16. & dernier par sa mort arriuée le 17. Mars, & de Iacques IV. son fils 1.

Principaux Princes du Sang, Grands Officiers, Ministres d'Estat, & Fauoris de la Cour de France.

Loüis de France *Dauphin*, Duc de Guyenne.
Loüis de France Duc d'Orleans, *Frere du Roy*, & principal Ministre.
Loüis Duc d'Anjou, *Roy de Sicile*.
Iean de France, *Duc de Berry*. } Oncles du Roy.
Iean, *Duc de Bourgogne*. } Oncles du Roy.
Iean, *Comte d'Alençon*. } *Princes du Sang.*
Loüis Duc de Bourbon, Oncle maternel du Roy, *& grand Chambrier de France*. } *Princes du Sang.*
Loüis de Bourbon Comte de Vendosme, *Ancestre de nos Roys*. } *Princes du Sang.*
Iean dit de Montfort, *Duc de Bretagne*.
Charles Sire d'Albret, *Connestable de France*.
Iean de Montagu Euesque de Chartres, *Chancelier de France*.
Iean Sire de Rieux & de Rochefort. } *Maréchaux de France.*
Iean le Maingre dit Boucicaut. } *Maréchaux de France.*
Pierre dit Clignet de Brebant, *Admiral de France*.
Waleran de Luxembourg Comte de S. Pol, *Capitaine General en Picardie*.
Iean de Hangest Sire de Hugueville, *grand Maistre des Arbalestriers*.
Guillaume des Bordes, *Porte-Oriflamme*.
Iean de Montagu Vidame de Laonnois, *grand Maistre de France*.
Iacques de Bourbon Sire de Preaux, *grand Bouteiller de France*.
Charles Sire de Sauoisy, *grand Eschançon*, & *grand Maistre d'Hostel de la Reyne*.
Guy Sire de la Rocheguyon, *grand Panetier*.
Charles d'Yury, *Cheualier trenchant*.
Charles de Bouuille, *Gouuerneur de Dauphiné*.



HISTOIRE DV REGNE DE CHARLES VI. ROY DE FRANCE.

LIVRE VINGT-SIXIESME.

CHAPITRE PREMIER.

I. *Audience donnée au Cardinal de Chalant.*
II. *Sa Harangue en faueur du Pape Benoist.*

Année 1406.

IE reuiens à l'estat deplorable de l'Eglise, dont i'ay succinctement continué le recit iusques à present, & à l'Ambassade du *Cardinal de Chalant*, enuoyé Legat *à latere* en France par le Pape Benoist. Comme l'on l'auoit remis apres Pasques pour luy donner Audience, il ne manqua pas de la solliciter quand le terme fut expiré, & le penultiéme d'Auril, s'estant rendu au Palais, il fit vn beau discours Latin du sujet de sa Legation, en presence de tous ceux du Sang Royal. Il detesta d'abord le malheur d'vn si detestable Schisme, il en representa les dangereuses consequences & la necessité d'y remedier, par les maux qu'il auoit causez: il fit voir que depuis long-temps il auoit refroidy la charité Chrestienne, qu'il auoit esté cause de répandre beaucoup de sang humain en plusieurs lieux: & qu'enfin, il auoit rendu nostre Religion, & nostre Foy, la risée & le mépris des Nations infidelles. Il allegua beaucoup de raisons & d'exemples pour la preuue de son dire, & passant de là aux personnes des deux Competiteurs en la Papauté, il fit vne comparaison fort adroitte de leurs mœurs & de leur vie; afin que l'opposition qu'il y remarquoit, tournât au desaduantage d'Innocent, qu'il tenoit pour Intrus, lequel il noircit & déprima autant qu'il eleua le merite & les grandes qualitez de Benoist. Il asseura qu'il auoit toûjours à bon escient trauaillé à l'extirpation du Schisme, & qu'entant qu'il auoit pu, il n'auoit rien obmis de tout ce qui auoit esté necessaire ou vtile pour vn si grand bien: ce qu'il croyoit, disoit-il, estre si publiquement connu, que c'estoit faire tort à la reconnoissance qui luy en estoit deuë que de le vouloir prouuer dauantage; personne ne doutant qu'il affectionnât rien à l'égal de l'vnion. Il fit valoir à ce sujet cette grande

entreprise du voyage de Rome, dont ce Pape auoit consulté le dessein auec les Princes du Sang de France, & mesme qu'il leur auoit deferé l'honneur de sa conduite; dont il les auoit estimé les plus dignes, tant en memoire de la protection que leurs Ancestres auoient toûjours continuée à l'Eglise Romaine, que comme estant ceux, sur l'assistance desquels il auoit ietté les anchres de ce qu'il auoit d'esperance en terre, & qu'il consideroit comme les fidelles Ministres des decrets de la Prouidence diuine en son endroit. Apres auoir ainsi adroitement marchandé les cœurs & les suffrages de ceux qu'il auoit interest de gagner à son party, il tomba dans vn grand discours ambigu, contre ceux qui blasmoient la negligence du Pape au sujet de l'vnion. Il ne les nomma point pour auoir plus de liberté de les picquer dauantage, & voulut faire voir par diuers argumens, que c'estoient des causeurs, ausquels on ne deuoit point souffrir d'ouurir la bouche contre vn Pontife de tout temps si bien intentionné pour la Paix de l'Eglise: Et iusques-là, dit-il pour conclusion, qu'il ne se fut pas soucié d'accepter la voye de cession, & « mesme qu'il l'auroit amoureusement embrassée, s'il eut iugé qu'il en eût esté « besoin. Il finit enfin par le sujet de sa Legation, qui estoit, de prier toute l'Assemblée de tenir pour Benoist, s'ils auoient dessein de voir assoupir le Schisme: & alors se leua de la part du Recteur là present, Maistre *Iean Petit* Professeur en Theologie, & Normand de Nation, qui suplia les Ducs qui presidoient à la Compagnie, de vouloir receuoir de sa bouche les sentimens de l'Vniuersité sur le sujet de l'affaire dont il s'agissoit.

Année 1406.

CHAPITRE SECOND.

I. Me Iean Petit conclud pour l'Vniuersité en faueur de la soustraction, contre Benoist, & demande Iustice contre l'Vniuersité de Thoulouse.

II. Les Princes renuoyent l'affaire au Parlement où Me Pierre Plaou plaide la cause, & apres luy Me Iean Petit, qui accuse le Pape Benoist de mauuaise foy,

III. Suplie la Cour de maintenir l'Eglise contre ses vexations.

IV. Me Iean Iuuenel Aduocat General conclud contre la Lettre de l'Vniuersité de Thoulouse,

V. Et en faueur de la soustraction, & maintient que les decimes ne sont point deuës de droit au Pape.

LEs Princes ennuyez de ce differend, congedierent l'Assemblée, mais les autres qui n'en estoient point rebutez fauoriserent si bien l'importunité de l'Vniuersité de Paris, que l'Audience leur fut accordée pour le dix-septiéme de May. Alors Me *Iean Petit* rapporta tout le fait, qui sera cy-apres plus au long étendu, & conclud à ce que la soustraction d'obedience cy-deuant faite au Pape, fût d'oresnauant gardée & executée, la Lettre de l'Vniuersité de Thoulouse, dont il a esté tant parlé, condamnée, comme inique & injurieuse, & l'Eglise Gallicane deliurée des exactions iniustement introduites par la Cour Romaine; priant instamment les Ducs d'en vouloir deliberer. C'estoit principalement ce que vouloient empécher les Creatures de Benoist, qui n'auoient cessé de conjurer les Ducs, de vouloir entrer dans son party;

Année 1406.

& de laisser crier sans les entendre, des perdeurs de paroles en l'air, & des gens sans raison, qui vouloient faire vne Classe de dispute du Conseil du Roy, qui par vn esprit de contradiction cherchoient à redire à vn Decret bien sensé de l'Vniuersité de Thoulouse, & qui de tout temps entreprenoient, sans respect & sans fondement, d'aneantir la Iurisdiction Apostolique, & les droicts anciens du saint Siege. Cela embarrassoit extremement les Princes, lesquels estant d'ailleurs fort occupez aux affaires qui naissoient de iour à autre à l'Estat, & ne sçachans que resoudre de celle-cy, qui estoit épineuse en soy, s'auiserent d'vn bon expedient, qui fut de la faire regler en vne Iurisdiction contentieuse, à cause de l'égalité & de la contrarieté des deux partis qui les tenoient en suspens. Ils la renuoyerent au Parlement, & les parties s'y estant soûmises, la Plaidoyerie de la cause fut assignée au septiéme de Iuin, à la grand' Chambre ; où se trouuerent plusieurs Prelats.

L'Vniuersité de Paris parla la premiere, & Me *Iean Plaou*, tres-excellent Professeur de Theologie, qui plaidoit sa cause, commença à la iustifier de ce qu'elle auoit dit contre la Lettre de celle de Thoulouse. Il blasma fort ceux qui l'auoient dressée, de s'estre rangez du party contraire au sentiment & aux interests de l'Eglise Gallicane, & de s'estre separez de l'opinion du Concile National de France, sans auoir donné d'autre voye dans leur Ecrit; par laquelle du moins ils creussent que l'Eglise pût estre restituée d'vne seruitude miserable en son ancienne liberté: comme aussi d'oser supposer pour veritable, de leur authorité priuée, ce qu'vn si grand nombre de gens reconnus capables d'en decider, auoiēt nié; c'est à sçauoir, que la mesme Eglise eût en la personne de Benoist vn veritable Epoux, vnique, & pacifique: d'auoir condamné la soustraction comme vne chose execrable: & d'auoir osé dire, que ce fût vn crime inexpiable de differer à luy rendre l'obedience, & qu'il falloit decretter contre ceux qui auoient adheré à la soustraction, & qui refusoient d'obeïr. Ce qui estoit d'autant plus criminel, » dit-il, qu'ils vouloient appuyer leur calomnie de raisons, d'exemples, & d'au- » thoritez; dont ils n'auoient farcy cette Lettre que pour faire passer ceux qui leur » estoient contraires pour infames, pour schismatiques, & pour fauteurs d'here- » sie; en quoy non seulement ils manquoient de respect aussi bien que de honte, » mais ils blessoient insolemment la Majesté Royale. Apres cela il fit l'anatomie de cette Lettre, il fit voir par de beaux termes, & par de puissans argumens, qu'elle estoit scandaleuse & pernitieuse, & implora pour l'interest du Roy, l'assistance & la ionction de l'Aduocat General, à ce qu'il conclust & requît, que faire fût poursuiuie & iugée criminellement.

Ce Plaidoyé acheué dont ie viens de donner le sommaire, Maistre *Iean Petit* se leua, il salüa les Iuges, & apres sa protestation de ne vouloir rien dire au prejudice de personne, qu'entant que cela pourroit toucher contre la soustraction, ou la liberté de l'Eglise Gallicane, qui estoient le sujet de son action, il entra dans vn grand discours que ie resserreray icy pour le donner en abregé. Il commença hardiment par l'exhortation iadis faite au Pape par les Ducs de Berry, de Bourgogne & d'Orleans, & par le sacré College des Cardinaux, pour luy faire accepter la voye de cession, comme luy-mesme s'y estoit obligé par serment au- » parauant son assomption au Pontificat. Et parce, dit-il, que bouchant ses oreil- » les comme vn aspic pour estre sourd aux remonstrances de Messeigneurs les » Ducs, il a absolument méprisé la Paix qu'ils luy proposoient, & par son obstina- » tion entretenu le Schisme vniuersel: l'Eglise Gallicane, apres en auoir meuremēt » deliberé, decerna la soustraction d'obedience, & ordonna qu'elle seroit gardée, » & l'ayant concluë par vne procedure si droite, si iuridique & si legitime, son inten- » tion ne fut iamais qu'elle pût estre reuocable. Ie veux bien que quelques particu- » liers, trop attachez à ses interests, luy ayent fait entendre de leur chef & de leur » propre authorité, qu'elle luy auoit esté restituée; mais encore cela s'estoit-il fait » sous certaines conditions, qu'il a pourtant refusé tout net d'accomplir en repre- » nant sa premiere puissance. Ie pourrois bien montrer en les rapportant icy, qu'il » les a toutes méprisées; mais ie ne parleray que des Prelats éleus & consacrez du-

rant ladite soustraction. Il auoit promis de noyer dans vn eternel oubly, le ressouuenir du preiudice qu'il auroit pretendu qu'õ auroit fait à son authorité, & neantmoins les ayant mandez sur cette asseurance, il les a voulu pouruoir de nouueau, comme s'ils eussent esté intrus, & dans les Bulles qu'il leur en a fait expedier, il condamne cette soustraction comme vn attentat, & la déchire auec des termes pleins de ressentiment & d'execration. Depuis ce temps-là, sans auoir aucune honte de manquer à sa parole, & sans témoigner aucun respect pour ses promesses, il est demeuré si entier en ses sentimens, & s'est endurcy de sorte, qu'il croit que tous les moyens d'vnion sont renfermez en luy, qu'il en est le Maistre & l'Arbitre, qu'elle ne doit partir que de sa fantaisie, & qu'il n'en sera rien si ce n'est que son caprice le luy persuade. Et cela estant ainsi, Peres excellens, & Seigneurs Catholiques, c'est l'opinion de ma mere l'Vniuersité de Paris, humble fille du Roy, & toûjours obeïssante en toutes choses aux volontez de sa Majesté, qu'il le faut presser derechef par l'aiguillon de la soustraction d'obedience. Laquelle ayant esté ainsi iuridiquement deliberée, & en suitte fortifiée & établie par le Seau du Roy, elle conclud à ce qu'elle soit gardée de tous vniuersellement, & supplie affectueusement la Cour de demeurer dans ce sentiment, pour plûtost paruenir à l'vnion de l'Eglise.

Année 1406.

Apres cela, il recommanda aux Presidens l'estat des Eglises de France, il leur remontra élegamment par la Loy naturelle, morale & diuine, que toutes choses subsistoient par nombre, poids & mesure, & que Monsieur Benoist s'estoit fouruoyé de toutes ces regles par les charges insupportables qu'il imposoit sur le Clergé de son obedience. Vous sçauez, leur dit-il, Messeigneurs de la Cour, & vous nobles Prelats, auec quel empressement d'auarice il a exigé dés l'instant de sa promotion, les Procurations, les Annates, les Decimes, & les seruices inuentez par quelques-vns de ses Predecesseurs, & que cela a moins seruy à moyenner l'vnion, qu'à satisfaire vne auidité sacrilege, qui ne se peut rassasier du patrimoine de IESVS-CHRIST & du prix de son tres-precieux Sang. Il en a voulu ramasser iusques à la derniere goutte, & pour ce cruel dessein, il a fait choix des plus impies & des plus impitoyables de tous les hommes; qu'on a enuoyez du Palais d'Auignon en qualité de Collecteurs, & auec ordre de n'épargner aucun des Ministres de l'Eglise, de n'auoir aucune compassion pour la necessité, telle qu'elle pût estre, des pauures Prestres, mais plûtost de fulminer contre eux toutes sortes d'interdictions & d'excommunications, & mesme de les faire traîner en prison, s'il leur estoit possible, & si sur le champ ils ne payoient leur taxe, deussent-ils tirer de l'argent des pierres. Que si l'on n'arreste le cours & l'autorité d'vne conuoitise, & si cruelle & si effrenée, doit-on douter que toutes les Religions n'aillent bien-tost estre dissipées, que tous les Monasteres ne tombent en ruine, & que tous les Temples ne soient dans vne desolation generale? Les personnes Ecclesiastiques plus mal-traitées que iamais, n'ayant plus de bien, seront contraintes d'engager & de vendre les sacrésaintes Reliques, les Croix, les Calices, tous les Vaisseaux d'or & d'argent des sacrifices, les rentes & les reuenus de leurs Eglises, pour remplir la bourse d'Auignon. C'est pourquoy i'estime pour conclusion, que ie dois vous supplier affectueusement, auec autant d'humilité que si le Roy estoit present & presidant à cette Assemblée, & vous coniurer par les entrailles de la misericorde de Dieu, d'employer vostre autorité pour restituer l'Eglise dans ses anciennes libertez, & de ne plus souffrir que ses priuileges soient foulez aux pieds, & leurs dépoüilles & leur argent portez à des Estrangers. Outre que tout le monde sçait combien ce transport est dommageable à l'Estat, il n'est encore que trop certain, que tant que Monsieur Benoist s'engraissera de leur substance, il se tiendra trop heureux de la possession de tant de richesses, & ne se mettra gueres en peine de conduire la Nef de saint Pierre au port tant desiré de l'vnion.

Cette action ayant duré toute l'Audience, les Ducs, les Prelats, & autres personnes de grand sçauoir qui y auoient assisté, se leuerent, pour reuenir le

Année 1406.

lendemain entendre Maistre *Iean Iuuenel*, Aduocat General. C'estoit vne personne de grand sçauoir, & doüé d'vne belle éloquence, qui reprit en abregé tout ce qui auoit esté dit le iour precedent, & qui montra que cette affaire regardoit la personne du Roy, & qu'il y alloit de la validité de ce qui s'estoit deliberé dans son Conseil, par diuers moyens qui seroient trop longs à rapporter icy, & qui m'empescheront de donner le recit de son Plaidoyé. Il donna d'abord sur la Lettre de l'Vniuersité de Thoulouse, il la fit passer pour impertinente & pour ridicule, & apres auoir montré qu'elle estoit plus pleine de passion que de bon sens: Pour conclusion, dit-il, comme le crime de leze-Majesté ne se borne point au seul attentat contre la personne du Roy, mais comme il s'étend encore sur ceux qui ont l'impudence de toucher à sa reputation, & de l'attaquer auec le venin d'vne langue empoisonnée; Ie requiers que cét Ecrit digne du feu, soit brûlé dans le lieu mesme où il a esté dressé, que ceux qui l'ont composé soient punis comme criminels, & qu'il soit enjoint, sous telle peine qu'il plaira à la Cour d'ordonner, d'en rapporter toutes les copies; afin que la memoire en soit consumée par vn mesme sacrifice.

Il dit aussi, quant à la soustraction, que la venerable Vniuersité auoit raison d'en demander la continuation, qu'il estoit du mesme auis, & que le Roy deuoit estre dans le mesme sentiment, de dénier desormais l'obedience à M. Benoist. Car encore bien, dit-il, qu'il la luy ayt renduë à la persuasion de quelques personnes, ç'a esté neantmoins sous certaines conditions, que ledit Benoist estant, comme il est, sans respect & sans foy pour ses paroles, & mesme sans honte de les auoir enfraintes, a méprisé d'executer. Il prouua aussi par Histoires, & par les Loix des Empereurs de la seconde race de nos Roys & de leurs successeurs, qu'ils auoient toûjours eu grand soin, comme les principaux Deffenseurs des Eglises de France, qu'on ne touchast point à leurs libertez, ny aux priuileges qui leur auoient esté concedez; apres quoy tendoit certainement ledit Benoist, par les charges qu'il imposoit sur les Ecclesiastiques, lesquelles estoient iniustes: c'est à sçauoir par le droit de procuration, & par la leuée des Decimes. Il conclud enfin, à ce qu'il en fût debouté, & d'autant plus, que les Decimes n'estoient pas vn deuoir, mais vn simple secours, impetrable dans vne necessité vrgente & legitime; lequel remontra par de viues raisons, deuoir estre premierement accordé par le Roy; attendu principalement que ce n'estoit pas vn droit Papal ancien, mais introduit depuis peu, par la conuoitise de quelques-vns des predecesseurs de Benoist.

Quand il eut finy, le premier President demanda s'il y auoit là quelqu'vn qui eût à parler pour Monsieur Benoist, & il se presenta assez de gens, mais peu considerables, qui representerent que l'affaire estoit d'importance, qu'elle touchoit le Pape & la Chambre Apostolique, & qu'il y auoit des personnes de grand sçauoir, qui volontiers auroient deffendu sa cause, s'ils auoient eu le temps de s'y preparer. Ils firent des instances fort importunes pour l'obtenir, & pour auoir vn delay suffisant, & les Orateurs de l'Vniuersité insistans au contraire que la chose ne pouuoit souffrir aucune remise, & que concernant la Paix de l'Eglise vniuerselle, il estoit besoin d'vn meur & prompt conseil pour y mettre ordre, l'on ne laissa pas de prolonger le iugement iusques au mois de Iuillet.

CHAPITRE TROISIESME.

I. L'Vniuersité poursuit enuers le Roy pour auoir Arrest.
II. Arrest solemnel contre l'Vniuersité de Thoulouse.
III. Ses Deputez s'enfuyent, & le Cardinal de Chalant aussi.
IV. Charles de Sauoisy prend les interests de l'Vniuersité, auec laquelle le Roy le reconcilie.
V. Arrest pour l'Eglise Gallicane.
VI. La soustraction differée.

CEtte remise n'auroit esté que pour éluder la decision de cette grande affaire, si l'Vniuersité la veritable Procuratrice de l'vnion & de la paix de l'Eglise, n'eût eu recours à la Iustice du Roy. Elle luy fit remontrer par la bouche du *Patriarche d'Antioche*, qu'elle sollicitoit en vain le Parlement de prononcer, elle le fit informer de tout ce qui s'estoit fait & dit de part & d'autre, & sa Majesté ne loüa pas seulement le Recteur & tous ceux qui l'auoient accompagné en cette Remontrance, du soin qu'ils auoient pris; mais elle les encouragea à la poursuitte d'vn dessein si saint & si salutaire, & manda au Parlement de donner Arrest; à quoy il obeït sur la fin du mois de Iuillet, à l'égard de la Lettre de l'Vniuersité de Thoulouse. Il fut ordonné que comme vicieuse, scandaleuse & pernicieuse, comme infamante & iniurieuse au Roy & à la Nation Françoise, l'original en seroit brûlé à la Porte de la ville de Thoulouse, où elle auoit esté écrite, & que le mesme seroit fait des coppies d'icelle aux Portes d'Auignon, de Montpellier, & de Lyon: & que pour en abolir la memoire, il seroit fait deffense à toutes personnes d'en retenir autant pardeuers soy, & enjoint de les porter aux Iuges des Villes, pour estre pareillement brûlées, à peine de mille marcs d'argent. Il y eut decret de prise de corps par le mesme Arrest, contre ceux qui l'auoient composée & contre ceux qui l'auoient apportée, pour leur estre leur procez fait criminellement; mais ils n'en eurent pas plûtost l'aduis qu'ils s'enfuirent, & le *Cardinal de Chalant* en fit autant, sans attendre la conclusion de l'affaire, quand il vid qu'elle alloit si mal pour les interests de Benoist, & pour l'honneur de sa Legature. Année 1406.

Cét Arrest executé, l'Vniuersité continua ses instances pour faire prononcer sur les autres chefs, elle pressa si fortement le Roy d'y ioindre son autorité, qu'il promit de le commander au Parlement, & le braue Cheualier, *Charles de Sauoisy*, fut bien aise de se charger de cét ordre, pour se remettre aux bonnes graces de l'Vniuersité; auec laquelle il estoit mal depuis long-temps, pour le sujet que nous auons traité cy-deuant. En suitte de cela, le Parlement assemblé le vnziéme de Septembre, ordonna par Arrest solemnel, que desormais l'Eglise Gallicane demeureroit franche & libre de tous seruices & pretendus deuoirs, comme Decimes, Procurations, & autres semblables subuentions, indeuëment introduites par la Cour Romaine: & par le moyen du mesme Sire de Sauoisy, qui fut present à la deputation de l'Vniuersité vers le Roy, & qui y ioignit ses prieres, elle obtint que ce second Arrest seroit seellé du grand Sceau. Le Roy ayant exprés donné part au succez de cette affaire à ce Seigneur qu'il aimoit, pour le reconcilier auec l'Vniuersité; ceux qui assisterent à l'Audience du Recteur ne le purent refuser à la priere de sa Majesté, non plus que le consentement qu'il leur demanda, pour la restitution de l'emplacement de sa Maison, qui auoit esté démolie, comme nous auons dit en son lieu. Ils luy promirent de fort bonne grace, & auec éloge, pour la valeur & pour le merite de ce Seigneur, de le faire agréer aux autres Supposts qui estoient absens, & témoigne-

rent estre bien aises d'auoir occasion de reconnoistre la grace que le Roy leur faisoit, de les traiter comme vn bon pere.

Année 1406. Ils obtinrent ainsi les deux premiers chefs de leur Requeste, mais pour le troisiéme, qui estoit la soustraction d'obedience à Benoist : ceux de son party firent si bien à force de reculer l'affaire, qu'il y eut appointement; par lequel il fut dit, qu'on tarderoit iusques à la Toussaincts prochaine, que le Roy vouloit conuoquer vne Assemblée generale de Prelats, pour deliberer s'il seroit expedient de retourner à cét extréme remede.

CHAPITRE QVATRIESME.

I. Eclypse de Soleil, dont s'ensuiuirent de grands maux.
II. Mariage du Duc de Touraine, second fils du Roy, auec l'heritiere de Haynaut,
III. De Charles fils du Duc d'Orleans auec la ieune Reyne d'Angleterre,
IV. Et du Comte de Penthieure auec la fille du Duc de Bourgogne.

LE dix-septiéme de Iuillet, entre six & sept heures du matin, on apperceut vne grosse nuée du costé du Septentrion, qui roulant contre le Soleil & couurant la face du Ciel, fit vne nuit fort obscure d'vne demie heure. Les Astrologues qui l'auoient predite, iugeans par vne science naturelle des effets par les causes, pronostiquerent qu'il en arriueroit des accidens extraordinaires, & cela se trouua veritable par le déreglement du temps & par diuerses passions de l'air. Au bout de huit iours, il succeda à vn grand combat de vents, vne gresle dure comme la pierre, & de la grosseur d'vn œuf, qui commença sur les quatre heures du soir du costé de S. Germain en Laye, & s'étendant vers le Bourget & tirant du costé de Paris, elle fit vn degast épouuentable en vn quart d'heure; tant par la pesanteur de sa cheute, que par l'impetuosité du vent : qui la ietta dans les vignes, où elle ne toucha point de sarment qu'elle n'éclattast du sep. Elle fit autant ou plus de dommages aux bleds, elle mit en pieces la tuille & le plomb des couuertures des maisons, elle tua sur les champs les moutons & les oyseaux, & blessa grieuement tous les hommes qui se trouuerent sur les chemins, & qui ne purent assez tost gagner le couuert. Le mesme iour, on entendit dans saint Denys vn tonnerre épouuentable, qui cheut par bon-heur à la Campagne, & peu apres, comme l'on estoit à peine remis de la frayeur de tant de prodiges inoüis dans vne pareille saison, l'on apprit qu'il en estoit arriué autant dans les lieux voisins, & que depuis Trappes iusques au Pont de S. Cloud, il estoit tombé des greslons de la grosseur d'vne noix; que le vent auoit répandu en telle quantité sur les chemins, que trois iours d'vne chaleur excessiue ne l'auoient pû fondre. I'ajoûteray à cela, qu'il gela depuis Pasques à plusieurs reprises par tout le Royaume, & que nos beuueurs n'eurent pour vendange que les belles apparences du mois de May. L'on y suppléa par toutes sortes de cidres & de boissons, dont il se fit tant de diuers breuuages, qu'on n'en auoit iamais tant veu depuis plus de cent ans.

Le Roy ayant consenty au Mariage qui luy auoit esté proposé, entre la fille vnique du Comte *de Haynaut* & le Duc *de Touraine* son fils, quoy qu'ils fussent tous deux fort ieunes & encore enfans, il accorda pareillement celuy *d'Isabel de France* sa fille, vierge & vefve tout ensemble, & cy-deuant femme de Richard Roy d'Angleterre, auec le fils aisné du Duc *d'Orleans* son frere, lors âgé de neuf ans, & qu'il auoit tenu sur les Fonds. Le Duc d'Orleans & la Reyne choisirent Compiegne pour y faire les nopces, & là se trouua *la Comtesse de Haynaut*, auec vn

vn équipage qui surpassoit en magnificence celuy des Roys, laquelle apres la Feste voulut emmener le ieune Duc en son païs. La Reyne s'y estant opposée, il y eut quelques paroles entr'eux, mais comme il estoit porté par les articles du Contract, que ce petit Prince demeureroit sous le gouuernement de la Comtesse, elle en obtint enfin l'execution, à force de prieres, & l'emmena auec le congé de la Reyne. Le Comte son mary, qui leur vint au deuant auec vn magnifique Cortege, fit de grands honneurs à cét Enfant de France, il ordonna par toutes les Villes où il passeroit, des Tournois & des Concerts de toutes sortes d'instrumens, & apres cela il fit sa Maison, & eut particulierement soin de le faire instruire à la mode & selon les façons du païs, afin de l'accoûtumer à bien receuoir ses Sujets, & à traiter familierement auec eux. Année 1406.

Ce Comte vint quelque temps apres à la Cour, pour remercier le Roy de l'honneur de cette alliance, & de ce qu'il auoit trouué bon qu'il se chargeast de l'éducation de son petit Gendre, & qu'il ne mist auprés de luy que de ses Vassaux: & sa Majesté luy accorda encore pour suppléer au reuenu de sa Duché de Touraine, les Chastellenies d'Alleux & de Creuecœur. Il assigna pareillement au Comte quatre mil écus d'or de rente perpetuelle & hereditaire, qu'il pretendoit sur la recepte de Vermandois par droit de succession, il le festoya long-temps à sa Cour, & luy donna la premiere place dans son Conseil, auec six mil écus d'or de gages, à prendre sur la ville de Tournay. Mais comme de tout temps les Roys de France auoient affecté ce fonds pour le payement des aumosnes journalieres, les Tournesiens s'opposerent à cette distraction, de peur que luy ou les siens à l'aduenir ne voulussent conuertir ce deuoir en quelque droit de Seigneurie, & il le fallut assigner ailleurs.

Au mesme mois de Iuillet, le Comte *de Penthieure*, fils de Iean *de Bretagne* & de la fille d'Oliuier de Clisson, & lequel on tenoit pour le plus riche de toute la Bretagne, épousa pareillement la fille du Duc *de Bourgogne*, qui n'auoit pas encore dix ans accomplis.

CHAPITRE CINQVIESME.

I. Armée du Roy en Lorraine.
II. Le Duc de Lorraine demande la Paix, & se soûmet.

Les forces de la France furent separées en trois Corps, comme nous auons veu cy-deuant; mais quoy que chacun attendît l'occasion de se signaler, leurs auantures furent bien differentes, comme l'on reconnoistra par le recit de leurs progrez. L'Armée que le Roy & le Duc d'Orleans enuoyerent au neuf Chasteau pour vanger les iniures & les hostilitez du Duc de Lorraine, s'y arresta trop long-temps, & ne put rendre la pareille de vingt-quatre lieuës du païs d'alentour, ruinées & mises en cendres par les Allemands. Le Duc qui auoit esté bien auerty de leur entreprise & de leur marche, auoit donné ordre à ses affaires, il auoit vne bonne Armée, mais il ne s'en vouloit seruir que pour la deffensiue, il luy deffendit d'attaquer ny de s'approcher de si prés, qu'elle obligeast les nostres à sortir sur ses partis, & luy-mesme se tint dans des Chasteaux imprenables, qu'il auoit autour de nostre Camp. Il attendit en cét estat quelle seroit la resolution de la Cour, & comme il sceut que le Duc *d'Orleans* faisoit tousiours filer des troupes pour grossir l'Armée d'vn puissant secours, il ne douta plus que ce ne fût vne guerre toute declarée. Il craignit alors qu'on n'entreprît quelque siege, comme de Nancy ou de quelque autre Place considerable, il ne vouloit point faire vn poinct d'honneur d'vne resistance mal entreprise, & ne pensa qu'à faire vn Traité le plus honneste qu'il pourroit, & ménagea prudemment vne suspension d'armes, par l'entremise de son Frere, qui

Année 1406. possedoit de grands biens en France sous l'hommage du Roy, & qui fit trouuer bon aux principaux Chefs de cesser l'hostilité, iusques à ce qu'il eût fait vn voyage à la Cour vers les Ducs qui gouuernoient.

Cét Ambassadeur de Paix leur remontra auec autant de douceur que de bonne grace, qu'il estoit vn peu étonné du sujet que la France pouuoit auoir d'aller attaquer le Duc de Lorraine son Frere, apres tant de témoignage qu'il auoit donnez de respect & d'amour pour nos Fleurs de Lys & pour ceux qui les portoient: qu'il auoit l'honneur d'estre parent du Roy, mais qu'il estoit de plus l'vn de ses plus fidelles seruiteurs, & qu'il l'auoit témoigné dans toutes les occasions qui s'en estoient presentées. Pour ce qui estoit de l'iniure par luy pretenduë faite aux gens de sa Majesté, en ce qui concernoit la démolition de la Forteresse de l'Auantgarde, qu'il en estoit innocent: que c'estoit vne tres-méchante action, que c'estoit vn crime horrible, mais qu'il iura & reiura s'estre perpetré à son insceu, dont il estoit déplaisant au de là de ce qu'on en pouuoit croire, & tellement irrité contre ceux qui l'auoient commis, qu'il ne souhaitoit rien auec plus de passion que de les voir punis & chastiez selon le bon plaisir du Roy. » C'est pourquoy, dit-il, il ne feint point de se soûmettre à ce que sa » Majesté en ordonnera, & il offre d'en passer par le iugement de sa Cour, qu'il » est tout prest de subir; auec protestation par serment, de ne differer en façon » quelconque, mais plûtost d'accomplir volontiers & de tout son cœur, ce qui » luy sera enjoint; pour tousiours d'autant plus meriter les bonnes graces du » Roy.

Voila en peu de mots le contenu de sa negotiation, qui fut bien receuë des Princes, lesquels apres meure deliberation, resolurent entr'eux, de cesser la poursuitte de l'entreprise, & de rappeller les Armes du Roy, à la charge d'executer par le Duc les conditions suiuantes. C'est à sçauoir, qu'il repareroit & remettroit en tel estat qu'il estoit auparauant, le Chasteau de l'Auantgarde, qu'il y rétabliroit la Garnison Royale, que ceux qui auoient commis le crime seroient chastiez, & que le Duc fonderoit des Chappelles pour le salut de ceux qui auoient esté iniustement mis à mort. Il iura tout cela, il en donna des Lettres de son Seau, & nos François qui en furent auertis, considerans qu'il y auoit moins d'honneur que de dommage à remporter, s'ils tardoient plus long-temps dans vn païs ruiné, s'en reuinrent comme ils estoient allez, sans auoir fait aucun exploict.

CHAPITRE SIXIESME.

I. De ce que fit l'Armée de Picardie.
II. Les Anglois chassez de deuant Bauelinghem.
III. Défaite & prise de Philippe de Ceruolle dans vne embuscade des Anglois.

NOstre Armée de Picardie s'acquitta, comme elle deuoit, de l'ordre qu'elle auoit de garder les Places de la Frontiere, elle n'en laissa perdre aucune, mais elle ne put empescher que les Anglois de Calais & de Guines, ne continuassent leurs courses & leurs partis, & qu'ils ne fissent de grandes prises de bestail pour la munition de leurs Villes, sans autre perte que des plus paresseux de leur Arrieregarde. Nous auions à vne lieuë de Guines vn Poste auancé qui nuisoit fort à leurs partis, qu'on découuroit de là comme d'vne Vedette, & l'on en donnoit aussi-tost auis à tous les enuirons, auec des torches & des flambeaux allumez, afin qu'on s'en gardast: & comme cela les incommodoit fort, ils firent dessein de razer cette petite Place nommée Bauelinghem, qu'ils vin-

rent inuestir vn iour de grand matin, auec mille bons hommes & vn grand nombre de soldatesque & de gens à pied. Ils y dresserent vne forte batterie, & l'assaillirent auec d'autant plus de chaleur, que ne doutans point de l'emporter, ils mettoient tout l'honneur de cét exploict à la forcer d'emblée ; parce qu'en effet elle ne pouuoit estre secouruë par les nostres, qui la comptoient pour perduë, & qui entendoient auec regret le bruit de leurs machines. Ainsi les Anglois croyoient les Assiegez aussi décheus de courage que d'esperance, mais ils reconnurent à la premiere attaque, qu'il ne faut pas mépriser vn petit nombre de gens aguerris, quand le desespoir & l'extremité les font resoudre à preferer vne mort glorieuse à l'affront de s'estre rendus. Année 1406.

Ils s'entreiurerent de s'enseuelir honorablement dans les ruines de ce Chasteau, & pour accorder l'effet à leurs promesses, ils opposerent si bien la force à la force, que rendans fléche pour fléche, trait pour trait, & carreau pour carreau, nul des Anglois ne se put vanter d'auoir impunément atteint le pied de la muraille. Pas vn n'en voulut approcher qui ne fût tué ou blessé, & les Assiegez y eurent tant de bon-heur, quoy qu'on tirast sur eux de toutes parts, qu'ils n'y perdirent pas vn homme, & qu'il n'en mourut qu'vn pauure seruant qui faisoit leur cuisine. Pour comble de valeur, le pont-leuis & la porte ayant esté ruinez, ils reparerent cét endroit d'vn bon rempart de terre & de bouë, qu'ils rendirent inforçable. Enfin pour le dire en peu de mots, les Ennemis employerent en vain deuant cette Bicoque tout ce qu'ils sçauoient d'armes, ils vserent tout ce qu'ils auoient apporté de traits & de munitions de guerre, ils se ralentirent faute d'auoir dequoy poursuiure leur dessein, & les Chefs considerans auec grand déplaisir, que l'attaque vigoureuse d'vn iour entier n'auoit seruy qu'à la gloire des François, ils commanderent la retraite, & s'en retournerent auec beaucoup de confusion.

Apres cela, nos troupes reparerent la Place, & la rafraichirent de nouueaux hommes, les Anglois ne songerent plus à s'en rendre maistres, ny d'aucune autre de nos Forteresses ; & tout le reste de l'Esté se passa en partis de guerre, où ils employerent toute leur adresse. Vn iour entre autres, ils détacherent malicieusement d'vn gros, vingt Caualiers bien montez, qui feignans de poursuiure quelque butin, parurent deuant le Chasteau d'Ardres, où pour lors estoit Messire *Philippe de Ceruolle*, auec le Sire *de saint George* son beau-frere. Ceruolle indigné de cette pretenduë temerité, sort au deuant d'eux auec plus de temerité que de conseil, pour faire quelque bonne action selon sa coûtume : il donne sur eux à bride abbatuë, & les met en fuite ; mais les ayant poussé iusques dans des bois, il trouue vn party de leurs gens en bataille, qui tout d'vn temps se découure, & l'engage dans vn chemin étroit par où il estoit venu ; d'où ne pouuant sortir sans les forcer, il ne laissa pas de l'entreprendre contre trois fois plus d'hommes qu'il n'en auoit. Le Sire *de saint George*, qui en eut auis, y vint aussi-tost, & fondit sur eux comme vn foudre auec peu de gens, mais il estoit trop tard, son Beau-frere estoit défait & pris, & comme il ne pouuoit que tomber dans le mesme peril, estant déja blessé, il se dégagea, fit sa retraite, & apprit en cette rencontre, que les entreprises trop precipitées sont plus dangereuses que profitables à la guerre.

CHAPITRE SEPTIESME.

I. Ceux de Brantosme demandent secours à ceux de leur party.
II. Défaite d'Archambaut de Ransac & de Pierre le Bearnois, Capitaines du party Anglois.
III. Les Anglois manquent à la iournée acceptée par ceux de Brantosme,
IV. Qui se rendent. La Ville rasée.
V. Les François ménagent mal leur auantage.

Année 1406.

IL a cy-deuant esté remarqué, que ceux de Brantosme ne pouuans plus tenir, auoient capitulé & promis de se rendre, s'ils n'estoient secourus dans la Pentecoste, & que douze de leurs Ostages auoient exposé leur teste pour répondre de la fidelité de leur Traitté, & nous auons aussi parlé du bruit qui couroit que le Fils aisné du Roy d'Angleterre faisoit vne assemblée de gens de guerre, pour passer en Guyenne, & pour se trouuer à la iournée qui estoit prise de part & d'autre. La Garnison de Brantosme esperoit d'estre assistée des Places voisines, mais ceux qui y estoient en Garnison voyant l'arriuée des François, & n'ayant point de forces bastantes pour continuer la guerre, s'auiserent prudemment de se tenir enfermez, afin qu'on ne put dire qu'ils eussent prouoqué leurs Armes par quelque action d'hostilité, iusques à ce qu'ils fussent auertis de quelque Siege, dont l'importance les obligeât de faire vn Corps de Trouppes auxiliaires. C'est dequoy ceux de Brantosme les suplierent par diuers messages, & par des Lettres » expresses, où ils s'expliquoient ainsi de leur besoin. Tres-chers amis l'estat de » nos affaires est si changé, que rien ne nous empesche de dire qu'elles sont en- » tierement desesperées, que l'esperance que nous auons en vostre affection; sans » laquelle rien ne nous pourroit retenir d'abandonner nostre Place. Considerez » l'affliction qui nous menace, & si vous estes vn peu sensibles à la pitié & à la com- » passion pour vos Compagnons, quittez tout pour venir au secours d'vne necessité » qui nous tient aux abboys. Mais mandez nous en diligence, par ce mesme por- » teur, ce que nous pouuons nous promettre de vostre assistance, que vous ne iu- » gerez pas moins necessaire pour vos interests que pour vostre propre conserua- » tion, si vous faites reflexion que vous vous sentirez de la mesme seruitude où » nous tomberions sans vostre secours.

Pendant que ceux-cy taschoient d'échauffer leurs amis par telles & semblables depesches, le Connestable *d'Albret*, qui possedoit de grands biens en Gascogne; ménagea l'affection de quelques-vns des plus grands Seigneurs de la Prouince, qui resolurent de le suiure, & de combattre en cette iournée sous ses Enseignes, tels que *Pons de Langhac* & *Iean de Randon*, que ie nommeray icy comme les plus illustres. L'inconstance naturelle de la Nation, ne luy permettoit pas d'y prendre trop de confiance, mais il éprouua leur fidelité dans vne rencontre que fit naistre durant la tréue, la conduite étourdie de plusieurs ieunes Escuyers de la suitte du Comte *de Clermont*, qui alloient souuent en confusion & sans ordre voir le champ designé pour la Bataille, qui estoit à quatre lieuës de Brantosme. Les Gascons d'alentour qui en eurent auis, ne se soucierent pas de profiter, par trahison contre la foy publique, d'vne occasion si fauorable pour les surprendre: ils prirent pour Conducteurs, *Archambaud de Ransac*, & *Pierre* dit *le Biarnois*, qui auoient acquis plus de bien que de reputation à picorer à la Campagne, & la chose estoit facile à des gens fort adroits en cette sorte de guerre, si les Nobles du pays ne l'eussent découuert par leurs espies.

Ayant appris qu'ils estoient déja arriuez au nombre de trois cens hommes, à

S. Pierre d'Vserche en Limosin, où ils commençoient à chercher aduanture, ils firent en diligence trois cens hommes d'armes de leur costé, & les ayant rencontrez, ils mirent pied à terre & les chargerent assez rudement pour mettre en desordre des gens surpris de cette sorte. Mais ils ne parurent point trop estonnez; ils rendirent le combat assez égal par vne vigoureuse resistance; & ceux mesmes qui se trouuerent à cette action, confessent qu'ils auroient eu l'aduantage, si *Pierrot le Biarnois* eut secondé la valeur de son compagnon. Celuy-cy voyant l'aspresté de la meslée, & remarquant que ses gens commençoient à s'éclaircir peu à peu, le ressouuenir de ses crimes & de ses brigandages, luy fit apprehender d'estre pris, il craignit de porter sur ses épaules dequoy payer sa rançon, & qu'il n'expiât de sa teste les maux infinis & les trahisons qu'il auoit commis en Guyenne. Il s'enfuit, & les autres affoiblis de sa retraitte, & épouuantez de sa desertion & de sa lascheté, perdirent cœur & furent défaits sans resistance. Il y demeura neuf vingt hommes de part & d'autre, & le reste de ce party, au nombre de huit-vingt demanda quartier, comme fit pareillement *Archambaut de Ransac*, Capitaine du tres-fort Chasteau de Chaslus, obey & reconnu de tous les Brigands du pays comme leur principal Chef. On assembla le conseil de guerre pour deliberer ce qu'on feroit de luy, & plusieurs furent d'auis qu'on le fist mourir, pour auoir depuis peu surpris traistreusement, en sa propre terre, le Sire *de Commarque*, auec sa femme & ses enfans, qu'il detenoit iniustement dans vne sale prison: mais ayant offert de rendre tout ce qu'il auoit pris, & de remettre Chaslus & trois autres Chasteaux qu'il auoit vsurpez, & de payer encore vingt mille écus d'or de rançon, il fut resolu de profiter de l'occasion, & de luy faire bonne guerre.

L'vn des fuyards ayant porté cette nouuelle en grande haste à ceux de Brantosme, ils en eurent autant d'affliction que nos François en sentirent de ioye, & qu'ils en conceurent d'esperances. Il leur ennuyoit que le iour de la Bataille n'estoit venu, & dés la veille, ils marcherent toute la nuit, pour s'y rendre en armes deuant le leuer du Soleil, qu'ils saluerent de leurs Trompettes & Clairons; s'encourageans les vns les autres à bien combattre les Anglois & les Gascons de leur party. Ils croyoient asseurément qu'ils viendroient, & les ayant attendu quatre heures de pied ferme, ils enuoyerent des Coureurs pour apprendre de leurs nouuelles; qui les étonnerent fort à leur retour, de leur rapporter qu'il n'en iroit pas comme ils auoient pensé. Ils sceurent par mesme moyen, que les Habitans & la Garnison de Brantosme n'auoient rien negligé pour se faire secourir, qu'ils auoient mandé en Angleterre que tout succedant aux François, Brantosme seroit du nombre de leurs Conquestes, à leur tres-grand regret, si l'on ne les assistoit, & qu'outre que l'interest commun obligeoit tous ceux de leur party en Guyenne de faire vn effort pour leur deliurance, ils auoient offert de payer tous les frais de l'entreprise: mais qu'ayant esté abandonnez, ils estoient disposez à l'execution du Traitté.

Il y aubit si peu d'apparence à ce rapport, apres le grand bruit qu'on auoit fait des preparatifs des Anglois pour cette iournée, qu'on estoit prest à depécher d'autres Coureurs, lors qu'on vid arriuer les Deputez de la Ville, qui les genoüils en terre, presenterent les clefs, & demanderent, conformément aux Articles de capitulation, que leurs Ostages leur fussent rendus, & qu'ils eussent liberté de se retirer où ils voudroient. Nos François furent tres ioyeux d'vne Conqueste si considerable faite sans effusion de sang, mais ils furent bien estonnez, de n'y trouuer à leur entrée, qu'vne poignée de gens tous malades ou inualides; & encore plus, de ce qu'il n'y auoit ny viures ny butin pour satisfaire à l'esperance de s'y bien rafraischir & de se recompenser des fatigues du Siege. Le dépit leur fit demander permission de raser les murailles, afin que cette Place ne put plus seruir de retraitte aux Ennemis, mais on ne toucha point à vne Abbaye qui est à cinq cent pas de là, parce qu'elle auoit toûjours demeuré fidelle.

Apres la reduction de cette Place, l'on retourna à Limoges, pour deliberer si l'on continueroit la guerre, ou si l'on licentieroit les trouppes, & comme l'oc-

Zzz iij

Année 1406.

Année 1406.

casion estoit belle & fauorable en toutes manieres, pour la foiblesse du party ennemy, qui estoit abandonné des Anglois, & pour la commodité des moissons, qu'on ostoit au pays Bourdelois, & dont on auroit subsisté en le ruinant, tous les gens de guerre ne demandoient que d'estre employez. La suitte nous fera voir qu'ils auroient fait de grands progrez, mais ceux qui donnoient le poids aux opinions des autres, s'auiserent de dire qu'il falloit enuoyer demander nouuel ordre aux Ducs de France, & mesme leur proposer par honneur, s'ils voudroient venir en personne pour acheuer la Conqueste de la Guyenne, desormais si aisée. Cela fit connoistre aux Comtes *de Clermont*, & *d'Alençon* que les choses tireroient de long, ils reuinrent à Paris, & laisserent là le Connestable & Messire Guillaume *le Bouteiller*, auec vn grand nombre de Cheualiers & d'Escuyers, qu'ils retinrent pour seruir sous eux.

CHAPITRE HVITIESME.

I. Genereuse resolution de cent soixante Escuyers François.
II. Qui conquestent grand nombre de places en Guyenne.
III. Ils assiegent Mucidan, la Dame traitte auec eux.

QVelque reputation qu'eussent acquis nos Guerriers, & quelque interest qu'ils eussent de la soustenir, ils n'eurent point de honte de passer l'Esté à l'ombre, & de ceder la gloire de la Campagne, à la noble & genereuse impatience de cent soixante Escuyers François de leurs Corps, qui preferant l'honneur aux delices d'vne vie molle & voluptueuse, & voulant faire parler d'eux, se mirent sous la conduite d'vn Cheualier Picard, & firent des exploits dignes de leur courage, auec deux cent Fantassins, qu'on leur permit de prendre pour découurir l'estat du pays, & pour les ioindre quand ils en auroient besoin pour quelque entreprise. Ils iurerent entr'eux de ne point reuenir qu'ils ne se fussent signalez, ou par des Sieges d'importance, ou par des combats, & l'on en rit vn peu dans l'Armée; mais ils n'en furent que plus animez en leur dessein; qu'ils commencerent hardiment par l'attaque de la Chappelle qui fut la premiere du cercle victorieux de cette petite trouppe. C'est vn Chasteau situé dans vne rase campagne, qui estoit fortifié d'vne bonne muraille, & qui faisoit des maux infinis à la Ville de Briue la gaillarde, qui pria ces Auanturiers de les deliurer d'vn si fascheux voisinage.

Le Capitaine de la Place estoit vn Bastard de grande Maison de Gascogne, qui répondit fierement à la sommation qu'ils luy firent de rendre la place au Roy; mais le premier assaut luy fit perdre la confiance qu'il auoit en ses forces, il craignit l'euenement du second, & sortit la vie sauue de luy & des siens. La Forteresse mise en estat, ils se hasterent d'aller à vne autre assez prez de là, qu'on appelle Malemort, & que sa situation sur vn rocher rendoit également forte & de difficile approche; & ils furent bien étonnez de rencontrer le Commendant à my-chemin, qui les pria de le conseruer dans ce Chasteau, à la charge de le garder pour le seruice du Roy, sous l'obeïssance duquel il remettoit ses biens & sa personne. La condition acceptée, il les mena deuant Florac, où il leur dit qu'il y auoit vne Compagnie de Morte-payes, qui tenoient le pays en contribution, & qui se deffendirent aussi bien qu'ils l'auoient promis, quand ils furent sommez: & en effect les Assiegeans eurent besoin de l'assistance des paysans, qui agirent d'vne chaleur digne de l'interest qu'ils auoient à la prise de ce lieu-là. On ne se rebuta point du mauuais succez de deux assauts, où il y eut bien des blessez, on les emporta au troisiéme, l'on les fit tous prisonniers de guerre, & ce succez animant d'autant plus le courage de ces Braues, ils ne craignirent point de se venir presenter deuant la Ville de Limueil.

Elle n'estoit pas seulement forte par l'épaisseur de ses murailles, & par la quantité de Tours dont elles estoient deffenduës, le peuple y estoit fort aguerry, & en effect, on n'y eut pas plûtost auis de ce dessein, qu'on fit sortir quatre-vingt hommes, pour leur dresser vne embuscade & pour leur donner à dos quand ils seroient passez. Mais cette ruse ne leur seruit de rien que pour mettre en curée les paysans, qui les découurirent, qui leur donnerent la chasse à l'aide des gens de guerre, & qui en prirent seize, qu'ils pendirent. Apres cela ils formerent leur Siege, auec le secours des Places voisines qui estoient du party Royal, & l'attaque & la resistance furent opiniastres & sanglantes, iusques au troisiéme iour, que les Assiegez voyant leurs murailles minées ou sappées en diuers endroits, & ayant demandé vne cessation d'armes pour auiser leurs affaires, resolurent dans vne Assemblée generale, qu'il leur seroit plus auantageux de se rendre François, pour profiter de la liberté du commerce. Ils receurent nos gens dans la Ville où ils se rafraischirent de toutes choses necessaires, ils firent serment de fidelité, & pour l'interest commun du party qu'ils auoient pris, & particulierement pour la liberté du trafic, ils proposerent la prise des Forteresses de Moruele & de Panat; où l'on ne trouua pas la difficulté qu'on attendoit, par le bon-heur qu'on eut de les surprendre auec vn grand bruit, & de les emporter d'emblée. Année 1406.

Ceux qui tenoient Boursat, Temelat & Coignac, n'eurent point de honte de se rendre apres tant d'auantages, remportez sur des gens plus capables qu'eux de se bien deffendre, & enfin pour abreger le recit de tant de conquestes, la terreur du nom François s'étendit si loin par tous les païs voisins, qu'en moins d'vn mois ils prirent sans coup ferir, la Roche saint Christophe, saint Clement, Hautefort, Teno, Montroyal, Longuebrune, & Forsat. Mais comme on ne pouuoit garder tant de Chasteaux & de Forteresses, qu'auec beaucoup de dépenses & de peines, sans y laisser de grosses garnisons, & sans ruiner le pays, & rendre les chemins exposez à la discretion du soldat, on en raza beaucoup, & l'on ne garda que les meilleures Places; où l'on mit des Capitaines au nom du Roy. Il ne restoit pour fermer la Couronne du triomphe de cette vaillante troupe, que de se rendre maistres de Mucidan; mais c'estoit vne belle Ville forte par ses murailles, & d'ailleurs commandée & deffenduë d'vn Chasteau comme imprenable, & il falloit beaucoup de bon-heur dans vne entreprise si difficile, pour éuiter de passer pour temeraires. Là faisoit residence la Vefve du feu *Sire de Mucidan*, qui possedoit de grandes terres dans la Prouince, lesquelles étendoient sa Seigneurie iusques aux portes de Bordeaux: ils l'enuoyerent sommer, & elle ne se mocqua pas long-temps de ce message, par le soin qu'ils prirent de ramasser des soldats dans toutes les Places conquises, & d'y ioindre les Communes d'alentour, pour faire vn siege regulier.

Ils auiserent encore entr'eux, de gaster les Bleds qui estoient encore par monceaux dans les Champs prests d'estre engrangez, d'arracher les vignes, dont la monstre estoit belle, & de brusler generalement toutes les moissons, pour mettre les Habitans au desespoir: & cela fit encore plus d'effect qu'ils ne s'en estoient promis. La Dame elle-mesme en fut épouuantée, & ayant esté conseillée de se seruir de l'entremise du Sire *de Harpedanne*, vaillant Cheualier de Bretagne (*il faut lire de Poictou*) qui auoit épousé sa fille, elle le manda en toute diligence. Il empécha d'abord les assauts & cét incendie, sur la parole qu'il donna de remettre la Ville entre les mains du Roy; mais il fallut bien du temps pour resoudre vne femme obstinée, qu'il eut bien de la peine à disposer enfin, que la Place fut renduë; à la charge qu'elle en sortiroit pour aller ailleurs auec soixante hommes d'armes, qu'il luy seroit permis de demeurer sous l'obeïssance du Roy d'Angleterre, & qu'elle ne laisseroit pas de iouïr sa vie durant par vsufruit, des reuenus de la Ville & de toute la Chastellenie de Mucidan. Ils y mirent bonne Garnison, ils en asseurerent tous les enuirons, par la prise des Chasteaux de Sendrens & de Champa-

Année 1406. gne, & retournerent à Limoges où ils furent receus de leurs compagnons en grand honneur, & non pourtant sans quelque enuie, de n'auoir point eu de part à tant d'heureux exploits, & non sans quelque regret, d'auoir attendu iusques-là l'ordre & la réponse des Princes de France, & d'auoir si mal employé vn temps si fauorable.

CHAPITRE NEVFIESME.

I. Le Sire de Persy Comte de Northumbellant vient demander secours en France, pour vanger la mort du Roy Richard.
II. S'excuse de l'infidelité qu'il auoit commise contre luy.
III. Remontre le droit du Comte de la Marche à la Couronne d'Angleterre.
IV. Il passe en Escosse, & auec le secours des Escossois defait le Roy d'Angleterre.

I'Adjoûteray à ce que i'ay rapporté des diuisions d'Angleterre, que le Sire *de Persy* Comte de Northumbellant, vint en France auec sauf-conduit du Roy, pour demander secours à sa Majesté & aux Princes de son Sang, contre la tyrannie de Henry de Lanclastre vsurpateur du Royaume d'Angleterre. Il l'accusa en leur presence de trahison & de felonnie enuers son Seigneur naturel le Roy Richard; contre lequel non content d'auoir excité ses Peuples à la reuolte, il auoit mis les mains sacrilegues sur sa personne Sacrée, & l'auoit fait mourir d'vne mort ignominieuse. Il fit le recit tout au long de cette mort ignominieuse, & comme il n'ignoroit pas qu'on ne luy donnât part en ce cruel attentat, il confessa, que veritablement, voyant ce pauure Prince de toutes parts accablé de miseres & reduit à l'extremité, il luy auoit conseillé d'aller trouuer Henry, sur l'asseurance qu'il luy auoit donnée de luy garder l'honneur & la fidelité qu'il luy deuoit comme à son Souuerain; mais qu'il n'auoit point creu qu'il deût si méchamment fausser sa foy, pour deuenir, de Cousin & de Sujet qu'il estoit, le meurtrier & le parricide de son Prince naturel. Pour comble de sa tyrannie, Prince Serenissime, dit-il au Roy, » voyant tous les Nobles portez à la iuste vangeance d'vn crime si horrible, il » en fit mourir grand nombre, il bannit comme moy les autres d'vn exil per- » petuel, & les priua de leurs biens, pour ioüir plus paisiblement d'vne Cou- » ronne qu'il a vsurpée, & dont non seulement cét attentat contre les Loix di- » uines & humaines, mais l'ordre de la nature l'empeschent de se pouuoir dire » heritier. En effect si l'on examine la posterité du grand Roy Edoüart, il ne » se trouuera personne capable, selon le droit du sang, de recueillir la succes- » sion de vostre fils Richard de sainte memoire, que *le Comte de la Marche*, qui » excluoit le Pere de ce Tyran icy, comme issu du fils aisné d'Edoüart. Ce Com- » te, Serenissime Prince, se recommande tres-humblement à vostre Majesté, & » i'ay charge de vous suplier de sa part, & de tous ceux de son party, qui deplorent » auec luy la mort de vostre fils Richard, de le vouloir assister de vostre protection, » pour en poursuiure la vangeance, pour maintenir le droit qu'il a en sa succession, » & pour en priuer le traistre Henry.

L'affaire estant de si grande importance, il fallut plusieurs conseils pour en deliberer, & enfin le Roy iugea qu'il estoit de son honneur de vanger l'injure faite à son alliance, & l'iniustice que souffroient pour le mesme interest, tant de nobles Anglois priuez de leurs biens. Il en donna asseurance au Comte, & apres l'auoir

l'auoir quelque temps retenu à Paris, où il le regala de toute sorte de bonne chere & de presens, il le renuoya auec vne espece de Manifeste, seruant à iustifier la protection qu'il donnoit à son party, pour disposer tous les Peuples à y entrer; comme il paroist par la fin de cette Piece où il disoit. Pour toutes ces raisons, « nous prions tous les Subjets du Royaume d'Angleterre, quels qu'ils soient, sur tant que leur honneur leur doit estre cher, s'ils veulent iuger de la Iustice du party qu'on leur propose, & faire paroistre leur fidelité, de se representer & de rappeller en leur memoire, les morts tragiques de tant de Princes, de Prelats, de Seigneurs & d'autres personnes de toutes conditions, & les iniures faites à tous ceux qui ont témoigné quelque amour pour leur Patrie. Nous les exhortons aussi de prendre vne genereuse resolution de maintenir ledit Seigneur Comte de la Marche leur Roy, de conseruer la Couronne à celuy auquel elle doit appartenir de droit, & d'en priuer & de l'arracher à celuy qui l'a enuahie. Il est de leur fidelité, de ne point souffrir qu'il leur fasse l'affront, de tenir si publiquement vn Sceptre qu'il a volé, & de troubler si notoirement aussi, l'ordre de la succession hereditaire toûjours gardé en Angleterre: comme encore de deliurer promptement, d'vne tyrannie & d'vne oppression si grande & si extraordinaire, vn Estat si plein de gens d'esprit & de vaillans Hommes; s'ils ne veulent passer pour des personnes sans cœur, ou pour complices d'vne si iniuste vsurpation. Ils sont obligez par toutes sortes de deuoirs, de remettre la Couronne dans la branche d'où elle a esté tirée, pour la rendre au legitime heritier, & pourueu qu'ils soient en volonté d'entreprendre ce glorieux dessein, nous les asseurons d'autant de forces qu'ils en pourront desirer, & de faire en sorte, qu'ils ayent autant de sujet de se réjouyr de nostre protection, que nous aurons de satisfaction de nous estre heureusement acquittez de ce que nous deuons, & de ce que nous leur aurions promis. Si nous auions sçeu n'agueres, quand nous enuoyâmes vne Armée au pays de Galles, que ceux d'Angleterre qui suiuent le party de leur veritable Roy, l'eussent receuë comme il eut esté expedient pour leur dessein: nous y eussions joint beaucoup de grandes forces; mais nous le ferons encore, & nous serons toûjous prests à les proteger & à les secourir; pourueu que ce soit pour vn si glorieux sujet, que doit estre la vengeance de la mort de son Roy, l'expulsion du Regicide & du Tyran, & le restablissement du legitime heritier de la Couronne. Année 1406.

Henry de Persy passa en Escosse auec cette Lettre, & Messire *Iacques de Duglas*, ennemy iuré du Roy d'Angleterre, pour la longue detention du Comte de Duglas son Frere, fut bien aise de se joindre à luy, sous pretexte de venger la mort du Roy Richard & l'vsurpation de son Sceptre. Ils entrerent en Angleterre, & les maux qu'ils y firent ayant obligé Henry de sortir de Londres auec vne Armée faite à la haste, & composée d'vn grand nombre d'Habitans, pour arrester leurs courses: ils luy liurerent vne sanglante bataille, où il sembla que la Fortune l'eût voulu trahir. Il y fut defait auec perte de huict mil hommes morts ou pris, il s'enfuit, & pour marque d'vne victoire entiere, *Iean de Lanclastre* son fils, tomba prisonnier entre les mains de Iacques de Duglas.

CHAPITRE DIXIE'ME.

I. Desseins de guerre en Guyenne & en Picardie, pris entre les Ducs d'Orleans & de Bourgogne.

II. Taille imposée sous ce pretexte. Mauuaise administration des Finances, pauure estat de la Maison du Roy & des Enfans de France.

III. Plainte du Dauphin au Roy pour ce sujet.

Année 1406.

ON croyoit pour certain, que l'Armee de Guyenne auoit sollicité le *Duc d'Orleans* de la venir commander pour attaquer le pays Bourdelois, & qu'il auoit esté persuadé d'accepter cet employ ; pour s'acquerir de la reputation, & pour reparer par la gloire des armes, le desordre d'vne vie lasciue & voluptueuse, qui faisoit iniure à sa qualité. D'autre-part aussi le *Duc de Bourgogne* sentoit le mesme interest d'honneur, & il y étoit encore obligé par le mépris que les Anglois, insolens de leurs prosperitez, faisoient du Corps d'armée qu'on leur auoit opposé en Picardie ; qui ne les pouuoit empescher de courir iusques en sa Comté d'Artois, qu'ils pilloient presque sans resistance. Voilà le motif qui porta ces deux Princes à vouloir faire la guerre, & ce fut aussi le pretexte d'vne nouuelle Taille generale pour la solde de leur Gendarmerie ; laquelle fut si lourde, que le Roy touché de compassion pour ses pauures Sujets, défendit qu'on la leuât, & l'auroit absolument abolie, si les Thresoriers ne luy eussent fait connoistre, qu'il n'y auoit point d'autres fonds pour subuenir à ses affaires.

l'adiousteray au sujet de tant d'exactions, & de vexations tout ensemble, que plusieurs en ayant témoigné de l'étonnement, les Officiers du Roy dirent tout haut, qu'à grand peine pouuoient-ils tirer des receptes ordinaires, & de tous les nouueaux subsides, dequoy fournir à la dépense de la Maison du Roy & des Enfans de France ; qu'ils étoient obligez de faire viure de grande épargne & dans vn fort petit état. Aussi le Duc de Guyenne Dauphin, fut-il obligé d'en faire ses plaintes au Roy, vers la my-Aoust, & de luy amener ses Officiers, pour luy iustifier la necessité où il étoit de viure à credit, & l'impossibilité d'acquitter les debtes qu'il faisoit de iour en iour pour sa bouche. Il le pria en suitte de vouloir luy-mesme ordonner de sa maison & de sa dépense, & l'ayant promis pour l'appaiser, & ayant mandé les Receueurs tant ordinaires qu'extraordinaires de ses Finances, il apprit d'eux, que ce desordre toûjours croissant, & iusques alors inouy, venoit de la liberté que plusieurs personnes auides & insatiables se donnoient, de foüiller à discretion dans ses coffres, & d'ordonner des deniers Royaux à leur volonté.

Cela le resolut d'y mettre ordre par auis de conseil, mais aussi-tost le voila malade, & les choses retournées comme deuant sous la disposition des Ducs de Berry, d'Orleans, & de Bourgogne, qui ne s'appliquerent qu'à vne chose, ce fut d'auancer la recepte des subsides & des Tailles imposées, & d'enuoyer des Collecteurs de toutes parts, auec pouuoir d'y proceder par emprisonnement, par saisie & par toutes sortes de voyes de rigueur : & parce qu'ils sçauoient que cela seroit tres-mal receu, qu'il en pourroit arriuer quelques seditions, & qu'il seroit crié contre eux & contre le mauuais Gouuernement, ils se retirerent de Paris, & manderent les Trouppes pour se trouuer au Rendé-vous. La saison étant contraire à ce dessein, les gens de guerre se plaignireut en vain de la difficulté de rien faire à l'approche de l'hyver, sans viures & sans fourrages, il fallut obeyr, les deux Ducs partirent de concert, & le Duc de Bourgogne tirant vers Calais, s'alla camper à saint Omer, & dans les quartiers d'alentour, auec vne belle Armée de Picards & de Bourguignons.

CHAPITRE VNZIE'ME.

I. Le Duc d'Orleans mal conseillé d'entreprendre la guerre de Guyenne, va prendre congé de saint Denis.
II. Histoire des Reliques de saint Denis,
III. Et du differend autrefois arriué à ce sujet, entre l'Abbaye & l'Eglise de Paris.
IV. Decidé par le Roy Charles V. réueillé par les Chanoines de Paris, & éuoqué par le Roy à son Conseil.
V. Lettres de Philippes de Villette Abbé de saint Denis au Duc d'Orleans pour ce sujet.

LEs plus sages tâcherent de remontrer au Duc d'Orleans, que c'étoit mal prendre son temps pour vn si long voyage; mais les Flateurs tirerent de leurs propres raisons dequoy l'y engager, pour vne folle exageration de l'honneur qu'il y a de triompher des difficultez qui se rencontrent aux grandes entreprises, & il en fut si persuadé, qu'il ne fit aucune reflexion sur la legereté des Gascons. La victoire étant vn present de Dieu, qu'il faut demander par l'intercession des Saints, il ne manqua pas à la bonne coustume des Rois ses ancestres, qui auoient toûjours esté reclamer le secours de saint Denis premier Euesque de Paris & Apostre de France. Il y vint en deuotion le dix-septiéme de Septembre, il y entendit la Messe, & apres auoir adoré les marques de nostre Redemption, il honora à découuert, du consentement de l'Abbé, le Chef de ce glorieux Patron; qui fut tiré tout entier, à la reserue du menton & du costé droict de la mâchoire d'enhaut, par l'adresse d'vn habile Orfevre qui ouurit la mitre d'or massif où il étoit enfermé. L'Abbé luy donna à baiser, comme aussi au *Marquis du Pont*, & à vne grande suitte de Cheualiers & d'Escuyers qui l'accompagnoient, & le Patriarche d'*Antioche* & l'*Archeuesque d'Aix*, presens à cette ceremonie, considerans cette Relique de prés, reconnurent que ce Chef étoit appuyé par les costez de quelques linges de lin pour le tenir en état, & que le derriere étoit vn peu noircy du soufle des baisers. Année 1406.

Ils le manierent & l'honorerent en grande deuotion, & cela vint fort à propos, pour conuaincre par leur authorité, la nouuelle opinion qu'on vouloit établir, & dont voicy l'Histoire. Iean de France Duc de Berry n'ayant pû obtenir qu'on luy en donnast vne petite partie, quelques-vns des siens s'auiserent, pour faire leur Cour aux dépens de la verité, de moyenner enuers les Chanoines de la Cathedrale de Paris, qu'ils luy accordassent vn petit morceau de crane, qu'ils n'eurent point de honte d'asseurer auoir esté par eux tiré du Chef de saint Denis Areopagite qu'ils auoient en leur possession, contre la foy des Actes & des Legendes qui traittent de la mort de ce glorieux Martyr, & qui nous apprennent, qu'ayant été decapité il porta sa teste sous la conduite des Anges, depuis Montmartre iusques à la Seigneurie de Catulle. Cette bonne Dame ayant enseuely le Corps & le Chef tout ensemble dans sa Chappelle, ils y demeurerent depuis l'an quatre-vingt dix-huict de Nostre Seigneur, iusques au temps de sainte Geneuiéue, qui rébastit cette Chappelle, & les mesmes Legendes ajoustent, que le jeune Dagobert s'y étant retiré, pour éuiter la colere du Roy Clotaire son pere qui le vouloit faire mourir, il apprit par reuelation du Ciel, que les Reliques de saint Denis & des Compagnons de son martyre reposoient en ce lieu. Il obtint sa reconciliation par leurs prieres, & comme il en auoit fait vœu, aussi-tost qu'il fut Roy, il fit solemnellement leuer leurs Corps, en presence des Prelats & des Barons de son Royaume, l'an six cent trente-deux, les fit transferer dans des

Année 1406.

Chasses d'Ambre, & les fit porter en l'Eglise qu'il fit bastir en leur honneur dans vn autre lieu du mesme Village de Catulle, laquelle il dota de grands reuenus, qu'il honora de plusieurs beaux priuileges; & où il donna de riches presens d'or & de pierreries. Plusieurs années depuis, le Pape Estienne venu en France pour implorer le secours du Roy Pepin contre les Lombards, demeura mortellement malade en ce Monastere; où ayant recouuré sa santé par l'intercession de ce glorieux Martyr, il eut la deuotion de voir ses os & son Chef, dont ayant obtenu vne petite portion, ce fut l'an sept cent cinquante deux, il la porta à Rome, où il fonda vne Eglise sous son nom, qu'il appella saint Denis en l'Escole des Grecs. Du temps de Henry I. Roy de France, le mesme Corps auec son Chef, furent montrez publiquement, & par ce moyen, cessa l'erreur de ceux de Ratisbonne en Allemagne, qui auoient mis en auant, l'an mille quarante-huit, sous la foy de quelques fausses lettres, qu'vn corps qu'ils auoient trouué en foüillant les fondemens de l'Abbaye de saint Hermentran, estoit celuy de saint Denis Areopagite. C'est pourquoy, en memoire de cette exposition publique de ses Reliques, & des miracles qui s'y firent, l'on feste tous les ans le iour de l'ouuerture de cette Chasse. En l'an mille cent quatre vingt-onze, le Roy Philippes Auguste allant outre-mer, la deuote Reine Adele sa Mere, par le conseil de l'Archeuesque de Rheims, fit porter en Procession solemnelle les precieuses Reliques des saints Martyrs; pour obtenir de leur protection qu'il pleût à Dieu de luy donner victoire contre les Infidelles: si bien que iusques-là, onze cens ans s'étoient écoulez, sans qu'il parût aucun doute que le Chef de saint Denis fût inhumé ailleurs qu'auec le tronc; mais pour lors il prit enuie aux Chanoines de Paris, de se vanter d'en auoir le crane. Cette sage Reine voulant arrester dans sa naissance, le cours d'vne erreur si nouuelle, fit presqu'aussi-tost ouurir la Chasse, & en presence des Euesques de Senlis & de Meaux, de plusieurs Princes, & d'vne grande quantité de témoins de tout sexe & de toute condition, le Corps & le Chef se trouuerent tous entiers, à la reserue de quelques ossemens; qui estoient ceux que nous auons dit cy-deuant auoir esté donnez au Pape Estienne. Le Corps fut remis en grande reuerence, mais pour le Chef dont il estoit question, il demeura vn an à découuert sur l'Autel des Martyrs, pour estre montré aux Pelerins; & apres le temps expiré, l'on le mit à part dans vne Chasse d'argent; où il demeura iusques au temps de Philippes fils de saint Loüis, que Simon lors Legat du saint Siege, & depuis Pape sous le nom de Martin, le transfera, à la Requeste du venerable Abbé Matthieu, de sa Chasse d'argent en vne Chasse d'or. Depuis ce temps-là, pour acheuer de leuer absolument ce doute, & pour cesser la pretension du Chapitre de Paris, le Roy Charles le Sage, pere du Roy regnant, manda le iour de saint Denis, le cinquiéme de son Regne, les plus doctes des Chanoines, & il y fit encore trouuer vn Personnage de noble extraction, ce fut *Pierre de Rony* Archidiacre de Brie, que ie me souuiens d'y auoir veu auec *Germer Boniface* Chancelier de l'Eglise de Paris, *Iean de Coulours*, & *Girard de Veruin*, Docteurs en Theologie, & *Iacques le Riche*, Doyen de la mesme Eglise, & Docteur és Droicts. Lesquels estans assemblez deuant l'Autel des Martyrs, le Roy leur montrant ce Chef en presence des Ducs, des Barons, & autres Seigneurs de France, leur dit, les auertit, & leur enioignit, comme obligez qu'ils estoient par leur profession, de rechercher & de reconnoistre la verité, qu'ils n'eussent plus à souffrir que le vulgaire s'abusât en la creance de leur crane controuué, & supposé pour le vray Chef du Bien-heureux Areopagite Apostre de France; lequel il ordonna, pour plus grande preuue, estre tous les ans porté le iour mesme en Procession, quand les Roys s'y rencontreroient en personne.

Le Roy Charles VI. son fils, qui depuis vingt-sept ans qu'il regnoit, auoit continué deuotement cette bonne coustume, ayant sceu que le mois passé, le Duc d'Orleans son Frere auoit baisé cette pretieuse Relique à découuert, il eut deuotion d'y vouloir aller, il ordonna qu'elle fût portée en Procession; & bien loing de trouuer à redire à cette action de pieté, c'estoit vn exemple de Reli-

gion pour ses Peuples, qui meritoit d'estre loüé; neantmoins, ce fut le sujet d'vn nouueau scandale, émeu par l'Euesque de Paris & par son Chapitre, qui réueillerent cette vieille querelle, quoy qu'assoupie & condamnée à vn perpetuel oubly par le feu Roy. Ils prirent pretexte pour cela de faire des Prieres publiques pour le Roy, & d'ordonner qu'on porteroit en Procession le crane de ie ne sçay quelle teste, sans craindre qu'on les blasmât, de se ioüer ainsi de Dieu, des choses saintes, & mesme de la Religion & de la Foy; en publiant, comme ils firent, que c'estoit le crane de S. Denis Apostre de France, auec deffense à toutes personnes du Diocese, de quelque qualité qu'ils fussent, d'estre si osez que de soustenir le contraire. En mesme temps, pour mieux faire voir qu'ils agissoient auec plus de chaleur & de ressentiment humain, que de Religion, ils donnerent exclusion de toutes les Chaires du Diocese, aux Religieux du Conuent de S. Denis; quoy qu'il y eût parmy eux bon nombre de fameux Docteurs de Theologie, de Professeurs & de Bacheliers: & non contens de cela, plusieurs d'entr'eux poussez d'vn esprit d'enuie, les prouoquans à la dispute auec des termes offensans & iniurieux, deschirerent leur reputation, iusques dans l'Eglise de Paris. C'est ce qui fit dire à quelques-vns de ce Chapitre, à qui plus de bonne mine & de prestance auec leurs beaux amis, qu'ils n'auoient de sçauoir & de discretion, donnoit entrée chez les Princes, qu'ils viendroient à bout de nostre Royal Monastere. Ils vouloient gager des mille & des dix mille escus d'or, comme si la verité se pouuoit corrompre par leurs richesses, qu'ils comptoient par talens, & comme si ce moyen infame eut pû abolir le culte de tout temps rendu au veritable Chef de ce saint Martyr. Le Roy & les premiers de sa Cour, offensez de ces discours, témoignerent qu'ils appuyeroient nos interests, & sur l'aduis qu'on eut que certain Docteur s'estoit preparé pour prescher de cette pretension auec plus d'apparat qu'on n'auoit encore fait, sa Majesté enuoya deux Seigneurs de sa Maison, pour deffendre qu'on eût à parler dauantage & à s'iniurier sur ce differend, dont il éuoquoit à soy la connoissance & le iugement. Année 1406.

Nous obeysmes, comme nous auons tousiours fait tres-volontiers aux ordres du Roy, & nous nous soûmettons à ce qu'il luy plaira d'ordonner pour la reparation des outrages que nous auons receu de ces Chanoines: mais ie n'ay pas crû pecher contre ce commandement, de faire voir la vanité de leur pretension, & de toutes les couleurs dont ils l'ont voulu pretexter. Ie ne pouuois sans honte perdre cette occasion de faire voir la Iustice de nostre cause, & celle de mon ressentiment paroist dans l'Epistre élegante adressée au Duc d'Orleans pour faire voir le mauuais procedé de ce Chapitre, par nostre venerable Abbé *Philippes de Villette*, dont l'éloquence luy a dignement acquis l'éloge du plus illustre Deffenseur & du plus excellent Panegyriste du glorieux Apostre des Gaules.

CHAPITRE DOVZIE'ME.

I. Grands preparatifs du Duc de Bourgogne pour le siege de Calais.
II. Dont il impute le mauuais succez au Duc d'Orleans & au Roy de Sicile.
III. Mauuaise conduite du Duc d'Orleans en Guyenne.
IV. Il assiege Bourg où ses trouppes se débandent.
V. Il est méprisé des Gens de guerre, & tasche en vain d'acheter la Place.
VI. Honteux retour de ce Duc.
VII. Prise par Blocus du Chasteau de Lourde en Bearn sur le party Anglois.

Année 1406.

IE reuiens à l'entreprise des deux Ducs, & ie commenceray par celle du Duc de Bourgogne en Picardie; pour laquelle il n'enuoya ny espies, ny partys de guerre, & où il ne se passa rien qui soustint l'esperance qu'on en auoit euë, & qu'il en auoit donnée par de si grandes promesses, & par le bel équipage qu'il traisnoit apres luy. Il auoit assemblé cinq cens Ouuriers des plus habiles à coupper, à façonner, & à mettre en œuure les plus beaux bois d'vne forest de la Frontiere, qu'il leur abandonna pour faire vne ville de huit cent pas de contenu, qu'on pût dresser en terre, qui fut deffenduë de Forts & de Bastions de seize pas chacun. Il y en auoit deux cent qui estoient commandez pour veiller sur le trauail des autres, pour le haster, & aussi pour les garder de surprise, & l'occasion se presenta vne fois de les deffendre; où ils se porterent si vaillamment auec leurs haches & autres armes de leur métier, qu'il demeura sur la place vn bon nombre des Ennemis.

Pendant huit sepmaines que dura ce trauail, ceux de Calais eurent tout loisir d'attendre le siege, ils s'y preparerent tout à leur aise, & ils n'oublierent rien pour la fortification & pour la munition de leur ville. Ils se pourueurent de fléches, de traits, & de carreaux, & de toute sorte d'artillerie, & auec le temps il y arriua si grand nombre de Gens-d'armes & de braues Auanturiers, que non seulement ils n'étoient pas assez forts pour tenir contre les nostres dans l'enceinte de leurs murailles, mais qu'ils se virent en estat de les aller chercher à la Campagne. Ce fut tout l'auantage qu'on eut sur eux, que de leur auoir donné la peine d'vn si grand appareil; car le Duc de Bourgogne épuisé d'vne si longue dépense, & d'ailleurs mal-content de ce qu'on ne luy enuoyoit point dequoy payer son Armée, se laissa persuader de la licentier. Tous ces Braues reuinrent sans honte d'vne si folle leuée de Bouclier, ils donnerent pour excuse le manque d'argent pour leur solde, ils en reietterent la faute sur la jalousie du Duc d'Orleans: & cette occasion confirma d'autant plus l'opinion qu'on auoit d'vne mes-intelligence formée, qui alloit à vne haine toute ouuerte, & qui fit bien connoistre, que bien loing de s'interesser pour les progrez l'vn de l'autre, ils ne s'entre-souhaittoient que de mauuais succez. Cela n'empescha pas qu'on ne trouuât à redire à la retraitte si prompte & si inopinée du Bourguignon, mais il s'en purgea hautement deuant le Roy, il imputa principalement la cause du desordre, à l'opposition que le Roy de Sicile auoit apportée à la leuée dans ses pays d'Anjou & du Maine, des deniers destinez pour son Armée, & se plaignit fort d'auoir esté obligé d'y suppléer à ses dépens, & de s'estre ruiné pour la faire subsister.

Le Duc d'Orleans ne fit pas de plus grandes choses, auec les cinq mille hommes qu'il commandoit aux enuirons de Bourdeaux. Il tint conseil pour delibe-

rer des moyens de se signaler en cette guerre, & non seulement il trouua vne grande difference d'auis entre des gens differents, d'âge, d'esprit & d'inclination, mais il s'arresta à celuy des plus fols & des moins habiles au fait des armes; qui trouuerent plus d'applaudissement parmy ses Fauoris qui n'y connoissoient rien, & qui luy firent mépriser le sentiment des Sages: qui fut d'hyuerner, & de tirer l'Armée de la Campagne, où il n'y auoit plus ny viures ny fourrages, pour luy donner de bons quartiers, d'où elle sortiroit auec plus de force & de disposition à la pointe des herbes. La prudence passa pour pusillanimité à des cerueaux mal-faits, il falloit des conquestes d'abord, pour l'honneur du Duc & sans raisonner autrement sur les moyens, ils luy conseillerent d'aller attaquer Blaye, sur vne fausse vray-semblance de l'emporter par argent s'il ne pouuoit autrement la forcer. C'est vne fort bonne Place assez prés de Bordeaux, auprés de laquelle ayant perdu plusieurs iours, il se laissa persuader, qu'il seroit plus heureux deuant Bourg, qu'il assiegea comme par dépit; quoy que ce fût vne grande & forte ville, que sa situation à dix lieuës de Bordeaux, la fertilité de la terre, la douceur de l'air, & la commodité du commerce par la Dordogne, qui se marie assez prés delà auec la Garonne pour s'aller emboucher dans la mer, faisoit habiter d'vn grand peuple qui auoit interest à sa conseruation. Année 1406.

Il l'alla assieger par terre, & trouua des gens tous preparez à le receuoir, par les soins d'vn Cheualier de Gascogne qui y commandoit, Personnage également partagé de valeur & de prudence; lequel preuoyant son arriuée, se pourueut d'hommes & de toutes choses necessaires, & fit faire toutes sortes d'engins d'artillerie. Le Duc prit assez bien ses auantages, il planta la batterie en bon lieu & fit encore dresser trois machines pour ruiner les murailles à coups de pierre, qui firent assez d'effet; mais il auoit affaire à des gens qui ne s'épouuantoient point de cette violence, non plus que de l'opiniastreté ny de la vigueur de ses attaques, & qui soûtinrent fortement depuis la Toussaints iusques à la my-Ianvier. Dés le commencement de cette entreprise, le Duc se douta bien qu'elle tireroit de long, & qu'elle ne pouuoit que mal reüssir, s'il ne donnoit ordre aux viures qui commençoient à luy manquer : & pour cela il enuoya ses ordres à ceux de la Rochelle & des Pays voisins, qui en chargerent dix-huit Vaisseaux, qu'ils conduisirent à vn Port celebre à treize lieuës delà: & afin de les amener auec plus de seureté, il y enuoya trois cens hommes, sous la conduite de quelques Seigneurs de sa Maison, à qui cette escorte ne reüssit pas si auantageusement qu'ils s'étoient promis. La Garnison de Bordeaux leur alla à la rencontre, & la veille de Noël, quoy que les tenebres & les broüillarts fussent si épais que les deux flottes ne se pouuoient découurir, elle ne laissa pas de les attaquer. Le combat fut rude, & d'abord il y eut des Vaisseaux pris & reconquis de part & d'autre, qui rendirent la victoire égale ou incertaine; mais à la fin, la Fortune iusques alors irresoluë, se declara contre les François, & de six vingt, tant Cheualiers qu'Escuyers qu'ils étoient, les vns furent pris à rançon, & les autres mis en fuite, se sauuerent à la faueur du temps & de leurs grands Vaisseaux, pour apporter la nouuelle de leur defaite.

Cependant, on continuoit toûjours le siege auec beaucoup de chaleur, mais il falloit vne meilleure saison pour profiter du courage de nos Guerriers; car l'hyver leur amena des temps fascheux & des pluyes continuelles, qui percerent les tentes, qui gasterent le bagage, & qui corrompirent & pourrirent le peu qui restoit de viures. Il falloit marcher dans la fange iusques aux genoux, aussi bien dedans que dehors les pauillons, & cela causa vne dyssenterie mortelle, qui de concert auec la famine, alloit rauager tout le Camp, sans l'arriuée de ceux qui dés le commencement du combat naual, s'étoient retirez auec les viures. Mais la peur du mal qui regnoit, les autres fatigues d'vn siege mal entrepris, & le peu d'esperance d'en venir à bout, diminuerent la ioye de ce rafraichissement de quelques iours, le courage cheut aux Assiegeans, & ils prirent pretexte celuy de n'étre pas payez, pour demander à se retirer. Le Duc surpris de cette reuolution, & de cette resolution tout ensemble, les voulut retenir d'authorité, mais

Année 1406. les menaces & les prieres n'eurent qu'vn mesme effect enuers des gens rebutez, & comme il demandoit quel sujet ils auoient de le vouloir abandonner, il s'en trouua vn assez hardy pour luy dire. Personne ne sçait mieux que vous, Monseigneur, » auec combien de valeur & de fidelité nous nous sommes portez, depuis le long » temps que nous vous suiuons, & que nous vous seruons sur vostre foy & sur vo- » stre parole. Combien auons nous supporté de trauaux, combien de trauerses » & de fatigues, de faim, de soif, de chaud, de froid, dans les veilles & dans les sen- » tinelles, & dans les partis de guerre, pour donner de la gloire à vostre nom? » Cependant vous sçauez fort bien que depuis tres-long temps nous ne touchons » rien de nostre solde, qu'on nous a toûjours remis de iour à autre quand nous l'a- » uons demandée, & il ne se faut pas étonner, si nostre patience est épuisée à pre- » sent, & si nous sommes reduits en état de ne pouuoir plus attendre. Il n'y a pres- » que point eu de iour qu'il ne soit arriué quelque nouueau mal-heur à vos soldats, » ils perissent en eux mesmes, & rien ne leur reste de tant de trauaux, qu'ils ont » supportez, que le regret insupportable de s'étre tuez apres vne entreprise inuti- » le. Pour tout dire en vn mot, Monseigneur, la pauureté qui nous accable est » vn mal inuincible, elle ne nous permet pas de vous donner plus de temps sans » estre homicides de nous mesmes, que pour prendre congé de vous & pour nous » retirer.

La retraitte des vns, & le miserable état des autres, donnerent de nouueaux auantages aux Assiegez contre ceux qui resterent, ils redoublerent leurs efforts, & firent vn grand carnage à trauers des meurtrieres qui étoient percées dans les murailles; d'où ils tiroient à couuert & toûjours presque heureusement, soit à dessein ou à boule-veuë. Leurs Machines ioüoient aussi auec le mesme succez; elles emporterent plusieurs des nostres qu'elles mettoient en pieces, & en mesme temps on voyoit trauerser des cuirasses à coups de traits qu'on décochoit de dessus les murailles. Enfin, tout alloit si mal, qu'il ne se faut pas étonner, si ie prends la liberté de dire, que le Duc d'Orleans commença de tomber dans le mépris des gens de guerre, & d'autant plus qu'il s'amusoit à de foibles diuertissemens, & qu'il ioüoit auec ses gens l'argent destiné pour leur solde, pendant qu'ils sacrifioient leur vie pour luy acquerir de la gloire. Cette consideration iointe auec tant de fascheux accidens, qui leur arriuoient de iour à autre, commença de les dégouter, & de cet ennuy, & du peu d'esperance de succez, s'ensuiuit vne consternation generale, qui les rendit negligens à tous les deuoirs de la Milice, qui leur déroboient en vain le repos & la santé. Cela fit qu'on resolut de proposer, & qu'on conseilla mesme au Duc, de leuer le siege, & dans la necessité de l'accorder, il se vid combattu de la honte d'vne retraitte d'autant plus iniurieuse à sa naissance, que nos fils de Rois auoient toûjours heureusement terminé leurs Campagnes, & qu'ils n'auoient rien entrepris sans y acquerir de la reputation. Il tascha pour cette raison, d'auoir par composition ce qu'il n'auoit pû emporter de force, & fit tréves de plusieurs iours pour essayer de faire vn traité, que les Assiegez refuserent auec autant d'orgueil qu'ils auoient témoigné de fierté durant tout le siege.

Ce mal-heureux succez apprit au Duc d'Orleans, qu'il est dangereux de prendre mal son temps pour de grands desseins, & il le reconnut encore dans la suitte; car faute de Places dans le pays voisin où il pût donner des quartiers asseurez iusques au Printemps, à cette Armée delabrée, il la fallut ramener en France, sans auoir fait autre chose que d'accroistre le courage aux Ennemis, qui firent de plus grandes incursions qu'auparauant. Ainsi ce Duc commit mal à propos son honneur & sa reputation, à son premier exploit de guerre, auec vne Armée auparauant victorieuse, dont il auoit choisi le commandement, & que sa seule imprudence, & le mauuais conseil des siens firent échoüer; pour auoir mal vsé du temps & des moyens que l'authorité qu'il auoit, luy donnoient de la faire triompher des Ennemis. Il y consuma inutilement la pluspart de ce grand thresor qu'il auoit amassé de la persecution du pauure Peuple, qui ne fut pas fâché de sa disgrace; pour auoir occasion de continuer à detester publiquement son auidité insatiable.

Plus

Plus cette Armée estoit en desordre, plus doit on de loüanges au noble sentiment d'honneur de quelques Cheualiers qui y auoient seruy, & que l'impatience de se signaler, fit entendre à la proposition que leur fit Messire *Robert de Chalus*, de tenter vne entreprise sur le Chasteau de Lourde en Bearn, iusques alors tenu pour imprenable, & soigneusement gardé par les Gascons du party d'Angleterre. Ils leuoient des contributions sur trente lieuës de pays, ils couroient iusques dans les portes de Tholoze, & l'importance d'vn si bon poste, faisoit qu'ils ne negligeoient rien pour le rendre inexpugnable; mais comme il ruinoit les Sujets du Roy, il y eut autant de charité que d'interest d'honneur, dans le dessein qu'on fit de l'attaquer. Robert de Chalus l'ayant sommé, & ceux de dedans s'étant mocquez de son Heraut, ils ne furent que plus resolus de l'emporter, & iurerent entr'eux de soûtenir leur siege contre quiconque entreprendroit de secourir la Place, & de n'en point partir qu'ils ne l'eussent prise, ou qu'on ne les en eût délogé de force. Comme l'approche en estoit inaccessible, ils conclurent de la bloquer, & de faire des Corps de garde aux enuirons pour empécher les viures, & ils y furent vn an entier, non sans beaucoup d'affaires; car ceux de dedans les surprenoient souuent par de secrettes sorties, & il se faisoit tantost de petits, & tantost de cruels combats. Ils en eurent toûjours l'auantage, ils les repousserent vaillamment, & ils sont encore plus à loüer, de la patience qu'ils eurent pendant la rigueur d'vn long hyuer, dont les neiges couuroient leurs tentes de la hauteur de plusieurs coudées, & d'autre part empéchoient la communication des quartiers. Tous ces obstacles surmontez, ils obtinrent le fruict de leur perseuerance, les Assiegez se rendirent au bout de l'an, & la Campagne demeura libre de leurs courses & de leur tyrannie. Année 1406.

Fin du vingt-sixiéme Liure.



ANNEES

- De Nostre Seigneur: 1407.
- Du Schisme: 29.
- Des pretendus Papes: Gregoire XII. à *Rome*. 2. — Benoist XIII. en *Auignon*. 13.
- De Robert Comte Palatin Duc en Bauieres, *Empereur*. 6.
- Du Regne des Rois Chrestiens de l'Europe:
  - Charles VI. *en France*. 27.
  - Henry IV. *en Angleterre*. 8.
  - Iean *en Espagne*, autrement *Castille* & *Leon*, 2.
  - Martin *en Arragon*. 14.
  - Iean *en Portugal*. 22.
  - Charles III. *en Nauarre*. 21.
  - Sigismond de Luxembourg dit de Bohéme *en Hongrie*. 23.
  - Iagellon *en Pologne*. 22.
  - Loüis Duc d'Anjou en *Sicile*. 21.
  - Ladislas d'Anjou dit *de Duras* vsurpateur du Royaume. 22.
  - *Margueritte Regnante* en Dannemarck & *Suede* auec Eric son neueu. 27.
  - Robert Stuart IV. du nom en *Escosse*. 2.

Principaux Princes du Sang, Grands Officiers, Ministres d'Estat, & Fauoris de la Cour de France.

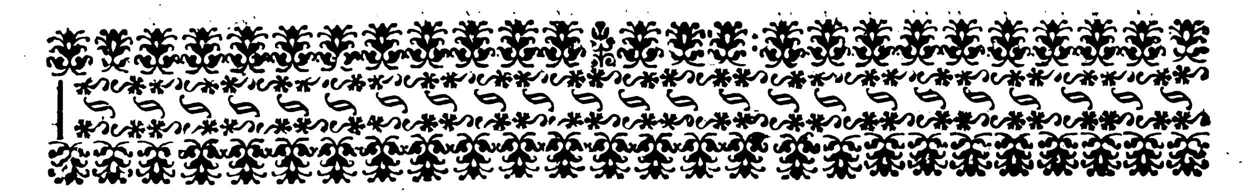
Princes du Sang:

Loüis de France Duc de Guyenne, *Dauphin de Viennois*.
Loüis de France Duc d'Orleans, tué à Paris le 22. de Nouembre, eut pour successeur Charles son fils aisné, Neueu & Gendre du Roy.
Loüis Duc *d'Anjou*, Roy de Sicile.
Iean de France, Duc de Berry, *Oncle du Roy*.
Iean Duc de *Bourgogne*.
Iean Comte *d'Alençon*. Charles *d'Evreux Roy de Nauarre 3. du nom*.

Loüis Duc de *Bourbon*, Oncle maternel du Roy, *& grand Chambrier de France*.
Loüis de *Bourbon*, Comte de Vendosme, *Ancestre de nos Roys*.
Iean VI. *Duc de Bretagne*.
Charles Sire d'Albret, *Connestable* de France.
Arnaud de Corbie, *Chancelier* de France.

Mareschaux de France:
Iean le Maingre dit Boucicaut.
Iean sire de Rieux & de Rochefort.

Pierre dit Clignet de Brebant *Admiral*.
Waleran de Luxembourg Comte de S. Pol, *Capitaine General en Picardie*.
Pierre dit Hutin d'Aumont, *Porte-Oriflamme*.
Iean de Hangest Sire de Hugueuille, *grand Maistre des Arbalestriers*.
Iean de Montagu Vidame de Laonnois, *grand Maistre de France*.
Iacques de Bourbon S. de Preaux, *grand Bouteiller de France*.
Charles sire de Sauoisy, *grand Eschançon de France & grand M. d'Hostel de la Reine*.
Guy sire de la Rocheguyon, *grand Panetier*.
Charles d'Yury, *Cheualier trenchant*.



HISTOIRE DV REGNE DE CHARLES VI. ROY DE FRANCE.

LIVRE VINGT-SEPTIE'ME.

CHAPITRE PREMIER.

I. Ambassade de la part de Gregoire à Benoist son Competiteur pour l'vnion.
II. On conuient de Sauonne pour leur abouchement.
III. Traitté fait entr'eux.
IV. Ordre étably pour la seureté reciproque.
V. La Garnison de Sauonne reglée sous l'authorité de deux Commandans de part & d'autre.
VI. Ordre pour la Police.
VII. Sauonne libre de tous tributs durant la Conference.
VIII. Défense de nommer l'vn ny l'autre Antipape.



APRES la Feste de Pasques, les Ambassadeurs du Roy & de l'Eglise Gallicane prirent le chemin de Marseille separément, auec promesse entr'eux, de se rejoindre à Villeneuve d'Auignon, où les premiers venus attendroient les autres iusques à la fin du mois d'Avril. Et cependant, Gregoire voulant s'acquitter de ce qu'il auoit promis à Benoist, luy enuoya vne Ambassade solemnelle, composée de deux Euesques, *Antoine de Mota* son Neueu, *Guillaume* Euesque *de Tuderce*, & *Antoine de Butrio* Professeur des Droicts à Bologne. Il les receut auec tout l'honneur qu'il leur auoit promis, il leur donna audience, & apres luy auoir communiqué les pouuoirs qu'ils auoient par écrit, & fait connoistre auec combien de sincerité Gregoire se portoit à la Paix de l'Eglise, ils entrerent en vne Conference, qui fut continuée l'espace de plusieurs iours; où il fut bien disputé de part & d'autre, mais particulierement sur ce qu'*Antoine de Mota* s'a- Année 1407.

Année 1407. uança de dire pour conclusion de sa premiere proposition, que Benoist deuoit prendre garde & rentrer en soy-mesme, pour accorder de bon gré la voye de cession, parce que peut-estre l'y contraindroit-on de droit ou de force. Sur cela, Benoist fit vn grand discours à son ordinaire, où reprenant la fin de cette proposition, il creut estre obligé d'entrer en discussion de ses droits, & s'échauffant contre son Competiteur, il témoigna d'estre plus asseuré que luy de la Iustice de ses pretensions, comme étant plus ancien Cardinal que luy, ayant l'honneur d'étre du College dés le commencement du Schisme prouenu de l'élection d'Vrbain; qu'il sçauoit certainement, disoit-il, auoir esté inualide & nulle, mais celle de Clement au contraire, legitime & Canonique; dequoy Gregoire ne pouuoit parler que par oüy dire. Il dit plusieurs autres choses, & l'Euesque Neveu se contenta de luy répondre doucement, qu'il n'auoit point entendu par tout ce qu'il auoit pû dire, proposer ny approuuer la voye de discussion, & que s'il auoit donné lieu de penser qu'il y tendît en façon quelconque, qu'il declaroit que c'étoit si peu son intention, qu'il la reuoquoit & reuoqueroit volontiers, comme venant de la part de celuy, qui poussé & inspiré d'vne ardeur de charité, preferant la perfection & le repos de la vie à toutes les grandeurs, estoit tout prest de renoncer au Pontificat, quoy qu'il ne fist aucun doute de son bon droit; pour ne se point engager dans l'embarras & dans les difficultez d'vne affaire si embroüillée.

Dans la suitte de cette Conference, l'on proposa plusieurs lieux de part & d'autre, ceux de Rome demanderent Rome, ou Viterbe, Sienne ou Tuderce, Florence ou Lucques, & Benoist nomma de son costé Marseille, Nice, Frejus, Gennes, & Sauonne, & sur ce qu'on ne conuint de part ny d'autre, l'on en vint aux grosses paroles, & presqu'au démentir. Si bien que les Romains croyans la Conference rompuë, demanderent Acte de ce qui s'estoit passé; pour venir trouuer le Roy de France & pour iustifier leur procedé, tant enuers ce Prince qu'enuers l'Vniuersité de Paris. Le Pape qui le sçeut, craignit les suites d'vne affaire dont il ne souhaittoit rien tant que d'oster la connoissance à ceux qu'il tenoit pour ses Parties ou pour ses Ennemis, il en fut fort troublé, il remanda ces Ambassadeurs, il se radoucit auec eux, & demanda la continuation de la Conference; surquoy ayant deliberé entr'eux, ils répondirent qu'il n'estoit pas raisonnable que n'estant que trois, ils eussent à soûtenir contre toute la Cour de Benoist, & qu'il choisist trois Hommes de sa part, s'il vouloit montrer qu'il eût dessein qu'on cherchât quelque voye d'accord.

Ils obtinrent ce qu'ils demandoient, Benoist nomma le Cardinal *de Turey*, l'Euesque de *Lerida*, & *François de Arenda*, qui conuinrent auec eux de la ville de Sauonne pour lieu de leur abouchement, pour les raisons contenuës en leur Traitté: & l'Euesque Neueu, bien joyeux de ce premier succez, en escriuit vne lettre à Gregoire son oncle, laquelle il leur montra, & par laquelle il témoigna, que pour le bien de la Paix, il auroit accepté non seulement la ville de Gand, mais celle d'Auignon mesmes. En effet ce grand Personnage faisoit paroistre vn zele veritable pour le bien de l'vnion, & sa genereuse charité ne luy rendoit rien difficile pour la procurer. Le Traitté fut dressé entr'eux, sur tout ce qui auoit esté deliberé; où il fut conuenu qu'on choisiroit pourtant vn autre lieu, au cas qu'il y eût empeschement pour celuy de Sauonne. Et voicy ce Traitté tout entier, tel qu'il fut expedié de la part des Romains, qui demanderent qu'il leur en fût deliuré autant de la part de ceux d'Auignon.

Au nom de la tres-sainte & indiuiduë Trinité, Pere, Fils, & S. Esprit, Ainsi » soit-il. Pour memoire à l'aduenir de ce qui s'ensuit, soit notoire à Tous ceux qui » verront ou entendront lire cet Instrument public, que comme pour l'extirpa» tion du Schisme long & pestilentiel, qui diuise l'Eglise de Dieu, & pour obtenir » la tres-sainte Vnion si desirée de tous les fidelles Chrestiens, nostre Seigneur » & tres-saint Pere en Christ, Monseigneur, Gregoire Pape XII. resident en la » ville, & les Reuerendissimes Peres en Christ, Nosseigneurs les Cardinaux de » la sainte Eglise Romaine, ayent deputé les Seigneurs *Antoine* Euesque *de Mota* » Neueu & Referendaire dudit Seigneur Pape, & *Guillaume* Euesque *de Tuderce* son

Annee 1407.

Thresorier, & le celebre Docteur en Droicts en l'Vniuersité de Bologne, Messire *Antoine de Butrio*, solemnels Ambassadeurs & Orateurs de sa Sainteté, pardeuers *Pierre de Lune*, pour lors resident à Marseille, que quelques-vns adherans à ce pernicieux Schisme appellent Benoist XIII. & pardeuers le pretendu College de ceux que le mesme party reconnoist pour Cardinaux, pour accorder de part & d'autre d'vn lieu propre & conuenable, comme aussi du temps de s'y trouuer par les deux Parties, du nombre des personnes qu'ils deuront mener auec eux, & autres Articles qu'il estoit necessaire de regler. Lesdites Parties, ayans quant à ce donné pouuoir & mandement à leursdits Ambassadeurs & Orateurs, par leurs Lettres bullées & seellées en la forme ordinaire, dont la teneur sera cy-apres de mot à mot rapportée. Et ayant esté par la grace du S. Esprit, loüablement accordé, conuenu, compromis, & conclu, entre lesdits Reuerends Peres & Seigneurs Ambassadeurs & Orateurs, & ledit Seigneur Pierre & son pretendu College, par Traitté dont la teneur sera pareillement cy-apres inserée de mot à mot. Enfin le 20. d'Avril, l'an de Nostre Seigneur 1407. Indiction quinziéme, & la premiere année du Pontificat de nostredit Seigneur Gregoire XII. lesdits Seigneurs Ambassadeurs & Orateurs assemblez audit lieu cy-dessus, auec ledit Pierre & son pretendu College de Cardinaux icy nommez, c'est à sçauoir les Seigneurs Cardinaux Euesques Guy de *Preneste*, Nicolas *d'Albe*, Iean *d'Ostie*, Iean de *sainte Sabine*, Pierre *de l'Isle*, & Berenger de *Porto*. Les Seigneurs Cardinaux Prestres, Pierre du titre de *sainte Susanne*, Guillaume du titre *de sainte Sicile*, & Pierre du titre de *sainte Praxede*. Les Seigneurs Cardinaux Diacres, Amedée du titre de *sainte Marie la Neuue*, Loüis du titre de *saint Adrien*, & Antoine du titre de *sainte Marie in Via lata*, furent ausdits Ambassadeurs de la Paix, & à nous Notaires & tesmoins cy-apres nommez, & à plusieurs autres cy-dessus ou cy-apres rapportez, montrez, leus, & publiez, les Chapitres & Articles cy-dessous; apres la lecture desquels & leur publication, lesdits Seigneurs Peres, Ambassadeurs & Orateurs, pour & au nom dudit tres-saint Pere en Christ, Monseigneur Gregoire, & du Siege Apostolique & de son sacré College; en vertu du mandement & du pouuoir à eux donnez par lesdites Lettres cy-apres inserées, comme dit est, & pour l'accomplissement de la tres-sacrée vnion, suiuant le desir, la promesse, le serment, & l'escrit adressé audit Seigneur Pierre, & diuulgué par tout le monde par nostredit tres-saint Pere & Seigneur Monseigneur Gregoire, esquels il persiste, & entend, moyennant la grace de Dieu, persister, & qu'il desire accomplir & executer, comme ils disent, entierement, purement, librement & simplement: de leur certaine science, & de leur bon gré, ils ont iceux Articles, & tous & chacuns les poincts en iceux contenus, accordé, confirmé, approuué, & promis, à nous Notaires cy-dessous, comme personnes publiques, pour & au nom de tous ceux que cette affaire touche, & qui y ont ou peuuent auoir quelqu'interest, stipulans & acceptans, lesdits Chapitres & tout ce qui en iceux est contenu, en ce qui les regarde ou peut regarder à l'aduenir, & promettans, les tenir, obseruer, & accomplir, & de non faire ny venir à l'encontre. Et consequemment ledit Seigneur *Pierre de Lune* & son College cy-dessus, pour l'accomplissement de la tres-sacrée vnion, conformément à ce qui auoit esté offert à nostredit tres-saint Pere, & à luy escrit & fait entendre de la part dudit Seigneur Pierre par ses Lettres ou Bulles données en l'Abbaye de saint Victor de Marseille le 2. des Kalendes de Février de la presente année, esquelles ledit Seigneur Pierre a persisté & persiste, & entend persister, Dieu aidant, & lesquelles il desire, comme il a asseuré, accomplir entierement, purement, librement, & simplement. De leur certaine science & bonne volonté, ils ont lesdits Articles, & toutes les conditions y contenuës, accordé, confirmé, approuué, & promis à nous Notaires souscrits, comme personnes publiques, pour & au nom de tous ceux que l'affaire touche, & qui y ont ou peuuent prendre legitimement interest: stipulans & acceptans lesdits Articles & leur contenu, selon qu'à chacun d'eux il peut appartenir, ou qu'à l'aduenir il ap-

Année 1407. partiendra, & iceux tenir, obseruer & accomplir, & de ne faire ny aller à l'encontre. De plus lesdits Reuerends Peres & Seigneurs Ambassadeurs & Orateurs, és noms & en vertu du pouuoir cy-dessus, ont conuenu & promis solemnellement par la stipulation cy-dessus, comme dit est, de prendre soin, & de par eux faire en sorte, de notifier confirmer & approuuer les choses, ainsi que dit est, faites entr'eux, & cy-apres rapportées, contenuës en ce present Acte: & que tous lesdits Articles auec toutes leurs clauses, ils accorderont, confirmeront, & promettront tenir, obseruer, & accomplir, sans en aucune façon faire ny venir à l'encontre; dont ils donneront vn Acte authentique & en bonne forme. De toutes lesquelles choses & chacune d'icelles, cy-dessus ou cy-apres escrites, tant lesdits Reuerends Peres les Seigneurs Ambassadeurs & Orateurs, que ledit Seigneur Pierre de Lune & son pretendu College, ont requis qu'il leur fust expedié vne, deux ou plusieurs copies, par nous Notaires souscrits.

S'ENSVIT LA TENEVR DE LA PROCVRATION DE NOSTREDIT Tres-saint Pere & de son sacré College.

GREGOIRE EVESQVE, seruiteur des seruiteurs de Dieu, à nos venerables Freres, *Antoine de Mota* & *Guillaume* de Tuderce Euesques, nos Referendaire & Thresorier, & à nostre bien aimé fils *Antoine de Butrio* Docteur és Droicts à Bologne, Ambassadeurs du saint Siege, salut & Benediction Apostolique. Comme ainsi soit, que pour l'extirpation du long & pernicieux Schisme, & pour paruenir à l'vnion si desirable en l'Eglise de Dieu, nous vous destinions pour Ambassadeurs pardeuers *Pierre de Lune*, que quelques-vns qui luy adherent & audit Schisme appellent Benoist XIII. & quelques autres: voulans que vous puissiez faire connoistre de nostre intention, & du pouuoir à vous donné, si & quand vous le iugerez à propos: nous auons fait expedier ces lettres, par lesquelles nous remettons à vostre discretion le choix d'vn lieu propre & conuenable, & le temps de l'abouchement à faire entre nous & ledit Pierre, comme aussi de regler le nombre de personnes qu'on y pourra mener de part & d'autre; dont vous pourrez traitter auec ledit Pierre, & ensemble de toutes autres choses que vous estimerez necessaires pour cela; dequoy nous vous donnons plein & entier pouuoir par la teneur de ces Presentes, auec promesse de ratifier & agréer tout ce qui par vous sera declaré & accordé, & de le faire, Dieu aidant, obseruer inuiolablement, iusques à ce qu'il y soit deuëment satisfait. Donné à Rome à S. Pierre, le 3. des Kalendes de Mars, & le 1. an de nostre Pontificat.

Nous par la misericorde Diuine Euesques, Prestres, & Diacres de la sainte Eglise Romaine, au Reuerend en Christ, le Seigneur *Pierre de Lune*, que quelques-vns, pendant ce miserable Schisme, appellent Benoist XIII. amour de Paix & d'vnion auec desir & charité. Pour l'extirpation de ce Schisme horrible & inueteré, nostre tres-saint Pere, Monf. Gregoire Pape XII. enuoye pour Ambassadeurs vers vostre Reuerence & quelques autres, les Reuerends Peres en Dieu, Monf. *Antoine* son Neueu Euesque de *Mota* son Referendaire, & *Guillaume Euesque de Tuderce* son Thresorier, & nostre bien aimé en Christ *Antoine de Butrio*, Docteur de l'vn & l'autre Droict en l'Vniuersité de Bologne, qui vous rapporteront sincerement son intention pour l'assoupissement dudit Schisme, conforme à ce que vostre Reuerence a desia pû reconnoistre par les Lettres que luy & nous, vous en auons escrites. Nous prions vostre Reuerence d'adiouster pleine foy à leur creance. Donné à Rome le 25. Février, la premiere année du Pontificat de nostre Seigneur le Pape.

APRES S'ENSVIVENT LES ARTICLES EN CES propres termes.

PRemierement, les deux Seigneurs susdits doiuent & sont tenus de se trouuer en personne, & leurs Colleges pareillement auec eux en la ville de Sauonne,

pour trauailler & pour obtenir auec l'assistance Diuine l'vnion de la sainte Eglise. Duquel lieu de Sauonne, les deux Parties sont conuenuës vnanimement par la confiance singuliere qu'ils ont au Serenissime Prince Monseigneur le Roy de France; sous l'obeïssance duquel est cette ville, & pour la commodité qui s'y rencontre plus qu'en toutes les autres, apres vne exacte discussion de toutes celles qui auoient esté proposées. Année 1407.

Les deux Seigneurs & leurs Colleges, se rendront en ladite ville de Sauonne, & y seront en personne, dans la Feste de saint Michel, à la fin du prochain mois de Septembre; sinon qu'à faute de vaisseaux le Seigneur Resident à Rome n'en fût empéché: auquel cas ce sera pour la Feste de Toussaints ensuiuant; à la charge pour ledit Seigneur Resident à Rome, d'en donner auis à l'autre Seigneur pour le present estant à Marseille, dans tout le mois de Iuillet prochain.

Qui que ce soit desdits Seigneurs n'y pourra amener plus de huict Galeres armées, si le Seigneur Resident à Rome, se contentoit de sept ou de six, il sera obligé de le faire sçauoir dans ledit mois de Iuillet à celuy qui est à Marseille.

L'vn & l'autre des deux Seigneurs susdits, doit respectiuement iurer toute seureté à sa partie, & à ceux de sa suitte, & de ne les offenser, endommager, ny blesser en aucune sorte, par soy ny par les siens; mais au contraire de les défendre & conseruer, & de poursuiure ceux, qui durant le temps du compromis les voudroient blesser ou offenser, en allant ou en reuenant, par eux ou par autruy, directement ou indirectement, tacitement ou expressement. Ce que iurera aussi chacun particulier de l'vn & de l'autre College, & pareillement les seruiteurs ou domestiques desdits deux Seigneurs, & les suiuans de chacun Cardinal de l'vn ou de l'autre party. Et le serment sera par eux presté entre les mains de ceux qui pour le receuoir seront proposez par l'vn & l'autre des deux Seigneurs; duquel serment ainsi presté, les deux Seigneurs se deuront reciproquement informer, par Lettres bullées à l'ordinaire, durant tout le mois d'Aoust prochain. Et comme les Seigneurs des deux Colleges doiuent iurer le semblable, ils s'entre-témoigneront reciproquement par leurs Lettres de s'en estre acquittez, & ce dans ledit mois: mais pour les autres suiuans de part & d'autre, ils feront serment en entrant à Sauonne.

Il sera fait & estably deux Capitaines de Mer, chacun pour son party, qui s'obligeront respectiuement enuers les deux Seigneurs, leur feront serment, & accompliront tout ce qui est dit au Chapitre huictiéme touchant les Capitaines de la ville.

Il sera obtenu du Serenissime Prince le Roy de France, du Gouuerneur & des Citoyens & Commun de Gennes, & autres qu'il appartiendra, que toute la Seigneurie, Iurisdiction, mere & mixte impere de ladite ville de Sauonne, & des Chasteaux qui y sont, soient deliurez entre les mains de l'vn & de l'autre desdits Seigneurs, au nom de l'Eglise également, & que les Chastelains & Vassaux, absous de tous sermens, obeïssance, fidelité, hommages, obligations, & autres deuoirs, les deuront rendre ausdits deux Seigneurs, & à ceux qui de leur part seront deputez au nom de l'Eglise, pendant tout le temps qu'ils y resteront pour expedier ladite affaire; en donnant par eux deux cautions, de rendre lesdites villes & Chasteaux au mesme estat qu'ils les auront receus. Et lesdits deux Seigneurs ayant fait cession du Pontificat, il sera fait de la Seigneurie & Iurisdiction de ladite ville de Sauonne & de ses Chasteaux, ce qui par lesdits deux Seigneurs & leurs Colleges en aura esté ordonné.

Tous les Bourgeois de Sauonne, ou du moins les plus notables, au nom du Commun & du Peuple, en tel nombre qu'il sera iugé à propos par lesdits deux Seigneurs ou leurs Procureurs, seront tenus de prester serment en la forme qu'il est contenu au quatriéme article, & feront iurer mesme chose par toutes les Communautez & autres Corps, & particulierement par leur Syndic, qui s'obligera solemnellement, en cas de contrauention sur la caution de tous les biens quelque part qu'ils soient, tant en particulier qu'en general, appartenans aux personnes de ladite ville, & des autres villages ou lieux de sa dépendance. Se

Année 1407.

soûmettans quant à ce, eux & lesdits biens, à toutes Iustices & coërcions de Rois & Princes, tant Ecclesiastiques que Seculiers, és terres de qui lesdits biens seroient situez, & où cette obligation se pourroit étendre.

Il sera par lesdits Seigneurs éleus deux hommes de chacun costé, qui auront le Gouuernement de la ville, auec Iurisdiction & toute authorité pour lesdits deux Seigneurs, selon la Commission qui par eux en sera dressée: lesquels en qualité de Capitaines & gens d'Armes, de Souuerains & de Iustice, & de premiers en dignité, prendront soin de l'execution de tout ce qui sera necessaire pour plus librement expedier l'affaire. Et auparauant que d'entrer en fonction de leurs Charges, ils feront alliance & fraternité entr'eux, & s'obligeront respectiuement l'vn & l'autre par serment, à la garde, seureté & défence des deux Parties: & seront lesdits éleus, Cheualiers ou Gentils-hommes, & autant que faire se pourra égaux en condition. Lesquels Capitaines ainsi liez & engagez d'amitié, à celle fin, presteront à l'vn & l'autre desdits deux Seigneurs pour soy & les siens serment tres-solemnel, auec hommage & fidelité, & s'obligeront pleinement en la maniere qu'il est contenu au quatriéme Article en la forme du serment de fidelité. Et de plus ils iureront ausdits Colleges, de garder fidellement la ville, & de prendre en leur protection leurs personnes & leurs gens. Pour caution & asseurance dequoy, chacun desdits Capitaines donnera des ostages propres & competens, en telle sorte, sçauoir, que celuy qui aura esté éleu par l'vn desdits Seigneurs, mettra entre les mains & au pouuoir de l'autre des ostages en pareil nombre. Surquoy il a esté aduisé, que lesdits Capitaines amenent à cette fin auec eux leurs enfans s'ils en ont, ou leurs neueux, ou leurs freres, ou autres qui les touchent de parenté ou d'amitié, pour seruir de pleges de leur fidelité.

De la part de l'vn & de l'autre desdits deux Seigneurs, il sera fait vn Edit ou Constitution, portant peine d'interdit & d'excommunication, auec inhabilitation à toutes sortes de Benefices, Dignitez & honneurs, tant Ecclesiastiques que Seculiers, priuation de toutes leurs charges, fiefs & hommages, & de tous autres droicts en forme authentique, contre celuy desdits Capitaines, ou toute autre personne, de quelque qualité, état, rang ou condition qu'elle pût estre, qui malicieusement offenseroit en sa personne quelqu'vn des deux Seigneurs, ou des autres Seigneurs de leurs Colleges.

Vn chacun des deux Seigneurs amenera auec soy deux cens hommes d'armes, qui entreront à cheual en la ville auec autant de valets, & cent Arbalestriers, lesquels, autant que faire se pourra, seront choisis comme gens d'honneur & de foy, par l'vn & l'autre desdits Seigneurs, pour la garde & defense de leurs personnes: & ils feront leur serment conformément à ceux du quatre & huictiéme Article: ils seront mis sous la charge & commandement des Capitaines choisis de part & d'autre; és mains desquels ils presteront ledit serment. Au defaut de l'vn desdits Capitaines, par empeschement ou destitution, il en sera par le Seigneur de son party mis vn autre, autant qu'il se pourra d'égale condition, qui exerce mesme authorité & iurisdiction, & qui fasse mesme serment: & ces deux Capitaines établiront vn ou deux Podestas, & autres Officiers, tels qu'il leur plaira, qui feront pareil serment, & donneront mesme asseurance.

Le Port des Galeres sera partagé également comme faire se pourra, & comme il semblera bon d'estre fait par les Capitaines de la Mer, pour la seureté & tranquillité commune.

Lesdits Capitaines ordonneront du guet & des gardes, auront les clefs des portes où ils commanderont, & le commandement partagé entr'eux auec autant d'égalité que faire se pourra, ils donneront ordre à tout ce qui dépendra de la garde & du gouuernement de la ville, & de la seureté desdits deux Seigneurs, de leurs Colleges, & de ceux qu'ils auront amenez, conformément à la Commission qui leur en sera faite & deliurée per lesdits Seigneurs. Lesquels Capitaines auront encore soin d'empescher, que personne de quelque estat, condition ou preéminence qu'il soit, n'entre en la ville sans billet ou passe-port d'eux, comme aussi qu'il n'y introduise aucunes armes, & qu'il n'en porte par ladite ville,

ville, exceptez les Gens-d'armes & Arbalestriers cy-dessus. Et de plus ils feront mettre en garde & dépost, toutes les armes offensiues ou defensiues de ladite ville, qui seront également distribuées sous vn fidel inuentaire dans lesdits Chasteaux ou ailleurs, comme ils aduiseront bon estre. Année 1407.

Pour ce qui regarde la diuision & assignation des maisons, la taxe du prix d'icelles, & le taux des viures, comme encore la franchise ou exemption des Gabelles, & des Charges & Imposts, qu'on ne pourra mettre de nouueau ny accroistre, & pareillement la seureté du Commerce & des Marchandises, & autres choses semblables; on gardera l'ordre, & on s'obligera de nouueau, de faire comme par cy-deuant on a pratiqué, pendant que celuy desdits Seigneurs residant à Marseille y a tenu sa Cour; sinon que les Capitaines iugeassent à propos d'y adiouster quelque chose. Sans le congé desquels Capitaines ou de ceux qu'on pourroit élire en leur place, nul ne pourra receuoir maison, ny traiter de son logement en la Ville ou Fauxbourgs, & autres lieux ordonnez desdits Capitaines; ausquels les Habitans obeïront en tout ce qui concernera le loüage desdites maisons, & pour les personnes & pour le prix, qu'ils regleront. Que si sur ce que dessus & autres choses semblables, il suruenoit quelque difficulté entr'eux, ils conuiendront de deux hommes pour les accorder; & en cas qu'ils se trouuassent diuisez de sentiment, tous quatre ensemble choisiront vn cinquiéme, pour suiure les suffrages & le plus de voix.

L'vn & l'autre des deux Seigneurs amenera auec soy en la Ville cent Officiers ou suiuans seulement, auec vn Camerier, deux Protonotaires, vingt-cinq Prelats, douze Docteurs en Droict, & douze Professeurs en Theologie, qui seront ainsi partagez pour leur suitte, sçauoir les Prelats, & premierement le Camerier aura douze Seruiteurs, chacun Protonotaire six, chacun Thresorier autant, l'Archeuesque & l'Euesque quatre, l'Abbé trois, le Docteur ou Professeur deux: lequel ordre sera gardé s'ils viennent selon lesdits Estats, par comparaison des Comtes auec les Archeuesques, des Barons aux Euesques, des Cheualiers aux Abbez, & des autres aux Professeurs ou Docteurs.

Il sera obtenu du Gouuerneur de Gennes, qu'il fasse Paix auec les Venitiens, ou du moins qu'il soûmette tout leur differend au pouuoir & à l'Ordonnance desdits Seigneurs, en faisant le mesme par la Seigneurie de Venise. Ou bien si l'on n'en peut auoir autre chose, il donnera des asseurances suffisantes, & s'obligera en toute sorte de seureté enuers tous les Venitiens, pour venir, sejourner & retourner, & le mesme sera fait par tout, par les Communautez des Venitiens & des Genois. Mais quant au sauf-conduit à donner par ledit Gouuerneur ausdits Seigneurs, & à tous ceux de l'vn & de l'autre party, il sera gardé la mesme forme qui fut tenuë, quand la Cour de celuy qui reside à Marseille estoit à Gennes, & selon qu'il semblera plus à propos & plus expedient pour l'affaire presente. Sçauoir, que le Seigneur Gouuerneur en personne, prestera serment, & donnera parole, comme pareillement la Noblesse d'aupres de luy, & les Bourgeois de Gennes, sçauoir les Anciens & l'Official des Prouiseurs, & les autres Principaux de la Ville, au nombre de quatre cent, promettront & iureront par eux ou par leur Syndic, tant en leur nom que de tout le Commun de Gennes, toute seureté aux deux Seigneurs susdits, ou à leurs Procureurs en leur nom, ou de ceux qui y auront interest; & de les receuoir tous & vn chacun d'iceux, tant en Corps qu'en particulier, & separément, auec leurs Colleges, ceux de leur Cour, & tous leurs gens, quels qu'ils soient, en leurs villes & Chasteaux, lieux, bords, haures, passages & détroits, quelque part qu'ils soient, tant par mer que par terre, & auec leurs Gensdarmes, au nombre cy-dessus & au dessous. Comme aussi de garder, proteger & défendre fidellement lesdits Seigneurs & chacun d'iceux, & tous autres venans pour mesme sujet, eux & leurs biens contre toutes personnes de quelque degré, estat, preéminence ou condition qu'ils soient, mettans les Bourgeois, Gensdarmes, Habitans des destroits, & Sujets de la Communauté des Venitiens, pareillement venans pour ledit affaire auec lesdits Seigneurs ou l'vn d'eux auec leurs Galeres ou autrement, ou bien en leur particulier, de quelque

Année 1407. façon que ce soit, & de les garder tous, mesmement les Venitiens, nonobstant le differend d'entr'eux & ledit Seigneur Gouuerneur & le Commun de Gennes, & tout autre sujet de diuision : & de les garentir ou faire garentir sains & saufs, en leurs personnes & biens, de tout mauuais traittement, tant pour eux que pour les autres, tant en allant qu'en reuenant, & tant qu'ils y resteront pendant ladite entreueuë, & en venant & partant d'icelle. Les Majeurs de la ville de Gennes, ou le Syndic, ou autres qui peuuent obliger tous les Bourgeois & la Ville, ratifieront & agreéront tout ce que dessus, entant qu'il les touche, & à les tenir garder & accomplir, obligeront solemnellement en cas de contrauention, eux & les biens, tant à eux en particulier appartenans qu'à tout le Commun de la Ville, des autres Places & lieux de sa dépendance : eux & leurs biens soûmettans, comme dit est, aux Iurisdictions & coërcions des Rois & Seigneurs, tant Ecclesiastiques que Seculiers, ou lesdits biens se rencontreront. Et que ce que dessus pourra estre dicté & estendu auec toutes les clauses necessaires ou conuenables.

» Pour ce qui concerne la reception, protection, seureté, & deffense desdits deux Seigneurs, leurs Colleges, ou de l'vn d'iceux, & de leur Cour & famille, comme aussi pour la seureté & liberté des chemins, en faueur de tous ceux qui iront & viendront pardeuers lesdits Seigneurs ou l'vn d'eux, ou qui resteront à leur suitte, tant par mer que par terre, & pour la franchise des Galeres, & de toutes les autres charges & impositions, sera pris asseurance de n'en point establir de nouuelles, de ne les point accroistre, & que toutes choses pourront estre amenées sans rien payer. Et sera prié ledit Seigneur Gouuerneur, de donner l'exemption, comme aussi la Ville & Commun de Gennes, & tous autres interessez, conformement à ce qui fut octroyé & accordé quand la Cour dudit Seigneur Residant à Marseille fut en ladite Ville. Enfin, il sera mis ordre à la seureté des chemins, tant par mer que par terre, de la part dudit Seigneur Gouuerneur, des Anciens & du Conseil des Prouiseurs de Gennes, autant qu'il touche ou peut toucher tous & vn chacun d'eux, que les chemins de la terre, & les passages de la Mer & leurs Ports soient seurs; afin que lesdits Seigneurs, leurs Colleges, ceux de leur Cour, & tous ceux qui les suiuront, ou que cette affaire y appellera, puissent librement passer, auec tous leurs biens & équipages, en allant, sejournant, & retournant de ladite Cité de Sauonne, tant par Gennes que par la Riuiere, & par les lieux dépendans, & dans tous les détroits de ladite Seigneurie, sans trouble, iniure ny empeschement quelconque, & de qui que ce soit. Et pour ce qui est des Gabelles, ledit Seigneur Gouuerneur & la Ville de Gennes, seront tenus pour eux, comme pour toute la Riuiere, les lieux dépendans & détroict d'icelle Seigneurie, de faire & obseruer ce qui est écrit cy-dessus deuoir estre fait par ceux de Sauonne. Et de plus sera obtenu desdits Gouuerneur, Ville & Commun de Gennes, qu'en venant, sejournant & retournant dudit lieu par lesdits Seigneurs, il ne sera armé aucune Galere en ladite Riuiere, si ce n'est de leur exprez consentement; excepté seulement la Galere de la Garde.

» Il sera encore obtenu des mesmes Seigneurs, Gouuerneur & Citoyens de Gennes, que les gens des Galeres & les autres Vaisseaux des deux Parties, puissent librement & seurement arriuer, sejourner & retourner, en & de tel Port qu'ils voudront du Gouuernement dudit Seigneur, ou de la dépendance du Commun de Gennes.

» Les Chasteaux de l'obedience dudit Seigneur residant à Marseille, situez entre Sienne & Sauonne, seront mis pendant tout le temps de l'entreueüe, sous la garde, domination & gouuernement desdits deux Seigneurs, en donnant par eux caution suffisante aux Seigneurs desdits Chasteaux, de les leur rendre au mesme estat qu'ils les auront receus. Lesquels seront assignez & destinez à l'vsage du party du Seigneur residant à Rome, pour fauoriser le voyage & le chemin de Sienne.

» On prendra asseurance necessaire & libre sauf-conduit des Seigneurs des Chasteaux qui sont sur la Riuiere, & qui commandent aux passages & aux entrées, pour passer, venir, seiourner & retourner, comme aussi de les deffendre

&proteger, & de non permettre, que personne puisse faire violence ou dommage à aucun Party. Année 1407.

Il sera fait deffense, auec proclamation & cry public, sur grosses peines, à qui que ce soit, d'oser nommer aucun des deux Partys, *Anti-Pape*, ou *Intrus*, ou bien *Anti-Cardinal, Anti-Archeuesque*, ou *Anti-Euesque*, & ainsi des autres: restant en la liberté de tous, de nommer comme il voudra, Pape, Cardinal, & de mesme des autres.

Afin qu'aucun accident ne puisse empescher l'abouchement, & en retarder la conclusion, cas aduenant de peste, ou de tout autre legitime suiet de partir de Sauonne, il a esté vnanimement resolu & accordé, encore que les conditions de donner seureté par ledit Gouuerneur & le Commun de Gennes, aux deux Cours & aux Venitiens, de remettre la Seigneurie de Sauonne, & d'en liurer la Ville & les Chasteaux, n'eussent pas esté accomplies, que ledit Seigneur resident à Marseille sera obligé d'accepter sous les mesmes clauses, l'vn des lieux qui luy ont esté proposez par lesdits Reuerends Peres les Seigneurs Ambassadeurs & Orateurs de nostredit Seigneur resident à Rome, qu'il s'y rendra en personne; pour auec ledit Seigneur resident à Rome, & son College, acheuer & conclure la tres-sacrée vnion de l'Eglise; en donnant les mesmes seuretez & commoditez que dessus, selon ce que la disposition des lieux fera iuger necessaire. Ce fut fait à Marseille au Monastere de S. Victor en la Chambre dudit Seigneur.

CHAPITRE SECOND.

I. Arriuée à Villeneuue lez Auignon des Ambassadeurs du Roy & de l'Eglise Gallicane.
II. Deliberation prise entr'eux.
III. Leurs lettres aux Ambassadeurs de Rome, & la Réponse.

Les Ambassadeurs dont nous auons cy-deuant parlé, enuoyez par le Roy, & deputez de l'Eglise Gallicane pour cette vnion si desirée, estans arriuez à Villeneuue le dernier d'Avril, ils y firent leur premiere Assemblée, & s'entre-iurerent de se porter auec toute sorte de fidelité, en tout ce qui dépendroit & appartenoit de leur Legation, d'en garder le secret, & de suiure ponctuellement les instructions qui leur auoient esté données, enuers l'vn & l'autre des deux Contendans. Voicy les Articles & le resultat de leur Conseil.

Premierement, comme il s'agissoit de la cause de Dieu, qui ne dépend point des esprits des hommes, & dont la decision se doit attendre du don & de la grace de Dieu mesmes, il leur a pleu de luy demander la Paix par des prieres, & qu'à cette intention il soit demain dit vne Messe solemnelle du saint Esprit; afin qu'apres auoir échauffé les cœurs du feu de son amour, il les conduise dans le vray chemin de la Paix.

Afin qu'vne affaire si importante soit conduite auec plus de confiance & de sincerité, & que Monseigneur le Patriarche soit moins chargé d'vn si pesant fardeau, il a semblé à propos à toute la Compagnie, de le partager en plusieurs, & de nommer quatre Personnes notables, choisies du Corps de l'Ambassade, qui considerant les choses entr'eux & prenant conseil des autres sur ce qui seroit à rapporter en l'Assemblée, iront souuent pardeuers ledit Seigneur Patriarche, pour le soliciter, & luy donneront par escrit ce qu'il faudra deliberer, sans pour cela diminuer en rien son authorité.

Tous ont aussi vnanimement approuué, qu'vn chacun trauaillât à ce qui touche l'honneur & le succez de cette Ambassade, comme si chaque particulier estoit chargé de tout le soin, & seul employé à la conduite des affaires. Et quiconque s'aduisera de quelque chose qu'il iuge expediente, il la fera sçauoir à l'vn de ces quatre, ou bien au Patriarche mesme; afin que les conseils des particuliers

Année 1407.

rapportez en l'Assemblée, tous les approuuent ou refusent, ou reforment, & que l'affaire commune soit traittée d'vn commun concert de tous en general.

» Il est aussi arresté que ledit Seigneur Patriarche, recueillera les suffrages par » ordre, en commençant par les anciens ou par les plus jeunes, comme il voudra, » de crainte de confusion, & d'en offenser beaucoup, si faute d'ordre l'on en pas- » soit & obmettoit quelques-vns. Et comme plusieurs auoient esté intimidez par leurs meilleurs Amis, & comme ce n'est point la coustume à ceux qui sortent d'vn Royaume, d'entrer dans l'Estat d'aucun Souuerain sans luy faire sçauoir leur arriuée: quoy que cette apprehension semblast sans raison, les François n'ayans iamais vsé de cette precaution pour aller en Auignon; l'on crût qu'il y auoit quelque precaution à prendre dans cette coniončture, soit par necessité ou par maniere d'honneur, & pour cela ils trouuerent à propos, d'enuoyer le Lieutenant du Seneschal de Beaucaire vers le Gouuerneur du Palais Pontifical, pour auoir passe-port de luy; lequel le receut fort bien, & dissipa cette crainte friuole.

Il fut encore arresté de dépescher deux de la Compagnie à Marseille, deuers Monseigneur le Cardinal de Thurey Camerier du Pape, pour l'entretenir sur quelques poinčts, & pour luy donner aduis qu'ils seroient tous à Aix dans Mercredy prochain, pour aller delà en diligence à Marseille; dequoy ils informerent pareillement les Ambassadeurs Romains, par la Lettre dont la suscription & la teneur s'ensuiuent.

» AVx Reuerends Peres & Seigneurs, Mess. A. Euesque *de Mota*, & *Guillaume* » Euesque de Tuderce, & *A. de Butrio* Dočteur és Droičts à Bologne, nos tres- » chers Amis. Reuerends Peres & tres-chers Seigneurs, les Lettres que vous auez » adressées au Roy nostre Sire l'ayans conuié d'enuoyer ses Ambassadeurs à Mar- » seille, pour entendre & connoistre plus à plein ce qui seroit dit & traitté de part » & d'autre en nostre Seigneur le Pape & vos Reuerences, il vous plaira de sçauoir » que nous arriuasmes hier, & que dans Mercredy prochain nous serons à Aix en » personne. C'est pourquoy, nous vous prions tres-affečtueusement, estans si prés » d'entrer en Conference, de vous disposer de toutes vos forces pour procurer » ce grand bien de la Paix, que nous esperons au plustost de l'assistance Diuine, & » dont la gloire fera sans doute que vos Reuerences ne s'ennuyeront pas de rester » encore pour quelque temps à Marseille. En attendant les Commandemens de » vos Paternitez & Seigneuries, nous prions le tout-puissant Autheur de la Paix, » qu'il vous tienne en sa garde. Plus bas estoit escrit. Le Patriarche, les Euesques, » Abbez, Dočteurs & autres Ambassadeurs & Orateurs du Serenissime Prince le » Roy de France, & de l'Eglise Gallicane.

VOICY LA RESPONSE DES AMBASSADEVRS DE ROME.

» AVx Reuerends Peres & plusque tres-chers Seigneurs, Mess. *Simon* dit Pa- » triarche d'Alexandrie, & autres Ambassadeurs de la sacrée Royale Majesté » de France, & de la tres-excellente Vniuersité de Paris, ordonnez pour le fait de » la sainte vnion de l'Eglise, tant en general qu'en particulier, salut. Reuerends » Peres & Seigneurs, plusque tres-chers, nous auõs appris auec beaucoup de joye la » nouuelle de vostre arriuée, qui nous a esté confirmée par vos lettres, Monf. le » Patriarche: & apres en auoir consulté entre nous, nous auons pensé qu'il seroit » plus à propos d'aller au deuant de vous pour vous rencontrer, nous le croyons » pouuoir faire dés cette sepmaine, apres auoir conuenu de la Ville de Sauonne » pour lieu d'entreueüe, & de toutes les choses necessaires pour cela; dont nous » auons desia escrit, & laissé à dessein la forme de l'expedition; afin d'abreger dau- » tant plus, & de ne point laisser languir vne affaire si importante. Vous nous man- » dez que le Serenissime Roy de France & tout son Royaume, desire cette diligen- » ce, & nous vous asseurons aussi du costé de nostre tres-saint Pere, qu'il a tant de » passion pour cette tres-sacrée vnion, qu'vn moment de temps luy dure vne année. » Nous auons esperé de vous trouuer icy, & comme de iour en iour nous vous

attendons auec plus d'impatience, nous vous prions de vous haster autant que vous pourrez ; afin que nous puissions conferer ensemble, & que delà, sans tarder nous puissions poursuiure nostre chemin deuers sa Majesté. Mandez-nous donc quand asseurement vous pensez estre icy, & nous croyez toûjours prests à faire tout ce que vous desirez de nous. Fait à Marseille le penultiéme Auril Indiction quinziéme. Signé *Antoine* Euesque *de Mota*, *Guillaume* Euesque *de Tuderce*, *Antoine de Butrio* Docteur és Droicts à Bologne, Orateurs & Ambassadeurs de nostre Seigneur le Pape. Année 1407.

CHAPITRE TROISIE'ME.

I. Resolution prise entre les Ambassadeurs de France,
II. Touchant la conduite qu'ils garderont auec Benoist.
III. Resultat de cette seconde Assemblée.

APres auoir bien estably les fondemens de la conduitte de leur negotiation, nos Ambassadeurs assemblez vne seconde fois à Villeneuve le deuxiéme de May, deliberant de la premiere proposition qui seroit à faire deuant le Pape par le Patriarche d'Alexandrie ; surquoy il fut arresté d'vn consentement general, qu'on feroit premierement entendre au Pape, que ledit Patriarche ne diroit rien qui le pût offenser : & voicy ce qui fut resolu qu'on deuoit proposer, selon la forme & teneur des instructions, & des ordres qu'on auoit receus.

Premierement il faudra loüer & remercier le Pape, de ce qu'il a offert au Roy & à tous les Chrestiens, & agreé par ses Bulles, la voye de cession, le prier puissamment de perseuerer auec constance, & de continuer à donner des asseurances, que son intention est de suiure la voye qu'il a proposée ; afin de leuer le doute qui reste à plusieurs, qui trouuent quelque ambiguité dans ses Bulles. Non pas qu'il semble à propos de rapporter l'vn apres l'autre, ny de poinct en poinct, ce qu'il y a d'équiuoque sujet à éclaircissement ; mais seulement le priera-on selon que portent les instructions, qu'il faut suiure par ordre, de declarer en termes exprez, qu'il rendra la Paix à l'Eglise, en cedant purement, simplement & librement à l'exclusion de toute autre voye.

Il sera bon de le coniurer encore, qu'en quelque Traitté qu'il fasse, soit auec ses Aduersaires, ou auec ses Adherans, il éuite toute ambiguité de discours : & de l'asseurer de la part du Roy, qu'il est tout prest, cette cession faite, de pouruoir selon son pouuoir & tres-volontiers à sa seureté, & à tout ce qui luy pourroit estre necessaire ; en telle maniere que ledit Pape luy mesme le desirera. A quoy il sembloit qu'on pouuoit adiouster, qu'apres sa réponse receuë, auec son consentement, l'on en feroit declaration en presence du sacré College, & des autres qu'il luy plairoit d'y appeller.

La mesme Assemblée, tout d'vne voix, n'a pas creu qu'il fust à propos de requerir vn nouueau Traitté, si tant est que les deux Contendans vueillent renoncer par Procureurs, comme il est touché dans les Instructions, sinon qu'auparauant la verité de droit & de fait n'eut esté débatuë entre quatre Personnes choisies du Corps de l'Assemblée dont on conuiendroit pour s'instruire du differend, & qu'ayant esté rapportée en suitte aux Ambassadeurs, ils eussent iugé & ordonné ce qui seroit à faire.

L'on lût aussi à la Compagnie article par article, autant du Traitté fait entre Benoist & son Aduersaire, sur lequel on trouua bon de s'éclaircir de quelques doutes.

Premierement, de sçauoir des Ambassadeurs Romains, s'ils sçauoient asseurement que ceux de Rome eussent pour agreable le choix fait du lieu de Sauonne, & si l'on ne deuoit point craindre qu'ils n'empéchassent l'arriuée de Gregoire en vne ville si éloignée de Rome, & qui estoit de nostre obedience.

Année 1407. Il fut dit aussi qu'on n'abregeroit point le terme pris pour l'entreueuë, & sur la difficulté proposée pour cause du retardement de Gregoire par l'Euesque de Tuderce; pour ne pouuoir en si peu de temps recouurer le nombre necessaire de Galeres: il fut trouué expedient d'en prendre de Gennes & d'ailleurs, à la charge d'y mettre des Pilotes & des Patrons au gré dudit Gregoire & des siens.

En troisiéme lieu, que suiuant la condition du Traitté, il estoit bon de designer presentement vn certain lieu pour l'abouchement, au cas qu'il y eût empeschement pour Sauonne.

Quant à la difficulté par cy-deuant faite par le Chancelier, sur la requisition d'vn nouueau Traitté, par lequel les deux Contendans vueillent renoncer par Procureurs: & sur ce qu'autrefois il fut deliberé qu'il en falloit disputer deuant que d'entrer en matiere & de rien conclure. Il sembla pour plus grande asseurance, & pour faire mieux reüssir la negotiation, qu'on deuoit tirer à part les Ambassadeurs Romains, & s'enquerir d'eux, s'ils sçauent pour certain que leur Seigneur cedera en cas que Benoist manquant à son deuoir, & soustraction faite de nostre obedience, l'on procedât selon la teneur des instructions. Et parce qu'il y auoit à redire au Traitté d'entre les deux Competiteurs, en ce qu'il n'y estoit point suffisamment pourueu de ce qui seroit à faire en cas de mort de l'vn ou l'autre d'iceux; auquel cas ne s'agissant que d'vne conuention personnelle ou d'vn abouchement, tout ce qui auroit esté negotié deuiendroit inutile: l'on iugea à propos de requerir le College de Benoist de promettre par serment ce que ceux de l'autre College auoient promis pour la cession par celuy qui resteroit, & il fut resolu qu'il en seroit parlé au *Cardinal de Thurey*, non comme d'vne chose qu'on eût voulu determiner, mais par maniere d'auis seulement.

CHAPITRE QVATRIE'ME.

I. Les Ambassadeurs arriuez à Aix, & visitez par l'Euesque de Tuderce.

II. Le Cardinal de Thurey vient conferer auec eux, & donne des auis fauorables à Benoist.

III. Le Neueu de Gregoire fait paroistre, & proteste des bonnes intentions de son Oncle pour l'vnion.

Le quatriéme de May, les Ambassadeurs de France arriuerent à Aix, l'vne des plus considerables villes de Prouence, où ils furent obligez de rester la veille & le iour de l'Ascension, pour se refaire du trauail du chemin: & le mesme iour ayant receu auis que l'Euesque de Tuderce viendroit le lendemain, quoy qu'ils le tinssent pour intrus, & qu'il semblât qu'il leur rendît à regret cette visite, ils ne laisserent pas de conuenir entr'eux, de l'enuoyer receuoir pas vne partie de leur Compagnie: croyant qu'il valoit mieux considerer la sainte affection pour l'vnion de l'Eglise, que témoignoit celuy qui l'enuoyoit, encore qu'ils le tinssent pour Antipape, que de luy refuser l'honneur dû à la qualité d'vn Ambassadeur, sous pretexte de cette Intrusion. Il fut aussi pour lors aduisé, que ceux qui n'estoient point nommez ny compris en l'Ambassade du Roy ou de l'Eglise, ne s'ingereroient plus d'entrer aux Conseils comme ils auoient commencé, qu'ils attendroient qu'on les mandât, & qu'ils se tiendroient dehors. L'Euesque de Tuderce s'acquitta fort élegamment de son Audience, il fit vn beau recit par ordre de tout le Traitté, que comme Ambassadeurs ils auoient fait luy & ses Compagnons auec le Pape Benoist, & des paroles qu'ils auoient eu ensemble au sujet du lieu d'entreueuë; mais il fit bien entendre à la fin, que le retardement venoit de la part des Romains, quand il dit que Gregoire ne pouuoit sans miracle se rendre plustost à Sauonne qu'à la Feste de saint Michel. En suitte de cela, il entra dans vn grand discours, qui fut interrompu par l'arriuée

d'vn Enuoyé de la part du Cardinal de Thurey, pour aduertir la Compagnie qu'il viendroit le lendemain. Année 1407.

Ce iour-là au matin, ils s'assemblerent, & sur ce qu'il fut consideré que la Nation Italienne se conduit souuent bien ou mal selon les bruits que l'on répand parmy le Peuple, & qu'elle change de party selon les impressions qu'on luy peut donner, on trouua bon de dépecher par terre à Rome *Ieannet Hennut*; afin que passant dans les Villes, il publiât l'arriuée des Ambassadeurs de France, le desir qu'ils auoient d'obtenir la Paix, & la sincere affection du Roy pour l'vnion de l'Eglise, & que par ce moyen il gagnât les cœurs & l'amour & la bienueillance des Romains. Il fut encore arresté qu'ils se seruiroient du conseil du Cardinal en tout ce qui seroit à faire, & par ce moyen contre l'esperance d'eux tous, ils engagerent l'Euesque *de Mota* Neueu du Pape Gregoire, & A. *de Butrio* son Collegue, d'aller auec eux au deuant du Cardinal sur le chemin de Marseille. Apres auoir fait vne demie lieuë de mauuais chemin dans des passages estroits & pierreux, ils trouuerent vne plaine où ils s'élargirent pour l'attendre, ils se separerent comme en deux Corps, les Maistres estans au premier, & les domestiques & suiuans derriere: & quand ils le virent arriuer, ce fut à qui courroit l'embrasser, pour luy témoigner plus d'affection à la Paix, & la ioye parut grande de part & d'autre.

Le Patriarche d'Alexandrie prenant la parole, suiuant ce qui auoit esté deliberé le matin, luy fit excuse d'abord, si en quelque façon ils l'auoient mandé par les Deputez qu'ils luy auoient enuoyé, & apres l'auoir remercié de s'estre tant humilié que d'auoir daigné venir. Il le fit ressouuenir, que comme François qu'il estoit, & comme Conseiller du Roy, il auoit esté le premier apres sa Majesté, qui auoit plus fortement & plus hautement appuyé l'affaire dont il s'agissoit. Il luy témoigna aussi qu'on esperoit beaucoup de ses suffrages & de ses soins, que le Roy, tous les Ambassadeurs, & l'Vniuersité auoient vne particuliere confiance en luy, & que c'estoit cette raison qui leur auoit fait desirer de s'aboucher auec luy comme certains qu'ils estoient, que sans doute il prefereroit l'vnité de l'Eglise à toutes sortes d'interests. Il adiousta qu'ils auoient desia appris de bonnes nouuelles de l'Euesque de Tuderce, & qu'ils y croyoient volontiers, mais qu'il restoit encore quelques doutes à certaines personnes assez mal-contentes du Pape, qui vouloient estre par luy mieux informées de sa bonne volonté. Alors reprenant les choses au plus haut, pour ne rien obmettre de ce que Benoist auoit fait pour la Paix Ecclesiastique, ce Cardinal allegua le voyage par luy fait à cette fin en Italie, d'où estant rappellé par ses freres les Cardinaux, sur l'aduis qu'ils eurent de la conuocation d'vn Concile National en France, il n'auoit témoigné d'en estre mal-content, que dans la crainte qu'il eut qu'on ne se seruît de nouueaux moyens, qui fussent autant de nouuelles difficultez & pour reculer la Paix. Il parla aussi de l'élection *d'Angelo Corrario* par les Cardinaux de sa faction, faite à la faueur de la diuision des deux Partys, & ensuite de laquelle ledit Angelo & ses Freres auoient choisis la voye de cession, & de ce donné asseurances par lettres à tous les Roys & Princes Chrestiens. Mais passant aux moyens d'accõmodement entre les deux Contendans, il ne se put tenir de lascher quelques traits d'aigreur, promettant neantmoins en quelque part que ce fust, de prester conseil, faueur, aide, & assistance de tout ce qu'il pourroit, aux Ambassadeurs, pour l'heureux succez de leur Legation. En suite de cela, pour leuer le scrupule de plusieurs de la Compagnie, sur ce qu'en ce Traité il n'estoit fait aucune mention de cession, il adiousta que l'intention de Benoist estoit de conuenir de l'acte de cession, & qu'il auoit obtenu de luy qu'il fust inseré en l'Acte public qu'on auoit passé. Il dit de plus en sa faueur, que tant s'en falloit qu'on se pût prendre à luy de la longueur du terme conuenu, que luy mesme auoit demandé que l'Entreueüe & la Conference se peussent faire à la Feste de l'Assomption de la Vierge, & que les Romains tous seuls, estoient cause de cette prorogation, sous pretexte de ce qu'ils estoient les plus éloignez du lieu de l'abouchement. Apres cela, dit-il, doit-

Année 1407. on craindre que la Conference se tenant, l'on s'amuse à discuter le droict des Parties; car qui seroit le Iuge de ce differend, & puis n'est-ce pas en terre de » l'obeyssance du Roy, que les deux Contendans se doiuent voir? cela me fait » croire sans doute que tout dépend de cette Entreueüe, & que se faisant vne » fois il ne se separeront point qu'ils ne nous rendent cette vnion si desirée. Apres cela il leur remonstra, sur ce qu'il sçauoit qu'ils auoient quelques instructions, que son aduis estoit, & qu'il leur donnoit ce conseil comme bons Chrestiens qu'ils estoient, de ne se pas tant attacher à la vigueur des termes desdites instructions, qu'au bien de l'Eglise, & à l'intention de celuy qui les enuoyoit, & de ménager les interests de leur mere auec le seruice & l'obeyssance de leur Prince. Et comme quelques-vns d'entr'eux, en haine de la diuision dont ils reiettoient la cause sur Benoist, l'auoient appellé Schismatique & fauteur d'heresie, ce qui leur pouuoit donner quelque soupçon d'en estre mal-traittez, il voulut leuer cette apprehension, & les asseura qu'il estoit si resolu de bien receuoir leur Ambassade, qu'il leur enuoyeroit au deuant, luy Cardinal de Tuurey, son Camerier, & le reste de sa Maison, & que pour empescher qu'on leur donnast le moindre suiet de mécontentement, il auoit mandé tous ses Officiers, & leur auoit enioint sur toutes les peines qu'on pouuoit encourir, de bien viure auec eux, & de faire mesme commandement à leurs seruiteurs, qui estans moins sages pourroient imprudemment causer quelque desordre. Il leur proposa aussi, par maniere d'auis, au suiet du Neueu de Gregoire, qu'encore qu'il eût ordre d'aller trouuer le Roy de France, qu'il luy sembloit plus à propos qu'il retournast à Rome, pour donner aduis à son Oncle de tout ce qui s'estoit passé; afin que trauaillant à haster l'accomplissement d'vne chose si fort souhaittée, il rompît de tout son pouuoir tous les obstacles qui s'y presenteroient: mais que son dessein n'estoit pas de rien determiner sur cela, qu'auparauant les Ambassadeurs de France n'en eussent dit & donné leurs sentimens.

Le Patriarche ayant prié le Cardinal qu'il pût sur l'heure en porter parole aux Ambassadeurs, pour ne point perdre de temps, tous passoient de cet aduis, qu'il estoit plus expedient que l'Euesque Neueu retournast à Rome, que de poursuiure son chemin vers la Cour de France, mais luy mesme estant suruenu auec ses Collegues pendant la deliberation, il leur dit qu'ils deuoient estre asseurez de la sincere intention de son Oncle, & qu'il s'en estoit découuert à luy » en ces propres termes. Croyez vous, mon cher Neueu, que pour faire la Paix, ie regarde à la consequence du serment que i'ay fait. Sçachez que la renoncia- » tion au Pontificat que i'embrasse par vne pure charité, me coûteroit moins que » ce serment, & que tous les iours ie sens en moy le progrez de cette ferueur que » i'ay pour l'vnion de l'Eglise. Helas! quand verray-je ce iour bien-heureux au- » quel ie me pourray resioüir de la luy auoir renduë? Il leur representa qu'en vain iroit-il luy rendre compte du Traité fait auec Benoist, qu'il auoit desia appris d'ailleurs, & qu'il croyoit estre obligé de faire voir, que son Oncle aimoit parfaitement la Maison Royale de France. Delà s'estendant sur la principale matiere de l'Ambassade, il dit de Benoist qu'il le connoissoit pour vn homme dur & fier, qu'il falloit épargner, comme celuy qui s'échaufferoit & s'emporteroit, si l'on ne le menoit par douceur, & que c'estoit le seul moyen par lequel il esperoit certainement qu'on le pourroit bien-tost disposer à la Paix, au lieu qu'en le mettant en colere, il craignoit fort qu'il ne s'y rendît inflexible. Ce qui l'obligeoit de les prier, de traitter doucement auec luy, & que tout le monde deuoit connoistre par la sincerité de cet auis, qu'il se détachoit du sentiment de la chair & du sang, qui luy pourroit faire desirer qu'on le poussast de sorte que le Traitté fust rompu, par ce que cela estant les François luy feroient soustraction, la persecution de Benoist se pourroit terminer à l'aduantage & à la gloire de Gregoire son Oncle, & en suitte fauoriser la fortune des siens, qu'il éleueroit aux grandes Charges; mais qu'il craignoit Dieu, & que les yeux de sa conscience qui le conduisoient ne luy faisoient enuisager rien auec passion, que les moyens de voir le voile du Schisme rompu, & la Paix au plustost rétablie dans l'Eglise.

CHAPITRE

CHAPITRE CINQVIESME.

I. Arriuée des Ambassadeurs de France à Marseille.
II. Leur bonne reception par Benoist,
III. Qui répond fort adroitement aux propositions du Patriarche d'Alexandrie, Chef de l'Ambassade. Accepte la voye de cession.
IV. S'excuse d'ambition & de vanité, & remercie le Roy de ses soins.

ENcore que Benoist sçeût que plusieurs des Ambassadeurs de France, le haïssans peut-estre à cause du Schisme, ne cessoient de le déchirer & de l'accuser de crimes infames, il dissimula tout à son ordinaire, il le prit en patience, & voulant rendre le bien pour le mal, il resolut de les receuoir tous sans acception, auec tout ce qu'il pourroit d'honneur & de bonne chere. Il ordonna qu'on leur marquast les plus beaux logis de Marseille à chacun selon sa qualité, & qu'on les tint prests pour le iour de leur arriuée, qui fut le neufiéme de May. Ils arresterent en chemin, tant pour changer d'habits, que pour prendre chacun ceux de leur condition, & cependant il fit sortir au deuant d'eux, son Camerier & les Officiers du sacré Palais, qui les allerent rencontrer plus d'vne lieuë loin, & les amenerent en la Ville auec vne Compagnie de six cens hommes d'armes. Année 1407.

Ils furent descendre en l'Abbaye de S. Victor, sur les neuf heures, & tous y saluërent le Pape & ceux qui l'accompagnoient; mais ce qui sembla assez admirable, c'est que ceux qui iusques alors en auoient plus mal parlé, luy rendirent les mesmes respects quand se vint au baiser des pieds & de la bouche, qu'on appelle le Baiser de paix, soit qu'ils fussent éblouïs de sa Majesté, ou qu'vn remords de conscience les eût rappellez en leur deuoir. Il les accueillit si amoureusement, qu'il les nomma tous par leur nom, demandant à chacun d'eux en particulier comment ils se portoient, & apres les auoir ainsi caressez, contre son ordinaire de prendre beaucoup de temps pour deliberer des affaires d'importance, il leur assigna au lendemain matin l'Audience qu'ils luy demanderent. Apres cela ils se retirerent chacun chez soy, & comme ils auoient resolu dés Villeneuve d'Auignon, de ce que le Patriarche d'Alexandrie auroit à dire, ils n'eurent rien à faire que de se rendre à l'heure prise à S. Victor; où le Patriarche fit ses propositions en presence d'vne si grande Assemblée, qu'à grand' peine le lieu fut-il capable de la contenir.

Le Pape l'ayant fauorablement entendu, reduisit sur le champ tout le discours du Patriarche à six poincts, dont il fit voir que les trois estoient principaux & essentiels, les autres trois par incident. Les trois principaux, pour me seruir autant que ie pourray de ses propres termes, furent la preéminence de l'Eglise Romaine & du Pontife Romain, la consideration de sa personne, & celle du gouuernement de l'Eglise qui luy auoit esté remis. Et ceux qu'il traita d'incidens, estoient la ioye qu'apporta au Roy la reception de ses Bulles, l'exhortation amoureuse de sa Majesté, & l'offre magnifique & genereuse qu'il luy faisoit. Il n'en obmit aucun, & partageant selon cét ordre sa réponse en trois membres, il dit pour ce qui estoit de la preéminence de l'Eglise, qu'il estoit tout notoire par le témoignage des Docteurs, & qu'on ne pouuoit en aucune façon reuoquer en doute, que l'Eglise Romaine ne fust la premiere de toutes, comme auoit dit le Patriarche, & que le Pape estoit principalement ordonné pour conseruer la paix & l'vnité de l'Eglise. Mais afin qu'on ne pût inferer de là, que l'E-

Année 1407.

glise fust pardessus le Pape, il adjoûta que le Pontife Romain estoit le Chef de l'Eglise Romaine, & que les soins qu'il auoit de sa conduite en cette qualité, l'auoient engagé dans le voyage qu'il auoit fait, pour s'acquitter de ce qu'il deuoit au troupeau qui luy estoit commis. Qu'il auoit souuent consideré cette obligation, & que c'estoit elle qui l'auoit conduit en Italie; sans épargner à sa vieillesse les fatigues de ce voyage, pour pratiquer la voye de cession, combien que pour plus grand honneur de son obedience il eust accepté celle de discussion qui luy auoit semblé plus expediente. Il declara hautement aussi que dés le commencement de son assomption, il eust esté tout prest de ceder, s'il eust pensé qu'il eut esté auantageux pour la Paix de l'Eglise, & que si iusques à present il n'auoit point estimé qu'il fust à propos pour l'vnion d'icelle, de s'expliquer de cette affection qu'il auoit à ceder, ç'auoit esté de peur que sa partie aduerse, qui n'y auoit aucune disposition, ne s'en éloignast peut-estre d'autant plus, qu'elle l'y verroit si resolu. Mais qu'enfin Dieu luy ayant donné aujourd'huy vn homme selon son cœur, qui auoit desir de reünir l'Eglise par la voye de cession, le temps estoit venu de faire paroistre ce dessein de cession qu'il auoit si long-temps caché en son ame: qu'il n'y auoit plus de temps à perdre, & que c'estoit ce qui l'auoit induit d'enuoyer ses Bulles au Roy de France, & aux autres Princes Chrestiens, pour leur faire sçauoir que son intention estoit de reünir l'Eglise par sa renonciation au Pontificat. Cela luy donnant occasion de répondre au premier incident, il témoigna estre d'autant plus aise que le Roy de France continuant toûjours dans le desir de la paix, eût esté si ioyeux de la reception de ses Bulles, que ce Prince auoit toûjours esté le principal Champion, & le veritable Protecteur de l'Eglise Romaine.

Pour ce qui estoit de la consideration de sa personne, il dit qu'il ne sçauoit que trop en quel Office il auoit esté étably, par le poids qui luy estoit tombé sur les épaules, qu'il n'estoit que trop vray que ce n'estoit pas pour soy, mais pour ceux qu'il auoit sous sa charge: Qu'il estoit Euesque, suiuant ce que le Patriarche auoit rapporté de S. Augustin, & qu'il auoit aussi plûtost pensé à leur bien qu'à soy-mesme, quand il auoit éleu la voye de cession; à propos de laquelle cession, il resuma plusieurs choses qu'il auoit touchées en son premier poinct. Il adjoûta en suitte, qu'il sentoit bien que son âge estoit accablé de vieillesse, & que s'il estoit ieune, l'on croiroit bien moins qu'il deust renoncer, mais qu'il deuoit ce témoignage à la verité, qu'il n'y seroit pas moins disposé en faueur d'vn si grand bien, s'il estoit encore en la fleur de ses ans, non pas qu'il n'aduoüast d'auoir esté autrefois tenté des grandeurs du monde & des passions de la fragilité humaine; dont Dieu luy auoit si bien fait connoistre la vanité, qu'il ne mettoit ny esperance ny confiance en leur neant. Cela luy donnant sujet de répondre au second incident, qui estoit la charitable & amoureuse exhortation du Roy, de perseuerer en son dessein, il dit qu'il n'y auoit rien en vn vieillard proche de la mort, si confirmé dans le mépris des honneurs de la terre, qui deût empescher cette perseuerance, & qu'il demeureroit ferme en tout ce qu'il auoit fait sçauoir par ses Bulles & au Roy de France & à tous les Princes Chrestiens. Car si l'inconstance, reprit-il, est honteuse en toutes sortes de personnes, si en vn Clerc c'est vn sujet de mépris & de raillerie, que seroit-ce en vn souuerain Pontife. Aussi asseura-il qu'il montreroit bien-tost par effect, qu'il cherchoit l'vnion auec vn esprit de perseuerance, si l'on ne l'en empeschoit; ce qu'il ne pouuoit croire apres les offres de secours & d'assistance, que le Patriarche luy venoit de faire de la part du Roy; de laquelle faueur il le remercia, comme il fit encore plus amplement au sujet du troisiéme poinct.

Quant au gouuernement de l'Eglise, il protesta qu'il n'y auoit pas esté éleué par son ambition, dequoy il prit les Cardinaux à témoins, & qu'apres la mort de Gregoire, personne ne fut moins possedé de cét interest que luy: ce qui n'estoit pas vn témoignage qu'il deût resister à la cession: mais que volontiers l'auroit-il acceptée de grand cœur, s'il eût crû que cette voye-là eût dû profiter à l'Eglise. Au reste, que les Pasteurs qu'il luy auoit choisis estoient plus capables de

l'édifier que de la détruire, qu'il auoit toûjours de sa part continué dans ce mesme soin, & qu'il n'auoit eu de veritable passion que de la conseruer en paix & en repos. Il remontra aussi, que les Princes y estoient si obligez de leur part, qu'ils en rendront compte deuant Dieu, comme auoit fort bien remarqué le Patriarche, & particulierement le Roy de France, comme le principal de tous, & que c'estoit de là sans doute, que prouenoit l'offre genereuse qu'il luy faisoit de son assistance; de laquelle il ne le pouuoit assez dignement remercier, s'il ne declaroit hautement d'en faire paroistre perpetuellement des reconnoissances proportionnées aux soins continuels qu'il auoit pris pour assoupir la diuision de l'Eglise. Voila quelle fut sa réponse, qui fut suiuie des actions de graces de toute l'Assemblée, de s'estre si ouuertement expliqué de ses intentions. Ils luy dirent en particulier, qu'on s'assembleroit auec qui il voudroit pour acheuer quelque chose qui restoit à traiter, & il leur donna iour au lendemain vnziéme de May.

Année 1407.

CHAPITRE SIXIESME.

I. Les Ambassadeurs demandent à Benoist des Bulles confirmatiues & interpretatiues de ses paroles, & de ses intentions.

II. L'Archeuesque de Tours proposant l'habilitation des deux Colleges de Cardinaux pour l'élection d'vn Pape, en cas de mort de l'vn ou de tous les deux Contendans.

III. Benoist veut qu'on se fie de toutes choses à sa bonne foy.

IV. Et témoigne enfin d'y consentir.

COmme il y auoit beaucoup d'art & d'adresse dans le discours de Benoist, il y auoit aussi tant d'obscurité, que personne ne se pouuoit accorder dans le recit de ce qu'il auoit dit. C'est pourquoy les Ambassadeurs qui deuoient retourner le lendemain, conclurent entr'eux, apres l'auoir remercié de la bonne réponse du iour precedent, de le supplier, conformément à leur instruction, de leur octroyer des Bulles, qui portassent clairement & sans equiuoque tout ce qu'il auoit dit; d'autant plus que son Aduersaire de Rome s'estoit ouuertement expliqué de la voye de cession, qu'il auoit embrassée, & reietté par ce moyen toutes celles de discussion. Ils desiroient de luy qu'il confirmast par cét Acte authentique, ce qu'il auoit declaré, qu'il vouloit mettre la Paix en l'Eglise par la voye de renonciation, la preferant à toutes sortes d'autres voyes, & en mesme temps ils luy proposerent vne autre chose qui leur sembla d'aussi grande importance, c'est que tout le monde estant dans les dangers, & principalement les vieilles gens, il falloit pouruoir, ou par l'habilitation des Cardinaux du party contraire, ou par quelque autre moyen donner ordre, s'il arriuoit que luy ou son Aduersaire, ou tous deux ensemble vinssent à mourir, que les deux Colleges ne continuassent le Schisme par deux élections differentes. Pour cela, l'on iugea qu'il seroit à propos de conuenir de part & d'autre que les deux Colleges en ce cas, s'assemblassent en vn, pour élire vn seul, vnique & certain Pontife Romain, & l'Archeuesque de Tours, qui estoit chargé d'en faire la proposition, s'en acquitta fort élegamment, en presence du College des Cardinaux, des Ambassadeurs, & de tous les autres qu'il auoit plû au Pape d'y appeller, & prit pour théme, *Benedictus es Domine doce me iustificationes tuas.*

Le Pape dit pour répondre, que quatre choses estoient necessaires à ceux qui vouloient prendre le droit chemin de la Paix, premierement vne confiance reciproque de l'vn à l'autre, qui bannist iusques au moindre soupçon: Secondement la concorde, puis la seureté & la liberté, & enfin la brieueté. Pour ce qui est de la confiance, il remontra les inconueniens qui arriueroient si l'on se défioit

Année 1407.

de luy, & s'il ne se fioit pas en eux; dont le premier seroit qu'ils ne pourroient s'accorder entr'eux; sans quoy estant impossible d'établir vne concorde vniuerselle, quoy que ce soit vne des veritez Euangeliques, que tout Royaume diuisé en soy sera desolé, cette défiance feroit qu'ils interpreteroient à mal toutes ses paroles & toutes ses actions, & quelque témoignage qu'il en donnast au dehors, ils ne croyroient point qu'il eût vne bonne & sincere affection à la Paix, au contraire plus il donneroit aux apparences, plus il accroistroit leur soupçon, plus » ils y trouueroient à redire. De plus, adjoûta-il, ne sçait-on pas que chacun a » des pensées & des imaginations differentes, & en effet la diuersité des corps » estant telle, qu'à peine en pourroit-on trouuer parmy tant d'hommes deux qui » se ressemblassent, comme les ames suiuent le temperament des corps, ne doit-» on pas penser qu'il y a autant de difference d'esprits & de pensées? De là vient » que ce qui plaist à l'vn déplaist à l'autre, & qu'on ne peut rien faire où vn autre » ne vueille adjoûter & retrancher, & ainsi l'on employeroit en vain tout le temps » en contestations. C'est pourquoy il soûtint qu'il estoit necessaire pour le bien de l'affaire dont il s'agissoit, qu'ils adjoûtassent foy à celuy qui le iour precedent s'estoit si nettement expliqué en public de ses intentions, & qui encore vne fois, en presence des Cardinaux, & deuant eux-mesmes, resumoit ce qu'il auoit dit: qu'il falloit croire qu'il estoit Chrestien, qu'il estoit homme de foy, qu'il gardoit en son cœur l'execution de ses promesses, & que si l'on croyoit à la parole d'vn Laïque, si l'on ne doutoit point de celle des moindres personnes du Clergé, l'on ne deuoit pas faire moins d'estime de la fidelité d'vn souuerain Pontife. Il demeura pareillement d'accord, quant à luy, qu'il estoit aussi besoin qu'il se confiast en eux, & qu'il estimast qu'ils estoient venus auec vne droite & pure intention de poursuiure la Paix, & qu'ils n'auoient aucune pensée de l'empescher, & par ce moyen, tous les soupçons leuez, il promit qu'en cherchant la Paix à bon escient, ils l'auroient asseurément bien-tost trouuée.

Pour la concorde, il dit qu'elle estoit premierement necessaire pour la cause qu'il auoit alleguée de la desolation du Royaume diuisé, & pour ce aussi, qu'à moins d'estre bien d'accord ensemble, il n'y auroit ny seureté ny liberté; sans lesquelles on ne peut ny procurer la Paix, ny mesme l'ayant procurée la rencontrer: & soûtenant qu'ils ne pouuoient rien faire sans luy dans ce Traitté de Paix, il conclud qu'il estoit prealable de faire en sorte qu'ils fussent vnis d'esprit & de volonté. Il allegua pour preuue de cela, qu'il se souuenoit qu'assez-tost apres son assomption, il auoit offert la voye de Conference & d'entreueuë, que si l'on l'eut acceptée, l'on eut moyenné l'vnion deuant qu'on se fust separé, & que ce Schisme mortel & pernicieux n'auroit pas continué de soüiller l'Eglise l'espace de 13. ans entiers, malgré ses bonnes intentions, qui n'auroient esté mal receuës, à son tres grand regret, qu'à cause de la discorde qui regnoit. Il adjoûta qu'auparauant ils auoient eu auantage sur les Romains, mais que maintenant il en estoit tout au contraire, que les Romains auoient le dessus, & d'où venoit cela? sinon de cette discorde comme intestine qui auoit iusques alors reculé la Paix, & qui les obligeoit d'y trauailler presentement.

Quant à la seureté, & à la liberté, il declara, qu'il auoit fait de sa part tout ce qu'on pouuoit desirer de luy, qu'il auoit conuenu d'vn lieu seur auec son Aduersaire, ou plûtost, dit-il, auec l'Aduersaire de l'Eglise, & qu'il ne restoit rien à faire pour l'vnion, sinon qu'on s'entendît & qu'ils demeurassent d'accord des moyens pour établir cette concorde si necessaire: qu'il estoit prest de renoncer au Pontificat, & que rien ne l'en pouuoit empécher, que le peu d'intelligence qui estoit entr'eux. Il adjoûta que le Schisme estoit vne herbe pernicieuse qu'il falloit extirper pour iamais en l'arrachant, que la moindre racine qu'on en laisseroit deuiendroit la mere de plusieurs Schismes, qu'il y en auoit trop d'exemples, & que déja l'on auoit semé des zizanies capables de produire des poisons plus que mortels, si l'on n'y mettoit remede par vne parfaite correspondance.

Apres auoir ainsi étably son discours sur l'importance de la disposition qu'il souhaittoit d'eux, sans laquelle ils ne pouuoient attendre, par l'opposition des

maux au remede, qu'vne durée sans fin de ce long & mal-heureux Schisme, il en tira des maximes pour la conclusion de son discours, qu'il dit n'auoir fait à autre fin que de les rendre persuadez en vertu de la confiance qu'il demandoit de leur part, qu'en toutes les offres qu'il auoit faites, & en l'accord qu'il venoit de conclure tout recemment auec son Aduersaire, il n'auoit pour but de son intention que la Paix de l'Eglise. Partant, qu'il estoit necessaire qu'ils s'accordassent auec luy; parce qu'autrement ce Schisme ne se pourroit terminer, ny seurement, ny librement, ny dans peu de temps. Car à quelle fin luy demander l'éclaircissement de ses intentions, par des gens qui perdét le temps à de malignes interpretations, qui prennent peine à déchirer ses Bulles, ou qui les veulent supprimer. Il soûtint aussi, qu'il auoit, & plus clairement, & plus seurement, offert la voye de cession, que n'auoit fait celuy de Rome, que l'ayant vne fois offerte il la poursuiuroit iusques à la mort, & qu'il estoit resolu de perseuerer si fortement en ses offres, qu'il donneroit plus d'effects que d'asseurances & de paroles. Qu'ils ne deuoient pas croire qu'il fust vn fourbe, mais bien plûtost vn veritablement homme d'honneur, s'il estoit vray ce que dit Aristote au quatriéme de sa Morale, que c'est vne partie d'vn homme magnanime de ne point feindre; ce qu'il ne disoit pas pour s'arroger la magnanimité, quoy qu'il se pût vanter d'auoir toûjours pris soin de se gouuerner de sorte, qu'en ne feignant point il pût faire l'action d'vn veritable magnanime. Qu'ils pouuoient sçauoir comment il s'estoit accordé auec son Aduersaire, du lieu, & du temps de s'aboucher pour faire la Paix, qu'il auoit le Cardinal de *Thurey* pour témoin, qu'il n'auoit pas tenu à luy qu'on ne prist vn terme plus court; mais qu'enfin apres auoir bien consideré, il auoit iugé que l'abouchement ne se pouuoit plûtost executer, & qu'il valoit mieux l'accepter, que de consumer le temps inutilement apres des offres si claires & si nettes. Il adjoûta qu'en vne affaire de cette nature, il ne falloit pas trop d'éclaircissemens, qu'il auoit affaire auec des gens rusez & fins, qu'il falloit trop de precautions pour entrer en negotiation auec eux: qu'il auoit souuent esté nuisible de chercher tant d'explications: que le droit le deffendoit en certains cas, & que l'on n'en peut donner de si claires, qui ne soient sujettes à de sinistres interpretations, si l'on n'a fiance en celuy d'où elles partent: qu'vn Pape qui voulut trop entrer dans ces voyes d'éclaircissement, fit perdre par vn article la Grece à l'Eglise Romaine, & la priua d'vn si noble membre: qu'il croyoit de mesme, & que déja il en auoit entendu quelque chose, que quelques-vns auoient pareille enuie de luy demander vne nouuelle explication de ses Lettres. Et à quoy bon tout cela, sinon pour faire que l'affaire commencée demeurât vaine & sans effect, & pour la ietter dans vn labyrinthe, d'où l'on ne la pourroit iamais tirer? qu'il sçauoit certainement, que si le Roy, & ceux de son Sang, & de son Conseil auoient esté presens à ce qu'il leur auoit dit, & à ce qu'il leur disoit encore presentement, qu'ils seroient contens de sa réponse, qu'ils n'exigeroient point de nouuelles Bulles, & qu'ils ne consentiroient point qu'ils en voulussent exiger, dautant mesmes que la Cour de France auoit appris le Traitté fait auec son Aduersaire depuis le depart desdits Ambassadeurs, & que cela les obligeoit d'accommoder leur instruction à l'estat des choses. Au reste qu'il n'auoit point enuoyé des Bulles à des ignorans, mais à des personnes assez intelligentes pour n'auoir que faire d'Interpretes, & que s'il y en auoit quelques-vns qui ne les entendissent pas assez, qu'il y auoit assez d'habiles gens pour leur expliquer leurs difficultez: & tout cela consideré qu'il prioit le Roy & les Ambassadeurs, de se vouloir contenter, de ce qu'il pouuoit accorder auec bien-seance, & quant à l'essentiel de l'affaire de se ioindre auec luy de cœur & d'interest pour paruenir à l'vnion de l'Eglise.

Année 1407.

Quant au second chef de leurs demandes, il leur aduoüa qu'il estoit tres-saint, tres-pieux, & tres deuot, que pour ce qu'il contenoit en substance, il n'estoit pas besoin d'en deliberer, & que c'estoit bien son intention, de pouruoir à l'Eglise, auec ses freres, au cas qu'il fût surpris de mort pendant la poursuitte de cette affaire. Que si de son viuant il y vouloit trauailler, combien plus necessai-

Année 1407. rement deuoit-il preuoir à ce qui pouuoit arriuer apres ſa mort, mais qu'il falloit y aduiſer auec ſes freres les Cardinaux, & que dans peu cela ſeroit reglé. *L'Archeueſque de Tours*, apres l'auoir remercié de leur auoir accordé cette ſeconde Requeſte, le conjura de ne leur pas vouloir abſolument dénier la premiere, & de la remettre auec l'autre à la Congregation des Cardinaux; mais tout ce qu'on en put obtenir, fut, qu'il nommeroit quelques gens de ſa part, pour leur faire ſçauoir ſon intention; & que ceux là pourroient honneſtement & auec bienſeance, leur dire beaucoup de choſes qui ſieroient mal en ſa bouche. Voila le recit de tout ce que firent pour ce iour les Ambaſſadeurs, qui ſur cette derniere propoſition deputerent dix d'entr'eux, pour entendre & pour leur faire rapport de ce qu'il voudroit dire de plus.

CHAPITRE SEPTIESME.

I. Le Patriarche d'Alexandrie & les autres Ambaſſadeurs reconciliez auec le Pape Benoiſt qui les amuſe finement.

II. Leurs propoſitions au Cardinal de Preneſte Commiſſaire du Pape.

III. Le Patriarche maintient que le Sacré College a liberté de ſuffrages contre les intereſts du Pape.

IV. Réponſe du Cardinal de Preneſte pour les autres Cardinaux.

APres ce long diſcours du Pape, l'on entra en conuerſation en preſence de quelques-vns de ſes domeſtiques, où il prit ſujet d'entretenir en particulier le Patriarche, & les autres Ambaſſadeurs, il leur parla des crimes qui luy auoient eſté fauſſement impoſez à Paris, & apres s'en eſtre iuſtifié aſſez doucement, il leur proteſta qu'il eſtoit vn veritable Chreſtien, qu'il auoit toûjours conſerué en ſon cœur les ſentimens d'vne pure & parfaite foy; qu'il n'auoit iamais ternie d'aucune tache d'hereſie. Enfin il les reprit de ce qu'ils auoient pû penſer au contraire, auec tant de modeſtie & de charité, qu'il fit pleurer toute l'Aſſemblée. Le Patriarche luy-meſme, qui l'auoit le plus offenſé, ſe trouua ſaiſi d'vn ſi prompt repentir, qu'il n'eut point de honte de ſe ietter à ſes genoux, & de luy dire la larme à l'œil, qu'il n'auoit rien aſſeuré de ce qu'il auoit pû dire comme veritable, mais bien par maniere de conjecture. » Que ſi, dit-il, ſaint Pere, il » m'eſt échappé quelque choſe, ſi i'ay fait ce tort à ma conſcience de mal parler » de mon Pere; ie le ſuplie de me le pardonner. Il reïtera pluſieurs fois ſes excuſes, il le pria toûjours d'oublier ſa faute, il l'obtint aiſément, & les autres à ſon exemple, luy demanderent la meſme grace, qu'il leur accorda auec vne reprimande ſi obligeante, qu'il ne luy échappa pas le moindre terme de reſſentiment ou de vengeance. Ils l'en remercierent auec toute ſorte de témoignages d'eſtime & d'affection, & partirent fort ſatisfaits de ſa bonté, auec ſa benediction paternelle, qu'il leur donna de grand cœur en prenant congé de luy. Pour plus grande marque de ſa reconciliation, & pour s'en congratuler auec eux, il les voulut regaler magnifiquement, & les enuoya prier quand ils furent retournez chez eux, de venir diſner auec luy le iour de la Pentecoſte, quinziéme de May, & tous s'y trouuerent, à l'exception du Patriarche, qui s'en excuſa ſur quelque indiſpoſition.

Le lendemain les Deputez reſolurent entr'eux d'aller voir *le Cardinal de Preneſte*, Doyen du College, & de le prier d'aſſembler au plûtoſt les Cardinaux, pour quelque choſe qu'ils auoient à propoſer, & il les remit au iour ſuiuant dix-ſeptiéme de May, ne le pouuant plûtoſt. Ils ſe rendirent tous du matin en l'Egliſe des Cordeliers; où le Chancelier de l'Egliſe de Paris fit vn tres-beau diſ-

cours auec son éloquence ordinaire, & apres vn riche tissu de pensées pieuses & de belles authoritez de Theologie, il entra en matiere, & proposa trois poincts. Le premier fut, qu'il pleût au sacré College, suiuant sa loüable coûtume du passé, de demeurer toûjours vny auec le Roy, & de ne s'en point separer, & principalement pour lors, qu'il estoit si souuerainement necessaire qu'ils demeurassent ioints de sentimens & d'intentions. Il leur témoigna que le Roy auoit agy par leurs conseils en tout ce qu'il auoit fait par cy-deuant, & apres les auoir remerciez d'auoir toûjours tenu son party, il les coniura de les vouloir assister de leurs prieres enuers le Pape Benoist; pour l'obliger à leur donner l'éclaircissement de son intention, comme ils l'en auoient supplié en leur presence, afin d'estre plus asseurez s'il embrassoit la voye de cession; parce que c'estoit la seule voye de l'vnion, sans laquelle l'Eglise estoit menacée d'vn scandale qu'il estoit tres-important de preuenir. Il adjoûta que cette affaire desiroit vne extréme diligence, & mesme qu'il leur estoit deffendu par leur instruction, d'attendre sa réponse plus de deux iours: c'est pourquoy il se falloit haster de les expedier. Il partagea en deux poincts sa troisiéme Requeste; le premier fut, qu'en cas de mort du Pape, ils voulussent surseoir à l'élection pour ne point entretenir le Schisme; & le second, qu'il leur pleust de ioindre leurs soins auec le Roy, & de faire en sorte que l'vn des deux Contendans, ou tous deux ensemble venans à mourir, on ne fist qu'vn College des Cardinaux des deux partis, lesquels s'assembleroient conjointement pour élire vn seul, certain & veritable Pontife. Année 1407.

Apres ce beau discours du Chancelier, le Patriarche reprenant les paroles de son texte, *Rogate quæ ad pacem sunt Ierusalem*, considera que ce n'estoit pas assez de persuader les Cardinaux de prier le Pape, il remontra qu'ils estoient vn mesme Corps auec luy, qu'à cét égard ils ne luy prestoient point de serment de fidelité, qu'il falloit peser leurs suffrages, & ne pas agir par de simples supplications auec le Pape, qui sans leurs aduis ne deuoit estre consideré que comme vn homme particulier. C'est pourquoy il les prioit, non seulement de le coniurer, mais encore de s'entremettre d'office, & de faire en sorte qu'il ne les rebutast pas, & qu'ils ne partissent point sans auoir satisfaction de leurs demandes. Pour le second membre de la troisiéme Requeste, que le Chancelier n'auoit touché qu'en termes generaux, il s'en voulut expliquer plus au long, & asseura les Cardinaux, que c'estoit le sentiment des Prelats de France, qu'on deuoit dés lors habiliter ceux du party contraire, qui s'appelloient aussi Cardinaux, afin que le Pape que nous reconnoissions estant mort, ils se pussent assembler auec les nostres pour vne nouuelle élection. Cela dit, ils se retirerent, pour donner loisir aux vnze Cardinaux employez à cette Conference, de deliberer sur leurs propositions.

Tout cela long-temps examiné, l'on les rappella, & le Doyen de tous, *le Cardinal de Preneste*, prenant la parole: Reuerends Peres, leur dit-il, & vous « Personnages honorables, Messieurs qui estes icy au nom du Roy, & de la part « de l'Vniuersité de Paris, la Compagnie a entendu ce que Mons. le Chancelier « a proposé auec l'éloquence & la prudence qui luy sont ordinaires. Vos deman- « des consistent en trois chefs, & le dernier est partagé en deux poincts, mais au- « parauant que d'y répondre, elle se croit obligée de rendre mille actions de gra- « ces à Dieu, d'auoir mis dans le cœur du Roy cette sainte pensée de poursuiure la « Paix, & de l'auoir toute sa vie entretenu dans le soin extréme qu'il a témoigné « pour l'extirpation de ce detestable Schisme. Ce Prince, apres Dieu, merite des « benedictions eternelles, d'auoir toûjours persisté dés le commencement & dans « le progrez de cette diuision, d'assister l'Eglise de son secours, & d'auoir conduit « les affaires de la Chrestienté si prés de l'heureuse fin qu'on en espere; c'est vne « vertu digne de son auguste extraction, qui le rend digne successeur de tant de « glorieux Ancestres, qui ont hereditairement porté les interests de la Religion « auec tant de prerogatiue, sur tous les autres Princes Chrestiens, que leur pro- « tection continuelle dans ses plus grands troubles & dans ses plus pressantes ne- « cessitez, leur a iustement acquis le titre de Tres-Chrestiens. I'adjoûte à cette «

Année 1407. obligation de nostre Compagnie, vn nouueau sujet de remerciment, & c'est d'auoir composé vne Ambassade si solemnelle, de tant de grands Personnages, » & de gens de Lettres si fameux, qu'il est inoüy que iamais on ait veu vne pa- » reille deputation sortir de France, pour traiter de la Paix en toute autre part.

Apres cela, il complimenta les Ambassadeurs du soin qu'ils auoient pris d'executer les ordres du Roy, tant aux deux propositions faites deuant le Pape par le Patriarche & l'Archeuesque de Tours, que dans les autres Congregations & dans les autres entretiens; & pour continuer d'entrer en matiere, il dit que le Roy ne les deuoit point remercier d'auoir trauaillé à la Paix de concert auec luy, que leur qualité les obligeoit à s'interesser pour le salut de toutes les Eglises, mais que c'estoit bien plûtost à eux, de luy rendre graces de la passion singuliere & du zele qui le pressoit de bannir le Schisme. Il leur remontra aussi, comme apres la personne du Pape ils n'auoient point de plus grand attachement qu'à celle du Roy, qu'ils auoient toûjours tasché d'entrer dans ses sentimens, & que presentement encore, s'ils estoient capables de prester faueur, conseil & assistance, soit à luy, soit à ses Ambassadeurs, qu'on iugeroit par la maniere dont ils s'y comporteroient, qu'ils ne luy auoient iamais manqué, mais qu'ils estoient & qu'ils auoient toûjours esté tres bien intentionnez pour son seruice. Il donna pour réponse à la seconde Requeste, qu'ils verroient le Pape pour l'expedition des Bulles qu'ils demandoient, & qu'ils le supplieroient de leur donner satisfaction. Et pour la troisiéme, il asseura que sa Sainteté & les Cardinaux auoient vne sainte intention d'y pouruoir; afin que le mal-heur de la mort du Pape, n'accreût pas celuy du Schisme. Qu'il s'en estoit entretenu auec luy, qu'il luy en parleroit encore plus amplement, iusques à ce que cette affaire fust acheuée: neantmoins qu'il estoit en peine de cette habilitation alleguée par le Patriarche; pour ne » voir aucun moyen de la faire presentement auec equité. Cela estant, dit-il, ceux » du party contraire qui se portent pour Cardinaux, seroient habiles à l'élection, nous ne le serions point à leur égard, la chose n'estant point reglée auec eux, & » voyez quelle Iustice il y auroit, de leur donner vn droit dont ils nous pourroient » priuer. Il adjoûta à cela pour son College, que les autres pretendus Cardinaux auroient le mesme desir de faire élection en leur particulier en cas de mort: & » voicy ce que le Patriarche repliqua en vn mot. I'ay pretendu par ce que i'ay proposé, tres Reuerends Peres, qu'estans beaucoup plus habiles que ceux de » l'autre party, qu'on appelle Cardinaux, qu'il estoit de la bien-seance de cher- » cher premierement auec vous, des moyens & des expediens que vostre exemple » leur feroit suiure sans doute, & dont vous auriez merité l'honneur. Ils ne repartirent rien de crainte de trop s'engager, & de relascher plus que les autres, & sur cela le Patriarche les ayant remercié de leur réponse, il leur representa que n'ayant que deux iours de loisir pour attendre l'expedition des Bulles qu'ils demandoient, il n'y auoit point de temps à perdre auprés du Pape pour l'y disposer, & qu'ils les prioient de ne point tarder. Ils promirent de luy en parler dés le iour mesme, où le lendemain au plus tard, & comme sur le point de leur separation il leur voulut persuader qu'on enuoyât alors à Rome, pour traitter auec les Anti-Cardinaux, & pour sonder s'ils ne voudroient pas consentir à l'expedient proposé pour seruir en l'vnion en cas de mort; parce que les y trouuant disposez on ne pourroit pas dire qu'il tint à eux qu'on ne remediât aux inconueniens qui pourroient arriuer: ils répondirent qu'il en falloit premierement parler au Pape, & sur cela ils se retirerent.

CHAPITRE

CHAPITRE HVITIESME.

I. Le Sire de Mont-joye ioint ses offices enuers le Pape pour l'expedition des Ambassadeurs de France, & leue les soupçons qu'on auoit de luy.
II. Le Pape se plaint de leur deffiance,
III. Et l'on luy remonstre qu'il ne doit point faire de difficulté de donner ses Bulles de ce qu'il a promis verbalement.

LE Mardy dix-septiéme de May, le Sire de *Mont-joye*, & vn autre Seigneur vinrent au logis du Patriarche, qui luy firent leurs plaintes de la pensée qu'a-uoient eu quelques-vns des Ambassadeurs qu'ils trauersoient sous main leur Legation : ce qui estoit si faux, dit le Sire de Mont-joye, que non seulement il auoit approuué, mais qu'il auoit dressé la meilleure partie de leur instruction. Par ce moyen ils étoufferent le soupçon que certaines personnes auoient conceu de leur conduitte, & ils dirent de plus, qu'à leur départ de Paris ils auoient laissé le Roy dans la pensée qu'ils les trouueroient d'accord auec le Pape, & qu'en cas qu'il n'y eût encore rien de fait, ils auoient charge de se ioindre auec eux pour la poursuitte de l'vnion, & d'interceder auprés du Pape pour leur donner vne prompte expedition. Les Ambassadeurs les remercierent de leur bonne volonté, ils les prierent suiuant leur ordre, de trauailler à ce qu'ils fussent bien-tost depéchez, & leur firent voir en quels termes estoient les affaires de l'Eglise, & ce qu'il estoit encore besoin de faire. Année 1407.

Alors le Sire de Mont-joye prenant la parole, dit que luy & son Collegue auoient desia veu le Pape, qu'ils l'auoient instamment supplié d'expedier les Bulles qu'on demandoit, & qu'ils luy auoient representé, que s'il le faisoit, on auroit bien-tost l'vnion, mais qu'au contraire l'on verroit d'étranges scandales s'il le refusoit. Que le Pape auoit répondu à cela, qu'ils estoient venus auec menaces, & qu'ils vouloient extorquer de luy par force, tout ce qui leur venoit en l'esprit; sans considerer que tout ce qu'ils auoient fait estoit nul, & qu'il ne leur pouuoit seruir de rien, selon le iugement du Iurisconsulte, *quod vi, metusue causa factum fuerit, ratum non habeto.* Qu'est-ce qu'ils vouloient dauantage, apres leur auoir expliqué de viue voix son intention, & à quoy bon ces Bulles? comme s'il pouuoit manquer à sa promesse dans le temps de l'entreueuë, sans donner sujet à tous les hommes & à ceux mesmes des pays les plus éloignez de luy courre sus, & s'il falloit vn plus grand engagement pour l'obliger d'accomplir ce qu'il auoit offert, & qu'il persistoit à vouloir executer. Ils dirent aussi qu'vn Cheualier d'entr'eux ayant répondu à cela, qu'ils ne luy auoient point encore fait aucune injure, & que bien loing d'en vser autrement, ils ne luy auoient parlé qu'auec beaucoup de soûmission & d'humbles prieres; à quoy le Sire de Mont-joye auoit adjoûté de sa part en parlant au Pape, qu'il auoit leu les Lettres du Roy qu'on luy auoit enuoyé d'Italie, & qu'à la verité il y auoit veu quelques menaces, mais qu'il ne s'en estoit apperceu d'aucune dans le discours des Ambassadeurs. L'autre Cheualier reprenant la parole luy dit encore, qu'il ne pouuoit pas se plaindre qu'il y eût plus de violence à luy demander des Bulles, que d'auoir exigé sa parole, & de l'auoir obligé de témoigner verbalement son intention, & que cette declararion estant assez valide, il ne deuoit pas faire difficulté d'en donner autant par écrit. Delà, l'on entra dans vn grand discours, & la conclusion fut que les Enuoyez du Duc d'Orleans seroient priez d'en vouloir parler derechef auec le Pape.

CHAPITRE NEVFIESME.

I. Le Pape Benoist pressé de donner sa parole par écrit.
II. Ses raisons pour n'en rien faire.
III. Réponse de l'Euesque de Cambray.
IV. Le Cardinal de Thurey prepare les Ambassadeurs à celle du Pape.

Année 1407.

LE iour suiuant les Ambassadeurs assemblez chez le Patriarche, donnerent Audience à l'Euesque *de Cambray*, qui leur rapporta que luy, l'Abbé de S. Denis, & le Chancelier de Paris, ayans veu le Pape le soir precedent, du consentement de la Compagnie, ils l'auoient conjuré par la misericorde de Dieu, pour obuier aux desordres qui en pourroient naistre, & pour fortifier le Traité d'vnion, qu'il luy pleût de vouloir accorder des Bulles aux Ambassadeurs, de la declaration qu'il leur auoit faite de bouche, & d'ordonner qu'elles fussent dressées en la forme qu'ils desiroient. Qu'ils luy auoient representé que ce procedé luy acquerroit la faueur & l'amour de tous ceux du Royaume, que s'il ne le faisoit il en arriueroit vn grand inconuenient, & qu'il deuoit considerer que ce seroit rompre tout net le Traité accordé auec les Romains; parce qu'il n'estoit pas vray-semblable, que l'autre qui estoit tenu pour Schismatique, voulût deuant luy consentir à faire vne entreueuë dans les terres de l'obeïssance d'vn Roy, qui le tenoit pour tel: que pour l'amour de Dieu, il pensât & donnât ordre à cét affaire, & qu'en tout cas, il n'y auoit point d'inciuilité de luy demander asseurance par écrit, d'vne chose qu'il auoit promise de bouche.

Pour répondre à cela, dit-il, le Pape fit vn long recit de sa vie depuis sa premiere enfance, & témoigna qu'il auoit grand sujet de s'étonner, apres vn si profond examen de sa conduitte, de se voir si durement traitté du Roy, des Princes, & du Clergé de France. Il parla long-temps, & apres auoir appuyé ses resolutions de diuerses authoritez de droit, il tâcha de prouuer qu'il ne deuoit point consentir ce qu'on luy demandoit, & qu'on n'auoit point raison de l'en presser. Premierement, qu'on se deuoit contenter qu'il eût dit hautement son intention en pleine Assemblée, sans aucune équiuoque, qu'apres vne declaration si authentique, il estoit déraisonnable d'exiger de luy vne declaration par écrit, & de plus, qu'il n'estoit point obligé, selon la teneur de leurs Lettres publiées par tout le monde, en la forme qu'il les auoit receuës d'Italie, de leur donner de Bulles; veu qu'il estoit simplement porté, qu'ils le prieront d'abondant de faire sa declaration: & partant qu'il ne iugeoit pas qu'ils eussent pouuoir de contraindre celuy qu'ils n'auoient charge que de prier d'abondant. Et pour ce qui estoit encore contenu dans lesdites Lettres, que s'il differoit ou prolongeoit, ils eussent à s'en departir, & à le laisser là comme Schismatique, qu'on pourroit sçauoir dans peu de iours s'il estoit cause du retardement de la Paix; puisque le temps de l'entreueuë estoit assez proche: & qu'au reste, il ne craignoit point de se soûmettre à quelque peine que ce fust, si l'on pouuoit faire voir qu'il eût en façon quelconque tenu à luy qu'on ne vint à cette vnion si desirée.

» Mais encore, dit-il, comment se peut-il faire, qu'vn Roy de mon obedience me puisse iuger Schismatique & obstiné, si ie n'obeis à ses decrets ou à ses deman-» des? & de là raisonnant à son aduantage sur cette pretenduë contrainte, il trouuoit que c'estoit ruïner le Traité fait auec les Romains, de donner les Bulles qu'on demandoit; parce qu'encore qu'il les eût librement accordées, plusieurs qui sçauoient la teneur des Lettres du Roy, n'en croiroient iamais autre chose,

sinon qu'il y eût esté forcé par cette peur legitime, qu'on dit communément pouuoir tomber en l'esprit d'vn homme constant & genereux, & qui peut ébranler vn bon courage, attendu que ces Lettres le menaçoient de le noter comme schismatique s'il les refusoit. Si bien qu'en croyant qu'il auroit cedé à la force, & qu'on l'auroit violenté, l'on iugeroit de mesme de sa renonciation, qu'elle seroit nulle, & les mesmes personnes venant à douter & à hesiter iustement sur le droit de celuy qui seroit éleu, apres vne cession ainsi extorquée, il arriueroit qu'on ne tiendroit point les Traittez faits auec ceux de Rome, qui deuiendroient vicieux & defectueux par la rencontre de cette violence, ou veritable ou pretenduë. Année 1407.

L'Euesque de Cambray ayant répondu qu'il y auoit moyen de faire les choses de telle sorte & de si bonne grace, qu'il ne resteroit pas le moindre soupçon, ny de crainte ny de violence, & que pour l'amour de Dieu il n'estimast pas sa qualité si blessée de donner vne Bulle confirmatiue de ce qu'il auoit dit de bouche : il repliqua qu'il ne pouuoit donner telle forme à ce procedé, qu'il ne parût toûjours quelque marque de violence ou de crainte, qui feroit impression, & il n'en put tirer autre raison.

Pendant cette Conference, le Patriarche dit que le Cardinal de Thurey l'estoit venu prier de moyenner auec les Ambassadeurs qu'ils voulussent venir chez luy deuant que d'aller voir le Pape pour apprendre sa derniere resolution, conformement à ce qui leur auoit esté mandé, & y estant allez : Il est infaillible, « leur dit-il, ou que le Pape vous accordera tout ce que vous auez demandé, & « que vous pourrez auoir confirmation par écrit de ce qu'il vous a promis de viue « voix, auquel cas, personne ne doute que vous ne l'en deuiez beaucoup remercier ; « ou bien qu'il vous donnera de bonnes paroles, & sans Bulles. Cela estant, « ie vous conseille pour le bien de l'affaire que vous sollicitez, de ne pas laisser « de le remercier, encore bien que vous ne soyez pas contens. I'estime que les « Cardinaux en vseront ainsi, mais mon opinion est, que s'il ne vous donne des « Bulles, qu'il vous contentera de paroles, & que vous en aurez vne gracieuse réponse. Apres cela, il leur promit de faire ce qu'il pourroit pour eux enuers le Pape.

Le Patriarche ayant mis cela en deliberation, les Ambassadeurs douterent si l'on deuoit suiure ce conseil, & les opinions furent assez diuerses, mais la plus grande partie fut d'auis de cette sorte de remerciment, en cas qu'il déniast les Bulles. Tres saint Pere, vous nous auez déja cy-deuant fait entendre vostre bon- « ne intention, dont nous vous auons remercié, & maintenant que vous la venez « de confirmer, nous vous en remercions tout de mesme : mais nous ne vous pou- « uons dire que nous soyons contens, si nous n'auons les Bulles, parce que nostre « instruction nous oblige de les poursuiure. Le Patriarche ne garda que le sens de cét arresté, qu'il étendit en d'autres termes, comme nous verrons au Chapitre suiuant, au sujet de leur Audience ; pour laquelle ils se rendirent auprés du Pape à l'heure nommée, & où chacun se prepara à bien entendre ce qu'il diroit.

CHAPITRE DIXIESME.

I. Réponse du Pape Benoist, qui refuse la Bulle de cession,
II. Et remet à deliberer touchant l'habilitation des deux Colleges de Rome & d'Auignon.
III. Le Patriarche d'Antioche insiste en vain.
IV. Les Ambassadeurs se retirent à Aix.

Année 1407.

VOus estes, leur dit-il, venus pour poursuiure l'vnion, & parce que c'est plûtost vne affaire de fait que de grands discours, ie vous donneray ma ré-ponse en peu de mots. Vous auez demandé deux choses; Il ne les repeta point, & ie n'en parleray point aussi, pour ne point rebattre ce qui est déja écrit. Et quant au premier poinct, ce sont ses propres paroles, & à peu prés les mesmes termes; ie croyois, & ie crois encore, par les Bulles que i'ay enuoyées au nommé *Corrario*, qui se fait appeller Gregoire, auoir suffisamment & nettement offert la voye de cession, & de la suiure, purement, librement, & simplement, pour l'vnion de la sainte Eglise de Dieu. C'est ce que i'ay fait encore tout recemment au Consistoire public, où vous l'auez proposée, ie vous le declare d'abondant, & cela vous soit pour réponse. Ce n'est pas que ie veüille exclure quelque voye raisonnable que ce soit, car ie ne crois pas que ma conscience me le put permettre; mais c'est assez que mon intention ait esté, comme elle sera toûjours, de preferer cette voye de cession à toutes autres. Neantmoins il y a des raisons pour ne vous point donner des Bulles de cela, & ie m'en suis expliqué à quelques-vns d'entre vous, de qui vous le pourrez sçauoir.

Quant au second, il dit que soit qu'il mourût ou non, son intention & celle des Cardinaux estoit, que l'on pourueut aux moyens de faire cesser le Schisme, & que déja il y auoit eu Congregation & Conference par son ordre, entre les Cardinaux, pour trouuer vn ajustement, par lequel cela se put faire d'vne maniere honneste & bien-seante. Ie me souuiens, leur dit-il, que vous auez autrefois témoigné, que vous auiez quelque chose à proposer sur cela, communiquez-en auec eux, afin que cette affaire se conduise de concert, & qu'elle reüssisse. Voila tout ce que ie puis vous donner pour réponse.

Aussi-tost qu'il eut finy, le Patriarche prenant la parole: Tres-saint Pere, luy dit-il, il est bien vray, comme a remarqué vostre Sainteté, qu'elle nous a déja fait entendre sa pieuse intention en vne Audience publique, dont nous la remerciâmes, & nous le faisons encore d'autant plus, de ce qu'elle vient de continuer à nous en donner de bonnes paroles, & de plus fortes asseurances en pleine Assemblée. De là il alloit passer outre, pour toucher ce qui auoit esté deliberé en la maison du Cardinal de Turey, comme nous auons dit cy-deuant; mais le Pape l'interrompit pour dire: Ie vous témoigneray mieux par les effets que ie ne puis faire de bouche, que ie ne cherche qu'à donner vne fin à ce Schisme, qui soit à l'honneur de Dieu, aduantageuse à l'Eglise, & agreable au Roy, à ses Peuples, & à toute la Chrestienté.

Alors le Patriarche qui ne pouuoit oublier ce qu'il auoit à dire, luy répondit: Tres-saint Pere, vostre Sainteté sçait bien que nous sommes Ambassadeurs du Roy de France vostre Fils tres deuot, & ce n'est qu'en cette qualité-là, que nous ne pouuons dire que nous soyons contens: car nous auons des instructions que nous deuons suiure, qui nous obligent de vous faire instance auec toute sorte d'humilité, de nous donner des Bulles confirmatiues de vos paroles.

Le Pape vn peu touché, luy repliqua qu'il pensoit que tout bon Chrestien deuoit estre satisfait de sa declaration: Ie croy, adjoûta-il, que le Roy ayant vn

bon Conseil, il sera content d'entendre tout ce qui s'est passé, & ie veux bien dire encore, que quiconque témoigneroit n'en estre pas content, n'aimeroit pas l'vnion de l'Eglise. Le Patriarche poursuiuant ses demandes, remontra encore comme ceux de leur Compagnie, qui deuoient aller à Rome, auoient besoin d'estre dépeschez sur l'autre Article, pour en donner aduis à ceux du party contraire, lesquels ils estimoient deuoir pareillement de leur part trauailler aussi-tost à la prouision proposée en cas de mort; C'est pourquoy il les coniuroit, qu'auant leur depart, qui ne se pouuoit remettre au plus qu'au lendemain, il leur donnast sa réponse. Cette réponse fut, qu'il se rencontroit des difficultez en cette proposition, pour lesquelles elle ne se pouuoit pas si-tost resoudre; mais qu'il feroit son possible qu'il y fust bien-tost pourueu; qu'ils estoient gens de Lettres, & que s'ils sçauoient quelque expedient pour cela, qu'ils en communiquassent auec les Cardinaux, afin que cela fust plûtost terminé. Voila tout ce qui s'y passa, en suitte dequoy apres les adorations ordinaires, & le baiser de Paix, ils retournerent en la ville d'Aix. Année 1407.

CHAPITRE ONZIESME.

I. Les Ambassadeurs deliberent s'ils signifieront à Benoist la soustraction d'obedience.

II. Diuerses opinions, & les raisons de part & d'autre.

III. Ils interpretent leur instruction en sa faueur,

IV. Pour ne le point pousser à bout, pour n'empécher point l'habilitation des Cardinaux de Rome pour l'élection future,

V. Et de crainte de rompre le dessein de l'entreueuë des deux Contendans.

APres cette réponse du Pape, les Ambassadeurs de France reuenus à Aix, firent chanter vne Messe du S. Esprit en grande deuotion, le Samedy veille de la Trinité, vingt-vniéme iour de May, pour auoir inspiration de ce qu'ils auoient à resoudre, tant pour satisfaire au deuoir de leur instruction, que pour ménager les affaires parmy des conionctures si considerables, eu égard au Traité fait entre Benoist & son Aduersaire de Rome, qui les mettoit en doute s'ils luy deuoient signifier la soustraction d'obedience, conformément aux ordres & aux pouuoirs qu'ils en auoient. Ils estoient fort en peine si cét aiguillon dont ils ne se deuoient seruir que pour le pousser à faire ce qu'ils desiroient, ne l'irriteroit point dauantage: & comme l'occasion estoit belle à de si habiles gens pour déployer leurs beaux talens d'esprit & de prudence, l'affaire fut parfaitement debatuë de part & d'autre; mais i'en attribuë tout le succez à la grace & à la conduite du S. Esprit, qui les entretint dans vne si parfaite concorde, que la plus-part conclud en decisiue, qu'il ne se falloit point seruir de la soustraction.

Il est vray que ceux de l'opinion contraire, disoient qu'il falloit suiure leur instruction sans aucunement s'en départir, puis qu'ils l'auoient iuré en partant de la Cour: qu'ils deuoient prendre garde que le Pape leur refusant des Bulles confirmatiues de sa parole, l'on se deuoit d'autant plus iustement défier qu'il l'accomplît de bonne foy, qu'il sembloit qu'il ne preferoit la voye de cession à toutes les autres que par vne sorte de complaisance, qui pourtant n'excluoit point les autres voyes. En vn mot, qu'il les repaissoit de paroles pour les amuser, qu'il n'auoit rien tenu de tous ses sermens, qu'il ne montroit aucune affection à la Paix, qu'il auoit muny le Palais d'Auignon, qu'il marchoit continuellement au milieu d'vne grande escorte de troupes, & qu'il se faisoit suiure en

Année 1407.

armes iusques à l'Autel, comme à la guerre, tout reuestu qu'il fût de ses ornemens Pontificaux. Enfin, qu'on ne pouuoit nier qu'il ne se portast plus mollement à la Paix que son Aduersaire, qui auoit iuré, voüé & promis de ceder; au lieu que celuy-cy s'estoit contenté de dire seulement que son intention estoit de ceder: & qu'ainsi, à moins de luy signifier la soustraction, tout ce qu'ils auoient fait auec tant de soin, ne passeroit que pour vne pure illusion & pour vn ieu, qu'on se riroit d'eux, & qu'on ne les blasmeroit pas sans raison, non pas seulement de n'auoir rien fait, mais de ne pouuoir pas mesmes rapporter rien de certain ny de diffinitif, ny au Roy, ny à l'Vniuersité, ny à tous les Ordres de France. Ces raisons & autres semblables sembloient assez pressantes: mais l'autre party preualut, & voicy en substance les motifs qui l'obligerent à garder tant de moderation.

On considera premierement, qu'il falloit peser meurement la deliberation de l'Assemblée de l'Eglise Gallicane, où il n'estoit fait mention aucune, que sous peine d'estre conuaincus de Schisme, ny d'autre condamnation quelconque, le Pape fust obligé de donner Bulles, mais bien seulement de s'expliquer clairement de son intention. Que cela n'estoit porté que dans leurs seules instructions, & qu'il leur sembloit qu'on en deuoit temperer la rigueur, suiuant les Lettres qu'ils en auoient, & conformement à la deliberation du Clergé. Que si l'on regardoit de prés aux instructions, il ne paroissoit pas qu'ils deussent à la rigueur signifier pour le present la soustraction, parce qu'il est constant qu'on ne fulmine point de Loy sur vn cas incertain, non sur vne chose constante; car les choses qui de leur part sont claires & constantes, n'ont que faire de Loy. Or l'vn des articles de leur instruction portant, que si le Pape estoit d'accord auec son Aduersaire, le Roy sembleroit estre satisfait, & n'entendroit point empescher leur Traité, y ayant vn autre article qui portoit aussi, que si le Pape ne declaroit nettement son intention, & s'il n'en donnoit des Bulles confirmatiues, qu'on eût à luy signifier la soustraction; qu'il sembloit que l'vn détruisant l'autre, l'on estoit d'autant mieux fondé de suppléer à l'intelligence de l'instruction, qu'on deuoit inferer de là, que le Roy ne sçauoit rien certainement de l'accord fait entre les deux Parties, & que s'il en eut esté asseuré, il ne leur eut point ordonné la soustraction. C'est pourquoy les deux Contendans ayans effectiuement conuenu entr'eux, l'article suiuant ne les lioit point non plus, ce disoient-ils, selon la pensée du Legislateur, que s'il n'eut point esté enoncé; & partant cét article supposant vn doute de la conuention, & l'autre y estant relatif, il ne paroissoit plus mesme par l'instruction en suprimant ces deux articles que l'on deût signifier la soustraction, & dautant plus encore, que selon le septiéme article, l'on deuoit exhorter & fortifier les deux Contendans à conuenir entr'eux.

Tout cela meurement consideré par le premier proposant, son aduis fut en conscience, que laissant les choses en l'estat où elles estoient, & suiuant mesme ce qui leur estoit prescrit par leurs instructions, on deuoit moins molester le Pape, que de l'assister & l'encourager à l'accomplissement de son dessein. Secondement qu'il y auoit plusieurs choses dignes de reflexion, & particulierement en ce qu'il estoit certain qu'il n'y auoit aucun article dans leurs instructions, qui les liât si étroitement, que pouuant nuire par le changement des circonstances, il ne fust en leur pouuoir ou de le differer, ou de l'interpreter & de l'accomoder aux occasions, ou bien mesme de le suprimer absolument; & de faire au contraire. Que cela estoit constant par la comparaison qu'on pouuoit alleguer des engagemens par vœu ou par serment; qu'on peut n'estre pas tenu d'accomplir, quand il paroist que la fin est pire que tout le bien qui en pourroit resulter, & qu'à cela faisoit beaucoup la teneur des instructions, qui authorisoit les Ambassadeurs de deliberer entr'eux dans les difficultez, & qui les rendoit Arbitres des incidens qui pourroient suruenir; en telle sorte qu'eu égard au bien de la Paix, qui estoit le but de leur Ambassade, cette signification de soustraction, selon la rigueur des instructions, seroit plus desaduantageuse qu'vtile; au lieu que pour la differer d'vn, de deux, ou de trois mois, il en arriueroit moins de prejudice à

la cause de l'Eglise ou du Royaume, que n'en pourroit vray-semblablement causer vne precipitation qui donnast sujet au Pape & aux siens, de dire que les Ambassadeurs auroient rompu son Traité, que de gayeté de cœur ils se seroient opposez à l'execution de sa sainte resolution, par des propositions déraisonnables, & qu'ils auroient opprimé sa liberté : lesquelles raisons ; ou autres semblables excuses, pour n'estre pas veritables, ne seroient pourtant pas sans quelque consideration, & principalement enuers les Ennemis du Royaume, qui accusoient les François de vouloir seuls tout faire & tout gouuerner. Or que cette soustraction pût empescher l'execution du Traité, que cela estoit tout visible, en ce que le lieu de l'entreueuë & de la Conference des deux Parties estoit choisi dans vne terre de l'obeïssance du Roy, & que ne pouuant faire de soustraction au Pape, que comme Schismatique, obstiné & endurcy, conformement à leurs instructions, quelle apparence y auroit-il d'esperer, que celuy que le Roy auroit declaré Schismatique, voulust se transporter en vn lieu de son obeïssance ? Et consequemment qu'on pouuoit iuger, que presentement la signification nuiroit plus à present, que si elle estoit retardée, & d'autant plus, qu'il y auoit plus à esperer de la douceur d'vne conduite moderée, que d'vne rigueur à contre-temps, qui altereroit l'estat des choses, & qui aigriroit les esprits. Année 1407.

On allegua encore qu'il estoit bon de suiure le conseil des Ambassadeurs de Gregoire, sans lesquels on ne pouuoit paruenir à la Paix ; lesquels les auoient tous exhortez à traiter Benoist auec douceur, & qui auoient pris en mauuaise part, qu'on leur eût proposé que celuy de Rome cedast par Procureur ; declarans que quand la France quitteroit celuy d'Auignon comme Schismatique, pour prendre le party de son Competiteur, que cela l'obligeroit encore moins à ceder. Le mesme auis portoit qu'on deuoit considerer, que les Cardinaux, & particulierement ceux qui estoient plus sincerement affectionnez aux interests de France, leur auoient dissuadé la rigueur, & qu'ils leur auoient fait connoistre, qu'il estoit necessairement expedient de filer doux, & de faire tréues de poursuites iusques à l'entreueuë, & que c'estoit pour lors qu'il faudroit pousser Benoist par toute sorte de moyens, s'il n'accomplissoit effectiuement tout ce qui faisoit pour l'vnion. Que si deuant cette entreueuë ils signifioient la soustraction, quand mesme son Aduersaire sembleroit en estre content, les Espagnols, les Arragonnois, les Sauoyards, les Escossois, les Nauarrois, & peut-estre mesmes ceux de Languedoc, ne l'approuuant pas, ce seroit aigrir le mal par vn nouueau Schisme intestin dans vne mesme obedience. Que ce seroit aussi rompre l'Ambassade à Rome, qui estoit ordonnée par leurs instructions, qui portoient neantmoins, qu'en renonçant à Benoist, le Roy ne rendroit obedience à aucun que Gregoire n'eust cedé : ce qu'il ne feroit point suiuant ce qui venoit d'estre allegué : & que par consequent, l'intention du Roy ne pouuoit estre qu'on passast outre, ny qu'on poussast les choses par la violence. Ce qui estoit si contraire à leurs instructions, qu'il y auoit cette clause expresse, *si le Pape ne les certifioit de sa resolution, par Bulles, ou autrement* ; ce qu'il auoit fait de viue voix, & ainsi en quelque façon satisfait à ce que sa Majesté desiroit, & à ce qu'ils auoient à negotier en son nom.

De plus, qu'il ne falloit auoir en veuë que l'vnion, & que pour y paruenir, leurs instructions leur ordonnoient deux choses, qu'ils auoient demandées comme les moyens de l'obtenir ; la premiere, que Benoist declarast son dessein ; & la seconde, qu'il en fist expedier des Bulles, que le premier estoit le principal, & l'autre l'accessoire. Qu'ils deuoient donc interpreter les articles les plus rigoureux, & qu'ayant eu le pouuoir de les temperer, qu'il n'y auoit aucun danger de differer la signification de la leuée d'obedience, qui se pourroit toûjours faire à propos vne autre fois. Qu'il estoit encore besoin de considerer, qu'en luy signifiant la soustraction, ils détruiroient la demande qu'ils auoient faite de l'habilitation des Cardinaux, & qu'vn Schismatique estant incapable d'habiliter, ils ne pourroient moyenner vne bonne & paisible vnion, s'ils ne conduisoient les choses auec douceur, pour porter le Pape à ceder, ou en tout cas qu'il le falloit

Année 1407.

mettre en son tort, afin que sa contumace fust publique par tout le monde, comme elle seroit sans doute, s'il ne tenoit la conuention. Dauantage, qu'on pouuoit dire, veu l'estat & la disposition des affaires, qu'ils auoient des preuues plus asseurées de ses bonnes intentions, que ne pouuoient estre ses Bulles, parce qu'aussi bien seroient-elles sujettes à explication, & qu'il falloit éuiter d'affecter des chicanes, lesquelles, attendu le Traité accordé, pourroient blesser la bien-seance, & donner atteinte à leur honneur, en ce qu'on leur pourroit objecter par toute la Chrestienté, qu'ils auroient empesché la Paix. Bref, qu'il y auoit cent raisons contre vne, de preferer la patience à la precipitation, & la douceur à la rigueur, & à vne seuerité trop inflexible.

Enfin, pour abreger cette matiere, il fut dit pour conclusion, que tout le monde n'estoit que trop informé qu'ils auoient trauaillé de bonne foy à l'vnion, qu'ils auoient toûjours cherché l'execution de la voye de cession, & confirmé l'accord d'entre les deux Contendans & leurs Colleges. Qu'il auoit plû à Dieu de disposer les choses par la sainte affection du pretendu Gregoire de Rome, & qu'ils estoient prests d'en voir la fin, en ce que celuy-cy ayant le premier offert clairement la voye de cession, que Benoist auoit pareillement acceptée, & tous deux estant resolus de s'aboucher pour l'execution de cette voye; qu'il falloit attendre le succez de cette Conference. Veu que d'ailleurs, les Ambassadeurs Romains, bien loin d'en estre d'auis, insistoient contre la voye de rigueur, qui estoit celle de la soustraction; laquelle dans cette sorte de conjoncture, feroit perdre le fruict de vingt années de negotiations. Que tout cela bien examiné, ils ne vouloient point croire, que ç'eust iamais esté l'intention du Roy, ny des Prelats de France, ny de l'Vniuersité, qu'ils dûssent empescher cette conclusion, puis qu'au contraire, leurs instructions les obligeoient à ménager toutes choses auec prudence & sans passion. Tous en general, sans aucune contradiction, défererent à cét aduis, il fut arresté qu'on surseoiroit l'intimation de la soustraction, & qu'on s'en reserueroit seulement le pouuoir, s'il arriuoit qu'on en eût besoin dans la suitte des affaires.

CHAPITRE DOVZIESME.

I. Les Ambassadeurs deputent de leur Corps à Rome, & à la Cour de France.

II. Le Roy content de leur conduite,

III. Surfoit la soustraction demandée opiniâtrement par quelques-vns de l'Vniuersité, ennemis de Benoist.

IV. Il reçoit vne Ambassade de Gregoire de Rome, & luy récrit & aux Cardinaux de son party, pour les encourager à l'vnion.

TOutes choses ainsi meurement deliberées & resoluës pour le bien de la Paix, nos Ambassadeurs poursuiuans l'execution de leurs ordres, partagerent leur nombre en trois Corps, dont le plus grand suiuit le Patriarche d'Alexandrie à Rome, où l'Euesque *de Mota* se hastoit d'aller pour aller rendre compte à Gregoire son Oncle du succez de sa Legation. Le second, dont estoient *l'Archeuesque de Tours* & *l'Abbé de S. Michel*, demeura à Marseille pour veiller le Pape Benoist, pour l'entretenir en sa bonne resolution, dont ils auoient charge d'informer le Roy & les autres Ambassadeurs, & pour ménager l'habilitation des deux Colleges; à ce que tous deux reünis ensemble, & non autrement, ils procedassent à l'élection en cas de mort de l'vn ou de l'autre des deux Competiteurs de la Papauté, comme aussi pour moyenner, en cas que le Pape ne se voulût

voulût trouuer à l'Entreueuë, que tous les Cardinaux de son party, ou la meilleure partie d'entre eux, s'y rendissent à son defaut. Du troisiéme furent *Philippes de Villette* Abbé *de Saint Denis*, & *Hugues Doyen de Roüen*, qui furent renuoyez en France, pour instruire le Roy de tout ce qui s'estoit passé dans leur negotiation. Année 1407.

Le Roy & les Grands parurent fort satisfaits de leur recit, mais il se trouua des Esprits malfaits dans le Corps de l'Vniuersité, qui ne le purent gouster, & c'estoient des gens accoustumez au bruit & au tumulte des disputes de l'Escole, qui auoient moins de passion pour la Paix de l'Eglise, que de haine contre Benoist. Ils s'emporterent à mille mauuaises paroles, tant contre luy que contre les Ambassadeurs, iusques à dire que c'estoient des traistres & des infames de n'auoir point fait signer la soustraction, & continuant leur inimitié irreconciliable contre le Pape, sans rien donner à l'interest de l'vnion, ils allerent plusieurs fois à la Cour, demander qu'on leur deliurât les Lettres cy-deuant expediées, pour luy oster la disposition des Benefices du Royaume. Leur insolence alla iusques à menacer de faire cesser les Estudes & les Predications, parce qu'on ne laissoit pas les choses à leur discretion: mais le Roy ne trouua pas qu'ils eussent raison, & de crainte que cela ne durât, ou qu'en accordant ce qu'ils demandoient, il ne semblât qu'il voulust forcer la liberté du Pape, qui pouuoit beaucoup faire pour le Traité d'vnion, il les persuada amiablement de surseoir à toutes ces clameurs, iusques à ce qu'auec vn peu de patience, l'on reconnût par la conduite de Benoist, si son intention estoit de marcher droict dans la voye d'vne renonciation volontaire, qu'il auoit desia promise à son Competiteur. Il leur remonstra doucement qu'il en auoit fait les premiers preparatifs, par la conuention du lieu & du temps qu'il se deuoit trouuer à la Conference accordée entre luy & les Ambassadeurs de Gregoire, & sçachant qu'ils estoient en chemin pour le venir informer plus à plein de tout ce Traité, il les voulut receuoir auec toute la bonne chere qu'on doit à des porteurs de bonnes nouuelles, & à leur arriuée, qui fut le 10. de Iuin au matin, il les fit magnifiquement loger dans ses Maisons Royales de Paris. Le mesme iour apres disner, il leur donna Audience en presence d'vne belle Assemblée de Prelats, & apres le Neueu de Greg. eut salüé, & fait les complimens de son Oncle à sa Majesté & aux Princes là presens, l'Euesque *de Mota* commençant sa Harangue par les Eloges des mœurs & de la vie de Gregoire, exprima auec la mesme grauité, l'affection extréme qu'il portoit à la Maison Royale de France, & apres en auoir allegué plusieurs témoignages, il donna le détail & les particularitez de tout le Traité. Cela fut le lendemain confirmé par les Ambassadeurs du Roy, qui donnerent pareillemẽt les raisons pourquoy ils n'auoient point signifié la soustraction à Benoist sur le refus de leur donner des Bulles de renonciation. Le Roy fit connoistre à ces Ambassadeurs Romains combien il estoit content de leur Legation, par vne gratieuse conioüissance de ce qui s'estoit passé, & pour ioindre les effects aux paroles, il ordonna qu'on les traittât magnifiquement à ses despens autant de temps qu'ils voudroient demeurer à Paris. Enfin, pour conclusion, il les renuoya auec de riches presens vers Gregoire & son pretendu College, & les chargea de cette Lettre pour les exhorter à perseuerer dans le dessein de l'vnion.

CHARLES PAR LA GRACE DE DIEV ROY DE FRANCE, au College de ceux qui se disent Cardinaux à Rome, nos tres-chers amis, Salut, & de recueillir le fruict de l'vnion qui leur est presenté. Tres chers amis nous escriuons à vostre Seigneur en la forme suiuante. CHARLES, &c. à l'Homme d'vne sainte resolution & esclairé d'vne feruente charité, *Angelo* dit *Corrario*, que quelques-vns durant ce deplorable Schisme appellent Gregoire douziéme, nostre tres-cher amy, Salut, & de faire ce qui appartient à la Paix de l'Eglise. Tres-cher amy, nous auons esté confirmez n'agueres, par le rap-

Année 1407. port de vos Ambassadeurs, de ce que nous auions appris par vos Lettres en plusieurs rencontres ; c'est à dire que vous auez commencé d'agir tres-honora-» blement, & que vostre bonté agit auec toute sorte de sincerité & d'vn zele tres-» parfait, dans le dessein de releuer la sainte Eglise de Dieu de l'estat miserable » où elle est reduite. Vous en estes d'autant plus digne d'honneur enuers Dieu, » & enuers les hommes, que quelques vns de vos Predecesseurs s'en sont mon-» strez plus éloignez, tout le monde vous loue des offres que vous faites, & la » ioye en est si extreme dans le cœur des Fidelles, qu'il n'y a point de paroles » ny de termes qui la puissent exprimer. Par ces offres vous leur donnez comme » par miracle, en vn moment, d'vn seul mot & d'vn simple mouuement de » bonne volonté, ce qu'ils ont cherché depuis tant de temps, ce qu'ils ont » demandé à Dieu auec de si frequentes supplications, & auec tant de vœux, » & ce qu'ils tâchoient d'obtenir à force de soins & de trauaux. Vous leur » auez donnez, dis-je, Homme de Dieu, car vous meritez ce titre, & nous » croyons le deuoir à celuy qui a disposé, ou plustost rendu facile, ce qui à » nostre égard estoit tout plein de difficulté, si nous ne le disons absolument » impossible. Considerans en cela vostre candide affection, nous l'approuuons, » nous la loüons, nous l'exaltons au delà de tout ce qui s'en peut dire, & » nous vous offrons en reconnoissance de cette generosité, tout ce qui sera » de nostre pouuoir pour vostre personne, pour vostre estat de l'aduenir, & » pour tous vos besoins. Tout ce que vous pouuez faire à present ou dans la » suite du temps en nostre faueur, c'est de continuer, car la perseuerance est » la seule de toutes les vertus qui merite le prix & la couronne de la lice. » Nous vous y exhortons encore, & quoy que nous n'ayons plus rien à craindre, » apres les asseurances que vous nous donnez par écrit de la fermeté inesbran-» lable de vostre intention en ce qui regarde nos interests, nous vous en sup-» plions encore. Vous connoistrez par le recit de vos Ambassadeurs, qu'ils se » sont gouuernez auec autant d'honneur que de sagesse dans tout le cours de » cette affaire, & ie croy deuoir ce témoignage à leur diligence & à leur sage » conduitte, de dire qu'ils sont dignes d'estre receus de vous comme des per-» sonnes d'vn merite tout singulier. Conformément à cette Lettre nous vous » prions autant que nous le pouuons, nos tres chers amis, d'employer tout » ce que vostre caractere vous doit donner de credit & de vertu, pour pour-» suiure la consommation d'vn si loüable dessein, que vostre Seigneur a con-» ceu pour le fait de l'vnion, si sainte, si pieuse, & si necessaire à la Religion » Chrestienne. Il merite certainement que vous y employez tous vos soins & » tous vos sens, & vous deuez ce pieux office à la conseruation de la haute re-» putation que vous vous estes acquise dans le progrez de cette affaire, pour » ne pas souffrir qu'il vous échappe des mains, vne si belle & si presente oc-» casion de Paix & de concorde pour le Troupeau de IESVS-CHRIST, & » laquelle de long temps, & peut-estre iamais, vous ne pourriez rappeller.

CHAPITRE TREIZIE'ME.

I. Les Ambassadeurs de France bien receus dans toutes les Villes d'Italie.

II. Les Cardinaux des Vrsins & du Liege les auertissent du peu de disposition de Gregoire,

III. Qui tire les choses en longueur, tant auec eux qu'auec les Deputez de Benoist, qu'il n'entretient que de difficultez pour l'entreueuë.

NOs Ambassadeurs estant partis d'Aix, & ayant trouué le vent & la mer fauorables, ils arriuerent à Gennes au mois de Iuin, & le Gouuerneur & les Anciens de la Seigneurie, ne leur rendirent pas seulement tout le respect & l'honneur qu'ils deuoient comme Sujets du Roy; mais ayant appris d'eux que l'Euesque Neueu de Gregoire auoit témoigné que son Oncle seroit aisé à persuader d'anticiper le terme de la Conference de Sauonne, si l'on luy proposoit l'assistance de quelques Vaisseaux, ils leur promirent de faire équipper cinq Galeres. Ils laisserent quelques-vns d'entr'eux pour haster cet appareil, & continuans leur chemin par terre & par la Seigneurie de Luques & par la Republique de Florence, ils receurent toute sorte de satisfaction dans toutes les grandes Villes, où ils passerent, & où l'importance d'exterminer le Schisme fit generalement applaudir à la voye de cession, comme la plus prompte & la plus expediente. L'on s'offrit genereusement de l'appuyer, & l'on les coniura de poursuiure chaudement vn œuure si plein de merite & de benediction. Ceux de Sienne leur ayant donné des sauf-conduits iusques à Viterbe, ils y arriuerent le premier iour de Iuillet, & ils y rencontrerent les deux Cardinaux *des Vrsins* & *de Liege*, qui leur firent de magnifiques presens, & parmy beaucoup d'auis qu'ils leur donnerent sur le sujet de leur Legation, ils apprirent que Gregoire estoit si pressé dans Rome, & tenu de si court par *Ladislas*, qui luy demandoit la confirmation du Royaume de Naples, que cela pourroit bien differer l'vnion. Qu'on auoit écrit de Paris au mesme Gregoire, qu'il se gardât bien de sortir de Rome, & de se fier aux Estrangers, & de plus qu'il auoit esté fort émeu, voyant les Lettres de soustraction, les instructions de leur Ambassade de Marseille, & autres pieces qu'on luy auoit enuoyées de France; parce que c'estoit tres-rudement agir auec Benoist. Que pour cela il commençoit à mépriser la condition de l'entreueuë en vn lieu de l'obeïssance du Roy de France, & qu'ils deuoient s'asseurer qu'il ne monteroit point sur les Galeres de Gennes, & qu'enfin il embroüilleroit le Traitté de mille ambiguitez pour l'éluder. Année 1407.

De là les Ambassadeurs poursuiuans leur chemin vers Rome, ils y furent honorablement receus & logez le sixiéme de Iuillet, par le Neueu de Gregoire & par son Camerier, qui le lendemain les luy presenterent; lequel ayant salüé auec toute sorte de respect, ils luy dirent qu'ils n'auoient point de lettres pour luy, qu'on les apportoit par mer, que ceux mesmes qui les luy deuoient remettre, estoient encore chargez des principaux poincts de leur Ambassade, & qu'ils reseruoient d'entrer en affaire à leur arriuée, qui seroit dans tres-peu de temps. Neantmoins, pour haster l'execution d'vn Traitté si important, & dont le moindre retardement pouuoit causer tant d'obstacles & de dangers, comme le bruit de sa marche & de son départ de Rome auoit couru par tous les lieux où ils auoient passé, ils le supplierent de le vouloir rendre veritable, & de se mettre en estat d'aller à cette entreueuë si necessaire & si desirée.

Gregoire ne manqua pas aussi-tost de commencer sa réponse par toutes sor-

Année 1407. tes de demonstrations de la pureté de ses intentions, & de la ferueur de son zele. Il dit qu'il vouloit que tout le monde s'apperceût par sa conduitte qu'il ne déroboit pas vne heure ny au soin ny au besoin de l'vnion de l'Eglise, mais que c'estoit vne grande affaire, pour laquelle il estoit expedient de ne rien obmettre de tout ce qui pouuoit en haster la conclusion, & qu'il falloit prendre si bien ses mesures sur toutes les circonstances, qu'on n'eût pas lieu de dire que ce fust plustost vne precipitation qu'vne veritable celerité, qui empéchât le succez qu'on en esperoit. Apres cela ils allerent voir les Deputez du Pape Benoist, qui estoient venus par mer, & ceux-cy les ayant asseurez qu'ils n'estoient enuoyez comme eux que pour la Paix & pour l'vnion, ils les prierent de se ioindre auec eux pour agir de concert. Ils dirent de plus qu'ils auoient supplié Gregoire, qu'en perseuerant dans son desir sincére de l'vnion, il luy pleust de confirmer ce qui auoit esté arresté du lieu & du temps de l'entreueuë, mais qu'il ne les auoit point contentez, & qu'ils le trouuoient bien changé de ce qu'il paroissoit estre la premiere année de son assomption: qu'il s'estoit assez declaré en l'Audience du huictiéme de Iuillet, où il leur fit entendre qu'il n'estoit pas bien possible d'accorder tous les poincts qu'ils demandoient, qu'il y auoit cherché beaucoup de difficultez, & qu'il leur auoit dit nettement quant au voyage de Sauonne, qu'il n'estoit pas en estat d'équiper six ou huict Galeres, tant pour la dépense qui seroit necessaire, que pour le peu de temps qu'on luy laissoit pour s'y preparer. Qu'ayant prié les Venitiens de luy en enuoyer vne, comme ils y estoient obligez, qu'ils s'en estoient excusez sur leur impossibilité: & pour celles de Gennes, qu'il ne s'y pouuoit fier. D'ailleurs, qu'outre qu'ils ne luy apportoient pas vne seureté suffisante, qu'il n'estoit pas resolu de hazarder ceux de son obedience & de les mettre en peril. Au reste, qu'il n'auoit rien allegué de sa pauureté qui ne fût veritable, & qu'elle estoit si extreme, qu'il n'auoit pas seulement dequoy faire les frais d'vn Messager à pied pour l'enuoyer à Benoist. Que tout le monde voyoit comme Ladislas pilloit tout le patrimoine de l'Eglise, & que rien n'empescheroit qu'il ne le ruinât entierement, & qu'il ne s'emparât comme il le pourroit faire sans grande peine s'il s'absentoit: & que c'estoit là les raisons du doute qu'il faisoit d'entendre à ce qu'ils desiroient.

CHAPITRE QVATORZIE'ME.

I. *Le Patriarche d'Antioche fait toutes sortes d'offres à Gregoire, afin de l'engager à tenir sa parole pour l'entreueuë de Sauonne.*

II. *Pierre Plaou Orateur de l'Vniuersité, l'exhorte à l'vnion,*

III. *Réponse ambiguë de Gregoire, tant sur le sujet de la cession, que de l'entreueuë.*

IV. *Il desauouë son Neueu, des Galeres qu'il auoit demandées pour sa conduite.*

LE dix-septiéme de Iuillet nos Ambassadeurs ayans réjoint leurs Compagnons qui estoient arriuez par eau, ils allerent tous ensemble saluer Gregoire en son Palais de saint Pierre, où ils obtinrent Audience pour le lendemain, & le Patriarche d'Alexendrie qui parloit pour le Roy, prit pour théme, *Homo Dei, Rex Israël vocat te.* Il loüa comme il auoit esté deliberé, les lettres écrites & enuoyées par Gregoire sur la voye de cession, il loüa tout de mesme l'approbation par luy faite du choix du lieu de Sauonne, & du temps de s'y rendre, & dit auoir sur cela des Bulles addressées à ceux de Gennes & de Sauonne. Il adiousta encore que ce n'estoit point l'intention du Roy, que la Cour Romaine quittât

son veritable siege pour venir resider en Auignon, que sa Majesté ne demandoit rien que la Paix & l'vnité, & il remontra que la France auoit receu plus de graces des Papes, quand ils demeuroient à Rome, que depuis que le saint Siege auoit esté transferé dans le Royaume. Quant aux seuretez, il dit que volontiers ils demeureroient en ostage, en tel lieu qu'il plairoit à Gregoire, & que le Gouuerneur de Gennes donneroit encore de sa part, son Neueu & quelques autres Cheualiers. Pour les Galeres, qu'on en auoit armé sur le dire de son Neueu ce qu'il en faudroit pour la conduitte de deux mil hommes, qu'il croyoit que c'estoit autant qu'il en pourroit auoir affaire, & pour conclusion, que le Roy pourvoiroit à son estat, & qu'il auoit offert le mesme auantage au Pape Benoist. Année 1407.

Ce discours finy, qu'il estendit assez, Maistre *Pierre Plaou* Orateur de l'Vniuersité, prit son théme *Domine dabis pacem nobis*, & apres auoir témoigné la ioye que sa Compagnie auoit eû de receuoir de ses Bulles, il dit que comme ce théme se pourroit proferer par maniere d'interrogant, que Gregoire fauoriseroit l'intention de l'Vniuersité de l'entendre ainsi. Que toutes choses considerées, elle se tenoit toute asseurée de sa deuotion & de sa charité, & qu'elle enuisageoit trois choses en luy d'où procederoit cette Paix, sa puissance par ce mot *Domine*, son équité quand on luy disoit *dabis*, sa charité par la Paix qu'on luy demandoit. Que la puissance consistant en la conionction de la chose à sa fin, qu'elle estoit en luy, & qu'il estoit conioint à sa fin, puis qu'il vouloit bien renoncer pour rendre à l'Eglise ce qui luy appartenoit: qu'il auoit encore de l'équité, en ce qu'il remettroit les choses dans leur ordre; à propos dequoy il prouua que la voye de cession estoit iuridique: enfin il montra qu'il auoit aussi de la charité, d'auoir accepté ce procedé Euangelique.

Quand il eut acheué, Gregoire répondit qu'il ne pouuoit pas les satisfaire presentemẽt sur tous les poincts qu'ils auoient proposez, pour ne s'étre pû preparer à ce qu'il n'auoit pas preueu, mais il en dit assez en peu de mots & sur le chãp, pour faire voir qu'il auoit estudié sa leçon. Pour la voye de cession, il confessa hautement & sans ambiguité, qu'il l'auoit acceptée, qu'il auoit vne sincere intention de l'executer, & qu'il desiroit que tout le monde sçeût de quelle affection il l'embrassoit, non seulement pour la reduction de tous les Chrestiens, qui n'estoient pas de son obedience, mais pour la consideration encore du seul Royaume de France. Neantmoins que pour ce qui estoit de l'équité de cette voye, que ce n'estoit pourtant pas son opinion qu'elle fust ny iuste ny iuridique, ny bonne en soy, & qu'il ne la consideroit que sous le nom d'vne pieuse condescendance, qu'on auoit accordée à la malice des temps, & aussi que c'estoit moins à la Iustice de cette voye qu'il se rendoit, qu'à la crainte de l'endurcissement du Schisme, si l'on en pratiquoit d'autres.

Quant au lieu de Sauonne, il tâcha de donner plusieurs raisons pour ne point accomplir ce qui en auoit esté accordé, tant à faute de seureté, que pour estre trop pauure pour fournir à l'armement des Galeres dont il auroit besoin, & à quoy il estoit obligé par le Traitté; neantmoins il dit que si le Roy de France le vouloit secourir de Vaisseaux & d'argent, qu'il le feroit volontiers en luy donnant seureté, mais qu'il la falloit d'autant plus grande, que difficilement pouuoit-il prendre aucune confiance en vn lieu ennemy de son obedience, que l'affaire ne le regardoit pas tout seul, qu'elle interessoit tous ceux qui le reconnoissoient, que si elle ne touchoit que luy qu'il feroit auec plaisir tout ce qu'on demandoit; & qu'il faisoit scrupule d'exposer son troupeau, & quoy que ce fut les mettre en danger que d'aller à Sauonne, qu'il feroit son possible en cela & en toutes choses, pourueu qu'on l'assistât. Pour le regard des Galeres, il ne sçeut pas bon gré à son Neueu de ce qu'il en auoit auancé, mais il l'excusa pourtant, sur ce qu'à la verité il estoit reduit pour lors en telle necessité, que son Neueu auoit pû demander qu'on en équipât, pour luy épargner cette dépense. Toutesfois que ce n'estoit pas à dire qu'on en fist venir de Gennes, parce que cela contreuenoit au Traité, qui portoit expressement que les Genois ne pourroient en auoir sur mer, ny d'armées en guerre, d'autres que celle de la Garde. Que

Année 1407. le mesme Traitté l'obligeoit d'en mander de Venise, d'où l'on ne luy en pouuoit fournir, & qu'ainsi il estoit impossible qu'il accomplist ce qui estoit conuenu, si l'on ne l'aidoit d'ailleurs. Que sur la consideration de ces difficultez, il auoit remis cette affaire au iugement de ses Freres, & qu'elle se reduisoit à deux poincts, c'est à sçauoir, de trouuer de l'argent, & de pouruoir à la seureté du patrimoine de l'Eglise pendant son absence, & qu'apres en auoir deliberé, ils auoient conclud tous ensemble, qu'apparemment il feroit contre sa conscience. Au reste, que sa necessité l'en dispensoit, mais que comme il auoit cette force dont M. *Pierre Plaon* venoit de parler, & qu'il feroit tout ce qui seroit en son pouuoir, qu'il sortiroit, & que quand cela ne dépendroit plus que de luy, qu'il s'approcheroit de son Aduersaire.

CHAPITRE QVINZIEME.

I. *Le Patriarche d'Alexandrie continuë toutes sortes d'offices à Gregoire,*

II. *Qui chicane de mauuaise grace, & propose vn nouueau Traitté.*

III. *L'Euesque de* Mota *son Neueu, découure sa fausse franchise.*

IV. *Gregoire dit que son Neueu n'a pû l'obliger à l'impossible,*

V. *Outre qu'il y va de l'honneur de son obedience, s'il accepte les offres du Roy.*

VI. *Et sur ce qu'on luy nie, il feint de se defier du Roy.*

VII. *Sur le refus des Galeres, on propose le voyage par terre, qu'il refuse.*

VIII. *Il chicane en toutes façons, & demande à traitter de nouueau.*

LE mesme iour les Ambassadeurs estant entrez en Conference de son consentement auec ses Cardinaux, ils les suplierent pour l'amour de IESVS CHRIST, de s'entremettre de sorte en cette affaire de l'vnion, que Gregoire s'acquitant de ses promesses, s'abouchât dans le temps prefix auec Benoist, & le lendemain ils eurent encore vn grand entretien auec Gregoire, qui se vouloit toûjours excuser sur l'article des Galeres. Quelquefois il sembloit qu'il allât entrer dedans, mais tout à coup il en reculoit bien loing, & les amusant ainsi de friuoles, & d'argumens de Sophiste, il obligea le Patriarche pour trancher tout net, & pour rompre le fil de cet arrangement d'excuses pretextées, de luy offrir de la part du Roy de France & de l'Eglise Gallicane, six Galeres suffisamment armées, dont sa Majesté feroit la dépense, & payeroit les frais d'vne demie année. Il luy proposa mesme qu'il y pourroit mettre de ses gens pour sa plus grande seureté, & de plus que le General, qui estoit *Iean* d'*Ontremarins*, luy feroit à luy & aux siens serment de fidelité, du consentement du Gouuerneur de Gennes, & ce Seigneur Genois là present, ne promit pas seulement de luy estre fidelle iusques à exposer sa vie pour sa defense, contre qui que ce fust, il s'engagea encore pour plus grande asseurance d'en répondre sur tous ses biens, & de donner ses enfans en ostage, & sa femme mesme. Le Patriarche y adiousta encore, que cent des plus notables de Gennes, & cinquante des Principaux de Sauonne, se mettroient aussi en ostage, que tous les Patrons des Galeres, depuis le premier iusques au moindre, luy presteroient serment sous l'obligation de tous leurs biens, & que le Gouuerneur pour pleige & caution de sa parole, luy liureroit son propre Neueu & deux Cheualiers ses Cousins quand il luy plairoit. Les Ambassadeurs du Roy offrirent

meſme de ſe rendre oſtages, pluſtoſt que de voir échoüer la negotiation, & de plus encore, de remettre en ſes mains toutes les Villes & Chaſteaux par où il auroit à paſſer, & que la dépenſe neceſſaire pour la garde d'iceux, ſe feroit par les Genois comme auparauant. Année 1407.

Gregoire monſtroit bien à ſa mine, qu'il entendoit à regret de ſi liberales & glorieuſes promeſſes, & qu'il ne cherchoit que des ſubterfuges pour ne point accomplir ſa parole. Il reſpondit auec d'autant plus d'agitation d'eſprit, qu'il manquoit de pretexte pour refuſer ces propoſitions, qu'il eſtoit preſt d'entrer en vn nouueau Taitté, à quoy ayant fait voir de ne pouuoir entendre, parce qu'il n'eſtoit pas loiſible aux Ambaſſadeurs d'vn Prince laïque de rien changer à ce qui auoit eſté arreſté auec leur Pape & auec les Ambaſſadeurs du meſme Gregoire, munis d'vn pouuoir ſuffiſant, & qu'ils n'eſtoient pas venus pour cela, mais ſeulement pour pourſuiure l'vnion de l'Egliſe ſelon les moyens dont on eſtoit conuenu : il luy tomba dans l'eſprit de leur obiecter qu'ils entroient directement pourtant en vn nouueau Traitté ſur le fait des Galeres, puiſque par celuy qui auoit eſté fait celles de Gennes & l'Armée Genoiſe en eſtoient excluſes, dont par conſequent il ne ſe pouuoit ſeruir ſans y contreuenir, & partant qu'ils entroient donc en vn nouueau Traitté.

Le Patriarche repartit à cela, que ſauf ſon reſpect, ils n'enfreignoient rien de ce qui auoit eſté conuenu, & que le Traitté portant que les Genois ne deuoient point armer, ſinon la Galere de la garde; cela s'entendoit aſſez nettement quand les deux Parties auroient des Galeres à eux; mais qu'vne partie ne pût admettre des Galeres de Gennes pour acheuer le nombre des ſiennes, cela eſtoit ſi peu deffendu, qu'il le prouuoit par Benoiſt luy meſme, qui auoit vne Galere de Gennes parmy les ſiennes. Sur cela ſon Neueu auſſi malin dans la concluſion qu'il auoit feint de franchiſe dans le commencement, dit qu'il eſtoit porté dans le Traitté que les Genois ne pourroient faire aucun armement de Galeres, que du conſentement des deux Contendans. L'on repliqua auſſi-toſt que Benoiſt ne faiſoit point cette difficulté là, & qu'il ne ſeroit pas faſché qu'il s'en ſeruît auſſi bien que luy, & que ſon Neueu là preſent y auoit troué ſi peu de difficulté, que luy-meſme il auoit prié le Gouuerneur de Gennes qu'on ſe haſtât de les équiper.

Gregoire ne ſçachant qu'obiecter là contre, tenta vne nouuelle fuitte, il ne voulut pas dire que ſon Neueu n'euſt pouuoir ſuffiſant pour conuenir du lieu & du temps de l'entreueuë, mais il ſoûtint qu'il n'auoit pû l'obliger au delà de ſon pouuoir, & qu'il luy eſtoit impoſſible d'aller à Sauonne: en quoy il blâmoit l'inconſideration de ſon Neueu, qui ſçachant ſa pauureté l'auoit eſté engager à armer ſix Galeres en ſi peu de temps. Toutesfois comme cela n'étoit pas aſſez fort contre les offres des Ambaſſadeurs, il chercha vn autre moyen d'échapper, qui fut de dire encore, que cette affaire ne le touchoit pas tout ſeul, & que toute ſon obedience y ayant intereſt, il ne luy vouloit point faire l'iniure de la commettre par vn Traitté particulier, & que ſauf l'honneur d'icelle, il eſtoit tout preſt de partir pour executer ce qu'il auoit promis.

L'on repliqua qu'il n'y auoit point de deshonneur pour ſon obedience, que le Roy de France, dont les Predeceſſeurs auoient toûjours ſeruy l'Egliſe, luy offriſt ſix Galeres, & qu'en cas pareil ils n'eſtimeroient pas qu'il fuſt iniurieux à leur obedience, ſi Ladiſlas pretendu Roy de Sicile faiſoit la meſme offre à Benoiſt, qui tres-volontiers à leur auis l'accepteroit, quoy qu'il ne fût pas de ſon obedience.

Gregoire laſſé de feindre, répondit à cela pour découurir ſon cœur, qu'il trouuoit mauuais que le Roy eût donné des Lettres de ſouſtraction, & qu'on ne deuoit pas trouuer étrange, qu'il ne ſe hazardaſt pas ſous la puiſſance d'vn Prince indépendant. On luy répartit que ces Lettres auoient eſté faites contre la dureté de Benoiſt, qui pour lors ne vouloit entendre à aucun expedient pour l'vnion, & qu'à preſent qu'il s'eſtoit nettement expliqué, l'on n'eſtoit plus dans les termes de ces Lettres. Enfin, comme l'on vid qu'il s'opiniaſtroit fermement

Année 1407.

à refuser les Galeres, le Patriarche luy demanda s'il aimeroit mieux aller à Sauonne par terre, & que s'il s'y resoluoit, ils l'aideroient à faire ce voyage. Il leur declara qu'il n'en feroit rien, mais que volontiers il s'approcheroit de son Aduersaire, non pas pour aller à Bologne, comme ils auoient ouy dire à quelques-vns, mais plustost pour faire connoistre à tout le monde qu'il ne tenoit pas à luy qu'on n'obtint cette vnion si desirée, suiuant les promesses qu'il en auoit faites.

Apres tous ces discours de part & d'autre, & autres entretiens sur ce sujet, on se separa sans rien resoudre, sinon que l'on eliroit des deux costez vn nombre de Personnes considerables, pour voir & iuger entr'eux, si supposé les offres qu'il faisoit & ses raisons, il deuoit estre tenu d'executer ce qu'il auoit voüé & iuré. Le mesme iour apres ils retournerent vers luy & son pretendu College, & ayant esté interpellez de monstrer leur pouuoir, ils respondirent qu'ils l'auoient suffisant & tres-ample, tant du Roy que de l'Eglise Gallicane, & qu'ils le feroient voir s'il se faisoit quelque accord. Et sur ce que Gregoire allegua contre, que quelqu'vn d'eux auoit dit le matin qu'ils ne pouuoient faire quelque chose dont on parloit, ils repartirent qu'il y auoit de deux sortes de pouuoirs, l'vn de droict, & l'autre d'execution & de fait. Gregoire dit en suitte qu'il auoit receu Lettres des Venitiens, qui luy mandoient qu'à la verité ils auoient assez de galeres, & qu'ils loüoient son saint desir; mais que *Boucicaut* estant leur Ennemy, ils n'estoient point resolus, quelque persuasion qu'on y apportât, de les prester pour aller à Sauonne qui estoit sujette à son Roy, & de l'estenduë de son Gouuernement. Les Ambassadeurs luy repartirent qu'il s'aidât donc des Galeres de Gennes, puis qu'il n'en pouuoit auoir d'ailleurs, & ils luy reïtererent les offres & les seuretez qu'on luy auoit desia proposées.

Gregoire prenant la parole leur voulut persuader d'entrer en nouueau Traité, ce qu'ils refuserent absolument, sur ce qu'il y en auoit vn de fait, & confirmé mesme en leur absence, qu'il ne leur estoit pas permis de changer en rien: mais en cas qu'il manquât quelque chose pour le rendre plus entier, ils dirent qu'ils estoient tous prests d'y trauailler de tout leur possible. Apres cela ils reïtererent de mot à mot, & article par article les offres qui luy auoient esté faites, & sur ce qu'il demanda que l'armement se fist de gens qu'il eliroit, il luy fut répondu que le General de la Flotte auoit esté éleu du consentement & à la requeste de son Neueu estant à Gennes; où il auoit esté receu en tres-grand honneur. Qu'on l'en auoit estimé digne pour sa haute reputation, pour sa fidelité inuiolable, & pour l'excellence de sa sagesse, & qu'il auoit desia commandé en cette Armée du Duc de Bourbon qui passa outre mer contre les Infidelles. De plus, qu'on auoit desia mis ordre à la leuée des Troupes, qu'elles estoient payées, & que de les leuer sans sujet, c'estoit perdre *gratis* le succez de beaucoup de soins, & des despenses desia faites, & qui estoient tres-grandes Que les Galeres estoient armées de personnes connuës pour estre personnes d'honneur & de naissance, pour lesquelles on auoit donné de suffisantes cautions, & en qui l'on deuoit prendre plus de confiance qu'en des Estrangers de neant, tous Esclaues ou gens inconnus. Dauantage, que ces Galeres ne pouuant estre équipées ny de Venitiens qui le refusoient, ny de Romains, puis qu'ils n'auoient point assez de Vaisseaux, ny des gens de Ladislas, puis qu'il estoit Ennemy de la Ville & du Siege Romain, que tout ce que Gregoire alleguoit n'estoit qu'vn artifice pour chercher volontairement dequoy differer, & pour donner des paroles sans execution.

Enfin, l'on conclud par tant de raisons qu'il n'auoit point d'excuse valable pour ne point venir à Sauonne, & quant à ce qu'il alleguoit estre contraire au Traité, où il estoit expressement porté qu'on n'armeroit point de Galeres de Gennes, d'où il prenoit sujet de refuser de s'en seruir, on en leua la difficulté par les propres termes des articles, qui portoient expressement *sans le consentement des deux Contendans:* si bien que refusant de s'en seruir, sçachant que son Aduersaire en estoit content, c'estoit volontairement chicaner & chercher vne

fuite,

fuitte, dont on se rapportoit au iugement de Dieu, qui sçait la verité, & qui voit tout. Au reste, qu'il y auoit beaucoup à s'étonner de Gregoire, qui auoit écrit de sa propre main dans les instructions de son Neueu, que plûtost il accepteroit Auignon ou Gand, qu'on ne conuint d'vn lieu, qu'il voulust fuir à present celuy de Sauonne, apres tant de seuretez & d'assistance qu'on luy promettoit. Les Ambassadeurs du Roy voyant qu'il ne répondoit à la proposition des Galeres qu'en termes generaux, qui ne sentoient qu'vne défiance affectée, disant qu'il iroit plûtost par terre pour commencer vn nouueau Traité, sans rien accepter des offres qu'ils luy auoient faites en ce cas-là, d'y contribuer le plus qu'ils pourroient, ils virent bien que c'estoit perdre du temps & des paroles de demeurer plus longtemps à Rome. Ils luy dirent pour conclusion, qu'ils prenoient congé de luy, s'il ne vouloit répondre autre chose, & que c'estoit auec regret, d'estre obligez de luy declarer en partant, qu'il estoit auparauant en tres-haute reputation en France, mais que le recit de ce qui s'estoit passé, donneroit des sentimens bien contraires à toute la Nation, & peut-estre à tout le monde. Sa réponse fut, qu'il en confereroit encore auec son College, & qu'il chercheroit, tant à Rome qu'ailleurs, des remedes qu'on trouuast possibles & commodes. Année 1407.

CHAPITRE SEIZIESME.

I. Les Ambassadeurs de France demandent Audience au Senat de Rome, pour l'informer des bonnes intentions du Roy,

II. Des offres faites à Gregoire, & du dessein du Roy de voir le Siege rétably à Rome.

III. Deliberation sur la qualité qu'on donneroit au Senateur, & aux Conseruateurs, & Capitaines de Rome.

IV. Maistre Iean Petit porte la parole.

V. Les Romains témoignent beaucoup de ioye des bons desseins du Roy, qu'ils aimoient iusques à se vouloir mettre sous son obeissance.

APres auoir veu le Pape, il fallut aussi pour l'honneur de l'ancienne Rome, aussi bien que pour le succez de l'affaire qu'on auoit entreprise, rendre ciuilité aux illustres & magnifiques Seigneurs, le Senateur, les Conseruateurs, les Capitaines des quartiers, & autres Principaux de la Ville, representans le Senat & le Peuple Romain. Le iour de l'Audience fut pris au vingtiéme de Iuillet, & auparauant que de s'y rendre, nos Ambassadeurs conuinrent entr'eux, qu'apres le salut ordinaire, & apres auoir fait valoir les soins & les offices du Roy pour l'vnion de l'Eglise, l'on leur representeroit les offres qu'ils auoient faites à Gregoire de sa part, & qu'on les coniureroit de vouloir trauailler conjointement pour le disposer à faire le voyage de Sauonne, sur l'asseurance de toute sorte d'assistance, pour terminer l'vnion, conformement au Traité qui auoit esté fait. Qu'on leur feroit sentir adroitement qu'il y alloit de leur honneur & de leur interest, & que selon qu'on les verroit incliner à cette demande, il leur faudroit encore declarer de la part du Roy, qu'il n'auoit aucun dessein d'attirer la Cour Romaine en Auignon, & qu'il aimeroit mieux la voir sieger à Rome qu'en nulle autre part, tant parce que ce fut le Siege de S. Pierre, que parce que le Souuerain Pontife est Euesque de Rome, & qu'il est bien-seant à vn Euesque de resider en son Diocese : comme aussi, parce que Rome estant vn lieu tres sacré, le grand Prestre la doit habiter, & que c'est le principal membre du patrimoine Ecclesiastique. Qu'encore que le Roy eût quelque interest contraire, qu'il le sacrifie-

Année 1407. roit au besoin de l'Eglise, mais qu'il n'y auoit aucune apparence d'auantage ny pour luy ny pour son Royaume, & qu'il n'estoit que trop certain que la France auoit beaucoup plus receu de graces des Souuerains Pontifes residans à Rome, que depuis qu'ils auoient transferé leur Siege. Enfin, pour les conuier à porter cette affaire de toutes leurs forces, il fut encore arresté de leur offrir de la part du Roy, tout ce qui se pourroit faire pour le bien & pour l'honneur de leur Ville, & l'on iugea qu'il seroit à propos d'enuoyer vers les deux Cardinaux *des Vrsins* & *de Liege*, qui estoient retirez à Viterbe, les prier de trouuer bon qu'on les inuitast de se rendre à Rome, comme les plus vaillans Champions de la cause de Dieu & de l'Eglise. L'on demanda pareillement des Lettres au Senateur pour ce sujet, & sur ce que l'on fut en peine de la qualité qu'on luy donneroit, il fut arresté qu'il seroit traité d'Illustre, & les autres de Magnifiques & Puissans, & que ce style & cette façon d'écrire, seroient gardez ponctuellement dans les Lettres qu'on leur récriroit pour les entremettre dans cette affaire de l'vnion, à laquelle on les coniureroit de prendre part.

Maistre *Iean Petit* fit vn docte & ample discours pour les gagner, il adjoûta à ce que dessus, que les Indulgences de l'Eglise Romaine estoient negligées à cause du Schisme, & que quand on auroit conuenu de l'élection d'vn seul & vnique Pape, il faudroit conuoquer vn Concile general, pour reduire les Grecs à l'obeissance du Siege Romain. Apres tout cela proposé, & diuersement appuyé, tantost du Patriarche, & tantost du Capitaine general des Galeres *Iean d'Outremarins*, le Romain qui estoit chargé de la réponse, prit la parole, & s'excusa d'abord de ne pouuoir sur le champ s'en acquitter comme il deuroit, tant pour l'excellence de la Majesté Royale & de la noble Vniuersité de Paris, que pour la difficulté, & pour l'importance du sujet, que pour le respect d'vne si belle Assemblée de personnes si sages & si cõsiderables. Mais que puis qu'il y estoit obligé, que deuant que d'entrer en matiere, il leur diroit que le salut, & le compliment du Roy qui estoit en face des Lettres qui venoient d'estre presentées, estoient tres agreablement receus des Seigneurs pour lesquels il auoit à parler. Aprés cét exorde, sa premiere partie fut de la desolation lamentable de l'Eglise, & apres auoir representé ses besoins, il les exhorta de continuer leurs soins pour l'vnion.

Ces Seigneurs Romains répondirent enfin, sur la priere qui leur auoit esté faite tant en general qu'en particulier par nos Ambassadeurs, que consideré les offres par eux faites à Gregoire, ils voulussent faire instance enuers luy qu'il allât à Sauonne, qu'ils estoient tous prests de trauailler à la Paix de l'Eglise, & d'autant plus, qu'ils la deuoient ardemment desirer, voire plusque toutes les autres Nations, non seulement pour les raisons qu'en auoit données celuy qui venoit de si bien parler, mais encore pour la necessité qui les pressoit presentement. Que le Roy *Ladislas* ennemy de la Ville, trauailloit à sa ruïne, qu'il machinoit ouuertement sa perte, & qu'il estoit particulierement impossible de resister à ses entreprises, à cause de ce miserable Schisme, qui affligeoit l'Eglise. Ils promirent mesme qu'ils feroient vne deputation de leur Corps, pour conjoinctement auec eux chercher les moyens de l'vnion, sauue toutefois, & tousiours, l'honneur de leur obedience & du Pape Gregoire. Et quant aux offres que le Roy leur faisoit, ils témoignerent en estre dautant plus aises, qu'ils en pouuoient auoir besoin dans le danger present des armes du Roy Ladislas, qui leur pendoient sur la teste; promettans reciproquement de faire de leur part, tout ce que sa Majesté desireroit de leur seruice.

Tous ceux de Rome chacun en son particulier, furent tres satisfaits de leurs propositions, ils receurent auec vne ioye inexprimable, l'asseurance qu'on leur donna qu'on aimoit mieux que le Siege demeurât à Rome qu'en Auignon, & cela leur fit témoigner toutes sortes d'amitiez à nos Ambassadeurs. Ils firent collation ensemble, ils sortirent tres contens l'vn de l'autre, & celuy qui a écrit ce qui se passa en cette Assemblée, asseure qu'il entendit dire à vn honneste homme de la Ville, qu'il n'estoit pas à propos, selon son aduis, qu'on rapportât en Langue vulgaire ce que les Ambassadeurs auoient proposé; de crainte que la

ioye de ces nouuelles n'emeût le peuple, & qu'il ne se fist quelque insulte contre Gregoire. Il luy oüit dire encore, que si les Princes ne faisoient l'vnion, qu'eux autres pauures gens la feroient bien faire, & adjoûta que desia fort souuent, les Romains auoient esté sur le poinct de crier *Viue le Roy de France nostre Seigneur.* Année 1407.

CHAPITRE DIX-SEPTIESME.

I. Protestation des Ambassadeurs de Benoist, & de ceux de France contre les retardemens de Gregoire.

II. Les Cardinaux de son party les retiennent.

III. Réponse de Gregoire, que demande vn autre lieu d'entreueuë que Sauonne,

IV. Où bien qu'on y aille par terre, qu'on en oste le Gouuernement au Maréchal Boucicaut, & qu'on luy donne en ostage cent Bourgeois de Gennes, & cent de Sauonne.

LE Ieudy vingt-&-vniéme de Iuillet, les Ambassadeurs de Benoist s'estant assemblez à sainte Praxede auec les Cardinaux de Gregoire, ils leur firent remonstrer par l'Euesque de *Digne*, qu'ils auoient iusques à six fois requis Gregoire de la confirmation du Traitté fait à Marseille, & qu'ils n'en auoient pû auoir aucune réponse, depuis vingt-deux iours qu'ils estoient en la Ville, contre l'esperance de celuy qui les auoit enuoyez, & non sans peril des choses dont il s'agissoit, pour auoir si long-temps attendu. En effect on leur auoit donné auis que les Galeres de Ladislas alloient fermer les embouchures du Tybre, & d'ailleurs ils auoient trente hommes de leur chiourme malades de langueur & hors de seruice, & leur Patron les pressoit de retourner. Il leur protesta en suitte, en presence des Ambassadeurs de France, qu'il ne tenoit point, qu'il n'auoit iamais tenu, & que iamais il ne tiendroit à Benoist, qu'on ne rendist à l'Eglise cette vnion si desirée, suiuant ce qui auoit esté accordé, & sa conclusion fut, que si l'on leur vouloit faire réponse, qu'il la falloit auoir dans ce iour là mesme, qu'ils ne resteroient pas dauantage, & que c'estoit à eux en faire en sorte que le Schisme ne continuât pas de leur part.

Cela dit le Patriarche d'Alexandrie repeta encore les offres faites à Gregoire, & adjoûta que les Ambassadeurs de France ne pouuant plus demeurer qu'inutilement apres le départ de ceux-cy, qu'il protestoit tout haut, qu'on ne s'en pourroit prendre à eux des inconueniens qui en pourroient arriuer, si l'on les laissoit partir sans réponse. Que c'estoit donner occasion à Benoist de publier par tout, qu'il n'auoit point dépendu de luy, mais de son Aduersaire, que l'vnion ne fût le fruit d'vne negotiation si solemnelle, & que le Roy de France faisant la mesme chose enuers les autres Princes, comme ce seroit à eux de se purger de cette tache, qu'ils auoient interest de ne point permettre qu'ils s'en allassent ainsi. Or, comme ce Patriarche en renouuellant les offres déja faites, eut aussi rapporté les difficultez alleguées par Gregoire, & particulierement qu'il auoit obiecté que ce seroit faire peu d'honneur à son obedience de se seruir des Galeres de Gennes, comme en cas pareil Benoist de son costé, n'eût pas gousté les mesmes offres de la part du Roy de Hongrie ou de Ladislas : il les pria en suitte de vouloir mander les Cardinaux des Vrsins & du Liege, pour haster la réponse.

Les pretendus Cardinaux ayant deliberé sur cela, il les prierent de vouloir encore rester en la Ville iusques à ce qu'ils eussent fait venir leurs Freres qui estoient absens, & cependant, il leur promirent quant à l'essentiel de leur Ambassade, qu'ils employeroient tous leurs efforts auprez de Gregoire pour l'obli-

Année 1407. ger à perseuerer en ses promesses, & que s'il ne l'accordoit à leurs prieres, qu'ils estoient tous prests de leur donner telle réponse, que tout le monde auroit sujet d'estre satisfait de leur procedé. L'Euesque *de Digne* repartit à cela, que si Gregoire auoit intention de confirmer le Traitté, qu'il ne deuoit point se tenir offensé qu'on luy en demandât aussi-tost sa réponse presentement, que de l'attendre dans trois ou quatre iours, & qu'ils ne pouuoient pas sejourner dauantage: & de vray ils fussent partis dés le matin, & le Patriarche eut beaucoup de peine à les retenir. Ces Ambassadeurs demanderent, qu'il leur fût deliuré Acte pardeuant Notaires, de ce qui auoit esté requis & accordé, & les Seigneurs du College furent conjurez d'interceder incessamment dés le iour mesme, pour les faire expedier; parce que si la réponse estoit bonne & conforme à leurs vœux, ils ne doutoient point, que les Cardinaux des Vrsins & de Liege qui estoient à Viterbe, n'en fussent tres ioyeux. Sur cette promesse ils consentirent volontiers de demeurer encore, & les Cardinaux s'estant engagez d'aller trouuer Gregoire, pour le lendemain leur faire rapport de ce qu'ils auroient negotié, dans le lieu qu'on choisiroit pour tenir Conference, la Compagnie se separa.

Le iour suiuant les pretendus Cardinaux *de Florence, de Malte*, & *de Brancas*, presenterent pour réponse ausdits Ambassadeurs vne certaine cedule dont la teneur s'ensuit. » Nostre Seigneur & tres-Saint Pere Gregoire Pape XII. du conseil & du consentement des Reuerendissimes Seigneurs, ses Freres les Cardinaux de la Sainte Eglise Romaine, ayant à faire réponse sur le sujet de l'extirpation du Schisme, aux Ambassadeurs de la Serenité du Roy de France, & de l'Vniuersité de Paris, a ordonné les Articles suiuans pour la salutaire conclusion & obtention de la desirable vnion.

» I. Ayant mis en consideration, combien & quels grands inconueniens il pourroit arriuer contre l'Estat de l'Eglise Romaine, & notamment à la perte & dommage de la noble Ville, comme aussi aux Prouinces, Citez, Terres, & autres lieux en dépendans, qui vray-semblablement sont menacez & par mer & par terre, à cause du lieu de Sauonne: comme l'vne & l'autre Partie, pour l'affection qu'elles ont à ladite vnion, doiuent exposer leurs personnes & leurs biens pour la conseruation & deffense de l'Estat Ecclesiastique: il semble plus aduantageux à nostredit Seigneur & à ses Freres, eu égard à ce que dessus, & pour l'inhabilité dudit lieu, qu'il soit changé, & qu'il en soit pris vn autre en Italie, par le Seigneur resident en Auignon, qui soit de l'obedience de nostredit Seigneur, auec les seuretez deuës & necessaires, lequel lieu toutefois, soit propre & habile à l'vne & à l'autre des deux Parties.

» II. En cas que ce changement de lieu ne soit agreable audit Seigneur d'Auignon, nostredit Seigneur n'ayant point de Galeres, ny d'esperance d'en auoir ausquelles il se doiue fier, il consent de s'y rendre par terre; pourueu que ledit Seigneur d'Auignon, aille aussi sans Galeres par le chemin de terre, & non autrement, comme il fera de son costé, audit lieu de Sauonne, pour l'accomplissement de ladite vnion; & ce sans déroger aux autres Articles du Traité fait à Marseille par ses Ambassadeurs auec ledit Seigneur d'Auignon, le vingt-&-vniéme d'Auril dernier passé: & cela estant, il promet d'estre à Sauonne au plus tard dans la Feste de Toussaints prochaine: sous les conditions qui s'ensuiuent. C'est à sçauoir, que Messire *Iean le Maingre*, autrement dit *Boucicaut*, soit tenu de se retirer en France tout le mois de Septembre prochain, pour y demeurer du moins deux mois apres que tout ce qui regarde le fait de ladite vnion sera accomply, & que cependant, neantmoins, il iurera & promettra solennellement, de ne rien faire, traitter, tenter, ny presumer, par soy ou par autruy, directement ou indirectement, sous quelque couleur que ce soit, contre nostredit Seigneur, Messieurs les Cardinaux susdits, ou autres à venir, réellement, ou personnellement, ou autrement, en allant, sejournant, ou retournant, par mer ou par terre.

» III. Qu'il soit mis vn autre Gouuerneur à Gennes, auec mesme pouuoir qu'a eu & a en ladite Ville & aux pays d'alentour ledit Gouuerneur Boucicaut, &

que ce soit vn des Prelats du Corps de l'Ambassade du Roy, que nostredit Seigneur choisira, du moins pour tout le temps porté en l'article precedent: lequel Prelat Gouuerneur, iure de garder & obseruer tout ce à quoy ledit Gouuerneur precedent estoit obligé, selon la forme des conuentions susdites, & donne des ostages à nostredit Seigneur, s'il en a qu'il puisse donner. Année 1407.

IV. Qu'à nostredit Seigneur, pour l'entiere seureté, de luy, de ses freres, & de tous autres, pour leurs personnes & biens, & autres choses à eux appartenantes, tant pour leur arriuée, que pour le sejour & retour, soient liurez en ostage cent Bourgeois & cent Citoyens de Sauonne, des plus nobles, & des plus considerables, lesquels il choisira, & qu'il disposera en certains lieux honnestes à luy sujects, ou dépendans de l'Eglise, ou ailleurs comme il luy plaira, du consentement desdits Ostages.

V. Que pour l'asseurance des deux Parties, l'on puisse augmenter le nombre des Gendarmes & des Arbalestriers, attendu le defaut de Galeres, selon qu'il semblera bon aux Capitaines qu'on deputera pour la garde de la Ville de Sauonne.

CHAPITRE DIXHVITIESME.

I. Sur les difficultez d'accepter le lieu de Sauonne, le Patriarche d'Alexandrie proposé la cession des deux pretendus Papes entre les mains de leurs Colleges.
II. Et que les deux Colleges fussent habilitez pour la future Election.
III. Gregoire differe toujours. Miserable estat de la Ville de Rome.
IV. Nouueaux expediens proposez par le Patriarche,
V. Et bien receus des Cardinaux & de tous les Romains.

LEs Ambassadeurs ayant esté derechef mandez à la Conference, par trois des Commissaires de Gregoire, le vingt-troisiéme de Iuillet, comme on leur demanda ce qu'ils auoient deliberé sur les Articles qui leur auoient esté communiquez, l'Euesque *de Cambray* répondit pour eux, qu'ils n'auoient pas iugé qu'on deût resoudre de rien, que Gregoire n'eût donné sa derniere réponse aux Ambassadeurs de Benoist; afin qu'il n'eût point d'occasion pour dire qu'ils eussent empéché l'vnion toute preste à faire, sur les difficultez d'vn nouueau Traitté. Le Patriarche d'Alexandrie ioignit à cela, qu'ils auoient ordre par leurs instructions, en cas qu'il se rencontrât quelque difficulté de la part de l'vn ou l'autre des deux Contendans sur l'abouchement & sur la Conference personnelle, de les prier de vouloir ceder en personne, ou par Procureurs, entre les mains de leurs Colleges, afin que lesdits Colleges alors se pûssent legitimement assembler pour l'élection d'vn seul & vnique Pontife Romain, comme aussi, que le iour de la mort estant incertain, & principalement en son âge, qu'il leur estoit pareillement ordonné de les coniurer, de vouloir apporter l'ordre necessaire, à ce que le Schisme ne se pût prolonger par le deceds de l'vn ou de l'autre, & que pour cét effet, les Cardinaux des deux Colleges fussent habilitez, & rendus capables de trauailler ensemble à la future élection. C'est ce que le Patriarche les pria de remontrer à Gregoire, & ils promirent de faire leur possible pour l'y disposer.

Le lendemain les Ambassadeurs estans retournez voir Gregoire, ils le supplierent derechef, de ne point sortir de la Ville, comme on croyoit qu'il deuoit faire en bref, qu'il n'eût auparauant expedié les Deputez, & eux aussi, & que puis qu'il se rencontroit tant de difficultez qui l'empeschoient de se rendre auec Benoist au lieu conuenu, qu'il luy pleust de ceder entre les mains de son Colle-

Année 1407. ge, ou bien de choisir des Procureurs irreuocables pour son absence, qui terminassent les difficultez qu'il alleguoit : & leur troisiéme proposition fut, qu'il pourueut en cas de mort à l'habilitation des Cardinaux. Il répondit au premier article, que son départ de Rome ne differeroit point sa réponse, qu'il la donneroit le vingt-sixiéme de ce mois aux Deputez : mais quant à la cession par Procureurs, & à la prouision en cas de mort, il dit que tout le monde sçauoit assez qu'il auoit long-temps persisté en la voye de cession, qu'il y auoit quelques considerations à faire sur cela, dont il vouloit conferer en charité auec quelques-vns d'entr'eux, & qu'il y apporteroit selon Dieu, tout le remede qu'il croiroit necessaire.

Le iour suiuant, ses Commissaires ayant rendu visite à nos Ambassadeurs, ils leur remontrerent le miserable estat de leurs affaires, qu'ils estoient menacez d'vn tres-puissant Ennemy, que Ladislas estoit à leurs portes, qu'ils estoient pauures & incapables de resistance, & que si Gregoire venoit à sortir, qu'ils seroient aussi-tost inuestis de l'Armée ennemie. Ils dirent aussi, qu'ils se deffendroient comme ils pourroient, dans l'esperance de l'vnion future, & qu'ils estoient persuadez que cette calamité n'estoit que le fruict de ce mal-heureux Schisme, qui les obligeoit de leur demander conseil de la conduite qu'ils deuoient tenir enuers leur Pape.

Le Patriarche leur répondit, qu'il y auoit deux voyes, dont l'vne ou l'autre pouuoit sans aucun dommage donner l'vnion. La premiere, de faire instance enuers Gregoire pour luy faire accepter nos Galeres, pour le conduire à Sauonne. La seconde, s'il ne vouloit en façon quelconque, quelque seureté qu'on luy donnast, se fier aux Ambassadeurs, aux Genois & aux Galeres de France, qu'il constituast icy des Ambassadeurs irreuocables, pour ceder en son nom ; ou qu'il fist cette cession entre les mains de son College. Ils demeurerent d'accord de proposer ces deux expediens à Gregoire, & de le coniurer auec instance, de condescendre à l'vn des deux Partis, & d'autre part tous ses Cardinaux le presserent fort de donner réponse aux Ambassadeurs de Benoist, qui estoient fort offensez de se voir encore sans sujet remis à trois iours, & d'estre balottez de la sorte. Ce retardement ne procedoit que de l'enuie qu'auoit Gregoire de trouuer de nouueaux subterfuges, ses Cardinaux le poussoient à confirmer le Traité de Marseille fait auec ses Ambassadeurs, & au voyage de Sauonne, les Romains l'en pressoient, c'estoit aussi ce que demandoient les Ministres du Pape Benoist : Enfin il n'y auoit personne qui ne le souhaitast, à la reserue de ses Neueux, & de toute sa parenté, que l'interest particulier de leur agrandissement faisoit combattre contre celuy de l'Eglise.

CHAPITRE. DIX-NEVFIESME.

I. Gregoire s'explique enfin & s'excuse d'aller à Sauonne.
II. L'Euesque de Cambray répond à ses defiances,
III. Et aux raisons qu'il donne contre la cession, qu'il maintient iuridique.
IV. Il s'offre pour ostage de la fidelité du Maréchal Boucicaut.
V. Gregoire offre l'entreueuë à Pietrasanta, & differe l'habilitation des Cardinaux.

GRegoire pressé de répondre aux propositions qu'on luy auoit faites, s'y resolut enfin le vingt-huitiéme de Iuillet, & ayant mandé les Euesques *de Beauuais* & *de Cambray*, les Abbez *de Iumieges* & *de Molesmes*, le Chancelier de l'Eglise de Paris, & Maistre *Iacques de Nouiant*, il essaya de les gagner par ce

Année 1407.

discours. Comme ie me suis promis beaucoup d'assistance & de consolation de cette Ambassade, pour le Traité de l'vnion, & comme l'esperance que i'ay en vostre probité, m'a fait resoudre de m'appuyer d'elle pour la conclusion de cette grande affaire, ie vous ay tous mandez pour vous ouurir mon cœur & pour vous iustifier ma conduite. Ie suis toûjours dans le mesme esprit où i'ay esté dés le commencement de ce Traité, i'ay la mesme intention de donner la Paix à la Chrestienté, par ma renonciation, elle n'est point du tout changée, si ce n'est peut-estre qu'elle soit augmentée, quelque bruit que certains particuliers fassent courir au contraire sans aucun fondement. Ie suis si asseuré de la sincerité de mes procedez, qu'on ne me peut reprocher que i'aye donné occasion, ou de fait ou de parole, de parler mal de moy sur ce sujet; mais à la verité ce lieu de Sauonne dont on est conuenu, ne me peut reuenir, pour des raisons d'impossibilité, ou qui sont équiualentes à l'impossibilité. Ie ne puis aller par mer sans vn nouueau Traité, tant pour n'auoir point de Galeres ausquelles ie me puisse fier, que pour ne pouuoir faire venir de Venise celles dont il est parlé en l'accord. I'apprens qu'il y a deux chemins de terre, l'vn par la Lombardie, l'autre par la riuiere de Gennes; le premier est impossible à cause des cruautez de la guerre, l'autre n'est point à entreprendre pour la difficulté de la route, & pour les dangers, si bien que tous deux sont-ils au moins tres-difficiles à ce que i'en entens dire; c'est pourquoy ie vous demande conseil & consolation tout ensemble. Mon intention seroit bien de m'approcher du Seigneur residant en Auignon, & i'irois bien iusques à Pietrasancta, ou en quelque autre endroit plus proche de l'autre obedience, s'il y en a. Là ie traiterois plus facilement auec luy, du moyen d'accorder les choses, & apres les Preliminaires qui seroient expediez d'abord, nous preparerions les matieres, & en suitte nous ferions la cession.

L'Euesque de Cambray prenant la parole: Tres-Reuerend Pere & Seigneur, luy dit-il, nous ne pouuons vous répondre, que ce que nous auons déja deliberé entre nous, & ie m'en acquitteray d'autant plus facilement, que tout ce que vostre Reuerendissime Paternité vient de dire, se peut reduire à trois poincts. Au premier, vous touchez vostre affection pour l'vnion de l'Eglise; au second, vous remontrez les difficultez que vous trouuez au lieu de Sauonne; & par le troisiéme, vous remettez les affaires à la necessité d'vn nouueau Traité. Et comme vous trouuez bon que nous vous disions en bonne foy ce que nous en pensons, ie répondray quant au premier, que nous ne doutons point que vous n'ayez encore la mesme affection que vous auez publiée de toutes parts, dés le commencement de vostre assomption à vostre Dignité, & s'il s'est répandu quelque bruit du contraire, il vient si peu de nous, que nous vous pouuons asseurer de l'auoir entendu de ceux mesmes de vostre obedience. Ie vous diray encore sur ce sujet, auparauant que de répondre au second poinct, que deux choses ont porté bien haut vostre reputation, & rendu vostre nom tres-illustre par tout le monde, & particulierement en nostre France; c'est à sçauoir cette declaration, faite auec d'autant plus de grace, que non seulement elle fut la premiere action de vostre promotion, mais que vous l'auez si souuent renouuellée & par vos Lettres & par vos Bulles: & cette confiance que vous témoignez de prendre en nostre Roy, laquelle vos Ambassadeurs, particulierement vostre Neueu, nous ont confirmée quand nous estions à Aix. La premiere de ces deux actions fit vn si grand bruit, que iamais il n'y en eut qui produisit en mesme temps & tant de loüanges, & tant d'amour, & tant d'estime, vostre gloire resonnoit en tous lieux, & la seconde l'accreut encore plûtost qu'elle ne la continua, quand vos Ambassadeurs nous témoignerent à Aix, cela est en termes exprés dans le Traité, que le lieu de Sauonne auoit esté choisi pour la singuliere confiance que les Parties auoient en sa Majesté. Vostre Neueu dit tout haut en cette occasion, qu'il auoit ordre de vostre part, d'accepter plûtost Auignon ou Gand, que de souffrir le moindre obstacle pour la cession & pour l'élection : & que ne nous dit-il point encore pour nous rendre plus asseurez de cette confiance ? puis qu'il nous pria mesmes auec instance, d'épargner la delicatesse de nostre S. Pere Benoist, & de ne luy

Année 1407. rien dire qui le put échauffer, parce que c'estoit assez, tout roide & ferme qu'il fût sur ses interests, qu'il l'eût porté à conuenir d'vn lieu d'entreueuë. Ie vous » diray encore *sur ce propos de confiance*, qui tombe dans la seconde proposition que » vous nous auez faite, que vous rendrez iustice à la reputation & à la vertu de no- » stre Monarque; car il est inoüy qu'il ait iamais enfraint ses promesses, ny qu'il ait rien fait contre sa foy, ny contre la creance qu'on doit auoir en ses paroles. » C'est pourquoy ie vous coniure par la misericorde de Dieu, de ne conceuoir au- » cune défiance d'vn Prince, dont vous auez témoigné d'estre si asseuré, & s'il est » suruenu quelque chose qui vous en ait donné quelque mauuaise impression, fai- » tes-nous l'honneur de nous en éclaircir, pour vous en releuer, comme nous l'es- perons par la grace de Dieu. Quant au lieu de Sauonne, qui fait vostre seconde » difficulté, vous aurez des Galeres si vous voulez, en tout cas vous y pourriez al- » ler par terre, & si vous auiez veu cette Ville, ie suis tout asseuré que vous l'esti- » meriez tres-propre au dessein de cette negotiation de la Paix. Pour ce qui est du » troisiéme poinct, c'est à dire, pour ce qui touche le nouueau Traité, ie supplie vostre Paternité de considerer, que nous sommes les Ambassadeurs d'vn Roy, » que cét accord s'est fait en nostre absence, entre nostre S. Pere Benoist & vos » Ambassadeurs, & que cela estant, il n'y a personne qui ne dist que nous n'y pou- » uons rien changer. Ce Pape & ses Ministres n'auroient-ils pas raison de nous re- » procher, d'auoir rompu l'vnion, & que si nous ne nous fussions trouuez icy, pour » entendre parler d'vn second Traité, qu'on leur auroit donné vne meilleure ré- ponse. Expediez-les donc en diligence, s'il vous plaist, & quand vous les aurez » satisfaits, si nous pouuons faire quelque chose qui vous soit agreable, pour l'v- » nion, & pour vostre seruice, ne doutez point que nous n'y soyons toûjours tres- » disposez. Voila en substance ce qui a esté deliberé entre nous, & il ne nous reste » plus, que de vous coniurer de perseuerer dans l'intention d'executer vn Traité fait en vostre nom, & que vous auez ratifié & accordé par des Lettres que vous » en auez écrites à Sauonne, dont nous auons coppie, & de vous representer que » vostre reputation y est entierement commise; car que diroit toute la Chrestien- » té, ie vous prie, si vous refusiez si publiquement d'executer des articles que vous » auez auparauant approuuez?

Gregoire repartit à l'instant, quant à la confiance, qu'il estoit vray qu'il l'a- uoit euë cy-deuant toute entiere en nostre Roy, mais qu'elle estoit vn peu dimi- nuée, depuis qu'il auoit veu les Lettres principales des Ambassadeurs, où il sem- bloit qu'on voulût exclure les Preliminaires deuant la cession, par cette clause qui y estoit inserée, *sans traité de Preliminaires.* On répondit à cela, que la copie qu'il en auoit estoit fausse & corrompuë, qu'il n'y auoit pas sans aucun traité de Preliminaires, mais bien sans traité qui pût causer trop de prolixité, & qu'il estoit ainsi porté dans les exemplaires qu'ils en auoient, où l'on en pouuoit voir la verité. Que *Nouian* qui les auoit écrites estoit là present, & qu'il ne falloit pas imaginer, que tant de personnes sages & doctes, qui composoient le Concile de l'Eglise Gallicane, eussent fait vne si lourde faute, que de dénier les Prelimi- naires. Il trouuoit encore à redire à ces Lettres, en ce qu'il sembloit qu'elles fis- sent violence à Benoist, pour l'obliger à ceder, & il argumentoit par comparai- son, que feront-ils de moy, qu'ils ne reconnoissent point, s'ils forcent celuy au- quel ils obeïssent? Ce qui luy faisoit iuger, disoit-il, que le Roy abusant de sa puissance, en voulant vser de trop d'autorité dans cette rencontre, qu'il n'y auoit point de seureté pour luy de s'y soûmettre.

On luy repliqua, qu'il auoit d'autant moins de sujet de mal interpreter cette clause, qu'elle n'auoit esté adjoûtée aux Lettres qu'en sa faueur, & contre Be- noist, dont on se défioit plus que de luy, & duquel plusieurs croyoient, qu'il n'accorderoit point la voye de cession: De plus, qu'elle n'estoit que condition- nelle, qu'on ne doutoit point, que luy, Gregoire, ne fût tout disposé à la cession, & que cela supposé, l'intention estoit, si Benoist refusoit d'en faire autant, apres le serment qu'il en auoit fait auparauant, de le tenir pour Schismatique, & pour vn membre pourry de l'Eglise. Que c'estoit le sentiment de tous ceux de son

party,

party, & que Benoist luy-mesme s'y soûmettoit, puis qu'il auoit dit plusieurs fois: Que veut-on dauantage de moy, puis que voicy tantost le temps de la Conference expiré, où l'on verra si ie tiendray ce que i'ay promis, si ie l'execute, ils n'auront point sujet de se plaindre de moy, & si ie ne le fais pas, ils me poursuiuront s'ils veulent. Année 1407.

Gregoire adjoûta, qu'ils ne l'auoient point deu contraindre à la voye de cession, parce qu'il y en auoit d'autres par lesquelles il pouuoit rendre l'vnion, & qu'aussi celle-là n'estoit point iuridique, ny de luy acceptée comme bonne, mais comme vne voye de pieuse condescendance, à cause de la malice des temps. L'Euesque de Cambray demeura bien d'accord, qu'absolument parlant, la voye de cession n'estoit pas juridique de droit humain, mais qu'eu égard aux circonstances du present Schisme, qui n'eut iamais son pareil en longueur, consideré encore le serment de ceder, elle estoit deuenuë iuridique & de droit humain & diuin. Gregoire y consentant: Si les Chrestiens, dit-il, voyoient où est le meilleur droit, « ie tiens qu'il ne faudroit pas que le vray Pape cedât, mais parce que ce Schisme « est si obscur & si plein de tenebres, que les plus clair-voyans n'y peuuent découurir la verité, il faut ceder de droit, quand mesmes on n'y seroit engagé ny par « serment ny par vœu. Il allegua encore, que les Princes estoient fort diuisez en France, que celuy qui auoit passe-port de l'vn n'estoit pas asseuré de l'autre, & que l'on auoit n'agueres arresté prisonnier vn Ambassadeur de Ladislas, contre le sauf-conduit qu'il auoit obtenu. L'on luy repliqua que tous nos Princes François estoient zelez pour l'vnion, qu'ils le fauoriseroient également en cette occasion, & qu'estant encore inoüy depuis la naissance de nostre Monarchie, que les Roys de France eussent enfraint leurs sauf-conduits, qu'il falloit asseurément, que cét Ambassadeur n'en eût point, ou bien que le temps en fût passé.

Sur ce qu'il dit en suitte, qu'il ne se fioit point aux Galeres de Gennes, on luy remontra qu'il en deuoit estre plus asseuré que de celles des Venitiens; & à ce propos l'Euesque de Cambray exagerant la seureté qu'il deuoit prendre en la parole du Maréchal *Boucicaut* Gouuerneur de Gennes, parla fort auantageusement de son merite & de sa loyauté, iusques à s'offrir de tenir prison s'il manquoit à sa parole. Il asseura pour certain que Gregoire seroit plus en seureté à Sauonne sans armes sur la foy de ce Cheualier, qu'il ne seroit à Rome au milieu de ses trouppes, & qu'il n'y auoit Prince au monde, dans l'Estat duquel on peust auoir plus de seureté, que le Roy de France. Gregoire voulant s'échapper de là, sur le pretexte de l'honneur de son obedience, l'on l'arresta sur les discours qu'on auoit eus à ce sujet auec diuers Ambassadeurs de Princes & plusieurs autres personnes qui en dépendoient, & qui tous auoient dit, qu'il n'y auoit aucun deshonneur, ny pour eux ny pour luy, qu'il allât à Sauonne, quoy que ce lieu-là ne fût point de son obedience: & qu'il pouuoit bien iuger, que s'il luy estoit deshonneste & mal-seant de passer en l'obedience d'vn autre, qu'on en diroit autant à l'égard de Benoist, & qu'ainsi l'on n'auroit iamais la Paix.

Apres cela les Ambassadeurs l'ayant prié de sortir de Rome à cause des maladies, il leur témoigna qu'il le desiroit auec passion, & les pria d'aider à l'en tirer, mais ils ne le promirent qu'à condition, qu'il expedieroit premierement les Deputez de Benoist, dont le retardement commençoit à luy faire tort. Il dit pour conclusion qu'il iroit à *Pietra sancta*, & que là il traitteroit auec son Aduersaire, & comme ils le prierent donc de se haster, on luy vid couler des yeux vn torrent de larmes bien ameres, qui fit pleurer aussi toute la Compagnie, & qui presque luy osta la parole. Et bien, dit-il, ie vous donneray l'vnion, n'en doutez « plus, & ie feray si bien, que ie me feray aimer du Roy de France & de tout son « Royaume: ie vous prie seulement, de ne me point abandonner, & de me laisser « quelques-vns de vous en petit nombre, pour m'accompagner & pour me consoler dans le chemin. On luy parla aussi de pourueoir auparauant à la prouision déja proposée en cas de mort, mais on ne l'y put resoudre, il dit que c'estoit vne affaire de grande importance, où il ne falloit rien determiner à la vollée, & qu'il auroit besoin de quelques-vns d'entr'eux pour l'assister en cette deliberation.

CHAPITRE VINGTIESME.

I. Les Ambassadeurs deputent au Roy, & à Benoist, pour leur rendre compte des affaires.

II. Gregoire auoit esté détourné de sa premiere intention par quelques Venitiens.

III. L'Euesque de Tuderce soûtient, & témoigne que Gregoire auoit accepté l'entreueuë de Sauonne, & que son Neueu auoit demandé des Galeres à Gennes pour l'y conduire.

IV. Lettre des Ambassadeurs à Gregoire pour l'exhorter d'accomplir ses promesses,

V. Où toutes ses excuses sont refutées,

VI. Et où l'on l'inuite à rejetter les mauuais conseils de ses Neueux, & de ses Flateurs,

VII. Et de suiure celuy des gens de bien qui tenoient pour l'entreueuë de Sauonne.

Année 1407.

APres cela, Gregoire donna congé aux Ambassadeurs de Benoist, & pour ne leur point faire de réponse de bouche, il leur mit en main vn Ecrit en forme authentique, contenant les raisons friuoles cy-dessus alleguées, & toutes fondées sur le iuste sujet du refus qu'il faisoit de la Ville de Sauonne, sur la deffiance des Galeres de Gennes, & sur la mortalité contagieuse, qui commençoit à infester l'Italie. Les Ambassadeurs du Roy & les Deputez de l'Vniuersité en estant auertis, ils enuoyerent quelques-vns de leur Corps à Paris pour rendre compte à sa Majesté de tout ce qu'ils auoient fait, & d'autres à Benoist, lesquels eurent charge de passer à Gennes, pour faire sçauoir aux Genois la seureté qu'ils auoient offerte à Gregoire, au cas qu'il eut voulu monter sur leurs Galleres, & de les remercier auec éloge, de s'estre auec tant de bonne grace & de sincerité, acquittez comme veritables Chrestiens, de tout ce qui auoit dépendu de leur pouuoir en cette affaire de l'vnion, dont ils meriteroient des loüanges eternelles. Ils trouuerent bon encore, de prier le Gouuerneur d'aller voir Benoist auec eux, ce qu'il promit pour aduancer les choses, & mesmes de faire de sa part tout ce qui pourroit seruir pour en haster la conclusion, & il les exhorta de plus de ne point perdre de temps, parce que le moindre retardement seroit de grande consequence.

L'Euesque de *Tuderce* venant voir les Ambassadeurs sur leur depart, il leur parut fort triste de ce que Gregoire auoit changé de volonté, & leur ayant témoigné presque la larme à l'œil, auec combien de ioye & de bonne chere il auoit esté receu à Paris auec son Collegue, & comme il auoit obtenu tout ce qu'il auoit desiré, il dit que tout estoit dans vne parfaite disposition à la Paix, iusques à l'arriuée des Lettres écrites de Gennes par les Ambassadeurs, qui leur apprenoient les difficultez de Gregoire, & que depuis tout estoit en trouble. L'on apprit encore que deux Venitiens, l'vn Marchand, le premier nommé de *Vnytis*, & l'autre Escolier de la Maison des *Contarins*, auoient écrit à ce Pape, qu'il ne se fiât ny aux Galeres ny au Gouuerneur de Gennes, & que s'il venoit à Sauonne il y seroit arresté prisonnier. Le Marchand interrogé sur cela, declara hautement & auec obstination, qu'il l'auoit écrit, & qu'encore l'écriroit-il s'il ne l'auoit fait, & qu'il auoit fait le deuoir d'vn veritable fils de l'Eglise, d'auoir deliuré sa Sainteté

d'vn danger si certain. L'Euesque de Tuderce enquis sur le fait des Galeres, parce que le Neueu de Gregoire auoit nié qu'il eût demandé qu'on en armât; sur l'esperance qu'il auoit que son Oncle y prendroit confiance, qu'il viendroit à Sauonne, & mesme que cela seruiroit à le tirer d'entre les mains du Peuple qui l'auoit pris en auersion. Il declara franchement, qu'il auoit esté enuoyé à Aix auec deux mandemens, l'vn general pour eux tous, l'autre special à l'égard du Patriarche, & de l'Euesque de Meaux, & qu'il s'estoit expliqué de l'vn & de l'autre auec eux selon ses ordres. Que le special estoit, qu'on ne pourroit, ny facilement, ny si tost, auoir des Galeres de Venise, que le Neueu sçauoit que son Oncle se fieroit à d'autres, & qu'il anticiperoit le terme de l'abouchement, s'ils donnoient ordre qu'on en armât. Il protesta encore, que Gregoire luy auoit dit en partant pour son Ambassade, qu'il fist entendre hardiment, qu'il prendroit toute sorte d'asseurance aux Galeres qu'on luy armeroit. Année 1407.

Le Patriarche d'Alexandrie & la pluspart des Ambassadeurs estant arriuez à Gennes, ils iugerent à propos de tenter vn nouuel effort enuers Gregoire, par vne Lettre monitoire à la Paix, qui fut dressée d'vn style elegant par vn venerable & tres sçauant Personnage Maistre *Iacques de Nouian*, où toutes les procedures cy-deuant sont plus au long enoncées que ie ne les ay écrites. Ils en enuoyerent autant à leurs Compagnons qu'ils auoient laissés à Rome, ils l'adresserent encore à l'Euesque *de Tuderce*, & à Antoine *de Butrio*, & depécherent leur Messager le vingt-deuxiéme iour d'Aoust. Ie la mettrois toute entiere, mais comme elle seroit trop longue pour vn abregé d'Histoire, i'en retrancheray beaucoup, pour ne rapporter que ce qu'ils mandoient à propos des seuretez qui luy auoient esté offertes.

Tres-excellent Seigneur, la passion que nous auons de poursuiure auec humilité le grand œuure de la Paix, & de nous acquitter fidellement de ce trauail, ne nous a pas permis d'arriuer à Gennes, sans écrire à vostre Excellence, auec le mesme zele de l'vnion que nous auons témoigné à Rome; où nous vous auons exhorté de viue voix, à diuerses reprises, d'exterminer ce detestable Schisme. La premiere chose que nous eusmes à faire, fut de vous aider à réueiller en vostre cœur la confiance que vous auiez presque toute effacée. C'est ce qui nous reste encore à acheuer, & pour vous faire connoistre que vous n'auez rien à craindre de nostre Roy Tres-Chrestien, du Gouuerneur de Gennes, des Genois, de ceux de Sauonne, & de tout ce qu'il y a de François, il vous plaira d'entendre que nous auons troué icy des Lettres du Roy à nous adressantes; par lesquelles il asseure sur la foy du plus grand Prince du monde, qu'il prendra en sa protection vostre Personne, toute vostre Compagnie, & tous vos biens: Que pour quelque accident qui puisse suruenir, il ne souffrira en façon quelconque qu'il vous soit fait tort, trouble ou empeschement, ny en vos personnes, ny en rien qui vous appartienne: Et de plus encore, qu'il auoit commandé qu'on dressast vn nouueau sauf-conduit pour vostre Seigneurie, & pour trois mil hommes de sa suitte. Ce bon Roy, dont tout le monde loüe & admire la pieté, n'a point d'autre dessein dans tous les soins qu'il se donne, que de faire connoistre à la Chrestienté, que ce n'est par aucun defaut qui vienne de sa part, si les fruicts doux & agreables de cette vnion si desirée se trouuent retardez, & qui croiroit aussi, qu'vn si puissant Monarque, sorty de tant de glorieux Ancestres, & qui n'a pour objet qu'vne parfaite charité dans cette grande affaire de la Paix, se pût resoudre à vous tromper? Cela est d'autant plus incroyable, que l'interest de l'Eglise l'oblige plûtost à vous deffendre, qu'à vous nuire. Et que comme il signale sa reputation en faisant vne action digne de son caractere, il ne trahiroit pas seulement son nom, mais trahiroit encore les interests de l'Eglise, s'il manquoit à sa parole, dans vne affaire si publique & si importante. Nos genereux Princes, & tous leurs Subjets, ennuyez de la durée d'vn si long Schisme, & fatiguez de tant de trauaux & de tant de peines que coûte iusques à present cette vnion, la passionnent auec vne telle ardeur, que qui que ce soit ne leur paroist y estre affectionné, dont ils n'embrassent les interests, auquel ils ne témoignent vne con-

Année 1407.

fiance toute entiere, & qu'ils ne croyent deuoir proteger contre toutes les attaques de ses Aduersaires. Le Gouuerneur de Gennes luy-mesme, qu'vn si grand » nombre de belles actions rend si celebre dans toute l'Italie, n'a rien plus à cœur, » & c'est ce qui le touche dauantage, comme braue Cheualier qu'il est, que de » voir que sa fidelité vous soit suspecte, comme s'il y auoit de l'apparence de croire, qu'il osast violer la foy à celuy que le Roy auroit pris en sa sauuegarde? Les » Genois aussi & ceux de Sauonne, vous peuuent-ils auoir donné le moindre sujet » de défiance, apres la generosité qui a paru dans toute leur conduite, & apres » vous auoir fait offre de tout ce qui dépendoit d'eux? Aussi-tost apres le Traité, » qu'ils ont receu auec ioye, croyans l'affaire heureusement acheuée, ils n'ont » épargné ny peine ny dépense, ils vous ont asseuré par leurs Deputez, qu'ils » obeïroient à tous vos commandemens: & apres cela, ne faut-il pas que vostre » Seigneurie mette bas toute crainte de danger, si elle est resoluë en son cœur de » venir à Sauonne? Les frequens soûleuemens qui vous inquietent dans Rome font » voir aussi, que vous seriez en plus grande seureté sur nos Galeres, & dans cette » Ville qu'on vous a proposée, quand mesmes nous ne vous aurions pas promis de » vous y donner vne entiere authorité; mais vous sçauez qu'on vous a fait toutes » les offres necessaires, afin qu'on ne pût dire qu'il eut en quelque chose tenu à » nous que vous n'y vinssiez. Nous ne parlons point de l'argent ny des Vaisseaux, » dont nous vous donnasmes parole, sur ce que vous nous découurîtes vostre indigence, & vous vous ressouuiendrez bien qu'en vous promettant des Galeres, on » consentoit encore de vous donner pour ostages cent Genois & cinquante Habitans de Sauonne, tous des premiers de ces deux Villes. Le Gouuerneur de Gennes y ioignoit volontiers son Neueu, & deux Cheualiers illustres & qu'il estimoit » fort, les Capitaines & Patrons des Galeres, tout de mesme, eussent donné ce » qu'ils auoient de plus cher en la personne de leurs propres enfans; mais n'est-ce » pas assez de dire que nous nous donnions nous-mesmes pour pleiges de vostre » seureté? Y en a-il de plus grande humainement parlant, & s'il est vray que si l'on » donne des ostages de part & d'autre, dans le milieu des armes, dans la plus grande fureur des guerres, au milieu du fer & du feu, dans le carnage le plus sanglant » & le plus acharné, que l'inimitié se change en vne confiance mutuelle, & que » l'on passe librement d'vn Camp à l'autre, comme si la Paix estoit faite & iurée. » Mais c'est peut-estre que vous croyez que ce seroit des-honorer vostre obedience, si sans autre assistance que la nostre, vous veniez faire la Paix dans vne obedience estrangere, comme s'il importoit du lieu, & s'il ne nous seroit pas indifferent qu'elle se fist en tout autre lieu qui dépendit de vous. Si sous pretexte » d'vn si foible poinct d'honneur nous pensions hazarder vn si grand bien, nous » ferions peu de cas de ces foibles bien-seances, nous ne croirions pas sans raison, » que la charité s'en seroit enuolée, nous ne serions pas persuadez que vous eussiez » du mépris pour les choses de la terre: mais pour vous en parler selon la verité, » nous ne vous prions de rien qui ne soit également honneste, & à vous & à vostre » obedience; car c'est ne vouloir point étouffer le Schisme, que de vouloir presider plus long-temps, & c'est vouloir toûjours presider, que de faire difficulté » de nous procurer la Paix dans vne autre obedience. Nous auons veu proposer » ce scrupule, par ceux de vostre party, auec moins de raisonnemens que de plaintes & de soûpirs, & c'estoient des sanglots de compassion, sur ce qu'ils voyoient » qu'en reiettant la Conference de Sauonne, vous enfraigniez vn Traité que vous » auiez agreé, & que vous arrachiez & déraciniez de leur cœur, cette esperance » d'vnion qu'ils auoient conceuë. Vous ne pouuez, dites-vous, venir à Sauonne, » parce que le patrimoine de l'Eglise exposé à la gueule d'vn Loup affamé, seroit » aussi-tost enuahy d'vne Puissance redoutable, & par mer & par terre. Répondez-nous, s'il vous plaist, si vous eussiez eu à souhait des Galeres de Venise, ne fussiez-vous point venu à Sauonne, mais comment y fussiez-vous venu auec la crainte de » ce mesme danger, & pourquoy nous dites-vous en mesme temps, que vous estes » encore tout prest de vous y rendre sous certaines seuretez, sans parler de mettre » aucun ordre à ce peril extreme? Vous alleguez encore pour excuse, l'appre-

hension de la peste, qui vous rend le lieu de Sauonne suspect : Et tout ce que nous pouuons répondre à cela, c'est de dire, que nous vous remercions, ô tres-bon Iesus, de ce que vostre diuine Prouidence a iusques auiourd'huy preserué Sauonne de toute sorte de malignité d'air, afin que ceux, qui non seulement peuuent, mais qui doiuent donner en ce lieu la Paix à vostre Eglise, n'en puissent estre empeschez par la crainte d'aucune contagion, & qu'ils n'ayent aucun pretexte de chercher vn autre lieu, au preiudice de leur Traité. Tout cela bien entendu, tres-Reuerend Pere, tous les Chrestiens estans de mesme sentiment que nous, à la reserue d'vn tres-petit nombre qui tient vostre party, l'on ne s'étonne plus, si les Ambassadeurs de nostre saint Pere, ont protesté publiquement en partant d'auprés de vous, qu'ils estoient mal contens de vos réponses, & si nous-mesmes, apres tant d'exhortations, tant d'offres, & tant de charitables trauaux, nous nous plaignons, & si nous trouuons mauuais, & d'auoir esté renuoyez auec si peu de satisfaction, dautant plus que l'on est bien informé, que ce ne sont point les Romains, comme on craignoit, qui vous ont détourné de ce voyage, & qu'au contraire ils vous ont poussé par tout ce qu'ils ont pû de raisons, à l'accomplissement de vos promesses, comme nous l'auons souhaitté d'eux. De là il s'ensuit, qu'autant que vous vous estes acquis d'honneur par le choix solennel de la voye Euangelique de cession, que vous auez publiée par vos Lettres auec tant d'emphase, autant vous attirez vous de blasme & de honte dans toutes les Prouinces Chrestiennes, où vos Lettres ont couru, par le refus que vous faites d'vn lieu dont vos Ambassadeurs authorisez d'vn pouuoir suffisant, sont conuenus d'vn commun consentemẽt auec nostre Saint Pere, & que vous auez depuis approuué. Nous ne sommes pas seuls de ce sentiment, c'est plûtost celuy de ceux de vostre obedience mesme, dont la douleur est grande & griéue, de se voir si reculez de l'esperance de cette vnion qu'ils attendoient voir bien-tost, & qui sont également consternez d'esprit & de courage, dans la iuste apprehension qu'ils ont, de voir prolonger vn mal qui les menace de les faire tous declarer Schismatiques, & complices d'vne heresie, dont ils sont innocens par l'horreur qu'ils en ressentent. Tous ces inconueniens que vous alleguez, ne les touchent point, ce sont des subterfuges que la prudence la plus mediocre a bien pû preuoir auant le Traité, & de plus, c'est vne chose puerile, de vouloir annuller ce qui a esté fait par des Ambassadeurs bien fondez, & qu'on ne peut desauoüer, quand il seroit vray qu'ils eussent temerairement, ou si l'on veut encore, follement consenty au Traité ; ce que nous ne croyons point qu'ils ayent fait, parce que la premiere faute tomberoit sur le choix de celuy qui les a enuoyez, & qui leur en a donné le pouuoir. Cependant nostre Pape reçoit les loüanges que meritent ses saintes intentions, par tout où l'on entend qu'il perseuere dans le dessein de faire l'vnion selon les conditions du Traité : C'est pourquoy, tres-Reuerend Pere, songez à ce que peuuent dire tous ceux qui apprennent l'estat present des choses, & qui en iugent comme ils doiuent. C'est le sentiment des Romains, ç'a esté l'opinion des Ambassadeurs de nostre S. Pere, c'est encore la nostre, & nous y pouuons adjoûter, que ceux qui prennent qualité de Cardinaux auprés de vous, y ont esté long-temps conformes, que tout bien consideré, vous n'apportez point d'excuses legitimes, ny qu'on puisse receuoir, contre le lieu de Sauonne. Vous deuez bien craindre, qu'en prenant l'affirmatiue contre vne pensée si generale, vous n'erriez dangereusement, & d'autant plus, qu'vn motif particulier d'honneur ou d'interest, vous peut détacher de celuy de l'Eglise. C'est l'ordinaire de l'amour propre, de se reuestir des habits de la charité, pour mieux paroistre, pour auoir plus d'éclat, & pour tromper plus aisément ; c'est pourquoy nous deuons plûtost nous défier de nos œuures, que d'en auoir trop d'estime, de nous preualoir de nostre sagesse, & de prendre tant de confiance en nostre iustice, que nous ne soyons toûjours preparez à les corriger par les conseils d'autruy ; & ce n'est pas vne petite peine, de choisir de bons Conseillers, dans vne Babylone si confuse d'hommes diuersement interessez. Il est tres-vraysemblable, si nous ne nous trompons, que vos oreilles ne retentissent que des

Année 1407.

Année 1407. persuasions de Neueux, de Parens, de Compatriotes, & de Courtisans domestiques, qui s'étudient à vous dire ce qui vous peut chatoüiller, pour profiter de » leur complaisance, & qui vous abusent par des discours emmiellez, & sous des » couleurs, qu'ils déguisent à dessein de vous fasciner la veuë. Tenez pour suspects, „ Pere tres-bon, tous ces pernicieux Conseillers, qui n'enuisagent en rien le spirituel, qui étouffent les nobles sentimens de l'ame dans les passions terrestres & » seruiles de la chair & du sang, & qui n'aspirent qu'à l'établissement d'vne fortu- » ne particuliere, sur la ruine des affaires generales. Il y en a d'autres qui sont plus » attachez à vostre Personne qu'à vostre Grandeur, que l'on sçait preferer le bien „ public à leur interest particulier, & ce sont ceux-là que vous deuez admettre en vos Conseils, comme vous en deuez éloigner les autres, si vous auez vn verita- » ble dessein de ne point tromper la Chrestienté : Vous les deuez cherir, vous » leur deuez communiquer vos secrets, prendre vne nouuelle conduite, par leurs » sages aduis, & trauailler à bon escient auec eux, à l'accomplissement de vos pro- „ messes. Si vne fois vous vous resoluez de prendre confiance en de tels monstres, „ nous sommes tous certains, que vous embrasserez encore ce lieu de Sauonne, dont les autres vous font peur. C'est ce que nous desirons vniquement, c'est de- » quoy nous vous prions à genoux, c'est à quoy nous aspirons de tout nostre cœur » auec vne affection extreme : & pour conclusion, c'est ce que nous vous exhor- » tons de faire. Ne pensez pas que ce lieu consideré en soy, nous touche si fort, „ que nous ne souhaitassions autant que la Paix se fist par tout ailleurs, mais com- „ me par le premier Traité, il a esté choisi pour le plus propre à cela entre tant » d'autres, & comme cela s'est determiné d'vn concert vnanime entre les deux » Partis, nous craindrions d'entrer dans vn nouueau Traité, qui nous engageast » dans vn labyrinthe de longueurs & de difficultez, d'où l'on ne se put échapper. „ Et en effet, si l'on enfraint le premier pour chercher vn autre lieu, quelle raison „ y a-il d'esperer qu'on puisse s'asseurer dauantage au second, au troisiéme, au qua- triéme, & enfin en tout autre qu'on pourroit accepter ? C'est pourquoy nous » vous coniurons autant qu'il est possible, par vostre sagesse, par la foy que vous » professez, & par vostre Religion, pendant que la chose est encore en son entier, „ de garder inuiolablement ce qui a esté accordé, & de vous rendre à Sauonne au „ iour conuenu. Nous vous protestons, foy d'hommes, foy de Chrestiens, & foy de Prestres, que vous n'y receurez point d'autre traitement qu'vn bon Pere en » doit attendre d'vn Fils tres-affectionné, & plaise au grand Dieu, de disposer vo- » stre esprit, à nous accorder ce que nous vous demandons. Il le peut, & nous le » desirons de toutes les puissances de nostre ame. Escrit à Gennes le vingt-vnié- „ me iour d'Aoust.

CHAPITRE VINGT-VNIESME.

I. Les Ambassadeurs vont trouuer Benoist aux Isles de S. Honorat.

II. Il promet d'aller à Sauonne,

III. Insiste pour ce lieu-là contre la proposition d'vn Enuoyé de Gregoire,

IV. Et continuë dans sa resolution ; mais il refuse de desarmer ses Galeres.

NOs Ambassadeurs partis de Gennes le vingt-deuxiéme d'Aoust, vinrent descendre en l'Isle de S. Honorat, où Benoist s'estoit retiré, à cause de la peste qui l'auoit chassé de Marseille, & apres l'auoir salüé, le Patriarche d'Alexandrie luy fit vne relation abregée de toute leur negotiation, tant à Rome qu'à

Gennes. Il luy rapporta le peu de difpofition de Gregoire, & apres auoir repeté mot pour mot, fes réponfes ridicules, & fes foudains changemens, non fans rire quelquefois de cette foibleffe, il finit enfin par vne tres-humble fupplication de la part du Roy enuers Benoift, qu'il coniura pour l'honneur de Dieu, pour celuy de l'Eglife, & pour le fien mefme, afin d'appaifer beaucoup de gens qui depuis long-temps eftoient affez mal-contens, & enfin pour le bien de la Paix vniuerfelle, de vouloir aller vers Sauonne; où ils auoient trois de leurs Galeres toutes preftes à fon feruice. Année 1407.

Le Pape, felon fa coûtume, ne manqua pas de faire vn beau difcours, il remercia magnifiquement le Roy de la droiture de fon intention, auffi bien que du zele, qui luy auoit donné la peine de deputer cette Ambaffade vers luy & vers fon Competiteur, continuant de fuiure en cela l'exemple de fes illuftres Anceftres, qui auoient toûjours affifté l'Eglife dans fes afflictions: & apres auoir dit en l'honneur des Ambaffadeurs, qu'il ne doutoit point que des perfonnes fi prudentes & fi doctes ne fe fuffent dignement acquittées de leurs ordres, il loüa particulierement le Patriarche. Mais quoy qu'il témoignaft beaucoup de fatisfaction du recit qu'il auoit fait de tout ce qui s'eftoit paffé auec Gregoire, dont il auoit déja quelque petite connoiffance, il ne laiffa pas de dire en faueur de fon Competiteur, qu'il auoit appris de fes Ambaffadeurs que c'eftoit vn homme aduifé, fort expert en toutes chofes, & qui deuant fon affomption, eftoit plus qu'aucun de tous fes freres, ardent & zelé pour l'vnion. Qu'il auoit efté fort confolé de ce que le fort de l'élection eftoit tombé fur vne perfonne telle qu'il l'eftimoit, & que ce qui le réjoüiffoit encore dauantage, c'eftoit d'eftre certainement informé, qu'il s'eftoit engagé par ferment & par vœu, de faire l'vnion. Que cette ioye s'eftoit encore accreuë par la conuention du lieu & du temps, qu'il n'auoit attribuée qu'à l'infpiration du S. Efprit, mais qu'auffi-toft qu'il auoit reconnu qu'il auoit changé d'opinion, qu'il en auoit eu vne fenfible douleur.

Quant au voyage de Sauonne qu'on luy propofoit, il dit qu'il auoit abandonné Marfeille à caufe de la pefte, & qu'il vouloit aller à Nice, où il affembleroit fes freres & tous leurs gens; pour de là aller auec plus d'honneur & mieux accompagné, à ce lieu de Conference & d'vnion. Apres cela, il les remercia de leurs Galeres, & principalement le Gouuerneur de Gennes, qu'il exalta beaucoup, comme fçachant qu'il auoit plus que tous autres Cheualiers paffionné la Paix de l'Eglife, fuiuant en cela les fentimens d'vn parfait homme de bien, d'vn bon Chreftien, & d'vn noble Cheualier, tel qu'il eftoit.

Apres qu'il eut finy fon difcours, le Patriarche luy dit que Gregoire les auoit priez en partant, de mettre dans vne de leurs Galeres vn Deputé qu'il luy enuoyoit, & que voulans luy témoigner toute forte de bonne volonté, ils l'auoient receu auec offre de faire dauantage pour fon feruice: qu'il eftoit venu, & qu'il le prioit de le vouloir dépefcher en diligence. Qu'il vienne, répondit-il, & tout " maintenant il fera entendu. Cét Enuoyé admis à l'Audience, prit pour théme " *Fiat Pax in virtute fua*, & apres s'eftre excufé d'vn plus long difcours fur fon peu de fanté, à caufe des fatigues de la mer, il dit en peu de mots, qu'il eftoit dépefché deuers luy de la part de Gregoire, qu'il affeura eftre tres-affectionné à l'vnion; mais il témoigna qu'il exceptoit le lieu de Sauonne, pour les empefchemens qui luy auoient efté plufieurs fois remontrez, & que pour cette raifon, fa Sainteté le coniuroit par l'amour & par le zele de cette vnion, & pour la conferuation du patrimoine de l'Eglife, qu'il voulût pourvoir au changement de lieu, & fe preparer auffi-toft pour l'entreueuë, afin que par ce moyen la Paix fe fift *in virtute fua*.

Le Pape répondit à cela, qu'il ne pouuoit douter, apres ce qu'il auoit entendu de la probité de Gregoire, qu'vn homme de fi grande reputation n'accomplift ce qu'il auoit promis & iuré, mais quant au changement de lieu, qu'il n'y pouuoit condefcendre, d'autant plus qu'apres les offres qui luy auoient efté faites par les Ambaffadeurs du Roy, il pouuoit en toute feureté venir en vne Ville

Année 1407.

de son obeïssance, appartenante à vn Prince si renommé, & qui auoit pour Gouuerneur vn si homme de bien qu'estoit le Maréchal *Boucicaut*, & que c'estoit tout ce qu'il pouuoit rapporter à son Maistre, apres l'auoir asseuré, qu'il auoit pour luy toute sorte d'affection & de charité. Apres cela, il tira cét Enuoyé à part, il l'enquit sur l'âge de Gregoire, & comme il luy eut dit qu'il pouuoit auoir soixante-dix ans : Nous sommes tous deux vieils, repartit-il, Dieu nous a presenté vne occasion d'acquerir beaucoup de gloire en faisant l'vnion, si nous la voulons embrasser : ne refusons pas l'honneur d'vne si belle action auant que nous mourrions. Aussi bien nous ne pouuons plus gueres viure, & nous laisserions cette gloire à quelque autre, si nous conduisions l'affaire par des voyes si longues, & si elle souffre tant de retardemens. Il ne tiendra point à moy, & il est assez visible, que c'est vostre Maistre qui la traisne en longueur, par la proposition qu'il fait d'entrer en vn nouueau Traité.

Le mesme iour, sur le soir, le Patriarche repeta tout ce qu'il auoit dit le matin, & pour voir quel seroit le sentiment du Pape, il luy demanda s'il n'auoit pas intention de haster son voyage de Sauonne, où il y auoit tant d'honneur à gagner pour luy & pour toute son obedience. Sa réponse fut, que son dessein estoit d'obseruer de poinct en poinct le Traité fait à Marseille sans y rien changer ; parce que son Aduersaire se rendroit à Sauonne au terme conuenu, comme il le croyoit certainement, & Dieu aidant, la Paix se feroit : & qu'en cas qu'il manquast de s'y rendre, son dessein n'estoit pas pour cela d'abandonner la poursuite de l'affaire, mais plûtost de la continuer par le conseil de ses Freres, & des Ambassadeurs, s'ils demeuroient auprés de luy. Pour ce qui estoit de diligenter son depart, il dit qu'il auoit resolu premierement d'attendre trois de ses Galeres qui deuoient venir de iour à autre, afin d'y arriuer plus honnestement : ce qu'il estimoit d'autant plus à propos, qu'il y auoit autrefois esté en assez bel équipage, & qu'il auroit honte de se voir moins accompagné dans cette occasion. Qu'il auoit encore consideré, que s'il rentroit en terre ferme, il seroit étouffé d'vn grand abord de peuple, qui apporteroit la peste, & que c'estoit ce qui l'auoit fait retirer en vne Isle, où personne ne deuoit arriuer qui ne fust resolu de camper & de coucher à la haye & auprés des buissons : neantmoins que pour l'amour d'eux il changeroit volontiers de resolution, & que dans Lundy prochain, c'estoit le Vendredy qu'il parloit, il se rendroit à Nice, ou à Villefranche : & qu'apres y auoir ramassé les Cardinaux & tous ses Officiers, il iroit droit à Sauonne, mais qu'il ne le pouuoit auparauant. Quant à l'offre des Galeres, il repartit qu'il ne vouloit pas donner le moindre sujet à son Aduersaire de refuser Sauonne : ce qu'il pourroit faire, sur ce qu'il auoit déja six Galeres à luy qui estoient toutes prestes, & que ce seroit aller contre le Traité de marcher à si grande puissance. Alors le Patriarche prenant la parole : Tres-saint Pere, dit-il, il y a quelque chose dans la réponse de vostre Aduersaire qui regarde vostre personne, & entr'autres que vous vous rendiez au plûtost à Sauonne, & que là vous desarmiez vos Galeres : Gregoire d'autre part venant dans les nostres, elles seront pareillement desarmées, & cela estant ainsi, l'on augmentera le nombre des Gensdarmes, pour le defaut de Galeres. Gregoire demandoit cela pour en venir au Gouuerneur de Gennes, dont mesme il desiroit l'éloignement & plusieurs autres conditions, mais les Ambassadeurs de leur costé esperoient bien, si le Pape accordoit ce qui le regardoit, qu'en donnant des seuretez raisonnables, Gregoire viendroit à Sauonne sans que le Gouuerneur se retirast.

C'est ce qui surprit vn peu le Pape, qui parut fort étonné de cette nouueauté. Il repliqua qu'il n'auoit iamais oüy parler de cela, & que dés à present il declaroit, qu'il ne desarmeroit point ses Galeres qu'elles ne l'eussent ramené ; neantmoins qu'il en vouloit bien deliberer auec eux. Alors reprit le Patriarche : Tres-saint Pere, ce n'est pas nostre intention, si l'vnion ne se fait à Sauonne, d'abandonner pour cela le Traité de l'vnion, n'en doutez nullement, mais croyez plûtost que nous la poursuiurons par tout païs. A cela le Pape ne fit point d'autre réponse, sinon : *Prenez garde qu'en faisant croire que vous cherchez l'vnion vous ne l'empeschiez.*

l'empeschiez. Mais pour ce qu'ils auoient à faire auant l'entreueuë, il leur dit qu'ils deuoient trauailler auec le Gouuerneur de Gennes, pour donner des seuretez raisonnables à Gregoire, & quant à luy, qu'il ne manqueroit pas de se trouuer au lieu de la Conference, dans le temps determiné : Cependant qu'il consentoit, que le pouuoir tout entier de l'Ambassade, demeurast à ceux qui demeureroient, qu'ils en eussent toute l'authorité dans les Lettres qu'ils auroient à enuoyer, & qu'il trouuoit bon aussi, que les Deputez de l'Vniuersité demeurassent, à la reserue du Conseruateur, & de *Iean François* qu'il menoit auec luy. Il leur dit encore pour conclusion, qu'on ne pouuoit raisonnablement agir en rien contre le Pape auant le temps expiré de l'entreueuë qui estoit accordée.

Année 1407.

CHAPITRE VINGT-DEVXIESME.

I. Violence des Officiers des Grands de France, pour fournir les maisons de leurs Maistres aux dépens des pauures Marchands,

II. Reprimée par le Roy.

III. Differend entre le Preuost de Paris, & l'Vniuersité, pour auoir fait pendre deux Escoliers, contre le Priuilege de la Clericature.

IV. L'Euesque de Paris l'excommunie, & le Roy le fauorisant,

V. L'Vniuersité cesse ses exercices & demande congé de se retirer, le Roy la retient.

VI. Le Preuost condamné à dépendre les deux Escoliers, de les rendre à l'Euesque & au Recteur, de se défaire de sa Charge, & de demander pardon.

IE quitte les affaires du Schisme, pour reuenir à ce qui se passoit dans le Royaume, & ie parleray premierement de la violence qui se pratiquoit de la part des Princes & des Grands de l'Estat, par l'insolence de leurs Valets, qui prenoient d'authorité sur les Marchands, non plus ce qui leur falloit pour la dépense de leurs maisons pour certains iours, mais dequoy faire des magazins. Ils enuoyoient iusques dans les fermes & dans les granges, faire la prisée des grains & des autres prouisions, & deffendoient mesmes sur de grosses amendes, d'en rien vendre qu'ils n'en eussent enleué tout ce qu'ils en vouloient, sur le prix qu'ils y faisoient mettre. C'estoit vn crime de penser seulement à faire quelque resistance, c'estoit s'exposer encore, d'en poursuiure le payement auec quelque sorte d'importunité, il falloit parler doux, à peine d'estre ietté dehors des Hostels où ils alloient solliciter, & c'estoit estre bien-heureux de rapporter quelque petite partie de sa debte. Cette cruauté fit plusieurs mandians de plusieurs riches Laboureurs, qui n'eurent pour toute consolation que des imprecations publiques contre les Princes, lesquelles éclatterent si haut, que le Roy le sceut à la fin, & qu'il fit scrupule d'apprendre qu'il ne mangeoit pas vn morceau de pain qui ne fût assaisonné de la malediction des Pauures. Il y voulut mettre ordre, & par auis de son Conseil, il fit faire deffense à cry public dans toutes les Villes du Royaume, de ne rien prendre sur ses Peuples que de leur consentement & en payant comptant : mais ce qui surprit dauantage tout le monde, c'est qu'on eût inseré dans l'Ordonnance qu'elle auoit esté faite à l'instance de *la Reyne* & du Duc *d'Orleans*, qui estoient ceux qui abusoient dauantage de leur authorité dans ce desordre, qui fut enfin aboly apres auoir duré quatre ans entiers.

Année 1407. Cependant que le Roy prestoit ainsi son authorité à la Iustice pour asseurer le repos de ses Sujets, particulierement des Bourgeois de Paris, & pour reprimer ceux qui le troubloient, il arriua sujet d'emprisonner au Chastelet deux mauuais garnemens Escoliers de l'Vniuersité, l'vn nommé Maistre *Oliuier François*, qui estoit Breton, & l'autre Normand, appellé *Iean de Saint Leger*, & tous deux indignes d'estre mentionnez dans cette Histoire, si la nouueauté du cas n'estoit importante, pour auertir les Iuges de ne point exceder leur pouuoir, & de ne rien entreprendre qui commette leur reputation à la posterité, ny qui les fasse citer pour exemple, comme fit Messire *Guillaume de Tignonuille* Cheualier, en ce temps-là Preuost de Paris. Celuy-cy presumant vn peu trop de l'authorité du Droit Ciuil, & dédaignant de se soûmettre aux sacrez Canons, ne refusa pas seulement tout ce que l'Vniuersité luy presenta de Requestes, pour renuoyer les Coupables à l'Ordinaire, au contraire il les mit à la gehenne pour tirer d'eux par la force des tourmens, la verité de leurs crimes, & des larcins qu'ils auoient commis, & les enuoya au gibet. Nostre Siecle n'auoit point de memoire d'vn si grand affront fait à la Clericature, ils furent pendus, & en public, & en plein iour, presque toute la Ville se rendit témoin de ce spectacle d'ignominie, l'on y courut de toutes parts, & cela fit dire à tout le monde, que ce suplice estoit vn prejugé pour l'aduenir, que les Escoliers & les Reguliers seroient desormais condamnez & executez comme les Seculiers.

L'Euesque de Paris apprehendant iustement, que ce bruit commun n'établît vne coûtume au prejudice des Constitutions des Saints Peres, il s'opposa à l'execution, & pour vne si temeraire entreprise, il proceda contre le Preuost comme contumax & rebelle, par Censures Ecclesiastiques, fit publier la Sentence d'excommunication, & la fit afficher aux portes de l'Eglise Cathedrale. Et cependant comme le mesme excez tournoit à la honte de l'Vniuersité de Paris, & comme c'estoit vne infraction de ses Priuileges, dont il auoit esté institué Conseruateur, elle le mit en action, l'appella deuant le Roy, taxa sa reputation, de parjure & de beaucoup d'autres crimes énormes; enfin elle exagera cét attentat en telle sorte, qu'elle demanda auec instance qu'il en fist satisfaction publique, que l'affront qu'elle auoit souffert de sa violence, redondât à sa confusion, & que sa memoire en demeurât à iamais noircie. Elle requit à cette fin, que luy-mesme eût à dépendre les Supliciez, qu'il les baisât auant que de les rendre à la Iustice Ecclesiastique, qu'il demandât pardon à genoux, qu'il fût declaré indigne, & inhabile de iamais tenir Office Royal, & qu'il fondât deux Chappelles pour l'ame des deux defunts.

Autant de fois qu'on en parla au Roy, il s'y trouua des Nobles de la premiere marque, qui luy souflerent aux oreilles que ces Criminels, en qualité de guetteurs de grands chemins, estoient décheus du Priuilege de Clericature, & qu'il ne deuoit pas permettre que le Preuost de Paris son fidel Cheualier, souffrît vne telle infamie, & dautant plus qu'il auoit rendu vn iugement par conseil de Personnes doctes en Droit, qu'il auoit eu pour Adjoints. Par le moyen de leur intercession, l'Vniuersité mādée, receut pour réponse de la bouche du Chancelier, que le Roy ordonnoit pour toute satisfaction, que les deux corps dépendus par qui ils voudroient, peussent estre inhumez, & les Docteurs & Regens tres-mal contens de ce resultat, & n'en pouuans obtenir autre chose, declarerēt libremēt qu'ils alloient à l'instant fermer les Classes, & cesser les Predications. Assez de gens d'esprit & de Lettres, trouuerent leur procedé vn peu trop chaud, ils iugerent que la charité estoit vn peu offensée de refuser aux ames fidelles, la pasture spirituelle de la parole de Dieu, & cela dura pourtant tout l'Aduent & toutes les Festes de Noël, tout le Caresme, & la Feste mesme de Pasques, au grand regret de tous les gens de bien. Mais comme il sembloit qu'on s'y accoûtumât en quelque façon sans parler de les satisfaire, non contens de cela, ils allerent trouuer le Roy, ils luy firent de grandes plaintes, & conclurent enfin, que puis qu'on leur dénioit la Iustice au prejudice de leurs libertez, que sa Majesté ne trouuât pas mauuais si l'Vniuersité sa Fille, proscrite en son honneur, & deuenuë vne brebis errante, alloit cher-

cher à s'établir ailleurs. Ils dirent que c'estoit sa resolution ; mais que pour ne point manquer à son deuoir, & pour n'estre point ingrate de tant de bienfaits qu'elle auoit receus de sa Majesté dont ils la remercioient, elle ne vouloit point partir sans prendre congé d'elle. Année 1407.

Le Roy deuenu plus sensible à leur douleur, tascha d'amadoüer de douces paroles, les Docteurs & Regens de cette deputation: Asseurément, leur dit-il, vous « ne vous en irez point, & nous ne souffrirons pas que nostre Fille bien-aimée, de- « puis si long-temps si doucement éleuée par nos Ancestres, à l'ombre des Fleurs- « de-Lys, aille adopter d'autre Pere que nous. C'est si peu nostre pensée de re- « trancher de ses Priuileges, que nous les voulons plûtost augmenter, & dans la rencontre de l'affaire presente, vous trouuerez en nous des sentimens tous pa- « ternels, & toute la satisfaction que s'en doiuent promettre de veritables enfans. « Il accorda l'effect auec les promesses, il manda son Conseil, qui souscriuit à sa volonté comme raisonnable, & l'on dressa enfin cét Arrest si fort sollicité ; par lequel il fut dit, que le Preuost auoit imprudemment & trop precipitamment condamné les deux Escoliers, & ordonné que l'Executeur accompagné des Ministres de la Iustice, iroit publiquement dépendre leurs corps, lesquels conduits au Paruis Nostre-Dame, seroient rendus à l'Euesque, & au Recteur de l'Vniuersité de Paris. Cela se fit à la my-May de l'année suiuante, en presence d'vne multitude sans nombre de peuple de tout sexe, & en suitte, tous les Ordres Mandians, & les Curez de Paris, auec vn grand luminaire, les porterent inhumer en l'Eglise de S. Mathurin, où leurs Funerailles furent faites, & afin de fournir aux frais de cette pompe, le Roy luy-mesme donna cent écus d'or pour le Preuost. Sa Majesté ayant aussi ordonné qu'il fust destitué de sa Charge, il fut si importuné de prieres des premiers de sa Cour, qu'il le fit premier President de la Chambre des Comptes: mais ce fut pourtant à condition qu'vn certain iour qui seroit assigné, il viendroit humblement demander pardon au Recteur & aux Docteurs & Regens, de ce qu'il pourroit auoir fait dont ils se seroient offensez.

CHAPITRE VINGT-TROISIESME.

I. La Reyne accouche d'vn fils nommé Philippe, mort incontinent apres.
II. Le Duc d'Orleans assaßiné & mis à mort dans la ruë Barbette,
III. Par ordre du Duc de Bourgogne:
IV. Qui se seruit du ressentiment particulier de Raoul d'Ocquetonuille,
V. Qui se retira chez luy auec ses Complices.
VI. Le Duc va voir le corps mort, aßiste à ses funerailles aux Celestins, & en prend le duëil.
VII. Les Princes resolus de vanger ce cruel assaßinat.

LA veille de S. Martin d'hyuer, à deux heures apres minuit, la Reine de France accoucha en sa maison proche la ruë Barbette, d'vn fils qui ne vesquit qu'autant de temps qu'il en fallut pour le nommer *Philippe* & qui expira aussi-tost dans les eauës de la regeneration spirituelle. Les Nobles de la Cour porterent le soir mesme son corps à S. Denis, auec vn grand Conuoy de torches, selon la coûtume des Funerailles des Fils de France, & l'inhumerent auprés de ses freres, dans la Chappelle du Roy son Ayeul, qui y auoit fondé deux Messes tous les iours

Année 1407. à perpetuïté. La mort precipitée de cét enfant, troubla les entrailles de sa Mere, qui passa en pleurs tout le temps de ses couches.

Le Duc *d'Orleans* frere du Roy luy rendit des visites fort assiduës, pour s'acquitter des deuoirs de consolation, & pour appaiser sa douleur; mais la veille de S. Clement, qu'il en reuenoit pour aller coucher à la Maison Royale de S. Paul, apres auoir fait grande chere à souper chez elle, il arriua vn malheur qui m'oblige de m'écrier: O! detestable monstre de perfidie & d'iniquité, ô! exemple d'execration d'autant plus surprenant, qu'il estoit inoüy, iusques alors, qu'il eut esté rien entrepris de si cruel contre le Sang Royal de France, ce Prince infortuné se rencontra au milieu du chemin, dans vne embuscade d'assassins. Peu s'en faut que l'horreur d'vne infame trahison, ne me fasse tomber la plume de la main, mais puisque ie me suis engagé de donner à la posterité tout ce qui est arriué de memorable, soit par la valeur, ou par les vices de nos Princes de France; ie dois ce recit à ceux qui sont engagez dans les liens de la Fortune, & qui ont la premiere authorité dans les Cours des Roys, afin qu'ils cessent de s'estimer heureux dans la veuë d'vn euenement qui menace toutes les Puissances les mieux établies.

Il ne faut point chercher autrement la cause de ce damnable parricide, que dans ce que nous auons veu des differends, & en suitte de la haine, tantost ouuerte & tantost cachée, des Ducs *d'Orleans* & de *Bourgogne*; dont il y auoit plusieurs raisons & secrettes & publiques. La principale fut la conduitte des grandes affaires de l'Estat, dont le Roy se reposoit sur son Frere & sur son Cousin: & comme vne souueraine authorité ne peut souffrir de compagnon, ils ne se pouuoient accorder, ny garder vne mesme regle dans leur administration. I'ay appris de quelques gens de Cour, que comme ils estoient differens en leurs mœurs, qu'il en estoit de mesme de leurs sentimens, & que cela éclattoit de telle sorte, que l'vn ne faisoit rien que l'autre ne condamnât, ou qu'il ne portât auec impatience; ces flaméches de diuision causerent vn embrasement de haine & d'inimitié qu'on ne put esteindre, & qui fit découurir beaucoup d'apparence de conspirations sur la vie de l'vn & de l'autre, en mesme temps que la contrarieté de leurs suffrages dans les Conseils, & les appareils d'armes reïterez, nous tenoient dans vne iuste apprehension d'vne Guerre ciuile, toute preste d'éclatter à la ruïne du pauure Peuple, & à la honte & dommage de ce Royaume.

La Reyne, le Duc *de Berry*, & tous ceux du Sang Royal, voyoiēt à regret la perte de tant de trauaux & d'entremises pour les remettre, & l'inutilité de tant de reconciliations sans durée; parce que toute la seureté de leur ouurage dépendoit des conseils de ces pernicieux esprits de discorde, & de ces semeurs de zizanie dont il ne se trouua que trop dans l'vne & l'autre Cour, qui manioient l'esprit de ces deux Princes comme il leur plaisoit, par des rapports flatteurs & mensongers, & qui leur faisoient trouuer vne fausse complaisance dans leur auersion. Il n'y en auoit pas vn qui ne releuât l'excellence de l'vn, pour déprimer les entreprises & la conduite de l'autre, & c'estoit bien la pensée de ces malheureux esprits de dissension, que cette querelle ne trouueroit sa fin, que dans le sang, & auec la vie de l'vn des deux Princes.

Le Duc de Bourgogne y fut le premier resolu, par la foule des conseils de vangeance, que ceux de son party luy inspirerent, & par malheur il trouua vn Executeur tout prest pour cét attentat aussi infame qu'inhumain, en la personne à iamais detestable d'vn Normand, nommé *Raoul d'Ocquetonuille*, qui gardoit son ressentiment contre le Duc d'Orleans, pour l'auoir destitué d'vn Office chez le Roy, & pour l'auoir dépoüillé de tous ses meubles, quoy qu'il l'eût fait auec iustice, & pour le chastier d'auoir peché contre la fidelité qu'il deuoit à son employ. Ce Méchant n'oublia rien de ce qui pouuoit fauoriser sa traistreuse entreprise, il chercha des Complices semblables à luy, il conclud auec eux de fondre tout à coup sur le Duc, & pour en attendre vne occasion commode, il se tint auec eux caché l'espace de dix-sept iours, dans vne maison propre à ce massacré, tout proche de la ruë Barbette. Enfin le iour arriua qu'il desiroit tant, ou plû-

tost cette funeste nuit, car il estoit desia tard, & le Duc qui venoit de souper ioyeusement, s'en retournoit sans autre suitte que de cinq personnes seulement, à l'Hostel de S. Pol, lors que le meurtrier s'en apperceut, qui voyant vne heure aussi noire que sa conscience, & ne preuoyant point d'obstacle à son maudit dessein, exhorta ses Couppejarrets de l'aider à l'executer. Année 1407.

Helas que l'esprit des hommes est aueugle, qu'ils sont peu sçauans dans les perils qui les talonnent, puis qu'il ne sçauent pas que l'heure qui succede à celle de leur plus parfaite ioye, peut estre la plus malheureuse, & celle de leur perte. A peine ce pauure Prince fut-il au milieu de cette ruë, que le voicy au mesme temps au milieu de dix-sept Assassins dignes de toutes les vangeances du Ciel & de la terre. Raoul Chef de ces Brigands, emporté d'vn esprit plûtost diabolique que temeraire, tint à honneur de les auoir pour témoins de sa fureur, & ce fut luy, qui du premier coup de hache, luy trencha le bras à l'endroit du poignet. Il luy déchargea vn autre coup sur le front, & ce fut de celuy-là, que ce Duc illustre perdit la vie; mais ce ne fut pas le dernier, car ce cruel parricide luy en lança vn troisiéme par derriere, comme il tomboit à terre, qui luy cassa la teste, & qui luy renuersa la ceruelle sur le paué. Alors toute sa suitte épouuantée, s'enfuit & l'abandonna, & il n'y eut qu'vn Flamand de sa maison qui triompha de la frayeur ordinaire d'vne occasion si surprenante, il se jetta sur ce corps déja mort qu'il croyoit pouuoir garentir, il s'écria plusieurs fois pour les écarter: « C'est Monseigneur le Duc d'Orleans Frere du Roy; mais ils n'en furent que plus acharnez, & comme ils ne le pouuoient arracher, parce qu'il vouloit toûjours faire vn bouclier de son corps à celuy de son Maistre, ils le percerent de mille coups mortels.

C'est ainsi que la mauuaise destinée, ennemie des grandeurs legitimes, dresse des embusches aux Puissances qu'elle ne peut atterrer que par trahison; afin que ceux qui auroient la force de se deffendre de ses attaques, succombent par des surprises impreueuës. Apres ce crime, qui ne sçauroit trouuer vn nom assez energique chez les Nations mesme les plus barbares, l'infame Scelerat traîna le cadaure sanglant auprés d'vn tas de bouë, & ayant reconnu à la lueur d'vne torche de paille, qu'il auoit accomply son detestable dessein, il s'en alla ioyeux comme d'vne bonne action, au logis du Duc de Bourgogne, auec ses miserables Compagnons, sans estre poursuiuy de personne. Cependant, le bruit d'vn si effroyable attentat s'estant répandu par la Ville, tout le monde accourut pour voir cét étrange spectacle, & l'on vid auec autant d'execration que d'horreur, ce cadaure percé de beaucoup de playes mortelles & mutilé d'vn bras, mais ce qui fut encore plus épouuentable & plus touchant, c'est qu'il fallut chercher & ramasser sa main gauche dans la bouë, c'est qu'il fallut recueillir sur la fange les tristes restes de sa ceruelle, afin de l'enseuelir auec le corps.

La Reyne & tous les Princes du Sang, furent fort attristez d'vn meurtre si enorme, mais le *Duc de Bourgogne* n'en voulut rien croire sur le champ, il refusa mesmes d'ajoûter foy au traistre Meurtrier, il ne s'en voulut fier qu'au témoignage de ses yeux, & sortit de chez soy auec vn appareil presque guerrier, pour aller à l'Eglise de S. Guillaume (elle s'appelle auiourd'huy l'Eglise des Blancsmanteaux) où il trouua le corps qu'on y auoit porté. Alors il contrefit autant l'affligé qu'aucun autre, il prit le deüil par apres comme tous les Princes, & il n'eut point de honte d'assister auec eux au Conuoy qui se fit en l'Eglise des Celestins, où ce Duc de son viuant auoit ordonné sa sepulture. Apres ces tristes funerailles, qui durerent deux iours de larmes & de ceremonies, les Princes s'assemblerent, & ils delibererent entr'eux, pour leur derniere consolation, de vanger ce cruel assassinat, & de faire vne exacte perquisition de celuy qui l'auoit commis.

CHAPITRE VINGT-QVATRIESME.

I. Belles qualitez du Duc d'Orleans.
II. Le Sire de Canny iniustement accusé de sa mort.
III. Aduoüée par le Duc de Bourgogne.
IV. Lequel estant exclus du Parlement, se retire en Flandres auec menaces.
V. Sa puissance empeschant qu'on ne luy fist son procez.
VI. On luy depute successiuement le Comte de S. Pol, le Duc de Berry, & le Roy de Sicile.
VII. Le Duc de Bourbon se retire genereusement de la Cour.
VIII. Le Duc de Bourgogne refuse de venir à Paris, si on ne leue la garde mise aux Portes.

Année 1407.

CE n'estoit pas sans raison, s'ils eurent de la peine à se remettre d'vn accident si surprenant & si funeste, car outre que ce Duc estoit Frere vnique du Roy, c'estoit vn Prince autant aimable, qu'il estoit aimé d'eux à cause des belles qualitez qu'il auoit eu pour compagnes de sa naissance Royale. La Nature qui l'auoit fait le plus beau de son âge, luy auoit encore donné des graces excellentes, & celle qu'il possedoit auec plus d'auantage, c'estoit cette merueilleuse éloquence, & cette facilité de parler sur le champ, dont ie puis dire sans flatterie, qu'il en auoit emporté le prix sur les plus fameux Orateurs de son siecle; sans en excepter les plus grands Hommes de l'Vniuersité, pour consommez qu'ils fussent dans toutes les subtilitez de l'Art de discourir, dans les exemples de l'Histoire, & dans les plus belles maximes de la verité Theologique. C'est ce qui rendoit le choix assez difficile, des personnes de ce Corps qu'on luy deputoit dans les occasions qui s'en presentoient, & ie puis dire, que ie l'ay veu souuent répondre sans preparation, auec plus d'élegance qu'ils n'en auoient pû apporter dans leurs Harangues estudiées. Les Estrangers luy donnerent cette reputation auec la mesme estime, & ils se loüoient encore, de la maniere agreable & officieuse dont il accueilloit leurs Ambassadeurs; car il leur parloit auec vne ciuilité toute singuliere, & s'il leur arriuoit de se tromper en quelque chose, il les releuoit de leur erreur auec beaucoup de modestie. Tout ce qu'on peut opposer à de si beaux talens, c'est qu'il en abusa dans les emportemens d'vne ieunesse vn peu encline à tous les vices de l'âge & de la qualité; mais il en eut horreur quand la raison commença d'entrer en ses conseils.

Pour reuenir à la mort de ce Duc illustre, & à la recherche qu'on fit des Assassins; ie suis obligé de dire, que c'estoit la voix presque publique de toute la France, que Messire *Robert de Canny* auoit quelque part à ce parricide. En effet, il le haïssoit mortellement, & ce n'estoit pas sans raison, à cause de sa femme qu'il auoit long-temps aimée. C'estoit le sujet d'vn soupçon assez violent, qui fit deliberer par les Seigneurs du Sang Royal, d'informer contre luy, & de se saisir de sa personne & de tous les autres suspects. Mais le Duc de Bourgogne qui s'en sentoit l'autheur, eut quelque honte de consentir que le sang des innocens vangeast son crime, il se leua au milieu de la Compagnie, il tira à quartier le Roy Louys *de Sicile*, & le Duc *de Berry*, & pressé à tard du remors de sa conscience, il leur declara librement, que c'estoit luy qui estoit le meurtrier, & qui par vne pure instigation du diable, auoit fait tuer son Cousin. La surprise de ce discours les fit trembler, & les saisit d'vne horreur soudaine, qui les rendit quelque temps sans parole, leur voix se fondit en de profonds soûpirs, & les autres

Princes ayant connoissance d'vn si iuste sujet de tristesse, ils tomberent dans la mesme interdiction de leurs sens, ils se trouuerent tous également touchez ; & apres auoir pleuré & deploré tout ensemble vne si nouuelle surprise, il n'y en eut pas vn qui dans la iustice de ce premier mouuement, ne detestât vne si execrable trahison, & qui n'en souhaitât déja l'autheur dans les tourmens eternels que meritoit l'atrocité de son crime. Année 1407.

Ce qui les épouuentoit encore d'autant plus de la noirceur d'ame du Bourguignon, c'est qu'il y auoit fort peu de temps, que non seulement il s'estoit reconcilié, mais qu'il auoit fait vne alliance d'amitié fraternelle auec le Duc d'Orleans. Ils l'auoient encore tout recemment confirmée, & par Lettres & par serment, iusques-là d'en prendre à témoin Dieu mesme, & de communier ensemble. Ils paroissoient extremement vnis dans la conduite de la guerre, dont ils s'estoient chargez, ils auoient deffendu l'honneur l'vn de l'autre dans les mauuais succez qui leur arriuerent, il sembloit qu'ils n'eussent qu'vn mesme interest, & pour plus grand signe d'vnion & d'amour, le Duc de Bourgogne sçachant que le Duc d'Orleans son Cousin estoit indisposé, il l'auoit visité auec toutes les marques, ie ne diray pas de ciuilité, mais de tendresse, & mesmes il s'estoit laissé retenir pour venir disner chez luy le lendemain, qui estoit vn Dimanche. Les autres Princes du Sang qui sçauoient cela, ne purent conceuoir qu'vne extreme indignation d'vn si horrible procedé, aussi refuserent-ils d'entendre ses excuses, ils se retirerent tout en larmes du Conseil du Roy, & le lendemain, comme il vint à la Chambre du Parlement, ils luy en firent deffendre l'entrée. Il en sortit auec plus de colere que de confusion, il dit que quelque iour peut-estre, y seroit-il receu mal-gré eux ; & le Samedy suiuant, il partit de Paris, pour se retirer en Flandres en grande diligence. Toute la Maison Royale l'estimoit digne de la rigueur des Loix diuines & humaines, le Roy de son costé portoit la mort de son Frere auec vne impatience au delà de ce qu'on en peut croire ; mais c'estoit vne espece d'innocence au Criminel, d'estre trop puissant pour estre puny comme il meritoit, & comme il l'auroit esté, selon que i'ay appris de plusieurs personnes ; car outre qu'il estoit le Doyen des Pairs, il estoit le plus grand du Royaume en Estats & Seigneuries, & il auoit déja fait vn mariage de sa fille auec le fils aisné de France.

Ces considerations luy firent deputer le Comte *de S. Pol*, pour luy offrir Audience publique auec impunité pour sa personne, & l'on ne luy demanda, sinon qu'il liurast les Assassins pour leur faire faire leur procez en Iustice ; mais il le renuoya bien loin de ses esperances, puis qu'il fallut traiter auec honneur de la reparation d'vne action pire que scelerate, qui obligea le Roy de luy enuoyer à Amiens le Duc *de Berry* & le Roy *de Sicile*. Le noble Duc *de Bourbon* estoit nommé pour estre de cette Ambassade, mais il s'en excusa genereusement, il ne voulut pas mesme demeurer à la Cour, il demanda congé pour se retirer chez luy, & il aima mieux renoncer à la part qu'il auoit au Gouuernement, que de consentir à composer auec l'Estat, du meurtre de son Neueu, qui luy fit dire hautement, & par plusieurs fois, à ce que l'on m'a asseuré, qu'il ne verroit iamais de bon œil, l'autheur d'vne trahison si lasche & si infame. Aussi peut-on dire, que le Duc de Bourgogne luy-mesme en considerant l'horreur, demeura d'accord par les inquietudes qu'il en souffrit, qu'il auoit violé la seureté iusques alors naturellement asseurée à ceux de son sang & de sa qualité. Il ne pensa pas sans raison qu'on luy pourroit aisément dresser vn semblable party, il se fit enuironner d'vne grosse & soigneuse garde de Gensdarmes, qu'il ne voulut plus quitter ; & c'est ce qui rendit d'autant plus difficile la negotiation de ces deux Princes, qui ne purent empescher qu'il n'entrast dans Amiens en appareil de guerre. Ils y furent dix iours en Conference pleine de ciuilité de part & d'autre, ils s'entretraiterent, & il leur promit d'obeïr au commandement du Roy, & de se venir excuser en sa presence ; mais ce fut auec cette condition, qu'ils luy accorderent, qu'il ne pourroit estre tenu d'accomplir sa promesse, tant que les portes de Paris seroient gardées, & qu'il auroit lieu de se défier de la seureté de sa personne,

& de ceux de sa suitte, ne voulant pas estre receu comme ennemy de la Ville ou du Roy, mais comme bon François & comme vn Prince pacifique.

Année 1407.

CHAPITRE VINGT-CINQVIESME.

I. Froidure iusques alors inoüye en France.
II. Grande mortalité de poissons dans la mer.
III. Les Ponts de Paris emportez,
IV. Et les Moulins ruinez.

L'Hyuer de cette année fut plus cruel en ce Royaume qu'il n'auoit esté depuis plus de cinq cens ans, il n'y eut que peu de pluyes; mais depuis la saint Martin d'Hyuer iusques à la fin de Ianuier, il gela de tous les vents, & le froid penetra les plantes des vignes, & iusques aux racines des arbres fruictiers. Il tua quelques pauures gens qu'il saisit sur les champs, il n'épargna ny troupeaux, ny bestail, & les oyseaux mesmes perirent faute de trouuer, ny à manger sur la terre plei ne de neiges, & sur les arbres reuestus de frimas, ny à boire dans les eauës qui estoient toutes gelées. La glace descendit iusques au fonds des puits, & non seulement elle n'interrompit pas la nauigation des Riuieres, mais les rendit charriables comme les grands chemins, à cause de sa dureté. Au mesme temps, le détroit enflé par les tempestes, vomit bien loin en diuers lieux de la terre, des poissons de toutes les sortes, & il s'en répandit particulierement vn si grand nombre par toute la Coste de Bretagne, qui a deux cent lieuës & plus de longueur, qu'elle en fût toute couuerte, & que la putrefaction de leur charogne, la fit pour long-temps deserter à tous les Paysans d'alentour, qui furent contraints d'abandonner leurs maisons, & de rentrer bien auant dans le païs. Les Pescheurs rapporterent, que les autres poissons s'estoient cachez dans les lieux cauerneux, & dans les fosses, & cela fut cause que la mer deuint sterile, iusques-là mesme qu'on ne prit rien de ce qu'elle produit naturellement, ny de tout ce qui se forme de ses humeurs superfluës, & qu'elle iette auec son écume.

Nous auons bien quelques Histoires qui remarquent des temps si froids, qu'on ne pouuoit manger du pain qu'on ne l'eût dégelé auprés du feu, ny arracher le vin du tonneau qu'auec des broches de fer rouge, mais il est sans exemple, qu'il en soit arriué de si étranges dommages dans ce Royaume; car le Samedy vingt-huitiéme de Ianuier, que les glaces commencerent à se rompre & à fondre, les torrens qui décendoient de la couuerture des maisons, & des lieux éleuez, faisant autant de Riuieres qu'ils rencontroient de chemins, ils entraînoient les Fermes & les Métairies toutes entieres, auec tous les troupeaux & le bestail. Tous les principaux Fleuues qui portent leur nom dans la mer, & particulierement la Seine, charioient des glaçons d'vne grandeur demesurée, & i'en ay veu entr'autres de trois cent pieds de long & de mesme largeur, qui venans à heurter l'vn contre l'autre, se brisoient en façon de monceaux de meules de moulin, qui arrachoient les Gorts & les Isles toutes entieres, emportoient les saussayes, & les lançoient contre les Ponts & contre les Batteaux, qu'ils détachoient d'vne rapidité furieuse.

Le lendemain de ce dégel, ils renuerserent à Paris le Pont S. Michel, dont les Arches estoient de pierre, mais à la verité elles estoient creuses par l'ignorance de l'Architecte, & par mesme moyen, ils ruinerent toutes les maisons qu'on auoit bâties dessus. Il en arriua autant d'vn autre de bois qu'on auoit fait pour le passage de l'autre bras de la Riuiere, & l'on craignit mesme accident pour le grand Pont, qui en trembla, mais on en fut quitte pour la perte de quatorze Boutiques de Changeurs. Cette auanture inesperée, fit de beaucoup de riches autant de miserables, qui ne purent rien recouurer d'vne perte sans prix, parce

parce que tout tomba parmy les glaces, & c'est ce qui donna d'autant plus de compassion à tous ceux qui furent témoins de ce mal-heur. Les moulins de dessus l'eau qui seruoient aux besoins de la Ville, furent aussi pour la pluspart brisez ou mis en pieces, & cela menaçoit particulierement la ville de Paris d'vne cruelle famine, si par ordre exprés du Roy, l'on n'eust mis le taux aux farines, que les Boulangers gardoient en grande quantité, & si l'on ne les eût obligez de les exposer en vente. Auprés de Senlis & ailleurs, les neiges fonduës sur les montagnes, firent des cours d'eau de la grosseur des Riuieres, qui descendans auec impetuosité, & roulans des grosses pierres, arracherent les plus grands arbres des Forests, & se répandans de là sur les grands chemins, ils en fermerent les passages. A la verité, les hommes de ce temps icy n'auoient point memoire d'vne si cruelle saison, & si l'on en considere les accidens, & si l'on en croit les Vieillards, qui ont encore la memoire fraische du temps passé, cette année cy se deura nommer à l'aduenir l'année du grand Hyuer, & d'vne froidure iusques alors inoüye.

Année 1407.

CHAPITRE VINGT-SIXIESME.

I. La Duchesse d'Orleans auertie de la mort de son mary, vient de Blois à Paris auec ses enfans,

II. Demande iustice au Roy, qui tasche de la consoler, & qui confirme aux enfans tous les biens de leur pere.

III. Elle se retire à Blois, & durant son absence, l'on l'accuse de la maladie du Roy.

LA nouuelle d'vne si étrange mort que fut celle du Duc d'Orleans, ayant esté portée à sa femme & à ses enfans, tout le Chasteau de Blois retentit en cris & en clameurs dans les premiers mouuemens de cette cruelle surprise, & cette Dame affligée s'en prit à ses cheueux & à ses habits, qu'elle arrachoit & qu'elle déchiroit, cependant que ses fils plongez en larmes, n'auoient que des soûpirs & des sanglots, pour répondre à tout ce qu'on leur pouuoit dire pour les consoler d'vne si iuste douleur. Apres ces furieux accez, & quand le mal les rendit capables de conseil, ils prirent celuy de venir à Paris, auec vne grande suitte de tous leurs seruiteurs & de leurs amis, & dans cét équipage lugubre, la Duchesse accompagnée de ses deux fils aisnez, s'estant venuë ietter aux pieds du Roy, elle luy fit ce discours entrecoupé de pleurs & de soûpirs.

Ie me suis traisnée iusques aux pieds de vostre Majesté, demy morte que ie suis, & condamnée à passer le reste de mes iours dans les gemissemens & dans la misere, pour vous faire mes tristes complaintes, auec ces deux orphelins vos Neueux, en qualité de vefve desolée, de celuy que vous auez tant aimé, & qui fut vostre Frere vnique. Plaignez, SIRE, plaignez tendrement auec nous vn Frere qui vous fut si fidelle & si obeïssant en toutes choses, qui estoit si bien fait de sa personne, si aimable & si accomply, que vous auiez auec tant de raison choisi pour depositaire de vos secrets, & qu'vn sort si mal-heureux vous a fait perdre auiourd'huy. Mais plaignez-le de sorte, que le ressentiment d'vne iuste vengeance soit plus grand que vostre douleur, & que vous ayez plus d'indignation de la qualité du meurtre, que d'égard à celle du meurtrier. Cela est arriué par la méchanceté du Duc *de Bourgogne* vostre Cousin germain, de qui i'ay honte de dire, helas! mais il n'est que trop vray, qu'il a fait vne action de la derniere perfidie, & qu'il a noircy d'vne tache d'infidelité, qui durera eternellement, le Sang illustre de tous les Princes qui portent les Fleurs de Lys. Tout le monde sçait par sa propre confession, qu'apres luy auoir iuré solemnel-

Année 1407.

lement vne amitié toute singuliere, ce Traistre ne s'est seruy de la confiance, qu'vne reconciliation si publique luy deuoit donner, que pour luy dresser des embusches mortelles, par des infames Ministres d'iniquité, qui l'ont méchamment massacré au sortir de chez la Reyne, qu'il venoit de visiter; & comme il retournoit à vostre Hostel de S. Pol: Ah Dieu! que l'esprit de l'homme est aueuglé, & qu'il penetre peu dans l'aduenir, ce Prince se trouua enuironné de ces détestables Assassins, dignes de tout ce que le Ciel & la Terre peuuent inuenter de peines & de supplices, & non seulement ils ne l'ont pas tué, mais ils ont exercé sur son cadaure, des barbaries qui n'ont point d'exemple parmy des gens de la condition la plus miserable. Quand il se trouueroit des cœurs de fer, & des ames plus dures que le diamant, seroit-il bien possible qu'il y eut des entrailles à l'épreuue d'vn si effroyable spectacle, & qui ne fondissent pas à la veuë d'vn corps mutilé de cette sorte?

Apres luy auoir coupé le bras, apres plusieurs playes mortelles, apres luy auoir mis la ceruelle hors de la teste, apres l'auoir mis en morceaux sur le paué d'vne grande ruë, l'on l'a traisné dans vn tas de fange & de bouë. Vostre Frere vnique, grand Prince, mon souuerain Seigneur, n'a esté si cruellement traité, qu'en haine de l'amour singulier que vous luy portiez selon les sentimens du sang & de la nature: C'est ce qui a irrité contre luy la fureur de ce Duc criminel, & pour deffendre vne si mauuaise cause, il a encore l'audace d'attenter à l'honneur de mon mary, & de noircir sa Posterité par vn Libelle iniurieux & diffamatoire qu'il a publié. Tout cela redonderoit à la honte de vostre Majesté, ce seroit vn reproche eternel à vostre Royal caractere, s'il demeuroit impuny; mais vous ne le souffrirez pas, SIRE, & vous ne refuserez pas cette Iustice à vostre Sœur vnique, qui vous en supplie, & dont voicy les Enfans vos Neueux encore ieunes & innocens, qui vous coniurent à genoux, de ne pas permettre que des traistres Assassins se soient soüillez impunément du sang de leur Pere, qui vous crie vengeance auec eux. Accordez-leur cette grace, & ne leur refusez pas au moins, d'ordonner que les Coupables soient adiournez à comparoistre deuant la Cour de Parlement, pour y estre iugez, & pour subir la condamnation que merite leur crime.

Apres cette complainte, qui fut assez longue, la Duchesse luy demanda la garde de ses enfans iusques à ce qu'ils fussent en aage, & elle le pria aussi de leur laisser la iouïssance de tous les biens de leur pere, & de tous les Domaines qu'il tenoit en son viuant, tant par bienfait de sa Majesté que par acquisition: ce que le Roy luy accorda de bon cœur, & il tascha autant qu'il put de la consoler, par toute sorte de témoignages de douceur & d'amitié. Elle demeura fort satisfaite de sa Majesté, mais celuy fut vne nouuelle douleur, d'apprendre que le Duc de Bourgogne deuoit bien-tost venir, & ne pouuant souffrir qu'il la trouuât à Paris, elle resolut de s'absenter de la Cour. Elle prit aussi-tost congé du Roy, qui la baisa, & parce que dés le iour mesme il retomba dans sa maladie ordinaire, cela redoubla enuers quelques-vns le soupçon qu'on auoit qu'elle l'eût causée; mais ie n'en ay iamais rien creu. Son dessein estant de demeurer à Blois, elle fortifia la Ville, elle raccommoda le Chasteau, elle munit la Place d'armes & de viures, elle fit garder les portes, & y entretint garnison comme si elle eust eu l'Ennemy tout proche d'elle,

CHAPITRE VINGT-SEPTIESME.

I. Le Duc de Bourgogne vient à Paris. A grande suitte de Gensdarmes.
II. Il obtient Audience pour se iustifier, par Iean Petit son Orateur, de la mort du Duc d'Orleans;
III. Qu'il accuse de crime de leze-Majesté Diuine & humaine.
IV. D'auoir causé la maladie du Roy par magie, & débauché toutes sortes de femmes par art diabolique.
V. D'auoir conspiré contre la personne du Roy, par le poison & par le feu.
VI. D'auoir entretenu alliance auec ses Ennemis, pour vsurper sa Couronne, & solicité le Pape de le deposer.
VII. D'auoir voulu enleuer la Reyne & le Dauphin hors de France, & empoisonner le Dauphin auec vne pomme.
VIII. D'auoir fait piller le Royaume, & dissipé les Finances.
IX. La Reyne se retire à Melun, où elle se fortifie, le Roy la détourne d'armer,
X. Octroye des Lettres de pardon au Duc de Bourgogne, & oste l'Admirauté à Clignet de Brebant en sa faueur.

LE Duc de Bourgogne ne manqua pas à sa parole, il partit de l'Artois pour venir à la Cour, & apres auoir passé à saint Denys par deuotion, il arriua à Paris, auec vne pompe & vne puissance qui surprit tout le monde, & qui auroit fait croire dans vn meilleur temps, qu'il venoit triompher des Ennemis de l'Estat, dans la Capitale du Royaume. Il fit son entrée au milieu de huit cent Gentils-hommes tous armez de pied en cap, à la reserue de la teste, & partagez en trois Corps, les Bourgeois le receurent fort bien, & la Reyne & les Princes luy firent bon visage, mais ils n'eurent pas pour cela le credit de rompre le dessein qu'il auoit, d'auoüer publiquement la mort du Duc d'Orleans, & d'en declarer les motifs; toutes leurs prieres ne seruirent de rien, il luy fallut donner Audience, qui fut assignée au huitiéme de Mars, dans la grande Salle de l'Hostel Royal de saint Paul; où se trouuerent le Duc *de Guyenne*, Louys Roy *de Sicile*, le Duc *de Berry*, & tous les autres Princes de la Maison de France: il eut pour Orateur Maistre *Iean Petit*, Normand de Nation, Professeur en Theologie, homme plus libre à parler, qu'élegant en son discours; qui osa soûtenir, que s'il y auoit quelque chose à redire à l'action qu'il auoit à deffendre, que c'estoit plûtost en la qualité de celuy qui l'auoit faite, qui pouuoit auoir en cela degeneré de l'honneur d'vne naissance si illustre; mais qu'elle estoit bonne en soy, puis que c'estoit vne digne punition des demerites du Deffunt. Année 1407.

Il prit pour théme cette Sentence du Sage, *La conuoitise est la racine de tous les maux*, & il voulut montrer en suitte, qu'il n'y en auoit point que le Duc d'Orleans n'eût mis en pratique; pour satisfaire à son ambition insatiable, qui l'auoit porté iusques-là, d'aspirer & d'attenter à la Couronne. Ie serois trop long, si ie rapportois de mot à mot tout ce grand Plaidoyé, que i'aime mieux

Année 1407. donner en abregé selon ma coûtume : Aussi bien est-ce assez de dire, qu'il le representa tout chargé de vices & de crimes, & qu'il le voulut conuaincre de tyrannie; pour conclure de là, qu'il auoit esté loisible de le tuer. Il allegua pour cela, qu'encore que par toutes les Loix du Droict positif & public, la punition des coupables soit reseruée à la Iustice, & qu'il soit deffendu à vn Particulier de prendre vengeance d'vn Criminel, fust-il atteint de tout ce qui se peut commettre de méchantes actions; neantmoins toutes les Constitutions Imperiales ne pouuoient fauoriser les Tyrans, parce que comme ils violoient les Loix, ils auoient toutes les Loix pour ennemies, qu'aucune ne leur pouuoit estre fauorable, & qu'elles ne tendoient qu'à leur destruction. Apres toutes les conclusions prises de ce bel exorde, il fallut entrer dans le particulier de ses crimes, & il l'accusa seulement d'attentat & de crime de leze-Majesté contre Dieu, contre le Roy, & contre les Enfans de France, & d'entreprise contre le Royaume & la chose publique : & poursuiuant chaque chef par ordre, il établit premierement le crime de leze-Majesté diuine au premier chef, sur ce qu'il auoit adheré aux sortileges & à l'idolatrie, contre l'honneur dû à Dieu, & contre la Foy orthodoxe qui les condamne. Enfin, apres auoir remis ces impietez au Iugement dernier, il dit encore, qu'il auoit esté fauteur du maudit & mal-heureux Schisme, & qu'en cela il auoit encouru le crime de leze-Majesté diuine au second degré, adherant à Benoist, & s'entendant auec luy pour retarder l'vnion & la Paix de l'Eglise.

Il passa en suitte des offenses d'en-haut à celles de ce monde, & sa premiere accusation fut, d'auoir conspiré la mort du Roy, premierement par des sorts & par des malefices, secondement par des breuuages empoisonnez, & enfin par le feu & par d'autres violents attentats : & qu'ainsi il estoit tombé dans le crime de leze-Majesté Royale au premier chef; ce qu'il acheua de » prouuer ainsi : Afin, dit-il, que le Roy tourmenté d'vne douleur incurable, » mourût plûtost, il s'accointa pour haster ses iours, d'vn Moyne Apostat; qu'il manda secretement auec vn certain Cheualier, vn Escuyer & vn Valet, il leur » donna il y a déja quelques années, vne épée, vn coûteau, & vn anneau, pour » les consacrer, ou plûtost pour les execrer, s'il est permis de faire ce mot, » au nom d'vn Demon. Ils ne trouuerent point de lieu mieux caché pour vac- » quer à leurs enchantemens, que le Chasteau de Montjoye; d'où l'Apostat allant à la montagne voisine, auant le leuer du Soleil, il fit vn cercle. Et » apres ses inuocations & ses charmes, il eut réponse de deux Demons, qui luy » apparurent en forme humaine, nommez *Herman*, & *Astramon*. Alors il leur » rendit les honneurs diuins, selon les preceptes de l'Art, il leur deliura ces fu- » nestes instrumens, & leur dit qu'ils les rapportassent dans le cercle, apres les auoir consacrées à son dessein. Cela fait, & estans tous instruits par ces dia- » bles, de ce qu'ils auoient à faire, ils allerent aux fourches patibulaires, ils dé- » pendirent vn voleur, ils luy mirent pour vn temps l'anneau en la bouche, & » apres l'auoir fendu de l'épée, depuis le bas iusques à l'estomach, ils rendi- » rent ces trois pieces au Duc, & l'asseurerent qu'il viendroit à bout de tout » ce qu'il desiroit, par leur vertu. Ils prirent aussi vn os de l'épaule du pendu, où l'Apostat écriuit de son sang quelques caracteres & des noms diaboliques, » & ce Duc superstitieux les porta long-temps entre sa chair & sa chemise, ius- » ques à ce que certain Seigneur, assez proche parent du Roy, trouua moyen » de les luy dérober; ce qui fut cause de le faire chasser de la Cour, & de la » persecution qu'il souffrit de la part du Roy, qui le proscriuit sans connoissan- ce de cause. Cét exil étonna ceux de la Cour & tout le Royaume, & cela fit » qu'on murmura du malefice du Duc, mais l'apprehension d'vn pareil traitte- » ment fit aussi qu'on n'osa parler publiquement d'vne si horrible méchanceté. Il adjoûta à cela, que ce mesme Duc comme deuot seruiteur de la Deesse Venus, auoit receu du mesme Religieux Apostat, vn anneau, dont les charmes estoient si puissans, qu'il n'y auoit personne dans le sexe feminin qu'il ne pût fasciner,

& qu'il ne fist condescendre à ses sales desirs sans aucune resistance, & ce dans le temps de la semaine Sainte, pour faire plus d'iniure à son Createur. Année 1407.

Pour preuues qu'il auoit voulu auancer la mort du Roy, il cita ce qui luy estoit arriué à Beauuais; où l'on luy auoit procuré vne maladie, qui luy fit tomber les ongles & les cheueux, & il n'oublia pas la frenesie qui le surprit au Mans, & qui le mena iusques aux portes de la mort, & en suitte de laquelle la parole estant reuenuë à sa Majesté, elle s'écria plusieurs fois, qu'on luy tirât l'épée dont son Frere luy auoit percé les entrailles: ce qui luy auoit fait dire quand il se porta mieux: *O mes amis, il faut absolument que ie le tuë.* Il mesla le Seigneur *de Milan* en la participation de cét attentat, il dit que sans doute il estoit autheur de ce mal-heureux conseil enuers le Duc d'Orleans son Gendre, & allegua pour conuiction de cette verité, que quand sa fille partit pour le venir épouser, le Duc luy dit: Adieu ma fille, ie ne vous verray plus iusques à ce que vous soyez Reyne: « depuis lequel temps, s'enquestant vn iour à l'Ambassadeur de France de la santé du Roy; comme il l'eut asseuré qu'il se portoit bien, Vous me dites vne chose diabolique, luy repartit-il, & qui ne peut estre. Il adjoûta de plus, que le mesme Seigneur de Milan auoit enuoyé certaines instructions à Messire *Philippe de Mesieres* Confident intime dudit Duc, lequel apres auoir trahy le Roy *de Chypre* son Maistre, s'estoit retiré au Conuent des Peres Celestins de Paris; où ils passoient quelquefois le Duc & luy, l'espace de trois, & souuent de quatre Messes, qu'on disoit en la Chappelle que ce Prince auoit en ce Conuent, à s'entretenir secrettement des moyens d'executer leurs desseins, sous le masque d'vne fausse deuotion, qui surprenoit dautant plus tous ceux qui ne sçauoient rien de leurs mal-heureuses entreprises, qu'apres toutes ces feintes grimaces, au lieu d'y respondre par de bonnes œuures, on leur voyoit consumer les nuits entieres, en débauches, en yurogneries, en blasphémes, & au jeu de dez.

Il reprocha encore à la memoire de ce Prince, qu'ayant en vain tasché de corrompre la fidelité de deux personnes de condition d'auprez du Roy, qu'il n'auoit pû éblouïr des grandes promesses qu'il leur fit pour l'empoisonner, il en gaigna deux autres, qui composerent ce poison de poudres propres à leur dessein, & que sçachant qu'ils auoient esté découuerts par le soin de quelques Officiers fidelles, & qu'on les auoit mis en prison, il les en tira d'authorité, de peur d'en estre accusé, & les renuoya chez eux. Que cela l'auoit resolu de l'entreprendre de sa propre main, & qu'ayant choisy le iour que la Reyne Blanche donnoit à disner au Roy en son Chasteau de Neaufle, il ietta de sa poudre sur vn plat: dequoy la Reyne estant auertie, elle fit venir vn autre plat, elle renuoya celuy-là, qu'on porta à son Aumosnier, pour le faire donner aux pauures. On remarqua, dit-il, qu'ayant couppé la viande en plusieurs portions, & ayant en suitte oublié de lauer ses mains, il empoisonna le premier morceau de pain qu'il porta à sa bouche; dont s'estant aussi-tost senty, il se leua de table, & mourut peu de iours apres: & au mesme temps, dit-il, la Reyne Blanche ayant appris aussi qu'vn chien estoit creué pour auoir gousté de cette viande, elle fit enterrer le reste. Quoy que tout cela deût détourner le Duc d'vne si méchante intention, il soûtint que perseuerant à chercher tous les moyens de l'accomplir, il s'estoit seruy de l'occasion de certaines Nopces, où le Roy estoit conuié, & que ç'auoit esté luy, qui sous pretexte de se mieux diuertir, auoit conseillé à sa Majesté de danser vn ballet auec la Noblesse de l'Assemblée, & de prendre des habits tous couuerts de filasse, pour y mettre le feu, comme il fit, quand il vid qu'il estoit fort attaché à cette momerie, mais qu'encore que celuy qu'il auoit allumé eût embrasé les autres en vn instant, que celuy du Roy en fût preserué par vn pur bon-heur, parce qu'on ne le pouuoit distinguer, & l'on n'en eut l'obligation qu'au hazard, qui l'attira auprés de quelques Dames, qui l'amuserent, & qui le tirerent du peril.

Apres cela, il l'accusa d'intelligence auec les Ennemis, & il asseura qu'il n'auoit fait alliance auec Henry de Lanclastre, que parce qu'il estoit ennemy ca-

Année 1407. pital de Richard Roy d'Angleterre, qu'il haïssoit aussi, pour auoir auerty le Roy quand il épousa sa Fille, qu'il se gardât de ses mauuais desseins. Il dit qu'il luy auoit promis assistance pour le chasser de son Royaume, & qu'il l'auoit obligé reciproquement de le seruir à l'inuasion de la Couronne de France. En faueur de laquelle amitié, les François ayant depuis assiegé le Chasteau de Lourde, le Duc d'Orleans auroit mandé à ceux de dedans qu'ils tinssent bon, iusques à leur promettre du secours, s'ils en auoient besoin, pour empécher qu'on ne les pût forcer, que lors que Henry de Lanclastre tramoit son dessein d'vsurper le Royaume d'Angleterre, quelques-vns des siens témoignant d'apprehender pour luy, que la France ne s'y interressât & ne s'opposât à son entreprise, l'on dit qu'il répondit, qu'il ne s'en défioit point du tout, puis qu'il estoit asseuré du Duc d'Orleans, qui estoit le plus puissant de l'Estat, & qui non seulement luy estoit allié, » mais qui luy auoit donné sa parole de l'appuyer. Par tout cela, dit-il, il a fait » voir euidemment qu'il tendoit à l'vsurpation de la Couronne, mais il s'en est » encore tout autrement découuert au Pape Benoist; auprés duquel il a plusieurs » fois accusé le Roy de folie & de vices enormes, pour le faire consentir de le deposer de la Dignité Royale, d'absoudre ses Vassaux de leur serment, & de confirmer le Sceptre de France, à luy & à sa posterité. C'est ce que le Pape a toûjours » refusé, soit en dissimulant, ou en differant, sous pretexte qu'il ne le pouuoit faire, que par le consentement de ses Freres les Cardinaux.

Il voulut aussi monstrer que le Duc estoit encore Criminel de leze-Majesté au quatriéme degré, & il allegua pour cela, que le Roy estant detenu de sa maladie accoûtumée, il auoit persuadé la Reyne, de se laisser emmener pour quelque temps en Luxembourg, auec le Duc de Guyenne son fils. Iusques à ce qu'on sceût que le Roy eut perdu toute sorte d'auersion, & qu'il eût dépoüillé la haine mortelle qu'il auoit conceuë contre cette Princesse: mais que tous les Princes du Sang l'auoient empéché, apres auoir reconnu qu'il n'auoit autre dessein » que d'accomplir l'attentat qu'il auoit formé sur la Couronne. Depuis ce temps-» là, dit-il, Monseigneur le Dauphin estant au bois de Vincennes, il luy enuoya » par vn ieune Page, vne fort belle pomme, qui fit enuie à sa nourrice pour vn sien fils qu'elle nourrissoit, elle l'arracha au porteur, & elle n'en eut pas plûtost » donné à son enfant, qu'il mourut empoisonné. C'est vne preuue euidente qu'il » adressoit ce morceau à M. le Dauphin, & ainsi ce sera encore vn autre crime de » leze-Majesté au troisiéme degré.

Sa conclusion fut enfin, qu'il auoit damnablement entretenu dans le Royaume depuis treize ans entiers, des Brigands & des Volleurs en Armes, qui l'auoient pillé, qu'il auoit conuerty à son vsage ce qui se leuoit sur les Peuples, qu'il en auoit fait de mesme des deniers du Thresor du Roy, par plusieurs fois, que de cela comme de tous les autres cas, & de beaucoup d'autres, le Duc de Bourgogne feroit apparoir: & partant, que le Duc d'Orleans estoit encore tombé dans le crime de leze-Majesté au sixiéme degré; & que tout cela consideré, il y auoit si peu dequoy blasmer le Duc de Bourgogne de l'auoir fait tuer, qu'il meritoit d'en estre loüé comme de la défaite d'vn Tyran. Sur cela le Parlement se leua auec diuers sentimens, mais i'oüys dire que toutes les personnes d'honneur & de doctrine, furent plus scandalisées que persuadées de tous les chefs de cette declamation. I'incline volontiers à leur party; mais ie me soûmets à l'opinion de nos venerables Docteurs en Theologie, & ie m'en rapporte à leur censure, si l'on doit tenir pour erroné ou ridicule, tout ce grand amas de charges & d'accusations.

Trois iours apres la publication de cét impertinent Manifeste, la Reyne qui se sentoit en presse dans Paris, en sortit secrettement auec le Duc de Guyenne, pour se retirer à Melun, & comme si elle eut apprehendé d'y estre inuestie, fit trauailler aux reparations de la Ville, elle la munit de viures, & fit faire bonne garde tant de iour que de nuit. Elle estoit encore resoluë de leuer de grandes troupes de tous costez, mais le Roy ayant recouuré sa santé, il la fut voir

pour l'en détourner, & estant de retour à Paris, il receut les excuses du Duc de Bourgogne, il entendit mesme, à ce que i'ay appris de ceux qui y furent presens, les motifs qui l'auoient porté à l'assassinat de son Frere, il luy pardonna son crime, & luy en donna des Lettres d'abolition apres l'auoir deliuré de la peine, il ne laissa pas d'auertir le Duc, qu'il ne pouuoit pas de mesme en abolir le ressentiment, & que c'estoit à luy de se garder d'vn peril qui peut-estre estoit plus proche qu'il ne croyoit; mais il luy répondit fierement qu'il ne craignoit homme viuant, tant qu'il auroit les bonnes graces de sa Majesté; ce que le Roy receut de si bonne part, qu'il ne se contenta pas de l'en asseurer, il dit mesmes qu'il l'estimoit dauantage de cette repartie, & pour luy témoigner combien il auoit d'égard à ses prieres, il deposa de l'Admirauté Messire *Clignet de Brebant*, qui auoit toûjours esté du party du Duc d'Orleans, & substitua en sa Charge Messire *Charles de Chastillon* Seigneur de Dampierre, Creature de Bourgogne.

Année 1407.

Fin du vingt-septiéme Liure.



ANNÉES

- De Nostre Seigneur — 1408.
- Du Schisme. — 30.
- Des pretendus Papes. — Gregoire XII. *à Rome*. 3. — Benoist XIII. en *Auignon*. 14.
- De Robert Comte Palatin Duc en Bauieres, *Empereur*. 7.
- Du Regne des Rois Chrestiens de l'Europe.
  - Charles VI. *en France*. 28.
  - Henry IV. *en Angleterre*. 9.
  - Iean *en Espagne*, autrement *Castille & Leon*, 3.
  - Martin *en Arragon*. 15.
  - Iean *en Portugal*. 23.
  - Charles III. *en Nauarre*. 22.
  - Sigismond de Luxembourg dit de Boheme *en Hongrie*. 24.
  - Iagellon *en Pologne*. 23.
  - Loüis Duc d'Anjou en *Sicile*. 22.
  - Ladislas d'Anjou dit *de Duras* vsurpateur du Royaume. 22.
  - *Margueritte Regnante* en Dannemarck & *Suede* auec Eric son neueu. 28.
  - Robert Stuart IV. du nom en *Escosse*. 3.

Principaux Princes du Sang, Grands Officiers, Ministres d'Estat, & Fauoris de la Cour de France.

Loüis de France Duc de Guyenne, *Dauphin de Viennois*.

Charles Duc d'Orleans, Neueu & Gendre du Roy, Philippe d'Orleans Comte de Vertus, & Iean d'Orleans Comte d'Engoulesme, ses Freres.

Loüis Duc *d'Anjou*, Roy de Sicile. — *Princes du Sang.*

Iean de France, Duc de *Berry*, Oncle du Roy. — *Princes du Sang.*

Iean Duc de *Bourgogne*. — *Princes du Sang.*

Iean Comte *d'Alençon*. — Charles *d'Evreux Roy de Nauarre 3. du nom*.

Loüis Duc de *Bourbon*, Oncle maternel du Roy, *& grand Chambrier de France*.

Loüis de *Bourbon*, Comte de Vendosme, *Ancestre de nos Roys*.

Iean VI. *Duc de Bretagne*.

Charles Sire d'Albret, *Connestable* de France.

Arnaud de Corbie, *Chancelier* de France.

Iean le Maingre dit Boucicaut. — *Mareschaux* de France.

Iean sire de Rieux & de Rochefort. — *Mareschaux* de France.

Pierre dit Clignet de Brebant *Admiral*, destitué, & Iacques de Chastillon institué en sa place par Lettres du 23. d'Auril.

Waleran de Luxembourg Comte de S. Pol, *Capitaine General en Picardie*.

Pierre dit Hutin d'Aumont, *Porte-Oriflamme*.

Iean de Hangest Sire de Hugueuille, *grand Maistre des Arbalestriers*.

Iean de Montagu Vidame de Laonnois, *grand Maistre de France*.

Iacques de Bourbon S. de Preaux, *grand Bouteiller de France*.

Charles sire de Sauoisy, *grand Eschançon de France & grand M. d'Hostel de la Reine*.

Guy sire de la Rocheguyon, *grand Panetier*.

Charles d'Yury, *Cheualier trenchant*.

HISTOIRE















